VILLE DE PARIS

©Marc Verhille/Mairie de Paris

Lundi 31 janvier 2022

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 16, mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19

NOVEMBRE 2021

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Adoption d'un compte rendu. 3

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris. 3

Présentation du prix climatique remis par l'O.N.U. décerné à la Ville de Paris à l'occasion de la COP26. 3

2021 DFA 58 - Débat d'orientation budgétaire 2022. 4

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la constitution d'une provision financière pour des projets urbains en adéquation avec les objectifs climatiques de Paris. 4

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'augmentation des moyens de la DEVE. 4

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la relation entre la Ville et l'État. 4

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux investissements dans les équipements de proximité en arrondissement. 4

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la stratégie d'investissement. 4

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'abondement du compte foncier logement. 4

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux compensations de l'État en matière de dette de la Covid et de l'acte II de la décentralisation. 4

Voeu déposé par l'Exécutif. 4

2021 DEVE 120 - Rapport Développement Durable 2020. - Communication de la Maire de Paris. 4

Compte rendu de la 3e Commission. 43

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préfabrication des éléments de l'espace public et au pré-percement en atelier. 45

2021 DVD 11 - Parc de stationnement Porte de Versailles (15e). - Avenant n° 2 à convention D.S.P. pour la prise en compte de l'impact COVID. 46

2021 DVD 84 - PAM 75 : Transport de personnes à mobilité réduite. - Convention de délégation de compétence avec IDFM. - Convention de financement avec IDFM et la Région Ile-de-France. 47

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au fonctionnement du service PAM 75. 48

2021 DVD 85 - Prolongement du tramway T3 porte d'Asnières (17e) à porte Dauphine (16e). - Convention de financement n° 2 relative aux travaux. 50

Suspension et reprise de la séance. 52

2021 DVD 88 - Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2020. 52

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la verbalisation indue des chauffeurs de taxi garés en station. 52

Rappel au règlement. 52

2021 DVD 88 - Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2020. 53

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la verbalisation indue des chauffeurs de taxi garés en station. (Suite). 53

2021 DU 135 - Plan Local d'Urbanisme. - Débat du Conseil de Paris sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (article L. 153-12 du Code de l'urbanisme). - Communication de la Maire. 56

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'utilisation du sursis à statuer dans le cadre de la révision du P.L.U. Bioclimatique. 56

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la dédensification de la ville en arrêtant les projets de constructions de tour et les surélévations. 56

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la reconquête de la pleine terre pour un objectif de 30 % sur l'ensemble du territoire parisien. 56

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au temps nécessaire sur le diagnostic territorial et environnemental. 56

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux hôpitaux et équipements de santé. 56

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des matériaux biosourcés. 56

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un bilan de tous les appels à projets urbains. 56

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la programmation des catégories de logements sociaux. 57

2021 DVD 93 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. 84

2021 DVD 97 - Demande de droit de stationnement de surface. - Convention de partenariat pour l'utilisation des données de l'API Données d'immatriculation de véhicule. 85

2021 SG 29 - Protocole de financement et convention d'objectifs des voies olympiques. 86

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'héritage de la voie olympique sur le périphérique afin d'intégrer le tronçon sud. 86

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la privatisation des réseaux de bus en Île-de-France. 89

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation des livraisons à scooter..... 91

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une répartition équilibrée et harmonieuse des voies de la rue de Rivoli. 93

2021 DPSP 4 - Subventions (709.340 euros), conventions et avenants aux conventions avec 26 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive. 94

2021 PP 99 - Participation de la B.S.P.P. aux opérations de vaccination contre la covid-19 et contribution financière de sept cent un mille deux cent quarante-deux euros de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France. 95

2021 PP 106 - Prestations de fourniture de denrées alimentaires destinées aux ordinaires de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (B.S.P.P.) (lot 8 : volailles fraiches et lapin)..... 96

2021 PP 107 - Subvention de la B.S.P.P. de deux millions sept cent trente-cinq mille euros à l'Agence du numérique de la Sécurité civile (A.N.S.C.)..... 97

2021 PP 112 - Protocole d'accord transactionnel. 98

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'implantation de vidéo-protection dans les quartiers "Bruneseau" et "Porte d'Italie". 99

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de la vidéo-protection dans le 17e. 101

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs de la police municipale dans le 17e. 102

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation de la dalle du Front de Seine. 103

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réponse pénale aux victimes de violences faites aux femmes et aux enfants. 105

Compte rendu de la 4e Commission. 106

2021 DASES 187 - Subventions de fonctionnement (905.617 euros) et conventions avec 4 associations gestionnaires de centres d'hébergement pour femmes et familles vulnérables et subvention d'investissement (59.217 euros)..... 107

2021 DASES 232 - Subventions d'investissement (407.496,67 euros). - Conventions et avenant avec 4 associations en soutien à leurs actions d'aide alimentaire pour des personnes et de familles démunies. 109

2021 DASES 261 - Subventions (994.984 euros) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri. 109

2021 DASES 155 - Avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'Etat dans le cadre de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (4.817.132,60 euros). 110

2021 DASES 274 - Convention du Pacte Parisien pour le Logement d'Abord. 113

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création de logements sociaux et à la mobilisation de "Louez solidaire". 113

2021 DDCT 88 - Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité..... 115

2021 DASES 144 - Participation (3.351.600 euros) et avenant 2 à la convention pluriannuelle avec le G.I.P. de la M.D.P.H. de Paris. 117

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un audit et un plan d'amélioration du fonctionnement de la M.D.P.H. 117

2021 DASES 116 - Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en Compagnie". 120

2021 DASES 257 - Bilan du schéma des seniors 2017-2021. 121

Suspension et reprise de la séance. 127

2021 DASES 260 - Création d'un dispositif de soutien aux SAAD relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD) leur permettant de revaloriser les salaires de leurs employés. 127

2021 DASES 276 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Étoilés et Solidaires". 130

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux anciens résidents de l'ancien E.H.P.A.D. de la rue du Jardin des Plantes. 131

2021 DU 123 - Dénomination place des combattantes et combattants du Sida (Paris Centre)..... 132

2021 DASES 112 - Subventions (24.000 euros) à 5 associations du dispositif prévention du mal-être et écoute psychologique. 140

2021 DASES 254 - Convention avec l'État relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales après signalement de cas de saturnisme infantile à Paris. - Recette maximale de 42.000 euros. 141

2021 DASES 265 - Avenant à la convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif Richerand pour la réhabilitation des locaux et la réorganisation des services et offres de santé du CNS Richerand. 142

2021 SG 86 - Communication de la Maire de Paris : "L'économie parisienne, un dynamisme retrouvé à l'issue de la crise, une attractivité redéfinie au service de la transition écologique et sociale". 145

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un bilan des actions engagées avec les subventions versées par la Ville de Paris. 145

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la nécessité de réinterroger les politiques dites d'attractivité. 145

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux alternatives à l'ubérisation. 145

2021 DAE 311 Subventions d'investissement (2.214.088 euros) et conventions avec 88 acteurs économiques parisiens dans le cadre de l'appel à projets "Relancer mon entreprise autrement". 145

2021 DAE 325 - Subvention de fonctionnement (25.000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin - Willa (2e) pour le developpement du programme "Women in Fintech". 145

2021 DAE 194 - Subventions d'investissement (939.581,70 euros) et conventions avec 15 structures lauréates de l'appel à projets "Hébergement touristique durable et accessible". 145

2021 DAE 303 - Subvention (390.000 euros) et avenant avec l'association "Paris Initiative Entreprise" (P.I.E.). 145

2021 DAE 190 - AAP Immobilier d'entreprises pour une manufacture textile circulaire. 145

2021 DAE 97 - Conventions et subventions de fonctionnement (243.000 euros) en faveur de 14 structures d'insertion par l'activité économique parisienne pour leur transition écologique. 145

2021 DAE 134 - Appel à projets Paris Emplois à Domicile. - Subventions en fonctionnement (403.000 euros), subventions en investissement (236.800 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation..... 145

2021 DAE 281 - Subvention (1.415.500 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences" (E.P.E.C.). 145

Rappel au règlement..... 162

2021 SG 86 - Communication de la Maire de Paris : "L'économie parisienne, un dynamisme retrouvé à l'issue de la crise, une attractivité redéfinie au service de la transition écologique et sociale". (Suite). 163

Dépôt de questions d'actualité. 173

Suspension et reprise de la séance. 173

Examen des questions d'actualité. 174

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la dégradation de l'offre de transports pour les bus, métro et RER. 174

II - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la gouvernance de Paris. 175

III - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative au contrôle du "pass" sanitaire dans les bibliothèques parisiennes. 177

IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à l'état des lieux de la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019. 179

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux opérations d'urbanisme de grande hauteur. 181

V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la prise en charge des personnes à la rue. 183

VII - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accueil des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans les commissariats..... 184

VIII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris relative au bâtiment situé 19, rue des Frigos dans le 13e arrondissement. 187

2021 "Génération.s" 1 - Débat : La situation des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux à Paris. 189

2021 DASES 271 - Participation (189.106 euros) et convention annuelle de financement avec l'association "Estrelia" pour le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie "Horizons". 200

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la cession des centres de santé de la Croix-Rouge au secteur privé. 201

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de la médecine scolaire à Paris. 202

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation des médecins scolaires à Paris. 202

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à l'hôpital Bichat. 204

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de salles de shoot dans le 13e. 206

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un centre de dépistage des troubles du langage au sein des locaux vacants de l'ancienne école rue Pelleport. 208

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sauvegarde du Centre d'adaptation psycho-pédagogique Panoyaux. 208

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un centre de prise en charge globale des toxicomanes dans les locaux de l'ancien hôpital de l'Hôtel Dieu. 211

Compte rendu de la 5e Commission. 213

2021 DCPA 20 - Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021..... 214

2021 DLH 406 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux. 217

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des permanences de défense des droits des locataires. 217

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état du parc social de la Ville. 224

2021 DDCT 70 - Subventions de fonctionnement (77.750 euros) à 31 associations pour le financement de 36 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets politique de la ville - 3e enveloppe). 225

2021 DDCT 85 - Subventions (59.290 euros) permettant le développement des initiatives de transition socio-écologique à 17 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires parisiens. 226

2021 DASES 208 - Subventions (673.924 euros) et conventions avec six associations pour leurs

dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugié.es à Paris. 229

2021 DLH 96 - Réalisation 14, rue du Roi d'Alger (18e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 26 logements P.L.A.-I. par "l'Habitation Confortable". - Subvention (538.492 euros). 231

2021 DLH 127 - Réalisation 8, rue des Apennins (17e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 19 logements P.L.A.-I. par la R.I.V.P. - Subvention (366.898 euros). 231

2021 DLH 195 - Réalisation, secteur Ordener-Poissonniers lot 7 (18e) d'un programme de construction de 76 logements sociaux (23 P.L.A.-I., 30 PLUS, 23 P.L.S.) par I.C.F. "Habitat la Sablière". - Subvention (1.706.746 euros). 232

2021 DLH 201 - Réalisation 19, rue Caillié (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 2 PLUS, 2 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP". - Subvention (510.451 euros). 233

2021 DLH 333 - Réalisation secteur Ordener-Poissonniers lot 3 (18e) d'un programme de création d'un foyer de jeunes travailleurs comportant 135 logements P.L.A.-I. par I.C.F. "Habitat La Sablière". - Subvention (1.748.695 euros). 234

2021 DLH 267 - Location de l'immeuble 11-13, rue au Maire (3e) à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique. 235

2021 DLH 334 - Réorientation de la politique en faveur de l'accession à la propriété des Parisiens à revenus moyens. 237

2021 DLH 381 - Approbation des éléments financiers au 31/12/2020 de la 2e concession avec la SOREQA. 238

2021 DLH 390 - Participation de la Ville de Paris au capital du G.I.P. "La Foncière" de la Ville de Paris et avenant à la convention constitutive du G.I.P. 239

2021 DU 143 - Vente à l'organisme de foncier solidaire "La Foncière" de la Ville de Paris d'un terrain 30, rue Cavé (18e) en vue de réaliser des logements faisant l'objet de baux réels solidaires. 240

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux mises à l'abri rapides des campements de rue dans le 19e. 242

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien aux grévistes de la faim de Calais. 243

Vœu déposé par l'Exécutif. 243

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la nécessité de poursuivre le développement du logement social. 245

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux opérations de conventionnement dans le parc social de la Ville. 246

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'expulsion des logements sociaux des membres de familles condamnés par la justice pour trafic de drogue. 247

Vœu déposé par l'Exécutif. 247

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement de projets de logements intergénérationnels dans le 16e. 249

2021 SG 70 - Adoption du nouveau document-cadre "Pacte parisien de la proximité". 250

Suspension et reprise de la séance. 261

2021 SG 84 - "Paris 100 % Cyclable". - Communication relative à l'adoption du Plan vélo à Paris (2021-2026). 261

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'entretien des pistes cyclables. 261

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'expérimentation des feux oranges. 261

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'installation d'arceaux vélo. 261

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la refonte de la signalétique. 261

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sanctuarisation des trottoirs pour les piétons. 261

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sensibilisation au Code de la route pour l'ensemble des usagers de la voirie. 261

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sécurisation des voies cyclables situées dans les voies de bus. 261

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'augmentation de la visibilité des aménagements cyclables. 262

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sécurisation et l'avenir de l'anneau cyclable de Longchamp. 262

Voeu déposé par l'Exécutif. 262

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'offre d'un vélo gratuit à chaque jeune Parisien. 262

2021 DVD 95 - Plan Vélo. - Approbation du plan d'actions 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la R.I.F. 262

Amendement n° 29 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de 3.500 mètres de linéaire de piste cyclable sur le boulevard Saint-Germain. 262

Amendement technique n° 29 bis déposé par l'Exécutif. 262

Amendement n° 132 déposé par le groupe Changer Paris relatif au recueil de l'avis du maire d'arrondissement. 262

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accessibilité de la pratique du vélo pour toutes et tous. 262

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au dispositif "savoir rouler". 262

2021 DU 128 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Déclassement et cession à la SEMAPA de l'emprise foncière correspondant au lot 8-9 de la Z.A.C. 288

Rappel au Règlement. 289

2021 DU 128 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Déclassement et cession à la SEMAPA

de l'emprise foncière correspondant au lot 8-9 de la Z.A.C. (suite). 289

2021 DU 147 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Acquisition de l'allée Colette Heilbronner, de la rue Mstislav Rostropovitch et de la 2nde phase du parvis du Palais de Justice de Paris..... 291

2021 SG 62 - Convention de coopération entre l'établissement public territorial "Est Ensemble" et la Ville de Paris. - 2021-2026. 292

2021 SG 90 - Indemnisation des victimes de l'explosion de gaz de la rue de Trévise (9e). 293

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux publicités incitant à la consommation lors du Black Friday et pour une campagne de sensibilisation pour le Green Friday. 298

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil. 299

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel..... 302

Vœu déposé par l'Exécutif. 302

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au report du projet "Trocadéro - Tour Eiffel - Champ de Mars". 302

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la suspension du projet de réaménagement du site Eiffel-Trocadéro. 302

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'abandon du projet de Tour Triangle. 306

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir de la Tour Triangle. 306

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au projet de Tour Triangle. 306

Suspension et reprise de la séance. 311

Suspension et reprise de la séance. 313

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de construction porté par le CERN au 44, avenue de Villiers. 313

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan rétrospectif du réaménagement de la place de la République..... 315

Compte rendu de la 6e Commission. 316

2021 DDCT 72 - Subventions (90.000 euros) à 2 associations pour les permanences associatives dans les 3 structures spécialisées dans la prise en charge globale des femmes victimes de violence. 317

2021 DDCT 73 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2020. 319

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la fixation d'objectifs..... 319

2021 SG 85 - Communication "Paris, territoire éducatif"..... 327

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des mesures contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu périscolaire et scolaire. 327

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un plan parisien de lutte contre le harcèlement scolaire. 327

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, grande cause municipale 2022. 327

Voeu déposé par l'Exécutif. 327

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au transfert de la restauration des collèges Queneau et Alviset à la caisse des écoles du 5e. 327

2021 DASCO 147 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire des salles de l'Académie du Climat. 342

2021 DASCO 154 - Caisse des écoles (17e). - Subvention exceptionnelle (53.148 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. 345

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'autonomie des caisses des écoles parisiennes. 345

2021 DFPE 187 - Subventions (163.450 euros) à dix-sept associations avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives. 347

2021 DFPE 230 - Convention de partenariat pour l'opération "Restos Bébés du cœur". 349

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun et "Génération.s" relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires parisiens. 350

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la modulation des dotations aux écoles parisiennes. 351

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un état des lieux de l'école inclusive à l'occasion de la rentrée scolaire 2021. 352

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une structure à vocation éducative sur le site de l'ancienne école de la rue de Verneuil. 353

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réforme Affelnet et l'abandon de l'I.P.S. 353

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au Règlement intérieur du Conseil de Paris. 354

2021 DFPE 208 - Reconventionnement avec les 108 associations gérant des E.A.P.E. à Paris. 355

2021 DAE 298 - Association nationale de la Recherche et de la Technologie. - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche. 360

2021 DAE 330 - Association nationale de la Recherche et de la Technologie. - Agrément d'exemption d'expertise scientifique pour la mise en place de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). 360

2021 DAE 142 - Subvention (1.850.000 euros) et convention avec le CROUS de Paris. 363

2021 DAE 324 - Subvention (34.000 euros) et convention avec la Mutuelle des étudiants. 365

2021 DAC 402 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alfred Kastler 1, rue du Val-de-Grâce (5e). 367

2021 DASES 251 - Adoption du Plan parisien d'action pour l'enfance et la jeunesse 2020-2026 élaboré avec l'association "Unicef France" (6e). 368

2021 DASES 284 - Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux du centre maternel Ledru-Rollin Nationale (13e) à l'association "Marion La Main Tendue". - Avenant n° 1 à convention. 372

Compte rendu de la 7e Commission. 374

2021 DGRI 41 - Conditions d'accueil de la résidente ICORN de la Ville de Paris. - Convention pluriannuelle tripartite 2021-2022 avec la Fondation Cité internationale des arts (CIA) et subvention (2.600 euros). 375

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien du Maire de Riace, Domenico Lucano. 376

2021 DJS 148 - Attribution de la dénomination Eudy Simelane au terrain d'éducation physique (T.E.P.) situé rue Olivier-Métra (20e). 378

2021 DJS 149 - Subvention (20.000 euros) à la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation du Paris Grand Slam les 16 et 17 octobre 2021. 379

2021 SG 59 - Subvention de la Délégation interministérielle aux Grands Événements Sportifs (D.I.G.E.S.) à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021 380

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'éco-responsabilité des événements organisés dans l'espace public. 380

Voeu déposé par l'Exécutif. 381

Suspension et reprise de la séance. 383

2021 SG 59 - Subvention de la Délégation interministérielle aux Grands Événements Sportifs (D.I.G.E.S.) à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021 (suite). 383

Suspension et reprise de la séance. 383

2021 SG 59 - Subvention de la Délégation interministérielle aux Grands Événements Sportifs (D.I.G.E.S.) à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021 (suite). 383

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au budget des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. 388

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une suspicion de conflits d'intérêt à la "Solideo". 389

Rappel au règlement. 392

2021 DDCT 87 - Subventions (18.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à six associations. 392

Suspension et reprise de la séance. 393

Compte rendu de la 8e Commission. 393

2021 DPE 32 - Approbation sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris pour l'exercice 2020. 394

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une remunicipalisation de la collecte des déchets. 394

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions salariales et sociales des agents du SYCTOM. 394

Voeu déposé par l'Exécutif. 394

2021 DEVE 122 - Convention spécifique entre la Ville de Paris et l'association "Airparif" pour l'appui à l'élaboration et à l'évaluation du Plan d'Action Air renforcé. 401

2021 SG 79 - Programme parisien de lutte contre la précarité énergétique. 402

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au gel des prix de l'électricité et du gaz et à la création d'un pôle public de l'énergie en France. 410

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une campagne de sensibilisation aux nuisances sonores. 411

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la plantation d'arbres par des artistes et sportifs autour de l'Accor Arena (12e). 412

2021 DAE 123 - Conventions et subventions de fonctionnement (553.300 euros) et d'investissement (282.000 euros) à 22 projets lauréats portés par 15 structures candidates à l'appel à projets "Paris Fertile 2021". 414

Souhaits de bienvenue. 418

2021 DAE 310 - Arc de l'innovation. - Subvention (1.292.500 euros) et convention avec la R.I.V.P. pour le projet de Serpollet "La Fabrique des transitions alimentaires agricoles" (20e). 418

2021 DAE 328 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Open Food France". 421

2021 DEVE 100 - Appel à projets "Paris Sème". - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité. 423

Suspension et reprise de la séance. 428

2021 DEVE 100 - Appel à projets "Paris Sème". - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité (suite). 428

Rappel au règlement. 430

Suspension et reprise de la séance. 431

2021 DEVE 100 - Appel à projets "Paris Sème". - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité (suite). 431

2021 DEVE 121 - Subventions (100.000 euros) au Groupement des agriculteurs "bio" d'Ile-de-France pour ses actions de formation et de structuration des filières biologiques. 432

2021 DEVE 129 - Subvention (40.000 euros) à l'association "Bio Consom'acteurs" pour le projet "Des cantines scolaires bas carbonne avec climat cantines". 434

Compte rendu de la 1ère Commission. 437

2021 DFA 73 - Rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2020. 437

2021 DAE 304 - Avenant n° 2 à la convention entre la Ville et l'O.T.C.P. relative au plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme. 439

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conditions de travail des travailleurs sans-papiers et indépendants. 441

2021 DILT 9 - DFA - Décision modificative n° 1 du budget annexe des Transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021. 442

2021 DDCT 81 - Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif "Conseiller numérique France Service" avec la Caisse des dépôts et consignations..... 442

2021 DRH 79 - Approbation d'un projet de décret modifiant les statuts particuliers des corps de chef de service et des agents de police municipale de Paris. 443

Suspension et reprise de la séance. 444

2021 DRH 85 - Création de 19 emplois non permanents et autorisant le recrutement d'agents contractuels par contrats de projet pour mener à bien le projet d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024. 444

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un moratoire concernant la numérisation des services publics. 446

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de centres des finances publiques à Paris. 447

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au travail effectué par les agents de la Ville de Paris dont les missions relèvent d'un métier d'artisanat. ... 448

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise au temps de travail des agents de la Ville de Paris. 449

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la cybersécurité. 450

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement de "Paris & Co". 451

2021 DAE 179 - Subventions (94.000 euros) et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire. 452

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'une plateforme "Acheter à Paris". 454

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif aux risques liés au développement du quick-commerce "plus rapide que le consommateur"..... 455

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des projets de préemption des baux commerciaux et des fonds de commerce, visant à promouvoir la diversité économique. 457

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'acte 3 de l'opération Vital'Quartier..... 458

2021 DAJ 19 - Communication de la liste des marchés conclus du 16 avril 2021 au 19 août 2021 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics. 459

2021 DEVE 131 - Avis sur le projet d'installation d'une chambre funéraire au 37, boulevard de Ménilmontant (11e)..... 459

2021 DFA 66 - Autorisation donnée à la Maire de Paris de procéder aux ajustements demandés par le Professionnel du Chiffre après clôture comptable. ... 462

2021 SG 66 - Communication du rapport de suivi des recommandations de la C.R.C. en 2020. 464

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état des finances des bailleurs sociaux de la Ville. 465

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'espaces funéraires écologiques dans trois cimetières parisiens. 466

Vœu déposé par Mmes LELIÈVRE et GATEL relatif à l'inhumation des dépouilles des animaux de compagnie. 467

Compte rendu de la 2e Commission. 467

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à René Maran. 468

2021 DAC 395 - Subvention (6.000 euros) à l'association "Comité français pour Yad Vashem". ... 469

2021 DAC 396 - Subvention (5.150 euros) à l'association "L'enfant et la Shoah - Yad Layeled". ... 470

2021 DAC 403 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Flore et Georges Loinger 16, rue du Ranelagh (16e). 472

2021 DAC 404 - Apposition de deux plaques commémoratives à la mémoire des habitants et résistants déportés du 209, rue Saint-Maur (10e). ... 473

2021 DAC 407 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Anna Karina et Dennis Berry 156, boulevard Saint-Germain (6e). 474

2021 DEVE 89 - Dénomination "jardin Jane Vialle" attribuée à l'espace vert situé 122, rue des Poissonniers (18e)..... 476

2021 DEVE 125 - Dénomination "square Edmée Chandon" attribuée au square situé 13, cité de Phalsbourg (11e). 478

2021 DJS 99 - Attribution de la dénomination "Ruth Bader Ginsburg" au Centre Paris Anim' Les Halles Le Marais, situé au 6/8, place Carrée (1er). .. 479

2021 DU 114 - Dénomination place Lili et Nadia Boulanger (9e). 480

2021 DU 117 - Dénomination promenade Cécile Chaminade (8e et 17e). 481

2021 DU 118 - Dénomination promenade Aristides de Sousa Mendes (8e et 17e). 481

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nomination des écoles maternelles et élémentaires publiques parisiennes. 483

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Hubert Germain (1920-2021). 483

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à "Hubert Germain". 483

Vœu déposé par l'Exécutif. 483

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage en l'honneur d'Yves Montand et de Simone Signoret. 485

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage au marquis Martian de Bernardy de Sigoyer. 485

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inventaire des plaques commémoratives de Paris. 486

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'adaptation de la dénomination rue et square Marietta Alboni. 487

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'une place Chavarche et Arpik Missakian. 488

2021 DAC 56 - Subvention d'investissement (200.000 euros) et convention avec l'association "Théâtre Paris 14" (14e). 489

2021 DAC 57 - Avenant à la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple et subventions d'investissement (50.000 euros) à la Société publique locale du Carreau du Temple. 490

2021 DAC 62 - Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention avec l'association "La Maison de la Poésie" (Paris Centre). 491

2021 DAC 204 - Acquisitions 2021 du Fonds d'art contemporain. - Paris Collections et cessions de droits afférentes. 493

2021 DAC 312 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Poum Poum Tchak" (8e). 494

2021 DAC 573 - Convention d'application financière au titre de l'année 2021 de la convention triennale (2020-2022) de coopération pour le cinéma et l'image animée. 495

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien à l'émergence et au renouveau des talents dans la filière cinématographique. 495

2021 DAC 712 - Subventions (7.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement. 496

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet de changement de statut du Mobilier national. 497

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la baisse de fréquentation des théâtres. 498

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Cité du Théâtre. 499

2021 DAC 526 - Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'espace du Musée de l'air et de l'espace au bénéfice de la Ville de Paris (Direction des Affaires culturelles) à titre gratuit. 501

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir de l'église suédoise de la rue Médéric. 503

2021 DEVE 99 - Approbation d'une convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens. 504

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 504

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 505

Clôture de la séance. 505

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. 506

QE 2021-22 Question de M. Rudolph GRANIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux solutions envisagées par la Maire de Paris pour lutter contre la consommation de crack, et à la transparence de leur processus d'élaboration. 506

QE 2021-23 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au coût de la formation et à la mobilité des agents de la police municipale. 510

Votes spécifiés. 511

Votes spécifiques. 512

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 515

Comptes rendus des Commissions. 525

Listes des membres présents. 534

Annexe n° 1 - Scrutin public sur le vœu n° 70 relatif à l'abandon du projet de Tour Triangle. 542

Annexe n° 2 - Scrutin public sur le vœu n° 71 relatif à l'avenir de la Tour Triangle. 546

Annexe n° 3 - Scrutin public sur le vœu n° 72 relatif au projet de Tour Triangle. 550

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif à l'article 9 du projet de délibération DEVE 100. 554

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 558

Tableau des votes des groupes politiques. 564

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place et d'ouvrir notre séance du Conseil de Paris.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vais vous proposer de vous prononcer sur l'urgence de l'examen d'un projet de délibération 2021 SG 90 relatif à l'indemnisation des victimes de l'explosion de gaz de la rue de Trévise.

Je vous propose donc de vous prononcer, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Ce projet de délibération sera inscrit en 5e Commission.

Je vous remercie beaucoup.

Présentation du prix climatique remis par l'O.N.U. décerné à la Ville de Paris à l'occasion de la COP26.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant de rentrer dans le débat organisé qui nous attend, notamment sur les orientations budgétaires, je voudrais, mes chers collègues, vous présenter le prix que nous avons reçu à l'O.N.U. Il a été décerné à notre Ville à l'occasion de la COP26 et je veux le partager avec vous. Nous pouvons en être fiers, c'est le prix climatique dans la catégorie Climate Leaders et Paris a été choisie parmi 320 villes.

C'est la première année qu'un tel prix est réservé aux collectivités. C'est bien sûr un très grand honneur, c'est aussi une reconnaissance de notre engagement depuis plus de quinze ans.

Je veux remercier très chaleureusement celles et ceux qui l'ont rendu possible : nos élus, nos experts, mais aussi les Parisiennes et les Parisiens que nous avons associés, et l'ensemble des acteurs de la société parisienne, grâce à notre mobilisation mais aussi à une méthode de travail qui s'inscrit depuis 2007 dans le premier Plan Climat voté à l'unanimité par ce Conseil.

J'ai l'impression que cela n'intéresse que modérément certains élus…

Merci.

Ce Plan Climat de 2007, auquel j'avais contribué à l'époque en tant que première adjointe, nous a permis de nous mettre sur la voie des Plans Climat successifs, qui font que notre ville a pu bénéficier en tous les cas de ce prix et qu'elle a été retenue.

Ce qui a été retenu, ce sont bien sûr le Plan Climat, la méthode d'élaboration très inclusive des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi les résultats que nous avons commencé à engranger, notamment sur la question de la pollution de l'air.

Je veux donc le partager avec vous parce que c'est un travail collectif. C'est un travail qui s'inscrit sur plusieurs mandatures, y compris les mandatures avant 2014, et donc depuis 2001 avec Bertrand DELANOË.

Je pense que notre ville peut en être fière. Surtout au moment où nous avons vu la déception des résultats de la COP de Glasgow, nous pouvons être fiers, nous, au sein des grandes villes, qui sommes comme la plupart des grandes villes les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, d'être la ville retenue par l'O.N.U. pour son action exemplaire.

Merci à chacune et chacun. C'est un encouragement à poursuivre parce que la situation reste extrêmement difficile. Je veux bien sûr saluer mes adjoints qui étaient notamment à Glasgow, Emmanuel GRÉGOIRE et Dan LERT.

Nous savons aujourd'hui à quel point la situation est critique et ce qui est attendu de nous est malheureusement surtout de l'adaptation, puisque freiner les événements climatiques devient de plus en plus difficile.

De ces stratégies d'adaptation nous allons reparler, notamment avec le débat organisé sur les prévisions budgétaires, puisqu'une grande partie de nos prévisions budgétaires sont évidemment liées à cette question de l'adaptation de notre ville aux changements climatiques.

Donc merci, très chers collègues.

2021 DFA 58 - Débat d'orientation budgétaire 2022.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la constitution d'une provision financière pour des projets urbains en adéquation avec les objectifs climatiques de Paris.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'augmentation des moyens de la DEVE.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la relation entre la Ville et l'État.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux investissements dans les équipements de proximité en arrondissement.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la stratégie d'investissement.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'abondement du compte foncier logement.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux compensations de l'État en matière de dette de la Covid et de l'acte II de la décentralisation.

Voeu déposé par l'Exécutif.

2021 DEVE 120 - Rapport Développement Durable 2020. - Communication de la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le thème des orientations budgétaires 2021. C'est le projet de délibération DFA 58, auquel nous allons ajouter le projet de délibération DEVE 120 qui reprend le rapport sur le développement durable, rapport de l'année 2020.

Bien sûr, comme pour tout débat organisé, les temps de parole de chacun des groupes incluront la présentation des vœux. Nous allons débuter et je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire se tient, alors que pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, l'activité économique de notre pays et de notre ville se redresse et semble retrouver son niveau d'avant crise. Même si les voyants économiques sont au vert, les incertitudes perdurent, notamment le dynamisme de l'inflation ou la possibilité également d'une nouvelle vague de l'épidémie. Nous restons donc prudents.

Notre Ville, par son attractivité et son dynamisme, son ouverture et sa dimension internationale, sa richesse commerciale, sa diversité, la diversité de son offre culturelle, a été affectée, nous le savons, beaucoup plus que le reste du territoire national par la crise sanitaire.

Dans son rapport sur les finances locales pour 2021, la Cour des Comptes a souligné que les communes les plus peuplées ont été les plus fortement affectées par le contexte économique et sanitaire. L'Agence France Locale a fait le même constat.

Au total, l'impact de la crise sanitaire, sociale et économique pour la Ville de Paris, vous le savez, est évalué à 1,2 milliard d'euros. Et pour faire face à cet impact particulièrement sévère de la crise sur les finances de Paris, nulle aide n'a été affectée parmi les dispositifs de soutien mis en place par l'Etat.

Alors que l'Etat a décidé d'accorder des aides ponctuelles et ciblées, politiquement opportunes à certaines collectivités, notamment la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 1,7 milliard d'euros ou la Métropole de Nice pour 2,5 milliards d'euros, le manque de soutien de l'Etat à Paris est bien sûr flagrant dans le cadre de son plan de relance.

Ce matin, j'aimerais que nous n'oubliions pas ce que la pandémie nous a rappelé : la vitalité de nos écosystèmes est d'abord liée à la santé humaine et à la préservation de notre environnement. C'est un enseignement qui doit nous guider, réorienter notre économie pour garantir le bien-être collectif est notre priorité.

Nous avons vécu un moment historique durant cette pandémie puisque l'économie a été subordonnée à un enjeu majeur : la préservation de vies humaines. Et je veux qu'il en soit de même en l'absence de crise et que Paris soit, si je peux me permettre cette image, l'incarnation institutionnelle de cette protection sociale et écologique.

Durant toute la crise, la Ville a pleinement joué son rôle pour protéger celles et ceux qui en ont le plus besoin. La transition sociale et écologique est et demeure la pierre angulaire de notre politique et de notre majorité.

Le rapport d'orientation budgétaire, qui va servir au débat de ce jour, porte cette volonté pour le futur. Nous allons continuer à investir car, nous le savons, l'investissement est le moteur de l'avenir. L'Europe nous le rappelle et nous sommes au diapason avec ce mouvement à l'échelle européenne sur cette nécessité d'investissement.

Ce n'est donc pas le moment d'hésiter ou d'être frileux. Nous optons pour un investissement réfléchi qui accompagne la transformation de notre modèle économique pour qu'il soit plus local, plus juste et plus écologique.

J'entends bien sûr des voix, ici et là, tel Harpagon, ce vieillard peu enclin au bonheur de ses enfants, dire : la dette, la dette, la dette ! Mais la dette climatique, qui en parlera ? Il y a un choix historique à faire et j'assume de le faire. Il faut être à la hauteur des enjeux de notre temps.

Il s'agit d'un choix politique. Ce choix, je l'assume, des investissements que nous portons et que nous continuerons de porter pour faire de Paris une ville attractive, une ville forte et adaptée au monde de demain, une ville juste. Car en fait, ce qui nous est demandé, à ce moment précis de notre histoire collective dans notre ville, c'est bien de transformer la ville pour s'adapter.

Et pour celles et ceux qui douteraient encore de la crise climatique et de son impact, je crois qu'il nous faut, de façon raisonnée, lire, écouter ce que nous disent les scientifiques, depuis maintenant plus de trente ans, et qui s'avère totalement juste. Toutes leurs prévisions sont aujourd'hui malheureusement des réalités et beaucoup d'entre eux sont en train de revoir les scénarii pour 2050, d'une façon qui devrait inquiéter ceux qui sont encore sceptiques, mais qui peut-être ont des enfants ou des petits-enfants, et qui pourraient au moins de ce fait sortir de leur scepticisme et comprendre qu'investir dans cette transformation et cette adaptation est purement et simplement vital.

Rattaché à ce débat d'orientation budgétaire, le rapport Développement durable 2020 vient attester que chaque euro que nous investissons le sera en faveur d'un modèle de ville durable et solidaire : les deux vont ensemble, l'un ne peut pas se faire sans l'autre. La transition et la transformation écologique de notre ville doivent se faire en associant et en entraînant toutes les catégories de populations. Et notamment celles qui, si nous ne sommes pas à leurs côtés avec des politiques publiques puissantes et un service public puissant, paieront le coût de cette crise climatique qui est d'abord aujourd'hui une crise sociale.

Ce rapport, que nous allons présenter dans ce Conseil à l'appui des documents, montre que le modèle de la ville durable et solidaire est le seul modèle possible.

D'ailleurs, dans ce que nous faisons en rapport avec les dix-sept objectifs fixés par les Nations Unies sur le développement durable, nous sommes déjà ici à Paris en objectifs réalisés ou même surpassés sur les dix-sept objectifs, O.D.D., définis par l'O.N.U.

Selon le diagnostic réalisé, nous obtenons des scores largement au-dessus de la moyenne pour la totalité de ces objectifs, grâce à notre action déterminée, délibérée pour la qualité de l'air, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la lutte contre la pauvreté ou encore, et cela figure au titre des O.D.D., pour la lutte contre la pauvreté ou la rénovation énergétique.

Cela, malgré le désengagement massif de l'Etat et, heureusement, le maintien de nos investissements. La Ville - nous le savons, c'est attesté - connaît une gestion saine et soutenable, comme le souligne l'agence de notation Standard & Poor's, en octobre, en maintenant la note double A pour Paris, tout en faisant évoluer notre perspective de négatif à stable.

(Intervention hors micro inaudible de Mme DATI).

Je propose que l'on mette le micro de Mme DATI pour que l'on puisse peut-être en profiter. Souvent les Parisiens qui suivent à distance ne profitent pas des paroles de Mme DATI. Donc, je vous propose de mettre son micro en marche pour que tout le monde puisse en profiter…

(Toutes les interventions de Mme DATI sont faites en même temps que celles de Mme la Maire de Paris).

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Pas de problème. On n'est pas comme vous, on est dans la transparence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour que les Parisiens, qui suivent à distance notre Conseil, puissent voir comment les choses se déroulent dans ce Conseil…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Comme cela, on va démonter tous vos mensonges.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est-à-dire parfois le manque de respect qui consiste à arriver en retard et à ne pas écouter les orateurs.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Les notations sont des indicateurs de solvabilité et pas un indicateur de gestion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je continue, mais laissez le micro.

Non, laissez le micro.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Vous voulez un débat, donc il n'y a pas de problème. Comme M. FÉRAUD qui souhaite mon expulsion, on pourra en parler. Voilà, cela aussi, c'est bien enregistré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il s'agit donc de la meilleure notation possible pour une collectivité locale française. Cette notation met en valeur les bases solides sur lesquelles s'appuie notre budget…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - A la réunion d'organisation, vous avez… *(Inaudible)* que je ne sois plus là.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A commencer par le résultat de l'exercice 2019, qui nous a permis de faire face aux urgences, aux urgences de la crise, ainsi que la gouvernance budgétaire renforcée mise en place dès le début de la mandature.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Avec un endettement de presque… *(Inaudible)*. Tout à fait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Deuxièmement, le budget que nous présenterons en décembre sera toujours aussi volontariste.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et déficitaire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors que nous avons investi 1,5 milliard d'euros en 2021, auquel seulement 2 % de crédits sont issus du plan de relance…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - En ruinant les bailleurs sociaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous investirons en 2022 près de 1,650 milliard d'euros pour soutenir l'activité et investir bien sûr pour l'avenir.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Alors pourquoi demandez-vous 500 millions d'euros au Gouvernement ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce budget, vous le savez, chers collègues, ce ne sont pas que des chiffres ou des indicateurs. Un budget, c'est d'abord…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - C'est l'argent des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est la volonté politique annoncée, c'est la traduction des choix politiques issus d'une élection…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et l'argent des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et de la légitimité que cette élection donne…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oui, c'est l'argent des Parisiens, cela vous gêne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A ceux qui ont la charge d'élaborer ce budget. Un budget, c'est aussi et surtout du service public, du service public en plus.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Sur la propreté, sur la sécurité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et ce budget porte notre choix pour les services publics de la Ville, pour la santé d'ailleurs de nos concitoyens, pour l'emploi et bien sûr pour la solidarité.

Ces investissements viennent accroître d'ailleurs le patrimoine de la Ville qui est passé, entre fin 2014 et fin 2020, de 25 à 40 milliards d'euros. C'est donc une augmentation du patrimoine de notre Ville…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et de la dette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Qui est en fait la traduction de la création de nouveaux services publics et d'équipements qui sont des propriétés de la Ville.

Ce rapport d'orientation budgétaire, et le budget qui va en découler, traduit donc des choix politiques qui permettent d'être à la fois au rendez-vous de l'exceptionnel - nous avons vu notamment dans la mandature précédente combien l'exceptionnel s'invitait dans nos vies - mais bien sûr aussi du quotidien.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et l'exceptionnelle dette que vous avez triplée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, quels sont ces choix ?

Tout d'abord, aider celles et ceux que les aléas de la vie touchent le plus durement.

C'est permettre aussi bien sûr le fonctionnement de notre ville, l'entretien des chaussées, des trottoirs…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - On a vu le résultat !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'adaptation face à l'urgence climatique, la rénovation des écoles et du patrimoine municipal, le maintien d'un très haut niveau de service public de proximité que nous avons notamment accru avec la territorialisation et aussi avec la ville du quart d'heure…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - La ville du sale quart d'heure pour les Parisiens tous les jours.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est aussi bien sûr améliorer les conditions de travail et le pouvoir d'achat des agents, des fonctionnaires qui font vivre Paris…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Vous êtes sûre que vous parlez de Paris, là ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Qui la réparent, qui la rendent plus sûre et plus belle.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ah oui ? On a vu le résultat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est faire des quartiers populaires notre priorité…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Dans le 18e, le 19e, le 20e…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est anticiper les difficultés qui arrivent et c'est aussi proposer des solutions justes et adaptées aux enjeux qui se posent.

C'est aussi penser de nouvelles manières de faire, de produire, de consommer pour faire de Paris une ville toujours plus écologique et plus solidaire.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - On a vu le résultat !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Lorsque nous investissons pour mieux isoler les bâtiments, pour amplifier le Plan Vélo, pour réparer la ville, pour la préparer aux changements climatiques, aux nouvelles façons de se déplacer…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Surtout… *(Inaudible)* elle est autonettoyante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour faire aussi une place plus grande aux piétons, pour permettre aux habitants de vivre dans une ville plus verte, nous nous enrichissons et nous remboursons aussi notre dette climatique…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Faut arrêter le crack !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et nous remboursons cette dette climatique vis-à-vis des jeunes générations. Cela guide mes choix, cela guide les choix de ma majorité.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Avec l'argent des Parisiens !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dans cette volonté, nous devrions trouver à nos côtés bien sûr l'Etat, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ah, c'est sûr !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si nous assumons d'agir, il faut que l'Etat assume aussi sa responsabilité.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Paris étant la ville la plus riche de France.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'Etat doit nous aider à être à la hauteur de notre investissement, de nos dépenses sociales obligatoires non compensées, en prenant en compte l'importance des péréquations payées par la Ville de Paris.

Nous faisons face à une érosion structurelle de la fiscalité locale. D'ailleurs, toutes les associations représentant les élus locaux le constatent, et vous le savez puisque notre Conseil de Paris se tient dans le même temps que le Congrès des maires. Le Congrès des maires sera l'écho national de ce constat, qui n'est pas simplement parisien et qui est le même partout en France…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Pas du tout.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - De la plus petite commune à la plus grande.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Paris est la seule ville dans cet état.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous le savons, les réformes fiscales imposées par l'Etat affaiblissent les finances locales. Elles nous obligent à réduire nos ressources locales et donc notre autonomie financière.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Non, non, on laisse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'ailleurs, sur la proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, j'ai mis en place justement, autour de lui, avec bien sûr Paul SIMONDON et beaucoup d'autres ici, un travail justement sur cette question des finances locales. La conviction de tous les maires… Vous aviez d'ailleurs présenté, cher Nicolas, ce travail devant l'"Association des maires des grandes villes de France", "France Urbaine", et ce constat était largement partagé…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Pas du tout, il n'y a qu'à Paris. Paris, la ville la plus riche de France.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Par l'ensemble des élus et des Exécutifs, qu'ils soient de droite, de gauche, écologistes ou encore centristes.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Paris est la seule ville en faillite !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'enjeu est donc considérable pour notre ville. Et la Ville de Paris continuera bien sûr de prendre part à ce débat pour défendre les intérêts des Parisiennes et des Parisiens, pour défendre plus largement aussi la décentralisation et l'autonomie des collectivités locales…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - En augmentant la dette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et pour défendre évidemment plus largement les contribuables locaux.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ils n'en ont pas pour leur argent aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je l'ai dit, ces débats trouvent aussi un vif écho à l'"Assemblée des Départements de France" - "France Urbaine", j'en ai parlé et je le redis, ces débats vont être au cœur du 103e Congrès des maires qui débute en ce moment même. Vous pourrez bien sûr vous joindre à l'ensemble des maires qui viendront à l'Hôtel de Ville ce soir…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci pour la charité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Autour du président BARNIER et de moi-même, pour les accueillir et faire…

BAROIN, pardon.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Pas encore mais ça va venir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - François BAROIN !

Je ne prendrai pas part à votre primaire, je vous rassure.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - … *(Inaudible)*.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais le président BAROIN, qui sera ici avec nous, et qui reprendra aussi ce que sont les principales revendications des maires de France.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Bernard CAZENEUVE revient.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - N'ayons donc pas peur de le dire…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Non, on n'a pas peur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'Etat abandonne les Parisiennes et les Parisiens.

Ce n'est pas une opinion : c'est un fait. Entre 2014 et 2020, la dotation globale de fonctionnement, D.G.F., perçue par la Ville de Paris a baissé, tenez-vous bien, de 615 millions d'euros.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et la dette a augmenté de combien en 2020 ? 10 milliards d'euros.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Entre 2014 et 2020, c'est moins 615 millions d'euros.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et la dette c'est 10 milliards d'euros.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Résultat : elle est passée de 668 millions d'euros à seulement aujourd'hui 53 millions d'euros.

La chute est vertigineuse…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Quand on n'a plus d'amis à Bercy, cela ne facilite pas les choses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et la dotation globale de fonctionnement, la D.G.F., sera donc nulle dans les toutes prochaines années. C'est un fait, ce que je vous dis là.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - 10,5 milliards de hors-bilan, c'est un fait aussi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que nous devons non seulement le répéter mais que les Parisiennes et les Parisiens sachent ce que cela signifie. C'est une chute vertigineuse, nous n'avons jamais connu…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Comme la dette hors bilan. Paris n'a jamais connu 10,5 milliards de dette hors bilan.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dans l'histoire de Paris, qui a plutôt été une histoire visant à conquérir son autonomie et à conquérir une capacité à agir directement pour les Parisiennes et les Parisiens, nous n'avons jamais connu une situation pareille.

Parallèlement, bien sûr, la contribution de la Ville de Paris à la réduction des inégalités territoriales, elle, devrait atteindre 681 millions d'euros en 2022, soit une progression de 26 millions d'euros par rapport au budget primitif de 2021.

Je demande ici à tous les élus, qui sont des élus de Paris, au-delà des différences, des clivages, des options, des orientations, des choix politiques qui auraient été totalement différents… J'en conviens, si nous n'avions pas gagné en 2020, l'enjeu présenté ici n'aurait pas été le changement climatique et la transformation et l'adaptation de la ville et l'accompagnement des plus fragiles, c'est une évidence. C'est un choix politique que nous portons. Et il faut respecter le choix des Parisiens : ce sont eux qui ont décidé, en 2020, de qui devait diriger cette ville.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - En 2020, vous étiez derrière nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais nous devons absolument dans cette ville, et j'en appelle à tous les élus, majorité comme opposition, défendre les Parisiens. Baisser la dotation globale de fonctionnement de 615 millions d'euros en un mandat…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - *(Inaudible)*… On ne va pas vous donner de l'argent à l'infini.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Augmenter la contribution de la Ville à la réduction des inégalités territoriales à 681 millions d'euros, cela s'appelle ne pas respecter les Parisiennes et les Parisiens. Et l'Etat ne respecte pas les Parisiennes et les Parisiens.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et augmenter la dette des Parisiens, c'est ne pas les respecter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais vous donner un autre chiffre très parlant.

La Ville de Paris finance aujourd'hui 22 % de la péréquation nationale. D'ailleurs j'ai toujours été de celles qui ont considéré que Paris devait contribuer à la péréquation régionale et nationale. Mais depuis 2020 les péréquations payées par la Ville sont supérieures aux dotations perçues. Cela non plus, ce n'est plus tenable. Cela aussi, cela s'appelle ne pas respecter les Parisiennes et les Parisiens.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Comme la dette, comme la dette !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut arrêter de penser…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et arrêter d'endetter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Que les collectivités locales peuvent faire toujours plus avec toujours moins.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Vous, c'est "Madame Plus" sur la dette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nos concitoyennes et nos concitoyens ont besoin de plus : plus de protection, plus de soutien, plus de perspectives d'avenir…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Plus de dette !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Plus d'implication de l'Etat, car nous avons besoin de l'Etat, dans les chantiers structurants qui se présentent à nous. Au lieu de cela, l'Etat nous tourne le dos.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oh… chouchoute, chouchoute !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, face à ce désengagement, à son manque de soutien quant à nos investissements nécessaires à l'adaptation climatique de Paris, dans les tout prochains jours, je vais écrire au Premier Ministre…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oh là !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour former, au nom de la Ville de Paris, un recours préalable et gracieux d'abord…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Gracieux ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Afin d'obtenir réparation du préjudice économique et écologique né de cette carence de l'action de l'Etat.

La Ville de Paris met tout en œuvre pour respecter à la lettre les engagements de l'Accord de Paris. D'ailleurs, le prix de l'O.N.U. en témoigne.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oh là là !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - De son côté, l'Etat doit prendre ses responsabilités pour ne plus seulement demeurer dans l'incantation, alors qu'il a été d'ailleurs maintes fois condamné au niveau européen, mais aussi dans ce que l'on a appelé L'Affaire du siècle, à laquelle la Ville de Paris a pris part.

Dans ces circonstances, ce débat d'orientation budgétaire revêt une importance particulière. Il repose sur un équilibre. D'une part, nous devons bien sûr respecter les engagements pris devant les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont accordé leur confiance, en finançant notamment les investissements essentiels à la transformation écologique et sociale de notre ville. D'autre part, nous devons mettre en œuvre des politiques publiques fortes, passant par un service public fort pour garantir aussi la solidarité et la reprise de notre économie.

Mes chers collègues, nous devons être là. Les Parisiennes et les Parisiens ont besoin d'une Municipalité qui répond à l'urgence et qui investit pour l'avenir, pour nos enfants, pour les jeunes générations.

Je vous invite à lire avec attention le rapport Développement durable, ainsi que le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, car ces deux rapports sont riches d'exemples pionniers. Ils témoignent de notre réactivité…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - *…(Inaudible)*.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - De notre capacité à être créatifs et à mener aussi des actions efficaces dans des moments difficiles.

Alors, je veux remercier ici toutes les directions de la Ville qui ont participé à l'élaboration de ces rapports, ces rapports qui permettent de penser le budget au-delà des chiffres dans la vie des Parisiennes et des Parisiens. Je veux remercier le Secrétariat général. Je veux remercier la Direction des Finances. Et je veux remercier, bien sûr, mes adjoints, en tout premier lieu Emmanuel GRÉGOIRE, Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Il est courageux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je les remercie parce qu'ils ont travaillé bien sûr avec leur intelligence…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ah…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Leur connaissance de Paris et des procédures budgétaires. Ils ont travaillé aussi avec les contributions précieuses de l'ensemble des adjoints que je veux saluer et remercier ici pour leur engagement, pour leur travail.

Je veux remercier les groupes, notamment de la majorité pour leur apport aussi à l'élaboration de ce budget, remercier les groupes de l'opposition pour s'opposer, c'est comme cela que vit une démocratie.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - *(Rire de Mme DATI)*. C'est gentil !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je veux aussi bien sûr remercier les maires d'arrondissement parce que dans le travail qui a été fait…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Même nous ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous sommes partis des arrondissements et de ce que les maires d'arrondissement, majorité comme opposition d'ailleurs, ont porté dans leurs élections municipales, dans notre élection municipale, notamment en termes d'équipements et de services nouveaux.

D'ailleurs, je veux remercier tous les maires, majorité comme opposition, qui ont été réunis la semaine dernière, autour de moi et de mon équipe, notamment sur la programmation des investissements de l'année qui vient. Je veux ici les remercier pour la qualité de l'échange que nous avons eu, extrêmement constructif, très loin d'ailleurs des joutes verbales mais vraiment dans le souci de la recherche de solutions pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je pense que l'état d'esprit de cette réunion, que nous avons vécue ensemble, est justement ce qu'il faut dans un temps de crise, dans un temps où nos concitoyens ont besoin aussi que les élus, quelle que soit leur appartenance politique, majorité comme opposition, apprennent aussi à élever le débat et surtout à les considérer.

Alors, merci à vous.

Le débat est ouvert.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oh là là.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Très chers collègues, je donne à présent la parole à M. le Président du groupe Paris en commun, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre débat d'orientation budgétaire s'inscrit cette année encore dans le contexte très particulier de la pandémie de Covid-19 et de la crise sanitaire.

La reprise de l'activité en France et à Paris semble se confirmer avec, pour notre ville notamment, la reprise de l'activité touristique et celle des transactions immobilières. Cela atteste, si besoin est, n'en déplaise aux esprits chagrins, du pouvoir d'attractivité de notre ville.

Cette reprise nous incite à faire preuve d'ambition. Mais parce que nous savons qu'elle reste fragile, elle nous invite à faire preuve de prudence dans nos prévisions et de responsabilité dans nos choix. C'est l'esprit et le sens du rapport d'orientation budgétaire qui nous est présenté aujourd'hui et je tiens, au nom de mon groupe, à le saluer.

Nous espérions être complètement sortis de la crise sanitaire qui a débuté il y a plus d'un an et demi désormais mais nous savons que cela est loin d'être le cas encore aujourd'hui. Cette crise n'est pas derrière nous et ses effets humains, sanitaires, économiques, financiers se font toujours ressentir, à l'heure où nous sommes confrontés à l'arrivée probable d'une cinquième vague.

Jusqu'à présent, nous le savons mais il me paraît utile de le rappeler à mon tour, la crise Covid aura coûté à notre collectivité de l'ordre de 1 milliard d'euros, alors que dans le même temps nos rentrées fiscales ont été amoindries et les prélèvements de l'Etat encore augmentés, comme l'a rappelé à l'instant la Maire de Paris.

Alors, quand j'entends la droite parisienne parler des finances de la Ville comme si de rien n'était, comme s'il ne se passait rien d'inédit depuis dix-huit mois, comme si pour la politique politicienne c'était "business as usual", je regrette que l'opposition municipale ne soit pas à la hauteur du moment.

Et durant cette période très dure, un autre élément a été lui aussi invariable : c'est l'absence de soutien véritable de l'Etat à nombre de collectivités, au premier rang desquelles les communes, dont Paris pourtant en première ligne face à la pandémie. Ce sont bien les finances des collectivités qui ont largement servi de variable d'ajustement, comme le rappellent d'ailleurs tous les candidats à la présidence de l'Association des maires de France.

Car les grandes villes, nous le savons, assument des charges de centralité plus fortes, et sont davantage concernées par la baisse de recettes essentielles à leur bon fonctionnement : recettes d'exploitation, droits de mutation à titre onéreux, taxe de séjour, etc. Paris n'est malheureusement pas la seule grande ville de France dans cette situation, comme le souligne très régulièrement l'ensemble des associations d'élus.

La Cour des Comptes elle-même relevait, dans son rapport sur les finances publiques locales 2021, la dégradation de la situation budgétaire de l'ensemble des collectivités territoriales. Et malgré nos demandes répétées, rien n'y fait. La baisse progressive des dotations et à la hausse de péréquation - ce double effet ciseaux - continuent imperturbablement leur trajectoire comme si de rien n'était. Circulez et débrouillez-vous !

Nos efforts de gestion sont ainsi toujours contraints par la progression des dépenses de péréquation. Cette année encore, les dotations de l'Etat ont été inférieures de 150 millions d'euros aux dépenses de péréquation. La contribution de la Ville de Paris à la réduction des inégalités territoriales devrait atteindre 681 millions d'euros en 2022, soit une progression de 26 millions d'euros en un an. Jamais je n'entends la droite parisienne le déplorer…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ah… Nous, on travaille dans l'intérêt des Parisiens sur cet endettement excessif.

M. Rémi FÉRAUD. - Nous le savons également, les transferts successifs de fiscalité opérés au cours des dernières années sont figés à la date des transferts. Notre collectivité perd ainsi la dynamique de fiscalité dont elle bénéficiait auparavant. A titre d'exemple, la perte estimée pour la Ville de Paris du transfert à la Région Ile-de-France de la moitié de la part départementale de C.V.A.E. se monte à plus de 300 millions d'euros cumulés sur les cinq dernières années.

Pire encore, non content de n'avoir rien fait ou presque pour venir en aide à Paris, le Gouvernement charge aujourd'hui un peu plus la barque, si j'en crois les mesures actuellement en débat au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances. Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui du compte d'affectation spéciale amendes, C.A.S. amendes : toutes les recettes sont garanties pour l'Etat, pour la Région Ile-de-France, pour "Ile-de-France Mobilités", toutes les recettes sauf celles des communes. Et pour la Ville de Paris, il restera 64 millions d'euros à payer pour financer les 115 millions d'euros de recettes garanties aux autres bénéficiaires d'affectation spéciale…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Mais qu'avez-vous fait des 10 milliards ?

M. Rémi FÉRAUD. - Malgré ce contexte pour le moins compliqué, l'agence de notation Standard & Poor's a choisi récemment de maintenir à Paris la note double A…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Dites la vérité : les agences de notation, ce n'est pas un indicateur de gestion.

M. Rémi FÉRAUD. - Je souligne au passage que cette note est la meilleure possible pour une collectivité française…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ce n'est pas un indicateur de gestion. Arrêtez de prendre les Parisiens pour des imbéciles et des vaches à lait !

M. Rémi FÉRAUD. - Cela mérite d'être relevé, même si les agences de notation ne sont pas notre guide ultime. Et cette note atteste encore une fois de notre solidité financière…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Bien sûr !

M. Rémi FÉRAUD. - Du caractère responsable de notre gestion…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - On l'a vue, la responsabilité !

M. Rémi FÉRAUD. - Et de perspectives rassurantes pour l'avenir.

Tant pis pour celles et ceux qui parient inconsidérément sur la faillite de Paris…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Tant pis pour les Parisiens pour le moment.

M. Rémi FÉRAUD. - Ils sont et seront encore une fois démentis par les faits.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et par les sondages.

M. Rémi FÉRAUD. - Oui, pour compenser la chute de notre épargne, nous avons dû recourir davantage à l'emprunt. Il s'agit là d'un choix assumé en vue de préparer l'avenir, comme nous avons, dans l'ensemble des groupes de la majorité, déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois.

Mais de Conseil de Paris en Conseil de Paris, les mêmes qui dénoncent une gestion dispendieuse ou irresponsable de notre collectivité, qui demandent de réduire la dette, les mêmes multiplient les amendements qui n'auraient pour seul effet que d'accroître les dépenses.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Parlez pour vous ! Parlez-vous pour vous ? Les Parisiens ne sont pas dupes.

M. Rémi FÉRAUD. - Il y a la droite, qui fustige dans les médias l'excès de dépenses, et il y a la droite du Conseil de Paris qui en demande de nouvelles. Laquelle est la vraie ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - La droite que vous ne voulez pas, la droite que vous voulez exclure !

M. Rémi FÉRAUD. - L'opposition affirme dans la presse qu'il y a trop de fonctionnaires. Pouvez-vous nous préciser combien de postes vous voulez supprimer et lesquels ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - La Direction de la Communication.

M. Rémi FÉRAUD. - Les policiers municipaux ? Les personnels de crèches ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Les 350 agents de la Direction de la Communication.

M. Rémi FÉRAUD. - Les personnels de propreté ? Nous attendons la liste.

A moins que vous ne suggériez, pour réduire la dette, d'augmenter les impôts. Et si oui, lesquels ? Pour quel montant ? Et pourquoi ne pas le dire aux Parisiens dans ce cas ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Les agents de la Communication, vos cabinets pléthoriques.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame DATI, vous avez été Ministre…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oui, Monsieur FÉRAUD. Vous qui voulez mon expulsion, Monsieur FÉRAUD, expliquez-vous à ce sujet. Vous avez exigé mon expulsion du Conseil de Paris, Monsieur FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - D'un Gouvernement qui, confronté à la crise de 2008, a augmenté la dette de la France de 600 milliards d'euros. Je n'ai pas le souvenir de vous avoir entendue sur le sujet à l'époque. Alors un peu de modestie pour nous tous face à cette crise exceptionnelle que nous traversons.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oui, Monsieur FÉRAUD, bien sûr ! Oui, Monsieur FÉRAUD, continuez.

M. Rémi FÉRAUD. - Pour notre part, si nous abordons l'avenir en responsabilité, le travail engagé nous permet non seulement de l'envisager avec sérénité, sans augmenter les impôts des Parisiens, mais aussi de faire preuve d'ambition et ce faisant, de continuer à traduire concrètement les engagements sur lesquels nous avons été élus, il y a un an et demi.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Faux bilan ! Cavalerie !

M. Rémi FÉRAUD. - Aujourd'hui, comme l'a dit Anne HIDALGO, nous faisons le choix de poursuivre notre action vers une ville plus solidaire et plus écologique.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Monsieur FÉRAUD, connectez-vous à la vie, vous n'avez jamais "bossé" de votre vie. Vous êtes un apparatchik !

M. Rémi FÉRAUD. - Nous œuvrons pour un service public de proximité plus développé répondant mieux aux attentes du quotidien…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Voilà ce que doivent savoir les Parisiens : Monsieur FÉRAUD, vous êtes un apparatchik. Vous ne connaissez pas la réalité des Parisiens. Travaillez et donnez des conseils… *(Inaudible)*.

M. Rémi FÉRAUD. - Et lorsqu'il s'agit d'infrastructures de transport, de logement ou encore de culture et d'éducation…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Faux bilan, dette colossale, endettement excessif. Vous avez ruiné les bailleurs sociaux, c'est une honte !

M. Rémi FÉRAUD. - Nous préparons demain. Nous agissons et nous avons le devoir de le faire pour les générations futures.

En 2021, la Ville a ainsi fait le choix de maintenir l'investissement à un très haut niveau…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Vous avez fait le choix de la dette et d'un endettement colossal.

M. Rémi FÉRAUD. - Et faut-il le rappeler ? Le maintien de nos capacités d'investissements est aussi décisif pour retrouver et affermir la croissance.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Paris est en faillite.

M. Rémi FÉRAUD. - Notre pays a besoin d'investissements d'avenir. Les collectivités locales sont des acteurs essentiels. Pour cela, elles devraient être soutenues bien davantage.

Le mois dernier, nous avons présenté à ce même Conseil…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Vous avez tout ruiné : les finances et Paris !

M. Rémi FÉRAUD. - Les mesures pour accélérer la transition écologique et sociale de Paris. Oui, pour que Paris atteigne la neutralité carbone, il faut agir vite et fort, et nous le ferons.

Le milliard et demi d'euros d'investissements nous permettra de mener des projets très importants. Les collègues de mon groupe y reviendront.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ah ! Ça c'est sûr.

M. Rémi FÉRAUD. - Dans un monde de plus en plus mouvant et incertain, en proie aux crises sociales, sanitaires, climatiques, diriger Paris est un honneur mais aussi une lourde responsabilité.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - On a vu le résultat !

M. Rémi FÉRAUD. - Nous avons la responsabilité de ne pas être conservateurs et de mener les projets dont notre ville a absolument besoin pour préparer l'avenir.

Un tel moment de l'histoire, où nous sommes confrontés à un choc exogène majeur avec la crise sanitaire qui frappe le monde entier, devrait conduire l'ensemble de nos groupes, et aussi l'opposition municipale, à un esprit responsable et constructif, loin des slogans et des jugements définitifs, qui étaient d'ailleurs déjà les mêmes pendant la campagne municipale. Si certains ne le savent pas, elle est terminée. Pour notre part, nous sommes tournés vers l'avenir avec détermination.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Avec les résultats que l'on connaît !

M. Rémi FÉRAUD. - Celle de mettre en œuvre nos engagements tout en tenant compte pleinement de la réalité…

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - On n'a même pas le plan d'investissement de la mandature.

M. Rémi FÉRAUD. - Et en protégeant les Parisiennes et Parisiens de la crise.

Je vous remercie.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Où est le programme d'investissement ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Merci à vous pour ce travail et cette expression sérieuse, documentée, travaillée.

A présent, je vais donner la parole puisque c'est le tour de parole de Mme DATI, présidente du groupe Changer Paris. Mes chers collègues, nous écoutons Mme la Présidente du groupe Changer Paris et sa vision de Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Bouchez vos oreilles, cher Monsieur FÉRAUD, vous qui souhaitez mon expulsion du Conseil de Paris, c'est ce que vous avez demandé à la Conférence d'organisation.

Madame la Maire, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire devrait être le moment d'établir avec réalité de quoi seront faites les finances de la Ville pour l'année à venir.

Après un mandant 2014-2020, qui aura vu la dette doubler, la fiscalité augmenter de 20 %, une utilisation effrénée des loyers capitalisés, un espace public dégradé et enfin une crise sanitaire et économique, ce D.O.B. aurait pu être l'occasion d'enfin repartir sur des bases saines. Ce n'est pas le cas.

Ce qui semble caractériser ce D.O.B. 2022, c'est son insincérité : absence d'indication d'endettement, grand flou quant aux loyers capitalisés qui sont reconduits et grave inquiétude quant à l'exécution des recettes, dont nous n'avons toujours pas le montant réel exécuté et non celui que vous aviez rêvé.

C'est ce qui a justifié d'ailleurs le départ de certains de vos collaborateurs de votre cabinet. C'est grâce à eux que nous avons obtenu ces informations, parce qu'ils ont eu le sens des responsabilités et ils ne veulent pas être mis en cause.

Au total, c'est un manque à gagner évalué à plus de 400 millions d'euros qui fait peser sur le budget de fonctionnement un risque réel de déséquilibre, c'est-à-dire interdit par la loi. En occultant une fois de plus, le projet de budget primitif sera insincère.

Nous attendons des réponses claires car cela devra être pris en compte dans la rédaction du budget primitif 2022. Nous craignons que ce budget soit à nouveau insincère, que le budget de fonctionnement ne soit pas à l'équilibre. Dans ce cas, la Ville sous tutelle financière de l'Etat ne serait plus une option mais une obligation.

Il aura fallu une demande expresse de notre présidente de la 1ère Commission pour connaître enfin les prévisions d'endettement de la Ville pour 2022. En effet, aucune information n'est donnée. Rien !

Vous daignez enfin confirmer le pire, c'est-à-dire que, fin 2021, la dette aura doublé depuis 2013, passant de 3,6 milliards à 7,2 milliards. C'est pour M. FÉRAUD parce qu'il faut qu'il travaille un peu quand même et qu'il se reconnecte, je rappelle à M. FÉRAUD qu'en vingt-quatre ans de gestion par la droite de la Ville de Paris, la dette n'aura augmenté que de 1 milliard d'euros. Dans le même temps, sous gestion socialiste, la dette aura été multipliée par sept et la plus forte progression est sous la mandature de Mme HIDALGO.

Comme votre engagement… Comme votre engagement… Comme votre engagement…

Oui, cela fait mal. Voilà, les Parisiens ont des informations.

Comme votre engagement, Madame la Maire, de ne pas vous présenter à l'élection présidentielle, vous vous étiez engagée à stabiliser l'endettement. C'est tout le contraire qui se prépare. Ce n'est qu'oralement que nous avons appris mardi dernier, le 9 novembre, que l'autorisation d'emprunt serait portée à 912 millions d'euros. Pourquoi ne pas l'avoir écrit ? Pourquoi un montant aussi faramineux et pour quoi faire ?

J'entends déjà votre argument : cela est dû à la crise sanitaire. Mais c'est un prétexte faux, comme d'ailleurs, selon vous…

Il n'y a que vous qui l'avez entendu, cet appel irrésistible du peuple écologiste et socialiste à vous présenter. On en voit le résultat. Peut-être que M. CAZENEUVE reprendra le relais.

Au compte administratif 2020 voté en juin dernier, vous estimiez le coût total de la crise de la Covid à 800 millions d'euros. Le groupe Changer Paris dénonçait ce montant, qui amalgamait coûts réels, manques à gagner, des recettes bien largement surestimées - ce sont vos anciens collaborateurs qui le disent eux-mêmes -, et donc insincère et qui oubliait opportunément les économies engendrées par l'arrêt total de certains services publics.

Par un calcul simple que je vous invite à vérifier, depuis l'apparition de la crise sanitaire, voici le total des autorisations d'emprunt que le Conseil de Paris a voté : 420 millions d'euros au B.S. 2020, 780 au B.P. 2021, 59 au B.S. 2021, et donc enfin 912 millions d'euros pour 2022. Cela fait 2,1 milliards d'euros. Il y a donc 1,3 milliard inexpliqué. Inexpliqué ! Pour quoi faire ? Encore boucher des trous, masquer la cavalerie à laquelle vous vous prêtez de budget en budget.

D'ailleurs, vous n'indiquez aucune durée de désendettement. Quelle incompétence ! Où est le programme d'investissement de la mandature qui est le marqueur d'une vision, d'une responsabilité pour une collectivité ? Rien, rien ! De la gabegie financière, de l'incompétence, du cynisme.

Les agences de notation, dont vous vous prévalez, ne jugent pas de la gestion, qu'elle soit d'ailleurs bonne ou mauvaise, mais bien de la solvabilité, c'est-à-dire du potentiel fiscal des Parisiens, ainsi que de la vente potentielle de son patrimoine - qui, ne vous en déplaise, ne vous appartient pas -, c'est-à-dire un indicateur de liquidation après inventaire.

Et je n'évoque pas les 10,5 milliards d'euros d'engagement hors bilan, dont nous exigeons le détail et dont certains éléments, que nous avons obtenus malgré vous par vos anciens collaborateurs, démontrent la très mauvaise gestion de votre politique du logement.

Justement, venons-en aux loyers capitalisés. Une nouvelle fois, nous aurions pu croire que l'utilisation de cette manœuvre comptable allait s'arrêter avec votre second mandat. Nous sommes tombés des nues en lisant, page 16 du rapport, que 500 millions d'euros sont inscrits, soit près de la moitié de l'intégralité des loyers capitalisés depuis 2001.

Outre que cette manœuvre est à la limite de la légalité et qu'elle porte le risque de financer des dépenses de fonctionnement par l'emprunt, en contournant totalement la règle d'or des finances publiques locales, son inscription soulève trois questions : avez-vous reçu l'autorisation gouvernementale obligatoire ? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, en page 15 du même rapport, ils sont inscrits à 830 millions d'euros et non plus à 500 ? Et pourquoi en réunion de la 1re Commission avez-vous parlé seulement de 220 millions d'euros pour 2022 ?

Quelles données croire ? Encore un détournement de procédure. Surtout, pourquoi avez-vous décidé de remettre brutalement l'accélérateur sur ces recettes ? Pour boucher les gros trous dans le budget de fonctionnement, au point de mettre de côté des réserves de trésorerie au prix d'une manœuvre qui frôle l'illégalité.

Alors, à la lecture de vos prévisions de recettes 2022, encore l'insincérité est une évidence et flagrante. Nous avons trois questions précises à vous poser.

Pouvez-vous nous indiquer clairement, ici et maintenant, le taux d'exécution pour 2021 des recettes de stationnement, de la taxe de séjour et des cessions de biens immobiliers ? Ces questions ne sont pas posées au hasard. Le D.O.B. s'appuie sur les résultats des années précédentes pour établir un budget prévisionnel sincère.

Comme par hasard, les droits immobiliers en hausse ont droit à une prévision d'exécution bien mentionnée pour 2021. Alors que ni les recettes de stationnement, ni la taxe de séjour, ni les cessions de biens immobiliers, très sensibles à la crise sanitaire et qui sont les grands pourvoyeurs de recettes au budget, ne figurent absolument pas. Pourquoi ?

En 2020, année de crise sanitaire, les manques à gagner cumulés des recettes de fonctionnement avaient atteint plus de 400 millions d'euros. Vous divisez les places de stationnement par deux. Les terrasses estivales occupent 9.000 places de stationnement sept mois par an. Le marché immobilier hors particuliers ne s'est pas remis.

Les mêmes causes devant mener aux mêmes conséquences, inscrire des recettes de fonctionnement en hausse, sans indiquer l'exécution attendue pour 2021, porte une nouvelle fois un fort risque d'insincérité. Nous craignons un manque à gagner entre 200 et 400 millions d'euros.

Pourquoi prévoir alors un montant de 500 millions de loyers capitalisés si proche du manque à gagner potentiel pour les recettes ? Cela revient à reconnaître que le budget est insincère.

Conclusion : les questions sont simples, les Parisiens attendent des réponses simples. Si la Municipalité persiste dans ce déni, comme elle le fait depuis maintenant de nombreux mois, le contrôle préfectoral, que nous avons saisi, renforcé du budget s'impose. La mise sous tutelle de la Ville doit être envisagée. Voilà nos recommandations.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

La phrase du jour : "La crise sanitaire est un prétexte". La phrase du jour !

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le rapport d'orientation budgétaire qui nous est présenté est l'occasion, pour le groupe Ecologiste de Paris, de mettre en perspective les ambitions que nous portons pour le prochain exercice budgétaire.

2022 ne doit pas être l'année du retour à la case départ d'avant crise. Nous avons été élus en 2020, dans un contexte économique, sanitaire et social extrêmement tendu, auquel nous avons la responsabilité de répondre en proposant des mesures ambitieuses de transformation du quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Paris a été affectée plus que les autres collectivités et ce, du fait de nos spécificités économiques basées sur la diversité de nos commerces, sur notre offre culturelle riche et sur la place du tourisme dans notre capitale de par son envergure internationale.

Si les tendances de nos recettes de fonctionnement pour l'an prochain sont encourageantes, elles ne doivent pas nous faire perdre de vue que celles-ci reposent principalement sur des secteurs dépendant fortement de la conjoncture économique.

La hausse projetée, mais déjà constatée des D.M.T.O., n'est pas nécessairement une bonne nouvelle car elle est la conséquence du prix des transactions et non du nombre de ventes immobilières. Elle est donc liée à la hausse du prix du mètre carré, qui explique en partie le départ des classes populaires et moyennes qui n'ont plus les moyens d'accéder à la propriété à plus de 10.000 euros le mètre carré.

Notre budget s'appuie également sur les recettes engendrées par la taxe de séjour totalement sujettes aux aléas subis sur le secteur du tourisme.

Par ailleurs, la transformation de la taxe d'habitation à une fraction de la T.V.A. ne va pas renforcer la résilience financière de Paris, car cet impôt sur la consommation, le plus injuste des impôts, taxant aussi bien les riches que les pauvres, est très sensible à la conjoncture économique.

Nous ne pouvons pas continuer à construire notre futur sur le retour du tourisme de masse ou encore sur la reprise du marché immobilier et le rebond de la consommation.

A cette absence de résilience de nos ressources s'ajoute également le fait que les recettes de la Ville sont lourdement affectées par le désengagement continu de l'Etat auprès des collectivités locales, qui réduit chaque année ses dotations et ne compense pas sa dette dans la gestion de la crise Covid. Nous partageons sur ce point vos inquiétudes, Madame la Maire.

Il n'est pas logique que les mesures de soutien de l'Etat pour les collectivités locales n'aient pas ciblé les métropoles, alors qu'elles ont été très affectées. Il est de même anormal que les crédits du plan de relance de l'Etat ne représentent actuellement que 11 millions d'euros de cofinancement pour la Ville de Paris.

Cependant, le retour à une situation économique favorable ne doit pas être un motif de retour au monde d'avant. Le groupe Ecologiste de Paris n'a eu de cesse de répéter ces derniers mois l'importance d'investir massivement dans les secteurs économiques les plus résilients.

Il s'agit d'adapter notre ville aux changements climatiques pour anticiper les vagues de chaleur, en repensant l'espace public, la végétalisation et la rénovation énergétique du bâtiment, par exemple.

Il s'agit de soutenir une nouvelle forme d'économie sociale, solidaire et circulaire pour créer des emplois vertueux, localisés et favorables à une meilleure insertion sur notre territoire.

Il s'agit d'investir dans le secteur des solidarités, et en particulier dans les quartiers "politique de la ville" pour lutter durablement contre les inégalités sociales.

La gravité de la situation, à laquelle nous avons fait face durant la crise Covid, était telle que nous ne pouvons pas prendre le risque de nous remettre dans les mêmes conditions économiques que précédemment.

Mes collègues Alice TIMSIT, Émile MEUNIER et Jérôme GLEIZES développeront nos argumentaires et présenteront les vœux déposés par mon groupe.

Avant de conclure, je souhaite évoquer un sujet sur lequel les Ecologistes ont été à l'initiative à Paris, comme dans d'autres collectivités : la mise en place d'une budgétisation sensible au genre.

Au précédent débat d'orientation budgétaire, nous faisions voter la mise en place d'une telle évaluation de nos dépenses et la nécessaire prise en compte de l'égalité des genres dans la conduite de nos politiques budgétaires. Son déploiement est complexe et peut prendre du temps, afin de développer une vraie méthodologie pour analyser les effets positifs et négatifs du budget sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

Au nom du groupe Ecologiste, je réitère notre engagement à faire qu'un tel outil se développe à Paris. Nous serons donc vigilantes et vigilants à ce que sa mise en place soit dotée des moyens suffisants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KONÉ.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons un premier débat d'orientation budgétaire après la crise Covid que nous avons connue et c'est aussi le moment de tirer les enseignements.

Le premier enseignement que tire le groupe Communiste dans cette période de crise, c'est le rôle essentiel du service public face à une crise et dans notre capacité de résilience. Mais c'est aussi le rôle essentiel du service public comme levier pour la relance économique.

Tout cela nous amène dans nos orientations budgétaires à un constat : c'est le besoin de continuer à renforcer le service public, et donc d'aller à l'encontre des politiques d'austérité, d'aller à l'encontre des personnes qui nous disent que le plus important, c'est de réduire la dépense publique. Le groupe Communiste pense exactement le contraire : le plus important, c'est plutôt d'augmenter la capacité d'intervention du service public.

Malheureusement, la stratégie depuis les années 1980 va à l'inverse de la décentralisation. C'est d'abord la volonté de réduire la dépense publique de l'Etat, puis celle des collectivités. C'est l'application des politiques d'austérité.

Et l'un des piliers du service public, mais aussi de la démocratie locale, c'est bien la fiscalité locale. Or, nous sommes face, depuis les années 1980, à une entreprise de casse de la fiscalité locale, au point aujourd'hui que la "Gazette des communes" titre : "Le contribuable local, une espèce en voie de disparition".

Des quatre impôts directs à pouvoir de taux mis en place dans les années 1980, il ne reste à la main de la Ville de Paris que les taxes foncières et moins d'un tiers des impôts économiques sur les entreprises. Pour Paris, il faut retenir un chiffre : nous avons la main seulement sur 28 % de nos recettes. Les ressources de la fiscalité directe ont baissé de 11 % entre 2017 et 2021. La restructuration des impôts sur les entreprises depuis la réforme de la taxe professionnelle, c'est une perte cumulée de 21 % de nos recettes fiscales, et une baisse de 12 % entre 2010 et 2021.

Évidemment, la récente suppression de la taxe d'habitation, compensée par une fraction de la T.V.A., va encore dans ce sens et un sens qui est l'érosion totale des finances publiques locales et de la fiscalité locale.

Alors aujourd'hui, comme l'a dit ma collègue Fatoumata KONÉ, nos recettes dépendent à la fois des compensations de l'Etat par les dotations, mais surtout des D.M.T.O. D.M.T.O. qui, dans ce budget, semblent augmenter, mais D.M.T.O. que nous savons fluctuantes et D.M.T.O. qui finalement surfent sur la spéculation immobilière. Donc on ne peut pas dire que c'est un impôt vertueux.

Nous pensons aussi que, dans cette période, nous sommes face à un mouvement très grave, un mouvement de recentralisation du pouvoir de l'Etat sur les finances publiques.

Alors, Madame la Maire, nous pensons que ce système est à bout de souffle et nous invite à mener deux batailles.

La première, c'est celle que vous avez évoquée. C'est vraiment avoir les compensations de l'Etat à l'euro près. Nous l'avons évoqué, je pense depuis votre première élection en 2014, et nous évoquons chaque année une dette de l'Etat vis-à-vis de notre collectivité à 1 milliard d'euros chaque année. Aujourd'hui, symboliquement, la dette de la Covid de la Ville de Paris, c'est 1,2 milliard.

Il nous a donc paru important que, dans ce débat, nous déposions un vœu demandant expressément à l'Etat de compenser cette perte pour la Ville à hauteur de 1,2 milliard. Compensation - ma collègue Camille NAGET y reviendra - aussi du R.S.A. qui a explosé, de l'allocation aux personnes en situation de handicap, de la T.H., enfin l'ensemble des reprises par l'Etat et des transferts de charges de l'Etat.

Je voudrais enfin dire une chose, c'est qu'il nous faut absolument une révolution fiscale pour plus d'autonomie financière des collectivités locales. Sinon, il n'y a plus aucun sens à ce que les collectivités territoriales soient dirigées par la démocratie, par la représentation du peuple. A ce moment-là, il n'y a plus qu'à nommer un Préfet et à appliquer les règles de l'Etat.

Des richesses, il y en a, il faut aller les capter et par la fiscalité. Je voudrais donner deux exemples d'actualité.

Premier exemple, selon un rapport du 15 novembre, des dividendes records sont versés aux actionnaires dans ce dernier trimestre. Des dividendes records qui atteignent 1.400 milliards d'euros sur l'année 2021. Le versement aux actionnaires bondit de 19,5 % par rapport à 2020. Et parallèlement à cela, c'est la flambée des prix des matières premières qui a généré des bénéfices records pour les sociétés minières. D'un côté, nous avons des dividendes qui augmentent, et de l'autre le prix du gaz, de l'électricité, des produits de consommation qui augmentent, et le pouvoir d'achat des citoyens qui baisse, et l'Etat qui continue une logique de la réduction des dépenses publiques.

Deuxième exemple de l'actualité qui illustre mon propos de cette problématique de déséquilibre entre développement économique et service public. En 2015, l'entreprise Starbucks a réalisé un chiffre d'affaires de 95 millions d'euros et un bénéfice de près de 800.000 euros, mais n'a pas versé un seul centime d'impôt en France grâce aux niches fiscales. On estime aujourd'hui que 200 milliards d'euros pourraient être récupérés chaque année en luttant contre l'évasion fiscale. On estime qu'il existe 100 milliards de niches fiscales et 80 milliards de fraudes fiscales.

Dans cette situation, la seule mesure prise par le Gouvernement aura été la suppression de la taxe d'habitation compensée par la T.V.A. La T.V.A. est devenue une sorte de couteau suisse, servant à payer indifféremment les dépenses de l'Etat et celle des collectivités locales.

Mais quelle réalité se cache derrière cette évolution de la fiscalité et de la T.V.A. ? C'est faire payer plus les foyers modestes que les entreprises et les foyers riches. Le taux de prélèvement de la T.V.A. pour une personne au SMIC correspond à 14 % de ses revenus, alors que ce taux n'est plus que de 5 % pour les foyers les plus riches.

Cette évolution, c'est la fin de la progressivité de la fiscalité. C'est une autre réalité, c'est que les taxes sur la consommation aujourd'hui représentent 373 milliards d'euros pour l'Etat, soit 75 % des recettes fiscales, alors que

les impôts sur la progressivité, notamment sur le revenu ou sur les entreprises, c'est seulement 16 % des recettes de l'Etat.

Voilà l'injustice à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Et je pense, Madame la Maire, que dans ce Congrès des maires de France qui se réunit aujourd'hui, nous avons besoin d'une voix qui fasse entendre une alternative : une refonte totale de la fiscalité sur la base de la progressivité qui rétablit un équilibre entre impôt économique sur les entreprises et impôt sur les personnes sur la base des revenus.

Notons d'ailleurs que le pouvoir fiscal à Paris est important. Quand on regarde l'I.F.I., l'impôt sur les fortunes immobilières, 30 % des recettes viennent de Paris. Cela veut dire qu'à Paris nous avons des grandes fortunes et des gens très riches qui aujourd'hui échappent aussi à l'impôt sur le revenu.

C'est aussi rétablir le lien de la fiscalité entre citoyens et territoires, c'est retrouver le consentement à l'impôt. C'est une réelle évaluation des politiques locales, dont nous avons besoin.

Donc, mon propos aujourd'hui, ce n'est pas d'augmenter les impôts locaux, mais c'est une réelle révolution fiscale à l'échelle nationale qui permette d'accompagner une véritable autonomie des finances des collectivités pour relever le défi d'avenir, en s'appuyant, je conclurai sur ce point, sur deux leviers : l'investissement public pour la relance économique et le renforcement des services publics par l'emploi public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, décidément les débats d'orientation budgétaire sont les mêmes d'une année sur l'autre. Alors que les Parisiens subissent une ville de plus en plus dégradée, alors que les problèmes de propreté demeurent, que les problèmes de sécurité, que les problèmes d'accès au logement, les problèmes d'entretien de la voirie demeurent, les finances de la Ville sont de plus en plus dans le rouge. Oui, la dette de Paris est encore en hausse : 7 milliards d'euros en 2021.

Lors du même débat d'orientation budgétaire il y a un an, nous vous alertions sur cette situation. Nous vous demandions de ne pas confondre la dette structurelle et conjoncturelle. En effet, si les mesures d'urgence devaient être financées, et nous vous avons soutenus pour cela et nous continuerons de le faire, l'augmentation colossale de la dette ne date pas d'aujourd'hui, ni de la seule année 2020 et, encore moins, elle n'est pas que climatique.

Pourtant, vous pensez que la Ville serait bien gérée dans un contexte difficile, comme en attesterait la notation de l'agence Standard & Poor's qui a maintenu la note double A pour la Ville. Ce serait, selon votre rapport d'orientation budgétaire, la meilleure notation possible pour une collectivité locale française. Mais la notation favorable des agences de notation se fonde avant tout, et vous le savez bien, sur le potentiel fiscal des Parisiens et le patrimoine de la Ville afin d'évaluer la solvabilité.

Nous vous avions déjà demandé de procéder à une réforme en profondeur de l'administration parisienne, de mettre en œuvre une politique de sérieux budgétaire qui nous permettrait de disposer de marges de manœuvre pour stopper la trajectoire infernale de la dette. Cela n'a pas été fait.

De même, nous souhaitions disposer, et nous continuons à le souhaiter, d'indications précises sur les cofinancements, notamment et surtout avec les fonds européens. En effet, nous ne disposons pas d'une vue d'ensemble qui nous permettrait de comprendre si ces fonds sont suffisamment mobilisés dans le cadre des programmes de financement. Le potentiel des fonds européens dévolus aux collectivités territoriales françaises est important, vous le savez, et pourrait être mieux utilisé. Quel bilan pouvez-vous faire au Conseil de Paris sur ces cofinancements et qu'en est-il pour cette mandature ? Quelles sont aussi les articulations avec la Région Ile-de-France et l'Etat ?

Alors, s'agissant des orientations que vous affichez, on constate une nouvelle fois qu'il y a une tentative de diversion, accusant l'Etat comme étant la cause de la situation budgétaire. Votre rapport affirme, je cite, "le désengagement de l'Etat". D'ailleurs, vous vous êtes largement exprimée à ce sujet. Comme c'est facile, n'est-ce pas ?

La situation financière de la Ville de Paris est suivie de près. Elle fait l'objet d'un soutien constant de l'Etat depuis plusieurs années, tant sur un plan économique que budgétaire. A ce titre, je souhaite saluer au nom de mon groupe l'engagement du Président de la République et de son Gouvernement pendant toute cette période de crise sanitaire, économique et sociale que nous avons traversée et qui, hélas, n'est pas encore terminée.

Le Président MACRON, le Gouvernement et tout l'appareil d'Etat ont su mener et mènent encore une politique au service de tous nos concitoyens et de tous les acteurs économiques. Les Parisiens ont donc tenu dans cette crise grâce aussi à l'action de l'Etat qui a apporté une aide massive à l'économie parisienne : 1,4 milliard d'euros d'aides au titre du fonds de solidarité ont été versés à plus de 140.000 entreprises, soit un montant moyen de près de 10.000 euros par entreprise, le montant le plus élevé versé par l'Etat à un département en métropole. Plus de 3,1 milliards

ont été engagés par le Gouvernement pour le chômage partiel à Paris depuis mars 2020. Enfin, plus de 55.000 prêts garantis par l'Etat ont été signés à Paris pour un montant d'encours de 18,6 milliards d'euros, c'est-à-dire plus de deux fois le budget de la Ville de Paris.

Sur le plan budgétaire, rappelons aussi que le Parlement a adopté des mesures spécifiques en faveur de la Ville de Paris dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2021. La Ville a désormais la possibilité de relever le plafonnement de la taxe de séjour pour les locations touristiques, nous en avons parlé.

Par ailleurs, le Parlement a renouvelé la dérogation sur les loyers capitalisés, ayant permis à la Ville de boucler son budget depuis 2016, bien que cette manœuvre comptable demeure et masque un peu plus la dérive budgétaire en vigueur et qu'elle mette en péril les finances de la Ville, ainsi que la situation du logement à Paris.

Au-delà de ces aspects, c'est aussi le Gouvernement qui s'est fortement mobilisé pour favoriser le retour de la clientèle touristique internationale dans les négociations européennes et internationales. Le Gouvernement va aussi compenser le remplacement de la taxe d'habitation par une fraction de T.V.A. nationale égale au produit de la taxe d'habitation, donc pas de changement.

Enfin, Paris a bénéficié d'une autre mesure mise en place par le Gouvernement pour l'aider à faire face à la crise : l'étalement sur cinq ans du surcroît de dépenses de fonctionnement imputables à la crise. Ainsi la Ville de Paris, vous le savez, Madame la Maire, est la collectivité qui en aura le plus profité : 100 millions d'euros sur les 375 millions dévolus par ce dispositif gouvernemental aux collectivités territoriales pour Paris.

Après ces quelques éléments, je répète, comme c'est facile et, surtout, comme c'est faux de parler du désengagement de l'Etat.

Face à ces incertitudes budgétaires, la Ville n'a pas contribué à rendre la situation moins risquée. Si les perspectives d'investissement sont annoncées, elles ne sont pas répertoriées de façon rationnelle et raisonnable dans un programme d'investissement pour la mandature. Il ne peut plus être fait mention du seul contexte sanitaire pour refuser l'élaboration du P.I.M.

Face aux échéances importantes qui attendent Paris, l'Exécutif doit publier un plan d'investissement pour la mandature 2020-2026. Nous vous l'avions demandé, il y a plusieurs mois déjà. Nous pensions que vous respecteriez l'Assemblée que nous sommes ici, majorité comme opposition, que vous auriez la capacité de programmer vos investissements, que vous pourriez nous donner des perspectives sur votre mandature. Tel n'est pas le cas, nous le déplorons bien évidemment.

En effet, le plan d'investissement pour la mandature pourrait donner des indications politiques concrètes que les Parisiens et leurs élus sont en droit de demander. Ces directions budgétaires sur plusieurs années nous permettraient de fixer un cap pour Paris, à l'échelle de la Ville, et à l'échelle des arrondissements surtout. Elles permettraient de mieux comprendre notamment la ville du quart d'heure censée produire l'action publique au plus près des habitants. A l'heure actuelle, il n'en est rien, nous n'avons pas ce plan d'investissement de la mandature.

Nous l'avons déjà dit lors de la présentation de la ville du quart d'heure et nous le redisons. La territorialisation de l'action publique ne doit pas se faire au détriment de sa qualité ou au détriment de l'autorité des maires d'arrondissement. D'autant plus que d'autres incertitudes budgétaires et fonctionnelles demeurent. Comme la question de l'application de la loi de transformation de la Fonction publique pour les agents de la Ville, ce n'est toujours pas réglé, ainsi que les économies budgétaires nécessaires face à l'augmentation constante de la dette depuis plusieurs années et sur lesquelles vous semblez très peu mobilisés.

Dès lors, sans budget précis et sans cap, comment avoir des rues sûres, belles et propres, sans déchets, ni nids-de-poule, avec des logements de qualité et des commerces de proximité ? Comment mieux servir les Parisiens qui n'en peuvent plus ?

Ainsi, Madame la Maire, avec des orientations budgétaires claires, ce serait plus facile, surtout sur plusieurs années, et ce serait aussi avec le soutien constant de l'Etat, et ce soutien constant que vous semblez ignorer.

Paris, avec un meilleur engagement, pourrait être dans les prochaines années dans une situation beaucoup plus confortable, alors qu'elle sera dans une situation beaucoup plus fragile, et nous ne le souhaitons pas, bien évidemment.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est le moment le plus politique pour notre Assemblée. Politique, au sens noble, car il est l'occasion de partager un cap, de défendre des priorités, de faire des choix. Et il s'agit de savoir comment on met en œuvre un projet que nous partageons pour Paris.

Nous avons choisi d'articuler la contribution des élus "Génération.s" à ce débat budgétaire autour de deux défis : celui de l'attention au quotidien et à la qualité du service public des Parisiens et des Parisiennes, et celui de la préparation de l'avenir, l'avenir de la ville au dérèglement climatique et à ses effets.

L'étude "Paris face aux changements climatiques", qui nous a été présentée en début d'année scolaire, expose très bien les deux risques majeurs pour notre ville à l'horizon 2030 : les grandes crues et l'intensification des épisodes de canicule. Cette étude montre très bien les effets en cascade : l'arrêt des réseaux d'électricité, d'eau, les difficultés encore plus grandes pour les plus fragiles d'entre nous. Les alertes ont été nombreuses cet été. 2030, c'est demain, il nous faut tenir un scénario volontariste, transformé et adapter notre ville.

C'est pourquoi, pour répondre à ces deux défis, nous avons identifié cinq fondamentaux.

D'abord se déplacer.

A Paris, les transports sont la première cause des émissions de gaz à effet de serre. C'est à la fois notre levier principal pour adapter la ville au dérèglement climatique et un des premiers facteurs pour la qualité de vie, tant le transport peut être cause de temps perdu, de fatigue et de nervosité au quotidien.

Nous identifions donc trois priorités sur cet enjeu :

- la transformation du périphérique ;

- l'augmentation dans nos rues de la surface pour marcher et pour le vélo, permettant aussi dans un même temps de les rendre plus accessibles. Donc le Plan Vélo présenté jeudi et piloté par David BELLIARD constitue, avec bien sûr le budget qui lui est alloué, une mise en œuvre ambitieuse ;

- la préservation de certains quartiers de la voiture et des véhicules thermiques.

Deuxième fondamental : l'urbanisme.

Là aussi, ce sera l'occasion d'un débat cet après-midi. On sait que l'étalement urbain, s'il se poursuit en France, nous prive de notre autonomie alimentaire d'ici 2050. A Paris, c'est la compacité qui doit être organisée et le P.L.U. bioclimatique sera un outil pour nous permettre de l'obtenir.

Il y a trois priorités pour préparer l'avenir et améliorer notre mode de ville, notre façon de vivre la ville au quotidien :

- créer des espaces verts et les sanctuariser ;

- enlever le bitume des sols pour éviter l'accumulation de chaleur et y planter de la végétation ;

- rénover des bâtiments existants pour plus de confort quand il fait froid et chaud, et moins de pertes d'énergie, par exemple en raccordant plus de logements et de bâtiments publics au réseau urbain de chauffage et de froid. Dan LERT explique très bien les enjeux autour de cela dans les mois à venir. De plus, ces rénovations doivent nous permettre de rendre tous ces bâtiments accessibles. Rénover et transformer le bâti sont une piste sérieuse pour rester dans les objectifs du Plan Climat, et en même temps tenir l'objectif de 6.000 logements sociaux par an.

Troisième fondamental : la résilience de notre métropole.

C'est inscrit dans la devise de Paris, elle illustre notre engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique. L'objectif est d'accélérer la transition pour être une ville neutre en carbone et adaptée aux aléas climatiques en 2050. Elle passe donc par une exploitation durable des terres agricoles, dont une partie en Ile-de-France - nous en possédons et je fais un clin d'œil à Audrey PULVAR -, par le soutien des filières agricoles durables et locales avec AgriParis pour 100 % d'alimentation durable en 2026, dont 50 % en circuit court localisé.

Cette résilience favorise aussi les modes de production et de consommation responsables. Ainsi nous proposons, pour l'ensemble des acteurs privés que nous finançons, que la subvention soit conditionnée à des exigences sociales et environnementales, que l'on puisse vérifier à chaque vote de subvention à des acteurs privés qu'ils respectent les cinq fondamentaux que nous énonçons.

Enfin, la résilience encourage des économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables.

Troisième fondamental : lutter contre les fractures sociales.

Rappelons-le, les pauvres sont plus nombreux à Paris qu'ailleurs et encore plus pauvres, comme dans toutes les grandes villes. Cela nous oblige à penser nos politiques publiques d'abord en direction des plus fragiles. Nous l'avons dit plusieurs fois, nous serons très attentifs à la gratuité des usages de nos places, de nos rues, des parcs et jardins. Nous serons attentifs à l'accès au logement, en particulier pour les jeunes. Nous serons attentifs à l'accompagnement des personnes vulnérables et en grande précarité. Nous serons attentifs à tous les dispositifs qui mettent en œuvre plus d'égalité à l'école.

Et à Paris, la culture joue une place particulière dans la réduction des fractures sociales. D'autant plus dans la crise que nous traversons, nous avons besoin de mots pour dire nos maux, nous avons besoin d'images pour nourrir nos imaginaires, nous avons besoin de renforcer nos liens pour accepter de mettre en commun, pour faire société.

Cinquième fondamental : faire vivre la démocratie en impliquant les citoyennes et les citoyens, à toutes les échelles possibles, sur les choix et les projets d'intérêt local parisiens ou métropolitains. Nous avons cette conviction que notre siècle est celui de la gouvernance partagée. Pour élaborer des solutions crédibles à des problèmes complexes, et le dérèglement climatique en est un, il est nécessaire de mettre autour de la table toujours plus d'acteurs, de penser à partir du territoire, à la bonne échelle, de façon transversale, et plus comme au XXe siècle chacun dans son couloir de nage. Cela nécessite pour nous une transformation de nos pratiques et de nos compétences, pour nous qui sommes élus des compétences de médiation et de faire en équipe, en collectif, bien loin de la foi en un homme ou en une femme providentielle.

Pour mettre en œuvre cette vision autour de deux défis et cinq fondamentaux, nous nous inscrivons dans la stratégie proposée par le rapport d'orientation budgétaire et nous souhaitons y contribuer. Cette stratégie repose sur plusieurs axes : renforcer les recettes, contrôler les dépenses, reconstituer de l'épargne brute et retrouver une capacité de désendettement convenable.

Au sujet des recettes, la crise, que nous avons traversée et qui se poursuit, nous invite à une réflexion nouvelle. Nous l'avons vu pendant la crise, nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant, où la coopération permet d'améliorer notre vie.

Le soutien de l'Etat concerne essentiellement l'investissement à Paris, notamment par le fonds de compensation de la T.V.A. Par contre, il est aujourd'hui quasi inexistant sur le fonctionnement, alors que celui-ci est très difficilement compressible si nous voulons garder un service municipal de qualité et améliorer le quotidien des Parisiens et des Parisiennes. Cette réalité appelle une nouvelle discussion avec l'Etat, partenaire indispensable des collectivités, et donc de Paris.

Alors que la crise budgétaire n'est pas terminée, que ses conséquences impactent encore nos budgets, nos recettes futures doivent être stables, sans quoi nous prenons un grand risque en faisant reposer l'essentiel de ce qui est notre commun sur des recettes fluctuantes, soumises aux aléas des différentes crises. C'est indispensable pour anticiper, continuer à préparer Paris au dérèglement climatique.

Autre partenaire indispensable à Paris, la Métropole du Grand Paris avec un taux d'épargne brute à un niveau exceptionnel et qui pourrait venir en support sur des investissements indispensables, et notamment sur le bâti d'ici 2030. En plus, le projet de loi de finances prévoit que les deux tiers de la dynamique de la C.F.E. soient affectés à la Métropole pour faire face à la baisse anticipée de la C.V.A.E. suite à la crise sanitaire, alors que les réserves de la M.G.P. sont suffisamment solides pour pouvoir les absorber. Une des solutions pour compenser cette moindre C.F.E. pour Paris est une aide sur les investissements supplémentaires. Nous partageons avec la M.G.P. la volonté de développer la nature en ville, de lutter contre la pollution, de réduire les émissions en gaz à effet de serre. C'est donc possible de créer ce partenariat.

Sur les dépenses, elles sont pour nous essentiellement imposées en fonctionnement du fait de nos compétences. Nous ramassons les poubelles, assurons le service public du périscolaire, entretenons la voirie, payons et accompagnons les différentes aides sociales, instruisons les permis de construire et nous n'allons pas arrêter de le faire.

C'est pourquoi ces dépenses reposent sur la section de fonctionnement et nécessitent des emplois incompressibles qui doivent être mieux revalorisés, tant ils contribuent à la qualité du service public parisien. Nous aurons l'occasion d'y revenir mercredi après-midi, puisque nous vous proposerons de débattre une heure sur la situation des travailleurs sociaux à Paris. Donc de nouveaux emplois doivent être créés pour accompagner la transition écologique et sociale de notre ville.

Incompressibles aussi sont les dépenses sociales et nous ne pouvons pas effectuer des économies sur le R.S.A. et l'A.P.A.

Par contre, nous souhaitons porter au débat trois pistes d'économie sur les dépenses.

Première piste : investissons prioritairement en 2022 pour améliorer nos consommations d'énergie qui permettent de chauffer les bâtiments publics et maîtriser les consommations d'eau. Je ne prendrai qu'un exemple : les parcs et les jardins où nous pouvons faire 50 % d'économie si nous réparons les fuites.

Deuxième piste évoquée dans le D.O.B. : missionner l'inspection générale pour réaliser un inventaire de notre patrimoine et avoir ainsi une vision stratégique à dix ans sur le patrimoine…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Je termine.

Troisième piste : améliorer le service des Parisiens et des Parisiennes par le numérique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce matin, en vous écoutant introduire le débat d'orientation budgétaire, j'avais le sentiment de déjà-vu : les mêmes griefs, les mêmes artifices, les mêmes lacunes. Le débat budgétaire à Paris s'apparente à un jour sans fin.

Côté mauvaise foi, c'est particulièrement le cas cette année, peut-être l'effet campagne.

Alors, on parle beaucoup de l'Etat, mais jamais du plan de relance. Coucou les coronapistes, des avances perçues en matière de D.M.T.O., de la compensation intégrale et dynamique des réformes fiscales, ou encore de la taxe de séjour via le filet de sécurité, ou encore des 2 milliards d'avance remboursables à Ile-de-France Mobilités ou les 150 millions d'euros de compensation.

Dans ce D.O.B., aux mêmes causes les mêmes effets.

Côté recettes, le recours aux taxes.

Cette fois, ce sera l'augmentation des tarifs de stationnement pour les automobilistes en 2020 et pour les deux-roues motorisés en 2021 ; la vente des bijoux de famille qui s'accélère ; l'annonce d'une nouvelle opération de conventionnement, dont on se demande si elle a pour objectif l'atteinte des objectifs de la loi S.R.U. ou si elle n'est pas plutôt une astuce comptable permettant de récupérer à nouveau 500 millions d'euros aux dépens des locataires du parc social ; le recours à l'emprunt et on se demande bien comment cela se passera quand les taux augmenteront.

Au final, une dette qui explose : officiellement, 7,2 milliards d'euros fin 2021, mais plutôt plus de 8 milliards d'euros avec les loyers capitalisés, soit un quasi-doublement depuis votre arrivée à la tête de la Ville.

Côté dépenses, des invariants encore.

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, la Ville de Paris avait contenu ses dépenses de fonctionnement en dessous de 1,2 %. Sorties de cette contractualisation, les dépenses de la Ville augmenteront de 2,2 % en 2022, tirées quasi exclusivement par la masse salariale. Or, contrairement à ce qui est indiqué dans le document budgétaire, le glissement vieillesse technicité n'est en rien automatique et dépend uniquement du pilotage de la masse salariale de la Ville.

Pas de réforme structurelle, des dépenses contraintes et des projets pharaoniques qui ne correspondent plus aux attentes de la ville d'aujourd'hui et encore moins à vos discours. Comme s'il fallait que tout change pour que rien ne change, comme si gérer une ville, c'était subir, même face aux évolutions structurelles majeures qui obligent à se poser la question de la dépense, du rôle de la Ville et de ses priorités.

Bien sûr que la crise sanitaire a eu un impact sur les finances de la Ville, entre les dépenses liées à la gestion de la pandémie et la perte de recettes en raison de la chute du tourisme et du ralentissement des transactions immobilières. Mais les marges de manœuvre étaient déjà inexistantes avant 2020, la crise n'a fait que démontrer que le système était à bout de souffle.

Combien de temps allez-vous continuer à piloter à vue sans plan d'investissements de la mandature, à alourdir constamment les taxes en tentant de faire croire aux Parisiens, sans aucun succès, que la fiscalité n'augmente pas, à vous plaindre des prix de l'immobilier tout en alimentant la spéculo-dépendance de la Ville qui compte sur l'envolée des prix de l'immobilier pour boucler son budget, à créer de l'emploi sans se poser la question de l'organisation et du temps de travail ?

Vous nous avez accusés tout à l'heure d'être Harpagon. Pour être Harpagon et donc avares, encore faut-il qu'il y ait de l'argent et il n'y en a plus dans les caisses de la Ville. Non, nous, nous prônons simplement une bonne gestion, celle d'une mère ou d'un père de famille. Il est temps de revenir aux fondamentaux, de se donner les moyens de gérer efficacement et sobrement la ville, de permettre à ses habitants d'y vivre bien en l'adaptant aux changements climatiques.

C'est cela, Madame la Maire, respecter les Parisiens. C'est à ces enjeux que le budget 2022 doit répondre et le D.O.B. ne nous en montre pas le chemin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez trois minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Madame la Maire, en tant que candidate comme en tant que maire, vous ne cessez de vanter l'échelon des territoires, mais qu'est-ce qu'un territoire sans l'exercice plein et entier de sa souveraineté au travers de la libre administration des communes ? Or, nous assistons à la mort des communes, c'est un processus déconstituant qui se poursuit. L'échelon de la commune est l'échelon de base de la République.

Certes, la crise Covid a coûté cher aux communes, et comme vous le rappelez dans votre communication sur les orientations budgétaires, l'Etat n'a pris en charge que 2 % des dépenses d'investissement de la Ville. Il y a la crise sanitaire et zéro sur le fonctionnement.

Mais le problème des finances de la Ville vient de bien plus loin. La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités engagée sous SARKOZY s'est poursuivie, ne l'oubliez pas, sous François HOLLANDE. Vous y êtes-vous alors opposés ? Non. Vous avez préféré négocier la "manip" des loyers capitalisés et vous avez cessé d'exiger le remboursement de la dette de l'Etat, due au transfert de charges non compensé de moyens, que vous revendiquiez sous Nicolas SARKOZY.

Emmanuel MACRON avait promis de stabiliser les dotations globales de fonctionnement et vous l'avez cru. Il n'a fait que mentir une fois de plus. Et nous voilà dans la situation actuelle, où dorénavant la Ville contribue aux finances de l'Etat plus qu'elle n'en perçoit. Et les autres communes de France sont dans des situations pires encore.

La Ville n'a la maîtrise des taux que sur un quart de ses recettes fiscales. Il n'y a plus d'autonomie fiscale des communes et vous ne proposez rien pour l'instant. En même temps, même sur la restauration de l'impôt sur la fortune, en tant que candidate, vous n'avez pas été capable de dire clairement ce que vous en pensiez.

Pire, les finances de la Ville dépendent de l'espérance de la reprise du tourisme de masse, de la spéculation immobilière, de la poursuite du bidouillage des loyers capitalisés et de la hausse des recettes sur le stationnement.

Vous n'avez aucune stratégie de bataille face à la politique de MACRON, aucune opposition réelle aux logiques libérales à l'œuvre. Pire, vous vous vantez d'être bien notés par les agences de notation.

On s'attend donc à un débat budgétaire où le rôle des élus sera de décider dans quels directions et services publics ils vont opérer les prochaines coupes budgétaires. Tout comme votre République des territoires ne semble se penser que comme le réseau des bons petits gestionnaires de l'austérité locale.

Et pour achever cette acceptation de toute cette logique libérale, vous renoncez à élaborer un programme d'investissement de la mandature. Vous méprisez ainsi vos engagements à la fois devant les composantes de votre majorité et devant les Parisiennes et les Parisiens. Et cela est bien plus grave.

Paris sera donc une de ces rares grandes villes à être incapable de se projeter sur le temps long. Alors que précisément le temps long, c'est celui de la planification écologique. Mais vous lui préférez le temps court sans issue des coupes et des effets de communication pour les masquer.

Oui, vous avez parlé de la dette écologique. Cela doit être notre priorité absolue, c'est bien prendre en compte que la question écologique et la question sociale sont les deux faces d'une même pièce.

Alors exigez, et nous exigeons, d'avoir enfin un programme d'investissement de mandature ambitieux pour y répondre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Nathalie LAVILLE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, 1 milliard d'euros, 1 milliard pour investir dans de mini-EPR, dans une énergie coûteuse, dangereuse, hautement polluante. Quand Emmanuel MACRON a fait cette promesse de financement, on s'est posé la question : où allait-il prendre cet argent ? La réponse est toute trouvée : dans les poches des collectivités locales. L'Etat appauvrit certaines communes, et en particulier Paris, en baissant régulièrement leur dotation globale de fonctionnement. Et pire, c'est que cela sert à financer des projets qui vont à l'encontre de l'intérêt général, comme en témoigne cette nouvelle marotte du chef de l'Etat sur le nucléaire.

Comme l'a rappelé Mme la Maire, ce ne sont rien moins que 615 millions d'euros que l'Etat a ainsi économisés sur le dos des Parisiennes et des Parisiens entre 2014 et 2020. On en aurait construit des crèches et des écoles pour cette somme, on en aurait rénové des logements avec ces millions d'euros.

Alors évidemment, quand l'Etat n'investit pas ou si peu dans les dispositifs de solidarité ou dans la transition écologique, ce sont les collectivités qui doivent le faire. Et Paris prend largement sa part dans cet effort pour améliorer la vie des Parisiennes et des Parisiens au quotidien, en trouvant des ressources pour leur assurer aussi un avenir, le meilleur possible, dans des conditions que nous savons être de plus en plus difficiles, en lien notamment avec la rareté des ressources naturelles, le changement climatique et la crise sanitaire.

Mais bien que la politique budgétaire de l'Etat soit contraignante, qu'elle nous retire de nombreux leviers pour agir, nous trouvons les moyens, y compris celui de l'emprunt, pour poursuivre et conforter notre stratégie qui nous conduit à construire une ville plus humaine, plus solidaire, plus écologique.

Et ce n'est pas simple de garder un budget ambitieux, malgré évidemment la crise sanitaire que nous traversons encore aujourd'hui, mais aussi et surtout malgré une politique gouvernementale qui impacte fortement les finances des collectivités locales. Ainsi, quand l'Etat remplace la fiscalité locale liée à la taxe d'habitation par un reversement d'une fraction de la T.V.A., il indexe la richesse à terme disponible pour la Ville de Paris sur la consommation.

C'est donc une mesure fiscale qui vient en contradiction avec les annonces faites par l'Etat et avec les objectifs de la Ville de Paris. Car toutes et tous, nous savons que pour pouvoir engager la transition écologique, il va nous falloir consommer mieux et surtout consommer moins.

Autrement dit, les investissements pour la transition écologique de la Ville de Paris qui sont ambitieux, et par certains égards novateurs, reposent sur une ressource fiscale qui est contraire aux engagements de la transition écologique. Cela, à cause d'un Gouvernement qui fait de mauvais choix, soit dit en passant des choix portés et mis en œuvre par des Ministres issus des rangs de la droite qui ont subitement trouvé qu'il fallait réduire la liberté fiscalité locale dès lors qu'ils ont rejoint l'actuelle majorité gouvernementale.

Qui plus est, cette réforme de la taxe d'habitation vient fragiliser l'action municipale. En effet, c'est évidemment bien compliqué de planifier ces investissements lorsque les rentrées d'argent sont en partie aléatoires. Nous ne savons pas si, dans les années à venir, la consommation va continuer sa croissance.

Pour autant, et en particulier grâce à notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous parvenons à présenter un budget responsable qui confirme nos priorités, comme la transition écologique.

Pour finir, je souhaiterais que l'on rende à César ce qui appartient à César, ou plutôt que l'on rende à Jupiter ce qui lui appartient, comme le versement des allocations du R.S.A., à l'instar de l'expérimentation menée en Seine-Saint-Denis avec la recentralisation du R.S.A. La solidarité nationale ne peut pas être supportée par une collectivité locale et qu'on lui reprenne ce qui ne lui appartient pas, à savoir la fiscalité locale.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE.

La parole est à la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues, à la suite des excellents propos de notre présidente Rachida DATI, je confirme avoir été stupéfaite de constater que le rapport d'orientation budgétaire manquait de tant de données cruciales pour pouvoir, avec clarté et sincérité, se faire une idée de ce que le budget primitif 2022 allait pouvoir être.

J'ai dû intervenir en tant que présidente de la Commission des finances pour obtenir des données aussi fondamentales que l'autorisation d'emprunt, l'endettement potentiel au 31 décembre 2022, et pour demander aussi une clarification quant aux loyers capitalisés qu'on aurait pu croire en extinction, en vous écoutant, Madame la Maire, lors de notre même débat, il y a un an.

Enfin, je pense qu'elle écoute…

Entre 830 millions, 500 millions et 200 millions d'euros pour 2022, puis moins les années suivantes.

Mon micro n'a pas aidé non plus. Je vais prendre un micro qui fonctionne, on va y arriver. Sabotage !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, de glisser…

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Est-ce que cela marche mieux ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Incontestablement.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je disais donc que mon désir de clarté n'aura pas été satisfait.

Et je comprends que le Gouvernement hésite vraiment à vous donner son autorisation de recourir une nouvelle fois à cette manipulation comptable et à s'en faire ainsi le complice. Je comprends, oui, que le Gouvernement hésite aussi à être complice de cet exercice de racket sur le logement social. Car, oui, Madame HIDALGO, vous nous dites vouloir favoriser le logement social mais, à Paris, le logement social, on lui fait les poches.

Alors, voilà. Il ne m'a pas échappé que vous êtes candidate à la présidence de la République. A l'aune d'un mandat achevé et d'un rapport d'orientation budgétaire intégralement fidèle à la trajectoire financière passée, je me suis prêtée à un petit exercice consistant à savoir quelle serait la gestion de la France avec Anne HIDALGO comme présidente, au travers de quelques indicateurs emblématiques de votre gestion. Par souci de méthode, vous le comprendrez, j'ai retenu les données de fin 2019, juste avant la crise sanitaire, et c'est instructif.

Concernant la dette à Paris, entre 2013 et 2019, elle sera passée de 3,6 milliards à 5,9 milliards d'euros, soit 61 % d'augmentation. La dette publique française est, elle, passée de 1.757 milliard à 2.212 milliards d'euros, soit 25 % d'augmentation. Conclusion : avec Anne HIDALGO présidente, la dette française se serait élevée à 2.828 milliards d'euros dès 2019, soit 120 % du P.I.B. La France aurait été en très mauvaise posture juste avant la crise sanitaire, puisque le niveau de la dette actuelle, je le rappelle, après la crise économique et la crise sanitaire, est de 115 % du P.I.B.

De même la notation de la Ville est passée de double A à double A moins pour Fitch Ratings, et cela alors même que Fitch Ratings s'appuie, pour limiter la casse pour Paris, sur le patrimoine colossal de la Ville, sur la richesse de ses habitants qui peuvent toujours payer des impôts, et surtout en dernier recours sur le soutien de l'Etat en cas de faillite. Mais à la tête d'un Etat, il n'y a pas un tel filet de sécurité. Que serait-il advenu du double A accordé par Fitch Ratings à la France ? A quel taux la France aurait-elle dû s'endetter ?

Deuxième point : les recettes fiscales.

Durant la même période, la première mandature de Mme HIDALGO, les recettes de la Ville sont passées de 5,1 milliards d'euros à 6,1, soit une augmentation de 19 %. En comparaison, pour la France, c'est une augmentation de 950 milliards à 1.031 milliards d'euros, soit autour de 44 % du P.I.B. L'augmentation était seulement de 8,5 %. Avec Anne HIDALGO présidente, en 2019, les prélèvements obligatoires français se seraient élevés à 48 % du P.I.B. de 2019, réduisant ainsi notre croissance potentielle, comme les marges de manœuvre de l'Etat lors de sa réponse d'urgence à la crise sanitaire.

Troisième point : la masse salariale.

A Paris, entre 2013 et 2019, elle a crû de 15 %. Dans le même temps, la masse salariale de la Fonction publique d'Etat a connu une progression de 10 %. Avec Anne HIDALGO présidente, la masse salariale de l'Etat aurait progressé…

Pardon ?

De 50 % de plus.

Un autre point : la fuite des habitants.

12.000 habitants quittent la capitale en moyenne chaque année. Ce mouvement s'est accéléré avec la crise sanitaire, mais par souci d'honnêteté et de méthode, je m'en tiens à 12.000 habitants par moyenne en 2019. De 2013 à 2019, sur cinq ans, cela fait environ 70.000 habitants perdus, soit près de 3 % de la population totale. Avec Mme HIDALGO à la tête de Paris, le pays ne serait pas passé de 66 millions d'habitants à 67, mais à 64 millions, soit 2 millions de moins. Avec Anne HIDALGO présidente, la France accélérerait la fuite des talents pour des terres plus accueillantes.

Et concernant les investissements au regard de ce rapport d'orientation budgétaire, on constate, et tout le monde le regrette ici, l'absence de plan d'investissement. La dette et les loyers capitalisés ont été massivement mis à contribution, mais cela n'a pas suffi.

Aujourd'hui, vous ne savez pas et nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Avec Anne HIDALGO présidente, il aurait donc fallu lancer de grands projets sans aucuns moyens : les capacités de défense, la transition écologique, les centrales nucléaires, des lignes de chemin de fer. Voilà sans doute une incitation à faire vite et moins cher, la recette de la décroissance.

Et les nids-de-poule ? Waze en dénombre sur le fondement des recensements de ses clients, 31.000 à Paris pour 1.600 kilomètres de voirie, donc un nid-de-poule tous les 51 mètres. A l'échelle de la France, cela ferait donc 21,7 millions de nids-de-poule, soit 1 pour 3 habitants. Avec Anne HIDALGO, pas besoin de ralentir la vitesse limite sur les routes, les nids-de-poule sont faits pour cela.

En conclusion, face à un tel rapport de désorientation budgétaire, on est saisi de stupeur devant l'absence des informations essentielles et le déni dans une trajectoire catastrophique d'une part, et d'autre part devant le rejet de toute responsabilité sur l'Etat.

Et aujourd'hui, Madame HIDALGO, vous avez dit ce matin que si la dette parisienne est aussi colossale, c'est parce que nous, à Paris, nous faisons face à la dette écologique. Mais, Madame HIDALGO, la dette écologique de Paris, c'est vous qui la creusez en densifiant Paris comme personne. Et comme je l'avais démontré lors d'une précédente séance, pour compenser votre bétonisation durant la seule première mandature, il faudrait que Paris soit entièrement recouvert d'arbres sur sept étages.

Si d'aventure votre aventure présidentielle devait être couronnée de succès, et connaissant votre fâcheuse tendance à reporter sur d'autres les causes de vos échecs, sur qui rejetterez-vous comme Présidente de la République la faute du désastre financier que nous pressentons ? Peut-être sur la gestion catastrophique de la Ville de Paris.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente de la 1ère Commission.

La parole est maintenant à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport d'orientation budgétaire 2022 qui nous est présenté souffre d'un paradoxe. La crise que nous avons traversée a durement affecté le budget de la Ville. Pourtant, tout nous conduit à penser aujourd'hui qu'aucune réflexion d'ensemble n'a été engagée pour bâtir pour la résilience de nos finances et de notre économie.

En effet, ce rapport d'orientation budgétaire, s'il présente des projections d'investissement ambitieuses, nous renvoie au monde d'avant. Le retour à la normale est plébiscité dans ce rapport, il est présenté comme un refuge. L'ambition du futur budget 2022 est que la Ville, je cite, "conserve et retrouve ses traditionnels leviers d'attractivité, au premier rang desquels le tourisme ou les transactions immobilières".

Nous devons changer de logiciel. Ce retour à la normale n'est pas souhaitable. C'est précisément parce que ces leviers sont trop perméables aux chocs, trop perméables aux aléas que la vulnérabilité des finances de la Ville a été accentuée et que Paris a été plus durement touchée que les autres collectivités par la crise.

Notre avenir ne peut pas reposer sur un tourisme de masse. Il ne peut pas davantage reposer sur la hausse constante des prix de l'immobilier avec un prix moyen au mètre carré qui atteint désormais 10.750 euros. Il ne peut pas non plus reposer sur la spéculation immobilière ou encore sur des bénéfices hypothétiques des Jeux Olympiques. Le regain du tourisme et des transactions immobilières ne signera pas notre salut collectif.

La résilience n'est donc pas qu'une affaire d'écologie, elle est aussi affaire d'économie. Nous devons construire tant la résilience de notre économie que de nos finances locales. Et pour nous, écologistes, c'est un impératif. Notre première exigence est d'engager de façon structurelle l'économie parisienne sur la voie de la résilience, en la relocalisant et en orientant nos investissements vers des modèles de production plus vertueux, comme ceux de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

Au-delà de ces modèles de production plus vertueux, ce sont bien les secteurs économiques les plus durement touchés que nous devons accompagner, comme le tourisme ou le commerce. Priorité doit également aller aux investissements qui permettront de franchir une marche déterminante dans la transition écologique et solidaire de Paris. A ce sujet, je tiens à souligner que des investissements importants sont prévus pour poursuivre notamment la création de logements sociaux ou encore pour faire de Paris une ville cyclable.

Engager l'économie sur la voie de la résilience, c'est aussi reprendre le contrôle sur la gestion de nos communs et assumer une politique de remunicipalisation de nos biens communs, pour investir pour le futur et récupérer les rentes d'exploitation du privé. Il en va de la qualité des services offerts aux Parisiennes et aux Parisiens et de la bonne gestion de nos deniers publics. Cela présente un avantage certain pour plus de sobriété, en réduisant par exemple notre consommation de fluides, comme l'eau, l'électricité ou le gaz. Cela permet aussi de faire des économies en parallèle sur nos dépenses de fonctionnement.

Enfin, la capacité de notre ville à absorber les chocs, donc à être résiliente, se construira d'un point de vue de nos finances locales. Elle se construira grâce à une plus grande implication de l'Etat et également à travers la diversification de nos sources de recettes.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement, la hausse des dépenses de péréquation qui rendent la Ville de Paris contributrice nette au budget de l'Etat depuis 2020, le non-remboursement des avances qui sont faites au titre des prestations sociales pour un montant estimé aujourd'hui à près de 1 milliard d'euros, couplé au manque de soutien de l'Etat dans le cadre du plan de relance, tous ces éléments font que l'Etat se désengage.

Ce désengagement est coupable et incite la Ville à se dégager de nouvelles marges de recettes, de nouvelles marges de manœuvre, des marges de manœuvre fiscales et financières. Il nous faut continuer à explorer de nouvelles recettes du côté de la fiscalité locale et également du côté des activités qui produisent des externalités négatives, telles que le bruit, les déchets ou l'occupation de l'espace public.

Cette vision systémique que nous présentons n'est que trop peu perceptible au sein de ce rapport d'orientation budgétaire. Elle aurait dû, en réalité, être exposée au sein d'un programme d'investissement pour la durée de la mandature. Un cap et une trajectoire claire des priorités pour atteindre la neutralité carbone auraient dû être présentés au sein d'un P.I.M. Ces choix cruciaux, dont dépend notre avenir, ne peuvent échapper au débat démocratique, nous le répétons depuis des mois.

Au lieu de cela, le rapport d'orientation budgétaire expose jusqu'en 2024 des prévisions en matière de dépenses d'investissements de façon éparse, sans que cette projection soit détaillée année par année et sans qu'elle soit détaillée par politique publique, avec une orientation claire parmi les priorités. L'ordre des axes présentés ne préjuge pas des priorités de la Ville. Beaucoup de cases sont cochées sans qu'en filigrane on perçoive une cohérence d'ensemble. Ce P.I.M. aurait dû pouvoir démontrer une cohérence de l'ensemble et aurait dû pouvoir fixer une trajectoire claire.

Vous l'aurez compris, nous réitérons, le groupe écologique réitère donc cette demande de présentation d'un P.I.M. pour la mandature, par souci de transparence à l'égard des administrés et par souci d'efficacité du pilotage de nos politiques publiques. Cela n'exclut pas bien entendu de réajuster cette stratégie d'investissements au regard des évolutions du contexte économique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce débat budgétaire est l'occasion de revenir sur les orientations en matière de ressources humaines.

Nicolas BONNET-OULALDJ rappelait tout à l'heure l'importance du service public et en particulier de l'emploi public. Avec plus de 55.000 agents, la Ville de Paris est l'un des plus gros employeurs d'Ile-de-France.

Notre responsabilité est donc immense et notre premier engagement concerne bien sûr les agents de la Ville de Paris, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou vacataires, mais nous n'oublions pas l'ensemble des personnels qui interviennent sur notre patrimoine, lorsque le choix est fait trop souvent d'externaliser certaines missions.

Oui, nous croyons qu'il est important de municipaliser ou de remunicipaliser un certain nombre de missions qui échappent aujourd'hui à notre collectivité. C'est le cas pour la totalité du nettoyage des locaux de la Ville, que le service public effectue pourtant dans de meilleures conditions pour les salariés que les entreprises privées, mais aussi par exemple pour les services de traitement des ordures. Ces missions, qui ont été abandonnées au profit d'entreprises peu vertueuses socialement et souvent bien plus chères que le service public, doivent être reconquises.

L'année 2022 sera aussi et surtout une année de vigilance :

- Pour que la réforme du temps de travail, si le T.A. la valide, ne se fasse pas au détriment des salariés, en particulier des plus précaires et de ceux qui exercent les métiers les plus pénibles ;

- Pour que la police municipale, que nous ne cautionnons pas, se construise dans le respect des futurs salariés et non au détriment des autres agents de la Ville de Paris qui verraient les créations d'emploi monopolisées par cette première année effective de mise en place ;

- Pour que la mise en place du pacte de proximité, très attendu de nos administrés, ne se fasse pas au détriment des salariés de la Ville ;

- Pour déprécariser les trop nombreux contractuels qui sont un rouage pourtant indispensable de l'administration de la Ville ou de la vie culturelle, scolaire ou associative parisienne.

L'année 2022 sera une année de combat pour que les nouveaux équipements de la Ville, comme le QJ, l'Académie du climat mais aussi les différentes directions qui vont très vite voir le jour, soient dotés de moyens humains à la hauteur des enjeux que nous avons identifiés comme essentiels.

Enfin, bien entendu, nous serons très attentifs à la mise en place de la refonte de la grille salariale imposée par l'Etat, sans discussion avec les collectivités alors que ce sont elles qui devront principalement mettre en œuvre cette réforme, par ailleurs attendue même si cette revalorisation qui ne touche que les catégories B et C est loin d'être à la hauteur. Seule une augmentation de la valeur du point d'indice, base de calcul de la rémunération des fonctionnaires, aurait véritablement eu du sens. Or, ce dernier est toujours gelé depuis 2010. Ce gel sur plusieurs années aurait fait perdre jusqu'à 16 % de leur pouvoir d'achat aux fonctionnaires, l'équivalent de deux mois de salaire.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, notre mantra pour 2022 restera des moyens et des ambitions pour une fonction publique parisienne pérenne et de qualité. Nous nous y attellerons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Merci.

Deux mots très rapides, avant de rentrer dans le vif du sujet, sur Harpagon et Standard & Poor's.

Peut-être que la différence entre Harpagon et les élus qui siègent dans cette Assemblée, c'est que Harpagon était avare aux dépens de Cléante et d'Élise sur son argent. Les élus ne traitent pas ni ne gèrent leur argent : ils gèrent l'argent des Parisiens. Donc quand un élu demande à être économe, il n'est pas avare, il est responsable. Quand un élu dépense trop d'argent, il n'est pas généreux, il gère mal. Petite distinction.

Deuxième petite remarque et surtout pas dans un esprit polémique. Si on parle de Standard & Poor's, à ce moment-là il faut tout dire. Il faut dire premièrement que Standard & Poor's est une des quatre ou cinq agences internationales, ce n'est pas la seule. Il faut dire, par conséquent, que d'autres agences ont dégradé la Ville de Paris, comme Moody's en mai dernier. Ou alors on ne dit rien, on ne cite pas les agences de notation. Mais si on décide de les citer dans un rapport fait par des équipes très compétentes et des gens très honnêtes, on donne une information complète aux élus de Paris.

Deuxièmement, si on ne cite que Standard & Poor's, a minima on cite les notations qui sont données aux autres capitales européennes. Et a minima, par honnêteté intellectuelle et politique, on dit que Paris est moins bien

notée que d'autres villes. On parle toute la journée ici et ailleurs d'inclusion, de villes monde, de métropoles internationales, et on n'est pas capable de se comparer à des métropoles européennes, on se compare uniquement aux villes de province. Ah oui ! On brille à bon compte. Mais pourquoi on ne se compare pas à la notation de Berlin ? Pourquoi on ne se compare pas à la notation de Copenhague ? C'est trop loin ? C'est parce que c'est dans l'Europe ? Non, désolé, ce n'est pas une comparaison sérieuse.

Maintenant, venons-en au sujet : le rapport d'orientation budgétaire.

Ecoutez, ne coupons pas les cheveux en quatre, nous le désapprouvons pour une raison simple, c'est ce vice de formation qui est d'augmenter les dépenses, alors que les recettes baissent, pour les raisons qui sont décrites abondamment du fait du Covid, de l'Etat mais aussi de la mauvaise gestion. Ce n'est pas raisonnable. Tout Parisien, tout Français, quand ses revenus baissent, diminue ses dépenses. C'est le bon sens budgétaire et de la gestion.

Imaginer que la dette ne sera jamais payée, c'est une lubie. Imaginer que les taux d'intérêt sont inscrits dans le marbre jusqu'à la fin des temps, ce n'est pas vrai. Placer davantage de dettes, augmenter les déficits, qu'est-ce cela veut dire ? C'est tout simplement reporter aux prochaines générations de contribuables le paiement des dépenses d'aujourd'hui. Cela ne me paraît ni de bonne gestion, ni, je vous le dis franchement, de justice sociale. Car tout le monde sait, qu'une crise soit municipale, nationale ou continentale, ce sont toujours les classes les plus vulnérables, les moins aisées qui en supportent le plus grand coût. Ce ne sont pas, comme le disent certains de mes voisins, les plus fortunés qui souffriraient le plus d'une telle crise, ce seront évidemment les plus vulnérables, ceux qui tous les jours subissent les difficultés parisiennes.

Alors, d'après les agences de notation - vous voyez que je suis les sources citées par Madame la Maire -, l'endettement de la Ville de Paris va d'ici peu atteindre le montant stratosphérique de 8,6 milliards d'euros. Si je mets de côté les manipulations comptables - comme le recours à la capitalisation des loyers des logements sociaux, dont en effet à juste titre Mme CARRÈRE-GÉE a démontré que c'était un artifice, un sujet de discussion juridique, en toute hypothèse un embellissement d'une comptabilité qui est structurellement déficitaire et qui pose de nombreuses questions -, si l'on essaie de dépasser le seul stade de la critique de ce rapport et que l'on va vers des propositions concrètes, oui, il faut maintenir la T.V.A. Il faut même se poser la question de l'augmenter.

Je rappelle qu'à pleine croisière, la Ville de Paris avant le Covid recevait 38 millions de touristes. Évidemment c'était avant le Covid, il faut souhaiter que nous revenions à des chiffres aussi importants. De toute évidence, ces touristes sont autant de contributeurs à la T.V.A. Il me paraît donc une très mauvaise idée de réclamer une baisse de la T.V.A. Je pense, au contraire, qu'il faut ouvrir le chantier au niveau politique, national comme local, d'un renforcement de la T.V.A., puisque c'est une source de revenu qui a le grand avantage, dans un pays d'attraction touristique comme la France et a fortiori Paris, de nous faire des revenus qui ne sont pas payés que par les Français mais aussi payés par les étrangers qui traversent la France.

Deuxièmement, il faut aborder avec courage la question des 35 heures. Une ville en déficit, endettée, ne peut pas se permettre le luxe de payer des gens qui n'accomplissent pas la totalité de leur temps de travail. Ce n'est pas raisonnable, c'est démagogique.

Troisièmement, comme mon ami BOURNAZEL le disait, il y a peu de temps dans une interview, il faut ouvrir calmement la réflexion sur la question du non-remplacement des agents qui prennent leur retraite. Ce n'est pas quelque chose ni d'antisocial ni d'irrésistible, c'est du bon sens. Quand on n'a pas l'argent pour payer un tel budget pharaonique, il faut envisager de rationaliser et de prioriser les objectifs.

Ensuite, je voudrais le dire franchement, il faut passer en revue les dépenses pour retirer tout ce qui relève du clientélisme, des préemptions hasardeuses, des prébendes et des autres gâchis. Il faut peut-être aussi, pourquoi pas, regarder notre propre Assemblée. Avons-nous besoin d'être aussi nombreux ? Avons-nous besoin, pour gérer une ville de 2 millions d'habitants, d'être plus nombreux que les sénateurs des Etats-Unis qui sont 100 ? Je me pose la question.

Je continue. Les dépenses de fonctionnement peuvent bien sûr diminuer…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Pierre CASANOVA. - Une phrase pour terminer, Monsieur le Maire. Pardon si j'ai dépassé mon temps de parole.

En politique, il est très facile de dépenser. En politique, le courage, c'est de baisser les dépenses et de bien gérer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre CASANOVA.

Je donne maintenant la parole à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le budget, que nous a présenté Mme la Maire ce jour, est un budget que je qualifierai de volontariste et réaliste pour le bien-être des Parisiennes et des Parisiens et pour la relance de l'activité économique de notre ville.

Dans nos rues, nos cafés et nos magasins, on se remet à entendre parler anglais, chinois, italien, arabe et espagnol avec le retour progressif des touristes dans la ville.

Ainsi, nous tablons sur une hausse de 4 % des recettes de la D.M.T.O. et nous mettons tout en œuvre pour que les touristes retrouvent le chemin de notre ville plus nombreux et pour que nous retrouvions l'attractivité économique qui était la nôtre avant la crise.

C'est pour moi l'occasion de saluer l'investissement de la Ville dans le plan "Paris boost emploi" et dans notre plan de relance, venant s'ajouter à notre haut niveau d'investissements, qui permet d'apporter des marchés aux entreprises et donc de l'emploi. Ainsi, 27.000 emplois ont été créés au cours du second trimestre 2021 et le chômage à Paris est en baisse et en deçà du niveau national.

Mais l'attractivité de la ville, c'est aussi une ville en phase avec son temps, une ville propre et sécurisée. Je rappelle pour ce budget 1 milliard d'euros investis pour cela dans la propreté et la sécurité.

C'est une ville dont l'espace public se renouvelle régulièrement et qui est plus vert. Ainsi, nous allons planter 170.000 arbres au cours de la mandature, ce qui nécessite de débitumiser certains tronçons et qui a un certain coût que nous assumons. Nous allons réaménager la place de l'Etoile, le Trocadéro, la porte de la Chapelle et bien d'autres espaces.

Par ailleurs, le choix que nous faisons d'investir 1,7 milliard d'euros dans le logement est, rappelons-le, fondamental pour le bien-être des Parisiennes et des Parisiens, qui sont nombreux à s'entasser dans des logements exigus, et pour l'attractivité de la ville qui a besoin de forces vives pour vivre et avancer. Car si on ne construit pas de logements sociaux, où vont habiter les serveurs, les vendeuses, les éducateurs, les professeurs, les infirmières, les coiffeurs, les employés de la Ville et les agents de sécurité que nous allons créer ?

Avec ce budget, nous faisons également le choix d'investir dans le secteur de la mobilité, qui est la pierre angulaire d'une politique écologique de gauche dans une ville. Il y a là urgence, comme l'a rappelé Mme la Maire ce matin en ouverture de ce Conseil.

Oui, nous allons cette année investir 500 millions d'euros pour poursuivre notre politique de développement de coronapistes, de création de places de stationnement pour réduire la place de la voiture en surface. Oui, nous allons créer une zone apaisée dans Paris Centre, valoriser les canaux de la Seine et participer à l'extension des transports collectifs.

Et bien sûr, chers collègues, nous assumons le choix de poursuivre notre priorité aux quartiers prioritaires de la ville avec 25 % de notre budget d'investissement consacrés à ces territoires et en investissant dans la rénovation des équipements destinés aux plus démunis.

Alors oui, nous faisons le choix d'investir dans l'avenir au lieu de nous recroqueviller sur nous-mêmes. Nous proposons d'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique et de réduire la place de la voiture. Oui, nous avons recours à la taxe et à une dette raisonnable et contrôlée pour financer la solidarité.

Monsieur le Maire, chers collègues, avec ce budget, nous assumons de mener une politique écologique et de gauche. Une politique réaliste, raisonnable et volontariste qui va dans le sens de l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame HIDALGO ? Madame le Maire.

Madame HIDALGO ? Mais Mme HIDALGO n'est pas là ? Elle n'est pas présente, elle est partie. Comment sur les bancs de la gauche on explique cela ?...

Mme DATI est partie chercher Mme HIDALGO !

Nous parlons ce matin d'un budget qui est en quasi-faillite. D'une ville qui a plus de 7 milliards d'euros annoncés de dette, sans compter la dette cachée qui s'élève à plus de 10 milliards d'euros. Et Mme HIDALGO n'est pas là. Mme HIDALGO est-elle en campagne ce matin ? Ce n'est pas responsable. Mme HIDALGO, qui est candidate à l'élection présidentielle, devrait être exemplaire.

En réalité, ses absences répétées, récurrentes au sein de notre Conseil la discréditent. Et non seulement elle se discrédite elle-même mais, ce qui est encore plus grave, elle jette le discrédit sur la qualité, la sérénité et le sérieux du travail de notre Assemblée, et plus généralement sur le travail de tous les élus locaux. Il faut le dire ce matin.

Cela ne m'empêchera pas pour autant de faire mon intervention, vous lui rapporterez mes propos.

Je voulais en particulier ce matin m'arrêter un peu plus longuement sur ce dont on se gargarise au niveau de l'Exécutif : la notation financière par les agences. Vous l'agitez un peu comme votre totem d'immunité. En réalité, c'est un totem en carton-pâte. Vous nous expliquez que vous êtes bien notés. Vous écrivez dans le rapport

d'orientation budgétaire : "Cette notation met en valeur les bases solides sur lesquelles repose le budget. Il s'agit de la meilleure notation possible pour une collectivité locale française." Là, il y a supercherie et il faut le dire ce matin.

En réalité, la note aujourd'hui de la Ville de Paris, c'est le double A, et vous laissez entendre qu'il ne serait pas possible d'avoir mieux. En réalité, oui. D'ailleurs, la Ville de Paris a eu triple A, voilà quelques années.

Et en réalité, le tour de passe-passe que vous effectuez, c'est d'oublier de mentionner la règle exacte de cette notation financière, parce qu'aujourd'hui une collectivité locale est plafonnée par la note de l'Etat, ce qui d'ailleurs pourrait être questionné parce qu'on pourrait imaginer une solidité financière supérieure à celle de l'Etat, mais il se trouve que, depuis François HOLLANDE, la note financière de l'Etat français ne cesse d'être dégradée par les agences financières.

Aujourd'hui, cette note de l'Etat français est à double A, raison pour laquelle aucune collectivité locale ne peut dépasser cette notation. Pour autant, si ce plafond de verre pouvait être franchi, un certain nombre de collectivités territoriales, et on le sait, obtiendrait une meilleure note que la Ville de Paris. Je pense en particulier à certaines régions : la Région Ile-de-France présidée par Valérie PÉCRESSE ou la région Rhône-Alpes-Auvergne présidée par Laurent WAUQUIEZ. Mais si, allez donc regarder leur notation, puisque vous êtes férus de notations financières, et vous comprendrez que la Ville de Paris est à la traîne de ce point de vue.

Quand on lit attentivement ces notations, on s'aperçoit qu'il y a un avertissement très sérieux. Et je retiens l'avertissement qui est lancé par Fitch. Je lis : "Fitch considère que la capacité de la population parisienne à faire face à une hausse de la pression fiscale est élevée, compte tenu des taux relativement bas et des revenus disponibles par habitant plus élevés que la moyenne. Fitch estime qu'une hausse de la fiscalité ne représenterait qu'une part marginale du revenu disponible médian des ménages." Alors je traduis : en réalité, le double A, qui est consenti à la Ville de Paris, ne repose pas sur de prétendues gestions financières qui seraient solides de la part de Mme Anne HIDALGO, absente ce matin. En réalité, cette notation financière est consentie à la Ville parce que les agences considèrent que le contribuable parisien a le dos large et le rein fiscal solide.

Et les lendemains déchanteront inévitablement. D'ailleurs, M. BONNET-OULALDJ tout à l'heure s'inquiétait en rappelant un titre de "La Gazette des communes" : "Le contribuable local, une espèce en voie de disparition". Non, en réalité, elle n'est pas en voie de disparition cette espèce à Paris, c'est une espèce menacée. Oui, le contribuable parisien est menacé car demain l'impéritie de votre gestion vous amènera inévitablement à suivre les recommandations données entre les lignes par les agences de notation, à savoir augmenter les impôts et nous le disons dès ce matin en avertissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

La parole est à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'adjoint à la Maire chargé des finances, mes chers collègues, nous sommes pris dans un piège. Nous nous sommes enchaînés à la spéculation immobilière. Je m'explique, les D.M.T.O., les fameux frais de notaire, constituent une part trop importante de nos recettes : 1,5 milliard, on se rapproche de 20 % du budget total.

Et le problème, c'est que ces ressources sont assises sur le prix du mètre carré. Autrement dit, plus le mètre carré augmente, plus son prix augmente, plus nous touchons d'argent. Cela signifie qu'à Paris nous avons besoin de l'augmentation du prix de l'immobilier pour boucler notre budget. Ou pour le dire de façon un peu provocante, le salaire de nos fonctionnaires dépend de la spéculation immobilière.

On se retrouve donc dans une situation saugrenue, où d'un côté l'adjoint aux finances se réjouit de la hausse du prix du mètre carré - c'est écrit tel quel dans la communication de la Maire, plus de 10.000 euros du mètre carré - tandis que de l'autre côté l'adjoint au logement et nous, les Ecologistes, évidemment nous déplorons, nous nous désolons de voir partir les classes populaires et moyennes de Paris qui ne peuvent pas soutenir le prix de l'immobilier.

A cela s'ajoute qu'en période de crise - on l'a vécu en direct - évidemment les recettes s'effondrent. Il ne nous reste plus que nos yeux pour pleurer parce qu'il manque 500 ou 600 millions d'euros qui sont des sommes colossales.

Cette D.M.T.O. en réalité est une rente immobilière, un peu à l'image d'une rente pétrolière, et comme toutes les rentes, elle produit des effets pervers. Dès lors, il est de notre responsabilité à nous, élus, de nous demander comment sortir de ce piège de la spéculation, comment se sevrer de cette rente indue, comment reprendre notre indépendance financière.

Les Ecologistes ont un plan : les fruits de la spéculation doivent servir à lutter contre la spéculation. On doit mettre en place cette boucle vertueuse. L'argent de la D.M.T.O. doit nous servir à investir dans l'acquisition du foncier par la Ville. On doit acquérir beaucoup plus de foncier pour réguler les prix. Cela présente trois avantages majeurs :

- On lutte contre la spéculation, car on permet à une partie du patrimoine de sortir du marché libre qui ne cessera d'augmenter ;

- On permet de loger des gens en créant des logements pas chers ;

- On arrête de bétonner les terrains libres car on fait du logement social dans l'existant.

Aujourd'hui, la Ville de Paris dépense chaque année 150 millions d'euros pour préempter des bâtiments. Pour en faire des logements sociaux, c'est très bien. Ce montant peut paraître important mais en réalité, il est très loin d'être suffisant pour peser sur le marché immobilier de la Ville de Paris. Cela représente à peine 400 logements par an au maximum, une goutte d'eau dans une ville qui possède plus de 1,3 million de logements soumis à la mécanique de la hausse des prix.

Cent cinquante millions d'euros, j'ai comme exemple une opération immobilière place de l'Opéra d'un fonds d'investissement qui transforme un immeuble de logements en bureaux et l'opération est de 150 millions d'euros. C'est-à-dire que vous avez grillé l'ensemble de nos capacités d'intervenir sur le marché en un an pour la Ville de Paris.

La Ville doit donc complètement repenser sa stratégie de lutte contre la spéculation immobilière avec ce formidable outil qu'est le compte foncier logement. C'est pour cela que nous avons déposé un vœu qui demande à en augmenter significativement le montant. Ensuite, on pourra discuter à l'euro près, mais on ne peut pas rester sur cette petite enveloppe, je dis bien cette petite enveloppe de 150 millions d'euros de compte foncier pour la Ville de Paris.

L'autre vœu important que l'on veut défendre est un vœu qui nous permet aussi de sortir de notre dépendance aux bureaux pour aménager la ville. Il faut savoir que nous avons plusieurs gros projets en cours : Bercy-Charenton, Bruneseau, Gare des Mines. Et à chaque fois, sur ces projets qui ont été pensés il y a dix ans, donc si j'ose dire un peu comme une Z.A.C. à la papa, à l'ancienne, nous, nous voulons réorienter ces Z.A.C. pour en faire des Z.A.C. bioclimatiques. C'est quand même sue ce sujet que l'on s'est fait élire.

Cela demande donc de revoir la programmation. Et puisqu'on veut du logement social, puisqu'on veut des espaces verts et des parcs, la variable d'ajustement, ce sont les bureaux. Or, les bureaux, c'est ce qui rapporte dans une Z.A.C. Si on redéfinit la programmation en diminuant le nombre de bureaux, de fait il va falloir compenser ce manque à gagner et des négociations sont en cours. Je vous rappelle qu'au dernier Conseil de Paris, nous avons fait tomber, si j'ose dire, la tour Bruneseau de 100 mètres de haut et il va bien falloir compenser ce déficit.

Ce que nous demandons, par souci de gestion saine du budget et de prévision budgétaire, c'est de provisionner cette somme, ce manque à gagner sur le budget de la Ville, pour pouvoir compenser le manque à gagner de la baisse des bureaux et donc corrélativement l'augmentation des espaces verts. L'augmentation des parcs et des jardins, c'est sur ce sujet que l'on s'est fait élire et pas sur la construction de bureaux.

Donc, nous demandons, à travers notre vœu, d'anticiper ce manque à gagner et je pense que nous pourrons tous être d'accord sur ce point.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Émile MEUNIER.

La parole est à Camille NAGET et je lui signale qu'elle ne dispose plus que de trois minutes et 33 secondes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour la deuxième année consécutive, le débat d'orientation budgétaire est marqué par les conséquences financières, mais surtout sociales de la crise sanitaire, ayant entraîné d'importantes répercussions sur les ménages. L'année dernière, le nombre de bénéficiaires du R.S.A. à Paris a augmenté de près de 14 %. Et ce sont donc 14 % de dépenses supplémentaires assumées par notre collectivité sans que l'Etat ne participe, comme il aurait dû, à résorber la crise.

Mais en réalité, cela fait dix-sept ans, depuis 2004, que les dépenses sociales au titre du R.S.A. sont gelées. Comme l'a rappelé Nicolas BONNET-OULALDJ, le transfert de la gestion et du financement du R.S.A. de l'Etat vers les départements s'est fait sans les ressources nécessaires. L'Etat s'est délesté d'une compétence sur les collectivités territoriales sans en compenser le coût intégral au fil des années.

Pourtant dès 2005, le Sénat a apporté la preuve que les dépenses des départements au titre du R.S.A. étaient plus dynamiques que les ressources. Plus les années passent et plus les fluctuations du marché du travail alourdissent le reste à charge des départements sans compensation. De fait, c'est un véritable tour de passe-passe qui a eu lieu et qui, sous couvert de transfert de compétences, a mis en place un mécanisme de réduction de la dépense publique en contraignant les départements à couper ailleurs dans leur budget pour pouvoir continuer à assumer le financement du R.S.A.

C'est ainsi qu'année après année le taux de compensation par l'Etat s'amoindrit au gré des conjonctures qui voient augmenter le nombre de bénéficiaires. Et pire encore, les réformes et projets de loi qui sont conduits ne

cachent pas l'objectif de réaliser des économies sur les plus précaires. Et dans le même temps, on continue d'alourdir la facture pour les départements.

Dernière en date, la réforme de l'assurance chômage qui va augmenter mécaniquement le nombre de bénéficiaires du R.S.A. Nous nous rappelons d'ailleurs que le groupe Changer Paris avait renié dans cet hémicycle le lien de causalité et défendu la réforme de l'assurance chômage. J'ai parlé du R.S.A., mais le constat est le même sur l'allocation personnalisée d'autonomie et sur l'allocation adulte handicapé.

Nous avons donc déposé un vœu pour exiger la compensation à l'euro près de ces dépenses.

Et la dette, pour celles et ceux qui n'ont que ce mot-là à la bouche, je vous invite à lire un très bon article dans "L'Humanité" aujourd'hui pour déconstruire les fameux mythes autour de la dette. La dette qui doit nous soucier, la dette qui doit être la boussole de nos choix politiques et budgétaires : c'est la dette sociale, c'est-à-dire les dépenses que nous devons aux Parisiennes et aux Parisiens les plus fragiles.

Et en matière d'action sociale, comme en matière de santé, les dépenses non réalisées aujourd'hui, ce sont les dépenses décuplées de demain. En 2022, la Ville fait le choix de maintenir le niveau des dépenses d'action sociale. En 2023, en 2024, face aux répercussions de la crise, ces dépenses pourraient exiger une hausse du budget.

C'est pourquoi je tiens à réaffirmer, face à celles et ceux que cela ne dérangerait pas de faire des économies sur la dépense sociale, que l'investissement sans relâche de la Ville de Paris dans ces domaines est salutaire, à l'épreuve des dissuasions, et que la Ville doit rester guidée par l'idéal de réponse aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame NAGET.

La parole est à Johanne KOUASSI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez, nous sortons d'une crise sans précédent qui a des impacts majeurs sur les finances publiques à tous les niveaux. Dans ce contexte de contraintes budgétaires fortes, nous faisons le choix d'un budget qui construit l'avenir de notre ville. Ce choix, nous l'assumons pleinement car nous le faisons pour les Parisiennes et les Parisiens.

Nous assumons de poursuivre les investissements nécessaires pour faire de Paris une ville encore plus adaptée au défi climatique et plus agréable à vivre pour ses habitants. La végétalisation des quartiers, les dispositifs "Embellir Paris" en sont quelques exemples.

D'autres projets, visibles et structurants comme le réaménagement des portes de Paris, les portes de Montreuil et de la Chapelle notamment, vont également être menés. Le réaménagement des portes de Paris est indispensable pour créer la continuité urbaine que les habitants et élus, tant parisiens que des communes limitrophes, appellent de leur vœu depuis longtemps.

Enfin, le budget prévoit un Plan Vélo ambitieux qui s'intègre à notre stratégie globale en faveur des mobilités douces, en faveur également d'une place toujours accrue pour les piétons, comme en témoignent les "Rues aux écoles", les "Rues aux enfants", les opérations "Paris Respire", l'élargissement des trottoirs ou la future mise en place d'une zone à trafic limité en plein cœur de Paris.

Ces aménagements sont indispensables pour répondre aux enjeux climatiques. Alors oui, de tels projets doivent être financés pour poursuivre la transformation de Paris.

L'avenir de notre ville, c'est aussi nos enfants. Alors, nous assumons de financer la rénovation des écoles pour que les plus jeunes puissent apprendre dans de bonnes conditions. Nous le leur devons et il n'est pas pensable d'y renoncer, car c'est construire l'avenir que d'offrir à nos enfants un lieu d'apprentissage accueillant et agréable.

Les rénovations de crèches vont également se poursuivre, de même que la création de places en crèche si indispensables à l'organisation des familles et importante pour l'apprentissage de la collectivité. Oui, nos enfants méritent que nous investissions financièrement pour cela.

L'avenir de notre ville, c'est aussi la solidarité. Nous assumons les efforts financiers en faveur de l'action sociale. Les dépenses de R.S.A. retrouveront leur niveau d'avant crise. Les aides sociales facultatives du Centre d'action de la Ville de Paris seront maintenues à haut niveau et celles liées à l'allocation personnalisée d'autonomie progresseront en lien avec certaines mesures gouvernementales. Il en sera de même pour la prise en charge du handicap qui augmentera. Parce que, oui, une ville inclusive est aux côtés de ceux qui en ont besoin et cela nécessite des financements.

J'entends certains nous dire que nous ne faisons pas assez d'économies. Qu'ils nous disent plutôt, et qu'ils l'assument auprès des Parisiens, quels sont les services publics qu'ils entendent supprimer. J'entends certains nous dire que nous devrions supprimer des postes d'agents municipaux. Qu'ils nous disent plutôt, et qu'ils l'assument

auprès des agents qui se sont mobilisés durant toute la crise sanitaire, quels sont aujourd'hui les agents qui ne sont pas pleinement au service des Parisiens.

J'entends enfin certains nous dire que ce budget ne répond pas aux supposés canons de la rigueur économique imposée par un endettement soi-disant insoutenable. N'en déplaise à ces personnes, la Ville de Paris a la possibilité d'emprunter, comme l'ont fait l'écrasante majorité des agents économiques ces derniers mois : les Etats et les entreprises.

De plus, la Ville de Paris emprunte mais pas n'importe comment. Elle le fait dans de bonnes conditions car sa situation financière et sa gestion le permettent. Il s'agit là d'un fait réaffirmé le mois dernier par l'agence de notation Standard & Poor's. Je ne pense pas que l'on puisse taxer les agences de notation de ne pas être attentives au principe de rigueur budgétaire et de bonne gestion.

Toutes ces responsabilités, nous les assumons en toute autonomie. Car si l'Etat a opportunément apporté un soutien massif aux entreprises au plus fort de la crise, son soutien aux collectivités territoriales a pour sa part été sélectif et non dénué de considérations purement politiques, au mépris total de l'intérêt des habitants. Dans ce contexte, la Ville de Paris a bénéficié d'un faible soutien de la part de l'Etat, notamment dans le cadre du plan de relance.

Malgré tout, la Ville fait le choix d'investir de façon significative dans ce qui fera demain de Paris une ville encore plus attractive. Nous pouvons être fiers d'être élus d'une collectivité qui garde une vision de long terme en période de crise et qui garde le cap, celui de poursuivre la transformation de la ville pour ses habitants en l'adaptant au dérèglement climatique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous permet quand même de vous alerter sur l'évolution inquiétante de la masse salariale dans cette collectivité. Et oui, je ne voudrais pas faire les Cassandre, mais je me souviens qu'ici même, il y a un an sur ces mêmes bancs, je vous alertais sur le seuil fatidique des 2,5 milliards d'euros de dépenses de masse salariale d'ici 2022. Ça y est, nous y sommes.

Madame le Maire, vous êtes installée depuis 2014 à la tête de cette Municipalité et il faut bien reconnaître que, dans l'intervalle, les effectifs ont augmenté de plus de 20 %. Et ce n'est pas la crise sanitaire qui l'induit. Ni le G.V.T. ni les transferts de compétences de la Préfecture de police à la Ville ne sauraient justifier pareil écart : 20 %, c'est considérable.

Je me permets de vous dire que 20 % d'augmentation, tout bien rapporté - d'ailleurs vous le dites dans votre D.O.B. -, c'est à peu près 50.000 ETP. Cinquante mille ETP, mes chers collègues, c'est l'équivalent du nombre de fonctionnaires de la province du Québec, territoire trois fois plus grand, avec plus de compétences et qui a quatre fois plus d'habitants que la Ville de Paris. Cherchez l'erreur !

Ce D.O.B., ce débat aujourd'hui sur l'avenir budgétaire de notre Municipalité ne dissipe en aucun cas les suspicions d'insincérité qui portent sur ce projet de délibération. Vous dites, par exemple, que d'une année sur l'autre la masse salariale va augmenter de l'ordre de 2,2 %. Franchement, quand on sait que la moyenne nationale du G.V.T. est déjà de 2 %, comment pouvez-vous nous faire croire que vous arriverez à tenir votre masse de l'ordre de 2,2 % ? C'est absolument impossible.

De la même manière, votre imprécision nous inquiète également. Quand vous dites 2 %, vous pourriez nous préciser de quel périmètre il s'agit. Est-ce qu'il s'agit, avec la plus grande certitude, seulement des agents de la Ville de Paris ? Ce qui nous inquiéterait fortement ou en tout cas nous surprendrait. Ou est-ce qu'il s'agit de l'intégralité des satellites de la Ville de Paris ? Comme très régulièrement la C.R.C. vous le fait d'ailleurs observer, votre façon de présenter les chiffres est toujours hasardeuse ou en tout cas suspicieuse, de telle sorte qu'elle maquille en réalité la tendance haussière des effectifs de la Ville de Paris.

Pourtant, mes chers collègues, les outils ne manquent pas pour maîtriser l'évolution de la masse salariale, plutôt que pour administrer cette hausse comme vous le faites tous les ans. Il faudrait commencer par arrêter vos circonvolutions indécentes sur l'application des 1.607 heures pour la Ville de Paris, en appliquant de manière sincère la loi. Comment peut-on être candidat à la présidentielle et ne pas montrer soi-même l'exemple en appliquant les 1.607 heures, comme le font plus des trois quarts de toutes les villes de France ? Même un village au fin fond de l'Ariège applique les 1.607 heures et même les métropoles en France le font. C'est absolument invraisemblable.

Cette mesure, rien que celle-ci…

Je vous le rappelle, tout à l'heure vous vous amusiez à citer la Cour des Comptes, mais appliquez-vous ses recommandations ? C'est 74 millions d'euros d'économie à la clé. J'espère, Monsieur GUILLOU, que cet argument

achèvera de vous convaincre d'appliquer les 1.607 heures, puisque même les juridictions administratives n'y parviennent pas, même l'autorité préfectorale n'arrive pas à vous convaincre.

Le deuxième levier, mes chers collègues, ce n'est pas supprimer des postes de fonctionnaires, comme l'a dit aussi simplement Mme KOUASSI, pas du tout. Il s'agit simplement d'appliquer une règle d'or très simple, une règle d'or R.H. : pas d'augmentation de la masse salariale sur toute la mandature ; ce qui veut dire simplement absorption du G.V.T. avec une limitation du nombre de recours au renouvellement des fonctionnaires qui sont en partance.

Ce n'est pas plus difficile que cela. Cela demande un certain effort, en effet, mais cela demande surtout d'avoir une certaine stratégie R.H., c'est-à-dire cartographier les compétences, anticiper les besoins, externaliser les fonctions qui sont à faible valeur ajoutée, avoir de véritables plans de développement individuel, etc., tous les outils R.H. que vous employez insuffisamment.

Mes chers collègues, la Ville de Paris ne peut se permettre le luxe d'encaisser à chaque mandature près d'un demi-milliard de dépenses de fonctionnement R.H. en plus. Cinq cents millions d'euros, vous rendez-vous compte ? C'est l'équivalent de dix campagnes de lancement de la fusée Ariane et les Parisiens ne vous demandent de les envoyer sur la Lune mais simplement de répondre à leurs besoins quotidiens et simples de tous les jours, c'est-à-dire de la sécurité, de la tranquillité publique, de la propreté et de la préservation de leur mode de vie et de l'espace public. Pas plus que cela !

A ce rythme-là, mes chers collègues, et on en reparlera, d'ici la fin de la mandature, vous toucherez du doigt les 3 milliards d'euros de dépenses de la masse salariale sans pour autant avoir à côté une augmentation de la qualité de service rendu aux Parisiens. Et cela prétend réformer la France ! Madame le Maire, commencez par réformer l'administration parisienne. Charité organisée commence toujours par soi-même !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, très bien.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, ce débat est étrange : un jeu de rôles déconnecté de la réalité.

D'un côté, nous avons une droite qui tire à boulets rouges sur notre majorité l'accusant de mal gérer Paris. Paris serait en faillite, alors que notre ville a subi un choc budgétaire d'une gravité exceptionnelle. De l'autre côté, la situation serait stabilisée grâce au retour de la croissance et nous serions au vert.

Les agences de notation n'ont pourtant pas dégradé la cotation de la Ville de Paris - on tourne autour du pot, mais c'est la réalité -, mais la droite se pense toujours meilleur juge qu'elles et, par une sentence irrévocable, nous sommes en faillite.

Néanmoins, ce n'est pas l'amélioration de la situation économique, qui demeure toujours incertaine, qui pousse les agences à cette position. Le patrimoine de la Ville est, certes, un critère important, comme la droite l'a rappelé, mais la principale raison du maintien de notre notation est que de nombreuses communes sont dans des situations budgétaires bien plus difficiles, surtout après la crise du Covid-19.

Faut-il rappeler que, malgré l'obligation d'avoir un budget à l'équilibre, interdit par la loi, dixit Mme DATI, les collectivités ont un besoin de financement de 4,1 milliards d'euros en 2021 après 0,5 milliard en 2020, selon la Direction générale des collectivités locales. C'est-à-dire que nous n'avons pas respecté la loi à cause de la crise du Covid. C'est cela, la réalité économique.

Le désengagement continu de l'Etat français envers les collectivités territoriales devrait nous amener collectivement, sur tous les rangs de cette Assemblée, à faire front commun au-delà du clivage gauche droite, comme le propose une des candidatures à la présidence de l'A.M.F. en ce premier jour du Congrès de l'"Association des maires de France". Mais vu le débat, cela semble surprenant.

Espérons néanmoins cette convergence transpartisane. Le vœu n° 2 du groupe Ecologiste relatif à la relation entre la Ville et l'Etat - je vous conseille de le lire - appelle notamment une alliance des collectivités territoriales - je pense que cela ne devrait pas poser de problèmes - pour réclamer le remboursement de la dette sociale, une répartition équitable du plan de relance, ainsi qu'un relèvement de la D.G.F. pour faire valoir son droit constitutionnel de libre administration. Cette demande est faite à la fois par des villes de droite et des villes de gauche.

Le recours gracieux proposé par Mme la Maire va dans le bon sens, mais il serait plus efficient d'engager une procédure concertée au niveau territorial pour faire plier l'Etat, voire de monter au niveau européen pour mettre fin à cette anomalie économique. Mais peut-être aurons-nous plus de détails dans la réponse de l'Exécutif. La situation française est en effet anachronique et irrationnelle économiquement, je rajouterai même singulière à l'échelle européenne.

Madame CARRÈRE-GÉE, comparaison n'est pas raison. Un rappel : lors de la crise du Covid-19, l'Etat français a bénéficié, le 20 mars 2020, de la suspension de l'article 3 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union européenne économique et monétaire, introduisant une règle d'or entre les Etats et

l'Union européenne. Concrètement, le déficit public de la France a été en 2020 en hausse de 173,3 milliards d'euros. Cela explique un peu la dégradation de la dette de la France, mais c'est surtout la conséquence de la crise.

Les collectivités territoriales n'en ont pas profité, qu'elles soient de gauche ou de droite. Tous les autres gouvernements européens ont profité de cette suspension pour soutenir leurs villes au cœur de toute stratégie de résilience. Je suis d'accord pour faire des comparaisons européennes, mais les villes, comme Stockholm ou Berlin, ne bénéficient pas du même soutien de leur gouvernement que Paris par rapport au Gouvernement MACRON. Et c'est ce qui peut expliquer les différences de notation.

Dans cette situation, le Gouvernement n'a pas respecté sa parole pour la dotation globale de fonctionnement. Aux gens qui soutiennent le Gouvernement MACRON, je rappelle ce que disait M. MACRON en 2017 : il devait maintenir la D.G.F., qui avait été réduite sous le mandat de M. HOLLANDE, contre une contractualisation entre les collectivités territoriales et l'Etat. Aujourd'hui, que se passe-t-il ? C'est encore pire, on a prévu l'extinction de cette dotation pour 2023.

Petit rappel : en 2011, nous percevions 1,365 milliard d'euros ; en 2017, au début du mandat de la présidence de M. MACRON, c'est 639 et nous serons à zéro euro en 2023. Il n'est pas acceptable d'avoir un tel choc de 1,3 milliard, ce qui explique une bonne partie de l'augmentation de la dette de la Ville de Paris.

La situation est que, depuis 2019, la Ville de Paris est contributrice nette du budget de l'Etat français en reversant plus en péréquation qu'elle ne reçoit en D.G.F. Rappelons également que les prestations sociales ne devraient être qu'une avance de la Ville. Or, ce rapport semble intégrer que les réformes à venir sont entièrement à la charge de la Ville.

D'un point de vue économique, la Ville de Paris a donc subi un choc budgétaire qui explique cette hausse de l'endettement. Il y a donc la dette sociale et la baisse de la D.G.F.

Face à cela, seule la relocalisation permet de répondre à un choc économique externe. En ce sens, notre vœu n° 4 est pour l'investissement des équipements de proximité en arrondissement. Rappelons que l'investissement ne se limite pas uniquement à la construction de nouvelles structures, mais aussi à l'entretien et à la rénovation des structures plus anciennes.

C'est pourquoi nous sommes moins optimistes car, comme l'ont rappelé la présidente du groupe Ecologiste, Fatoumata KONÉ, et mes collègues Alice TIMSIT et Émile MEUNIER, nous ne pouvons pas construire notre futur sur le retour du tourisme et la hausse de l'immobilier, alors que cela semble être la priorité de la Ville, comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire à son point 3. Je cite : "Paris conserve de forts leviers d'attractivité portés par le tourisme, le commerce et la reprise du marché immobilier."

La crise du Covid-19 a montré la faible résilience de notre ville, contrairement à ce que nous avions connu en 2008 et 2009 lors de la crise des subprimes. Nous avons été plus affectés et nous nous en remettons plus difficilement. Les hausses de croissance de référence sont davantage le fait de rattrapages que de rebonds économiques.

La crise du Covid-19 a modifié les formes du travail : plus de télétravail, moins de réunions physiques, moins de colloques internationaux, la réduction du transport aérien. Si le tourisme doit reprendre, il doit cependant le faire de façon beaucoup plus soutenable. Notre responsabilité, et les Ecologistes ne cessent de le répéter, est d'organiser la fin du tourisme de masse, faute de quoi cela ne fera qu'alimenter les crises environnementales futures.

De même, penser qu'il y aura un rebond grâce aux Jeux Olympiques de 2024 est un pari très risqué au regard de l'expérience des Jeux Olympiques de Tokyo de cette année. Outre le décalage d'un an, ils ont eu beaucoup moins de tourisme que prévu.

Par ailleurs, la baisse prévue de la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises, la C.V.A.E., devrait nous inciter à modifier la nature des activités, avec des activités moins sensibles à la conjoncture internationale et non délocalisables.

Reprenons le contrôle de gestion des biens communs, comme nous l'avons fait avec l'eau, les réseaux de chaleur, la participation de la gestion de la C.P.C.U., la production d'énergie avec l'Energie de Paris ou la production alimentaire avec la coopérative agricole que nous allons voter à ce Conseil. Augmentons nos recettes de gestion qui, en plus de permettre de réduire nos dépenses de fluides, augmentent notre résilience.

Tous ces projets existent mais pourquoi ne sont-ils pas valorisés dans ce rapport ? Tout cela montre l'absence d'une vision systémique de la gestion de la ville pour une vision en silo par direction, ce qui est dommageable. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi, sur le plan pluriannuel des investissements, qui est une obligation légale, nous ne rajoutons pas ce plan d'investissement de la mandature.

Ce rapport donne beaucoup d'indications mais aucune trajectoire qualitative et quantitative, ce qu'il nous faudrait faire pour une réelle trajectoire de notre neutralité carbone. Nous pouvons comprendre une étape intermédiaire à 2024, comme c'est prévu dans ce rapport, mais l'absence de P.I.M. est un handicap.

Cette absence permet d'avoir un axe 4, Paris ville engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique pour 400 millions, déconnecté d'un plan global d'investissement, alors que c'est l'ensemble de l'investissement qui doit être réfléchi dans une perspective globale de lutte contre le réchauffement climatique.

Il y a donc un problème de contradiction à l'intérieur de ce rapport, en mettant en avant d'une part le tourisme et les D.M.T.O., et en disant d'autre part qu'il faut lutter contre le réchauffement climatique. Il serait bien d'avoir un plan global d'investissement qui permettrait une approche beaucoup plus efficace sur cette mandature.

Pour conclure, ce rapport d'orientable budgétaire présente des éléments intéressants mais il manque une vision globale qu'aurait permis la présentation d'un Plan d'investissement de la Mandature.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Merci.

Madame le Maire, mes chers collègues…

Pardon, Madame la Maire, chers collègues - j'accorde peu d'importance à l'article -, à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, j'aimerais attirer l'attention des Parisiens sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, T.E.O.M., et la taxe de balayage. Cela peut paraître des sujets un peu annexes, mais ce sont des taxes que connaissent bien les Parisiens, puisqu'ils les paient chaque année. Elles figurent sur leur avis de taxe foncière et, pour la T.E.O.M., elle est répercutée par les propriétaires sur les locataires.

La question que je voudrais poser aujourd'hui est celle de l'usage qui est fait de ces taxes, car la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de balayage sont des taxes affectées. Cela veut dire qu'elles ne se fondent pas dans le budget global de la Ville mais qu'elles doivent servir à couvrir des dépenses relatives à une mission précise. En l'occurrence, elles doivent servir à nettoyer les rues et à vider les poubelles. Ce qui nous dérange aujourd'hui, c'est que l'intégralité de la somme qui est prélevée aux Parisiens n'est pas utilisée dans cet objectif.

C'est la Ville de Paris qui fixe le taux de prélèvement de ces taxes. Elle a récolté, via la T.E.O.M. et la taxe de balayage, 597 millions d'euros en 2020 mais n'a dépensé que 540 millions d'euros pour nettoyer les rues et vider les poubelles. Le reste, elle ne l'a pas rendu aux Parisiens mais l'a utilisé pour boucher les trous de son budget.

Mon sujet n'est pas la question de savoir si elle a le droit de le faire ou pas, c'est une pratique qui n'est que tolérée par la jurisprudence. En revanche, ce qui me pose question, quand on voit l'état de saleté de Paris, c'est comment peut-on expliquer aux Parisiens que l'on détourne une partie de l'argent qui est destiné à nettoyer la capitale pour faire autre chose ?

On pourrait se dire que si vous n'utilisez pas tout l'argent récolté, c'est parce que Paris va bien, que Paris est propre, que les poubelles sont bien vidées et que vous vous dites qu'avec 540 millions d'euros, on a ce qu'il faut pour faire le travail. Dans ce cas, comme c'est vous qui fixez le taux de prélèvement, vous pourriez aussi baisser le taux pour que les Parisiens paient moins d'impôts.

Mais quand je vois ce que voient tous les Parisiens, c'est-à-dire ces images de poubelles qui débordent, de rues couvertes de détritus, je me dis qu'il ne serait pas anormal de dépenser l'intégralité de l'argent qui est prélevé aux Parisiens, via la T.E.O.M. et la taxe de balayage pour des missions de propreté.

Je vais résumer les choses très simplement. Les Parisiens paient aujourd'hui chaque année une taxe qui sert à vider les poubelles et à nettoyer les rues. Or, les poubelles débordent partout dans Paris et les rues sont sales. Alors peut-être que tout l'argent, qui est prélevé aux Parisiens, devait être utilisé pour vider les poubelles et nettoyer les rues, et non pour colmater vos dérapages budgétaires et subventionner toujours plus d'associations amies.

Voilà, je n'irai pas plus loin. Vous savez, les questions budgétaires, comme le reste, c'est parfois juste une question de bon sens, surtout quand il s'agit de l'argent des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais évoquer dans cette intervention plus particulièrement le projet de délibération DEVE 120.

Ce rapport, que j'ai lu très attentivement et dont la vacuité m'a sidérée, est symptomatique de la politique que vous menez en matière de développement durable. Car le constat, loin de vos slogans d'une candidate en campagne, c'est que les conditions de vie des Parisiens se détériorent depuis votre arrivée.

J'en veux pour preuve les 6.000 écoliers de moins en un an. Paris perd en moyenne 12.000 habitants par an et 46 % des Parisiens souhaitent désormais quitter la capitale. Je pense aussi à Stéphane BERN, qui quitte Paris en

expliquant que la ville est une poubelle. Alors, si lui part, je n'ose imaginer ce que vivent les milliers de Parisiens plus modestes que lui.

Derrière votre jolie stratégie marketing, dans ce rapport se cache une terrible réalité : il n'y a aucune mesure concrète d'envergure pour lutter contre le changement climatique, aucun indicateur, aucune vision d'ensemble.

La propreté devrait être une priorité de votre stratégie, mais de cela pas un mot car l'écologie du quotidien ne vous intéresse pas.

Le verdissement de Paris devrait être aussi une priorité. Au lieu de cela, vous continuez de bétonner et de densifier. Vous êtes les experts du gadget : "cour Oasis", "permis de végétaliser", et j'en passe. Résultat : les "permis de végétaliser" sont laissés à l'abandon, les squares et jardins sont envahis de rats.

Et vous envisagez de confisquer encore bien d'autres espaces verts aux Parisiens, comme en atteste votre désastreux projet autour de la Tour Eiffel qui vise à réduire la surface des pelouses et jardins. Avec ce projet, vous souhaitez privatiser les espaces verts de la Tour Eiffel pour un coût exorbitant de plus de 100 millions d'euros. C'est cinq fois le budget du loto du patrimoine, rendez-vous compte !

Autre exemple flagrant avec les arbres : vos ambitions et vos objectifs se heurtent progressivement à de froides réalités. Car oui, les arbres ne poussent pas sur du béton ! Vous détruisez les alignements historiques, vous réduisez globalement le nombre d'arbres à Paris.

Puis il y a aussi toutes les externalités négatives dues aux mesures que vous mettez en œuvre et à votre écologie punitive : piétonisation anarchique, modification des sens de circulation, suppression de plus de 70.000 places de stationnement à horizon 2026, des pistes cyclables installées à la hache, des travaux en tous sens. En 2019, il y en avait plus de 7.000 dans toute la capitale.

J'en veux aussi pour preuve votre lutte dogmatique contre l'automobile, empêchant le développement d'alternatives plus propres, comme les véhicules électriques ou à hydrogène qui sont pourtant dans vos actions. Autant de décisions qui contribuent à la thrombose et à l'augmentation de la pollution de l'air dans notre capitale. Ces fermetures autoritaires d'axes induisent des reports de trafic, ne vous en déplaise, et notamment vers la banlieue vers laquelle vous poussez toutes vos externalités négatives.

Au lieu de cela, vous pourriez aider les Parisiens à changer leur parc automobile, comme le font d'autres collectivités et je pense à la Région ou à la Métropole du Grand Paris. Mais vous n'avez plus d'argent malheureusement dans les caisses, comme ce D.O.B. en atteste.

Alors vous devriez vous interroger sur le fait que, malgré toutes vos mesures, la pollution de l'air à Paris est toujours au-dessus des normes européennes et des recommandations de l'O.M.S.

Notre groupe Changer Paris vous tend la main pour mettre enfin en œuvre à Paris une véritable politique en faveur du développement durable et de l'écologie. Voici le bilan de votre saupoudrage, de votre manque de vision et du gaspillage insensé de l'argent public que vous menez.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, dernière oratrice pour le groupe Changer Paris, Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais préciser que nous voterons favorablement le vœu du groupe les Ecologistes concernant la constitution d'une provision financière pour développer les espaces verts dans les projets urbains.

Ce vœu me permet de vous rappeler que, dans la période de 1977 à 2001, chaque grand projet urbain, chaque grande opération d'aménagement comportait de grands jardins et au minimum 30 % d'espaces verts. En témoigne d'ailleurs le parc de Bercy, le parc Citroën, le parc Georges Brassens ou encore les Halles, pour ne citer qu'eux.

A partir de 2001, au moment où vous êtes arrivée aux manettes avec vos amis écologistes, les jardins sont devenus très modestes. Pourquoi ? Parce que la Ville de Paris a préféré jouer au Monopoly. En effet, elle a joué au Monopoly pour optimiser chaque parcelle, chaque espace libre, afin d'optimiser justement les rentrées fiscales et foncières.

Chers collègues écologistes qui, conjointement avec nous d'ailleurs, n'arrêtez pas de demander un programme d'investissement de cette mandature, soyez réalistes, Mme HIDALGO va continuer à jouer au Monopoly, parce qu'elle ne peut pas se passer des recettes foncières. C'est à un point de non-retour.

Avec un endettement, en effet, de 7,1 milliards d'euros, comme l'ont dit mes collègues, avec aussi un endettement hors bilan de 10 milliards d'euros, Anne HIDALGO a aussi cramé la caisse, comme Emmanuel MACRON. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est indulgent avec vous. Parce que, Madame la Maire, vous avez dit qu'Emmanuel MACRON et l'Etat vous avaient tourné le dos, mais ce n'est pas la réalité. Je vous rappelle que depuis 2016, l'Etat vous donne chaque année un blanc-seing pour justement appliquer les loyers capitalisés. Jusqu'à aujourd'hui, jamais une seule fois ils ne s'y sont opposés. Donc finalement ils sont aussi complices de votre cavalerie budgétaire.

En conclusion, je vous dirai que la gestion catastrophique vous empêchera de mener une politique vertueuse pour les Parisiens, notamment en matière environnementale. Ce sont justement les Parisiens et les générations futures qui en pâtiront.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, après ce débat d'orientation budgétaire, où chacun et chacune des oratrices et des orateurs ont pu s'exprimer, je vais à présent donner la parole à Paul SIMONDON, puis à Antoine GUILLOU, pour répondre à l'ensemble des questions. Nous passerons ensuite au vote des vœux et des amendements, mais je crois qu'il y a essentiellement des vœux.

Cher Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes et à tous, merci à l'ensemble des intervenantes et des intervenants pour ce débat d'orientation budgétaire qui sert, bien sûr, de cadre à l'élaboration du budget qui sera présenté au prochain Conseil en décembre, le budget primitif pour l'année 2022.

D'abord, l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, qui donne des perspectives pour les années à venir, est tout de même de faire le point - vous êtes nombreux à en avoir parlé - sur le choc que subit la ville depuis le début de la crise sanitaire. Sur ce sujet, qu'il n'y ait pas de faux-semblants. Je ne vois pas comment on peut décemment considérer que la crise sanitaire, pour qui que ce soit - pas juste pour nous, pas juste pour l'Exécutif de cette ville - est un prétexte, une bonne nouvelle, quelque chose qui permet de dissimuler je-ne-sais-quoi et qui nous arrange. Soyons sur ce point respectueux les uns des autres, face aux drames qu'a constitués la crise sanitaire, et modérés dans les termes que nous utilisons.

Les finances de la Ville ont-elles été touchées par la crise ? Bien sûr, l'économie parisienne a été très fortement touchée, tout le monde le sait. Nous avons documenté précisément le coût pour l'année 2020 qui est de 800 millions d'euros. J'entends qu'il y a des doutes sur ce coût. En l'occurrence, les observateurs financiers confirment ce coût.

Depuis, la crise a continué et nous évaluons le coût total sur les deux années 2020 et 2021 à environ 1,2 milliard d'euros. Il sera précisé, après l'année 2021, dans le compte administratif et nous pourrons y revenir. On peut toujours essayer d'ergoter sur les montants et de s'entendre mieux sur une méthode, peut-être mais le coût est massif et nous pouvons, à mon avis, tous en convenir.

Ensuite, sur le soutien de l'Etat, j'ai déjà eu l'occasion de dire que de nombreux acteurs publics, à commencer par Ile-de-France Mobilités et sa présidente, font appel à l'Etat face à un choc très important. Sur le soutien de l'Etat, je veux être clair, en particulier vis-à-vis de Mme Maud GATEL et de M. Alexis GOVCIYAN dans les interventions : il n'y a pas eu de soutien de l'Etat ni de compensation. Il y a eu très précisément une promesse de 17 millions d'euros de remboursement sur les masques. Ils ne sont toujours pas arrivés, et cela commence à faire longtemps ; ils ont été tout à fait validés de cette manière par les services de l'Etat mais ils ne sont pas versés.

Il y a eu très récemment une vague promesse, un peu ridicule à mon avis, de remboursement pour des pertes tarifaires à la hauteur de 10.000 euros. Je pense qu'elle montre le manque de sérieux de ce type de discussion et de suivi. La Ville de Paris n'est certes pas la seule collectivité touchée, mais parmi les grandes villes c'est bien celle qui a subi l'impact le plus important.

Ensuite, les autres décisions, par exemple celle citée par M. GOVCIYAN, sont des décisions qui ne coûtent absolument rien à l'Etat. Oui, nous avons pu étaler sur cinq ans les dépenses Covid de l'année 2020. Aucun mécanisme de retour à bonne fortune n'était prévu. Donc dès l'année 2021, cet étalement vient nous toucher et toucher les finances de l'année 2021.

A chacun de se positionner vis-à-vis de cela, en fonction y compris de ses proximités partisanes, mais notre responsabilité vis-à-vis des Parisiens est bien de constater l'impact majeur de la crise, qui est tout de même endogène, on peut en convenir, et l'absence totale d'aide de l'Etat. Vraiment, je ne vois pas l'intérêt d'essayer de nier ces faits.

Ensuite, le D.O.B. donne des perspectives, c'est son rôle, sur les années à venir. Ce sont des évolutions dans un cadre qui reste incertain, y compris en raison de la situation sanitaire, avec bien sûr des dépenses qui vont augmenter de manière maîtrisée - je le préciserai -, avec des dépenses sociales indispensables, des dépenses pour la qualité de notre service public et pour le déploiement des priorités de mandature, dont le déploiement de la police municipale, puis la mise en place de notre action pour la transition écologique et pour la santé également.

Antoine GUILLOU reviendra bien sûr sur le sujet de la masse salariale, mais je tiens à préciser que dans ce qui augmente le plus dans les dépenses, contrairement à ce que j'ai entendu, il s'agit bien de la péréquation avec 3 % d'augmentation prévue pour l'année 2022, alors même que la crise n'est pas terminée.

Il y a là une indifférence totale de l'Etat, qui se permet même de présenter d'éventuels gestes de solidarité avec les territoires les plus en difficulté, comme étant des gestes d'Etat, alors que ce n'est pas du tout le cas : c'est uniquement de la péréquation horizontale qui se renforce, de la solidarité entre les territoires.

Nous n'avons jamais disconvenu à ce principe. Bien sûr, nous soutenons le principe de solidarité entre les territoires. Le montant de la péréquation de ce point de vue, y compris au moment où nous avons des recettes en forte baisse, est par contre à interroger. C'est pourquoi nous demandons d'ailleurs dans le vœu de l'Exécutif qu'il y ait un moratoire sur toute augmentation prise en charge par l'Etat. Il est hors de question de faire peser ce coût sur les territoires les plus fragiles.

Le D.O.B. fixe aussi des évolutions sur les recettes. Sur les recettes, il y a bien sûr une imprévisibilité, il n'y a pas de doute. Les D.M.T.O., les frais de notaire retrouvent progressivement leur niveau d'avant la crise avec des phénomènes de "stop-and-go". On sait que la dynamique pérenne n'est pas encore fixée, mais on peut imaginer une évolution prudente sur les années qui viennent.

Il n'y a pas à se satisfaire, ce que j'ai entendu, d'une forme de dépendance, ce n'est pas le sujet. Heureusement que cette ressource existe et que les ressources liées aux D.M.T.O. nous permettent de financer notre politique sur le logement, et il n'y a pas d'incohérence entre nos recettes fiscales et notre action sur le logement, mais aussi toutes les recettes liées à l'action dans les quartiers où le logement est une priorité. Je ne vois pas en quoi vouloir à un moment se priver d'une manière artificielle de cette recette viendrait faciliter la situation des Parisiens en difficulté sur le logement.

Ensuite, il y a la taxe de séjour qui se rétablit progressivement car le tourisme redémarre depuis quelques semaines uniquement. Puis ce sont d'autres recettes qui, elles, seront plus en difficulté parce qu'elles sont indexées sur l'activité économique avec un effet retard, en particulier la C.V.A.E.

Il reste une imprévisibilité, c'est tout à fait documenté dans le rapport d'orientation budgétaire qui est beaucoup plus détaillé - nous l'avons voulu ainsi - et beaucoup plus informé que les années précédentes. Je vous laisse juste comparer avec les versions des années précédentes, nous avons voulu être complets pour l'éclairage des débats.

Ensuite, vous posez des questions en avance de phase sur l'atterrissage précis de l'année 2021. Il sera documenté dans le compte administratif, mais nous informons tous les élus de la 1ère Commission chaque mois, grâce aux tableaux de bord de l'exécution budgétaire, de l'avancée des recettes et des dépenses ; il n'y a pas de surprise là-dedans.

Pendant ce temps, sur les recettes, les dotations fondent : on était effectivement au-dessus de 600 millions, puis près de 50 millions, nous serons l'an prochain à 13 millions et les années suivantes sans doute à zéro. C'est-à-dire qu'il y a de ce point de vue un abandon total de l'Etat sur les dotations. Cela permet d'ailleurs de présenter des efforts pour les autres territoires, comme je l'ai dit, comme un effort de l'Etat, alors que c'est juste un renforcement de la péréquation horizontale.

Ces perspectives dessinent un rétablissement progressif de notre épargne brute. Progressif parce que le choc sur 2020-2021 va encore avoir des conséquences en 2022. Face à cela, j'entends les remarques des uns et des autres sur ces perspectives. Il est tout à fait légitime de mettre en doute un certain nombre de ces hypothèses. Les appels à la rationalisation des dépenses ne passent jamais le mur de la précision de quelles dépenses doivent être rationalisées, c'est un grand classique. J'entends, c'est après tout plus confortable comme cela.

De nombreuses hypothèses ont été formulées : si Paris était en Allemagne, on pourrait avoir une meilleure note ; si Paris était au Québec, on pourrait avoir moins d'agents publics ; si Paris était sur la Lune - je crois que je l'ai entendu aussi -, sans doute on respirerait moins bien. Mais ce n'est pas le sujet et regardons la réalité de notre ville.

Face à ces perspectives, j'entends des remarques légitimes. Il y a le maintien d'une relation épistolaire entre l'opposition et le Préfet pour alerter en permanence sur ce qui est considéré comme des dérives. Nous avons toujours les courriers allers, mais jamais les retours qui ne sont pas rendus publics, ceux qui indiquent qu'il n'y a pas de difficultés et que nous ne sommes absolument pas en cause sur ces sujets.

Mais j'aimerais aller plus loin, parce que derrière ces demandes d'avoir une fiabilité de nos écritures budgétaires et comptables, ce qui est normal et légitime, j'ai entendu, formulée avec un peu une forme de joie mauvaise, quelque chose qui est de l'ordre de la menace ou du souhait d'une mise sous tutelle. Que se cache-t-il derrière ce type de propos ? Certainement pas la défense de l'intérêt des Parisiens, tout le monde l'aura compris, mais c'est sans doute le discours d'une opposition qui, après quatre élections successives perdues, ne sait toujours pas comment se faire entendre des Parisiens, et qui revient à cette figure extrêmement classique finalement qui est le fait que quand la gauche est en responsabilité, c'est par effraction. On le sait, cette figure est très classique et donc tous les moyens sont bons pour venir contester la légitimité.

Revenons donc plutôt à la réalité de notre situation.

Ce document présente aussi, comme nous nous y sommes engagés en juillet, les perspectives sur l'investissement. Ce sont des perspectives pluriannuelles jusqu'en 2024 qui permettent de constater que la Ville est au rendez-vous des priorités de mandature que nous avons fixées, avec des priorités qui ont été élaborées en concertation avec les maires d'arrondissement. Nous avons eu la semaine dernière le rendez-vous avec les maires d'arrondissement pour montrer à quel point les investissements prévus dans chacun des arrondissements étaient précis et correspondaient aux priorités des uns et des autres.

Les investissements servent bien sûr les grandes ambitions de la mandature, je l'ai dit : la transition écologique, l'accessibilité, les projets en faveur de la solidarité avec, cela a été dit, une attention à la sensibilité sur différents sujets, dont la sensibilité au genre.

Enfin, avec ma collègue Anne-Claire BOUX, nous serons extrêmement vigilants à l'objectif de concentrer 25 % des investissements dans les arrondissements vers les quartiers populaires.

Parmi les exemples, je ne veux pas reprendre l'intégralité des chiffres qui sont dans le rapport d'orientation budgétaire, mais la première priorité, en termes de montant, est celle du logement avec 1,7 milliard d'euros prévus d'ici 2024. Ce sont des efforts pour développer le logement social et des efforts également pour la rénovation thermique des bâtiments.

A cela, en général, on parle des loyers capitalisés et je voulais dire un mot sur le principe des loyers capitalisés pour savoir de quoi parle-t-on quand sont cités en permanence les loyers capitalisés.

On parle d'une part de l'inscription en fonctionnement de ces recettes. C'est une inscription, qui est prévue dans le C.G.C.T., qui a été autorisée six fois de suite par des gouvernements différents. A partir de là, les raisonnements qui consistent à dire "certes, c'est légal mais si ce n'était pas légal, ce serait embêtant, etc.", tout cela n'a pas beaucoup de sens. Rappelons que cette autorisation ne coûte pas 1 euro à l'Etat et que cela vient, sur des recettes liées à l'évolution des logements et au développement du logement social, financer les efforts sur l'espace public dans les quartiers en question.

Pour les loyers capitalisés, on parle aussi de quelque chose qui est indépendant de l'inscription en fonctionnement, c'est le principe d'avoir une recette d'avance plutôt que des recettes annuelles. C'est sans doute un principe qui est contesté face au risque que cela ferait courir aux bailleurs. Sur ce point, soyons très clairs. Il y a des flux financiers avec les préemptions effectuées par la Ville, les recettes de loyers capitalisés, puis les subventions de la Ville aux bailleurs pour financer les travaux et la transformation des immeubles en question. Vous avez bien vu, quand les recettes nettes prévues pour la Ville sur la période jusqu'à 2024 sont de l'ordre de 500 millions d'euros sur les conventionnements, dont 220 millions pour l'an prochain, dans le même temps c'est 1,7 milliard de dépenses sur le logement. En aucun cas, on ne peut considérer que ces recettes viennent, comme vous aimez le dire, boucher des trous sur un autre sujet.

Ensuite, dans le même temps les bailleurs ont développé leurs travaux. Dans le même temps, depuis 2014, "Paris Habitat" a augmenté de 20 % son effort sur les travaux, y compris sur l'écorénovation. Le taux d'endettement, par rapport au loyer annuel touché par les bailleurs, est tout à fait sous contrôle et en l'occurrence sous la moyenne nationale. Il n'y a donc pas de fragilisation des bailleurs.

Enfin, j'en viens là, le troisième sujet dont on parle quand on parle des loyers capitalisés, ce qui est le moins assumé, c'est la politique de logement, c'est le principe de conventionner des immeubles pour créer du logement social, pour permettre à la fois de diminuer les loyers des Parisiens qui sont déjà dans ces immeubles, pour permettre d'assurer la pérennité de la présence des classes populaires et des classes moyennes à Paris. Ce sont bien ces sujets-là qui vous gênent.

Mis à part le logement, je tiens à le préciser, toutes les autres priorités sur les investissements sont citées, dont celle sur la rénovation des bâtiments, celle sur le sport de proximité et l'accueil des Jeux Olympiques. Le document détaille tous ces montants qui sont prévus et je souhaite répondre à quelques vœux.

D'une part, le vœu sur la territorialisation déposé par le groupe Ecologiste. Je demanderai au groupe Ecologiste de retirer ce vœu puisque nous avons pu exposer, y compris dans les débats sur la territorialisation, les efforts sur le sujet. Et le vecteur choisi, c'est-à-dire la dotation d'investissement dans les E.S.A., n'est pas le bon vecteur pour mesurer l'effort d'investissement dans les quartiers.

Il y a également le vœu présenté par Émile MEUNIER sur les conséquences de modification de projets d'aménagement. De manière très simple, on ne peut pas par un vœu se servir d'une baguette magique pour changer totalement l'équilibre économique d'un secteur d'aménagement en appelant à un provisionnement théorique sur le sujet. Là aussi, j'aurai une demande de retrait.

Enfin, au vu des éléments transmis et de la clarté, y compris de ce qu'il y a dans ce document, vis-à-vis du vœu sur la stratégie financière du groupe Ecologiste, là aussi j'aurai une demande de retrait.

Ensuite, ces efforts d'investissements ont bien sûr une conséquence. Ils seront financés par le rétablissement de notre épargne, c'est tout à fait logique, et aussi par de l'emprunt. C'est bien sûr le grand sujet et un grand sujet tellement mystérieux que tous les six mois, il y a un article absolument surprise sur la dette de la Ville qui ne change strictement rien à ce qui était déjà public six mois avant.

Je rappelle, par rapport au manque d'informations, que dans le tableau de suivi de l'exécution budgétaire transmis à tous les élus de la 1ère Commission, il y a un suivi à chaque fois de l'encours de dette, qui est connu et sur lequel il n'y a aucun mystère, y compris de chaque émission de dette.

Derrière les appels au bon sens que j'ai entendus, il y a beaucoup d'idéologie. Non, une collectivité territoriale, surtout de la taille de Paris, ce n'est pas un ménage. Non, son budget n'est pas le même que celui d'un ménage.

Pendant une crise absolument monumentale, nous avons une responsabilité vis-à-vis des Parisiens pour assurer un service public de qualité, mais aussi pour participer à la relance de l'économie au moment où elle est le plus touchée. L'attitude qui aurait été de sous-investir en 2020, en 2021, voire de prévoir de sous-investir dans les années qui viennent, aurait été une attitude totalement irresponsable vis-à-vis de l'économie parisienne et de ses acteurs qui ont été les plus touchés.

Pour finir, parce que j'ai déjà été long, je veux dire - cela a été évoqué par plusieurs d'entre vous - que le sujet posé est celui d'une réflexion bien plus globale sur l'avenir des finances locales. C'est le sens de la mission que la Maire nous a confiée, à Nicolas BONNET-OULALDJ et moi-même, et je remercie son engagement sur le sujet.

Je propose de donner un avis favorable au vœu du groupe Communiste et Citoyen, en modifiant sans doute la quatrième proposition pour la taxe de séjour puisque cette évolution a déjà eu lieu. Mis à part cela, je propose de donner un avis favorable.

De même, pour le vœu du groupe Ecologiste sur les relations entre Paris et l'Etat.

Et je vous propose de soutenir également le vœu de l'Exécutif, qui reprend et complète le vœu en demandant en particulier un moratoire sur toute augmentation des dispositifs de péréquation.

Alors même que le projet de loi de finances ne laisse rien présager comme soutien supplémentaire pour les collectivités et que le Congrès des maires de France se tient, il me semble important que nous puissions, de manière très rassemblée, appuyer le message d'une nécessité de maintenir une autonomie financière pour les collectivités nécessaire à leur autonomie politique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON.

Merci encore pour cette réponse précise, mais aussi pour le travail qu'il y a en amont de la présentation de ces orientations budgétaires.

Je donne à présent la parole à Antoine GUILLOU pour répondre aussi aux questions relatives notamment aux fonctionnaires et aux emplois de notre collectivité.

Antoine, vous avez la parole.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais revenir effectivement sur la question de la masse salariale qui a été évoquée dans un certain nombre d'interventions.

Je pense qu'il convient d'avoir l'honnêteté d'approfondir ce débat, que celles et ceux qui ont fait des propositions de réduction de la masse salariale ne restent pas dans l'incantation.

Car pour diminuer la masse salariale, il n'y a pas trente-six solutions mais deux grandes possibilités : ne pas augmenter les salaires, et cesser de recruter ou ne pas renouveler un certain nombre d'agents qui partent à la retraite.

Ne pas augmenter les salaires, clairement ce n'est pas le choix que nous faisons. Dans la fonction publique territoriale, en tant que collectivités, nous avons des leviers sur deux aspects : les promotions et le régime indemnitaire. Effectivement, nous assumons et nous revendiquons d'utiliser ces leviers pour maintenir le pouvoir d'achat des agents de la Ville de Paris. C'est une question de reconnaissance, de justice à leur endroit. C'est aussi une question d'attractivité pour notre Ville et pour les nombreux métiers qui sont indispensables au quotidien aux Parisiennes et aux Parisiens.

J'aimerais bien que celles et ceux qui suggèrent de limiter la masse salariale, de limiter donc l'augmentation des rémunérations, me disent par quel métier je dois commencer. Est-ce que je dois commencer par les policiers municipaux, dont nous avons évoqué les enjeux d'attractivité à notre précédent Conseil ? Est-ce que je dois évoquer les travailleurs sociaux que nous verrons demain ? Est-ce que je dois évoquer les agentes des crèches municipales ? Sur ce point, je pense qu'il faut avoir le courage de ses opinions. Lorsqu'on propose de limiter la masse salariale, il faut dire comment.

Par ailleurs, cette année, effectivement l'essentiel de l'augmentation de la masse salariale est lié à des mesures qui sont décidées par le Gouvernement, en l'occurrence les revalorisations des grilles de catégorie C dans la fonction publique. Ces mesures sont évidemment plus que bienvenues pour les agents concernés, mais d'une part elles ont été décidées de manière soudaine, sans doute liées à l'approche d'échéances électorales, et d'autre part elles peinent à masquer le fait que ce Gouvernement est le seul à n'avoir pas augmenté durant tout un quinquennat le point d'indice de la fonction publique, et donc à avoir bloqué, en tout cas sur ce levier, le pouvoir d'achat des fonctionnaires, que nous essayons de compenser avec nos leviers territoriaux.

C'est bien cela, le facteur d'augmentation principal de la masse salariale. Je dois dire que le choix du Gouvernement est empreint d'un certain cynisme, puisque cette augmentation est financée essentiellement par les budgets des collectivités territoriales qui comptent 75 % des agents de catégorie C dans notre pays.

Le deuxième levier, pour limiter la masse salariale, est de ne pas recruter et ne pas remplacer les agents qui partent à la retraite. Là encore, j'attends les éléments concrets de celles et ceux qui émettent ces propositions. Par où commence-t-on ? De nouveau, cessons-nous de recruter des policiers municipaux ? Là encore, ce n'est pas ce que j'ai entendu sur les bancs. Ce n'est pas ce que j'ai entendu non plus en matière de recrutement dans les crèches et dans la gestion de l'espace public.

Effectivement, nous allons continuer cette année à augmenter nos effectifs dans les domaines d'action prioritaires de la Ville, en prévoyant à la fois des créations et des redéploiements. Mais en tout état de cause, c'est au total environ 300 emplois nets créés.

Ce n'est pas du tout une augmentation de l'ampleur de celle qui a été évoquée par certains. Depuis 2014, les effectifs de la Ville de Paris ont augmenté d'environ 2.000 agents, dont les transferts de la Préfecture de police, ce qui ne fait pas du tout 10 % ni 50.000 agents, mais 4 %. Je pense que l'on pourra mettre les chiffres à disposition avec les éléments de compréhension nécessaires. Ils le sont d'ailleurs déjà, mais s'il faut accompagner la lecture, je m'y emploierai avec plaisir.

Très volontiers !

J'en termine avec l'évocation d'un vœu déposé par le groupe Ecologiste sur les moyens de la DEVE et qui fait écho à ce que je viens de dire. Sur les moyens de la DEVE, nous avons entamé, avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, un travail important et je remercie les directions concernées, la DEVE et la DRH, qui se sont employées, au cours des six mois passés, à travailler sur la vacance de postes. Il n'est pas seulement question des effectifs budgétaires, même si nous allons aussi les renforcer dans le cadre du budget à venir, mais également de la vacance des postes existants.

La crise sanitaire a empêché d'organiser un certain nombre de recrutements. Elle a rendu en tout cas ces opérations plus difficiles, mais grâce à l'investissement des directions concernées, un effort important a été fait au cours des six premiers mois de l'année. Ce sont ainsi 80 jardiniers de plus qui étaient en poste au 30 juin 2021 par rapport au 31 décembre de l'année dernière.

Nous poursuivons ce travail de recrutements avec concours et sans concours pour pouvoir toucher de nombreux publics. Nous mettons en place d'autres mesures, par exemple la monétisation du compte épargne-temps qui va aussi permettre de limiter sur le long terme les phénomènes de vacance de postes lors des départs à la retraite.

Nous mettons en place beaucoup de ces actions et nous continuerons à le faire. Evidemment il reste encore du travail à accomplir. Pour cette raison, je demanderai au groupe Ecologiste de bien vouloir retirer le vœu, afin que nous puissions continuer à travailler sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Maintenant, nous allons procéder au vote. Tout d'abord le vote des vœux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée, mais si vous voulez compter et vous faire mal, faites-vous mal, cela ne me dérange pas, mais elle est repoussée.

Nous passons au vœu n° 2 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Est-il maintenu ? Il est retiré.

Sur les vœux n° 3 et n° 7, l'Exécutif a déposé le vœu n° 7 bis.

Est-ce que le vœu n° 3 du groupe Ecologiste de Paris est maintenu ? D'accord.

Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 315).

Le vœu n° 7 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est modifié. D'accord, donc avec un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 316).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 7 bis déposé par l'Exécutif avec, bien sûr, un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 317).

Le vœu n° 4 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Il est retiré.

Le vœu n° 5 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 6 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Il est retiré.

Nous allons maintenant procéder au vote des projets de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 58).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 120).

Je vous remercie, mes chers collègues, pour l'adoption de ces orientations budgétaires.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 3e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE, présidente de la 3e Commission.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vais vous présenter les travaux de la 3e Commission qui s'est tenue lundi 8 novembre dernier de façon dématérialisée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En silence, s'il vous plaît. C'est le compte rendu des travaux de la 3e Commission. Donc, nous écoutons sa présidente dans le plus grand silence.

Mme Lamia EL AARAJE. - Travaux par ailleurs absolument passionnants et je vous invite à les écouter.

Cette 3e Commission a pu débuter par une présentation, par Jacques BAUDRIER et une administratrice de la Direction des constructions publiques et de l'architecture, DCPA, de la délibération globale que son administration a pu porter. Les travaux qu'ils ont engagés démontrent la volonté de la Ville de Paris de travailler à une construction plus verte et plus durable.

Pour porter cette vision, des exemples d'opérations emblématiques nous ont été présentés, tels que l'extension du conservatoire Frédéric Chopin dans le 15e arrondissement, qui a permis la végétalisation de l'espace à l'échelle du quartier et la construction d'un toit végétalisé, permettant le développement de projets d'agriculture urbaine et contribuant ainsi à la lutte contre l'augmentation des températures en ville.

Jacques BAUDRIER nous a également fait part des réformes en cours à la DCPA et ce, notamment pour mieux associer les citoyens des quartiers faisant l'objet d'opérations de construction par l'opération par exemple de visites de quartiers à destination des riverains.

La parole a ensuite été donnée à David BELLIARD qui a pu dresser l'inventaire des différents projets de délibération, qu'il nous présentera durant ce Conseil, dont notamment un avenant concernant les travaux à la porte de Versailles, une convention de délégation avec "Ile-de-France Mobilités" pour le PAM, la dernière avant sa régionalisation, mais aussi un avenant aux travaux pour le tramway reliant la porte d'Asnières à la porte Dauphine.

Il nous a ensuite été présenté le projet de délibération DVD 95 pour le Plan Vélo, qui couvre la période de 2021 à 2026 et qui doit permettre de faire de Paris une ville 100% cyclable. Nous aurons l'occasion d'en débattre de façon dédiée jeudi matin, mais les objectifs sont très ambitieux et le budget consacré de 250 millions d'euros est à signaler, à mon sens. Il devrait pouvoir nous permettre de finaliser le maillage des pistes cyclables, dont la pérennisation des fameuses coronapistes, en concertation avec les mairies d'arrondissement, et également la création de nouveaux axes. Le plan viendra aussi soutenir l'ensemble de l'écosystème vélo et il permettra d'améliorer la problématique du stationnement des vélos avec le déploiement de nombreuses places et d'arceaux.

Nicolas JEANNETÉ est revenu sur ce plan, expliquant la nécessité de la concertation concernant notamment la pérennisation des coronapistes. Quant à la maire du 8e, Mme d'HAUTESERRE est revenue sur la problématique de la rue d'Amsterdam, à laquelle nous avons pu répondre de façon exhaustive.

Pour sa part, Nicolas NORDMAN nous a présenté les différents projets de délibération en insistant sur le DPSP 2021, qui consacre plus de 700.000 euros à des subventions en soutien à 26 associations sur les sujets de prévention de la délinquance et de l'accompagnement de l'insertion des jeunes, notamment dans les quartiers "politique de la ville".

Il est ensuite revenu sur les projets de délibération relatifs à la Préfecture de police, dont celui permettant à la B.S.P.P. de continuer son soutien à la campagne de vaccination, désormais non plus axé sur un grand centre, tel que c'était opéré jusqu'à présent, mais plutôt en soutien des autres acteurs de la Ville. Il a aussi évoqué le développement et le déploiement d'un nouveau système d'exploitation pour la B.S.P.P. Des questions lui ont aussi été posées, notamment sur la question des jardins d'Éole, auxquelles il a pu répondre.

J'en profite pour saluer et remercier la Brigade des sapeurs-pompiers pour la visite du centre opérationnel qui a été permise aux membres de la 3e Commission. Nous avons pu apprécier leur réactivité, leur organisation, leur sens de l'engagement et du dévouement à destination des Parisiennes et des Parisiens.

Christophe GIRARD nous a ensuite présenté un vœu concernant les incivilités et le bruit dans l'espace public, estimant nécessaire de faire de la prévention. Je ne doute pas qu'il le refera lors de nos travaux.

Enfin, notre 3e Commission s'est terminée par une audition des adjoints Jacques GALVANI et David BELLIARD sur la politique d'accessibilité des transports à Paris et je les remercie de la présentation très qualitative qui nous a été faite.

Jacques GALVANI a souhaité intervenir sur trois points principaux. Il a évoqué la mise en accessibilité des transports en commun parisiens, sur laquelle il agit en concertation avec la R.A.T.P. pour progresser notamment sur la question des lignes de bus, mais également sur le réseau souterrain. Il est ensuite revenu sur le PAM et sur sa régionalisation, qui devrait intervenir en juillet 2023 et pour laquelle il se bat pour conserver une qualité de service comparable a minima. Enfin, le stationnement dans les zones piétonnes pour les personnes en situation de handicap a aussi été abordé, rappelant l'importance pour l'Exécutif de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir se garer, même sur ces zones rendues piétonnes, en conformité avec le vœu voté lors du Conseil de Paris de mars 2021.

David BELLIARD est ensuite intervenu pour compléter les informations qui nous ont été transmises et assurer que les travaux sur l'accessibilité des stations de bus avaient bel et bien commencé par une trentaine de mises en conformité par mois à partir de janvier 2022 et qu'ils devraient être terminés d'ici 2024 avec les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Voilà, mes chers collègues, le compte rendu de nos travaux de 3e Commission.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, beaucoup, Madame la Présidente.

Des travaux passionnants absolument, je peux le confirmer, vous ayant écoutée avec beaucoup d'attention et je suis certain que je ne suis pas le seul.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préfabrication des éléments de l'espace public et au pré-percement en atelier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 32 relatif à la préfabrication des éléments de l'espace public et aux possibilités de pré-percement en atelier.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le présenter, au nom de son groupe Changer Paris, et elle a deux minutes pour le faire.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente ce vœu proposé par mon collègue Vincent BALADI et les élus du groupe Changer Paris, et j'espère qu'il retiendra toute votre attention.

Plus de 6.000 chantiers par an ont été recensés par la Ville. Bon nombre d'entre eux, publics comme privés, ont une emprise et un impact sur la voirie. Nous constatons tous les jours que la rénovation des espaces publics parisiens entraîne des nuisances sonores, un encombrement du passage des piétons ou encore des risques de blessures, et qu'il conviendrait donc d'atténuer autant que possible ces désagréments qui deviennent dans certains cas très dangereux.

Les bordures de trottoir en granit sont souvent posées puis aussitôt percées pour accueillir des potelets, poteaux et autres équipements, tels que le stationnement de vélos ou motos comme les arceaux. Nous avons consulté des ingénieurs qui nous ont précisé que des percements pourraient être réalisés en atelier sur des machines adaptées avant l'approvisionnement des chantiers.

Concrètement, la mise en place de dispositifs de préfabrication permettrait de réduire la durée des chantiers, de limiter les diverses nuisances et de diminuer la quantité de déchets à évacuer. Pour toutes ces raisons, la préfabrication est aussi un processus susceptible d'améliorer la qualité de la production et les conditions de travail des ouvriers. Le pré-percement des potelets, en instaurant une forme de standardisation, éviterait un fort risque de dégradation au moment de la découpe ou à l'usage.

Aussi, nous émettons le vœu que la Ville de Paris lance une réflexion sur le processus de préfabrication dans la rénovation des trottoirs et de l'espace public parisien, que la Ville étudie la possibilité de pré-percement en atelier des bordures de trottoir intégrant des potelets ou d'autres éléments de mobilier urbain, et par conséquent que la Ville modifie le règlement de voirie afin d'inciter les intervenants à recourir à la préfabrication et au pré-percement en atelier.

je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je donne évidemment la parole à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre avec la technicité qu'on lui connaît.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Conseillère, pour cette proposition, dont l'ambition va tout à fait dans le sens des démarches que nous menons pour réduire les désagréments dans la réalisation des travaux, en particulier sur l'espace public.

Ce type de solutions illustre bien les réflexions menées avec les concessionnaires, avec les entreprises partenaires et la Fédération régionale des travaux publics dans le cadre du travail que nous menons actuellement sur le 8e protocole de voirie qui sera bientôt signé avec l'ensemble de nos partenaires. J'en profite pour les remercier pour cette mobilisation dans le cadre de ce travail, puisqu'ils ont participé à pas moins de 18 réunions techniques de groupes de travail et avec un chantier spécifique d'échanges avec les mairies et arrondissements.

Pour ce qui est de votre proposition précise, c'est une idée tout à fait intéressante et légitime à être portée, mais elle apparaît malheureusement relativement inadaptée pour la réalisation effective des aménagements à Paris. Pour que l'implantation de potelets soit parfaitement pertinente, elle ne peut que s'effectuer sur place à l'issue de la réalisation des travaux d'infrastructure. En effet, pour qu'ils soient disposés de façon régulière et harmonieuse, il est indispensable de tenir compte de l'implantation des autres mobiliers urbains et des spécificités de chaque site, de chaque rue, comme les abaissements de trottoirs et les angles des voies.

Cela ne permet pas d'avoir une préfabrication. Cela aurait un aspect positif en termes de bruit, comme vous l'avez souligné à juste titre, mais on n'arriverait pas à le faire concrètement du fait de ces adaptations locales réalisées car c'est très compliqué.

Par ailleurs, une très grande partie des potelets sont positionnés sur la partie asphaltée des trottoirs et non dans les bordures en granit, ce qui est une exception même dans le cas où les trottoirs sont particulièrement étroits.

De toute façon, plus globalement, dans le cas d'amélioration de l'accessibilité, nous essayons de désencombrer les rues parisiennes de ces mobiliers trop souvent synonymes d'obstacles, et ces démarches de désencombrement sont bien entendu menées sous le pilotage des mairies d'arrondissement.

Compte tenu de ces éléments techniques, et en vous remerciant de cette proposition qui avait un intérêt à être portée dans nos débats, je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, compte tenu des explications nourries et très techniques de Jacques BAUDRIER, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Nous le maintenons avec Vincent BALADI.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - #déception !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DVD 11 - Parc de stationnement Porte de Versailles (15e). - Avenant n° 2 à convention D.S.P. pour la prise en compte de l'impact COVID.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 11 relatif au parc de stationnement porte de Versailles dans le 15e arrondissement, avenant n° 2 à la convention D.S.P. pour la prise en compte de l'impact Covid.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit, c'est un avenant de délégation de service public pour le parc de stationnement du 15e porte de Versailles, dû notamment à l'impact engendré par la Covid et aussi par la non-réalisation de la tour Triangle. Vous imaginez bien que nous aurons l'occasion au cours de ce Conseil de revenir sur ce deuxième point.

Vous savez, Monsieur BELLIARD, combien il y a de places vélos prévues dans ce parking ? Dix sont inscrites dans l'avenant. Je ne comprends toujours pas que lors d'avenants, vous ne profitiez pas pour refixer un cadre et un objectif en termes de stationnements sécurisés de vélos.

Par cet avenant, vous prolongez de trente-quatre mois le contrat de concession qui ira jusqu'au 9 novembre 2024. Par cet avenant, vous demandez la création d'une zone de deux-roues et vous demandez alors "d'étudier la possibilité de déployer et d'exploiter une vélo station ou de consigne", sans préciser le nombre de places et même sans obligation. Quant aux tarifs, dans l'avenant ils sont toujours, en tout cas pour les vélos, au mois ou à l'année et toujours pas bien évidemment au jour ou à l'heure.

Vous savez bien que pour une entreprise, comme SAGS ou Indigo, une station de vélos n'est pas rentable. Donc, si vous ne l'imposez pas de façon claire dans l'avenant, il sera très difficile ensuite d'imposer quoi que ce soit et on va se retrouver, comme avec la vélo station de Montparnasse, avec des places à moitié vides, des ateliers qui n'existent pas ou qui sont faits à distance et des vélos ventouses.

Nous allons donc voter pour cet avenant, mais nous regrettons toujours que dans ces avenants ne soit pas mentionné le stationnement sécurisé du vélo.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre. A vous, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mon cher collègue, de vous intéresser avec autant d'assiduité à la politique vélo que nous menons, malgré d'ailleurs les critiques d'un certain nombre de vos partenaires politiques.

Le parc de stationnement de la porte de Versailles situé au palais des sports a été construit en 1979. Il est géré, vous l'avez rappelé, via une D.S.P. depuis 2010 par la SAGS et il a fait l'objet d'une rénovation en 2011-2012. Votre intervention me permet de rappeler que la SAGS a déposé des demandes d'indemnisation pour différents

événements ayant impacté l'équilibre du contrat. Après échanges et négociations, certains ont été retenus comme particulièrement impactants et imprévus.

En premier lieu, la fréquentation de cet ouvrage a été très affectée par l'annulation des manifestations et événements dans le parc des expositions et au palais des sports. Entre mars et décembre 2020, la fréquentation horaire de ce parc a chuté de 92 % par rapport à 2019, alors que cette activité représente 94 % du chiffre d'affaires total.

Je précise d'ailleurs qu'à l'issue de la période de confinement survenue en 2020 et après différents échanges menés avec la Fédération nationale des métiers du stationnement, la Ville, consciente de l'impact de la Covid sur le chiffre d'affaires de certains parcs, a convenu de procéder à un ajustement raisonné du cadre contractuel des ouvrages qui sont les plus touchés.

Cette perte, qui résulte d'un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat et ce, sur une durée de contrat relativement courte, justifie que la Ville indemnise exceptionnellement le délégataire à hauteur de 70 % de la perte nette. Ici, on parle bien d'un avenant d'une certaine manière d'indemnisation pour une perte subie par un événement extérieur.

Premier point. Dans le cadre du chantier de modernisation du parc, la SAGS a dû faire face à des dépenses imprévues pour des occupations du domaine public viaire, des demandes notamment de barrages. Ces demandes se sont révélées très onéreuses et le délégataire a dû régler 100.000 euros.

Deuxième point. Pour la réduction ou l'annulation des événements, se tenant habituellement au parc de Versailles, qui étaient prévues dans la D.S.P. initiale, leur non-tenue porte sur 200.000 euros, 8 % du chiffre d'affaires.

Enfin, effectivement le retard de la construction de la tour Triangle, qui aurait dû débuter en 2014, qui était prévue dans la D.S.P. initiale et qui devait conduire à une augmentation de 10 % du chiffre d'affaires, en effet grâce à l'intervention et la mobilisation constante des Ecologistes sur le sujet, j'espère, moi aussi, qu'elle ne verra pas le jour.

L'avenant n° 2 au contrat…

Je vous remercie de saluer l'action des Ecologistes sur le sujet, mais revenons peut-être au propos de ce projet de délibération.

L'avenant n° 2 au contrat de concession proposé ici a pour objet de réajuster par un dégrèvement le montant de la redevance fixe forfaitaire de l'année 2020, uniquement pour le parc de stationnement porte de Versailles, et de proroger en effet jusqu'au 9 novembre 2024 la concession de cet ouvrage.

Le contrat d'une durée initiale de dix ans sera donc prorogé de vingt-quatre mois. A cette occasion - vous l'avez souligné mais pas assez fortement à mon sens -, nous avons demandé au délégataire d'inclure la gratuité pour les P.M.R., de créer des tarifs pour les vélos, de mettre en place un "Pass" 2RM, comme nous l'avons voté lors de la réforme du stationnement en juillet dernier, un forfait adapté aux JO 2024 et de renforcer le stationnement vélo sécurisé et moto. Nous aurons d'ailleurs besoin de la mairie du 15e arrondissement, afin d'assurer une bonne communication sur ce point. Le délégataire mettra en place de nombreux stationnements vélo sécurisés sans surcoût pour la Ville.

Peut-être que nous n'allons pas assez loin et je vous remercie de votre énergie pour nous aider à promouvoir le stationnement sécurisé. Nous aurons l'occasion d'ailleurs d'en reparler lors du renouvellement complet de la D.S.P. Ici, nous parlons d'un avenant, sur lequel nous avons finalement peu de leviers et de marges de manœuvre. D'autres investissements plus lourds, comme la création d'une vélo station en surface et la mise en place massive de bornes de recharges électriques, pourront être demandés dès le renouvellement de la D.S.P. en 2024.

Croyez en notre motivation et notre engagement à faire que nous allons créer et développer de manière massive les stationnements sécurisés pour les vélos, et nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler jeudi matin lors de notre débat sur le nouveau Plan Vélo.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD, pour cette réponse que vous avez faite au nom de l'Exécutif à l'intervention de Nicolas JEANNETÉ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 111).

2021 DVD 84 - PAM 75 : Transport de personnes à mobilité réduite. - Convention de délégation de compétence avec IDFM. - Convention de financement avec IDFM et la Région Ile-de-France.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au fonctionnement du service PAM 75.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 84 et le vœu référencé n° 33 qui s'y rattache. Il s'agit du transport de personnes à mobilité réduite, d'une convention de délégation de compétence avec Ile-de-France Mobilités et d'une convention de financement avec Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France. Cela concerne évidemment PAM 75.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Il s'agit d'un projet de délibération qui va montrer que jusqu'à la régionalisation du service avec lancement en mars 2023 de PAM régional, "Ile-de-France Mobilités" va déléguer au Département de Paris la gestion du service PAM 75, ce qui se traduit par la convention présente sur laquelle nous délibérons. Ensuite, j'ai présenté un vœu rattaché parce qu'on a toujours énormément de problèmes et de difficultés avec le dysfonctionnement du système PAM en tant que tel.

D'abord, en introduction, je dirai que si nous défendons l'accessibilité universelle, comprenons bien qu'il faudrait, tant que les bus et le métro ne garantissent pas l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, tant qu'on ne peut pas se déplacer par les autres modes de transports en commun, pouvoir bénéficier d'un service PAM au même tarif que le "Pass" Navigo.

C'est ainsi que devrait fonctionner l'accessibilité universelle. Pour les personnes en situation de handicap, ce n'est pas de leur faute, ce n'est pas du fait de leur handicap, c'est du fait de la société qui ne garantit pas l'égalité de déplacement avec ou sans handicap. Or, hélas, on sait que la politique, qui est menée en termes de mobilité, est très loin de respecter cette accessibilité universelle.

Néanmoins, le service PAM répond, au moins partiellement, à ce gros déficit, à ce grand retard, mais il faut tout de même regarder ses dysfonctionnements et exiger qu'il s'améliore.

D'abord, on a un problème de visibilité de PAM 75 et on aura un problème de visibilité de PAM Ile-de-France. Sa visibilité est insuffisante, parce qu'en dehors des personnes en situation de handicap, qui sont d'ores et déjà suivies par des organismes médicaux et sociaux, beaucoup de personnes en situation de handicap ne connaissent que très peu voire pas du tout le service. Il serait nécessaire, pour renforcer cette visibilité du service PAM, que l'on envoie par exemple des courriers d'information à toutes les personnes susceptibles d'en avoir l'usage ou que la M.D.P.H. fasse de vraies campagnes d'information et de sensibilisation.

Mais dans les difficultés en termes de fiabilité avec le service, on me remonte régulièrement des difficultés à joindre le service, parce qu'on a visiblement un défaut dans le dispositif téléphonique du fait d'un manque de personnel, et des difficultés d'accessibilité des véhicules quand c'est nécessaire. Du coup, cela engendre aussi des problèmes de ponctualité qui font que nombre de personnes vont subir des retards qui sont très préjudiciables, aussi bien pour des examens médicaux que pour des obligations professionnelles et personnelles.

Le coût, qui reste par ailleurs à la charge des usagers, est aussi très important et on est donc très, très loin du coût d'un "Pass" Navigo pour un transport.

Ces différents dysfonctionnements affectent de manière importante le service rendu aux personnes. A chaque fois, c'est lié à une insuffisance de moyens alloués.

Il faudrait impliquer davantage les usagers et leurs représentants dans la définition de l'amélioration du dispositif PAM et cette implication sera d'autant plus nécessaire dans la perspective de la régionalisation du service. Soyons clairs, la régionalisation est nécessaire car beaucoup de personnes, qui se déplacent d'un département à un autre, doivent pouvoir être pris en compte dans le cadre régional, tout comme le "Pass" Navigo est pris en compte dans un cadre régional.

A travers ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris s'engage, en lien notamment avec la M.D.P.H., à des campagnes de communication et d'information sur le service PAM, qu'elle engage une négociation avec "Ile-de-France Mobilités" et la Région Ile-de-France afin d'augmenter les moyens en effectif du service PAM, en envisageant notamment d'augmenter sa propre contribution au service et en engageant ses partenaires à faire de même pour améliorer notamment la ponctualité du service et la plateforme téléphonique, et aussi pour contribuer à en réduire les coûts pour les usagers.

Il faut également initier un réel diagnostic partagé avec les associations de personnes en situation de handicap, avec les usagères et les usagers pour améliorer le fonctionnement de ce service, qu'il s'agisse de la plateforme téléphonique, du coût, de la ponctualité, et cela en anticipant justement la régionalisation prévue en 2023.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre et il exprimera évidemment l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 33 que vous avez déposé.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Danielle, de rappeler ce mouvement important de régionalisation du PAM puisqu'"Ile-de-France Mobilités" a mis en place, en partenariat avec la Région Ile-de-France et les différents départements de la région, un service de transports spécialisés, le PAM, pour aider à la mobilité. La Ville de Paris s'est inscrite dans ce partenariat dès sa création et cette mission s'exerce dans le cadre d'une délégation de compétence d'"Ile-de-France Mobilités" à la Ville de Paris.

C'est un service qui est reconnu pour les personnes en situation de handicap qui présentent des difficultés de mobilité. Le service PAM 75 compte aujourd'hui près de 6.500 inscrits et enregistre chaque année environ 700 nouvelles inscriptions.

En février 2021, le conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" a acté à l'unanimité le principe de régionalisation du service PAM, afin de proposer un service commun pour toutes les usagères et tous les usagers d'Ile-de-France, et pour faciliter l'accès à ce service dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire régional.

Vous l'avez rappelé, cette régionalisation répond aux souhaits de l'ensemble des associations d'usagers. D'ailleurs, elles ont participé activement, en particulier les associations parisiennes, à la concertation qui a été menée, afin que cette régionalisation prenne en compte l'intégralité de leurs besoins.

Je rappelle ici que le calendrier prévoit le lancement du PAM régional en mars 2023, avec dans un premier temps le Val-de-Marne, puis en juillet 2023 l'intégration de Paris suivie d'une bascule progressive des autres départements d'ici le troisième trimestre.

Cela me donne aussi l'occasion de rappeler les garde-fous de la discussion de cette régionalisation. C'est d'abord le maintien de tarifs accessibles pour les usagères et les usagers. Ensuite, c'est l'amélioration de la qualité de service - vous l'avez rappelé dans votre vœu et je vais y revenir - pour les usagères et les usagers. Enfin, c'est une absence de hausse de la contribution des collectivités au service. En effet, ce processus ne doit ni aboutir à un financement aveugle ni à une inflation de la contribution pour les départements concernés et pour notre Ville. Ce point a d'ailleurs été réaffirmé par l'ensemble des collectivités concernées, tous bords confondus.

Donc, les discussions aujourd'hui continuent. Nous avons encore quelques points à négocier. C'est notamment la prise en charge de certains usagers, les nouveaux usagers des établissements médicosociaux et des E.S.A.T. en particulier qui risquent de se retrouver sans possibilité d'utiliser le service. Ou alors la garantie d'une large accessibilité du service, notamment pour les usagers et les usagères qui présenteraient des arriérés de paiement, pour qu'il n'y ait pas de rupture de service pour ces personnes qui présentent des difficultés financières.

En attendant le basculement du service en 2023, il est donc proposé dans ce projet de délibération de renouveler la convention de délégation de compétence entre "Ile-de-France Mobilités" et la Ville de Paris, ainsi que la convention de financement tripartite entre "Ile-de-France Mobilités", la Région Ile-de-France et la Ville.

Concernant votre vœu, le site Internet de la M.D.P.H. handicap.paris.fr recense toutes les informations relatives au PAM 75 dans sa rubrique "Vivre-au-quotidien/se-deplacer" et elle relaie en page d'accueil les actualités du service. Par ailleurs, les dépliants présentant le service sont proposés à l'accueil de la M.D.P.H. Le prestataire du PAM 75 s'engage à répondre à tout appel téléphonique vers la centrale de réservation en moins d'une minute, sous peine d'être pénalisé financièrement.

Enfin, des actions évolutives sont menées régulièrement dans l'objectif d'améliorer justement la qualité de service. A ce titre, une nouvelle cartographie a été mise en œuvre, permettant un calcul plus fin des temps de parcours et d'ajuster au mieux les enchaînements de courses pour éviter les retards, auxquels vous faites allusion dans votre intervention.

Une enquête de satisfaction, ainsi qu'un audit approfondi des points durs de la qualité de service du service PAM ont été menés courant 2020 par "Ile-de-France Mobilités". Ces différents travaux ont d'ailleurs conduit à la conclusion de la nécessité de régionalisation du service, afin d'améliorer sa qualité et d'offrir aux usagers la possibilité de voyager sans contraintes sur l'ensemble du territoire francilien.

Pour toutes ces raisons et toutes ces actions engagées, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, sinon je me verrai dans l'obligation d'y émettre un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Danielle SIMONNET, maintenez-vous votre vœu n° 33 ? Oui, vous le maintenez.

C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 84).

2021 DVD 85 - Prolongement du tramway T3 porte d'Asnières (17e) à porte Dauphine (16e). - Convention de financement n° 2 relative aux travaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous terminerons, avant la suspension du déjeuner, avec le projet de délibération DVD 85 concernant le prolongement du tramway T3 porte d'Asnières (17e) à la porte Dauphine (16e), convention de financement n° 2 relative aux travaux.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes collègues se sont donc désinscrits, bien.

Sur ce projet de délibération, bien évidemment je suis favorable aux prolongations du tramway, mais je souhaitais aborder des problèmes qui sont liés aux impacts subis par les riverains du fait de ces travaux.

Par quoi commencer ? Sur les nuisances gravement préjudiciables que subissent les riverains du fait de ces travaux, il y a, par exemple, des dégâts causés par les travaux sur la porte d'Asnières qui relie la porte de Champerret et qui ont lieu en bas des immeubles où sera située la station Porte de Courcelles.

Dans les grandes difficultés subies par les riverains, on m'a relaté, par exemple, comme conséquences des travaux des dommages sur les appareils électriques dans les appartements, petit et gros électroménager, téléviseurs et matériels informatiques, les rendant inutilisables. Tout cela est détérioré par des coupures extrêmement fréquentes et des surtensions générées notamment par les secousses, les vibrations des engins utilisés pour défoncer les dalles de béton et tasser le sol. Des locataires ont également subi des dommages sur leurs meubles. Ce sont les bibliothèques et les placards dont les fixations murales ont été totalement descellées par l'effet des vibrations des travaux.

Ils ont également subi des préjudices, pour certains corporels, directement liés aux travaux d'excavation. Il peut s'agir par exemple d'infections ophtalmiques, respiratoires depuis plusieurs mois, sans compter des ravages qui ont pu être causés par les nuisances sonores sur le sommeil et l'état de santé, puisqu'il y a des travaux de sciages de plots en béton et de poutrelles métalliques qui ont pu être effectués en pleine nuit et jusqu'à 4 heures du matin.

Cette mission tramway de la Mairie de Paris, le principal gestionnaire des travaux, a mis en place une commission d'indemnisations. Cependant celle-ci aurait été, me dit-on, uniquement pour les commerçants sur la chaussée qui ont été impactés. Mais ils sont très minoritaires par rapport à tous les locataires qui ont pu être affectés en termes de nuisances de ces travaux.

Il me semble qu'il faut donc absolument reconnaître les préjudices qu'ont subis les habitants à proximité de ces travaux pour qu'ils puissent, eux aussi, bénéficier d'indemnisations. C'est pourquoi je souhaite profiter de ce projet de délibération pour savoir ce que l'Exécutif compte faire.

Est-ce que la mairie du 17e a eu les mêmes retours de mécontentement des riverains ? Pour l'instant, rien n'a été prévu pour eux, comme s'ils n'existaient pas, comme s'ils devaient tout simplement se cantonner à continuer à payer leur loyer sans que soient pris en compte ces troubles réels de jouissance.

On est vraiment sur une situation, je dirai même à caractère de discrimination entre des riverains et des petits commerçants, même si c'est une bonne chose que les commerçants très impactés puissent être indemnisés. Mais il serait temps que les habitants riverains, qui subissent tout l'impact de ces travaux, puissent être entendus, écoutés et qu'ils puissent eux aussi bénéficier d'indemnisations.

Voilà en tous les cas la parole que je souhaitais relayer les concernant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais d'abord faire une remarque de forme. Ce projet de délibération, qui porte sur le financement du tramway, n'a pas été porté à la connaissance des conseillers d'arrondissement. C'est un projet de délibération qui a été passé directement au Conseil de Paris. Ce n'est pas le seul de ce Conseil de Paris, il y en a un second que nous avons découvert également.

Je voulais donc le signifier et déplorer une nouvelle fois l'adoption de la procédure d'urgence, qui a été utilisée pour ce Conseil de Paris, pour faire passer des projets de délibération qui ne sont pas examinés par les élus d'arrondissement.

Sur les propos de Danielle SIMONNET, qui vont au-delà évidemment du projet de délibération en lui-même que nous voterons, Danielle SIMONNET a raison. Vous avez raison, Danielle, il y a des sujets importants et des nuisances très importantes qui touchent à la santé des locataires de "Paris Habitat" notamment. Je ne sais pas si vous l'avez cité mais c'est de "Paris Habitat" dont il s'agit, avenue Paul-Adam.

C'est un sujet que j'avais notamment anticipé, puisque j'avais demandé dans le cadre de l'enquête publique que ce secteur fasse l'objet d'une attention toute particulière et que le bailleur s'engage à reloger des personnes vulnérables, les plus sensibles aux futures nuisances et aux futurs travaux très lourds à cet endroit, puisqu'un souterrain est en train d'être détruit et renfloué. Des immeubles du parc social sont vraiment attenants à cet ouvrage d'art extrêmement important et on ne minore pas les nuisances.

Je ne suis évidemment pas le représentant de la mission tramway, avec laquelle nous sommes en contact permanent et qui fait un travail qu'il faut saluer, mais en l'occurrence j'ai saisi "Paris Habitat" sur ce sujet précis de ces locataires qui souffrent, parce que ce n'est pas de l'exagération, et j'ai rencontré aussi un certain nombre d'habitants.

J'ai eu le directeur général de "Paris Habitat" la semaine dernière pour lui demander de prendre en compte ces difficultés psychologiques, physiques, mais aussi les problématiques que vous avez évoquées, notamment en matière d'Internet, de réseau et de coupures de courant liées aux travaux qui se trouvent à l'extérieur des immeubles. J'ai eu une réponse de "Paris Habitat", qui engage le directeur général et son président - qui est ici adjoint aussi en charge de ces chantiers sur l'espace public - et qui nous dit en gros que c'est la responsabilité du maître d'ouvrage, donc on se renvoie la balle, et que c'est la Ville.

C'est donc la Ville et je souscris pleinement aux propos de Danielle SIMONNET. Nous l'avions évoqué et je regrette que, dans le cadre de l'enquête publique, on n'ait pas mentionné cette avenue. En fait, personne ne se sent obligé de travailler sur cette question, mais j'ai promis aux habitants, lors d'une réunion que nous avons eue en septembre sur le sujet des locataires de "Paris Habitat" de l'avenue Paul-Adam, de voir avec la Ville, avec la DLH, ce qu'il est possible de faire, parce que les travaux vont continuer et ils sont très impressionnants et impactants pour la santé de ces habitants.

Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais je voulais évidemment vous dire que nous voterons ce projet de délibération et que nous continuerons à porter la parole de ces habitants qui souffrent plus particulièrement sur ce secteur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement, cher Geoffroy BOULARD.

Votre remarque liminaire sur le fait que ce projet de délibération n'a pas été soumis pour avis au Conseil du 17e arrondissement est tout à fait justifiée. Je vous dis évidemment notre vigilance accrue pour que cela ne se reproduise pas, comme on dit. En tout cas, je voulais en prendre acte au nom de l'Exécutif.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour répondre à l'intervenante et l'intervenant.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, très vite.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord sur le projet et les travaux de prolongement de la ligne de tramway, ce sont en effet des travaux extrêmement importants, très ambitieux, qui provoquent des nuisances sur les riverains, les riveraines, et sur les commerçants aussi parce que nous indemnisons effectivement les commerçants pour les pertes subies liées au chantier dans un cadre réglementaire défini.

Nous ne minimisons pas et nous ne nions pas évidemment les nuisances que doivent aujourd'hui supporter les riverains et les riveraines pour un projet qui, encore une fois, est d'envergure, qui répond à des enjeux de mobilité, notamment de mobilité plus douce moins carbonée et de mobilité efficiente pour des territoires qui en ont extrêmement besoin.

J'entends votre remarque, Madame SIMONNET, et j'en informerai le président de "Paris Habitat", Éric PLIEZ, pour échanger sur ce sujet.

Je vous propose, pour traiter de manière très efficace les points qui ont été soumis par les deux intervenants à notre Conseil de Paris, d'organiser soit une réunion, soit directement une visite sur le chantier en lien avec les riverains et les riveraines, de façon à ce que nous puissions avoir un diagnostic partagé sur les effets et les nuisances qu'ils doivent aujourd'hui subir.

J'y associerai, bien entendu, mon collègue Jacques BAUDRIER et nous prendrons très vite attache avec les équipes de la mairie du 17e arrondissement, ainsi qu'avec l'ensemble des représentants ou en tout cas des riverains et des riveraines, afin d'échanger sur ces sujets et de trouver les meilleures solutions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Éric PLIEZ et Jacques BAUDRIER étant présents en séance derrière vous, c'est pourquoi vous ne les avez pas vus, ils ont pu entendre directement vos propositions. Vous n'aurez donc pas à les en informer puisqu'ils ont été informés en direct et c'est encore mieux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 85).

Chers collègues, je suspends la séance. Je vous souhaite un bon appétit. Elle reprendra à 14 heures 45 puisque nous sommes le premier jour de la séance du Conseil.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance. Je vous propose de prendre place. Merci beaucoup.

2021 DVD 88 - Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2020.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la verbalisation indue des chauffeurs de taxi garés en station.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Juste avant le débat organisé, qui est la communication de la Maire de Paris relative aux orientations du PADD dans le cadre de la révision du PLU - c'est le projet de délibération DU 135 - je vais vous proposer que nous examinions le projet de délibération DVD 88 et le vœu référencé n° 34 qui s'y rattache. Nous en avons pour peu de temps.

Le projet de délibération DVD 88, c'est la communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2020.

Je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, qui est inscrit sur cette communication.

Je vous demande de faire le silence.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de ce projet de délibération pour redemander à M. David BELLIARD le "quid" de ce "bug" à répétition sur le prestataire de la Mairie de Paris. Que s'est-il passé entre le 16 septembre et le 9 octobre ? Que se passe-t-il encore sur ce "bug" du stationnement à Paris ? Quelle est l'origine de ce "bug" ? Ce "bug", vous le savez, entraîne des amendes dressées par centaines, des difficultés à renouveler la carte de stationnement, et des amendes reçues par centaines malgré la carte "handicapé".

Je vous parlerai, par exemple, du témoignage de Pauline DÉROULÈDE, que vous connaissez, notre championne de France joueuse de tennis fauteuil inscrite aux Jeux Olympiques de 2024, que j'ai d'ailleurs "retweeté" ce matin sur mon "tweet", qui témoigne de cette infraction malgré sa carte "handicapé". L'infraction était récente puisqu'elle a été fixée au 2 novembre, à 12 heures 52.

Quelle est la fiabilité des sociétés Moovia et Streeteo, et en particulier de l'application l'API ? J'attends avec précision ce que vous avez déjà demandé, Monsieur Philippe GOUJON, en Commission. J'espère que vous pourrez y répondre à cette occasion.

Je vous remercie.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il y a une demande de rappel au règlement. Elle est de droit.

Madame la Présidente.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes un peu surpris puisque, comme vous le savez, et vous participez puisque vous présidez la conférence d'organisation, nous avons une organisation qui est valable pour nous comme pour les autres élus en

fonction de l'ordre du jour. Nous pouvons également, puisque certains ont aussi d'autres activités, nous organiser sur les prises de parole. Nous devions commencer à 14 heures 45 sur le PADD, par une communication de Mme la Maire sur ce sujet. Nous avions nos intervenants en conséquence. Nous commençons par plus de 15 minutes de retard, avec un changement de programme que l'on apprend comme cela.

Je considère que nous ne sommes pas à la disposition de Mme la Maire et de son agenda présidentiel. Nous sommes au Conseil de Paris au service des Parisiens, avec un ordre du jour et un programme précis. Je déplore que certains de mes élus qui devaient intervenir sur cette communication dans l'intérêt des Parisiens, que cela vous plaise ou non, soient obligés de s'absenter quand la communication de ce PADD interviendra, quand Mme la Maire daignera venir nous rejoindre quand elle sera de passage en Conseil de Paris, comme d'habitude. Nous le déplorons parce que cela n'est pas démocratique, pour le coup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris…

Quelle est l'élue de votre groupe qui n'est pas présente ?

Je vous propose que l'on écoute Mme FAUGERON, que l'on écoute Mme TOUBIANA. Mme TOUBIANA est là, je la vois, qui présentera le vœu n° 34. A ce moment-là, nous suspendrons la séance et nous continuerons l'examen de la communication ultérieurement, après le débat sur le PADD, puisque c'est ce que vous souhaitez.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - *(Hors micro)*… Et des interventions et des intervenants. Parce qu'heureusement que M. JEANNETÉ était là alors qu'il devait intervenir plus tard.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je lui ai donné la parole et M. JEANNETÉ a joué le jeu et est intervenu.

Du coup, je vous propose que l'on continue, Mme TOUBIANA étant là. Mme TYSSANDIER est là aussi ? Si tout le monde est là, je vous propose, Madame la Présidente, je donne droit à vos observations. Je ne les ai pas contestées. Vous l'avez remarqué puisque j'ai présidé moi-même la conférence d'organisation.

2021 DVD 88 - Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2020.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la verbalisation indue des chauffeurs de taxi garés en station. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, je vous propose, puisque tous les orateurs prévus sont là, que nous puissions examiner ce projet de délibération DVD 88 et, promis juré, après, on passe au PADD.

La parole est à Mme Corine FAUGERON.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais je vous en prie, Madame la Présidente.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis le 1er janvier 2018, les amendes pour non-règlement du droit de stationnement ont été remplacées par le forfait post-stationnement, le F.P.S. L'usager peut contester gratuitement, par lettre recommandée ou en ligne sur "paris.fr", avec le certificat d'immatriculation du véhicule et l'avis de paiement du F.P.S. contesté. C'est le RAPO : recours administratif préalable obligatoire.

La délégation au privé du contrôle du stationnement nous avait fait craindre le pire. Mais après des débuts, avouons-le, très compliqués, le système mis en place permet la rotation des véhicules sur les places de stationnement. Rotation indispensable dans un contexte de réduction des places afin de libérer l'espace public pour d'autres usages, comme l'élargissement des trottoirs dévolus aux piétons, la création de pistes cyclables ou encore la végétalisation. A cela s'ajoute le fait qu'il n'est pas injuste de faire payer l'occupation de l'espace public par des véhicules polluants alors qu'à Paris intra-muros, l'offre d'alternatives de transports est très importante. C'est d'autant moins injuste que les Parisiennes et les Parisiens viennent de vivre quatre jours de pollution, même maintenant un cinquième, où il était recommandé de ne pas sortir dans la rue pour les enfants, les personnes âgées et les personnes ayant des difficultés respiratoires. Cet épisode de pollution montre combien il est urgent d'aller plus loin dans notre politique de réduction des transports carbonés et de l'espace dévolu à la voiture.

Rappelons que les écologistes, à la création de ce système, mécontents de la délégation au privé, avaient obtenu qu'il y ait un taux important de créations d'emplois en insertion pour assurer le service.

Pour l'année 2020, le taux de RAPO est en baisse malgré l'augmentation du nombre de F.P.S. émis. Le délai de réponse, qui s'était fortement allongé du fait de la crise sanitaire, est également redescendu en dessous du délai

réglementaire. Il y a eu, en effet, ce "bug". Sur cette question, l'adjoint, M. BELLIARD, vous répondra très précisément.

Enfin, 59 % des RAPO déposés ont fait l'objet d'une réponse favorable à l'usager, ce qui ne représente pourtant que 1,7 % de la masse totale des F.P.S. apposés.

Ces bilans annuels sont importants. Ils permettent de vérifier le bon fonctionnement du F.P.S. et des RAPO. Ce système, bien contrôlé, bien appliqué, est globalement satisfaisant, si ce n'est son nom incompréhensible. Je vous propose à tous d'appeler cela le "RAPO". On saura, en gros, ce que cela veut dire, mais sans le décliner parce que c'est un peu complexe. Bien sûr, il nous reste des marges d'amélioration, et les prestataires s'attellent notamment à raccourcir le temps de réponse et à faire disparaître les erreurs commises.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci.

Mes chers collègues, je voudrais juste évoquer, à l'occasion de l'examen de ce projet de délibération, un sujet que j'ai eu l'occasion d'évoquer ici à plusieurs reprises et pour lequel j'avais sensibilisé vos collègues, MM. BELLIARD et GALVANI. Il s'agit du paiement et d'une énorme injustice qui pèse sur les personnes en situation de handicap, qui sont totalement rackettées par ce système du forfait de stationnement à Paris. Malheureusement, malgré toutes mes demandes, on me disait : "Mais, non, circulez, il n'y a rien à voir, tout va bien, le système…"

Pardon, vous ne m'entendez pas assez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Moi, je vous entends très bien. Mais je ne suis pas forcément le seul critère de bonne écoute.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Du coup, je reprends ou vous m'avez entendue ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On vous a bien entendue.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je sens une petite exaspération sur les bancs de la gauche. Ne vous inquiétez pas, j'ai bientôt terminé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez 5 minutes.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - C'est quand même un sujet que nous devons tous prendre à cœur. Je suis vraiment assez déçue que MM. BELLIARD et GALVANI aient pris ce sujet "par-dessus la jambe", si je puis me permettre cette expression ici, parce que, vraiment, les personnes en situation de handicap sont aujourd'hui les grandes pénalisées. On m'avait dit : "Circulez, il n'y a rien à voir, tout fonctionne très bien dans la tarification à Paris. La droite, encore une fois, cherche à faire des polémiques inutiles". Mais, non. Là, j'ai les chiffres. C'est vous-mêmes qui les avez produits, enfin, vos services. Il y a quand même 59 % des contestations des automobilistes… Parce qu'il faut quand même se dire que, RAPO, personne ne comprend ce que c'est. Un RAPO, c'est quoi ? C'est la contestation du forfait post-stationnement que l'on considère ne pas avoir à payer. Il y a quand même 59 % des contestations des automobilistes qui sont déclarées recevables. Ce n'est pas rien.

En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, ce sont 880 verbalisations qui ont été faites par vos services malgré la gratuité, contre 571 en 2019. 880 en 2020, contre 571 en 2019. Donc, vous voyez bien que les verbalisations intempestives sont en hausse. Et qui doit les payer ? Les personnes en situation de handicap.

J'attends avec beaucoup d'intérêt le rapport de l'année prochaine parce que je pense qu'elles seront encore en hausse, parce que le ticket "Handi", sur lequel nous n'avons eu de cesse de vous alerter, est encore pire que ce qui existait préalablement. J'aimerais vraiment qu'enfin vous vous saisissiez de ce problème.

J'avais proposé, par exemple, que dans les contrats que vous avez avec les sociétés Streeteo et Moovia, vous puissiez introduire des systèmes de bonus-malus. Vos collègues m'avaient dit : "C'est une bonne idée. Pourquoi pas, etc." Depuis un an, rien n'a bougé, rien n'a été fait. Je ne sais pas comment vous le dire. Jusqu'à présent, j'étais plutôt polie, calme, etc., en essayant d'être constructive. Là, franchement, je pense qu'il faut que vous vous réveilliez sur ce sujet. Il y a 880 personnes en 2020 qui ont été indûment verbalisées, et, sur ces 880 personnes, elles sont toutes en situation de handicap, et c'est inadmissible.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame TYSSANDIER.

Avant la réponse de David BELLIARD, Mme Marie TOUBIANA va présenter le vœu n° 34 de son groupe, le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'écologie a bon dos. Sous couvert de mesure écologique, les automobilistes, qui ont besoin de leur voiture pour se déplacer pour des raisons diverses, se voient dans une conjoncture économique difficile, obligés de payer des tarifs de stationnement très élevés et des

amendes quelquefois injustifiées, qu'ils préfèrent payer sans contestation tellement la démarche est difficile et très souvent sans aucun effet, même s'ils sont dans leur bon droit.

Pour vous, l'écologie est forcément punitive. Mais la Ville de Paris, qui méprise tant les automobilistes, est bien contente de les avoir pour tenter de combler partiellement ses déficits budgétaires. Ainsi, dans le budget 2021, elle espère récolter 379 millions d'euros, même s'il est fort probable qu'elle ne réussira pas à les recouvrer entièrement. Cela représente une multiplication par 6 des recettes de stationnement et des amendes depuis 2013.

Après les très nombreux dysfonctionnements déjà constatés - faux contrôles, verbalisations abusives, tickets "Handi" - c'est au tour des chauffeurs de taxi de subir les ratés des sociétés privées chargées de la verbalisation du stationnement : Streeteo et Moovia. Alors que les taxis subissent depuis la crise du Covid une baisse considérable de leurs revenus en raison du manque de touristes, français ou étrangers, et que la Ville de Paris devrait tout faire pour leur permettre de travailler sans contraintes, ils subissent des verbalisations indues, en particulier dans les 18e et 19e arrondissements, alors qu'ils sont stationnés en toute légalité durant leur temps de pause dans une station de taxis.

Dois-je rappeler qu'ils paient pour cela à la Mairie de Paris le droit de stationner d'un montant de 130 euros par an ? Certains ont fait des recours, acceptés ou refusés. D'autres, après plusieurs recours administratifs refusés, ont renoncé. Quand on travaille près de 10 heures par jour, on peut les comprendre.

Nous souhaitons que vous nous exposiez les raisons de ces nouveaux dysfonctionnements, que vous vous engagiez à ce que les sociétés chargées de la verbalisation respectent enfin la réglementation et les droits des usagers, que vous facilitiez les recours des chauffeurs de taxi indûment verbalisés.

Enfin, envisagez-vous d'exiger des pénalités à l'encontre de la société Moovia, responsable de ces dysfonctionnements ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Comme chaque année, nous présentons le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires, les fameux RAPO, et des décisions prises à l'issue de ces recours. D'abord, permettez-moi de profiter de ces échanges pour rappeler à notre Assemblée que, depuis le 1er janvier 2018 et la suppression des amendes de stationnement, l'automobiliste qui ne paie pas son stationnement "a priori" doit le payer "a posteriori" au travers d'un forfait post-stationnement, F.P.S., qui correspond à 6 heures de stationnement. L'usager peut, bien sûr, contester facilement et gratuitement ce F.P.S. s'il s'estime lésé dans un délai d'un mois, à travers le dépôt d'un RAPO par lettre recommandée ou en ligne sur "paris.fr/fps". Celui-ci doit obligatoirement être accompagné du certificat d'immatriculation du véhicule et de l'avis de paiement du F.P.S. contesté.

En 2020, l'activité du stationnement payant a été particulièrement marquée par la crise sanitaire, avec un arrêt total du contrôle du stationnement payant du 17 mars au 10 mai 2020. Cela a eu de nombreuses conséquences sur l'activité RAPO. L'Etat a également suspendu l'envoi des avis de paiement pendant plusieurs semaines. Des mesures ont alors été décidées pour ne pas pénaliser les usagers. Le délai laissé aux usagers pour compléter leur dossier a été allongé de 20 jours entre avril et octobre 2020 pour éviter les rejets en irrecevabilité, ou encore des notices d'information ont été temporairement acceptées en lieu et place de l'avis de paiement.

Du fait des impacts de la crise sur les effectifs de nos services, on note en effet une augmentation des délais moyens de traitement, mais relativement raisonnable compte tenu de la situation. Le délai moyen est passé à 39 jours en 2020, mais il est aujourd'hui revenu à un niveau normal, inférieur d'ailleurs à la réglementation, soit moins de 28 jours. Le taux de recours, je le note, est en diminution et atteint son niveau le plus bas depuis 2018, puisque, malgré l'augmentation, et cela a été rappelé, du nombre de F.P.S. émis en 2020 - 2,60 millions émis en 2020 contre 2,50 millions en 2021 - le taux de recours diminue. Pour l'année 2020, ce taux s'établit ainsi à 2,80 %, soit un niveau de contestation qui est le plus faible depuis 2018. Pour rappel, il était de 3,50 % en 2018 et de 3,25 % en 2019.

Vous l'avez rappelé, Madame TYSSANDIER, 59 % des RAPO déposés ont fait l'objet d'une réponse favorable à l'usager. Cela représente, si vous reprenez l'état total de la masse des F.P.S. apposés, seulement 1,70 %. Comme quoi, il faut toujours relativiser et mettre en perspective les chiffres qui nous sont donnés. C'est un signe du sérieux du travail effectué. Il y a parfois des erreurs. Les consignes sont régulièrement rappelées. J'ai déjà rencontré nos sociétés prestataires et continuerai à les voir. Mais force est de constater que les problèmes restent extrêmement minoritaires, et fort heureusement.

Pour compléter mon propos, puisque, Monsieur JEANNETÉ, vous l'avez rappelé, puisque nous avons déjà eu cet échange en 3e Commission, je précise, en effet, que nous avons connu un "bug informatique" qui a entraîné des verbalisations indues entre le 16 septembre et le 9 octobre dernier. D'abord, ce n'est pas une série de "bugs", comme vous le dites dans votre intervention, mais un seul, qui a été corrigé depuis. Nous sommes, depuis le 9 octobre, revenus à une situation normale. Un courriel a été envoyé à toutes les personnes qui sont susceptibles

d'avoir reçu un F.P.S. à tort, expliquant la procédure pour le contester sans avance de frais. Cette procédure étant le dépôt d'un RAPO, des pièces justificatives sont nécessaires : le F.P.S. reçu et le certificat d'immatriculation du véhicule, comme la loi nous y oblige.

Ce sont, pour répondre à M. le Maire du 15e arrondissement qui m'a interpellé sur le sujet dans la 3e Commission, les seules informations que nous demandons parce que c'est la loi, et cela nous permet de traiter ces dossiers.

Pour celles et ceux qui se seraient acquittés du F.P.S., des pièces supplémentaires sont demandées pour permettre le remboursement. Les personnes verbalisées à tort sont donc toutes en train d'être remboursées.

Pour répondre à votre vœu, Madame TOUBIANA, nous n'avons pas constaté de problème général de F.P.S. sur les stations de taxis, même si cela a pu arriver, notamment si le marquage est effacé. Mais, effectivement, les taxis débordant des stations sont verbalisés pour stationnement gênant. Un travail est en cours avec les représentants de la profession, la police nationale, la DPSP, afin d'organiser une tolérance sur les stationnements qui ne gênent pas la bonne circulation du reste des usagers de l'espace public.

Enfin, Madame TYSSANDIER, vous nous interpellez sur la question des personnes à mobilité réduite. En effet, 880 verbalisations. Vous le savez, nous avons mis en œuvre un nouveau système - d'ailleurs, vous l'avez amplement critiqué - le système LAPI, pendant cette année, qui a abouti, en effet, à un taux de verbalisation qui était anormal. Je vous propose de faire le bilan l'année prochaine, avec les chiffres de l'année prochaine dans une situation qui sera, je le crois - en tout cas, vu les éléments que j'ai à ma disposition - revenue à la normale.

Et enfin, je ne peux pas vous laisser dire que nous avons pris ce sujet "par-dessus la jambe" avec mon collègue Jacques GALVANI, puisque nous avons déjà annoncé un certain nombre d'éléments extrêmement importants en faveur des personnes à mobilité réduite, notamment avec la création de 1.000 places de stationnement supplémentaire gratuit en surface, ainsi que le stationnement gratuit dans les parkings souterrains, puisqu'à chaque nouvelle DSP est incluse la gratuité du stationnement pour les personnes à mobilité réduite dans les parkings souterrains.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher David BELLIARD, pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DVD 88.

2021 DU 135 - Plan Local d'Urbanisme. - Débat du Conseil de Paris sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (article L. 153-12 du Code de l'urbanisme). - Communication de la Maire.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'utilisation du sursis à statuer dans le cadre de la révision du P.L.U. Bioclimatique.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la dédensification de la ville en arrêtant les projets de constructions de tour et les surélévations.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la reconquête de la pleine terre pour un objectif de 30 % sur l'ensemble du territoire parisien.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au temps nécessaire sur le diagnostic territorial et environnemental.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux hôpitaux et équipements de santé.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des matériaux biosourcés.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un bilan de tous les appels à projets urbains.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la programmation des catégories de logements sociaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la conférence d'organisation a décidé d'un débat organisé sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris. Il s'agit du projet de délibération DU 135. Il a été convenu en conférence, avec les présidents, d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura donc, dans les temps de parole définis, la présentation des vœux, comme il est de coutume. Je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, en décembre dernier, nous avons voté à l'unanimité du Conseil la révision de notre Plan Local d'Urbanisme en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. Ce changement d'appellation est tout sauf anecdotique. Il acte notre volonté de penser l'avenir de notre ville face à l'urgence climatique. Chacune de nos actions s'inscrit désormais dans une logique d'adaptation de notre capitale pour qu'elle reste vivable pour nos enfants et nos petits-enfants. Une ville où la nature retrouve sa place, où l'on peut respirer un air qui ne tue pas, où l'on peut profiter de la Seine et de ses espaces verts, où l'on peut se déplacer en toute sécurité et vivre dans un logement de bonne qualité.

L'année écoulée nous a permis de mener la première phase de nos travaux, celle de l'élaboration du diagnostic territorial. Pour ce travail colossal, je tiens, bien sûr, à remercier les services, en premier lieu la Direction de l'urbanisme - cher Stéphane LECLERC - qui est pilote de cette révision épaulée par l'APUR. Je veux aussi saluer le travail exceptionnel de Dominique ALBA, qui dirige cette très noble agence parisienne d'urbanisme qui a une très grande réputation.

Je veux, bien sûr, remercier Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint, qui porte ce dossier, et avec lui, toutes les adjointes et les adjoints puisqu'évidemment, nous sommes dans des politiques transversales. Parler d'aménagement, c'est parler de toutes nos politiques publiques.

D'avril à juillet, une première phase de concertation s'est tenue avec les Parisiennes, les Parisiens et tous les acteurs de la Ville pour partager les enjeux, parfois techniques, que soulève la révision d'un P.L.U. Nous leur avons ainsi permis de prendre part au débat pour définir le futur document d'urbanisme qui dessinera le nouveau visage de Paris.

Je veux aussi, dans les adjoints très impliqués, puisque nous sommes dans une démarche très participative, au-delà d'Emmanuel GRÉGOIRE, remercier Anouch TORANIAN et, bien sûr, tous les maires d'arrondissement. Malgré les contraintes imposées par la pandémie, vous avez réussi à informer, à aller vers les Parisiennes et les Parisiens, et à échanger aussi avec le monde de l'immobilier, de la construction et toutes les associations.

Je veux aussi saluer le travail mené par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - le C.A.U.E. - et la communauté éducative, avec laquelle nous avons travaillé pour que cette belle idée d'un P.L.U. des enfants, qui prend en compte leur vision de la ville où ils grandiront, soit aussi un élément qui nous inspire et nous éclaire.

Cette phase de concertation a été un franc succès. Plus de 6.300 participations ont été recensées, plus de 2.900 contributions ont été enregistrées entre avril et juillet 2021. Sans surprise, d'ailleurs, cette implication a montré les inquiétudes des Parisiennes et des Parisiens face à l'urgence climatique, mais aussi leurs attentes en matière de lutte contre les nuisances ou encore de logement. Cette concertation se poursuivra, bien sûr, tout au long de la procédure.

Mais, cette première phase passée, il nous faut désormais débattre des grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable pour donner à notre futur document d'urbanisme une vision politique claire de la ville de demain. Les orientations que nous retiendrons s'appliqueront à chacun des projets immobiliers et d'aménagement. C'est donc un débat essentiel qui s'ouvre aujourd'hui, un débat que je souhaite ouvert et constructif.

J'aimerais, auparavant, prendre un moment pour nous souvenir d'où nous venons et mieux comprendre où nous devons aller. Paris est une ville au patrimoine exceptionnel, que nous avons en héritage, une ville qu'il faut protéger, mais aussi une capitale dont la transformation est absolument nécessaire pour permettre aux jeunes générations d'y vivre, et surtout aux générations futures, dans de bonnes conditions. Nous devons aussi avoir à l'esprit le changement radical de vision qu'il nous revient de porter, en assumant, bien sûr, nos choix politiques.

Nous devons substituer à une conception par trop fonctionnaliste et routière qui a présidé à la destinée de notre ville - d'ailleurs, pendant les "Trente Glorieuses" - une conception bioclimatique, c'est-à-dire qui place la réduction de l'empreinte environnementale et l'écologie au cœur de la construction et de l'aménagement. Ce changement copernicien, nous l'avons déjà intégré. Les exemples sont nombreux. Je pense, par exemple, à la transformation des voies sur berges, à la création des "rues aux écoles", à la démarche "Embellir votre quartier" - d'ailleurs, merci à Jacques BAUDRIER de s'y impliquer aussi fortement - qui est engagée dans 17 quartiers. Merci aussi à tout le travail autour du "Plan Climat Air Energie" adopté en 2018, porté par Dan LERT, après tout un travail fait aussi par Célia BLAUEL, ou encore le "Plan Arbres", porté par Christophe NAJDOVSKI, afin d'améliorer notre environnement par la plantation d'arbres, ou encore le "Plan d'amélioration contre les nuisances sonores", puisque c'est aussi un sujet très important.

Tous les adjoints - David BELLIARD, Dan LERT, Jacques BAUDRIER, Christophe NAJDOVSKI - sont impliqués dans ce travail. Je veux vraiment les remercier parce que c'est aussi de cette façon, extrêmement collaborative et en équipe, que nous pouvons porter la vision la plus large qui est celle des Parisiennes et des Parisiens.

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin et traduire ces efforts dans le P.L.U. bioclimatique. Bien sûr, il ne faut pas se tromper de constat. A ceux qui fustigent une bétonisation excessive de la ville, j'aimerais rappeler quelques chiffres. Sur les 15 dernières années, l'emprise au sol du parc bâti a augmenté de 31 hectares, soit 0,02 % par an sur l'entière surface de Paris. Chiffre qui prend d'ailleurs en compte le développement des nouveaux grands quartiers, comme Clichy-Batignolles ou encore Paris Rive Gauche.

Dans le même temps, sur ces 15 dernières années, 142 hectares d'espaces verts supplémentaires ont été créés et ouverts au public, pour une surface totale de près de 78 hectares en désimperméabilisant. Si nous devons évidemment redoubler d'efforts, parce qu'il faut toujours faire mieux, restons honnêtes sur le constat pour ne pas perdre de temps à soigner les mauvais maux.

Ma ligne pour ces débats à venir, vous la connaissez : l'adaptation de notre ville à l'urgence climatique sans jamais vaciller sur notre responsabilité sociale. Penser la ville décarbonée, ce n'est pas simplement s'interroger à l'infini sur la bonne hauteur des bâtiments, mais c'est aussi répondre à une double question : pour qui adaptons-nous la ville et pour quels usages ? A la question "pour qui ?", je réponds : pour toutes les Parisiennes et les Parisiens, et surtout celles et ceux qui en ont le plus besoin. Entre 2001 et 2018, plus de 100.000 logements sociaux ont été produits et devraient nous permettre, si nous ne fléchissons pas, et nous ne fléchirons pas, de respecter nos obligations légales de 25 % de logements sociaux en 2025, et même d'aller au-delà, à 30 %, en 2030.

Je veux remercier notamment Ian BROSSAT qui, depuis 2014, porte cette ambition lui aussi, avec beaucoup de professionnalisme et d'énergie.

Pourtant, nous le savons, de très lourdes inégalités persistent. Certains arrondissements n'atteignent pas, voire sont très en deçà de ces objectifs. 257.000 ménages sont aujourd'hui en demande d'un logement social. Nous ne pouvons pas fermer la porte à celles et ceux qui font vivre notre ville ou encore la font tourner par leur travail. Ce sont ceux que l'on appelle "les classes qui travaillent".

Nous devons répondre à ces familles, aux travailleurs, aux enseignants, aux soignants, aux commerçants, aux éboueurs. Nous devons leur répondre, et nous ne pouvons pas priver les classes moyennes et populaires d'habiter à Paris au plus près de leur lieu de travail. C'est pourquoi ce nouveau P.L.U. doit "a minima" maintenir le rythme de construction de logements, notamment de logements sociaux et à des prix abordables, pour réduire les disparités entre les quartiers et les arrondissements.

Je veux le dire avec force : la diversité et la mixité sont la condition même de la survie, de la vie du rayonnement de notre capitale, de son dynamisme économique et aussi de sa créativité. Rééquilibrer notre ville, c'est aussi rééquilibrer géographiquement les emplois de l'Ouest vers l'Est, l'hyperspécialisation touristique de certains quartiers. Tout cela n'est pas une fatalité. C'est pourquoi nous continuerons à lutter contre la généralisation des locations saisonnières, qui soustrait un nombre conséquent de logements aux Parisiennes et aux Parisiens. Je me réjouis du combat engagé. Là encore, Ian BROSSAT a été en pointe sur ce combat, au niveau national comme au niveau européen. Nous avons engrangé un certain nombre de succès sur le terrain du droit.

Rééquilibrer notre ville, c'est aussi redonner une vie plus dynamique à certains quartiers. Je pense, par exemple, aux aménagements sur le grand site tour Eiffel, ou au travail qui s'engage autour de la cathédrale Notre-Dame, ou encore, bien sûr, à ce projet emblématique dans le 18e arrondissement, autour de la porte de la Chapelle.

Les Parisiennes et les Parisiens doivent se réapproprier ces sites emblématiques. Il n'y aura jamais un Paris pour les touristes, et un Paris pour celles et ceux qui y habitent. C'est une ligne que nous fixons dans le travail sur ce P.L.U. bioclimatique. C'est aussi l'un des enjeux de la ville du quart d'heure, à savoir : avoir accès à tous les services et les équipements de santé, d'éducation, de culture, de sport, de loisir, les commerces dont on a besoin dans son quartier.

Rééquilibrer notre ville, enfin, c'est tenir compte de sa place au cœur de la Métropole du Grand Paris, en pensant au-delà du périphérique. Nous devons prendre notre part, notamment en matière de construction de logements, pour ne pas renvoyer la balle à nos voisins. Ce serait très simple, très facile, à nos voisins métropolitains et franciliens. Au détriment de quoi ? De terres agricoles et forestières d'Ile-de-France. Cela aussi, c'est une autre ligne que nous fixons pour l'élaboration de ce P.L.U. bioclimatique.

Maintenant que nous avons montré le cap, il reste, bien sûr, à définir la méthode. Comment nous y prendre ? Tout d'abord, nous devons partir d'un constat : Paris étant très largement bâti, notre principal champ d'action repose sur l'existant, ce qui est déjà là. Nous devons inscrire la diversification des usages et la réversibilité dans tous les projets. C'est une clé indispensable. A l'avenir, de nouvelles règles s'imposeront nécessairement à la construction pour faire face à l'urgence climatique, aux défis de l'énergie, à la préservation de la biodiversité.

Nous devrons construire autant avec moins. Nous devrons toujours préférer la réhabilitation à la démolition, inciter au recyclage des matériaux, faciliter la rénovation énergétique des bâtiments et exiger, bien sûr, l'emploi de

matériaux moins polluants. Mais ce travail, notamment avec le secteur de la construction, se fait dans un état d'esprit de coopération, que je veux ici souligner.

Dans cette même logique, nous devrons sanctuariser et protéger les espaces qui permettent de rafraîchir notre ville lors des épisodes de températures élevées. Je pense, par exemple, aux 5.600 mètres carrés du jardin Truillot, au cœur du 11e arrondissement, ou encore à l'extension du jardin Debergue, dans le 12e arrondissement, qui atteindra 2.500 mètres carrés.

Mais, ne nous leurrons pas. Nous ne pourrons pas relever les défis qui sont devant nous en nous concentrant uniquement sur l'existant. Nous devons également restaurer certains espaces qui sont aujourd'hui inaccessibles aux Parisiennes et aux Parisiens. Ces espaces, d'ailleurs, qui dysfonctionnent et nous séparent les uns des autres. Je pense, bien sûr, à Bercy-Charenton, à la porte de la Villette, à la porte de la Chapelle, dont j'ai parlé tout à l'heure, ou encore à la porte de Montreuil. Nous devons repenser ces espaces, les réparer, les dépolluer, car beaucoup d'entre eux sont très pollués. Nous devons y créer du lien avec nos voisins, permettre aux familles et aux jeunes de se les approprier, d'y vivre, de s'y promener, d'y faire du sport, de s'y retrouver. Il y a, en effet, une urgence à désenclaver certains quartiers qui ont plus souffert qu'ailleurs de la pandémie.

Je pense aux quartiers "politique de la ville", où nous devons apporter des réponses pour améliorer la santé environnementale, l'accès à l'emploi et aux services publics, la qualité des logements et la rénovation énergétique, le développement économique, mais aussi le développement des commerces.

Je veux, d'ailleurs, remercier Anne-Claire BOUX qui travaille d'arrache-pied sur ces quartiers populaires, qui a fait un travail exceptionnel, à ma demande, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, sur la promesse républicaine dans nos quartiers populaires. C'est le sens des actions que nous avons engagées à la Goutte d'Or, gare des Mines ou encore à Python-Duvernois, avec un très vaste programme de rénovation énergétique des logements, la création d'un nouveau parc de 3 hectares et des équipements sportifs qui auront vocation, bien sûr, à transformer le quartier mais aussi à rayonner au-delà.

Je veux remercier le maire du 20e arrondissement, qui s'est beaucoup impliqué, et d'ailleurs, dans les investissements localisés qu'il a souhaités en priorité, a souhaité que ces investissements concernent notamment le quartier Python-Duvernois.

Mesdames et Messieurs, l'heure n'est plus à la prise de conscience, mais à l'action. Ce P.L.U. bioclimatique doit être une opportunité d'inscrire notre ambition d'adapter Paris face à l'urgence climatique. Ce P.L.U. bioclimatique sera un signal fort pour tous les acteurs, les acteurs de la construction, de l'immobilier, pour celles et ceux qui élaborent, les architectes, qui construisent, investissent, aménagent. Face à l'urgence, nous ne pourrons rien faire seuls. Nous n'en détenons ni les moyens financiers, ni les moyens juridiques. Nous devons donc mettre en commun nos efforts pour innover. Car, oui, il va falloir être imaginatif pour faire bouger les lignes. Nous devrons contribuer à changer de référentiel, à faire en sorte que la qualité environnementale, écologique, constructive, et la qualité des usages soient créatrices de valeurs, et ne plus exclusivement prendre en compte la maximisation du nombre de mètres carrés construits.

C'est, en effet, une révolution copernicienne. Mais je sais que beaucoup des acteurs y sont prêts parce qu'ils sont conscients. Nous l'avons vu, pour ceux qui sont allés notamment à Glasgow ou ont suivi les études des scientifiques. Nous savons qu'il est, je ne dirais pas trop tard puisque nous agissons, mais que nous sommes contraints aujourd'hui à une adaptation rapide de notre espace et de notre ville si nous voulons pouvoir tenir dans ce qui nous est annoncé au niveau de l'évolution du climat sur la planète, et bien sûr, dans notre ville.

Mais j'irai plus loin : la qualité environnementale d'un projet ne pourra pas simplement être une cerise sur le gâteau ou un simple prétexte pour être acceptée. Sa participation positive sur le plan environnemental et, plus généralement, son apport à la ville en œuvrant à l'intérêt général, seront au cœur des choix pour construire et aménager.

Je veux à nouveau saluer le travail mené par Emmanuel GRÉGOIRE avec tous nos collègues et tous les acteurs économiques, les acteurs de l'aménagement, qui se réunissent déjà à intervalles réguliers pour repenser les manières de construire, d'intégrer le bien-être dans nos outils de performance et de le valoriser autrement.

Je veux aussi remercier les Parisiennes et les Parisiens qui se sont investis et continueront à le faire dans cette grande consultation concernant l'avenir de leur ville. Vous l'aurez compris, la tâche est immense, mais ayons l'ambition, soyons exigeants et pragmatiques. Nous avons là un levier évident pour changer de modèle et adapter notre ville au changement climatique en ne laissant personne sur le bord du chemin.

Je vous remercie.

Merci beaucoup.

Nous allons passer maintenant aux différents orateurs.

Le premier, M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, notre débat d'aujourd'hui s'inscrit dans une démarche visant à doter Paris d'un nouveau plan d'urbanisme qui influera sur les 20 à 30 prochaines années. C'est une démarche exigeante et très encadrée. Si elle est menée à terme, elle nous permettra, dans deux ans, de disposer d'un nouvel outil réglementaire qui nous aidera à façonner le Paris du XXIe siècle. Sujet passionnant et ambitieux, car ce P.L.U., si l'on veut qu'ils y adhèrent, ne peut être élaboré sans les Parisiennes et les Parisiens. Passionnément amoureux de leur ville, les Parisiens sont habités par un double sentiment : celui de la nostalgie du passé, plutôt répandu chez les plus âgés, tandis que les plus jeunes sont plus ouverts au changement et au mélange des architectures.

Le défi de cette appropriation du P.L.U., et sa co-construction que nous souhaitons avec les habitants, est donc majeur pour tous les élus du groupe Changer Paris. Tout en contribuant à façonner son avenir, les Parisiens peuvent redécouvrir leur ville, ses quartiers, et les aimer davantage. Cette démarche n'est pas anodine, mes chers collègues, car l'accélération des départs des Parisiens, que malheureusement la crise Covid a amplifiée, sonne douloureusement à nos oreilles.

Alors, qu'avez-vous fait, Madame la Maire, Monsieur le Premier adjoint ? Vous avez, conformément à vos tendances, truffé la présentation du P.L.U. hier et du PADD aujourd'hui de votre novlangue et de vos slogans. A travers ce PADD, vous recyclez vos thématiques, ce qui vous permet d'affirmer que le futur P.L.U. sera bioclimatique. Or, pour nous, le compte n'y est pas.

Tout d'abord, disons la vérité aux Parisiens : il n'y a quasiment plus de foncier libre à Paris, hormis des terrains en bordure du périphérique ou sur le domaine de la S.N.C.F., sur lequel se situera en partie l'opération Bercy-Charenton.

Chers collègues, Paris existe depuis plus de 2.500 ans. Le P.L.U. n'aura qu'une importance toute relative, les principes généraux n'étant théoriquement pas modifiés en matière de zonage, d'espace vert ou de hauteur.

Ensuite, sur la participation de nos concitoyens, elle n'est pas au rendez-vous, et le Covid n'a rien arrangé. Lancée depuis un an, la concertation s'est déroulée essentiellement en "visio", ce qui a limité drastiquement le nombre de participants. Vous avez rappelé, Madame la Maire, leur nombre : 6.000, face à plus de 2 millions d'habitants. On ne peut plus s'en satisfaire. Vous voulez créer de nouveaux instruments de démocratie participative qui se superposent les uns aux autres, mais plutôt, écoutez et consultez correctement les Parisiennes et les Parisiens. Assez de "visio", assez de dates imposées ou d'enquêtes publiques bâclées qui ne correspondent plus à la réalité de la vie à Paris. Innovez, faites une véritable consultation avec un questionnaire précis.

Les Parisiens, après la Covid, veulent-ils une ville plus dense ? Non. Souhaitent-ils la préservation des espaces verts ? Oui, alors que le recensement de ces espaces laisse à désirer et que plusieurs d'entre eux ont fait l'objet de remise en cause, comme l'indique fort justement la contribution de "France Nature Environnement". Acceptent-ils une densification du bâti existant via la disparition des dents creuses ou la surélévation de certains bâtiments ? De moins en moins, compte tenu de la densité déjà existante, particulièrement forte dans de nombreux arrondissements de l'Est parisien ou du Sud-Ouest.

Mes collègues Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie MONTANDON, Anne BIRABEN et Véronique BALDINI reviendront dans quelques instants sur les nombreux aspects de ce P.L.U. : sur les hauteurs, sur la protection et la sauvegarde du patrimoine, effectivement essentiels. Sur la tour Triangle, qui constitue une aberration dans cette crise post-Covid et à l'heure du réchauffement climatique.

Sur ce dernier dossier, Monsieur le Premier adjoint, êtes-vous prêt à fouler aux pieds tous les principes décrits dans ce P.L.U. pour encaisser des droits de mutation ? La situation financière de la Ville est-elle suffisamment grave pour justifier ce reniement, ce grand écart ?

Voilà les questions fondamentales que se posent les Parisiens. Le reste n'est que littérature et bavardage. Nous ne sommes plus à l'époque de la fausse concertation, mise en œuvre dans cette ville pendant des années, qui s'est résumée dans le triptyque : un bureau d'études, un PowerPoint et une réunion, où l'on laisse s'épancher quelques personnes avant de réaliser le projet tel qu'il était prévu dès le départ. Les Parisiens et les grandes associations veulent un vrai débat, avec les moyens correspondants et de la cohérence entre les objectifs énoncés et la réalité des projets.

Le concept de ville du quart d'heure est intéressant, mais ses implications dans le P.L.U. ne sont que marginales. En revanche, tout reste à faire et à dire sur les futures opérations d'urbanisme, les grandes comme les petites, puisqu'en 15 ans, entre 2005 et 2020, ce sont 3 millions de mètres carrés supplémentaires qui ont été construits grâce à 160.000 autorisations d'urbanisme délivrées par la DU.

Tout reste à préciser en matière de végétalisation et de nombre d'arbres plantés en pleine terre, nous dit-on. Si l'on crée à grands frais des forêts urbaines et, simultanément, si l'on abat des arbres pour différentes opérations, vous décrédibilisez votre action et la parole publique.

Mes chers collègues, j'achèverai mon intervention en évoquant deux sujets majeurs qui ne sont que peu ou pas traités dans le document qui nous est soumis aujourd'hui.

Le premier est celui de la santé environnementale, qui doit devenir une priorité de notre action. Certes, une direction est en cours de création - nous l'avons noté - mais la crise sanitaire et les préoccupations légitimes des Parisiens nous poussent à intégrer les problèmes que sont la qualité de l'air, les émissions de polluants, les nuisances sonores de tout type comme une composante essentielle de nos politiques publiques. L'opération Maine-Montparnasse devra être aussi exemplaire qu'a été désastreux en ce domaine le chantier Maine-Commandant-Mouchotte.

Enfin, sur le second sujet, le P.L.U. parisien devra s'articuler - vous l'avez dit - avec le SCoT métropolitain ainsi qu'avec le SDRIF de la Région Ile-de-France. Paris est une petite ville, si on la compare avec les autres grandes métropoles. Il est donc normal que les documents d'urbanisme de Paris et de la zone dense métropolitaine se parlent, soient en cohérence, comme avec celui de la Région Ile-de-France, où de nombreuses actions environnementales vont être menées. Dans ce domaine de la cohérence, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris doivent se doter d'un plan de circulation : ou vous le concevez en dialoguant avec toutes les parties prenantes, ou il vous sera imposé dans la perspective des Jeux Olympiques.

Madame la Maire, mes chers collègues, les Parisiennes et les Parisiens ne veulent ni d'une concertation bâclée menée à la hussarde, ni d'un document d'urbanisme évanescent sonnant creux.

Vous l'avez compris, Monsieur le Premier adjoint : ou vous mettez les bouchées doubles sur la concertation et vous y consacrez les moyens nécessaires comme nous vous l'avons demandé à plusieurs reprises, ou le nouveau P.L.U. risque d'apparaître comme un document hors sol qui générera des recours et des insatisfactions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, Présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, tout d'abord, je souhaite rappeler le soutien plein et entier du groupe Ecologiste de Paris à la Ville dans cette révision du P.L.U. actuel. Ce P.L.U. est à bien des égards caduc et, nous le savons, ce travail de révision se doit d'être ambitieux. La priorité étant avant tout de mieux protéger les Parisiennes et les Parisiens face aux phénomènes climatiques extrêmes que la ville s'apprête à subir dans les années et décennies à venir. Nous remercions l'Exécutif pour la mise en place d'un dialogue serein sur ce sujet au sein de la majorité et de cet hémicycle. Certains clivages ont pu être dépassés, là où d'autres restent plus persistants, mais toujours accueillis en bonne intelligence et dans le respect de chacun. Je laisserai mes collègues vous exposer plus tard les points sur lesquels les écologistes souhaitent un document plus contraignant qu'incitatif.

Avant d'entrer sur certaines questions de fond, parlons forme et méthode. Cette révision du P.L.U. est échelonnée sur 3 ans, quand la précédente s'étalait sur près de 6 ans. Permettez-nous de douter de la pertinence de cette course au P.L.U. Le calendrier resserré implique au moins 2 conséquences, que nous déplorons.

La première, et peut-être la plus importante : un dispositif de démocratie participative insuffisant. On sait la difficulté de mener à bien une concertation en période de crise sanitaire, mais elle n'a pour l'instant pas permis à la population de prendre part pleinement à ce travail de transformation de la ville. La concertation s'est résumée à la page "idee.paris.fr" et à des réunions "zoom" par arrondissements. C'est pourquoi, pour les prochaines phases de cette révision, nous vous invitons à former la population sur les potentialités et les enjeux d'un tel document afin d'obtenir les contributions les plus informées possible. Il ne faut pas que nous nous rations.

La seconde conséquence de cette organisation en 3 ans concerne la tenue de ce débat PADD sans que l'on ait eu le temps de produire ni de diffuser certains documents pourtant essentiels. Le diagnostic biodiversité ne sera publié qu'en 2022, quand le bilan du P.L.U. de 2006 et de sa modification en 2016 ne verra sans doute jamais le jour. Et surtout, quelle pertinence peut avoir cette révision si nous ne savons pas ce qui a fonctionné ou dysfonctionné auparavant, et donc, ce qu'il est nécessaire de réviser ? On ne pourra pas finaliser le PADD sans avoir ce dialogue.

Alors, justement, entrons dans ce qui est révisé dans la présente communication, ce qu'apportait ce nouveau P.L.U. Je m'attacherai à développer les deux points présentés comme innovants. Premièrement, l'ajout de l'adjectif "bioclimatique" qui mérite sa définition précise. Il désigne l'influence du climat local sur les organismes vivants d'un territoire. Le P.L.U. doit donc, dans son entièreté, s'ancrer sur le constat suivant : la Ville de Paris connaît et connaîtra des phénomènes imprévisibles extrêmes, notamment un réchauffement sans égal dans les prochaines années. Cela nécessitera protection, sobriété, respiration et inclusion.

La seconde innovation de ce P.L.U. est l'évaluation des externalités positives d'un projet pour que celui-ci soit accepté. L'idée est intéressante : accepter un projet d'aménagement seulement s'il rend un service à son environnement direct. Outre les questions de validité juridique, le groupe Ecologiste de Paris demande des précisions sur les externalités positives sélectionnées. Parce que, des externalités positives, nous pouvons en trouver autant que possible quand nous voulons en trouver : création d'emplois dans une tour Duo, de logements sans respect des normes environnementales, ou que sais-je. Aussi n'est-il pas possible d'intégrer les externalités

négatives à ce calcul. Dans un P.L.U bioclimatique, un projet ultra-énergivore ou très émetteur de gaz à effet de serre doit pouvoir être suspendu.

Soyez sûrs, mes chers collègues, que les écologistes seront sur le pont durant les 2 prochaines années pour vous aider à construire un P.L.U. avec les Parisiennes et les Parisiens, dont la nature bioclimatique ne fera aucun doute. Paris engagera alors un tournant historique en préservant son habilité, tout en rééquilibrant le développement métropolitain et en s'accordant aux ambitions du SCoT.

Parce que, oui, Paris doit prendre sa part dans le développement de la Métropole, mais doit surtout éviter de l'engloutir par une attractivité excessive et délétère. C'est aussi à cause de cet héritage de la macrocéphalie parisienne, de ce Paris et de ce désert francilien, que nous sommes arrivés à l'absurde construction d'une métropole sans P.L.U. intercommunal. Or, cette absence de P.L.U.I. conduit à la compétition économique que nous connaissons. Elle ne nous permet pas de penser sereinement l'avenir climatique, social et économique de notre ville et encore moins de notre Métropole.

La prochaine fois, je l'espère, nous nous retrouverons alors pour la révision d'un P.L.U. intercommunal bioclimatique qui nous sera bien utile.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Le Plan local d'urbanisme est l'un des enjeux centraux de cette mandature. On le comprend au regard de l'urgence climatique et écologique que l'on connaît. Mais le défi est aussi d'ordre social, spécialement depuis la crise sanitaire. Le P.L.U. doit en être le reflet. Pour cela, permettez-moi de vous parler des emprises hospitalières dans notre ville. Vous allez peut-être me dire : mais quel est donc le rapport avec un projet d'aménagement et de développement durable ? Je vais vous le dire. Je vais prendre un exemple concret, d'ailleurs, un exemple actuel : celui de l'hôpital Bichat.

Vous le savez, cela fait des mois que je vous en parle avec mon groupe. Cet hôpital public est menacé de fermeture, tout comme l'hôpital Beaujon, à Clichy, sous prétexte de la création d'un mastodonte hospitalier à Saint-Ouen. Je dis bien "mastodonte", parce que l'on parle de concentrer sur un même site plus de 120.000 passages annuels aux urgences. C'est d'après l'Autorité environnementale. Elle nous dit aussi que l'on va avoir un accroissement des flux de circulation routière : près de 15 % à Saint-Ouen. Si vous faites un tour au centre-ville de Saint-Ouen à 7 heures du matin, vous allez très vite comprendre, ne serait-ce que pour cette raison, l'aberration de ce projet.

On ne peut pas avoir comme cap de voter des objectifs climatiques ambitieux qui encadreront les projets d'aménagement à Paris, et puis, en même temps, demander à nos voisines de Plaine Commune de déroger à leur P.L.U. bioclimatique pour réduire par 3 les prescriptions d'espaces libres, par 5 celles relatives aux espaces végétalisés et par 7 celles relatives à la proportion de pleine terre, le tout en fermant un hôpital qui est indispensable au nord de Paris. Parce que c'est cela, le projet d'hôpital Grand Paris Nord.

Paris ne peut pas réaliser sa transition écologique en externalisant sans cesse ses activités essentielles et en demandant aux autres de faire les efforts à sa place. C'est inacceptable. Alors, je pose la question : quel est le sens du développement durable que nous voulons à Paris ? Peut-on faire du climat et de la préservation de l'environnement une priorité, mais continuer d'entériner des projets écocides tant que ce n'est pas chez nous ?

Puisque j'évoque les emprises hospitalières, je vais en profiter pour parler du cas de l'Hôtel-Dieu, parce que, là aussi, dans le genre scandale absolu, on n'est pas mal non plus. Cela fait plus de 20 ans que l'offre de soins, qu'elle soit hospitalière ou en ville, manque cruellement à Paris. Dans notre ville, on a 1 personne sur 3 qui renonce à se faire soigner pour des raisons financières. Paris détient le record des dépassements d'honoraires en France et ne dispose que d'un médecin traitant pour 10.000 habitants. Il y a 50 % des médecins à Paris qui vont partir à la retraite dans 3 ans. Bref, je ne vais pas continuer cette triste liste. Je pense que je me fais relativement bien comprendre.

En résumé, on manque d'offres de soins à Paris. Pourtant, à l'Hôtel-Dieu, il y a des locaux vides. Ils sont vides depuis des années. Est-ce que l'on va en profiter enfin pour y remettre des soins hospitaliers de qualité au service des Parisiennes et des Parisiens qui souffrent tant de ce déficit d'offres de soins ? Et bien, non, mes chers collègues, parce que l'on va y mettre des commerces. C'est Novaxia qui est l'heureux élu qui va récupérer plusieurs milliers de mètres carrés d'hôpital. Pour y installer quoi ? Des commerces de luxe et un restaurant gastronomique. On rêve ! C'est quand même ubuesque ce qui est en train de se passer en plein cœur du 4e arrondissement. C'est vrai que l'on en avait besoin, au milieu de La Samaritaine, du BHV, des halles de Rivoli. On avait vraiment besoin de commerces de luxe, qui sont si utiles à la population, tellement plus utiles qu'une offre publique hospitalière, n'est-ce pas ?

Quand je lis, dans le PADD, que l'on veut lutter contre la concentration de flux humains, notamment le surtourisme qui déséquilibre la vocation de certains quartiers à Paris, et que l'on veut réinterroger la soutenabilité de

ce modèle économique et l'empreinte carbone qu'il suppose. Evidemment, on est d'accord. Mais permettez-moi de vous dire qu'il serait impensable de ne pas prendre ce problème en considération parce que, si l'on déclasse une partie de l'emprise hospitalière de l'Hôtel-Dieu au profit de commerces et de restauration dans le centre de Paris, à destination notamment des touristes les plus fortunés, je ne suis pas certaine que l'on soit super-aligné sur les objectifs affichés.

Parce que, finalement, tout l'objet du PADD, et d'ailleurs du P.L.U. en général, c'est de savoir ce que l'on fait de l'espace, comment on le distribue, comment on rapproche les besoins des Parisiennes et des Parisiens. C'est éminemment politique. J'attends l'argument qui va nous permettre de dire qu'il est bien-fondé de vendre un tiers de l'emprise hospitalière à Paris à un promoteur immobilier pour ajouter du commerce et de la restauration de luxe à Paris. J'attends l'argument qui nous permet d'être à l'aise pour voter des objectifs climatiques et, dans le même temps, d'accepter des projets pareils.

Du côté du Groupe Communiste et Citoyen, c'est une contradiction que l'on ne va pas vouloir porter devant les Parisiennes et les Parisiens. Vous le comprenez bien. Une emprise hospitalière, cela ne sert pas à faire du commerce. Jamais. Encore moins dans un arrondissement qui est très bien doté en la matière. On ne réduit pas le capacitaire hospitalier dans une ville où le besoin de soins est déficitaire. Mes chers collègues, cela passe par une préservation sans tergiversation, sans concession des emprises hospitalières et de leur vocation hospitalière. C'est l'une des lanternes qui guideront les communistes sur le choix des voies à emprunter pour l'aménagement du territoire, qui nous ont guidés sur ce PADD et nous guideront jusqu'au vote du P.L.U.

A Paris, nous avons besoin d'hôpitaux de proximité, mais nous avons aussi besoin d'une médecine de ville accessible à toutes et à tous, dans des délais raisonnables, et particulièrement dans les quartiers populaires, où la dissuasion financière sévit sur la santé des habitantes et des habitants. C'est pourquoi nous portons la proposition forte d'une puissance publique, d'une collectivité territoriale qui prend ses responsabilités dans les quartiers où l'offre publique est déficitaire en offre de soins. C'est d'ailleurs pourquoi nous proposons le maillage de nouveaux centres de santé municipaux dans les quartiers où l'offre de soins libérale fait défaut, y compris lorsqu'il existe déjà des dispositifs incitatifs en la matière.

Vous l'aurez compris, notre mot d'ordre, c'est la relocalisation. La relocalisation du soin à Paris, la relocalisation des équipements de proximité qui sont essentiels, mais aussi la relocalisation de la production. La crise gouvernementale nous alertait déjà sur la nécessité d'infléchir notre dépendance à l'économie touristique. La crise sanitaire est venue confirmer l'urgence d'en sortir et de s'en sortir.

Pour ce faire, il nous faut favoriser les circuits courts, soutenir le tissu artisanal qui existe et favoriser son développement. Les débats sur l'urbanisme ont toujours été pour nous l'occasion de rappeler que la Ville dispose d'outils à cet égard, qu'elle peut mettre en place un mécanisme de protection et de reconquête des lieux de production. Elle peut, par exemple, réserver un pourcentage ou une surface dédiée à la production dans chaque nouvelle zone d'aménagement. D'ailleurs, les bailleurs sociaux de la Ville sont d'excellents partenaires en la matière, qui sont vraiment capables aujourd'hui de nous aider à réaliser des espaces mutualisant des logements, des ateliers et des tiers lieux. Je pense que la réflexion a beaucoup progressé en la matière, lorsque l'on voit l'exemple de la Z.A.C. "gare des Mines", où plusieurs milliers de mètres carrés seront pleinement consacrés à l'installation d'activités artisanales.

Mes chers collègues, il est plus que jamais nécessaire de dessiner un territoire qui réponde aux besoins les plus essentiels des Parisiennes et des Parisiens : la santé, le logement, la production locale. Il faut maintenir, relocaliser, développer les équipements et les infrastructures qui les rendent accessibles. Tel sera le gage d'un P.L.U. qui répond aux besoins de son temps.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GOMES.

Je donne la parole à Mme Hanna SEBBAH, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Madame la Maire.

Parler du P.L.U., c'est parler de la vision d'avenir d'une ville. Ce débat doit nous inviter à partager les grandes orientations que nous souhaitons donner à Paris, notamment en matière d'aménagement et de développement durable. A l'heure de la COP 26 et de l'urgente nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, il est essentiel que Paris soit un exemple sur ces sujets environnementaux. Nous partageons évidemment l'ambition de faire de Paris une ville moins polluée, moins bruyante, plus verte, plus douce, une ville qui assume la transformation écologique dans tous les domaines.

Si le positionnement de notre groupe, notamment par les voix de Delphine BÜRKLI et Pierre-Yves BOURNAZEL, est constant, force est de constater, Madame la Maire, que le vôtre ne manque pas d'incohérence. Eh oui, il y a les ambitions affichées et la réalité des faits. Vous ne pouvez pas, Madame la Maire, porter une vision écologique de la ville tout en étant constamment à la recherche de la densification, au détriment de la qualité de vie des habitants. La politique du chiffre vous guide depuis toujours au détriment de la politique du mieux. Bercy-Charenton, la tour Triangle, Erlanger, le stade Championnet, le stade Ménilmontant, combien de projets d'hyper-

densification, de bétonisation, d'artificialisation des sols avez-vous mené ou voulu mener, parfois de force, au détriment des Parisiennes et des Parisiens ?

La tour Triangle - nous en reparlerons lors de ce Conseil - ce projet est une aberration écologique, philosophique, esthétique. Ecologique par son aspect énergivore. Philosophique par l'absence de concertation avec les riverains depuis le début. Esthétique, car, évidemment, nous ne sommes pas contre la hauteur à Paris, mais nous nous opposons aux très grandes hauteurs, qui sont anti-écologiques et créent une barrière, un mur, une rupture avec le Grand Paris lorsqu'elles sont près du périphérique. Et vous le savez très bien. Les grandes hauteurs dénaturent profondément l'image de notre ville, son histoire, son patrimoine. L'UNESCO l'a encore dénoncé la semaine dernière.

Paris est une ville dense : 87 kilomètres carrés si l'on retire les bois de Vincennes et de Boulogne. Les grands sujets écologiques des logements, des déplacements, de l'attractivité économique, doivent se penser à l'échelle du Grand Paris et constamment à travers le prisme de la qualité. Des solutions existent, notamment en matière de logement et de construction. Le potentiel des dents creuses pourrait être étudié. Les dents creuses, vous le savez, désignent les vides de construction dans un tissu urbain. Si elles ne doivent évidemment pas être un principe ou une obligation, elles sont une opportunité d'améliorer intelligemment et de manière pragmatique la situation du logement à Paris, sans pour autant délaisser la question de l'esthétique. Par ailleurs, cette surélévation modérée permettrait à la ville d'augmenter son offre de logements, tout en incitant à la rénovation de son bâti ancien pour le rendre moins énergivore et moins sensible aux îlots de chaleur urbaine.

Enfin, je voudrais profiter de ce projet de délibération pour évoquer le sujet des centres de logistique urbaine, autrement dit de l'approvisionnement des Parisiennes et des Parisiens, à l'heure où les modes de consommation changent. En 2016, vous vous targuiez de favoriser la logistique urbaine grâce à la modification du P.L.U. Cinq ans plus tard, des périmètres de localisation d'équipements de logistique urbaine ont été instaurés et les règles encadrant ces espaces ont malheureusement été affaiblies, conduisant à des situations parfois ubuesques. Exemple dans le 18e arrondissement, rue Désiré-Ruggieri, dans ce quartier résidentiel familial et calme, proche du marché Ordener, un grand projet de logistique urbaine est en cours. L'objectif est de reconvertir un ancien garage de 2.400 mètres carrés, soit la superficie de la place Dauphine sur l'île de la Cité, en plateforme de livraison pour favoriser la distribution de colis. Circulation, pollution, nuisances sonores, destruction des petits commerces, l'emplacement de ce centre va à l'encontre de la vision que vous dites vouloir porter pour Paris. Le député Stanislas GUERINI vous a d'ailleurs interpellé sur ce sujet qui mérite une réelle attention.

Paris a besoin de logistique urbaine - nous en sommes conscients - mais pas à n'importe quel prix. Nous nous opposons à ce que ces centres soient implantés dans des quartiers d'habitation ou à forte densité. C'est un non-sens absolu. Il faut revenir sur la taille maximale de ces centres selon le tissu urbain, ou alors privilégier une autre localisation de ces aménagements, le long des portes de Paris par exemple, ou autour des lieux structurants de mobilité. Pourquoi ne pas travailler à la reconversion de parkings routiers en centres de logistique de quartier, tout en étudiant la taille, pour rendre le dernier kilomètre de livraison moins polluant et plus efficace ?

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, la Ville doit impérativement mener des discussions avec les partenaires privés pour éviter que ces installations ne se fassent au détriment de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. Madame la Maire, si vous pensez Paris avec une véritable vision écologique, il faut avoir une stratégie globale à bonne échelle, en renonçant à la hauteur des tours, à l'hyper-densification, à la bétonisation, en privilégiant la qualité plutôt que la quantité, en préférant le pragmatisme à l'idéologie. Dans ce cas, vous saurez nous trouver à vos côtés, car ce sont des idées que nous portons depuis longtemps.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'enjeu de notre débat de cet après-midi est de poser les principes qui guideront les règles d'occupation et d'utilisation du sol à Paris dans les années à venir. C'est garantir la cohérence dans la manière de faire et de vivre la ville. Les élus de "Génération.s" partagent la vision de l'éco-urbanité. Nous sommes nombreux et nombreuses à vivre à Paris ou à nous y rendre chaque jour pour travailler, étudier, visiter. Parce que nous sommes nombreux et nombreuses, la sociabilité dans notre organisation de la ville est essentielle. De plus, notre intérêt pour la vie de la cité, souvent le premier pas vers la citoyenneté, associé à une conscience écologique élevée, nous permet de penser l'organisation de notre ville, ce formidable territoire d'inventions qui est divers, ouvert, capable de résister aux chocs et aux crises, capable de débattre et de décider ensemble de son destin.

Au XXe siècle, le modèle dominant à Paris était le ménage de classe moyenne actif avec enfant(s). Or, ces 20 dernières années - le diagnostic de l'APUR le met bien en évidence - ce modèle s'est profondément transformé, avec une population à la fois plus âgée et plus jeune, avec des familles monoparentales de plus en plus nombreuses, avec les évolutions de nos modes de vie. Cette diversité chez tous ceux et celles qui habitent Paris influe d'abord sur les logements et, bien sûr, sur leur typologie, et nous invite à repenser notre gouvernance pour que chacun et chacune d'entre nous y trouve sa place. Je le dis tout de suite : à "Génération.s", nous ne portons aucun jugement

négatif sur ces évolutions. Nous ne sommes pas nostalgiques d'un supposé "c'était mieux avant". Avant quoi ? Avant que l'émancipation ne permette aux femmes d'avoir un compte en banque autonome, et donc, de pouvoir choisir leur vie. Avant que l'émancipation ne dépénalise l'homosexualité. Non, le P.L.U. peut accompagner notre changement de mode de vie, de mode de ville, poursuivre cette émancipation qui a pour enjeu de remédier aux fractures sociales dans notre ville.

Aujourd'hui, nous devons définitivement sortir de la ville produite par l'urbanisme moderne fondé sur la séparation des fonctions et la domination de l'automobile. Nous ne pouvons plus vivre la ville organisée pour favoriser la consommation exponentielle. Nous ne pouvons plus croire que les communications numériques pourront se substituer aux communications physiques, alors que nous venons de traverser une expérience qui nous a tant révélé à quel point le lien social, le lien à l'autre, est précieux.

Par ce P.L.U., nous souhaitons promouvoir l'organisation de la ville compacte, organique, multifonctionnelle, avec les notions d'échelle humaine et de reconquête urbaine pour les habitants.

Le premier principe : la ville compacte. La compacité, c'est la capacité pour celle et celui qui habite ou fréquente la ville d'accéder à pied à un certain nombre de services alimentaires. C'est une façon de réfléchir la ville en partant des comportements individuels et d'utiliser différents leviers pour les transformer. La ville compacte, c'est aussi penser son avenir avec une logique d'archipels : pas un centre, mais plusieurs centres, plusieurs pôles reliés par des espaces verts, des jardins, des avenues plantées et ombragées, des rues, des places où le bitume est enlevé et la pleine terre est de retour, des cœurs d'îlots et des jardins partagés. Cette organisation de la ville autour de la compacité interroge nécessairement les coûts urbains. Ce sont, bien sûr, les coûts du foncier, les prix des loyers, des particuliers comme des entreprises. C'est aussi l'influence de ces coûts du foncier sur les autres coûts.

A Paris, les prix de la nourriture sont plus chers qu'ailleurs. Tout est plus cher. Des travaux de chercheurs nous offrent une piste de réflexion intéressante. Il y a des organisations urbaines plus économes en coût global par leur façon de guider la construction, d'organiser les réseaux, les déplacements et les services urbains. Ce sont des organisations urbaines de compacité intermédiaire, avec plusieurs centres qui répartissent mieux les pressions immobilières, qui modèrent les coûts, avec une meilleure fluidité.

Nous souhaitons profiter de ce débat pour engager une réflexion de fond sur l'économie générale de notre système urbain en intégrant les valeurs sociales des équipements et des services financiers, la façon dont les choix de localisation, de mobilité impactent nos comportements, les performances écologiques, les prix de l'immobilier.

Le deuxième principe : la mixité. D'abord, la mixité fonctionnelle, ce premier pas indispensable vers la mixité sociale, qui revient à revenir sur la vocation exclusive d'un quartier à un travail ou à un logement. La mixité sociale invite à avoir en tête que notre ville compte un nombre important de pauvres, plus pauvres qu'ailleurs, qui ne doivent pas être invisibles. C'est pourquoi notamment dans les lieux de détente, comme les bois, le long des berges, mais aussi sur chaque place, nous proposons de réserver la part la plus importante aux usages gratuits de l'espace public : lire sur un banc, pique-niquer ce que l'on a apporté et cuisiné sans forcément devoir consommer, flâner sans forcément acheter.

Mixité générationnelle, alors que notre ville est très jeune, notamment grâce aux nombreux étudiants que nous accueillons. Nous souhaitons rappeler à quel point la présence étudiante est un élément essentiel de notre urbanité. Notre ville comptera aussi dans l'avenir une part importante de personnes âgées. Notre responsabilité est qu'elles puissent continuer de bien vivre à Paris. Cela invite à penser l'accessibilité des bâtiments, non pas seulement les futurs mais aussi les existants, et d'encourager les façons d'habiter comme les résidences autonomie.

Une mixité genrée et ethnique, enfin. L'organisation de la ville doit montrer dans sa trame notre volonté d'être une ville refuge.

Le troisième principe, c'est l'implication des habitants et des habitantes, des entreprises, des associations, bref, de toutes celles et ceux qui vivent et fabriquent la ville. Nous souhaitons ainsi rappeler notre profonde confiance en l'intelligence collective, qui se traduit par une culture démocratique et coopérative poussée, et par sa force d'innovation sociale. Le droit à la ville est un droit à l'émancipation par l'urbain. C'est un droit à habiter, un droit à l'appropriation et à la liberté, un droit à devenir citoyen, à tenir un rôle dans la cité pour intervenir dans sa production. Pour cela, la ville doit veiller à favoriser la participation active des habitants à chaque étape des projets, en particulier lors de la définition des orientations et de la programmation de tout projet urbain, à réaliser des diagnostics en amont qui comportent une dimension anthropologique, qui permettent de prendre en compte les usages existants, puisque l'on ne refait pas de la ville comme cela - s'il n'existait rien, cela n'existe plus à Paris - en prenant en compte les usages du passé, et nous fixer l'ambition de favoriser ce débat sur la ville.

C'est pourquoi nous conseillons une attention particulière à l'écriture de ce PADD pour qu'elle soit comprise et partagée par tous, par exemple prendre autre chose que les attractivités positives.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous examinons cet après-midi les orientations du projet d'aménagement de développement durable qui servira d'orientation politique à l'élaboration du futur P.L.U. bioclimatique. Ce PADD défend donc "un Paris inclusif, productif, résilient et décarboné, vertueux et préservé, permettant à Paris de répondre aux enjeux du nouveau régime climatique". Comment ne pas être d'accord avec cet objectif ? Bien évidemment, nous devons tout mettre en œuvre pour que notre ville soit en mesure d'affronter à l'avenir les étés caniculaires, les pluies torrentielles et les crues. Permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de bénéficier des îlots de fraîcheur doit être notre boussole dans la conception du futur P.L.U. bioclimatique. C'est d'autant plus nécessaire que Paris s'éloigne de la trajectoire des Accords de Paris. Ceux-ci passent par le développement de la nature en ville.

Cependant, ce PADD ne tient pas compte des constats et des solutions qui semblent pourtant évidents pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens. Les espaces de nature existant à Paris - qu'ils soient des arbres remarquables, d'alignement, des espaces verts - doivent être protégés et classés par ce nouveau P.L.U. La préservation d'une réelle diversité d'espaces et de milieux est un préalable fondamental à toute politique prétendant œuvrer en matière de biodiversité, car Paris est l'une des villes les plus pauvres en Europe en mètres carrés d'espaces verts par habitant. Paris est une ville dense et particulièrement artificialisée.

Pour autant, il y a dans cette présentation des ambiguïtés évidentes. D'abord, la contradiction entre le discours de la Mairie sur la biodiversité à Paris et la réalité d'une action cosmétique qui habille de vert des projets d'urbanisation, l'appel à des techniques de végétalisation artificielle qui ne sont pas une alternative équivalente à la préservation de véritables espaces de nature à Paris et de reconstruction de la nature partout là où c'est possible. Enfin, la contradiction entre les appels à projets pour créer de nouveaux sites de biodiversité et la destruction d'espaces naturels, comme les serres d'Auteuil, les bassins de Grenelle, la densification de la Cité universitaire, la Z.A.C. "Bercy-Charenton", les aménagements de Paris Nord-Est, la destruction à la porte Maillot du jardin Alexandre-Soljenitsyne pour le remplacer par un immense cube de béton, et toutes les constructions sur les jardins et cours en cœur d'îlot.

Comment peut-on à la fois présenter ce PADD et s'entêter sur la tour Triangle, débattre de ce PADD et proposer le projet Tour Eiffel/Champ de Mars ? Il y a là une ambiguïté dont vous ne sortez pas.

Sur le périmètre et la méthode, je m'associerai aux propos de mon collègue Jean-Pierre LECOQ, simplement pour ajouter des remerciements à l'égard du Premier Adjoint sur son souci de bien veiller à associer tous les groupes politiques, même si, encore une fois, sur le sujet de la méthode de concertation avec les citoyens, nous rejoignons les critiques qui ont d'ores et déjà été émises.

Sur le périmètre, même chose. Paris est l'une des villes les plus denses au monde. Plus de 1,80 million de personnes y travaillent tous les jours, sans parler des millions de touristes. Comment imaginer un P.L.U. "parisiano-centré" alors qu'il nous faut au contraire agir en responsabilité ? Car, en environnement, ce qui compte avant tout, ce sont les écosystèmes. Or, Paris ne peut plus se permettre d'engager des changements urbains de cette ampleur sans concerter les villes avoisinantes, au risque d'omettre dans sa conception les enjeux métropolitains qui y sont liés. Je pense particulièrement aux questions de mobilité, à la nécessité de se doter d'un plan de circulation et à la nécessité de concerter la fameuse Z.T.L. que ce PADD nous annonce courant 2022. Un P.L.U. parisien accentuera les disparités entre les territoires, comme l'illustrait la proposition de la conférence citoyenne de reléguer les constructions de tours aux portes de la capitale, déléguant le sujet de la densification, de l'obstruction du paysage et de la consommation énergétique du bâti aux arrondissements les plus excentrés ou aux communes hors périphérique.

Deuxième sujet, il manque énormément de choses dans ce document. On ne parle pas de l'esthétique urbaine parisienne, ni de tours, ni de densification, ni de surélévation, ni de dents creuses. Repenser les principes de l'urbanisme et de ses matériaux est pourtant indispensable pour la maîtrise de l'empreinte écologique de la ville, la nécessité de concevoir une ville moins consommatrice en énergie.

Finalement, ce document n'est que l'illustration d'un débat non tranché au sein de votre majorité entre construction de logements et préservation des espaces de respiration. "In fine", on ne sort pas de l'ambiguïté que vous entretenez depuis le début de la mandature, faute d'accords politiques sur ce sujet et sur lesquels achoppent les grands projets. Comment concilier plus de constructions et plus de nature à Paris ?

Je voudrais m'arrêter un moment sur la question de la végétalisation. La végétalisation a une face cachée : celle de gonfler de façon artificielle les plantations les plus utiles, parmi lesquelles la diminution de pleine terre dans les nouvelles parcelles construites ou reconstruites. Qu'il s'agisse de contribuer à l'atténuation du changement climatique en stockant le carbone ou de s'adapter à ses effets en rafraîchissant la ville lors des canicules, ou en captant l'excès de ruissellement lors des pluies d'orage, la végétalisation tient une place prépondérante dans notre ville de demain. D'ailleurs, certaines stratégies urbaines affichent, sous forme de slogan, une préoccupation particulière pour l'un des effets du changement climatique, par exemple la gestion du ruissellement et des inondations. Toutes reposent en pratique sur un même triptyque : maintien d'un sol vivant, accroissement du couvert végétal, rétablissement de la circulation naturelle de l'eau.

Une ville éponge est plus rafraîchissante grâce à l'évapotranspiration végétale, et les couloirs végétaux de la ville fraîcheur lui permettent de mieux stocker l'eau. Ces approches présentent des bénéfices connexes - épuration de l'eau et de l'air, biodiversité - d'autant plus importants que les espaces sont gérés écologiquement et sont reliés entre eux par une trame verte et bleue, et ce, à toutes les échelles. L'approche minérale de la rénovation parisienne de Nation à République en est absolument le contre-exemple.

Au-delà des slogans, il nous faut donc agir. Il faut cesser de détruire les espaces naturels existants, consolider une véritable trame verte et bleue en articulation avec le Grand Paris et la Région Ile-de-France. Créer un véritable réseau de zone humide dans Paris. Inscrire dans le P.L.U. tout espace non bâti comme espace non constructible. Recenser tous les espaces de nature avec des aménagements appropriés, en lien avec les associations et les habitants des quartiers concernés.

Madame la Maire, ce PADD est davantage l'éloge d'une politique que vous ne menez pas et que vous n'avez jamais menée, plutôt que de solides orientations politiques nous permettant de donner aux Parisiennes et aux Parisiens la possibilité d'être protégés face aux hausses déjà prévues de température. Paris et les Parisiens étouffent. Il y a urgence. Ce n'est pas du "en même temps" dont nous avons besoin, ce n'est pas de la schizophrénie dont vous faites preuve, c'est d'un réel volontarisme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis plusieurs années, Paris est engagée dans la lutte contre le changement climatique. Un engagement qui est désormais internationalement reconnu. Preuve en est, la récompense reçue par notre ville lors de la COP 26 et dont nous sommes particulièrement fiers.

Nos objectifs : atteindre une ville décarbonée, en faire une ville qui s'adapte au changement climatique, une ville solidaire, une ville qui se renouvelle. Voir Paris récompensée au moment où un débat essentiel sur le Paris de demain intervient, ne peut que nous encourager à poursuivre le travail engagé et à aller chercher en permanence ce point d'équilibre, cette ligne de crête, à savoir protéger la ville et ses habitants face au changement climatique et, en même temps, lui permettre de se renouveler en maintenant et en diversifiant son activité économique, et surtout, en produisant et en construisant du logement, et particulièrement du logement social.

Dans le but de maintenir cet équilibre, nous nous félicitons en premier lieu de l'ambition du PADD en termes de préservation des espaces verts et de renforcement de la végétalisation, notamment de l'application du principe "zéro artificialisation nette" qui doit être appliqué au niveau de l'aire urbaine. Cet objectif devra se conjuguer avec l'indispensable production de logements, notamment de logements sociaux.

Si, entre 2006 et 2017, ce sont près de 48.000 logements qui ont été créés dans le parc social, ce chiffre ne doit pas occulter la réalité, à savoir que cette augmentation du parc est insuffisante pour répondre à la crise du logement, à la crise du logement social. Dès lors, nous devrons poursuivre notre politique active en faveur du logement et du logement abordable. Le P.L.U. offre un certain nombre de leviers : en encadrant la transformation de locaux commerciaux en meublés de tourisme, en encourageant la réversibilité des bureaux en logements, en continuant d'accroître la surface minimum de logements sociaux dans les opérations nouvelles, en développant l'usage du bail réel solidaire, etc.

Toutefois, et j'insiste sur ce point, la production de nouveaux logements, si elle privilégiera évidemment la réhabilitation, ne devra exclure ni la déconstruction/reconstruction singulièrement en faveur du logement social, ni, dans les mêmes conditions, la surélévation, y compris en cœur d'îlot si l'on souhaite arriver à l'objectif de 30 % de logement social à échéance 2030.

L'outil réglementaire qu'est le P.L.U. devra enfin être un outil au service du rééquilibrage de l'implantation de logements sociaux entre arrondissements déficitaires et excédentaires. Il faudra également conjuguer ces objectifs en termes de logements et en termes de préservation environnementale de la ville, avec celui du maintien de l'activité économique. Paris concentre 2 millions d'emplois répartis de manière inégale sur son territoire. Si un rééquilibrage est à noter avec une augmentation des emplois dans un certain nombre d'arrondissements périphériques, ce rééquilibrage devra se poursuivre. Le développement de la ville du quart d'heure y contribuera particulièrement par la protection de la mixité fonctionnelle, par le soutien à l'économie sociale et solidaire, et à l'économie circulaire.

La réintroduction d'activités de production en ville nous oblige aussi à penser la logistique urbaine de manière durable. En ce sens, le fret fluvial devra être particulièrement envisagé, la Seine étant, à ce titre, un outil stratégique si l'on considère le développement des circuits courts à l'échelle régionale ou métropolitaine.

Enfin, et je terminerai par-là, la fabrique de la ville durable ne se fera pas sans préservation du patrimoine. Patrimoine architectural et patrimoine végétal se devront d'être protégés, élargis et valorisés. Car la ville de demain préservée, c'est aussi celle qui est témoin de son passé, de notre passé, et le P.L.U. constitue un outil central en ce

sens. Alors, le PADD tel qu'il nous a été présenté permettra de maintenir cet équilibre qui fait de Paris une ville qui vit, qui change, qui s'adapte aux enjeux, mais dans laquelle on maintient le même degré d'exigence en matière de mixité sociale, de mixité fonctionnelle. Bref, une ville dans laquelle tout le monde peut vivre et dans des conditions acceptables.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas CHEVANDIER.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, je suis d'accord avec vous sur un point : oui, il faut changer le modèle, mais il faut rompre avec le vôtre. Quel déni démocratique ! Vous nous demandez de débattre des orientations générales du PADD alors même que nous n'avons pas débattu en séance du Conseil de Paris sur le diagnostic. Par ailleurs, où est le diagnostic environnemental ? Les quelques réunions de concertation en visioconférence et la concertation 2.0 ne sauraient constituer une réelle concertation sur un diagnostic très tardivement transmis aux élus et aux Parisiens. L'absence de débat sur le diagnostic, que rien légalement n'interdit dans le processus de révision d'un P.L.U., nous fait prendre le risque de fragiliser la procédure d'établissement du futur P.L.U.

J'ai donc déposé un vœu pour que soit organisé, pendant la période consacrée au débat sur le PADD, un débat sur le diagnostic intégrant le diagnostic environnemental. Ce futur P.L.U. bioclimatique doit répondre aux enjeux en termes d'atténuation et d'adaptation aux défis climatiques. Vous avez bétonné Paris, mais vous prétendez que, depuis 2006, 70 hectares d'espaces verts ont été créés. Mais que comptabilisez-vous ? Les pieds d'arbres végétalisés, les jardinières, les toitures végétalisées, les hectares Parisculteurs ? Vous affichez un objectif de tendre à 30 % de pleine terre, mais c'est flou. S'agit-il des secteurs les plus fortement imperméabilisés ?

Je dépose un vœu pour que cet objectif concerne tout le territoire parisien, que les berges hautes et basses de la Seine soient classées "zone urbaine verte", et que l'on supprime la bande "Z" et les coefficients biotopes injustifiés dans le futur P.L.U. Dans votre communication, aucune référence sur le débat sur les tours, pourtant énergivores, anti-écologiques et appartenant au passé. Je dépose un vœu pour l'abandon de la tour Triangle, des tours prévues à Masséna-Bruneseau, Bercy-Charenton, et qu'un débat soit organisé sur la surélévation.

Vous lancez la troisième édition de "Réinventer Paris" sur la transformation de bureaux en logements. Très bien. Mais je demande un bilan des "Réinventer Paris" précédents, avec transparence sur la composition des jurys, sur les promoteurs retenus, pour quels usages et à quels prix. Et, comme vous le savez, je reste très attentive contre tout pantouflage, tout conflit d'intérêts, à Novaxia comme ailleurs.

Alors, à bon entendeur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, alors que vous nous demandez de mener la concertation au plus près des quartiers et à l'échelle des îlots, nous déplorons que vous n'ayez pas jugé utile de saisir en amont les conseils d'arrondissements sur les orientations générales du PADD et sur le diagnostic territorial. En l'état, nous sommes à des années-lumière du big-bang de proximité vanté par la Maire de Paris. Pourtant, ce diagnostic territorial aurait pu être utilement complété par le ressenti des arrondissements, d'autant que le dérèglement climatique et la crise sanitaire nous conduisent à travailler localement sur les questions de densification, de protection du patrimoine et du manque d'espaces verts au cœur de nos territoires. Thèmes sur lesquels j'axerai mon intervention.

L'actuel P.L.U., que vous avez élaboré et refusé de réviser sous la précédente mandature en dépit de nos demandes réitérées, est, il est vrai, totalement obsolète, inadapté, et a produit une ville où le béton est roi et continue d'envahir les berges de Seine, où vous autorisez encore la construction de nouvelles centrales. Si le P.L.U. de 2006 prévoyait des hauteurs de 25 mètres dans les secteurs centraux et de 31 et 37 mètres dans les arrondissements périphériques, il n'est plus acceptable que la Municipalité contourne ces limites au gré des modifications des documents d'urbanisme, et des ambitions de certains édiles prompts à donner des coups de canif dans le vélum parisien en autorisant des projets hors normes, comme la tour Triangle ou les tours Duo.

A contre-courant des objectifs de protection du paysage parisien, des enjeux du XXIe siècle et des aspirations de nos concitoyens, ces projets anti-écologiques vantent une ville dense et prétentieuse, au détriment de la qualité de vie de ses habitants et du bien commun qu'est le paysage. L'avis rendu cet été par l'UNESCO, que vous avez curieusement passé sous silence, nous invite à mettre un terme à ces hauteurs surdimensionnées et à mieux protéger notre patrimoine et les perspectives parisiennes. Paris n'a pas vocation à être encerclée par une muraille d'immeubles de grande hauteur, comme vous l'avez envisagé à Bruneseau ou encore à Bercy-Charenton, avec

l'érection d'une ribambelle de tours, en faisant au passage table rase du tunnel des artisans Baron-Leroy, dernier vestige du quartier de négoce du vin de Bercy.

Plutôt que de densifier et de bétonner à tout va, nous plaidons pour la conception de projets mixtes et jalonnés d'espaces verts arborés pour donner envie aux Parisiens de rester dans leur ville plutôt que de la fuir. Il faut dire que, sous la précédente mandature, la suppression du COS et la floraison des appels à projets "Réinventer Paris" ont largement ouvert les vannes pour contribuer à la densification de la capitale. J'ajoute qu'entre 2006 et 2020, l'Exécutif a autorisé 1.477 surélévations du bâti existant, souvent au détriment du paysage urbain et du cadre de vie des voisins, et encore, sans compter tous les projets en cours d'instruction que l'absence de sursis à statuer ne pourra freiner. Au Conseil de Paris d'octobre dernier, par exemple, 2 immeubles de 2 et 3 étages situés rue Marx-Dormoy ont été remplacés par des bâtiments de 7 et 11 étages.

Mes chers collègues, nous sommes opposés aux saccages occasionnés par ces surélévations outrancières qui maquillent et dénaturent le patrimoine faubourien, ou le remplacent par des immeubles sans âme et souvent mal intégrés. En lien avec les acteurs locaux, nous entendons poursuivre le travail d'identification amorcé par la Commission du Vieux Paris en 2006 pour protéger les bâtiments emblématiques de l'identité d'un quartier et préserver certaines dents creuses, dont l'échelle basse marque le paysage de la rue. Les Parisiens ne disposant que d'un peu plus de 3 mètres carrés d'espace vert public par habitant hors bois, soit bien en deçà des 10 mètres carrés préconisés par l'O.M.S., nous pensons qu'un principe de conception des nouveaux bâtiments dotés d'une F.A.I. dégagerait des vues sur les cœurs d'îlots végétalisés, permettrait d'accroître les espaces de respiration, de renforcer la biodiversité et de désimperméabiliser les sols.

Dans les années 1980-1990, alors qu'il n'y avait pas d'élus écologistes sur ces bancs, les opérations d'aménagement prévoyaient la création de grands parcs comme Bercy, Brassens et Citroën. "A contrario", dans les projets les plus récents, la superficie des espaces verts est trop souvent revue à la baisse, comme sur le site de Chapelle-Charbon. De surcroît, vous saisissez la moindre friche pour bétonner. C'est encore le cas lors de ce Conseil, où vous prévoyez la construction d'un immeuble rue des Trois-Couronnes, dans un quartier du 11e arrondissement qui manque cruellement d'espaces verts.

Comme le souligne l'APUR, la végétalisation du bâti reste encore peu convaincante, d'autant que certaines réalisations dépérissent du fait de leur mauvaise conception. C'est par exemple le cas des colonnes végétales des façades de l'immeuble R.I.V.P. du 218, rue de la Croix-Nivert, à l'abandon depuis plusieurs années. Elles sont désormais empruntées par les rongeurs, au grand désarroi des locataires.

Si nous sommes favorables à l'urbanisme transitoire, en revanche, nous ne voulons pas d'une végétalisation transitoire. Ce n'est pas en disposant des plantes en pots que l'on crée des corridors écologiques. En l'état, nous sommes bien loin des forêts urbaines vantées dans votre programme électoral. Faute d'études préalables, plusieurs projets sont abandonnés ou ne pourront être conçus en pleine terre, que ce soit à l'Opéra, sur les berges ou encore sur la place de l'Hôtel de Ville. Et comment ne pas évoquer le pont d'Iéna, où le projet présenté au jury final, présidé par la Maire de Paris, prévoyait l'implantation de 26 arbres d'alignement sur ce monument historique, alors que leur développement y serait impossible ?

Plutôt que des effets d'annonces surréalistes, nous souhaitons disposer d'objectifs concrets, car, à vouloir planter sans stratégie, c'est l'équilibre écologique qui risque de se voir planter. En revanche, il est assez surprenant que votre communication fasse l'impasse sur la petite ceinture, dont nous attendons impatiemment l'extension et surtout, sa connexion avec un réseau de trame verte irriguant les quartiers. Je rappelle également que nous menons de front un combat pour le déclassement de l'héliport afin d'y réaliser un vaste parc parisien en lieu et place des activités polluantes et des nuisances sonores.

Dans le 15e arrondissement, comme d'ailleurs dans les autres arrondissements, l'actuel P.L.U. autorisant des projets contre nature, nous entendons que le futur texte acte entre autres la suppression du classement des berges de Seine en "zone urbaine de grands services urbains", l'interdiction de transformer une zone urbaine verte - notamment le réservoir d'eau non potable de Grenelle - en champ de serres en plastique, l'impossibilité de construire un immeuble à la place d'un jardin en pleine terre. Bien sûr, nous demandons que le futur P.L.U. refuse les abattages d'arbres de hautes tiges pour la construction de locaux poubelles ou pour l'installation de chantiers, comme celui de la tour Triangle pour lequel 15 arbres d'alignement vont être abattus d'ici quelques jours, avenue Ernest-Renan.

Pour conclure, si l'administration municipale et l'APUR ont produit un important travail pour la réalisation du diagnostic, nous restons sceptiques devant le dispositif de concertation mis en place pour l'élaboration du P.L.U. Les contributions exprimées sur le site "idee.paris.fr" et dans les cahiers d'acteurs peinent à recevoir des réponses convaincantes. Faute de moyens adaptés, la participation citoyenne innovante qui nous a été annoncée montre ses limites. Enfin, au vu de certaines orientations du PADD, je crains que des pans entiers du futur P.L.U. ne s'apparentent à un manifeste politique tendant à enraciner dans nos rues la trame de votre seul programme électoral, au détriment, entre autres, des trames vertes et bleues.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, Monsieur le Premier adjoint chargé de l'urbanisme, mes chers collègues, le climat nous oblige. Le climat nous oblige, car, chaque année, la ville se réchauffe un peu plus. Un jour ou l'autre, peut-être l'été prochain, nous vivrons le dôme de chaleur qui a frappé le Canada. Imaginez une température de 45 degrés Celsius, 10 jours d'affilée, sans même pouvoir se rafraîchir la nuit. Paris n'est pas prête à affronter ces méga-vagues de chaleur. Pourquoi ? En quelques mots : trop de béton, trop dense, pas assez de parcs, pas assez de jardins. Notre alternative est simple : soit nous arrivons à transformer Paris, soit la ville va devenir invivable et se vider de ses habitants comme de son sang. Cela a déjà commencé. Nous sommes donc à un tournant de l'histoire parisienne.

Mais, mes chers collègues, pour transformer Paris, nous devrons d'abord rompre avec les dogmes qui nous ont menés dans l'impasse. D'abord, le dogme de l'attractivité. C'est un miroir aux alouettes. Une ville qui capte toute la richesse de la Métropole ne peut pas être une ville durable. Un million de personnes viennent travailler à Paris tous les jours, dans des transports saturés, et nous continuons à construire des bureaux. Chaque mètre carré de bureau construit à Paris fait monter le prix de l'immobilier et exclut les plus modestes. Chaque mètre carré en plus, ce sont des emplois que nous prenons aux autres villes du territoire.

Autre dogme à déconstruire : les bienfaits du tourisme. Accueillir 38 millions de touristes par an, c'est une folie. Nos émissions de gaz à effet de serre explosent, car la plupart viennent en avion. Nos logements se transforment en "Airbnb". Nos commerces vont tous se ressembler. A ce rythme, nous courons à la catastrophe. Du tourisme, oui, évidemment, mais pas dans ces quantités industrielles. Non au surtourisme.

Dernier dogme, nous pourrions construire sans limite à Paris. Eh bien, ces 15 dernières années, nous avons subi une véritable colonisation du béton. Près de 3 millions de mètres carrés nets ont été construits en plus. Je dis bien "nets", "en plus". C'est l'équivalent de 2 nouvelles tours Montparnasse construites chaque année. Nous avons consommé 30 hectares nets au sol - "nets" aussi, du sol qui était libre - pour y bâtir des immeubles. C'est dans le diagnostic. C'est l'équivalent du parc de la Villette qui a disparu. Les espaces de respiration ont fondu comme la banquise. On ne peut plus continuer ainsi. Comme la planète, notre ville a ses limites, qu'il faut respecter.

J'entends l'interrogation légitime : mais comment va-t-on loger les gens ? Je n'ai pas dit que l'on ne pourra plus construire. Cela n'aurait pas de sens de figer Paris. La ville est vivante et doit évoluer, mais en se renouvelant en priorité sur elle-même, sans empiéter sur les espaces de respiration. La rareté de ces espaces nous oblige à choisir. Nos priorités, à nous, les écologistes, sont claires : le logement social et les parcs et jardins. Pas les bureaux. Pour le dire autrement, lorsqu'un Parisien ouvre sa fenêtre, il doit avoir vue sur un jardin plutôt que sur des bureaux.

Ma collègue, Léa VASA, va développer dans un instant notre plan pour atteindre les 30 % de logement abordable en 2030. Nous réaffirmons fermement cet objectif et nous soutenons qu'il est possible, indispensable, de le conjuguer avec davantage de pleine terre, et même avec une forme de dédensification du bâti. Cela étant, quel est notre plan pour transformer Paris ? En trois mots : protéger, respirer, rafraîchir.

Protéger, d'abord. Les Parisiens ont le droit de vivre dans un environnement sain. Comme le dit le serment d'Hippocrate : "D'abord, ne pas nuire". Donc, on arrête de mettre encore des habitants ou des travailleurs là où c'est nocif pour leur santé. Nous ne voulons plus de foyers de travailleurs migrants au-dessus du périphérique, comme dans le 15e arrondissement, ou une tour de 50 mètres de logements entre la porte d'Aubervilliers et une bretelle d'autoroute. Ces endroits à risque doivent être identifiés. La possibilité de construire sera fortement limitée dans ces zones tant que de meilleures conditions de santé ne seront pas réunies.

Respirer, ensuite. Paris étouffe. Aujourd'hui, on coupe les arbres dans les cours intérieures pour y faire des immeubles. Les règles d'urbanisme actuelles le permettent. Nous devons l'interdire. Pour le dire simplement, les cœurs d'îlots et les espaces verts protégés doivent être sanctuarisés. Mais il ne suffit pas de protéger ces espaces de respiration. Ils doivent gagner du terrain sur le béton. Pour cela, il faut augmenter la place de la pleine terre à la parcelle, aller jusqu'à 30 %, voire 50 % dans certaines zones en déficit de nature, et sans exception possible, au prétexte que l'on aurait planté 3 choux et de la bruyère sur le toit pour compenser, comme c'est permis actuellement par le coefficient de biotope. Autrement dit, il faudra construire moins large qu'avant et préserver les hauteurs, les dents creuses pour laisser passer l'air et la lumière dans nos rues. Et surtout, on arrête les grandes tours.

Rafraîchir, enfin. La nature est le meilleur climatiseur au monde. On peut gagner 3 à 8 degrés Celsius là où elle foisonne. Les écologistes proposent de créer au minimum un nouveau parc de 1 hectare d'un seul tenant par arrondissement. Si besoin, n'hésitons pas à détruire des parties d'îlots, en particulier s'il s'agit de bureaux ou d'équipements vétustes. Les parcs et les squares existants seront agrandis partout où c'est possible, à la place des trottoirs ou des routes. Je pense notamment au parc de Bercy, où l'on pourrait gagner 10 hectares en dilatant le parc jusqu'à la Seine.

Enfin, pour rafraîchir, quoi de mieux que l'eau ? Nous voulons faire rejaillir la Bièvre, cette rivière oubliée, mais vraiment - pas un petit point par-ci ou un petit point par-là - grâce à notre adjoint Dan LERT. Et l'on fait rejaillir des points d'eau un peu partout dans la ville.

Pour conclure, mes chers collègues, notre futur Plan Local d'Urbanisme ne pourra pas contenter tout le monde. Nous sommes à l'heure des choix, et il va falloir hiérarchiser. Les nôtres sont clairs : les logements pas chers, les parcs et les jardins. L'attractivité, le tourisme et les bureaux doivent être désormais traités à l'échelle de la Métropole.

Plusieurs fois dans le passé, Paris a dû faire face à son destin. Au milieu du XIXe siècle, la ville menaçait d'imploser à cause de la révolution industrielle. En moins de 20 ans, nous avons réussi à la transformer de fond en comble pour trouver un souffle nouveau. Aujourd'hui, le péril est différent, mais c'est bien à ce niveau que nous devons élever notre ambition.

Enfin, avant de finir, je voudrais parler très brièvement du vœu sursis à statuer. Vous savez, c'est comment est-ce que l'on peut, en attendant le nouveau P.L.U., bloquer certains projets qui ne seraient pas conformes aux règles que nous nous sommes données. Nous avons déposé un vœu. Il a été accepté sous amendement par l'Exécutif. Je tiens à remercier franchement Emmanuel GRÉGOIRE et son cabinet pour ce travail. Je pense que c'est un signal important que nous allons envoyer aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie, mes chers collègues.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Je donne la parole maintenant à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Il vous reste 3 minutes 34.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a un enjeu fondamental dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et dans ce projet d'aménagement et de développement durable. C'est celui du rééquilibrage territorial. De la ville du quart d'heure, en passant par la lutte contre la mono-activité des territoires, la question de la répartition des activités et des flux humains doit retenir toute notre attention, non seulement pour dessiner la ville de demain, mais surtout pour répondre aux besoins qui se manifestent dès aujourd'hui. Si l'on fait de la mixité fonctionnelle une priorité de l'aménagement urbain, la réflexion se doit d'intégrer pleinement le paramètre de la mixité sociale. Sortir un quartier ou un arrondissement du modèle de surtourisme, développer l'offre de services publics déficitaire dans un autre, tout cela ne peut aboutir que si l'on crée les conditions de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire parisien, si l'on assure un accès équitable à notre ville à toutes et tous.

Nous voulons une ville inclusive, où chacun, chacune puisse prendre sa place quelle que soit sa situation : femme, homme, jeune, âgé, en situation de handicap, avec des revenus modestes ou en situation de précarité. Parce qu'aujourd'hui, notre ville reste marquée de part et d'autre par des inégalités sociales majeures. Lorsque l'on parle de spécificités localisées, de déficit ou de surconcentration de certaines activités, on parle avant toute chose d'une distribution inégale des chances sur notre territoire. La première clef d'une répartition plus juste, plus équitable, c'est l'habitabilité. Cela passe par le rééquilibrage social et résidentiel de notre ville.

Social, parce qu'il faut créer des dizaines de nouveaux équipements publics, culturels, sportifs, de santé, pour la jeunesse. Il faut créer 50 nouveaux gymnases, des piscines, des bibliothèques, des conservatoires dans tout Paris et prévoir pour cela les réserves d'équipements publics nécessaires.

Résidentiel, parce qu'il faut garantir l'accessibilité là où les prix et la composition du parc locatif ne permettent pas ou plus l'installation des classes moyennes et populaires. C'est atteindre 30 % de logements sociaux à Paris, ce qui permettra de garantir cet accès au logement partout dans Paris, et favorisera un rééquilibrage entre l'ouest et le nord-est parisien. Pour ce faire, pourquoi ne pas abaisser le seuil d'obligation d'inclure du logement social en dessous des 800 mètres carrés de construction ? J'insiste sur le logement social dans le cadre de ce PADD. C'est aussi parce qu'il nous faut penser les relations avec les villes voisines de petite et grande couronne, voire des régions voisines. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de repousser toujours plus loin les travailleuses et travailleurs qui font Paris au quotidien, sans être en capacité de s'y loger à prix raisonnable.

Autre volet de l'interaction avec les territoires voisins, celui de l'activité économique. Ma collègue, Barbara GOMES, en parlait tout à l'heure. La relocalisation de la production est un enjeu majeur. Elle a pour préalable la préservation de l'intermodalité. Notre ville doit penser le remaillage dans un objectif de développement durable, comme le prévoit ce PADD. Il est indispensable de maintenir des réserves dans le P.L.U. pour l'artisanat et le commerce de proximité. Fabriquer ici, consommer ici, à l'image de…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Camille NAGET. - A l'image de la lessive de Paris, de brasseries ou de fromageries, pour ne citer que ces exemples.

Enfin, nous continuons de poser les bases du futur P.L.U…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Maintenant, je donne la parole à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'urgence écologique nous contraint à réfléchir différemment, à trouver des réponses efficientes au service de la transition écologique de Paris. Le chemin vers un Paris décarboné est long, mais nous n'en sommes pas au début. Notre Municipalité a déjà montré à maintes reprises son engagement écologique. Je pense, par exemple, au "Plan Climat" adopté en 2018, qui a notamment comme objectif de rendre Paris neutre en carbone ou de diviser par 2 la consommation énergétique à horizon de 2050. La révision du P.L.U. marque simplement l'amplification de notre engagement pour un Paris vivable et confortable malgré les bouleversements écologiques que nous subissons. Bouleversements auxquels le Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD - se devra de répondre.

Dès lors, les espaces de nature et de respiration trouveront toute leur place en ce qu'ils permettent de lutter et de prévenir les conséquences des épisodes caniculaires et du phénomène d'îlot de chaleur urbain. Émile MEUNIER en parlait tout à l'heure. Ces espaces de fraîcheur sont des moyens de résilience thermique de la ville. De fait, la végétalisation aura un rôle indispensable. La préservation et la protection de la végétation existante sont nécessaires, mais un effort de végétalisation devra être envisagé, surtout dans les zones de carence. Pour ce faire, la désimperméabilisation sera un outil parmi d'autres. Je rappelle que l'un des objectifs du "Plan Biodiversité" est de déminéraliser 35 % du territoire en surface perméable et végétale, et ce n'est pas rien.

Véritable enjeu écologique, véritable enjeu social, le PADD ne sera pas complet s'il évite le sujet du boulevard périphérique, qui n'est autre que l'infrastructure la plus polluante d'Ile-de-France. Je regrette que mes collègues n'en aient pas parlé depuis tout à l'heure. A l'origine de 37 % des émissions de dioxyde d'azote et de 35 % des émissions de particules fines, cette infrastructure est nocive, tant pour l'environnement que pour la santé de ses riverains. Un travail sur l'évolution de cette infrastructure a déjà été engagé. Travail qu'il conviendra de continuer. Il ne doit plus constituer une fracture entre Paris et sa Métropole, mais bien une continuité urbaine et végétale qui répond aussi bien aux préoccupations environnementales qu'au bien-être des riverains.

L'urgence écologique est là, mes chers collègues, et celle-ci ne doit pas éclipser les priorités sociales, néanmoins. Aussi, penser un Paris vivable pour demain, c'est penser aux besoins primaires de ses habitants, parmi lesquels le logement, qui, je le rappelle, est un droit fondamental. L'objectif annoncé en la matière dans le support de débat est double, et je m'en réjouis : développer une offre de logements diversifiés et permettre un accès durable à un logement décent, quelles que soient les ressources ou l'origine des personnes. La demande de logement social n'a eu de cesse d'augmenter depuis 2006. Elle a plus que doublé en 14 ans, alors que, sous l'effet de la loi S.R.U., le parc social s'est agrandi, puisque, depuis 2001, ce sont plus de 110.000 logements locatifs sociaux qui ont été financés à Paris. Le prix élevé des loyers pour les ménages explique pour partie cette explosion de la demande.

Permettre aux classes moyennes et aux classes populaires de se loger décemment à Paris est une nécessité. Paris ne doit pas être la seule ville des classes aisées. La mixité sociale est primordiale et doit être encouragée, comme vous l'a bien expliqué Mme la Maire tout à l'heure.

Je voudrais rebondir sur les propos de mon collègue, Jean-Pierre LECOQ, sur la densité. Certains pensent qu'en construisant davantage de logements, on participe de la densification de la ville. Détrompons-nous. Construire du logement, notamment social, permet de lutter contre la densification de l'habitat et la suroccupation des logements, mais n'augmente pas la densité de la ville en général. Preuve en est, nous avons augmenté significativement le nombre de logements sociaux à Paris ces dernières années, sans que toutefois sa population n'ait augmenté. Si nous ne construisons pas davantage de logements, l'attractivité de Paris est telle que les gens ne vont pas la quitter pour autant, mais vont continuer à s'entasser dans des logements exigus. Pour cela, différents leviers peuvent être envisagés : bien sûr, l'objectif de 30 % de logements sociaux au sein du parc total de logements d'ici à 2030 en veillant au rééquilibrage est ouest, mais aussi le développement du bail réel solidaire à la faveur des classes moyennes, ou celui de logements à destination des étudiants, par exemple. Cela signifie donc qu'il faudra créer des logements à la fois via le renouvellement urbain, mais aussi via la construction. Consciente que les espaces fonciers disponibles dans notre ville se font rares, la surélévation pourra être parfois une solution.

Voici les quelques aspects que je souhaitais aborder dans ce vaste et important débat.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne maintenant la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Il reste 14 minutes 58 pour votre groupe.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant même de commencer mon intervention, je voulais réagir sur ce que je viens d'entendre. Émile MEUNIER a fait juste avant une intervention qui disait totalement le contraire, en disant, en effet, que l'on utilisait tous les espaces libres pour construire. Et vous nous dites qu'en fait, plus on construit, plus les Parisiens s'en vont, et que, donc, il faut continuer à construire. Enfin, il y a quelque chose de pas logique du tout. Je vous invite à vous mettre d'accord entre vous.

Je voulais vous dire que, comme mes collègues, je déplore que l'on commence ce débat sur les orientations du PADD sans avoir débattu ensemble au Conseil de Paris, mais aussi avec les Parisiens sur le bilan du diagnostic territorial et du diagnostic environnemental. Cela a été biaisé, tout a été bâclé. Et d'ailleurs, votre communication d'aujourd'hui est elle aussi bâclée, et je le regrette. Je le regrette parce que j'ai vraiment l'impression que vous voulez tourner la page très vite de l'ancien P.L.U. 2006 et de sa révision, notamment en 2016, où il comportait de nombreuses dérives, que vous avez du mal à assumer aujourd'hui.

Je n'avais pas forcément prévu de parler de Netter-Debergue, mais Mme la Maire de Paris, tout à l'heure dans son introduction, l'a cité comme exemple. Mais ce n'est pas un exemple à prendre, parce que la parcelle Netter-Debergue, justement, lors de la révision du P.L.U., a été déclassée. D'ailleurs, c'était un espace protégé pour du jardin à 100 % et cela a été déclassé pour construire. En plus, cela a été des constructions qui n'ont pas respecté l'existant : ni l'existant des arbres, puisqu'ils ont tous été abattus, ni l'existant que sont les riverains, parce que les constructions se sont faites au plus proche des bâtiments existants, provoquant même parfois des destructions de murs lors du début des travaux.

Je voulais vous dire que, face à l'urgence climatique que nous connaissons, face à l'augmentation du phénomène d'îlot de chaleur urbain, face aux prévisions météorologiques selon lesquelles on prévoit de plus en plus de périodes de canicule dans la capitale, notamment des nuits tropicales où l'on ne descendra pas en dessous des 25 degrés Celsius, où il va y avoir des inconforts, des dysfonctionnements de l'écosystème, face à tout cela, on ne peut pas avoir la main qui tremble lorsque l'on parle de sobriété foncière ou d'engagement sur les espaces verts. Hélas, je vous le dis, vous avez la main qui tremble.

D'abord, vous avez la main qui tremble parce que vous ne mettez aucun objectif chiffré. Le seul endroit où il y en a, c'est le logement. Et encore, c'est simplement pour répéter que vous avez comme objectif 30 % de logements sociaux en 2030. Lorsque l'on regarde dans le détail, vous n'expliquez pas comment vous souhaitez rééquilibrer les logements sociaux dans les quartiers. Je vous rappelle que, dans certains arrondissements, comme le 13e ou le 19e arrondissement, on atteint 42,50 % de logements sociaux, et vous continuez à construire du logement social dans ces arrondissements, et même dans certains quartiers, comme dans le 13e arrondissement, le quartier Jeanne-d'Arc, où l'on atteint les 60 % de logements sociaux. Là, j'aurais bien voulu voir comment vous comptiez rééquilibrer justement ces logements. Pareil, le logement intermédiaire, qui, pourtant, est un logement destiné aussi à la classe moyenne. "Quid" dans cette orientation ? Je ne vois rien du tout.

Concernant les espaces verts, là aussi, vous manquez énormément de clarté. On aurait pu s'attendre à ce que vous envoyiez un engagement fort sur le zéro artificialisation nette des sols. Pourtant, il n'y a rien. C'est un engagement que l'on a pris tous conjointement lors du vote du "Plan Biodiversité" en 2018. Pourtant, expliquez-moi, je ne vois rien. Il y a aussi les coefficients de biotope. Certes, c'est un peu technique, mais enfin, les coefficients de biotope, ce sont ceux qui permettent d'avoir une définition de ce qu'est la pleine terre. Aujourd'hui, la pleine terre, ce n'est pas la pleine terre telle qu'on l'entend. Cela prend en compte les jardinières, les murs végétalisés. Là encore, j'aurais pu espérer que, dans un tel débat d'orientation, nous ayons votre définition de la pleine terre. Ce sera peut-être une autre fois.

Je voulais aussi rebondir sur les déclarations du premier adjoint. Cher Emmanuel, je pense qu'en ce moment, vous devez être très torturé vu le nombre des multiples injonctions contradictoires que vous avez faites. Tout d'abord, un jour, il y a des tours, un autre jour, il n'y en a plus. D'ailleurs, je ne sais pas comment vous faites, dans la même semaine, pour avoir une communication sur le fait que vous vous réjouissez de la tour Triangle, et puis, deux jours après, nous expliquer qu'il ne faudra plus de tours à Paris. D'ailleurs, je veux bien aussi avoir quelques éclaircissements sur Bercy-Charenton, dossier qui, vous le savez, me tient à cœur, parce que, là encore, j'avais cru comprendre que les tours étaient enterrées. Mais, non, je vois que, de nouveau, vous avancez le slogan que la verticalité permettra certainement d'éviter l'horizontalité. Sauf qu'avec vous, le problème, c'est que l'on a, et la verticalité, et l'horizontalité. On a les deux pour le prix d'un.

J'espère que vous allez bientôt nous rejoindre sur notre vision de Bercy-Charenton. Vous savez que ce territoire est complètement enclavé entre le périphérique, les voies ferrées, l'échangeur de Bercy, et que nous partageons une vision d'un territoire qu'il va falloir recoudre, avec un projet de bâtiments à taille humaine et, bien sûr, avec des espaces verts et des jardins conséquents. Mais je ne désespère pas qu'un jour vous nous rejoigniez.

En fait, je voulais vous dire qu'il sera difficile de vivre bien en vivant serré, si vous n'arrivez pas à anticiper cela, c'est une erreur majeure. Ne pas reconnaître que la densité du bâti est un facteur majeur - je dis bien "majeur" - du phénomène d'îlot de chaleur urbain, là aussi, c'est irresponsable. Je vous invite à aller voir, dès 2016, lorsqu'il y avait la révision du P.L.U., nous avions déposé des vœux pour sanctuariser les espaces verts et les espaces de respiration. Mais, bien sûr, cela avait été refusé. Donc, quand on parle de sobriété foncière, je voulais vous dire que ce n'était pas mettre forcément Paris dans du formol, mais c'était surtout l'adapter, moderniser l'existant et faire en sorte que l'on puisse voir de nouveaux usages dans les bâtiments existants. Enfin, je vous invite aussi à avoir une vision métropolitaine, qui est totalement absente de votre communication.

Je donnerai rapidement les positions des vœux concernant certains vœux rattachés de votre groupe. D'abord, nous voterons favorablement les vœux qui demandent l'arrêt des projets de construction de tours. En revanche, nous

aurons du mal à voter votre vœu, Madame SIMONNET, parce que 30 % d'emprise de pleine terre sur tout Paris - si c'est sur les nouveaux projets, oui, bien sûr - mais sur tout Paris, on ne voit pas comment c'est faisable. Nous sommes aussi d'accord avec vous sur le constat qu'il n'y a pas eu de débat préliminaire et de bilan. Mais, là encore, nous ne voulons pas retarder le débat sur le P.L.U., d'autant plus que nous souhaitons comme vous qu'il y ait bientôt un sursis à statuer.

Là encore, je regrette que les "Verts" retirent leur vœu au profit de celui de l'Exécutif, parce que le vôtre était vraiment engageant, Monsieur MEUNIER, alors que celui de l'Exécutif met des conditions qui sont totalement, je n'allais pas dire irréalisables, mais quand on me dit que c'est pour les projets de nature à compromettre ou à rendre plus difficile l'existence du futur Plan Local d'Urbanisme, je peux vous dire que votre vœu perd toute sa nature et son engagement.

En conclusion, je voulais vous dire que nous sommes très préoccupés par les sujets de santé et qu'en effet, comme le fait mon collègue Rudolph GRANIER dans le 18e arrondissement, nous sommes favorables à maintenir des activités de santé dans l'hôpital Bichat, mais que le vœu, hélas, est mal ficelé.

En conclusion, cette communication brasse beaucoup de vent. Vous allez me dire : le vent, c'est peut-être de l'énergie renouvelable. C'est peut-être un début.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole maintenant à Mme Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Il vous reste 5 minutes 03.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Bonsoir à toutes et tous.

Evidemment, beaucoup de choses intéressantes dans cette communication, dans ce futur PADD, mais vous aurez compris, au travers des interventions de mes collègues, que, pour le groupe Ecologiste de Paris, ce qui est important, c'est vraiment de remettre en cause les moteurs du cercle vicieux de la hausse des prix et de la densification à Paris. On a déjà parlé de ce dogme de l'attractivité, mais on a peut-être un peu moins parlé du problème de la financiarisation de l'immobilier par la place que l'on laisse, que l'on donne aux promoteurs et aux investisseurs, qui n'ont qu'un seul objectif, celui de spéculer. Ils ne sont pas là pour faire un Paris vivable ou du logement abordable.

J'entendais l'argument de Mme la Maire qui consistait à dire qu'aujourd'hui, si l'on ne construit pas à Paris, si l'on ne densifie pas Paris, alors on va bétonner la banlieue. La banlieue, cela fait un moment qu'elle est bétonnée. Ce n'est pas parce que l'on densifie Paris, et, en parallèle, on continue à densifier la petite couronne. Cela ne fait aucun doute. La Métropole du Grand Paris, la zone dense, c'est le fruit de l'attractivité de Paris et de la densification de Paris. Evidemment que c'est cela. Il y a un autre argument qui dit : construisons du logement à Paris et l'on rapprochera le logement des emplois. Mais on peut également faire de l'emploi en banlieue et le rapprocher ainsi des logements. On dépasse la frontière du périphérique, côté 93, et l'on a moins d'un emploi par habitant. C'est effectivement une vision métropolitaine dans laquelle il faut s'inscrire.

Aujourd'hui, à Paris, on continue à augmenter l'attractivité de Paris. Sur les 6 grands projets d'urbanisme qui sont projetés aujourd'hui, on est en train de prévoir un million de mètres carrés de surfaces de bureaux. Je ne parle pas des surfaces d'activités et de logements qui pourraient être prévues dans tout le triangle gare des Mines, Paris Rive Gauche, Lilas, porte de Montreuil, Bercy-Charenton : un million de mètres carrés de bureaux. On fait des tours pour pouvoir héberger notamment ces bureaux, alors qu'il y en a d'autres qui sont, par ailleurs, vides à La Défense, et on les construit sur des terrains publics ou qui ont appartenu à la S.N.C.F., à la Ville de Paris. On les vend, alors que la maîtrise du foncier, c'est le nerf de la guerre aujourd'hui. 50 % du prix d'un logement à Paris, c'est le foncier. Nous sommes opposés à vendre encore notre foncier. C'est l'or brun de la Ville de Paris.

Et si l'on doit construire, choisissons nos priorités. Pour nous, c'est le logement social. Il doit prendre plus de place dans tous les programmes privés qui sont programmés. Aujourd'hui, on a un seuil : à partir de 800 mètres carrés, il faut pouvoir faire 30 % de logements sociaux. Cela ne suffit pas. Il faut que l'on puisse baisser ce seuil, augmenter la proportion de logements vraiment sociaux que l'on va mettre dans ces programmes privés, et également renforcer les ambitions sur les emplacements réservés dans notre futur P.L.U.

Il faut reconquérir aussi les quartiers les plus aisés. C'est aujourd'hui le visage insupportable de la ségrégation sociale à Paris. Effectivement, il faut un vrai plan de géographie solidaire et un engagement sans faille des arrondissements de l'opposition, qui ont des interventions assez fortes à ce sujet aujourd'hui. On espère qu'ils seront solidaires de cet objectif.

Evidemment, si l'on construit, il faut aussi que cela puisse se faire dans des conditions de densité acceptables. Je ne reviendrai pas sur ce point puisque mes collègues et d'autres intervenants ont largement détaillé ce sujet.

Attention. Simplement, la construction, on a vu aussi qu'à Paris, cela pouvait être un peu un trompe-l'œil. En 15 ans, on a construit 50.000 nouveaux logements à Paris et aujourd'hui, 15 ans après, nous n'avons aucune résidence

principale supplémentaire à Paris. Paris est un panier percé à résidences principales. Il y a aussi des trous dans ce gruyère, dans l'existant. Un logement sur 10 est vide à Paris. Il y a 20.000 "Airbnb" à aller récupérer. Presque un logement sur 10 est une résidence secondaire. Il y a des milliers de ventes dans le diffus chaque année, que l'on peut aussi récupérer pour faire du logement social, ce qui nous permettrait de faire de la mixité très fine à l'échelle des quartiers.

La vraie réserve immobilière de Paris est dans l'existant. Il faut améliorer l'existant, travailler sur les quartiers prioritaires, les quartiers "politique de la ville" qui souffrent aujourd'hui des plus grandes inégalités sociales et environnementales, et évidemment répondre à la véritable demande de logement social qui est du logement social très social. 70 % des demandeurs sont éligibles à la catégorie la plus modeste du logement, donc le P.L.A.I. Aujourd'hui, notre offre de logements n'est pas encore suffisamment adaptée à cette demande des foyers les plus modestes.

Voici les principes qui nous guideront dans la continuité de la révision de ce P.L.U. et nous y serons très attentifs. Je rejoins mes collègues Émile MEUNIER et Fatoumata KONÉ, et vous remercie pour la qualité du travail et de l'écoute qui a été de mise jusqu'ici.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, réfléchir et penser la ville n'est pas une responsabilité nouvelle. Les politiques publiques se doivent de répondre présentes tout en pensant l'avenir. Cependant, les bouleversements climatiques que nous connaissons et qui ne vont que s'accentuer, nous contraignent. Il nous faut penser la ville résiliente et décarbonée, penser ses fonctions de manière durable pour assurer à ses habitantes et habitants des conditions de vie adaptées à ces changements climatiques, et ce, sans discrimination de quelque nature, en particulier de revenus de genre, d'origine. Cela a été développé notamment sur les revenus.

Les villes en général, Paris ne faisant pas exception, sont organisées par pôles d'activité, et en fonction des moments de la journée, la population présente varie fortement. Le diagnostic préliminaire de l'APUR le confirme, en précisant qu'à l'exception du 20e arrondissement, l'ensemble des arrondissements parisiens comptent en journée moins de résidents que de personnes présentes à la journée. Par exemple, dans le 8e arrondissement, quartier central des affaires, la population présente en journée est 6 fois plus importante que la population résidente. Ces variations importantes sont l'une des sources des inégalités environnementales et sociales. L'exigence de transition écologique et de justice sociale, qui sont indissociables, nous oblige à repenser l'organisation de la ville et à ne plus l'envisager par pôles d'activité. Chaque quartier doit ainsi offrir à toutes et tous l'ensemble des fonctionnalités urbaines essentielles, parmi lesquelles se loger, travailler, s'approvisionner, s'éduquer, se soigner et, bien sûr, s'épanouir avec la culture et le sport. La ville doit se penser dans sa densité, qui devient un levier central de la réponse à cette exigence, car, je le dis et l'assume, la densité est la première alternative à l'étalement urbain.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que l'on pourrait avoir un petit peu de silence, s'il vous plaît ?

Mme Geneviève GARRIGOS. - Ce phénomène d'un autre temps, un dogme que, Monsieur MEUNIER, vous avez oublié de citer : l'étalement urbain, voire périurbain, est particulièrement néfaste pour l'environnement. C'est l'artificialisation des sols qui nuit notamment à l'infiltration des eaux et augmente l'érosion des sols. C'est la diminution de surfaces agricoles et la destruction d'écosystèmes, réservoirs de biodiversité. Au-delà des conséquences directes qu'il a sur notre environnement, l'étalement urbain promeut intrinsèquement un mode de vie qui encourage le recours à la voiture individuelle et allonge les trajets domicile travail ou domicile commerce. Il pénalise les plus modestes. C'est un constat que la crise générée par l'augmentation du coût des énergies ne fait qu'aggraver.

Pour mémoire, "France Stratégie" soulignait, dans un rapport publié en juillet 2019, que l'augmentation de la densité et du taux de renouvellement urbain pourrait réduire drastiquement la consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers. La densité des villes est un facteur de leur attractivité par l'accès aux activités qui font vie et lien grâce, justement, à la vivacité du tissu économique, culturel, éducatif, sanitaire, sportif, et au déploiement des modes de transport publics actifs ou doux au détriment de la voiture individuelle. Elle crée de la proximité et favorise le lien social. Elle donne corps au concept de la ville du quart d'heure et contribue au mieux vivre des habitantes et des habitants. Elle réduit les inégalités. Réduction inscrite dans l'A.D.N de mon groupe, de notre programme, de notre A.D.N.

J'entends ceux qui contestent cette attractivité et voudraient la remettre en cause. Toutefois, j'aimerais savoir combien ici sont nés à Paris, y ont grandi et ont été attirés comme moi je l'ai été. Cela montre bien que l'attractivité de cette ville a un intérêt.

La densité est une solution durable et désirable. Encore faut-il, pour cela, que nous passions d'une densité minérale à une densité qui fait la part belle aux matériaux biosourcés et géosourcés, qui réhabilite l'existant chaque

fois que possible, qui développe des formes urbaines propices à la respiration : parcs, jardins, arborisation des communs, fontaines et points d'eau. Une densité organique.

Dans ce dispositif, les cœurs d'îlots sont précieux pour un Paris durable. Espaces de fraîcheur et de respiration, ces espaces peuvent être utilisés à différentes fins : agriculture urbaine, production d'énergie renouvelable, création de communs en végétalisation, des espaces de fraîcheur et de vie. Cette dynamique est déjà enclenchée. Nous allons la poursuivre et l'accentuer.

Enfin, et j'en terminerai par-là, la forme urbaine influence beaucoup le ressenti de chacun. A densité égale et à forme urbaine différente, la densité vécue varie. Je me réjouis donc que, dans le superbe débat qui nous a été transmis, soit inscrit un réel changement de paradigme liant l'autorisation de nouveaux projets à ces externalités positives sur son environnement. Une avancée majeure qui s'imposera à toutes et à tous pour bâtir le Paris de demain, un Paris de transition écologique et de justice sociale.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Il reste 7 minutes 20 à votre groupe, Madame.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Dans cette discussion sur le PADD, je m'attacherai à parler de la ville du quart d'heure, un concept de ville qui se veut idéal, mais qui est en réalité une ville de l'enfermement, une ville qui limite la liberté des déplacements et une ville qui organise des frontières invisibles. C'est l'organisation d'une ville qui juxtapose les quartiers entre eux. La ville du quart d'heure est en réalité celle de la continuité du confinement. Pendant le confinement, nous étions restreints dans nos déplacements à un kilomètre de chez nous. Ce concept revient à perpétuer l'état de confinement.

Que dire de la ville du quart d'heure au regard des services publics ? Les services publics se font de plus en plus rares à Paris. Le principe de réalité s'impose. Combien de postes ont été fermées à Paris ? Combien de quartiers parisiens ont vu leur poste fermer, alors que c'est un service de proximité très utile ? Aujourd'hui, de nombreux Parisiens habitent à plus d'un quart d'heure d'une poste. Comment feront-ils s'ils ont besoin de ce service tout en respectant le règlement du quart d'heure de marche ?

Les équipements sportifs. Les Parisiens passent plus de temps à chercher une piscine ouverte qu'à nager. Dans le 5e arrondissement, il n'y a pas de piscine ouverte en continu et de façon satisfaisante pour les nageurs occasionnels ou les sportifs. Ils sont obligés d'aller dans d'autres arrondissements, dans d'autres quartiers.

Avoir accès à tous les services dont on a besoin dans nos quartiers, tels sont vos mots à l'instant, Madame la Maire, y compris pour les équipements sportifs et en matière éducative. Je vous cite : "Refaire de Paris une ville productive de biens autant que de services, animée par un développement économique durable au service de ses habitants, dans une logique de circuit court limitant l'impact carbone de ces activités, constitue une priorité des prochaines années". Je comprends donc que l'objectif, pour faciliter les circuits courts, est de multiplier à l'avenir les services publics dans un souci de proximité immédiate. Mais alors, pourquoi les ferme-t-on avec un tel empressement, en limitant les sites et les horaires, sans entendre la moindre plainte de la Ville ? Encore une fois, le principe de réalité s'impose.

Les équipements éducatifs. Parlons d'"Affelnet". Comment expliquer ou faire apprécier la ville du quart d'heure aux parents quand les algorithmes obscurs ont décidé que leur enfant devait aller dans un lycée loin de chez eux et faire parfois plus d'une demi-heure de métro ? La ville du quart d'heure serait-elle un facteur d'égalité ou d'inégalité ? A qui s'adresse la ville du quart d'heure ? Qui pourrait s'y sentir bien et en profiter ? Quels sont les quartiers qui répondent aujourd'hui en partie à ce concept ? En quoi est-ce un progrès de contraindre les gens à un quart d'heure de chez eux ? En quoi la vie des gens va-t-elle s'améliorer ? Va-t-on rétablir les octrois, les péages urbains entre quartiers ?

Carlos MORENO n'a rien inventé. Il n'a pas fallu attendre les socialistes pour faire de Paris l'une des villes d'Europe où l'on marche le plus, puisque près de la moitié des déplacements dans la capitale s'effectuent à pied. Pourtant, aujourd'hui, tout est pensé pour les vélos et les trottinettes. La place du piéton est remise en cause à chaque carrefour. Les familles avec poussette et jeune enfant slaloment sur les trottoirs encombrés. Quant aux personnes à mobilité réduite, avec les trottoirs étroits et inégaux, les déplacements sont vraiment difficiles.

Si la pandémie a redonné du souffle à ce concept au détriment de la liberté des Parisiens, l'Exécutif se doit de prendre en compte la souffrance des Parisiens limités dans leurs déplacements, dans leur besoin de circuler, dans leurs échanges, comme on l'a connu pendant le confinement. Depuis tout temps, les gens circulent. La vie, c'est la circulation. La liberté de circulation est le droit pour tout individu de se déplacer librement dans un pays, dans une ville, de quitter celui-ci et d'y revenir. C'est l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme depuis 1948.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Éric LEJOINDRE.

Est-ce qu'il pourrait y avoir un petit peu de calme, s'il vous plaît, pour écouter M. Éric LEJOINDRE pour le groupe Paris en commun ?

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cher Emmanuel GRÉGOIRE, chers collègues, je vais essayer de revenir au débat sur le PADD, qui est un débat important puisqu'il engage la façon dont nous imaginons le visage de Paris pour les années à venir.

Paris, c'est à la fois une ville monde, une grande capitale mondiale, une métropole attractive, qui est regardée d'ailleurs dans le monde entier pour ce qu'elle a été, mais aussi pour ce qu'elle est aujourd'hui et pour ce qu'elle va devenir demain, comme nous avons pu en avoir un témoignage ce matin avec le prix de l'ONU qui a été remis à la Maire de Paris. Paris, c'est une ville dynamique, active, qui allie la vitalité économique, culturelle, associative, scientifique, étudiante, touristique. Paris, c'est l'une des rares grandes métropoles du monde qui rassemble et permet à toutes les catégories sociales de continuer à y vivre, y compris dans son hypercentre, grâce à l'engagement extrêmement fort que nous avons eu ces 20 dernières années pour permettre à chacun de pouvoir rester une Parisienne ou un Parisien.

Et Paris, chère Anne BIRABEN, c'est une ville de quartiers, pas d'enfermement dans le quartier, mais c'est une ville de quartiers. Chacun ayant une vie à cette échelle microlocale de quartier, avec chacun leur identité, leur réalité, parfois leurs défis, et souvent, leur propre art de vivre. Et surtout, Paris, c'est une ville qui vit, bouge, change, qui se transforme en permanence, s'adapte aux différents défis auxquels elle a à faire face et aux différents modes de vie qui sont souhaités par ses habitantes et ses habitants. Paris, c'est une ville qui n'a cessé d'évoluer, de s'adapter et de faire en sorte de devenir résiliente face aux différents défis auxquels nous avons eu à faire face. Ils sont nombreux dans la capitale d'une grande nation comme la France.

Dans ce débat, différentes visions de la ville et de son évolution se sont exprimées, et je pense que c'est sain. Peut-être aurait-il été plus sain de se mettre d'accord sur un certain nombre de fondements et peut-être même sur un certain nombre de données précises ? Mais, au fond, ce débat est important parce qu'effectivement, sont proposées aux Parisiennes et aux Parisiens - d'ailleurs, ils ont tranché à maintes reprises - différentes visions, différentes façons de voir la ville pour demain.

Le document d'urbanisme sur lequel nous travaillons, le futur P.L.U. tel que nous allons le travailler, va nous engager - nous, bien sûr - mais il va engager, au-delà de nous, pour les années qui viennent. Voilà à quelle hauteur nous devons avoir ce débat. Et c'est peu dire que cette discussion du P.L.U. se fonde aussi sur tout ce qui a changé, notamment ces 20 dernières années, parce que nous ne partons pas de rien. Pour prendre le seul exemple du 18e arrondissement et pour essayer de retracer les évolutions que nous avons engagées dans notre ville, nous avons, par exemple, éradiqué l'habitat insalubre et presque atteint les 25 % de logements sociaux. Cela me permet de rappeler à Mme MONTANDON que lorsque l'on éradique l'habitat insalubre, en réalité, on réduit le nombre des habitants des quartiers concernés, tout simplement parce qu'on limite de beaucoup la suroccupation de logements.

Dans le 18e arrondissement, il y a 20 ans, il n'y avait ni Eole, ni Rosa-Luxemburg, ni Chapelle-Charbon. Il n'y avait ni le tramway, ni les pistes cyclables. Je n'oublie pas les plus petits espaces verts que nous avons créés : Françoise-Hélène-Jourda, 24 avril 1944, Alain-Bashung, Nush-Eluard, l'ouverture de la petite ceinture, la création de la ferme de Chapelle International. Il y a 20 ans, dans le 18e arrondissement, il n'y avait ni la Halle Pajol, ni Chapelle International. Il n'y avait ni le gymnase du 122, rue des Poissonniers, ni le gymnase Micheline-Ostermeyer. Il n'y avait ni les nouvelles écoles que nous avons créées, ni les dizaines de crèches que nous avons organisées.

Tout cela a exigé des changements, des modifications, des évolutions. Au fond, dans le 18e arrondissement, ces 20 dernières années, on a plutôt beaucoup débitumé. Parce que tous ces espaces verts que je vous ai cités, ils ont tous remplacé des masses de béton qui étaient sans doute utiles au moment où elles existaient, notamment pour permettre le fonctionnement du train. Nous avons beaucoup débitumé et créé beaucoup de patrimoine pour les Parisiennes et les Parisiens, et ce n'est pas fini. Certains projets ont été évoqués par la Maire de Paris - je n'y reviens pas : Hébert, Ordener-Poissonniers, la rénovation complète de la porte de la Chapelle, gare des Mines-Fillettes. Tout ce qui va nous permettre de continuer à faire évoluer notre arrondissement et, de fait, à l'adapter au prochain défi, le plus important aujourd'hui : celui du réchauffement climatique. On n'adaptera pas notre ville au changement climatique sans la transformer, ou plutôt, sans poursuivre sa transformation, y compris parfois un peu profondément. Il faut le faire pour répondre aux enjeux et aux demandes des Parisiennes et des Parisiens.

Il y a beaucoup de rééquilibrages à opérer pour permettre à notre ville d'être plus résiliente. Dans certains quartiers, il faudra plus d'emplois, plus de commerces, plus d'activités. Dans d'autres, plus de logements. Dans d'autres encore, plus d'équipements publics. Et, dans tous, évidemment, plus d'espaces verts d'un seul tenant, d'espaces verts de pleine terre, d'espaces verts dans la rue, à la place des voitures. Bref, tout ce qui va nous permettre de veiller à réduire la chaleur en ville.

C'est en opérant ces changements - le texte que nous étudions aujourd'hui en est une bonne base, nous allons pouvoir avancer - que nous préserverons et assurerons la résilience de notre ville, son dynamisme, son énergie, sa qualité de vie et son adaptation au changement climatique, qui est, chacun le sait, l'enjeu majeur des années qui

viennent. La ville conservatrice ne sera jamais écologique. La ville que nous voulons engager - je crois que c'est entre autres pour cela que les Parisiens nous ont fait confiance - c'est cette ville qui change, s'adapte et dans laquelle on vit bien. Je suis très heureux que ce débat s'engage sur d'aussi bonnes bases.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole maintenant à Mme Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris.

Il vous reste 3 minutes 30.

Mme Véronique BALDINI. - Madame le Maire, mes chers collègues, le bois de Boulogne est un véritable trésor pour les Parisiens, particulièrement pour les habitants du 16e arrondissement. Il est une sorte de grand lac de verdure, une véritable forêt urbaine - pas une de vos pseudo-forêts urbaines - qu'il convient donc absolument de protéger. Le protéger, car il est victime de son succès. Il est extrêmement fréquenté, avec toutes les conséquences d'une surfréquentation : pollution automobile, pollution sonore et malpropreté. Selon vous, protéger le bois, c'est interdire la circulation automobile. Mais le développement durable, c'est bien plus que cela.

Notre bois possède une faune et une flore remarquable, notamment des arbres anciens très fragiles. Il faut être attentif également à cette faune, construire des crapauducs, par exemple, à l'occasion de la réfection des chaussées très abîmées et recouvrir celles-ci de revêtement antibruit. Etre attentif également à certains conflits qui peuvent naître et naissent entre les pêcheurs et certains oiseaux présents sur les lacs. Il faut également sauvegarder, mais plus encore entretenir le patrimoine bâti du bois de Boulogne : le kiosque de l'empereur et quelques maisonnettes abandonnées, anciens pavillons de gardes. On me dit même qu'elles seraient prochainement détruites.

Je vous demande vos projets sur ce point. On pourrait, dans l'une de ces maisons, implanter une maison du bois, sorte d'accueil du public, avec une exposition sur l'histoire du bois et des expositions temporaires sur sa faune et sa flore, comme c'est le cas à Hyde Park à Londres. Ces éléments font partie intégrante du bois. Il est impératif de les sauver. Il convient d'interdire toute nouvelle construction, tout nouveau mitage, même sur ces lisières.

Nous vivons des dimanches d'embouteillages, notamment liés à la Fondation Vuitton, pour laquelle vous n'avez pas accepté de construire un parking. Cela va être accentué par la rénovation du musée national des Arts et Traditions populaires. Heureusement que la mairie du 16e arrondissement a obtenu à cette époque le passage du bus 63 le week-end, les jours fériés et les vacances scolaires.

Enfin, il faut protéger plus encore notre bois. Pourquoi ne pas demander le classement en réserve naturelle régionale, ou bien, mieux encore, son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui se justifierait par son patrimoine végétal et bâti ? Nous devons rester vigilants avec les divers événements dont la Ville autorise l'organisation au sein du bois de Boulogne, mais aussi du bois de Vincennes. Ils ont des conséquences importantes sur l'état des lieux et la biodiversité, que nous devons maîtriser afin de ne pas oublier la première vocation des bois : être des espaces naturels.

Cette notion, de plus en plus de personnes l'ont redécouverte depuis les confinements. Ce bois, proche de chez eux, pour certains, répondant en quelque sorte à votre fameuse idée de la ville du quart d'heure. Ces personnes déplorent trop souvent son manque de propreté. Il faut donc que vous mettiez davantage de personnel de propreté dédié à cet espace. Le personnel actuel est en sous-effectif pour un bois tel que le bois de Boulogne.

Les objectifs que vous mettez dans ce PADD montrent l'exercice d'équilibriste qu'est la gestion de ces bois. Vous parlez à la fois de les rendre plus accessibles, de bien y intégrer tous leurs usages, notamment économiques, tout en préservant le patrimoine naturel et architectural, et la biodiversité. Tout cela est difficilement conciliable. Pourtant, nous devons le faire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure.

Mme Véronique BALDINI. - La position de notre groupe sur ce point restera importante.

Je veux terminer cette intervention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous avez dépassé le temps de parole de votre groupe, Madame.

Mme Véronique BALDINI. - Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur MADEC, vous serez le dernier intervenant.

Vous avez 7 minutes 54. Vous n'êtes pas obligé de les prendre.

M. Roger MADEC. - Madame la Maire, mes chers collègues, rassurez-vous, je serai plus court. Comme j'étais le dernier orateur, j'avais prévu court.

Quelle ville voulons-nous pour demain ? En effet, c'est une question qui se pose à nous tous, élus parisiens. Paris a traversé les siècles en faisant face aux défis qui se présentaient. Toujours fidèle à ce qui fait sa force, c'est une ville où l'on vit. Aujourd'hui, les métropoles doivent repenser leur urbanité pour permettre à leurs habitantes et à leurs habitants de vivre dignement en bénéficiant de tous les équipements dont une ville dispose, sans dépendre d'une voiture, dont nous savons toutes et tous que nous devons en réduire l'usage pour notre santé, d'abord, mais

aussi pour celle de la planète. Paris est une ville reconnue sur ce point, car c'est une ville où l'on vit. La forte concentration des services, des équipements, des espaces publics et des commerces, permet cela. C'est la politique que nous menons déjà depuis de nombreuses années.

Quelle capitale, aujourd'hui, peut se targuer d'avoir 1 actif sur 3 qui habite et travaille dans le même arrondissement ? Le moment qui s'ouvre avec la révision du P.L.U. est à saisir. C'est l'occasion de renforcer cela en développant les équipements de proximité pour toutes et tous, pour que rien d'essentiel ne soit à plus d'un quart d'heure de chez soi. C'est une question d'égalité. Car si l'offre globale est riche, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens ne sont pas logés à la même enseigne. Inégalement répartie sur son territoire, l'offre en équipements de proximité se devra d'être uniformisée. Equipements liés à la petite enfance, aux commerces de quartier ou à la diversité, leur maillage devra être renforcé. C'est un élu du 19e arrondissement qui parle, là où la densité commerciale est de 12 commerces pour 1.000 habitants, contre 28 en moyenne à Paris. Concernant les équipements de santé, l'offre est, là aussi, inégalement répartie. Il conviendra de faciliter l'installation de telles structures. Les locaux commerciaux en déshérence apparaissent, sur ce point, être une bonne solution.

La mutualisation des espaces et la multifonctionnalité des équipements sont également à repenser et peuvent constituer une réponse aux carences constatées. Je citerai un exemple : le "Centquatre" du 19e arrondissement, dont vous savez qu'il me tient à cœur, est un bel exemple de polyvalence. Dans un espace autrefois déserté par les équipements culturels et par les services, se regroupent aujourd'hui un espace de production et de spectacles, un studio de pratiques artistiques amateurs, des services et des commerces. La création d'équipements polyvalents permet l'optimisation des usages en fonction des temporalités. L'ouverture des cours d'école le samedi en est aussi un bon exemple.

Renforcer le maillage des équipements, c'est indirectement animer l'espace public, des commerces de proximité aux services ou équipements de proximité se situant en rez-de-chaussée, aux usages sportifs, en passant par des espaces de respiration. Un espace public animé contribue à la convivialité du quartier, qui devient l'échelle centrale.

Alors, quelle ville voulons-nous pour demain ? La révision du P.L.U. est l'occasion de le redire : nous voulons d'une ville où l'on vit, où l'on vit dignement. Nous voulons d'une ville qui s'adapte aux défis à venir et anticipe les changements. Et surtout, nous voulons d'une ville fidèle à son désir d'égalité.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à tous les intervenants, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, mes très chers collègues.

Je trouve que notre débat a été à la hauteur du sujet qui nous réunit aujourd'hui.

D'abord, pour vous remercier de la courtoisie et du respect, y compris dans la grande diversité des opinions qui ont été exprimées, ce qui, sur ces sujets, est compliqué parce que nous venons toucher à de la matière inflammable quand il s'agit de toucher à un objet aussi singulier, précieux et prestigieux que Paris.

La deuxième chose, c'est que j'observe un certain nombre de points de convergence, de consensus, qui sont, je trouve, d'excellentes bases de travail.

La première, c'est une forme d'unanimité - je reviendrai sur les quelques nuances que j'ai entendues - mais une forme d'unanimité sur le caractère obsolète du P.L.U. actuel. Obsolète parce que, simplement, il a été révisé en 2006, avec quelques modifications, mais révisé en 2006. Grosso modo, le cycle d'usage des grands règlements d'urbanisme à Paris est, en fonction des cas, entre 20 et 30 ans, à peu près depuis une centaine d'années. Il est donc bien normal, au regard de l'exigence, de la rapidité des enjeux de transformation du monde, que nous remettions sur la table le sujet de l'actualisation des règles d'urbanisme.

Deuxième sujet, qui m'est moins agréable, mais cela me permet de l'évacuer pour essayer de se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire sur l'avenir. Faire le procès de notre débat aujourd'hui sur les orientations du PADD en citant à nouveau des projets urbains qui ont été conçus il y a 25 ans pour certains d'entre eux, mis en œuvre il y a 15 ans ou livrés il y a 10 ans, ne me paraît pas tout à fait en lien avec le sujet qui nous occupe, qui est celui de parler de l'avenir plutôt que celui de parler du passé.

Je vous le dis avec un peu de gourmandise, Madame SIMONNET, vous qui avez été dans la majorité municipale jusqu'en 2014. Excusez-moi… Cela a beaucoup changé, et positivement. Votre critique s'arrête rarement à la tour Triangle vis-à-vis de la majorité municipale. Beaucoup des choses que nous livrons aujourd'hui, pardon de vous le dire, ont été conçues à une époque où vous étiez dans la majorité. Je veux bien que, dans votre aggiornamento, vous rejetiez tout jusqu'à votre héritage militant, mais enfin, un tout petit peu de cohérence et de respect vis-à-vis…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, vous n'avez pas la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Des leçons de votre part, j'en reçois souvent, et donc, qu'il me soit plaisant de vous en adresser en retour.

Le troisième sujet, c'est de revenir à l'essentiel de notre débat. Notre débat, c'est d'articuler deux points qui n'ont pas de cohérence naturelle, pas de convergence naturelle. Je crois que toute l'essence de notre travail est d'arriver à les mettre en commun. Il y a de nombreux défis auxquels notre ville est confrontée. D'ailleurs, certains étaient déjà traités plutôt avec succès, pas toujours de façon satisfaisante, mais plutôt avec succès dans le dernier P.L.U.

Mais quels sont les deux enjeux structurants pour notre ville dans les années qui viennent, en plus de tous les autres que je ne pourrai pas détailler ? C'est la question de l'enjeu climatique et de l'adaptation de notre ville à ce phénomène structurel, bouleversant, urgent que nous allons connaître, c'est-à-dire les effets du changement climatique, et, pour reprendre des mots qui ont été employés, comment il va venir percuter le fonctionnement traditionnel de la ville jusqu'à la rendre potentiellement et à certains moments de l'année invivable, voire insalubre.

Le deuxième enjeu, c'est la question du logement. Notre pays souffre d'une crise structurelle du logement qui est gravissime. Compte tenu de la situation de mal-logement, de précarité qu'il y a dans notre pays, je vous le dis très simplement : si chaque maire de France raisonne sur ce sujet de la même façon que je l'ai entendue dans certaines expressions, la situation est très simple : il y aura dans notre pays, dans les 15 années qui viennent, une crise du logement à la hauteur de celle de l'hiver 1954, c'est-à-dire des taudis, des bidonvilles et des gens qui dormiront dans la rue. Pardon de dire que lorsqu'il y a des sans domicile fixe qui dorment dans la rue, à part la pensée magique, je ne connais pas d'autre solution que celle de produire des logements pour permettre qu'ils y dorment.

Nous devons donc répondre, articuler intelligemment ces deux objectifs. Je redis qu'il y en a d'autres - je vais y revenir - mais ces deux-là sont centraux. Oui, ce n'est pas simple d'être cohérent sur ce sujet. Quelles sont les options que nous avons sur la table, et nous avons l'occasion d'y travailler régulièrement avec Ian BROSSAT ? Comment fait-on du logement à Paris, notamment du logement social ? Nous avons été nombreux à rappeler que le logement social est l'un des instruments de politique publique dont nous avons besoin, mais pas le seul et pas suffisant, parce qu'il y a la question du logement intermédiaire. Comment fait-on du logement ? Soit on transforme le parc existant. Vous savez que c'est un axe que nous développons : sur la transformation d'actifs tertiaires dégradés, sur la transformation par conventionnement ou par préemption de façon plus marginale dans le parc privé. Mais nous n'arriverons pas collectivement. Je dis cela en me tournant vers ceux qui l'ont mis dans leur programme électoral, et je donne grâce à la droite de ne pas l'avoir fait.

Quand nous disons que nous voulons 25 % de logements S.R.U. en 2025, 30 % de logements sociaux S.R.U. en 2030, nous devons construire du logement. Parce que les 2 autres voies qui existent, de conventionnement ou de préemption, ne sont crédibles ni sur le plan technique, ni sur le plan financier. Nous devons donc intelligemment, de façon dosée, travailler sur ces opportunités, non pas de bétonisation, ou alors insultons sémantiquement tout projet de construction humaine. Quand nous construisons une école, c'est de la bétonisation. Quand nous construisons des logements, c'est pareil. Vous savez très bien que nous faisons la promotion de matériaux plus respectueux, biosourcés, géosourcés. Mais enfin, il faut encore un petit peu de béton. Et nous avons besoin de les faire.

Ce qui m'amène à un deuxième sujet, parce que je l'ai entendu plusieurs fois et j'en suis un petit peu surpris, c'est la question de la cohérence de notre futur PADD - je reviens sur cette notion de futur - avec les enjeux métropolitains. Nous passons un temps immense à travailler avec les collègues. Nous avons écrit à tous les maires des communes de la Métropole, à tous les présidents d'E.P.T., à la Métropole du Grand Paris, à la Région. Leur écrire ne suffirait pas. Une très grande majorité d'entre eux nous ont écrit en nous disant : "Voilà notre calendrier de révision P.L.U. intercommunaux ou P.L.U. communaux". Je suis le premier adjoint et, comme président de groupe à la Métropole, extrêmement impliqué dans les travaux d'élaboration du schéma de coordination métropolitain, du SCoT métropolitain, qu'est notre document de méta-urbanisme. Nous travaillons également avec la Préfecture de Région, avec la Région Ile-de-France quand elle l'acceptera sur le SDRIF. La question de la cohérence métropolitaine est donc fondamentale.

Je suis le premier à dire que lorsque l'on a une ville centre, Paris en l'occurrence, qui a une densité qui tangente les 30.000, dans certains quartiers beaucoup plus et parfois beaucoup trop, c'est exact, on a une densité de première couronne à 8.000. Evidemment que toutes les opportunités qui permettent de projeter une cohérence de densité désirable, densité souhaitable, à l'échelle de la Métropole, nous devons le faire. Cela ne doit pas nous exonérer de nos responsabilités propres. Mais évidemment que c'est à l'échelle métropolitaine que nous relèverons ces défis et pas à l'échelle simple de notre Ville. J'ai moi-même animé plusieurs réunions et rencontres avec les maires, etc., limitrophes pour travailler sur ce sujet.

Deuxième sujet. Madame SEBBAH, je me permets de vous adresser un tout petit reproche, pas sur ce que vous avez exprimé, parce qu'après tout, vous avez le droit de le penser. Mais enfin, vous êtes dans un groupe qui prétend être en soutien à l'action du Gouvernement, qui prétend être en soutien à l'action du Président de la République. Le Président de la République dit : "Il faut produire du logement, nous avons un déficit structurel de 400.000 logements à peu près. On devrait atteindre ces objectifs en production annuelle". Nous, nous avons un

dialogue, la Ville de Paris avec l'Etat, à travers le Préfet de Région, sur quelles sont les attentes de l'Etat et du Gouvernement en matière d'urbanisme. Les sujets sont complexes, on y reviendra. Que nous dit le Gouvernement à travers la plume du Préfet de Région, dans la lettre qu'il nous envoie pour faire les commentaires sur les orientations du PADD que nous-mêmes, nous lui avons soumis ?

Je vais vous le lire parce que je ne voudrais pas faire d'erreur sur un sujet aussi important. Je cite le courrier du Préfet de Région. Evidemment, c'est la position du Gouvernement. "L'objectif de poursuivre l'augmentation de l'offre de logements est central pour permettre aux populations, notamment aux revenus modestes, voire faibles, de se loger". Objectif louable, que nous partageons totalement. "Ainsi, il paraît important que pour remplir les objectifs de construction de logements audacieux, une plus grande densification soit recherchée dans les quartiers où elle apparaît possible au regard de la situation de l'ensemble du territoire de Paris. Le P.L.U. devra permettre de réaliser cela". Vous êtes donc dans un groupe qui s'oppose très directement, ou en tout cas dans votre expression, à l'expression politique qui est formulée par le Gouvernement, qui est, je le redis, de densifier Paris pour créer du logement.

Autre sujet que je voudrais évoquer, c'est la végétalisation. Je connais les procès qui sont faits à la Municipalité, à l'actuelle - mais, en réalité, c'est bien l'héritage depuis 2001 qui est mis en cause - sur la sincérité de notre stratégie de végétalisation. On a eu l'occasion, avec Christophe NAJDOVSKI, de revenir sur la présentation du "Plan Arbres" pour essayer - pardon de cette expression, mais elle est à la mode - de "débunker" les "fake news" qui sont, avec instrumentalisation, avec cynisme, entretenues sur ces sujets. Le "Plan Arbres" au global, mais également sur un certain nombre de projets d'aménagement. Nous devrons effectivement, dans le cadre de l'élaboration du P.L.U., réaliser les arbitrages que j'évoquais compliqués, notamment dans l'arbitrage construction/densification ou dédensification puisqu'il y a des endroits où c'est évidemment souhaitable, et préservation de la pleine terre. J'ai moi-même dit que l'objectif de zéro artificialisation sera un objectif.

Je rappelle que le texte dont nous débattons n'est pas le PADD. C'est un débat préalable aux orientations du PADD puisque le PADD ne sera finalisé dans son document écrit qu'au début de l'année 2022, et d'ailleurs, sera lui-même à nouveau soumis à une publicité et à des échanges avec les Parisiens.

La préservation de la pleine terre sera un objectif central. La préservation de la pleine terre et dans une définition qui ne souffrira d'aucune ambiguïté. La pleine terre, c'est la pleine terre. Une jardinière, c'est une jardinière. Un toit terrasse, c'est un toit terrasse. Une façade végétalisée, c'est une façade végétalisée. Dans ce très beau mot que maintenant tout le monde maîtrise, qui est le coefficient biotope, nous ferons la clarification. Cela ne veut pas dire que c'est mal. C'est très bien de faire des toits et des façades végétalisés, etc., mais on ne peut pas considérer que cela vaut autant que la pleine terre, c'est-à-dire de la pleine terre, de la terre en profondeur. On aura l'occasion de préciser cela.

Peut-être une petite nuance. Émile MEUNIER, je suis vraiment très en accord avec beaucoup de ce que vous avez dit, mais je dis : faisons attention à quelques points. Mais je vous propose de ne pas y répondre de façon définitive. On en reparlera.

L'objectif de 30 % à la parcelle de pleine terre à Paris est un objectif qui conduit, de fait, à geler tous les possibles, parce que l'on a très bien travaillé ce sujet, notamment dans les travaux préparatoires de diagnostic, non seulement sur le P.L.U., mais également sur le SCoT. La densité historique de Paris, dont je rappelle - Jean-Pierre LECOQ le disait fort justement - que 90 % du bâti était déjà là il y a 30 ans. Et, dans 30 ans, nous n'aurons que marginalement bougé quantitativement le bâti. C'est le principe des villes denses et historiques.

Se fixer des objectifs trop ambitieux à la parcelle risque d'avoir l'effet inverse de celui ce que l'on recherche. Ce n'est pas d'être une incitation vertueuse au changement, mais, "in fine", d'apparaître comme un blocage empêchant de déployer des projets d'adaptation.

J'ai un peu bondi, Émile, lorsque vous avez évoqué les 30 hectares nets détruits. Oui, on l'a écrit et je l'ai moi-même dit. Simplement, vous oubliez un corollaire fondamental : c'est que nous avons créé 77 hectares d'espaces verts en désimperméabilisant. Où ? Si vous aviez un peu travaillé et regardé le diagnostic produit par l'APUR, vous auriez su où, puisque cela figure sur les cartographies détaillées où exactement sont ces emprises. Plusieurs interventions ont permis de rappeler les espaces verts concernés. Oui, une partie de ces espaces verts n'a pas été créée sur la désimperméabilisation pure. Je reprends un exemple précis : la petite ceinture était une friche industrielle, mais elle n'était pas imperméabilisée sur la totalité de sa surface. Mais beaucoup d'espaces verts ont été créés sur la désimperméabilisation de friches industrielles, que ce soit sur Paris Rive Gauche, dans les quartiers nord-est, etc., où, touche par touche, nous faisons les objectifs.

Autre exemple, Émile MEUNIER, qui est un objectif que je ne peux que partager. Mais, simplement, à l'épreuve de la mise en œuvre, il se heurtera à des difficultés immenses de capacité juridique et de capacité financière. Vouloir créer un hectare de jardin d'un seul tenant par arrondissement soulève des enjeux. Je vais prendre un exemple, un arrondissement. Je veux prendre le 5e arrondissement. Un hectare d'un seul tenant créé nouvellement dans le 5e arrondissement, on ne sait pas faire, tout simplement parce que l'on ne va pas préempter, exproprier sur ce motif. Et il n'y aurait même pas de base légale. Je ne parle même pas du prix.

Sujet important également, qui est celui des tours, des hauteurs. Les hauteurs, la position est très claire sur ce sujet. Je l'ai exprimée. C'est la différence entre l'histoire et l'avenir. Le P.L.U. de 2006 prévoyait des sites d'implantation de hauteur : Bercy-Charenton, la porte de Versailles, les Batignolles et Paris Rive Gauche. Ce sont les quatre seuls lieux où a été instruite cette orientation. Dans trois d'entre eux, les situations sont déjà très avancées. Livrées dans deux endroits, Paris Rive Gauche et les Batignolles, les tours Duo et le tribunal de Paris. Cela me permet de rappeler, pardon, que les tours ne servent pas qu'à faire des méchants bureaux. Cela sert, en l'occurrence pour le tribunal de Paris, à faire 100 % de service public, c'est-à-dire un service de la justice modernisée.

Comme quoi l'un des éléments de réflexion à avoir sur les tours, ce n'est pas seulement : est-ce que c'est bien ou mal, c'est : à quoi ça sert, où est-ce que l'on en est, à quoi cela ressemble ? Cela semble, à mon avis, une clef d'entrée plus intéressante sur le sujet.

La tour Triangle, on aura l'occasion d'en reparler, mais ce sujet a été tranché par le Conseil de Paris en 2015. Nous ne pouvons plus y faire obstacle juridiquement dès lors que les investisseurs s'engagent. J'ai dit moi-même combien c'était un élément de signature urbaine important, y compris pour reconstruire des polarités qui soient dans une cohérence métropolitaine et permettent de nous sortir de cette impasse qui est celle de l'hyper-centralité de la création d'emplois, etc., sur le triangle d'or parisien, c'est-à-dire les quartiers d'affaires et l'axe Défense. Nous avons besoin de projeter des zones urbaines dynamiques pour accompagner cette multipolarisation de la Métropole.

Les tours, j'ai exprimé une position très claire : nous ne porterons pas, en tant qu'Exécutif, des propositions supplémentaires d'implantations de hauteurs. Nous considérons que ce n'est pas un sujet d'urgence et central pour nos débats parisiens, par rapport à l'immensité du sujet qui nous préoccupe sur la transition énergétique, sur la rénovation thermique des bâtiments, sur les stratégies de végétalisation de l'espace public. On a déjà suffisamment de sujets importants à traiter pour ne pas perdre de temps, y compris médiatique et politique, en futilités secondaires. Il n'y aura donc pas, de la part de l'Exécutif, de proposition de hauteur supplémentaire.

Enfin, je voudrais revenir sur quelques éléments concernant la concertation. La concertation - pardon de le dire, mais peut-être que la période Covid ne vous a pas permis à tous de prendre la mesure de tout ce qui avait été fait - jamais une concertation n'avait impliqué autant d'outils. Vous avez cité les 17 réunions publiques. J'ai eu le bonheur de les animer aux côtés des maires d'arrondissement. Mais vous oubliez les conférences organisées par le C.A.U.E., les registres en mairie, les marches exploratoires, les forums urbains, les cahiers d'acteurs, le P.L.U. des enfants, toutes les stratégies d'insertion presse pour permettre de recevoir des propositions, les dizaines de rencontres avec des acteurs représentatifs des professionnels du secteur, des associations, etc. Et surtout, vous oubliez que nous ne sommes pas du tout en phase d'achèvement de ces travaux. Le PADD n'est pas finalisé. Il y aura encore les étapes de concertation sur le PADD. Et puis, surtout, pour ceux qui en ont la mémoire, le sujet qui implique le plus les citoyens et le plus positivement, c'est évidemment le projet de règlement. Nous commencerons à y travailler à partir du début 2022.

Concernant les vœux, le groupe Ecologiste de Paris a déposé un vœu sur le sursis à statuer. Je rappelle en trois mots ce que cela veut dire. C'est, quand vous engagez une révision de P.L.U., la capacité pour la collectivité qui l'instruit de faire un sursis à statuer, c'est-à-dire de dire : "Comme je suis en train de réviser mon P.L.U., je ne peux pas vous répondre tout de suite oui ou non sur le permis". Pour éviter notamment les effets d'opportunité d'opérateurs qui accéléreraient en disant : "Les règles vont se durcir, je vais déposer mon dossier". Je suis favorable à cet esprit. D'ailleurs, j'ai dit que nous mobiliserions cet outil. Simplement, j'ai eu l'occasion de préciser - c'est un peu le sens de l'amendement que je propose - qu'un sursis à statuer doit avoir deux conditions. D'abord, il doit être limité dans le temps parce qu'il y a toujours un risque, sinon, de contentieux. Deuxièmement, il ne peut pas avoir de portée générale du type : "Je fais un sursis à statuer sur tous les permis de construire à Paris". Ce n'est évidemment pas possible, parce que, là, c'est une certitude d'impossibilité juridique.

J'émettrai un avis favorable, en revanche, parce que, oui, nous avons besoin de mieux anticiper l'application des futures règles. Je redis l'urgence d'adopter un nouveau P.L.U. pour pouvoir s'en prévaloir juridiquement. On a utilisé des outils pour cela : les éléments sur le pacte pour la construction parisienne qui nous permettent de donner aux opérateurs des orientations nouvelles en matière de stratégie urbaine. C'est donc un avis favorable sur ce vœu.

Sur les autres vœux, qui sont tous déposés par Mme SIMONNET, j'émettrai un avis défavorable. Je vais le dire très franchement : pas toujours parce que je suis contre les propositions qui sont formulées ou sous-jacentes, mais souvent parce que je trouve que les considérants sont plus de la polémique et de l'instrumentalisation qu'une relation honnête avec un Exécutif sur ces sujets. Comme on n'arrive pas à avoir un dialogue apaisé en la matière, en dépit des nombreuses rencontres que j'ai proposées et que nous avons mises en œuvre, je ne peux qu'émettre un avis défavorable sur ces vœux.

Merci à tous de vos interventions. Je suis persuadé que nous aurons l'occasion de l'approfondir et de le construire collectivement dans les mois qui viennent.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Je vous propose de mettre aux voix les vœux.

Concernant le vœu n° 8 du groupe Ecologiste de Paris - il y a eu un amendement qui a été accepté par le groupe Ecologiste de Paris - donc avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 318).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?...

Vous voulez compter ?

On recommence une fois ?

Qui est pour ?

Défavorable, je l'ai dit tout à l'heure. Avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Donc, on a 33 pour.

Qui est contre ?

Donc, 41 contre.

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Et enfin, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DU 135.

2021 DVD 93 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 93 relatif à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, du groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

On va beaucoup parler pendant ce Conseil de vélo, de stationnement, de trottinette, de deux-roues motorisé. On ne parle pas assez des trottoirs et du piéton. Oui, les trottoirs sont toujours aussi malmenés et déformés. Oui, les trottoirs sont de plus en plus encombrés. Oui, les conflits sont de plus en plus nombreux avec les trottinettes et les vélos. Oui, il faut apaiser la voirie. Oui, le trottoir doit redevenir un espace sécurisé pour les piétons et les personnes âgées. Quand avez-vous prévu de nous présenter le "Plan Piéton" de cette mandature ?

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue.

Vous revenez une nouvelle fois sur les éléments liés à l'indemnisation amiable de différents tiers. Je rappelle simplement, comme je le fais à chaque Conseil, que ces indemnisations ne sont pas une nouveauté. Elles ont pour objet de réparer des dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. J'en profite pour partager le montant qui est soumis aujourd'hui au vote des Conseillères et Conseillers de Paris, de 294.899 euros, indemnisant 15 tiers. Comme à chaque fois, j'en profite aussi pour remercier l'ensemble des services pour le travail qu'ils effectuent.

Pour vous répondre, Monsieur JEANNETÉ, bien sûr, le piéton est pour nous une priorité dans la politique que nous menons. D'ailleurs, sur le "Plan Vélo", on aura l'occasion d'en discuter et d'en débattre jeudi matin. Lorsque nous pérennisons les pistes cyclables temporaires, nous ne faisons pas que remplacer le jaune par du blanc, mais nous requalifions l'ensemble de l'espace public donnant, d'ailleurs, à chaque fois, plus d'espace et plus de sécurité pour les piétons et travaillant sur les continuités piétonnes.

Ensuite, vous avez parfaitement raison de parler d'un "Plan Piéton". Ce "Plan Piéton" sera discuté dans les prochains mois, parce que, oui, nous allons travailler et nous travaillons déjà à l'élaboration d'une politique toute particulière sur la question du piéton et de la marche. Encore une fois, c'est pour nous, évidemment, une priorité.

Enfin, pour revenir sur le fond du projet de délibération, sur ces indemnités, sur la question de la qualité de l'espace public et de la voirie, je suis persuadé qu'en décembre, vous aurez un mot positif sur les questions et sur les discussions budgétaires, et que vous remarquerez l'effort significatif que nous faisons sur la question de l'entretien, notamment de la voirie, et des sommes et ressources que nous affectons et allons continuer d'affecter pour leur entretien.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 93).

2021 DVD 97 - Demande de droit de stationnement de surface. - Convention de partenariat pour l'utilisation des données de l'API Données d'immatriculation de véhicule.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 97 relatif à une demande de droit de stationnement de surface - Convention de partenariat pour l'utilisation des données de l'API Données d'immatriculation de véhicule.

Je donne la parole à M. Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Voilà un projet de délibération qui vise à améliorer le service public de stationnement, et je m'en réjouis évidemment. C'est nécessaire aujourd'hui et cela le sera encore plus demain, avec la mise en place de la zone à trafic limité. Je rappelle que cette mise en place d'une zone à trafic limité, qui est le contexte de ce projet de délibération, a pour double objet de réduire le trafic automobile, et de le réduire en l'améliorant pour celles et ceux qui en ont besoin. Là, de la même manière, la modification du stationnement public résidentiel s'inscrit dans l'objectif de redistribution de l'espace public au profit des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite, et également dans l'amélioration de ce service public de stationnement pour celles et ceux qui en ont besoin.

Je voudrais dire un mot particulier pour les riverains et insister sur deux nécessités. La première, sur laquelle j'insiste régulièrement, c'est la nécessité d'un dialogue et d'une négociation avec les concessionnaires des parkings publics et privés pour que des tarifs préférentiels pour les résidents soient mis en place dans tous les parkings. Aujourd'hui, les tarifs en ouvrage, c'est-à-dire en parking souterrain, sont généralement assez inaccessibles pour les habitants, qui se retrouvent contraints de stationner en surface et de déplacer régulièrement leur véhicule puisqu'ils ne peuvent pas rester plus de sept jours consécutifs sur la même place. D'autant qu'une partie des places en surface est également inaccessible.

Voilà pourquoi je souhaiterais également que, concernant les places en surface, la réduction de moitié du nombre de places de stationnement payantes s'accompagne également d'un passage de toutes les rues du centre de Paris en statut mixte, c'est-à-dire un statut qui permet à tout le monde de stationner et aux résidents en particulier de bénéficier du statut résidentiel.

Je le dis et le redis ici : aucun aspect de cette politique de stationnement et de mobilité ne se fera au détriment des personnes à mobilité réduite. La hausse du nombre de places dans nos quartiers, qu'ont annoncé David BELLIARD et l'Exécutif municipal avec lui, doit être une priorité, de même que la sanctuarisation des places qui permettent aux commerçants et aux artisans de venir travailler.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, peut-être un mot sur le projet de délibération en tant que tel, puisque pour simplifier les démarches administratives et améliorer le service rendu aux usagers résidents, justement, nous souhaitons adapter le téléservice de demande de droit de stationnement de surface, qui permet, depuis 2013, à un usager particulier ou professionnel de déposer en ligne une demande de droit de stationnement en transmettant, pour ce qui concerne son véhicule, les justificatifs et les informations de manière électronique. Utiliser l'API Données d'immatriculation de véhicule, qui est aujourd'hui détenue par l'Etat, permettrait de simplifier et d'accélérer le traitement des dossiers.

En effet, les usagers n'auront plus besoin de fournir des justificatifs concernant le véhicule. Le lien sera effectué automatiquement. L'échange de données d'immatriculation de véhicule sera sécurisé puisqu'il s'appuie sur le service FranceConnect, qui est un mécanisme de fourniture d'identité et d'authentification numérique pour les usagers. Evidemment, ces données sont fournies pour le Ministère de l'Intérieur dans le strict respect des conditions précisées dans la convention de partenariat et des règles techniques de fonctionnement de l'API. C'est donc un projet de délibération qui va dans le sens de l'amélioration du service aux usagers.

Enfin, Monsieur le Maire, cher Ariel, sur les deux points, trois points peut-être de votre intervention. D'abord, oui, la nécessité du dialogue et même de la négociation avec les concessionnaires privés et publics sur des parkings

en sous-sol, sur les tarifs, est pour nous une priorité. Ce sont des négociations que nous menons et sur lesquelles nous avons un travail, notamment un travail tout particulier dans et à proximité des abords des quartiers qui sont concernés par la démarche "Embellir votre quartier", portée par mon collègue Jacques BAUDRIER.

Sur la question de la transformation des places de stationnement en surface, passage de toutes les rues au statut mixte, permettez-moi d'être plus nuancé puisque toutes les rues de Paris et de Paris Centre ne pourront pas être transformées en stationnement résident. D'ailleurs, vous l'avez rappelé, dans la logique que nous portons, et je le sais. Vous et vos équipes êtes extrêmement actifs sur le sujet. Nous souhaitons inciter les résidents, comme les visiteurs, à utiliser au maximum les parkings souterrains, qui disposent aujourd'hui de beaucoup de places vacantes dans le centre de Paris, comme partout dans la capitale. Cet espace libéré pourra être dédié à des usagers et des usages que nous considérons comme prioritaires.

D'ailleurs, vous l'avez rappelé dans votre intervention : priorité aux personnes à mobilité réduite, mais aussi priorité aux acteurs économiques au sens large, les artisans, les commerçants. Toutes les questions de logistique urbaine doivent pouvoir aujourd'hui accéder de manière plus fluide et plus simple à cet espace qui doit être aujourd'hui repriorisé. C'est tout le travail que nous sommes en train d'effectuer et qui, du coup, doit passer par un transfert des stationnements de résidents et de visiteurs en partie, en tout cas fortement, à du stationnement en sous-sol.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 97).

2021 SG 29 - Protocole de financement et convention d'objectifs des voies olympiques.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'héritage de la voie olympique sur le périphérique afin d'intégrer le tronçon sud.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération SG 29 et le vœu référencé n° 35 qui s'y rattache.

SG 29 : Protocole de financement et convention d'objectifs des voies olympiques.

Pour commencer, la parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaitais rappeler l'avis favorable et le maintien du groupe Changer Paris en faveur des Jeux Olympiques. Je souhaiterais aussi souligner l'amateurisme avec lequel vous allez intervenir, notamment sur la neutralisation d'une voie dite "Jeux Olympiques".

Tout d'abord, ce projet de délibération nous apprend quelque chose d'assez incroyable, c'est que cette voie participe au plan de mobilité. Quel plan de mobilité ? Vous n'avez jamais été en capacité de présenter un tel plan à l'échelle de Paris. Nous sommes bien obligés de vous préciser qu'une analyse pendant le temps de Jeux Olympiques ne vaudra pas, en termes de conséquences, la gestion du trafic parisien dans son ensemble.

Là où nous souhaitons attirer votre attention, c'est que vous parlez d'héritage. Vous parlez donc de la pérennité de ces voies. Pour du covoiturage, pour d'autres modes de circulation vertueux, dont la liste est en cours d'élaboration. Nous verrons donc plus tard. Aujourd'hui, nous ne savons pas de quoi il s'agit. Je souhaite savoir où est-ce que vous en êtes à ce sujet. Rappeler que nous sommes contre la neutralisation d'une voie sur le périphérique.

Comme vous ne serez pas à une approximation près, d'ici peu de temps, vous allez nous raconter que c'est vous qui avez investi pour cette voie "Jeux Olympiques". En réalité, le projet de délibération nous apprend que toutes les charges, tout le portage financier, notamment l'étude à 152.000 euros, ce n'est pas vous. La Ville de Paris n'est pas capable. C'est la Solideo. Certes, Anne HIDALGO en est la présidente, mais je vous rappelle que les financements sont multiples à la Solideo. Au-delà de la simple étude, les aménagements, pour un montant de 18,70 millions d'euros, ce n'est toujours pas la Ville de Paris. Nous le savons, vous allez revenir vers nous d'ici peu, en disant : "Nous avons aménagé, pour l'environnement, des voies qui permettent le covoiturage, les bus, les taxis". Que sais-je ? Sauf que vous n'aurez absolument rien fait. Et vous allez, encore une fois, notamment sur l'aspect financier, être dans une gestion en opportunité. Ce qui est une caractéristique propre de cet Exécutif.

On a déjà eu un exemple en la matière : les "coronapistes". Vous êtes sur de l'opportunisme. C'est le Covid qui vous permet aujourd'hui d'engorger le Nord-Est de Paris, toutes les voies de circulation, et vous tenez le Covid pour

tel argument sur l'aménagement routier. Le plan de circulation, c'est pareil. Ce n'est pas vous qui allez le faire, ce sont les Jeux Olympiques qui vont le faire.

Encore une fois, les opportunités, vous n'y êtes pour rien. Elles servent vos intérêts. Nous les subissons et les Parisiens les subissent également. Autant d'approximations et d'amateurisme sur un tel projet de délibération, nous inviterons évidemment à l'abstention.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris, qui présentera en même temps le vœu n° 35. Merci.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Avec le groupe des élus écologistes de Paris, nous avons souhaité profiter de ce projet de délibération SG 29 pour dire plusieurs choses. D'abord, dire que ce projet de réseau de voies olympiques sur lequel nous nous sommes engagés en tant que ville hôte, est utile. Utile pour mobiliser l'ensemble des réseaux de transports publics et routiers dans la perspective de construire un plan de mobilité global pour ces Jeux Olympiques et Paralympiques. Utile aussi pour mobiliser des financements visant à tracer des perspectives pour faire évoluer ce réseau dans sa forme comme dans son usage. Utile, mais avec un bémol malgré tout. S'il s'agit ici de faciliter le déplacement des athlètes et de celles et ceux qui seront chargés de couvrir les épreuves, nous mettons en garde contre la tentation d'en faire une voie royale pour certains accrédités, tout particulièrement les sponsors qui pourraient en réclamer l'usage, notamment pour leurs invités V.I.P., établissant ainsi certains privilèges, des privilèges dont nous ne voulons pas.

Chers collègues, vous connaissez notre intransigeance sur le sujet des Jeux Olympiques et Paralympiques, qu'il s'agisse du coût comme de ce que nous laisserons comme trace et comme dette pour le présent et le futur, de la place faite au sponsoring et à la publicité, sujet sur lequel nous restons toujours fermement opposés. Cet héritage vaut aussi sur l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, tout particulièrement sur ce qui relèvera des déplacements et de la transformation de notre espace public. Je vais parler ici de la pérennisation des voies olympiques en voies de covoiturage à terme.

Une pérennisation évidente pour nous toutes et tous, tant il s'agit d'une garantie de pouvoir bénéficier d'équipements durant les Jeux, mais aussi après ces Jeux, au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi des habitantes et des habitants de la Région Ile-de-France. Une pérennisation évidente tant la crise climatique s'impose à nous et nous oblige à formuler des propositions et à apporter des mesures pour favoriser le report dans les modes de transport collectifs, contribuant ainsi à réduire le nombre de voitures individuelles sur nos infrastructures et à limiter les émissions de polluants.

Cette pérennisation doit aussi se faire dans le cadre de l'héritage, mais en cohérence. La cohérence, pour nous, c'est le bouclage de la voie olympique sur l'ensemble du périphérique, et ainsi, la perspective de pouvoir mettre en place à terme une voie dédiée au covoiturage et aux bus. Cette voie de covoiturage, cela fait des années que les écologistes en parlent partout en France et singulièrement dans nos agglomérations trop polluées et encombrées. En Ile-de-France, le sujet a été mis sur la table de nombreuses fois, mais jamais mis en œuvre. C'est d'ailleurs pour cela que l'on peut aujourd'hui - pourquoi pas, Monsieur GRANIER - considérer que, oui, c'est une forme d'opportunité, que nous assumons, de pouvoir dire que nous voulons transformer cette voie, non pas la supprimer mais la transformer, à terme en voie dédiée au covoiturage.

En France, malgré beaucoup de débats et l'urgence climatique, beaucoup d'agglomérations s'y sont mises. La mesure se développe partout ailleurs dans le monde : au Canada, aux Etats-Unis, tout particulièrement en Californie. Alors, ne passons pas à côté de cette opportunité. Créons ces voies dédiées pour les Jeux Olympiques. Pérennisons-les. Ouvrons la voie à un premièrement anneau routier dédié au covoiturage en France et à Paris, mais faisons-le de manière cohérente. Engageons-nous dans ce bouclage par la réintégration dans le dispositif des voies olympiques de la portion de 9 kilomètres du périphérique, entre les portes de Versailles et de Bercy. C'est le sens du vœu rattaché au présent projet de délibération que nous vous soumettons.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, non, le bilan et l'héritage de ces Jeux Olympiques ne sera pas compatible avec ce que devraient être nos engagements écologiques face à l'accélération de la crise climatique. Non, en aucun cas, y compris ce projet de délibération sur les voies olympiques n'est de nature à nous rassurer sur l'impact de ces Jeux Olympiques sur l'aménagement du territoire. Ce qui me pose vraiment un problème, c'est que l'on est censé être dans une espèce de "greenwashing" d'une hypocrisie totale. On a un débat sur le P.L.U. bioclimatique avec les engagements des uns et des autres sur le fait que, oui, on va prendre en compte la question du climat. En fait, de toute façon, on a l'impact de l'organisation de ces Jeux Olympiques sur l'aménagement du territoire et sur le 93 qui va complètement à rebours.

Concernant la question de la circulation, est-ce que vous pouvez, à un moment donné, entendre les habitants, par exemple du quartier Pleyel à Saint-Denis ? Qu'est-ce qu'il se passe ? Quelles sont les conséquences des infrastructures justifiées par l'organisation des Jeux Olympiques et ce qui se passe pour les habitants ? Ecoutez, on a tout simplement les boulevards de la Libération et Anatole-France qui vont être élargis et servir de bretelles d'autoroute d'appoint pour entrer et sortir de l'A86. Résultat, soi-disant pour améliorer les conditions de desserte du quartier, on a une zone qui va être complètement surdensifiée et va avoir… alors que l'on a un groupe scolaire qui est complètement coincé au milieu et va subir encore plus de trafic routier, et toute la pollution qui va avec. Il y a plus de 700 enfants dans ce groupe scolaire.

Il y a vraiment ce décalage complet entre les mesures que vous débattez et délibérez ici pour les rues aux écoles, en se préoccupant véritablement de lutter contre la pollution pour les enfants des écoles des quartiers parisiens - avec, hélas, le résultat que l'on connaît - et puis une situation qui va être aggravée, mais c'est de l'autre côté du périphérique, alors on ne s'en préoccupe pas, on ne s'en soucie pas. Vraiment, je trouve que l'on est plus que dans une hypocrisie, parce que, derrière, c'est du déni et du mépris.

Par contre, sur la question du vœu du groupe Ecologiste de Paris, je trouve que tout ce qui concerne ces voies olympiques et le fait de pouvoir, sur l'ensemble du périphérique, dédier une voie pour le covoiturage, tout ce qui relève du débat sur le devenir du périphérique, il faut enfin assumer d'avoir ce débat avec l'ensemble des communes et des habitants concernés. On ne peut pas ici, dans cette Assemblée du Conseil de Paris, décider de ce que doit devenir le périphérique indépendamment d'un schéma plus global du territoire, de la problématique des distances domicile travail, de la problématique des déplacements subis et contraints.

Voilà pourquoi je m'abstiendrai sur le vœu qui est présenté.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues.

Quelques rappels peut-être sur le pourquoi de ce projet de délibération et ce que nous votons réellement, notamment pour mon collègue, M. GRANIER, dont, en termes d'approximation et d'amateurisme, l'intervention se pose là.

La Ville de Paris s'est engagée, dans le cadre de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et par la signature du contrat de ville hôte du 13 septembre 2017, à mettre en œuvre un système de voies olympiques et paralympiques prioritaires ou réservées. Ce réseau permettra, pour les Jeux Olympiques de 2024, d'assurer les déplacements des accrédités entre les villages ou hôtels et les sites de compétition et de célébration. Ce réseau de voies participe au plan de mobilité des Jeux. Plan de mobilité des Jeux. C'est de cela dont on parle ici. Afin, notamment, de garantir un service de transport sûr, efficace, fiable et ponctuel.

Les voies réservées accueilleront donc des bus navettes dédiés aux athlètes et aux médias, l'ensemble des véhicules accrédités par Paris 2024, les membres du Comité international olympique, les fédérations internationales, et ceux dédiés aux secours et à la sécurité. Elles pourront, selon le contexte, accueillir des véhicules de transport en commun, des taxis ou des véhicules dédiés au transport de personnes à mobilité réduite, comme le PAM. Ce réseau de voies olympiques et paralympiques empruntera, pour la bonne connaissance de tous, les principales autoroutes radiales franciliennes - A1, A4, A12 et A13 - le boulevard périphérique entre la porte de Versailles et la porte de Bercy en passant par le Nord, le quai de Bercy entre la porte de Bercy et le site de l'Accor Arena, et les voies de l'Ouest parisien situées entre la porte Maillot et les sites de la zone Paris Centre, Trocadéro, Champ de Mars, Grand Palais, Invalides, etc.

Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui a pour objet la convention entre la Solideo, "Paris 2024" et la Ville de Paris qui sera maître d'ouvrage. En application de la convention, la Ville percevra des financements d'un peu moins de 19 millions d'euros. 18,70 millions d'euros maximums. C'est là où nous avons un sujet d'héritage. Il n'y a pas d'accaparement. C'est un point qui était prévu dès le départ dans les discussions que nous avons eues lors du mandat précédent sur la question des Jeux Olympiques. D'ailleurs, que vous avez, avec votre groupe, voté.

Comme tout aménagement d'ampleur prévu par les Jeux Olympiques, ce projet prévoit donc un volet héritage. En effet, en intra-muros, la modernisation des carrefours situés sur le réseau, qui permet la fluidification des flux et une meilleure gestion des convois, sera conservée pour améliorer la gestion multimodale aux carrefours. La voie réservée sur le boulevard périphérique pendant les Jeux et l'ensemble des équipements de gestion dynamique de cette voie, seront eux aussi conservés afin de permettre la création d'une voie réservée au covoiturage et autres modes vertueux, dont la liste est en cours d'élaboration dans le cadre des ateliers du périphérique.

Parce que, oui, Madame SIMONNET, nous travaillons avec l'ensemble des parties prenantes, notamment avec les représentants et représentantes des collectivités attenantes et qui sont concernées, bien sûr, par l'avenir du périphérique, dans le cadre d'ateliers du périphérique, qui sont des discussions d'élaboration sur la voie réservée

mais aussi plus globalement sur le devenir du périphérique. Ces mêmes ateliers auxquels la Région Ile-de-France est invitée, notamment sa présidente, Valérie PÉCRESSE, mais qui n'a, jusqu'ici, pas daigné discuter avec nous et l'ensemble des parties prenantes.

Ensuite, l'esprit même de cette voie, c'est en effet de favoriser un usage plus vertueux de la voiture : pour simplifier, en favorisant, en donnant une prime à celles et ceux qui n'utilisent pas seul leur voiture, mais l'utilisent à deux ou plus. Ce type de voie, de dispositif, d'infrastructure d'une certaine manière, se fait déjà dans de nombreuses villes et métropoles, comme à Los Angeles.

Je partage et donnerai un avis favorable au vœu du groupe Ecologiste de Paris, cher Frédéric. Oui, le bouclage sur l'entièreté de l'anneau du périphérique avec cette voie dédiée est évidemment essentiel, parce que c'est un projet majeur pour la transformation du périphérique vers un axe qui est plus intégré dans la Métropole, plus respectueux de la santé de ses riverains et qui permet de réduire les flux d'automobiles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur BELLIARD.

J'ai une explication de vote du groupe Changer Paris, de M. Nicolas JEANNETÉ. Deux minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur David BELLIARD, vous oubliez quelque chose d'essentiel. Le boulevard périphérique est une voie de transit indispensable aux Parisiens et aux habitants de la Région. Nombre de Franciliens mais aussi de Parisiens n'ont pas le choix et doivent impérativement utiliser leur voiture parce qu'ils habitent ou travaillent dans des lieux mal desservis en transports en commun ou à des horaires décalés. Pensez aux gens qui travaillent la nuit.

Cette rocade, je vous l'accorde, est l'autoroute urbaine la plus fréquentée d'Europe, avec plus d'un million de déplacements par jour. C'est aussi l'un des axes les plus congestionnés et les embouteillages touchent particulièrement le périphérique sud. La privatisation d'une voie pour les Jeux Olympiques et, par conséquent, la réduction du nombre de voies disponibles sur les trois quarts du boulevard périphérique, entraînera indiscutablement des difficultés de circulation supplémentaires, avec des effets de pollution très graves.

Pourquoi le dispositif de la voie olympique n'a-t-il pas été étendu au tronçon sud du boulevard périphérique, entre la porte de Versailles et la porte de Bercy ? Tout simplement parce que ce tronçon est composé de sections à deux fois trois voies, voire de sections à deux fois deux voies, alors que le reste du périphérique est composé au moins de sections à deux fois quatre voies, deux fois cinq, voire deux fois six voies. Il serait donc irresponsable de supprimer une voie de circulation ouverte à tout ce tronçon du périphérique déjà particulièrement réduit. C'est pourquoi le Groupe Changer Paris votera contre ce vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 326).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 29).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la privatisation des réseaux de bus en Île-de-France.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 36 est relatif à la privatisation des réseaux de bus en Ile-de-France.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, du groupe Communiste et Citoyen.

Pardon, la parole est à M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela n'a pas marché en Angleterre, cela n'a pas marché en Allemagne. Cela n'a fonctionné nulle part et pourtant, depuis cet été, la Région Ile-de-France se lance, elle aussi, dans la privatisation de son offre de transport, en commençant par les lignes de bus. La potentielle candidate à l'élection présidentielle, Mme PÉCRESSE, s'applique à mettre en place les vieux dogmes d'un libéralisme dont tout le monde sait depuis des années qu'il n'entraîne que deux choses : un délabrement du service rendu aux usagers et une dégradation des conditions de travail des salariés. Aujourd'hui, 19.000 employés de la R.A.T.P. sont rattachés à l'exploitation du réseau de bus et ils sont tous concernés par cette privatisation, qui a d'ailleurs commencé par le réseau Optile de la grande couronne parisienne.

Il n'y a évidemment aucune incertitude avec la loi du marché. Ce sont les offres les moins-disantes qui ont été sélectionnées. Le résultat pour les usagers est sans appel : dans un laps de temps très court, les retards ont augmenté, des suppressions de lignes ont été effectuées, les incidents d'exploitation sont en sensible augmentation. Les maires des différentes communes concernées de tout bord politique peuvent dresser un tableau sans ambiguïté des effets de cette privatisation.

Les conséquences pour les salariés sont à l'avenant. Afin de tenir leurs promesses, les entreprises choisies s'attaquent frontalement à leurs conditions de travail, en allongeant les amplitudes horaires et en modifiant le calcul des temps effectivement rétribués, et ce, toujours au détriment des travailleurs. Les salariés n'ont pas accepté que leurs conditions de travail soient ainsi dégradées, que la qualité du service soit diminuée et que la sécurité des usagers soit mise à mal. Un mouvement social massif s'est développé deux mois seulement après l'effectivité de la privatisation, d'une longueur et d'une ampleur inédite. Durant plus de six semaines, avec leurs syndicats, des dizaines de dépôts ont été mobilisées, avec des taux de salariés grévistes atteignant parfois les 100 % de conducteurs et de conductrices.

Les communistes ne souhaitent pas que ce choix idéologique prévale à Paris. Considérant la dimension stratégique des transports au sein d'une ville, l'importance de leur coordination et de leur…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut vous arrêter, Monsieur. Votre temps est dépassé.

M. Jean-Philippe GILLET. - Il nous paraît aberrant.

Nous souhaitons que le Conseil de Paris s'oppose à cette privatisation.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, merci de votre question.

Je réponds à la place de mon collègue David BELLIARD, car, en tant qu'administrateur d'"Ile-de-France Mobilités", il ne peut pas répondre sur une question relative à cette autorité organisatrice des transports.

Nous savons, au sein de cet hémicycle, que la mise en concurrence fait peser une grave menace sur la cohérence de notre réseau francilien. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer contre les administrateurs de la majorité parisienne et d'"Ile-de-France Mobilités", et moi-même. Nous continuons à le dire et continuerons à nous mobiliser contre cette tendance lourde de conséquences, non seulement pour les agents publics qui travaillent sur le réseau R.A.T.P. et le réseau Optile, mais également pour les usagers. L'exploitation de ce réseau n'a pas à être faite suivant des projections de rentabilité, et encore moins au détriment de la qualité de service et de la rémunération des agents qui concourent à son fonctionnement.

En Ile-de-France, la mise en concurrence se met en place avec une grande douleur. Vous venez de le rappeler à l'instant, les conducteurs du réseau de bus Transdev en Seine-et-Marne ont conduit un mouvement social pendant 8 semaines pour dénoncer la nouvelle organisation. A Paris, l'ouverture à la concurrence prévue pour 2025 et les premières discussions ne sont pas pour nous rassurer. On parle de découpages en 12 lots, 14 lots, voire 17 lots en Ile-de-France pour le réseau de bus. Imaginez les difficultés de lisibilité et de compréhension pour les partager.

J'émettrai donc, au nom de l'Exécutif, un avis favorable sur ce vœu, tout en rappelant quand même, l'honnêteté m'y oblige, que le cadre juridique est extrêmement contraignant puisque c'est une loi du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régularisation des transports ferroviaires qui fixe cette contrainte, en application d'un règlement européen. Mais c'est une bataille politique qui mérite d'être menée. Nous la mènerons à vos côtés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le vœu n° 36 du groupe Communiste et Citoyen…

Explication de vote ?

Il faut le signaler. Elle n'a jamais été demandée à l'avance, mais allez-y.

Mme Corine FAUGERON. - Oui, elle avait été demandée. Donc, une explication de vote. Merci, Madame la Maire.

La position du groupe Ecologiste de Paris sur la privatisation programmée du réseau de bus d'Ile-de-France n'a pas changé. Nous dénoncions déjà cette privatisation imposée par Bruxelles lors de la précédente mandature. Nous la déplorons toujours. Nous sommes inquiets par les premiers pas du processus en Seine-et-Marne. Ce processus débutera à Paris en 2025. Il risque de déséquilibrer l'offre et sa lisibilité, de renier les conditions de travail des agents, ou encore d'impacter la qualité du service.

Nous partageons le fond de ce vœu présenté par le groupe Communiste et Citoyen, et nous soutiendrons toute action de plaidoyer de la Ville afin de s'opposer à cette privatisation. C'est pourquoi le groupe Ecologiste de Paris votera ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 327).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation des livraisons à scooter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 37 relatif à la régulation des livraisons à scooter.

La parole est à M. Franck LEFEVRE, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - C'est Nicolas JEANNETÉ qui le présente.

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors du Conseil de mars dernier, mon collègue et ami, Jérôme LORIAU, avait déposé deux vœux relatifs aux nuisances engendrées par les livreurs à scooter. Cette initiative avait débouché sur l'adoption, par le Conseil de Paris, d'un vœu de l'Exécutif déposé en réponse. Depuis mars dernier, neuf mois se sont écoulés et nous n'avons pas constaté d'évolution favorable. Les livreurs à scooter génèrent toujours autant de désagréments pour les Parisiens : regroupements aux abords des restaurants qui entravent le passage des piétons sur les trottoirs, nuisances sonores insupportables pour les riverains, pollution, infraction au Code de la route, et j'en passe.

Nous nous étonnons de la passivité de l'Exécutif et de l'absence de mise en œuvre des engagements adoptés par le Conseil de Paris en mars dernier. La Ville de Paris s'était totalement engagée à organiser un large cycle d'échanges avec les restaurateurs, les mairies d'arrondissements, les groupes politiques et les plateformes de livraison, afin que ces dernières s'engagent en faveur "d'un partage harmonieux de la voirie parisienne, d'amélioration des conditions de travail des livreurs, et d'une transition des flottes vers du zéro émission sonore et atmosphérique". Nous attendons toujours l'invitation à ce cycle d'échanges.

Nous demandons donc que la Mairie de Paris nous communique l'agenda de ce cycle d'échanges au plus vite et, en cas d'échec de ce cycle d'échanges avec les plateformes, qu'elle contraigne les livreurs à scooter à utiliser des véhicules propres et non bruyants. Nous demandons aussi que la police municipale effectue des missions de prévention, de contrôle et de sanction à l'encontre des regroupements de livreurs à scooter générateurs de nuisances, Monsieur NORDMAN. Enfin, nous demandons au Préfet de police que la Préfecture de police expose aux Conseillers de Paris les opérations de verbalisation menées à l'encontre des infractions commises par les livreurs à scooter et qu'elle nous communique les chiffres des verbalisations dressées par ses services.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur JEANNETÉ. Je vous remercie pour votre vœu qui aborde un sujet important de la livraison à domicile. Sujet qui a déjà été abordé - vous l'avez rappelé - au sein de cet hémicycle et qui revient souvent dans nos débats.

Les confinements successifs ont fait exploser ce mode de consommation et ont mis en exergue ces travailleurs aux conditions ultra-précaires, qui, soumis au rythme des algorithmes, doivent livrer vite, loin, un maximum de commandes en trop peu de temps. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que nombre d'entre eux sont passés au scooter, souvent en mauvais état, car le vélo ne leur permet pas de livrer suffisamment vite pour se payer ou être rémunérés de manière décente.

Avant tout, rappelons tout de même que le Code du travail et sa nécessaire adaptation sur le sujet du statut des livreurs, aujourd'hui autoentrepreneurs, sont du ressort de l'Etat et du législateur. Notre principal enjeu, pour nous, à la Ville de Paris, est bien d'offrir des réponses qui puissent apporter des solutions aux livreurs sur les questions de lieux de pause, par exemple, d'échange avec les pouvoirs publics concernant l'accès aux droits. D'ailleurs, les services sont à l'œuvre sur le sujet et échangent régulièrement avec les plateformes.

Il faut, bien sûr, comme nous l'avons déjà dit en mars dernier, être fermes sur le sujet des infractions routières, des conduites dangereuses, tant par la pédagogie que par la verbalisation. La police municipale a un rôle dans cette action. Je sais que mon collègue, Nicolas NORDMAN, a déjà passé un certain nombre d'instructions et qu'elle est déjà à l'œuvre sur le terrain sur cette question. Nous avons rappelé aux plateformes la nécessité de multiplier des opérations de pédagogie et de bonne formation sur le sujet de la sécurité routière auprès de leurs livreurs.

Votre vœu et votre intervention sous-tendent que la Ville ne fait rien sur le sujet. Pourtant, l'une des actions très précoces que nous avons entreprises a été la création d'une "Maison des livreurs" dans le 18e arrondissement. D'ailleurs, elle est déjà en fonctionnement. Je vous invite à aller la visiter. Elle sera officiellement inaugurée début décembre et permettra un retour d'expérience sur les premiers mois de fonctionnement.

Ensuite, et surtout, j'ai envie de vous dire, nous sommes engagés depuis plusieurs mois maintenant, notamment depuis le vote du vœu que nous avons adopté dans ce Conseil, sur un travail important de rédaction d'une nouvelle feuille de route sur la logistique urbaine et en particulier sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui. L'un des ateliers que j'ai présidé…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je termine, Madame la Maire.

Portait justement sur les conditions sociales des livreurs. Les plateformes et les livreurs étaient représentés. L'un des axes de ce document sera dédié aux conditions d'exercice des livreurs à domicile. Cette feuille de route vous sera présentée lors d'un prochain Conseil de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame le Maire.

Pour intervenir sur ce sujet de la régulation de livraison par porteur, qui est une nécessité compte tenu des nuisances qu'ils entraînent pour les riverains, si le Préfet de police n'a pas forcément de position sur l'idée d'avoir des zones de stationnement des livreurs, cela pourrait être une bonne idée et cela peut être expérimenté. Sur la régulation des comportements qui, en revanche, est au cœur de ces attributions, c'est-à-dire lutter contre la délinquance routière générée par les conducteurs de scooter, les opérations sont très régulières concernant les deux-roues. Il y a eu, depuis le début de l'année, 41.670 contrôles de deux-roues dans Paris, dont des livreurs, bien sûr, qu'il n'est pas possible d'identifier dans les chiffres. Pardon, c'étaient des chiffres de verbalisation : 41.670 conducteurs de deux-roues verbalisés. Les principaux motifs de verbalisation étant la circulation dans un couloir de bus ou sur des bandes cyclables, le non-respect des feux rouges et la vitesse excessive au regard des circonstances.

Il y a aussi 46 opérations qui ont été menées spécifiquement sur le sujet du contrôle des engins de livraison à deux-roues, donnant lieu à des immobilisations de véhicules, à des défauts d'assurance, à des interpellations pour exercice illégal d'activité de transport et aussi à des identifications de livreurs en situation irrégulière. Toutes ces opérations visent à envoyer le signal que la livraison par scooter doit être régulée et maîtrisée dans Paris, dans un contexte où elle a beaucoup augmenté. On est ouvert à toute solution permettant de mieux organiser leur présence dans l'espace public, que ce soit sur la chaussée ou sur les trottoirs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Sauf s'il y a ce cycle d'échanges et d'études pour travailler sur la question. Je maintiens donc mon vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 37 n'est donc pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une répartition équilibrée et harmonieuse des voies de la rue de Rivoli.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 38 relatif à une répartition équilibrée et harmonieuse des voies de la rue de Rivoli.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers concitoyens, je voudrais intervenir un peu dans une nécessité de bon sens sur le problème de la rue de Rivoli. En fait, vous bâtissez au fil des années une ville ressentie comme plus agressive, où le mal-être est permanent, où la cohabitation des piétons, des cyclistes et des véhicules devient de plus en plus difficile, voire incompréhensible.

Nous sommes à l'écoute des infirmières, des infirmiers. Nous sommes à l'écoute des médecins, des riverains, des taxis, des personnels de service à la personne, des artisans. Tous nous disent ne pas comprendre ce qui se passe rue de Rivoli. Pourquoi, entre la Concorde et Saint-Paul, une seule voie est réservée aux bus, aux riverains, aux taxis, aux artisans, aux personnels soignants et à l'ensemble des services de la Ville, alors que trois voies sont réservées aux cyclistes ? Nous ne comprenons pas pourquoi trois quarts de la rue de Rivoli sont réservés aux cyclistes et un seul quart à ce que je qualifierais de "la vie économique".

Nous vous demandons donc de bien vouloir regarder une meilleure répartition de la circulation entre la vie économique et la vie des cyclistes, de faire respecter mieux la circulation et le Code de la route par les cyclistes. Nombre de piétons nous agressent même maintenant, en disant qu'ils ont peur. Ils ne passent même plus sur le passage piéton. Vous avez créé un climat de méfiance, un climat de peur, un climat d'agressivité et une paralysie de la vie économique, parce que, je le rappelle, la rue de Rivoli est une artère assez centrale pour l'ensemble de la capitale. Les riverains sont, bien sûr, désespérés. D'ailleurs, nombre de Parisiens quittent la ville face à une organisation aussi peu compréhensible et aussi peu efficace de la bonne répartition de l'espace public.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Monsieur MARGAIN, je ne sais pas si l'on vit exactement dans la même ville, parce que ce que vous venez de nous présenter, c'est quand même l'apocalypse sur terre. Mais je vais revenir sur cet axe important qu'est la rue de Rivoli et ce que nous voulons en faire.

Comme des dizaines d'autres axes après elle, la rue de Rivoli a été la première "coronapiste" parisienne qui a été mise en œuvre pendant la pandémie, pour répondre à la nécessité impérieuse de désengorgement des transports en commun. C'est un aménagement provisoire qui a été réalisé dans des délais très courts et dans un souci d'efficacité de l'urgence sanitaire - oui, parce que nous avons effectivement usé d'une opportunité qui était, d'une certaine manière, la crise sanitaire - pour créer des infrastructures et répondre aux besoins qui étaient ceux de l'époque.

Je tiens à saluer une nouvelle fois le travail remarquable qui a été fait durant la crise par tous les services de la Ville. Ici, en l'occurrence, la "Mission Vélo" de la Direction de la voirie et des déplacements.

L'aménagement temporaire a parfaitement joué son rôle, puisque Rivoli détient aujourd'hui le record de fréquentation cyclable, avec près de 25.000 vélos lors de la dernière journée sans voiture, environ 10.000 à 15.000 vélos tous les jours. Ce qui la place sur le podium des axes parisiens et parmi les pistes cyclables les plus fréquentées d'Europe.

Vous nous demandez aujourd'hui de lancer une réflexion pour ouvrir cette rue à la circulation. Vous demandez, d'ailleurs sans oser le dire, de réduire la piste cyclable, car, malheureusement, nos rues ne sont pas extensibles au possible, et de la rouvrir à la circulation automobile, que vous semblez penser plus apaisée. Monsieur MARGAIN, oui, nous avons connu une explosion de la pratique du vélo. Je vais vous confier un secret : les infirmières, les infirmiers, les personnels soignants, les professeurs et parfois même les artisans, eux aussi utilisent le vélo, eux aussi vont travailler en utilisant le vélo. Vous avez l'air de penser l'inverse dans votre présentation. Vous n'êtes pas sans savoir que beaucoup de Parisiennes et de Parisiens qui travaillent - je sais que cela vous déplaît - utilisent aujourd'hui le vélo pour se déplacer.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure.

M. David BELLIARD, adjoint. - Nous avons une nécessité impérieuse de leur offrir un service et des infrastructures qui soient de qualité et sécurisantes pour eux. Une nécessité impérieuse de lutter contre la pollution de l'air, de favoriser des modes de déplacements actifs et les transports en commun.

Je vais donner un avis défavorable à votre vœu. Je vais même aller plus loin : nous allons pérenniser ces pistes cyclables et les travaux vont commencer dans quelques jours.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DPSP 4 - Subventions (709.340 euros), conventions et avenants aux conventions avec 26 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPSP 4 et l'amendement technique n° 128 qui s'y rattache.

S'il vous plaît, s'il vous plaît !

DPSP 4 : Subventions, conventions et avenants aux conventions avec 26 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Ici, nous abordons des subventions données à de nombreuses associations dans la lutte contre les rixes, la récidive ou le complotisme, mais aussi l'esprit critique et l'antisémitisme. Des questions particulièrement importantes dans une période où, malheureusement, nous sommes toujours en période de procès et nous savons à quel point ne pas suivre des petits délinquants peut mener certains d'entre eux aux extrémités les plus graves. La lutte contre la récidive et la lutte contre la radicalisation également sont des choses extrêmement importantes. Par ce projet de délibération, on voit que l'on peut les aider, que notre Ville peut les accompagner, et que nous avons des associations formidables dans notre Ville.

J'aimerais insister ici sur un point noir : ce sont les moyens donnés à la justice. Malheureusement, dans notre pays, à la sortie de prison, le suivi judiciaire est précaire, car la justice manque de moyens pour le suivi. Que ce soit la justice des mineurs, que ce soit une justice pour les petits délinquants et aussi des moyens de suivi psychiatrique. C'est ainsi que les associations, qui font un travail formidable et sont ici subventionnées, ne peuvent malheureusement pas faire leur travail comme elles le devraient, car il faudrait que l'Etat donne les moyens à la justice de faire son travail, qui n'est pas seulement un travail de mettre en prison les délinquants, mais bien aussi d'assurer le suivi derrière.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, cher collègue, cher Nour DURAND-RAUCHER, d'avoir mis en lumière ce projet de délibération d'un montant global de 700.000 euros à des associations engagées dans la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive.

Au moment même où nous voyons se déployer dans les rues parisiennes les premiers policiers municipaux, il est crucial de rappeler aussi que notre vision de la tranquillité publique repose bien sur deux piliers : la sécurité et la prévention. Ce projet de délibération met en lumière certains des sujets et certaines des subventions que nous donnons à des associations, notamment sur ces questions de prévention.

C'est d'abord soutenir des projets de prévention de la délinquance et d'occupation positive du domaine public. Je cite un exemple : la petite ferme du jardin d'Eole, qui a permis à de nombreuses familles et enfants une occupation positive de ce lieu, qui, on le sait, a malheureusement connu des difficultés importantes ces derniers mois.

C'est aussi un effort soutenu pour l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes grâce à des projets portés dans les quartiers "politique de la ville", avec des chantiers éducatifs, et le soutien aux associations de prévention spécialisées.

C'est également un engagement en faveur de la prévention de la récidive et de la radicalisation. Nous le faisons notamment via un partenariat remarquable avec la "Mission locale" et le milieu pénitentiaire pour accompagner les jeunes Parisiens sortant de prison, ou au travers du soutien aux associations développant l'accueil des T.I.G. - Travaux d'Intérêts Généraux - pour des majeurs ou des mineurs. En 2020, 161 jeunes ont été accompagnés en milieu fermé et 283 en milieu ouvert.

J'en profite pour indiquer que, conformément à nos engagements, nous allons développer à partir de l'année prochaine l'Agence parisienne de travail d'intérêt général et de prévention de la récidive, qui permettra, en lien avec l'ensemble des acteurs de la justice - vous avez parlé tout à l'heure du financement de la justice - de l'insertion et de la prévention, de renforcer, améliorer, diversifier le travail d'intérêt général au sein de notre Ville, avec l'ensemble des satellites de la Ville. Il y a là un projet extrêmement important que nous voulons développer, notamment en lien avec le Parquet et la Protection judiciaire de la jeunesse.

C'est, enfin, l'accompagnement des auteurs présumés de violences conjugales. Dans ce projet de délibération, il nous est proposé de reconduire le projet porté par l'APCARS, qui mène une action d'hébergement et d'accompagnement social des auteurs permettant la décohabitation dans le cadre de leur contrôle judiciaire. Le dispositif permet la protection des victimes et l'accompagnement des auteurs. En 2020, 27 personnes ont été suivies dans le cadre de ce dispositif.

Pour toutes ces raisons et pour d'autres subventions que je n'ai pas évoquées ici, je vous invite à voter ce projet de délibération qui permet de mettre évidemment au centre de notre action la question de la prévention, qui est un sujet extrêmement important.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 128 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 128 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DPSP 4).

2021 PP 99 - Participation de la B.S.P.P. aux opérations de vaccination contre la covid-19 et contribution financière de sept cent un mille deux cent quarante-deux euros de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 99 relatif à la participation de la B.S.P.P. aux opérations de vaccination contre la Covid-19 et contribution financière de 701.242 euros de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, chers collègues, je suis contente de commencer cette séquence de notre Conseil de Paris dédiée à la 3e Commission. Je remercie M. le Représentant du Préfet de police de Paris de sa présence.

Je ne reviendrai pas sur les travaux évoqués par la présidente de la 3e Commission, mais je me permettrai de souligner une absence : celle de l'intervention de la Préfecture de police de Paris lors de la Commission pour présenter les projets de délibération qui la concernent. Mais nous en avons maintenant l'occasion. Donc, Monsieur le Représentant de la Préfecture de police, j'ai une série de questions pour vous.

D'abord, sur le projet de délibération PP 99, je tiens à saluer l'engagement de la B.S.P.P. qui a fait un gros effort de formation de l'ensemble des militaires pour assurer cette mission dans les centres propres de la B.S.P.P., comme pour aider dans des centres qui ne relèvent pas directement de sa gestion. Il s'agit ici de six centres, qu'il s'agisse de centres en Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-Seine ou dans le Val-de-Marne.

Ensuite, on est face à une convention qui est présentée de manière rétroactive. Cela n'est pas un reproche puisqu'au contraire, la B.S.P.P. s'est adaptée extrêmement rapidement, dès que le besoin s'en est fait sentir. Néanmoins, j'exprime un doute sur les articles 8 et 9 de la convention, qui permettent sa modification ou son renouvellement sans passage en Conseil de Paris. Toujours un petit doute sur la pertinence de cette délégation de gestion, surtout plusieurs mois après l'intervention prévue, puisque ces opérations de vaccination ont eu lieu entre le mois de mars 2021 et le mois d'août 2021.

Ma question, donc : quel avenir pour cette convention ? Mais surtout, quelles opérations sont prévues pour la B.S.P.P. alors que les indicateurs font craindre une cinquième vague et que les consignes de vaccination sont renforcées ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses, qui illustreront, je n'en doute pas, l'investissement de la Préfecture de police dans la gestion de la crise sanitaire comme en soutien à la B.S.P.P.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Très rapidement, et je laisserai M. le Représentant du Préfet de police vous apporter des éléments plus précis. Moi, je voulais profiter de ce projet de délibération, comme je l'ai fait en 3e Commission, pour, au nom de notre Assemblée, remercier la mobilisation extrêmement importante et forte de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à l'occasion de la crise sanitaire. Remercier l'ensemble des sapeurs, bien évidemment, le général GONTIER qui est à leur tête. Ils ont su faire preuve d'une extrêmement grande réactivité par rapport à cette crise sanitaire, non seulement avec l'organisation de ces centres de vaccination, mais aussi avec les prises en charge Covid, qui ont été parfois jusqu'à 300 prises en charge par jour, avec, bien évidemment, une mobilisation extrêmement importante de tous les agents de la B.S.P.P. Je voulais profiter de ce projet de délibération pour leur rendre hommage et rendre hommage à leur efficacité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. le Représentant du Préfet de police va intervenir.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération concerne la compensation par l'Etat de la charge supportée pour la période du 29 mars au 31 août, période durant laquelle la B.S.P.P. s'est mobilisée de manière massive, d'abord dans sa caserne Masséna, puis dans un centre porte de Versailles. Cette mobilisation a continué, vous le savez. Elle s'est prolongée dans d'autres lieux. A partir du 1er octobre, elle était Station F. Elle a quitté ensuite la Station F pour se replier sur la caserne Masséna, où elle continue d'assurer la vaccination. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont été vaccinées par les sapeurs-pompiers de Paris. C'est un engagement très, très fort dans un contexte, comme le soulignait Nicolas NORDMAN, dans lequel le nombre d'interventions, de sorties, est très élevé. Cette contribution d'intérêt général, qui est portée par les sapeurs-pompiers, ne peut qu'être saluée.

Je pense que cette activité de vaccination à la caserne Masséna, à l'heure actuelle, conduit à une activité modérée en raison de la demande. Il n'est pas exclu que cette activité puisse évoluer dans les prochaines semaines en raison des obligations qui sont imposées, en raison de l'incitation forte à des injections de rappel dans la population. Il est difficile de vous dire à ce stade quelle forme prendra cet engagement de la B.S.P.P. A ce stade, c'est le maintien dans la caserne Masséna qui est l'hypothèse sur laquelle nous travaillons, dans laquelle le public pourra venir sans rendez-vous se faire vacciner à la caserne Masséna jusqu'à la fin de l'année, et au-delà si nécessaire. Evidemment, les dépenses qu'entraîne cette activité de vaccination feront l'objet d'une compensation par l'Etat. Une fois que le nombre de vaccinations aura été calculé, un nouveau projet de délibération sera proposé pour compenser les dépenses au-delà de la date du 31 août, qui est celle retenue pour le moment.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 99).

2021 PP 106 - Prestations de fourniture de denrées alimentaires destinées aux ordinaires de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (B.S.P.P.) (lot 8 : volailles fraiches et lapin).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 106 concernant les prestations de fournitures de denrées alimentaires destinées aux ordinaires de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, lot 8 : volailles fraîches et lapin.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, chers collègues, tout d'abord, merci beaucoup pour votre réponse lors de l'intervention précédente. Je vous prie de m'excuser pour avoir fourché entre B.S.P.P. et DPSP. Ce sont des choses qui arrivent. On parle, bien entendu, de la Brigade de sapeurs-pompiers.

Et maintenant, nous parlons des menus pour la Brigade de sapeurs-pompiers. Contrairement à l'habitude de mon groupe, je ne vais pas vous parler d'alternative végétarienne pour les menus de la B.S.P.P. Quoi que l'on pourrait y venir. Par contre, j'aimerais bien quelques clarifications sur ce projet de délibération PP 106, sur les

prestations de fournitures de denrées alimentaires, puisque nous examinons à nouveau le lot 8. J'imagine que les 9 autres lots ont été pourvus et que celui-ci n'a pas été fructueux. J'aimerais bien savoir pourquoi et connaître quelles sont les éventuelles modifications qui ont été apportées au cahier des charges pour permettre de pourvoir ce lot.

Je voudrais également attirer votre attention sur la page 4 du cahier des clauses administratives particulières, puisque nous parlons là des clauses environnementales. On y trouve très simplement deux clauses. Petit un : optimiser les emballages, emballages recyclables, minimalisation du suremballage, réduction des déchets d'emballage. Petit deux : regrouper dans la mesure du possible les commandes afin de limiter les transports. Bon. Cela n'est pas excessivement ambitieux.

Ma question, donc, c'est : à l'aune du Conseil de Paris de décembre, où nous examinerons le budget de la Préfecture de police, mais où sera également présenté par mes collègues Paul SIMONDON et Florentin LETISSIER le schéma directeur de la commande publique responsable, est-ce que la Préfecture de police va suivre la Ville de Paris dans son nouveau schéma directeur, ce qui permettrait à l'ensemble des services publics sur le territoire de s'engager dans des démarches de sobriété et d'écoresponsabilité, dont nous avons tant besoin ?

Merci d'avance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le représentant du Préfet de police, pour vous répondre.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Ce que je peux dire en l'état de mes connaissances sur ce marché, c'est qu'il respecte les obligations de la nouvelle loi EGalim, c'est-à-dire 20 % au moins d'aliments issus de filières de qualité, que d'autres critères sont à intégrer dans ce marché, notamment sur l'origine des viandes qui sont 100 % d'origine française, mais aussi la maîtrise du recours à la sous-traitance, le niveau de pollution des véhicules de livraison, et d'autres critères. Je ne connais pas le contenu du cahier des charges de la Ville, mais je pense que cela doit se rejoindre largement. Il faudrait donc discuter, et l'on y est tout à fait disposé, pour voir dans quelle mesure tout ce qui est prévu dans ce marché respecte bien les pratiques vertueuses mises en avant dans la charte municipale.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 106).

2021 PP 107 - Subvention de la B.S.P.P. de deux millions sept cent trente-cinq mille euros à l'Agence du numérique de la Sécurité civile (A.N.S.C.).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 107 relatif à l'attribution de subventions de la B.S.P.P. de 2,735 millions d'euros à l'Agence nationale du numérique de la sécurité civile.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, chers collègues, la convention qui nous est soumise aujourd'hui vise à financer la création d'un système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours. L'Agence nationale du numérique et de la sécurité civile sera donc chargée de réaliser les études nécessaires et de mettre entre œuvre ce projet, contre un financement de la B.S.P.P. de 2,735 millions d'euros. Cela n'est pas une petite somme. Je crois que l'on peut s'accorder sur ce point. Les élus du Conseil de Paris étaient ravis de pouvoir visiter le centre opérationnel, le 28 octobre dernier, où nous avons pu admirer la réactivité des agents et des agentes, discuter avec elles et eux des arbres décisionnels mis en place, et même leur poser la question de leur appréciation face à cette future fusion du 112 et du 18. "A priori", pas de problème. Cela ne change pas grand-chose à leur quotidien. Au contraire, ils voient cela comme une opportunité de faciliter le travail.

Ma question sur ce point est très simple, encore une fois : est-ce qu'avant l'examen du budget de la Préfecture de police de Paris, les Conseillers et Conseillères de Paris pourront bénéficier d'une présentation des actions importantes du point de vue de l'ouverture des crédits de la Préfecture de police de Paris, puisque l'on ne peut pas emmener tout le monde visiter le centre opérationnel ? D'ailleurs, on ne peut pas y prendre de photos, ni les publier sur Twitter, je tiens à le rappeler. C'est, de toute manière, assez insuffisant pour estimer réellement quelle sera l'opérationnalité du service, puisqu'il doit être mis en place courant 2022. On aimerait bien avoir une description un peu plus précise des étapes à venir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police, pour vous répondre.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce projet qui fait l'objet du projet de délibération examiné, le projet Nexis est un projet porté par l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours. Il est vertueux parce qu'il est porteur d'une plus grande efficacité, réactivité et coordination que les autres acteurs, et il est aussi porteur d'économie de fonctionnement sur la suite. La Brigade de sapeurs-pompiers tenait à s'inscrire dans ce projet. Elle n'a pas à être en retrait ou à ne pas s'inscrire dans cette action que partagent l'ensemble des services d'incendie et de secours du territoire.

A cet égard, nous tenons à ce projet et sommes tout à fait disposés à présenter, peut-être pas à tous les élus mais à ceux que cela intéresse, des informations plus précises sur le fonctionnement de ce nouvel applicatif qui est en cours de développement. Il est un peu difficile de vous donner un démonstrateur déjà en l'état, mais quand il sera disponible, il sera évidemment ouvert à toute la transparence, s'agissant d'un financement important et d'un projet ambitieux pour la B.S.P.P.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 107).

2021 PP 112 - Protocole d'accord transactionnel.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération PP 112 relatif au protocole d'accord transactionnel avec Mme X, demeurant XXX , au X.

Je donne la parole à Mme RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, chers collègues, tout d'abord, merci pour les réponses apportées lors des précédentes interventions, puisque c'est la première fois depuis le début du mandat que nous avons des réponses de la Préfecture de police quand il s'agit de pilotage. Vraiment merci.

Ce projet de délibération PP 112 pourrait sembler être un projet de délibération parmi tant d'autres concernant du pilotage. Il est un peu plus précis et grave que cela, puisqu'il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel avec Mme X, qui était la compagne de X. X est l'une des 4 victimes décédées dans l'explosion rue de Trévise, l'une des deux victimes sapeurs-pompiers morts lors de l'intervention.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaitait ainsi s'associer à la douleur de ses proches, de ses collègues, mais aussi à la douleur de l'ensemble des entourages des victimes de l'explosion rue de Trévise.

Je vous invite, bien entendu, à voter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Simplement pour m'associer aux mots qui viennent d'être prononcés par Mme RÉMY-LELEU concernant l'hommage rendu à ce pompier mort au feu.

Nous aurons l'occasion, lors de ce Conseil de Paris, d'aborder de manière plus globale la question de la rue de Trévise, notamment l'indemnisation pour les victimes de ce drame.

Je voulais souligner que nous sommes, en l'occurrence avec ce projet de délibération, bien évidemment tout à fait à l'écoute et en soutien à cette famille, mais au-delà, à tous les pompiers victimes de leur devoir.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. le représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Exactement comme viennent de le faire M. Nicolas NORDMAN et Mme RÉMY-LELEU, je voudrais m'incliner devant la mémoire de ce sapeur-pompier décédé en service et de l'ensemble des sapeurs-pompiers décédés au feu dans toutes les circonstances, la variété des circonstances auxquelles ils font face, qu'ils ne connaissent jamais à l'avance. Cet exemple, qui est le support du projet de délibération, montre toute l'attention qui est portée à

l'accompagnement des familles et montre que ces décès peuvent survenir dans tout type d'intervention. L'exemple de la rue de Trévise en est un particulièrement dramatique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 112).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'implantation de vidéo-protection dans les quartiers "Bruneseau" et "Porte d'Italie".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 39 est relatif à l'implantation de vidéo-protection dans les quartiers Bruneseau et porte d'Italie.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun. Deux minutes.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu n'est que la succession d'une action déjà engagée dans le 13e arrondissement. En effet, il n'est pas question pour nous d'entamer à nouveau un débat sur la vidéo-protection, encore moins d'affirmer qu'il s'agit d'une méthode miracle permettant de régler tous les problèmes de sécurité. Il s'agit ici simplement, pour le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, et pour les élus du 13e arrondissement, d'une question d'équité entre les différents quartiers. De la même façon que nous équipons les nouveaux quartiers des différents fluides, des réseaux, de la voirie, de l'éclairage public, etc., il convient d'y installer les éléments de vidéo-protection à l'instar de ce qui existe déjà dans les autres quartiers. Pour éviter de tels déséquilibres, nous avons monté une convention entre la Préfecture de police et la SEMAPA pour équiper les abords de la rue du Chevaleret, avec l'accord du Conseil de Paris.

Il s'agit donc ici de permettre à l'aménageur de poursuivre cette action pour deux autres quartiers : Paul-Bourget, à la porte d'Italie, et Bruneseau. Bien entendu, les emplacements seront déterminés par la Préfecture de police, comme la mise en œuvre leur sera dévolue.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Rapidement, pour dire que j'émets un avis favorable pour ce vœu afin que nous puissions, en lien avec la Préfecture de police et l'aménageur, étudier la faisabilité de l'installation dans les quartiers Bruneseau et porte d'Italie de caméras de vidéo-protection.

Donc, avis favorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai deux explications de vote.

Pardon, Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je rejoins ce que vient d'exprimer Nicolas NORDMAN, c'est-à-dire la nécessité pour le 13e arrondissement de bénéficier d'un certain nombre de caméras. D'ailleurs, huit sont en cours de déploiement. Mais il doit absolument protéger les nouveaux quartiers récemment aménagés, qui viennent d'être cités : Bruneseau et porte d'Italie.

Si un mécanisme qui a bien fonctionné par le passé - avec le financement par la SEMAPA - peut se mettre en place, cela ne fera qu'accélérer la capacité de déployer ces caméras. Je propose qu'un échange technique ait lieu avec la SEMAPA pour fixer les conditions de financement et les lieux d'implantation de ces caméras, pour que cela puisse se faire le plus vite possible, peut-être même plus vite que les opérations précédentes.

Evidemment, la Préfecture de police est favorable à cette démarche et l'accompagnera.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Deux explications de vote.

D'abord, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Sans surprise et dans la continuité des débats qui ont eu lieu au sein du Conseil du 13e arrondissement, le groupe Ecologiste de Paris votera contre ce vœu, puisque cela relance une partie du débat sur la vidéosurveillance, à savoir qu'un rapport de la Cour des comptes en 2011, qui n'a toujours pas été démenti - mais j'attends si vous avez d'autres chiffres à l'appui - explicite que l'efficacité de la vidéosurveillance est marginale. Par contre, son coût pour les finances publiques est certain.

Nous nous inquiétons d'une forme de dérive presque clientéliste vis-à-vis de la vidéosurveillance, à savoir que chacun, chacune voudrait de la vidéosurveillance au coin de la rue, avec, finalement, un déplacement des faits de délinquance plutôt qu'une véritable résolution. Nous resterons cohérents et cohérentes en la matière en préférant des moyens donnés pour des effectifs sur le terrain.

Nous voterons donc contre ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons aussi contre ce vœu. On sait que la vidéosurveillance augmente en France depuis 2007. Elle a souvent été présentée comme l'outil miracle pour lutter contre la délinquance et le terrorisme. Pourtant, étude après étude, il n'y a pas que ce rapport de 2011. Le constat est sans appel : la vidéosurveillance n'est pas et ne sera jamais un outil décisif de lutte contre la délinquance. Il ne faut pas se faire prendre au bluff technologique des industries de la sécurité. La vidéosurveillance est et reste un réel gaspillage de l'argent public, et souvent, au passage, de la démagogie politique. Certes, la France n'est pas la Chine, où la vidéosurveillance peut aller jusqu'au contrôle social, mais la tentation et la dérive est manifeste. Et l'on a en tête que Mme PÉCRESSE rêve d'installer la reconnaissance faciale dans tous nos transports en commun. "Big Brother" ou "Big Sister" reste une menace.

Nous le redisons : la vidéosurveillance est coûteuse pour un bénéfice faible. Pas nul, évidemment. Il n'est pas ridicule, mais il est très faible au vu du coût qu'il représente pour les collectivités. La vidéosurveillance provoque essentiellement un effet plumeau. Elle déplace le problème, mais ne le résout pas.

Nous le redisons donc : oui, la sécurité est un droit, un droit dont sont bien souvent privés les plus pauvres. C'est un droit qui doit être assuré par un service public. Nous n'oublions pas que la droite, quand elle est aux manettes, diminue le nombre de policiers. 10.000 ou 11.000 postes de policiers supprimés sous Nicolas SARKOZY. Vous vous en souvenez aussi visiblement à droite.

Il y a besoin, à l'inverse, de présence humaine sur nos territoires, avec des agents correctement formés, tant sur la sécurité que contre les violences policières, avec des agents qui respectent les valeurs de la République et cherchent à faire respecter l'ordre plutôt que d'être dans une politique absurde du chiffre.

Bref, vous l'aurez compris, nous ne sommes pas favorables à cette gabegie financière et proposons de reporter les sommes en question en autant de projets de prévention de l'insécurité.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le vœu n° 39 du groupe Paris en commun…

Explication de vote ?

Allez-y, Monsieur.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame la Maire, merci.

Quelle satisfaction de voir qu'une partie de la gauche s'est convertie à la sécurité ! Dans le 13e arrondissement, cela fait 13 ans que je défends la nécessité d'installer des caméras. Dans mon programme, l'année dernière, j'avais demandé le triplement des caméras dans le 13e arrondissement. En l'occurrence, même s'il n'y a pas de chiffres sur le nombre de caméras de vidéo-protection qui sont installées sur ce secteur, c'est un progrès. Nous voterons donc pour. D'ailleurs, j'espère que ce sera le cas de votre part lorsque je ferai des propositions d'implantation sur le 13e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 328).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déploiement de la vidéo-protection dans le 17e.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 40 relatif au déploiement de la vidéo-protection dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

J'ai l'honneur de présenter ce vœu au nom du maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD. Je souhaite évidemment y associer mon collègue, Frédéric PÉCHENARD. Sans reprendre le débat que nous venons d'avoir sur la télésurveillance, nous demandons à M. le Préfet de police les résultats des études d'installation des caméras de vidéo-protection menées sur les sites prioritaires du 17e arrondissement. Nous demandons également qu'un plan de vidéo-protection couvrant tous les quartiers du 17e arrondissement soit financé et mis en œuvre en concertation avec la Préfecture de police, la Ville de Paris et la mairie du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Tout comme j'ai donné un avis favorable sur le vœu précédent, je donnerai également pour celui-ci un avis favorable au nom de l'Exécutif. Je ne souhaite pas être trop long sur le sujet, ni répondre aux questions qui ont été posées par un certain nombre de collègues sur la vidéo-protection. Je crois qu'il ne faut pas, en la matière, de débat théorique ou théologique, mais plutôt faire preuve d'un très grand pragmatisme. La vidéo-protection n'est en aucune manière une solution miracle contre la délinquance. Elle permet toutefois, dans un certain nombre de situations, d'élucider notamment un certain nombre de faits délictueux et de progresser dans des enquêtes. Elle a aussi parfois un rôle dissuasif. Et donc, de ce point de vue, je crois qu'il faut rester extrêmement pragmatique sur le sujet.

Evidemment, il ne s'agit pas d'opposer la question de la vidéosurveillance ou vidéo-protection à celle de la présence humaine. Bien entendu, la présence humaine est absolument nécessaire. Il faut davantage de policiers dans l'espace public. D'ailleurs, je me félicite - j'y ai participé ce matin avec un certain nombre de collègues - de l'installation à la Préfecture de police de 318 nouveaux gardiens de la paix sur la circonscription grand-parisienne. Bien entendu, il faut le maintien et le renfort de la police pour pouvoir lutter de manière plus efficace encore contre la violence et la délinquance.

Sur cette question particulière de la vidéo-protection, je pense qu'il faut rester extrêmement pragmatique. Nous engagerons, dans les prochaines semaines, en lien avec la Préfecture de police, un travail sur le sujet pour pouvoir développer, là où c'est utile, l'installation de caméras dans l'espace public.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je partage le même sentiment sur l'utilité de la vidéo-protection, qui n'est pas une alternative à la présence humaine même si les policiers formés ne peuvent se substituer à des caméras, et l'inverse. C'est la complémentarité des deux qui permet de protéger l'espace public, d'avoir une vigilance sur l'espace public avec des caméras, de déjouer des rixes, de voir ces phénomènes se produire et de pouvoir réagir pour protéger les habitants, et de faciliter le travail d'enquête. Nombre d'enquêtes, en particulier dans les transports mais pas uniquement, sont résolues par l'exploitation de la vidéo qui permet d'identifier les auteurs et de les traduire devant la justice.

S'agissant du 17e arrondissement, il bénéficie déjà d'une couverture importante en caméras, en particulier ses quartiers les plus sensibles. Mais il existe de nombreuses possibilités d'améliorer cette couverture, comme dans tous les autres arrondissements. Monsieur le maire du 17e arrondissement a fait un certain nombre de propositions. Il est normal que des quartiers nouvellement aménagés, comme la Z.A.C. des Batignolles, puissent bénéficier de caméras. D'ailleurs, il y en a quatre en cours de déploiement dans ce secteur.

D'autres emplacements peuvent être étudiés. Les échanges, comme le disait Nicolas NORDMAN, vont se poursuivre dans les prochaines semaines pour s'entendre sur des sites dans chacun des arrondissements, pouvant améliorer la couverture vidéo des arrondissements et tenir compte des opérations nouvelles qui ont pu être menées dans les arrondissements, et regarder les possibilités de financement de l'investissement par le budget municipal avec le soutien de l'Etat, via le fonds interministériel de prévention de la délinquance. Toutes ces choses pourront être approfondies dans les prochaines semaines.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Explication de vote de Mme RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, sur les politiques de sécurité, les écologistes réclament simplement le droit d'être à la fois théorique et pratique, et surtout rationnel. Ce qui est écrit dans ce vœu, à savoir : "considérant que le déploiement conséquent d'un réseau de vidéo-protection constitue une aide considérable aux forces de sécurité dans leurs opérations quotidiennes", c'est simplement faux. Ou alors il va falloir nous produire les études, qu'elles soient anglo-saxonnes, françaises ou, encore une fois, citées dans le rapport de la Cour des comptes de 2011, qui démontrent le contraire. Et ce n'est pas le cas. Vous avez vos totems, à savoir la vidéo-protection. On essaie de vous avertir sur l'inefficacité, voire les dangers de la vidéosurveillance.

Néanmoins, pour présenter un point positif, le premier attendu sur la demande d'une présentation des résultats des études d'installations de caméras de vidéosurveillance, nous paraît intéressant. Sans empiéter sur les compétences du Comité éthique de la vidéosurveillance à Paris, nous aimerions que l'ensemble du territoire parisien puisse bénéficier de ces études pour mieux comprendre qu'elle est aujourd'hui le rôle, le coût et l'efficacité supposée de la vidéosurveillance.

En attendant, nous voterons bien entendu contre ce vœu, qui, par ailleurs, exprime à plein ce que je disais tout à l'heure, à savoir une forme de mise en concurrence un peu opportuniste sur chaque rue, chaque quartier qui voudrait de la vidéosurveillance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pas d'autre explication de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 329).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux effectifs de la police municipale dans le 17e.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 41 relatif aux effectifs de la police municipale dans le 17e arrondissement.

La parole est à nouveau à Mme Hélène JACQUEMONT, du groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je présente ce vœu aux côtés de Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, et de mon collègue, Frédéric PÉCHENARD, très impliqués dans le sujet de la police municipale, dont nous avons longuement débattu dans cette enceinte et qui est très attendue par l'ensemble des habitants, pour lutter contre les incivilités et les nombreuses dégradations du quotidien.

Il semble que la Ville de Paris ait annoncé procéder à des recrutements depuis le 18 octobre dernier. Nous demandons que la Maire de Paris nous communique le calendrier de déploiement des effectifs de la police municipale dans le 17e arrondissement, ainsi que la liste des équipements mis à leur disposition, qu'il s'agisse de véhicules ou de vélos. Nous demandons également que la Maire de Paris communique les critères retenus pour déterminer les effectifs attribués dans chaque arrondissement parisien.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je mesure l'impatience qui est la vôtre dans le 17e arrondissement, mais également celle d'un certain nombre de vos collègues, maire d'arrondissement, sur le déploiement de la police municipale. Je partage évidemment cette impatience. Nous avons essayé d'aller le plus rapidement possible pour pouvoir installer cette police municipale. Je rappelle que la loi a été votée en mai dernier, que le Conseil de Paris s'est prononcé au mois de juin, que les décrets pris en Conseil d'Etat l'ont été au mois d'août, et que nous avons, le 18 octobre, déployé la première promotion. Nous n'avons donc pas perdu de temps pour répondre à cette impatience des uns et des autres.

Concernant le déploiement arrondissement par arrondissement, nous avons également commencé à travailler, puisque les maires d'arrondissement ont été associés pour pouvoir recruter des préfigurateurs, puisque nous allons créer une division de police municipale par arrondissement. Donc, l'ensemble des préfigurateurs et préfiguratrices, puisqu'elles sont majoritaires, sont aujourd'hui recrutés et vont pouvoir mettre en place de manière extrêmement concrète et déployer les agents de la police municipale.

Je ne souhaite pas, et je l'ai dit, donner aujourd'hui ces effectifs. Je pense le faire en concertation avec chacun des maires d'arrondissement, que je vais rencontrer à partir de la semaine prochaine et au début du mois de décembre. Les critères de répartition, je les ai également indiqués en Conseil de Paris. Ce sont notamment la présence dans les arrondissements de zones touristiques ou festives, d'espaces verts, de gares ou infrastructures importantes, de quartiers "politique de la ville", qui permettront de faire cette répartition, et, bien sûr, le nombre d'habitants permettra de faire cette répartition au plus juste.

Ce travail est en cours. Les rendez-vous sont pris avec les maires d'arrondissement pour discuter arrondissement par arrondissement. Plutôt que de faire depuis la place que j'occupe une répartition sans discussion, je préfère la faire en concertation avec chaque maire d'arrondissement, ce qui sera le cas dans les prochains jours.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu compte tenu du travail engagé avec chaque maire d'arrondissement. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame ?

Mme Hélène JACQUEMONT. - Nous ne retirons pas ce vœu, car nous souhaitons que toute la transparence soit faite devant tout le monde et en Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Donc, explication de vote, Madame RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris s'était opposé à la création d'une police municipale et avait notamment exprimé des inquiétudes sur la mise en place de cette police municipale. Je pense que certaines de ces inquiétudes sont reprises dans ce vœu. Néanmoins, ce vœu participe de la mise en concurrence sécuritaire des territoires. Bien entendu, nous ne le voterons donc pas.

Malgré tout, je rejoins ma collègue Conseillère de Paris sur l'envie, le besoin d'avoir un effort de transparence sur les effectifs, le déploiement, et cela, le plus rapidement possible, notamment afin d'éviter des déceptions lorsque les Parisiens et les Parisiennes se rendront compte que l'installation de la police municipale n'est peut-être pas le doux rêve qu'on leur avait promis.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation de la dalle du Front de Seine.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 42 relatif à la sécurisation de la dalle du front de Seine.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit, bien évidemment, de la sécurisation de la dalle de Beaugrenelle. Vous le savez, cette dalle, construite dans les années 1970, se voulait correspondre, à l'époque, à un urbanisme paisible et fonctionnel. Elle n'est aujourd'hui plus adaptée. Vous savez que, dès 2019, des bagarres et des rixes ont commencé à s'intensifier sur cette dalle et ont abouti en 2021 à la fameuse rixe, dite "rixe Yuriy". Depuis, même si cela s'est calmé, notamment grâce à l'action de la police nationale, je le reconnais, et des médiateurs de la DPSP - je le reconnais, Monsieur, Nicolas NORDMAN - mais aussi de nous, les élus, parce que l'on y est quasi tous les jours, sur cette dalle. Cette dalle reste néanmoins très anxiogène pour toute la population.

Après l'affaire Yuriy, nous avions demandé un audit de sécurité. Celui-ci a relevé des problèmes d'éclairage, d'accès inutiles, a recommandé le développement de caméras de vidéosurveillance et même d'une surveillance humaine supplémentaire. Nous nous sommes rendus à plusieurs reprises sur cette dalle, notamment une fois avec le président de la SEMPariSeine, Nicolas BONNET-OULALDJ, ainsi qu'avec le directeur et un cabinet d'audit pour constater les mêmes diagnostics que l'audit. Depuis, malheureusement plus rien.

Ce vœu a donc pour objet de demander à la Mairie de Paris et au Préfet de police de prendre des mesures concrètes, avec un calendrier précis, et de suivre bien évidemment les engagements pris dans l'audit.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est d'abord à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur JEANNETÉ, pour ce vœu qui permettra très rapidement, compte tenu du temps de réponse à un vœu, de vous donner quelques éléments sur les suites au drame qui s'est produit sur la dalle.

Suite à ce drame, comme vous le savez, nous avons lancé, au niveau parisien, un acte 2 de la stratégie parisienne de prévention des rixes, qui nous a permis notamment de doubler notre équipe parisienne de médiateurs et de publier un appel à projets pour financer des actions de prévention. Nous aurons l'occasion d'examiner les projets lors de notre prochain Conseil de Paris, au mois de décembre. Un certain nombre de projets discutés avec la mairie du 15e arrondissement concernent, bien évidemment, cet arrondissement. Nous travaillons également avec l'Education nationale pour pouvoir agir en prévention des rixes dans les établissements scolaires.

Concernant plus particulièrement la dalle, nous avons renforcé la présence régulière des agents de la Direction de la police municipale, puisque nous avons en moyenne 61 missions qui ont été programmées par mois, donc une présence accrue pour assurer la tranquillité de cette dalle. Nous avons également renforcé de manière considérable le nombre de procès-verbaux pour infraction sur un certain nombre d'incivilités concernant ce secteur. Entre février et octobre 2021, 452 procès-verbaux ont été dressés. 4.740, dans le cadre de la sécurité routière plus large aux abords de la dalle, ont été dressés. Enfin, nous avons défini un nouvel emplacement pour un P.C. de sécurité nous permettant d'assurer des présences régulières de la police municipale sur ce secteur.

Concernant la SEM, l'audit d'éclairage a été mené cet automne. Les agents du P.C. de sécurité ont pour consigne de conserver la trace de tous les appels et d'alerter la police, qui, bien sûr, arbitre sur l'opportunité de leurs interventions. Il y a aujourd'hui un lien direct qui a été fait pour pouvoir intervenir le plus rapidement possible.

Concernant les demandes de caméras, je l'ai dit, nous allons en discuter. Nous en avons parlé il y a un instant dans cette séance. Nous allons évidemment, dans le cadre du nouveau plan d'installation, pouvoir envisager quelles seraient les suites à donner de manière très particulière sur cette dalle.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, la dalle Beaugrenelle est l'un des sites les plus sensibles du 15e arrondissement. Peut-être pas le plus sensible parce qu'un ou deux autres quartiers sont générateurs d'une plus forte délinquance, mais la dalle Beaugrenelle nécessite une attention permanente, quotidienne du commissariat, qui traite l'ensemble des signalements de riverains reçus via la cellule d'écoute et de traitement des doléances, et mène des opérations de patrouille quotidienne, que ce soit à pied ou à V.T.T., sur le secteur de la dalle Beaugrenelle. A ces patrouilles humaines qui ont lieu quotidiennement, s'ajoute une vigilance assez forte du commissariat sur les caméras qui couvrent ce secteur, et ce, afin de détecter des velléités de début de rixe.

Ces interventions de la police, cette patrouille, ces présences sont utiles, mais il est également nécessaire de recueillir des signalements, de provoquer des interventions à partir de signalements reçus. C'est important que la copropriété et la SEMPariSeine puissent s'organiser, puisque cet espace relève d'un espace privé ouvert au public, puissent mener un certain nombre d'actions qui contribuent à l'amélioration de la sécurité, au-delà de ce que le commissariat fait tous les jours.

Parmi ces actions, certaines ont été évoquées par Nicolas NORDMAN : le fait d'améliorer les conditions d'éclairage, de supprimer des accès inutiles, de renforcer une surveillance humaine aussi par la sécurité privée, d'améliorer la réactivité et la transmission d'informations entre cette sécurité privée et le commissariat.

S'agissant des caméras, notre analyse, c'est que le secteur de Beaugrenelle contient déjà un certain nombre de caméras qui ne sont pas très anciennes et qui, au regard du commissariat, couvrent l'essentiel des secteurs dans les problématiques de la dalle. Cela ne veut pas dire qu'il ne serait pas utile de couvrir d'autres secteurs de la dalle, d'améliorer la couverture, mais ces implantations viendraient, selon notre sentiment, remplacer d'autres sites potentiellement plus intéressants du 15e arrondissement.

La discussion aura lieu pour retenir les sites pour de nouvelles caméras. Peut-être que la dalle Beaugrenelle mériterait d'en avoir quelques-uns supplémentaires, mais d'autres secteurs du 15e arrondissement nécessitent, selon nous, une attention encore plus prioritaire.

Voilà les quelques éléments de réponse que je peux donner.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 42 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Il est maintenu, puisque je n'ai pas la réponse de la SEMPariSeine sur les infrastructures précises à améliorer.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réponse pénale aux victimes de violences faites aux femmes et aux enfants.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 43 relatif à la réponse pénale aux victimes de violences faites aux femmes et aux enfants.

La parole est à Mme Emmanuelle RIVIER, du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, 210.000 femmes par an sont victimes de violences conjugales et près de 400.000 enfants co-victimes pour y être exposés. Seules 125.000 femmes parviennent à signaler les violences aux forces de sécurité. 75 % des plaintes sont classées sans suite. Voyez-vous l'ampleur de la catastrophe ? Résultat, au 14 novembre, nous en sommes à 99 victimes de "féminicides" depuis le début de l'année. Les inspections menées à la suite de ces "féminicides" montrent que la plupart des victimes avaient, en vain, signalé les violences et la peur d'en mourir.

L'impunité des auteurs, l'absence de protection des victimes, ne sont pourtant pas une fatalité. Il faut commencer par en finir avec l'angle mort des refus de plaintes, qui ne font, par définition, l'objet d'aucune statistique, mais sont légion, selon les professionnels qui constatent sur le terrain que de tels cas de refus se produisent dans plus d'un cas sur deux.

Je ne mets bien évidemment ici pas en cause le dévouement des forces de police, elles-mêmes si maltraitées, sous-formées et en sous-effectif. Mais l'enregistrement de la plainte est une obligation et c'est affiché dans tous les commissariats parisiens.

Je vous propose donc un vœu en deux volets.

Le premier volet : proposer la signature d'un protocole avec nos partenaires - la Préfecture de police, le Parquet du tribunal judiciaire de Paris et les associations d'aide aux victimes - visant à mettre en place une permanence dédiée fonctionnant 7 jours sur 7, avec un numéro d'appel dédié permettant de signaler les refus de plainte, et qu'un rendez-vous soit systématiquement proposé aux victimes pour garantir l'accès effectif de leur droit à signaler les violences. Bien entendu, que ce numéro soit affiché dans l'ensemble des commissariats et donne lieu à une vaste campagne d'information pour le faire connaître.

Le second volet, interpeller le Garde des Sceaux et plaider pour demander que les victimes de violences faites aux femmes bénéficient de l'aide juridictionnelle dès le dépôt de plainte, ce qui leur permettra d'être accompagnées d'un avocat ou d'une avocate.

Je vous remercie. J'espère que vous adopterez ce vœu à l'unanimité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Chère collègue, bien entendu, je souscris pleinement aux objectifs et aux attendus de votre vœu. La nécessité d'accompagner mieux les femmes dans leur parcours avec les services de police et de justice, notamment lors du dépôt de plainte. D'ailleurs, le ministre de l'Intérieur a annoncé récemment que des dispositifs allaient être pris pour pouvoir améliorer les choses. Nous espérons que ces dispositifs pourront être mis en place le plus rapidement possible.

Je sais que, suite à votre vœu au Conseil du 20e arrondissement, une réunion est prévue au commissariat du 20e arrondissement. Preuve que les choses bougent. De ce point de vue, vous avez sans doute eu raison de porter ce vœu en conseil d'arrondissement.

J'en profite pour dire et redire que la mobilisation de la Ville est pleine et entière sur ce sujet, que nous sommes, bien entendu, disposés à travailler pour améliorer le recueil des plaintes et voir expérimenter des nouveaux dispositifs, comme cela a été fait avec la signature d'une convention expérimentale à l'hôpital Saint-Antoine, permettant à cet hôpital de recueillir un certain nombre de plaintes.

Avec ma collègue, Hélène BIDARD, nous sommes extrêmement mobilisés sur le sujet. Nous avons déjà mis en place un certain nombre de mesures dans le cadre du Schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales, avec le Parquet, la Préfecture de police, la Préfecture de Région, l'A.P.-H.P. et un certain nombre d'associations qui sont très mobilisées sur le sujet. Compte tenu du temps qu'il me reste, je ne vais pas détailler l'ensemble de ces dispositifs.

Concernant votre vœu, l'objectif d'améliorer la coordination entre les services de la Ville, la police nationale et le Parquet, est évidemment un objectif qu'il nous faut poursuivre et qui doit rester l'une de nos priorités. J'ai proposé que nous puissions amender un tout petit peu votre vœu, notamment pour que, sur cette question, ce qui ne relève pas de la compétence de la Ville puisse être porté par l'ensemble des partenaires. Si vous acceptez cet amendement, j'émets un avis favorable, voire très favorable, à votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens pour dire que je ne suis pas sûr de partager la description qui est faite de la situation des refus de plaintes, qui ne sont pas légion dans les commissariats et ne rendent pas forcément justice à l'engagement des forces de l'ordre sur ce sujet. En réalité, la situation ne fait que s'améliorer par l'application des consignes du Gouvernement, qui mettent régulièrement en avant une amélioration du dispositif de recueil de plainte, à la fois pour la qualité du recueil, la prise de plainte, la discrétion et le fait de pouvoir recueillir des plaintes ailleurs que dans les commissariats.

Il y a aussi nombre d'initiatives locales. Je le vois à chaque fois que l'on va dans des commissariats. Des initiatives locales pour améliorer encore la manière dont les choses sont traitées. Je peux vous assurer que les effectifs des commissariats, les policiers et leur encadrement, sont parfaitement conscients du caractère prioritaire et sensible de ce sujet.

Toute bonne idée et toute amélioration ou partenariat qui permettrait d'aller encore plus loin que ce qui a pu être fait avec les hôpitaux qui ont été cités - c'est un dispositif qui va encore s'élargir - sera bienvenu. La Préfecture de police travaille avec l'ensemble des acteurs qui souhaitent améliorer les choses.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Donc, vous acceptez l'amendement.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 330).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne maintenant la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT, président de la 4e Commission, pour 5 minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, un compte rendu habituel de la 4e Commission, qui a été encore une fois l'occasion de mettre en avant un projet de délibération particulièrement important, à savoir le bilan du Schéma des seniors, qui se termine cette année et a commencé en 2017, ainsi que le lancement de l'élaboration du prochain, qui ira jusqu'en 2026.

Deux choses à noter. Une spécificité, tout d'abord. Il va plus loin que les simples besoins sociaux et médico-sociaux que lui assigne le Code de l'action sociale et des familles, et permet, du coup, d'embrasser l'ensemble des facettes de la vie en ville pour les seniors. On appelle cela "l'adaptation de la ville au vieillissement de sa population". Et également une originalité, puisqu'il a été réalisé dans le cadre d'une conférence citoyenne dessinant trois axes : la qualité de la communication, l'inclusion, la prévention des fragilités, en plus de l'accompagnement des dépendances, bien évidemment.

10 grands engagements ont été pris dans cette suite, allant du numérique à la lutte contre l'âgisme, en passant par le lien intergénérationnel, et l'accès et le maintien dans le logement.

Le bilan que nous en a présenté Véronique LEVIEUX est très riche et foisonnant. Tout d'abord, il est notable qu'il y a eu une forte action de la Ville pour renforcer la place des âgés comme acteurs d'une ville inclusive. Cela se voit à travers leur association à la définition des politiques publiques, avec le fameux Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ; le renforcement des liens intergénérationnels via la cohabitation intergénérationnelle, maintenant reconnue par la loi ; ou le maintien des liens sociaux par le sport et les loisirs puisque l'on dénombre aujourd'hui 5.000 usagers de "Paris Sport Seniors" et 200.000 heures de loisirs dans les clubs seniors.

On peut également noter l'originalité des projets de la lutte contre les discriminations et les maltraitances, notamment avec l'ouverture de la première collocation L.G.B.T.

Ensuite, nous avons pu noter l'engagement volontaire d'une collectivité locale comme Paris dans l'accompagnement médico-social des âgés. Pêle-mêle, on peut citer 615 places créées en E.H.P.A.D., dont plus de la moitié habilitée à l'aide sociale ; la création d'un comparateur des tarifs de l'aide à domicile ; 29 centres d'accueil de jour financés de manière extralégale ; 43 millions d'euros d'aide municipale dédiés aux seniors, donc des aides municipales également extralégales. Tout cela à côté de nos obligations légales, qui se traduisent par le versement de l'APA pour 80 millions d'euros.

Enfin, une partie de bilan dont nous nous serions bien passés, mais qui montre l'adaptation et la force de frappe de nos services sociaux municipaux. J'ai bien voulu souligner le soutien aux âgés pendant la crise sanitaire.

Au-delà de la distribution de 10 millions de masques, de l'organisation de campagnes de tests et de vaccination dans les E.H.P.A.D. et les SSIAD, de mise en place de dispositifs "d'aller vers" pour les plus fragiles, ce sont plus de 7 millions d'euros qui ont été apportés en soutien aux E.H.P.A.D. et autres E.S.M.S.

Comme je le disais, c'est maintenant le renouvellement de ce schéma qui sera enclenché. Je remercie et salue Véronique LEVIEUX de nous avoir présenté six axes de travail qui seront les siens, à savoir : l'habitat, la simplification administrative, l'intergénérationnel, l'isolement, l'activité physique adaptée ainsi que la prévention. Le tout dans un cadre de travail qui durera jusqu'à l'automne 2022 et mêlera partenaires associatifs, administratifs et citoyens tirés au sort.

Cette présentation a été également l'occasion de faire un point sur une initiative de la Ville de Paris qui fête ses trois ans cette année et dont l'action a été mise à rude épreuve par la crise sanitaire. Je parle de "Paris en Compagnie", un dispositif unique en France pour lutter contre l'isolement des seniors, porté par la Ville, "Lulu dans ma rue", les "Petits Frères des Pauvres" et la plateforme "Autonomie Paris Saint-Jacques". Elle vise de manière gratuite à mettre en lien des citoyens majeurs avec des aînés isolés pour leurs déplacements de proximité, loisirs, médical, administratif, mais aussi pour des appels de convivialité. On note 4.900 citoyens engagés pour 1.700 aînés inscrits, et plus de 32.000 actions de lutte contre l'isolement. Ce fut le cas pour 2.000 contacts qui ont pu identifier des fragilités chez les seniors.

Je crois pouvoir dire que nous avons été nombreux, dans cette 4e Commission, à souligner l'intérêt d'une telle politique publique, qui mobilise non seulement les services de la Ville, les partenaires associatifs et médico-sociaux, mais aussi et surtout les citoyens.

Après quelques échanges sur la réalité arrondissement par arrondissement de ce dispositif, nous avons procédé comme à notre habitude à l'examen des projets de délibération au nombre de 65, notamment au financement d'une association d'accès aux soins au "Quartier Jeunes", basé dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement ; à la dénomination de la place des Combattantes et Combattants du Sida ; au soutien financier aux services d'aide à domicile ; notre participation au centre de soins "Horizons" ou encore la convention du "Pacte parisien pour le logement d'abord".

Puis, nous avons étudié neuf vœux qui seront présentés par les Conseillers et Conseillères qui en sont à l'origine.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2021 DASES 187 - Subventions de fonctionnement (905.617 euros) et conventions avec 4 associations gestionnaires de centres d'hébergement pour femmes et familles vulnérables et subvention d'investissement (59.217 euros).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 187 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et de conventions avec 4 associations gestionnaires de centres d'hébergement pour femmes et familles vulnérables et subvention d'investissement.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle RIVIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Je vous prie de m'excuser, j'arrive.

Mon intervention sera très courte.

Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, vous le savez, malgré les belles promesses présidentielles selon lesquelles il n'y aurait plus une seule personne à la rue, l'Etat est défaillant dans sa compétence d'hébergement d'urgence, malgré nos interpellations récurrentes. Ce sont donc les collectivités territoriales qui doivent pallier les défaillances de l'Etat.

Vous le savez, les femmes et les familles sans domicile fixe…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Est-ce que vous pouvez laisser parler Madame ?

Mme Emmanuelle RIVIER. - Je suis désolée parce qu'il est tard et, du coup…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allez-y.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Vous le savez, les femmes et les familles sans domicile fixe ont des besoins spécifiques, pour lesquelles il faut des solutions d'hébergement spécifiques. Selon les associations du secteur social, les femmes à la rue représentent 12 % des sans-abri à Paris. Sans-domicile, les femmes sont majoritairement exposées à la violence, en particulier à la violence sexuelle. Les femmes accueillies doivent aussi pouvoir bénéficier de soins psychiques, de groupes de parole, d'un soutien psychologique "ad hoc", d'une prévention de santé spécifique, en lien avec le réseau de planning familial et la précarité menstruelle. Ces femmes et familles ont aussi besoin d'aide à la parentalité, sachant que, pour la majorité, les familles à la rue sont des familles monoparentales composées de la mère et de ses enfants.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc pour cette subvention qui vise à financer des centres d'hébergement répondant aux besoins spécifiques des femmes et familles en situations vulnérables.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame RIVIER.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Emmanuelle RIVIER, cher collègue. Depuis un an, notamment dans le cadre de l'acte 2 du "Pacte de lutte contre l'exclusion", nous travaillons effectivement avec l'Etat et également avec les partenaires institutionnels et associatifs, les acteurs citoyens, les personnes accompagnées, pour essayer de garantir à notre niveau un accueil, un accompagnement, un soutien, quel que soit le type ou le degré d'exclusion. La Ville de Paris, lors du précédent mandat, a fait de la lutte contre la grande exclusion la grande cause du mandat. Nous participons, à notre niveau, à l'effort nécessaire dans le domaine de l'hébergement et, au-delà, à accompagner l'installation de centres d'hébergement sur le territoire parisien, comme le font d'autres communes. Nous mettons à disposition des bâtis dans notre domaine intercalaire. Nous facilitons la mobilisation de bâti privé pour une utilisation intercalaire, et nous finançons en investissement et en fonctionnement des structures d'hébergement.

La première édition de la "Nuit de la Solidarité" a fait apparaître une forte présence des femmes sans solution d'hébergement ou de logement dans les rues de Paris. Lors du Conseil d'octobre, nous avons adopté l'attribution de 5 subventions pour participer aux frais de fonctionnement et de structure favorisant l'hébergement de femmes victimes de violences et/ou en situation de précarité, de fragilité, des jeunes en situation de précarité, pour un montant total de 827.157 euros.

Aujourd'hui, avec ce projet de délibération, je vous propose de subventionner 4 associations pour un montant global de 900.000 euros. D'abord, "Coallia", pour un lieu de mise à l'abri pour familles situé à Paris Centre. Ce centre d'hébergement, anciennement appelé "LiMA 14", est un dispositif intégralement financé par la Ville de Paris qui accueille des familles à la rue. La "Fondation de l'Armée du Salut" pour la "Cité des Dames", dans le 13e arrondissement, est, elle aussi, à destination des femmes sans-abri, sous la forme d'une halte de nuit de 20 heures à 8 heures du matin, avec également un accueil de jour. Nous finançons aussi "Basiliade" pour les "maisons de FEES" qui accueillent des femmes avec leurs enfants. Cette subvention nous permet de participer au financement de la "Maison des femmes et des enfants" du 18e arrondissement avec l'Etat. La dernière association, c'est "Alteralia", pour le centre d'hébergement d'urgence famille dans le 16e arrondissement. Un centre d'hébergement dit le "Go Sport", parce qu'il est dans des anciens locaux de "Go Sport", qui accueillait des familles pour les mettre à l'abri et a fermé en octobre dernier.

Ce projet de délibération participe donc, avec ceux du Conseil d'octobre, à garantir effectivement - vous l'avez très bien dit, Madame RIVIER - un accès aux besoins fondamentaux des personnes les plus fragiles, même si nous savons que ce n'est malheureusement pas encore assez. Nous tenons ici fermement à rappeler l'engagement que nous avons vis-à-vis de ces publics.

Merci, donc, à toutes et à tous d'y apporter votre soutien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 187.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 187).

2021 DASES 232 - Subventions d'investissement (407.496,67 euros). - Conventions et avenant avec 4 associations en soutien à leurs actions d'aide alimentaire pour des personnes et de familles démunies.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Sur le projet de délibération DASES 232, il y a un amendement technique n° 129, il n'y a pas d'intervention. Donc, juste un amendement technique, on est bien d'accord ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 129 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 129 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 232 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASES 232).

2021 DASES 261 - Subventions (994.984 euros) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 261 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction des personnes sans-abri.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, par ce projet de délibération, nous sommes appelés à soutenir les associations qui œuvrent au quotidien pour aider les personnes en grande précarité. Je rappelle que les maraudes d'intervention sociale sont des équipes mobiles qui vont à la rencontre des personnes dans la rue. Les bénévoles engagés font un travail d'écoute, de soutien et d'orientation pour les accompagner dans la réinsertion dans la vie.

Nous nous associons, bien évidemment, à ce projet de délibération. Je souhaitais aussi rappeler les actions faites dans les mairies d'arrondissements, comme la cellule de veille et de coordination des personnes dans la rue à la mairie du 8e arrondissement, autour de Jeanne d'HAUTESERRE et de ma collègue Sophie-Charlotte DEBADIER, ou encore l'exposition récente de l'association "Aux captifs, la libération" dans la mairie du 16e arrondissement, sans oublier les actions engagées depuis des années par mes collègues du 17e arrondissement.

Pour reprendre ma précédente intervention d'octobre 2020, nous souhaitons aussi que la question de la coordination de ces maraudes soit optimisée dans tout Paris, pour éviter les divers doublons qui peuvent exister et pour partager les bonnes pratiques.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BALADI, cher collègue, comme vous l'avez dit et le disiez déjà l'année dernière en effet, les maraudes jouent un rôle essentiel pour construire un projet de sortie de rue. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la Ville de Paris s'est engagée dans leur financement aux côtés de l'Etat. Ainsi, avec ce projet de délibération, nous soutenons les maraudes d'intervention sociale. Ce sont donc des maraudes qui sont accompagnées de travailleurs sociaux.

Depuis le 1er janvier 2020, nous avons renforcé ces maraudes afin d'assurer une couverture complète du territoire parisien. En plus de ces équipes, nous avons mis en place, dans le cadre du "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion", des équipes pluridisciplinaires, avec un travailleur social et un infirmier spécialisé en psychiatrie, qui interviennent auprès des personnes en grande exclusion aux abords et dans les grandes gares parisiennes.

Au total, le soutien de la Ville atteint près d'un million d'euros. Le travail de ces maraudes - qui est effectivement très important - dans le maillage du territoire que nous faisons, est encore à affiner. Les maraudes sont souvent le premier contact qui permet à certaines personnes d'accéder à des dispositifs et qui propose aussi de répondre aux besoins de première nécessité.

Le travail des maraudes s'est quand même fortement complexifié avec la crise sanitaire - vous le savez aussi bien que moi - mais aussi avec l'embolisation des dispositifs d'hébergement. Aujourd'hui, ils ne sont plus en capacité d'orienter les personnes à la rue, même les plus vulnérables, vers des centres d'hébergement d'urgence ou même des lieux de mise à l'abri, qui sont tous saturés.

Nous essayons de proposer des solutions à l'Etat - j'en parlais dans mon intervention précédente - afin que les capacités d'hébergement puissent augmenter sur le territoire parisien et que le parcours d'insertion par le logement puisse se fluidifier. A ce stade, nous sommes dans un système qui est plutôt bloqué, à l'arrêt. Nous continuons à appeler à la création de nouvelles places d'hébergement, à continuer à créer des parcours d'accompagnement et d'insertion qui permettent de fluidifier les dispositifs, mais nous n'y sommes pas complètement.

Merci, encore une fois, d'apporter votre soutien à toutes celles et ceux qui font vivre les maraudes au quotidien sur les territoires, auxquels je m'associe également. Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 261.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 261).

2021 DASES 155 - Avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'Etat dans le cadre de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (4.817.132,60 euros).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 155 concernant un avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'Etat dans le cadre de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Je donne la parole à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, pour cinq minutes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci beaucoup.

Chers collègues, quelques mots sur ce projet de délibération, simplement pour souligner l'importance que revêt à nos yeux cette politique de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi envers un public qui éprouve des besoins réels de soutien et d'entraide, au-delà de la démonstration positive de l'utilité des coordinations des acteurs publics pour garantir une action forte et réellement efficace. Parce qu'être pauvre, ce n'est pas une situation, c'est un combat de chaque instant, soulignait le Président de la République en lançant la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté en 2018. L'objectif était clair : passer d'une dimension trop palliative jusque-là, à une véritable ambition pour sortir toutes les personnes concernées de cet état.

Oui, il faut se battre collectivement et mettre les moyens humains et financiers, pour, dès la petite enfance, améliorer les chances de rompre avec la pauvreté, pour aider les jeunes, en particulier ceux sortant de l'ASE, à se former et s'insérer, pour aider ces populations à se soigner. Enfin, pour accompagner autant que possible vers l'emploi.

Les fonds qui accompagnent cet avenant ne sont pas négligeables. Ils sont en nette augmentation, à la hauteur des engagements de l'Etat, de notre collectivité et de l'ensemble des acteurs. C'est très certainement, et je le soulignais, la reconnaissance par l'Etat du travail accompli par notre collectivité. C'était bien l'objectif de 2018 : contractualiser avec des engagements de résultats à partir d'indicateurs précis.

A en lire les travaux, le "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion", signé en 2015 avec les associations, les entreprises, l'Etat et la Ville, a été d'une aide réelle. Nous devons persister, particulièrement à l'heure de la crise que nous connaissons, et continuer à nous adresser aux différents publics en situation de précarité

ou d'exclusion, avec, comme objectif, de leur permettre de s'insérer ou de se réinsérer dans notre société, jusqu'à les stabiliser dans des emplois durables. Accès aux droits sociaux et financiers, logement, travail, tout cela constitue un long chemin pour lequel ils ont besoin de l'aide de chacun.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes soutient ainsi pleinement cette politique de lutte contre la pauvreté et pour l'insertion.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame.

Je donne maintenant la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais insister sur deux aspects particuliers - évidemment, ma collègue en a parlé : l'augmentation des moyens. L'augmentation des moyens est une bonne nouvelle. Evidemment, les personnes ont besoin d'être suivies au plus près. Nous devons nous occuper des plus pauvres d'entre nous, et je m'en réjouis. J'aimerais féliciter le travail de personnes dont on parle peu, qui dépendent de la DPSP pourtant. Ce sont les services d'unité d'aide aux sans-abri, qui font un travail remarquable dans les arrondissements auprès des sans-abri, notamment dans les maraudes. Un travail d'accompagnement et un travail collectif. J'aimerais les en remercier.

Sur ce projet de délibération en particulier, j'aimerais mettre en valeur le référent de parcours, qui est pour l'instant expérimenté et va être mis en place sur l'ensemble du territoire, parce que je pense que c'est un point essentiel. En fait, ce que l'on voit, à travers ce "Plan Pauvreté", c'est à quel point nous regorgeons de dispositifs. Tant de dispositifs, c'est une chance. Mais il y a aussi la question de comment y recourir et comment y donner accès. Nous comptons beaucoup sur le déploiement du référent de parcours et aussi sur le fait qu'il puisse ne pas être très vite débordé. Car je pense que c'est une possibilité, malheureusement.

En tout cas, nous votons pour ce projet de délibération qui est essentiel.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme vous le savez, quatre millions de Français ont basculé dans la pauvreté du fait de la crise sanitaire, en à peine deux ans. Dans la même période, la part de la population la plus riche a, au contraire, vu ses propres richesses exploser. C'est dire si la bataille et la lutte contre la pauvreté sont un enjeu essentiel pour lequel il faut non seulement mettre des moyens, mais aussi arrêter les discours propagandistes gouvernementaux, qui, au contraire, la provoquent.

Pour revenir à ce projet de délibération, j'aurai des questions précises à poser à l'Exécutif, notamment vis-à-vis du centre éducatif et de formation professionnelle, l'école d'Alembert. Pour ceux qui étaient là dans l'ancienne mandature, peut-être s'en souviennent-ils. En 2019, il y avait un projet de fermer l'internat de ce centre de formation professionnelle d'Alembert. Il y avait une menace de fermeture qui pesait sur cette école. Là, on voit bien, et cela semble être réaffirmé dans les documents joints au projet de délibération, le rôle central de ce centre éducatif et de formation, notamment en termes de prévention des sorties sèches des jeunes de l'Aide sociale à l'Enfance, puisqu'on leur permet de suivre une formation, y compris une formation professionnelle qualifiante, et c'est essentiel.

Il y avait donc un internat à Montévrain. A-t-il été fermé ou, au contraire, permet-il toujours d'accueillir ? Je me souviens avoir visité les locaux. Dans ces locaux, des bâtiments étaient désaffectés - concernant, par exemple, un ancien atelier d'imprimerie, un grand gymnase - alors qu'il y avait manifestement un potentiel si l'on mettait les moyens en termes d'investissements dans les travaux pour, au contraire, renforcer les capacités d'accueil de ce centre de formation. Je voudrais savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Combien d'éducateurs y exercent ? Il y en avait 67 en 2018. Il n'y en avait plus que 51 en 2019. A combien en est-on aujourd'hui ? Je n'ai pas réussi à récupérer tous les éléments dans le temps imparti.

Aussi, je souhaiterais, sur ces jeunes de l'Aide sociale à l'Enfance, qui me préoccupent beaucoup, savoir où l'on en est de la lutte contre les sorties sèches en termes de contrats jeunes majeurs, pour quelle durée et pour quel suivi. Il me semble important, dans la lutte contre la pauvreté, d'avoir une attention toute particulière vis-à-vis des jeunes de l'Aide sociale à l'Enfance. C'est notre Département qui porte directement la responsabilité de leur permettre d'avoir la meilleure entrée possible dans la vie active. On sait, hélas, que parmi les personnes sans domicile fixe, beaucoup sont issues de l'Aide sociale à l'Enfance dans la France entière. Cela révèle les échecs de nos politiques départementales dans le cadre de la protection de l'Aide sociale à l'Enfance.

Voilà les questions que je souhaitais vous poser en profitant de ce projet de délibération, que je soutiendrai. Bien sûr, comme les collègues précédents, je tiens à saluer tout le travail des maraudes professionnelles comme des maraudes associatives, où interviennent non seulement des professionnels mais aussi des bénévoles. Tout ce travail de solidarité, dans lequel sont impliqués beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, est essentiel. On a vu, pendant la crise sanitaire, à quel point la solidarité des habitants et des associations avait joué un rôle déterminant face à l'impact social extrêmement violent de cette crise sanitaire.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions sur ce projet de délibération qui vous propose que la Ville signe un avenant à la "Convention de lutte contre la pauvreté", pour y intégrer le montant de la dotation de l'Etat au titre de l'année 2020, qui s'élève cette année à 4,81 millions d'euros. Ces crédits sont une contribution aux dépenses que la Ville engage au titre de l'accompagnement des allocataires du R.S.A., ou encore de l'accompagnement des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il faut toutefois souligner que si ces financements sont les bienvenus - et nous travaillons activement avec les services afin de pouvoir aller chercher l'argent là où il est disponible, en l'occurrence l'Etat s'engage aussi - ils ne représentent que 10 % des dépenses engagées par la Ville sur des projets très précis retenus dans la convention, et environ 1 % de l'ensemble des dépenses engagées par la Ville dans le champ de la lutte contre l'exclusion et l'insertion. Cela vous donne un ordre d'idée.

Le conventionnement que nous vous proposons porte donc sur un nombre limité d'objectifs qui en constituent le socle, adossés à des indicateurs de réalisation et de résultat. Effectivement, dedans, il y a de nombreux publics qui sont amenés à pouvoir bénéficier de dispositifs spécifiques. D'abord, concernant l'Aide Sociale à l'Enfance, où il y a tout un volet dans le cadre de la prévention de toute sortie sèche des jeunes qui en sortent. Ensuite, toute la question de la refondation et de la revalorisation du travail social au service de toutes les familles, en particulier en généralisant des démarches du premier accueil inconditionnel de proximité, avec la création d'un référent de parcours qui doit permettre d'éviter des ruptures d'accompagnement social quand il y a des changements de situation.

Effectivement, on constate, au fur et à mesure de nos dispositifs, qu'un changement de situation signifie souvent un changement d'interlocuteur et d'accompagnant. L'idée est d'avoir un référent de parcours qui permette d'éviter des situations de rupture de suivi, et donc, de non-recours aux droits. L'idée, avec cette convention, c'est aussi de mettre l'accent sur l'accompagnement à l'insertion des allocataires du R.S.A. Les crédits sont réservés à certains territoires en fonction de leur situation : la création ou le renforcement de maraudes mixtes associant des compétences logement, hébergement, scolarisation, par l'Etat, et les compétences de l'action sociale et de la protection de l'enfance par les départements. Mais c'est aussi en fonction du renforcement ou de la création d'actions de terrain relevant de la prévention spécialisée, que ces subventions viennent, ou pas, dans nos territoires.

Depuis 2020, le soutien aux projets de formation des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales a été ajouté. Une question que nous aborderons demain au moment de nos échanges sur la niche du groupe "Génération.s".

Vous l'aurez compris, ce projet de délibération arrive à la fin d'un processus de discussion et de construction de projet assez long. En effet, la "Convention de lutte contre la pauvreté" a été présentée en Conseil de Paris en octobre 2020. Elle prévoyait un montant global de 4,30 millions d'euros, donc une augmentation de 477.000 euros par rapport à 2019. Ces quelques ressources nouvelles étant bienvenues, notamment dans un contexte budgétaire que je ne vous refais pas. Les services de l'Etat ont procédé à un contrôle de toutes les dépenses qui ont été conventionnées, action par action, en tenant compte des résultats par objectif, des taux de réalisation financière de chacune des actions.

Je remercie vraiment sincèrement les services pour tout le travail qu'ils ont fourni. Ils veillent au grain sur chacune de ces actions. Ils ont permis d'aller récupérer tous les financements possibles et imaginables afin d'aller encore un peu plus au-delà de ce qui était prévu et surtout, d'assurer encore et un peu plus, au-delà de nos propres compétences, la présence de la Ville auprès de ces publics. Merci beaucoup pour le soutien que vous apporterez à ce projet de délibération.

Madame SIMONNET, je suis désolée, pour les questions précises que vous posez, je vous invite à vous tourner vers Dominique VERSINI, parce que la question de la protection de l'enfance relève clairement de son champ de compétences direct. Je suis certaine qu'elle saura beaucoup mieux vous répondre que moi, qui n'ai pas suivi directement tous ces sujets.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 155).

Je vous remercie.

2021 DASES 274 - Convention du Pacte Parisien pour le Logement d'Abord.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la création de logements sociaux et à la mobilisation de "Louez solidaire".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 274 et le vœu référencé n° 44 qui y est rattaché.

Pour le DASES 274 : Convention du "Pacte parisien pour le logement d'abord".

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous parlons ici du "Pacte parisien pour le logement d'abord", une solution pour répondre au mal-logement ou au "sans-abrisme". Un outil supplémentaire du panel des politiques de logement. Le dispositif s'appuie sur de grands principes. Le logement est un droit fondamental. J'aime le rappeler souvent : un toit, c'est un droit dans notre pays. L'accès rapide à un logement ordinaire. Le choix par la personne de son agenda et de son offre de service. Un engagement à accompagner la personne autant que nécessaire. Un engagement qui se veut soutenu et non coercitif. La séparation des services de gestion locative et d'accompagnement. C'est-à-dire que, pour mener tout cela à bien, il faut combiner des dispositifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans un cadre multidisciplinaire.

Ici, dans le "Logement d'abord", un objectif est de renforcer notre action auprès de deux publics spécifiques qui nécessitent, encore plus que les autres, la mobilisation de moyens : les femmes sortant de maternité et les jeunes sortant de l'ASE. Peut-être avez-vous vu hier "L'enfant de personne" sur France 2 ? Tout ce que nous pouvons faire pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance est positif. Mon groupe y reviendra plus tard.

Ce qui est clef avec le "Logement d'abord", c'est l'accès à un logement pérenne. Il ne s'agit pas d'être ballotté d'hébergement d'urgence en hébergement temporaire. On parle de publics précaires auxquels, d'habitude, pour sortir de la précarité, on offre en général des solutions précaires. Je vous laisse mesurer l'absurdité à laquelle nous sommes bien souvent rendus en matière de logement et d'hébergement. Car le parcours logement est rompu. Nous manquons de logements dans notre ville et dans les endroits tendus de notre pays.

Le "Logement d'abord" a la philosophie inverse. Le logement pérenne permet la stabilité nécessaire pour se reconstruire et mener à l'autonomie. Les expériences passées le montrent. Le public n'est plus considéré comme devant être seulement aidé et accompagné, mais on lui fait confiance et on le responsabilise. Entendre le mot "assistanat" n'est juste plus possible. Il faut envisager autrement le moyen d'être solidaire les uns avec les autres. L'hébergement d'urgence pourrait ainsi redevenir de l'hébergement d'urgence et le dispositif pourrait un tout petit peu contribuer au parcours logement.

Evidemment, je me rends compte que, les moyens ici affectés, nous en sommes seulement au début. J'espère bien que c'est un dispositif qui va croître sans arrêt, car nous avons besoin de capter les logements pour pouvoir les rendre disponibles et sortir tant de Français et de Françaises qui sont dans des conditions indignes du "sans-abrisme", et modifier le regard de certains et certaines d'entre nous sur le "sans-abrisme".

Nous soutenons fortement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, qui en profitera pour présenter son vœu n° 44.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr.

Le "Logement d'abord", cette démarche est essentielle. Je souhaiterais saluer la "Fondation Abbé-Pierre", qui, chaque année, lors de son rapport annuel sur le mal-logement, tente de convaincre l'ensemble des collectivités et les pouvoirs publics sur l'impératif de garantir le droit au logement, et donc, de partir d'une approche "Logement d'abord", et pas de condamner beaucoup d'hommes, de femmes et de familles à être ballottés de SAAD en SAAD, d'hôtel en hôtel, du dispositif d'hébergement d'urgence à d'autres dispositifs, mais qu'enfin, on garantisse vraiment l'effectivité du "Logement d'abord".

Dans ce projet de délibération, la Ville de Paris réaffirme s'engager dans la démarche du "Logement d'abord" pour faciliter la sortie de l'hébergement d'urgence et faciliter, pour les personnes sans domicile fixe, l'accès direct à un logement à un prix accessible à leurs revenus, notamment en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt - A.M.I.

- pour une mise en œuvre accélérée du "Logement d'abord", lancé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, la DIHAL.

Dans les faits, qu'en est-il ? Sachez que, dans les faits, parce que les chiffres nous en disent beaucoup, environ 8.000 personnes sont actuellement en centre d'hébergement d'urgence à Paris, alors qu'elles ont une demande de logement social active et n'attendent qu'une proposition de logement pour libérer leur place. 8.000 personnes à Paris sont dans l'hébergement d'urgence, alors qu'elles devraient être en logement social. Certes, la compétence en matière d'hébergement relève de l'Etat, mais la compétence en matière de logement social relève de la Ville. Nous avons donc une terrible responsabilité quand on voit que 8.000 personnes n'ont rien à faire dans les centres d'hébergement et devraient être en logement social. Est-ce que ce projet de délibération va répondre à la hauteur de ces 8.000 personnes ? Hélas, non, absolument pas. On en est très loin.

On propose, dans ce projet de délibération, pour mobiliser et développer l'offre de logements, 75 nouveaux logements loués solidaires supplémentaires, une extension de 10 places du "dispositif familles migrantes sur le modèle Toti Impreuna", le financement d'une pension de famille par arrondissement d'ici 2026, et que la Ville de Paris maintienne ses efforts pour atteindre 25 % de logements sociaux en 2025. Autant dire que ce projet de délibération ne répond pas au problème posé, mais alors pas du tout. On est finalement sur plusieurs dizaines de propositions de "Logement d'abord" face à des effectifs qui n'ont strictement rien à voir.

Par ailleurs, sur la politique de logement social, quand je ne cesse de vous dire, de Conseil en Conseil, quand 90 % des demandeurs de logements sociaux sont éligibles aux catégories de logements sociaux P.L.A.I., P.L.U.S., qu'il est injuste et discriminatoire de faire 30 % de logements sociaux pour les P.L.S., c'est une discrimination à l'encontre des plus pauvres. Voilà le résultat. On a, à l'arrivée, 8.000 personnes en centre d'hébergement, parce que l'on n'a pas assez de logements P.L.A.I., P.L.U.S. adaptés aux revenus et en nombre suffisant par rapport aux demandeurs de logements sociaux, qui se retrouvent en situation de détresse et à relever des différents SAAD de l'hébergement.

Vraiment, je vais voter ce projet de délibération, mais, chers collègues, réalisez quand même que les budgets primitifs, de budget en budget, n'ont cessé de montrer une réduction des moyens sur le dispositif "Louez solidaire". Il y a une difficulté dans la lecture des budgets, parce que les budgets mettaient ensemble "Multiloc'" et "Louez solidaire". L'Exécutif me répondra sur ce qu'il en est. "Multiloc" et "Louez solidaire" ont toujours été mis ensemble. On a baissé ce budget d'environ 100.000 euros, pour atteindre la somme dérisoire de 0,30 million d'euros au total. Cette baisse est constante, puisque l'on avait 0,70 million d'euros au budget primitif 2018, 0,50 million d'euros au budget primitif 2019, 0,40 million d'euros au budget primitif 2020.

J'avais pourtant fait des amendements à chaque budget et, sans surprise, à chaque budget, mes amendements ont été rejetés. C'est bien d'avoir des intentions et des déclarations d'intentions sur le "Logement d'abord", mais quand elles ne sont pas accompagnées de moyens à la hauteur, on court à l'échec, une fois de plus, et ce sont des drames humains à l'arrivée.

Je voterai quand même le projet de délibération, parce que mieux vaut ces 75 nouveaux logements "Louez solidaire" supplémentaires que pas 75 logements "Louez solidaire" supplémentaires. Mais je trouve que l'on n'est pas à la hauteur. Mon vœu propose donc à la Ville de s'engager conformément à ses prises de position en faveur du "Logement d'abord", à créer sans tarder les 8.000 logements sociaux P.L.A.I. ou P.L.U.S. supplémentaires qui correspondent à cette demande, et que la Mairie de Paris développe de manière bien plus conséquente le dispositif "Louez solidaire" comme alternative à l'hébergement d'urgence hôtelier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues.

La Ville de Paris est engagée de longue date dans la recherche de solutions en matière de lutte contre le "sans-abrisme" et l'accès au logement. En ce sens, la Ville a été à l'origine de plusieurs dispositifs, qui, d'ailleurs, ont été déployés au niveau national. Vous y faisiez référence à l'instant. "Louez solidaire et sans risque" est un dispositif d'intermédiation locatif conçu pour développer des solutions alternatives à l'hôtel. Mais c'est aussi la "Nuit de la Solidarité" que nous avons mise en place pour avoir une photographie à l'instant "T" du nombre et des profils de sans-abri chaque année sur le territoire.

En parallèle, dans le cadre du "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion", plusieurs actions ont été mises en place pour lutter contre les expulsions locatives. Il ne faut pas seulement guérir, mais il faut aussi prévenir. Amélioration de l'information des personnes menacées d'expulsion, mise en place d'équipes mobiles pour aller vers. Ainsi, entre 2008 et 2018, les expulsions locatives ont baissé de 30 % à Paris, quand elles augmentaient de 50 % au niveau national. L'an dernier, nous avons aussi renforcé le fonds de solidarité pour le logement - vous l'avez voté ici -

ce qui a permis d'activer deux leviers : d'abord, renforcer le soutien aux ménages en situation d'impayés, et ensuite, accroître en parallèle l'accompagnement social lié aux logements financés par la Ville.

La Maire de Paris a aussi pris l'engagement d'ouvrir une pension de famille par arrondissement sur la mandature. Les pensions de famille, c'est un dispositif que vous connaissez déjà toutes et tous dans vos arrondissements. Ce sont des logements abordables offrant un chez-soi dans un cadre combinant logements individuels et espaces collectifs, mais aussi et surtout créant un accompagnement social permettant de mettre les personnes accompagnées dans des parcours.

L'ensemble de ces actions fait partie de la logique du "Logement d'abord", à savoir favoriser l'accès et le maintien dans le logement grâce à un accompagnement adapté et de qualité si la situation le nécessitait. C'est pourquoi, avec mon collègue Ian BROSSAT, nous avons effectivement porté la candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt sur le "Logement d'abord" que l'Etat a lancé. Candidature qui a été retenue. Très concrètement, cela va nous permettre d'obtenir des cofinancements pour venir renforcer notre action. C'est cela que nous vous demandons de voter aujourd'hui dans ce projet de délibération : 535.000 euros sur un ensemble d'actions pour lesquelles la Ville consacre un budget de 15 millions d'euros directement.

Les actions concernées ne reflètent, bien entendu, pas toute la politique de la Ville en matière de "Logement d'abord", mais bien celles pour lesquelles nous allons recevoir un cofinancement. Donc, ce que vous avez dans ce projet de délibération n'est pas l'entièreté des dispositifs d'accompagnement des publics pour pouvoir entrer dans un logement ou y rester. Pour aller encore plus loin, nous avons besoin que l'Etat ne fragilise pas non plus le secteur du logement social. Je rappelle quelques éléments un peu concrets. Entre 2014 et 2019, le nombre de logements autorisés s'élevait à 212.000 par an, avec un pic atteint en 2017, alors que ce nombre est tombé à 180.000 en 2020. Nul besoin de rappeler la décision prise en 2017 de réduire de 5 euros les aides personnalisées au logement des locataires du parc social, qui a contribué à grever le budget des bailleurs sociaux, puisque ces derniers compensent eux-mêmes cette baisse avec le dispositif de réduction de loyers de solidarité.

A Paris, nous continuons quand même le développement du logement social - vous l'avez dit - avec 70 % de logements qui correspondent à des plafonds de P.L.A.I. et de P.L.U.S. Dans votre vœu, chère Danielle SIMONNET, vous indiquez qu'au budget primitif, la Ville a choisi de réduire encore les moyens des dispositifs "Multiloc" et "Louez solidaire", dont le budget a baissé d'environ 100.000 euros pour atteindre la somme dérisoire de 0,30 million d'euros au total. Je comprends pourquoi un tel chiffre pourrait vous amener à nous demander le renforcement de ce dispositif. Cela me paraît très faible puisqu'en 2019, le budget de "Louez solidaire" était de 10,90 millions d'euros, en 2020, de 11,30 millions d'euros, et qu'il devrait atteindre 11,60 millions d'euros en 2021. Effectivement, on n'est pas tout à fait d'accord sur les chiffres. On regardera cela ensemble si vous souhaitez. Mais l'engagement de la Ville sur ces dispositifs est bien plus élevé que celui que vous semblez craindre. Evidemment, je comprendrais les craintes que vous ayez. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération et vous propose, Madame SIMONNET, de retirer votre vœu. Sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Léa FILOCHE.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Danielle SIMONNET ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 44 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 274.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 274).

2021 DDCT 88 - Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 88 concernant la Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l'opération "Nuit de la Solidarité".

Mme Mélody TONOLLI s'est inscrite sur ce projet de délibération.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la "Nuit de la Solidarité"…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il suffit de glisser à la place à côté. Le micro devrait pouvoir marcher.

Mme Mélody TONOLLI. - Pardon.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est bon.

Mme Mélody TONOLLI. - C'était pour réveiller tout le monde.

Monsieur le Maire, chers collègues, bien éveillés maintenant, attentifs et attentives, la "Nuit de la Solidarité" s'ancre depuis 2018 comme un rendez-vous important pour les bénévoles et professionnels du social. Il l'est aussi pour les élus dans nos différents arrondissements. Ce projet de délibération nous permettra de passer une convention avec l'INSEE, afin que notre opération de décompte des personnes en situation de rue, la "Nuit de la solidarité", puisse être mutualisée avec la prochaine enquête de l'INSEE. Alors que le dernier recensement de l'INSEE auprès de ces populations date de 2012, cette opération conjointe permettra de mobiliser d'importants moyens, mais également de partager les savoir-faire, de mobiliser les participants, participantes et bénévoles sur une seule soirée, tout comme les publics concernés.

L'INSEE développe une enquête particulièrement exigeante d'un point de vue méthodologique et opérationnel, qui nécessite plusieurs années de préparation. La mutualisation des deux opérations consistera à réaliser sur le terrain une seule collecte d'informations avec deux questionnaires différents. L'objectif principal est de décrire de manière statistiquement fiable les profils et trajectoires des personnes sans-domiciles, ainsi que leurs conditions de vie au moment de l'enquête. En 2012, plus de 10.000 personnes sans-domicile avaient ainsi été interrogées par l'INSEE.

Ce recensement contribue également à interroger les idées reçues sur ces populations, et apporte donc un éclairage utile pour guider l'action publique et la recherche. A titre d'exemple, l'enquête de 2012 mettait en évidence que sur l'ensemble des sans-domiciles adultes nés en France, près de 25 % avaient été placés dans leur enfance en famille d'accueil ou en foyer, alors que la part de ces derniers rapportée la population générale était de 2 % à 3 %. D'ailleurs, je vous conseille, sur ce sujet particulier des enfants placés, l'excellent téléfilm "L'enfant de personne" qui a été diffusé hier soir sur France 2, que vous pourrez regarder en ligne.

Ainsi, en complémentarité avec la "Nuit de la Solidarité" portée par la Ville de Paris, l'enquête de l'INSEE nous donnera des informations précieuses pour mieux connaître et comprendre le "sans-abrisme" à Paris et adapter nos politiques publiques au besoin, afin de faire progresser les dispositifs et politiques publiques d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

Je profite de cette intervention pour rappeler que Paris a été la première ville en France à organiser une "Nuit de la Solidarité" dès 2018. L'opération a été renouvelée tous les ans, mobilisant plus de 2.000 bénévoles et professionnels du social. Elle sera à nouveau organisée en 2022, la nuit du 20 janvier, avec l'INSEE pour cette édition et grâce à l'action de ma chère collègue, Léa FILOCHE, notamment.

Le groupe "Génération.s" souhaitait également saluer cette prochaine édition de la "Nuit de la Solidarité" pour sa dimension métropolitaine, avec déjà 15 communes s'étant déclarées volontaires pour mettre en place cette opération, dans une logique partenariale avec la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, chère Mélody TONOLLI, nous venons d'échanger autour de plusieurs projets de délibération relatifs à la lutte contre l'exclusion. Ils nous permettent de rappeler que nous agissons pour apporter des réponses concrètes et complètes aux personnes en situation de précarité, allant au-delà des compétences légales de la Ville de Paris. Afin de construire et de coordonner l'ensemble des dispositifs venant en soutien aux Parisiennes et aux Parisiens les plus éloignés, il nous faut bien connaître et comprendre les profils des sans-abri pour adapter nos politiques publiques au besoin. C'est pourquoi Paris a été la première ville en France à organiser une "Nuit de la Solidarité" en 2018. Nous avons renouvelé l'opération tous les ans et l'organiserons à nouveau en 2022, dans la nuit du 20 au 21 janvier.

Pour cette cinquième édition, nous ferons concorder la "Nuit de la Solidarité" et le recensement des personnes sans-abri que l'INSEE organise. L'INSEE s'inspirant de notre méthodologie, il nous semblait plus que pertinent de mutualiser nos connaissances. Le lundi 8 novembre, les résultats consolidés de la dernière "Nuit de la Solidarité" ont été présentés à celles et ceux qui y avaient participé. Vous avez été nombreuses et nombreux à participer le 25 mars dernier, à cette quatrième édition. Quatrième édition qui s'est déroulée dans un contexte particulier que vous

connaissez : celui de la crise sanitaire, celui des confinements successifs, celui des couvre-feux. Vous pouvez trouver l'ensemble des rapports et contributions de l'APUR et du Conseil scientifique, mais aussi de chacun des partenaires de la "Nuit de la Solidarité" sur le site de la Ville de Paris. Je vous invite sincèrement à ne pas hésiter à aller apprendre et comprendre ce qui s'est passé ce soir-là.

Ce projet de délibération est l'occasion pour moi de revenir rapidement sur quelques résultats de la "Nuit de la Solidarité" de 2021. Nous avons décompté 2.829 personnes sans solution d'hébergement lors de la nuit du 25 au 26 mars. Ce chiffre, vous l'aurez noté, est en baisse de 21 % par rapport à l'édition du 30 janvier 2020. 772 personnes en moins ont été décomptées. Parmi les 2.829 personnes décomptées en 2021, 75 % ont été rencontrées dans la rue et 25 % dans d'autres espaces : les gares, les stations de métro, de R.E.R., de la R.A.T.P., les parkings, les salles d'attente de l'A.P.-H.P., certains espaces du bailleur "Paris Habitat", les bois, les talus du périphérique, certains campements, dans les parcs et les jardins. Ce nombre, même en baisse, reste toujours élevé au regard de l'organisation d'une opération de mise à l'abri de 512 personnes qui a eu lieu le même soir.

Au total, plus de 38.000 places d'hébergement et de mise à l'abri étaient disponibles pour les publics sans-abri parisiens cette nuit-là, dont plus de 28.000 sur le territoire parisien, et ce, sans compter les places intercalaires dans Paris, que l'on estime autour de 2.200 places selon les chiffres de 2020.

L'édition 2021 avait également pour objectif de disposer des premières mesures des effets sociaux de la crise sanitaire. Vous le verrez dans les résultats sur le site Internet. Les publics sans-abri ont très clairement souffert des périodes de confinement, mais aussi des périodes de restriction et de distanciation sociale. Alors que la crise sanitaire est toujours présente, il nous faut donc avoir à cœur de continuer à aller vers ce public, de continuer à construire des actions en faveur de leur insertion, mais aussi de prévenir et d'éviter leur marginalisation durable. On le sait, c'est la répétition de ce type d'opération chaque année qui nous permettra, non seulement de rendre visible, de mobiliser toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à ces questions, mais aussi et surtout d'adapter au mieux nos propres politiques publiques et les propres dispositifs à destination des plus fragilisés.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 88).

2021 DASES 144 - Participation (3.351.600 euros) et avenant 2 à la convention pluriannuelle avec le G.I.P. de la M.D.P.H. de Paris.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un audit et un plan d'amélioration du fonctionnement de la M.D.P.H.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 144 et le vœu référencé n° 45.

DASES 144 : Participation et avenant 2 à la convention pluriannuelle avec le GIP de la MDPH de Paris.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération qui nous est présenté permettra d'attribuer à la "Maison départementale des personnes handicapées", MDPH de Paris, une contribution financière de 3,351 millions d'euros au titre de 2021. Cette participation financière contribue aux dépenses de fonctionnement prévues au budget propre du GIP MDPH, inscrites dans le cadre d'une convention pluriannuelle couvrant la période 2019-2021.

Je me réjouis d'une dotation importante de la Ville allouée à la gestion du GIP MDPH. En effet, la MDPH est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap. Elle porte une mission forte, celle de devenir le guichet unique d'action et d'orientation voulu par la loi du 14 février 2005 à destination des personnes en situation de handicap. La MDPH de Paris continue sa mue en ce sens afin de proposer des services de qualité.

La première mission de la MDPH est d'apporter des solutions qui répondent au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap. Elle mène pour cela des activités d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil à ces personnes et à leur famille. Elle s'est dotée, depuis septembre 2018, d'un nouvel outil : le site "handicap.paris.fr". Ce nouvel outil numérique centralise toutes les informations utiles sur la question du handicap. Le

site est accessible à tous les types de handicap et a été conçu en commun avec les usagers de la MDPH, les conseils locaux du handicap et les associations.

Pendant la crise sanitaire de la Covid, les agents de la MDPH ont été et restent pleinement mobilisés pour continuer à assurer leur mission de service public, à savoir assurer une continuité des services par le relais d'une permanence téléphonique, garantir une réponse en cas de nécessité avec un accueil sur rendez-vous. De plus, une collaboration étroite a été menée avec le service de la DASES afin de répondre au mieux, de façon ponctuelle, aux besoins des personnes.

La crise sanitaire a eu des conséquences particulièrement fortes pour les personnes en situation de handicap, à savoir l'isolement, le repli sur soi, le renoncement aux soins, la précarité économique, la fatigue des aidants, qui n'ont pu trouver de répit. Malgré la conjoncture sanitaire liée à la Covid, la MDPH poursuit ses efforts. Elle se transforme et évolue. Elle a des projets ambitieux, des perspectives de travail ainsi que des échéances à venir. Par ailleurs, elle accompagne ses usagers ainsi que leurs proches.

Les activités de la MDPH ne cessent d'être croissantes. Durant la pandémie de Covid et à ce jour, des efforts sont menés pour instruire les dossiers dans des délais raisonnables, à savoir dans un délai de quatre mois en moyenne. Je tiens ici à saluer les efforts consentis par l'ensemble de l'équipe de la MDPH, qui fait un travail formidable bien que difficile, avec un engagement sans faille, auprès d'un public très divers et nombreux.

C'est pour toutes ces raisons que je vous invite, chers collègues, à voter pour ce projet de délibération qui mérite votre soutien enthousiaste.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Hamidou SAMAKÉ.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, qui en profitera pour présenter son vœu n° 45.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr.

Monsieur Hamidou SAMAKÉ, je ne doute pas que toutes celles et ceux qui travaillent à la MDPH donnent le meilleur d'eux-mêmes et essaient de faire le mieux possible leur travail. Je ne doute pas que leur engagement soit sans faille. Je ne vais pas contester cette partie de votre intervention. Mais je vous invite à échanger et discuter avec des personnes en situation de handicap pour avoir leurs échos en tant qu'usagers, comment ils perçoivent "in fine" le rendu concernant leurs droits vis-à-vis de la MDPH. A ce moment-là, on a aussi d'autres échos. Ces échos du ressenti ne signifient pas que les personnels de la MDPH ne font pas leur travail, mais signifient peut-être que les personnels de la MDPH ne sont pas en nombre suffisant pour répondre à la demande et qu'il y a peut-être des choses à améliorer.

Ecoutez aussi les personnes en situation de handicap. Quels témoignages me remontent-ils ? Qu'il y a de nombreux problèmes dans le fonctionnement de la MDPH. De quels types de problèmes s'agit-il ? Par exemple, c'est un non-respect des délais. J'ai des témoignages sur le fait que, normalement, le délai légal devrait être de quatre mois, et, fréquemment, on est sur des délais qui dépassent, voire parfois six à huit mois. Par ailleurs, il y a des problèmes de délais qui vont être différents selon que l'on est sur une première demande, sur un renouvellement de demande ou bien que l'on est sur des aides particulières. J'en conviens. En tous les cas, ce sont des témoignages que l'on me remonte.

Par ailleurs, il y a des témoignages sur des problèmes dans le suivi sur la recherche d'emploi ou la reconversion, où ce n'est pas toujours efficace, c'est compliqué. Des usagers qui déplorent également qu'ils ne connaissent pas suffisamment les différents acteurs qui travaillent en partenariat avec la MDPH, et que ce n'est pas si simple, quand on est une personne en situation de handicap et que l'on arrive à la MDPH, de comprendre exactement l'ensemble du maillage des différents acteurs qui permettent de garantir l'accès aux droits. Des usagers peuvent être confrontés à des impératifs qui ne sont pas toujours compréhensibles. Cela ne relève pas de la MDPH, mais du cadre national et légal qui fait que vous devez renouveler votre dossier tous les cinq ans. C'est un problème sur lequel il faut que nous interpellions les législateurs. On doit renouveler son dossier tous les cinq ans alors que le handicap, généralement, ne disparaît pas. Plus fréquemment, hélas, il se complique.

Mais il y a surtout une nécessité de travailler beaucoup plus sur le non-recours aux droits. C'est une problématique que l'on a pu aborder tout à l'heure sur la grande pauvreté, sur la question du R.S.A. Mais c'est aussi un non-recours aux droits pour les personnes en situation de handicap, parce qu'il y a souvent une connaissance insuffisante par nombre de travailleurs sociaux des droits qui peuvent être reconnus pour les personnes en situation de handicap, une connaissance insuffisante qui est souvent liée à un manque de formation dans ce domaine. Je pense qu'il faut absolument que l'on augmente la formation pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs sociaux sur les problématiques spécifiques du handicap.

Encore une fois, je ne nie pas l'implication de la Ville et de l'ensemble des membres de la MDPH, mais on doit aussi réaliser - et c'est l'objet de mon vœu - qu'il faudrait une augmentation des moyens et des effectifs de la MDPH, une augmentation de la participation de la Ville pour le permettre, afin que l'on puisse améliorer les délais légaux et le suivi des personnes en situation de handicap dans tous les domaines, notamment sur les questions d'emploi et de

reconversion. Que l'on puisse aussi travailler sur ces problèmes de procédures de renouvellements de dossiers, que l'on puisse mieux agir et lutter contre le non-recours aux droits, accélérer les procédures en envoyant un mode d'étude des dossiers par la MDPH pour que l'ensemble des aides dont une personne peut bénéficier lui soient bien proposées, au lieu de n'étudier que l'aide pour laquelle une demande a été effectuée.

Il faut aussi, je pense, renforcer toute la possibilité d'implication citoyenne. Les associations sont très fidèles aux rencontres de concertation dans la MDPH. Il faudrait renforcer l'implication des personnes en situation de handicap elles-mêmes pour pouvoir véritablement entendre le vécu des personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Jacques GALVANI, pour répondre à l'oratrice et à l'orateur.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Hamidou SAMAKÉ, merci beaucoup pour votre intervention qui souligne à raison l'engagement des équipes de la MDPH de Paris, et les progrès notables qui ont été enregistrés en matière de qualité des services rendus à ces presque 186.000 usagers et leurs familles ces derniers mois. J'y reviendrai tout à l'heure.

Cet engagement est essentiel. C'est la raison pour laquelle, Madame la Conseillère de Paris, chère Danielle SIMONNET, je veux attirer votre attention sur le caractère un peu excessif, même si je suis sûr que vous êtes sincère dans votre vœu, et également potentiellement décourageant de ce que vous avez dit pour les équipes de la MDPH. Je sais que ce n'est pas votre but. D'ailleurs, je vais tenter de vous convaincre de retirer votre vœu.

Tout d'abord, je tiens à souligner - c'est très factuel - que les chiffres des délais de traitement que vous avez évoqués, donc six à huit mois, ne correspondent pas à la réalité attestée par ceux publiés par la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie, C.N.S.A, qui évalue l'activité de toutes les MDPH de France. Ces résultats indiquent que la MDPH de Paris traite en moyenne en quatre mois les dossiers concernant les adultes et en trois mois les dossiers concernant les enfants, sachant que les délais légaux sont de quatre mois. Je précise que je suis très régulièrement ces indicateurs. On échange avec la directrice de la MDPH, Myriam BOUALI. A la date de cette semaine, nous sommes nettement en dessous de ces chiffres. Nous sommes à 3,7 mois en moyenne, tous types de dossiers confondus. Ces résultats sont plutôt bons si on les compare aux autres MDPH de France. Les inspecteurs de la Chambre régionale des comptes, qui nous ont récemment rendu visite, ne s'y sont pas trompés.

Certes, ces bons résultats globaux ne doivent pas occulter la survenue d'accidents de traitement dans certains dossiers. Il peut arriver qu'il y ait des dossiers particulièrement complexes qui atteignent des délais de six mois, mais ces dossiers sont traités en priorité. Nous avons, dans l'organisation de l'équipe MDPH, une attention spécifique pour les dossiers trop compliqués, trop complexes qui prennent du temps.

Deuxième chose, vous soulignez le retard pris par la MDPH de Paris en matière d'attribution des droits sans limitation de durée. Vous avez parlé de dispositions législatives. Ces dispositions législatives ont été prises pour que les droits sans limitation de durée, les droits à vie, soient accordés de plus en plus fréquemment dès que c'est possible. Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Cette réforme est majeure. Elle évite effectivement à certains usagers des démarches administratives inutiles et parfois lourdes.

Il est vrai que la MDPH de Paris - je vous l'accorde - n'a pas été la plus rapide dans la mise en œuvre de ces dispositions. D'abord, parce que les agents de la MDPH souhaitaient pouvoir réévaluer les dossiers, notamment en cas d'aggravation du handicap. Il y avait un scrupule professionnel à trop donner ces droits sans limitation de durée en cas de réévaluation à la hausse de l'indemnisation. Il y avait également une autre raison technique : c'est que la MDPH est pionnière dans la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé déployé au niveau national. Il y a donc eu une charge de travail supplémentaire pour les agents. Mais ce retard dans la mise en œuvre est en passe d'être comblé. Il y a maintenant plus de 40 % des décisions qui sont prises sans limitation de durée. Le dernier baromètre de la C.N.S.A., que vous devriez consulter, en atteste.

Dernier point, vous avez évoqué la question du non-recours aux droits et le fait qu'il y a nécessité de former les agents. C'est exactement ce qui est en train de se passer actuellement, puisqu'en ce moment, nous avons toute une série de formations croisées entre les agents du C.A.S.-V.P. de la Ville de Paris et de la MDPH, et un certain nombre de formations webinaires qui ont un succès très important. Plusieurs centaines de personnes se sont inscrites sur ces webinaires qui permettent ce type de formation.

Enfin, vous évoquez la question de l'allocation des moyens et des effectifs. Nous avons échangé cette semaine et je vous ai invitée à venir visiter avec moi les équipes de la MDPH. Vous auriez pu constater que ces effectifs sont en croissance. La semaine dernière, nous avons justement recruté trois agents supplémentaires pour l'accueil, qui va être physiquement réorganisé dans les semaines qui viennent - c'est en cours - pour que l'accueil des personnes en situation de handicap et de leur famille soit beaucoup plus agréable, et pour avoir plus de place et de meilleures conditions de travail pour les agents.

En vous donnant tous ces éléments, j'espère que cela vous convaincra de retirer votre vœu. Je vous invite vraiment à venir visiter avec moi les agents de la MDPH. On pourra discuter de la mise en œuvre du nouveau projet de service qui a été adopté à l'unanimité en juin dernier par les partenaires associatifs qui siègent au comité exécutif de la MDPH.

Je vous invite donc à retirer votre vœu. Sinon, je serai contraint d'émettre un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques GALVANI.

Vous maintenez votre vœu, Danielle SIMONNET ?

Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 144).

2021 DASES 116 - Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en Compagnie".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 116 relatif au financement du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en compagnie".

Je donne la parole à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous soutenons ce projet de délibération concernant le dispositif "Paris en compagnie" qui permet de mettre en relation gratuitement des seniors avec des bénévoles pour de l'aide, de l'accompagnement, de l'écoute. L'objectif principal étant de favoriser la mobilité des aînés contre leur isolement : balades, promenades, rendez-vous médicaux.

En 4e Commission, nous avons auditionné la directrice de "Paris en compagnie" et remercions l'association, ses six salariés et ses nombreux bénévoles pour leur travail. Comme échangé en Commission, nous souhaiterions avoir le détail des actions réalisées par arrondissements afin de continuer à communiquer sur le dispositif au niveau microlocal, de façon ciblée, par exemple dans nos journaux d'arrondissements, par des plaquettes sur notre site, mais aussi avec les acteurs sociaux et les aidants.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour la brièveté de votre intervention. J'y suis sensible comme président de séance.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Vincent BALADI, cher collègue, merci beaucoup de vous être inscrit sur ce projet de délibération, qui n'est pas nouveau puisque ce groupement a maintenant trois ans d'existence et a pu démontrer toute la pertinence du projet, qui est le résultat d'une réflexion en interne au niveau de la Ville avec ses partenaires sur l'identification de ce besoin de créer un dispositif gratuit à destination des seniors, comme vous l'avez rappelé, afin que ces personnes, femmes ou hommes d'un certain âge, qui rechignaient ou avaient la crainte de se rendre pour faire certains déplacements, qu'il s'agisse de déplacements médicaux, de rendez-vous administratifs, de sorties, de loisirs ou de promenades dans leur quartier, et craignaient de le faire seuls. Désormais, grâce à la mise en relation de bénévoles parisiens - que recrute, forme et accompagne "Paris en compagnie" - vous avez maintenant plus d'un millier de seniors, et même un peu plus, qui ont pu bénéficier de ce dispositif. 1.300 aînés ont pu être accompagnés. En contrepartie, près de 4.000 citoyens engagés au cours de ces 3 ans ont pu s'inscrire dans ce dispositif.

Je remercie Gauthier CARON-THIBAULT, le président de la 4e Commission. L'association a pu venir présenter le bilan, puisqu'ils ont souhaité faire une étude d'impact social suite à ces trois ans. Trois ans qui, je le rappelle, ont été un peu perturbés par sa mise en œuvre. La fin de l'année 2019 a été impactée par une problématique de transports un commun. Puis, la crise sanitaire. Néanmoins, dans cette situation d'adversité, le groupement a su trouver les moyens de s'adapter, notamment de développer des appels de convivialité qui sont maintenus.

Je veux saluer le travail en maillage de cette association qui travaille avec d'autres structures, qui est en lien avec les maisons des aînés et des aidants, notamment pour aider aux signalements de situations d'isolement un peu complexes, qui travaille avec d'autres partenaires. Je cite, par exemple, "Silver Fourchette", qui est vraiment dans l'écosystème des acteurs de ce type, est présente sur tous les territoires. Mais le dispositif mérite encore d'être connu. On se fera fort, auprès des mairies d'arrondissements, de relayer leur projet. Ils savent qu'il y a encore un travail de visibilité. L'étude d'impact social a permis d'identifier un certain nombre de besoins au-delà de ce besoin de meilleure communication, d'essayer de travailler sur la première sortie auprès des bénévoles, afin que cette sortie puisse les aider à en enchaîner d'autres. On voit qu'ils ont perdu un certain nombre d'entre eux. Travailler aussi à l'engagement citoyen auprès de salariés pour les embarquer dans leur projet. Il y a toute une série de points, notamment l'organisation de binôme de sortie.

C'est vraiment un dispositif que l'on est très fier de porter tous collectivement. Je me joins à vos remerciements à l'égard de la structure des salariés de l'équipe, de l'ensemble des bénévoles. Je ne peux que vous inviter, chers collègues, à voter très favorablement pour cette subvention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 116).

Il est voté à l'unanimité.

Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement, de le remarquer !

2021 DASES 257 - Bilan du schéma des seniors 2017-2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 257 concernant le bilan du schéma des seniors 2017-2021.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, plus de 450.000 seniors vivent aujourd'hui à Paris. Cela nous oblige à mener une politique publique ambitieuse. C'est ce que nous faisons aujourd'hui pour nos aînés à Paris. Au cœur de la vie associative, les seniors sont une vraie richesse pour Paris et en assurent une grande partie de la vitalité. C'est également sur elles et eux que reposent les solidarités familiales, la garde d'enfants, mais aussi les aidants des personnes très âgées et en perte d'autonomie. Ce schéma élaboré sous l'impulsion de Dominique VERSINI et repris par Galla BRIDIER, notre collègue élue écologiste sous la mandature précédente - que je salue ici chaleureusement - est exemplaire dans sa construction comme dans le travail qui a eu lieu dans sa préparation. Ce projet de délibération nous en présente le bilan et je voulais mettre en avant plusieurs points.

D'abord, avec les nombreuses aides et dispositifs pour les seniors et la richesse du tissu associatif, l'un des axes de l'action municipale a donc été, ces dernières années, de rendre accessible l'information au grand public. Je pense notamment au guide "Senior à Paris" ou au projet de comparateur des services d'aide à domicile, qui permettent d'accompagner les personnes âgées et leurs proches. Notre collectivité doit continuer son travail en luttant contre la fracture numérique, mais aussi en décomplexifiant les modalités d'accompagnement des seniors, qui ne savent pas forcément toujours comment solliciter une aide.

Concernant les "Maisons des aînés et des aidants", si un gros travail de concertation a été réalisé pour aboutir à leur mise en place, avec pour objectif de proposer une porte d'entrée unique, nous ne pouvons que regretter que les politiques nationales aient déjà commencé à diluer l'action et la lisibilité de ces acteurs par l'élargissement de leurs missions.

Un point, ensuite, sur la mise en place de "Paris en compagnie". Mes collègues ont parlé dans leurs interventions précédentes de "Paris en compagnie", mis en place par Galla BRIDIER sous le mandat précédent. Ce dispositif d'accompagnement est né il y a maintenant trois ans du triste constat que l'isolement des seniors est très fort dans notre ville et que de nombreuses personnes âgées sont hésitantes à l'idée de sortir seules de chez elles.

Avec "Paris en compagnie", elles sont désormais accompagnées par des bénévoles dans leur quotidien pour les courses, les promenades, pour se rendre à un rendez-vous médical ou aller à une activité. Le modèle qui a été retenu permet un fonctionnement souple, qui a montré sa capacité d'adaptation lors de la crise Covid.

Sur les E.H.P.A.D., nous savons que les Parisiennes et les Parisiens sont inquiets à l'idée de devoir entrer en établissement, en particulier dans un E.H.P.A.D. Notre Ville a pourtant la chance d'offrir à ses seniors un service public qui permet de proposer un accueil de qualité, dans des établissements souvent refaits à neuf, avec une population variée, y compris pour les personnes les plus précaires. Sur ce sujet, le Gouvernement n'a pas pris sa responsabilité en matière de politique du grand âge, puisque la loi est de nouveau repoussée. Nous le dénonçons, bien entendu.

Enfin, je voudrais en venir au maintien à domicile des seniors, notamment de ceux qui sont propriétaires modestes. Sous la mandature précédente, à l'occasion d'une niche, le groupe Ecologiste de Paris avait porté un projet de dispositif visant à accompagner les seniors devenus propriétaires à Paris, du temps où les classes moyennes le pouvaient, mais dont les revenus à la retraite sont modestes. En s'inspirant du modèle du viager, nous proposions que ces personnes puissent rester à leur domicile en vendant leur logement pour devenir locataire du parc social, le logement étant mis en accessibilité par le bailleur social. Les expérimentations devaient commencer. Nous avons donc une question pour l'Exécutif, chère Véronique : où en sommes-nous sur ce dispositif ?

En guise de conclusion, quelques mots pour le futur schéma. Les écologistes veilleront, en premier lieu, à défendre un véritable service public du grand âge, à défendre une ville qui s'adapte au grand âge, et une politique publique qui associe le plus possible les seniors dans sa conception comme dans sa réalisation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je donne maintenant la parole à Mme Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le schéma senior à Paris, dont vous faites le bilan aujourd'hui, est un sujet central compte tenu du nombre de Parisiens concernés. On le rappelle encore : un quart des Parisiens. Le Code de l'action sociale et des familles prévoit qu'il revient aux départements, donc au Département de Paris, de définir et de mettre en œuvre l'action sociale envers les personnes âgées, leurs proches, les aidants, et de coordonner, dans le cadre du schéma départemental, l'organisation sociale et médico-sociale. C'est ainsi que le schéma senior parisien 2017-2021 a été élaboré à partir d'une vaste concertation citoyenne, associative et institutionnelle, avec l'objectif d'éviter des situations d'isolement, de répondre aux situations de précarité sociale et de prévenir et accompagner la dépendance. Jusque-là, tout est parfait.

Le schéma 2017-2021, dont le bilan nous est proposé, était clairement articulé autour de 3 axes. Le premier mettait l'accent sur la communication auprès des seniors afin d'améliorer la circulation, la qualité et la visibilité de l'information qui leur est destinée. Il s'agissait - je cite - "de permettre à chacun de mieux connaître les dispositifs existants, de pouvoir ainsi mieux s'en saisir". Oui, vous aviez raison d'insister sur la communication auprès des seniors dans le cadre du schéma 2017-2021. C'était et cela reste une priorité absolue, dont malheureusement votre bilan ne fait aucunement mention. Il est vrai que l'on n'a pas vu grand-chose en la matière. Vous n'avez donc aucune évolution, aucun progrès à mettre en avant sur l'information des professionnels et des usagers ?

Concernant les deux autres axes, faire de Paris une ville inclusive et innovante où les seniors sont de véritables acteurs du développement, prévenir et accompagner les fragilités, qu'il s'agisse de la perte d'autonomie, de l'isolement ou de la précarité financière, vous avez choisi de faire un bilan quantitatif plus que qualitatif. Soit. Néanmoins, le bilan avancé ne répond que partiellement aux attentes malgré les chiffres que vous indiquez, parmi lesquels on se perd. Que penser des 15.000 usagers des clubs, des 200.000 heures d'activité, des 72.000 places de loisirs offertes ? Est-ce beaucoup ? Pas beaucoup ? L'évolution est-elle favorable ? Votre communication manque véritablement d'analyses sur les données. "A contrario", nous aimerions savoir combien de millions d'euros le département a consacré, ou soutien, à la population âgée. Un seul chiffre. Vous communiquiez sur 294 millions d'euros en 2010. Qu'en est-il 10 ans plus tard ? Quelle est l'enveloppe totale, Ville et Département, des subventions versées aux associations intervenant auprès des seniors ? Combien d'associations concernées ?

Sans avoir répondu à ces questions, et au détriment de la transparence que vous devez pourtant à vos électeurs et à nos concitoyens, vous évoquez déjà les grandes lignes de l'élaboration du futur schéma senior 2022-2026. Vous prévoyez à nouveau une concertation citoyenne, une concertation institutionnelle. La concertation, c'est bien, mais c'est consommateur de temps et d'énergie. Cela sert surtout à renouveler une feuille de route lorsque le chemin a été accompli. L'ambitieux schéma senior 2017-2021 à Paris n'a pu répondre que très partiellement aux engagements et aux attentes, certes, dans un contexte de crise sanitaire imprévisible. Les besoins n'ont pas beaucoup évolué en 4 ans. Nous les connaissons déjà. Par exemple, compte tenu de l'évolution démographique, nous savons qu'il manque globalement entre 15.000 et 20.000 places en établissement à Paris pour les 10 prochaines années.

Concernant l'isolement et le maintien du lien social, il est urgent de poursuivre l'action et d'innover. L'isolement est le fléau du grand âge. Le fléau d'une grande ville comme Paris. En plus, l'isolement va à l'encontre de la prévention. Il tue à petit feu, comme le souligne le rapport des "Petits Frères des Pauvres" publié en mars 2021. Ce ne sont que deux exemples, mais les problématiques émergées sont nombreuses et attendent des réponses. Nous comptons sur vous pour ne pas les dissoudre dans la future concertation.

Pour conclure, je forme le souhait que le nouveau schéma se donne pour ambition de donner toute leur place aux seniors, citoyens à part entière, quels que soient leur visibilité et état de fragilité, lutte contre l'âgisme, et permettre une ville capitale plus hospitalière aux aînés dans toutes les problématiques, qu'elles soient médicales, sociales, psychosociales, économiques, éthiques, sportives. Car, 5.000 usagers de "Paris Sport Seniors", ce n'est pas suffisant et l'on ne peut pas s'en glorifier. Enfin, la prévention pour favoriser le bien vieillir à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hélène JACQUEMONT.

Je donne la parole à M. Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en cette fin d'année, à mesure qu'arrivent à échéance plusieurs documents programmatiques pluriannuels, nous sommes amenés à quitter un instant la succession de dossiers en cours pour prendre de la hauteur, tirer les grands enseignements de la période qui s'achève et envisager, à leur lumière, les priorités pour les années à venir pour chaque grande dimension de notre action sociale. C'est à cet exercice que nous sommes invités aujourd'hui, s'agissant du schéma des seniors 2017-2021 et, à cette occasion, de l'élaboration du schéma 2022-2026. Je peux vous dire qu'il s'agit d'un exercice difficile. Exercice difficile, parce que les seniors représentent une part conséquente de la population parisienne - environ 22 %, soit 480.000 Parisiennes et Parisiens de plus de 60 ans - et cette part atteindra plus de 25 % de la population parisienne en 2050, selon l'INSEE.

La réalité de ce qu'est un senior dans notre société est aussi à redéfinir à mesure que s'allonge l'espérance de vie. Pour autant, il faut se garder de croire que le troisième âge est toujours celui de tous les possibles. Les difficultés dans les gestes quotidiens apparaissent en effet dès 63 ans en moyenne pour les hommes, et 64 ans et demi pour les femmes. Les inégalités sociales qui persistent et s'accentuent ont également leur traduction sur ces indicateurs démographiques. L'espérance de vie est plus basse de 13 ans pour les hommes et de 8 ans pour les femmes, pour les 5 % les moins riches de la population, comparée aux 5 % qui le sont le plus.

Les actions menées par les différents services qui s'adressent aux seniors cherchent donc à s'adapter à leur réalité en évolution et proposent une gamme toujours plus riche de services et projets autour de trois axes cardinaux du schéma 2017-2021, à savoir : communiquer auprès des seniors pour rendre plus lisible et accessible l'information qui leur est destinée ; faire de Paris une ville inclusive et innovante où les seniors sont reconnus comme de véritables acteurs du développement ; et enfin, prévenir et accompagner les fragilités, qu'elles relèvent de l'état de santé, de l'isolement ou des difficultés financières.

C'est aussi un exercice difficile parce que la période que nous venons de vivre, et que nous vivons encore, a bouleversé de fond en comble aussi bien nos modes de vie que les modalités d'intervention de l'ensemble du secteur social, s'agissant des seniors en tout premier lieu. Oui, il a fallu du jour au lendemain aider les établissements à réinventer leur accompagnement. La Ville de Paris, en lien avec l'A.R.S., a su s'adapter rapidement, notamment en proposant un référent unique pour fluidifier les échanges. Nous avons fourni des masques et équipements de protection dès le début de la crise, renforcé le personnel de ces E.H.P.A.D. en mobilisant 458 agents de la Ville, dont 154 du C.A.S.-V.P. autour de cette mission, et lancé une campagne de tests systématiques dans l'ensemble des E.H.P.A.D. parisiens dès avril 2020. Les vaccinations dans les différents établissements du C.A.S.-V.P. ont pu être déployées très rapidement depuis 2021, avec l'aide du service "Paris Domicile" qui a organisé des équipes mobiles de vaccination pour les résidences autonomie, permettant d'en vacciner plus de 600. Par le biais du dispositif "REFLEX", anciennement "CHALEX", les personnes âgées pouvant résider seules ont, elles aussi, été accompagnées.

Enfin, je voudrais saluer tout particulièrement le travail très important réalisé par "Paris en compagnie" pour lutter contre l'isolement des seniors durant les mois de confinement, notamment en passant 10.000 appels de convivialité. Lister l'ensemble des actions qui ont été menées serait trop long pour cette présentation orale. Je vous en ferai donc grâce. Le document est très complet et engageant, et montre bien les diverses dimensions de cette action.

Je souhaiterais simplement ici attirer votre attention sur l'important travail de simplification de l'accès aux aides sociales et de lisibilité de l'offre existante, notamment par le biais de la cartographie. Le soutien aux aidants et la lutte contre les maltraitances sont aussi des aspects qui me tiennent à cœur. Je sais que ces différents enjeux, comme d'autres, seront au cœur des réflexions pour le prochain schéma qui s'annonce et dont l'élaboration se fera de manière participative en donnant aux seniors, premiers concernés, toute leur place.

Je donne, bien entendu, mon soutien plein et entier à cette démarche, et remercie tous les services impliqués dans les actions listées dans ce très beau bilan.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Monsieur le Maire, chers collègues, en 2050, dans moins de 30 ans, plus de 20 % des Parisiennes et des Parisiens auront plus de 65 ans. La place des seniors dans la ville, ainsi que leur prise en charge lorsque leur santé se détériore, doit donc être une préoccupation croissante de toutes nos politiques publiques, à l'élaboration desquelles ils doivent être associés. Ainsi, la cessation de la vie professionnelle n'est en aucun cas la cessation de l'activité. C'est chaque jour ce que nous pouvons constater avec l'engagement des seniors dans la vie de notre cité. Investissement associatif, bénévolat, aide aux plus démunis, que seraient les associations sans l'engagement de milliers de bénévoles, dans les rangs desquels on compte nombre de personnes retraitées, qui, une fois leur activité professionnelle arrivée à terme, décident cependant de consacrer beaucoup de leur temps au service de la collectivité.

Au-delà de l'intérêt incontestable que représente cet engagement pour la société, nous savons aussi que la poursuite de l'activité, qu'elle soit culturelle, sportive, citoyenne ou associative, est un facteur déterminant dans une avancée en âge sereine, en bonne santé physique et mentale. C'est pourquoi la Ville de Paris propose plusieurs dispositifs pour permettre aux seniors l'accès à de nombreuses activités, et ce, gratuitement.

Au-delà des questions liées à la santé, malheureusement inhérentes au vieillissement, la question de l'isolement est prégnante. A Paris, plus de la moitié des personnes de plus de 80 ans vit seule. Le sujet est particulièrement important dans les quartiers "politique de la ville". Là encore, la Ville de Paris déploie de nombreux dispositifs pour lutter contre l'isolement - cela a été évoqué par mes collègues précédemment - comme "Paris en compagnie", la création de solutions numériques, ou encore, pour les seniors non connectés, parce qu'il y en a beaucoup, des actions spécifiques comme des appels de convivialité.

Nous n'oublions pas non plus l'impact du Covid pour les seniors. Le virus a coûté la vie à de trop nombreuses personnes âgées. La pandémie a également eu pour ces publics de lourdes conséquences psychologiques, en raison de la rupture de lien social imposée par le confinement. Les services de la Ville et leurs équipes se sont pleinement mobilisés dans cette période, et nous tenons à leur rendre hommage. Mais, au-delà du bilan présenté ce jour, le nouveau schéma des seniors 2022-2026 à Paris, dont l'élaboration débutera dans 2 mois, se propose d'améliorer les dispositifs en vigueur, en poursuivant l'adaptation et l'accessibilité de l'espace public et des mobilités aux seniors, en faisant de Paris une ville de plus en plus accessible et inclusive. Il prévoit, d'autre part, l'accompagnement à des moments charnière de la vie des seniors, comme la baisse de revenu au moment de la retraite, un veuvage ou une détérioration de l'état de santé. La Ville de Paris doit en effet poursuivre ses efforts pour permettre le maintien à domicile ou l'accueil dans un établissement adapté.

Enfin, une réflexion sera engagée avec le nouveau schéma des seniors sur le projet intergénérationnel que doit porter Paris, l'un des facteurs essentiels de la lutte contre l'isolement et le bien vieillir dans notre ville. Nous nous inscrivons pleinement dans ces objectifs qui nous permettront de donner à chacun et à chacun les moyens de vivre dignement toutes les étapes de la vie, et d'adapter notre société ainsi que nos villes à cette transition démographique.

Ainsi, afin d'apporter tous les éléments indispensables à l'élaboration de ce futur schéma, nous saluons la mise en place de deux concertations. Une concertation qui réunit les arrondissements - le 14e arrondissement se fait une joie de s'impliquer et d'y participer - les associations, des établissements médico-sociaux et des bailleurs. Une concertation citoyenne composée de 90 Parisiennes et Parisiens de plus de 60 ans, qui permettra aux seniors d'être pleinement acteurs de l'élaboration d'une politique publique les concernant directement.

Si nous nous réjouissons des modalités de ce travail d'étape dans l'élaboration du futur schéma, un aspect de cette concertation citoyenne nous interroge cependant. En effet, il est prévu que cette concertation citoyenne se tienne par voie dématérialisée, en dehors de la réunion de lancement. Or, je pense que nous avons tous conscience qu'il existe chez les seniors, comme dans d'autres tranches d'âge, toute une catégorie de population n'ayant pas accès au numérique ou étant peu à l'aise avec celui-ci. La Ville travaille d'ailleurs activement sur la problématique de la fracture numérique. A notre sens, une concertation citoyenne dont les enjeux touchent de manière aussi importante la vie de toute une partie de la population parisienne, ne peut reposer uniquement sur la dématérialisation. Aussi, nous proposons, si cela n'a pas été envisagé à ce stade, que cette concertation citoyenne puisse également se tenir en complément du dispositif prévu, sous la forme de réunions physiques en petits groupes, et ce, afin que le nouveau schéma des seniors 2022-2026 réponde pleinement aux attentes et aux besoins des seniors de notre ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Vous avez compris que l'on suspendra après la fin de l'examen de ce projet de délibération.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les seniors sont une chance pour notre ville et non pas une charge. Ils sont une chance pour notre ville et pour notre société. Mais quelle place accordons-nous à nos aînés dans notre ville ? A Paris, nous l'avons rappelé, les seniors constituent environ 20 % de la population. Leur participation aux activités et leur implication pour une vie urbaine mixte doivent être valorisées. Première force associative dans notre pays, la richesse de leur savoir-faire doit se transmettre aux jeunes générations dans un moment d'échange et de sociabilité. A Paris, les liens entre seniors, étudiants ou jeunes actifs doivent être renforcés. Les colocations intergénérationnelles sont une réponse au problème du logement étudiant et un moyen de lutter contre l'isolement de certaines personnes âgées, une manière plus humaine d'optimiser l'espace disponible dans les tâches du quotidien, tout en bénéficiant chacun de son espace logement, en repensant nos modes d'habiter et nos liens sociaux en s'entraidant. L'intergénérationnel est donc l'une des clefs de l'intégration urbaine des seniors.

Le projet de notre Ville doit être de ceux qui permettront aux générations de vivre le dialogue et non la confrontation. Les anciens sont la base et les jeunes, les pierres qui doivent permettre de monter l'édifice de la vie. Sans base solide, rien ne tient et sans pierre, rien ne se construit. Les seniors sont une chance pour notre ville, où toute une "silver économie" se construit, qui est une réelle opportunité pour l'économie et l'emploi dans notre capitale. En France, on parle de la création de 800.000 emplois dans les services à la personne d'ici 2024. Certaines estimations prévoient même 2 millions d'emplois qui devront être créés d'ici 2025 dans cette branche, afin d'être aux côtés des personnes âgées les plus fragiles. Paris doit être au rendez-vous pour aider ses entrepreneurs.

Mais il n'est pas facile d'être senior à Paris. Accessibilité aux transports, coût de la vie, sécurité, mobilier urbain, état des trottoirs et tranquillité piétonne, l'espace urbain de notre ville n'est ni accueillant, ni apaisant, ni sécurisant. A Paris, les plus de 60 ans constituent les deux tiers des piétons tués. Nous devons impérativement repenser l'adaptation et l'accessibilité de notre ville à ces publics, remettre des bancs dans l'espace public pour se poser, se reposer, mais aussi maintenir un lien social. L'âgisme se heurte trop souvent au jeunisme. La fragilité dérange la force de l'âge. La lenteur est devenue un obstacle à nos vies qui vont à 100 à l'heure.

Oser parler du vieillissement est un défi dans un espace parisien où tout est fait pour des personnes jeunes, actives et en bonne santé. Pourtant, la croissance sans précédent du nombre des personnes âgées issues de la génération du "baby-boom" va modifier en profondeur notre manière de vivre ensemble. Il est temps de construire une ville nouvelle avec des idées nouvelles. Il est temps de recoudre une ville où trop de fractures existent entre les jeunes et les personnes âgées. C'est notre vivre ensemble qui est en question, car ce que les seniors ont à transmettre aux nouvelles générations n'est pas que de la connaissance. C'est aussi et surtout un savoir être.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

Dernière intervenante avant la réponse de Mme Véronique LEVIEUX, Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Le débat sur le bilan est important puisque l'on va être amené à devoir travailler le prochain bilan. Avant de se projeter dans l'avenir, il est important d'analyser ce que l'on souhaitait faire et ce que nous avons fait. Déjà, merci pour la démarche. J'aurais tellement aimé que l'on ait la même démarche sur le P.L.U. Hélas, nous ne l'avons pas eue.

Néanmoins, sur le rapport, je trouve que le bilan est très riche, parce que dans la description de tout ce qui a pu se faire et de toutes les innovations qui ont pu être portées par la Ville, ou soutenues et financées par la Ville et portées par des associations, cela permet de montrer à quel point on a pu travailler sur énormément d'aspects importants quand on souhaite garantir une vie heureuse pour nos aînés. Je ne reviendrai donc pas sur tous les éléments de comment lutter contre l'isolement, les actions culturelles ou les actions pour construire de l'intergénérationnel, du lien, de la vie et vivre avec tous les âges de la vie. Cela me semble extrêmement riche et important. Bravo pour toutes celles et ceux qui ont pu y contribuer. Quand on intervient sur un bilan qui est extrêmement riche, c'est toujours frustrant, à un moment donné, de ne donner son propos que sur certains aspects que je souhaite plus critiquer. Mais je souhaitais pondérer mon propos en valorisant le travail qui a été réalisé.

Ce qui me manque le plus dans le bilan, c'est, finalement, qu'un bilan doit permettre de confronter les objectifs et les résultats. On n'a pas toujours, sur l'ensemble des dimensions, quelles étaient les analyses et les projections lorsqu'a été élaboré ce projet. On estimait et on évaluait à combien de personnes en perte d'autonomie qui allaient avoir besoin, soit d'aide à domicile, soit d'une place dans un établissement de type E.H.P.A.D. ou autre, et finalement, on a pu satisfaire quel pourcentage de la demande ? Je n'ai pas ces éléments chiffrés. Autant, on les a sur la petite enfance, par exemple. On a les projections et on peut avoir les réponses de combien de familles par arrondissement ont pu voir leur demande satisfaite ou pas. Autant, sur les personnes âgées, il nous manque ces éléments. Ou alors je n'ai pas suffisamment "bossé" le rapport.

Je pense que l'on a besoin d'avoir accès à ces éléments lorsque l'on va arriver dans l'étape de travailler sur le plan à venir pour bien confronter les objectifs que l'on se fixera, puisque l'on sait que l'on a du retard. On a du retard en termes d'offres pour être à la hauteur du besoin qui est croissant de rester chez soi, même quand on est en

situation de perte d'autonomie. Néanmoins, on a aussi du retard en termes de places en E.H.P.A.D., parce qu'il y a des situations où, rester chez soi, n'est plus forcément une bonne solution adaptée.

Je souhaiterais aussi avoir plus d'éléments concernant les aides à domicile. Je ne sais pas si vous avez, chers collègues, vu l'excellent film "Debout les femmes !" de François RUFFIN. Ce film décrit bien la grande précarité de l'ensemble des métiers du lien. Dans ces métiers du lien, il y a notamment celui d'aide à domicile, où la prise en charge des aides à domicile et de leur travail ne tient jamais compte du temps de déplacement, et conduit à des journées totalement hachées, avec une situation de précarité absolue, et des toutes petites feuilles de paie à l'arrivée qui ne couvrent même pas un Smic. Il est donc important que nous travaillions à cela.

Où en sommes-nous par rapport à cela, puisque nous avons notre propre service de la Ville concernant les aides à domicile ? Comment réglons-nous cette difficulté pour que les femmes qui travaillent puissent avoir un vrai contrat de travail avec un Smic ? Quel travail avons-nous avec les associations ou les entreprises privées d'aides à domicile ? On sait que "l'ubérisation" tend à se développer. Comment peut-on lutter contre le développement de "l'ubérisation" dans ce secteur ? Est-il possible de conditionner les participations financières de la Ville au fait que les aides à domicile soient bien traitées par leurs employeurs ? Excusez-moi de jeter un peu en vrac mes questions. Comment peut-on sortir de ces schémas de grande précarité ? Certains départements ont pu. Dans le film, on parle notamment de l'expérience à Dieppe. A-t-on pu se rapprocher de cette expérience et de son président, M. JUMEL, pour voir comment être aussi exemplaire dans la lutte contre la précarité ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai déjà terminé. Bien.

Dernière petite chose : attention sur la gratuité des transports. Le rapport raconte quand même un peu du couac. Enfin, il oublie de dire que s'il y a eu la gratuité depuis 2018, sous critères sociaux, c'est parce que l'on avait supprimé la gratuité deux ans auparavant. L'honnêteté, dans un rapport, c'est toujours mieux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX, pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier très sincèrement et chaleureusement l'ensemble des inscrits sur cette communication que j'ai souhaité organiser avec la Maire de Paris sur le bilan du schéma des seniors 2017-2021. Nous n'étions absolument pas obligés de le faire. Vraiment, j'ai souhaité que l'on ait ce premier temps d'échange et de partage sur ce sujet extrêmement important, qui est la place des seniors dans notre ville, et les enjeux liés à la longévité et au vieillissement de nos populations. Vous l'avez très bien dit, Béatrice LECOUTURIER, qui est d'abord à voir comme des opportunités, des éléments de chance, des atouts, même s'il y a aussi des problématiques lourdes quand il s'agit des sujets de perte d'autonomie et de dépendance.

J'ai souhaité organiser ce premier temps de discussion. Je salue, comme vous l'avez fait, Dominique VERSINI qui avait travaillé à la rédaction de ce schéma des seniors, et Galla BRIDIER qui avait pu en partie le mettre en œuvre. C'est donc une démarche que j'ai souhaitée volontariste, un point de départ pour des travaux à venir, qui nous permet d'illustrer la structuration de l'action de la Ville sur cette période à l'égard d'un public extrêmement divers sur le territoire parisien, qui a des besoins et des envies différentes. C'est tout ce panel d'actions portées directement par la Ville, le Département, le Centre d'action sociale, les autres institutions, le grand nombre d'acteurs associatifs présents ou les autres professionnels, quand il s'agit des SAAD, des SIAAD ou autres établissements. C'est vraiment un grand nombre d'acteurs, d'où la difficulté pour nous tous de parler dans un temps aussi contraint. Mais il faut bien le faire.

L'enjeu, c'est, sur la base de ce bilan, de nous projeter au mieux pour ce temps de préparation qui va nous conduire jusqu'au schéma - qui vous sera présenté, je le souhaite, à l'automne prochain - et nous permettre de renforcer nos actions dans les objectifs, dans les modalités de mise en œuvre, dans les modalités de suivi, sans doute aussi, pour renforcer le bien vieillir dans notre ville qui a beaucoup d'atouts, mais a aussi des difficultés sur lesquelles il faut travailler. Difficultés qui peuvent peut-être fragiliser certains de nos seniors les plus vulnérables.

Ce document n'est pas un copier-coller du schéma précédent. Le schéma prochain s'en inspirera sans doute plus. Je pense notamment aux éléments du portrait social, qui ne figure pas à proprement parler pour le moment dans le bilan, mais devra être présenté de manière plus chiffrée, exhaustive dans le schéma qui vous sera présenté.

Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des services de la Ville, notamment ceux de la DASES et du C.A.S.-V.P., qui sont quand même en mode pilotage de gestion de crise depuis presque deux ans maintenant, qui ont dû adapter un grand nombre d'actions, de dispositifs, qui ont dû aussi intégrer un certain nombre d'annonces ou de mesures prises au niveau national, mais de manière un peu disparate, puisqu'en plus nous n'avons pas eu la loi que nous attendions, qui nous avait été promise pendant un certain temps. Au bout d'un moment, on n'y croyait plus. Cela a été confirmé cet automne. Cela fait que l'on a certains dispositifs, des mesures souhaitables.

D'ailleurs, demain matin - Danielle SIMONNET, vous évoquiez les SAAD - il y a un projet de délibération qui permet de voter l'enveloppe afin que les professionnels des SAAD associatifs parisiens, il y en a 59, puissent ne pas voir leur équilibre modifié compte tenu de l'avenant 43 qui a été voté et permet d'augmenter de 12 % à 15 % la rémunération des personnels des SAAD parisiens. Il y a donc une enveloppe versée par les départements. Je vous inviterai à la voter. Cela met de côté d'autres types de SAAD, d'autres acteurs de l'intervention à domicile. On pourra y revenir.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des sujets qui ont été listés. Il y en a évidemment un certain nombre, qu'il s'agisse des actions auprès des établissements, des résidences, la création de la "Maison des aînés et des aidants" - vous l'avez dit, Frédéric - qui sont déjà, par l'A.R.S. en train de changer leur modèle de mise en œuvre, ce qui est un petit peu problématique puisqu'ils ne sont plus censés s'occuper à 100 % que des personnes âgées. L'ensemble des activités de lien social à travers les activités sportives, les activités culturelles, les clubs seniors, les restaurants Emeraude. Il s'agit d'un grand nombre d'informations et je conçois que ce soit un peu indigeste. On a voulu rendre ce premier temps le plus accessible possible.

Rapidement, Frédéric, oui, pour le viager solidaire, évidemment, cela a été mis en œuvre. L'étude prévue a été mise en œuvre. On n'a pas trop eu le temps d'y revenir à cause de la crise sanitaire. C'est quand même un dispositif compliqué, comme cela peut l'être pour l'ensemble des dispositifs autour de l'habitat inclusif partagé. Mais je crois que, là, on va pouvoir atterrir. Je ne sais pas précisément sur le viager solidaire, mais on l'a bien en tête.

La concertation qui a été évoquée, c'est une concertation pour les seniors et une concertation pour les institutionnels.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouviez conclure, merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Je reviendrai vers vous au Conseil de Paris en septembre. D'ici là, je travaillerai avec l'ensemble des acteurs. Je tiens à souligner l'engagement des maires d'arrondissements et de leurs adjoints, avec lesquels on travaille vraiment dans de très bonnes conditions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Véronique LEVIEUX.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Je vous propose, à 21 heures 20, ce qui est raisonnable, de suspendre la séance jusqu'à demain matin, 9 heures.

Elle débutera par la suite de l'examen des dossiers de la 4e Commission, notamment des dossiers de Véronique LEVIEUX, puisque nous n'avons pas encore terminé les dossiers concernant sa délégation. Ce sera à 10 heures 30 qu'aura lieu le débat organisé sur l'attractivité économique de Paris.

Je vous souhaite une très bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 16 novembre 2021 à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise le mercredi 17 novembre 2021 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Bonjour. Nous allons commencer nos travaux pour la journée.

2021 DASES 260 - Création d'un dispositif de soutien aux SAAD relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD) leur permettant de revaloriser les salaires de leurs employés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Nous commençons par l'examen du projet de délibération DASES 260 et l'amendement technique nº 130 qui s'y rattache, il s'agit de la création d'un dispositif de soutien aux SAAD relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile.

Pour commencer, je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le secteur du grand âge et de l'autonomie est confronté depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement et de fidélisation de ses personnels alors même, comme je le rappelais hier, que la population qui l'accompagne est de plus en plus importante, et que ses besoins en matière d'accompagnement sont de plus en plus diversifiés.

Au sein de ce secteur, les services d'aide et d'accompagnement à domicile, SAAD, jouent un rôle essentiel et souvent négligé. Ils sont en effet indispensables au maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap.

Or, malgré ce rôle crucial qui correspond à une priorité de l'action sociale dans ce secteur, ces services qui ont eu un engagement exemplaire tout au long de la crise sanitaire ont été complètement laissés à côté lors du Ségur de la Santé.

Les auxiliaires de vie, qui ont été en première ligne pour accompagner les personnes âgées dans les tâches les plus quotidiennes, même au plus fort du confinement, se retrouvent ainsi oubliés, ce qui accentue les tensions déjà fortes sur ces emplois.

Face à un tel oubli, la Ville de Paris est intervenue sans tarder et nous avons décidé, dès notre Conseil de juillet 2020, d'octroyer une prime de 1.500 euros par salarié des SAAD associatifs, soit un total de 2,9 millions. Cette somme a été compensée pour moitié par la C.N.S.A. depuis la fin de l'année 2020, après que l'Etat a décidé une mesure similaire.

Un an et demi, pas moins, de mobilisation de l'ensemble du secteur a abouti cette année à ce que soit validé nationalement un avenant à la convention collective des services d'aide à domicile associatifs, dite convention B.A.D., pour la branche de l'aide à domicile. Il s'ensuit une nouvelle classification des emplois et une revalorisation des rémunérations à compter du 1er octobre 2021.

C'est bien sûr une excellente nouvelle, mais cette revalorisation salariale qui ne concerne que le secteur associatif et non le secteur privé, lucratif ou public revient à 15 % d'augmentation de la masse salariale des services concernés, les mettant donc en difficulté de trésorerie.

La Ville de Paris ne finance pas directement ce service. Elle octroie néanmoins aux personnes âgées et en situation de handicap des allocations leur permettant d'y recourir, et elle fixe par ailleurs le tarif de plusieurs services.

C'est pourquoi, pour aider le secteur à faire face à cette revalorisation et pour éviter que les usagers et usagères de ce service ne soient contraints d'y renoncer en raison d'une hausse des tarifs, il nous est proposé de mettre en place un dispositif de soutien aux 59 SAAD parisiens qui relèvent de la B.A.D. La Ville pourra bénéficier d'un dispositif de cofinancement de la C.N.S.A. à hauteur de 70 % en 2021, et 50 % en 2022.

Le montant prévisionnel des dépenses à engager pour 2021 s'élève à 1,7 million d'euros maximum, soit 500.000 euros de dépenses nettes hors contribution C.N.S.A.

Cette aide correspond à une juste revalorisation des métiers essentiels dans un secteur mis à rude épreuve, et permet de maintenir un accès au plus grand nombre à ces dispositifs.

Nous partageons toutes et tous, je le sais, le souhait de permettre à nos aînés de rester à leur domicile. Ce projet de délibération nous permet de le faire dans de bonnes conditions.

Je vous invite à soutenir cet engagement fort de la Ville de Paris. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les travailleuses des services d'aide à domicile font des métiers aussi éprouvants qu'indispensables. Elles font partie des premières de corvée qui n'ont jamais cessé de travailler, d'être auprès des personnes âgées, au gré des confinements.

Leur travail en première ligne, auprès des seniors très fragilisés par la crise sanitaire, a été salué, applaudi, mais comment dire, les applaudissements, cela ne suffit pas à mettre du beurre dans les épinards, parce que d'après les statistiques, 17,5 % d'entre elles vivent au-dessous du seuil de pauvreté, contre 6,5 % pour la moyenne des salariés en général.

Leurs métiers sont, comme on l'a dit, éprouvants physiquement, parfois psychiquement. Elles ont des temps de travail fractionnés, des distances à parcourir pour jongler entre différents employeurs. Là, on ne parle que de celles qui occupent des emplois déclarés. On ne parle même pas de toutes celles qui sont dans l'économie parallèle.

Après avoir été oublié des discussions du Ségur de la Santé, qui avaient été élargies aux E.H.P.A.D., le Gouvernement a voulu, à six mois des élections, on le souligne quand même, envoyer un signal en décidant la revalorisation, qu'il qualifie lui-même d'historique, de 15 % des salariées des SAAD.

C'est bien, et c'était indispensable au regard de tout ce que l'on vient d'expliquer, mais c'est loin d'être suffisant. Il faut aller plus loin sur les revalorisations salariales, mais aussi sur les conditions de travail et sur l'encadrement des métiers.

D'autant que la décision de revaloriser les salaires des employés des SAAD peut reposer, par le mécanisme qui a été choisi, sur les usagers, mais la Ville de Paris n'a pas fait ce choix, donc reposera encore une fois sur les

collectivités. Après le débat que l'on a eu hier, dans le débat d'orientations budgétaires, et le poids de tout ce que doit l'Etat à la Ville de Paris en matière sociale, c'est une charge supplémentaire qui s'ajoute. C'est très bien que la Ville de Paris prenne sur elle cette charge de revalorisation des salariées des SAAD, d'autant que la Ville avait déjà été motrice et avait déjà décidé, à la sortie du premier confinement, de verser une prime, comme l'a dit mon collègue, à ces salariées.

Nous saluons ce projet de délibération, que nous invitons bien sûr toutes et tous à voter. Invitons encore une fois l'Etat à aller encore plus loin, et soutenir encore plus ces travailleuses qui font des métiers indispensables, qui sont incroyablement précarisées et malmenées dans leurs métiers.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Camille NAGET, cher Hamidou SAMAKÉ, merci beaucoup de vous être inscrits sur ce projet de délibération, effectivement important, comme vous l'avez souligné. Il va nous permettre, je le souhaite, de créer un dispositif de soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, les SAAD, relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, leur permettant de revaloriser correctement les salaires de leurs employés.

Il concerne plus précisément les auxiliaires de vie et autres personnels des services, qui interviennent au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui résident à Paris.

Je tiens comme vous et comme a déjà pu le faire notre Assemblée, à saluer de nouveau très fortement l'engagement particulier de l'ensemble de ces personnels tout au long de la crise sanitaire. Vous l'avez rappelé à juste titre, nous l'avons fait très concrètement avec le vote unanime d'une prime à l'été prochain, alors même que l'Etat n'avait pas encore organisé ou décidé d'une contribution en ce sens.

Les personnels de l'aide à domicile ont été les principaux oubliés, vous l'avez également dit, de la revalorisation prise par le Gouvernement en 2020 dans le cadre du Ségur de la Santé, alors que ces métiers sont évidemment essentiels à l'accompagnement du vieillissement de nos populations à domicile. C'est essentiel pendant la crise, mais aussi quelle que soit la situation de notre pays et beaucoup de gens ont malheureusement tardivement découvert le rôle essentiel de ces professionnels, dont les postes sont occupés très largement par des femmes.

Il a fallu plus d'une année pour que le Gouvernement prenne la mesure de cette situation, sous la pression du secteur concerné, et agrée finalement la convention dite BAD, qui prévoit cette revalorisation estimée à 15 % d'augmentation de la masse salariale des services concernés. Cela ne concerne, je le précise, que les SAAD associatifs. Le secteur lucratif privé et les C.C.A.S. ne sont pas concernés par ailleurs par ce dispositif.

À titre d'exemple, cela représente 400 euros brut de salaire annuel d'un agent à domicile en début de carrière, et une hausse de 2.700 euros brut de salaire annuel d'un agent avec 10 ans d'ancienneté.

Cette mesure, vous l'avez dit aussi, est une bonne mesure, elle était nécessaire, attendue, et surtout demandée par les professionnels, mais peut avoir un impact sur les usagers ou ces structures qui sont relativement fragiles. Ce sont des structures associatives. C'est la raison pour laquelle, avec la Maire de Paris, nous avons souhaité vous proposer d'utiliser ce dispositif de financement pour permettre que la charge ne se reporte pas de nouveau sur les usagers, et souvent ces associations interviennent auprès de publics qui ont les revenus les plus faibles, ou ne vienne pas fragiliser la situation économique de leur structure. Cela concerne donc les 59 SAAD associatifs parisiens. Cela peut toucher près de 2.300 salariés.

Le dispositif de compensation par la C.N.S.A. : 70 % pour ce seul trimestre 2021 qui en bénéficie, 50 % sur l'année 2022. Je remercie également Paul SIMONDON de nous avoir accompagnés et permis le vote de ce dispositif.

Je suis amenée à vous préciser que nous avons dû déposer un amendement technique à ce projet de délibération. En effet, nous avons appris en fin de semaine dernière, l'annonce par l'Etat de la revalorisation de la P.C.H. Cette revalorisation doit être prise en compte par nos services pour des modalités de calcul. C'est l'objet de l'amendement qui ne vous a été présenté que maintenant, que je n'avais pas pu vous présenter en 4e Commission.

Pour terminer, je tiens à évoquer les débats qui se tiennent à l'heure actuelle dans le cadre du P.L.F.S.S., au Parlement et plus précisément au Sénat, et souligner l'ensemble des efforts que nous devons encore mener sur la revalorisation large des métiers intervenant notamment au domicile, auprès des personnes vieillissantes ou en perte d'autonomie.

On nous avait promis et annoncé une grande loi, qui n'a pas été présentée. Il y a eu un renoncement en la matière. Or, l'Etat n'a fait que couper, tronçonner des annonces, créant des aspects de concurrence entre les métiers, qu'il s'agisse des services à domicile, des services infirmiers à domicile. C'est un autre secteur impacté. Le Département en est moins responsable là-dessus.

C'est un portage politique contestable, qui bien souvent crée des mesures qui ne tiennent pas compte des bénéficiaires. Je fais allusion à la revalorisation de l'APA, qui est en discussion et pourrait dans certains cas limiter le nombre d'heures d'intervention auprès des personnes concernées. Nous sommes en train de travailler avec les services pour en limiter les effets négatifs.

Encore merci beaucoup pour votre soutien, j'espère très large sur ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 130 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 130 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 260 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASES 260).

2021 DASES 276 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Étoilés et Solidaires".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 276. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association "Etoilés et Solidaires".

Pour commencer, je donne la parole à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'arrivée de la pandémie a eu une répercussion dramatique sur nos aînés. Confinement, port du masque obligatoire, passe sanitaire, suppression des animations locales, cette rupture de tout lien social a engendré des ruptures psychologiques et physiques.

Pour les personnes âgées, la nourriture est bien souvent l'un des derniers plaisirs qui leur permettent d'entretenir ce lien social, mais également de se faire plaisir en dégustant un bon repas, un délicieux dessert.

Or, pour la tranche d'âge 65-75 ans, la malnutrition affecte 3 à 5 % de la population. Au-delà de 80 ans, on estime qu'elle atteint 30 % des sujets, devenant un facteur de risque d'hospitalisation et de perte d'autonomie.

Créée en octobre 2018 à Paris, l'association "Etoilés et Solidaires" dont il est ici question vise à sensibiliser le grand public à des initiatives porteuses de lien social pour des publics fragilisés. Elle contribue à changer le regard de la société sur le vieillissement et incite chacun à agir contre l'isolement social, au travers d'événements solidaires, gastronomiques et joyeux. Cela permet d'échanger avec ces personnes âgées, connaître leurs expériences, écouter leur histoire, en contribuant à lutter contre l'isolement social tout en les informant sur leur nutrition.

Ces initiatives réinventent le lien social si important entre les différentes générations. On ne peut pas faire de cuisine si on n'aime pas les gens disait Paul Bocuse.

Ces ateliers culinaires solidaires sont animés par un collectif de chefs talentueux dans des lieux d'exception. Ils transmettent leur savoir-faire à domicile ou en E.H.P.A.D., avec des événements comme "Chef d'un jour", l'action solidaire et gastronomique où les chefs et personnalités s'invitent chez nos aînés. Dans le 8e arrondissement, nous avons 44 étoiles réparties entre 27 établissements, la plus forte concentration du monde. Nous sommes fiers que plusieurs d'entre eux aient participé à ces événements.

Le déroulement du projet est prévu d'octobre 2021 à octobre 2022, avec une fréquence de 60 duos par mois à l'exception du mois d'août. Le projet couvre tout Paris par secteur géographique.

L'initiative ayant lieu dans tous les restaurants parisiens des chefs solidaires participant à l'action, il existe un réel suivi par des coordinateurs sociaux. Ces moments d'exception sont de véritables générateurs de lien social pour nos seniors.

On sera tous l'aîné de quelqu'un un jour. Aussi, la transmission, le partage permettent de renforcer les liens intergénérationnels.

Pour la fondatrice de cette association, "Etoilés et Solidaires", Marie GUILLOIS, son objectif est que l'engagement en faveur des aînés devienne une très belle mobilisation générale et ainsi, l'engagement de tous. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, d'avoir souligné ce très joli projet de délibération, et surtout cette belle association, "Etoilés et Solidaires", avec laquelle la Ville de Paris avait déjà commencé à travailler l'année dernière, puisqu'elle était venue nous voir déjà pour des projets qu'elle portait avec beaucoup de motivation et beaucoup d'envie.

Tout de suite, elle s'est inscrite auprès du tissu des acteurs parisiens et notamment auprès du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, puisque par exemple, l'année dernière, elle avait pu organiser la distribution de pâtisseries venant de très grands pâtissiers parisiens, auprès de résidents de nos différentes structures. Elle avait aussi déjà lancé des partenariats avec "Paris en Compagnie" ou "Les petits frères des pauvres".

C'est à la fois viser le haut avec un des fleurons de notre société, la gastronomie française et ses chefs. Cette association et sa fondatrice ont un très beau réseau de partenaires. Elle fait le lien avec des publics qui n'ont évidemment pas l'occasion de toucher et de déguster ces pâtisseries comme l'année dernière, ni de se rendre, comme le projet aujourd'hui nous le propose, avec le binôme assez particulier, puisque c'est avec leur auxiliaire de vie, le personnel qui les accompagne, dans ces restaurants, avec un accueil qui sera, je pense, de très grande qualité. Pour eux, ce sera un bon souvenir.

L'approche par l'alimentation, le bien manger et le plaisir, c'est un aspect extrêmement important pour lutter contre le risque d'isolement, la perte de l'envie, la perte peut-être pour certains de l'envie de vivre tout simplement.

Ces projets contribuent avec d'autres, à apporter des dispositifs réjouissants qui partent de très belles volontés. Je salue encore l'initiative de cette structure.

Vous l'avez dit, c'est tout au cours de l'année 2020, à octobre 2022, que va se mettre en place ce dispositif avec le centre d'action sociale. On est vraiment très heureux de ce partenariat.

Permettez-moi, puisqu'on parle d'alimentation, de saluer l'ensemble des manifestations qui se tiennent cette semaine dans le cadre de la semaine de lutte contre la dénutrition. La Ville de Paris soutient cette semaine nationale depuis l'année dernière, et d'ailleurs "Etoilés et Solidaires" y avait contribué par ailleurs. On s'était rendu dans une résidence autonomie du 15e arrondissement à cet effet. C'est un moment extrêmement important de sensibilisation auprès des personnes âgées et pas que les personnes âgées, parce que cette maladie concerne bien d'autres publics, mais aussi des professionnels, pour avoir une attention, une écoute sur un sujet qui peut avoir de lourdes conséquences.

Je tenais aussi à saluer cette semaine importante. Je ne peux que vous inviter à voter favorablement ce projet de délibération. Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 276.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 276).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux anciens résidents de l'ancien E.H.P.A.D. de la rue du Jardin des Plantes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché ; le vœu référencé n° 46 est relatif aux résidents de l'ancien E.H.P.A.D. de la rue du Jardin des Plantes.

La parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte sur la fermeture de l'E.H.P.A.D. du Jardin des Plantes, dont les résidents sont aujourd'hui partis, et l'ouverture temporaire d'un centre d'hébergement d'urgence dans les locaux de cet ancien E.H.P.A.D.

Je me fais le porte-parole de riverains et d'habitants de la rue Poliveau, mais aussi du quartier Jardin des Plantes, qui n'ont pas eu les informations suffisantes et se posent des questions tout à fait légitimes.

J'ai entamé hier un dialogue, je les en remercie, avec Mme LEVIEUX et Mme Léa FILOCHE, de façon à avoir de premiers éléments de réponse dans ce cadre. Dans la poursuite de cet échange que je souhaite le plus constructif possible avec la maire du 5e également, je retire mon vœu, en espérant pouvoir par la suite apporter les bonnes réponses.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Comme le prévoit le règlement, je vais donner la parole à la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je remercie notre collègue d'avoir retiré ce vœu à la suite d'éléments complémentaires que Mme Léa FILOCHE et Mme LEVIEUX ont donnés.

Je voudrais moi-même en apporter quand même quelques-uns.

D'abord, il y aura un comité de suivi, il y a eu des réunions d'information, mais comme souvent les réunions d'information sont insuffisamment suivies, et même si nous donnons beauccoup de "flyers", communiquons les dates de ces réunions sur le site de la mairie, tout le monde n'est pas informé.

Je confirme qu'il y aura un comité de suivi des riverains, ce qui est tout à fait normal. Ce principe a d'ailleurs été arrêté lors des deux réunions d'information qui avaient été organisées à ma demande avec d'une part les élus, d'autre part les riverains. Il y aura une communication en Conseil de quartier du 25 novembre.

Je voudrais ajouter une chose qui me tient beaucoup à cœur. Ce centre est avant tout un foyer d'accueil pour les mamans et pour les jeunes mamans. Comme maire et comme citoyenne, je soutiens l'accueil sans condition de ces mamans, qui sont sans doute celles qui souffrent le plus, et qui sont en situation de grande précarité.

Ce dispositif vient compléter, même si ce n'est pas de même nature, le foyer Geneviève de Gaulle Anthonioz que j'ai créé il y a trois ans au sein de ma mairie, géré par "La Mie de Pain", qui s'accompagne d'ailleurs de distribution tous les dimanches midi, de 80 repas.

Voilà les éléments d'information que je voulais porter à la connaissance de ce Conseil d'arrondissement, et en complément à notre collègue Anne BIRABEN.

Je voudrais aussi dire que dans deux ans, il est bien évident que ce foyer devra être transformé, cela m'a été confirmé par la Mairie de Paris, en accueil pour les seniors, puisque c'était à l'origine un E.H.P.A.D. Le prochain sera sans doute beaucoup plus ouvert sur la ville et surtout, aux normes.

Je vous remercie beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Anne BIRABEN d'avoir entendu les éléments de réponse complémentaires que nous vous avons transmis bien naturellement, Léa FILOCHE et moi-même, qui faisaient suite à un vœu que Mme la Maire du 5e avait déposé au précédent Conseil de Paris sur ce sujet, et qui faisaient suite aux différents temps d'échanges organisés à sa demande à la mairie du 5e.

Nous vous tiendrons informés. On vous a donné les éléments vous rassurant sur le devenir des résidents de l'E.H.P.A.D., qui ont bien évidemment été accompagnés par nos services pour trouver d'autres lieux d'établissement, cela a été fait, ainsi que pour le personnel.

Evidemment, le programme est en train d'être élaboré par les services du C.A.S.-V.P. pour le devenir de ce site. Ce n'est pas dans deux ans qu'il va redevenir un site. Il y aura des travaux, ce sera un peu plus long. Comme Florence BERTHOUT l'a souligné, je confirme bien que ce site demeurera à destination de nos seniors.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je comprends donc que le vœu n° 46 est retiré.

2021 DU 123 - Dénomination place des combattantes et combattants du Sida (Paris Centre).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 123 relatif à la dénomination place des combattantes et combattants du Sida, Paris Centre.

Beaucoup d'inscrits.

Je donne la parole, pour commencer, à Jérôme LORIAU.

M. Jérôme LORIAU. - Mes chers collègues, souvent, quand on inaugure des lieux de mémoire, que l'on baptise des rues, des espaces, c'est pour évoquer des personnes ou des événements du passé. D'une certaine manière, c'est vrai pour une petite partie, l'épidémie de Sida appartient au passé. Ce n'est heureusement plus la maladie telle que nous y étions confrontés dans les années 1980-90.

Etudiant, j'ai appris de ce temps ce qu'était l'impuissance d'un médecin à soigner, à guérir un patient. Patients, soignants, nous n'avons alors ensemble pas gagné assez de temps pour sauver tous ceux qui n'ont pas pu attendre les traitements antirétroviraux efficaces et disponibles. Il a fallu du temps, beaucoup trop de temps.

Il y a un passé à cette épidémie. L'existence à Paris d'un lieu de mémoire est totalement légitime. Un tel lieu d'ailleurs existe déjà depuis 2006, inauguré par le président Jacques Chirac dans le Parc de la Villette, où l'immense fresque qu'est l'"Artère", représente toute cette histoire de l'épidémie de Sida. Alors, bravo de cette continuité avec l'action initiée par Jacques Chirac.

Je voudrais néanmoins souligner le caractère assez limité en surface de l'espace que nous allons baptiser, certes, au centre de Paris. Rappelons que l'"Artère" occupe dans le parc de la Villette 1.000 mètres carrés environ. Il faudra donc, je pense, vraiment qu'un aménagement spécifique puisse matérialiser et mettre en valeur le terre-plein que nous baptisons pour valoriser notre démarche.

L'histoire de cette maladie n'est malheureusement pas arrêtée, nous le savons tous, et le Sida lui aussi a une actualité. Le Sida fait partie des victimes collatérales du Covid. Moins de dépistages, moins de sérologies réalisées, moins de consultations dans les centres de dépistage gratuit. Cela signifie moins de diagnostics précoces et moins de prises en charge précoces des patients.

Bien sûr, il s'agit de nouvelles qui sont délétères pour des soins prodigués dans de bonnes conditions.

Là où l'opération "Au labo sans ordo" avait permis de dispenser des dépistages de manière plus importante, la pandémie de Covid a fait chuter le recours à cette disposition. Il faudra renforcer à nouveau cette opération. Actuellement, on considère que 10 % seulement des dépistages sont réalisés grâce à l'opération "Au labo sans ordo".

Le Covid, c'est aussi 50 à 80 % d'initiations de PrEP en moins. Il faudra là encore renforcer les efforts pour diffuser cette PrEP et éduquer à la prise de la PrEP. Une PrEP prise dans de bonnes conditions, c'est 93 % d'efficacité, alors que dans les études de vie courante, quand on observe les aléas de l'observance de la prise de PrEP, on chute à des efficacités de 20 %, ce qui risque là aussi d'occasionner la propagation et la recrudescence de l'épidémie.

Il faut que tous les acteurs de ce domaine puissent travailler ensemble et que les acteurs de la toxicomanie qui s'occupent de la lutte contre le "chemsex" puissent parler et travailler ensemble avec les acteurs de la lutte contre le Sida. On sait combien les comportements de baisse de vigilance et de pratiques à risque qu'occasionne le "chemsex" sont délétères à la lutte contre le Sida et il faut que tous puissent unir leurs efforts.

Je voudrais rappeler, parce que l'objectif que se fixe une collectivité, cela ne peut pas être qu'un slogan que l'on annonce, on agite et on oublie, nous avons en 2016 pris pour objectif à échéance de 2030 que 90 % des personnes séropositives soient dépistées, 90 % soient sous antirétroviraux, et 90 % des patients aient une charge virale indétectable. C'était un objectif ambitieux, mais il faut s'y tenir et nous devons garder cet objectif en ligne de mire, le travail est encore immense à mener.

Et puis, en matière mémorielle, il y a aussi une actualité en matière de lutte contre le Sida. Notre conseil a déjà à plusieurs reprises et encore récemment débattu de la création d'un centre d'archives LGBTQI, qui n'a toujours pas vu le jour aujourd'hui.

Des ressources importantes de ce fonds qui patientent depuis près de 20 ans, lorsqu'il aura enfin vu le jour pourront alimenter l'historique de la lutte contre le V.I.H. Alors oui à ce nouveau lieu de mémoire, mais voyons-y autant un lieu de mémoire qu'un symbole d'attachement et d'engagement de notre ville à lutter sans relâche.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, donner un nom à une place, nous qui votons vœux et projets de délibération pour rendre visibles dans notre ville les traces dans le temps du passage de personnes manquantes, nous savons l'importance de ce geste pour ce qui est de dire notre histoire collective et d'en rectifier les oublis.

Ce geste peut sembler bien dérisoire par rapport au nombre vertigineux des mortes et des morts que notre ville pleure encore à cause de cette pandémie, de celui des personnes vivant avec le V.I.H., de celles et ceux qui ont dû donner une énergie démesurée et souvent affronter préjugés et peurs pour exiger et découvrir des traitements efficaces, inventer et proposer les accompagnements adaptés.

Il était très important pour que ce geste ait un sens, qu'il ne soit pas que celui de notre Conseil mais aussi celui de l'ensemble des personnes et associations qui portent la parole des personnes vivant avec le V.I.H. et luttent contre le Sida, qui font vivre aujourd'hui cette mémoire et ce combat. C'est bien évidemment ce que nous souhaitons faire, Monsieur Jérôme LORIAU.

La nomination proposée aujourd'hui correspond ainsi à une démarche qui a associé de très nombreuses associations. J'ai pu participer à leurs échanges concernant le choix des mots les plus justes. Ces échanges ont été très riches.

Faut-il rappeler les conséquences très réelles aujourd'hui encore, de la maladie en parlant des mortes et des morts que nul euphémisme ne saurait ramener à la vie ? Faut-il inclure les soignants, les personnes qui ont aidé

dans la lutte mais ne vivent ou ne vivaient pas avec le V.I.H. ? Comment mettre en avant la lutte sans oublier celles et ceux qui ne s'identifiaient pas à cette lutte mais sont décédés des suites du virus ?

Surtout, la question qui s'est posée de comment faire vivre ce lieu, lui permettre de créer des réflexions, des débats, pour que la mémoire soit vivante, pour que le combat contre le V.I.H. jamais ne faiblisse.

Notre projet de délibération aujourd'hui ne répond pas à ce dernier enjeu, et j'espère que nous saurons, avec les associations qui porteront des idées et des projets, animer cette place que nous allons ainsi nommer.

S'agissant du nom, "place des combattantes et des combattants du Sida", je ne citerai qu'une phrase de l'un de ses participants, qui résume bien le consensus qui s'est imposé : "Cela fait 40 ans que l'on est en guerre. On peut bien assumer le mot combat".

Ce combat, au final, rassemble bien l'ensemble des expériences de vie de celles et ceux que nous avons souhaité honorer, combat pour la vie, combat pour les soins, combat pour le respect et la dignité. Ce combat, l'envie de vivre, mais aussi la colère et l'espoir qui le sous-tendent, Cleews Vellay les a magnifiquement décrits dans un édito d'"Action" de 1993 intitulé :

"Des quetsches pour les sidéens.

Et puis, je me pose toujours des questions sans réponses : combien mourront avant moi ? Vais-je souffrir ? Serai-je conscient jusqu'au bout ? […]

Vous savez, toutes ces questions que l'on se pose sans pouvoir les formuler vraiment à autrui. Toutes ces questions qui vous gâchent vos derniers jours.

Alors on ne comprend pas. On ne comprend plus. On se dit que tout est vain. Tout ce temps précieux à vouloir convaincre des ministres ou leurs conseillers que l'hécatombe est devant nous, qu'il y a urgence. Véritablement urgence !

Et puis, je m'aperçois que j'ai la chance de ne pas être seul. De pouvoir encore marcher, crier et me défendre.

Je me rends compte que je suis fier et heureux d'être "Act Up" Paris, d'en être "la présidente", de pouvoir nous défendre.

Au fait, Docteur, si demain vous me proposez des quetsches pour durer encore un peu, je les prendrai jusqu'au dégoût, parce qu'il faut bien l'avouer ici : j'ai envie de vivre, et pas seulement pour faire chier le monde".

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire, bonjour à toutes et tous.

Entre 1989 et 1996, 10.000 Parisiennes et Parisiens meurent du Sida, ce qui représente près de 1 décès sur 10 pendant cette période. C'est toute une génération qui est fauchée dans certains milieux, notamment dans la communauté gay, la diaspora afro-caribéenne et la jeunesse où circule l'héroïne.

Je cite ici l'exposé des motifs qui président à la dénomination d'une place des combattantes et combattants du Sida, citation à laquelle je pourrais ajouter celle d'Elisabeth LEBOVICI, activiste lesbienne et combattante du Sida pour reprendre les termes de cette plaque, critique d'art aussi, qui écrit dans son livre : "ce que le Sida m'a fait : au temps du Sida nous vivons et mourrons toutes et tous en Sida, peu importe que nous mourions ou non du Sida".

Merci à celles et ceux qui ont porté ce projet. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Laurence PATRICE, Anne SOUYRIS, et aussi d'abord aux associations. Le terme choisi de combattantes et combattants est fondamental, mais paradoxal lorsqu'il émane d'un pouvoir public. Car, s'il est un combat que les militantes et militants ont eu à mener, c'est un combat contre les silences, l'ignorance délibérée, la cruauté, et la violence des pouvoirs publics envers les malades, leurs amours, leurs amis.

C'est toujours un peu compliqué quand le pouvoir prend la décision d'honorer des personnes que précisément dans un temps plus ou moins ancien, il a contribué à stigmatiser et oppresser. C'est complexe. Il ne faut pas nier cette complexité. C'est important et constructif de faire cet hommage. Cela soulève également beaucoup de questions auxquelles on va essayer de répondre.

Pendant des années, le 1er décembre, journée mondiale de la lutte contre le Sida, les activistes étaient très seuls pour dénoncer les hypocrisies, les mensonges du pouvoir politique.

Alors, pour se réjouir grandement de l'inauguration à venir le 1er décembre prochain de cette plaque, et je m'en réjouis, je pense qu'il faut comme d'habitude avec les hommages - j'avais eu l'occasion de le souligner à l'occasion de celui offert par la Ville à Virginia Woolf - s'interroger. Suivons-nous les préceptes de celles et ceux que nous honorons ? Avons-nous vraiment, y compris pourquoi pas après les avoir muselés, fini par entendre et comprendre leur message ?

Pour les combattantes et combattants du Sida, cela veut dire respecter et aider celles et ceux pour qui se démenaient ces combattants, qui étaient au carrefour de nombreuses luttes, celles pour les migrants et les migrantes, les toxicomanes, les travailleuses du sexe.

Hélas, une actualité extrêmement récente et toujours présente illustre les situations encore désastreuses dans lesquelles ces personnes sont laissées, mais je veux aussi le voir avec optimisme et penser que le fait que la Mairie de Paris appose cette plaque, c'est la reconnaissance de la pérennité et de la postérité d'une lutte. Car ces combattantes et combattants n'ont pas seulement sauvé des vies ou des années de vie, ils et elles nous ont aussi transmis d'époustouflantes méthodes de lutte.

Je n'ai pas participé à un seul groupe activiste depuis 20 ans qui ne s'inspire d'"Act Up". C'est pourquoi je pense que nous ne pouvons pas à la fois honorer, et merci encore à celles et ceux, associatifs ou politiques, qui l'ont permis, les combattantes et combattants, et dans le même temps mener des procédures judiciaires à l'égard d'activistes, de militants, ce que s'appliquent à faire plusieurs élus de cette assemblée.

Rendre hommage aux combattantes et combattants du Sida, c'est penser à ceux qui sont morts, mais aussi à celles et ceux qui vivent parfois dans la plus grande précarité en raison précisément des luttes qu'elles et ils ont menées.

Aller chercher du boulot en tant qu'activiste ou ex-activiste, c'est plus que compliqué. Je pense à ce titre que les actions actuellement entreprises par la Mairie de Paris, par exemple pour le centre de la rue Malher, vont dans le sens d'une aide à la professionnalisation, la rémunération indispensable du tissu militant français.

Enfin, respecter ces combattantes et combattants, c'est aussi respecter leur mémoire et la transmission de cette mémoire pour que celles, ceux qui s'interrogent en passant devant cette plaque trouvent aisément des réponses. C'est le sens du projet de la maison des archives lesbiennes, gay, bi, trans, auquel nous travaillons depuis le début de ce mandat et qui laissera aussi une place à la mémoire des luttes contre le V.I.H.

Là encore je pense, en saluant le travail actuel du cabinet de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, celui passé et encore présent de David BELLIARD, et celui de l'ensemble des élus de cette Assemblée qui avait voté le vœu à l'unanimité, et activistes, que nous avançons bien, très bien même, plus vite en un an que depuis les décennies précédentes pendant lesquelles ce projet était déjà à l'étude, et ce, grâce au travail des militantes et militants et à celui des personnes que j'ai citées.

Je termine cette intervention en citant Anne SOUYRIS, qui expose très bien les raisons pour lesquelles précisément cette plaque ne tombe pas à côté, car notre adjointe à la santé souligne comment, grâce aux combattantes et combattants du Sida, le patient est devenu expert de sa santé. Comment la notion de "mon corps m'appartient" est enfin entrée dans le domaine de la santé grâce à ces combattants. Je cite donc, "C'est le combat pour la démocratie sanitaire que nous devons continuer à mener". Pour une fois, une plaque n'est pas qu'un hommage, mais un appel qui reste d'actualité. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Monsieur le Maire, chers collègues, Sida, ces quatre lettres acronymes de syndrome immunodéficient acquis, allaient lourdement peser sur nos vies et pour longtemps. Comme dans le cas d'autres pandémies, les gouvernements étaient pris de court, et reconnaissons-le, la plupart loin d'être à la hauteur du séisme.

Car après tout, cette maladie ne touchait qu'une petite partie de la population. Des hommes jeunes homosexuels, des Africains, des héroïnomanes, des hémophiles, ouvrant ainsi la porte à toutes les discriminations. "Ils l'ont bien cherché, maladie des drogués, cancer des pédés" pouvait-on parfois entendre.

Mais à la différence des humains, un virus ne connaît ni le racisme, ni l'homophobie, ni la haine, ni la bêtise. Petit à petit il s'est propagé dans l'ensemble de la population et a causé à ce jour plus de 35 millions de morts depuis son apparition.

Il en aura fallu des combattantes et des combattants pour affronter ces préjugés.

D'abord apparu à San Fransisco et New York, toutes les grandes villes d'échange et d'ouverture sur le monde ont été touchées à leur tour. Paris en particulier a payé un lourd tribut avec plus de 10.000 morts en quelques années. Dès le début de cette épidémie, des femmes et des hommes se sont élevés pour partir en guerre contre cette maladie que certains disaient honteuse, qui n'intéressait que trop peu les pouvoirs publics. Ils et elles étaient des scientifiques, des soignants, que l'on habillait de scaphandres tant la maladie faisait peur.

Je ne peux m'empêcher de penser en cet instant au docteur Philippe Van Es, qui nous a quittés il y a quelques jours, que nous connaissions bien avec la maire du 14e, qui a accueilli dans son cabinet du 14e ces malades que personne ne voulait recevoir.

Mais ils étaient aussi des bénévoles, parfois malades eux-mêmes, qui se sont dévoués pour porter assistance à celles et ceux qui étaient séropositifs ou déjà malades, se voyaient ainsi mis en retrait de la société, en perdant

parfois travail et revenus, logement, mais aussi famille et amis. Ce sont aussi ces combattantes et combattants qui se sont constitués en associations pour être plus efficaces et alerter, parfois violemment les gouvernements sur leur inaction. Pendant longtemps ils ont été les seuls à prendre soin, à écouter, accompagner jusqu'à la mort.

Il en aura fallu des combattantes et des combattants pour soigner et mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités.

Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de vaccin contre le Sida. Les progrès scientifiques et médicaux ont permis néanmoins, avec le développement des trithérapies, que non seulement la vie, toute la vie, soit désormais possible avec le virus, mais aussi que ces traitements puissent également empêcher la transmission du virus.

Malgré ces progrès, le combat continue, mes collègues l'ont dit dans leurs précédentes interventions. Il existe encore de nombreux pays dans lesquels les malades n'ont toujours pas accès au traitement. Ainsi, le Sida reste encore la principale cause de décès dans le monde chez les femmes en âge de procréer et chez les jeunes adolescents.

Pourtant, selon Winnie BYANYIMA directrice exécutive de l'ONUSIDA, en finir avec le Sida d'ici 2030 est possible si les gouvernements réduisent les inégalités qui empêchent les gens d'accéder aux services de santé, en matière de prévention et traitement. Il nous faudra donc encore des combattants et des combattantes pour venir à bout de cette maladie.

C'est à tous ces combattants et combattantes, mais aussi à toutes celles et tous ceux qui ont perdu la vie depuis 40 ans que nous rendons hommage aujourd'hui, grâce à la Maire de Paris et notre collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, en baptisant ce lieu central de Paris "place des combattantes et des combattants du Sida". Un lieu qui permettra également de poursuivre sans faillir notre mobilisation contre ce terrible virus. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chers collègues, il y a 40 ans commençait un combat, un combat non pas d'une armée contre une autre, où deux adversaires se font face, visibles, identifiés, mais un combat beaucoup plus pernicieux. C'est le tout début des années 1980. Les premiers cas sont documentés depuis quelque temps, mais la méconnaissance est grande. C'est de cette méconnaissance que naît la peur, la haine, la violence.

Oui, il a fallu combattre, combattre l'ignorance d'abord en luttant contre l'opacité de l'industrie pharmaceutique et des grands laboratoires industriels, en luttant contre des personnalités politiques de tout bord, qui refusaient d'ouvrir les yeux. Combattre simplement pour que cette maladie soit étudiée, renseignée, reconnue. Combattre pour mieux éduquer, mieux sensibiliser, mieux protéger.

Il a fallu combattre, parce qu'à la méconnaissance s'est ajoutée la violence. L'homophobie crasse et indigne, dès le début des années 1980, nombreux sont ceux qui iront présenter l'épidémie comme celle d'un cancer gay, avant de se rendre compte que femmes, enfants, hétérosexuels comme homosexuels pouvaient être porteurs de la maladie.

Ces combattantes et combattants, ce sont d'abord les malades qui luttent pour survivre. Celles et ceux qui se sont battus sans aucune aide. Puis, avec des traitements expérimentaux, sans connaître leur efficacité, dans l'incertitude concernant leur destin, leur avenir.

Ces combattants, ce sont aussi ces militantes et ces militants qui se forment en associations pour mieux lutter contre les lobbys pharmaceutiques et les gouvernements aveuglés.

En France, c'est l'association "AIDS" créée par Daniel DEFERT en 1984. C'est "Act Up-Paris" créée en 1989 par Didier LESTRADE, Pascal LOUBET et Luc Coulavin. Ce sont leurs actions coup de poing radicales, toujours utiles, qui ont pu faire avancer la recherche et faire évoluer le regard porté par la société sur cette maladie. Ce sont enfin ces artistes, acteurs, chanteurs, cinéastes, écrivains, qui ont écrit, filmé, raconté leurs histoires et celles des autres. Ce sont Hervé Guibert, Mark Ashton, Arthur Ashe, mais aussi tous ces anonymes, ces centaines de milliers d'anonymes, ces générations brisées par la perte d'un proche, d'un ami, d'un amour.

Depuis les premiers cas de Sida, la pandémie a fait près de 35 millions de morts. Aujourd'hui, le combat continue pour les 37,6 millions de personnes qui portent le virus. Il continue pour les 1,7 million d'enfants qui portent le virus. Il continue pour qu'il n'y ait plus 690.000 personnes qui en meurent chaque année. Eh oui, cette épidémie tue encore en 2021. En Afrique, elle est la principale cause de décès chez les femmes de 15 à 49 ans. Dans la région, 6 infections sur 7 chez les adolescents concernent les filles. Cela, alors que le monde est en capacité de mettre fin à la pandémie.

Oui, les moyens existent. Nous regrettons que des traitements préventifs tels que la PrEP ne fassent pas l'objet de campagnes nationales de santé publique en France et dans le monde. Selon l'organisation ONUSIDA, seuls 29 milliards investis chaque année dans le monde suffiraient pour mettre fin à l'épidémie d'ici 2030. C'est l'équivalent de 0,03 % du PIB mondial, une goutte d'eau dans la marée des profits des plus riches.

Nous regrettons aussi que l'Etat ait reculé en France sur les campagnes de sensibilisation et de prévention pour limiter la circulation du virus, mais aussi pour permettre de continuer d'en parler, pour permettre que celles et ceux qui sont atteints puissent prendre la parole, puissent aller se faire dépister, puissent accéder aux soins.

Pour rendre hommage aux combattantes et aux combattants du Sida et rappeler que le combat continue, nous voterons ce projet de délibération en pensant à toutes celles et tous ceux qui se sont battus, ont laissé leur vie, mais continuent à vivre, et auxquels nous pensons aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites dans les interventions précédentes. Je pense que ce projet de délibération sera adopté à l'unanimité. En tout cas, je le souhaite.

Il est extrêmement important de bien prendre conscience que faire un devoir de mémoire, c'est un devoir humaniste, de souvenir pour toutes celles et tous ceux qui ont combattu hier, et donc un devoir aussi pour poursuivre ce combat.

Pour poursuivre ce combat, et de quelle nature est ce combat ? Ont-ils été des combattantes et combattants contre le Sida, ou ont-ils et devons-nous être des combattantes et des combattants contre l'inaction contre le Sida ? Contre la déresponsabilisation des pouvoirs publics contre le Sida ? En clair, on pourrait presque dire par provocation, est-ce qu'on meurt vraiment d'une épidémie, ou est-ce qu'on meurt parce que les pouvoirs publics n'ont pas agi à la hauteur contre l'épidémie ?

Je pense que c'est ainsi qu'il faut le prendre, parce que nous sommes une communauté d'hommes et de femmes qui décident de changer le cours de l'histoire, pour rendre les gens heureux. La question de la santé est essentielle. La question du Sida est toute particulière, parce que si notre vie est quelque chose de très intime, le Sida en appelle encore plus à notre intimité.

Les combattantes et combattants d'hier, pour moi oui, j'aime cette phrase d'"Act Up" qui dit : "nous sommes des combattants contre l'épidémie politique". J'aime le prendre sous cet angle.

Parce qu'hier, ils et elles sont morts et ont combattu contre la maladie, contre leur propre mort, contre celle de leurs proches, ce combat extrêmement dur, extrêmement violent. Ils ont combattu contre toutes les discriminations, que ce soit le Sida qui était considéré comme le cancer gay, le cancer des drogués, le cancer des Africains, le cancer des "séropos". Ils combattent contre la sérophobie et aussi contre le mépris et l'insuffisance des politiques publiques.

Pas assez de moyens pour la recherche ; pas assez de moyens pour les dispositifs "aller vers", aller vers toutes et tous, mais aussi vers les personnes les plus à risque, qu'il s'agisse des personnes prostituées, des jeunes, des personnes issues de l'immigration, des milieux LGBT. Mais lutter contre toutes les formes de discrimination, lutter pour que tout le monde ait accès au traitement, et lutter contre le silence et l'inaction, parce que la sérophobie continue à sévir en France.

Ce combat est toujours actuel, parce que si les chiffres d'hier, terribles, heureusement ne sont plus aujourd'hui, ils ont été rappelés par d'autres collègues avant moi et présentés dans l'exposé des motifs, entre 1989 et 1996, 10.000 personnes sont mortes du Sida, soit 1 décès sur 10 à Paris, ce qui est énorme.

Aujourd'hui, en France, on est toujours dans une situation où l'épidémie reste d'actualité. 6.000 nouvelles contaminations chaque année. L'Ile-de-France est particulièrement touchée, avec un tiers des personnes qui vivent avec le V.I.H. 24.000 personnes sont atteintes sans le savoir du V.I.H. en France. En France, des personnes âgées de 18 à 75 ans n'ont jamais réalisé de dépistage concernant le virus du Sida.

Le combat doit se poursuivre. Cette place en mémoire des combattantes et des combattants contre le Sida doit être un point d'étape pour poursuivre et amplifier le combat, pour faire véritablement un Paris sans le Sida.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour conclure les interventions, la parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Beaucoup de choses ont été dites par mes collègues sur l'épidémie, sur celles et ceux qui lui ont tenu tête. Avec leur tête justement, mais aussi avec leurs corps et tout leur être.

Je pense à ces personnes vivant avec le V.I.H. bien sûr, d'aujourd'hui et d'hier, voilà des combattantes et des combattants. Mais aussi, je pense aux personnels soignants, voilà des combattants et des combattantes. Je pense aux chercheuses et aux chercheurs, voilà des combattantes et des combattants. Je pense aux familles, aux proches, voilà des combattantes et des combattants. Je pense aux activistes, voilà des combattantes et des combattants bien sûr.

Il faut parler du Sida pour ne pas oublier toutes ces souffrances, toute cette volonté, tous ces combats et toutes ces victoires aussi, parce qu'il y en a. Il faut en parler pour le passé, mais aussi, évidemment, pour le présent et l'avenir. Avec cette dénomination, c'est ce que fait la Ville de Paris.

Il faut parler du Sida, et notamment il faut en parler aux jeunes. Selon un récent sondage de 2021, les jeunes de 15 à 24 ans ont une connaissance de plus en plus limitée de la prévention des maladies sexuellement transmissibles. Ces jeunes sont de plus en plus nombreux à réactiver de vieux préjugés, peut-être troublés par cette pandémie mondiale qui nous a tous affectés. 24 % des jeunes pensent que le virus se transmet en embrassant une personne séropositive en 2021, alors que c'était 15 % en 2020. On voit une évolution très préoccupante de ces préjugés. 18 % pensent qu'il est transmissible en buvant dans le verre d'une autre personne.

Dans le même temps, la peur du Sida diminue chez les jeunes, 63 % en ont peur, quand c'était 72 % en 2020. Près de la moitié estime que leur tranche d'âge, les jeunes, est moins touchée que les autres par l'épidémie, ce qui est évidemment faux.

Cette place devait donc voir le jour à Paris, qui se veut une ville sans Sida, selon l'expression consacrée, qui fait tout pour.

Cette place devait voir le jour à Paris, notamment à Paris Centre, car le Marais, ces 3e et 4e arrondissements qui nous sont aussi chers ont bien sûr une histoire particulière avec le V.I.H. Paris agit contre le Sida et Paris Centre en particulier, je veux citer quelques opérations comme celles menées aux côtés d'"AIDS" place des émeutes de Stonewall, cher Gauthier CARON-THIBAULT, à quelques pas d'ici, ou place Joachim du Bellay, avec de l'information, de la prévention, du dépistage.

Je pense aussi à la grande opération menée aux côtés d'"AIDS" avec les établissements de nuit, en février et mars 2021. J'ai participé, je me souviens notamment de la mobilisation du dépôt pour proposer des actions de même type, d'information, prévention, dépistage.

Et puis, Paris Centre met également en avant des structures, le Spot Beaumarchais d'"AIDS", qui propose une offre de santé globale mais aussi une offre de santé sexuelle, avec un focus spécifique sur le "chemsex", qui permet de toucher des publics singulièrement exposés au V.I.H.

Je pense aux appartements thérapeutiques de Basiliade pour permettre l'hébergement de personnes vivant avec le V.I.H.

Je pense aussi au Checkpoint Kiosque Infos Sida du groupe SOS, qui est encore à Saint-Paul pour quelques mois, avant de déménager. C'est donc Saint-Paul, cet endroit où nous honorerons les combattantes et les combattants du Sida, ce lieu de rencontre si iconique, peut-être un peu moins grand que la Villette, mais vraiment très symbolique, aux portes du Marais, à mi-chemin entre la place de la Bastille et la place de Grève, qui sont des lieux de combat s'il en est.

Et donc, chers collègues, j'ai hâte de vous y retrouver toutes et tous dès le 1er décembre, pour notre rendez-vous annuel.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Président, cher Jérôme, chère Geneviève, chère Alice, chère Mélody, chère Camille, chère Danielle et cher Boris, merci pour vos belles interventions, qui me donnent l'occasion de défendre ce projet de délibération important.

Je voudrais le dédier aujourd'hui à un des pionniers de la lutte contre le Sida, qui nous a malheureusement quittés hier, le professeur Mouton, un humaniste et un grand professeur, à qui nous devons beaucoup.

C'est donc évidemment avec une émotion que je m'exprime sur ce projet de dénomination, pour lequel je me suis bien sûr beaucoup investi, qui représente beaucoup, j'en suis sûr, pour de nombreuses personnes vivant comme moi depuis plus de 30 ans avec le VIH/sida.

J'en profite pour remercier ma collègue et amie Laurence PATRICE, sans laquelle ce projet n'aurait jamais été possible, et avec laquelle nous avons pendant plus d'un an, cherché à trouver le lieu adéquat et la dénomination la plus juste dans un esprit de grande camaraderie, et en accord avec les associations. Merci beaucoup, Laurence, pour ton investissement de chaque heure pour ce projet.

Je salue aussi le travail de ma collègue Anne SOUYRIS, qui sur ce sujet comme tant d'autres s'est particulièrement mobilisée, dont on connaît le courage, et bien sûr, notre ami Maire de Paris Centre, Ariel WEIL, qui nous a tant aidés à trouver le lieu et qui va, comme le rappelait Boris, l'accueillir.

En effet, il vous est proposé aujourd'hui de rendre hommage aux personnes décédées, et à toutes celles et tous ceux vivant avec le VIH/sida, ainsi que toutes les militantes et tous les militants.

Ce projet de dénomination rappelle également le combat des personnels soignants et des accompagnants.

En attribuant la dénomination "place des combattantes et des combattants du sida" à une portion du terre-plein séparant la rue de Rivoli et la rue Saint-Antoine, Paris va rejoindre les très rares villes dans le monde qui ont choisi dans leur nomenclature, de rappeler le combat qu'a été et qu'est, comme beaucoup d'entre vous viennent de le rappeler, l'épidémie de VIH/sida.

Ce n'est donc pas simplement une plaque, c'est bien une place, et nous aurons aussi l'occasion de parler d'autres projets de mémoire, je pense, au centre d'archives qu'ont évoqué Jérôme et Alice, et bien sûr aussi la rue Malher.

Depuis les premiers cas de VIH/sida documentés aux Etats-Unis au début des années 1980, la pandémie, beaucoup d'entre vous l'ont rappelé, a fait 35 millions de morts. La France, Paris en particulier, a été particulièrement frappée par ce qui était considéré comme une maladie honteuse qui l'est encore beaucoup, stigmatisante, qui était attribuée au départ aux quatre H, les homosexuels, les héroïnomanes, les Haïtiens et les hémophiles, et qui aujourd'hui stigmatise toujours plus que jamais les usagers de drogue, les gays, les migrants ou les travailleuses et travailleurs du sexe.

Ville ouverte sur le monde, Paris est ainsi la capitale européenne la plus touchée, on l'a rappelé et c'est important de le dire, parce que 10.000 morts dans notre ville, des frères, des sœurs, des parents, des enfants, 1 décès sur 10 à l'époque comme l'ont aussi rappelé Alice et Mélody. C'est toute une génération qui est fauchée dans certains milieux, notamment dans la communauté gay, dans la diaspora afrocaraïbéenne, et dans une partie de la jeunesse où circule l'héroïne.

C'est à Paris en 1983, la bonne nouvelle, que l'équipe de l'Institut Pasteur, menée par la professeure Françoise BARRÉ-SINOUSSI, identifie ce virus qui est responsable du sida et grâce notamment à une intuition, rendons-lui aussi hommage, au professeur Willy ROZENBAUM.

Cette découverte scientifique majeure, qui sera couronnée du prix Nobel de médecine, est le résultat d'une mobilisation unique de médecins et chercheurs de différentes disciplines et qui croisent leurs savoirs, face à une catastrophe qui submerge les hôpitaux.

C'est à Paris, enfin, qu'ont été fondées, et cela a été rappelé, les principales associations françaises de lutte contre l'épidémie, avènement d'une nouvelle forme de militantisme où le patient est acteur de sa propre santé, qui est fondée sur la parole des malades. "Vaincre le sida", qui fut la première association, on l'oublie, mais ce fut elle, la première association au tout début, puis "AIDS", et bien sûr "Act Up" et tant d'autres.

Même s'il n'existe toujours aucun vaccin permettant de se protéger du VIH, le combat contre le Sida a quand même été marqué, rappelons-le, par de grands succès au premier rang desquels la mise au point de traitements antirétroviraux efficaces qui permettent aujourd'hui aux personnes séropositives d'avoir une espérance de vie similaire à celle d'une personne séronégative et surtout, on l'oublie aussi trop souvent, de ne plus transmettre le virus sans oublier bien sûr la PrEP, dont vous avez été nombreuses et nombreux à parler.

Le combat n'est malheureusement pas terminé. D'après le fonds des Nations unies pour la population, le Sida reste la principale cause de décès chez les femmes en âge de procréer et les jeunes adolescents.

L'ONUSIDA déplore toujours une stigmatisation restreignant l'accès aux informations, aux services essentiels de prévention et bien sûr au traitement du V.I.H.

En 2020, vous l'avez rappelé mais il faut le dire, parce que les chiffres sont importants, on l'oublie, aujourd'hui, une épidémie en fait disparaître une autre : 37,6 millions de personnes vivent avec le VIH, dont 1,7 million d'enfants. Cette même année, c'est donc 1,5 million de personnes qui ont été infectées, 690.000 morts, c'est-à-dire 2.000 morts par jour. Et le Covid a tout aggravé, on est loin des 28 milliards qu'il faudrait pour résoudre cette crise qu'évoquait notre collègue Camille ou encore de cette grande mobilisation politique que tu évoquais, Danielle.

Mes chers collègues, un monde sans sida est tout de même toujours possible à l'horizon de 2030, mais ce possible n'existe que grâce à l'action des combattantes et combattants qu'il nous revient de saluer et d'honorer et Paris sans sida y prend sa place. Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous appelle à soutenir ce projet de dénomination qui fait suite à un long travail en lien avec les associations.

Dans les mois qui viennent, cher Jérôme, chère Geneviève, chère Danielle, avec le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, et bien sûr Laurence, nous ferons des propositions, nous nous sommes engagés pour animer cette place, en faire un lieu du souvenir, un lieu de mémoire complémentaire à celui de la Villette et plus que jamais un lieu militant pour les combattantes et combattants du Sida.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DU 123).

Je vous remercie.

2021 DASES 112 - Subventions (24.000 euros) à 5 associations du dispositif prévention du mal-être et écoute psychologique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 112 relatif à l'attribution d'une subvention de 24.000 euros à 5 associations du dispositif "prévention du mal-être et écoute psychologique".

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour 5 minutes maximum.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'ils soient policiers, enseignants, agriculteurs, infirmiers, étudiants ou adolescents, chaque jour, plusieurs de nos concitoyens choisissent de mettre fin à leurs souffrances. Les causes en sont multiples : mal-être, chômage, divorce, faillite, harcèlement.

La France figure hélas parmi les pays où la part des suicides dans les décès est la plus élevée. Près de 10.000 suicides et 200.000 tentatives par an selon l'Observatoire national du suicide. Les tentatives sont principalement le fait de femmes, spécialement les jeunes de 15 à 20 ans et une des premières causes est l'isolement.

La fermeture des universités pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19 a suscité un malaise croissant des étudiants isolés par les cours en distanciel. Le port du masque obligatoire, les vaccins, les problèmes d'Affelnet, de Parcours Sup, les non-inscriptions en master, les problèmes de logement, et l'absence de perspective pour des milliers d'étudiants ont eu un impact catastrophique.

Détresse psychologique, décrochage scolaire, tentative de suicide, nos jeunes n'ont plus de lien social.

Il faut ajouter à cela la paupérisation de nos étudiants, jamais autant d'entre eux n'auront fait la queue pour une distribution d'aide alimentaire. Des étudiants du 8e se sont ainsi adressés à la mairie pour savoir où se nourrir à bas prix dans l'arrondissement à l'aide de restaurants solidaires notamment.

80 % des jeunes de 15 à 30 ans disent avoir subi des préjudices importants du fait de la crise sanitaire du Covid-19, que ce soit sur le plan de leurs études, de leur emploi ou de leur vie affective.

30 % d'entre eux disent dans l'enquête de la mutuelle des étudiants avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois.

Alors que chaque année environ 10 % des patients ont été admis pour tentative de suicide, un antécédent de TS multiplie par 60 le risque d'un passage à l'acte entraînant la mort dans les cinq ans. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à tenter de mettre fin à leurs jours, mais les hommes sont plus nombreux à en mourir.

Seulement la moitié des personnes déclarant avoir eu des pensées suicidaires au cours de l'année ont eu recours à l'écoute d'une aide "alerte santé publique France". Parmi les personnes ayant effectué une tentative de suicide au cours de leur vie, la moitié seulement déclare avoir été ensuite suivie par un professionnel de santé, d'où l'importance de la détection et de la prévention.

Cette prévention est principalement réalisée via des services téléphoniques ou en ligne sur Internet, par des associations telles que "Suicide écoute", "Phare" pour l'harmonie des relations parents-enfants ou "SOS amitié". L'augmentation des consultations dues à cette pandémie et ses conséquences, comme le taux de suicide en augmentation croissante, ont démontré l'importance de ces associations, parce qu'avant de soigner, il faut savoir écouter et essayer de comprendre la détresse psychologique, il faut aussi former, puis agir.

Les cinq associations dont il est ici question ont pour objet de soutenir à plusieurs niveaux avec des espaces d'accueil et d'écoute pour la prévention du mal-être des Parisiens, avec l'aide de psychothérapeutes, psychologues et bénévoles écoutants. Le suicide est un sujet qui frappe tout le monde, sans condition. Il ne peut qu'interpeller dans cet hémicycle. C'est bien pour cette raison que notre groupe Changer Paris soutient ce projet de délibération sur la prévention du suicide et la formation des accompagnants à Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, chère collègue, de cette intervention puisqu'effectivement, elle me permet de vous répondre et en particulier de vous montrer à quel point nous sommes attentifs à cette question à Paris.

Vous savez que nonobstant tous les éléments que vous avez donnés aujourd'hui, est sorti le rapport de la défenseure des droits Claire HÉDON, sur la situation en particulier des enfants. De la dégradation de leur situation

psychologique elle dit : "il a été démontré que le premier confinement a conduit à une hausse générale des syndromes dépressifs et même à un doublement chez les 15-24 ans. 10 % d'entre eux présentent un syndrome dépressif en 2019 contre plus de 20 % en 2020".

On sait également par les chiffres qui sont remontés des hôpitaux, qu'il y a eu 40 % de plus de tentatives de suicide chez les jeunes. Il était donc très important que nous ayons une attention particulière à Paris, c'est le cas.

Lors de ce Conseil, nous proposerons au vote de l'Assemblée le soutien de projets portés par une dizaine d'associations pour plus de 70.000 euros, près de 50 % pour des actions de santé mentale au sein de la future maison de la jeunesse, et le reste à des actions de soutien des aidants familiaux, des parents d'enfants malades, de lignes d'écoute.

Ici, votre intervention a porté sur le soutien à hauteur de 24.000 euros pour 5 associations de lignes d'écoute et de prévention. Sachez que nous allons aussi proposer au vote le projet de délibération DASES 259 pour une subvention de 5.000 euros à l'association "Collectif schizophrénie" dans le 13e, pour son excellent site de prévention "Pas à pas, jeune.com", sujet souvent extrêmement tabou, la schizophrénie des jeunes et extrêmement important. C'est un site d'écoute et de dialogue inspiré par et à destination des jeunes pour les soutenir et les aider face à des difficultés psychiques, sans attendre qu'ils ne mettent en péril leur bien-être et leur avenir.

Enfin, je souhaite rappeler la mise en place depuis quelques mois de consultations médico-psychologiques pour les 18-30 ans dans les centres de santé de la Ville, que j'ai souhaitées pour répondre d'urgence à l'urgence de la situation.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 112).

2021 DASES 254 - Convention avec l'État relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales après signalement de cas de saturnisme infantile à Paris. - Recette maximale de 42.000 euros.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 254 concernant une convention avec l'Etat relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales après signalement de cas de saturnisme infantile à Paris.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Cher premier adjoint, mes chers collègues, l'incendie de Notre-Dame a rappelé que le saturnisme était un fléau contemporain d'une extrême gravité. On se souvient tous de la façon dont l'amiante fut longtemps minimisé. Ainsi, le saturnisme est une maladie autrefois que l'on qualifiait maladie des peintres, puisque la céruse de plomb ou le blanc de saturne est un pigment à base de plomb, avec des peintures en plomb pratiquées à peu près partout. Cette intoxication aiguë, chronique par le plomb, passe par les voies respiratoires et peut être mortelle.

Ce projet de délibération est donc évidemment extrêmement important et je propose à Anne SOUYRIS, l'adjointe à la santé, dans un temps démocratique du Conseil de Paris qui sera sans doute plus raisonnable après le premier semestre 2022, de pouvoir nous faire une présentation complète de l'action menée à Paris contre le saturnisme, en particulier auprès des écoles et auprès des enfants, et que nous ayons peut-être un état des lieux sur la première mandature 2014-2020, où Anne SOUYRIS était déjà adjointe à la santé, jusqu'à maintenant.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci pour cette intervention, vous savez à quel point la question de la lutte contre le plomb dans la ville est un sujet de préoccupation de la Ville depuis les années 1990.

C'est la mienne et la nôtre dans cet Exécutif depuis 2014, mais en particulier de manière renforcée depuis l'incendie de Notre-Dame, puisque nous avons mis en place dès lors, un comité de pilotage avec des associations, avec des experts, pour avoir une photographie de la ville sur l'état de la question du plomb sur la ville. Ce, non seulement dans les appartements, dans les écoles, mais également dans tous les lieux de la ville qui pourraient présenter des risques de ruissellement et aussi avec une action sur la question de la construction.

Vous savez que Notre-Dame va être reconstruite. Il a été acté le fait que 400 tonnes de plomb allaient être remises sur le toit de Notre-Dame, avec tous les risques de ruissellement que cela impose. La Ville a été la seule à s'opposer à cette reconstruction à l'identique, et donc, tout cela pour vous dire à quel point ce combat est essentiel.

Et oui, je suis tout à fait d'accord pour donner un état des lieux dans les mois à venir sur la question, non seulement du saturnisme mais aussi du travail de ce comité sur le plomb, pour que nous puissions tous continuer à lutter ensemble sur ce sujet. Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 254.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 254).

2021 DASES 265 - Avenant à la convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif Richerand pour la réhabilitation des locaux et la réorganisation des services et offres de santé du CNS Richerand.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 265 concernant un avenant avec la société coopérative d'intérêt collectif Richerand, pour la réhabilitation de locaux.

Je donne la parole pour commencer au président du groupe Communiste et Citoyen, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire, un chiffre à retenir : 38.000 consultations annuelles en secteur 1.

Je dis bien en secteur 1, parce que c'est l'offre de santé essentielle assurée par le centre de santé Richerand dans le 10e, qui sans l'intervention de la Ville et du groupe communiste aurait à ce jour mis la clef sous la porte. Et donc, nous n'aurions pas cette offre en secteur 1.

Ce que je veux dire à travers cette intervention, c'est surtout notre rôle d'une vraie politique de santé municipale par l'investissement de la Ville dans les équipements de santé publics ou associatifs en l'occurrence. Il s'agit en l'occurrence d'une association et d'une coopérative dont la logique n'est pas la rentabilité, mais le soin des patients, et ce sont des structures qui répondent à un besoin de santé en particulier dans les quartiers populaires.

Alors oui, il existe des solutions pour maintenir à Paris l'offre de santé en secteur 1, à condition qu'il y ait une intervention publique qui fait le choix d'investir dans la santé et dans les quartiers populaires.

C'est d'ailleurs pour cela qu'à travers le débat d'orientation budgétaire, hier encore ma collègue Barbara GOMES a insisté sur la nécessité d'investir dans les centres de santé publics, qu'ils soient municipaux ou coopératifs, comme c'est le cas de Richerand.

Je rappelle aussi qu'un tiers des Parisiens aujourd'hui renoncent à se soigner par peur des dépassements d'honoraires et que l'offre de soins en secteur 1 se raréfie dans notre ville. Le sujet est mathématique, plus l'investissement public est présent, plus on maintient et on développe l'accessibilité aux soins et on répond aux besoins de la population.

Le centre Richerand est un exemple parfait, il a su trouver des solutions pour restaurer ce centre en difficulté financière, pour fonder un projet encore plus ambitieux pour l'offre de soins dans le 10e arrondissement.

Je voudrais aussi dire l'efficacité de cet équipement public associatif qui ne se mesure pas à la différence entre les recettes et les charges, et ce n'est pas le déficit qu'il faut voir, mais le reflet d'un service financé par la commune au service des habitants.

La première vocation de ces centres est de répondre donc à la carence de l'offre de secteur 1 de proximité, notamment en médecine générale, mais surtout en médecine spécialisée, voire dans le domaine paramédical.

Richerand en est la preuve, c'est un centre qui connaît de graves difficultés financières, qui ont failli le faire fermer et qui rendrait déjà un service inestimable aux habitants.

Je vous rappelle aussi qu'en 2016, j'avais déposé, au nom du groupe communiste, des amendements budgétaires qui demandaient à la Ville de participer aux travaux du Centre et c'est ainsi qu'un amendement de l'Exécutif avait été adopté, actant le soutien de la Ville, et notamment l'implantation du centre de victimologie de Paris en son sein. Cet amendement prévoyait également une subvention d'investissement qui a été attribuée à cet effet.

En juillet 2019, après étude du projet de la DASES, le Conseil de Paris a voté l'attribution d'une subvention de 1 million d'euros pour la restructuration et la réorganisation du centre Richerand, conformément au projet porté par le groupe Communiste et les praticiens du Centre.

Le programme des travaux a débuté. Un acompte de 500.000 euros a été versé, et aujourd'hui le projet de délibération propose le versement du paiement du solde restant, soit 500.000 euros.

A ce jour, les travaux du sous-sol, du rez-de-chaussée et du 2e étage sont achevés, mais pour autant, le Centre est toujours à la recherche de 800.000 euros pour réaliser les travaux du 1er étage pour des soins dentaires, des soins OPH et de prévention, et pour l'administration.

Le Centre a sollicité les services de la Ville à ce sujet, mais aujourd'hui n'a pas eu de réponse. C'est pourquoi je me permets, à travers ce projet de délibération, de relancer cette demande et de vraiment assumer pleinement cette logique de l'investissement public pour des centres de santé de ce type, qu'ils soient coopératifs ou municipaux. C'est ainsi que l'on pourra développer une vraie politique de santé publique à l'échelle de Paris et dans l'ensemble des quartiers prioritaires.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le centre de santé Richerand était un grand sujet d'inquiétude au début du dernier mandat, dans la situation dans laquelle il se trouvait. Ce n'est plus un sujet d'inquiétude et je voulais saluer cette implication de la Municipalité, notamment Anne SOUYRIS, les maires successifs du 10e, Rémi FÉRAUD et Alexandra CORDEBARD, ainsi que les élus communistes et écologistes du 10e arrondissement.

Le centre de santé est sans but lucratif, administré par les salariés, des collèges de sociétaires de la filière de santé, partenaires et responsables d'un projet partagé dans l'intérêt des patients, et on voit là tout l'intérêt de l'économie sociale et solidaire portée dans notre ville par Florentin LETISSIER.

Ce projet de délibération est important, parce que c'est important de maintenir une offre de santé accessible, avec des centres de santé pluridisciplinaires, c'est tout le sens de notre projet pour la santé à Paris. La préservation et le développement de l'offre de santé de proximité sont une priorité de notre municipalité en complément de la médecine hospitalière, et je voulais le souligner.

C'est une coopérative, on propose une subvention et donc, j'ai une question que je voulais poser à Anne SOUYRIS : est-ce que l'option d'une entrée au capital de la Ville a été étudiée comme alternative au subventionnement, ce qui permettrait à la Ville d'être intégrée à la gouvernance de l'établissement et d'assurer ainsi la cohérence de l'action du centre de santé avec les orientations de la mairie dans ce domaine ?

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, merci, mes chers collègues, pour vos interventions. Notamment cher Nicolas BONNET-OULALDJ, il est vrai que votre groupe a œuvré depuis de nombreuses années, y compris en étant au conseil d'administration pour certains de nos collègues aujourd'hui, du centre de santé.

Ce projet de délibération vous a donné et me donne l'occasion de redire la fierté de l'équipe municipale du 10e d'avoir sur son territoire ce projet coopératif de santé, assez unique en son genre. Projet de santé associatif, sans but lucratif, et vous l'avez rappelé, Nicolas, qui permet 36.000 consultations de secteur 1, c'est énorme !

On voit à quel point cela complète le dispositif médical sur le territoire.

Dans ce contexte marqué évidemment par la crise sanitaire, ce projet a su montrer, depuis maintenant trois ans, évidemment son efficacité, sa pertinence, son adéquation avec les besoins à la fois du quartier mais aussi de notre ville, du 10e en particulier, et je tiens à l'occasion de ce projet de délibération tout particulièrement à remercier évidemment son président, le docteur Alain BEAUPIN, sa directrice médicale, le docteur Jeanne VILLENEUVE, et sa directrice administrative, Julie BOITARD, parce qu'ils ont, en plus de leur travail, également accepté avec enthousiasme d'ailleurs, de porter depuis le mois de mars dernier, le centre de vaccination qui est installé au sein du 10e arrondissement.

Grâce à leur mobilisation sans faille depuis neuf mois, ce sont près de 150.000 personnes, habitants ou non du 10e arrondissement, qui ont reçu la protection vaccinale indispensable et nécessaire contre l'épidémie du Covid-19.

A travers eux, je veux aussi remercier les médecins, infirmiers, infirmières, les agents de la Ville qui œuvrent chaque jour dans ce centre de vaccination, parfois le week-end et les jours fériés compris, pour nous permettre de maintenir une vie à peu près normale malgré la crise, et ils y ont grandement réussi.

Je tiens également à souligner le rôle prépondérant que joue le centre Richerand dans la mise en place, et c'est très important dans cette période, d'une communauté professionnelle territoriale de santé soudée dans le 10e.

Depuis sa création en 2019, la C.P.T.S. du 10e a ainsi permis de renforcer les liens entre la médecine de ville et deux des hôpitaux de l'arrondissement que sont Lariboisière et Saint-Louis, et de muscler l'offre de santé ambulatoire sur le territoire.

Cela contribue dans une très large mesure et je crois qu'il faudrait que l'on s'en rende compte, à soulager la pression sur nos hôpitaux, qui manquent toujours cruellement de lits et ils en témoignent : de lits, de moyens, de personnels et ce déficit structurel a été évidemment beaucoup vu, particulièrement saillant dans le contexte de tension extrême liée à la prise en charge des patients atteints du Covid.

La crise sanitaire ayant entraîné une très grande quantité de déprogrammations d'opérations, retardant les dépistages, les irrégularités dans le suivi de maladies chroniques, le défi post-Covid, en termes de santé, celui qui est à relever est immense. Et, dans le cadre de la désertification médicale qui est celui de nos quartiers, je sais que l'on peut compter, dans le 10e, et c'est une richesse très importante, sur cette hyperstructure de santé qui permet de coordonner les interventions des acteurs.

Le centre Richerand est le fer de lance de cette communauté. C'est un des rares bénéficiaires des postes de médecins partagés avec l'hôpital Lariboisière, qui permettent un suivi des patients en ville dans un certain nombre de cas, une prise de relais sur le suivi des traitements et qui permettent aux patients qui sortent d'hospitalisation d'être mieux accompagnés.

Je veux aussi vous rappeler que ce centre Richerand accueille, outre le centre de santé, deux structures très importantes pour le 10e et pour Paris, l'Institut de victimologie qui avait été créé après 1995 et les attentats qui avaient touché Paris, à deux pas du Petit Cambodge, à deux pas du Carillon. Evidemment, cette structure prend tout son sens aujourd'hui, je ne rappelle pas la date à laquelle nous sommes.

Je veux aussi évoquer rapidement l'association "Parcours d'exil" qui, dans le centre Richerand, permet d'accompagner les exilés qui souffrent de psychotraumatismes liés soit à la torture ou aux violations graves des droits de l'Homme dans leur pays d'origine, soit simplement à ce qu'ils ont subi sur leur parcours d'exil. Association qui pour le 10e, pour Paris, est un outil indispensable d'accompagnement de ces personnes, qu'elles soient primo-arrivantes ou depuis longtemps sur notre territoire. Plus de 550 personnes fréquentent ce centre.

Mes chers collègues, vous avez entendu, par nos interventions, combien nous tenons à cette structure et nous voulons la soutenir, donc je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez à quel point notre équipe municipale est attachée à nos centres de santé, qui sont municipaux et que nous avons souhaité rénover depuis le dernier mandat. Nous avons souhaité aussi complètement les moderniser, pour celui-ci et même en agrandir les capacités, puisque par exemple, dans le 13e, nous souhaitons avoir vraiment une plateforme de radiologie tout à fait performante, ce qui pour l'instant n'est pas le cas, mais qui permettrait de mieux travailler avec l'hôpital.

Nous avons aussi, vous le savez, mis en place, Monsieur BONNET-OULALDJ, tout ce qui était Paris Med', c'est-à-dire de l'aide à l'installation en secteur 1, ce qui était évidemment essentiel pour que les inégalités de soins soient de mieux en mieux contrevenues.

Là, concernant Richerand, j'ai envie de vous dire que, oui, nous souhaitons continuer à les aider, puisque c'est un centre très important, c'est la première fois qu'il y a un centre de structure coopérative.

J'espère pour ma part que nous continuerons, je le souhaite et je le dis aussi à Sylvain RAIFAUD, sa proposition est tout à fait bienvenue. Je souhaite tout à fait que la Ville soit partenaire et membre de cette société coopérative, parce que ce serait une grande première et que nous pourrions aussi envisager de voir comment, dans des circonstances compliquées, on verra tout à l'heure la question du vœu sur la Croix-Rouge qui pour l'instant va céder ses centres de santé, on peut aussi interroger de savoir si ces structures coopératives pourraient être une solution dans des cas de ce genre, c'est-à-dire où des structures associatives souhaitent céder parfois au secteur lucratif malheureusement, leurs centres de santé.

Donc, oui, nous allons continuer à les soutenir. Oui, le montant total de l'accompagnement de la Ville aura été de 1,5 million d'euros, soit près de 30 % du coût total actualisé des travaux qui se monte à 7,7 millions d'euros.

Et nous allons, avec cette subvention, faire monter à 500.000 euros de complément de subvention. J'espère que ce sera suffisant. Nous verrons s'il y a besoin de plus par la suite, mais en tout cas, nous continuerons et je vous l'assure, Monsieur RAIFAUD, de poursuivre l'instruction de l'entrée de la Ville dans cette S.C.I.C. et ce sujet sera travaillé avec mon collègue Florentin LETISSIER.

Merci.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 265.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 265).

2021 SG 86 - Communication de la Maire de Paris : "L'économie parisienne, un dynamisme retrouvé à l'issue de la crise, une attractivité redéfinie au service de la transition écologique et sociale".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un bilan des actions engagées avec les subventions versées par la Ville de Paris.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la nécessité de réinterroger les politiques dites d'attractivité.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux alternatives à l'ubérisation.

2021 DAE 311 Subventions d'investissement (2.214.088 euros) et conventions avec 88 acteurs économiques parisiens dans le cadre de l'appel à projets "Relancer mon entreprise autrement".

2021 DAE 325 - Subvention de fonctionnement (25.000 euros) et convention avec l'association l'Incubateur au féminin - Willa (2e) pour le developpement du programme "Women in Fintech".

2021 DAE 194 - Subventions d'investissement (939.581,70 euros) et conventions avec 15 structures lauréates de l'appel à projets "Hébergement touristique durable et accessible".

2021 DAE 303 - Subvention (390.000 euros) et avenant avec l'association "Paris Initiative Entreprise" (P.I.E.).

2021 DAE 190 - AAP Immobilier d'entreprises pour une manufacture textile circulaire.

2021 DAE 97 - Conventions et subventions de fonctionnement (243.000 euros) en faveur de 14 structures d'insertion par l'activité économique parisienne pour leur transition écologique.

2021 DAE 134 - Appel à projets Paris Emplois à Domicile. - Subventions en fonctionnement (403.000 euros), subventions en investissement (236.800 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation.

2021 DAE 281 - Subvention (1.415.500 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences" (E.P.E.C.).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons, mes chers collègues, aborder la communication sur l'attractivité de Paris. C'est le projet de délibération SG 86, auquel il convient d'adjoindre les projets de délibération DAE 311, 325, 194, 303, 190, 97, 134 et 281.

Nous avons bien sûr, comme pour tout débat, organisé une présentation des amendements et des vœux dans le cadre de la discussion générale, pour laquelle la conférence d'organisation a statué préalablement, sous l'égide de Patrick BLOCHE.

Je vais introduire ce débat, très important.

En cette fin d'année 2021, un point sur la situation économique parisienne s'impose. Bien plus qu'ailleurs, les Parisiennes et les Parisiens ont payé un lourd tribut à la pandémie, dont les conséquences économiques ont été très lourdes sur les entreprises parisiennes, sur l'activité et sur l'emploi.

Aujourd'hui, et même si nous devons rester prudents, les résultats sont heureusement très encourageants, car le rebond est là, plus fort d'ailleurs sur le territoire parisien qu'ailleurs. Nous nous en doutions compte tenu de ce que sont la situation et l'écosystème parisiens.

L'attractivité à l'échelle parisienne mais aussi métropolitaine est à nouveau éclatante, et avant toute chose j'aimerais revenir sur les contours de cette notion d'attractivité, pour poser les termes de notre débat.

Si, à travers l'attractivité, nous allons bien sûr parler des flux d'investissements internationaux, des capitaux et des touristes, j'aimerais aussi bien sûr que l'on pense l'attractivité comme l'atout d'une ville qui attire des talents, qui attire aussi les idées, les créations, une ville où l'économie sociale et solidaire s'inscrit aussi pleinement dans notre économie à part entière, et où tout cela s'inscrit dans le contexte de l'urgence écologique qui ne doit jamais nous quitter.

En d'autres termes, nous ne cherchons pas, je ne cherche pas à tout prix l'attractivité pour l'attractivité, mais je l'intègre à un projet global de grande transformation de notre ville pour réduire bien sûr notre empreinte carbone sans jamais laisser de côté les classes moyennes et les catégories populaires.

Notre attractivité doit bénéficier à toutes et tous, et surtout bien sûr les plus vulnérables et celles et ceux qui sont venus chercher à Paris une forme de protection, de considération, et même d'espoir que nous devons leur offrir.

En premier lieu, même si la crise n'est pas complètement derrière nous, nous pouvons constater que la reprise est là, et je veux d'abord remercier les Parisiennes et Parisiens, les entrepreneurs, les commerçants, les travailleurs des premières lignes qui, par leur ténacité, ont permis à l'économie parisienne de tenir et de se redresser. C'est d'abord à eux que nous devons ces résultats.

Je veux aussi bien sûr saluer l'implication de tous les élus et de tous les services, les services de la Ville, qui ont participé à ce redressement rapide de l'économie parisienne. Au regard des spécificités de notre économie et de l'ampleur de la crise, la tâche était pourtant immense. La place centrale occupée par le tourisme et le commerce dans notre économie a en effet très vite conduit à une perte d'activité et d'emplois bien supérieure à la moyenne nationale. Et ce fut sans aucun doute le choc économique le plus important depuis l'après-guerre.

Et jusque début 2021, notre perte d'activité était supérieure à la moyenne nationale d'environ 1 à 2 points, le nombre des demandeurs d'emploi avait augmenté de 7,3 % en 2020 contre, par exemple, 4,8 % dans la France métropolitaine.

Même si l'activité et l'emploi ne sont pas complètement revenus à leur niveau d'avant crise, l'économie et les emplois parisiens reprennent fortement et désormais plus fortement que sur le reste du territoire national.

Les dernières projections de l'INSEE le prouvent aussi : l'économie parisienne se situera fin 2021 au-dessus de son niveau d'avant crise, avec une augmentation de 0,6 % à Paris contre 0,1 % pour la moyenne nationale.

L'emploi rebondit aussi plus rapidement, et à Paris le taux de chômage, qui reste sensiblement inférieur à la moyenne nationale, est désormais très proche de son niveau d'avant crise : 6,5 % contre 6,2.

D'ailleurs, avant la crise, nous avions organisé plusieurs rencontres où nous parlions d'une situation, qui était quasiment une situation de plein-emploi.

Réjouissons-nous de ce rebond qui montre que notre action, au-delà d'ailleurs de celle de l'Etat, qui partout, en France comme en Europe d'ailleurs est sous l'impulsion de l'Union européenne, a permis de financer le chômage partiel, et donc de maintenir des salaires pendant toute cette période de confinement.

C'est une situation et nous ne pouvons que nous réjouir du fait que l'Etat ait procédé de cette façon, il l'a fait comme l'ont fait tous les Etats à l'échelle européenne, et ils l'ont fait d'ailleurs sous l'impulsion de l'Union européenne.

Cela a été efficace et nous nous en réjouissons, puisque cela n'avait pas été le cas par exemple au moment de la crise de 2008. Cela avait été fait en Allemagne mais pas en France et on avait vu d'ailleurs la capacité de rebond de l'Allemagne par rapport à la France, qui était en grande partie liée à cette question de la prise en charge du chômage partiel, donc la leçon a été tirée et on ne peut que s'en réjouir.

L'innovation aussi repart comme la preuve de la vitalité de nos entreprises. Je pense, par exemple, à cette "start-up" WeFight incubée à Paris, pour développer des assistants virtuels destinés aux malades atteints de maladies chroniques et de cancers, qui par exemple vient de lever 10 millions d'euros.

Le tourisme aussi repart, et cette attractivité retrouvée, nous la devons notamment à la transformation du centre de Paris, et en l'espace de quelques mois, de très nombreux lieux emblématiques ont ouvert ou rouvert.

Ces lieux qui font cette renommée mondiale de Paris, je pense, bien sûr, à la bourse de commerce que nous avons accompagnée depuis son origine. Je pense au Musée Carnavalet que nous avons entièrement rénové et qui est aujourd'hui un point d'attractivité touristique et bien sûr pour le plaisir des Parisiennes et Parisiens, mais qui est extrêmement important. Un projet hôtel de la marine, que la Ville a aussi accompagné dès son origine et à l'époque, il était porté par l'ancien Président Valéry Giscard d'Estaing, ou encore à la Samaritaine qui présente aussi une rénovation extrêmement importante.

Dans ces éléments de patrimoine que nous avons su valoriser, porter et qui sont aujourd'hui des atouts considérables, je pense aussi au musée Victor Hugo. Je pense demain à Notre-Dame, réparée, qui trouvera aussi toute sa splendeur au cœur de Paris. Je pense aussi à ce très, très grand projet, la piétonisation des voies sur

berges, qui font la joie des Parisiens et des Parisiennes comme bien sûr des touristes. Je pense aussi à la rénovation de nos différentes portes qui sont des éléments très importants, au développement du tramway, toutes ces infrastructures, toutes ces transformations tangibles qui renforcent l'attrait de notre capitale et donnent l'envie de s'y rendre.

Nous devons ces résultats à deux atouts, d'abord, des bases économiques saines et une relance efficace. Nos bases sont solides, Paris est une ville attractive et tous les investisseurs le disent, attractive pour les investissements internationaux. C'est une des villes touristiques les plus attractives au monde, qui a la particularité d'être une ville patrimoniale mais pas une ville-musée, puisque c'est aussi une ville dans laquelle on vit, on travaille, et dans laquelle il y a cette créativité liée à cet écosystème particulièrement performant.

Nous sommes donc la ville où il y a le plus de commerces, d'artisans par habitant. Nous sommes la première place financière en Europe et la capitale européenne de l'innovation.

Paris est aussi une ville qui montre l'exemple en matière de transition écologique, et sur ce sujet nous sommes reconnus pour cette capacité à agir. Je reprends les propos du secrétaire d'Etat américain chargé notamment des transports et de la mobilité, récemment voyant les grandes transformations des infrastructures parisiennes, il a dit : "si Paris a pu le faire, alors partout, on peut le faire". C'est ce qui se dit à l'international sur la capacité que nous avons eue à affronter et à être vraiment proactifs et innovants dans cette transition écologique.

D'ailleurs, je ne reviens pas sur ce que nous avons dit hier sur la réception récente du prix des Nations unies.

A ces fondamentaux solides s'est ajoutée une relance dynamique en faveur de l'économie et de l'emploi, et cette action a été rapide et massive. Le plan de relance que nous avons porté, c'est déjà les 230 millions d'euros mobilisés, donc au-delà des 200 millions d'euros dont nous avions ici même pris acte au tout début du confinement, que j'avais annoncés, notamment 230 millions au lieu de 200, en raison de la prolongation bien sûr de la crise en 2021.

Malgré ces dépenses entièrement justifiées, nous avons continué à assurer des finances soutenables pour notre ville, comme le démontre, et nous en avons parlé hier, le relèvement très récent de la notation Standard & Poor's qui a attribué à Paris la meilleure note possible pour une collectivité territoriale en France.

Ce plan de relance parisien porté par les finances parisiennes était nécessaire pour soutenir le commerce, le tourisme, la culture, avec aussi des exonérations importantes couplées à des aides ciblées, mises en œuvre avec la Région ou par exemple avec la B.P.I.

Il était nécessaire partout pour pallier les insuffisances du plan de relance du Gouvernement. Je me souviens ici même dans cette salle, nous avions organisé une réunion avec l'ensemble des entrepreneurs, mouvements économiques, organisations syndicales de la capitale pour essayer de plaider tous ensemble, mais vraiment tous ensemble à l'unisson avec les organisations patronales et syndicales pour un plan de relance territorial parisien, ce fut en vain, l'Etat ne nous aide pas, mais nous avons travaillé et apporté nos contributions.

L'Etat ne nous aide pas alors que d'autres collectivités, nous l'avons dit hier, ont été massivement soutenues. Les aides vis-à-vis de Paris n'ont pas été à la hauteur et ces injustices, je les ai dénoncées, je continuerai à le faire à maintes reprises parce que les faits sont têtus, et pourtant tout cela est resté sans réponse.

Parmi nos mesures de relance, j'aimerais revenir par exemple sur une action en faveur de l'emploi avec le plan "Paris boost emploi" pour lequel je veux saluer le travail très, très soutenu, déterminé d'Afaf GABELOTAUD, qui avec l'ensemble des partenaires parisiens, du monde économique, du monde syndical, mais aussi avec le service public de l'emploi, national et évidemment parisien, a travaillé.

A travers ce plan, nous renforçons la formation, l'accompagnement, l'insertion des personnes les plus vulnérables et souvent les plus éloignées de l'emploi et c'est en ciblant des formations les plus prometteuses, en lien avec le service public de l'emploi, que nous atteindrons nos deux objectifs d'ici la fin de la mandature.

Tout d'abord, doubler le nombre de formations annuelles et assurer plus de 50.000 formations professionnalisantes gratuites pour les plus éloignés de l'emploi, c'est un engagement que nous avons pris ici même, que nous portons et qui n'est, comme tous nos engagements, pas simplement une annonce mais quelque chose que nous suivons au quotidien.

Mais je veux aussi évoquer l'appel à projets "emplois à domicile", nous savons combien c'est important, qui vise à renforcer la formation dans des métiers dont la crise nous a aussi rappelé l'importance pour vivre ensemble.

A chaque fois nous adoptons la même méthode, nous agissons dans la proximité, au plus près des habitants, nous allons vers celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, les femmes d'abord, les habitants des quartiers prioritaires, je veux remercier Anne-Claire BOUX aussi pour son engagement, les personnes à la rue, ou encore les réfugiés.

Nous continuerons bien sûr sur ce chemin en augmentant cette année le budget des services publics de l'emploi de 20 %, ce qui est une augmentation considérable dans un budget contraint dont nous avons hier analysé

et voté les orientations pour 2022. Cette augmentation du budget des services publics de l'emploi de 20 %, c'est pour ne laisser personne invisible, en dehors du monde du travail et dans l'extrême précarité.

J'aimerais saluer la mobilisation de Pôle emploi, d'Ensemble Paris emploi compétences, l'EPEC, de l'école aussi de la deuxième chance et de la mission locale. Nous avons souvent l'occasion d'accueillir dans nos tribunes les élèves de l'Ecole de la deuxième chance.

J'aimerais aussi évoquer l'insertion par l'activité économique pour laquelle nous avons mobilisé 7,7 millions d'euros en 2021, et je veux remercier Florentin LETISSIER aussi pour son engagement sur ce champ essentiel de notre action.

Le projet de délibération qui va être présenté dans le cadre de cette communication permettra non seulement de soutenir ce secteur, mais aussi de l'orienter totalement, ce qu'il est par définition déjà, vers la transition écologique dans sa dimension sociale qui est aujourd'hui l'élément fondamental et incontournable de toute transition écologique.

Au final, ces derniers mois nous n'avons jamais cherché seulement à relancer l'économie et l'emploi. Nous avons accéléré la transformation de notre modèle économique pour le mettre au service des personnes, et bien sûr de la préservation de notre environnement.

Le dynamisme, qui est celui aujourd'hui de l'économie parisienne, intègre la transformation profonde de notre modèle économique, qui est tout à la fois écologique, social et solidaire.

Les faits nous donnent raison, si certains ont parfois cru bon de critiquer nos ambitions en faveur des logements sociaux, nos pistes cyclables, notre défense du service public, notre volontarisme pour mettre fin au diesel, force est de constater qu'aujourd'hui, nous devons notre attractivité autant à l'amélioration de la qualité de l'air qu'aux places en crèche, qu'aux investissements de long terme pour l'énergie et les transports et aussi évidemment à nos bons résultats économiques, parce que c'est la bonne méthode et que nous continuerons à porter cette double ambition dans tous les secteurs qui sont les secteurs de nos compétences municipales.

Je pense bien sûr à l'emploi et à la formation, on en a parlé, c'est tout l'objectif, chère Afaf GABELOTAUD, de l'appel à projets "Relancer mon entreprise autrement", qui contribuera et continuera de se déployer avec 2,2 millions d'euros pour accompagner les entreprises et les aider à investir dans la transformation numérique, qui est aussi un point très important.

D'ailleurs, un point dont on ne parle pas souvent mais qui fait partie des deux leviers du plan de relance européen "Transition écologique et transition numérique" sur lesquels normalement un plan de relance aurait pu être fait en associant les territoires et les collectivités de notre pays, ce qui n'a pas été le cas, aurait pu être un vrai plan de relance s'appuyant sur ces deux leviers.

Nous n'attendons pas, nous le faisons, pour aider les entreprises à investir dans la transformation numérique et écologique de leurs infrastructures.

Je pense bien sûr aussi au tourisme et c'est tout le sens, cher Frédéric HOCQUARD, des Assises du tourisme durable que nous avons tenues et qui ont été organisées en juillet dernier, avec l'ensemble des acteurs du secteur, avec des recommandations qui ont été formulées, qui sont très utiles pour construire un tourisme plus respectueux, plus local et bien sûr moins polluant. Ces recommandations sont progressivement mises en œuvre, notamment par le biais aussi de notre plan "vélo".

Je pense aussi à l'appel à projets que nous avons lancé "Hébergement touristique durable et accessible" qui permet, à hauteur de près de 1 million d'euros, d'aider les acteurs de l'hébergement à réduire leur consommation énergétique et à respecter notre ambition aussi d'accessibilité universelle, cher Jacques GALVANI.

Je pense à l'innovation, et là c'est le travail fait par Pénélope KOMITÈS, ce travail d'incubation, d'accompagnement de nos jeunes entreprises innovantes avec aussi une attention très particulière portée à l'entrepreneuriat féminin qui nous tient particulièrement à cœur, et aussi à l'entrepreneuriat lié aux quartiers prioritaires.

Aujourd'hui, par exemple, c'est l'association "Willa", cet incubateur pour les entreprises innovantes portées par des femmes, qui va bénéficier des financements de la Ville. D'ailleurs, avant de s'appeler "Willa", c'était un incubateur et une pépinière au féminin que j'avais eu l'occasion d'accompagner dès 2001, dans mes fonctions de première adjointe en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes. Donc voyez, ce sont des politiques de long terme que nous soutenons.

Je pense aussi à l'économie sociale, solidaire et circulaire, j'en ai parlé, tout l'enjeu, cher Florentin LETISSIER, de la création d'un écosystème parisien qui fera de cette économie non pas simplement un secteur comme un autre, mais un modèle pour l'économie parisienne tout entière, et nous renforçons là aussi nos instruments financiers d'accompagnement. Ce Conseil de Paris nous permettra aussi de créer, en partenariat avec Paris Initiative Entreprise, un nouveau fonds d'investissement de l'E.S.S. pour les entreprises, afin qu'elles bénéficient d'un financement en fonds propres ou quasi-fonds propres pour se développer et changer d'échelle.

La Ville injecte donc à cette fin 890.000 euros avec un objectif de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires, et la création de près de 500 emplois.

Je pense enfin à la relocalisation sans laquelle nous ne pourrons réduire notre empreinte carbone. Nos efforts pour relocaliser la production et la consommation à Paris vont se poursuivre via aussi notre politique immobilière et foncière, et je remercie Olivia POLSKI aussi de nous accompagner dans ce travail, qui va garantir à nos entreprises et à nos commerces des loyers abordables. Nous sommes d'ailleurs accompagnés par la Caisse des dépôts dans ce travail extrêmement important.

Chers collègues, notre avenir économique tient sur un équilibre subtil, l'idée n'est pas d'arrêter de produire ou de créer, ou d'arrêter d'attirer des entreprises ou d'arrêter d'attirer les touristes. Au contraire, nous devons les attirer toujours plus, mais en respectant à la lettre notre cap qui est celui de la neutralité carbone en 2050.

Ce modèle d'attractivité, nous le construisons aussi à l'échelle du Grand Paris avec Patrick OLLIER. C'est dans cette logique que nous avons pensé et que j'ai pensé la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, pour renforcer l'attractivité de toute la Métropole à laquelle sera légué cet héritage en termes d'infrastructures, d'emplois, d'adaptation aussi à l'urgence climatique.

Si nous pouvons nous réjouir de l'attractivité retrouvée de Paris, j'aimerais surtout vous dire à nouveau ma satisfaction que ce rebond soit avant tout écologique et social.

On ne peut pas construire une politique sans vision, notre vision est claire, je crois qu'elle est partagée par une grande majorité de Parisiens, et il me semble que c'est le seul chemin qui nous permettra à la fois de rester attractifs et de penser notre économie au service des Parisiennes et Parisiens, de tous les habitants de la Métropole, de celles et ceux qui y vivent déjà ou voudraient venir s'y établir, au service aussi et surtout des jeunes et des générations futures. Bref, quelque chose qui nous permette de rester ce que nous sommes : fidèles à nos valeurs, à une vision et à une lucidité sur la nécessité de transformer notre monde, mais de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Je vous remercie.

Nous allons engager le débat avec un premier orateur, M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, chers collègues, je note votre enthousiasme vis-à-vis des dynamiques de relance et de reprise économique que connaît Paris, mais aussi votre réserve dans vos propos liminaires.

Mais au nom du groupe écologiste, j'ai le regret de vous faire part de notre sentiment que c'est un trompe-l'œil. Il faut nuancer, car nous restons encore très éloignés de ce qu'il convient de faire pour un modèle économique résilient à Paris.

Cette communication illustre parfaitement ce qu'écrivait André Corz dans un texte fondateur en 1974, "Leur écologie et la nôtre". Concilier l'économie et l'écologie ne peut pas passer par un renforcement de l'attractivité. Le capitalisme comme mode d'accumulation infini du capital est en contradiction intrinsèque avec la protection de l'environnement.

C'est pour cette raison que l'attractivité n'est pas la solution mais bien le problème : changement climatique, érosion de la biodiversité, appauvrissement des ressources naturelles.

Par mon intervention, je vais préciser mon propos. Les écologistes sont attachés à la rigueur scientifique et mettent un point d'honneur à sérieusement écouter les adeptes et experts, en particulier sur le risque d'effondrement. En 2012, la très renommée revue "Nature" publiait un article décrivant les différents scénarios d'effondrement possible de la biosphère. Depuis, et notamment comme le conclut le dernier rapport du GIEC, la situation se dégrade. L'irréversibilité du changement climatique se confirme, les discours malheureusement ne sont pas performatifs.

Nous vivons, circulons, travaillons, nous organisons en société dans un monde où les ressources en matières et en énergies s'épuisent du fait de notre consommation plus vite qu'elles ne peuvent se renouveler. Ce sont bien nos activités humaines de surproduction et de surconsommation, dans un monde où chacune et chacun recherche en premier le profit, qui sont la cause de l'érosion des ressources et nous conduisent vers un effondrement comme le prévoient nombre de scientifiques et d'économistes.

Il est vain de penser que l'on peut continuer à faire croître une richesse, en poursuivant à l'aveugle dans un modèle productiviste. Il est vain de croire que l'on peut verdir la croissance de l'économie sans polluer et sans perturber les équilibres naturels. Le développement durable est un oxymore. L'attractivité économique n'est que l'illustration de nos contradictions mortifères.

Hier, le débat sur le plan d'aménagement et de développement durable a popularisé le concept d'externalité positive, mais seulement il y a une méprise, il s'agit d'un contresens. Ce concept d'externalité date de 1920 et a été développé par l'économiste anglais Arthur Cecil Pigou. Il prend notamment l'exemple des incendies causés à l'époque par les locomotives à charbon à proximité des voies de chemin de fer.

La société de chemin de fer ne prend pas en charge les dégâts qu'elle a engendrés du fait de son activité et n'a donc aucune raison incitative ou coercitive à limiter les préjudices causés à l'environnement. Ici, on parle bien d'externalité négative. Les externalités sont rarement positives, en particulier du fait de l'effet rebond de Jevons, qui énonce que plus on innove, plus la technologie progresse, plus on est compétitif, eh bien plus la consommation d'énergie augmente, malgré une amélioration de l'efficacité.

Mes chers collègues, cet effet rebond est aussi valable lorsqu'on augmente l'attractivité. Cela entraîne une augmentation de la consommation et donc, un épuisement des ressources au détriment de nos écosystèmes naturels.

Ce que nous disent aujourd'hui les scientifiques, c'est qu'il faut réduire notre empreinte écologique, nos consommations de matières premières en volume. Cela ne peut pas passer par une logique de compétitivité, car toute attractivité se fait forcément au détriment d'une autre métropole. Au contraire, il faut défendre une coopération des métropoles. La vision positive dans le domaine attractif bute sur la stratégie des communs développée par Garett Hardin en 1968.

La surexploitation de nos ressources - je parle du foncier - accélère l'imperméabilisation des sols et détruit la capacité des écosystèmes à créer des îlots de fraicheur. Une captation naturelle du CO2 à travers les arbres et la photosynthèse dégrade les conditions de vie à travers une surdensification d'un lieu d'habitation.

Il ne peut y avoir de réponse aux crises sociales, économiques, environnementales, que s'il y a une rupture avec le modèle productiviste induit par la compétition des métropoles et des entreprises.

Pour autant, cette communication est intéressante sur un point : la mise en lumière de l'importance de développer l'économie sociale et solidaire. Les écologistes préfèrent parler de tiers-secteur au-delà du secteur privé ou public. L'E.S.S. se construit davantage dans la coopération que dans la compétition et la concurrence, car l'E.S.S., c'est avant tout de l'activité territorialisée, c'est un mode d'organisation de l'activité, qui n'est pas nécessairement à vocation environnementale dans ses objectifs, mais qui induit des comportements qui peuvent permettre une action écologique.

Si nous voulons répondre à la crise écologique, nous devons rompre avec l'ancien modèle économique parisien basé sur le tourisme, l'immobilier et les services. Nous devons réduire notre dépendance au reste du monde, un des facteurs qui expliquent un impact économique plus important de la crise du Covid-19 à Paris que dans d'autres territoires.

Tout doit être revisité à l'aune des enjeux environnementaux et sociaux. C'est à la lumière de ces constats que le groupe Ecologiste de Paris travaille à la co-construction des politiques publiques dans notre ville.

Nous ne partageons pas cette vision de l'écologie dans nos territoires ni cette vision de l'économie dans nos territoires, mais vous pouvez compter sur notre détermination à transformer en profondeur pour plus d'emplois vertueux, relocalisés, créateurs de lien, qui mettent l'environnement et la solidarité au premier plan.

Je vous remercie de votre attention et Frédéric BADINA-SERPETTE et Alice TIMSIT iront plus en détail sur nos propositions par rapport à Paris.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, mes chers collègues, la communication qui nous est présentée fait état de l'ambition de la Ville de devenir une capitale européenne de l'innovation écologique, sociale et solidaire, c'est une belle et saluable ambition, mais pour la réaliser, ayons bien à l'esprit que cela impliquera des mesures fortes et concrètes.

Nous le savons, si la densité commerciale à Paris est particulièrement forte, l'activité économique a été considérablement freinée par la crise sanitaire. De nombreuses Parisiennes et nombreux Parisiens ont perdu leur emploi, le pouvoir d'achat des habitantes et habitants a largement baissé, et beaucoup de commerces en subissent encore les conséquences. En parallèle, le nombre de commandes sur Internet explose, ce qui n'est évidemment pas sans conséquences sur les petits commerces.

D'ailleurs, en ce moment nous subissons le développement fulgurant, je pense qu'on peut le dire comme cela, du "quick commerce". Vous savez, ce "quick commerce", ce sont les offres de livraison ultrarapides et malsaines où l'on se contrefiche de la santé des livreurs au profit d'une logique du toujours plus vite pour des consommatrices et consommateurs que l'on habitue à devenir des enfants pourris gâtés, si vous me passez l'expression.

Avec ce type d'activité, nos commerces laissent petit à petit la place aux vitrines opaques des entrepôts logistiques promettant un avenir bien sombre à la vie de nos rues et nos quartiers. Comment rivaliser avec des commerces ouverts 24 heures sur 24 quand on est commerçante ou commerçant et que l'on entend respecter le droit du travail, respecter le droit social, ne pas faire de "dumping" social en se faisant de l'argent sur la surexploitation des plus précaires ? D'autant que l'augmentation des loyers par ailleurs n'arrange rien en la matière.

Pour maintenir la diversité de ces commerces en pied d'immeuble, sources de vie dans nos quartiers, la préemption des baux commerciaux peut être une solution efficace. C'est d'ailleurs pourquoi notre groupe avait voté un vœu dans ce Conseil en juillet dernier pour que la Ville développe ces préemptions sur le territoire et notamment ceux très enclins à la monoactivité. Où en sommes-nous de ce point de vue ? Avons-nous d'autres solutions pour régler ce problème ?

Par ailleurs, la crise a renforcé la précarité, surtout pour celles et ceux qui ont perdu leur emploi. En soutenant les dispositifs d'insertion par l'activité économique, la Ville de Paris prend ses responsabilités pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de retrouver une activité, une stabilité, et ainsi aussi éviter la désocialisation, le basculement vers un emploi déguisé ou mal rémunéré.

En 2019, 66 % des Parisiennes et Parisiens sortis d'un parcours d'insertion par l'activité économique ont obtenu un emploi ou une formation. Ces chiffres sont vraiment prometteurs. Ils révèlent l'efficacité des dispositifs d'I.A.E.

A ce titre, l'économie sociale et solidaire peut être porteuse d'effets sociaux et environnementaux positifs pour la population, mon collègue Jérôme GLEIZES vient de le dire. D'ailleurs, l'E.S.S., c'est près de 10 % de l'emploi à Paris. C'est pas mal.

Si la Ville soutient et doit soutenir ces initiatives, attention à demeurer exigeantes et exigeants sur les attentes. Etre favorable à l'entrepreneuriat oui, mais le soutien de la Ville doit, à notre sens, obligatoirement avoir des finalités sociales et environnementales fortes.

Or, justement, la communication le mentionne, 7,7 millions de subventions sont alloués à l'insertion par l'activité économique, et 5 millions sont dédiés au secteur de l'E.S.S.

Sur les 230 millions d'euros engagés à mi-2020 pour accompagner les acteurs économiques parisiens à faire face à la crise en accompagnant leur relance, nous pensons que la Ville doit essentiellement, sinon exclusivement, soutenir les acteurs qui s'engagent socialement et écologiquement.

Or, notre groupe déplore que le social soit, comme trop souvent, relégué au second plan. Je vais vous donner un exemple concret en la matière.

Comment accepter qu'encore une fois, la Ville de Paris subventionne à hauteur de 3 millions d'euros des entreprises qui ne dressent aucun bilan social, pour des actions engagées avec des financements publics ?

D'abord, on a le projet de délibération DAE 194, qui vise à soutenir certains hôtels parisiens dans leur transition écologique, à hauteur de 1 million d'euros.

Je veux bien que l'on soutienne la transition écologique, avec des subventions de travaux par exemple, c'est très bien de faire cela, mais avez-vous vu la liste des hôtels qui sont subventionnés ? On a affaire à des établissements qui appartiennent à de grands groupes et sont situés dans les beaux quartiers. Vous n'allez pas me dire qu'ils ont besoin de cette subvention ? Ce n'est pas possible. On manque d'argent pour développer de super projets, parfois votés en Conseil de Paris, soit dit en passant, et on va filer de l'argent aux grands groupes ? Il y a quelque chose qui ne va pas à ce sujet.

Et puis, il faudrait intégrer le fait que tous les touristes n'ont pas les moyens de louer une chambre dans les quartiers chics, après avoir visité Paris. Beaucoup s'installent au contraire dans les quartiers populaires. Pourquoi ne pas aider les hôtels de ces quartiers-là ?

Je veux bien entendre que le secteur de l'hôtellerie et de la restauration représente 15 % de l'emploi parisien, qu'il faut aider ce secteur après la crise, évidemment, mais si c'est l'emploi le motif, il faut des garanties aussi en matière d'emploi. Ce secteur est connu pour avoir beaucoup de travail précaire et dissimulé, donc on pourrait avoir des assurances en la matière quand on leur donne de l'argent public.

Et puis, il y a le projet de délibération DAE 311 à travers le dispositif "Relancer mon entreprise autrement". Il subventionne les entreprises parisiennes touchées par la crise pour accompagner la relance économique. Alors que plus de 2 millions d'euros vont être attribués à des structures privées, l'aspect social est encore une fois absent des critères d'attribution.

Je vous cite les conditions d'éligibilité : "Les acteurs économiques doivent s'inscrire dans une démarche de transition dans leur façon de travailler en prenant en compte les nouveaux enjeux sanitaires de transition écologique, de mise en accessibilité universelle ou de transition numérique". Quelle place est donnée à l'insertion dans leur stratégie de relance économique ?

Face à la situation de l'emploi à Paris, nous ne pouvons pas soutenir des structures qui ne montrent pas de réelles ambitions en termes d'emplois pérennes.

En conclusion, c'est la crise. L'argent que l'on distribue, il faut le prioriser vers l'emploi, vers le pouvoir d'achat, et pas l'offrir sans contrepartie sociale au privé.

Nous voulons prioriser le financement sur les critères sociaux, en ciblant des publics et des territoires prioritaires, au lieu de financer des structures pour lesquelles il est difficile de mesurer les effets.

C'est le sens de notre vœu, qui demande aussi que les structures subventionnées par la Ville présentent des bilans sociaux, des activités mises en œuvre par des financements publics. Cela permettrait à la Ville de mieux évaluer les effets des activités subventionnées sur le territoire parisien en matière sociale et de tirer des conclusions sur ces actions menées. On a ces exigences envers les associations, je ne vois pas pourquoi on ne les aurait pas pour les entreprises.

L'efficacité des acteurs de l'I.A.E. et de l'E.S.S. n'est plus à démontrer, mais soyons vraiment vigilants sur notre soutien envers des structures plutôt vertueuses tant en matière environnementale que sociale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GOMES.

La parole est à M. GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Madame la Maire, mes chers collègues, ici, au Conseil de Paris, notre groupe se place dans une opposition constructive. Nous avons donc le souci d'accompagner les actions de votre majorité, lorsqu'elles vont dans le sens de l'intérêt de l'économie parisienne, de son maintien et de son développement.

C'était le cas notamment alors que Paris, comme notre pays, faisait face à l'épidémie mondiale, ce qui nécessitait une mobilisation générale, au-delà des logiques de majorité et d'opposition.

Votre communication aujourd'hui met l'accent sur le dynamisme retrouvé, et sur l'attractivité au service de la transition écologique et sociale. A vous entendre, nous avons l'impression que Paris, seul, a pu faire face à ce que nous avons vécu, et que tout aurait été fait grâce à votre seule politique en faveur de l'économie.

Permettez-moi de vous rappeler, nous le faisons sans cesse, que sans la politique de l'Etat, qui a su créer les conditions du maintien et de la relance de notre économie, le catalogue de mesures que vous énumérez dans votre communication n'aurait pas été suffisant.

Car, durant la crise, la politique volontariste de l'Etat a aussi et surtout permis à l'économie parisienne de retrouver son activité, et vous le savez bien, les Parisiens aussi d'ailleurs.

En effet, je le répète de jour en jour, l'engagement sans faille du Président de la République et de son Gouvernement, pendant toute cette période de crise sanitaire économique et sociale, nous a permis collectivement de tenir. Je souhaite vous rappeler une nouvelle fois l'aide massive apportée à l'économie parisienne, à travers trois exemples.

Plus de 55.000 prêts garantis par l'Etat ont été signés à Paris, pour un montant d'encours de 18,6 milliards d'euros, c'est-à-dire près de deux fois le budget annuel de la Ville de Paris.

Plus de 3,1 milliards ont été engagés par le Gouvernement, pour le chômage partiel à Paris depuis mars 2020, vous l'avez rappelé, mais vous avez minimisé le rôle de l'Etat alors qu'il était pionnier. C'était le premier Etat, le premier Gouvernement, à lancer une telle initiative sur le plan européen et sur le plan mondial.

1,4 milliard d'aide au titre du fonds de solidarité a été versé à plus de 140.000 acteurs économiques parisiens. C'est ce même fonds de solidarité qui a permis de sauver les bouquinistes des quais de Seine, qui étaient face à la baisse de fréquentation touristique liée à la crise sanitaire.

Toutes ces aides massives et d'autres ont permis de préserver les emplois, de maintenir le pouvoir d'achat, et d'éviter que des dizaines de milliers d'entreprises ne disparaissent.

Mais, au-delà de ces mesures économiques, l'Etat est aussi un acteur de l'attractivité de Paris. Ceci, par sa politique de lutte contre le réchauffement climatique, de sauvegarde du patrimoine et de rénovation énergétique, et l'Etat contribue tant au quotidien des Parisiens qu'au rayonnement de la ville.

De la rénovation énergétique des logements sociaux à la rénovation du Musée du Louvre, en passant par les travaux concernant les divers bâtiments de la ville, ce sont plus de 238 millions d'euros investis par l'Etat, sur plus de 60 opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics situés à Paris.

A long terme, l'action de l'Etat sera également sensible et nous en bénéficierons, notamment d'ici 2030. En effet, le gouvernement prendra en charge les travaux de grande rénovation du Centre Pompidou, pour un coût de 200 millions d'euros.

D'autres actions concernent la qualité de la vie, également en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024, comme le plan pour la qualité de l'eau et la baignade en Ile-de-France.

Bien entendu, les mesures de relance que vous avez vous-mêmes prises, qu'il s'agisse des exonérations de charges locales, de "Paris boost emploi", du dispositif de terrasses éphémères ont pu accompagner notre économie, même si vous connaissez notre position, notamment sur les terrasses et la gestion anarchique que les Parisiens ont subies.

Si vous donnez des chiffres pour les terrasses par exemple, 12.000, nous n'avons que peu d'éléments sur les mesures de relance, notamment sur ce que "Paris boost emploi" a d'ores et déjà comme conséquences sur la situation de l'emploi.

L'objectif de 7.000 bénéficiaires de formations pendant la mandature, donc d'ici 2026, reste pour nous nettement insuffisant, alors que Paris et sa jeunesse ont besoin d'une véritable politique d'ensemble qui puisse les accompagner.

Il y a 36.000 apprentis à Paris, et qui ne sont pas, pour l'instant, accompagnés, que je sache, par Paris.

Aussi, il nous paraît plus qu'urgent que Paris s'engage dans une politique de relance globale, et que tous les leviers d'action soient engagés en concertation avec les acteurs économiques, politiques et sociaux. Dans ce cadre, nous souhaitons disposer d'informations sur la mise en place de l'observatoire de l'économie parisienne, qui est normalement conçu pour agir avec l'ensemble des acteurs, Etat, acteurs nationaux, organisations professionnelles consulaires, et que vous nous disiez comment vous comptez agir à cet effet.

En effet, les problèmes demeurent, et ils transparaissent à travers les échanges que nous avons dans cette enceinte. Les problèmes de commerce de proximité comme les questions de propreté, de sécurité, demeurent, on le rappelle sans cesse.

Si la Ville fait des efforts, sa gestion est parfois chaotique et sans véritable programmation d'ensemble. De même, l'accompagnement des entreprises de proximité, comme aussi de la jeunesse, des demandeurs d'emploi, pour ce qui concerne la politique d'information, de formation et d'apprentissage, reste encore insuffisant.

Enfin, pour terminer, s'agissant du dynamisme de l'attractivité de Paris, si de nouvelles générations et de nombreux acteurs sont encore présents, Paris connaît néanmoins une situation inquiétante.

Cette situation existait avant la crise sanitaire, mais celle-ci a exacerbé des envies d'ailleurs, des envies de meilleure qualité de vie. En 2018, un sondage du site de recrutement Cadre emploi annonçait que plus de 80 % des cadres souhaitaient quitter Paris à cause des embouteillages, du bruit, de la pollution. Depuis, rien n'a changé. De plus, la crise est passée par là.

Tout ceci représente un nouveau signal d'alarme face à des enjeux fondamentaux au cœur de l'avenir de l'attractivité parisienne. Car, il ne suffira pas de retrouver un niveau d'avant crise pour vivre mieux à Paris. Il faudra faire autrement, différemment, en ne négligeant pas les aspirations des habitants et le rôle des arrondissements municipaux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quel modèle économique se déploie à Paris ? C'est la question qui nous est posée ce matin, alors que nous venons de traverser quelques années étranges, et notamment 2020, où pendant de longues semaines tout s'est arrêté.

Depuis un an et demi, on parle beaucoup de notre consommation, sa qualité, sa quantité, la production, son coût social et son coût environnemental. On s’est aussi beaucoup posé la question du sens, qu’est-ce qui est essentiel dans nos activités humaines, qu'est-ce qui ne pouvait pas s'arrêter pendant quelques jours, quelques semaines ? Qu'est-ce qui finalement pouvait se pratiquer à distance, voire tout simplement, qu’est-ce qui paraissait creux, vide de sens ?

Le véritable moteur des économies locales n'est pas tellement dans la richesse produite mesurée par un outil obsolète : le produit intérieur brut. La force de l'économie parisienne est l'incroyable diversité des modèles économiques qu'elle fait coexister. Qui dit diversité dit meilleure chance de résister en cas de choc, en cas de crise, et c'est cette résilience qu'il faut renforcer.

Pour déterminer comment accompagner l'économie locale, la Ville de Paris doit la passer au tamis de critères environnementaux et sociaux pour fertiliser les modèles les plus favorables au commun, et je partage ce qu'a développé Barbara GOMES. Pour le prolonger, parmi ces modèles, nous aimerions attirer l'attention sur quelques-uns, qui devraient focaliser l'accompagnement de notre collectivité.

Si Paris est attractive, c'est parce qu'elle est créative, créative quand elle est inclusive. Le charme envoûtant de Paris, c'est son patrimoine, ses monuments, ses rues bien sûr. Mais que serait-il s'il n'était pas sublimé par celles et ceux qui y déambulent, travaillent et vivent, les Parisiennes et Parisiens ? Ce sont elles et eux qui font aimer Paris. Leur mode, leur emballement, leur incomparable esprit créatif.

Que serait cet esprit sans le mélange des catégories sociales, sans l'inclusion des populations nouvelles, sans l'enrichissement mutuel entre nouveaux arrivants, personnes migrantes, résidentes et résidents de longue date, Parisiens ? Qu'est-ce qui impacte le plus l'image de Paris ? Le commentaire satisfait d'un Chinois très riche qui sort

de la Samaritaine, ou les mobilisations des militants des droits humains qui constatent l'inhumanité des conditions de vie et d'accueil des personnes réfugiées sous leurs tentes ?

Si la richesse de l'économie parisienne réside dans sa diversité, c'est grâce aux femmes et aux hommes qui trouvent refuge à Paris et qui ont toujours contribué au développement de notre économie. J'ai en tête cet artisan de la mode chinois installé rue Ramponeau dans le 20e, précurseur dans la mode durable, qui a pris son élan grâce à un local "Paris Habitat". Ils et elles sont des milliers à Paris à contribuer, inventer, à nous permettre de vivre mieux par leur activité.

La raréfaction des ressources fait augmenter les prix des biens et de l'énergie, le dérèglement climatique nous obligera à limiter le déplacement des biens. Pourtant, nous sommes assis sur une mine d'or : nos propres déchets.

Aujourd'hui, une très faible partie est réemployée, c'est-à-dire remise en état pour être sur le marché. Notre ville fait beaucoup. Elle peut devenir "leader" dans l'approche circulaire concernant tous les biens, industriels, textiles, agricoles.

Deux modèles aujourd'hui s'affrontent pour l'organisation de l'économie circulaire : un capitalisme axé sur la rentabilité à court terme, dont les critères ne sont ni environnementaux ni sociaux. C'est le modèle du téléphone acheté aux Etats-Unis, conditionné en Roumanie, revendu en France, avec un bilan carbone désastreux, et parfois soutenu par des subventions publiques.

Et puis, il y a celui qui s'ouvre l'opportunité de réinventer la finalité de l'économie même, celui de l'économie sociale et solidaire, qui pense l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, l'apprentissage de métiers d'avenir, et la propriété collective. Bref, une économie circulaire démocratique et sociale.

Dans le même esprit, jamais on n'a autant parlé de nourriture et d'alimentation, pas seulement sur les recettes de cuisine ou la redécouverte du fait maison, on a aussi parlé de celles et ceux qui n'ont plus assez pour manger correctement à tous les repas.

Confrontée à une maladie qui développe des symptômes plus graves quand on est en surpoids, quand on a du diabète, la question de l'alimentation a révélé toute sa dimension sanitaire et sociale.

C'est pourquoi une des priorités de transformation dans nos modèles économiques réside ici : nous devons sortir de l'agro-industriel, des produits transformés dont le prix baisse proportionnellement à la hausse de la quantité de sel et de sucre qui y sont contenus. Cela nécessite d'accompagner la construction d'une autre filière de production, d'approvisionnement et de distribution, pour que les aliments de qualité ne soient pas seulement accessibles à celles et ceux qui en ont les moyens.

Il faut aussi encourager les commerces qui construisent les filières de circuits courts localisés, les productions en agriculture durable en Ile-de-France, et surtout, leur développement par l'installation sur les terres agricoles que nous possédons. Autant de priorités pour construire un écosystème vertueux.

Ensuite, il y a l'économie cognitive, celle de la connaissance et du savoir. Nos dynamiques territoriales sont fortement corrélées au niveau de l'éducation d'un territoire, à la présence d'universités, de centres de recherche, ou liens entre les lieux de connaissance et les lieux d'activité économique. Cet axe stratégique, si on ne cède pas au dogme de la croissance économique à court terme, est essentiel pour Paris, pour être moteur en termes d'innovation sociale, pour accompagner les importantes mutations que nous traversons.

La jeunesse, très présente aujourd'hui à Paris, est un atout. Soutenir l'éducation, la connaissance, la recherche, est une façon de croire en elle. Paris compte de surcroît des atouts exceptionnels, les écoles d'art, l'E.I.V.P., les écoles d'architecture, l'Ecole du Breuil, et toutes sont à un tournant.

Une attention toute particulière doit être faite à l'économie créative, au-delà des ressources intellectuelles, les dynamiques territoriales dépendent de la capacité des acteurs de l'économie à les transformer par la création. L'essor de la ville créative doit être accompagné et favorisé par un climat d'ouverture, de tolérance.

Autrefois réservée à un public choisi et cantonnée à des équipements dédiés, la culture s'ouvre pour investir l'espace public, nos rues, nos places, contribuer à créer du lien social et à faire du commun. Les quartiers de création, les réseaux d'ateliers d'artistes participent à favoriser l'accueil et à développer l'ouverture. Les formes souples, festivals, événements publics, concerts, y contribuent et rendent la création accessible au plus grand nombre.

Il y a aussi l'économie mixte, la contribution et la vitalité de nos entreprises publiques locales. Elles participent pleinement à la mise en œuvre de nos politiques publiques, à améliorer la vie des Parisiens et Parisiennes dans de nombreux domaines : logement, commerce de proximité, aménagement durable, logistique. Elles portent nos ambitions et nos valeurs.

Ces modèles économiques vertueux, les élus "Génération.s" seront toujours présents pour les soutenir. Et cette communication nous a permis de faire le point sur notre positionnement et nous conditionnerons désormais nos votes au respect des critères exigeants sociaux, environnementaux, et de genre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Chers collègues, débat fondamental que celui que vous nous proposez ce matin, tant l'économie de notre ville est un élément essentiel pour tous les Parisiens en termes d'emploi, de proximité des services, également des finances de la Ville, et de rayonnement de notre ville capitale.

Débat fondamental également au milieu d'une crise sanitaire qui a eu des répercussions économiques et sociales majeures à Paris, dans toute la France et bien au-delà.

Ainsi, nous nous devons de porter une grande attention à notre tissu économique dans son ensemble. En premier lieu, ce qu'il faut souligner ici, c'est la mobilisation de tous les acteurs publics pour atténuer les effets de la crise : l'Etat, la Région, la Collectivité parisienne.

Ce sera là mon principal reproche, à vous écouter pendant presque 30 minutes tout à l'heure, vous êtes vraiment formidable. Vous tirez la couverture à vous, en oubliant de dire le rôle qu'ont eu la Région et l'Etat, voire l'Europe, quant à la gestion de la crise, et pour la sortie de crise.

C'est un peu facile de dire que grâce aux 200 millions d'euros dépensés par la Ville, vous sortez à vous toute seule Paris de la crise. Vous dites même dans le document qui nous a été communiqué, je cite : "le territoire parisien a très peu bénéficié des financements de l'Etat dans le cadre du plan France Relance". C'est un peu mélanger les choux et les carottes, j'y reviendrai.

C'est aussi et surtout aller un peu vite en besogne, oubliant ce que l'Etat, tout au long de la crise, a mis sur la table, et dont Paris comme les autres territoires a pleinement et fort heureusement profité. C'est 560 millions d'euros d'exonération de cotisations sociales pour les entreprises, de report de paiement d'impôts, de remboursement anticipé, etc., du fonds de solidarité qui a permis d'aider en particulier les T.P.E., les microentreprises, les indépendants, à ne pas se retrouver sans rien pour vivre dans les pires mois de la crise, cela, c'est 1,4 milliard d'euros. Sans compter les 3 milliards pour le chômage partiel pour les salariés parisiens.

Entendons-nous bien, je ne veux en rien minimiser ce qu'a fait la Ville de Paris pour soutenir son économie. Mais de grâce, ne ramenez pas tout à vous.

Nous considérons, au groupe MoDem, que dès lors qu'il s'agit de défendre la structure économique de notre ville, la vie de nos quartiers, les demandeurs d'emploi, toutes les actions possibles des différents acteurs doivent se rejoindre pour agir au mieux de l'intérêt général.

Encore faut-il ne pas générer des actions en sens inverse. Ville sale, pistes cyclables en perpétuels travaux qui créent un enlaidissement réel, décisions et contre-décisions au gré des mois qui finissent par perdre tout le monde, bouchons perpétuels qui finissent par décourager plus d'un entrepreneur, artisan, commerçant, consommateur bien sûr.

Parce que quoi que démontre votre communication, les Parisiens ont des yeux pour voir. Des commerces fermés, nombreux, d'autres en grande difficulté, dans un environnement quasi désespérant de saleté, de désordre, de choix temporaires qui durent depuis des années. Chacun a bien compris que dès qu’un environnement de travaux apparaît, il y en a pour des années. Le moindre feu tricolore en travaux voit le bloc de béton autour de lui prendre racine pour longtemps.

Autre point, si l'on parle du financement, j'aurai plusieurs éléments à souligner. D'une part, vous semblez confondre soutien pendant la crise et plan de relance. Pardon, mais ce n'est pas tout à fait la même chose, voire pas du tout. C'est le mélange de choux et carottes évoqué tout à l'heure.

Si l'on fait consciencieusement l'addition des dépenses faites pour éviter le pire pendant la crise, on arrive vite à 220 millions d'euros. Or, vous annoncez 230. Il resterait 10 millions pour la relance ? Heureusement que l'Etat et l'Europe sont là pour vraiment faire la relance.

Je ne vous reproche pas de ne pas avoir agi pendant la crise. Vous l'avez globalement fait, souvent dans le désordre. J'ai souvenir de quelques interventions ici, en particulier à l'égard de la jeunesse, pour laquelle cela partait dans tous les sens. Pas toujours suffisamment, là aussi les archives prouveront notre constance à cet égard.

Simplement, je vous mets en garde contre la présentation que vous en faites, qui est franchement biaisée. Peut-être les circonstances politiques actuelles vous y contraignent et expliquent d'ailleurs la tenue de ce débat de ce matin.

Enfin, si l'on continue à parler gros sous, je veux, rejoignant mon collègue Pierre CASANOVA hier sur le débat d'orientations budgétaires, m'inquiéter du décalage entre le financement de la crise et l'augmentation de la dette, presque 10 % d'augmentation. A ce train, nous finirons la mandature exsangues.

Je veux conclure en rappelant notre attachement profond à la structure économique de notre ville, qui doit être capable, au-delà de la crise sanitaire actuelle, de se transformer, pour que les visions de grands axes tels que la rue de Rennes ou le boulevard Saint-Michel, dont on voit bien qu’ils sont en perdition, ne se multiplient pas, et peut-on espérer, reprennent vie.

Pour que la jeunesse parisienne puisse rester à Paris, parce qu'il y aura de l'emploi, des logements abordables, pouvant ainsi profiter des richesses de notre ville.

Enfin, pour que les touristes aient envie de revenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame de COMPREIGNAC.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire, chers collègues, une crise est toujours un révélateur de forces et de faiblesses. Celle historique, sanitaire et économique que nous venons de traverser, a donc eu aussi, malheureusement, la vertu de nous permettre de mesurer justement la robustesse des fondations de l'économie parisienne, et la solidité des leviers publics municipaux pour la soutenir.

Cette crise, plutôt d'ailleurs cette sortie de crise, a révélé les fondations solides de l'économie parisienne. Car, en préservant depuis deux décennies les commerces de proximité, tout en faisant en même temps de Paris une place forte de l'économie de l'innovation, en développant dans le même temps le "Fabriqué à Paris", et la place financière verte pionnière en Europe, la Ville a construit à Paris une économie plurielle, mixte, robuste, qui a permis à celle-ci de faire face aussi bien au télétravail qu'à la nécessaire exigence de proximité imposée par la période.

Cette force du tissu économique parisien, c'est la principale raison qui nous permet de constater aujourd'hui le rebond plus rapide de Paris que du reste des villes en France, que du reste du pays, qui fait qu'à Paris plus qu'ailleurs, l'activité redémarre après ces 18 mois difficiles.

Plus 0,6 % d'activité par rapport à fin 2019, contre moins 0,1 % en France. Avec 26.900 emplois créés sur le deuxième trimestre, une croissance de plus 1,1 %, contre plus 1 au niveau national. Une baisse du chômage plus rapide au deuxième trimestre à Paris, avec un chômage qui s'établit à 6,5 %.

Cette résilience de l'économie parisienne, sa capacité de rebond, est celle qui nous permet de constater aujourd'hui cette dynamique et ce futur un peu plus optimiste, mais c'est aussi ce qui permet de garantir que cette économie parisienne aura, dans la décennie qui vient, les moyens de continuer à investir, condition de sa prospérité durable, mais aussi d'adapter ses modèles économiques aux nouveaux enjeux, en particulier à la lutte contre le dérèglement climatique.

Cette croissance retrouvée, c'est aussi la condition d'une économie capable d'inclure et de mieux partager la richesse avec toutes celles et tous ceux qui y concourent.

Pour maintenir la mixité sociale de cette ville, celle à laquelle nous sommes attachés, qui fait le cœur de l'engagement de la majorité municipale, il faut une économie prospère, une économie qui crée de l'emploi, et qui crée tous les types d'emploi, des emplois qualifiés comme non qualifiés, pour ceux venus de loin, comme pour ceux qui ont grandi à Paris, car l'emploi et le travail à Paris, créés par une économie prospère, c'est la condition d'un emploi et d'un travail vecteurs d'émancipation et d'intégration à la vie de la cité.

La force intrinsèque de l'économie parisienne se révèle donc avec panache, sur cette fin d'année. Et à l'orée de ce que l'on peut espérer d'une fin de période de crise sanitaire, ce rebond révèle aussi l'efficacité de notre politique économique ambitieuse et raisonnablement interventionniste, depuis plus d'une décennie. Car effectivement, elle a révélé que la Ville avait des leviers de politique publique. C'est la capacité des entrepreneurs, des entreprises parisiennes, de relever les défis de la crise, mais aussi l'intervention de la Ville.

Il n'y a pas eu sur la période, et il n'y a pas dans le rebond que nous constatons, le fruit du hasard, la main invisible du marché, la pensée magique et encore moins l'argent magique. Il y a de l'intervention publique depuis 20 ans. C'est Vital'Quartier, le GIE Paris'Commerces, les ateliers de Paris, le programme "Fabriqué à Paris", qui nous permettent d'avoir du commerce et de l'artisanat. C'est la politique d'innovation, c'est Paris&Co, c'est l'Arc de l'innovation, qui nous permettent d'être en pointe sur l'attractivité.

C'est la politique de logement social, qui permet de maintenir des travailleurs à Paris, l'ouverture de crèches municipales, de services publics de proximité qui font une ville où désormais les cadres ont envie de s'installer et qui font notre attractivité internationale.

C'est enfin une politique budgétaire résolument keynésienne, Mesdames et Messieurs, qui nous permet d'assumer que l'investissement public a un rôle de carburant, carburant propre, chers collègues, mais de carburant de l'économie parisienne avec un plan d'investissement qui nous permet d'intervenir sur l'économie parisienne.

Enfin, avec une attention toute personnelle sur ce sujet, évidemment, une politique d'attractivité et de tourisme, qui fait de Paris la ville la plus visitée du monde.

Cette légitimation très claire de l'intervention de la Ville valide d'autant plus notre volonté de continuer à intervenir pour que le rôle de la Ville soit non seulement de créer une économie qui crée de l'emploi et inclut, mais aussi d'être capable de s'adapter aux grands défis de ce monde et pour la décennie qui vient, évidemment celui du climat.

La crise est un révélateur. C'est aussi, chers collègues, un révélateur de la tartuferie de l'opposition municipale, tartuferie de ceux qui en permanence affirment leur soutien aux restaurateurs mais s'opposent aux terrasses éphémères. De ceux qui disent vouloir soutenir le tourisme, mais dès qu'un micro leur est tendu, salissent l'image de notre ville. Tartuferie de la droite parisienne !

Tartuferie de la droite parisienne, qui fait semblant de vouloir aider les entrepreneurs en difficulté, et qui depuis hier nous demande de dépenser moins d'argent pour les aider ! Tartuferie ! Tartuferie de la droite parisienne, qui se gargarise de défendre le travail, mais ne veut pas de logement pour les travailleurs à Paris et s'oppose à tout le logement social. Tartuferie enfin de ceux qui s'appellent "changer Paris", mais qui au fond ne veulent rien changer et s'opposent aux modernisations, aux projets ambitieux de renouvellement urbain et à la transformation écologique de notre ville, qui sera pourtant notre moteur économique.

Alors, chers collègues, la crise a révélé nos forces, a révélé la légitimité de la Ville à intervenir sur l'économie et l'inanité de ceux qui nous proposent une absence totale de contre-projets et de soutien à l'économie parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo ! Merci beaucoup, cher Jean-François MARTINS.

Alors, maintenant, je donne la parole à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Cher Jean-François MARTINS, nous ne vivons pas dans la même ville ! Cela n'échappe à personne que notre ville est en pleine transformation, mais tout le monde s'interroge sur la direction choisie et ses conséquences pour l'économie de la capitale.

Quelle est votre vision de Paris ? Voulez-vous en faire une ville-monde qui rayonne par son bouillonnement culturel, son dynamisme économique et la recherche de l'excellence, ou une ville des mobilités, de la proximité dans la lenteur, de l'esprit participatif de ZAD, chacun décorant son pied d'arbre, son trottoir à sa guise ? Allez-vous privilégier la monoactivité bistrotière ou les commerces diversifiés ? Le tourisme de masse ou la vie des familles ? Les activités à faible valeur ajoutée, ou les entreprises innovantes et performantes ? La densification urbaine ou la préservation du Paris historique ?

Vous cherchez à tout concilier sans jamais trancher. Comment voulez-vous que les Parisiens aient la moindre visibilité sur l'avenir de leur ville ? La réalité, c'est que vous transformez Paris en ville fantôme, les rideaux fermés s'alignent rue de Rivoli, boulevard Saint-Michel ou rue de Rennes, des quartiers entiers sont sinistrés avec 1.097 boutiques d'équipement de la personne qui ont fermé, 283 commerces culturels depuis 2017, avant le Covid. Des cabinets de professions libérales quittent Paris. La seule activité qui prospère, ce sont les 660 de vos bars et bistrots ouverts en net depuis 2017, qui profitent aujourd'hui de la privatisation sauvage des rues.

Le résultat, c'est l'exode des familles qui n'en peuvent plus. 6.000 enfants en moins cette année. Je vous l'accorde, ce n'était que 3.500 par an avant. Autant de recettes fiscales en moins, et de familles qui paieront leurs impôts ailleurs. Sans parler de leurs consommations significatives qui faisaient vivre artisans et commerçants parisiens.

La vie parisienne s'étiole et les entreprises le ressentent. Cette année, il manquera 224 millions de droits de mutation dans la caisse, 50 millions de C.V.A.E., et la moitié des taxes de séjour habituelles.

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Ile-de-France, Didier KLING, alerte la Ville : nous avons dépassé le seuil d'alerte. Premier semestre en France, la croissance grimpe de 12,4 % ; en Ile-de-France plus 7 %; et à Paris plus 2,9 % de rattrapage après la crise massive de 2020.

Alors oui, il y a eu la pandémie, puis le télétravail, pourtant les villes de la petite couronne, à densité comparable, continuent à attirer des habitants. C'est bien Paris qui fait fuir. Posez-vous la question des raisons de cette tendance dramatique pour la capitale et rectifiez le tir avant qu'elle ne devienne irréversible !

Votre première erreur est de tirer l'économie de la capitale vers le bas. Au nom d'une prétendue écologie solidaire, masquant mal la pollution et la dégradation de nos rues, de nos bois, de nos jardins, vous mobilisez des ressources conséquentes en faveur d'activités à faible, voire à très faible valeur ajoutée.

Quel intérêt de développer tout un secteur d'activité non profitable qui ne serait pas viable sans vos lourdes subventions, qui se comptent par dizaines de millions d'euros ?

Quelle perspective pour l'activité urbaine dans la rue ou sur les plateaux d'immeubles, je ne parle pas de parkings mais de plateaux d'immeubles, l'élevage de truite et la culture du cresson d'eau dans une ferme aquaponique de 6.000 mètres carrés, quand on sait que 1 mètre carré à Paris permet d'acheter 2 à 3 hectares en France ?

Nous avons besoin de jardins, d'arbres, de fontaines pour respirer, de logements pour vivre, de bureaux modernes pour créer de la valeur et préserver la richesse et le rayonnement de Paris.

Votre transition ruineuse vers des activités "low-cost" aura un impact sur les habitants et les entreprises de la capitale. Alors, ayez l'honnêteté d'annoncer la couleur aux Parisiens : une production à faible valeur ajoutée, lourdement subventionnée, ce sont des revenus plus faibles et des taxes plus élevées pour eux et pour leurs enfants, à travers la dette.

Votre deuxième erreur, c'est votre coup de frein sur la mobilité. En dressant un autel au culte de la lenteur, de la proximité avec la ville du quart d'heure, votre ambition consiste à mettre fin à la course à la productivité, à l'innovation, au toujours plus, aux rythmes de vie effrénés, qui sont pourtant dans la nature d'une ville-monde comme Paris. Vous croyez manifestement que ralentir, se restreindre, se serrer la ceinture, moins circuler, c'est écologique et citoyen. C'est un contresens historique.

Paris a su attirer les talents du monde entier par son énergie, ses universités, sa richesse culturelle, son bouillonnement créatif, son artisanat reconnu dans le monde entier, dans les domaines de la mode, du luxe, de la joaillerie, son industrie touristique d'excellence, sans oublier le monde de la finance qui a permis de financer son développement.

Plus récemment, les "start-up" et le secteur des nouvelles technologies ont aussi fait leur nid dans leur ville. La réussite de ce modèle a reposé sur la densification urbaine. Alors oui, nous savons que Paris a refusé de grandir en hauteur, à l'inverse de tant de villes en Europe. Les Parisiens ont préféré préserver la ligne haussmannienne qui limite la hauteur des immeubles. À défaut de tours, Paris a dû grandir en s'étendant au-delà du périphérique, tant en matière de logements que de centres d'affaires. Mais Paris est devenue la locomotive de l'Ile-de-France, qui produit 31 % du P.I.B national et 40 % de la recherche.

Le facteur clé de ce succès a été jusqu'ici la mobilité. C'est la mobilité qui a rapproché les individus des entreprises sur le grand territoire du Grand Paris et bien au-delà. Nous sommes parvenus à étendre le périmètre de résidence de ce qui contribue à l'activité et à la prospérité de Paris, grâce à un réseau de métros, de RER, de transiliens, mais aussi grâce à la voiture.

Voilà la clé de la richesse et du dynamisme de Paris, car si deux tiers des Parisiens empruntent les transports en commun pour aller à leur travail, c'est le cas d'un Francilien seulement sur quatre. La banlieue est mal desservie et le restera malgré l'arrivée des nouvelles lignes du Grand Paris.

Les rames sont saturées aux heures de pointe, quand elles fonctionnent. Les deux-roues motorisés et la voiture restent la solution privilégiée pour une majorité, par nécessité. C'est également le cas pour les personnes fragiles, celles dont les parcours sont compliqués ou s'enchaînent : déposer les enfants, aller au travail, faire les courses. Pour cela, la souplesse de la voiture individuelle s'impose.

Or aujourd'hui, vous pratiquez une politique de découragement de la voiture en multipliant les coronapistes démesurées, désespérément vides, en inversant le sens de la circulation de rues importantes, en fermant des axes majeurs comme les 3 kilomètres de la rue de Rivoli, en multipliant des blocages ponctuels qui paralysent la ville des journées entières.

Quand vous roulez à Paris, vous savez à quelle heure vous partez, vous ne savez jamais à quelle heure vous arriverez. Le bilan, c'est du stress, du temps perdu, des activités compromises, une pollution supplémentaire due à la congestion que vous nourrissez.

Ajoutons à cela la suppression du stationnement en surface, après avoir refusé pendant des années de construire des parkings souterrains. Tout mène à la réduction brutale de la mobilité pour ceux qui ont besoin de voiture.

Les banlieusards sont aujourd'hui otages de votre idéologie, à l'instar des Parisiens, alors qu’ils ont contribué jusqu'ici à la vitalité de Paris. Vous avez rompu le contrat moral entre Paris et la banlieue. Vous mettez en péril l'activité économique de Paris. Vous avez mis à mal toute une vie économique fondée sur la mobilité, les théâtres, les salles de spectacle, les professionnels de santé qui se déplacent et reçoivent des patients fragiles, les artisans mobiles, les commerçants dont les clients viennent de loin. Même le tourisme d'affaires est menacé par la dégradation de Paris.

Je rappelle que de nombreux syndicats professionnels se sont plaints publiquement de votre politique de circulation. La FACAP, la C.P.L., le Comité Vendôme, le Comité Champs-Elysées, la Fédération du commerce des arts de la table, jusqu'au Comité professionnel des galeries d'art. C'est très rare que les professionnels prennent la parole ainsi pour critiquer la Mairie de Paris, ils le font parce qu'ils sont en mode de survie. Qui sait si de grands groupes ne réfléchissent pas à se délocaliser pour sortir de cette nasse infernale qu'est devenue Paris ?

A côté de la baisse du nombre d'emplois aux rémunérations élevées à Paris, vous commencez aussi, vous, à ressentir la baisse des recettes fiscales. Comment allez-vous combiner cette baisse d'activité et de revenus avec la hausse ininterrompue des dépenses courantes ? Vous avez vidé les caisses de la Ville de Paris. La dette atteindra 7,7 milliards en 2022, contre 3,7 en 2014. Vous avez caché une dette avec des mécanismes insincères, déloyaux, tels que les loyers capitalisés.

Rappelez-vous que cet argent ne vous appartient pas. Il y a neuf ans, vous étiez notés AAA par Standard & Poor's, aujourd'hui c'est AA. Fitch vous a dégradés à A- cet été. Vous profitez des liquidités anormalement abondantes pour surendetter la Ville de Paris, et lorsque les taux remonteront, ce qui ne saurait tarder avec le retour de l'inflation, la charge de la dette promet de devenir insoutenable pour la Ville de Paris.

Enfin, le jour où l'attractivité de Paris sera sérieusement endommagée, entraînant une baisse de pouvoir d'achat des Parisiens, ni vous ni vos successeurs n'aurez plus aucune marge de manœuvre pour redresser la Ville et réparer vos erreurs. Ce jour-là, vous devrez rendre des comptes aux Parisiens pour avoir gâché le potentiel de Paris, et dilapidé ses richesses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur VÉRON. Au moins, il y a des visions différentes qui s'opposent démocratiquement et qui sont arbitrées par le juge de paix : les Parisiens qui votent.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Allumez le micro de Mme DATI pour qu'on l'entende.

Mme Danielle SIMONNET. - J'attends que le compteur soit remis à zéro. Me voilà une fois de plus avec seulement deux minutes, pour huit projets de délibération et pour présenter deux vœux. Je vous rappelle que c'est antidémocratique et contraire au CGCT.

Je voterai contre, pour commencer, le projet de délibération DAE 194, par lequel vous allez accorder 1 million d'euros à des hôtels, notamment de luxe, des beaux quartiers, pour financer 80 % de leurs travaux de rénovation...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous redonne vos deux minutes entières, Madame SIMONNET, on repart de zéro sur votre intervention.

Mais comme hier, j'avais proposé, sans prendre en traître, que l'on puisse entendre les propos de Mme DATI au micro, ce qui d'ailleurs a fait prendre conscience à un certain nombre de Parisiens et de commentateurs du niveau des interventions, je propose à nouveau aujourd'hui de procéder de la sorte, parce que je pense qu'effectivement, nos concitoyens, les Parisiennes et Parisiens, doivent pouvoir entendre les propos permanents de Mme DATI, qui essaie d'interrompre les orateurs et les oratrices, et moi en particulier mais pas toute seule.

Donc, je demande que l'on remette le micro de Mme DATI pour que cela puisse être dit en transparence, à moins que Mme DATI n'accepte plus la transparence, ce qui est autre chose.

Madame SIMONNET ?

Non, vous ne pouvez pas faire appel au règlement, vous n'êtes pas présidente de groupe.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne peux pas !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous avez la parole et on repart de zéro sur vos deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Me voilà donc seulement avec deux minutes pour intervenir sur huit projets de délibération et présenter deux vœux.

Je voterai contre le projet de délibération DAE 194 par lequel vous allez accorder 1 million d'euros à des hôtels, notamment de luxe, des beaux quartiers. Alors certes, pour des travaux de rénovation, notamment énergétique, mais dans le lot par exemple nous avons deux hôtels du groupe Accor, groupe très puissant, très bien coté en Bourse, qui a certes subi la crise sanitaire, mais qui s'en est plutôt bien sorti et tellement bien sorti les années précédentes que pour lui cela va.

Ce groupe est par ailleurs connu pour abuser de la sous-traitance et notamment maltraiter les femmes de chambre.

Ce projet de délibération est révélateur de votre libéralisme aussi "hollandien" que "macroniste", et là j'avoue que le théâtre avec le groupe LR m'a un peu surpris, parce que sur ce sujet du soutien économique, vous êtes totalement dans la même cohérence idéologique.

Il faut cesser de financer les entreprises privées sans exigences, et sociales et écologiques, les deux à la fois. La Ville devrait prioriser le soutien à l'économie sociale et solidaire et non aux entreprises du modèle capitaliste, fût-il vert, car le problème, ce n'est pas la couleur. Penser l'écologie urbaine exige de rompre avec la notion d'attractivité, le modèle libéral du développement d'hier. L'attractivité, c'est la concurrence, la concurrence entre les territoires, la compétition entre les métropoles et en même temps, à l'intérieur de chaque métropole, la compétition entre le cœur et les communes autres.

Donc, pour réduire les distances domicile-travail, notamment penser pour reprendre vos mots, la ville du quart d'heure, il faut au contraire se dire que Paris doit cesser d'être excédentaire en emploi, et relocaliser l'emploi dans les communes où il est déficitaire.

Il faudrait cesser de construire des bureaux, et plutôt s'inspirer de la démarche "Territoire zéro chômeur", en partant des besoins à satisfaire et non des logiques de l'offre.

Enfin, c'est à Paris que se développe le plus l'"ubérisation", qui n'est qu'un suicide social collectif, un modèle, qui en faisant miroiter des services "low-cost" se passe du Code du travail, brise la Sécurité sociale, appauvrit l'Etat par l'évasion fiscale.

À la Ville, je souhaite que l'Observatoire de l'économie parisienne étudie particulièrement l'évolution de l'ubérisation sur la capitale, que Paris exclue tout financement des plateformes, garantisse des financements pérennes par exemple pour CoopCycle, qu'on nous informe où en est l'application pour taxi promise.

Je me suis bien retrouvée d'ailleurs dans les interventions de Barbara GOMES et de Jérôme GLEIZES que je félicite, et j'ai bon espoir que mes vœux, que j'ai rapidement présentés, qui sont si raccord, pourront être votés également par vos groupes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, présentée comme un idéal à poursuivre, comme un horizon désirable, l'attractivité a aujourd'hui tellement imprégné les discours politiques depuis des décennies, que l'on en oublie qu'il s'agit avant tout d'une notion économique synonyme de compétition entre les acteurs économiques, entre les territoires, et entre les métropoles, avec comme indicateur emblématique, les fameux classements internationaux.

L'attractivité, c'est la capacité d'un territoire à attirer et à retenir les facteurs de production et la population. Le ripolinage de cette notion ne vient pas masquer aujourd'hui qu'elle agit comme un aimant dont l'objectif serait de capter toujours plus de richesses, toujours plus d'activités, et toujours plus de flux.

Les mots ont un sens, et le sens que nous voulons donner à l'économie parisienne n'est pas celui de la compétition. Intimement liée au productivisme et à un modèle consumériste prédateur de nos ressources, la notion d'attractivité est aujourd'hui présentée de façon positive pour gommer ses impacts négatifs. On parle d'attractivité inclusive, d'attractivité écologique, d'attractivité solidaire.

La communication use et abuse de ce vocabulaire pour exprimer l'idée qu'il est possible de concilier et de rendre complémentaires tout à la fois, les investissements internationaux d'une part, et le développement local durable et riche en emplois de l'autre.

Cette attractivité, qualifiée de nouvelle, doit allier développement économique, emploi et accélération de la transition écologique dans une logique de solidarité territoriale, c'est ce qui est écrit au sein de cette communication.

Dans la même veine, on peut lire à propos des Jeux Olympiques, la nécessité de développer un territoire attractif dans un sens écologique et inclusif. Or, on ne peut pas tout à la fois, ce n'est pas possible et il faut le dire, vouloir attirer de nouveaux capitaux au nom des Jeux Olympiques, faire venir sur notre territoire les cadres financiers de la cité, les nouveaux ingénieurs du numérique, et dans le même temps, affirmer que notre priorité est donnée au logement des "key workers", des infirmiers, des cuisiniers, des professeurs des écoles. Et ce, sans qu'ils ne soient contraints de quitter Paris.

Ce dogme de l'attractivité, il s'agit bien d'un dogme, permettrait tout à la fois, et ce dogme-là est un mythe dont nous avons déjà été bercés à de nombreuses reprises. C'est une illusion qui a déjà été entretenue des années durant, notamment à propos d'un autre concept : le développement durable. L'attractivité et le développement durable ont en commun la négation des limites planétaires. Il faut accepter très tranquillement que la course à l'attractivité heurte nos écosystèmes, nos ressources, et par ricochet les Parisiennes et les Parisiens.

En ce sens, quand j'entends de la part de la droite que le retour de la voiture serait synonyme d'attractivité, je bondis, on est très loin de cette vision passéiste et funeste que nous propose la droite parisienne. En effet, aussi vertueuse soit l'attractivité, au sens économique du terme, elle précipite toujours l'érosion des ressources et entretient une économie de la prédation, et mon collègue Jérôme GLEIZES l'a très bien rappelé.

C'est une nouvelle histoire que nous devons aujourd'hui écrire pour Paris, et nous devons tenir notre discours, et c'est ce que fait en partie, dans une certaine mesure, cette communication. Nous devons créer des emplois localisés et nous avons besoin de développer une économie territorialisée, qui bénéficie directement aux Parisiennes et aux Parisiens.

L'économie de demain ne peut plus reposer sur le tourisme de masse et la spéculation immobilière. La crise du Covid a mis en lumière que le tissu économique parisien était très dépendant de la mondialisation, et ce sont d'ailleurs les acteurs locaux qui pendant la crise ont pris le relais de cette économie classique pour fournir des masques, des gants, et pour organiser des distributions alimentaires.

Malgré les ambivalences et les contradictions de cette communication, nous sommes sur la bonne voie, mais beaucoup de chemin reste encore à parcourir. Plusieurs éléments de cette communication l'attestent, tant sur le plan de l'emploi que sur la structuration de l'économie parisienne.

Sur le plan de l'emploi, nous nous félicitons notamment que la Ville de Paris ait été réactive et ambitieuse quant aux moyens à déployer pour faire face à la crise, à travers notamment le plan "Paris boost emploi", plan axé sur les

métiers en tension, qui s'adresse prioritairement aux populations les plus éloignées de l'emploi, afin de leur permettre d'en retrouver le chemin.

S'agissant de la structuration de l'économie parisienne, nous nous réjouissons aussi que l'ambition affichée soit d'accorder toujours plus de place à l'économie sociale et solidaire et à l'économie circulaire, et mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE s'y attardera.

Toutefois, et nous devons également en avoir conscience, l'économie sociale et solidaire ne pourra pas à elle seule se substituer à l'entièreté de l'économie parisienne. En revanche, ces principes devront guider toute l'économie parisienne : solidarité et partage des richesses, gouvernance partagée, relocalisation de l'emploi, réemploi, c'est ce qui fait que notre économie sera demain résiliente.

Alors, nul besoin de s'entêter à vouloir donner davantage d'argent aujourd'hui à des espaces de "coworking", de "start-up" éphémères, qui vivent déjà très bien de fonds privés, nous devons donner les moyens aux entreprises qui resteront sur notre territoire, qui elles-mêmes donneront des moyens à leurs salariés pour consommer à Paris, et on l'espère aussi pour pouvoir vivre dignement dans notre capitale.

Au nom du groupe Ecologiste de Paris, je réitère notre engagement à faire de Paris une ville qui soutient des emplois vertueux, à vocation sociale et environnementale, des emplois localisés, qui créent du lien et renforcent tout le tissu économique parisien.

C'est cela notre vision de l'économie à Paris. Comme nous nous attachons à le faire depuis des années, nous resterons extrêmement vigilantes et vigilants à ce que notre ville investisse l'argent public, non pas auprès de secteurs en quête de toujours plus de profit, mais davantage dans les secteurs tournés vers l'économie locale et la solidarité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Nous allons poursuivre avec l'intervention de M. le Président du groupe Communiste et Citoyen. Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que ce dont nous avons besoin aujourd'hui, après la crise de la Covid, c'est d'une vraie révolution. Ce n'est pas simplement de retrouver l'attractivité de Paris. D'ailleurs, je partage ce qui a été dit précédemment, l'attractivité est un concept lié au capitalisme et lié à la compétitivité internationale. Et, tout ce qui a été fait dans ce sens montre ses limites et montre que nous allons dans le mur, et c'est ce qu'a relevé la crise de la Covid.

Juste avant la crise de la Covid, on nous vantait des projets à Paris, pour une meilleure attractivité, une meilleure compétitivité. Je pense au Charles de Gaulle Express, au projet pharaonique de la Gare du Nord, tous ces projets sont tombés à l'eau, et finalement les combats politique et populaire ont mis fin à ces projets.

Je m'en réjouis, parce que ces projets étaient la suite logique des propos du Premier ministre de l'époque, Edouard PHILIPPE, qui disait : "face au Brexit, il faut que Paris redevienne la place financière de l'Europe". On est vraiment dans une logique capitaliste, une logique qui fait de Paris d'abord une place financière, avec une multiplication des bureaux. Une logique qui amène la spéculation immobilière, et une logique qui amène Paris à être dépendant du tourisme. Tout cela, nous en avons parlé, Madame la Maire, au moment du débat d'orientations budgétaires.

Les conséquences sont simples, aujourd'hui, Paris dépend des D.M.T.O., et donc de la spéculation immobilière. Paris dépend beaucoup du tourisme et de la taxe de séjour, mais Paris dépend de moins en moins de la production et de moins en moins d'économies qui soient finalement fiables et résilientes.

Nous vous proposons une alternative. Cette alternative, c'est l'idée d'une révolution en profondeur, qui remet au cœur la question de la production, en lien avec la relocalisation et les enjeux environnementaux. Vous savez, auparavant, quand on parlait de développement économique, on disait que les indicateurs les plus importants, ce sont les indicateurs de développement humains. Ces indicateurs de développement humains, c'est l'éducation, la recherche, le rôle très important des universités, la santé, le transport, l'alimentation.

Ces indicateurs, l'un des piliers fondamentaux, c'est le service public. Si on veut une économie qui soit résiliente, qui permette de développer la capitale, la première des choses est d'investir dans le service public.

Je pense notamment, quand je parle de services publics, à des enjeux importants, nous avons tout un débat à travers le réchauffement climatique sur les questions d'énergie. Je pense à Climespace, je pense à la question du chauffage urbain, je pense à la transition énergétique des bâtiments, je pense au transport et à la logistique urbaine, tout cela derrière, c'est une question de services publics et d'investir dans les services publics.

J'avais bien sûr présidé une mission dans le précédent mandat, Madame la Maire, qui a donné des préconisations très importantes sur la relocalisation et sur la fabrication, qui est un enjeu fondamental dans cette idée de développement économique.

Je voudrais rappeler quand même les préconisations de cette mission. Première préconisation : valoriser la fabrication, c'est le sens du label "Fabriqué à Paris", avec Olivia POLSKI, nous avons encore remis, à l'occasion du jury, plus de 400 labels cette année. C'est l'idée de la maîtrise du foncier, et pour relocaliser la production sur notre foncier. C'est l'idée d'une logistique urbaine qui permette justement une meilleure transition écologique, notamment par le fret, par le rail, et par le fleuve.

Je l'ai dit tout à l'heure, c'est investir fondamentalement dans l'enseignement supérieur et la recherche, et enfin, utiliser la commande publique pour favoriser cette production.

Voilà, Madame la Maire, je pense que nous pouvons porter cette révolution à deux conditions : une condition qui est le soutien au service public, et une deuxième condition, c'est la relocalisation de la production comme un enjeu fondamental de la réindustrialisation de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai une demande de rappel au règlement de la part d'un vice-président du groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Ce rappel au règlement au nom de notre groupe et notamment de sa présidente, Madame le Maire. Ce rappel au règlement s'appuie sur l'article 8 de notre règlement intérieur. Les séances, selon cet article 8, peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuels, sous le contrôle de la conférence d'organisation. Cette conférence d'organisation n'a en l'espèce jamais abordé la nouvelle gestion de la séance, à laquelle vous vous prêtez, Madame le Maire.

Vous perdez vos moyens, gardez votre calme. Nous vous demandons donc de cesser au plus vite cette manipulation et ce détournement de procédure, qui mettent en lumière vos carences et bien plus encore, vos faiblesses. Ou alors, d'ouvrir tous les micros de tout l'hémicycle et vous pourrez ainsi constater, Madame HIDALGO, la fragilité de votre majorité.

Nous aurions pu au passage profiter par exemple des nombreuses interjections commises par vos élus lors des interventions des élus d'opposition.

En conclusion, j'ajoute également que l'administration parisienne ne peut pas et ne doit pas être l'otage de vos détournements de procédure.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bonne intervention, Monsieur, au nom de votre groupe, plusieurs éléments.

Hier, de façon très transparente, j'ai dit que nous allions ouvrir les micros et je crois qu'il y a même un enregistrement qui montre que Mme DATI dit : "allons-y, bien sûr, ouvrez les micros, cela ne me pose pas de problème". D'ailleurs, les commentaires peu élogieux sur ses interventions ont fait florès dans les médias depuis hier soir, et je m'en réjouis parce que je pense que les Parisiennes et Parisiens doivent savoir ce qui se passe ici.

Pourquoi le micro de Mme DATI ? Depuis longtemps maintenant, je dirais presque depuis le début de cette mandature, il y a en permanence des interruptions de la nature de ce que l'on a entendu hier, voire parfois pire, que j'entends ici, parce que de là où je suis, j'entends ces différentes interventions, qui viennent perturber le débat, sa sérénité, l'écoute respectueuse et républicaine que nous nous devons. Quand un interlocuteur parle, on attend son tour de parole pour lui répondre, on n'essaie pas de l'interrompre.

Je dois dire que depuis le début de cette mandature, nous assistons à quelque chose qui n'a rien à voir avec cela, et qui vient, pour l'essentiel, de Mme DATI.

Vous me dites, il faudrait ouvrir tous les micros de l'ensemble du Conseil de Paris. Chiche ! Qu'entendrions-nous ? Un silence plutôt respectueux de la part de la totalité, quasiment, de cette Assemblée, à part vous, Madame DATI ! Je veux bien que l'on ouvre tous les micros chaque fois que quelqu'un intervient pour interrompre, comme vous êtes en train de le faire en ce moment, une oratrice ou un orateur.

Je propose que la conférence d'organisation en débatte, parce que je pense que c'est très important, que le respect de la parole et le respect des temps de parole… Voyez, elle est en train d'intervenir à nouveau.

Madame la présidente du groupe Changer Paris est en train d'intervenir, pour empêcher cette explication démocratique que je suis en train de faire.

Alors oui, je propose, cher Patrick BLOCHE, que la prochaine conférence d'organisation s'en saisisse, et que l'on voie comment on peut, dans notre Assemblée, par la transparence, parce que je ne vois pas d'autre façon de faire qu'en étant totalement transparent vis-à-vis des Parisiennes et Parisiens qui nous regardent, comment nous pouvons faire pour mettre en place une règle, d'ailleurs que vous avez acceptée hier, consistant à entendre ces interruptions, parce qu'elles perturbent la sérénité de nos débats.

Elles perturbent l'écoute dans laquelle nous devons être, et le respect. On peut ne pas être d'accord. C'est très bien ce matin qu'il y ait des opinions différentes, des visions différentes, de ce que l'on appelle l'attractivité de Paris.

C'est très bien d'en débattre, et c'est très bien que les Parisiennes et Parisiens voient nos différences. C'est comme cela que doit vivre la démocratie.

Pour autant, la démocratie ne peut pas se satisfaire d'élus de la République qui viennent entraver le débat en empêchant la sérénité des débats, et la prise de parole.

Oui, je demande que la conférence d'organisation se saisisse de ce sujet et puisse apporter des solutions, qui doivent se faire dans la transparence, et donc dans la décision collective de rendre public le contenu de ces interventions, qui se font de façon totalement inopportune, de mon point de vue, et totalement désorganisée, simplement pour perturber ce qu'il se passe ici.

Je vais finir. Ce qu'il se passe ici, cela ne peut pas être du spectacle, du mauvais spectacle. Il n'y a pas de comédiens et de comédiennes ici. Nous sommes des élus de la République. Nous ne jouons pas une mauvaise pièce de théâtre. Nous sommes là, parce que les Parisiens nous ont demandé d'être là, à la place qu'ils nous ont donnée, et dans le rôle qu'ils nous ont attribué. Et cela, nous devons le respecter. Vous n'êtes pas au spectacle ici. Vous êtes dans une enceinte qui décide de la vie quotidienne des Parisiennes et Parisiens !

2021 SG 86 - Communication de la Maire de Paris : "L'économie parisienne, un dynamisme retrouvé à l'issue de la crise, une attractivité redéfinie au service de la transition écologique et sociale". (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A présent, je donne la parole à Mme Johanne KOUASSI, du groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole, puisque c'est elle qui a la parole maintenant, à Mme KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci beaucoup.

Je pense que les Parisiennes et Parisiens sont là pour écouter le fond, l'action, et ce qui est mis en place. Je vous demanderai le silence, s'il vous plaît.

Parmi les différentes actions qui viennent redynamiser l'attractivité économique, je voudrais évoquer ce matin le projet intitulé "Refabriquer à Paris". Pas uniquement parce qu'il s'implante dans le bel arrondissement qu'est le 13e, mais parce qu'il est l'exemple même des projets ambitieux dont nos territoires ont besoin. Les projets dont souhaitent entendre parler les habitants, loin des polémiques stériles.

Il prouve que l'innovation et le dynamisme économique sont aussi conciliables avec les enjeux environnementaux, contrairement à ce que certains laissent penser.

A l'image du projet porté par la Caserne dans le 10e arrondissement, le 13e va prochainement accueillir un lieu innovant pour les filières du textile, du linge, et de la chaussure, au sein de l'hôtel industriel Berlier. L'hôtel industriel Berlier est une très belle réalisation architecturale post-moderne située dans une rue du même nom. C'est un immeuble que vous avez probablement déjà aperçu depuis le périphérique, sans en connaître le nom. Il a fait l'objet d'une réhabilitation par la R.I.V.P., qui a été l'occasion de lancer un appel à projets pour définir les futurs usages du bâtiment.

Dans le cadre de cet appel à projets, celui de la Manufacture circulaire a été retenu. Concrètement, cela signifie qu'un étage entier de ce lieu hébergera un incubateur à destination des acteurs de l'Economie sociale et solidaire, œuvrant pour le développement des activités de mode durable.

Ce sont plus de 1.000 mètres carrés qui seront consacrés à des activités autour du réemploi et de l'innovation, pour une mode écoresponsable : réalisation de retouches, nettoyage, confection de nouvelles pièces à partir de vêtements déjà utilisés notamment.

Les enjeux liés aux ravages de la mode jetable ou "fast fashion" sont colossaux. Ce projet n'est donc pas un gadget, terme que les élus d'opposition aiment brandir, surtout lorsqu'il s'agit d'innovation sociale et environnementale.

Chaque année, un Français achète 9 kilos de vêtements et en donne 3. On estime qu'un jean parcourt 65.000 kilomètres depuis le champ où le coton est récolté jusqu'au magasin de vente. Cela représente une fois et demie le tour de la planète.

La prise de conscience au sein de l'opinion progresse, mais doit encore s'accélérer. En créant ce deuxième lieu, Paris réaffirme sa volonté de prendre part à ce travail de sensibilisation, pour une meilleure prise en compte des enjeux d'environnement dans la mode et l'industrie textile.

Ce lieu sera aussi en lien direct avec les écoles de mode déjà présentes dans le 13e arrondissement, comme l'Institut français de la mode, situé quai d'Austerlitz, dont les activités vont encore se renforcer dans les mois qui viennent, en regroupant d'autres écoles de mode déjà existantes. L'ensemble permettra de créer un véritable pôle d'expertise et de savoir-faire des métiers de la mode et des filières textiles, linge et chaussures.

L'implantation de nombreuses écoles supérieures à Paris, en particulier pour les métiers de l'art, la mode et le "design", montre que Paris est et reste un lieu attractif pour les talents français et internationaux.

Au-delà de la mission de ce lieu, très cohérente avec la politique écologique menée par la Ville, ce projet amplifie la dynamique du territoire et permet la création d'emplois dans un secteur qui employait encore 10.700 personnes à Paris en 2015.

La fabrication des masques durant la crise sanitaire a souligné l'importance d'une relocalisation de la production textile. Les initiatives prises au moment de la crise sanitaire ont démontré que cela était possible. Avant cela, des marques pionnières telles que "Le Slip Français" ou "1083" avaient déjà ouvert la voie.

Par ce projet, la Ville de Paris s'inscrit pleinement dans ce mouvement de relocalisation des activités textiles, et plus largement dans la revitalisation du tissu productif et nous pouvons nous en féliciter. Rappelons que Paris est la première ville d'Europe en nombre de commerçants et d'artisans par habitant. Grâce à ce projet, la Ville continue de soutenir ce secteur d'activité qui fait notre fierté.

Paris est la capitale de la mode, et doit continuer à attirer les talents d'aujourd'hui et de demain. Le soutien de la Ville aux ateliers parisiens et aux lieux de création est une priorité. Les accompagner vers une production plus durable et locale est de notre responsabilité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Johanne KOUASSI.

Monsieur Vincent BALADI, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, l'économie et l'attractivité parisienne sont des thèmes chers pour moi, et les élus de notre groupe Changer Paris.

Madame la Maire, dans votre communication, vous nous dites, je cite : "la reprise est là, avec le redressement rapide de l'économie parisienne". Vous avez précisé aussi, je cite toujours : que vous ne cherchiez pas à tout prix l'attractivité économique à cause du contexte écologique.

Pour le bien-être économique, social et sociétal des Parisiens, nous devons cependant voir plus loin avec quelques pistes de réflexion que j'aimerais partager avec vous.

Le confinement et la transformation numérique des entreprises ont considérablement changé la donne. Il faudrait que les politiques publiques nationales comme locales soient désormais ciblées.

Après la baisse temporaire de la pollution du premier confinement et les quelques coronapistes provisoires pour vélos avec plots en plastique, le désastre économique et écologique continue. Les dernières statistiques, tant parisiennes que nationales, ne sont qu'un trompe-l'œil tant les aides indispensables mais coûteuses ont mis sous perfusion l'économie. Désormais, les commerces qui vivaient du tourisme ne peuvent plus faire face à leurs charges, toujours plus importantes : loyer, foncier, travaux, charges de copropriété, etc.

Les restaurants des quartiers de bureaux ne font plus le même chiffre avec le travail à distance. Et enfin, les boutiques physiques font face à la concurrence des commerçants en ligne, mais aussi des recycleries et des sites de réemploi, et c'est un bon point.

Ces commerces doivent se réinventer. Les foyers essaient de consommer de façon raisonnée et utile, privilégiant la qualité à la quantité. N'en déplaise à certains membres de votre majorité qui ne cessent de critiquer les groupes qui favorisent le fabriqué en France, les métiers d'art, et l'emploi en France souvent décarboné, face aux produits à bas coûts venants de porte-conteneurs issus de pays n'ayant pas du tout la même protection sociale, qui vous est pourtant si chère. Combien d'entreprises vendent des produits à bas coûts venant d'Asie avec un impact carbone désastreux ?

Non, Madame GOMES, les hôtels des beaux quartiers comme vous dites avec mépris, ne sont pas des hôtels systématiquement de grands groupes, mais des hôtels familiaux. J'en connais beaucoup dans mon arrondissement, portés à bout de bras par des indépendants qui prennent beaucoup de risques... Laissez-moi finir, je vous ai écoutée attentivement.

… Qui ont vécu le confinement et ses conséquences sur le tourisme, avec inquiétude, tant ces P.M.E. génèrent des emplois directs, de services, peu délocalisables. Je serais heureux de vous y emmener.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous empêchez votre collègue de parler, c'est bizarre.

M. Vincent BALADI. - Je peux continuer ? Les aides versées par l'Etat ont permis de maintenir les entreprises et les emplois. Toutefois, la dépense publique à 60 % de P.I.B. et la dette française de 2.700 milliards d'euros - je rappelle que c'est plus 44 % depuis 2012 - nous amènent à une situation grave, qui nous met justement sous tutelle

de nos créanciers, qui sont en majorité non-résidents, comme nous le sommes d'ailleurs déjà pour l'énergie aujourd'hui avec la stratégie ratée et les allers-retours gouvernementaux de ces dernières années.

Malgré cela, le Président MACRON continue à utiliser le chéquier de la France pour faire campagne, sans aucun recul sur les aides et le fléchage nécessaire dont je parlais précédemment. Avec l'argent magique, l'inflation commence déjà, baissant un peu plus le pouvoir d'achat des foyers.

Vous savez que loin des caricatures, nous souhaitons garder ce qui fonctionne, comme les labels "Fabriqué à Paris", ou "Relancer mon entreprise autrement", mais surtout, changer, changer Paris, changer ce qui ne fonctionne pas dans la gestion municipale actuelle.

Voici quelques pistes :

- fléchage des aides aux entreprises générant des emplois.

- Interdiction pure et simple et procédure systématique contre l'affichage sauvage commercial, vraie aberration écologique et de propreté. Je voyais récemment un affichage sauvage pour une recyclerie ou un concert écologique, vous vous rendez compte ?

- Favorisation des entreprises fabriquant en France dans des locaux appartenant à la Ville.

- Lutte contre la monoactivité.

- Une réflexion sur les obligations de commerce en rez-de-chaussée dans l'économie d'aujourd'hui, qui a considérablement changé dans le cadre d'ailleurs de la refonte du P.L.U.

- Rénovation de lieux touristiques, de notre patrimoine qui appartient à la Ville, comme les églises. C'est un patrimoine menacé d'ailleurs, qui fait de Paris ce qu'est Paris.

- Enfin, engagement triparti avec la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, et une réflexion sur les commerces de Paris, en 2030, dans la ville de demain.

Ce sont ces commerces, ces emplois, qui généreront les ressources du futur. Les aides et les dettes aujourd'hui, je rappelle, seront les impôts et taxes de demain, et cela pèsera sur nos enfants. Dépenser pour investir, oui. Dépenser pour dépenser sans amélioration du bien-être des Parisiens, non.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots en réponse à mon collègue M. BALADI, sur l'histoire des hôtels. Ne vous méprenez pas, allez regarder la liste. Barbara GOMES vous le disait, ce ne sont pas les petits hôtels dont vous parlez. Effectivement, ces gens-là, il faut les accompagner.

Ce sont de grands hôtels qu'il est proposé de financer dans le cadre de ce projet de délibération. Je vous invite à aller regarder, vous comprendrez mieux pourquoi Barbara GOMES s'y attelait tout à l'heure.

Madame la Maire, chers collègues, on le sait, la crise économique que nous subissons depuis la pandémie est d'une gravité sans précédent. L'INSEE nous parle de 360.000 destructions d'emplois au niveau national en 2020 et l'UNEDIC table à fin 2021 sur la destruction de 230.000 emplois, si l'ensemble des régimes d'aide et d'accompagnement venaient à s'arrêter.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du R.S.A. a explosé à Paris comme le nombre de chômeurs de catégorie A, ainsi que le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Cela montre une chose : plus que jamais notre tissu économique à Paris est trop dépendant d'activités liées à la mondialisation, au tourisme et à la restauration. Des secteurs qui ont été très touchés par les confinements et les couvre-feux successifs.

Notre système économique est donc trop fragile et l'économie classique n'y changera rien tant que tout sera organisé autour du dogme de la compétition et de la mondialisation. Paris a besoin de retrouver une économie apaisée, tournée vers le local, une économie dans laquelle les habitantes et les habitants de la capitale et de son agglomération s'y retrouvent.

Les mots ont un sens et ma collègue Alice TIMSIT l'a rappelé. Nous ne voulons plus d'une capitale dite attractive, livrée aux requins de la finance immobilière et aux fonds d'investissement, qui jouent au Monopoly en permanence en faisant de Paris la vitrine de leur "business".

Au terme "attractivité", nous préférons donc "économie locale, sobre, épanouie", au service du territoire. Un système économique qui garantisse la solidarité et une meilleure répartition des richesses, la coopération et la relocalisation. Une économie à fort impact.

L'image de Paris ne s'en verra pas moins valorisée, bien au contraire.

Nous le voyons aujourd'hui, la capitale est citée en exemple dans sa politique d'accompagnement des entreprises à impact et de l'économie sociale, solidaire et circulaire, notamment parce que nous voulons fonder notre soutien aux entrepreneurs sur leur capacité à contribuer à cette nouvelle économie, tournée non plus vers les profits mais vers la solidarité, et l'impact social et territorial.

C'est pourquoi depuis 2014, et la stratégie mise en œuvre par notre majorité et singulièrement par Antoinette GUHL, nous construisons une politique de soutien à l'entrepreneuriat qui intervient à tous les stades. Depuis la naissance des structures, via un appui dans la gestion de trésorerie, jusqu'à la consolidation et nos politiques de prêt d'honneur, jusqu'au changement d'échelle que nous finançons sur la base d'un modèle économique stabilisé, justement par cet accompagnement en plusieurs temps.

Ce changement d'échelle, c'est tout l'enjeu de la nouvelle étape dans la stratégie E.S.S. parisienne conduite par la majorité, avec la consolidation des filières économiques, solidaires et relocalisées que porte désormais notre collègue écologiste Florentin LETISSIER, et que nous appuyons totalement.

Une stratégie conçue pour mieux résister à l'économie classique et aux crises, avec la mise en route l'année prochaine d'un fonds d'investissement dédié au développement de cette nouvelle économie d'utilité sociale, qui sera portée en partie par l'excellente équipe de Paris Initiative Entreprise. J'en profite pour les saluer au nom des élus écologistes de Paris.

L'élu du 18e arrondissement que je suis voit dans leur action une grande satisfaction aussi, parce que c'est dans cet arrondissement que la plupart des entreprises qui sont accompagnées par Paris Initiative sont développées et se déploient. C'est une bonne chose.

Au-delà du fonds d'investissement, les élus écologistes tiennent à saluer par ailleurs dans cette communication et les projets de délibération qui lui sont rattachés, la mobilisation des acteurs autour de filières emblématiques. Nous avons posé les pierres depuis 2014. Il nous faut maintenant accélérer et faire en sorte que Paris soit un territoire de production, notamment en matière de mode éthique et de textile durable. C'est l'ambition de la Manufacture circulaire dans le 13e et c'est une excellente nouvelle.

Qui dit économie dit emploi. Cet enjeu est bien entendu majeur, notamment pour les publics les plus fragiles. Ceux qui ont du mal à se faire une place sur le marché du travail en période normale, tout particulièrement les jeunes peu qualifiés, moins diplômés que les autres, les personnes isolées, parfois à la rue ou en situation de handicap, mais aussi les seniors qui se retrouvent sur le carreau après une carrière professionnelle bien remplie.

L'E.S.S. et l'insertion par l'activité économique, c'est une réponse à ces fragilités induites et aggravées par notre système économique. Plus nous serons en capacité de les introduire dans notre logiciel, plus notre réponse sera adaptée, et plus cette économie alternative que nous voulons porter sera épanouie et fera office de modèle. Ce modèle est un modèle qui accompagne le déploiement, par exemple, d'une filière cyclo-logistique alternative qui protège, forme et propose de nouveaux métiers autour du vélo, comme le font Olvo ou encore Carton Plein, et qui challenge les modèles précarisés et ubérisés notamment incarnés par Uber.

C'est bien un modèle alternatif à l'économie mondialisée qui peut nous permettre de construire une économie à taille humaine, plus vertueuse, qui forme, accompagne, et ne laisse personne sur le carreau.

Voilà ce que nous voulions vous dire, chers collègues, sur notre vision de l'économie à Paris pour aujourd'hui et pour demain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'enseignement supérieur et la recherche constituent d'indéniables moteurs de l'attractivité économique d'une ville. A Paris, nous en avons fait depuis des années des priorités de notre action. Depuis 10 ans, ce sont ainsi 10 milliards d'euros qui ont été investis dans ces domaines, dont 500 millions d'euros d'investissement pour l'enseignement supérieur et la recherche, pour la vie étudiante, la construction et la rénovation des logements étudiants.

Ces investissements contribuent à l'attractivité de la Ville de Paris. Ils attirent les étudiants, les chercheurs, les techniciens de laboratoire. Ceux qui portent les innovations technologiques, ceux qui les financent. Une "créative class" pour reprendre le terme de Richard FLORIDA, qui contribue activement à l'attractivité de notre territoire, au dynamisme de nos quartiers, et à l'activité économique dans une économie de la connaissance et de l'innovation.

Ces investissements permettent à des chercheurs internationaux de premier plan de développer des projets scientifiques à Paris. Un appel à projets comme "Emergence" par exemple, constitue une formidable vitrine de la recherche à Paris, un dispositif puissant, permettant de valoriser son action à l'échelle nationale et internationale.

Cette attractivité, tirée par la recherche et la science, qui est si importante aujourd'hui, se traduit par des créations d'emplois directs grâce à des financements de laboratoires, mais aussi par des emplois indirects. Les études montrent qu'aujourd'hui, un emploi direct dans la recherche génère quatre emplois indirects sur notre territoire.

Je voudrais prendre ici un exemple précis, illustrant le volontarisme de l'Exécutif municipal pour faire de la recherche un élément clé de l'attractivité de notre ville, celui de la restructuration de l'E.S.P.C.I.

La construction d'un nouveau campus, entièrement rénové, permettra à l'E.S.P.C.I. de devenir un centre mondial de recherche et de formation pluridisciplinaire, au cœur du tissu scientifique déjà dense du Quartier Latin.

Ce projet vise à augmenter la capacité d'accueil de cette prestigieuse école, aussi bien en termes d'enseignement, avec le passage des promotions de 80 à 100 élèves, que de recherche.

Il vise aussi à intensifier les relations entre les recherches menées par les 522 chercheurs des laboratoires de l'Ecole, et les entreprises pouvant déployer les innovations issues de ces recherches. Car on le sait, dans recherche et développement, le plus important, c'est sans doute le "et". C'est la passerelle entre la recherche fondamentale et ses applications technologiques. C'est le passage de l'invention à l'innovation.

L'E.S.P.C.I. est labellisée "Paris Innovation" depuis 2014, une certification qui rend ses jeunes entreprises incubées éligibles à une subvention du fonds Paris Innovation Amorçage.

L'incubateur de l'E.S.P.C.I, "PC Up", accompagne depuis 2015 les chercheurs entrepreneurs en s'appuyant sur l'écosystème local. Des "start-up" de la "deep tech" se développent ainsi avec succès au cœur de Paris.

L'E.S.P.C.I. a contribué à des découvertes majeures, telles que le radium, le sonar, et plus récemment l'imagerie médicale ultrarapide ou le caoutchouc autocicatrisant.

Autre illustration récente, aujourd'hui la "start-up" C 12 Quantum Electronics incubée à l'E.S.P.C.I. connaît une phase importante de développement. Cette jeune pousse développe des processeurs quantiques de haute-fidélité, grâce à un matériau, le nanotube de carbone, qui permet d'accélérer les problèmes complexes des industriels hors de portée des ordinateurs classiques, pour une optimisation en chimie ou en "machine learning".

Sa croissance est le fruit de la culture entrepreneuriale de l'E.S.P.C.I. et elle illustre bien les atouts d'un campus scientifique, Montagne Sainte-Geneviève, qui regroupe de nombreux établissements avec lesquels les chercheurs de l'Ecole travaillent quotidiennement.

La restructuration de l'E.S.P.C.I. doit permettre à l'Ecole de rester compétitive par rapport aux autres établissements qui se sont lancés dans une démarche similaire à proximité immédiate, comme l'Institut Curie ou l'E.N.S. Le campus bénéficiera de l'attractivité de l'Ecole, tout comme il bénéficie de l'attractivité de Paris, ville dense et cosmopolite, on l'a dit. En attirant les meilleurs élèves et chercheurs, un cercle vertueux va ainsi s'intensifier.

La participation de l'Etat dans le cadre du plan de relance à hauteur de 30 millions d'euros, sur un total de 227 millions d'euros, dont 7 millions de la Région, et tout le reste financé par la Ville, est une reconnaissance de l'attractivité de cette école et de son rayonnement bien au-delà du cadre municipal.

Mes chers collègues, parce que Paris est une capitale scientifique mondiale, nous continuons plus que jamais avec vous, Madame la Maire, avec vos adjointes, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, dont je salue le travail, nous continuons à soutenir la recherche et à promouvoir l'innovation dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Dernier orateur pour le groupe Changer Paris, M. MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaiterais vous interroger sur la politique de l'attractivité et la politique économique en matière de gestion d'argent public, et votre capacité à la redistribution avec rigueur, et intégrer dans ce chapitre une culture de résultat.

Tout d'abord, de nombreux projets de délibération nous sont présentés depuis le début de la mandature, et encore au cours de ce Conseil, comme nous le rappelle par exemple le DAE 189, sur lequel j'interviendrai plus tard, sans pièces comptables, sans budget prévisionnel, sans objectifs de résultat, certaines même n'ont pas de trésorier. Certaines autres ne sont même pas soutenues par d'autres collectivités ou par l'Etat. Ceci est grave.

Lorsque nous votons pour une subvention de 20.000 euros, que votre majorité qualifie de petite subvention, c'est un peu dangereux. Il faut faire attention sur la notion d'argent public à mon sens. 20.000 euros de subvention, c'est 20.000 euros de taxes collectés, c'est 20 familles modestes qui payent 1.000 euros d'impôts, ou c'est donc 50.000 euros de bénéfice d'un artisan, et pour qu'un artisan dégage 50.000 euros de bénéfice, il lui faut facturer plus de 1 million d'euros de chiffre d'affaires. Les artisans qui font 1 million de chiffre d'affaires ne sont pas si nombreux.

Ces montants, Madame la Maire, nous obligent et vous obligent, et je renouvelle donc une demande que j'ai déjà formulée de nombreuses fois, nous voulons dans les dossiers de subvention, des dossiers complets, rigoureusement établis, avec des pièces comptables, avec des objectifs de résultat.

En deuxième point, mon groupe et moi-même souhaiterions que vous mettiez en place une culture de résultats plus importante dans la distribution des subventions, en particulier aux organisations d'insertion à l'emploi, aux entreprises que la Ville subventionne, et aux associations.

Nous demandons d'avoir des bilans annuels de réalisation et des explications attachées, lorsque les objectifs ne sont pas remplis.

Madame la Maire, c'est en gérant avec rigueur et avec parcimonie les fonds publics que vous éviterez la montée des extrêmes, et que vous laisserez de côté l'amertume du populisme.

Nos concitoyens nous regardent et souhaitent que nous gérions leurs impôts comme ils gèrent leur budget familial ou leur entreprise. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Chers collègues, après ce débat, je propose maintenant à l'Exécutif de vous répondre. Il y a quatre intervenants. Je demande à chacun de respecter très strictement son temps de parole.

Je donne la parole à la première intervenante pour l'Exécutif, Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il est peu de dire que la crise sanitaire a bousculé l'économie parisienne, nos entreprises et leurs salariés, et personne n'aurait l'idée d'en faire un prétexte.

Rappelons-nous de l'état de sidération qui était le nôtre au début du printemps 2020, lorsque le premier confinement a été instauré. Pour nos entreprises, nos commerces, tout était remis en question du jour au lendemain. Certains secteurs d'activité étaient complètement mis à l'arrêt et l'absence de perspective et de reprise totale était complète.

N'oublions pas. Face à cette situation, la collectivité parisienne a réagi immédiatement en mobilisant un plan de relance de 200 millions d'euros. 200 millions.

Ici même, il y a un an, nous avons lancé le plan "Paris boost emploi" visant à renforcer l'ensemble de nos politiques en faveur de l'insertion professionnelle des Parisiens et du soutien aux entreprises. Alors tout cela, pour quoi ? Quel bilan ?

Les chiffres sont là. Aujourd'hui, le taux de chômage a baissé, on est à 6,5 % contre les 7,3 % l'année dernière au même moment pendant la crise, sachant qu'avant la crise ce chiffre était de 6,2 %. Lorsque les entreprises vont bien, l'emploi va bien, l'économie parisienne va bien, et nos propres finances aussi.

Les projets de délibération DAE 134, 281 et 311 rattachés à cette communication en illustrent les grands principes.

Le soutien aux entreprises d'abord. Avec l'appel à projets "Relancer mon entreprise autrement", nous avons proposé un dispositif unique en son genre, permettant d'aider fortement et très concrètement nos professionnels à adapter leurs locaux et leurs activités aux contraintes sanitaires et à la transition écologique. Sur ces deux dernières années, ce sont plus de 6 millions d'euros qui ont été versés à 256 entreprises pour leur permettre de réaliser ces travaux.

Ce dispositif est complémentaire des nombreuses aides prévues par l'Etat et la Région, dans la mesure où son bénéficiaire n'a pas à rembourser la somme allouée, à la condition qu'il réalise les travaux pour lesquels il a candidaté, un vrai coup de main pour favoriser la reprise de nos entreprises.

L'insertion professionnelle des Parisiens dans des métiers d'avenir et d'utilité sociale ensuite, c'est la politique que nous prônons depuis 2016 avec la création de formations type "Paris code" ou "Paris fabrique" sur des filières du numérique et de l'économie circulaire. C'est celle que nous prolongeons avec le programme "Paris emplois à domicile", qui fait l'objet du projet de délibération DAE 134. La crise a réaffirmé le caractère essentiel des métiers de l'accompagnement et du soin et nous savons que les besoins vont aller croissant dans les domaines.

En investissant dans la formation, nous participons à la valorisation de ces métiers, à la montée en compétences des personnels et à la modernisation de ces filières. Nous co-construisons de façon concrète l'économie parisienne de demain.

Sur l'année 2021, nous avons investi pas moins de 4 millions d'euros sur l'ensemble de nos programmes de formation. 4.000 Parisiennes et Parisiens pourront ainsi se former gratuitement, et 50.000 d'ici la fin de la mandature, comme l'a rappelé Mme la Maire.

Nos soutiens financiers à nos opérateurs, notre soutien à l'EPEC via le DAE 281 est primordial. Elle s'inscrit dans la complainte du service public de l'emploi, car elle incarne une forte présence dans les quartiers populaires, et

dans les quartiers au sein des territoires, via le Plan local pour l'insertion et l'emploi et l'animation des points Paris Emploi dans les 10e et 18e arrondissements.

Nous avons examiné avec attention et intérêt, mes chers collègues, Nicolas BONNET-OULALDJ et Mme Barbara GOMES, votre vœu relatif à un bilan des actions engagées avec les subventions versées par la Ville, proposant de présenter un bilan social et environnemental, et cela a été demandé par nombre d'entre vous. Ce sujet englobe toute la politique de financement de la Ville au-delà des entreprises, des SEM de la ville, les bailleurs sociaux, des entreprises de l'E.S.S., un échange élargi est donc nécessaire sur ce sujet, mais je vous rappelle qu'aujourd'hui, chaque versement de subvention fait l'objet d'un strict conventionnement avec la collectivité qui, s'il n'est pas respecté, peut faire l'objet d'un rappel.

Il est donc faux de dire que les aides publiques ne sont pas considérées. Et la sélection des entreprises bénéficiaires d'aides des appels à projets passe par des jurys.

En ce qui concerne la subvention "Relancer mon entreprise autrement", un contrôle sera effectué sur l'ensemble des entreprises aidées pour vérifier la bonne destination des travaux consacrés à la transition sanitaire, écologique, ou à l'accès P.M.R.

Considérant le grand nombre d'adjoints, de compétences, de directions impactés sans avoir pu véritablement effectuer un travail de préparation et d'étalonnage sur le dispositif ; considérant que le système en place n'est pas suffisant, je vous propose de retirer votre vœu en prenant un engagement très fort de l'Exécutif pour un travail constructif à mener entre les élus, garants de l'utilisation des deniers publics, et tous ceux impactés par ce vœu, notre objectif étant de proposer un dispositif permettant l'amélioration de cette évaluation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Quant au vœu de Mme SIMONNET, je suis d'accord avec vous, l'Observatoire de l'économie parisienne est en effet tourné vers l'analyse des bouleversements, l'"ubérisation" en fait déjà partie, nous finançons la Maison des coursiers. Notre engagement est très fort, je vous demande donc de retirer votre vœu ou de formuler un avis défavorable.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je vais essayer de respecter mon temps de parole, Madame la Maire, merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Quelques mots en réponse par rapport aux interventions sur votre communication, notamment sur le projet de délibération DAE 194.

Pour donner en quelques secondes un contexte sur les questions de tourisme, puisque dans cette communication, on a parlé beaucoup de tourisme, la première chose est que sur le tourisme, nous avons besoin d'une reprise. Je rappelle les chiffres : 10 % du P.I.B., 13 % de l'emploi, et pour le coup un emploi qui est local. 99 % de ce qui se passe autour de l'emploi dans le tourisme est un emploi local.

Nous avons aussi besoin d'une reprise qui se fasse autrement, je rappelle que sur la question du tourisme, il y a des enjeux, notamment des enjeux de transition dans le domaine de l'écoresponsabilité. Régulièrement, les études viennent rappeler qu'à cet endroit, il y a un travail particulièrement important à faire dans ce domaine-là.

C'est bien évidemment pour cela que suite aux Assises du tourisme durable et écoresponsable, nous avons lancé un appel à projets dans le domaine de l'hôtellerie, il y en aura d'autres, je le dis, sur la question des transports, dans le domaine de l'adaptation de notre ville à un tourisme plus durable et écoresponsable, donc sur la question de l'hôtellerie, de manière à accompagner, à aider à ce que dans le domaine de la transition écologique et durable, on puisse faire en sorte qu'il y ait une meilleure écoresponsabilité, une meilleure durabilité du point de vue de l'hôtellerie.

Je rappelle juste, pour donner les chiffres quand même, 15 hôtels sont aidés dans ce cadre-là, ce ne sont pas que des hôtels dans le 7e ou le 16e arrondissement, il y en a 3 sur 15, mais il y a des hôtels dans le 18e, le 20e, le 11e, le 12e arrondissement. Ce sont des hôtels entre 2 et 4 étoiles, donc ont été exclus les hôtels dits de luxe, les palaces ou 5 étoiles, et 2 auberges de jeunesse sont aidées dans ce cadre.

Quel est l'objectif ? L'objectif est simple, il est qu'à un endroit qui est un endroit de l'hôtellerie, nous puissions accompagner, c'est l'idée d'accompagner la transition que l'on fait sur les questions de tourisme, nous puissions accompagner le monde de l'hôtellerie, justement à travailler plus sur les questions d'écoresponsabilité, à ne pas systématiquement avoir recours à des climatisations individuelles, à travailler par exemple comme cela va être le cas du Novotel dans le 15e arrondissement, à supprimer le plastique. Nous allons, par ce biais, économiser 450.000 distributions ou ventes de bouteilles en plastique dans cet hôtel.

Bref, c'est un travail justement d'accompagnement et un travail de transition écologique, de transition écologique, transition de durabilité sur le tourisme à Paris.

Dernier élément, c'est aussi une question de rééquilibrage territorial, je l'ai dit, vous avez vu les arrondissements, le 18e, le 20e, le 12e, qui ne sont pas des arrondissements où vous avez florès d'hôtels, ce n'est pas le Triangle d'or de l'hôtellerie. Là aussi on a un travail qui ne se pose pas simplement sur la question de l'écoresponsabilité. Je rappelle aujourd'hui que si nous voulons travailler mieux et réguler "Airbnb", nous avons besoin d'avoir une offre hôtelière de qualité, une offre hôtelière qui s'améliore, parce que c'est aussi de cette manière que l'on arrivera à juguler et réguler le problème d'"Airbnb" que nous avons à Paris.

Dernière chose, c'est la première fois que nous faisons cet appel à projets. On en fera le bilan comme c'est demandé, et s'il y a des éléments sur lesquels il faut faire évoluer les critères, il n'y a aucun problème pour le faire et on regardera sur le deuxième appel à projets s'il y a besoin de pouvoir ajuster les choses de ce point de vue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Frédéric HOCQUARD.

La parole est à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour vos interventions.

Je dois vous avouer que j'ai grand plaisir à parler d'économie sociale et solidaire dans cette Assemblée, à l'occasion de notre séance de novembre, puisque comme vous le savez peut-être, chaque année le mois de novembre, c'est le mois de l'économie sociale et solidaire, et partout en France, de nombreux événements sont organisés pour faire connaître les projets des associations, des mutuelles, des coopératives, des fondations, des entreprises sociales et des structures d'insertion qui constituent le monde de l'E.S.S.

J'ai pu constater aussi avec plaisir à quel point, sur de nombreux bancs de cette Assemblée, l'E.S.S. était populaire et vue comme un modèle à la fois pour le présent et pour l'avenir.

A Paris, l'économie sociale et solidaire, ce n'est pas une économie de niche, ce sont 12.000 structures, 10 % de l'emploi, et 10 % de la richesse créée sur le territoire. L'E.S.S. a donc toute sa place dans un débat sur l'attractivité économique de notre ville et c'est cette politique publique qui vise à faire de Paris un territoire propice au développement de l'E.S.S., que je porte aux côtés de Mme la Maire.

En effet, la Ville soutient aujourd'hui les entreprises de l'E.S.S. dans leur création et dans leur développement, comme vous l'avez précisé d'ailleurs dans un certain nombre de vos interventions.

D'abord, via l'insertion par l'activité économique, qui accompagne aujourd'hui le retour vers l'emploi de plus de 6.000 Parisiennes et Parisiens qui en sont éloignés. Il s'agit principalement d'un financement fixe, d'aide aux postes, à hauteur de plus de 7 millions d'euros, et nous portons avec Mme la Maire, dans le cadre de cette mandature, un doublement de ce financement dans le cadre du plan "boost Emploi".

C'est un bel objectif, et ce sont donc 5.000 nouveaux Parisiennes et Parisiens supplémentaires qui pourront retrouver le chemin d'emploi.

La Ville accompagne aussi la création de nouveaux parcours d'insertion dans les métiers de l'économie circulaire et de la transition écologique. C'est le sens d'un projet de délibération rattaché à cette communication, et qui vise à soutenir financièrement le lancement de nouvelles activités d'insertion dans les métiers de la réparation de vélos, de réemploi de textiles, du zéro du plastique, etc.

La Ville soutient également l'entrepreneuriat social et le développement de nouvelles entreprises de l'E.S.S. Chaque année, la Ville accompagne plus de 2.000 Parisiennes et Parisiens dans la création de leur entreprise à impact, et près de 800 entreprises sont créées tous les ans.

Chaque euro dépensé, et j'insiste sur ce point, notamment par rapport à nos collègues de l'opposition qui pointent si souvent la question de la bonne gestion de l'argent public, et je vais vous faire la preuve que nous le faisons, puisque quand nous mettons de l'argent dans ces dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat social, chaque euro qui est mis, c'est 2,38 euros d'aides sociales économisés dans les deux ans qui suivent, parce que nous sortons un certain nombre de personnes de dispositifs de prestations sociales qui sont parfois plus coûteux.

Mais nous souhaitons aller plus loin, et c'est pourquoi nous avons travaillé à un outil qui nous permettra véritablement de changer d'échelle sur le développement de l'E.S.S. à Paris. En partenariat avec "Paris Initiative Entreprise", nous allons lancer un fonds d'investissement E.S.S. en début d'année prochaine, c'est une première pour une collectivité territoriale en France. Cela va nous permettre d'accompagner une quarantaine de projets d'E.S.S. et d'utilité sociale. Plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires sont attendus, générés, et la création de près de 500 emplois. C'est un accompagnement en capitalisation en fonds propres, c'est un nouvel outil dans toute une palette d'accompagnements financiers que nous mettons en place.

On voit bien depuis la sortie des périodes de confinement et de couvre-feux successifs, un certain nombre d'articles, de reportages qui fleurissent sur ces modèles économiques alternatifs qui incarnent le monde d'après, plus durable et plus solidaire. Et l'E.S.S., finalement, incarne cette économie que nous souhaitons toutes et tous, mais paradoxalement, elle reste encore largement méconnue des Françaises et des Français, c'est un des constats qui

ressortent d'un sondage très intéressant publié par l'institut Harris Interactive, qui montre que les Français connaissent le mot E.S.S., mais ne savent pas vraiment encore expliquer ce que cela veut dire derrière.

Et donc, nous avons un enjeu majeur plus que jamais de faire connaître concrètement l'économie sociale et solidaire, malgré une histoire plus que centenaire, c'est l'histoire des premières coopératives et mutuelles ouvrières, cela commence dès le début du XIXe siècle, qui reste encore largement à connaître, et qui est très ancrée dans les réalités actuelles.

C'est parfois difficile d'expliquer justement ce qu'est l'E.S.S., parce que c'est un monde très hétérogène entre le grand groupe bancaire coopératif et la petite régie de quartier, mais c'est vrai que ce qui les réunit, c'est quand même une vision de l'économie qui met au cœur de son modèle, l'utilité sociale de la production, l'insertion de personnes qui sont éloignées de l'emploi, et l'instauration d'une gouvernance interne, collective et démocratique.

Je voudrais insister, pour terminer, sur les liens entre économie sociale et solidaire, et économie circulaire. C'est le sens de l'action que je porte à la Ville de Paris en la matière, puisqu'à l'heure de la crise écologique, il faut vraiment relocaliser un certain nombre d'activités et cela a été dit, il faut produire différemment, en réparant, en réutilisant, en réemployant, en recyclant, en réduisant nos déchets également.

On a ciblé des filières prioritaires, le textile, l'électroménager, l'ameublement, la construction qui ont une réalité déjà forte dans notre ville et qu'il faut développer sur une manière plus circulaire de produire et de consommer. Nous avons un fort potentiel d'emplois non-décocalisables, et je vous remercie, Madame KOUASSI, d'avoir parlé du beau projet de manufacture de textile circulaire dans le 13e arrondissement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - C'est un projet majeur, qui va créer près de 100 emplois en insertion par l'activité économique dans cette filière d'avenir, et nous nous en réjouissons.

Je vous remercie, mes chers collègues en tout cas, pour toutes vos interventions. J'ai terminé, Madame la Maire, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci infiniment. Toutes vos réponses sont passionnantes, et dernière réponse de l'Exécutif, Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci à tous pour vos propos, c'est effectivement bien évidemment notre rôle en tant que collectivité que de soutenir des entrepreneurs et des structures qui développent des solutions innovantes, qui bénéficient à tous. Et donc, bien évidemment, des "start-up" qui participent de fait à l'attractivité de la ville et les "start-up" travaillent bien évidemment, c'est de l'innovation sociale, de l'innovation d'usage, de l'innovation technologique, de l'innovation économique, et je n'ai pas forcément toujours entendu cela. Donc, il faut le savoir et savoir aussi que nous sommes la capitale européenne de l'innovation.

M. COBLENCE l'a bien dit, on travaille avec Marie-Christine LEMARDELEY, pour qu'effectivement nous puissions travailler sur l'excellence scientifique et académique de nos établissements d'enseignement supérieur, et grâce à cela, nous avons accompagné ces dernières années, un certain nombre de lieux d'innovation, qu'ils soient d'initiative publique ou privée, des centres de recherche, des incubateurs, des campus de "start-up", mais aussi, Monsieur BONNET-OULALDJ, des "Fab Lab" où nous réintroduisons la fabrication.

Et oui, les "start-up" sont bien évidemment des créatrices d'emploi. Vous dire aussi que nous les soutenons lors de la phase d'accélération de leur activité, c'est ce que nous faisons avec Afaf GABELOTAUD notamment.

Vous avez parlé, Madame, tout à l'heure, de l'hôtel Berlier avec la R.I.V.P. au niveau des hôtels industriels, afin de permettre à ces structures de se développer dans leur phase d'industrialisation, parce qu'il est important pour nous de permettre leur maintien sur le territoire parisien, sur le territoire de Paris, de l'Arc de l'innovation, mais aussi dans la métropole, parce que c'est ce tissu dynamique qui fait l'attractivité de Paris.

Peut-être juste un dernier mot pour rebondir sur ce que la Maire de Paris a dit en début de sa communication, bien évidemment, l'attractivité ne peut plus seulement et uniquement se définir via la surface disponible de bureaux ou des indicateurs économiques, et une ville attractive, c'est une ville qui travaille en faveur de la lutte contre le changement climatique, et en faveur des innovations sociales.

Et pour porter cette vision, nous avons commencé à travailler sur de nouveaux indicateurs, nous allons mettre en œuvre cette politique avec l'APUR, qui a déjà commencé à travailler sur ce sujet, avec "Paris&Co", avec nos partenaires métropolitains, d'autres villes françaises.

Nous souhaitons l'élargir à d'autres métropoles notamment du C40, afin de partager cette vision de ce qu'est une ville attractive à l'échelle internationale, avec pourquoi pas la mise en place d'un observatoire de l'attractivité qui pourrait participer à cette réflexion et qui nous permettrait de mieux mesurer l'impact de nos politiques de développement durable, qui je le rappelle incluent aussi le soutien au "greentech" au "biotech", au "low-tech" et c'est aussi cela, comme l'a bien dit Jean-François MARTINS, l'attractivité de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chère Pénélope KOMITÈS, merci à l'ensemble des orateurs et aux quatre adjointes et adjoints qui viennent de s'exprimer.

Nous allons maintenant passer aux votes.

J'ai un vœu n° 16 du groupe Communiste et Citoyen, est-il maintenu ? Oui.

Il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 311.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 311).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 325.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 325).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 194.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 194).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 303.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 303).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 190.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 190).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 127 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 127 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 97 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DAE 97).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 281.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 281).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération SG 86.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que 8 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative à "la dégradation de l'offre de transports pour les bus, métro et RER."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la gouvernance de Paris."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, est relative "au contrôle du "pass" sanitaire dans les bibliothèques parisiennes."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative à" l'état des lieux de la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative à "la prise en charge des personnes à la rue."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative "aux opérations d'urbanisme de grande hauteur."

La septième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police, est relative à "l'accueil des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans les commissariats."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris, est relative "au bâtiment situé 19, rue des Frigos dans le 13e arrondissement."

Merci beaucoup, chers collègues, je vous propose de nous retrouver à 14 heures 30 pour l'examen des questions d'actualité, à tout à l'heure, bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, Mesdames et Messieurs, je vous propose de prendre place.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous entamons donc notre séance de questions d'actualité.

Je vous demande de fermer la porte, s'il vous plaît.

Merci.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la dégradation de l'offre de transports pour les bus, métro et RER.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité est posée par le groupe Communiste et Citoyen.

Je crois que c'est Jean-Philippe GILLET qui pose cette question.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous observons depuis plusieurs semaines un certain retour à la normale en matière de mobilité : les épisodes de confinement sont pour l'instant derrière nous, le télétravail se fait plus rare et des millions de Franciliens se déplacent à nouveau quotidiennement dans Paris.

Pour autant, tout n'est pas revenu à la normale en matière d'offre de transports. Lors de son conseil d'administration du 11 octobre dernier, "I.D.F. Mobilités", instance présidée par la droite régionale, a ainsi décidé de réduire pour une durée indéterminée les fréquences de 13 lignes de métro, de 165 lignes de bus dont plus d'un tiers dessert Paris, de 6 lignes de R.E.R. et de transiliens, ainsi que de 4 lignes de tramway. Toute la région est concernée par cette décision, Paris en premier lieu.

Mme PÉCRESSE justifie cette décision en s'appuyant sur la fréquentation observée avant l'été 2021, mais il suffit d'emprunter les transports en commun aux heures de pointe ou de regarder certaines vidéos partagées sur les réseaux sociaux pour se rendre compte de la saturation des bus, métros et R.E.R. Résultat : pannes et incidents se succèdent sans cesse.

Depuis quelques jours, les contaminations au Covid repartent malheureusement à la hausse. Le bon sens voudrait donc que l'offre de transports augmente pour protéger les usagers et leur permettre de respecter les gestes barrières. L'offre réduite de transports se répercute aussi sur le trafic routier et la qualité de l'air. Conséquence directe des difficultés à se déplacer en transports en commun, le trafic routier atteint des niveaux records en Ile-de-France, parfois supérieurs aux chiffres observés avant le confinement.

Par ailleurs, cette décision de réduction durable de l'offre s'inscrit dans un contexte global où la politique menée par Mme PÉCRESSE fragilise et déstabilise les transports en Ile-de-France. Cette politique est celle de la disparition des tickets physiques qui pourrait se faire au détriment des sorties scolaires et pénaliserait les usagers les moins à l'aise avec le numérique. C'est aussi celle des travaux inutiles et dévastateurs du Charles-de-Gaulle Express ; celle également de la mise en concurrence de nos réseaux de bus au détriment des agents et des usagers.

Madame la Maire, nos questions sont multiples tant les choix de la présidence d'"I.D.F. Mobilités" en matière de réorganisation d'offres de transport sont importants.

Comptez-vous mettre en place la gratuité pour les sorties scolaires, car seule cette gratuité pourra permettre à tous les écoliers de participer à l'ensemble de l'offre scolaire parisienne ?

Madame la Maire, porterez-vous la voix des Parisiennes et Parisiens au sein d'"I.D.F. Mobilités" afin de revenir à une offre de transport à 100 % pour les bus, métros et R.E.R. ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GILLET.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Merci, Monsieur GILLET, cher collègue, pour votre question importante. "I.D.F. Mobilités" et sa présidente ont en effet décidé de maintenir une offre réduite de transports en commun sur l'ensemble de ses réseaux en 2021 et en 2022 pour, je cite : "s'adapter à des fréquentations en baisse par rapport à la période pré-Covid", et j'ajoute d'ailleurs pour ma part : réduire la voilure pour faire des économies.

Ainsi, la réduction peut être significative, vous l'avez rappelé : aujourd'hui, 53 % des bus circulent en mode "vacances scolaires", ce qui fait quand même 165 lignes de bus ; des métros circulent à 90 % de leur capacité ; ou encore, un niveau d'offre pour le tramway dégradé à hauteur de 94 % en moyenne.

Je le redis ici : cette décision a été prise contre l'avis des administrateurs représentants de la Ville. En effet, elle pénalise d'abord les usagères et les usagers qui pâtissent d'un service dégradé tout en payant le même prix qu'avant la crise Covid. En outre, cette décision est une aberration à un moment où malheureusement, et vous l'avez rappelé, les indicateurs de l'épidémie de Covid repartent à la hausse. L'impératif de santé publique exigerait au contraire une fréquence accrue et des amplitudes horaires élargies pour justement permettre au maximum le respect des distanciations sociales.

La réduction pendant deux ans de l'offre de transports en commun n'intègre d'ailleurs pas le retour progressif à la normale prévu par "I.D.F. Mobilités" elle-même. Pour 2022, l'autorité organisatrice nous annonce un niveau de fréquentation de 90 % lorsqu'il est à 76 % environ aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, nous demandons un retour à l'offre à 100 % au même niveau que celle d'avant la crise Covid.

Enfin, il faut le dire : cette décision marque aussi et surtout une incapacité de Valérie PÉCRESSE et de la majorité régionale à anticiper et à gérer "I.D.F. Mobilités", aujourd'hui plombée par d'énormes difficultés financières sans précédent.

Alors, oui, la crise Covid, du fait d'une baisse de la fréquentation, a entraîné des pertes estimées à 4 milliards d'euros. Non, Valérie PÉCRESSE n'a pas pris la mesure du problème ni anticipé les effets de la désaffection des usagères et des usagers pour les transports en commun pendant cette crise. Nous sommes aujourd'hui contraints de négocier - pour ne pas dire quémander ! - des avances remboursables à l'Etat, au coup par coup, ce qui augmente de facto l'endettement d'"I.D.F. Mobilités".

D'ailleurs, je constate que l'opposition municipale n'aura pas eu un mot sur l'explosion de cet endettement. Comme quoi, pour eux, toutes les dettes ne se valent pas.

Résultat : aujourd'hui, il n'est pas exclu que Valérie PÉCRESSE fasse porter une partie du remboursement de cette dette par les usagers eux-mêmes, ce qui serait inacceptable !

A ce jour, enfin, aucun travail prospectif sérieux n'a été porté au sein du conseil d'administration d'"I.D.F. Mobilités" intégrant la nouvelle donne climatique, les enjeux de santé publique, ni d'ailleurs les nouveaux modèles de mobilité qui se profilent depuis quelques années : développement du vélo et du télétravail, renforcement ou création de zones à faibles émissions ou à trafic limité. Nous sommes au cœur d'une transformation profonde des usages en termes de mobilité où les transports en commun sont au centre, ce qui constitue à ce jour un angle mort des décisions prises par la présidente d'"I.D.F. Mobilités".

Enfin, juste un petit point et un petit mot sur la raréfaction des tickets papiers. Je partage en partie vos préoccupations. Cela pose un certain nombre de difficultés pour les personnes qui n'ont pas de téléphone, qui sont peu à l'aise avec les outils numériques ou qui souhaitent tout simplement conserver des tickets papier. En tout cas, soyez assurés que nous serons attentifs à ce que puissent être achetés à l'unité des tickets papiers. Ce sera toujours le cas dans les stations de métro afin de permettre, par exemple, aux enfants et aux accompagnateurs d'en bénéficier pour les sorties scolaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, David BELLIARD. Excellente réponse. C'est très préoccupant car, en plus de tout ce qui a été dit, il s'agit aussi d'un problème de pollution atmosphérique puisque le report se fait en grande partie sur la route. Nous voyons bien que ce n'est pas possible. Ce n'est pas le chemin que doivent prendre les grandes métropoles en Europe ou dans le monde et ce n'est d'ailleurs pas du tout celui qu'elles prennent. Nous sommes face à une très grande difficulté dans cette gestion d'"I.D.F. Mobilités", dans laquelle nous siégeons. C'est donc bien un sujet qui relève aussi de cette Assemblée et qui concerne les Parisiennes et Parisiens, soit 2,2 millions d'habitants concernés par cette offre de transport.

Monsieur GILLET, je vous redonne la parole.

M. Jean-Philippe GILLET. - Au nom du groupe Communiste et Citoyen, j'ai peu à ajouter à ce que vous venez de dire, Madame la Maire et Monsieur BELLIARD.

Un mot toutefois pour insister, au nom du groupe Communiste, sur ce que rappelaient ce matin dans un autre débat, Barbara et Nicolas : nous sommes très attentifs au fait que le service public et les statuts du personnel sont une réponse à toute la problématique que nous venons d'évoquer. Nous serons donc d'autant plus attentifs à la possibilité de lutter contre la privatisation éventuelle des services de bus, comme nous l'avons rappelé hier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GILLET.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la gouvernance de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole, au groupe "Indépendants et Progressistes", pour la question d'actualité posée par Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, l'actualité jette une lumière crue sur votre manière d'administrer la Ville, ou peut-être d'ailleurs de ne pas l'administrer.

Le débat d'orientation budgétaire d'hier l'a bien montré : aucune boussole ne semble appuyer votre action. Il n'y a plus de repères !

Les élus demandent ainsi depuis de très longs mois un plan d'investissement pour la mandature. Où est ce plan, pourtant vital pour piloter une ville deux fois plus petite que Marseille, mais deux fois plus peuplée, et qui représente chaque année plus d'un tiers de la richesse nationale ? Où est ce plan, alors même qu'il est réclamé, comme l'a montré le débat budgétaire d'hier, par les élus de tous bords ?

Force est de constater, Madame la Maire, que ce plan n'existe pas et cela se voit. La Ville est deux fois plus endettée aujourd'hui qu'à votre arrivée en 2014 et chacun peut constater, hélas, la désorganisation patente de la gestion de la Ville.

Cette désorganisation, particulièrement criante dans les services qui opèrent sur l'espace public, complique chaque jour les conditions de vie des Parisiennes et des Parisiens. Vous n'avez d'ailleurs pas procédé à la réforme de l'administration parisienne que vous aviez pourtant annoncée, ni prévu les économies de fonctionnement indispensables.

Dans ces conditions, le groupe "Indépendants et Progressistes", comme d'autres collègues d'ailleurs, craint que le Pacte parisien de proximité que nous appelions de nos vœux ne contribue pas à l'amélioration de la situation.

Comment comptez-vous gouverner la Ville sans plan d'investissement précis et sans vision claire d'une réorganisation, nécessaire à la bonne gestion de la Ville ?

Pourquoi donner la priorité, dans un tel contexte, à de gros projets d'investissement au détriment d'investissements, certes plus mineurs, mais qui se feraient en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens ?

Aujourd'hui, à Paris, les grands projets sont une aberration financière et écologique. Pourquoi, malgré les promesses de campagne et en dépit des annonces, densifier et continuer à bétonniser Paris à l'heure du réchauffement climatique ?

De grands projets dispendieux et hors de propos dans un contexte d'urgence climatique extrême mettent en péril les tissus urbains et leur vitalité urbaine : la Tour Triangle, le projet Trocadéro-Tour Eiffel-Champ-de-Mars, initialement estimé à 70 millions d'euros et coûtant désormais plus de 110 millions d'euros, ou encore la Z.A.C. "Austerlitz", dont il faut rappeler que c'est quand même 50.000 mètres carrés de bureaux et 20.000 mètres carrés de commerces pour seulement 11.500 mètres carrés de logements. A ce propos, j'ajoute d'ailleurs que, grâce à une opposition transpartisane, nous avons pu mettre à mal et suspendre ce projet.

Paris est une capitale qui rayonne bien au-delà de ses frontières, mais Paris est également une petite ville en termes de superficie et extrêmement dense. Sa gouvernance doit aujourd'hui être réinterrogée et orientée pour répondre aux défis qui l'attendent. Il faut privilégier une gouvernance de Paris contribuant à recoudre la ville au territoire francilien - avec lequel vous entretenez hélas, comme nous venons de le voir, des relations toujours conflictuelles - en construisant davantage de continuité géographique, en privilégiant des aménagements durables : végétalisation, investissements dans les équipements sportifs, culturels et commerces.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Face à ce constat, quand allez-vous changer de gouvernance ?

Merci de votre écoute.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'avoue avoir eu un peu de mal à comprendre la question, mais j'ai vu que la fin finissait par un point d'interrogation. Du coup, vous comprendrez ma difficulté à répondre à autant de sujets abordés de la même façon.

D'abord, je vous le dis, Madame la Maire du 5e arrondissement, la façon dont vous exprimez un certain nombre de divergences sur les sujets et la façon dont l'Exécutif parisien les mène n'est pas tout à fait conforme aux échanges que nous avons au quotidien. Nous travaillons notamment sur les investissements qui concernent votre arrondissement, sur lesquels je crois avoir compris que nous avons bien travaillé collectivement.

Vous évoquez les sujets financiers. Ils ont été abondamment abordés hier lors du débat d'orientations budgétaires. Vous nous interrogez sur notre boussole. Je vous dirais qu'en démocratie, elle est simple : c'est le programme de mandature que nous mettons en œuvre méthodiquement, et ce en dépit des circonstances exceptionnellement complexes, y compris dans leurs dimensions financières, que nous avons connues avec la crise sanitaire que nous traversons.

Petit rectificatif, mais j'imagine que c'est une erreur de langage de votre part : la ville ne pèse pas un tiers dans le P.I.B. Il s'agit de la région. La ville, elle, pèse 10 %. C'était une petite erreur factuelle que je souhaitais corriger.

Sur la gouvernance, pardon là aussi, mais la défiance dont vous témoignez dans votre expression sur le pacte de proximité ne me paraît pas conforme à nos échanges, mais nous aurons l'occasion d'y revenir pendant l'examen des travaux de la 5e Commission.

Enfin, vous faites des raccourcis dont je ne comprends pas exactement le sens, si ce n'est de vous rappeler la proximité avec le Gouvernement. Le projet Austerlitz - dont vous avez fait le seul exemple nommément cité des grands projets soi-disant aberrants - est un projet de l'Etat, par l'Etat, pour l'Etat, sur un permis délivré par le Préfet de Région. Excusez-moi, mais adressez-vous au Gouvernement !

Et pardon de le dire : en l'occurrence, sur ce projet, nous manifestons d'un soutien au Gouvernement un tout petit peu plus exigeant que vous n'avez l'air de le faire dans l'extrême caricature de vos propos en jetant cela en l'air, comme si c'était mal. Je ne savais pas que votre sensibilité politique considérait que les bureaux, c'est mal ; que le plein-emploi, c'est mal. En l'occurrence, sur les 50.000 mètres carrés que vous citez, nous parlons d'un seul preneur en totalité sur le bloc. De qui parle-t-on ? De l'Agence française de développement…

Si l'on en vient à faire le procès de toute chose, y compris des services publics de politique de développement et de rayonnement de notre pays dans le monde, je vais vous le dire : nous sommes du côté de l'attractivité, nous sommes du côté des intérêts de la Nation, nous sommes du côté de l'intérêt des Parisiens.

Je pensais que cela était un peu plus largement partagé sur nos bancs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Madame BERTHOUT, vous pouvez reprendre la parole, pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il y a un grand "scoop", cet après-midi : la Maire de Paris s'appelle Emmanuel GRÉGOIRE ! Je ne savais pas, cher Emmanuel GRÉGOIRE, que vous l'étiez. Par ailleurs, et je ne m'en cache pas, j'ai plutôt du plaisir à travailler avec vous. Je ne suis pas toujours d'accord, mais votre réponse est franchement hors de propos. Encore une fois, dans une assemblée démocratique, quand une question s'adresse au n° 1, il serait bon que le n° 1 y réponde.

Maintenant, Monsieur le premier adjoint, vous m'avez un peu attaquée sur le projet Austerlitz. Cela ne vous aura pas échappé : il s'avère que je suis assez indépendante. Vous regarderez mes votes. J'ai toujours été hostile à ce projet car je considère qu'il est totalement contraire aux exigences d'un réchauffement climatique extrême - tout le temps, "ne varietur" ! - comme j'étais hostile à la Tour Triangle.

Juste une chose : je n'ai toujours pas d'assurances, Monsieur le premier adjoint, comme les autres maires, sur les moyens financiers que vous allez mettre en face des projets sur lesquels je veux bien croire, à travers nos échanges, que vous les soutenez plutôt, mais vous n'êtes pas encore le Maire de Paris.

J'ai besoin d'avoir un plan d'investissement de la mandature. Je ne vous citerai qu'un exemple : je demande depuis six ans que nous puissions débitumer et végétaliser les grands boulevards. Allez-vous y consacrer des moyens dans le P.I.M. ? Voilà un beau projet !

Evidemment, le débat est plus large que ce qui se passe dans le 5e arrondissement mais, en tant que maire du 5e arrondissement, je n'ai toujours pas d'assurances que les projets vont être financés.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

III - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative au contrôle du "pass" sanitaire dans les bibliothèques parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité suivante posée par Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Non ?

Allez-y.

Mme Mélody TONOLLI. - C'est Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s". Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, plusieurs mois après la réouverture des lieux de culture, les personnels des bibliothèques et médiathèques de la Ville de Paris ont constaté une importante baisse de fréquentation de leurs établissements, tous publics confondus. Ils ont par ailleurs interpellé à ce sujet par courrier en octobre dernier Carine ROLLAND, adjointe en charge de la Culture.

Ainsi, 7 bibliothécaires sur 10 constatent une baisse de la fréquentation dans leurs rayons par rapport à 2020 depuis l'instauration du "pass" sanitaire dans les lieux accueillants du public, selon une enquête menée par l'"Association des bibliothécaires de France" et publiée en octobre dernier. Cette même enquête relève que près de

80 % des professionnels constatent une baisse de la fréquentation dans les bibliothèques, en grande partie liée à la demande de présentation du "pass" sanitaire à l'entrée des bibliothèques et médiathèques. Il est à craindre un impact durable sur la fréquentation de nos établissements avec un éloignement à long terme de certains publics et une détérioration des relations de confiance construites au quotidien avec les publics.

En outre, la mise en place du "pass" sanitaire à l'entrée des bibliothèques crée une inégalité d'accès à un service public, notamment pour les publics les plus précaires ou isolés, et ce, à rebours des valeurs que nous défendons : un service public en accès libre gratuit, ouvert à toutes et tous, sans discrimination et sans justification de l'usage qui en est fait.

Plusieurs communes ont d'ailleurs permis l'accès sans contrôle du "pass" dans leur bibliothèque, s'appuyant sur l'article 1 du décret 2021-955 indiquant que la présentation du "pass" sanitaire n'est pas obligatoire pour les personnes "accédant à ces établissements pour des motifs professionnels ou à des fins de recherche". Car les bibliothèques sont des lieux de savoir tout autant que des lieux de culture et de loisir. Elles sont des ressources indispensables tout au long de la vie pour accompagner à l'éducation à tous les âges de la vie, pendant la scolarité et au-delà, pour continuer à s'instruire et à se former gratuitement et sans condition.

Considérant que le contexte sanitaire et les évolutions du virus nous poussent à avoir une réflexion qui intègre sur le long terme l'adaptation et la vie avec le Covid, et qu'il n'y a pas eu à ce jour de contamination avérée au sein des bibliothèques dont l'accès est aussi conditionné aux gestes barrières et au port du masque, les élus "Génération.s" souhaiteraient que soient précisées les dispositions envisagées par la Ville de Paris pour un meilleur accueil du public dans les bibliothèques parisiennes dans le respect du cadre sanitaire législatif et réglementaire actuellement en vigueur.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Mélody TONOLLI.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Mélody TONOLLI, chère collègue, vous l'avez dit, les bibliothèques sont des lieux culturels essentiels. Nous ne le redirons jamais assez.

Les soixante établissements de lecture publique parisiens s'inscrivent pleinement, je crois, dans les recommandations du manifeste de l'Unesco daté de 1994 qui qualifie ces lieux de "force vivante" de l'éducation et de la culture.

Leur donner un cadre législatif protecteur est aussi l'objet d'une proposition de loi, actuellement portée par la sénatrice Sylvie ROBERT, qui s'appuie sur trois grands principes : la liberté d'accès, la gratuité et le pluralisme des collections.

Ce que nous pouvons dire, c'est que Paris assume pleinement et fièrement sa mission avec probablement le réseau de bibliothèques publiques le plus dense au monde.

Bien sûr, ces lieux, ce réseau évolue et n'existe que grâce aux équipes qui le font vivre. Je tiens ici à remercier vivement toutes les équipes pour tout ce qu'elles font au quotidien, pour tout ce qu'elles ont fait pendant ces longs mois où la culture était en grande partie empêchée. Leur rôle a été fondamental, fonctionnant comme des sentinelles dans la ville, permettant d'accéder aux ouvrages en prêt/retour, faisant également preuve de capacités d'adaptation immenses, notamment vis-à-vis de ce que le numérique permet de faire aujourd'hui.

Alors, où en sommes-nous actuellement ?

Du fait de l'instauration du contrôle du "pass" sanitaire, les bibliothèques doivent effectivement affecter en permanence au moins un agent pour ce contrôle. Une majorité des bibliothèques ont aussi dû adapter leurs horaires d'ouverture. Et oui, force est de constater que les fréquentations s'en ressentent, du fait de l'application du contrôle du passe sanitaire.

Lors du dernier Conseil de Paris, j'avais eu l'occasion de partager avec vous mon incompréhension face à l'obligation de demander le contrôle du "pass" sanitaire aux 12-17 ans à l'entrée des bibliothèques. Cela contrevient à l'accessibilité universelle que je viens d'évoquer et c'est aussi une incohérence avec la non-présentation du "pass", notamment pour les activités scolaires et périscolaires.

Néanmoins, nous respectons la loi.

Nous en échangeons au quotidien, avec les directrices et directeurs de bibliothèque. Ils m'ont effectivement écrit en octobre et je leur ai répondu. Les instances de dialogue social se tiennent très régulièrement et la direction des Affaires culturelles échange avec les organisations syndicales au quotidien. Nous avons également interpellé à la fois le cabinet de la Ministre de la Culture et la D.R.A.C. pour que la mesure concernant, en tout cas, les 12-17 ans soit réenvisagée. Telle est notre position sur le fond.

Néanmoins, il me faut la tempérer aujourd'hui, du fait que nous sommes face à ce qui ressemble à une reprise de l'épidémie, en tout cas à une forte hausse de la contamination ces jours-ci. C'est pourquoi il nous incombe bien sûr de respecter la loi…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je termine.

… et, en la circonstance, de surseoir à cette demande de levée du contrôle du "pass" pour les plus jeunes, tant il est de notre devoir de protéger les équipes comme le public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mélody TONOLLI, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Mélody TONOLLI. - Merci beaucoup pour ces éléments de réponse. Je comprends que l'on reste extrêmement vigilant dans la période, c'est en effet essentiel.

Cela étant, malheureusement, je crois que nous allons devoir vivre avec ce virus pendant un certain temps et qu'il nous faut réussir à trouver des cadres permettant cet accès à la culture et au service public, même quand il y a des périodes de reprise du virus. Sans mettre des vies en danger, nous sommes évidemment d'accord, mais je rappelle tout de même que l'on garde son masque tout du long après être entré dans une bibliothèque. Il y a également les gestes barrières. Il me semble donc qu'il y a un chemin, une voie possible, pour permettre cet accès et éviter une discrimination des publics.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. C'est le sens de l'action qui nous guide et des décisions que nous prenons et que nous adaptons à ce contexte très mouvant. Nous sommes complètement dans l'orientation que vous venez de poser et sur laquelle Carine ROLLAND vous a répondu.

IV - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à l'état des lieux de la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par Mme Maud GATEL, au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique est le fruit d'une année entière de concertation avec les neuf organisations syndicales et les représentants des employeurs des trois fonctions publiques. Cette loi contient d'importants leviers de modernisation, parmi lesquelles la portabilité du compte personnel de formation en cas de mobilité ou encore la suppression du jour de carence pour les femmes enceintes. Ce texte prévoit également de mettre fin aux pratiques dérogatoires à la durée légale du travail dans un souci d'équité et de meilleurs services rendus au public.

Depuis le vote de la loi, 80 % des communes et intercommunalités ont délibéré afin de l'appliquer, comme la loi le prévoit, au 1er janvier 2022. Parmi ces villes, on peut citer Rennes, Nantes, Montpellier, Toulouse, Pau ou encore Bordeaux. Mais ce n'est toujours pas le cas de Paris. Or, la question des 1.607 heures n'est pas un sujet nouveau. Bien avant le vote de la loi, en octobre 2017, la Ville avait déjà été rappelée à l'ordre par la Chambre régionale des comptes qui estimait à près de 74 millions d'euros le coût du temps de travail réduit à la Ville de Paris. Les personnels de la Ville œuvrent au quotidien pour les Parisiens. Leur rôle est au cœur du déploiement des politiques publiques.

Alors que ce nouveau cadre législatif constituait une réelle opportunité de renforcer le dialogue social à la Ville, il n'en a rien été. Les discussions, sommaires, ne se sont ouvertes que début 2021, soit dix-huit mois après le vote de la loi - un dialogue social bâclé, centré sur la seule question du temps de travail. Or cette période aurait dû être mise à profit pour ouvrir un nouveau chapitre du dialogue social, assortir les discussions sur le temps de travail de négociations sur l'organisation du travail, source de qualité de vie au travail, d'égalité femmes-hommes, de pénibilité, de revalorisation des carrières et des salaires pour renforcer l'attractivité de la fonction publique parisienne.

Saisi par le Préfet, le tribunal administratif a suspendu l'exécution de votre délibération estimant qu'il existait un doute sérieux quant à la légalité de ce texte. C'est une décision inédite et extrêmement grave. Or, la semaine dernière, vous avez notifié au Préfet que vous ne feriez rien. Nous risquons donc d'arriver à une situation de flou total, une loi en vigueur et à respecter, une incertitude totale pour les agents.

Madame la Maire, nos questions sont simples. Alors que vous avez entamé un bras de fer avec l'Etat, sur fond de campagne présidentielle, comptez-vous continuer à jouer la montre aux dépens des personnels et du service rendu aux Parisiens ?

Alors que la réunion du comité technique central du 28 octobre dernier a été annulée, où en êtes-vous dans les discussions avec les syndicats ?

Globalement, Paris sera-t-elle la seule ville de France à ne pas respecter la loi au 1er janvier 2022 ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

L'excellent Antoine GUILLOU a la parole pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la députée Maud GATEL, je vous remercie pour votre interpellation qui me donne l'occasion de revenir encore une fois sur ce sujet important du temps de travail. Sur ce sujet, la Maire de Paris et l'Exécutif ont indiqué à plusieurs reprises deux choses.

D'une part, notre opposition - l'opposition de la majorité municipale - à ce qui est pour nous une régression, c'est-à-dire l'augmentation du temps de travail imposée par cette loi. Mais d'autre part, et je crois qu'il n'y a aucun doute sur le sujet, notre loyauté républicaine qui nous conduira évidemment à appliquer la loi. C'était d'ailleurs l'objet de la délibération - je pense que vous étiez là - qui a été votée au Conseil de Paris de juillet. Nous faisons donc partie des villes qui ont délibéré dans les délais pour nous mettre en conformité avec cette loi qui nous est imposée.

Le Préfet a décidé - en tout cas, c'est lui qui a signé le courrier - de déférer au tribunal administratif deux dispositions de notre délibération. L'une porte sur la date d'entrée en vigueur, qui nous semble être une disposition de bon sens, pour quelques centaines d'agents de la DASCO en lien avec le calendrier scolaire. Malheureusement, le bon sens n'est pas toujours la chose la mieux partagée du monde. La deuxième disposition contestée consiste à attribuer aux agents de la Ville trois jours de R.T.T. en utilisant le levier des sujétions, qui est un levier permis par la réglementation. C'est donc celui que nous avons utilisé et c'est la seule disposition qui est, au fond, désormais contestée - à notre grande surprise, puisque la Ministre de la Fonction publique elle-même nous avait encouragés à l'utiliser dans un courrier d'avril dernier !

En l'occurrence, nous respecterons de toute façon la loi. Aujourd'hui, c'est uniquement une décision en référé du tribunal administratif qui a été prise. Nous avons fait appel de cette décision. Nous continuerons dans l'intervalle à échanger avec les organisations syndicales. La décision du tribunal administratif, au fond, est prévue au premier trimestre 2022.

En tout cas, contrairement à ce que les réactions outrancières de la Ministre de la Fonction publique que j'ai pu entendre pouvaient à tort laisser penser, la Ville n'a jamais écrit nulle part qu'elle ne respecterait pas la loi pour la bonne raison qu'elle le fera, tout en cherchant à limiter au maximum l'impact de la loi sur ses agents, comme nous souhaitons le faire, dans le cadre du dialogue social.

Contrairement à la méthode du Gouvernement, le dialogue social n'est, pour nous, pas uniquement un mot que nous employons à tort et à travers. Il ne s'agit pas juste de faire passer la pilule, c'est-à-dire d'écrire dans la loi le résultat de ce que doit être le dialogue social, à savoir 1.607 heures, et de contraindre l'ensemble des leviers en réduisant toute autonomie de gestion aux collectivités locales. Dans ce cadre, le dialogue social ne peut guère que se résumer à tenter de faire passer pour des avancées, comme vous venez de le faire, ce qui sont pour les fonctionnaires territoriaux des régressions.

C'est sans doute pour cela que l'ensemble des organisations syndicales se sont opposées à cette loi au niveau national, vous avez omis, je crois, de le rappeler.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Madame GATEL, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Maud GATEL. - Je remercie Antoine GUILLOU de sa réponse. Si vous considérez que supprimer le délai de carence pour les femmes enceintes est une régression sociale, je pense que nous n'avons effectivement pas tout à fait la même vision des choses.

Par ailleurs, on parle quand même de trois jours de sujétion qui sont le cœur du nœud du problème. Vous ne m'avez pas répondu pour savoir concrètement comment les choses se feront au 1er janvier prochain. Si vous vous engagez, et je vous en remercie - cela me paraît tout à fait républicain -, à faire en sorte de respecter la loi au 1er janvier 2022, qu'en sera-t-il concrètement pour les personnels ? Quelle sera, à partir du 1er janvier 2022, l'organisation du temps de travail ?

Je voudrais quand même dire que de nombreuses collectivités locales - je citerai simplement la ville de Montpellier - ont assorti cette discussion relative au temps de travail de réelles améliorations dans le cadre de l'organisation du temps de travail, d'une part, mais également des conditions de revalorisation salariale. A partir du 1er janvier 2022, les catégories C verront leur rémunération revalorisée à l'initiative du Gouvernement. Je pense que nous pouvons tous nous en réjouir. Simplement, à Montpellier, on a assorti l'augmentation du temps de travail d'une revalorisation salariale.

Avec votre réponse, je vois simplement qu'en incapacité totale de faire quoique ce soit, compte tenu de la situation exsangue des finances de la Ville, vous reportez sur les autres votre propre incurie en matière de gestion des ressources humaines. Je rappelle que notre question reste pendante dans la mesure où je n'ai pas eu ma réponse concernant le 1er janvier 2022.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chère Madame GATEL, nous sommes dans un Etat de droit.

Dans un Etat de droit, une décision qui ne convient pas peut être contestée devant un tribunal, c'est d'ailleurs ce qu'a fait le Gouvernement, et nous sommes en droit de ne pas être d'accord avec cette contestation. Et que fait-on lorsque l'on n'est pas d'accord avec une contestation, car nous estimons que ce n'est pas une bonne interprétation de la loi ? On va devant les tribunaux et c'est cet Etat de droit qui va juger de la situation.

Nous espérons bien convaincre, parce que nous avons travaillé dans la négociation et la discussion avec les partenaires sociaux - que nous, nous considérons ! - sur des éléments d'amélioration de la situation des femmes et des carrières féminines dans notre Ville. Nous avons également eu à cœur - et je remercie vraiment Marie VILLETTE, la Secrétaire générale et la DRH pour cette négociation - d'accompagner et de travailler sur les catégories professionnelles de notre Ville dans les travaux les plus pénibles.

Pénibilité, féminisation des emplois : ce sont les deux éléments qui nous ont motivés.

Chère Madame, que vous le vouliez ou non, nous ne sommes pas d'accord avec la décision du Gouvernement. Donc, où allons-nous ? Devant le tribunal. Le tribunal tranchera et nous appliquerons ensuite ce qu'il y a lieu d'appliquer, mais vous ne serez pas là pour empêcher l'Etat de droit qui permet à chacun de faire valoir ses droits devant un tribunal, nous y compris. Merci, Madame !

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux opérations d'urbanisme de grande hauteur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole au groupe Changer Paris - à moins qu'il ne la veuille pas - pour une question d'actualité posée par M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, telle l'Hydre de Lerne, dont les têtes se régénèrent dès qu'elles sont tranchées, la Tour Triangle réapparaît à chaque fois qu'on la croit engloutie. Cette surdensification, annoncée le jour même de l'ouverture de la COP 26, va pourtant à contre-courant des ambitions du P.L.U. bioclimatique.

Les tours, au bilan carbone catastrophique, représentent un total non-sens environnemental. Ce mastodonte énergivore jamais rassasié de 15.000 tonnes de béton, de verre et d'acier, n'est finalement qu'un gigantesque îlot de chaleur.

Et puis, alors que la signature de Paris, ville horizontale forgée par les siècles, demeure unique au monde, vous la gâchez en faisant de Paris une ville qui imite toutes ces mégalopoles mondialisées, impersonnelles et d'une commune banalité à tel point que l'Unesco a rejeté votre plan de protection des rives de Seine à cause d'une tour visible jusque depuis la Concorde.

Il aura donc fallu attendre l'arrivée de la gauche et des "Verts" à Paris pour que réapparaissent les tours tant abhorrées. Vous avez même usé d'une mystification, celle de l'attractivité et de la compétitivité du parc pour faire croire à un besoin économique. En cela, vous avez été désavouée par le commissaire enquêteur qui arguait, je le cite : "le premier projet en phase, lui, avec les activités du parc a été remplacé sans autre forme de procès par une tour de bureaux en blanc à 75 % sans quasiment aucun lien avec les activités du parc".

La modernité, l'attractivité ne s'inscrivent pas forcément dans des I.G.H., concept de l'ancien monde depuis que les entreprises repensent leur mode de fonctionnement post-Covid.

Déni démocratique aussi : en plein "big bang" territorial, vous ignorez carrément les 81 % d'habitants hostiles recensés dans l'enquête publique, les deux conseils de quartier concernés, les votes contraires du Conseil d'arrondissement du 15e, les avis défavorables au permis de construire du maire d'arrondissement, et l'opposition de toutes les associations environnementales et de riverains.

Enfin, concernant le montage foncier, on ne saurait dire que les intérêts des Parisiens ont été bien défendus : pas d'appel à candidatures ni concours d'architecture s'agissant pourtant d'une concession de la Ville, un bail à construire économiquement aberrant alors que la Ville est sortie de tous les baux à construction. D'ailleurs, à son issue, dans 80 ans, la Ville en deviendra propriétaire, mais dans quel état sera-t-elle ?

En raison de la mauvaise gestion dénoncée par la C.R.C, de la légalité douteuse des actes liés à la passation des marchés et d'indemnisation du concessionnaire - Rachida DATI a d'ailleurs saisi la justice et une commission rogatoire a même été délivrée, mais la sévérité du rapport de la Chambre régionale des comptes et l'autosaisine du Parquet national financier y suffiraient -, mais aussi pour toutes les autres raisons citées, allez-vous donc enfin renoncer à ce projet fragile sur le plan économique, impactant sur le plan environnemental, enlaidissant le paysage

urbain, saturant les réseaux de transport, étendant ses ombres portées sur le voisinage et rejeté par les élus du 15e, les riverains et les associations ?

Madame la Maire, en conclusion, je dirai que l'on ne bâtit pas une ville contre son gré, ni contre la volonté de ses habitants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Maire du 15e arrondissement, un sujet ancien de notre Assemblée que la Tour Triangle, bien avant 2014.

Comme les politiques urbaines sont des politiques du temps long, ce sont aussi des politiques qui ont de la mémoire. La mémoire, c'est rappeler que des gens ont changé d'avis sur la Tour Triangle. C'est d'ailleurs en soi…

Mais je suis heureux que vous reconnaissiez que vous avez, en la matière, changé d'avis. Et c'est un droit, de changer d'avis !

Simplement, sur le projet de Tour Triangle, et nous aurons l'occasion demain d'y revenir en détail lors des travaux de la 5e Commission. La réalité, c'est que…

Madame la Maire, c'est très compliqué. J'ai beau essayer de faire des efforts…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avancez !

On va ouvrir tous les micros du groupe Changer Paris. Comme cela, nous aurons un concert.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - C'est vraiment très compliqué.

Vous avez changé d'avis sur la Tour Triangle. C'est votre droit le plus strict ! Mais je rappelle…

En matière de droit de l'urbanisme, je rappelle qu'un vote souverain du Conseil de Paris est supérieur à vos changements d'humeur. Le Conseil de Paris a été saisi !

Pardon de vous le dire, et je le fais avec courtoisie, Monsieur le Maire, vous vous prévalez de la souveraineté populaire des Parisiens pour affirmer qu'ils seraient contre la Tour Triangle. C'est considérer avec bien peu d'égard notre Assemblée ; c'est dévaloriser considérablement votre fonction et notre Assemblée.

Si la Tour Triangle est construite, ce n'est pas parce que la Maire de Paris l'a décidé, ni parce que mon prédécesseur et moi-même l'avons décidé. C'est parce que le Conseil de Paris, par un vote à bulletin secret, l'a décidé. Donc, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, cette Assemblée, avec la légitimité démocratique à laquelle nous sommes attachés, il me semble, a décidé en 2015 de construire la Tour Triangle.

Il y a beaucoup d'autres arguments, mais, comme de nombreux vœux qui nous permettront d'y revenir demain en 5e Commission, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je forme simplement le souhait que non, comme l'Hydre de Lerne, quand on lui coupera la tête, il n'en repoussera pas deux.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur Philippe GOUJON, avec qui j'ai eu tellement de bonheur avant même d'être Maire - vous étiez déjà maire du 15e, je n'étais pas encore Maire de Paris - de présider des réunions publiques dans lesquelles nous avons défendu ensemble la Tour Triangle.

Cher Philippe GOUJON, vous avez deux minutes pour reprendre la parole.

J'ai des photos ! Si peu compromettantes, mais j'ai des photos.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Pas notre vie privée, pas notre vie intime quand même ! Ne dévoilez pas notre intimité quand même.

Vous savez, parmi ceux qui changent d'avis, je crois que nous avions récemment encore une Maire de Paris qui déclarait ne pas être candidate à la présidentielle. Excusez-moi !

Je ne voudrais pas politiser à l'excès cette affaire d'urbanisme importante. Au jeu des citations, je pourrais également vous citer, Madame, vous qui affirmiez - les dates sont précises - le 30 juin 2008 : "L'idée n'est pas de se retrouver avec des surfaces de bureau du type de celles que l'on retrouve à La Défense, mais bien d'avoir un site dont l'attractivité soit principalement tournée vers la valorisation des foires et des salons".

C'est cette dimension économique du site que nous avions approuvée à l'époque, voilà douze ans, dans un contexte environnemental très différent, alors qu'aucune modernisation du parc n'était envisagée. Il est donc erroné de dire que notre position a changé ; vous le savez bien, ce sont le projet et le contexte qui ont changé. Cela n'a rien à voir !

En plus, le rapport accusateur de la C.R.C. nous a fait quand même réfléchir. Ce n'est pas nous qui l'avons écrit ! Le P.N.F. s'est autosaisi. Vous pourriez au moins attendre ses conclusions. Le P.N.F. s'interroge : "Y a-t-il détournement de fonds publics ? Le bail emphytéotique administratif a-t-il pour objet de contourner une mise en concurrence ? Le concessionnaire a-t-il été indemnisé pour un préjudice qui n'existait pas ? L'incapacité de la Ville à contrôler ce gestionnaire est-elle une stratégie ?" Voilà les questions qu'il se pose et nous aimerions avoir les réponses avant de nous engager plus avant.

En tout cas, si la pertinence des enjeux environnementaux - la franche opposition de vos alliés "Verts" ne vous a même pas contrariée -, sociétaux et économiques de la Tour n'est pas avérée, à moins de mystérieuses raisons, renoncez à cette tour maudite.

Cessez de martyriser le 15e et d'enlaidir Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la prise en charge des personnes à la rue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à présent à Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire, pour le groupe Paris en Commun.

Pardon, j'avais sauté une ligne tout à l'heure. C'est à vous.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, à la crise sanitaire de 2020 s'est ajoutée une crise sociale sans précédent qui a vu basculer nombre de Parisiennes et de Parisiens - nous en avons déjà parlé plusieurs fois lors de ce Conseil - dans la grande précarité.

Je pense évidemment aux jeunes et aux étudiants qui se retrouvent aujourd'hui en nombre dans les distributions alimentaires. Je pense aux personnes dont l'activité a été réduite, voire détruite parfois par les confinements successifs et le ralentissement de notre économie, et qui n'ont pas bénéficié du "quoi qu'il en coûte". Je pense aux signalements de plus en plus nombreux qui nous parviennent, à mes collègues maires d'arrondissement et à moi-même, de familles avec enfants qui dorment à la rue ou dans les services d'urgence de nos hôpitaux, et qui sont sans solution d'hébergement.

Oui, cela fait maintenant dix-huit mois que notre quotidien est marqué par cette crise, par ces signalements, par ces tristes rencontres au coin de chaque rue, de chaque porche.

Si l'Etat a consenti, et il faut s'en féliciter, des efforts importants en ouvrant et en maintenant, depuis l'hiver dernier, plus de 32.000 places d'hébergement d'urgence, cela s'avère aujourd'hui manifestement tout à fait insuffisant. Insuffisant pour les presque 2.800 personnes dénombrées lors de la dernière "Nuit de la Solidarité" - sans doute davantage aujourd'hui - ou pour les personnes qui ne peuvent pas être orientées chaque soir par les services du Samu social vers un hébergement d'urgence.

Beaucoup de ces personnes laissées sans solution témoignent d'ailleurs du stress, de l'anxiété, de l'isolement qui est et a été accentué par la crise sanitaire.

Ce constat - je voudrais le partager avec vous tous - va malheureusement dans le même sens que le dernier rapport sur l'état du mal-logement de la "Fondation Abbé-Pierre". Celui-ci met en exergue, durant la même période, une chute de la production de logements notamment sociaux, une montée des impayés - nos bailleurs le constatent aussi -, l'accroissement de la précarité et du chômage, des ruptures des suivis sociaux, des destructions d'emploi et une explosion de l'endettement des ménages, bien entendu les plus fragiles, ceux qui n'ont pas bénéficié du "quoi qu'il en coûte" et désormais davantage encore susceptibles de perdre leur logement et de se retrouver à la rue.

C'est pour ces raisons, et en soutien à l'action déterminée de vous, Madame la Maire de Paris, de Léa FILOCHE et de Ian BROSSAT, pour accompagner la prise en charge des personnes précaires aujourd'hui sans solution, que l'ensemble des maires d'arrondissement de la majorité a souhaité interpeller le Préfet d'Ile-de-France pour lui rappeler la réalité de l'urgence sociale et la nécessité de renforcer les dispositifs d'hébergement d'urgence mis en œuvre par l'Etat.

Ce renforcement est d'autant plus nécessaire que l'hiver est désormais installé et que nous constatons, avec les services sociaux, avec les maraudes, avec les associations de solidarité, avec la Mission S.D.F. du Secrétariat général, dont je salue d'ailleurs l'action tout à fait déterminée, les difficultés à mettre à l'abri, mais aussi à reloger toutes ces personnes aujourd'hui à la rue.

C'est maintenant, je crois, que nous devons agir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut terminer, Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Je souhaite avoir l'assurance que les services de l'Etat dans la Région Ile-de-France ont des moyens supplémentaires pour la mise à l'abri.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire du 10e arrondissement, chère Alexandre CORDEBARD, Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, chers collègues, comme vous l'avez dit et comme nous le disons depuis maintenant plusieurs mois, la crise sociale impacte fortement le territoire parisien et l'accroissement des inégalités est malheureusement probablement plus important sur le territoire parisien qu'ailleurs.

Les situations de grande précarité sont de plus en plus nombreuses et l'ensemble des acteurs de la solidarité me font remonter leurs inquiétudes et leurs alertes. Les maires d'arrondissement voient le nombre de tentes installées sur l'espace public augmenter. Les institutions et les associations qui accueillent des personnes vulnérables nous font part de besoins nouveaux pour accueillir davantage de personnes. Mes homologues, même en région, voient également la précarité gagner du terrain sur leur territoire.

Je vous le dis, chers collègues, comme je le dis régulièrement à nos interlocuteurs et interlocutrices à la Préfecture de Région Ile-de-France, compétente en la matière, l'hiver va être très difficile. Mon collègue Ian BROSSAT reviendra lors d'un vœu sur le travail que nous menons ensemble mais, à titre d'illustration, sachez que nous avons participé depuis le début de l'année à 22 mises à l'abri de campements, permettant de prendre en charge près de 3.900 personnes.

Donc oui, Madame la Maire, nous continuerons d'agir dans la coordination de la mise à l'abri, dans la mise à disposition de lieux qui appartiennent à la Ville ou aux bailleurs pour produire de l'hébergement d'urgence. Nous continuerons d'interpeller le Préfet de Région, d'accompagner avec de nombreux dispositifs que nous soutenons ou que nous avons créés - l'aide alimentaire, la domiciliation, les bagageries, de l'accompagnement social, de l'hébergement, des bains-douches - de participer aux réflexions, à la coordination, à la construction de projets au niveau local, métropolitain, régional ou national afin que les droits fondamentaux des personnes à vivre et à s'insérer sur chacun des territoires, à Paris comme ailleurs, soient respectés et se fassent dans les bonnes conditions.

A l'occasion de cette question d'actualité, je tiens à mon tour à saluer encore et encore les professionnels, les bénévoles, les associatifs, les fonctionnaires, les élus qui ne lâchent rien au quotidien, tant sur le soutien au quotidien des publics que sur le fond, des interpellations et des défenses des valeurs de solidarité. Car oui, la solidarité n'est pas un délit ! La situation, ici comme ailleurs, doit nous le rappeler sans cesse.

Je tiens à remercier et à saluer le soutien des maires d'arrondissement et des membres de l'Exécutif pour que Paris reste une ville accueillante, une ville refuge, une ville respectueuse des droits fondamentaux. Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre détermination.

Je reviendrai vers vous, Madame la Maire, après le retour des services de l'Etat, sur les différentes interpellations pour anticiper au mieux au moins la période de l'hiver qui s'ouvre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Madame CORDEBARD, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup.

Merci pour cette réponse. Sachez que nous sommes prêts, comme nous l'avons écrit au Préfet, à ouvrir les portes de nos gymnases pour faire face à cette nouvelle période hivernale et à accompagner les actions qui seront engagées par l'Etat. Nous sommes complètement mobilisés, les maires d'arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. Je sais votre engagement.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accueil des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans les commissariats.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du groupe Ecologiste de Paris.

Madame RÉMY-LELEU, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur le Préfet de police de Paris, en 2019, dans un commissariat parisien, une femme dépose plainte pour cause de violences conjugales et est accueillie par une policière spécialiste des douanes qui lui dit n'avoir jamais été formée ni avoir jamais recueilli la parole d'une victime. En 2020, une femme dépose plainte pour viol à la direction de la Police judiciaire ; on lui demande comment elle était habillée, ainsi que les sous-vêtements qu'elle portait au moment des faits. En 2020, à l'extérieur d'un commissariat parisien, une femme est dissuadée de porter plainte parce qu'il serait trop compliqué de faire venir un interprète.

Ces témoignages auraient pu faire partie du mouvement "Double peine", lancé il y a quelques semaines par Anna TOUMAZOFF, mais combien de femmes ont dû faire face à des propos humiliants, culpabilisants, des questions contraires à toutes les directives, voire faire face à un refus de dépôt de plainte ?

Le danger est réel, celui d'une rupture entre les victimes et l'institution policière et judiciaire, en particulier quand les traumatismes ne sont pas accompagnés, mais empirés par ces dépôts de plainte. Alors, que faire ?

Première option : tout va bien, nous sommes sauvés. L'Etat s'en occupe, c'est la grande cause nationale ! Sauf que c'est faux : nous avons déjà déploré 101 féminicides en France cette année. A Paris, les chiffres de la délinquance ont baissé sur tous les postes, sauf les violences conjugales, +15 %.

Alors les Ecologistes font le choix d'agir. Ainsi, dans le 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE et ses équipes ont mis en place, en lien avec le commissariat, une procédure de transmission des plaintes à l'association "Femmes solidaires". Une assistante sociale et un psychologue sont dédiés à l'accueil des victimes et sensibilisent, participent de la formation des forces de l'ordre. Enfin, une équipe est dédiée au dépôt de plainte à l'hôpital Saint-Antoine.

Le problème, c'est que la première étape pour mettre en place des dispositifs efficaces est de croire les victimes, de tirer des leçons de l'expertise féministe - ce que vous vous refusez de faire. Hier encore, le vœu du groupe Ecologiste sur la réponse pénale a été adopté à l'unanimité, alors que votre représentant semblait dire que tout allait bien dans les commissariats parisiens.

Alors, comme vous ne nous croyez pas, il faudrait les chiffres. Heureusement, une étude existe, réalisée en 2018 par le centre Hubertine-Auclert en partenariat avec la Préfecture de police, sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles dans votre juridiction. Mais vous refusez de publier cette étude. Elle est pourtant indispensable pour agir avec méthode, protéger les victimes et assurer aux personnels de police et de gendarmerie que leur travail est pris au sérieux, que le lien de confiance avec la population fait partie inhérente de leur métier, et que vous entendez leur mal-être quand elles et ils n'ont pas les moyens d'accomplir correctement leur mission.

Monsieur le Préfet de police, il y a urgence.

Deux questions très simples. Tout d'abord, quand comptez-vous publier le rapport du centre Hubertine-Auclert ? Deuxièmement, quand comptez-vous agir contre les violences sexistes et sexuelles ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, je vais vous donner la parole. Je demanderai ensuite à Hélène BIDARD d'ajouter des éléments sur la politique de la Ville.

Monsieur le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Alors, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles je serai d'accord et d'autres qui nécessitent certaines petites précisions.

Ce sur quoi je suis d'accord, parce que c'est tout simplement la réalité, et je me félicite d'ailleurs que vous la reconnaissiez comme telle : la délinquance baisse à Paris, à l'exception, vous avez raison de le dire, des violences faites aux femmes. Là-dessus, les chiffres sont extrêmement…

Des violences sexuelles, je veux dire d'une façon plus générale. Les chiffres sont assez spectaculaires, c'est tout à fait juste, dans ce contexte de baisse. Le nombre de viols sur les neuf premiers mois de l'année 2021 a déjà dépassé en constatation la totalité de l'année 2020. Même chose sur les agressions sexuelles enregistrées sur les premiers mois de 2021, et 2020 était une année qui succédait aux précédentes avec la même logique d'augmentation.

Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord.

C'est pour cela que, dès mon arrivée, j'ai essayé de prendre un certain nombre de mesures par rapport au constat que vous faites. Lorsque je suis arrivé, j'ai constaté que la formation des policiers - je vous le dis, parce qu'il n'y a pas de gendarmes à la Préfecture de Police - était sans doute insuffisante en la matière. Nous avons déjà conduit un certain nombre d'initiatives, et nous allons les poursuivre, notamment pour ce qui concerne les formations.

Vous avez raison là aussi de dire que ces formations sont faites avec le centre Hubertine-Auclert, du travail duquel nous nous félicitons. Déjà en 2021, ce sont les commissariats du 10e, du 11e, du 12e, du 16e, du 19e et 20e, c'est-à-dire un total de 400 policiers ayant des fonctions d'accueil, qui ont d'ores et déjà été formés. Nous allons continuer le travail en ce sens. Je ne vous parle pas des livrets d'accueil que nous faisons - tout cela n'est pas l'essentiel, mais c'est un phénomène d'accompagnement.

Sur les plaintes elles-mêmes, je crois que l'observation est largement partagée. Pour une victime, de quelque nature que soit l'agression, et en particulier sur les agressions sexuelles, se rendre à un guichet n'est pas quelque chose de très facile. Ce n'est d'ailleurs pas beaucoup plus facile pour la personne qui est au guichet, puisque c'est un service public dans lequel, vous le connaissez, il y a de nombreuses personnes et pas toujours les conditions matérielles de l'isolement permettant le dépôt de plainte dans des conditions "ad hoc".

Dès que je suis arrivé, j'ai essayé de faire en sorte que nous allions au-devant des victimes, notamment en le faisant avec l'A.P.-H.P. Vous avez cité ces initiatives : depuis octobre 2020, les policiers du 12e arrondissement recueillent les plaintes aux urgences de Saint-Antoine, mais nous le faisons aussi dans les maisons des femmes de Bichat depuis juillet 2021, Pitié-Salpêtrière depuis octobre 2021, et dans la maison des femmes de l'Hôtel-Dieu en janvier 2022. D'ailleurs, dans les jours qui viennent, d'autres initiatives seront annoncées sur la Préfecture de police en la matière. Je ne veux pas les anticiper, elles feront l'objet d'annonces de la ministre déléguée.

Il n'en reste pas moins que ce qui est fait là peut être amélioré au coup par coup. Je vous encourage donc, lorsque vous avez des éléments de la nature de ceux que vous décrivez et que nous n'avons pas toujours…

J'en connais un certain nombre. Celui sur la Police judiciaire a fait l'objet de sanction vis-à-vis de l'officier de police qui avait envoyé ce questionnaire tout à fait délirant. D'ailleurs, la sanction - j'y ai tenu - me paraît particulièrement nécessaire sur ce genre de comportement de la part d'un fonctionnaire qui a rompu avec son devoir d'exemplarité.

Il n'en reste pas moins que, si vous avez connaissance de choses - vous avez l'air d'en savoir plus que moi - sur ce qui se passerait dans un certain nombre de lieux d'accueil, de grâce, allez en parler aux différents commissaires ! Je suis prêt à ce que mon cabinet fasse l'intermédiation pour que les choses se corrigent au cas par cas si les conditions d'accueil n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Encore une fois, c'est l'idée générale, et il n'y a aucune raison que nous ne le fassions pas. C'est vraiment un objectif sur lequel, Madame la conseillère, je pense que nous pouvons nous mettre d'accord. Il y a assez peu de sujets sur lequel c'est possible et je crois que celui-là en fait partie.

Dernière petite précision, mais pour votre bonne connaissance de l'administration, je ne suis que le Préfet de police, pas le Préfet de police de Paris. Je n'ai pas de juridiction, mais une circonscription d'action.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

Je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur le Préfet de police, en quelques mots pour être rapide.

D'abord, grâce à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, nous avons des chiffres chaque année de la Préfecture, de la Préfecture de police, du Parquet et des associations et il y a toujours des gaps entre ces chiffres - entre ce qui est signalé par les associations, ce qui est signalé comme plainte et ce qui arrive au niveau du Parquet, et évidemment aussi entre les condamnations. Nous savons qu'il s'agit aussi du haut de l'iceberg.

Quand il y a des dépôts de plainte, cela a été montré par les associations, il faut toujours encourager les victimes et les accompagner au dépôt de plainte. C'est absolument nécessaire quand on parle d'agressions. Nous travaillons aussi avec Anna TOUMAZOFF et les militantes des associations féministes mobilisées qui accompagnent les femmes victimes de violences avec le hashtag "DoublePeine" qui permet aussi de faire émerger une parole sur cette situation.

Deux choses, peut-être.

D'abord, il y a besoin de moyens. Vous ne l'avez pas évoqué, Monsieur le Préfet de police, mais après "MeToo" il y a eu, en trois mois, 20 % de plaintes en plus à Paris. Le nombre de plaintes a augmenté systématiquement. Alors, on peut se demander s'il y a eu une augmentation des violences ou une augmentation des plaintes déposées suite à ces violences. En tout cas, il y a plus de plaintes déposées. Or, à ma connaissance, il n'y a pas eu de moyens supplémentaires pour la police, pour la justice, pour tous les fonctionnaires, quelles que soient les institutions qui accompagnent les femmes victimes de violences, pour traiter ces dossiers afin que cela puisse aboutir.

Il y a donc un vrai enjeu de moyens en termes de personnels, mais aussi de continuité des formations. Nous savons qu'il y a un "turn-over" important dans les personnels. Il y a besoin d'une continuité et d'une formation interprofessionnelle très large, non seulement sur le contexte des violences faites aux femmes, sur le patriarcat, sur le sexisme, mais aussi sur les dispositifs concrets. Des dispositifs fonctionnent bien, en partenariat entre la Préfecture de police, le Parquet, la Ville de Paris, comme le "Téléphone grave danger". Il en existe d'autres, comme les ordonnances de protection et les mesures d'accompagnements protégés, qui ont également besoin d'être renforcées.

Des choses fonctionnent bien, nous le savons, comme les intervenants sociaux en commissariat. Nous l'avons vu particulièrement pendant les confinements, ils permettent aussi un accompagnement et une continuité pour les victimes qui viennent déposer plainte. Il est donc important de renforcer également ces dispositifs.

Juste un dernier mot, parmi les solutions importantes sur lesquelles nous devons avancer ensemble se trouvent la formation interprofessionnelle et le travail entre les fonctions publiques, police, justice, Ville de Paris, Préfecture et les associations qui accompagnent les femmes victimes de violences.

Nous allons d'ailleurs mettre en place le 25 novembre le C.L.A.V., le Comité local d'aide aux femmes victimes de violences avec l'Etat à Paris. Le 23 novembre, nous aurons aussi la journée de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Nous avons vraiment besoin que les différentes fonctions publiques soient renforcées dans leurs moyens et travaillent en coopération. C'est à elles d'évoluer et de faire l'effort autour des victimes pour arrêter l'itinérance que beaucoup trop de victimes connaissent aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD, et merci pour votre travail.

Nicolas NORDMAN veut ajouter un point, puis je donnerai la parole à Mme RÉMY-LELEU.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Pour être très court et compléter la réponse d'Hélène BIDARD concernant la police municipale, nous avons fait de ce sujet un axe majeur dans les formations que nous allons dispenser et avons commencé à dispenser à nos policiers municipaux.

Dans le cadre de l'Ecole parisienne de tranquillité publique, nous organisons deux formations. La première : "Violences faites aux femmes, être en mesure de réaliser un primo-accueil des femmes victimes" puisque nous savons que nos policiers et policières peuvent être amenés dans l'espace public à rencontrer ou à être sollicités par un certain nombre de femmes victimes. La deuxième formation : "Harcèlement sexiste sur l'espace public, accompagner et réconforter les victimes et les orienter vers les organismes compétents".

Ces deux formations s'ajoutent aux formations de droit commun dispensées à toutes les polices municipales, mais nous tenons vraiment à faire de ce sujet un sujet majeur de mobilisation de nos policiers et policières municipales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette réponse.

Madame RÉMY-LELEU ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre d'un mot à Nicolas NORDMAN, ne confondons pas les sujets. Il s'agit bien ici de la question de l'accueil lors du dépôt de plainte. Tant mieux si la police municipale est formée, mais évitons de mélanger. Cela faisait justement partie de nos craintes concernant la police municipale.

Monsieur le Préfet de police, je suis contente que nous puissions nous mettre d'accord sur des choses aussi simples que la réalité.

Vous m'excuserez cette légère confusion entre "juridiction" et "circonscription", mais je serais ravie de discuter prochainement avec vous de l'arrêté du 12 messidor an VIII duquel découle vos fonctions.

En fait, vous ne répondez pas sur la publication du centre Hubertine-Auclert et c'est d'ailleurs exactement à cause de ce rapport que je parle de gendarmerie. Le rapport comporte en effet aussi bien, dans les lieux où il y a eu évaluation, des commissariats à Paris que des gendarmeries. Vivement, donc, que vous puissiez publier ce rapport, éventuellement pour me donner tort !

Je crois qu'il s'agit d'une certaine forme de mépris que d'avoir cet outil prêt, fruit d'un travail en concertation avec la Région Ile-de-France, des commissaires et des expertes, et de refuser de le publier. Une certaine forme de mépris également vis-à-vis des agentes et des agents qui auraient bien besoin que l'on parle de la réalité objective de leur métier.

Bon, je n'irai pas en parler à votre supérieur hiérarchique dont j'espère qu'il sera également invité à démissionner le 25 novembre.

Nous avons peut-être un point d'accord sur la réalité des violences, mais certainement pas sur la manière de lutter contre elles. Je tenais simplement à vous préciser que, à cette fin, je vais me lever, mais ne vous sentez pas obligés d'applaudir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

VIII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris relative au bâtiment situé 19, rue des Frigos dans le 13e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernier orateur, dernière question d'actualité par un élu non-inscrit : Christophe GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police et Madame la Secrétaire générale.

Paris, comme beaucoup de capitales du XXIe siècle, est en pleine mutation urbaine, sociale, sociétale et écologique - pour ne pas dire "révolution".

Dans le 13e arrondissement de Paris, au 19 rue des Frigos, un bâtiment imposant de 1921 accueille dans ses espaces 80 ateliers…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, s'il vous plaît, Christophe GIRARD, que l'on puisse vous écouter dans le calme.

Merci !

On ferme la porte, merci beaucoup.

Vous pouvez poursuivre.

M. Christophe GIRARD. - Merci.

Madame SIMONNET, vous n'avez pas le monopole des interventions. Non, le Conseil de Paris, ce n'est pas vous toute seule !

Ce bâtiment, anciennement propriété de la S.N.C.F., appartient à la Ville de Paris qui en assume l'entretien et l'attribution des ateliers, dont 80 ateliers où vivent peintres, architectes, céramistes, stylistes, photographes, vidéastes.

Aujourd'hui, 10 ateliers seraient inoccupés depuis deux ans. Au-delà du manque à gagner pour la Ville, cela prive une dizaine d'artistes d'un lieu de travail dont on sait qu'ils sont rares et très recherchés. Les directions de la Ville concernées savent que les demandes sont nombreuses et que la liste d'attente est importante. Ce lieu dorénavant sans gardiennage fait l'objet de dégradations régulières, voire de "tags" malveillants. Un filet protège depuis plusieurs mois la façade est des Frigos.

Ce lieu historique, polémique et emblématique, est régulièrement visité par des délégations culturelles étrangères comme récemment une délégation de la ville de Séoul, Monsieur MEUNIER.

Agnès Varda, en son temps, soutenait l'"Association des Frigos" présidée et inlassablement animée par le plasticien Jean-Paul RÉTI. Cette association s'est récemment enrichie du soutien de Natalie DESSAY venu y chanter.

Ma question est simple et bienveillante : quel présent, quel avenir - quel horizon, suis-je tenté de dire - la Ville de Paris envisage-t-elle pour ce lieu singulier à l'heure du numérique et des réseaux sociaux ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Pardon : Emmanuel GRÉGOIRE !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mais Carine ROLLAND est évidemment aussi très concernée par ce site emblématique du 13e arrondissement.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le conseiller, c'est un lieu de création important qui accueille autour de 80 ateliers avec des artistes, des artisans et des associations. Ce site a été racheté par la Ville de Paris à la S.N.C.F. en 2003. Sa gestion a d'abord été confiée à la Direction des Affaires culturelles puis à la Direction de l'attractivité et de l'emploi depuis 2011, avec un principe : promouvoir la création en permettant à des artistes et des artisans de pouvoir travailler dans des locaux aux tarifs avantageux hors du marché classique et, pour tous ceux qui connaissent le lieu, dans une atypie et un charme très spécifique à l'histoire de l'usage du lieu.

Des travaux importants d'entretien ont été réalisés ces dernières années : remise aux normes des ascenseurs, réfection de toitures, réfection aux normes électriques d'ateliers ou encore des reprises d'affaissement de sols, pour un investissement de plus de 2 millions d'euros sur les cinq dernières années. Mais il y a encore des choses à faire : le bon entretien, les conditions d'exercice des locataires et la vocation artistique et culturelle des Frigos restent une priorité pour la Ville. Datant de 1921, le bâtiment semble, et c'est normal, nécessiter des travaux de réfection que nous menons régulièrement.

En ce sens, les services de la Ville mènent actuellement une réflexion pour faire perdurer l'accompagnement des artistes et des artisans et l'évolution du site, en lien avec mes collègues de l'Exécutif concernés, Carine ROLLAND et Olivia POLSKI, ainsi qu'évidemment M. le maire d'arrondissement, Jérôme COUMET.

Nous aurons l'occasion de vous présenter plus en détail l'évolution de ce site dans les mois qui viennent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur GIRARD, je vous redonne la parole.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci au premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE pour sa réponse.

Tout en étant unis dans l'action et la recherche de valorisation de ce lieu historique avec le maire et les élus du 13e arrondissement, peut-être qu'un rapprochement avec la Station F pourrait être une piste pour que ce lieu ne disparaisse pas et soit dans la mémoire patrimoniale, et pour faire de ce lieu un grand lieu d'accueil des artistes à Paris, puisqu'ils viennent du monde entier.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Monsieur le Préfet, merci.

2021 "Génération.s" 1 - Débat : La situation des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons donc engager le débat sur la situation des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux à Paris, dans le cadre de la niche du groupe "Génération.s".

La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème.

Je ne peux pas donner la parole à Mme MAQUOI…

Si, elle arrive !

Donc, je donne la parole à Mme MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre règlement intérieur permet à chaque groupe d'initier un débat organisé lors du Conseil de Paris.

Les élus "Génération.s"… (*inaudible*) … débattre des professions essentielles que sont les assistants et assistantes…

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors, visiblement, le micro marche mal.

Alors, rien ne marche ?

On arrête, il n'y a pas de problème.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci.

Me permets-tu de recommencer, Patrick ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est moi qui préside, excusez-moi, Madame la Présidente.

En tout cas, nous avons retenu votre proposition, évidemment, que l'on vienne prendre votre place pour avoir un micro ouvert.

De ce fait, évidemment dans le silence retrouvé, je redonne la parole à Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s", qui va recommencer à zéro, si j'ose dire. Du coup, le compteur est évidemment à zéro lui aussi.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre Règlement intérieur permet à chaque groupe d'initier un débat organisé lors du Conseil de Paris.

Les élus "Génération.s" ont donc souhaité vous proposer de prendre une heure pour débattre des professions essentielles que sont les assistants et assistantes sociales, les éducatrices et éducateurs spécialisés, instructeurs et instructrices de dossiers, les agents d'accueil, les agents administratifs des services sociaux.

Pour cela, nous vous avons transmis en amont les éléments que nous avons travaillés - à chaque groupe, majorité comme opposition. Nous avons également souhaité, dans les Conseils d'arrondissement où nous sommes présentes et présents, mener ce débat sous forme de vœux. Cela a pu en surprendre quelques-uns d'entre vous. Nous sommes convaincus que, dans ce mandat de la proximité, l'avis de l'ensemble des élus d'arrondissement est précieux pour mener les politiques publiques et qu'une question comme celle que nous proposons aujourd'hui mérite bien quelques minutes d'échanges dans un Conseil d'arrondissement en amont du Conseil de Paris. C'est pourquoi d'ailleurs je voudrais remercier Julie CABOT, Pierre-Yvain ARNAUD, Antoine ALIBERT, adjointes et adjoints d'arrondissement en charge des Affaires sociales pour leurs contributions à ce débat.

Posons d'abord quelques constats, produits des échanges avec les professionnels du statut social à Paris.

Dans le contexte de la crise sanitaire et sociale liée à la pandémie de Covid-19 que nous traversons depuis plus d'un an et demi, les difficultés déjà importantes rencontrées par les travailleuses et travailleurs sociaux ont été

exacerbées. En effet, le rôle des professionnels du social a été particulièrement crucial durant la crise comme celui de l'ensemble des professions médico-sociales, sans pour autant qu'ils et elles aient été reconnus comme profession essentielle.

Pourtant, dans un moment où l'Etat choisit de dématérialiser l'accès à la majorité des aides rendant plus compliqué le parcours de celles et ceux qui ne sont pas familiers du langage administratif et de l'utilisation d'un site Internet, dans un moment où les aides sociales doivent encore être demandées de façon systématique - on sait à quel point cela compte dans l'explication du non-recours aux droits -, dans ce moment où la précarité est au cœur du débat quand les prix des matières premières augmentent fortement ces dernières semaines, leur intervention permet d'assurer l'accompagnement quotidien des Parisiennes et Parisiens et participe ainsi de manière déterminante à la réalité du lien social, à la réalité des solidarités. Leur contribution au service public, garant de l'égalité et de la solidarité, est en ce sens essentielle.

Avant toute chose, de la part des élus de la Ville de Paris, un immense merci auprès des 2.000 travailleuses et travailleurs sociaux, agents de la Ville de Paris, pour votre travail mal connu - pour ne pas dire méconnu -, pour être le visage des solidarités, pour être au quotidien en contact avec la diversité des moments difficiles auxquels sont confrontés les Parisiennes et Parisiens.

Marquer la considération que nous portons à ces travailleuses et travailleurs sociaux, mettre en lumière celles et ceux qui sont trop souvent les invisibles de l'action sociale, valoriser vos métiers, contribuer à l'amélioration continue de vos conditions de travail, c'est aussi permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de mieux vous identifier, de savoir comment et dans quels cas ils et elles peuvent recourir aux services de la solidarité.

Nombre de Parisiennes et de Parisiens ont basculé dans la pauvreté ces dernières semaines. En décembre 2020, ils étaient près de 70.000 à percevoir le revenu de solidarité active, soit +15 % en un an. Certes, la Ville verse le R.S.A., mais surtout elle accompagne tous les bénéficiaires et c'est une part importante des métiers du social.

A l'image de la crise sanitaire, la crise sociale pourrait être plus durable, compte tenu des choix politiques nationaux. Les outils de redistribution des richesses ne sont pas activés en direction des plus fragiles. Toutes les études le montrent : ces cinq dernières années, celles et ceux qui se sont le plus enrichis dans notre pays appartiennent au 1 % des plus fortunés. Cela est à mettre en regard avec une deuxième information : dans les cinq dernières années, les seuls qui se sont appauvris sont les 5 % les plus pauvres. Le désengagement progressif et continu de l'Etat des politiques sociales et de l'accueil physique dans ses services, évoqué plus haut, se reporte de plus en plus sur les services sociaux de la Ville de Paris.

De nombreuses personnes sollicitent désormais les services publics municipaux - nos espaces parisiens d'insertion, les espaces sociaux de proximité, les permanences sociales d'accueil, les espaces solidarité insertion, les "Paris Adresse" - pour des dispositifs de solidarité relevant des missions nationales de l'Etat comme, par exemple, l'ouverture des droits à la retraite. Vous pouvez imaginer la frustration des travailleuses et travailleurs sociaux confrontés à des demandes qui ne relèvent pas de leurs missions et pour lesquelles leur capacité d'échanges avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse n'est pas nécessairement aisée. Vous serez peut-être autant surpris que nous d'apprendre que, pour joindre les services de l'Etat, les agents de la Ville sont souvent contraints de passer par les mêmes standards téléphoniques que ceux des usagers et ne parviennent pas plus qu'eux à joindre la C.N.A.V. Nous vous invitons à faire le test : cela a occupé notre groupe une journée entière, sans succès, pour préparer cette délibération.

S'ajoute une autre difficulté antérieure à la crise : les services sociaux sont soumis à des cadres de travail très contraints et à des conditions de recrutement et de parcours de carrière en manque de visibilité et de reconnaissance. Cela participe à la problématique importante du manque d'effectifs. En effet, à l'échelle nationale, 65.000 postes de travailleuses et travailleurs sociaux sont non pourvus en 2020. A Paris, certains arrondissements connaissent des vacances de poste importantes ou répétées. Par exemple, on compte 25 % de postes vacants dans le 18e arrondissement. Cette insuffisance d'effectifs engendre forcément un accueil ralenti et un suivi des services sociaux fonctionnant à flux tendu. Les conditions des travailleurs sociaux sont donc particulièrement difficiles et très exposées aux crises sociales qui s'accumulent dans le temps.

D'une part, le métier est peu valorisé financièrement. Une travailleuse ou un travailleur social commence en moyenne à 1.400 euros à Paris en début de carrière pour un niveau d'emploi à Bac +3 et une rémunération qui atteint environ 2.400 euros en fin de carrière, après 42 ans d'activité. Si cette rémunération évolue peu, notamment eu égard à l'augmentation du coût de la vie, c'est principalement du fait des choix nationaux de geler les salaires des fonctionnaires depuis plus de dix ans. Là aussi, cela se voit. Or cela a un impact direct sur l'envie de travailler à Paris en raison d'un coût très élevé des loyers et, quand on ne peut pas se loger à Paris, d'une distance entre le domicile et le travail. La quasi-impossibilité de télétravailler, de même que beaucoup de métiers du médico-social, dès lors que le lien social est au cœur de votre métier, est une contrainte importante. Nous avons ainsi été, nous élus qui siégeons au C.D.E.N., frappés d'apprendre la semaine dernière que la moitié des postes d'infirmiers et d'infirmières dans les établissements scolaires parisiens sont vacants, faute d'un salaire suffisant pour pouvoir les attirer.

D'autre part, les travailleuses sociales et travailleurs sociaux sont confrontés à des situations souvent psychologiquement dures qui rendent difficile une véritable déconnexion après les heures de travail. De plus, ils et

elles peuvent se trouver contraints de ne traiter que les situations urgentes, faute de moyens, et de ne pouvoir prendre en charge tous les dossiers. La difficulté du métier est aujourd'hui accentuée par l'effet miroir de ces nouveaux publics alimentant un sentiment d'insécurité sociale. Beaucoup nous l'ont raconté : l'effet miroir, c'est voir, depuis la crise Covid, des personnes qui vous ressemblent venir demander de l'accompagnement. Ils et elles nous disent encore pouvoir ressentir une perte de sens dans leur métier au quotidien, en étant confrontés à des indicateurs quantitatifs de suivi de politique publique, amenant parfois à une boulimie d'évaluations. En tout cas, c'est ainsi qu'ils décrivent le temps passé à remplir des dossiers.

Symboliquement, enfin, durant les confinements et encore maintenant, ces métiers ne sont pas considérés comme essentiels, et donc peu valorisés, par le Gouvernement notamment.

Charge mentale professionnelle, épuisement professionnel, manque de reconnaissance institutionnelle et salariale, travail dans l'urgence permanente, promiscuité des locaux : parfois, les difficultés se cumulent et peuvent expliquer une crise des vocations et démotivation. Les associations et établissements intervenant dans le secteur des éducateurs spécialisés, notamment, enchaînent parfois des "turn-overs" de C.D.D. de manière très importante.

Après ce premier constat, que certains et certaines d'entre vous pourraient souhaiter dans le débat amender ou compléter, j'évoquerai quelques leviers que nous avons identifiés pour contribuer à revaloriser les professions sociales.

Le C.A.S.-V.P. est conscient de ces difficultés et engage avec d'autres partenaires institutionnels et associatifs des mesures pour y répondre. Lors de son dernier conseil d'administration, il annonce mettre en place une meilleure publicité pour le recrutement des contractuels et opérer aussi une simplification des concours. Ces derniers seraient plus fréquents, mieux placés dans le temps, notamment par rapport à la fin des écoles.

Saluons aussi les avancées permises par les projets de délibération que nous allons adopter à ce Conseil et les efforts faits par la Ville visant à supprimer des épreuves écrites d'admissibilité pour le concours d'assistante et assistant social pour les remplacer par une sélection sur dossier, dès lors que les candidats sont titulaires d'un diplôme d'Etat garantissant leur niveau pour s'inscrire au concours.

Aussi, un travail sur les conditions de reprise d'ancienneté pourrait être envisagé pour les travailleurs et travailleuses sociaux qui arrivent à Paris.

La Ville pourrait également déployer une meilleure communication auprès des écoles du médico-social, ainsi que des élèves de Terminale, pour qu'elles s'y engagent. Je pense notamment au Bac professionnel d'accompagnement des soins et des services à la personne.

Dans le même sens, comme elle le fait déjà pour ses fonctionnaires, la Ville de Paris peut réserver des logements sociaux et encourager les réservataires à avoir le même regard sur cette catégorie de personnel.

Et je crois qu'il faut que je m'arrête là…

Ou non ? Ai-je le droit à dix secondes de plus ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'étais prêt à aller jusqu'à trente secondes puisque vous êtes présidente du groupe qui est à l'initiative, mais si vous pouvez vous auto-censurer vous-même, pas de problème !

Mme Nathalie MAQUOI. - Je finis, parce que j'ai oublié de dire deux choses importantes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je le sentais.

Mme Nathalie MAQUOI. - D'abord, nous regardons avec attention le travail entamé par Léa FILOCHE, son cabinet et les services de la Ville, pour l'unification et la territorialisation de l'action sociale.

Nous invitons aussi à revaloriser, à la Ville, les carrières et les salaires. Nous sommes parfaitement conscients du coût et du choix, mais ce serait un beau geste et un geste fort de reconnaissance pour ces métiers du lien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Comme la Conférence d'organisation l'a mis en place, chaque groupe a cinq minutes pour s'exprimer.

C'est Alexis GOVCIYAN qui commence, pour le groupe GIP.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente MAQUOI, chers collègues, il est difficile de revenir en cinq minutes sur le fond du sujet tellement il est important et tellement nous aimerions vous accompagner et vous dire ce que nous pouvons avoir comme idées par rapport à vos différentes propositions. Je vais donc forcément survoler, et ce très rapidement, ce que vous venez de dire - peut-être en complétant avec quelques aspects.

Le débat posé par le groupe "Génération.s" est un débat important car il permet de mettre en valeur des travailleurs et des travailleuses dont la place est essentielle dans l'action sociale. Je crois qu'il faut le dire et le réaffirmer. Ces travailleurs contribuent au renouvellement quotidien de la démocratie en aidant de très nombreuses personnes fragiles, en difficulté, à renforcer leur pouvoir d'agir, leur capacité à avoir accès aux droits fondamentaux et progressivement, aussi, à s'émanciper.

Permettez-moi de vous rappeler que, depuis le début de la mandature, en 2017, le Gouvernement s'est aussi mobilisé sur ce sujet - c'est peut-être la partie insuffisante de votre exposé des motifs -, un sujet qui avait été trop souvent et trop longtemps négligé par les pouvoirs publics.

A titre d'exemple, le travail social a été défini très récemment. Sa définition juridique dans le Code de l'action sociale et des familles date en effet de mai 2017. Le Gouvernement s'est par ailleurs appuyé sur le Haut Conseil du travail social, créé en 2016, pour développer une politique de reconnaissance et de valorisation du travail social dont voici les axes principaux : stratégie interministérielle de lutte contre la pauvreté - vous en avez parlé tout à l'heure - et plan de formation des travailleurs sociaux en janvier 2020, conclu par un accord-cadre en décembre 2020, qui prévoit la formation annuelle de plus de 50.000 travailleurs sociaux jusqu'en 2023. Ces mesures sont complétées par des revalorisations salariales, dont les travailleurs sociaux et travailleuses sociales, dans le cadre du Ségur : des hausses de salaire de 183 euros par mois, ce qui représente une hausse de salaire de l'ordre de 10 à 15 %. Enfin, la loi 3DS va offrir des possibilités de logement accrues pour loger des travailleurs clés dans les secteurs immobiliers tendus.

Bien évidemment, ce que je viens d'énumérer est important, mais sans doute également insuffisant par rapport au sujet que vous avez mis en débat, chère présidente. Ces mesures pourront apporter à terme une certaine amélioration des conditions de travail et une meilleure reconnaissance des travailleurs et travailleuses sociaux.

Dans ce cadre, nous partageons les propositions que vous émettez pour unifier et territorialiser davantage l'action sociale parisienne. Nous soutenons l'idée de permanences hors les murs, ainsi que l'idée d'un forum social. Nous aurons vraisemblablement la possibilité d'échanger durant de prochains débats. Je suis persuadé que nous ne manquerons pas d'avoir des discussions en termes de vœux et de délibérations pour accompagner ce que vous avez initié. Durant ces deux prochains mois, nous aurons des débats sur la manière d'unifier et de territorialiser, mais vous avez déjà abordé la question tout à l'heure.

Il s'agira peut-être aussi de prioriser un pilotage de structures existantes - pilotage que je qualifierais de "rationnel" - plutôt que la création de nouvelles structures qui viendraient s'ajouter à un système déjà suffisamment confus et complexe dans le cadre de l'administration parisienne.

En tous les cas, cela fera partie des débats que nous aurons. Nous accueillons votre débat avec beaucoup d'intérêt et nous serons prêts à vous accompagner.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexis GOVCIYAN.

Je donne maintenant la parole, pour le groupe MDE, à Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le sujet que vous avez souhaité porter pour votre niche est important, particulièrement dans la situation que nous traversons : une situation de crise sanitaire inédite avec des conséquences économiques et sociales qui ont été véritablement brutales pour un certain nombre de Parisiens.

Malheureusement, comme d'habitude, votre présentation est terriblement provocante et abusivement politique. On en vient à oublier le véritable sujet : prendre soin de ceux qui prennent soin des autres.

Ceux que vous appelez les invisibles de l'action sociale sont centraux. C'est grâce à leur action que nous pouvons aider, aller chercher ceux de nos citoyens parisiens qui le nécessitent vraiment. Contrairement à ce que vous affirmez tout au long de votre texte de niche - mon collègue vient d'en parler -, le désengagement de l'Etat n'est pas nécessairement en cause, je crois, bien au contraire. Cela s'ajoute au fait que la complexité de plus en plus grande de notre monde est difficilement absorbable par des populations qui sont déjà en difficulté, voire en grande précarité.

C'est là que nous devons plus que jamais aider. Peut-être en commençant par arrêter de rejeter la faute sur les autres, mais juste de contribuer, travailler pour améliorer les choses.

Vous le soulevez très bien, les difficultés de ces travailleurs s'accumulent : salaires peu adaptés à une vie dans la capitale où le coût de la vie est élevé par définition, en tout cas plus qu'ailleurs ; logements difficiles à trouver ou alors loin parce que moins chers, ce qui entraîne évidemment des difficultés de transport. Vous soulignez aussi une nécessité absolue d'un contact en chair et en os, ce qui, malgré la période que nous venons de traverser, interdit tout télétravail.

Pourtant, à écouter Mme HIDALGO depuis deux jours, Paris n'a plus aucun problème grâce à elle, je passe.

Encore une fois, je regrette que votre texte rejette toute faute sur l'Etat. Comme je le soulignais ce matin, lors du débat sur l'économie parisienne, notre pays est fait institutionnellement de telle façon que nous nous devons, tous acteurs que nous sommes, de travailler ensemble au service de nos concitoyens : Etat, Région, Ville, Département, chacun selon sa compétence, chacun selon son niveau, mais ensemble.

Ce n'est pas en tirant à boulets rouges sur l'Etat et ses supposés manquements que le logement et la vie seront moins chers à Paris, que les transports marcheront mieux et seront plus aisés, que les candidats seront plus nombreux pour exercer ce métier difficile. Il me semble que tout cela est de la responsabilité des collectivités locales et non de l'Etat.

Cela étant dit, l'Etat a pris sa part concernant le pouvoir d'achat, en particulier pour ceux qui ont les plus petits salaires : suppression des cotisations maladie et chômage pour les salariés, défiscalisation des heures supplémentaires, augmentation et extension des bénéfices de la prime d'activité, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, sans compter les aides aux familles. Les travailleurs sociaux sont, je crois, vraiment dans la cible qui est aidée à ce titre.

Mais vous avez raison : oui, créons des lieux d'accueil, des cohérences entre les différents services, multiplions les formations pour ces travailleurs sociaux afin qu'ils se sentent mieux armés dans leur capacité à régler les difficultés des populations qu'ils rencontrent. Imaginons une nouvelle forme de communication pour toucher un large public et attirer des vocations. L'idée soulevée de créer des maisons de solidarité est une très belle piste. Faisons-la prospérer, à la condition bien sûr de ne pas empiler et de multiplier encore les structures.

C'est bien là le rôle de notre collectivité : des synergies, de l'imagination et une volonté chaque jour réaffirmée pour aller de l'avant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup à Séverine de COMPREIGNAC qui s'exprimait pour le groupe MDE.

C'est maintenant le tour du groupe PEC et c'est Gauthier CARON-THIBAULT qui va prendre la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le travail social est souvent confusément présenté comme un supplément d'âme, une action compassionnelle menée de manière un peu symbolique par une société qui en a les moyens, une simple charité envers les plus vulnérables. Mais rien n'est si faux que cette vision paternaliste, la crise sanitaire que nous traversons l'a bien démontré.

Je remercie le groupe "Génération.s" d'avoir pris l'initiative de ce débat de fond sur la valeur éminente du travail social et la manière dont cette valeur, dont l'expertise et l'engagement des travailleurs sociaux et travailleuses sociales peuvent et doivent être concrètement reconnus à Paris. Pendant la crise, ce sont bien eux, à tous les niveaux de professionnalisation, qui ont permis aux personnes les plus vulnérables de faire face au quotidien et de ne pas perdre les dernières traces d'un lien social dont le confinement nous a rappelé l'importance. Je pense en particulier aux enfants et jeunes placés dont nous avons le devoir d'assurer la protection, ainsi qu'à nos aînés en perte d'autonomie mis à rude épreuve ces derniers mois.

Ce sont encore ces professionnels qui ont permis aux personnes plongées dans la précarité par les restrictions d'activité d'accéder aux droits et de faire face à leurs besoins les plus élémentaires, notamment s'agissant de nombre d'étudiantes et d'étudiants sans autre recours que l'aide alimentaire.

Ces missions ne sont pas en aucun cas secondaires. Ce sont bien au contraire les obligations que nous fixent au premier chef les droits humains, sans lesquels notre corps social n'est qu'un agrégat, sans lesquels la citoyenneté n'est qu'un mot, sans lesquels notre légitimité est creuse, mes chers collègues.

Cela fait des années, depuis bien avant la crise dans notre pays, que les contraintes budgétaires les plus étouffantes ont été appliquées sans méthode aux secteurs sanitaire, médicosocial et social, entraînant des restructurations importantes et des retards dans les renouvellements d'équipement. Pire, les services ont été priés de faire mieux avec moins, comme si la pensée magique ou la méthode Coué pouvait tenir lieu d'investissements stratégiques. Aujourd'hui, les rémunérations de ces métiers en France, comme le constate la Conférence nationale de santé, sont passées sous la moyenne des pays de l'O.C.D.E. et de la moyenne nationale des salaires, tandis que l'évolution des effectifs n'a pas suivi la hausse de l'activité et des charges de travail. Il en est résulté une perte d'attractivité pour les métiers du soin et de l'accompagnement, conduisant notamment au recrutement de personnels n'ayant pas forcément d'appétence pour ces métiers.

La pandémie, la période de confinement ont imposé des changements profonds dans des manières de faire. Les services à Paris, dans toute leur diversité, ont largement su s'adapter rapidement et efficacement, démontrant à la fois la force et l'effet protecteur que peut incarner notre service public parisien. Mais ces réorganisations imposées dans l'urgence, nous devons aussi nous en saisir dans le cadre de la démarche de concertation engagée depuis le début de la mandature pour repenser l'organisation et le fonctionnement des services sociaux de la Ville autour des objectifs suivants.

Tout d'abord, l'unification de nos administrations sociales, pour mieux articuler compétences municipales et départementales et assurer la continuité de l'accompagnement sans rupture de parcours pour les Parisiennes et les Parisiens. Enfin, la territorialisation de notre action, pour aller vers les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés

des services sociaux à l'échelle de leur quartier et développer une action sociale de proximité à l'échelle de l'arrondissement s'inscrivant dans le Pacte parisien de proximité.

Ce projet, baptisé le "Paris de l'action sociale", s'inscrit dans la continuité du "Nouveau Paris Solidaire" mené lors de la précédente mandature et qui avait déjà permis d'unifier les services sociaux à l'échelle des arrondissements.

Puisque notre débat aujourd'hui nous permet d'évoquer des pistes pour alimenter cette réflexion, je souhaiterais proposer trois grandes pistes de travail qui me semblent essentielles.

La première est la plus évidente : la rémunération du travail social est aujourd'hui sans commune mesure avec son utilité sociale. Il est inadmissible que les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales soient les grands oubliés des primes, et ce d'autant plus que la situation était déjà préoccupante avant la crise. Je salue à cet égard la revalorisation très récente des salaires de la branche à domicile, et notre choix de l'accompagner.

Plus largement, la deuxième est que les structures sociales que nous finançons sont nombreuses et que l'innovation sociale est riche à Paris. Le revers de la médaille est que, souvent, ces structures ne se connaissent pas et ne font pas se rencontrer leurs expertises et leurs publics. Au titre du soutien que nous leur apportons, nous devons favoriser les synergies positives, et donc créer un commun social.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur les usages du numérique qui peuvent être faits dans l'action sociale. Le numérique ne doit pas servir à supprimer de l'humain, qui est le cœur même du social, et ne doit donc pas être perçu comme une façon de remplacer ou dupliquer. En revanche, il peut être une aide inestimable pour l'action sociale s'il est pensé pour induire de l'humain, c'est-à-dire pour créer de l'emploi, comme des facilitateurs, des chargés d'insertion numérique pour concevoir des parcours attentionnés en repérant des publics fragiles, en proposant des rappels et aides plus ou moins automatisées en fonction de l'expérience nécessaire de l'usager, en rapprochant les services sociaux des personnes qui n'y viendraient pas à cause de distances, horaires, rapport temps passé à attendre par rapport à l'importance de l'information trouvée, ou bien pour diversifier les actions d'accompagnement en complément de la présence du travailleur social ou de la travailleuse sociale.

Mes chers collègues, les travailleurs sociaux comme les autres professionnels de l'aide à autrui sont confrontés à de nouvelles interrogations sur le sens de leurs engagements. Ces constats n'empêchent pas de souligner les ressources internes du travail social et de l'intervention sociale. Ce dont les travailleurs sociaux ont besoin, c'est à la fois de revalorisation individuelle, de revalorisation des missions pour lesquelles ils et elles travaillent, mais également de la revalorisation de la confiance que la société leur fait.

Car c'est ainsi que le travail social ne sera pas charité…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - … mais bien cohésion.

Comme nous le rappelle Jane Addams, Prix Nobel de la paix en 1931 et considérée comme la fondatrice du travail social : "Le bien que nous nous garantissons est précaire et incertain jusqu'à ce qu'il soit garanti pour nous tous et incorporé dans notre vie commune".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vous avez établi un étalon à 5 minutes 50. Ce ne peut être que le temps maximum que je vais donner au binôme du groupe Changer Paris : Hélène JACQUEMONT, puis François-Marie DIDIER.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie d'avoir choisi la situation des travailleurs sociaux pour ce débat organisé. Il est primordial de réaffirmer notre considération pour cette profession. Elle est nécessaire et méritée. C'est aussi l'occasion, à l'issue d'une crise sanitaire qui a durement dégradé les conditions de travail, de les remercier pour leur engagement sans faille aux côtés des Parisiens les plus démunis.

Ce soutien est important quand on sait les difficultés auquel ces 3.000 travailleurs font face chaque jour en France. Déjà avant la crise sanitaire, ils nous faisaient part de la souffrance au travail.

A ceci, trois causes.

D'abord, une crise de sens, un sentiment d'éloignement avec les valeurs du métier. Bon nombre de professionnels nous font part de leur malaise très fort entre le travail demandé et les valeurs au nom desquelles ils se sont engagés dans leur métier. Car on ne devient pas travailleur social par hasard. Il faut donner aux travailleurs sociaux les moyens d'exercer leur travail correctement.

Deuxièmement, un sentiment d'isolement, notamment dû au manque d'interactions entre les professionnels, mais aussi accentué par une réalité organique. Le champ social est largement divisé entre la protection de l'enfance, les personnes âgées, l'insertion et le handicap, auxquels il faut ajouter la segmentation entre secteur public, secteur privé et secteur associatif. Le dialogue entre les professionnels de ces différents secteurs demeure difficile.

Par ailleurs, la file active des situations individuelles ne cesse de s'alourdir. Il faut ajouter que le niveau décroissant d'informations sur les droits des personnes accueillies est important. Cela s'explique par la complexité des dispositifs sociaux en France et du recours aux droits. On le constate aisément à la vue du millefeuille d'aides légales et extralégales qui s'est construit au fil des années, tant au niveau de la municipalité de Paris que du Département, bien que le "Paris de l'action sociale", comme vous l'avez rappelé, ait pour ambition de simplifier ce millefeuille.

Il faut tout de même souligner que cette errance est encore renforcée par le manque d'actualisation des informations portées sur le site "Paris.fr", et cela est beaucoup plus choquant. Par exemple, trouvez-vous normal que, lorsqu'on ouvre la page "Paris Pass Seniors", on trouve la mention : "Téléservice momentanément indisponible dans le cadre de l'épidémie Covid-19" ? C'était hier. Cherchez l'erreur ! Trouvez-vous normal que, lorsqu'on appelle le service polyvalent de proximité, le téléphone sonne indéfiniment dans le vide sans aucun message sur le répondeur téléphonique qui vous informe : "Nous vous mettons en attente" ? Cela n'a pas empêché un certain nombre de services polyvalents de secteur, dans les sections locales d'arrondissement, d'obtenir le label QualiPARIS. Ce ne sont que deux exemples ; je pourrais en trouver bien d'autres.

D'après l'étude de l'APUR, 63 % des professionnels du secteur social déclarent que les publics ne sont pas assez ou pas du tout informés sur leurs droits.

Il est nécessaire d'encourager l'évolution de ces métiers pour les rendre plus attractifs, plus faciles à vivre pour leur redonner du sens. C'est ce à quoi la digitalisation doit aider. Elle doit être au service des professionnels pour leur faire gagner du temps sur le travail administratif et pour que ce temps puisse être consacré aux relations humaines, avec les bénéficiaires mais aussi avec les professionnels.

Les axes d'amélioration sont nombreux, pas forcément coûteux. Ils pourraient faciliter la vie des usagers et, de fait, améliorer significativement la vie au travail des travailleurs sociaux. Quand sera-t-il possible de prendre rendez-vous en ligne avec un travailleur social sur le modèle Doctolib, sans être obligé de se présenter physiquement à la mairie ? Quand sera-t-il possible d'effectuer des démarches en ligne pour les usagers qui n'ont pas besoin ou ne souhaitent pas un accompagnement global ? Quand sera-t-il possible de trouver facilement les adresses mails des partenaires publics et des services polyvalents de secteur du C.A.S.-V.P. pour éviter la fatigue et l'attente des personnes vulnérables à l'accueil physique ?

Nous sommes convaincus que la qualité de vie au travail des travailleurs sociaux dépend aussi de la qualité de service aux usagers dans une logique gagnant-gagnant. Cela passera notamment par une meilleure communication et qualité de l'information divulguée sur Internet, mais aussi par la transformation digitale des structures de la Ville qui accueillent ces professionnels du social.

Il est aussi nécessaire de répondre concrètement aux besoins de reconnaissance exprimés par les travailleurs sociaux. Ces métiers sont exercés à 97 % par des femmes. A travers la considération que nous leur apportons, c'est aussi la question de la condition féminine que nous posons.

Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame JACQUEMONT.

La parole est à M. François-Marie DIDIER, pour une durée de deux minutes maximum.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je m'inscris évidemment dans la suite de l'intervention d'Hélène JACQUEMONT et me réjouis de ce débat que nous avons déjà pu avoir dans cet hémicycle, à un échelon plus local, concernant la situation des travailleurs sociaux du service social de proximité du 20e arrondissement.

Nous nous étions étonnés, au mois de mars dernier, d'un vœu dans lequel le maire du 20e semblait découvrir la situation dramatique du service social de proximité de l'arrondissement. Si cette prise de conscience était bien tardive, cela avait toutefois été l'occasion de rappeler nos inquiétudes déjà maintes fois exprimées, avec 12 postes vacants et 2 départs annoncés, la gestion de la file active de personnes accueillies ne pouvant se faire sans une grosse pression exercée et supportée par les équipes et une certaine souffrance au travail.

Cette situation était d'autant plus inquiétante que nous connaissons les difficultés de notre arrondissement, plus particulièrement en ce moment où nous devons faire face aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire. Vous le savez, le social est une politique locale à part entière. Elle ne peut se faire sans un lien de proximité. Plus nous attendons, plus la situation s'aggrave et le travail se fait plus dur pour nos agents.

Je profite donc de ce débat pour m'adresser à vous, Monsieur le Maire du 20e, et savoir quelles actions ont été mises en place depuis le mois de mars dernier, du moins mises en œuvre pour faciliter le travail des professionnels du service social de proximité du 20e. Combien de recrutements ont pu être effectués ? Finalement, avoir un cas pratique.

Je souhaiterais donc vous entendre sur ce sujet pour que vous apportiez une réponse concrète à ces questions importantes tant pour notre arrondissement que pour l'image renvoyée par notre Ville quant à la considération apportée au travail social.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DIDIER.

La parole est désormais à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je remercie évidemment Nathalie MAQUOI et le groupe "Génération.s" de mettre en avant le travail social, en particulier les travailleuses et travailleurs sociaux.

Je ne vais pas m'étendre ; elle a déjà dit l'essentiel. Comme cela a été présenté, ces métiers souffrent depuis des années d'une trop faible rémunération, de manque de moyens, et le besoin de reconnaissance de ces professionnels est légitime. Personne ne discutera de l'utilité des missions, du besoin d'accompagnement social des personnes précaires ou dépendantes, de la nécessité d'un suivi de qualité dans les centres communaux d'action sociale, les foyers de l'aide sociale à l'enfance ou encore dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Pourtant, à l'échelle nationale, 65.000 postes sont non pourvus en 2020. Non, Madame de COMPREIGNAC, ce n'est pas qu'un problème parisien. Le manque de moyens et de reconnaissance est global. Leurs conditions de travail ont clairement empiré ces trente dernières années. La qualification nécessaire pour exercer la plupart de ces métiers a augmenté, mais les salaires ont largement régressé, à pouvoir d'achat constant. Mais si ce n'était que cela ! Ils et elles sont aussi confrontés au contrôle bureaucratique. Nous parlons là de personnels qualifiés pour des missions spécifiques, sociales, obligés de rendre compte.

Les problématiques sont spécifiques à chacun. Nous ne sommes pas des statistiques, mais des individus. Je m'étonne toujours que notre société, dite individualiste, invisibilise les individus à travers la mécanisation des suivis. Il faudrait que chaque personne dans sa catégorie soit suivie avec le même temps, comme s'il était histoire de rendement, au-delà même du temps d'échanger, de prendre le temps de suivre chaque dossier quand c'est nécessaire. Or nous savons ici toutes et tous, je l'espère, qu'un accompagnement de qualité prend souvent du temps.

Nous avons besoin de plus de monde, plus de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales.

Les institutions ont besoin de se coordonner. Souvent, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales sont obligés de se retrouver à animer des dispositifs et à se renseigner par eux-mêmes par manque de coordination des acteurs. La connaissance des professionnels des différents dispositifs est parfois elle-même incomplète. La continuité du travail social est essentielle.

Une pure vision comptable du coût de la prise en charge provoque l'usure et le découragement du professionnel parce que son engagement déontologique et éthique est dévalué et devient un simple facteur de coûts. Ainsi, il est terriblement difficile d'effectuer ces métiers pendant des années avec la même qualité. Nous assistons largement à l'épuisement de personnes qui ont envie de faire ces métiers, qui sont souvent des métiers de vocation.

Alors, bien sûr, je les remercie. Nous les remercions tous. Leur métier est formidable. La plupart d'entre elles et eux font cela avec un engagement nécessaire et admirable, mais ce n'est pas comme ce que nous avons fait il y a maintenant un an et demi pour les soignants : des applaudissements ne suffiront pas. Bravo à eux, mais devons reconnaître leurs problématiques !

L'intensité de l'engagement que permet le suivi n'empêche pas l'épuisement de structures complètes qui deviennent défaillantes. Le cadre entier est à revoir, toute l'action sociale est à repenser. Ce ne sont pas des travailleurs sociaux indépendants qu'il faudrait responsabiliser ou culpabiliser, mais bien l'ensemble des services.

Je fais tout à fait confiance à la Ville et à Mme FILOCHE pour améliorer la situation, mais nous savons aussi que le travail sera long, que la Ville qui est à la fois Ville et Département ne peut pas, seule, y faire face. Nous suivrons donc évidemment ce qui sera fait. Nous reviendrons certainement dans ce Conseil sur ce qui est fait.

Je tiens à remercier encore une fois les acteurs et actrices qui font un travail formidable et qui ne sont malheureusement pas reconnus, pas payés assez, et dans un cadre trop difficile. Ce n'est pas qu'eux qui en pâtissent, mais aussi les usagers qui ont besoin de ce service.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER.

La parole est désormais à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe "Génération.s" a choisi de dédier sa proposition de délibération de groupe à la situation des travailleurs et des travailleuses sociales.

Merci de nous permettre de mettre en lumière ces professionnels, chevilles ouvrières de nos politiques publiques de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Ils, et surtout elles - comme dans beaucoup de professions qui touchent à l'action sociale, ces métiers sont en effet très féminisés -, sont en souffrance. Ces souffrances sont liées à la fois à leurs conditions de travail, au contexte politique et économique national accentué par la crise du Covid.

Assistants et assistantes sociaux, éducateurs et éducatrices spécialisés, instructeurs et instructrices de dossier, agentes et agents d'accueil, agentes et agents administratifs des services sociaux, elles et ils font un travail indispensable, mais trop souvent invisibilisé, voire stigmatisé à l'image des publics qu'elles et ils accompagnent. Cette stigmatisation, par exemple, c'est un Président de la République en exercice se mettant en scène pour dénoncer un "pognon de dingue" dépensé dans les minima sociaux. On se souvient aussi d'un ancien Président de la République, de la décennie précédente, qui avait à cœur de dénoncer le soi-disant assistanat. Il ne ciblait pas, je vous rassure, les bénéficiaires du bouclier fiscal qui ont reçu des millions d'euros de cadeau sans même avoir à remplir un Cerfa.

Entretenir l'idée qu'il y aurait cette France qui se lève tôt et celles et ceux qui profitent, c'est mépriser nos concitoyennes et concitoyens les plus fragiles et mépriser les travailleuses et travailleurs sociaux qui se démènent au quotidien, dans la diversité de leur métier, pour tenter de limiter les effets catastrophiques des politiques d'austérité ultralibérales.

Pour agir, et pour agir efficacement, il faut des moyens, et surtout des moyens humains. Les difficultés des travailleuses et travailleurs sociaux sont des difficultés salariales, des difficultés de reconnaissance, des difficultés de conditions de travail, ce qui fait que ces filières sont de plus en plus en tension. On y manque de candidates et de candidats et les postes vacants se multiplient. Les chiffres rappelés dans la délibération et par Nathalie MAQUOI tout à l'heure sont effrayants : 65.000 postes non pourvus en France et jusqu'à 25 % de vacances dans certains arrondissements parisiens - je pense en premier lieu aux 18e, 19e et 20e arrondissements. Ces vacances de poste entraînent parfois un service dégradé, mais bien trop souvent une surcharge de travail pour celles et ceux qui restent, en raison de l'engagement de ces professionnels.

Nous le savons, à Paris, des postes sont ouverts, mais non pourvus, et ce pour plusieurs raisons : d'une part, et cela a été dit largement, le manque de valorisation des filières - pas seulement un manque symbolique, mais aussi un manque pécuniaire. Ce sont des métiers difficiles, mal ou peu reconnus et, par-dessus tout, mal rémunérés.

Il est urgent que le Gouvernement prenne la mesure de la désertion du métier de travailleuses et de travailleurs sociaux.

Nous comprenons bien la tentation d'agir sur ces questions comme sur les questions de santé. De la même manière que l'on théorisait tranquillement, dans les années 1970, que moins de médecins entraînerait une réduction des dépenses de santé - combler le fameux trou de la Sécurité sociale, dont on paye les conséquences aujourd'hui ! - certains adeptes de la réduction de la dépense publique pourraient être tentés de se dire que moins de travailleuses et de travailleurs sociaux réduirait les dépenses de l'action sociale. Comme pour la santé, c'est absolument faux et contraire à tout bon sens. Il faut donc en urgence une revalorisation des filières métiers à l'échelle nationale.

Il faut aussi renforcer les formations. Avec le groupe Communiste, nous étions fortement intervenus contre la fermeture programmée par l'académie de Paris et la Région de l'Ecole du travail social au lycée Rabelais, dans le 18e arrondissement. Alors que nous manquons de ces travailleurs, et pas seulement à Paris d'ailleurs, fermer une formation serait une hérésie ! Il faut au contraire renforcer ces formations, agir sur l'orientation et valoriser ces métiers auprès des jeunes.

Enfin, à Paris, notre Ville s'engage dans la construction du "Paris de l'action sociale", une grande réforme de fusion du C.A.S.-V.P. et de la DASES qui permettra de renforcer et d'améliorer l'accueil des usagers et des usagères dans les arrondissements, un peu sur le modèle des maisons départementales des solidarités. Le groupe Communiste s'inscrit pleinement dans ce projet car, si notre action sociale est ambitieuse, il est vrai qu'elle est parfois peu lisible, et donc moins accessible pour des publics déjà fragilisés. Nous serons donc très attentifs sur le fait que cette fusion se fasse à postes équivalents, dans le respect de la diversité de tous les métiers de l'action sociale…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame NAGET.

Mme Camille NAGET. - … et sans dématérialisation. Nous le savons, la dématérialisation, ce n'est pas rendre un meilleur accès ; c'est le rendre plus difficile.

Encore merci au groupe "Génération.s" et aux travailleuses et travailleurs sociaux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est désormais à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Ecoutez, je remercie également le groupe "Génération.s" pour permettre d'échanger sur ce sujet, même si je suis toujours un peu dubitative. Nous allons débattre, mais sur quoi cela va-t-il déboucher ?

J'espère qu'au prochain Conseil de Paris il y aura, soit par une initiative du groupe "Génération.s", soit en lien avec l'Exécutif, un débouché concret, c'est-à-dire des décisions prises pour améliorer concrètement la situation des travailleurs sociaux. Sinon, on se paye de mots. Si nous débattons, c'est bien pour changer le réel !

Oui, les services sociaux de proximité à Paris sont généralistes et se retrouvent à devoir prendre en compte énormément de problématiques : logement, hébergement, protection de l'enfance, vieillissement, précarité, addictions, accès aux droits, insertion professionnelle, et j'en passe. Il est donc très difficile pour ces travailleurs sociaux de répondre aux besoins, face à une demande qui augmente et des propositions de résolution de situation pas du tout à la hauteur, notamment sur la problématique du logement.

Vous avez aussi un afflux d'autres services - C.A.F., C.N.A.F., C.P.A.M., et j'en passe - du fait de la numérisation. Nous voyons bien comment les services de l'Etat se déchargent bien souvent, après avoir numérisé leurs services, sur les travailleurs sociaux généralistes de territoire.

Il y a aussi d'autres problématiques : une injonction aux statistiques. Il faut sans cesse qu'ils justifient leur activité sur différents logiciels. Depuis qu'ils sont réintégrés par le C.A.S.-V.P., la charge de travail qu'on leur demande derrière leur ordinateur a augmenté. Cela les met aussi dans une situation de souffrance au travail, du fait de problématiques de management du C.A.S.-V.P. avec des procédures standardisées, avec une exigence de quantification en permanence de leur activité.

Il y a un problème de dialogue interne à la Ville et avec les travailleurs sociaux. De ce fait, de tous ces facteurs-là, vous avez beaucoup de départs, beaucoup de "turn-over", des concours sous-dimensionnés, des recours à des contrats précaires, des professionnels insuffisamment accueillis et insuffisamment formés.

Ils ont été oubliés pendant le confinement. Maintenant, il faut donc à la fois augmenter véritablement les effectifs, ce qui veut dire qu'il faut qu'il y ait une traduction dans le prochain budget et un véritable dialogue redonnant tout son sens au travail social, et que la Ville de Paris et la direction du C.A.S.-V.P. soient enfin en capacité d'écouter les travailleurs sociaux, de le co-redéfinir et de cesser toutes leurs procédures standardisées.

Désolée, j'ai dépassé mon temps de parole.

Je vous en remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, merci beaucoup.

Il sera difficile de répondre en trois minutes car je partage mon temps de parole avec mon collègue Antoine GUILLOU. Nous nous sommes répartis les cinq minutes.

J'essaierai d'être concise et je serai désolée de ne pas pouvoir répondre à tous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Disons trois minutes pour l'une et cinq minutes pour l'autre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Très bien, merci beaucoup.

Effectivement, ce n'est qu'un début de débat. Je remercie beaucoup les élus du groupe "Génération.s" d'avoir posé le débat ici comme dans les arrondissements. Il est suffisamment rare que nous parlions des métiers du lien et de l'action sociale pour que nous puissions prendre le temps d'échanger.

La partie "constat" nous réunit, je crois, tous ici dans cet hémicycle. Le constat est quand même globalement partagé : il y a un manque de reconnaissance à la fois salariale et institutionnelle. Il faut que nous puissions trouver les moyens d'agir tant d'un point de vue des dispositifs existant à la Ville, mais aussi de pouvoir continuer à interpeller les pouvoirs publics.

Vous l'avez dit, la crise sanitaire est aussi une crise sociale. Les professionnels de l'action sociale, celles et ceux que l'on appelle des métiers du lien, se sont retrouvés en première ligne pour répondre à la détresse des personnes dont l'activité professionnelle s'est éteinte, qui rencontraient des difficultés à payer leur loyer, à se nourrir, à s'acquitter de diverses factures.

Les professionnels ont dû s'adapter à deux phénomènes conjoints : d'abord, une augmentation des besoins des personnes déjà connues des services, qui étaient déjà dans des parcours d'accompagnement et d'insertion et qui ont vu leur situation clairement s'aggraver avec la crise, puis l'arrivée de nouveaux publics. Or on n'accompagne pas de la même façon une personne dont le secteur d'activité traverse une crise - les secteurs du tourisme, de l'événementiel ou de la culture - et une personne étant déjà dans un parcours d'insertion professionnelle.

Ce nouveau contexte est venu s'ajouter à une difficulté que les professionnels du social regrettent très régulièrement - et que je partage : le recul des services publics d'accueil de proximité sur le territoire parisien. Malheureusement, je crois que cela est valable partout ailleurs. Il est aujourd'hui quasiment impossible de rencontrer un travailleur social d'un organisme de l'Etat - nous parlions de la C.N.A.V., mais cela est valable pour nombres d'entre eux - sans prendre de rendez-vous, souvent de manière dématérialisée, ce qui implique non seulement d'avoir accès et de maîtriser l'outil Internet, mais aussi de maîtriser le langage administratif qui va avec. Nous savons que cela crée du non-recours.

Ce recul des services publics est allé de pair avec une dématérialisation à marche forcée de nombre de démarches administratives avec des effets délétères récemment mis en lumière par la Défenseure des droits.

A Paris, le désengagement de l'Etat se traduit par un transfert de charge sur nos professionnels sociaux qui doivent donc aujourd'hui accompagner des Parisiennes et des Parisiens dans des démarches ne relevant pas de leurs compétences, ni de leur formation initiale, ni même de leurs missions originelles. En fait, la dématérialisation ne peut se faire que par un accueil physique inconditionnel, maintenu dans les arrondissements. Il pourra être complété par des dispositifs de dématérialisation éventuels, mais ceux-ci ne peuvent pas les remplacer. D'ailleurs, je trouve assez inquiétante l'absence de parole du Gouvernement au sujet du travail social. Nous avons, semble-t-il, un ministre des Solidarités, mais il se fait globalement assez rare sur ces sujets. Il m'arrive de poser la question pour savoir qui est le ministre des Solidarités : c'est aussi le ministre de la Santé. Il est certainement très occupé, mais il n'a pas considéré les travailleurs sociaux comme des professions prioritaires et essentielles pendant les derniers confinements, ce qui nous a tout de même pas mal compliqué les choses.

Ce manque de reconnaissance et la perte de sens du travail social ne sont pas étrangers…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous sommes bien au-delà de trois minutes, Madame FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - J'ai entendu que vous me donniez cinq minutes.

D'accord, je vais donc très vite conclure : nous travaillons beaucoup à unifier l'administration sociale, historiquement divisée entre le C.A.S.-V.P. et la DASES, j'y reviendrai, et je vous assure que cela permettra aussi de répondre à un certain nombre de ces enjeux.

Pour terminer, je retiens aussi la proposition d'organiser un forum pour valoriser ces métiers. Il serait d'ailleurs intéressant que nous puissions l'organiser avec deux employeurs institutionnels, mais aussi avec les écoles dans le travail social qui doivent largement participer à tout cela.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

Monsieur GUILLOU ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais essayer de compléter très brièvement ce qu'a très bien dit ma collègue Léa FILOCHE. Je remercie pour ma part le groupe "Génération.s" d'avoir inscrit ce thème si important à l'ordre du jour de nos débats : la situation des travailleurs sociaux.

Je compléterai les quelques éléments portés à l'attention de notre Conseil en ce qui concerne notamment la rémunération des travailleurs sociaux de la Ville de Paris. Effectivement, si la grille nationale indiciaire, citée dans le document du groupe "Génération.s", est évidemment trop faible, la Ville de Paris a justement souhaité revaloriser fortement les rémunérations des travailleurs sociaux. Cela m'a conduit à signer il y a quelques mois un protocole d'accord avec quatre organisations syndicales pour revaloriser la partie des rémunérations incombant à la Ville, c'est-à-dire la partie indemnitaire. Ce protocole sur trois ans faisait suite à un protocole déjà adopté pour les années 2017 à 2019. Avec ce nouveau protocole, nous couvrons la période jusqu'en 2022.

Aujourd'hui, un assistant socio-éducatif en entrée de corps, en début de carrière, perçoit un salaire de 1.900 euros nets à la Ville ; en fin de carrière, il peut percevoir un salaire allant jusqu'à 3.000 euros nets. Pour les conseillers socio-éducatifs, le début de carrière est à 2.400 euros nets à la Ville ; en fin de carrière, nous sommes à 3.500 euros nets. Ce sont donc des rémunérations déjà significativement revalorisées par rapport à la grille nationale et que nous avons aussi à faire connaître et à promouvoir.

Cela m'amène aux actions que nous menons en matière de recrutement. Là aussi, nous cherchons à faciliter l'accès à la Ville, à nos métiers, à nos postes sur des métiers aussi importants. Pour cela, nous simplifions les épreuves de concours - un projet de délibération est d'ailleurs soumis à ce Conseil sur ce sujet. Nous allons aussi adapter le calendrier des concours pour le rendre plus compatible et davantage lié avec les calendriers de sortie d'école des jeunes étudiants, des jeunes professionnels susceptibles d'intégrer la Ville de Paris.

Enfin, sur le logement, vous savez que la Ville de Paris réserve un quota de 25 % de logements sociaux à ses agents. Nous invitons évidemment l'ensemble des réservataires de logements sociaux à adopter la même politique

en faveur des travailleurs essentiels de notre ville, en particulier l'ensemble des maires d'arrondissement qui ont eux aussi un rôle important à jouer dans cette politique.

Je vous remercie encore pour ce débat et je serai ravi que nous continuions à échanger sur ces travailleurs essentiels pour le fonctionnement de notre ville.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GUILLOU.

Pour clore, la parole est à Mme MAQUOI, pour deux minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci.

En style télégraphique, d'abord, Madame de COMPREIGNAC, oui, faisons ensemble Etat et Ville. En fait, je mentionnais deux choses : tout n'est pas de la faute de l'État, mais c'est tout de même le Gouvernement qui a choisi de numériser les services et de dématérialiser, et donc d'enlever de l'accueil physique obligeant les personnes. C'est aussi le Gouvernement qui gèle le point d'indice des fonctionnaires. Sur ce sujet, ce sont des faits.

Ensuite, oui, pour une série de propositions que je retiens des différents intervenants : les questions de coordination du travail social, les questions aussi de meilleure visibilité sur le site Internet, de souligner aussi que nous parlons essentiellement de femmes qui sont au travail, les bonnes nouvelles annoncées à la fois sur les rémunérations et leurs augmentations. Je pense que tout cela sera à dire au Forum social qui sera organisé. Il faudra peut-être le mettre en gros afin que cela se sache, puisque cela ne se sait pas.

Dernier mot, si vous me le permettez, puisque je suis aussi élue du 20e : nous avions posé le débat en Conseil d'arrondissement du 20e, la dernière fois. Antoine ALIBERT avait très longuement échangé. Je crois qu'Éric PLIEZ est aussi très attaché aux services sociaux. Oui, cela a avancé depuis mars dernier. De mémoire, mais Antoine ALIBERT vous le dira mieux que moi, il ne reste plus que trois postes vacants dans le 20e. Un travail a été fait. Du coup, je souligne ce travail.

Et oui, et ce sera ma conclusion, l'accompagnement dans le travail social de qualité demande du temps et il faut pouvoir l'offrir.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Si vous le permettez, Madame la Présidente, puisque j'ai été interpellé. Même si je n'ai pas droit à la parole et que je n'ai pas le droit de répondre dans ce genre de débat, je ne vais donc pas répondre, mais les postes vacants ont effectivement été réglés. Je vous rassure, le travail de mon adjoint Antoine ALIBERT fait que tout avance bien dans le dialogue social. Je pense que votre représentante du comité local du C.A.S.-V.P., Mme JASSIN, doit vous faire des rapports réguliers sur l'évolution de la situation.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire du 20e arrondissement. Vous aviez effectivement le droit à l'inscription, puisque votre arrondissement a été mentionné.

Merci à toutes et tous. Nous en avons terminé avec ce débat sur la situation des travailleurs sociaux et travailleuses sociales porté par le groupe "Génération.s".

S'agissant d'un débat, pas de vote.

2021 DASES 271 - Participation (189.106 euros) et convention annuelle de financement avec l'association "Estrelia" pour le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie "Horizons".

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous reprenons les travaux de la 4e Commission avec l'examen du projet de délibération DASES 271. Il s'agit de la participation et convention annuelle de financement avec l'association "Estrelia" pour le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie "Horizons".

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Madame la Maire.

En effet, c'est pour saluer le travail tout à fait remarquable d'"Estrelia" dont le siège social est dans le 20e arrondissement et qui gère plus de dix établissements d'accueil sur un sujet sur lequel nous avons souvent des divergences : il s'agit de la prévention en addictologie et, en l'occurrence, du programme "Horizons".

Donc, soutenir le travail mené par Anne SOUYRIS, l'adjointe à la Santé, et dire combien il faut soutenir cette association et combien ce travail est nécessaire sur des sujets aussi graves.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

Pour vous répondre, effectivement, Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci de ce regard et de cet écho auprès d'une association très importante. Vous savez que les questions de drogue occupent beaucoup l'espace public en ce moment, à raison d'ailleurs, puisque nous avons encore un déficit important de prise en charge sur cette question et aussi de prise en charge de première instance.

"Horizons" qui existe depuis très longtemps et s'occupe des femmes usagères de drogue, de leurs enfants quand elles sont mères - des pères aussi d'ailleurs, mais cela a commencé auprès des mères. A l'époque, le Sida tuait encore beaucoup et on pensait que la seule solution était de séparer les mères de leurs enfants, voire de les faire avorter. Je me souviens encore de cette situation. C'est un moment où "Horizons" a justement considéré que l'on pouvait travailler avec ces parents et que la parentalité était même au contraire quelque chose qui pouvait aider : l'aide à la parentalité, des femmes et de leurs enfants, y compris dans des situations de toxicomanie.

Ce travail a tout de suite porté ses fruits. Encore actuellement, en 2020, grâce au soutien de la Ville, nous avons contribué à l'hébergement en appartement thérapeutique de 12 adultes - 9 femmes et 3 hommes - et 15 enfants de moins de 3 ans, avec une réussite de cette prise en charge.

Je remercie encore à la fois la Ville et "Horizons" d'opérer ce travail et merci d'avoir fait référence à ce sujet.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 271.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 271).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à la cession des centres de santé de la Croix-Rouge au secteur privé.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DFPE 217. Il s'agit d'une subvention et d'une convention avec l'association "Réseau de Santé Périnatale Parisien" (R.S.P.P.) pour participer au financement du dispositif de soutien à l'allaitement "SOS Allaitement 75".

La parole est tout d'abord à M. Vincent BALADI, pour le groupe…

Ah, M. BALADI est désinscrit ? Il partira donc dans l'enveloppe des votes globaux.

Pardon, contre-indication ?

Ce projet de délibération passera donc dans le vote global, en fin du Conseil de Paris.

Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu référencé n° 47 est relatif à la cession des centres de santé de la "Croix-Rouge" au secteur privé.

La parole est à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Alors que la Ville de Paris réorganise ses services de santé pour renforcer ses politiques sanitaires à l'échelle locale, je souhaite interpeller notre Conseil à propos d'un de nos partenaires historiques en matière de santé et d'action sociale, en l'occurrence la "Croix-Rouge" française.

Cet été, j'ai en effet eu la grande surprise d'apprendre la cession de l'ensemble des centres de santé de la "Croix-Rouge" française dont deux sont situés sur le territoire parisien, dans le 20e et dans le 13e - une surprise d'autant plus amère que j'en ai été informé par les salariés des centres eux-mêmes, sans le moindre préavis ni la moindre consultation de la part de la direction de la "Croix-Rouge".

Dans le 13e, le centre situé aux Olympiades est composé de 22 personnels et a enregistré 7.000 passages au dernier semestre pour un chiffre d'affaires de 635.000 euros. Il accueille notamment 14 % de sa patientèle en couverture sociale - C.M.U., A.M.E. ou A.L.D., accueil volontairement très social, d'ailleurs. Ces données prouvent aussi la qualité des soins dispensés et la nécessité absolue de maintenir une telle offre sur nos deux territoires.

Il s'agit par ailleurs d'un des rares centres de pédodontie conventionné en Secteur I et même le seul centre de santé dentaire parisien accueillant l'ensemble des couvertures sociales, en particulier la patientèle atteinte d'affections de longue durée, avec donc notamment des personnes handicapées. Chacun peut comprendre la particularité des soins dentaires dans certaines situations. Comme vous le constatez, ce centre a un positionnement social très marqué. Avec mon collègue Éric PLIEZ, nous sommes évidemment très inquiets de leur avenir, s'agissant

en particulier des soins dentaires pour enfants dont on connaît le coût, et donc l'évitement par la famille pour les plus précaires. Il serait incompréhensible de voir disparaître de Paris cette offre conventionnée.

Je souhaitais donc alerter notre Conseil, avec Éric PLIEZ. La "Croix-Rouge" a indiqué avoir retrouvé un repreneur, paraît-il - en tout cas, une discussion avancée - dans le secteur lucratif privé sans communiquer son identité, ce qui peut aussi renforcer notre inquiétude.

Par ce vœu, je vous propose, nous vous proposons d'interpeller la "Croix-Rouge" afin que soit précisée l'identité du repreneur confirmé et que, le cas échéant, nous obtenions des garanties sur l'offre de soin des centres, ainsi que leur conventionnement. Nous invitons également la Ville de Paris et l'A.R.S. à se pencher sur cette question et nous souhaitons obtenir des informations sur la suite, le devenir de ces deux centres, et évidemment des engagements très clairs sur les offres sociales qui y seront dispensées.

Merci à vous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de donner la parole à Mme Anne SOUYRIS, je précise que le vœu est co-porté avec le groupe Communiste et Citoyen, si je ne me trompe pas, en la personne de M. BONNET-OULALDJ.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je précise que nous l'avons voté en Conseil du 13e, évidemment.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Ce vœu répond tout à fait à une inquiétude que j'ai, que nous avons, sur ces centres de la "Croix-Rouge", essentiels pour notre ville. Il y en a deux à Paris et quatre à l'extérieur de Paris. En tout cas, occupons-nous de nos deux centres dans le 20e et dans le 13e qui ont effectivement une grande file active, particulièrement précaire et dont il est absolument important qu'ils ne restent pas sans soins de Secteur I, sans prise en charge importante.

Dans ce sens, les services de la Ville sont en contact avec les services régionaux de la "Croix-Rouge" et nous ne nous interdisons pas d'intervenir au niveau national. J'ai déjà pris contact avec des opérateurs de centres de santé associatifs qui se disent intéressés par la reprise de la gestion de ces deux centres.

Vous le savez, la difficulté réside dans le fait que la "Croix-Rouge" est pour l'instant à la recherche d'un repreneur de ses six centres de santé franciliens - Antony, Boulogne, Villepinte et nous - et ne souhaite pour l'instant pas ouvrir son offre à un repreneur qui ne serait qu'en capacité de gérer les deux centres parisiens.

Dans le sens de votre vœu, auquel je donne un avis favorable de l'Exécutif, je vais m'employer à ouvrir les discussions avec la "Croix-Rouge" pour faire évoluer cette position et je vais également intervenir auprès des autorités sanitaires de l'A.R.S. Ile-de-France et de l'Assurance maladie pour qu'elles œuvrent également en ce sens.

Si nous pouvons nous employer à les faire évoluer en S.C.I.C., nous le ferons également. Je fais ici référence au projet de délibération sur Richerand de tout à l'heure car cela peut être aussi une solution d'avenir pour ces centres.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47 déposée par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 331).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation de la médecine scolaire à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation des médecins scolaires à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais les vœux référencés n° 48 et n° 49 relatifs à la situation de la médecine scolaire à Paris.

La parole est tout d'abord à M. BONNET-OULALDJ, pour le…

Mme Camille NAGET, pardon, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avions eu ce débat lors du précédent Conseil de Paris et nous avons souhaité déposer un vœu relatif à la situation de la médecine scolaire à Paris.

Certes, la situation à Paris n'est pas aussi catastrophique qu'elle l'est dans le reste de la France. Toujours est-il que, comme sur les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales - le débat que nous venons d'avoir -, il y a des postes vacants, des postes ouverts non pourvus en raison d'une politique nationale de faible salaire. Nous souhaiterions donc avoir un état des lieux en commission - que ce soit en 4e Commission ou en 6e Commission ou, pourquoi pas, dans un instant spécial de ces deux commissions, ce sujet touchant à la fois aux questions de santé et aux questions d'éducation - pour faire le point sur cette question primordiale, et ce d'autant plus avec la crise sanitaire que nous venons de traverser.

On le sait, les enfants qui étaient déjà un peu fragilisés ont vu leur difficulté s'accentuer. Nous avons besoin d'un vrai service de médecine scolaire avec des médecins, des infirmiers, des infirmières qui viennent à la rencontre des enfants pour pouvoir déceler les problèmes le plus précocement possible.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

Sur le même sujet, pour le vœu n° 49, la parole est à Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette semaine, la Défenseure des droits le rappelait encore dans son rapport sur la santé mentale et le droit au bien-être : il est impératif "de renforcer la médecine scolaire et le service social aux élèves, afin que tout enfant à partir de l'âge de l'école primaire puisse avoir accès à un médecin ou une infirmière scolaire et une assistante sociale dans l'enceinte de son établissement".

A Paris, malheureusement, nous en sommes loin. Dans les écoles parisiennes…

J'entendais ma collègue, il y a quelques instants : chère Madame, le constat est accablant.

Pour ne prendre l'exemple que du centre de Paris et du 9e arrondissement, pendant toute l'année scolaire 2020-2021, le service de médecine scolaire n'a été composé que d'une infirmière, d'une secrétaire pour l'ensemble des 19 écoles du 9e. Un seul médecin coordinateur a dû pallier l'absence du médecin titulaire sur les 1er, 2e, 3e, 4e et 9e arrondissements. Depuis septembre 2021, la situation s'est encore aggravée puisque, à ce jour, il n'y a ni médecin ni secrétaire et qu'une infirmière s'occupe seule des 19 écoles jusqu'à la fin de ce mois. Autrement dit, dans quinze jours, il n'y aura plus personne.

Alors oui, il y a nécessité de revaloriser ces postes en termes de salaires. J'ajouterai aussi : en termes d'attractivité logement puisque, à Paris, se pose aussi la question de loger ceux qui servent les Parisiens, les Parisiennes, les familles.

En tout cas, dans tous les cas de figure, la situation n'est pas tenable. Elle a été dénoncée dans tous les conseils d'école, d'autant plus dans ce contexte sanitaire extrêmement difficile.

Ce vœu, donc, pour tirer la sonnette d'alarme et demander des moyens immédiats.

Je vous en remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BÜRKLI.

Pour répondre à ces deux vœux, la parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ces deux vœux sont importants puisqu'ils vont de toute façon dans le sens que nous travaillons actuellement : un projet de santé scolaire. Celui-ci avait d'ailleurs commencé à se mettre en place avant le Covid. Evidemment, il y a eu une sorte d'arrêt sur image pendant deux ans, mais pas complètement : en effet, les médecins, les infirmières et les secrétaires médicales ont plus que jamais continué de travailler.

Si la réforme s'est un peu arrêtée, leur travail s'est donc multiplié. Je dirais même que leurs missions se sont multipliées. Je les en remercie énormément, ils ont beaucoup aidé - et aident toujours, d'ailleurs ! Il faut bien savoir que leurs nouvelles missions ont été notamment la mise en place de séances de sensibilisation aux gestes barrières au sein des écoles, un "contact-tracing" autour des cas dans les écoles avec une cellule "Covid Ecole" joignable 7 jours sur 7 et bien sûr la participation des campagnes de tests salivaires dans les écoles depuis mars 2021.

Vous voyez que notre service n'a pas du tout chômé : il a été essentiel. Il faut savoir qu'à Paris nous avons un service beaucoup plus important et performant que dans les autres villes partout en France. A Paris, nous avons choisi de garder la santé scolaire et de ne pas nous en délaisser parce que nous estimions qu'elle était essentielle. Nous complétons largement les deniers de l'Etat pour en faire un service public à part entière.

Néanmoins, vos deux vœux stipulent avec raison que oui, nous avons un fort manque de personnels faute de recrutement - en tout cas, faute de postes remplis. Les grilles salariales sont en effet restées trop faibles, ce sur quoi nous travaillons depuis un certain temps. Avec la nouvelle Direction de la santé publique et environnementale qui verra bientôt le jour, nous travaillons avec Antoine GUILLOU à cette réévaluation.

En réponse au vœu communiste, je vous propose que nous fassions une présentation en 6e et 4e Commission - peut-être réunies pour l'occasion - à la fois du projet de réforme de santé scolaire, tel qu'il avait commencé à se mettre en place, et aussi de ce que nous souhaitons mettre en place dans le cadre de la nouvelle direction et réévaluer, en termes de salaire. Je propose donc au vœu communiste des amendements extrêmement faibles pour aller dans ce sens et, à Mme BÜRKLI, de retirer son vœu puisque la réponse que je viens de vous faire me semble aller tout à fait dans votre sens.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Concernant le vœu n° 48, le groupe Communiste et Citoyen est-il d'accord avec la version amendée ? Très bien !

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 332).

Le vœu n° 49 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu, Madame BÜRKLI ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je regrette, je le maintiens. Je n'ai pas compris. Je n'ai pas eu de réponse extrêmement concrète et très pragmatique : comment faire, dans quinze jours ? Ni médecin, ni secrétaire, ni infirmière à Paris Centre et dans le 9e arrondissement !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à l'hôpital Bichat.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 relatif à l'hôpital Bichat, co-porté par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s".

J'allais dire que la parole était tout d'abord à M. BONNET-OULALDJ, mais elle est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi de commencer par un court état des lieux : l'A.P.-H.P. veut fermer Bichat et sa maternité, l'A.P.-H.P. veut fermer l'hôpital Beaujon et sa maternité au profit, non pas d'un troisième hôpital, mais d'un seul et unique hôpital sans maternité.

L'A.P.-H.P. évoque vaguement la création d'une éventuelle maison de naissance qui pourrait rester à Claude-Bernard. Ce qui est sûr, c'est que cela ne suffira pas pour accueillir les 3.500 femmes qui accouchent chaque année dans cette maternité. Ce qui est également sûr, c'est qu'un tel dispositif n'est pas dédié aux grossesses compliquées. De tout cela, la population n'est pas au courant.

Depuis le départ, le projet du grand Hôpital Nord et la fermeture de Bichat et de la maternité sont quand même l'histoire d'une vaste opération de désinformation de la part de l'A.P.-H.P. en totale déconnexion avec les besoins des patients et surtout des patientes du Nord parisien. En effet, on inaugure dans quelques jours à Bichat l'une des trois structures de la Maison des femmes pour offrir un lieu de prise en charge globale des femmes victimes de violences. D'ailleurs, cette expérimentation prend sa source ici, en 2019, avec un vœu de l'Exécutif présenté par notre collègue Hélène BIDARD, et comprend notamment des permanences d'associations féministes grâce à un amendement budgétaire du groupe Communiste et Citoyen.

Dans ces conditions, on peut donc légitimement s'interroger sur la cohérence de la gestion hospitalière de l'A.P.-H.P. quand on sait qu'elle prévoit en parallèle de fermer la maternité avec, je veux le rappeler, son centre d'I.V.G. et son service de procréation médicalement assistée. Elle aurait pu au contraire se saisir de cette opportunité pour adresser un message clair et cohérent aux femmes de notre territoire et leur dire : "Dans le 18e, vous trouverez une structure hospitalière avec un suivi dédié à la santé psychique, à soigner vos corps, qui assurera les suites de votre grossesse, qui a vocation à vous soutenir dans tout ce que vous aurez à traverser." Au bout d'un moment, il faudrait que l'A.P.-H.P. assume qu'elle préfère porter des projets mirobolants au détriment des besoins réels de la population.

Notre rôle est de nous y opposer avec force. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Et nous demandons un scrutin public, excusez-moi.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pardon ?

Il y avait des applaudissements en même temps, nous n'avons pas bien entendu ce que vous disiez.

Mme Barbara GOMES. - Je disais que nous demandions un scrutin public. J'avais oublié de le signaler.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame SOUYRIS, je vous invite à répondre pendant que nous organisons le scrutin public.

Merci.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Vous savez que la Ville de Paris a toujours défendu le maintien d'une activité de gynécologie obstétrique dans le Nord-Ouest parisien en capacité d'accueillir en premier lieu des femmes des 17e et 18e arrondissements. Elle a fait du maintien d'une maternité avec réanimation dans le futur Hôpital Nord et d'une activité de périnatalité sur le site de Claude-Bernard l'une des conditions d'un accord sur le principe d'une relocalisation d'un grand Hôpital Nord de l'autre côté du périphérique.

Le projet médical adopté par l'A.P.-H.P. en 2017, et à ce jour en vigueur, prévoit bien une maternité de niveau 2B sur le futur site de Saint-Ouen avec lits d'obstétrique et de soins intensifs d'activité néonatale en capacité d'accueillir 3.000 femmes par an, une activité d'I.V.G., ainsi qu'un centre de procréation médicalement assistée. Ce dispositif doit être complété du maintien d'une activité de périnatalité sur le futur site de Claude-Bernard dont les contours et la volumétrie doivent encore être précisés par l'A.P.-H.P. et l'A.R.S.

Mais nous avons tout récemment appris que ce projet pourrait être mis en cause du fait d'une nouvelle répartition de l'activité des maternités de l'A.P.-H.P. dans le Nord-Est parisien : maternité augmentée dans le nouveau Lariboisière, Paris, 10e, en 2024, hôpital Avicenne à Bobigny, 93, et hôpital Louis-Mourier de Colombes.

Pour moi, pour nous, cela n'est pas acceptable. A ce jour, la maternité de l'hôpital Bichat-Claude-Bernard réalise plus de 2.000 accouchements par an dont 1.093, 54 %, concernent des femmes parisiennes, 708, 35 %, des femmes issues de Seine-Saint-Denis et 234, 13 %, d'autres départements. Il est essentiel que cette capacité d'accueil des femmes issues des quartiers nord de Paris, principalement des 17e et 18e arrondissements, soit maintenue.

C'est pourquoi, après avoir rappelé les engagements pris par l'A.P.-H.P. concernant ce maintien de la capacité en gynéco-obstétrique, je donnerai un avis favorable à votre vœu qui demande qu'une réelle consultation des habitants des 18e et 17e arrondissements puisse avoir lieu et qu'un maintien de la maternité soit prévu sur le site de Bichat-Claude-Bernard, même si vous connaissez ma position concernant l'actuelle tour Bichat qui doit être désamiantée.

Comme je m'y étais engagée au Conseil du mois de juin, j'ai invité Martin HIRSCH à venir échanger avec les élus parisiens sur ce sujet, ainsi que sur des orientations de la politique de l'A.P.-H.P. Nous allons caler les modalités de ce temps d'échanges avec Gauthier CARON-THIBAULT dans un format de 4e Commission qui pourrait être élargi aux présidents de groupe et qui pourrait intervenir en amont du prochain Conseil de Paris.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Monsieur BONNET-OULALDJ, êtes-vous d'accord avec l'amendement proposé par Mme SOUYRIS et l'Exécutif ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, nous demandons un vote à main levée.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Nous avons été saisis d'une demande d'explication de vote par M. Rudolph GRANIER.

Vous avez la parole, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Je ne reviendrai pas une nouvelle fois sur le point de méthode que j'ai soulevé à de nombreuses reprises tant en Conseil d'arrondissement qu'en Conseil de Paris.

Nous ne pouvons pas indéfiniment regarder passer les vœux sans qu'il y ait des actions politiques qui en découlent. Je pense qu'il y a un problème de méthode assez important. Nous n'aurons de cesse de rappeler que Mme HIDALGO est présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Nous ne comprenons donc pas comment on peut avoir autant d'itérations entre l'A.P.-H.P. et le Conseil de Paris comme si c'étaient deux entités aussi éloignées que vous voulez bien nous le signifier.

Néanmoins, et vous le savez, Madame Barbara GOMES et cher président, nous allons aussi voter en faveur de ce vœu. Vous le savez - n'ayez pas l'air surprise, chère collègue Barbara GOMES - puisque nous soutenons l'offre hospitalière sur le nord de Paris à travers l'hôpital Bichat et nous n'aurons de cesse de le soutenir.

Avec M. le Maire, Éric LEJOINDRE, nous avons d'ailleurs rencontré les syndicats. Ces derniers étaient très au fait de leur dossier, mais un peu moins par rapport à ce qui peut se faire vis-à-vis de l'A.P.-H.P. J'enjoindrai tout de même à une discussion à un niveau intéressant, c'est-à-dire tout simplement avec Mme la Maire de Paris, Mme HIDALGO, présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P.

Vous pouvez nous faire confiance : nous serons à vos côtés pour cette offre de service dans le 18e arrondissement, qui impacte le 17e et le 19e arrondissement en termes de natalité. Vous nous trouverez à vos côtés en la matière.

S'il vous plaît, une énième fois, associez-nous à vos travaux ! C'est normalement quelque chose qui ne doit pas demander beaucoup d'énergie. Nous pouvons essayer d'aller au-delà de notre divergence politique quand il s'agit de l'hôpital Bichat et de l'offre de soins pour les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GRANIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 333).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de salles de shoot dans le 13e.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons désormais au vœu référencé n° 51 relatif à l'installation, je cite : "de salle de shoot" dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Depuis deux ans, Rachida DATI dénonce la prolifération du crack à Paris et la situation dramatique du Nord-Est parisien où la présence massive de toxicomanes entraîne un climat d'insécurité et une dégradation de l'espace public insupportable pour les riverains.

Mes collègues Rudolph GRANIER, Marie TOUBIANA, Bertil FORT et François-Marie DIDIER se battent dans leurs arrondissements pour que cette triste réalité trouve une solution.

Vous avez ouvert en 2016 une salle de shoot dans le 10e arrondissement : c'est un échec ! Tout le monde constate l'aggravation des problèmes et Anne SOUYRIS, adjointe à la Santé, reconnaît elle-même que la situation autour de cette salle est dramatique. Or vous avez annoncé en septembre que vous souhaitiez ouvrir quatre nouvelles salles de shoot dont une dans une école du 20e, projet fort heureusement abandonné grâce à la mobilisation des habitants inquiets et des élus, comme François-Marie DIDIER.

Je veux revenir sur la publication dans la presse d'une carte évoquant 35 sites que la Mairie de Paris envisagerait de transformer en espaces de consommation pour les toxicomanes, dont quatre dans le 13e arrondissement : le CAARUD de la rue de la Fontaine-à-Mulard, le CSAPA situé dans la même rue et celui rue Richemont, ainsi que le centre médicosocial de l'avenue Edison.

Je demande à travers ce vœu que le Conseil de Paris s'engage à refuser toute implantation de salle de shoot dans le 13e arrondissement et qu'il s'engage également à ce que le CAARUD et les CSAPA poursuivent leur mission de prise en charge des toxicomanes en excluant toute consommation de stupéfiants au sein de leurs murs.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur OLIVIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vous remercie beaucoup.

Franchement, le problème de la "fake news", c'est que l'on peut toujours répéter n'importe quoi à l'envi, sans aucune preuve de rien. C'est encore le cas.

Alors, reprenons les choses dans l'ordre - ou dans le désordre, d'ailleurs.

Cette carte, distribuée sur les réseaux sociaux par quelqu'un que je ne nommerai pas, mais qui est de vos rangs, reprend simplement tous les centres de soins et centres d'accueil pour les usagers de drogue en en faisant des endroits où l'on installerait des salles de consommation, dites à tort "salles de shoot". Premier élément complètement faux !

Deuxième élément faux : "C'est un échec". Non, ce n'est pas un échec ! Des études - toutes les études ! - montrent que ce n'est pas…

Toutes les études !

Ecoutez, je vais vous dire une chose : je peux vous donner tous les "abstracts" internationaux et nationaux sur la question. Donnez-moi un seul "abstract", y compris la Mission flash…

Laissez-moi parler !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - C'est Mme SOUYRIS qui a la parole, s'il vous plaît !

Seule Mme SOUYRIS a la parole.

Poursuivez, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Y compris la Mission flash de l'Assemblée nationale, menée d'ailleurs par vos rangs, a montré que ce type d'instance était nécessaire.

Un des derniers éléments faux : non, je n'ai jamais dit que la situation autour était dramatique. Je ne sais pas où vous êtes allé chercher cela ! Ce n'est pas vrai ! Non seulement l'étude de l'Inserm le montre, mais on voit à quel point la situation s'est améliorée. J'ai toujours dit que ce n'était pas parfait, ce qui est différent. Dire que ce n'est pas parfait, ce n'est pas la même chose que dire que c'est dramatique.

Ce qui est dramatique, c'est que l'on ne soit pas encore en mesure de prendre complètement en charge la question de la toxicomanie de rue. Cela, oui, c'est dramatique ! Mais pas la situation autour de cette salle de consommation.

Ce vœu…

S'interdire de mettre un dispositif qui, malheureusement…

Je vais vous le dire : ces salles de consommation sont actuellement le seul élément fonctionnel pour les gens en grande déshérence et pour les grands toxicomanes. Si nous avions d'autres solutions, nous pourrions réfléchir à faire ceci ou cela.

La réalité, c'est que si nous n'offrons pas ce type de soins aux 150 personnes que nous avons actuellement Porte de la Villette…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je conclus, c'est ma dernière phrase.

… nous n'arriverons pas à pouvoir commencer à les mettre dans le soin. C'est la chose importante et la dimension importante à aborder actuellement, mais je suis prête à vous faire visiter la salle de consommation et ses abords quand vous le souhaitez.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, pour une explication de vote.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Chers collègues, chère Anne SOUYRIS, le groupe Paris en commun ne votera pas ce vœu.

D'abord, parce que c'est un tissu de contre-vérités. Par ailleurs, je voudrais vous redire, mes chers collègues, que j'aimerais vous croire quand vous dites que vous voulez lutter contre ce problème de la toxicomanie dans Paris, puisque cela ne concerne pas que le Nord-Est parisien, en nous expliquant qu'il ne faut surtout rien faire.

Avec Anne SOUYRIS et l'ensemble de l'Exécutif parisien, nous avons…

Je sais que vous n'aimez pas laisser parler les femmes, mais j'aimerais finir ma phrase !

Je vais donc finir ma phrase : avec mes collègues, nous avons plutôt l'ambition de développer un programme de prise en charge globale des toxicomanes à Paris pour pouvoir résoudre les problèmes. C'est notre ambition.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un centre de dépistage des troubles du langage au sein des locaux vacants de l'ancienne école rue Pelleport.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la sauvegarde du Centre d'adaptation psycho-pédagogique Panoyaux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux vœux référencés n° 52 et n° 54 relatifs à un centre de dépistage des troubles du langage au sein des locaux vacants de l'ancienne école de la rue Pelleport.

Pour débuter, la parole est à François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris et pour deux minutes.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est particulièrement important pour les enfants en difficulté du 20e arrondissement.

Ce vœu est un vœu de bon sens, mais il se veut aussi constructif car je propose une solution au problème de la rue Pelleport qui a connu une actualité - mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER en a parlé tout à l'heure - en septembre dernier.

Vous le savez, il existe onze centres d'adaptation psychopédagogique à Paris. Ces structures d'aide et de soutien des enfants et adolescents en difficulté sont précieuses, d'autant plus dans le contexte actuel, après le confinement et l'interruption des cours qui ont laissé des séquelles psychologiques importantes chez de nombreux élèves et ont conduit à une augmentation du décrochage scolaire.

Dans le 20e arrondissement, il existe deux centres de ce type, dont celui de Panoyaux qui travaille avec 80 établissements du quartier et qui suivait 115 enfants durant l'année scolaire 2020-2021. Au sein du centre Panoyaux va être installé prochainement un centre de dépistage des troubles du langage, dispositif de "Paris Santé Réussite". Cela aura pour conséquence de réduire les capacités du centre Panoyaux sans être compensées dans le quartier alors que le 20e arrondissement regroupe des quartiers connaissant des difficultés sociales. Un certain nombre sont notamment classés en "politique de la ville". Surtout, près de la moitié des 103 familles dont les enfants sont suivis par les professionnels du centre Panoyaux seront orientées vers d'autres centres beaucoup plus éloignés. Plus que toutes autres, ces structures doivent être proches des écoles et des lieux d'habitation des familles car elles s'inscrivent dans le temps périscolaire et que les trajets pèsent lourdement sur l'emploi du temps des enfants, mais également des parents.

Encore une fois, et je le regrette, ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation ni avec les familles du 20e arrondissement, ni avec les professionnels du centre Panoyaux, ni avec les élus d'arrondissement et encore moins avec les représentants du personnel.

Dans ce vœu, je vous propose deux choses. La première, c'est que l'école de la rue Pelleport que vous souhaitiez transformer en salle de consommation à moindre risque -projet qui a été abandonné, comme il a été rappelé tout à l'heure, face à la forte mobilisation des enfants - accueille le futur centre de dépistage des troubles du langage. Pourquoi ? Parce que les lieux sont vacants et que ce sera un moyen pour vous de sortir par le haut. Enfin, je vous propose que soit garanti le niveau de prise en charge du centre Panoyaux pour le bien des enfants et des familles du 20e.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DIDIER.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes également.

Mme Danielle SIMONNET. - Déjà, je signale que je voterai ce vœu qui me semble tout à fait plein de bon sens et je pense qu'il en sera de même sur le mien. J'espère que les autres groupes de la majorité feront de même.

Le centre d'adaptation psychopédagogique Panoyaux, comme les dix autres centres d'adaptation psychopédagogique, sont des équipements particuliers et extrêmement importants. D'abord, ce sont des équipements pluriprofessionnels : vous avez des psychologues, des éducateurs spécialisés, des orthophonistes, un médecin, une assistante sociale, des psychomotriciens. Ce travail pluridisciplinaire est aussi ancré dans les quartiers, en lien avec les établissements scolaires du quartier. Ils travaillent à l'accompagnement, au suivi d'élèves scolarisés et ce travail est extrêmement précieux.

Or, en juillet, vous avez pris la décision totalement absurde, par le biais de la direction de la DASES, d'y plaquer un dispositif de dépistage des troubles du langage de "Paris Santé Réussite". Or, pour y plaquer les cinq professionnels du dispositif de dépistage du langage, vous demandez aux deux tiers de l'équipe de se dispatcher dans les autres C.A.P.P. et de faire en sorte que les élèves soient également dispatchés ailleurs. Les élèves ne sont pas des dossiers que l'on dispatche ailleurs ! Il faut savoir que, avec votre injonction, c'est toute la rentrée du C.A.P.P. qui a été mise en l'air : les élèves à qui on a demandé d'aller dans les autres C.A.P.P., les professionnels ne les ont pas vus arriver. Donc, septembre, octobre, novembre, trois mois "foutus" en l'air dans la prise en charge alors que nous savons que, avec la crise sanitaire, la demande a augmenté parce que les suivis n'ont pas pu se faire, de la même manière, l'an dernier.

C'est une décision totalement absurde et très inquiétante. Il faut revenir dessus.

La mobilisation est importante : de ces professionnels, qu'ils dépendent de l'Education nationale ou de la DASES, des parents d'élèves, des enseignants. Hier, ils étaient nombreux rassemblés, planqués, cachés derrière l'Hôtel de Ville parce que vous n'acceptez plus les rassemblements sur le parvis.

Ecoutez-les ! Entendez-les ! Trouvez une autre solution, une autre école - pourquoi pas celles de la rue de Pelleport - pour mettre le dispositif P.S.R. Il faut penser la complémentarité des outils pour accompagner les jeunes. Surtout, un C.A.P.P. prend en compte l'élève…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - … comme jeune dans sa globalité. Il est important de préserver ce travail.

Je vous en remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Tout à l'heure, nous avons parlé de santé scolaire. A côté, et même en interaction et en coordination avec le projet de santé scolaire, nous avons évidemment beaucoup travaillé ces dernières années aux C.A.P.P. et à l'amélioration de ce dispositif qui est, pour nous, également très précieux. D'ailleurs, cela a été dit par les deux intervenants car c'est effectivement une aide psychosociale importante auprès en particulier des élèves, des enfants dont les milieux sont les plus défavorisés et qui ont parfois des difficultés à devenir élèves.

C'est évidemment un service gratuit, un service public absolument central.

Il faut savoir que nous considérons actuellement que ces C.A.P.P. sont encore insuffisants, en particulier dans certains lieux. Certains arrondissements, comme le 13e, n'en ont pas encore et c'est bien dommage. Nous travaillons à cette question pour que ce service puisse s'étendre et s'adapter à tous les élèves qui en auraient besoin.

P.S.R. est un programme très important de diagnostic en particulier et de primo-suivi de tout ce qui est troubles du langage. C'est un programme récent de la Ville qui correspond à de nouvelles recherches sur la question. Il n'est donc actuellement pas disponible gratuitement et facilement auprès des familles qui vont, quand il y a ce type de troubles, chercher le diagnostic dans des lieux privés et chers. Offrir ce diagnostic est donc quelque chose d'extrêmement important, en particulier dans les lieux et les quartiers populaires.

En installant P.S.R. dans ce C.A.P.P., qui est le plus grand de Paris, nous avons justement souhaité permettre aux classes les plus populaires d'avoir accès à ce type de diagnostic et pouvoir enrichir cette prise en charge, et non pas, d'une part, ce qui a été dit de manière fausse, c'est-à-dire de fermer cette structure. Pour nous, il s'agit plutôt de l'agrandir, de l'élargir, de permettre un meilleur fonctionnement. D'autre part, il ne s'agit en aucun cas de laisser aucune famille sur le carreau. Je le redis aujourd'hui. Aucune famille…

Excusez-moi, je finis de parler !

Aucune famille ! Je m'y engage et je m'y suis engagée dans le dialogue social que je suis en train de mener avec les différentes organisations syndicales et avec les parents d'élèves que je vais rencontrer très bientôt. Je vais continuer à le faire. J'ai également reçu une délégation ces jours-ci, pendant le Conseil de Paris, pour continuer en ce sens.

Je peux vous assurer, ce que je leur ai dit à tous : ce dispositif ne verra pas le jour avant le mois de janvier, le temps que nous ayons vraiment mis à plat ce diagnostic, le bilan, pour que toutes les familles soient prises en charge

et pour que ce soit un plus à la fois pour les familles, qu'elles puissent bien s'en assurer, et pour les personnels qui travaillent auprès de ces familles.

Car, et je finirai sur ce point, je ne considère en aucun cas les enfants comme des dossiers.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS. C'est donc un avis défavorable pour les deux vœux.

Je me tourne vers vous, Monsieur DIDIER. Le vœu n° 52 est-il maintenu ?

Oui ou non ? Nous avons entendu votre…

Le vœu n° 52 est maintenu.

Pardon, nous avons été…

Non, vous ne faites pas une explication de vote sur votre propre vœu !

Je vous pose la question de savoir s'il est maintenu, mais cela ne…

M. François-Marie DIDIER. - … franchement, dans son dogmatisme, au détriment des enfants en difficulté du 20e.

Je lui apporte une solution sur un plateau ; elle la refuse. Les Parisiens comme les Français ne sont pas dupes. Je maintiens évidemment mon vœu qui est un vœu de bon sens…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu est maintenu, très bien.

Madame MAQUOI, vous nous avez fait part d'une demande d'explication de vote. M. PLIEZ, maire du 20e, s'est également inscrit.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Sur ces deux vœux, en cohérence avec ce que nous avons fait en arrondissement et en C.D.E.N., nous ne prendrons pas part au vote pour laisser toute la chance au dialogue social de se poursuivre.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - M. PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Sur ce vœu, je partage évidemment totalement le point de vue d'Anne SOUYRIS. Je rappelle que le dialogue est ouvert avec les organisations syndicales, avec les parents. Mon adjointe à la Santé Karine DUCHAUCHOI, Anne SOUYRIS et moi-même rencontrerons à la fois les organisations syndicales et les familles.

Je m'étonne cependant de deux choses, et j'en profite pour le dire. D'abord, je découvre que M. DIDIER et LR savent maintenant que du crack circule dans le 20e. Ce n'était pas le cas il y a quelques mois !

Ensuite, après avoir hurlé à la non-concertation pour l'installation d'un lieu d'accueil et de soins au 170, rue Pelleport, vous décidez maintenant d'imposer un projet sans aucune concertation avec les familles au 172, rue Pelleport. Bravo ! Je pense que les habitants s'en souviendront.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PLIEZ.

Nouvelle demande d'explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Emmanuelle RIVIER.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris votera contre ces deux vœux, tout simplement parce qu'il serait grave de laisser croire aux familles du 20e que ce C.A.P.P. n'est pas une priorité, que la prise en charge des enfants en situation difficile n'est pas une priorité et qu'il y a eu depuis le début de part et d'autre - je mets ici en cause les politiques - beaucoup trop de fausses informations.

Il est temps de rétablir de la sérénité et de la vérité.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame RIVIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 54, Madame SIMONNET, est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai cru comprendre que des choses étaient prévues dans l'école Pelleport et que c'était déjà occupé alors qu'il n'y a pas eu de concertation. J'aurais aimé avoir des informations…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Est-il maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, mon vœu est maintenu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais je n'ai aucune des informations. Franchement, revenez sur ce dossier !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Le vœu n° 54 est donc maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un centre de prise en charge globale des toxicomanes dans les locaux de l'ancien hôpital de l'Hôtel Dieu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 53 relatif à la création d'un centre de prise en charge globale des toxicomanes dans les locaux de l'ancien hôpital de l'Hôtel-Dieu.

La parole est à Mme Rachida DATI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais juste tenir un propos. Nous avions eu un échange avec Mme CORDEBARD et vous ne pouvez pas dire, Madame CORDEBARD, que nous sommes contre la lutte contre cette forme de toxicomanie et la prise en charge des toxicomanes. Nous avons eu des échanges à ce propos et mon engagement très ancien le démontre. Vous ne pouvez pas dire, de manière binaire…

Ce n'est pas vous qui détenez la vérité ! On a l'impression que tout est mensonge quand ce sont les autres, mais que, pour vous, c'est la vérité. Il faut aussi remettre les choses un peu dans le droit chemin sur un sujet aussi grave.

Être en responsabilité demande une certaine propension à faire face à des événements en développant des solutions lorsqu'on n'a pas su anticiper ou alors quand on les a laissés prospérer volontairement.

Sur le sujet du crack, vous ne pouvez pas dissimuler votre manque d'anticipation. Malgré nos multiples alertes ces dernières années et, à plus forte raison, ces derniers mois, vous n'avez rien fait. Rien fait, porte de la Chapelle, sur la colline du crack où déjà la misère de la toxicomanie se concentrait. Rien fait, place de Stalingrad quand les trafics s'ancraient et que l'insécurité explosait. Rien fait aux jardins d'Eole dont vous avez voulu faire votre expérimentation d'une salle de shoot à ciel ouvert.

Nous avons vu la tragédie pour les toxicomanes eux-mêmes. Je pense aux femmes, en particulier - nous y étions, avec M. PLIEZ, qui connaît bien l'association "Aurore" qui a pris des femmes en charge victimes de viol sous l'emprise de cette toxicomanie - mais aussi à tous les riverains qui vivent cette insécurité.

Partout, avec les élus de notre groupe et je consens certains élus évidemment sur les bancs à l'autre bout de cet hémicycle, nous sommes engagés pour lutter contre cette toxicomanie, pour prendre en charge ces toxicomanes qui appellent au secours. Avec tous ces élus, nous sommes allés à la rencontre des toxicomanes et des riverains. Nous avons parlé avec les associations de terrain, nous avons fait des maraudes avec elles. Nous avons recueilli leur sentiment d'abandon et leur exaspération. Nous les avons accompagnées et nous le faisons régulièrement.

Lorsque j'ai rencontré la Maire de Paris - nous nous sommes croisées -, elle a dû être exfiltrée par ses officiers de sécurité. Les Parisiens regrettent continuellement votre désengagement, encore maintenant, alors que vous faites mine de vous indigner pour critiquer le mur du tunnel Sigmund-Freud dont le Préfet de police - je l'ai vérifié avec lui - indiquait encore dernièrement n'avoir jamais reçu de demande de destruction de la part de la Maire de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame DATI, je vous invite à en terminer avec la présentation du vœu.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je vais juste dire les trois propositions et j'en termine.

Essaimer le problème du crack dans Paris, ce n'est effectivement pas une solution. Je suis d'accord avec vous. Simplement, les Parisiens l'ont compris : on ne peut pas mettre que des cache-misère. C'est pour cela que nous

proposons ce projet concret. J'ai pu discuter avec certains élus, y compris dans votre majorité, pour trouver un lieu qui garde pour objectif l'accompagnement vers le sevrage. Ce lieu est nécessaire à court terme, c'est même urgent.

Nous vous proposons dans…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame DATI, nous en sommes à cinq minutes.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - … justement l'utilisation de l'interscalaire, d'une partie du bâti de l'Hôtel-Dieu sur une période évidemment transitoire, dans un endroit apaisé et à l'abri de toutes les turbulences.

D'ailleurs…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Comme cela, l'Hôtel-Dieu retrouvera sa vocation première qui permet cet accès aux soins et de protéger les plus vulnérables et les plus fragiles.

Voilà notre proposition, j'espère que vous…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Madame DATI, l'idée de faire quelque chose dans les hôpitaux, et en particulier de multiplier tout ce qui est services d'addictologie et de sevrage, y compris des lits d'hospitalisation, me semble tout à fait justifiée. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous travaillons avec l'A.P.-H.P., pas spécialement d'ailleurs sur l'Hôtel-Dieu, mais dans la multiplicité des hôpitaux parisiens.

Il n'empêche, il est nécessaire dans le même temps de regarder la situation de ceux et de celles qui ne sont pas prêts à se sevrer. Cette question est très importante car c'est une démarche. C'est ce que disait William LOWENSTEIN lorsqu'il a été auditionné en 4e Commission et c'est aussi ce que disent tous les addictologues.

En fait, je n'ai de leçon à donner à personne. Je dis juste cela : il y a plusieurs étapes de sevrage, d'addictologie et d'hospitalisation, que vous mentionnez, et il y a aussi ces étapes qui doivent pouvoir répondre à ceux qui ne sont pas encore prêts à en sortir et qui doivent construire ce pont. C'est de là que nous cherchons à essayer d'avoir une myriade de petits centres d'hébergement, de repos, avec des espaces de consommation, non pas pour laisser les gens consommer tranquillement, mais simplement pour que nous puissions leur ouvrir la porte et qu'ils ne restent pas dehors, qu'il y ait une supervision et que l'on commence vers un soin. Tel est l'objectif de notre démarche.

Nous voudrions avoir plusieurs piliers à notre action, pas seulement celle du sevrage, pas seulement celle de l'addictologie, mais aussi celle du premier pas pour ne pas laisser les gens à la rue tels qu'ils le sont actuellement en grande part, c'est-à-dire non volontaires pour aller vers le sevrage, mais ne voulant malgré tout pas rester dans cette situation.

Je suis d'accord avec vous sur ce travail nécessaire avec l'A.P.-H.P. et il sera d'ailleurs nécessaire, dans une future 4e Commission, de faire un état des lieux dans cette démarche avec l'A.P.-H.P. pour voir ce que nous pouvons faire ensemble. Il est sûr qu'il y a encore une longue démarche, pas qu'avec l'A.P.-H.P., mais aussi avec le G.H.U. psychiatrie.

D'un autre côté, il est également très important que nous puissions aussi travailler ensemble sur le territoire parisien pour essayer de faire en sorte de faire quitter l'espace public aux personnes actuellement en grande déshérence et qui ne sont pas forcément prêtes à aller vers la démarche de sevrage.

Je vais dire non à votre vœu parce qu'il ne me semble pas adéquat avec le besoin actuel dans sa globalité. Néanmoins, j'espère que nous arriverons à travailler ensemble pour ne pas rester sur des postures. Je pense que c'est très important.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Madame DATI, le vœu du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Oui, si vous me le permettez, juste un mot, Madame SOUYRIS.

Vous avez raison, il y a ceux qu'il faut amener à cette démarche volontaire, ceux qui appellent au secours. Quand vous recensez, il y a 400 toxicomanes sous crack, à peu près majoritairement des femmes, qui veulent s'en sortir. Vous le savez bien, Madame SOUYRIS. Des femmes auxquelles on a enlevé leurs enfants, qui ont accouché dans des conditions épouvantables et qui n'ont pas accès aux soins gynécologiques, des soins hygiéniques et intimes de femmes.

Le vœu n'est pas un vœu d'opposition ou un vœu politicien ; c'est un vœu de construction. Nous sommes dans une période transitoire. Nous allons vers une période hivernale. Sur cette période transitoire, ne pouvons-nous pas prendre en charge ces femmes, les protéger des agressions…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Madame DATI, le vœu est maintenu. Nous avons bien compris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Il est maintenu. C'est pour cela que je demande à Anne SOUYRIS…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Elle a ouvert à des discussions. Je pense qu'elles auront lieu ailleurs. Pour l'instant, je vous en prie, respectons notre ordre du jour.

J'entends que le vœu est maintenu, je le mets donc aux voix.

Non, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme SOUYRIS a demandé le retrait du vœu. Le vœu n'étant pas retiré, je le mets aux…

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Juste une phrase : je continue de vous demander de retirer votre vœu, mais je m'engage à travailler dès maintenant à la question des femmes et de leur hébergement d'urgence dans la situation. Nous le faisons et nous allons essayer d'accélérer le mouvement parce que c'est effectivement une urgence absolue. Toutes ces femmes qui sont actuellement dehors ne doivent pas y rester. Nous avons déjà plusieurs pistes pour pouvoir les héberger en dehors même de l'Hôtel-Dieu…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 53 - s'il vous plaît ! - assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le débat a eu lieu. Vous vous êtes exprimée, Mme SOUYRIS vous a répondu, mais vous avez toute latitude de continuer la discussion au-delà.

Pour l'instant, nous nous en tenons au vote.

S'il vous plaît !

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous en venons désormais aux travaux de la 5e Commission.

Je donne tout d'abord la parole à son président, M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quelques mots tout d'abord pour remercier les adjointes et les adjoints qui ont été présents et tous les membres de la Commission. Elle a été très longue, quasiment trois heures, et très dense. Je veux vraiment remercier tous les membres d'avoir pu participer. Nous avons eu des travaux intéressants, des dialogues, des questions, des réponses. Les membres de l'opposition ont, en particulier, permis d'approfondir certains points.

Il y a eu énormément de choses, donc je ne vais prendre que quelques points pour les mettre en exergue.

Le premier point porte sur la rénovation thermique des logements sociaux. La Ville fait un effort considérable, avec Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT et toute la majorité, en termes de financements et de moyens, pour améliorer les conditions des logements sociaux. On nous a présenté l'ensemble des travaux qu'il y a eu cette année. Je pense que nous pouvons tous nous en féliciter. Ce sont évidemment des économies pour les personnes concernées, jusqu'à 400 euros par an après rénovation du logement. Pour certaines familles, c'est immense. Pour autant, le parc qui reste à rénover est lui aussi immense. Il faut donc continuer cet effort. La Ville toute seule ne pourra pas faire tout cet effort ; il faut que l'Etat s'y mette, que la Région s'y mette encore plus. Vraiment, cela doit être une cause nationale.

Ensuite, dans les quartiers populaires, il y a des beaux projets de délibération. Anne-Claire BOUX a notamment présenté celui concernant de nouvelles actions sur l'écologie dans les quartiers populaires. Vous savez que, dans les quartiers "politique de la ville", plusieurs types d'action reçoivent des financements et des moyens spécifiques. Grâce

au travail d'Anne-Claire BOUX, une nouvelle ligne vient d'être créée : les actions autour de l'écologie. On pense par exemple au gaspillage alimentaire ou au réemploi des objets.

Mme Célia BLAUEL nous a présenté un projet de délibération qui va permettre de financer une très belle étude du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris pour imaginer le Paris d'après 2030, un Paris qui ne pourra être que sobre et écologique. Nous attaquons la révision du P.L.U. Cette étude va justement permettre de rentrer dans une prospective : il y a ce P.L.U., mais il y a après. Nous nous réjouissons et nous attendons les conclusions avec impatience.

M. le premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, avait énormément de dossiers : le P.A.D.D. - nous en avons parlé longuement -, le "big bang de la proximité" - comment donner plus de compétences aux arrondissements, nous allons en parler longuement - et un projet de délibération très important sur l'indemnisation des victimes de la rue de Trévise. Nous avons évidemment une pensée émue pour les victimes et leurs proches.

Enfin, beaucoup de vœux. Deux séries de vœux sont ressorties plus particulièrement : une concernant la Tour Eiffel et l'aménagement du Champ-de-Mars-Trocadéro ; l'autre, concernant la Tour Triangle.

Voilà, je pense avoir rapidement fait le tour des travaux.

Je vous remercie et nous souhaite de bons débats.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

2021 DCPA 20 - Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen du projet de délibération DCPA 20. Il s'agit de la présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Pour ce faire, la parole est tout d'abord à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Cette présentation a effectivement été passionnante, je l'ai beaucoup appréciée.

Je souhaiterais néanmoins vous parler aujourd'hui de la piscine Pontoise qui fait en ce moment l'objet d'une rénovation importante. Cette piscine a été classée monument historique en 1998. Elle a été construite en 1933 par l'architecte Lucien Pollet, connu pour être également l'architecte de la piscine Molitor qui a fait l'objet d'une restructuration qui n'est pas extraordinaire, loin de là, et de l'espace sportif Pailleron. Elle comporte un bassin de 33 mètres de long sur six couloirs. Elle est célèbre pour ses coursives, ses cabines bleues sur deux étages, son immense verrière qui constitue un joyau de son époque.

Mais cette magnifique verrière et la charpente étant très endommagée, faute d'entretien, la piscine a été fermée en décembre 2018 par la Ville de Paris sur avis du bureau de contrôle. Des travaux s'imposent et la piscine attend plusieurs années avant que les travaux ne débutent. A la verrière à restaurer s'ajoute le bassin à colmater. Alors que la verrière est classée, elle est entièrement déposée pour une reconstruction intégrale avec un gabarit différent, avec une hauteur différente et une épaisseur de charpente métallique plus importante. La nouvelle charpente n'est donc pas une restauration, mais une charpente neuve et moderne.

Le 13 février 2020, la Commission du Vieux Paris a rendu un avis défavorable au remplacement de la structure de la verrière. Elle a demandé de garder le plus d'éléments possible inscrits aux Monuments historiques. Qu'en est-il ? Aucune attention n'est donnée à la Commission qui, je le rappelle, est composée d'architectes, d'urbanistes, d'enseignants de grande qualité qui argumentent avec pertinence leur position. A quoi sert le classement si l'architecture n'est pas respectée ?

L'écologie prime sur le patrimoine. Or, il ne s'agit pas de faire un choix entre écologie et patrimoine. Il ne s'agit pas de les opposer. Ce n'est pas l'un ou l'autre.

Notre choix est simple : concilier les deux, à la fois l'écologie et le patrimoine.

La piscine des Amiraux en est un bon exemple. La restauration est faite à l'identique au plus près de l'origine. C'est ce qu'auraient dû suivre les travaux de la piscine Pontoise.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIRABEN.

La parole est maintenant à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

C'est un projet de délibération assez technique, mais intéressant et utile puisqu'il concerne la réalisation, l'extension, la rénovation - comme cela vient d'être abordé - d'équipements publics de la Ville de Paris, donc services publics pour les Parisiennes et les Parisiens.

Quelques précisions sur ces opérations.

Tout d'abord, rappeler qu'elles sont conduites en pleine cohérence avec les priorités de la Ville en matière d'amélioration et de rééquilibrage territorial des services publics, de sobriété et de qualité d'usage, de végétalisation et de biodiversité, d'économie circulaire et de réemploi, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'économies d'énergie. Ces opérations s'inscrivent bien évidemment dans les différents plans initiés par la Ville comme le Plan Climat Air Energie ou le Plan Accessibilité.

Depuis 2015, ce sont 44 délibérations approuvant le lancement d'un projet de construction ou de rénovation d'un équipement qui ont été adoptées. Cela concerne une très grande variété d'équipements puisqu'il peut s'agir de crèches, d'écoles, de collèges, de conservatoires, de médiathèques, de piscines, de gymnases, de musées, de théâtres, de bains-douches, même le columbarium du Père-Lachaise, et encore d'autres types de bâtiments municipaux.

Ces opérations se caractérisent par le choix des méthodes constructives avec des matériaux biosourcés, géosourcés, innovants - car oui, effectivement, l'aspect de l'environnement est important -, issus de réemploi ou même encore des techniques très innovantes comme la récupération de la chaleur des eaux usées qui a pu être mise en œuvre par la mairie du 11e dans un établissement scolaire tout proche.

Ces choix permettent ainsi d'engager la transformation écologique des bâtiments municipaux et de répondre à l'ambition de la Ville en matière de transition écologique du bâti.

Par ailleurs, sur la méthode, ces programmes de travaux impactant durablement le paysage urbain et quotidien des Parisiennes et des Parisiens, la Ville a décidé d'impliquer plus directement les habitants dans le processus de conception et de réalisation des projets à travers la mise en œuvre de concertations, d'actions de médiation, de suivis de chantier, etc. Pour aller plus loin encore dans la co-construction des projets, la Ville a même ouvert depuis cette année les sélections de maîtrise d'œuvre, commissions et jurys d'architecture aux Parisiennes et aux Parisiens par les conseils de quartier, les membres d'association, etc.

Alors, au-delà de ces aspects factuels, je veux souligner ici le sens et la vision de l'action de la Ville de Paris que ces délibérations traduisent.

Pour nous, le rôle d'une collectivité est d'investir pour aujourd'hui et pour l'avenir. Le rôle d'une collectivité est de se doter d'équipements publics accessibles pour tous car c'est la condition de l'effectivité d'un service public de proximité efficace s'inscrivant pleinement dans la ville du quart d'heure. D'ailleurs, le débat que nous avons eu hier sur le P.A.D.D. a permis de rappeler - sur tous les bancs de cet hémicycle, il me semble - la nécessité pour la Ville d'assurer la présence et la bonne répartition des services publics sur l'ensemble du territoire parisien.

Il est particulièrement intéressant que nous ayons un débat au sujet de ce projet de délibération dans la séance même où nous avons également eu le débat sur les orientations budgétaires. On ne peut pas séparer les deux ! Un certain nombre de nos collègues de l'opposition ne savent que se caricaturer eux-mêmes sur la forme, comme nous le voyons encore depuis hier, et sur le fond en rabâchant à l'envi que la Ville est inconsidérément dispendieuse et que la faillite approche, d'ailleurs en pleine contradiction avec les avis des agences de notation. Mais on ne peut pas réclamer plus de services publics et une meilleure répartition des équipements et contester en même temps des choix budgétaires qui permettent précisément d'atteindre ces objectifs.

En somme, vous contestez ici, dans l'hémicycle, le choix d'investissements que vous demandez devant vos électeurs de vos arrondissements. Comme l'a brillamment montré notre collègue Jean-François MARTINS ce matin même, la contradiction permanente de la droite finit quand même par devenir très grossière, pour ne pas dire une tartuferie.

Chers collègues, la Ville est exactement dans son rôle en empruntant, notamment afin de se doter des équipements publics nécessaires. C'est de l'endettement responsable car il s'agit d'investissements utiles maintenant et pour l'avenir des Parisiennes et Parisiens.

Alors, peut-être que votre modèle d'une collectivité vertueuse est la Région Ile-de-France, présidée par Mme PÉCRESSE qui, exactement sur la même période que celle concernée par ce projet de délibération, donc 2015-2021 - je vous demande d'écouter les chiffres que je vais vous transmettre - sous-investit au point de rendre par anticipation 100 millions d'euros de prêt et de ne pas consommer 1 milliard d'euros de crédit sur cette même période. Voilà sans doute ce qu'est une région bien gérée.

Nous, nous considérons que c'est exactement l'illustration d'une collectivité qui faillit à son devoir. Cela ne sera jamais notre vision de l'action de notre collectivité : la bonne gestion, ce n'est pas l'inaction !

C'est pourquoi nous préparons d'ores et déjà la suite des investissements nécessaires pour les prochaines années. Après avoir fait le choix en 2021 de maintenir un haut niveau d'investissement à hauteur de 1,581 milliard d'euros, la Ville poursuivra sa politique d'investissement en 2022 à un niveau encore plus ambitieux, à hauteur de 1,660 milliard d'euros.

Nous faisons ce choix sur la base d'un financement soutenable et maîtrisé, chers collègues de l'opposition, malgré les effets de la crise sanitaire sur les finances municipales. Je vous rappelle d'ailleurs le coût de la crise

sanitaire pour la collectivité parisienne : entre 1 et 1,2 milliard d'euros. Nous assumons ce choix d'investir, malgré l'absence de soutien de l'Etat. Rappel, là encore : sur ce 1,5 milliard d'euros que la Ville investit en 2021, les crédits du plan de relance de l'Etat n'en représentent que 2 %.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Une phrase pour terminer : en clair, nous maintenons l'investissement comme priorité sociale et de la marche vers l'égalité, comme priorité économique et de relance de l'activité et comme priorité durable en lien avec notre stratégie de lutte contre le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAVIAUD.

Nous poursuivons avec M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération présente donc un bilan annuel des grandes opérations d'entretien et de rénovation des grands équipements parisiens. Je voudrais commencer par dire que c'est une opération de transparence remarquable. Elle permet d'ailleurs de repérer et de discuter des éventuels problèmes dans le déroulé ou le budget de ces opérations.

Dans le cadre de ce projet de délibération, sept opérations pour sept équipements et grands équipements concernent Paris Centre. Puisqu'il s'agit justement d'un exercice de transparence, je voudrais m'exprimer sans réserve sur mes craintes relatives à l'une de ces opérations. Il ne s'agit pas de la piscine Pontoise que j'aime beaucoup et dont Mme BIRABEN a parlé, mais d'une verrière située non loin de là, celle du Marché aux fleurs. Je sais que c'est un projet qui tient énormément à cœur à la Maire de Paris puisqu'elle l'a encore mentionné, il y a quelques jours, comme un des projets phares dans nos discussions budgétaires.

D'abord, le bilan qui est présenté dans ce projet de délibération n'est plus tout à fait d'actualité. Il va falloir le rectifier, comme je l'ai fait moi-même lors du dernier Conseil de Paris Centre, dans ce souci de transparence inhérent à ce projet de délibération. Première correction, donc : c'est un budget de 2,250 millions d'euros qui est alloué à cette opération au terme des arbitrages financiers de l'été 2021.

Je voudrais justement remercier les services de la Direction de la Construction, du Patrimoine et de l'Architecture, DCPA, et ceux de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, DAE, qui ont travaillé à partir de ce budget révisé pour permettre une opération avec un calendrier précis consistant à réaliser une première phase très importante dans notre mandature. Ces nouveaux contours du projet ainsi dessinés avaient pour but principal de rénover les Halles 1 et 2 - elles sont en effet prioritaires, vu leur état de délabrement et leur position sur le site -, la rénovation du kiosque abritant les sanitaires des commerçants, ainsi que la démolition des baraques du quai de la Corse, lesquelles abîment depuis des années le paysage urbain et sont par ailleurs, je le signale ici, constamment taguées et très difficiles à nettoyer - chère Colombe BROSSEL, vous y déployez beaucoup d'efforts.

Ces travaux seraient réalisés en 2024 à l'issue de l'exécution des études, puis du marché, qui occupent tout le temps nous séparant de la réalisation des travaux.

Le 22 octobre, à l'occasion d'une réunion qui rassemblait Olivia POLSKI, Jacques BAUDRIER et moi-même, donc les adjoints concernés et le maire, nous avons acté un projet qui aurait dû passer au Comité de lancement des études le 8 novembre dernier. Je regrette vivement qu'il ait été retiré de l'ordre du jour au dernier moment. Je l'ai su au dernier moment. Je comprends que l'idée était d'étudier d'autres modes de réalisation des travaux, mais il me semble qu'il est un peu tard pour s'y lancer.

En tout état de cause, je voudrais insister sur le fait qu'il me semble indispensable que le dossier passe au prochain Comité de lancement des études, qui a lieu dans quelques semaines, sous peine de compromettre la tenue de ce chantier, la réalisation de cette opération longue, complexe et, je le rappelle, nécessaire si nous voulons que le Marché aux fleurs retrouve son lustre et son dynamisme. A nouveau, la Maire de Paris a souligné à maintes reprises, y compris très récemment, l'importance de ce projet phare. Nous avons à cœur d'y veiller.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER et je précise que, s'agissant d'une communication, ce projet de délibération ne fera pas l'objet de vote.

Monsieur BAUDRIER ?

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants pour leurs interventions qui vont nous permettre de rappeler les ambitions de la Ville de Paris concernant la transition écologique du bâti.

Nous sommes au lendemain de la COP 26 de Glasgow et nous savons bien qu'il faut accélérer fortement nos investissements pour réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre. C'est ce que nous faisons avec notre parc de bâtiments publics. Du fait de sa taille - 3.600 bâtiments, 5 millions de mètres carrés -, nous avons un devoir d'exemplarité relativement à l'ensemble des autres collectivités françaises et nous sommes engagés dans cette dynamique portée par l'accord de Paris.

Nous investissons massivement et, si nous avons beaucoup évolué lors de la mandature précédente pour moins consommer, utiliser les techniques les plus innovantes et généraliser l'utilisation de matériaux biosourcés, nous pouvons dire que nous sommes passés avec cette mandature au stade d'une révolution où le béton n'est plus la norme, mais l'exception. Nos standards en matière de vertu environnementale sont maintenant vraiment maximalistes et nous en sommes fiers. Merci de nous avoir donné l'occasion de les présenter dans les huit Commissions.

Pour répondre aux différentes interventions…

Madame BIRABEN, le cas de la piscine Pontoise est tout à fait emblématique des questions patrimoniales. Il faut les traiter et les équipes de la DCPA sont en lien quotidien avec les A.B.F. particulièrement. Mais, de fait, les caractéristiques techniques de la verrière ne permettaient pas une bonne maintenance, ce qui amenait à un certain nombre de dysfonctionnements. Il était donc nécessaire, dans le respect maximal de l'aspect patrimonial - c'est sans doute l'un des projets les plus patrimoniaux des 44 délibérations -, de le faire évoluer un peu pour permettre une bonne maintenance de ce site. C'est pourquoi il y a eu des petites évolutions, mais en respectant au maximum l'aspect patrimonial.

Monsieur DAVIAUD, je vous remercie d'avoir bien insisté sur l'enjeu en termes de niveau d'investissement, qui est très important, et sur la contribution pour les bâtiments publics, mais aussi pour les logements sociaux. Nous verrons dans le projet de délibération suivant les volumes d'investissement très importants que représentent, dans cette transition écologique des bâtiments publics, les logements sociaux en particulier.

Enfin, je veux remercier Ariel WEIL d'avoir amené un focus sur une opération très importante, emblématique aussi d'un point de vue patrimonial. Elle a fait l'objet d'un jury où les associations des acteurs locaux et les conseillers de quartier ont été particulièrement exemplaires. Je le remercie pour tout le travail qu'il a mené avec ses équipes sur le sujet. Je ne doute pas que nous trouverons les moyens de faire avancer ce dossier dans les plus brefs délais et je suis tout à fait en phase avec lui sur ce point.

Merci à toutes et tous pour vos interventions.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER, pour toutes ces indications et précisions.

Pas de vote.

2021 DLH 406 - Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des permanences de défense des droits des locataires.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen du projet de délibération DLH 406 et du vœu référencé n° 55 qui y est rattaché.

Concernant le DLH 406, il s'agit de la présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux.

La parole est tout d'abord à Mme Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Cette intervention au nom du groupe Ecologiste pour soutenir cette pratique, d'abord pour le confort et le porte-monnaie aussi des habitants, et aussi parce que la première brique de la transition écologique est d'abord la sobriété énergétique - éviter tout simplement de gaspiller de l'énergie. Le tertiaire, mais aussi l'habitat sont l'un des plus gros postes d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. A Paris, le résidentiel représente presque 10 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Il est vrai que cela reste loin derrière les émissions liées à l'aviation - aujourd'hui, nous avons beaucoup parlé de l'attractivité de Paris. L'aviation représente un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre.

En tout cas, pour revenir à notre sujet, nous voudrions déjà saluer les gros efforts financiers de la Ville de Paris pour faire ces rénovations car celles-ci ont quand même un impact intéressant puisque l'on arrive à faire 50 % d'économie d'énergie, de gaz à effet de serre. Ce sont donc vraiment des projets intéressants. Saluer également les efforts du plan de relance de l'Etat, il faut le dire, en matière de rénovation thermique.

Dans ces projets, il ne s'agit évidemment pas que de rénovation thermique : on travaille aussi sur les locaux communs, les locaux poubelles et vélo, et l'intérieur du logement pour permettre aussi aux personnes de mieux y vivre, d'y être plus confortables et de se l'approprier un peu mieux. On travaille sur la toiture, le cycle de l'eau, la ventilation, l'adaptation aux handicaps. Ce sont donc des rénovations complètes et vraiment des approches intéressantes intégrant l'ensemble des enjeux liés à la transition écologique au sens large et qui améliorent au final la dignité des habitants.

Simplement, quelques questions.

D'abord, il ne vous aura pas échappé qu'il y avait à midi une mobilisation des habitants locataires des H.B.M. de Paris. Ils soulèvent à mon sens des questions intéressantes sur la qualité de certains travaux ou notamment sur le choix de remplacer des ventilations naturelles, ce qui peut poser question sur certaines résidences en particulier. Nous aimerions savoir s'il était possible d'avoir un détail sur les résidences dont il est question autour de cette mobilisation, avoir un ordre d'idée des gains attendus, des travaux programmés.

Plus largement, sur cette question de la rénovation thermique du logement social, nous aimerions connaître aussi l'enveloppe qui y sera dédiée jusqu'à la fin du mandat, quels seront les financements et peut-être quelles autres lignes nous pourrions aller chercher. Nous avons aussi longuement parlé de ce million d'euros "Grand Hôtel" que nous aidons à se rénover. Nous pourrions peut-être aussi accélérer nos ambitions de ce côté.

Savoir enfin ce que nous pourrons faire dans le privé puisque c'est là que cela patine au niveau national, là où les enjeux sont extrêmement forts.

J'ai conscience que ce gros enjeu dépasse le cadre de ce projet de délibération, mais il nécessite toute notre attention.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame VASA.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Je profite de cette prise de parole pour vous parler du 5, rue Rataud. Je ne sais pas s'il s'agit d'une aberration des programmes ou si c'est un défaut de mise en œuvre, mais ces travaux mettent en péril la vie des habitants depuis des mois, voire des années.

Cet ensemble de logements est constitué de solides habitations à bon marché, H.B.M., de briques qui sont là pour durer. Les H.B.M. ont été construits dans un souci hygiénique. Cette préoccupation est apparue à la fin du XIXe siècle et elle se concrétise dans l'architecture dans l'entre-deux-guerres. Comme ils sont très bien conçus, les appartements sont traversants et bénéficient de véritables fenêtres, même dans les pièces humides. Or le projet d'une partie des travaux est de remplacer la ventilation naturelle par une V.M.C. dans les pièces humides où existe une fenêtre, ce qui est un non-sens !

Qu'est-ce qu'une ventilation naturelle ? C'est le geste d'ouvrir la fenêtre. La ventilation naturelle est l'aération la plus écologique qui soit car, comme son nom l'indique, elle est naturelle : elle ne coûte rien, elle est facile à mettre en œuvre et tout le monde sait faire. De plus, elle permet de créer des courants d'air en cas de grosses chaleurs, ce qui est très utile pour éviter l'installation de climatiseur. C'est un point très important, je sais que vous en avez pleinement conscience.

Chez les locataires de la rue Rataud, la V.M.C. est installée dans les pièces humides alors même qu'il existe une fenêtre. Il a fallu créer une trémie dans les sols et les plafonds pour faire passer les tuyaux, mais les trous n'ont pas été rebouchés dans la foulée. Certains locataires sont restés plusieurs jours avec un trou dans leur salle de bains et un accès direct avec leurs voisins du dessus ou du dessous. Si l'installation des V.M.C. est louable dans une pièce humide aveugle, elle est sans utilité lorsqu'il y a une fenêtre - si bien sûr on ne la condamne pas ! Vous allez arguer que c'est écologique car, pour vous, ouvrir une fenêtre est une perte d'énergie. En fait, il n'en est rien : un H.B.M. est une construction qui ne pourra jamais devenir un bâtiment à énergie positive, même en condamnant toutes les fenêtres de toutes les pièces. Nous sortons à peine d'une pandémie où l'aération des pièces, de toutes les pièces, est non seulement recommandée mais essentielle. Laissez respirer les Parisiens !

Chez d'autres, la V.M.C. passe par les placards et, par voie de conséquence, les condamne. Ce sont donc des rangements entiers condamnés et inutilisables. D'autres ont vu leur baignoire remplacée par une douche ; le passage pour accéder à la douche étant trop étroit pour passer, ces locataires sont donc privés de douche. Les portes palières ont été remplacées, mais les nouvelles n'ont pas été commandées dans la bonne dimension : il manque cinq centimètres en haut, il y a donc un vide entre la porte et le linteau. Alors, pour combler ce vide, on a

ajouté une barrette en bois, une rustine en quelque sorte. Ces travaux ne semblent pas maîtrisés du tout et durent depuis trop longtemps.

Avez-vous pensé aux habitants ? Quelle qualité de vie pour eux, suite aux travaux et aussi si on leur supprime les fenêtres des pièces humides ?

Je veux exprimer ici la souffrance des locataires qui pâtissent depuis trop longtemps de ces travaux. Cette souffrance est palpable et s'exprime quotidiennement.

Rénover, oui. Avec bon sens et suivi, c'est mieux.

Je vous remercie.

(M. Antoine GUILLOU, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Madame BIRABEN.

Je vais donner la parole à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour cinq minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, la Ville de Paris est engagée dans la transition écologique et mobilise d'importants moyens pour lutter contre l'accélération du changement climatique.

Le Plan Climat de la Ville traduit ses objectifs ambitieux et la politique du logement y prend toute sa place avec près de 250.000 logements sociaux, soit 22 % des résidences principales.

Grâce à cette politique, nous espérons atteindre une réduction de 35 % des consommations d'énergie sur l'ensemble du parc social à l'horizon de 2030 et 50 % à l'horizon de 2050 par rapport à 2004.

Les travaux de rénovation dans le parc social parisien répondent à un double objectif : adapter les logements sociaux à l'urgence climatique pour qu'ils soient moins polluants est en soi un acte écologique, mais aussi un acte social. Nous le savons, les dépenses énergétiques des ménages parisiens sont en pleine explosion et la montée du prix de l'énergie risque de peser de plus en plus lourd sur les ménages déjà précarisés par la crise sanitaire.

Notre collectivité finance aux côtés des bailleurs sociaux ces rénovations : 10 % des logements sociaux parisiens ont déjà fait l'objet de Plan Climat et 21 % d'entre eux ont été financés avec l'aide de la Ville de Paris.

Les gains d'énergie réalisés à la suite de ces travaux sont particulièrement significatifs : une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 65 % et un gain moyen aux consommations d'énergie primaire de 54 %.

Je vous le disais, si ces travaux de rénovation ont un objectif environnemental, ils ont aussi une visée sociale. Ainsi, les économies moyennes de charges pour les locataires du parc social seront et sont de 400 euros par logement et par an.

Car l'adaptation au bouleversement climatique doit être inclusive. Les ménages populaires ne doivent pas subir ces changements dans leur logement. Leurs conditions d'habitation doivent être dignes. Leurs logements ne doivent pas leur coûter plus cher au prétexte que les logements en question sont énergivores car mal isolés. Oui, nous pouvons désormais concentrer nos efforts sur la rénovation thermique du parc social de la Ville, puisque la Ville a éliminé l'habitat indigne à Paris.

A celles et ceux qui parlent encore d'habitat indigne à Paris, qui en font leur fonds de commerce, je tiens au passage à rappeler ce qu'est l'habitat indigne car nous ne devons manifestement pas tous en avoir la même définition. Cela désigne toutes les situations dans lesquelles l'état des locaux, installation ou logement, expose leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité. Ainsi, entre 2002 et 2018, la Ville a déployé des moyens très importants, conjugués à ceux de l'Etat d'ailleurs, pour résorber l'insalubrité à Paris. Un travail dans la dentelle a été mené.

Au total, ce sont plus de 2.000 immeubles et 56.000 logements qui ont bénéficié du dispositif de lutte contre l'habitat indigne entre 2002 et 2018. J'ajoute que les 450 immeubles les plus dégradés ont fait l'objet d'une acquisition publique pour être démolis et reconstruits ou lourdement réhabilités afin de construire plus de 5.300 logements sociaux. Je salue au passage le travail de la SOREQA et sa présidente, Nathalie MAQUOI.

Il est donc dans l'ordre des choses que, une fois l'habitat indigne endigué, nous nous consacrions aux rénovations énergétiques du parc social. Les Parisiens doivent aussi savoir que les bailleurs sociaux investissent sans relâche pour effectuer les travaux d'ordre plus général, notamment lorsque les installations se dégradent dans leur parc, mais aussi de manière préventive.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à présent à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la rénovation thermique des bâtiments est l'un des principaux leviers pour rester dans la trajectoire volontariste du Plan Climat afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

En premier lieu figure celle de nos bâtiments publics et de notre parc de logements sociaux. Les élus du groupe "Génération.s" sont très attachés à ce sujet fondamental. La loi Climat et Résilience adoptée en août dernier interdit, à partir de 2025, la location des logements les plus énergivores. De plus, la trajectoire du Plan Climat de Paris vise une réduction de 35 % des consommations d'énergie entre 2004 et 2030 dans notre parc social et près de 5.000 logements sociaux rénovés par an jusqu'en 2030 cofinancés par la Ville de Paris. Cet engagement figurera désormais dans une communication annuelle détaillant le bilan des délibérations votées concernant le cofinancement des travaux de rénovation climat par la Ville de Paris, une démarche à saluer qui met en exergue les efforts de la Ville sur ce sujet.

Compte tenu des différents enjeux qui touchent au parc social et à la transformation de la Ville, il apparaît particulièrement intéressant de souligner la complétude des programmes de travaux articulés avec la rénovation Plan Climat. Pour les bailleurs, c'est l'opportunité d'intervenir en même temps sur le bâti et sur le projet paysager, sur la rénovation énergétique et sur la mise en accessibilité, sur la revalorisation patrimoniale et le confort d'usage des logements. Pour suivre les objectifs du Plan Climat, ces opérations peuvent également être l'occasion de retravailler les cœurs d'îlot pour les désimperméabiliser et en faire des espaces de fraîcheur.

Enfin, la rénovation thermique des logements couple à la fois des enjeux de performance énergétique, et donc de lutte contre le dérèglement climatique, mais aussi des enjeux de pouvoir d'achat des ménages, et donc des enjeux sociaux. Un logement mieux isolé peut représenter des économies de charge de 400 euros par an pour les locataires, comme vient de le rappeler mon collègue Éric PLIEZ, et 54 % d'émission de chaleur en moins dans l'atmosphère.

Nous rangeons ainsi les investissements en la matière au cœur de ce qui fait la vie résiliente, répondant tant à la crise environnementale qu'à la crise sociale. Lorsque l'INSEE dénombre près de 70.000 Parisiennes et Parisiens en situation de précarité énergétique et alors que le coût des énergies flambe, notre ambition ne doit pas faillir.

De ce double enjeu vient l'intérêt d'accélérer sur le parc social et de ne pas oublier d'accompagner une montée en charge sur le parc privé avec le programme "Eco-rénovons Paris" pour également venir en aide aux petits propriétaires.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

La parole est à présent à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec ce projet de délibération, nous abordons un investissement très important en faveur de la rénovation des logements sociaux, un investissement très attendu par les locataires, un investissement essentiel pour la planète.

Je tiens à saluer le travail effectué sur ces opérations qui sont bien souvent menées en site occupé et, par ailleurs, très compliqués à mettre en œuvre en cette période particulière de crise du Covid. L'exigence des protocoles crée effectivement encore plus de complexité.

Notons par ailleurs que nous entamons maintenant des travaux sur des sites et opérations plus contraignantes et vastes. C'est entre autres le cas sur les sites des H.B.M. qui revêtent une dimension patrimoniale et imposent des règles difficiles. Je pense par exemple à toute la rénovation qui va avoir lieu dans les H.B.M. Alphonse-Karr, un très gros ensemble d'habitats du 19e. Tout un travail a été fait en concertation avec les habitants pour qu'ils soient bien informés des travaux qui allaient être menés. Je sais qu'ils ont eu un accompagnement de leur bailleur pour aussi anticiper les contraintes, notamment chez les personnes âgées. Ces opérations dans les H.B.M. sont donc des travaux qui n'engagent pas que des travaux de rénovation énergétique, mais aussi des aménagements des espaces extérieurs incluant des opérations de végétalisation et/ou désimperméabilisation des sols, d'amélioration intérieure des logements et des parties communes.

Nous sommes là face à des travaux plus longs, plus lourds, qui nécessitent une vigilance accrue avec les locataires, en termes de concertation et de discussion, tout au long de l'opération : de la conception du projet au suivi des chantiers, comme je viens de l'illustrer avec l'exemple du 19e. Sans oublier que, pour respecter les engagements qui sont les nôtres en matière d'exigences environnementales, maintenant très poussées, nous privilégions l'usage de matériaux écologiques.

Ce sont en tout état de cause des opérations plus complexes à mener en termes d'organisation, parfois plus coûteuses, mais tellement plus vertueuses à la fois pour la facture des locataires - on sait combien c'est important, surtout en ce moment, dans ce contexte de hausse du prix de l'énergie - et pour le cadre de vie, mais aussi environnemental, pour la planète.

Le choix d'investir massivement dans le logement social, y compris dans sa rénovation, doit être défendu et rappelé. Dans la mesure où le logement social représente à Paris plus de 22 % des résidences principales, le rôle de notre collectivité est essentiel tant il est moteur pour l'ensemble des bailleurs puisqu'il représente près d'un quart de la participation globale. Il est tellement essentiel que les objectifs que nous nous sommes fixés en début de mandature sont déjà très hauts avec près de 5.000 logements sociaux financés par an. Nous continuerons de nous battre pour aller plus loin et plus vite.

Il est néanmoins important d'accélérer les investissements pour la rénovation thermique des bâtiments publics et l'Etat doit voir plus grand et revoir sa part de financement, en l'augmentant de manière à la fois pérenne et notable. Aujourd'hui, nous sommes encore trop loin du compte. Nous le demandons régulièrement via une dotation spécifique affectée aux collectivités locales. Il nous paraît aujourd'hui indispensable que cette dotation soit engagée dans le cadre de la nouvelle phase du plan de relance.

La rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux est essentielle. Gageons que tous les acteurs du secteur participent à la hauteur des enjeux et qu'ils le fassent au plus vite.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à présent à Danielle SIMONNET, pour intervenir sur le projet de délibération et présenter le vœu n° 55.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il est bien évidemment essentiel de contribuer à la rénovation énergétique des bâtiments, des immeubles, des logements sociaux. C'est un impératif quand on voit toutes les passoires énergétiques que l'on peut avoir dans le monde des logements sociaux.

Mais là, je voudrais faire un coup de gueule : vous êtes majoritaires à la Ville de Paris depuis 2001 et vous êtes majoritaires dans les bailleurs sociaux. Qu'avez-vous fait en 20 ans ? L'entretien des logements sociaux est une catastrophe. C'est une catastrophe !

Franchement, je peux vous donner des tonnes d'exemples !

Pas plus tard qu'hier, rue de Tlemcen, un bâtiment de "Paris Habitat" : cela fuit de partout ! Qu'est-ce qui se passe ? Il pleut de l'eau à la fois dans le hall, dans le parking, dans les appartements. Il suffit de faire un "tweet" et, là, "Paris Habitat" se réveille. Cela fait cinq ans que les locataires se plaignent auprès de "Paris Habitat" de ne même pas avoir de chauffage l'hiver ! L'hiver dernier, il a commencé en février ! La réponse de "Paris Habitat" est de dire : "Il y a eu un problème de dégât des eaux parce qu'un locataire a fait une fausse manipulation sur le radiateur." Or, qu'ont entendu les locataires présents sur place de la part du directeur territorial ? Qu'il y avait un problème avec la chaudière centrale. Dans l'appartement, le plombier disait qu'il y avait manifestement un problème de maintenance du radiateur. A chaque fois, on essaie de faire porter la responsabilité sur le locataire !

Prenez la rue Frédérick-Lemaître : là, ce sont toutes les eaux usées, y compris les toilettes, qui ont reflué des toilettes d'une locataire. Qu'a-t-on dit ? Comme elle était assistante maternelle, on a dit qu'elle avait jeté des couches, sauf que les ouvriers qui sont intervenus avaient bien vu qu'il n'y avait eu aucun entretien pendant des années et que de gros cailloux de calcaire obstruaient les canalisations !

Ecoutez les locataires ! Arrêtez de mentir ! Vous présidez les bailleurs sociaux depuis des années et des années : exigez d'Elogie-SIEMP, de "Paris Habitat" et de la R.I.V.P. qu'ils écoutent les locataires, qu'ils les respectent et qu'ils arrêtent de mentir. Ils ont encaissé les loyers, les appartements ont été remboursés. Ils doivent assumer leur obligation de garantir un logement digne.

Maintenant, sur la question des réhabilitations Plan Climat, il faut aussi écouter les locataires. Ce midi, il y avait une manifestation extrêmement importante des locataires du 20e, du 12e et du 5e - des immeubles en brique rouge des années 1930.

Que disent-ils ? Dans leurs bâtiments, les fenêtres ont été refaites il y a dix ans. A ce moment-là, on ne leur a pas mis la V.M.C. On a refait toutes les fenêtres, il n'y a pas eu de problème, il n'y a pas eu plus d'humidité. On leur impose de mettre en place une V.M.C. Ils disent qu'il n'y a pas d'humidité, que l'aération naturelle fonctionne très bien. Dans ces bâtiments, vous avez des fenêtres dans toutes les salles d'eau. Pourquoi devrait-on y mettre une V.M.C. ? Par contre, ils rapportent d'autres problèmes liés à l'humidité : le problème des eaux pluviales parce que les travaux n'ont pas été faits depuis longtemps, notamment sur les gouttières. Ils aimeraient donc avoir le diagnostic Plan Climat et ils aimeraient comprendre pourquoi on leur impose ces travaux-là et pas ceux qui semblent répondre aux besoins.

Ce qu'ils découvrent, c'est que, pour avoir les crédits de financement dans le cadre du Plan Climat, cocher la case "V.M.C." permet d'enclencher beaucoup plus d'argent, de financements pour les travaux. J'aimerais bien que l'on creuse un peu cette question parce qu'il faut des Plans Climat. Pour cela, il faut donc de vrais diagnostics transmis aux locataires avec une véritable évaluation pour vérifier le gain en termes de réduction des consommations énergétiques. Les Plans Climat de la Ville ne sont simplement pas là pour alimenter un capitalisme vert du bâtiment. Là, nous sommes manifestement dans un biais problématique.

Nous devons faire les travaux qui correspondent aux plus grandes urgences et qui garantissent vraiment une utilité à la fois dans l'amélioration de la qualité de vie des logements et dans la réduction des dépenses énergétiques. Il faut ce travail et cette exigence de transparence !

Il n'est pas normal que les locataires du quartier Plaine du 20e, du boulevard Soult, n'aient pas eu accès au diagnostic environnemental au début des travaux. Il n'est pas normal que les concertations soient souvent "bidon" où, de toute façon, tout a déjà été décidé et où l'on se contente d'expliquer ce qui a été décidé sans eux et contre eux.

Je pourrais aussi donner d'autres exemples de bâtiments dans le 19e arrondissement. Bien que les réhabilitations thermiques, les applications du Plan Climat y étaient urgentes vu les situations de passoire énergétique. On a eu recours à une telle sous-traitance en cascade que la qualité des travaux est catastrophique à l'arrivée. Il faut absolument contrôler cela !

J'ai été trop longue, mais mon vœu est de vraiment travailler avec les associations de locataires pour qu'il y ait des permanences téléphoniques et en mairie, afin que la parole des locataires soit enfin écoutée et respectée à Paris.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne à présent la parole à Mme la députée Maud GATEL, pour le groupe MDE.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Paris compte 250.000 logements sociaux. En moyenne, le parc est âgé de 55 ans. Oui, il y a un criant manque d'entretien et certains logements ne sont absolument pas au niveau de ce que la Ville doit aux locataires du parc social.

Il y a urgence à la rénovation d'abord d'un point de vue social. C'est une question de respect des locataires, de cadre de vie, de santé environnementale et nous avons malheureusement trop d'exemples - Danielle SIMONNET vient d'en citer un certain nombre - d'immeubles d'habitation qui ne sont pas entretenus à la hauteur de ce qui est nécessaire.

C'est également une exigence environnementale. Cela a été dit, nous avons besoin de rénovation thermique, notamment pour lutter contre la précarité énergétique, mais aussi pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et atteindre ainsi les objectifs du Plan Climat qui prévoient, je le rappelle, une réduction de 35 % de la consommation énergétique d'ici à 2030 et 50 % d'ici à 2050.

C'est là que le bât blesse. Evidemment, l'impulsion qui est traduite dans cette communication va dans le bon sens, mais elle doit être accélérée. Seulement, lorsque les loyers capitalisés obèrent les marges de manœuvre des bailleurs sociaux, on se heurte évidemment à un problème de financement. Il y a l'investissement de l'Etat, cela a été rappelé, ainsi que l'investissement de la Ville, mais nous savons d'ores et déjà que l'objectif que la Ville s'est elle-même fixé, c'est-à-dire rénover l'intégralité du parc social d'ici à 2050, ne sera pas atteint au regard du rythme actuel.

Alors oui, il faut augmenter le nombre de rénovations chaque année pour atteindre ces objectifs que nous nous sommes nous-mêmes fixés. Il faut aussi soutenir et impulser une filière de rénovation sur le territoire parisien pour ne plus avoir à faire appel à des sous-traitants.

Enfin, le rôle de la Ville reste finalement le pilotage des bailleurs sociaux. Nous avons une responsabilité - élus, Ville - à faire en sorte que les bailleurs sociaux écoutent leurs locataires et leur répondent, diminuent le temps de vacance entre deux locataires, accélèrent le nombre de mutations dont on sait qu'elles sont encore insuffisantes, et veillent au bon déroulement des travaux en insistant sur la nécessaire concertation avec les locataires.

C'est ce que nous devons aux locataires et cela passe par un bon pilotage de la Ville de ses opérateurs.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble des intervenantes et intervenants, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je remercie l'ensemble des intervenants pour leurs prises de parole et leur nombre important révèle bien que c'est un très grand chantier que la rénovation énergétique, au-delà de la rénovation des logements sociaux. Je pense que c'est un très grand chantier dont la Ville de Paris peut être fière.

Je remercie en particulier Éric PLIEZ, Mélody TONOLLI, Léa VASA, Camille NAGET pour leurs interventions. Comme l'a dit Éric PLIEZ, l'insalubrité a été vaincue à Paris et ce grand chantier est très important en termes de volume. Je pense que l'ensemble des 250.000 logements sociaux de Paris, en particulier ceux de nos bailleurs, constitue sans doute l'ensemble de logements à l'échelle du pays, et peut-être le seul ensemble de logements, dans lequel nous sommes engagés dans une dynamique d'investissements massifs à l'échelle de la Stratégie nationale bas carbone et de notre Plan Climat. Nous sommes donc tout à fait en ligne avec ces objectifs, mais c'est sans doute très malheureusement le seul ensemble de logements de France en ligne avec cet objectif.

Avec 60.000 euros investis par logement actuellement, dont 25.000 euros pour la rénovation énergétique au sens strict - il y a par ailleurs de nombreux autres investissements pour le confort des locataires, mais aussi pour la végétalisation et l'adaptation au changement climatique au sens large -, cela représente un investissement de maintenant 300 millions par an, dont un quart financé par la Ville de Paris pour l'investissement pour l'énergie. C'est un effort massif et d'ailleurs très peu accompagné puisque, pour la première fois cette année, la Région ayant arrêté de nous aider depuis maintenant six ans, nous avons eu un financement de l'Etat non négligeable, mais encore très minoritaire par rapport à d'autres secteurs, de 17 millions d'euros grâce au plan de relance. C'est la première fois que nous avons été aidés. Nous assumons donc vraiment l'essentiel de cet investissement.

Ce sont des chantiers très compliqués, très complexes, longs à mettre en œuvre, qui diffèrent de fait d'immeuble à immeuble, avec des spécificités.

Je réponds maintenant aux intervenants, je dirais, plus critiques. Pour ce qui est de la rue Rataud, Madame BIRABEN, j'ai eu l'occasion de visiter longuement cet ensemble immobilier, d'ailleurs en compagnie de Mme BERTHOUT. Nous avons rencontré en commun de nombreux locataires. Comme dans tous les chantiers, l'analyse de chantier est complexe. C'est un chantier complexe à mettre en œuvre. J'ai donc rencontré avec Mme BERTHOUT de nombreux locataires qui étaient tout à fait satisfaits une fois les travaux terminés et nous étions ensemble dans les mêmes logements avec les mêmes personnes. C'était "in vivo". De fait, la V.M.C. que vous mettez en cause, comme d'ailleurs un certain nombre de locataires…

Avec Éric PLIEZ et des dirigeants d'Elogie-SIEMP, nous avons en effet longuement échangé dans le cours de l'après-midi avec ces locataires. S'il y a remise en cause, celle-ci se fait sur la base d'arguments qui sont des "fake news" ! Dire, comme Mme SIMONNET, que la V.M.C. est mise en œuvre pour obtenir plus de financements… C'est justement le gros problème : nous n'avons pas de co-financements et ils ne sont en rien liés à la V.M.C. Ce que vous colportez, ce que colportent ces représentants de locataires est tout simplement 100 % faux !

En réalité, si nous mettons en œuvre de la V.M.C., c'est que, suite aux économies d'énergie importante et aux situations données, les diagnostics techniques faits par des cabinets d'étude - et, à chaque fois, ce sont des cabinets d'étude indépendants qui nous le disent…

Participez, comme de nombreux élus, aux réunions de concertation avec les locataires : ce n'est jamais nous qui décidons ni les bailleurs. Ce sont les cabinets d'étude spécialisés, qui nous disent : "Si vous ne mettez pas de V.M.C., les logements vont être pourris au bout de deux ou trois ans et ce sera une catastrophe !" C'est pour cela que nous le faisons car nous avons des exemples où nous ne l'avons pas fait et où nous sommes obligés, deux ou trois ans après, de réinvestir des millions d'euros pour réinstaller la V.M.C. parce que les logements sont pourris. Ces bureaux d'études sont uniquement indépendants et il s'agit d'expertises techniques.

On trouve d'ailleurs dans ces réunions de concertation un certain nombre de personnes qui en sont tout à fait conscientes : il y a 14.000 chantiers et la contestation ne concerne qu'une minorité de logements. Pour le reste, c'est très bien compris. D'ailleurs, ce ne sont pas des réunions d'information. Tous les éléments techniques sont abordés par ces spécialistes. Ce n'est en aucun cas un intérêt financier ; c'est uniquement pour assurer de bonnes conditions de vie aux locataires.

Je me permettrai par ailleurs de répondre à votre vœu en vous disant que, pour ce qui est des associations de locataires et des dispositifs d'accueil et d'aide, votre vœu est de fait déjà satisfait puisque la Ville de Paris les finance. Nous finançons cette année 521.000 euros l'ADIL qui a conseillé 40.000 Parisiens en 2020. Il y a aussi la C.N.L., la C.L.C.V. et la S.L.C.

Pour ce qui et des travaux, il y a des permanences sur site et des maisons de projet, ce qui nous semble tout à fait approprié. Il se trouve que nous sommes engagés dans un dispositif d'échanges sur le long terme avec toutes les amicales de locataires, y compris le collectif H.B.M. que j'ai rencontré cet après-midi. Nous nous étions déjà rencontrés il y a quinze jours et nous aurons encore une réunion technique dans dix jours pour approfondir ces cas techniques compliqués.

Permettez-moi également de remercier l'ensemble des élus d'arrondissements qui accompagnent ces projets : les maires, comme Éric PLIEZ et Emmanuelle PIERRE-MARIE, Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON, avec lesquels j'ai organisé récemment des visites sur site et des réunions publiques…

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - … et les nombreux élus d'arrondissement. Je citerai, pour ceux avec qui j'ai travaillé récemment, Éléonore SLAMA, Thomas CHEVANDIER, Antoine ALIBERT. En tout cas, de très nombreux élus accompagnent ces élus au quotidien.

Merci à eux pour ce beau travail !

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Le vœu n° 55 déposé par Danielle SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr !

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DLH 406.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état du parc social de la Ville.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen d'un vœu non rattaché : le vœu référencé n° 56.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'entends ce soir qu'il n'y a plus de problèmes d'insalubrité. J'aurais envie de vous dire tant mieux. Pourtant, ce n'est pas ce que me disent les locataires dans le 13e ; ce n'est pas non plus ce que l'on dit dans le 12e à Valérie MONTANDON ou dans le 15e à Claire de CLERMONT-TONNERRE. On pourrait citer tous les arrondissements.

J'aimerais - c'est le sens de ce vœu - qu'il y ait un état réel de l'insalubrité. C'est une proposition que nous faisons avec ma collègue Aurélie PIRILLO de la 5e Commission.

Je voudrais aussi rebondir sur ce que disait Anne BIRABEN tout à l'heure. Au-delà des problèmes de rénovation nécessaire dans les habitations, il y a les problèmes de rénovations ratées et les problèmes de malfaçon dont se plaignent régulièrement les locataires. Bref, tout cela doit amener à un état des lieux régulier - un état des lieux des rénovations réalisées et des rénovations projetées - qui doit être présenté à l'occasion du budget primitif.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur OLIVIER.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le conseiller.

Votre intervention, votre vœu va me permettre de rappeler qu'il y a effectivement eu un travail énorme réalisé, notamment à partir de 2001, pour supprimer l'insalubrité à Paris, en particulier sur les premières mandatures de Bertrand DELANOË, sur 1.000 immeubles parisiens.

Il y avait beaucoup d'insalubrité en 2001 et c'est justement un travail d'investissement massif qui a été réalisé pendant plus de dix ans pour y venir à bout. De très nombreux logements insalubres ont été transformés en logements sociaux par la SIEMP après avoir été rénovés.

Pour ce qui est de l'entretien de nos logements sociaux, nos trois bailleurs sociaux investissent énormément : 540 millions d'euros par an de travaux d'entretien courant et de réparation au Plan Climat cumulés pour leurs 200.000 logements sociaux. Nous avons déjà longuement abordé le sujet des rénovations Plan Climat précédemment.

Ensuite, vous parlez de bilan à présenter. Je vous rappelle que la présentation de ce projet de délibération, notre présentation en Commission, fait suite à des échanges que nous avions en Conseil de Paris. Ils ont été salués, il me semble. Nous entendons bien aller plus loin : qu'un projet de délibération soit présenté l'an prochain dans chaque Conseil d'arrondissement avec des détails plus approfondis sur toutes les rénovations pour que vous puissiez avoir le débat Conseil d'arrondissement par Conseil d'arrondissement afin d'approfondir les choses.

Je suis ouvert à toute proposition de présentation et d'approfondissement. Je participe, y compris avec des maires de l'opposition, comme Florence BERTHOUT et plus récemment Philippe GOUJON, à des réunions publiques. Je suis tout à fait à disposition. Comme je l'ai dit précédemment, je constate que beaucoup d'élus portent ces projets dans toutes les mairies.

En tout cas, très clairement, il n'y a plus d'insalubrité. Pour ce qui est des rénovations, nous avons franchi un progrès avec la présentation de ce bilan qui sera encore enrichi l'an prochain. Je suis ouvert à toute suggestion et il me semble qu'en l'état actuel votre vœu peut tout à fait être retiré.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je me tourne vers Jean-Baptiste OLIVIER. Le vœu est-il maintenu ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Quand j'entends ce qui vient d'être dit, je pense au contraire que tout le monde devrait le voter.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je comprends que cela veut dire oui, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DDCT 70 - Subventions de fonctionnement (77.750 euros) à 31 associations pour le financement de 36 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets politique de la ville - 3e enveloppe).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de délibération DDCT 70 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement à 31 associations pour le financement d'actions dans les quartiers populaires.

Je donne la parole à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis le début de cette mandature, nous avons souvent des désaccords clairs sur le financement de certaines associations. L'une d'entre elles, dans ce projet de délibération, est concernée. Vous savez que nous ne tergiverserons jamais avec les valeurs de la République et nous serons toujours prêts à les défendre de manière opiniâtre.

En juillet 2019, vous avez publié - et cette publication est toujours disponible sur le site Internet de la Ville de Paris - une charte d'engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations. Dans cette charte, il est fait état d'articles du Code pénal portant sur la discrimination, étant pénalement répréhensible si elle est fondée sur l'origine, le sexe, la situation familiale, la grossesse, l'apparence physique, etc. Il y est fait état de respecter et de promouvoir les principes de non-discrimination des personnes dans l'engagement associatif. Il est également fait état d'égalité entre les hommes et les femmes. Enfin, la laïcité tient une large part dans cette convention.

Pour l'information, j'ai malheureusement compté qu'il n'est porté à notre connaissance que 39 signataires - avec d'ailleurs certains commentaires, mais passons - sur 70.000 associations actives sur le territoire parisien, avec en moyenne 5.000 créations par année et j'imagine d'autres disparitions. Vous en conviendrez, avec 39 associations sur 70.000, le ratio me paraît très faible.

Je veux être très rapide : ce soir, nous vous demandons un engagement qui va conditionner notre vote.

Je souhaite que vous preniez l'engagement, devant les Parisiens, de promouvoir cette charte. Elle est le fruit de votre travail. J'imagine qu'elle a été adoptée : elle est publiée sur le site Internet de la Ville de Paris. En conséquence de quoi, nous nous retrouverons dans ces éléments. Je souhaite que vous preniez ce soir l'engagement de promouvoir, de nous donner cette charte et des indicateurs, en disant : "Sur le nombre d'associations que nous dénombrons précisément, nous allons avoir pour objectif d'en faire signer tant chaque mois." Et que vous soyez vraiment à l'initiative de cette promotion.

Vous le savez, la loi sur le séparatisme a été votée. Au groupe Changer Paris, nous pensons qu'elle ne va pas assez loin mais, à tout prendre, je vous propose simplement de respecter la loi et de demander aux associations de signer cette charte - par conséquent, de s'engager à la respecter - et d'assurer un suivi quant au respect de la signature des associations parisiennes. Nous souhaitons que toutes les associations parisiennes signent cette charte.

Pour être très clairs, prenez cet engagement ce soir : travaillons ensemble et nous voterons pour le projet de délibération. Ne prenez pas cet engagement, tergiversez, trouvez-moi des excuses, des subterfuges, des fuites en avant, et nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela faisait en effet longtemps que nous n'avions pas eu un échange sur les valeurs de la République. C'est assez récurrent. Je vous remercie, Monsieur GRANIER, de toujours remettre ce sujet à l'ordre du jour.

Avant de revenir sur vos éléments, je voudrais redonner le contexte de ce projet de délibération. Il s'agit de la troisième et dernière enveloppe de l'appel à projets "politique de la ville" : 31 associations sont ainsi soutenues à

hauteur de 80.000 euros pour des actions en lien avec le contrat de ville piloté par l'Etat et nous-mêmes, autour des axes "grandir, habiter et travailler". Cette dernière enveloppe viendra donc compléter ce soutien aux associations qui font un travail très important, au plus près des habitantes et habitants des quartiers populaires. Je les remercie d'ailleurs pour ce travail au quotidien.

Au final, grâce à cet appel à projets, 1,7 million d'euros auront ainsi été apportés pour soutenir ces associations autour de ces axes. Cela se décline autour d'actions, de médiations familiales, d'insertion professionnelle, de parentalité, de projets autour de la culture, du sport.

J'aimerais aussi remercier mes collègues de l'Exécutif car ce travail de l'appel à projets "politique de la ville" est un travail partenarial faisant appel au droit commun puisque la priorité est d'avoir une égalité territoriale, et donc un droit commun fort dans ces quartiers populaires. C'est donc bien un travail partenarial qui est réalisé par l'ensemble de l'Exécutif pour apporter le soutien le plus grand à ces quartiers et réduire ces inégalités territoriales et sociales.

A l'intérieur des actions "politique de la ville", nous portons une grande attention à tous les sujets concernant les valeurs de la République avec un dispositif sur la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République passé au dernier Conseil de Paris. Vous pouvez compter sur mon attention particulière sur ce sujet. Par ailleurs, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, nous avons mené une mission sur la promesse républicaine, justement sur ces sujets.

Pour ce qui concerne la charte d'engagement, c'est en effet un document…

En toute transparence, je n'en ai pas le bilan aujourd'hui. Je suis tout à fait disposée à revenir vers vous avec ce bilan, à travailler si certaines associations n'ont pas signé cette charte des engagements portée par la Ville de Paris. Je vous confirme en effet que toutes les associations doivent s'engager sur cette charte.

Pour le deuxième point, la deuxième charte à venir, il s'agit d'une nouvelle charte sur les principes de la laïcité découlant de la loi qui conforte les principes des valeurs de la République, la loi dite "de séparatisme". Cette nouvelle charte sera donc bien à signer par les associations.

L'Observatoire de la laïcité de la Ville de Paris s'est d'ailleurs réuni pour étudier les impacts de cette loi dans le cadre des associations subventionnées pour la Ville de Paris. Je vous confirme que ces associations devront signer cette charte et cette charte ne sera pas rédigée par la Ville de Paris, mais sera bien une charte fournie par l'Etat. Il n'y a donc pas de sujet sur ces chartes. Nous veillerons à ce que toutes les associations puissent les signer, de façon à avoir un travail de qualité sur le terrain.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DDCT 70).

Je vous remercie.

2021 DDCT 85 - Subventions (59.290 euros) permettant le développement des initiatives de transition socio-écologique à 17 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires parisiens.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DDCT 85 relatif à l'attribution de subventions permettant le développement d'initiatives de transition socio-écologique à 17 associations.

Pour commencer, je donne la parole à Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention très positive pour mettre en avant le travail de toutes ces associations et le travail de la Ville de Paris pour accompagner les habitants des quartiers populaires dans leur transition écologique personnelle, mais surtout collective. C'est cela qui est intéressant.

Par exemple, pour le 10e arrondissement dans lequel je travaille en pilotant les quartiers "Zéro Déchet", qui sont tous les deux en quartier "politique de la ville" ou de veille active, on peut vraiment voir au quotidien la détermination, la motivation qu'ont les habitants à prendre en main leur destin collectif pour améliorer la qualité de vie au quotidien. Ils ont vraiment conscience que c'est dans les quartiers populaires que se concentrent les inégalités évidemment sociales, mais aussi environnementales. Ils ont vraiment à cœur de se saisir de tous les outils, dont ceux que nous leur mettons à disposition au travers de ces subventions notamment, pour résorber ces inégalités et avancer main dans la main avec la Ville pour construire une ville plus résiliente et au service de toutes et tous.

C'était simplement pour remercier la Ville de leur donner ces moyens et pour vous inviter à venir voir ce que cela donne sur le terrain pour celles et ceux qui pourraient avoir des doutes sur l'efficacité de ces actions.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne à présent la parole à Patrick VIRY, pour le groupe Changer Paris.

M. Patrick VIRY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis a pour objet d'encourager le développement d'initiatives dans les quartiers populaires autour des thèmes de la biodiversité, de la valorisation des déchets, des jardins pédagogiques et de bien d'autres encore. Sur le principe, ce projet de délibération n'appelle aucune réserve de la part du groupe Changer Paris.

En tant qu'élu du 14e arrondissement, je me suis plus particulièrement intéressé au projet porté par l'association "Etudes et Chantiers Ile-de-France" proposant d'encourager l'apprentissage du vélo chez les femmes dans le quartier de la porte de Vanves. Les mobilités douces entrent dans le cadre des initiatives de transition socio-écologique. La Ville a sensiblement modéré la demande de subvention initiale formulée par l'association. Tout va bien.

Tout va bien, sauf sur un point : il est explicitement indiqué, dans l'exposé des motifs comme dans les fiches techniques, que l'action menée était réservée aux seules femmes. La non-mixité en atelier, en réunion ou lors d'événements soutenus par une institution publique, qu'elle soit fondée sur le sexe ou sur tout autre critère, n'est pour nous pas acceptable.

Tout le monde peut entendre qu'il faille, dans tel ou tel domaine ou telle ou telle circonstance, privilégier ou encourager la représentation des femmes ou de toute autre composante de la société. Dans le cas présent, la forte proportion de femmes vivant seul avec leurs enfants peut expliquer que l'on recoure et que l'on encourage davantage ce type d'actions et que l'on fasse en sorte qu'elles soient numériquement très importantes dans la liste des bénéficiaires. Mais il n'est en revanche pas audible que ce type d'objectif ait pour préalable la non-mixité.

Il me semble donc important, Monsieur le Maire, que vous nous éclairiez sur ce sujet. Cette pratique vous paraît-elle normale, voire souhaitable ? Ou bien ce projet dont nous ne faisons d'ailleurs que régulariser "a posteriori" la mise en œuvre a-t-il juste été soustrait à votre vigilance ?

Je pose la question parce que je n'ai pas eu de réponse en séance, mais j'en ai eu une autre et je voudrais vous la soumettre tout autant. Il m'a été expliqué que des femmes peuvent se sentir en insécurité dans les transports en commun et que, par conséquent, l'apprentissage du vélo leur permettait de se déplacer autrement. C'est un peu le trait de Coluche : "Si vous avez besoin de quelque chose, appelez-moi. Je vous dirai comment vous en passer." Mais le talent et l'humour en moins.

Aussi, voudrais-je simplement savoir si vous faites vôtre l'explication qui m'a été donnée ou si vous la mettez sur un autre compte que je vous laisse le soin de désigner.

En fonction de votre réponse, nous demanderons un vote disjoint sur l'article 11 du projet de délibéré afin de nous abstenir.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur VIRY.

La parole est à présent à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, tout le monde ne subit pas le changement climatique de la même manière. Ainsi, les habitantes et habitants des quartiers populaires sont souvent les premières victimes des conséquences de la dégradation de l'environnement. Pour preuve, lors de la canicule de 2003 en France, la Seine-Saint-Denis fut le deuxième département le plus touché. Les inégalités face à la pollution et au dérèglement climatique existent aussi bien à l'échelle planétaire qu'à celle des villes. La transition vers un Paris écologique doit donc se faire avec toutes les Parisiennes et tous les Parisiens sans laisser personne sur le bord de la route.

Pour nous, élus "Génération.s", cette transition écologique comprend donc l'amélioration du cadre de vie, un modèle urbain adapté aux risques de canicule et de crue, mais aussi une nouvelle façon de faire le lien pour protéger les plus vulnérables. Elle doit contribuer à lutter contre les inégalités sociales en réduisant notamment la facture énergétique, protéger notre santé en limitant la pollution, faciliter notre activité physique et nous permettre de mieux manger.

Nous saluons ce projet de délibération qui apporte un soutien spécifique aux projets de 17 associations liées à la transition socio-écologique dans les quartiers populaires, qui rencontrent l'intérêt des professionnels et des acteurs des territoires et qui s'appuient sur la participation des habitantes et des habitants.

Je voulais aussi citer deux projets qui illustrent concrètement ce que les associations peuvent mener au quotidien sur ces sujets, notamment un dans le 14e arrondissement : celui que vient d'évoquer M. VIRY.

Il est porté par "SoliCycle", l'association "Etudes et Chantiers" qui participe au développement des mobilités sur le territoire de la porte de Vanves, en quartier "politique de la ville", pour accompagner des femmes en particulier, c'est vrai. Comme vous l'avez dit M. VIRY, le 14e a la spécificité d'avoir le quartier "politique de la ville" avec la part la plus importante de familles monoparentales : 47 %. Il y a donc une attention particulière et un accompagnement particulier à avoir auprès des femmes.

Il ne nous choque aucunement que des actions privilégient parfois ce public. Nous vous l'avons expliqué maintes et maintes fois mais, bon, il faut parfois du temps pour comprendre les sujets. A ma connaissance, il n'y a aucun homme à qui on a refusé l'accompagnement. Peut-être que vous en avez connaissance, auquel cas je serai ravie d'aller le rencontrer et de le rencontrer avec l'association "SoliCycle". Pour accompagner depuis plusieurs années "SoliCycle", ils ne travaillent pas de cette manière.

Après, oui, le public de femmes a été privilégié parce qu'elles sont en plus grande difficulté dans ce quartier, qu'il y a de plus grands besoins et qu'un certain nombre de personnes, encore aujourd'hui, ne savent pas pratiquer le vélo et que cela constitue un frein dans leur vie au quotidien. Il est donc important de pouvoir être là.

Je voulais également citer un projet dans le 20e avec "Saveurs en Partage", des ateliers participatifs gratuits ouverts pour sensibiliser aux enjeux du développement durable et aux pratiques écoresponsables en matière d'alimentation, de santé, de nutrition.

Depuis plusieurs années, toutes ces initiatives locales, associatives et citoyennes fleurissent dans nos quartiers populaires, portées par la Ville de Paris et les arrondissements. Elles permettent d'envisager de façon plus large la composante environnementale de la ville comme un véritable levier de développement.

Aussi, nous soutenons pleinement ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la Maire Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions. Je suis particulièrement heureuse de vous présenter ce projet de délibération qui concrétise enfin l'entrée de la transition écologique dans les axes du contrat de ville pour les quartiers populaires.

En février dernier, vous aviez validé dans cette instance l'ajout de ce nouvel axe dans ce contrat de ville co-piloté avec l'Etat pour faire en sorte d'avoir des actions renforcées autour de la transition écologique dans les quartiers populaires.

Car le constat est alarmant : les habitantes et habitants des quartiers populaires sont les premières victimes du dérèglement climatique. On le voit particulièrement à Paris : pollution de l'air, nuisances sonores, précarité alimentaire, précarité énergétique. De nombreuses actions sont déjà menées mais, aujourd'hui, cette inégalité climatique est une inégalité en plus pour les habitantes et habitants des quartiers populaires qui souffrent déjà des inégalités territoriales et des inégalités sociales.

C'est pour cela que je souhaite que nous nous emparions de ce sujet pour prioriser la transition écologique dans les quartiers populaires qui sont ceux qui souffrent le plus de ce dérèglement climatique.

Je tiens particulièrement à remercier mon collègue Dan LERT et son action résolue pour le climat qui priorise, lui aussi, ses actions à destination des quartiers populaires.

Comme l'a très bien indiqué Léa VASA, ces actions sont vraiment des actions concrètes au quotidien. Nous l'avons vu dans le 10e arrondissement. Je la salue pour tout le travail qu'elle a réalisé autour de la réduction des déchets. Le premier quartier "Zéro Déchet", sous l'égide de Colombe BROSSEL, a été lancé dans le 10e arrondissement pour poursuivre la dynamique positive engagée autour de la rue du Paradis.

Je remercie l'ensemble de mes collègues qui priorisent aussi la rénovation énergétique - nous avons pu en débattre à l'instant - dans le cadre du Plan Climat pour rénover en priorité les logements sociaux et les logements qui sont les plus en difficulté.

En effet, aujourd'hui, la transition écologique, c'est non seulement limiter l'impact du dérèglement climatique sur la planète, mais c'est aussi - cela prend tout son sens dans les quartiers populaires - réduire l'impact sur la santé des habitants quand on parle alimentation, sortie du plastique. C'est aussi redonner du pouvoir d'achat : la rénovation énergétique permet de baisser la facture des ménages, et donc de leur redonner du pouvoir d'achat. Cela est valable sur tous les axes de la transition écologique.

Pour finir sur l'association "Etudes et Chantiers" dans le 14e, sachez que cette association porte un certain nombre d'activités, en effet, mixtes. La majorité des activités de cette association sont ouvertes aux hommes comme aux femmes, à toutes les personnes quel que soit leur genre. Cette…

Pouvez-vous me laisser finir ? J'y viens !

Je vais vous répondre, mais laissez-moi finir. Je commence par vous donner les premiers éléments et je vais vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - La parole est à Anne-Claire BOUX et à elle seule ! Elle a cinq minutes pour le faire et en a donc encore largement le temps.

Anne-Claire BOUX a la parole et elle seule, je vous remercie !

Je vous en prie, poursuivez.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Sur cet atelier…

Il est dommage que vous me coupiez au moment où je vous réponds.

Il y a eu d'autres orateurs et oratrices !

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Poursuivez, Anne-Claire BOUX. Seul votre micro est ouvert, donc personne n'entend les autres interventions.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je tiens à préciser que je respecte les interventions de tous les orateurs et de toutes les oratrices, donc oui : je réponds à tout le monde. Cela prend du temps, mais je réponds à tout le monde.

Sur l'atelier réservé aux femmes, oui, nous avons une différence de fond. Et oui, j'assume le fait que, pour des femmes, des adultes ne sachant pas faire du vélo - il est compliqué d'apprendre à faire du vélo - nous avons besoin de ces cadres bienveillants où ces femmes se sentent à l'aise pour apprendre à faire du vélo.

Je ne sais pas, la réponse que vous avez citée ne vient pas de moi. Mais l'objectif de ces ateliers, que j'assume pleinement, c'est que : oui, ces femmes ont besoin d'un cadre bienveillant pour apprendre à faire du vélo. Quand on est une femme adulte et que l'on ne sait pas faire du vélo, parfois, c'est difficile. On peut avoir du mal à l'assumer. Oui, nous continuerons de développer ce type d'atelier, j'y tiens particulièrement, et je pense que cela contribue à lutter contre les discriminations.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur VIRY, souhaitez-vous demander un vote dissocié sur l'article ?

Très bien, nous allons donc faire un vote dissocié sur l'article 11 du projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 11 du projet de délibération DDCT 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 11 est donc intégré.

Je mets à présent au vote le projet DDCT 85 intégrant l'article…

Pardon, on va…

En l'occurrence, la parole est à moi-même.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 85 intégrant l'article 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 85).

2021 DASES 208 - Subventions (673.924 euros) et conventions avec six associations pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugié.es à Paris.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DASES 208 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec six associations pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de parler du projet de délibération DASES 208, vous me permettrez un petit point. Je trouve extrêmement choquant que certains hommes - parce que ce sont toujours des hommes - se permettent - et ils sont encore en train de le faire à l'instant, alors que je suis en train de parler ! - de juger comment une adjointe à la Maire de Paris doit ordonner son intervention de réponse !

Pour en revenir au projet de délibération qui nous occupe, la situation des réfugiés aux frontières de l'Europe est catastrophique. Partout se dressent des murs, partout des militaires sont là pour empêcher des hommes, des femmes, des enfants de rejoindre nos pays. En plus de la criminalisation des réfugiés eux-mêmes, de nouveaux délits ont vu le jour : les délits de solidarité. J'ai une pensée ce soir pour Domenico LUCANO, dont nous avions parlé au précédent Conseil et qui est en ce moment même à la Bourse du travail de Paris. Cet ancien maire de Riacce s'est vu condamné pour avoir accueilli et favorisé l'accueil de réfugiés dans sa ville en Sicile dans de bonnes conditions, accueil qui a d'ailleurs permis à ce village de revivre, de voir des familles revenir, des écoles rouvrir et des commerces se réinstaller.

Heureusement, des associations continuent d'agir, sans relâche, sur le terrain, à Paris, pour garantir l'accès aux droits primaires fondamentaux.

Je voudrais juste profiter de ce projet de délibération pour saluer le travail de ces cinq associations subventionnées et, à travers elles, toutes et tous leurs bénévoles qui agissent auprès de ces publics très fragiles : l'association "L'EPOC" qui agit sur l'aide psychologique ; l'association "Aurore", sur une aide spécifique à destination des jeunes et des jeunes lycéens ; l'association "Champ de Booz", sur l'hébergement des femmes seules qui, quand elles sont en situation de rue, sont encore plus vulnérables ; l'association "Réfugiés bienvenue" qui agit sur l'hébergement ; et bien sûr l'association "La Chorba", pour sa participation à la distribution alimentaire à la porte de la Villette dans le 19e, qui est l'une des plus grosses distributions alimentées avec les "Restos du Cœur" et qui nourrit chaque jour des milliers de personnes.

Je pense qu'il était important de renouveler notre attention, notre salut à ces associations et à ces bénévoles qui travaillent tous les jours pour combler le déficit et le manque d'action de l'Etat qui laisse des gens dans cette situation.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET, pour l'ensemble de votre intervention.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Camille NAGET pour son intervention.

Nous voyons à quel point la crise de l'accueil est toujours là, non pas la crise des réfugiés, mais la crise de l'accueil. Nous voyons tous les jours à quel point elle fait des ravages. Nous voyons aussi à quel point certains tentent de souffler sur les braises un peu partout en Europe et d'instiller le venin de la division.

Dans ce contexte, il est donc très important que des associations se mobilisent, que la société civile se mobilise, mais aussi que des collectivités prennent leur responsabilité. C'est le cas de la Ville de Paris qui a été, je vous le rappelle, la première ville à subventionner l'association "SOS Méditerranée" qui vient au secours de réfugiés. Nous en sommes extrêmement fiers.

Pour ce qui concerne ce projet de délibération, il s'agit de subventions de fonctionnement et de conventions avec cinq associations pour leurs dispositifs d'accueil et de réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris pour un total de 675.000 euros, cinq associations qui œuvrent - vous l'avez dit très justement, Camille NAGET - dans l'aide alimentaire, d'abord, avec une subvention à l'association "La Chorba" qui assure les distributions estivales se tenant à la porte de la Villette dans le 19e qui permettent à plus de 650 personnes d'avoir un repas. Et puis, aussi, en matière de besoins fondamentaux, l'hébergement et le logement, avec plusieurs associations qui, à ce titre, sont subventionnées ici.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 208.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 208).

2021 DLH 96 - Réalisation 14, rue du Roi d'Alger (18e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 26 logements P.L.A.-I. par "l'Habitation Confortable". - Subvention (538.492 euros).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 96 concernant la réalisation 14, rue du Roi d'Alger, d'un programme de création d'une pension de famille.

Je donne la parole à Barbara GOMES.

Non ?

Dans ce cas, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 96).

2021 DLH 127 - Réalisation 8, rue des Apennins (17e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 19 logements P.L.A.-I. par la R.I.V.P. - Subvention (366.898 euros).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DLH 127.

Je donne la parole à Paul HATTE qui, a priori, n'est pas là.

Je donne dans ce cas la parole à Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération pour rappeler très rapidement la doctrine des Ecologistes sur la question des dents creuses, puisque c'est d'une dent creuse dont il s'agit.

Vous le savez, nous sommes très attachés au dénivelé des toits, notamment pour la beauté patrimoniale, mais aussi pour des questions climatiques. Nous avons besoin de ces espaces d'aération, de respiration pour laisser passer l'air, le soleil, et rafraîchir nos rues. Voilà le principe. Donc, oui, il faut conserver des dents creuses à Paris. Nous y sommes attachés.

Néanmoins, et nous avons souvent ce débat au Conseil de Paris, il faut aussi faire du logement social pour garder les classes populaires et moyennes, mais aussi pour lutter contre la spéculation.

Où le faire ? C'est là que cela devient, j'allais dire, technique et intéressant. Nous ne pouvons pas le faire, nous, sur les sols de pleine terre. Il faut donc s'accorder de la surélévation à certains points. Là, typiquement, c'est un endroit qui correspond aux critères permettant une surélévation. Nous sommes dans un quartier, disons, assez riche et on va faire une pension de famille de 19 logements en PLAI, c'est-à-dire le plus social. On apporte donc de la mixité dans cette rue.

On a un quartier qui est assez peu dense. Je suis allé vérifier la densité. Vous savez, c'est le C.O.S. Dans le quartier, il est de 4 ; dans cette rue, il est de 2,5. Typiquement, on peut donc surélever sans apporter de la densité.

L'esthétisme, je suis allé voir le projet final des architectes. Franchement, on conserve le côté faubourien. Cela s'adapte bien dans la rue, c'est bien fait, ce qui n'est pas toujours le cas. Même chez nos bailleurs sociaux qui défendent un intérêt général, la question esthétique peut parfois poser débat. Là, objectivement, c'est bien fait.

Comme vous le voyez, ce n'est pas pour ou contre le comblement des grandes dents creuses. Disons que, si l'on doit poser un principe, il vaut mieux ne pas le faire, mais faisons-le pour des logements sociaux à certaines conditions. Quand c'est rempli - esthétisme, peu de densité, mixité sociale, de larges avenues - alors, oui, il faut le faire.

Les contre-exemples pour lesquels nous prendrons parfois la parole - j'espère que nous ne serons pas caricaturés en nous répondant que nous sommes contre le logement social - c'est typiquement à la Goutte-d'Or. Allez rue Myrha, vous avez maintenant du R+6 et R+7 sur toute la rue. Alors, la pauvre petite dent creuse qui reste, s'il vous plaît, épargnez-la. Il y a une densité de 60.000 personnes au kilomètre carré à la Goutte-d'Or.

Il faut faire de la dentelle, j'allais presque dire de l'acupuncture, sur ces questions de dents creuses.

Pour la révision du P.L.U., il faut reprendre rue par rue - je dis bien rue par rue ! - les filets de hauteur et voir là où cela a du sens de les augmenter pour faire du logement social et là où c'est déjà fait, là où on veut préserver des maisons de ville. Nous avons le droit de garder des maisons de ville à Paris ; nous n'allons pas faire du R+7 partout.

C'est donc ce travail fin qu'il faut faire. En l'occurrence, nous trouvons que c'est très bien fait et nous voterons pour.

Nous remercions Ian BROSSAT, son équipe et la R.I.V.P. pour ce projet de délibération.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Émile MEUNIER pour son intervention. J'ajouterai quelques éléments car c'est un dossier dont j'ai bien l'historique en tête : la réalisation de cette pension de famille au 8 rue des Apennins dans le 17e arrondissement.

Une pension de famille, tout le monde sait ce dont il s'agit : ce sont des logements pour des personnes qui étaient à la rue, et des logements pérennes. C'est le grand avantage des pensions de famille. Cela nous permet de sortir d'une logique précaire conduisant les personnes sans-abri de centre d'hébergement en centre d'hébergement. Quand ils sont dans une pension de famille, ils ont un logement à eux et ont la possibilité d'y rester.

Avec la Maire de Paris, avec ma collègue Léa FILOCHE également, nous avons décidé d'engager la création de 20 pensions de famille dans cette mandature. Nous en avons lancé 11 et celle-ci en fait partie.

J'ajoute deux éléments. Le premier est sur l'historique du rachat de cette parcelle. Il y avait un projet d'un promoteur privé qui avait d'ailleurs le même projet architectural, mais c'était du logement à 15.000 euros du mètre carré. Nous avons fait le choix de préempter cette parcelle en gardant le projet architectural du promoteur mais, au lieu d'être du logement à 15.000 euros du mètre carré, ce sera une pension de famille pour des personnes qui étaient jusqu'à présent à la rue.

Deuxième élément, vous l'avez dit : nous montons un peu par rapport au niveau de hauteur actuelle du bâtiment. En revanche, nous dédensifions la parcelle puisque, en cœur d'îlot, sera créé un jardin qui, je crois, représente 30 % de la parcelle.

Comme vous l'avez dit, c'est parfois compliqué, mais je crois que nous avons réussi l'équation avec ce très beau projet. Je salue d'ailleurs l'architecte talentueux qui en est à l'origine.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et encore merci pour votre intervention.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DLH 127).

Je vous remercie.

2021 DLH 195 - Réalisation, secteur Ordener-Poissonniers lot 7 (18e) d'un programme de construction de 76 logements sociaux (23 P.L.A.-I., 30 PLUS, 23 P.L.S.) par I.C.F. "Habitat la Sablière". - Subvention (1.706.746 euros).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DLH 195.

Je donne la parole à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les immeubles qui ont…

195, pardon : on est sur le secteur Ordener-Poissonniers, dans le 18e arrondissement, à proximité immédiate de la barre d'Andrézieux qui a fait l'objet d'un conventionnement il y a quelques années alors que c'était déjà l'un des derniers grands ensembles occupés par des familles de classes moyennes. Ce programme illustre, selon nous, la volonté de déséquilibrer la sociologie du 18e arrondissement et de continuer à créer des ghettos. Le ratio PLAI-PLUS est de plus de 75 %.

Ne venez pas nous parler de mixité, cher Monsieur BROSSAT, après de tels chiffres tel que présentés dans ce projet de délibération, sur lequel nous voterons naturellement contre.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci vraiment d'intervenir sur ce projet de délibération qui concerne effectivement le secteur Ordener-Poissonniers et la création de 76 logements sociaux par "I.C.F. La Sablière".

Vous évoquez l'immeuble voisin, sauf que je le connais : c'est la barre d'Andrézieux. Cette barre était pour l'essentiel, vous avez raison de le dire, occupée par des cheminots, par des cadres de la S.N.C.F. Mais il se trouve aussi que cette barre, excusez-moi de vous le dire, était "dégueulasse" !

Quand je suis devenu adjoint au maire en 2014, je m'en souviens par cœur. Les équipes d'"I.C.F. La Sablière" étaient dans mon bureau et je leur ai dit : "La première chose que je vous demande de faire, c'est de rénover la barre d'"I.C.F. La Sablière", la barre de l'allée d'Andrézieux." Nous l'avons fait et aujourd'hui la barre est très bien. Elle a été très bien rénovée.

Ce qui est "dégueulasse" à côté, c'est la copropriété voisine qui, elle, n'a pas fait l'objet d'une rénovation. D'ailleurs, aujourd'hui, les copropriétaires nous demandent l'architecte qui a fait la rénovation de l'immeuble de logements sociaux pour pouvoir faire la même chose sur leur barre à eux. Je veux bien que l'on dise tout sur le logement social, mais ce n'est pas le logement social qui est le plus dégradé dans le quartier !

Pour le reste, il s'agit effectivement d'ajouter sur le secteur Ordener-Poissonniers des logements sociaux de toutes catégories puisque - et j'imagine que vous l'avez noté - il y a du logement très social, du logement social classique, mais aussi 23 PLS dédié aux classes moyennes. Vous voyez donc que nous nous adressons à de larges catégories de la population.

Il me semble que c'est un beau projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 195.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 195).

2021 DLH 201 - Réalisation 19, rue Caillié (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 2 PLUS, 2 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP". - Subvention (510.451 euros).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 201 et je donne à nouveau la parole à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

L'immeuble concerné par ce projet de délibération est frappé d'insalubrité, très dégradé. Je suis d'accord, c'est une vraie ruine. Dire en revanche qu'il faut reloger les mêmes personnes qui y habitaient me paraît totalement erroné car cela fait longtemps que cet immeuble était inhabitable et vidé de ses occupants, heureusement pour eux, d'ailleurs !

Une nouvelle fois, j'y vois ici la volonté de pérenniser des difficultés, eu égard aux ratios proposés. Selon nous, il faut faire venir une autre population située dans ce secteur près des jardins d'Eole comme des étudiants, des chercheurs, des policiers.

Sur le plan technique, nous l'avons déjà évoqué pendant le Conseil d'arrondissement, Monsieur l'adjoint, la parcelle est petite et la volonté de conserver à tout prix même une ruine sans intérêt architectural conduit à un projet qui est somme toute assez inabouti, notamment pour l'accessibilité avec des ascenseurs et le chauffage qui est au gaz.

Comme vous le savez, Monsieur l'adjoint, le dossier a fait l'objet de nombreuses critiques. L'occasion m'est donnée ici de vous répondre de visu puisque vous vous êtes autorisé à dire sur Twitter que la droite votait contre le programme visant à sortir des immeubles de l'insalubrité. Evidemment, évidemment… Je siège à la SOREQA. L'objet n'était évidemment pas de traiter de l'insalubrité de cet immeuble et de l'opportunité à le refaire ; encore une fois, l'objet, c'est la destination que vous en faites.

Finalement, ce commentaire sur Twitter m'a été ramené puisque, Monsieur l'adjoint, communiste de votre état, vous m'avez bloqué sur Twitter. C'est bien là, le sens de la démocratie que vos collègues conseillères Barbara GOMES et sa voisine ont tout à l'heure bien voulu essayer de m'instruire en termes de démocratie, de prise de parole, etc.

Si vous voulez, des communistes qui parlent de démocratie… Franchement, commencez un peu à regarder ce que vous avez fait dans l'Histoire. Commencez à compter vos morts, mais ne venez pas me donner des leçons à ce sujet !

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Bien, Monsieur GRANIER, je pense que nous allons rester sur la première partie de votre intervention.

M. Ian BROSSAT a la parole, et lui seul.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vraiment, merci à Rudolph GRANIER de me demander de parler d'histoire. J'en suis très heureux car j'ai en tête l'histoire de la lutte contre l'insalubrité dans cette ville. J'ai en tête la situation dans laquelle nous avons trouvé le bâti parisien en 2001 quand Bertrand DELANOË est devenu maire. J'ai en tête les 1.030 immeubles insalubres - 1.030 ! - que comptait notre ville quand Bertrand DELANOË est devenu maire, dont un tiers était situé dans le 18e arrondissement, notamment à la Goutte-d'Or. J'ai tout cela en tête !

J'ai même en tête, voyez-vous, une histoire encore plus récente : celle de Marseille, lorsqu'elle était dirigée par l'un de vos amis, lorsqu'il y a eu l'affaire de la rue d'Aubagne. Je crois que beaucoup de Marseillais l'ont en tête et que c'est d'ailleurs l'un des éléments qui a conduit au fait que beaucoup de Marseillais se sont dit qu'il était temps de tourner la page et de se débarrasser de l'équipe municipale que vous souteniez à l'époque. Toute cette histoire, je l'ai en tête.

Je passe au présent.

Cela fait juste deux fois - lors du dernier Conseil de Paris et lors de celui-ci - que vous votez contre des projets de délibération de sortie d'insalubrité. C'était le cas sur le 40-44, rue Marx-Dormoy, le mois dernier ; c'est le cas cette fois-ci, avec cet immeuble du 19, rue Caillié.

Je veux vous le dire avec beaucoup de fierté : nous allons continuer à lutter contre l'habitat insalubre et nous le ferons sans gentrifier ces quartiers, c'est-à-dire en permettant que ceux qui habitaient dans cet immeuble - je l'assume ! - puissent y revenir car l'objet de la lutte contre l'insalubrité n'est pas de se débarrasser des familles modestes.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 201.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 201).

2021 DLH 333 - Réalisation secteur Ordener-Poissonniers lot 3 (18e) d'un programme de création d'un foyer de jeunes travailleurs comportant 135 logements P.L.A.-I. par I.C.F. "Habitat La Sablière". - Subvention (1.748.695 euros).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 333.

La police fonctionne bien dans les deux sens.

Je donne la parole à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Même commentaire que sur le projet de délibération DLH 195 : le quartier nous paraît totalement inapproprié pour ce genre de programme.

En conséquence, nous maintiendrons notre ligne, comme nous le faisons depuis le début pour le 18e arrondissement, notamment au regard des progrès que nous ne constatons pas à la Goutte-d'Or avec les tonnes d'argent de l'A.N.R.U. et des différents gouvernements - même les nôtres, malheureusement… - qui ont déversé autant de "pognon de dingue" sur des quartiers pour un résultat qui nous paraît totalement inapproprié.

Cher collègue BROSSAT, vous voulez remonter dans l'histoire. Nous avons hérité d'avec le Préfet, nous l'avons évoqué en Conseil d'arrondissement, à l'époque où Paris était gérée comme tel. Ne revenons pas dessus, nous en faisons notre héritage également.

Maintenant, si vous considérez que le 18e arrondissement va mieux et que, comme le dirait M. LEJOINDRE, la France devrait prendre modèle dessus, c'est qu'à mon avis vous avez un sens vraiment très pauvre sur beaucoup de niveaux, que cela relève de l'urbanisme, du bien social ou du bien-vivre ensemble.

Nous voterons évidemment à nouveau contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Rudolph GRANIER.

Là aussi, de quoi s'agit-il ? Très concrètement, de la création d'un foyer de jeunes travailleurs. Vous disiez tout à l'heure, à propos de la rue Caillié, qu'il vaudrait mieux loger des jeunes policiers, des jeunes chercheurs ou des étudiants. Ce sont exactement les catégories que nous logeons dans les foyers de jeunes travailleurs. J'ai tout de même un peu de mal à comprendre votre logique !

En tout cas, nous continuerons à produire des foyers de jeunes travailleurs car cela répond à une demande et que ce sont des hommes et des femmes qui contribuent à faire tourner notre ville. Nous avons besoin qu'ils puissent s'y loger.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Toutes mes excuses.

Je vous ai donné la parole trop vite, Monsieur le Maire, Ian BROSSAT. J'ai oublié l'intervention d'Émile MEUNIER.

Si l'ensemble de l'Assemblée veut bien d'une part m'en excuser, et d'autre part m'autoriser à donner la parole "a posteriori" à Émile MEUNIER…

M. Émile MEUNIER. - Je vous en remercie. De toute façon, j'allais aller dans le sens de Ian BROSSAT.

Je voulais rappeler un point sur ce dossier très emblématique, à la fois pour le 18e arrondissement, mais aussi pour Paris. Vous le savez, c'est le fameux projet "Ordener-Poissonniers". Nous en avons longuement parlé pendant la campagne municipale. Il y a eu un bel accord de majorité autour de ce projet. Un travail profond a été mené, notamment avec Anne-Claire BOUX, que je tiens à remercier.

Sur un terrain de la S.N.C.F. - et là, j'aimerais vraiment que tout le monde soit attentif - donc un terrain privé quelque part, qui n'appartient pas à la Ville, nous avons réussi, lorsque la majorité politique allait dans le même sens et avait le même objectif, à obtenir 52 % d'espaces verts au sol, soit quasiment 2 hectares sur 3,7 hectares de terrain, 16 mètres carrés d'espaces verts par habitant, principalement des logements sociaux et des logements abordables afin de pouvoir justement loger les gens que nous voulons continuer à loger à Paris, un conservatoire de musique, un cinéma - place faite au culturel ! -, une école, un équipement public et maximum 9 étages !

Si je devais vraiment vous donner le fond de ma pensée, je pense qu'on aurait pu enlever un étage de bureaux, mais nous avons là un projet qui tient franchement la route. Nous nous en sommes tous félicités. Nous avons dit : "C'est le standard minimum pour les nouvelles normes d'urbanisme à Paris, c'est fantastique !" Nous avons eu un bel article dans "Le Monde", dans "Le Parisien", etc.

J'aimerais que nous nous rappelions ce standard minimum que nous avons réussi à obtenir sur un terrain privé pour que nous puissions l'appliquer "a minima" lorsque ce sont des terrains de la Ville et que nous nous donnions la même énergie, la même force, pour aller le chercher sur les autres terrains privés des promoteurs ou des aménageurs qui ne sont pas ceux de la Ville.

Je voulais juste faire cette remise en perspective, cette remise en énergie collective pour aller chercher ces beaux objectifs bioclimatiques que nous allons devoir obtenir lors de la révision du Plan local d'urbanisme.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Les choses ayant été remises en ordre, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 333.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 333).

2021 DLH 267 - Location de l'immeuble 11-13, rue au Maire (3e) à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le projet de délibération DLH 267 et l'amendement technique n° 57 qui s'y rattache.

Je donne la parole à Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Changer Paris a défendu la reprise par la Mairie du "Tango", la fameuse boîte à frissons, ce bal gay musette lancé dans les années 1990 dans un cabaret vieux de plusieurs siècles puisqu'il est né en 1727 et s'est transformé en guinguette en 1896.

6,7 millions d'euros ont été investis dans la reprise de ce dancing LGBT historique et des huit appartements au 13, rue au Maire qui seront convertis en logements sociaux. Nous y sommes favorables. Les quelques craintes qui ont été émises par Hervé LATAPIE ont été réglées par la Mairie, donc visiblement tout le monde est content du projet. Hervé LATAPIE avait monté le projet "Tango 3.0" et était dans l'ambiguïté, mais cela a l'air réglé. Bravo à la Mairie !

C'est hélas l'arbre qui cache la forêt. Depuis le départ de la librairie "Les Mots à la bouche", de nombreux bars et boîtes LGBT du quartier du Marais ont subi la crise de plein fouet et il est hélas probable que d'autres établissements ne résisteront pas à la crise et que vous ne pourrez pas tout acquérir. L'érosion de la culture gay du Marais risque donc de continuer son avancée. Au moins, cet effort-là est bénéfique.

En revanche, si nous soutenons cette reprise du "Tango", nous nous opposons à la méthode de financement par loyer capitalisé. Nous avons suffisamment dénoncé ce mécanisme insincère qui consiste à dissimuler la dette en la transférant aux bailleurs sociaux dont nous mesurons les conséquences parfois dramatiques pour les habitants de ces logements sociaux. Les bailleurs se retrouvent dans l'incapacité financière d'entretenir correctement leur parc social.

Nous voterons donc contre ce mode de financement tout en soutenant le projet.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur VÉRON.

J'avais une prise de parole de Mme BADAT-KARAM, mais je crois qu'elle n'est pas là.

Je vais donc donner la parole à Gauthier CARON-THIBAULT, pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

On entend effectivement toujours les mêmes arguments sur le logement social à droite de cet hémicycle pour s'y opposer. Parfois, ils changent un peu au regard des évolutions financières.

Sur l'immeuble du 11-13 de la rue au Maire, l'immeuble dit du "Tango", dont je l'espère, nous allons nous apprêter à autoriser l'achat, on dit beaucoup de choses, tout et son contraire. On dit notamment que le "Tango" est sauvé et qu'il réouvrira tout bientôt dans les prochaines semaines. On dit aussi que le "Tango" est perdu car les conditions faites par ce rachat par la Ville seraient très difficiles et empêcheraient cette réouverture.

Où en sommes-nous ? Quatre choses à bien savoir sur ce projet.

Tout d'abord, nous avons des locataires dans les étages, des locataires dont les logements seront intégrés dans le parc social et eux avec, s'ils en respectent le cadre. Puis, nous avons un collectif associatif, le "Collectif 2.0", qui se porte volontaire pour reprendre et animer le lieu. Ensuite, nous avons un bailleur social de la Ville, Elogie, qui est déjà, sur notre demande, en lien avec ce collectif pour voir les aménagements spécifiques d'un tel lieu, d'un dancing. Enfin, nous avons un immeuble à réhabiliter, ce qui veut dire un chantier, un calendrier de travaux non encore défini puisque nous ne sommes pas encore propriétaires et un loyer mensuel à payer pour ce local.

En ce moment, nous sommes en train de faire se rencontrer ces quatre données, ces quatre réalités d'un tel projet. Ce n'est pas simple, certes, mais nous avons la volonté que ce lieu mythique parmi les dancings, ce lieu repère, ce lieu refuge pour nombre de personnes LGBTQI+ puisse continuer à exister.

Exister sans doute sous une forme différente, car le "Tango" n'a pas vocation à être comme avant. Il était ouvert trois jours par semaine ; les autres jours devront être l'occasion d'autres activités, d'autres activités solidaires car, après la crise ou même pendant la crise que nous sommes encore en train de traverser, les solidarités doivent être renforcées, notamment par l'ouverture de lieux nouveaux pour les associations qui font vivre ces solidarités.

C'est tout l'objet de l'avenir de ce lieu, de ce tiers-lieu même, pourrait-on dire, au regard de ce que nous souhaitons en faire, de ce lieu que souhaitent le collectif "Tango 2.0", la mairie de Paris Centre et le Conseil de Paris dont je remercie les élus, notamment Ian BROSSAT, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Frédéric HOCQUARD pour le vote à l'unanimité du vœu qu'Ariel WEIL et moi-même avions présenté et qui nous a renforcés dans la négociation avec les vendeurs et, j'ajouterai, le traitement des potentiels acheteurs.

J'ai cru comprendre qu'entre sauver le "Tango" ou s'opposer ou s'abstenir sur du logement social, le cœur de certains basculait toujours du même côté à droite. Nous aurions pu de nouveau avoir l'unanimité sur ce projet. Vous prenez la responsabilité de la briser. J'en suis déçu.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Gautier CARON-THIBAULT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux deux orateurs d'attirer notre attention sur ce projet de délibération : le rachat de l'immeuble du 11-13, rue au Maire, dans le 3e arrondissement, et la location de l'immeuble à Elogie-SIEMP.

C'est un beau projet de délibération qui nous permet de faire coup double, à la fois de préserver ce dancing mythique qu'est le "Tango" et de faire du logement social, huit logements sociaux, grâce à cette préemption dans un quartier qui en manque cruellement.

C'est évidemment une grande satisfaction pour nous et je voudrais remercier toutes les bonnes fées qui se sont penchées sur le berceau du "Tango" : évidemment, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Frédéric HOCQUARD, mais aussi Ariel WEIL, maire de Paris Centre, qui a consacré beaucoup d'énergie à ce dossier. Celui-ci avance et c'est une excellente chose, avec évidemment un souhait, à savoir que le "Tango" puisse rouvrir le plus vite possible.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 57 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 57 adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 267 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 267).

2021 DLH 334 - Réorientation de la politique en faveur de l'accession à la propriété des Parisiens à revenus moyens.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 334 concernant la réorientation de la politique en faveur de l'accès à la propriété des Parisiens à revenus moyens.

Je donne la parole à Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention pour préciser la position d'abstention sur ce projet de délibération. C'est un dispositif qui était beaucoup…

Enfin, "beaucoup", c'est relatif. Disons, relativement bien utilisé jusqu'en 2015. Un peu plus de 1.400 ménages avaient pu bénéficier de ce dispositif de prêt à taux zéro pour accéder à la propriété à Paris. Ces ménages étaient tout de même sélectionnés sous certaines conditions de revenus. Puis, ce chiffre baisse à 360 en 2019, puis à 7 en 2020. On nous propose aujourd'hui de mettre fin à ce dispositif, notamment parce qu'il est très peu utilisé.

Je voudrais simplement expliquer cette baisse. En 2018, nous avons voté un nouveau critère : ce prêt à l'acquisition de logement était conditionné au fait que les logements relèvent des catégories des étiquettes énergétiques A, B ou C. Or cela représente moins de 20 % des logements à Paris et les logements les mieux étiquetés valent évidemment un peu plus cher sur le marché. Les ménages des classes moyennes ne sont donc pas forcément ceux qui peuvent s'offrir les appartements les mieux isolés. C'est donc aussi notre décision - et le groupe Ecologiste s'était aussi associé à cette décision et nous l'assumons complètement - qui a mené à la baisse du nombre de ménages éligibles à ce dispositif. De fait, nous avons exclu beaucoup de logements et beaucoup de ménages.

Cela étant, pourquoi ne pas utiliser quand même les quelques sous que nous ferons économiser ce dispositif pour pouvoir les mettre notamment dans le bail réel solidaire et dans tout ce que nous pouvons faire avec l'O.F.S. qui permet vraiment de l'accession à la propriété et lutte contre la spéculation ? Cela pourrait être intéressant. Vu les prix des logements à Paris, il n'y avait pas vraiment de classes moyennes qui puissent encore vraiment bénéficier de ce dispositif. Surtout, nous n'arrivions pas à lutter contre les effets de la spéculation, une fois à la revente.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Léa VASA.

Je donne à présent la parole à Mme la députée Maud GATEL, pour le groupe MDE.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes propos vont absolument s'inscrire dans ceux de ma collègue Léa VASA : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage.

Dire que le prêt à taux zéro n'est aujourd'hui plus utilisé, c'est faire fi de crédits budgétaires divisés par dix en dix ans. Je rappelle qu'en 2012, on était sur 20 millions d'euros. Comme l'a rappelé Léa VASA, les critères ont évolué ces derniers temps, ce qui a eu pour conséquence que très peu de ménages étaient en réalité éligibles à la fois sous condition de ressources et compte tenu du type de bien à acheter.

Nous regrettons énormément la disparition de ce prêt à taux zéro qui restait malgré tout, même si ce dispositif peut toujours évoluer, un vrai levier pour l'accession à la propriété des néo-Parisiens. Se priver d'un tel outil nous paraît particulièrement dommage.

Bien évidemment, nous sommes pour le renforcement de l'O.F.S. Je rappelle que c'est un sujet, un dispositif que nous avons porté dès 2008 et qui a été rendu possible grâce au groupe Ecologiste de Paris. Il faut bien évidemment continuer à abonder cet O.F.S. pour permettre à un nombre croissant de Parisiens de pouvoir se loger à Paris sans pour autant contribuer à la spéculation immobilière, mais abonder le fond de l'O.F.S. n'était pas, pour nous, une condition suffisante pour supprimer définitivement le prêt à taux zéro.

C'est la raison pour laquelle nous sommes opposés à sa disparition pure et simple.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Débat évidemment bien légitime, merci pour vos interventions. J'ai entendu beaucoup de choses concernant la politique menée et je voudrais ajouter quelques éléments.

Ce projet de délibération part du constat suivant : aujourd'hui, le principal blocage pour l'accession à la propriété des classes moyennes à Paris n'est pas l'accès à l'emprunt bancaire car les taux sont bas ; le principal problème se situe incontestablement du côté des prix de l'immobilier.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé conjointement de supprimer ce prêt à taux zéro qui, de fait, n'a profité l'an dernier qu'à sept ménages et de mettre le paquet sur un autre dispositif qui, lui, fonctionne, marche et a fait ses preuves tout récemment avec l'opération que nous avons lancée à Saint-Vincent-de-Paul : l'accession à la propriété à moitié prix grâce à la dissociation du foncier et du bâti.

D'une certaine manière, l'objectif est donc de mettre toutes nos billes dans le même panier et de permettre à notre Foncière de Paris de prendre son plein envol. Nous allons d'ailleurs doubler la mise puisqu'elle bénéficiera d'une capitalisation à hauteur de 10 millions d'euros. L'objectif n'est plus de sortir 1.000 logements, mais d'en sortir 2.000 et de vraiment permettre à un maximum de familles et à un maximum de Parisiens de bénéficier de ces logements en dissociation foncier-bâti.

Cela marche, cela fonctionne, allons-y ! Nous avons là un outil excellent qui nous a d'ailleurs été permis par Cécile DUFLOT lorsqu'elle était ministre. Je souhaite donc vraiment que nous donnions les moyens à la Foncière de Paris de monter en puissance. C'est ce que ce projet de délibération va nous permettre de faire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 334.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 334).

2021 DLH 381 - Approbation des éléments financiers au 31/12/2020 de la 2e concession avec la SOREQA.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 381 concernant l'approbation des éléments financiers au 31 décembre 2020 de la deuxième concession avec la SOREQA.

Je donne la parole à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci.

Une intervention rapide déjà pour remercier la SOREQA de son travail et sa présidente Nathalie MAQUOI - une action générale évidemment à poursuivre.

Peut-être quelques questions sur ce mécanisme de l'expropriation, vraiment intéressant, puisqu'il nous permet d'aller récupérer des bâtiments. Ce n'est pas le premier Conseil de Paris et nous n'utilisons pas ce protocole qu'avec la SOREQA. Comment arrivons-nous à appliquer ce dispositif de l'expropriation ?

Deuxième question : un observatoire, notamment piloté par l'APUR, sur la dégradation du bâti continue à identifier chaque année des immeubles dégradés. Comment traitons-nous ces bâtiments identifiés dans le cadre de cet observatoire puisque tout ne peut pas non plus passer par la SOREQA ? Quels sont les dispositifs nous permettant de résorber encore l'habitat dégradé à Paris ?

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci beaucoup à Léa VASA d'intervenir sur ce projet de délibération.

Son intervention souligne à très juste titre le travail très important mené par la Ville de Paris et par la SOREQA dont je salue la présidente, Nathalie MAQUOI, en matière de lutte contre l'habitat indigne et de résorption de l'insalubrité depuis maintenant de nombreuses années. Ce travail porte ses fruits et il nous est envié en France.

Ce projet de délibération porte plus spécifiquement sur le traité de concession qui nous lie à la SOREQA, notamment l'identification et le traitement des micro-lots - je pense aux chambres de bonne et de service, en particulier. La restructuration et le regroupement de ces chambres de service, parfois indignes, permettent en effet de créer de nouveaux logements sociaux.

Un mot plus précis encore sur le bilan de cette politique, ciblée sur les chambres de service et qui vient s'ajouter au cœur de l'action de la SOREQA et à son action décisive en matière d'acquisition et de transformation de logements et d'immeubles insalubres : 56 lots ont fait ou font l'objet d'une appropriation publique par la SOREQA. A terme, ces opérations très spécifiques, de dentelle, permettront la création de 17 nouveaux logements sociaux par restructuration des lots.

Ce dispositif particulièrement intéressant répond à trois objectifs. D'abord, il nous permet de lutter contre la vacance structurelle de certains lots sous les toits de Paris. Ensuite, il nous permet de résorber de l'habitat indigne et de traiter ces situations. Enfin, il nous permet de poursuivre nos engagements en matière de développement de logements sociaux sur le territoire parisien, y compris sur de toutes petites opérations comme celles-là.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 381.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 381).

2021 DLH 390 - Participation de la Ville de Paris au capital du G.I.P. "La Foncière" de la Ville de Paris et avenant à la convention constitutive du G.I.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 390 concernant la participation de la Ville de Paris au capital du G.I.P. "La Foncière" de la Ville de Paris et d'un avenant à la convention constitutive dudit G.I.P.

La parole est à Émile MEUNIER, dans le silence le plus total.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier Maud GATEL et Ian BROSSAT d'avoir évoqué l'O.F.S., ce mécanisme où la Ville garde le foncier et vend le bâti, et donc permet à des classes moyennes, voire populaires, de devenir propriétaires sans pour autant qu'il y ait de la spéculation à Paris. C'est un outil formidable !

Je vous remercie d'avoir rappelé que c'étaient les Ecologistes qui avaient proposé cette idée en France et qui l'avaient permise, notamment grâce à la loi DUFLOT, mais ce mécanisme ne nous appartient plus aujourd'hui ; il appartient à la Ville de Paris. Tout le monde se l'est approprié et c'est formidable !

C'est formidable car, comme je le disais, cela permet de lutter contre la spéculation immobilière à Paris et il n'y a pas mille façons pour ce faire. La principale est d'acquérir massivement du foncier. L'objectif de 1.000 O.F.S. par

an est très bien, mais nous ne le voyons que comme un début qui va devoir monter en puissance, massivement, et progressivement remplacer toute l'accession libre à la propriété.

Je formule le vœu, et je vous fais le pari que nous y arriverons un jour, qu'il n'y aura plus de nouvel appartement en marché libre, accession libre à la propriété dans les prochaines opérations, mais plus que de l'O.F.S. Nous avons d'ailleurs commencé à Gare-des-Mines où nous avons remplacé tous les logements libres par de l'O.F.S. C'est faisable ! Tout le monde est content. Il faut donc maintenant le multiplier.

Nous faisons évidemment confiance à l'Exécutif pour le faire et nous les accompagnerons dans cette direction.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Émile MEUNIER, notre cher Président de la 5e Commission, a tout dit : il s'agit effectivement de permettre à la Foncière de Paris de monter en puissance, de disposer d'un capital de 10 millions d'euros, et ainsi de réaliser plus d'opérations à Paris en s'appuyant sur le succès de l'opération de Saint-Vincent-de-Paul.

En tout, nous avons aujourd'hui dix opérations sécurisées à Paris, de petites opérations et de plus grandes. Cette capitalisation va nous permettre de monter en puissance et d'avoir un rythme plus soutenu en matière de production de logements à moitié prix. C'est donc une grande satisfaction.

J'ajoute une satisfaction supplémentaire qui devrait, je crois, susciter la satisfaction de tous les bancs de cette Assemblée. Si je prends l'exemple de ce que nous avons fait à Saint-Vincent-de-Paul, 75 % des bénéficiaires de ces logements à moitié prix sont d'actuels locataires de logements sociaux, c'est-à-dire que ce sont des habitants de logements sociaux qui vont quitter leur logement social pour accéder à la propriété grâce à la Foncière de Paris. Je crois que c'est très important parce que l'on dit souvent qu'il y a peu de rotations dans le parc social. Or s'il y a peu de rotations dans le parc social, c'est précisément parce que le privé est trop cher.

Quand on y remédie, on voit que l'on est capable de réaliser de belles choses et de permettre ainsi à des familles qui ont parfois vécu pendant des décennies en logement social d'accéder à la propriété grâce à ce nouveau dispositif.

Je vous invite donc vraiment à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 390.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 390).

2021 DU 143 - Vente à l'organisme de foncier solidaire "La Foncière" de la Ville de Paris d'un terrain 30, rue Cavé (18e) en vue de réaliser des logements faisant l'objet de baux réels solidaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 143 concernant la vente à l'organisme de foncier solidaire "La Foncière" de la Ville de Paris d'un terrain, 30, rue Cavé, dans le 18e arrondissement, en vue de réaliser des logements faisant l'objet de baux réels solidaires.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération a bien entendu été évoqué en Conseil d'arrondissement il y a une semaine.

Monsieur l'adjoint, à cette occasion, lors du Conseil d'arrondissement, Mario GONZALEZ a répondu en évoquant le propriétaire évincé, alors que je parlais de l'acquéreur évincé. Selon nous, la Ville porte un risque juridique puisqu'elle a précipité les choses, étant entendu que l'acquéreur évincé n'avait pas exercé ses droits. Vous le savez, la date limite était le 13 et Mario GONZALEZ m'a répondu sur les droits du propriétaire.

Vos qualités juridiques, Monsieur l'adjoint, sont meilleures que votre collègue GONZALEZ en Conseil d'arrondissement - en tout cas, j'espère qu'elles sont meilleures que vos qualités de communication - et je souhaiterais que vous puissiez nous éclairer sur ce point car, à mon sens, un risque juridique certain pèse sur cette opération.

Au-delà de ces risques techniques, l'opération prévue par "La Foncière" de la Ville de Paris au 30, rue Cavé constitue à nos yeux un problème sur la surdensification de la Goutte-d'Or en général et de cet îlot en particulier. Encore une fois, ajoutant des étages et des mètres carrés en volume et en surface, ce projet de "La Foncière" de la Ville de Paris, Monsieur l'adjoint, ne peut être que rejeté en raison de la santé publique et de la surdensification qu'il va encore augmenter. Le rapport de "La foncière" et le projet de délibération nous permettent d'en juger.

Par contre, dans l'actualité directe qui nous concerne - je regrette le départ de mon collègue Émile MEUNIER, mais d'autres collègues écologistes à lui ne manqueront pas de lui faire part de mes propos -, nous sommes en pleine contradiction avec le vote sur le P.L.U. ayant eu lieu hier.

Si vous voulez d'ores et déjà interdire ou ne pas autoriser ou ne pas exécuter des choses que vous allez empêcher à travers le prochain P.L.U., vous en avez l'opportunité. Vous avez cette opportunité également, au titre du 18e arrondissement, je vous rappellerai, sur la rue Muller, sur la rue Ramey, la rue du Chevalier-de-La-Barre, la rue des Trois-Frères et la rue Feutrier.

Pour que tout le monde nous comprenne bien, monter en étages et en mètres carrés ne permet pas d'aérer le quartier ni de créer des conditions de vie qui nous paraissent ultra-nécessaires dans un quartier dont la densification n'est absolument pas à démontrer.

Monsieur l'adjoint, je souhaite pouvoir obtenir des réponses sur l'aspect juridique de cette opération. Votre vision urbanistique est suffisamment connue et très orientée, encore une fois, sur une surdensification à outrance que je vous absous des commentaires sur ce point dans votre réponse.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est au maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE.

Monsieur le Maire ?

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne peux commencer mon intervention sans saluer les diverses interventions de notre collègue Rudolph GRANIER qui a illustré avec beaucoup de talent ce que Jean-François MARTINS a exprimé avec autant de talent encore ce matin. C'est en effet une illustration très nette de ce qu'il a qualifié, à juste raison, comme la tartuferie de la droite parisienne. Je pense que cette série d'interventions en est, s'il en était encore besoin, une belle démonstration.

Il est en effet difficile à la fois d'expliquer qu'il faut préserver la place des classes moyennes dans le 18e et dans Paris et de repousser en même temps la possibilité pour les Parisiens d'acquérir à Paris des logements à moitié prix. A Paris, "à moitié prix", cela tourne quand même autour de 5.000 euros du mètre carré. Nous reprocher en même temps de ne pas loger les classes moyennes tout en nous empêchant de les loger, cela s'appelle de la tartuferie.

De la même façon, je le rappelle, et je le rappellerai avec constance, que le logement social n'est pas un logement pour gens à problème. Cette vision que vous avez - consistant à considérer qu'à chaque fois que l'on fait du logement social, on crée un problème - est une vision éloignée de la réalité, c'est peu de le dire, et méprisante pour l'immense proportion des locataires du logement social à Paris qui sont des gens très bien et méritent de pouvoir vivre à Paris. C'est aussi une insulte pour toutes celles et ceux des Parisiens qui rêveraient d'avoir accès au logement social à Paris.

Nous sommes donc bien là dans l'illustration la plus parfaite de ce que mon collègue a appelé "cette tartuferie".

Au-delà, je ne reviendrai pas sur le principe de ce projet de délibération, si ce n'est pour dire que je me réjouis que nous puissions, par exemple, dans le 18e, permettre à des familles parisiennes d'acheter des logements moitié moins cher que ce qu'ils coûtent sur le marché privé et je m'étonne que ce projet de délibération ne soit pas voté avec l'unanimité qui s'impose.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

Dans le plus grand silence, la parole est maintenant à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le prix du logement est indécent à Paris, effectivement. Si nous n'agissons pas comme nous le faisons aux côtés de notre collègue Ian BROSSAT, la Ville ne sera bientôt plus du tout accessible aux classes populaires et aux classes modestes. Alors, ne laissons pas Paris devenir un écrin réservé aux gens très riches et à leurs héritiers n'acceptant en son sein les plus modestes qu'à condition qu'elles et ils rentrent bien chez eux après - chez eux, de plus en plus loin, à mesure que le temps avance.

C'est pour cela que, durant la campagne municipale, nous avions annoncé la création d'une "Foncière" de la Ville de Paris pour justement permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'accéder à la propriété à moindre coût.

Après la parole, nous sommes passés aux actes.

Le 6 avril dernier, la Ville a annoncé la commercialisation de ces premiers logements en bail réel solidaire et le nombre de candidatures que nous avons reçues prouve à lui seul le succès de cette démarche. La popularité de ce dispositif appelle forcément à sa poursuite et à son amplification. C'est ce que nous engageons ici.

Aujourd'hui, nous votons la cession d'une parcelle de la Ville de Paris à la foncière solidaire. L'aménagement de cette parcelle permettra concrètement la réalisation de neuf logements qui y seront commercialisés en bail réel solidaire. Cette foncière solidaire va permettre une fois de plus d'accéder à un logement à prix, comme le disait Éric LEJOINDRE, moitié moins cher que celui du marché. Même ainsi, c'est 4.900 euros du mètre carré en moyenne.

Avec cette foncière solidaire, la Ville s'engage activement en faveur de familles justement issues des classes moyennes et populaires que tout l'hémicycle est normalement censé favoriser aujourd'hui à Paris, au regard des coûts de la vie. Surtout en cette période où les salaires stagnent et les prix de l'énergie flambent, il faut vraiment saluer ce type d'initiative.

C'est donc ce que je vais faire : je veux saluer le travail très sérieux, décisif et d'avant-garde de notre collègue Ian BROSSAT, saluer l'engagement de Paris. Nous avons besoin de ces initiatives fortes en faveur des moins aisés, en faveur d'une ville plurielle, d'une ville vivante, en faveur du logement pour toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Ian BROSSAT, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup aux trois orateurs, à Rudolph GRANIER, à Éric LEJOINDRE et à Barbara GOMES.

Très concrètement, de quoi s'agit-il ici ? D'une parcelle située rue Cavé dans le 18e arrondissement, à la Goutte-d'Or, sur laquelle nous allons créer du logement à 4.700 euros du mètre carré. Il s'agit d'un immeuble en R+5 qui comprendra 7 grands T3 et 2 T4, donc du logement familial à moitié prix si on le rapporte aux prix du marché, conformément à l'objet de "La Foncière" de la Ville de Paris qui a fait l'objet du débat précédent.

D'ailleurs, je note avec une assez grande satisfaction que, concernant les projets de cette foncière, il y a globalement une relative unanimité dans cette Assemblée. Je regrette simplement qu'elle se brise sur ce projet-ci de la rue Cavé. Ce n'est pas grave. Il y aura des votes unanimes sur ce projet et une majorité qui se dégagera sur celui-ci.

Simplement, Monsieur GRANIER, permettez-moi de relever au moins deux contradictions dans votre propos. Je vous respecte, et donc je voudrais mieux vous comprendre.

Vous dites : "Le problème de cette opération, c'est qu'elle est trop dense". Dans le même temps, vous prenez la défense de l'acquéreur évincé. Simplement, celui-ci n'avait pas l'intention de laisser cette parcelle vide. Le projet de l'acquéreur évincé était de faire un projet de promotion immobilière privé aussi dense que le projet que nous allons réaliser, nous. En réalité, nous n'avions pas un choix entre une parcelle vide d'une part et une parcelle construite d'autre part ; c'était un choix entre deux parcelles construites. Soit on avait du logement à 10.000 euros du mètre carré, soit on a du logement à 4.700 euros du mètre carré. Excusez-moi de vous le dire, nous préférons faire du logement à 4.700 euros du mètre carré et c'est précisément l'objet de ce projet de délibération.

Deuxième contradiction - je ne serai pas beaucoup plus long, rassurez-vous : à chaque fois que nous votons un projet de délibération qui concerne une préemption, vous dites : "C'est nul, cela ne crée pas de logements supplémentaires." Vous dites aussi : "C'est cher." C'est vrai, c'est parfois cher. Et donc, vous votez contre. Mais quand nous proposons de faire des logements neufs par le biais de constructions, vous dites : "Ah non, cela densifie !".

Si nous ne pouvons ni préempter ni densifier en faisant des logements neufs, excusez-moi de vous le dire, nous ne ferons jamais de logement social. C'est peut-être votre projet, mais ce n'est pas le nôtre !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, merci !

Avouons-le, le débat dans l'hémicycle sur ce sujet n'est pas nouveau…

Non, il a rappelé quelques fondamentaux, comme on dit.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 143).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux mises à l'abri rapides des campements de rue dans le 19e.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien aux grévistes de la faim de Calais.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n°s 58, 59 et 59 bis sont relatifs aux mises à l'abri rapides des campements de rue dans le 19e et au soutien aux grévistes de la faim de Calais.

Qui présente le vœu n° 58 du groupe PEC ?

Le maire du 20e arrondissement Éric PLIEZ, qui a donc la parole pour le présenter en deux minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, toutes les formes de grande précarité font système et dire que les quartiers du Nord-Est parisien concentrent la plupart des enjeux de lutte contre la pauvreté de notre capitale est depuis de trop nombreuses années un lieu commun qui peut, au mieux, faire sourire avec compassion ou romantisme ; au pire, nous résigner à accepter cette fatalité sans se convaincre que d'autres voies sont possibles et qu'il nous faut collectivement nous battre pour casser le cycle d'une addition permanente de diverses scènes de misère humaine sur un même territoire.

Une fois n'est malheureusement pas coutume, ce vœu n'évoque pas la situation dramatique du square Forceval, mais celle non moins déplorable du campement du tunnel Sigmund-Freud dans le prolongement de la rue des Marchais, toujours dans le 19e. Ce lieu est le théâtre depuis plusieurs semaines de l'installation de campements de personnes sans solution d'hébergement qu'une première mise à l'abri effectuée fin octobre - 146 personnes prises en charge - n'ont pas permis d'endiguer. Les riverains, unanimement émus des drames humains qui se jouent sous leurs fenêtres, sont également excédés et ne comprennent pas pourquoi ces campements se fixent aussi longtemps.

Les habitants des quartiers populaires semblent durablement condamnés à subir toutes les manifestations d'une déchéance humaine à plusieurs visages, auxquelles certes répondent certains des dispositifs interinstitutionnels - les Z.E.P., les Q.P.V., les G.U.P. - qui renforcent l'action publique sur des zones auprès de publics identifiés. Mais, dans le cadre des campements trop fréquemment présents sur le territoire du 19e, permettez-moi de constater que, non seulement les moyens des mises à l'abri qui doivent être déployés par l'Etat ne sont pas à la hauteur, mais que les durées des mises à l'abri de telles opérations ne sont pas les mêmes selon les quartiers concernés : cela varie de quelques jours à plusieurs semaines.

Si nous voulons saluer l'action des services d'évaluation sociale de la Ville, très réactifs, présents dès les premières installations, dès les premiers moments d'une installation, et celles des mises à l'abri des services de l'Etat, nous demandons à ces derniers une plus grande réactivité dans l'organisation des opérations d'hébergement des personnes présentes dans les campements qui sont souvent organisés de longue date et dont les localisations sont toujours les mêmes, le tout afin de casser le rythme des installations systémiques et systématiques et permettre une prise en charge digne des personnes qui les occupent, et ainsi redonner de l'air aux habitants qui font face à ces situations en permanence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour la présentation de ce vœu n° 58.

Le vœu n° 59 a le même objet. La parole est à Nour DURAND-RAUCHER, pour le présenter puisque c'est un vœu du groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Absolument. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, "ils s'en foutent qu'on meure", voilà les mots de Ludovic HOLBEIN et Anaïs VOGEL ce midi, en annonçant mettre un terme à leur grève de la faim après 38 jours sans manger. Voilà la manière dont ils ont vécu l'absence totale de réponse satisfaisante de notre Gouvernement.

Il est vrai que leur demande était exagérée : Anaïs et Ludovic soutenaient une demande de suspension des expulsions quotidiennes et des démantèlements de campements dans le Calaisis durant la trêve hivernale. Il et elle demandaient l'arrêt de la confiscation des tentes et des effets personnels des personnes exilées et l'ouverture d'un dialogue citoyen raisonné entre autorité publique et associations non mandatées par l'Etat portant sur l'ouverture et la localisation de points de distribution de tous les biens nécessaires au maintien de la santé des personnes exilées.

"Amnesty International France", "ATD Quart-Monde", "CCFD - Terre solidaire", la "Cimade", le "Collectif des associations de soutien aux personnes exilées de Calais", "Emmaüs France", la "Fédération d'entraide protestante", la "Fondation Abbé-Pierre", "Human Rights Watch", "JRS France", la "Ligue des droits de l'Homme", "Médecins du Monde", "Médecins sans frontières France", "Oxfam France", le "Secours catholique" - toutes et tous soutiennent pleinement les trois revendications élémentaires, mais toujours pas prises en compte.

Mandaté par le Ministre de l'Intérieur, M. Didier LESCHI a essentiellement annoncé deux mesures : un préavis de 45 minutes avant les expulsions - 45 minutes ! - et la création d'un sas pour 300 personnes avec une orientation vers les hébergements loin de la frontière britannique.

La question qui se pose à nous, chers collègues, n'est plus la défense de ce que je croyais être nos valeurs, mais si on peut dire que ce sont nos valeurs quand on voit la réponse de notre Gouvernement qui se prétend rempart à l'extrême droite. Aucun raisonnement, ni aucune justification ne peuvent rendre acceptable l'inhumanité, et c'est bien d'absence d'humanité dont nous parlons ici.

Je rappelle que la Défenseure des droits dénonce la situation à Calais, que la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le 12 février de cette année, dénonçant la violation des droits fondamentaux des exilés à Calais et Grande-Synthe, parle de "déni d'existence" des migrants et des migrantes précisant, et c'est important, que "l'Etat doit comprendre que la politique dissuasive qu'il met en place n'affectera pas la détermination des exilés dans leur projet migratoire. Il faudrait donc plutôt trouver des solutions que de poursuivre cette politique inhumaine."

Nous voyons aujourd'hui aux frontières de l'Europe l'instrumentalisation des phénomènes migratoires. Nous avons tous vu les images terribles des familles dormant dans le froid.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - La question qui se pose à nous est de ne pas laisser l'extrême droite dicter sa politique. Je compte sur la sagesse de ce Conseil pour soutenir les demandes des grévistes de la faim qui ne sont qu'humanité.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT qui va, je crois, présenter un vœu n° 59 bis de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci de nous avoir permis de répondre à ces deux vœux en même temps.

Ils sont relatifs à la situation des exilés et des réfugiés, que ce soit à Paris ou à Calais. En effet, les deux situations renvoient au même constat et à la même cause : les défaillances de la politique nationale d'accueil des réfugiés.

Plus précisément quelles sont-elles, ces situations ? A Paris, nous le constatons, et cela s'aggrave ces derniers jours, les campements de rue ont augmenté. Derrière les chiffres, ce sont des femmes, des hommes, des enfants qui souffrent et que l'Etat ne prend pas en charge alors qu'il s'agit de sa responsabilité.

Fort de ce constat, notamment avec Léa FILOCHE qui est en charge de ce dossier avec moi, nous nous sommes mobilisés de différentes manières en interpellant l'Etat à de multiples reprises, notamment à travers plusieurs courriers cosignés avec les maires d'arrondissement ces derniers jours, en travaillant à des solutions concrètes avec les services de l'Etat et en proposant des mises à l'abri, comme ce fut le cas à 22 reprises depuis le début de l'année 2021 permettant de prendre en charge près de 3.900 personnes, en mettant à disposition des lieux qui appartiennent à la Ville ou aux bailleurs pour produire de l'hébergement d'urgence. D'ailleurs, nous avons voté un peu plus tôt dans cette séance la création de 60 places d'hébergement dans le 18e arrondissement, rue du Roi d'Alger, avec le projet de délibération DLH 96. Nous l'avons fait aussi en soutenant des associations engagées auprès des réfugiés, comme ce fut le cas tout à l'heure avec le projet de délibération DASES 208.

Mais il est indispensable - au-delà de ce que nous faisons, nous - que l'Etat entende qu'il est de sa responsabilité d'agir à Paris comme à Calais et je soutiens pleinement les propos de Nour DURAND-RAUCHER sur la situation de Calais.

Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif qui résume bien, je crois, la problématique et nos exigences communes dans ce domaine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Ian BROSSAT.

Le groupe PEC accepte-t-il de retirer son vœu n° 58 ?

Merci.

Le groupe GEP accepte-t-il de retirer son vœu n° 59 ?

Dans ce cas, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 59 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Le groupe Changer Paris, c'est noté.

Abstentions ?

Le projet de vœu est donc adopté. (2021, V. 334).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la nécessité de poursuivre le développement du logement social.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 60 relatif à la nécessité de poursuivre le développement du logement social.

Qui le présente au sein du groupe Communiste ?

Camille NAGET a la parole, et elle seule, en deux minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

En juin 2020, le Gouvernement JOSPIN et son ministre communiste portaient la loi S.R.U. pour fixer un seuil minimum de logements sociaux dans les villes.

2021 : le Gouvernement MACRON souhaite plafonner les logements sociaux dans ces mêmes villes à 40 % pour, nous explique-t-il, "contribuer à améliorer les conditions de vie de nos concitoyens", comme si ce qui posait problème dans les quartiers populaires était l'habitat, là où on vit, et pas les conditions de subsistance des habitantes et des habitants, les bas salaire, le pouvoir d'achat en berne depuis des années, le recul des services publics dans ces quartiers.

C'est une vision bien étriquée et bien fausse du logement social. Car n'oublions pas que le logement social, c'est le progrès social ; c'est la construction des H.B.M. dans l'entre-deux-guerres qui redessine les contours de notre ville ; c'est permettre à des familles d'accéder à un logement de qualité. Pour certaines familles, c'était la première fois d'avoir des sanitaires, l'eau courante, dans leur logement. Ce sont aujourd'hui tous les logements qui continuent d'être construits avec des loyers accessibles, de qualité, qui sont vraiment pensés pour celles et ceux qui vont y vivre. Rappelons qu'à Paris 80 % des Parisiennes et des Parisiens peuvent prétendre à accéder au logement social et beaucoup souhaitent d'ailleurs y accéder. Je pense que, toutes et tous, nous rencontrons des gens qui parfois nous disent : "Ça y est, je l'ai obtenu ! Enfin, j'ai pu avoir un logement social !" et qui sont contents de vivre mieux, d'avoir un loyer et des charges moins élevés et une meilleure qualité de vie.

Face aux attaques de toutes parts que les bailleurs sociaux ont subies ces dernières années, nous réaffirmons à Paris le besoin de continuer à construire du logement social avec cet objectif ambitieux fixé de 30 %, d'utiliser le logement social comme moyen de favoriser la mixité sociale, et de continuer à construire partout en priorité dans les arrondissements déficitaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, Monsieur le Maire, pour exprimer l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 60 du groupe Communiste.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à Camille NAGET, pour son vœu.

Camille NAGET a raison de souligner que la loi S.R.U. est une grande loi, une loi très structurante d'ailleurs pour notre pays, une loi qui date de 2000. A l'époque, Jean-Claude GAYSSOT était ministre, Lionel JOSPIN était Premier Ministre. C'est une loi qui, de fait, nous a permis de produire beaucoup de logements sociaux, notamment dans les quartiers qui en manquaient le plus. Aujourd'hui, il se trouve que certains veulent, comment dire, transformer la lecture de la loi S.R.U. en considérant qu'elle n'avait pas fixé un minimum, mais un maximum. Le Gouvernement nous explique que, dans les villes comptant plus de 40 % de logements sociaux, il faudrait interdire la production de nouveaux logements sociaux.

Je pense effectivement que ce n'est pas une bonne vision et nous n'y adhérons pas. D'ailleurs, dans un certain nombre de quartiers comptant déjà beaucoup de logements sociaux, il peut être utile de faire du logement social étudiant, des foyers de jeunes travailleurs ou du logement social à destination de familles des classes moyennes. Nous n'avons donc pas l'intention de renoncer à cet objectif de production de logements sociaux partout.

Je vous invite donc à voter ce vœu auquel nous sommes favorables.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 60 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 335).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux opérations de conventionnement dans le parc social de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 61 relatif aux opérations de conventionnement dans le parc social de la Ville.

Pour le présenter, la parole est à Valérie MONTANDON, au nom de son groupe, Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Comme vous le savez, les programmes de réhabilitation ont souvent lieu en site occupé, ce qui entraîne bien sûr des désagréments, des nuisances sonores et des difficultés de vie pour les différents locataires. Cela implique bien sûr, pour la Ville et pour les bailleurs sociaux, d'être encore plus à l'écoute, plus vigilants et de faire beaucoup d'informations et de concertations pour que cela se passe en mieux puisqu'il s'agit de sites occupés.

Je ne vous apprends rien que, lorsque cela se passe mal, lorsqu'il n'y a pas assez de concertations, lorsqu'il y a du retard et des désagréments, cela entraîne forcément des coûts complémentaires et que personne ne s'y retrouve : les locataires ne sont pas contents et la Ville a des difficultés et des coûts supplémentaires.

Dans mon vœu, je vous demande tout d'abord un bilan sur les différents travaux de conventionnement réalisés depuis 2016 - pas seulement un bilan des travaux factuels, mais aussi une enquête de satisfaction pour savoir si les locataires sont contents - et que soient également mis en place des comités de suivi des travaux avec les différents acteurs. Ce n'est pas la première fois que je demande un vœu sur les comités de suivi. C'est quelque chose qui me tient à cœur car j'ai fait beaucoup de visites sur place et les locataires sont vraiment insatisfaits des suivis des travaux. Ils ne sont pas forcément contre, mais contre la façon dont cela se déroule.

Souvent, mes vœux étaient généraux mais ils étaient parfois aussi fléchés, notamment dans le 12e arrondissement. Encore aujourd'hui, la résidence du boulevard Soult manifestait devant l'Hôtel de ville, notamment pour les V.M.C.

Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit M. BAUDRIER tout à l'heure lorsqu'il a parlé des V.M.C. Il a dit qu'il y avait des cabinets spécialisés…

Un peu de silence, s'il vous plaît !

Il a dit qu'il y avait des cabinets spécialisés qui décidaient. J'ai été assez étonnée de sa réponse. Il est normal qu'il y ait des cabinets spécialisés d'études qui fassent des audits sur les rénovations thermiques, mais ce n'est pas aux cabinets de décider. C'est quand même le politique ! On s'appuie sur des rapports, on décide justement avec les amicales de locataires, avec des comités de suivi, et c'est grâce à une décision collective que l'on prend des décisions. Je trouve qu'il est très bizarre de dire que ce sont les cabinets qui décident à la place du politique.

Quoi qu'il en soit je vous invite vraiment à mettre en place ces comités de suivi et à pouvoir en référer ensuite aux différents locataires pour améliorer l'ensemble des travaux.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne logiquement la parole à Ian BROSSAT, pour donner l'avis de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci vraiment à Valérie MONTANDON pour ce vœu qui porte sur la réalisation d'un bilan des opérations de conventionnement, notamment un bilan des travaux engagés dans ce cadre depuis 2016.

Un mot tout d'abord sur le conventionnement. Pour rappel, il consiste à transformer des logements existants du parc libre des bailleurs sociaux en véritables logements sociaux. Cette démarche poursuit plusieurs objectifs. D'abord, le conventionnement permet d'inscrire dans la durée un parc de logements à vocation réellement sociale. Ensuite, il permet d'assurer une meilleure protection pour l'ensemble des locataires en place. Enfin, il se traduit par des loyers ajustés à la baisse - en réalité, c'est le principal avantage du conventionnement - pour une majorité des locataires actuels lorsque les ménages disposent de ressources inférieures au plafond réglementaire, ce qui est le cas de la majorité des locataires.

Vous l'avez dit, le conventionnement s'accompagne la plupart du temps de travaux qui sont accompagnés par la Ville de Paris et qui permettent d'améliorer très concrètement la qualité de vie et le confort des locataires.

Il reste que rien ne peut se faire sans les locataires eux-mêmes, vous l'avez dit et vous avez raison. Il peut arriver qu'il y ait des dysfonctionnements. Dans ce cas, l'association des locataires à tout le processus est de toute façon indispensable. Plus nous associerons les locataires en amont, plus nous éviterons ce type de situation.

Je suis donc tout à fait favorable à votre vœu, à la fois pour le bilan et pour le comité de suivi. Il faudra évidemment faire ce travail conjointement avec mon collègue Jacques BAUDRIER qui porte ce sujet et avec moi. Si Émile MEUNIER en est d'accord, la 5e Commission peut être le bon lieu pour faire ce bilan. En tout cas, je suis à votre disposition pour le faire.

Avis favorable, donc.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 61 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est logiquement adoptée. (2021, V. 336).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'expulsion des logements sociaux des membres de familles condamnés par la justice pour trafic de drogue.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 62 et n° 62 bis relatifs à l'expulsion des logements sociaux des membres de familles condamnés par la justice pour trafic de drogue.

La parole est, je crois, à Nicolas JEANNETÉ pour le présenter, au nom de son groupe, le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais en préambule demander l'attention et l'écoute de ce Conseil pour ne pas que mes propos soient déformés comme cela a été le cas lors de sa présentation dans le 15e arrondissement ayant provoqué de l'incompréhension, parfois même de la haine et des insultes sur les réseaux sociaux.

Il s'agit tout simplement de demander à la Ville de Paris et à la Préfecture de police d'aider les bailleurs sociaux à expulser un individu ou une famille qui a été condamnée par la justice pour trafic de drogue via son domicile et qui a donc justifié, outre l'aspect pénal, une violation grave de ses obligations locatives, entraînant de ce fait une résiliation de bail.

Je vous rappelle ici que l'on s'adresse essentiellement à ces familles, ces individus, qui font régner la terreur dans certains immeubles en s'installant dans les halls d'immeuble, en contrôlant les entrées et les sorties, demandant même dans certains cas les cartes d'identité aux visiteurs et menaçant de représailles les autres locataires en cas de dénonciation à la police.

Je demande donc que le Conseil de Paris soutienne la Ville de Paris, la Préfecture de police, le Parquet et les bailleurs sociaux dans l'exécution des décisions de justice quant à l'expulsion de leur logement social pour troubles de jouissance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

Je donne évidemment la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Nicolas JEANNETÉ et au groupe Changer Paris, pour ce vœu.

Pour débuter, rappelons une chose simple qui devrait, je crois, réunir notre Assemblée : la tranquillité publique, la sécurité est un droit fondamental pour les habitants de nos logements sociaux. A Paris, 1 habitant sur 4 vit en logement social et il n'y a aucune raison que ces habitants, que ces habitantes aussi, subissent en permanence l'insécurité, ce qui est malheureusement parfois le cas.

Beaucoup est fait par nos bailleurs, dans nos résidences, pour que ce droit soit une réalité. Nous faisons des travaux lorsque nous constatons que l'architecture contribue parfois à ce que des poches d'insécurité se constituent. Nous faisons désormais signer systématiquement une charte des droits et des devoirs à l'ensemble des nouveaux locataires du parc social, rappelant à chacune et à chacun ses engagements et ses responsabilités. Par ailleurs, un travail fin et quotidien est mené par les bailleurs pour identifier, lorsque c'est malheureusement le cas, les fauteurs de troubles. Vous l'aurez compris, l'amélioration de la qualité de vie des locataires du parc social, leur sécurité, est une priorité des bailleurs sociaux.

Je souhaiterais également revenir sur deux dispositifs sur lesquels je travaille avec Nicolas NORDMAN, en réponse directe à votre vœu.

L'assermentation, d'abord. Il s'agit de permettre à des collaborateurs de bailleurs sociaux, notamment aux gardiens, d'obtenir le statut de garde assermenté. Désormais, les gardiens assermentés peuvent donc mettre des "prunes" aux locataires qui ne se conduisent pas correctement, et ils le font d'ailleurs régulièrement.

Deuxièmement, nous travaillons actuellement à une convention de partenariat - c'est écrit dans le vœu de l'Exécutif - entre la Ville de Paris, les bailleurs sociaux, la Préfecture de police et le Parquet de Paris. Son objectif est de travailler plus efficacement sur la prévention et de faciliter l'échange et la circulation d'informations.

Je le dis aussi : lorsque des familles sont complices, par exemple, de trafic dans un immeuble, elles n'ont pas vocation à rester dans le parc social. Je dis bien lorsqu'il est avéré que la famille est complice du "deal" qui est organisé. A ce moment-là, cela peut se traduire par un congé et cela ne me choque absolument pas. D'ailleurs, ce sont bien souvent les locataires des immeubles eux-mêmes qui nous le réclament. Les bailleurs sociaux font alors les démarches nécessaires et c'est évidemment à la justice de prendre ensuite ses responsabilités.

C'est donc le sens du vœu de l'Exécutif et je vous prie de m'excuser si j'ai été un peu long.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors, vraiment, ne vous excusez pas parce que vous êtes sans doute l'un des adjoints les plus brefs qui soit !

Écoutez, je trouve qu'il manque dans cet hémicycle ce genre de témoignage. Cela peut paraître affectueux, j'en suis sincèrement désolé, mais c'est objectivement un constat pour tout président de séance - en l'occurrence, moi, au moment où je vous parle.

Compte tenu de cet échange constructif, acceptez-vous, Nicolas JEANNETÉ, de retirer le vœu n° 62 au bénéfice du vœu n° 62 bis de l'Exécutif ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je suis ravi de la réponse de Ian BROSSAT. Je retire donc mon vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je crois qu'Aminata NIAKATÉ souhaitait s'exprimer sur le vœu n° 62 bis de l'Exécutif ? Explication de vote au nom du groupe GEP ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous avoue que j'ai été assez étonnée, pour ne pas dire choquée, de découvrir ce vœu du groupe Changer Paris alors même que la trêve hivernale vient à peine de commencer.

Ce vœu demande l'expulsion de leurs logements sociaux, non seulement des personnes condamnées pour trafic de stupéfiants, ce qui peut se concevoir exclusivement après un débat judiciaire, mais également l'expulsion de tous les membres de leur famille quand bien même ils n'auraient pas été directement condamnés pour les faits incriminés, ce qui me semble en soi très contestable.

J'ai plusieurs difficultés avec ce vœu et même le vœu de l'Exécutif me paraît problématique. Le seul titre du vœu me paraît l'être : ce vœu évoque les familles condamnées par la justice comme si elle était un seul et même justiciable jugé et condamné en bloc par la justice, en contradiction totale avec les principes d'individualisation et de personnalisation des peines. On n'est pas coupable par ricochet des infractions commises par les membres de sa famille, et heureusement !

Ensuite, ce vœu demande à la Maire de Paris de faciliter les expulsions des personnes condamnées lorsqu'elles sont reconnues comme liées au trafic. Je vous rappelle que seules les juridictions peuvent prononcer des condamnations pénales ou des expulsions. Ce n'est pas à la Ville toute seule ou au Préfet de l'évaluer ou de les faciliter.

Autre difficulté d'un point de vue pratique : ce vœu demande l'accès aux données du casier judiciaire par les bailleurs sociaux - c'est ce que cela suppose. Ce sont des données personnelles extrêmement sensibles, protégées par la loi Informatique et libertés qui proscrit ce type de collecte.

Pour conclure mon propos, vous indiquez que le meilleur moyen de sortir un délinquant de la spirale des trafics de stupéfiant n'est certainement pas de mettre les familles entières à la rue, interrompre par la même occasion la scolarité du petit frère ou de la petite sœur pour qui, peut-être, tout se passe bien. Je doute fort que cette politique soit le meilleur remède pour lutter contre ces trafics. Le logement est au contraire un vecteur d'insertion et une garantie de représentation en justice.

Vous l'aurez compris, nous n'avions pas prévu de voter le vœu du groupe Changer Paris, pas plus que nous ne voterons le vœu de l'Exécutif dont la réponse s'inscrit, à devenir un peu cynique, quasiment dans la même veine que celui du groupe Changer Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aminata NIAKATÉ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 62 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Très bien, le projet de vœu est donc adopté. (2021, V. 337).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement de projets de logements intergénérationnels dans le 16e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 63, toujours du groupe Changer Paris, relatif au développement de projets de logements intergénérationnels dans le 16e arrondissement.

Il est présenté par Véronique BUCAILLE, qui a deux minutes pour cela.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous le savons bien, la solidarité entre les générations les plus âgées et les plus jeunes est un des éléments fondamental et constitutif du lien social.

D'un côté, beaucoup de personnes âgées souhaitent rester à domicile malgré un risque réel d'isolement que la crise de la Covid a cruellement mis en lumière ; de l'autre, pour les jeunes générations, l'isolement dont certains jeunes peuvent être victimes, en particulier les étudiants, à Paris comme ailleurs, est préoccupant. C'est une évidence aussi que de rappeler l'aide, les échanges et les partages d'expérience fructueux que peuvent s'apporter les générations entre elles.

C'est pourquoi nous défendons ici la prise en compte d'une dimension intergénérationnelle dans les projets de logement de notre arrondissement en proposant des logements pour personnes âgées en situation d'isolement au sein de programmes diversifiés intégrant des logements destinés aux familles et des logements pour les jeunes, notamment les étudiants. La mixité sociale sera aussi et ainsi concrétisée par l'intégration d'une dimension intergénérationnelle dans les programmes de logement.

Enfin, dans le bilan du Schéma seniors 2017-2021 présenté par Véronique LEVIEUX, il a été rappelé que les projets intergénérationnels avaient été encouragés. Nul doute qu'ils le seront encore dans le prochain Schéma seniors.

C'est pourquoi, sur proposition de Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement, avec mes collègues élus du 16e et ceux du groupe Changer Paris, nous émettons le vœu que la Mairie de Paris, en lien avec les bailleurs sociaux, favorise dans les projets de logements en cours et à venir dans le 16e arrondissement le développement de programmes de logements intergénérationnels.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour exprimer l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 63.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, chère Véronique BUCAILLE, je vous remercie pour ce vœu qui nous interroge sur la dimension intergénérationnelle de notre politique du logement et les projets menés par les bailleurs sociaux sur ce sujet.

Vous le soulignez dans votre vœu, et je pense que nous en conviendrons toutes et tous ici, la solidarité entre les générations est absolument centrale pour la cohésion sociale. De ce fait, il est tout à fait logique que notre politique l'encourage et j'associe pleinement à ma réponse ma collègue Véronique LEVIEUX, adjointe en charge des Seniors.

Ceci est tout particulièrement important après la longue période de crise sanitaire que nous venons de vivre qui s'est traduite par un isolement certain de nos aînés. Pour y répondre, la Ville de Paris et ses partenaires engagent un certain nombre de projets, notamment la création de résidences intergénérationnelles sur le territoire parisien. En complément, nous développons avec nos bailleurs sociaux des projets intergénérationnels au sein des ensembles immobiliers ou à l'échelle des logements, dans le diffus, avec notamment des colocations qui permettent de faire vivre sous le même toit des personnes âgées et plus jeunes pour lutter contre l'isolement et faire vivre concrètement cette valeur de la solidarité intergénérationnelle.

Vous demandez en outre, chère Véronique BUCAILLE, que nous puissions travailler à des projets de ce type avec les bailleurs sociaux. Dans le cadre des opérations engagées dans votre arrondissement, j'y suis tout à fait favorable et vous invite donc à voter ce vœu. Cela fera le troisième vœu du groupe Changer Paris, je crois, qui recueille notre assentiment en matière de logement.

En tout cas, j'en suis très heureux et je vous invite à voter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 63 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 338).

2021 SG 70 - Adoption du nouveau document-cadre "Pacte parisien de la proximité".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - A 20 heures 21, je vous propose de commencer l'examen du projet de délibération SG 70 et des amendements n° 64 et n° 133 qui y sont rattachés. Ce projet de délibération vise à l'adoption du nouveau document-cadre, dit "Pacte parisien de la proximité".

Nous pouvons terminer ce débat si les intervenants ont la sagesse de ne pas faire leurs cinq minutes autorisées par le règlement intérieur et s'ils font le choix judicieux de tout dire en deux ou trois minutes.

La parole est tout d'abord à Philippe GOUJON, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, reconnaissons une réforme certes audacieuse mais incomplète, parfois confuse et souvent incertaine.

Incomplète, car réalisée à droit constant due à l'occasion manquée de la révision a minima du statut de Paris par la loi-croupion de 2017. Alors, député avec mes collègues parisiens, nos amendements ont tous été rejetés parce qu'ils instauraient justement une véritable décentralisation que, peut-être, en fin de compte, vous redoutez.

Nous préconisions alors un avis conforme du maire d'arrondissement pour toute autorisation d'utilisation du sol et d'occupation du domaine public, acquisition ou aliénation d'immeuble, droits immobiliers, transformation de bureaux en logements, mais aussi la révision des modalités d'attribution des logements et la garantie de l'attribution de la moitié d'entre eux par le maire d'arrondissement. L'organisation des services de propreté et de voirie, accompagnée d'une dotation de fonctionnement spécifique, devait être dévolue avec l'autorité fonctionnelle sur l'ensemble des personnels et un avis conforme pour la nomination des cadres. Le renforcement des pouvoirs budgétaires était également réclamé - mon collègue Grégory CANAL y reviendra, quand ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ évoquera les pistes d'amélioration pour consolider les liens avec les associations. Même notre amendement créant la police municipale avait été rejeté, qualifiée d'anti-républicaine. Si on nous avait écoutés, elle serait en place depuis déjà quatre ans.

Je reconnais qu'à l'approche des dernières municipales et des prochaines présidentielles, la Maire de Paris s'est inspirée de plusieurs de nos propositions de bon sens, mais elle s'est arrêtée au milieu du gué.

A cette occasion manquée s'est ajouté l'espoir déçu de la charte des arrondissements de 2009 par laquelle Bertrand DELANOË nous promettait déjà une refondation des relations entre maires d'arrondissement et services centraux déconcentrés. Ce fut surtout un vœu pieux.

Qui nous garantit qu'il en sera autrement avec le "big bang" annoncé ? Celui-ci constituera-t-il le début de l'Univers ou seulement l'aboutissement d'un état cosmique antérieur ? Et là, gare au trou noir !

Exigence de vigilance également tant ce pacte de proximité implique une révolution culturelle pour l'administration parisienne, digne héritière de l'administration impériale du Second Empire. Organisée verticalement, en silos, par directions sectorielles, elle ne présente pour l'instant pas la transversalité, l'ouverture et la transparence indispensables, l'arrondissement n'ayant jamais représenté pour elle un territoire de référence et son articulation avec les maires d'arrondissement se faisant au cas par cas.

Pourtant, la C.R.C. avait recommandé que les maires d'arrondissement assurent la coordination horizontale. Elle observait encore que la procédure budgétaire les ignorait carrément, les E.S.A. ne représentant d'ailleurs que 3 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. A cet égard, la non-transmission des données les empêche aussi de piloter la gestion des équipements transférés dont ils sont pourtant responsables, avec des enveloppes budgétaires et des moyens en personnels qui devraient être déterminés avec eux et à l'aide d'un audit et d'une dotation d'investissement augmentée, comme le suggèrent à raison les Verts.

De plus, vous avez renoncé à certaines intentions, reculant ainsi sur le rôle du maire d'arrondissement quant à l'évaluation des chefs des services déconcentrés, ce qui aurait pourtant permis de crédibiliser l'autorité fonctionnelle qu'on prétend leur octroyer. De même, le flou préside à la notion d'arbitrage en cas de désaccord, alors qu'il s'agit d'un point primordial. Le flou subsiste encore pour le renforcement de l'attractivité des postes en mairie d'arrondissement ou leur dotation en outils opérationnels de pilotage.

Cette réforme relève encore d'une logique incertaine. Pourquoi remettre à plus tard la territorialisation des volets du social et de la santé ? Peu d'évolutions, surtout, dans le domaine de l'urbanisme et du logement. Pas d'aboutissement non plus pour quelques autres directions non déconcentrées.

Enfin, si nous sommes évidemment favorables au principe de subsidiarité, nous ne saurions en revanche devenir les otages d'un transfert de compétences dépourvu des moyens de les assurer, ce qui équivaudrait, reconnaissez-le, à un marché de dupes. Il nous en faut un chiffrage précis. Ainsi, quel est l'échéancier, par exemple, de la mise en œuvre du milliard que doit atteindre le budget consacré à la propreté ?

Oui, donc, à une décentralisation assortie des moyens correspondants ; non à un transfert d'irresponsabilité, comme l'a qualifié Rachida DATI. C'est pourquoi nous demandons une conférence des arrondissements et une clause de revoyure dans l'un de nos amendements.

En tout cas, en attendant la levée de nos doutes et parce que ce texte n'est qu'une ébauche imparfaite et inaboutie, nous nous abstiendrons sur ce texte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe GOUJON.

La parole est à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est fondé sur un constat que nous partageons tous ici, celui d'une répartition des compétences entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement imparfaite - pour ne pas dire totalement déséquilibrée ou surannée.

Evidemment, comme l'a dit mon collègue Philippe GOUJON, ce projet de délibération va dans le bon sens. Il n'en demeure pas moins qu'il y a malheureusement quelques angles morts qu'il convient d'évoquer ici.

Singulièrement, la partie budgétaire : en effet, vous le savez bien, les politiques publiques sont toujours conduites par la dotation budgétaire qui y est adossée. Sans budget conséquent, ou en tout cas sans budget adossé, il est très difficile d'être responsable à plein d'une politique publique. En l'espèce, dans ce projet de délibération fleuve - quand même, de neuf pages ! -, les considérations budgétaires ne sont évoquées qu'à seulement quatre reprises.

La première, pour nous énoncer que, pour la constitution des E.S.A., il y aura une réunion de concertation entre la mairie d'arrondissement et les services centraux. Malheureusement, en l'espèce, aucune nouveauté car cette réunion existe déjà, et ce depuis de nombreuses années. Les mairies d'arrondissement fonctionnent très bien avec les services centraux de la Mairie de Paris.

Le deuxième élément, c'est cette fameuse constitution d'une nouvelle enveloppe dédiée à la propreté et à la réduction des déchets. Malheureusement, en l'espèce aussi, il n'y a absolument aucune indication quant à la détermination de son montant, encore moins à sa modalité de calcul. A peine est-il fait usage d'un concept d'intensité d'usage de l'espace public à caractère pour le moins assez exotique, vous en conviendrez.

Comment aussi ne pas oublier le fonds d'animation locale qui, là aussi, fait preuve d'une certaine injustice entre les arrondissements puisqu'il y a un renfort de crédit pour tous les arrondissements qui bénéficient de la qualification de quartier "politique de la ville". Or, vous le savez, en l'espèce, le 15e arrondissement - nous en parlons régulièrement ici - ne bénéficie pas de cette qualification alors que même le 17e a un quartier "politique de la ville". Là encore, ce sont des crédits que nous perdons.

Dernier élément de ce projet de délibération, c'est la possibilité d'une fongibilité entre l'enveloppe "équipements transférés" et celle sur la propreté publique. Là, malheureusement, il ne s'agit que d'une fongibilité à hauteur de 10 %. C'est toujours bon à prendre, mais on aurait pu pousser un peu plus les feux.

Mes chers collègues, il eût été plus facile pour autant d'aller un peu plus loin, comme l'a dit tout à l'heure Philippe GOUJON, et de ne pas s'arrêter au milieu du gué, notamment en adoptant quelques recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes voici trois ans.

Au premier rang d'entre elles, la compétence "contrôle de gestion" aurait pu être dévolue aux mairies d'arrondissement. Cela ne coûtait rien et elle nous permettait, puisque vous nous revendiquez cette qualité de pilote dans l'action publique, ce qui est très bien, d'aller jusqu'au bout de la logique : puisque le bénéfice des équipements de proximité nous est transféré, pourquoi ne pas avoir aussi communication des états et des études portant sur ces équipements transférés ?

Deuxième élément de réflexion, toujours porté par la C.R.C. : la révision de cette dotation d'investissement qui n'a pas bougé depuis 2013. Par exemple, dans le 15e arrondissement…

Attendez, je vous dis des sottises : c'est depuis 2003 - erreur de ma part.

Par exemple, dans le 15e arrondissement, c'est 456.000 euros. Cela n'a pas bougé depuis 2003. Vous avouerez que c'est tout de même assez incongru ! Je vous rappelle que, dans l'intervalle, l'inflation a augmenté de près de 21 %. Là encore, vous voyez qu'un petit effort pourrait être fait.

Dernier élément, et j'en finirai par-là, Philippe GOUJON l'a indiqué tout à l'heure : 3 % du budget général de la Ville de Paris dévolu aux arrondissements pour les E.S.A. Là encore, nous considérons qu'il pourrait y avoir un petit effort. J'espère que la clause de revoyure qui vous est proposée sera adoptée et que ce sera l'occasion de pousser un peu plus les feux.

Tout cela pour vous dire, mes chers collègues, que, même si ce projet de délibération va dans le bon sens, il n'en demeure pas moins qu'il laisse tout de même planer un doute sur la soutenabilité des compétences - et c'est

heureux - que vous nous accordez. Il ne faudrait pas tomber dans le travers dénoncé par Chateaubriand que je paraphrase volontiers : toute ambition sans moyens est criminelle.

Merci, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme l'a dit mon collègue Grégory CANAL, votre projet de délibération semble aller dans le bon sens. Vous avez enfin compris que, s'agissant de la propreté, cette question se gère dans la proximité.

Mais vos propositions appellent de nombreuses remarques.

En premier lieu, toujours dans ce secteur, une question de moyens : en effet, à ce stade, nous n'avons pas d'enveloppe localisée comme dans d'autres secteurs - je veux parler de la voirie ou des espaces verts qui ont des I.I.L. Rien pour la propreté. Alors, je comprends que les I.I.L. sont des budgets d'investissement, mais il faudrait calquer cette enveloppe en fonctionnement pour la propreté. Que faire si nous voulons acheter du matériel ou renouveler notre matériel ?

Ensuite, votre feuille de route actuelle est très fermée. En effet, les arrondissements ont peu de marge de manœuvre. Par exemple, comment pourraient-ils modifier les rythmes de travail dans la mesure où, semble-t-il, vous ne touchez pas aux effectifs - ce qui est tout à fait regrettable et nous le déplorons ? Il faut ruser et parfois modifier les rythmes de travail selon les habitudes des quartiers pour arriver à une situation de propreté correcte.

Enfin, vous proposez des responsables de territoire. J'avoue que je ne comprends pas très bien cette superposition. Il y a déjà les conseils de quartier, des A.S.E. chefs de secteur qui ont cette mission dans leur feuille de route, dans leur fiche de poste, et votre application "DansMaRue". Depuis peu, certaines mairies ont des DGAEP. Sauf à mettre de super communicants, ce qui n'est pas le cas, cette mission va tout simplement consister à transcrire les plaintes des habitants dans l'application "DansMaRue", ce qui retire en plus des effectifs sur le terrain.

Enfin, la mairie d'arrondissement n'a pas de pouvoir d'autorité sur les agents de la propreté, ce qui est très gênant lorsqu'on a en charge une compétence et que l'on doit des résultats aux habitants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Véronique BALDINI.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Police de proximité, pacte de proximité : voilà deux mots qui, sur le papier, riment à merveille.

En effet, qui d'autre que les maires d'arrondissement et les adjoints au contact au quotidien, week-end compris, avec les habitants peuvent mieux que quiconque connaître et appréhender la réalité du terrain ? Vous le savez, avec le commissaire de police, nous sommes le premier maillon de la chaîne du continuum de sécurité. Nous sommes souvent les premiers alertés lors d'un accident sur la voirie, lors d'un conflit de voisinage, lors de rixes ou de bagarres, lors de troubles à l'ordre public, lors de tapage nocturne, lors même de nouveaux points de deal, et j'en passe.

Cela fait des années que nous, les élus de la droite et du centre, demandions une gestion décentralisée de proximité, notamment en ce qui concerne la prévention, la tranquillité publique et la sécurité. Vous le savez, c'est dans notre A.D.N. C'est pour cela que nous avons d'ailleurs voté sans hésiter la création de la police municipale même si elle ne correspond bien évidemment pas à l'idée même que nous nous faisons de cette police municipale parisienne.

C'est dans cet esprit de proximité et de décentralisation, et parce que la politique de sécurité doit reposer avant tout sur une approche ascendante qui part des mairies d'arrondissement, que nous vous avons proposé la création du Conseil parisien de la sécurité. Il s'agissait, je le rappelle, d'une idée de Philippe GOUJON, défendue ensuite au Parlement par Brigitte KUSTER et Catherine DUMAS, et aujourd'hui inscrite dans la loi Sécurité globale.

Cette instance, vous ne l'aviez pas imaginée. Vous n'en vouliez même pas. Nous l'avons écrite dans un esprit constructif et j'avoue que, à la réunion d'installation, j'étais ravi de voir les maires d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition débattre, exprimer leurs inquiétudes, leurs attentes, poser tout simplement des questions. La première réunion a même permis de revoir la convention de partenariat entre la Mairie de Paris, la Préfecture de police et le Procureur de la République. Voyez d'ailleurs que les élus de la droite et du centre, que les élus du groupe Changer Paris ne sont pas aussi sectaires que cela.

La création du Conseil parisien de la sécurité correspondait tout simplement et naturellement à l'idée que nous nous faisions d'une gestion décentralisée, harmonieuse, efficace, partagée, constructive, responsable de la police municipale dont le seul but est une meilleure tranquillité publique de nos concitoyens.

Sur ce pacte de proximité, sachez que le maître-mot sera pour nous la vigilance. Car on ne peut pas dire que l'arrivée de la police municipale a été marquée par un parcours sans faute mais, encore une fois, nous voulons être

constructifs et positifs. D'ailleurs, c'est pour cette raison que, dans le 15e, avec Philippe GOUJON et l'adjoint à la sécurité Anthony SAMAMA, nous avons joué le jeu en accueillant officiellement par une cérémonie les premiers policiers municipaux même si, à l'époque, ils n'avaient pas tous passé et réussi l'examen, même s'ils n'étaient pas encore assermentés, même si certains sont déjà repartis vers d'autres polices municipales. Mais c'est bien pour cette raison que nous avons aussi accueilli avec joie, et je vous en remercie, un nouveau directeur général adjoint des services en charge de l'espace public, des mobilités et de la sécurité.

Vigilance, je le disais, quant à la tenue de ce premier Conseil de la sécurité. Vigilance quant au nombre de policiers municipaux mis à disposition dans chaque arrondissement et surtout au calendrier. Vigilance quant à la définition, avec le directeur de la police municipale, le commissaire de la Police nationale et bien évidemment les mairies d'arrondissement, des objectifs et des priorités de prévention et de tranquillité publique dans chaque arrondissement.

C'est pour cela que nous vous proposons un amendement à l'article 5, que je cite : "Dans le cadre du pilotage par les mairies d'arrondissement des actions de la police municipale, il est appliqué au déploiement des effectifs de la police municipale, pour des raisons d'équité géographique et humaine, la même clef de répartition énoncée aux articles 3 et 4 afin que les agents de la police municipale répondent efficacement aux missions qui leur sont confiées."

J'espère que vous voterez cet amendement. Ne trahissez pas notre confiance, respectez ce pacte de proximité engagé. Vous savez que, quand il s'agit de prévention, de tranquillité publique et de sécurité de nos concitoyens, nous serons toujours à vos côtés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ. Merci, donc, d'avoir présenté l'amendement n° 133 du groupe Changer Paris.

Je vais donner la parole à Marie-Caroline DOUCERÉ afin que le 15e s'exprime enfin sur ce projet de délibération.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela devient malheureusement une habitude de l'Exécutif : généralement, vos formules ne manquent pas d'ambition mais, lorsque nous entrons dans le détail de vos projets, régulièrement, le désenchantement ne se fait pas attendre.

Dans le Pacte parisien de proximité, vous écrivez que "les décisions les plus adaptées sont celles prises au plus près du réel et des habitants" ; ou encore, que vous souhaitez "le transfert d'un maximum de pouvoir et de responsabilités aux maires d'arrondissement".

Ces phrases ne manquent pas d'emphase, mais qu'en sera-t-il concrètement ?

J'ai lu attentivement la partie concernant les associations. Comme sa mise en œuvre est déjà en cours d'élaboration, j'aimerais relever plusieurs parts d'ombre. D'ores et déjà, comment comptez-vous articuler précisément les attributions des subventions entre la Mairie centrale et la mairie d'arrondissement, surtout si l'on tient compte du fait que les associations peuvent s'investir au niveau local, d'autres aux niveaux national ou parisien, voire au trois ?

Mais la part d'ombre la plus problématique concerne les montants du fonds d'animation locale que vous comptez accorder aux maires pour leurs associations à vocation sociale et/ou d'animation locale. Les montants que vos équipes avancent lors des réunions techniques font passer votre fameux "big bang de la proximité" pour un pétard mouillé.

Quelques chiffres, généraux d'abord : les subventions aux associations à Paris représentent 295 millions d'euros avec plus de 80.000 associations implantées dans la Capitale en 2020. Ces données proviennent de la synthèse annuelle de la vie associative que vous avez présentée en juin.

Quelques chiffres locaux, ensuite. Ces chiffres peuvent se décliner aux différents arrondissements ; je vais naturellement prendre l'exemple du 15e. Le 15e compte 234.000 habitants et pas moins de 400 associations participent à nos forums locaux de rentrée, auxquelles s'ajoutent bien sûr des centaines d'autres associations plus discrètes, mais non moins investies au niveau local. Or, d'après mes informations, le fonds d'animation locale du 15e ne s'élèverait qu'à 20.000 euros. Est-ce une erreur ? Est-ce une plaisanterie ?

Avec un montant minimum de 500 euros par association, toujours d'après les chiffres invoqués lors des réunions techniques, il nous faudrait un montant minimum de 200.000 euros pour subventionner ces 400 associations du 15e. 20.000 euros, 200.000 euros, le contraste est saisissant ! Il faudrait donc a minima multiplier par dix ce que vous proposeriez pour accorder une subvention, ne serait-ce qu'aux associations présentes aux forums et pour oser utiliser le terme de transfert financier aux arrondissements.

J'imagine que cette triste analyse s'applique aux seize autres arrondissements et que nous pourrons, avec mes collègues, faire unanimement le constat de ce saupoudrage ridicule que vous nous présentez comme un transfert d'un maximum de pouvoir et de responsabilités aux maires d'arrondissement.

J'aimerais donc, face à la représentation élue par les Parisiens, que vous nous confirmiez ou non ces chiffres et que vous nous précisiez comment vous comptez traduire concrètement ce soi-disant "big bang de la proximité" pour que celui-ci ne se traduise pas par une totale imposture dont les associations locales parisiennes ne manqueraient pas de prendre très rapidement conscience.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je donne maintenant la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci pour ce projet de délibération qui va dans le bon sens, celui d'un transfert d'un maximum de responsabilités, d'un pilotage et de la mise en œuvre de l'action municipale aux mairies d'arrondissement.

Les élus d'arrondissement sont en première ligne face aux demandes des usagers et usagères avec des moyens pour l'instant plutôt limités, à commencer par la représentation politique. Si chacun des arrondissements ou secteurs de notre ville était une collectivité autonome, il n'y aurait pas 163 conseillers de Paris, mais 489 élus. En tout, en comptant les arrondissements, nous serions 900 élus. Le 10e arrondissement compte 90.000 habitants, nous sommes 21 élus ; si nous étions une collectivité autonome, nous serions 53. Le 5e arrondissement, de 50.000 habitants : 45 élus si c'était une ville autonome, seulement 12 élus aujourd'hui dans le Conseil d'arrondissement. La distance est ainsi particulièrement grande à Paris entre les élus et les citoyennes et les citoyens, malgré la densité du territoire. Nous devons nous attacher à réduire cette distance, celle qu'il y a entre une demande et une réponse politique, une proposition issue du terrain et sa réalisation.

Les mairies d'arrondissement sont en première ligne. Elles doivent avoir tous les moyens pour répondre aux attentes de façon très spécifique au plus proche des besoins. La territorialisation qui nous est présentée va ainsi permettre une meilleure appropriation par l'échelon local des décisions qui ont un impact sur la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Je tiens à saluer les responsables de quartier qui vont permettre d'incarner au plus près les services municipaux.

La territorialisation des moyens de communication est une très bonne nouvelle tant les initiatives des mairies d'arrondissement ont du mal à être relayées. Pour aller plus loin, je voudrais proposer que les mairies d'arrondissement puissent disposer des panneaux d'information dans les jardins publics et qu'un plan de création de panneaux d'affichage libre soit engagé, comme cela a déjà été demandé par notre groupe.

Je voudrais également saluer la création du fonds d'animation locale qui va raccourcir le circuit de décision pour le soutien aux associations qui jouent un rôle indispensable pour accompagner les politiques municipales.

Autre innovation que nous soutenons : les pôles de démocratie locale, réunissant les ressources dédiées en arrondissement à la vie associative et citoyenne. On pourrait préciser à cet endroit que les maires d'arrondissement peuvent moduler les enveloppes dédiées aux conseils de quartier, comme cela a été demandé au dernier Conseil par le 14e arrondissement, ou renforcer la déclinaison locale du budget participatif, évidemment dans la limite des crédits d'investissement.

Quelques précisions seraient utiles. Il manque un article sur la délégation de service public pour décrire la façon dont les mairies d'arrondissement sont associées au choix concernant les contrats qui viennent à échéance.

Comme pour les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales, les transferts de compétences devront s'accompagner de transferts de véritables moyens pour que les mairies d'arrondissement ne se retrouvent pas en responsabilité sans ressources. Prenons l'exemple de la propreté : les feuilles de route permettront de définir des priorités, mais ce sont les enveloppes budgétaires territoriales dimensionnées en tenant compte de l'intensité d'usage de l'espace public - et l'élu du 10e arrondissement que je suis comprend tout à fait cette notion - qui détermineront la véritable capacité des mairies d'arrondissement à répondre au besoin.

L'évaluation annuelle qui est prévue par le projet du pacte devra faire un point précis sur cette question de l'adaptation des ressources aux enjeux du territoire.

Dernière question, celle de la collégialité et de la démocratie. Bien sûr, les maires d'arrondissement portent la responsabilité en premier lieu, mais il sera nécessaire de travailler de façon collégiale avec l'ensemble des élus de chacun des arrondissements et en associant les acteurs de la vie locale, les associations, les conseils de quartier et toutes les citoyennes et citoyens aux décisions et à la mise en œuvre des plans d'action.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien souvent, les Parisiennes et les Parisiens ne comprennent pas ce qui relève d'une mairie d'arrondissement et ce qui relève de la Mairie centrale.

Dans les arrondissements - le 15e s'est aujourd'hui illustré par beaucoup d'interventions qui n'ont pas la même coloration politique que celle de notre Assemblée -, cela aboutissait parfois à une confusion, il faut le dire, pour les citoyennes et les citoyens et parfois - parfois seulement, bien sûr - à certains jeux de dupes.

Ce pacte de proximité donne aux maires d'arrondissement de nouveaux outils et une nouvelle responsabilité qu'il leur faudra assumer. N'ayez pas le trac et, plutôt que de dire que vous n'en avez pas assez, tentez de comprendre que c'est une nouvelle philosophie de la mise en œuvre de l'action de la Ville qui se met en place.

Ce "Pacte parisien de la proximité", c'est la concrétisation du "big bang de la proximité". C'est un coup d'accélérateur pour améliorer la ville du quart d'heure. Faire de l'arrondissement l'échelle de référence de la politique municipale, c'est promouvoir un pilotage plus agile et plus efficace de l'action publique et permettre aux maires d'arrondissement d'adapter les politiques publiques aux particularités et aux besoins locaux. Une feuille de route d'arrondissement fixe les priorités en s'appuyant sur un diagnostic feuille de route, qui fera l'objet d'un suivi a minima annuel entre chaque maire d'arrondissement et la direction concernée afin d'adapter le plan d'action de l'année suivante, le cas échéant.

L'amélioration du quotidien de nos concitoyennes et de nos concitoyens est un principe qui, bien sûr, nous guide et cette réforme tend à la rendre plus concrète et à agir au plus proche du réel car, comme le disait Jaurès, il faut comprendre le réel pour aller à l'idéal.

Ce pacte se traduit, ne vous en déplaise, par des choses très concrètes.

En matière de propreté, elle sera aux mains des maires d'arrondissement, ce qui permettra davantage de réactivité et d'efficacité dans les interventions. Les maires activeront et moduleront, en fonction des besoins spécifiques, l'enveloppe territoriale. Des référents propreté seront désignés par quartier et des moyens supplémentaires seront alloués. Des outils d'information et de communication territorialisés sont mis à disposition des mairies via des cartes, par quartier, permettant notamment de visualiser, par exemple, les signalements "DansMaRue".

En matière de sécurité, le déploiement de la police municipale répond à la même philosophie, c'est-à-dire être au plus proche des habitantes et des habitants. Les maires disposent d'un interlocuteur unique avec des effectifs renforcés, dédié à son arrondissement, permettant d'assurer une présence de sécurité et de proximité. Ce sont les maires d'arrondissement, en fonction de la physionomie de leur territoire, qui définissent dès maintenant les missions, les priorités d'intervention et de verbalisation, les parcours de tranquillité publique qu'effectuent les agents à pied ou à vélo, les emplacements des totems signalant les points de rencontre avec les habitants. Au passage, je signale que c'est une belle et très simple idée qui traduit elle aussi très bien l'approche de ce pacte de proximité.

Dans d'autres domaines, on peut citer que les directeurs du développement de la vie associative et citoyenne sont désormais rattachés aux DGS des mairies d'arrondissement, qu'un fonds d'animation locale est créé pour accompagner au plus près du terrain l'action des associations, que les maires d'arrondissement sont désormais au cœur du dispositif "Embellir votre quartier" qui permet de mieux organiser les transformations de l'espace public et qu'ils seront - les maires - également au cœur du dispositif relatif au règlement des terrasses afin que celles-ci puissent être adaptées aux réalités territoriales.

Enfin, le volet qui concerne l'action sociale de la charte des arrondissements délibérée en 2013 sera refondé prochainement avec la même philosophie dans le cadre du "Paris de l'action sociale", projet d'unification et de territorialisation de l'action sociale en cours. Cela sera d'ailleurs matérialisé, par exemple, dans le 15e, par l'immeuble Adolphe-Chérioux qui regroupera les différents services.

Si la crise sanitaire a été un accélérateur des mutations urbaines, le Pacte qui nous est ici présenté vient parachever cette nouvelle conception de la ville, articulant espace et temps, en relocalisant les services de proximité et en limitant les besoins de déplacement. Cette nouvelle conception est aussi finalement une sorte de pacte avec les Parisiennes et les Parisiens car, avec ce pacte, nous leur disons : "Oui, la Municipalité prend soin de vous et de votre cadre de vie, et ce au plus près. Les agents se déploient pour ce faire. Avec la sectorisation, ils auront dans chaque quartier des visages reconnaissables ; leur travail en sera plus encore valorisé. En parallèle, nous attendons de vous que vous soyez respectueux à l'égard des agents et que vous preniez, vous aussi, soin de votre ville".

Nous sommes persuadés que la plus grande clarté, la plus grande efficacité de cette organisation sauront les en convaincre et nous serons fermes à l'égard des incivilités. Bien loin des caricatures, ce pacte de proximité fixe le cadre, donne des outils et réaffirme que nous travaillons et devons travailler plus encore, tous ensemble, au service des Parisiennes et des Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

Je donne la parole à la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, la proximité est aussi souvent évoquée que paradoxalement difficile à faire vivre dans une ville de la taille et la densité de Paris. Tout y est proche, du moins par comparaison avec de nombreux territoires. Cependant, trop y reste sous tension, trop d'inégalités perdurent, trop de difficultés persistent

pour mener, à l'échelle d'une rue, d'un pâté de maisons, d'un ensemble de bâtiments, des initiatives dont la justesse est pourtant connue et dont l'apport pour la qualité de vie de toutes et tous est apprécié, qu'elles soient portées par les citoyennes et les citoyens de Paris ou par les services et leurs partenaires. Pas par manque de mobilisation, mais parce que nos méthodes de travail et de pilotage mériteraient d'être mises à jour pour prendre en charge plus efficacement la réalité d'une ville comme la nôtre et les besoins qui en découlent.

Le Pacte parisien de proximité a pour ambition de répondre à ce défi en faisant des arrondissements le niveau territorial de référence de la conduite de nos politiques publiques. Cela passe par le renforcement du lien entre l'ensemble des directions et des métiers de la Ville avec les maires d'arrondissement. D'autre part, par le renforcement du rôle directement opérationnel de ces dernières dont les services propres sont étoffés et exerceront, je l'espère, désormais à l'échelle de leurs territoires respectifs, une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services avec tout ce que cela implique de changement de méthodes, d'habitudes parfois anciennes, de culture aussi.

Ces évolutions sont d'ores et déjà en cours. Les maires d'arrondissement travaillent avec les directions de la Ville et à l'élaboration de feuilles de route permettant d'édicter et de partager leurs priorités à mettre en œuvre et à revoir chaque année. Elles sont désormais dotées de direction générale adjointe en charge de l'espace public et préparent l'arrivée de leurs premiers responsables de quartier au sein de la Direction de la Propreté et des lots, en l'occurrence d'abord dans le quartier Bel-Air Nord qui inclut la porte de Vincennes, pour le 12e arrondissement. Elles mettent également en œuvre le rattachement direct à leurs services des maisons de la vie associative et citoyenne pour renforcer les synergies à l'échelle locale la plus fine. Elles s'organisent afin de pouvoir attribuer elles-mêmes des subventions grâce à la création du nouveau fonds d'animation locale, ce qui se passera, dans le 12e, par la mise en place d'une commission incluant des représentantes et représentants de l'ensemble du Conseil d'arrondissement, opposition comprise.

Autant de changements qui contribuent à dessiner une nouvelle manière de faire et dont nous ne pouvons que nous réjouir, mais pour lesquels nous sentons aussi le poids de la responsabilité et un impératif de réussite tant les attentes des habitantes et des habitants sont grandes pour que nous gagnions réellement en autonomie et en réactivité.

La transformation de l'essai passera donc aussi par les exigences que nous nous fixerons à nous-mêmes. Exigence, d'abord, en termes de moyens : il ne faudrait pas que ce mouvement qui s'apparente à la fois à une forme de décentralisation et de déconcentration de la prise de décision ne soit qu'insuffisamment appuyé par un renforcement de nos moyens en termes humains comme budgétaires ou par une trop grande illisibilité de nos différentes enveloppes ou de certaines de nos démarches qui parfois se recoupent, au risque de perdre ici en efficacité, du moins en lisibilité, ce que l'on avait gagné ailleurs.

Exigence, également, en termes d'accompagnement des agentes et des agents de la Ville qui doivent s'adapter à cette nouvelle donne alors qu'ils se trouvent pleinement mobilisés sur la gestion quotidienne de la Ville et sur le portage de nos priorités dans un contexte déjà complexe.

Exigence, enfin, envers notre propre capacité à jouer collectif et à rester innovants, au-delà du document-cadre lui-même afin de lui permettre de vivre pleinement.

De ce point de vue, je me réjouis que nous ayons décidé, dans le 12e arrondissement, de pousser la logique même de proximité plus loin encore que ce qui nous est proposé avec la mise en place, non pas d'élus référents sur tel ou tel quartier, mais de véritables maires de quartier, relais autant qu'incarnation des politiques parisiennes et de l'arrondissement à l'échelle la plus fine possible.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors que la défiance envers les pouvoirs publics ne cesse de s'élever, les élus municipaux demeurent celles et ceux vers lesquels nos concitoyennes et concitoyens se tournent encore le plus volontiers. Cette confiance, qui perdure tout en s'étiolant, nous est précieuse. Elle nous oblige.

Je forme donc le souhait que cette mandature nous permette de nous en montrer dignes, non seulement pour l'entretenir mais aussi pour l'approfondir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le prolongement du "big bang de la proximité" que nous avons voté au Conseil de Paris au mois de juin dernier, nous nous exprimons aujourd'hui sur le "Pacte parisien de la proximité".

L'ambition est belle : rapprocher le politique du citoyen. C'est un véritable besoin que nos concitoyennes et concitoyens expriment depuis des années. Nous engageons beaucoup d'outils pour développer la participation citoyenne avec des conseils de quartier, le budget participatif. Mais, avec ces réformes, nous allons en quelque sorte réparer une forme d'injustice de longue date que l'on peut surtout ressentir lorsque l'on vient d'ailleurs de Paris. Les

Parisiens et les Parisiennes vont avoir des mairies d'arrondissement à côté de chez eux, dans leur ville, avec des compétences renforcées. Nous le savons, cette réforme est aussi très attendue des maires d'arrondissement.

En déléguant certaines compétences au niveau de l'arrondissement, on rapproche la prise de décision de l'échelle à laquelle se constatent les difficultés. Les compétences déconcentrées, la propreté, la voirie ou la police municipale - même si nous n'avons pas changé d'avis sur la question - touchent directement le quotidien des habitantes et habitants.

Pour les élus communistes, proximité rime avec efficacité. Nous pouvons donc légitimement penser que les processus de décision seront accélérés et que la réactivité sera renforcée afin de garantir un service public de qualité aux Parisiennes et aux Parisiens.

Nous restons malgré tout vigilants sur quelques points. Nous veillerons d'abord à ce que l'unicité du service public reste garantie. La Ville doit rester garante des statuts et des droits des agents afin que cette décentralisation ne conduise pas à une dégradation de leurs conditions de travail. Nous pensons notamment à la décentralisation de la police municipale au sein des arrondissements. La formation de cette police et son organisation restent la responsabilité de la Mairie centrale pour que tous les agents appliquent la même doctrine dans tout Paris, en particulier sur la question des violences faites aux femmes, du harcèlement de rue et de la prévention, y compris dans les arrondissements où cette vision de la police municipale n'est pas partagée.

Nous veillerons également à ce que la décentralisation de la gestion de la propreté de l'espace public ne rime pas avec une privatisation au sein des arrondissements aujourd'hui en régie publique. Nous le répétons : la collecte, lorsqu'elle est effectuée par nos agents, coûte moins cher que lorsqu'elle est effectuée par le privé et elle est plus efficace car garante du service public. Nous continuons donc de demander une augmentation du nombre d'agents au sein de la DPE et des moyens attribués à la propreté et la remunicipalisation complète des services. C'est un combat communiste, il n'est pas nouveau, et nous aurions souhaité que le transfert de compétences sur la question de la propreté, mais aussi sur les autres sujets, ne soit pas une simple réorganisation, mais puisse être l'occasion - peut-être avec des moyens humains supplémentaires - d'une amélioration du service public auprès des usagers.

Monsieur le Maire, chers collègues, si nous restons vigilants sur certains points, nous voterons pour ce "Pacte parisien de la proximité" parce qu'il constitue une première avancée dans la déconcentration et le rapprochement des décisions politiques des citoyens et des citoyennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Alors, il est 21 heures, mais je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'aller jusqu'au terme de nos échanges sur ce projet de délibération. Néanmoins, si vous pouvez maîtriser votre temps de parole, ce sera, à mon avis, apprécié.

Je donne la parole à Maud GATEL, à la présidente du groupe MDE qui a évidemment droit à cinq minutes d'intervention - je la rassure.

Mme Maud GATEL. - Naturellement. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous avions déjà eu l'occasion de le dire en juin, la Maire de Paris s'est convertie très tardivement et fort opportunément à la déconcentration sur les questions qu'elle n'a pas su gérer. Car précisons bien les choses : ce n'est en rien une décentralisation ; c'est une réforme bien incomplète à droit constant. Or l'occasion manquée date de la réforme du statut de Paris en 2017 qui a empêché des évolutions pourtant nécessaires tant d'un point de vue démocratique qu'en termes d'efficacité de l'action publique.

Bien sûr, cela va dans le bon sens, et c'est d'ailleurs de bon sens. Rapprocher les politiques publiques, être au plus près des habitants, être à hauteur d'homme, ce n'est en rien un "big bang", mais cela va évidemment dans le sens du rapprochement des élus et de leurs concitoyens.

Déjà en juin, nous avions évoqué des manques et le besoin d'un réel partage de responsabilité, d'un transfert de personnels, d'une révision en profondeur de la politique R.H. de la Ville pour mieux valoriser les carrières dans les arrondissements, et un redéploiement d'un certain nombre de fonctions au sein des arrondissements.

Dans cette communication, l'Exécutif semble en avoir tenu compte. Encore faut-il que derrière les mots, il y ait des actes car c'est ce dont nous avons besoin pour réussir cette territorialisation au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

Aux chapitres négatifs : rien sur l'urbanisme, étonnamment rien sur la question sociale et la santé alors que l'on nous dit que tout est prêt, toujours pas d'avis conforme pour les subventions aux associations par les arrondissements, et puis toujours le sujet du budget, le nerf de la guerre. Les prérequis pour que cette territorialisation fonctionne et soit réellement mise au service de la proximité des politiques publiques, c'est une révolution copernicienne de l'administration parisienne, aujourd'hui caractérisée par son centralisme, et une méthode claire lorsqu'il y a des désaccords.

C'est dans cet état d'esprit que nous déposons l'amendement n° 64 demandant que les investissements à intérêt local soient soumis au vote du Conseil d'arrondissement.

Selon nous, ce pacte constitue une première étape qui en appelle très rapidement d'autres et surtout des précisions car, selon les moyens humains, procéduraux et budgétaires alloués à cette étape, nous saurons si la volonté est réelle ou si ce n'est qu'un simple affichage destiné à calmer le mécontentement d'un nombre croissant de Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et le président de séance vous remercie également.

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Mes chers collègues, vous avez souhaité, en ce début de mandature, engager une réflexion pour notre action municipale à la bonne échelle et dans la limite de la loi organisant notre collectivité si particulière : organiser, donc, une nouvelle répartition des responsabilités.

Ainsi, le Secrétariat général, sur la demande de la Maire de Paris, a animé depuis plus d'un an des groupes de travail qui ont réuni les directions centrales, les directions générales des services des mairies d'arrondissement et les maires d'arrondissement. Vous nous présentez un premier bilan de ces échanges qui identifie les principales politiques concernées par la proximité, notamment la voirie et la propreté, et propose une méthodologie pour élaborer des projets d'arrondissement sous forme de feuilles de route.

Nous vous remercions pour ce temps de débat qui nous permet de formuler un certain nombre de remarques, peut-être même des recommandations, pour la réussite de cette nouvelle façon de travailler.

La première d'entre elles concerne une sémantique, mais au-delà du symbole, qui en dit long sur la façon d'envisager le travail en équipe municipale. Les élus "Génération.s" entendent, derrière le mot "maire d'arrondissement", la mairie d'arrondissement, c'est-à-dire l'équipe municipale composée d'adjoints, d'adjointes, de conseillers délégués, sans qui rien ne peut tenir dans les arrondissements. Je le dis souvent : si le législateur avait voulu qu'une ou un maire gouverne seul, il ne l'aurait pas fait élire par un collectif, il n'aurait pas conditionné son maintien à un vote du budget, et donc à la recherche d'un compromis avec une majorité forcément plurielle. Il lui aurait donné un cabinet et des services, un peu comme quand le maire était nommé, et non pas élu, au bon vouloir de celui qui avait le pouvoir national.

Cela est important dans cette période politique où l'on pourrait parfois être tenté par une trop forte personnification, à rebours de tous les mouvements qui animent des pans entiers de notre société et réclament le partage du pouvoir, l'élévation du niveau du débat public et la réelle implication, à rebours du mouvement des places, de ce qu'il s'est passé sur les ronds-points, du renouveau de l'éducation populaire, de ce que l'on vit lors des marches climat.

Une des façons de nuancer cette écriture très personnelle serait de garantir l'association, non seulement du maire ou de la maire, mais de ses adjoints et délégués dans les échanges notamment avec les services.

La deuxième remarque ou recommandation concerne le fonds d'animation locale. Il reste à travailler son montant. Vous nous proposez 300.000 euros pour tout Paris pour le budget primitif 2022. Nous sommes partisans d'en évaluer le montant pour potentiellement l'adapter en 2023 : la question de la facilité de son accès, quel dossier remplir, quelle réactivité, sera-t-il voté ou non en Conseil d'arrondissement ? Dans le même esprit, côté finances, il faudra, dans la limite de la loi, voir ce qui sera transféré en termes de dépenses aux arrondissements et, là aussi, dans la même souplesse que ce qu'il a été voulu avec ce pacte de proximité savoir s'adapter dès 2023.

Troisième remarque ou recommandation : l'implication des habitantes et des habitants dans les futurs pôles de la vie associative et de la participation citoyenne. Cela va donc nécessiter des moyens suffisants. Nous pourrions d'ailleurs imaginer des formes d'implication feuilles de route, les deux feuilles de route qui seront élaborées, sur la propreté comme sur le projet d'arrondissement en général.

Pour nous, ce sera donc bien sûr un vote positif, mais assorti d'une grande attente et d'une grande vigilance.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

La parole est au maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, mon prédécesseur à la mairie du 18e Daniel VAILLANT avait coutume de dire : "Il faut savoir être économe du temps des autres".

Je me propose donc simplement de vous indiquer mon enthousiasme pour voter ce projet de délibération qui est une étape supplémentaire très importante dans le travail de déconcentration que nous avons mené depuis de nombreuses années.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Indubitablement, vous êtes rentré dans le Livre Guiness de l'intervention la plus courte d'une séance d'un Conseil de Paris depuis que le Conseil de Paris existe. Félicitations, Monsieur le Maire du 18e arrondissement !

La parole est à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Éric LEJOINDRE m'a donné le temps qu'il n'a pas utilisé !

Brièvement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que maire d'arrondissement, il me semble essentiel de souligner un sentiment qui, je crois, nous habite toutes et tous avec mes collègues maires : une grande satisfaction.

Alors, merci ! Merci d'acter la juste place que les maires d'arrondissement doivent occuper, avec leurs équipes bien sûr, nous qui sommes dans le lien permanent et la proximité avec les habitants de nos quartiers.

Nous le savons, d'une rue à l'autre, l'action municipale ne peut être uniforme. Elle se doit d'être adaptée, d'être à l'écoute de toutes et de tous. Elle doit s'appuyer sur une connaissance fine du terrain. C'est à cette seule condition que nous pourrons remplir les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés dans notre programme de mandature. C'est à ce prix que nous pourrons embellir nos quartiers.

Bien sûr, cette logique était déjà en marche, que ce soit par l'existence des services d'exploitation des jardins ou des sections territoriales de voirie, mais cette accélération démontre la détermination de la Maire de Paris à faire et à faire vite, persuadée que l'action territorialisée sera plus efficace.

Je salue donc ce texte qui permet de faire un nouveau et grand pas, qui établit une déclinaison opérationnelle efficace et un rapport simple et sain entre les directions et les mairies, notamment à travers le double lien hiérarchique et fonctionnel - le fonctionnement nous revenant - qui instaure, je le crois, un dialogue permanent entre tous dans une organisation moderne.

Je salue aussi l'efficacité du travail des services de notre collectivité qui accompagnent la réflexion et la mise en place et installent cette logique girondine dans toutes les directions et sur tous les thèmes. Ce n'est pas une perte de pouvoir, mais bien une nouvelle forme de collaboration qui est en train de se mettre en place.

Je tiens par ailleurs à saluer un élément clé de ce dispositif, déjà souligné et fort bien décrit dans le Pacte, celui de directeur ou directrice général adjoint ou adjointe en charge de l'espace public - le fameux DGAEP - aux côtés de l'élu d'arrondissement. Nous considérons que ce référent local épaulera positivement les directions générales des services dans la mise en application des politiques d'espace public en bonne coordination avec les services. Si la territorialisation ne peut pas passer uniquement par l'espace public, elle doit commencer par là car cet espace public est notre espace commun.

Avec les aménagements financiers, certes perfectibles avec le temps, qui renforcent les budgets d'intervention directe, je suis convaincu, chers collègues, que nous sommes à une étape essentielle de l'évolution parisienne.

Je vous remercie et je voterai ce pacte avec enthousiasme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

Philippe GOUJON, votre groupe m'indique que l'amendement n° 133 n'aurait pas été présenté de manière complète. Vous avez donc, comme le prévoit le Règlement, trois minutes pour le présenter ou pour finir de le présenter, puisque Nicolas JEANNETÉ avait commencé.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Nos orateurs ont évoqué ces différentes propositions dans leurs brillantes interventions. Nous tenons également compte du rapport de la C.R.C., de ce texte et de ce qu'il peut receler comme potentialités pour aller un peu plus loin en demandant que les enveloppes budgétaires puissent être déterminées en accord avec les maires d'arrondissement sur les critères de la population parisienne et sur un ensemble de critères que je ne détaillerai pas, et que la répartition des moyens en personnels municipaux affectés aux arrondissements le soit de la même façon sur deux critères.

L'amendement sur la police municipale a été défendu par mon collègue JEANNETÉ.

Aussi, que soit lié un avis contraignant des maires sur les projets d'occupation du domaine public, d'acquisition, d'aliénation d'immeubles ou de droits immobiliers.

Pour ce qui concerne les aménagements et travaux liés à la politique des déplacements, que l'avis conforme du maire soit sollicité.

Pour les subventions, qu'elles soient également calculées sur proposition des maires d'arrondissement et après un avis du Conseil d'arrondissement.

Enfin, nous souhaitons une clause de revoyure au travers d'une conférence des arrondissements qui pourrait se réunir régulièrement avec la Maire de Paris et les maires d'arrondissement.

Voilà, Monsieur le Maire, présenté très rapidement, cet amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cet esprit de synthèse, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, cher Philippe.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, au premier adjoint, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à tous les intervenants et un remerciement en particulier aux maires d'arrondissement puisque nous avons beaucoup travaillé ces derniers mois pour concevoir et travailler la mise en œuvre de ce pacte de proximité.

Qu'il nous soit également permis d'adresser des remerciements tout particuliers à mon cabinet et à l'administration - je le dis devant Laurence GIRARD qui a piloté, pour le Secrétariat général, avec la DDCT, ce temps très important.

Très important, pour quelle raison ?

D'abord, et je crois que ce point fait consensus entre nous tous, nous souhaitions pouvoir transférer plus de compétences aux mairies d'arrondissement, sans attenter évidemment à l'unité du statut de Paris, sans attenter au statut des administrations parisiennes, cela a été évoqué, et nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rassurer les agents sur ce point. C'est en effet une des conditions de l'attractivité de notre administration et une des conditions en matière de mobilité, en matière de progression de performance de cette même administration.

Nous avons également travaillé dans la très grande transversalité des sujets. En effet, les mairies d'arrondissement sont finalement l'autorité politique territoriale qui doit assurer la cohérence d'un très grand nombre de sujets de politiques sectorielles. Cela se faisait de façon efficace dans un très grand nombre de domaines, mais des secteurs n'avaient pas cette culture déconcentrée et décentralisée, et j'allais dire que le premier effet bénéfique de la réforme est de permettre d'avoir approfondi la projection de l'organisation déconcentrée des services de la Ville.

Deuxième élément - pour ne pas être trop long : c'est une nouvelle façon de définir la relation entre les mairies d'arrondissement et l'administration parisienne implantée dans les arrondissements. Pourquoi ? Parce que les maires d'arrondissement, dans leur grande diversité politique, sont les meilleurs connaisseurs - et je pense également au rôle des adjoints d'arrondissement - des réalités de leur territoire, de ce qui doit y être ajusté, ce qui doit y être adapté en fonction des réalités qui sont celles de leur arrondissement, mais aussi en fonction des priorités politiques qui sont les leurs, là aussi sans attenter à la cohérence globale des politiques en Mairie centrale.

Je ne saurai ici lister la très grande diversité des sujets que nous avons traités - ils sont nombreux, vous le savez. Je suis très heureux d'avoir réussi à embarquer beaucoup des groupes en soutien à ce projet de délibération et je note une abstention, que je comprends positive et exigeante, de la part de l'opposition - ce qui, de la part de l'opposition, est le moins que l'on puisse attendre, donc merci beaucoup.

Je l'ai dit, j'ai vraiment travaillé en confiance avec vous, dans le dialogue, sans, je crois, se faire de fausses promesses.

Il y a des points sur lesquels nous pourrons aller plus loin, c'est une évidence, mais je crois que la progressivité en la matière est aussi un moyen de garantir que les risques légitimement soulevés par un certain nombre de groupes pendant tout ce travail ne se vérifient pas dans la mise en œuvre que nous engageons.

C'est peut-être le tout petit regret que j'ai sur l'amendement présenté par le groupe LR. D'abord, beaucoup de thèmes me paraissent intéressants, mais ils auraient dû faire l'objet d'échanges au cours des travaux préparatoires. Or des sujets ont surgi à l'occasion de l'amendement. Vous comprenez donc mon inconfort à les instruire dans le week-end.

Deuxièmement, je regrette le choix de porter toutes ces propositions dans un seul et unique amendement, rendant techniquement l'impossibilité pour nous de l'accepter au global alors que nous aurions très bien pu le prendre en détail. Cela nous permettra d'ailleurs, puisque je vous proposerai de retirer l'amendement, d'observer un certain nombre de ses propositions et de voir lesquelles d'entre elles nous pouvons intelligemment et collectivement, tous ensemble, mettre en œuvre le plus vite possible plutôt que d'attendre une prochaine étape.

Merci beaucoup à tous de votre implication, de votre engagement. Nous avons des obligations de résultat, nous y veillerons avec l'administration, et nous aurons l'occasion régulière, que ce soit dans notre Conseil ou dans les comités de suivi de pilotage de ce projet de réforme, d'en vérifier la bonne mise en œuvre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant l'amendement n° 133 du groupe Changer Paris, il y a l'amendement n° 64 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

J'imagine que votre demande est un retrait, Monsieur le premier adjoint ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Retirez-vous…

Non, vous ne retirez pas votre amendement.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 64 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 64 est rejeté.

J'imagine que vous maintenez votre amendement n° 133.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 133 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 133 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération visant à adopter le nouveau document-cadre, dit "Pacte parisien de la proximité", est donc adopté par le Conseil de Paris. (2021, SG 70).

Je vous propose de nous retrouver demain matin à 9 heures.

Comme vous le savez, la Conférence d'organisation a souhaité qu'il y ait un débat organisé sur le Plan Vélo. Nous commencerons donc la séance à 9 heures avec l'examen de cette communication relative à l'adoption du Plan Vélo à Paris.

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis à demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 17 novembre 2021 à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise le jeudi 18 novembre 2021 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Chers collègues, nous allons démarrer notre séance. On devrait continuer demain encore.

2021 SG 84 - "Paris 100 % Cyclable". - Communication relative à l'adoption du Plan vélo à Paris (2021-2026).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'entretien des pistes cyclables.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'expérimentation des feux oranges.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'installation d'arceaux vélo.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la refonte de la signalétique.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sanctuarisation des trottoirs pour les piétons.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sensibilisation au Code de la route pour l'ensemble des usagers de la voirie.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sécurisation des voies cyclables situées dans les voies de bus.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'augmentation de la visibilité des aménagements cyclables.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la sécurisation et l'avenir de l'anneau cyclable de Longchamp.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'offre d'un vélo gratuit à chaque jeune Parisien.

2021 DVD 95 - Plan Vélo. - Approbation du plan d'actions 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la R.I.F.

Amendement n° 29 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de 3.500 mètres de linéaire de piste cyclable sur le boulevard Saint-Germain.

Amendement technique n° 29 bis déposé par l'Exécutif.

Amendement n° 132 déposé par le groupe Changer Paris relatif au recueil de l'avis du maire d'arrondissement.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accessibilité de la pratique du vélo pour toutes et tous.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au dispositif "savoir rouler".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous allons commencer, conformément aux décisions de la conférence d'organisation, par le débat organisé consacré à la communication relative à l'adoption du "Plan Vélo" à Paris 2021-2026. Projet de délibération SG 84 : "Paris 100 % Cyclable". Il a été convenu en conférence, avec les présidents, d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura, dans les temps de parole définis, la présentation des amendements et vœux, avec de nombreuses inscriptions évidemment. Je commence par la communication préalable de ce débat organisé.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je me réjouis de la tenue de ce débat autour du "Plan Vélo" 2021-2026, qui a l'ambition de faire de Paris une ville 100 % cyclable. Encouragée par les efforts que nous avons déployés depuis de nombreuses années, sous l'action de la Maire de Paris Anne HIDALGO, et accélérée par la pandémie, la pratique du vélo est désormais entrée dans les habitudes d'une grande partie des Parisiennes et des Parisiens. Plus pratique, plus rapide et meilleur pour la santé, le vélo a pris une place de plus en plus grande dans notre quotidien.

Au-delà de ces événements conjoncturels, le réchauffement climatique, la pollution de l'air qui, rappelons-le, cause chaque année la mort de 48.000 personnes dans notre pays, rendent nécessaire la transformation de Paris. Cette transition, nous devons la réaliser pour protéger la santé des plus fragiles d'entre nous : les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les malades chroniques. C'est dans ce sens que nous avons lancé le précédent "Plan Vélo", pour lequel nous avons investi près de 150 millions d'euros.

Depuis, 300 kilomètres d'aménagements cyclables ont été réalisés, auxquels il faut ajouter les 52 kilomètres de pistes temporaires. Au total, le réseau cyclable à Paris est aujourd'hui de 1.000 kilomètres. Citons aussi l'aménagement de près de 37.000 places de stationnement supplémentaires, pour un total de près de 63.000 places aujourd'hui. Preuve de cette réussite, la pratique du vélo a doublé, avec désormais plus de vélos que de voitures sur certains axes. C'est parce que notre cap est le bon, mais aussi parce que le temps presse, que nous voulons, avec Anne HIDALGO et David BELLIARD, vous présenter aujourd'hui notre nouveau plan "Paris 100 % Cyclable".

Ce plan vise à rendre la pratique du vélo possible partout, pour en faire un moyen de transport sécurisé, facile et rapide. Grâce à la collaboration des différentes mairies d'arrondissements et la concertation avec les acteurs métropolitains et régionaux, ce plan doit permettre aux habitantes et aux habitants de rouler à vélo dans toutes les rues sans jamais se sentir en danger. C'est ce principe qui guide nos aménagements et fait que l'on voit de plus en plus de jeunes, mais aussi de personnes plus âgées, sur des vélos aujourd'hui. Pour multiplier les pistes cyclables et faire du vélo le moyen de transport le plus simple et le plus rapide, la Ville investira 250 millions d'euros sur la mandature. Nous investirons ainsi 2 fois plus pour les infrastructures que lors de la précédente mandature.

Par ailleurs, parce que la pratique du vélo ne s'arrête pas aux seuls déplacements, nous répondrons aux besoins de stationnement qui, eux aussi, ont augmenté. Nous en ferons une composante essentielle de notre politique cyclable, avec un objectif de 130.000 nouvelles places de stationnement dans la mandature, dont une grande partie d'entre elles seront sécurisées. Nous veillerons ainsi à accompagner et à encourager les bailleurs sociaux, les copropriétés privées et les entreprises à créer ces places sécurisées, pour encourager les Parisiennes et les Parisiens à prendre leur vélo. Au total, 30.000 nouveaux arceaux seront installés sur l'espace public, dont 1.000

places prévues pour les vélos cargos. Nous prenons ainsi en compte la diversité des nouveaux usages, la diversité des nouveaux cyclistes en installant de nouvelles infrastructures, mais aussi en aménageant et en adaptant les places de stationnement.

Ce "Plan Vélo" s'inscrit également dans un schéma plus vaste à l'échelle métropolitaine, et même régionale. C'est pourquoi nous voulons mettre l'accent sur les lignes permettant de relier Paris et ses communes riveraines, pour que les Parisiens et les Franciliens puissent faire du vélo leur moyen de transport privilégié au quotidien.

Par ailleurs, les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 seront une chance inédite pour accélérer ces transformations et permettre à tous les visiteurs, comme aux Parisiens, mais aussi aux Franciliens, de se déplacer à vélo. Ainsi, nous nous sommes fixés un objectif de 15 % des déplacements à vélo pendant les Jeux. Plusieurs axes feront l'objet d'aménagements spécifiques à cette fin, dont le réaménagement de la porte de la Chapelle.

Toutes ces mesures doivent se compléter pour nous aider à ancrer durablement la culture du vélo dans le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Nous devons avant tout offrir la possibilité à de nouvelles personnes de se mettre au vélo. Je pense aux personnes âgées et aux enfants, auxquels nous devons faire une place sur les pistes cyclables et leur garantir de rouler en toute sécurité. On sait aujourd'hui que, plus les cyclistes sont nombreux, moins ils sont victimes d'accidents. Continuer à favoriser l'augmentation du nombre de cyclistes contribue à ce cercle vertueux. C'est pourquoi notre plan visera également à apprendre dès le plus jeune âge à faire du vélo et à connaître les règles. Nous généraliserons le programme "Savoir rouler à vélo" dans toutes les écoles élémentaires parisiennes, pour que tous les jeunes sachent faire du vélo lorsqu'ils entrent au collège. Un travail a aussi été amorcé autour d'un Code de la rue pour permettre un meilleur partage de la rue par tous les usagers.

Pour offrir la possibilité à tout le monde d'être cycliste, nous devons leur garantir de pouvoir le faire en toute autonomie. Je pense notamment aux Vélib' et à leur rôle déterminant dans l'essor du vélo à Paris. Ils ont grandement rempli ce rôle pendant les grèves, puis lors de la pandémie, et continuent d'être une porte d'accès au vélo pour les Parisiens de tous âges, mais aussi pour les touristes. Nous encourageons aussi l'autonomie des cyclistes en installant de nouveaux ateliers d'autoréparation, pour permettre à chacune et à chacun de réparer son vélo dès que nécessaire. La Ville de Paris continuera par ailleurs à soutenir les actions associatives liées au cyclisme.

Enfin, pour toujours mieux prendre en compte la diversité des cyclistes, nous porterons une attention particulière aux livreurs cyclistes, de plus en plus nombreux. Je l'ai déjà dit, des aires de livraison spécifiques pour les vélos cargos seront créées à cette fin.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'urgence climatique et environnementale appelle des actions fortes et ambitieuses. Le "Plan Vélo" 2021-2026 en est un exemple. Il nous aidera à préparer notre ville à mieux l'adapter aux défis de notre temps, à répondre aux aspirations des habitantes et des habitants, à mieux protéger notre santé. C'est à travers ce plan ambitieux et la prise en compte de la diversité des cyclistes, que nous réussirons à faire de Paris une ville 100 % cyclable.

Merci beaucoup à l'ensemble des groupes qui ont travaillé. Merci tout particulièrement à David BELLIARD et à ses collègues de l'Exécutif qui ont préparé ce "Plan Vélo".

Je vous remercie.

Nous allons commencer le débat organisé sur ce sujet majeur au quotidien pour les Parisiens. Pour commencer notre débat, la parole est à Mme Mélody TONOLLI, du groupe "Génération.s". Vous avez des temps de parole cumulés par groupe. Nous verrons le décompte des temps en fonction de la durée de vos interventions.

Mélody, à vous.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le "Plan Vélo" qui nous est présenté ce jour illustre notre ambition pour transformer la ville, conformément au mandat que nous avons reçu des Parisiennes et des Parisiens.

La réduction de la place de la voiture en ville et le développement de la part d'espace public consacré aux mobilités douces, telle que la marche ou le vélo, sont au cœur de notre action depuis plusieurs années. Si les pratiques évoluaient déjà fortement avec une augmentation des déplacements à vélo, notamment grâce au développement des pistes cyclables, les grèves - cela vient d'être rappelé - puis la crise sanitaire ont accéléré considérablement la démocratisation du vélo et son ancrage dans les usages quotidiens des Parisiennes et des Parisiens, et plus largement des Franciliens.

C'est pendant cette période de grève et de crise sanitaire que l'on a commencé, pour ceux qui pratiquent le vélo quotidiennement, à découvrir aussi ce qu'étaient les bouchons à vélo sur les pistes cyclables. Même si cela peut être parfois agaçant, c'est formidable de se dire qu'aujourd'hui, notre problématique est d'avoir besoin d'encore plus de pistes cyclables pour répondre à la demande.

Face à cet engouement sans précédent, Paris a renforcé son infrastructure en un temps record, avec l'installation des "coronapistes". Leur pérennisation et amélioration progressive contribuent à sécuriser toujours plus d'espace dans nos rues pour la pratique du vélo et permettent d'accueillir de nouveaux usagers. Ces

expérimentations d'aménagements temporaires cyclables nous donnent la possibilité de répondre à l'évolution constante des besoins de mobilité et de prévoir des infrastructures de plus long terme pour une ville plus résiliente. Le cap est clair : une ville 100 % cyclable. Cette politique est l'une des plus structurantes de notre majorité. Elle marque un tournant en termes de transport et d'urbanisme, actant la désuétude des modèles construits sous le règne de l'automobile, visant à augmenter autant que possible la surface disponible pour des modèles de déplacements plus respectueux de l'environnement, contribuant à rendre la ville toujours plus accessible à toutes et tous.

Cette politique volontaire se traduit dans les actes avec la création de nouveaux itinéraires cyclables structurants, pour atteindre un maillage de pistes sur l'ensemble de la Capitale connectées à l'échelle métropolitaine et régionale. Ainsi, en 2021, la ville compte plus de 1.000 kilomètres d'aménagements cyclables, dont plus de 300 kilomètres de pistes, 52 kilomètres de pistes provisoires réalisées à l'issue du premier confinement, en cours de pérennisation, et un projet de réseau d'environ 130 kilomètres qui sera réalisé à partir de 2021, pour atteindre plus de 180 kilomètres de pistes supplémentaires structurantes au cours de la mandature.

Par ailleurs, pour 2026, ces objectifs seront aussi bien d'ordre quantitatif que qualitatif - c'est très important - sur les itinéraires cyclables. Un point qui nous semble fondamental pour la réussite de notre politique vélo, en particulier sur la question de la sécurité. Cela vient d'être rappelé par Emmanuel GRÉGOIRE : il faut que l'on puisse rouler dans toutes les rues sans jamais se sentir en danger. Cette sécurité dépend de la qualité des infrastructures et de leur capacité à absorber le flux en constante évolution. Comme je viens de le dire, on découvre maintenant les bouchons sur les pistes cyclables. La largeur des pistes, leur bonne délimitation et la généralisation des doubles sens, doit nous préoccuper pour garantir des continuités sécurisées. Elles rendent nécessaire un effort très particulier sur certains croisements et le déploiement de carrefours à la hollandaise qui favorisent une meilleure visibilité pour les cyclistes.

La sécurisation doit s'envisager aussi pour le stationnement des vélos. A l'heure où certaines personnes font aussi - c'est bien, il faut l'encourager - le choix de consacrer des moyens croissants dans leur équipement pour un confort d'usage qui permet de privilégier les déplacements cyclables, les arceaux vélos sur notre espace public ne sont aujourd'hui pas suffisants pour répondre aux besoins. Avec ce plan, nous ambitionnons d'en développer toujours davantage. Plus de 130.000 nouvelles places prévues d'ici la fin de la mandature sur l'espace public, en sous-sol, y compris - il faut aussi les mobiliser - les espaces privés. Ainsi, le Plan local d'Urbanisme pourrait être un précieux levier pour l'intégration de stationnements vélos dans tous les projets de construction ou de rénovation, de même que le dispositif de la Ville pour accompagner le financement d'abris ou de locaux vélos dans les copropriétés.

Pour sécuriser les pratiques et pour le confort de tous les usagers de notre espace public, il paraît essentiel de développer une culture vélo. Car, au-delà du Code de la rue à réaliser pour rappeler les règles et améliorer la cohabitation entre les usages, il est nécessaire de sensibiliser la pratique du vélo, de développer un savoir rouler dès le plus jeune âge et d'encourager un plus grand nombre de Parisiens et de Parisiennes à s'essayer au vélo. Cela permet aussi de mieux comprendre les comportements inhérents à la pratique du vélo. C'est par le développement de cette culture vélo que nous pourrons accompagner l'apaisement de la ville et sa résilience, par la transition des mobilités dans toujours plus de secteurs : celui des vélos spéciaux, celui de la logistique avec les vélos cargos, celui du tourisme, avec des itinéraires cyclables à haute valeur patrimoniale et environnementale.

Tout cela implique d'accompagner un écosystème, de soutenir le développement d'acteurs économiques dans ces secteurs - ceux de l'hôtellerie, des loueurs de vélos ou des transports, pour l'intermodalité si l'on reprend l'exemple du tourisme - et plus largement, de favoriser l'essor de structures relevant de l'économie sociale et solidaire, qui permet à chacun et à chacune de venir réparer ou faire réparer son vélo à moindre coût. Hier soir encore, on votait une subvention pour soutenir "SoliCycle", dans le 14e arrondissement, qui déploie de nombreuses actions autour du vélo.

Les Parisiennes et les Parisiens peuvent compter sur le soutien et la vigilance des élus de "Génération.s" sur l'exécution des projets, la mise en œuvre de ce "Plan Vélo", conformément à ses engagements et à l'ambition qu'il porte pour apaiser, sécuriser et rendre la ville plus résiliente au bénéfice de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme la Présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collèges, alors que le précédent "Plan Vélo" n'avait été déployé qu'à hauteur de 50 %, nous avions évidemment énormément d'attentes et d'impatience face à l'acte 2. Car, malgré les bouleversements connus par notre ville, que ce soient les grèves en 2019 ou la pandémie depuis 2020, la part modale restait loin des 15 % que le "Plan Vélo 1" ambitionnait. La faute à des aménagements et stationnements insuffisants et insuffisamment sécurisés.

Nous saluons, dans cet acte 2, une ambition certaine autour du nombre de kilomètres de linéaires cyclables, du développement de la filière vélo. Cela a été dit. Cela est illustré également en matière budgétaire, même si Paris

reste très loin des bons élèves, notamment de nos amis hollandais qui dépensent 70 euros par an et par habitant pour adapter la ville aux mobilités actives, ou même du "Plan Vélo" national. L'augmentation annoncée du budget de 150 millions d'euros à 250 millions d'euros va évidemment dans le bon sens. Ce sont 23 euros par Parisien et par an qui seront ainsi consacrés au développement de la pratique cyclable. Nous pouvons compter sur d'autres financements - ne l'oublions pas - que ceux de la Ville pour développer le vélo à Paris, qu'il s'agisse des financements gouvernementaux ou régionaux.

Si nous partageons l'ambition, nous avons plusieurs inquiétudes. D'abord, en matière de calendrier, notamment sur la question de la création des pistes cyclables. On sait que c'est ce qui a péché lors du "Plan Vélo 1". Et puis, sur la méthode, la concertation avec les élus, comme les associations.

L'augmentation du nombre de kilomètres, c'est bien, mais ce qui est pour nous une priorité absolue, c'est la nécessité de créer des aménagements sûrs et confortables. C'est d'ailleurs à cette aune que nous pourrons juger de la réussite ou non de ce "Plan Vélo 2". Des aménagements sécurisés, cela passe par des pistes entretenues. Nids-de-poule, débris sur les voies mettent en danger les cyclistes ; il est inconcevable que ces situations perdurent pendant plusieurs jours. C'est l'objet de notre vœu n° 19, qui demande une priorité d'intervention de la part de la Direction de la Voirie pour réparer les pistes cyclables.

Cela passe également par un travail prioritaire sur les continuités urbaines, qu'il s'agisse des portes de la Capitale ou des voies intra-muros. Il faut pouvoir proposer aux cyclistes des cheminements sécurisés de bout en bout.

Cela passe également par un travail sur l'existant. Actuellement, certaines pistes sont dangereuses, notamment lorsque les bus et les cyclistes cohabitent au sein d'une seule voie de bus trop étroite. La priorité doit donc être de revoir les aménagements qui ne conviennent pas. C'est l'objet de notre vœu n° 25.

Les carrefours, les places parisiennes, restent l'énorme point noir des aménagements cyclables à Paris. Les dramatiques accidents, en augmentation, qui ont endeuillé notre ville l'ont montré. La visibilité des carrefours doit être une priorité d'action pour la Ville. Comme cela existe, nous prônons pour l'aménagement des places à la hollandaise et l'identification des carrefours via des dispositifs de couleurs. Nous en connaissons les enjeux et demandons donc, par notre vœu n° 26, qu'un travail soit engagé avec les A.B.F. pour concilier sécurisation accrue et esthétique parisienne.

Enfin, nous avons besoin d'adapter la signalétique d'une ville organisée autour de la voiture, au profit d'une signalisation fondée sur la diversité des usages. C'est l'objet de notre vœu n° 22, qui demande qu'un travail soit engagé autour de cette question.

L'autre point noir pour le développement de la pratique cyclable, c'est bien la question du stationnement, sous-dimensionné et insuffisamment sécurisé. Les vélobox, trop chères, trop massives, trop contraignantes, ont été abandonnées. Il faut désormais accélérer la mise à disposition de stationnements sécurisés, à tarif adapté, partout où cela est possible. Commençons immédiatement par le parc concédé de la Ville. Il est inconcevable que l'on attende les renouvellements des concessions pour mettre en place des espaces pour les vélos. Le sujet du stationnement sécurisé impose un volontarisme sur la durée pour identifier, contractualiser et informer le public cycliste.

Cela doit s'ajouter à l'augmentation du nombre d'arceaux en surface, des arceaux élargis pour permettre aux V.A.E. de se garer sans dommage, dont l'emplacement doit contribuer à améliorer la visibilité, notamment celle des piétons. C'est l'objet de notre vœu n° 21.

Je voudrais dire un mot sur la pérennisation des "coronapistes". Elles ont eu évidemment le mérite d'accompagner l'augmentation des déplacements à vélo post-confinement. Mais, à l'heure de leur pérennisation, il est urgent d'en tirer tous les enseignements. Trop nombreux sont les plans mal dessinés et dangereux qui engendrent des conflits d'usages avec les autres publics, qu'il s'agisse des usagers de bus, des véhicules d'urgence ou encore de ceux de la propreté. Dans ce cadre, nous exigeons la sanctuarisation des trottoirs dans le cadre de la pérennisation de ces pistes. Les piétons les plus fragiles sont les grands oubliés de la politique de déplacement à Paris. Ils doivent être protégés. Cela passe par cette sanctuarisation et par l'élargissement des trottoirs partout où cela est possible. C'est l'objet de notre vœu n° 23.

Enfin, la pérennisation des "coronapistes" doit passer par un dialogue apaisé avec les élus et les associations. Le principe des pistes est acté, mais acceptez d'écouter leurs usagers. Ce n'est pas parce qu'une piste est utilisée qu'elle est forcément adaptée.

Sur le calendrier de la pérennisation, il y a aussi une absence de taille. C'est la rue de Rivoli. Or, quoique vous en disiez, l'aménagement actuel n'est pas optimal. Les conflits d'usage sont permanents, notamment avec les piétons, et les livreurs taxis subissent des congestions permanentes. Il faut le revoir. Car, Rivoli, c'est l'anarchie, et personne ne peut dire le contraire.

Face à l'augmentation du nombre de cyclistes, nous assistons à l'explosion des comportements dangereux pour les cyclistes, mais aussi pour tous les usagers de l'espace public. Il n'est pas question d'opposer les publics, tous ont leur part de responsabilité, mais la situation actuelle ne peut pas durer. Certaines règles ne sont pas

suffisamment connues : le sas vélo, le tourner à droite. Amplifions la campagne de communication, mais accélérons aussi la campagne de verbalisation de tous les comportements qui mettent en danger les usagers de la route. Cela doit être une priorité de la police municipale. C'est l'objet de notre vœu n° 24.

Je ne peux pas terminer cette intervention sans avoir un mot sur Vélib'. Quatre ans après le début du marché, si la livraison de 3.000 nouveaux vélos a donné un peu d'air, personne ne peut se satisfaire de la situation actuelle. Le service reste à un niveau inacceptable pour les usagers comme pour les contribuables parisiens. Le compte n'y est pas. Cela reste la responsabilité de la Ville.

Vous le voyez, nous avons énormément d'attentes et une exigence d'excellence, car ce n'est qu'ainsi que Paris pourra prétendre au titre de ville cyclable.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme la Députée, Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce que vous nous avez présenté ce matin est un "Plan Vélo" dont je crois que nous pouvons tous être très fiers dans cet hémicycle, puisque nous partageons cette ambition, du moins je l'espère, de faire de Paris une ville 100 % cyclable à horizon 2026. Ce fut aussi l'un des axes majeurs sur lesquels les Parisiennes et les Parisiens ont pu trancher et ont décidé de nous accorder leur confiance lors des dernières élections municipales.

Pour tenir cet objectif, qui ne peut que nous réjouir tant il change la façon de concevoir notre ville, d'un modèle 100 % voiture à un environnement plus équilibré où chaque habitant peut se sentir en sécurité et se déplacer le plus facilement possible, il nous faut des moyens conséquents. Ce plan s'y attelle en proposant 250 millions d'euros, entre 2021 et 2026, consacrés pour insuffler une dynamique qui permettra au vélo de dépasser la voiture dans les trajets quotidiens des Parisiennes et des Parisiens.

Ce budget, une somme loin d'être anodine, nous permettra plusieurs avancées primordiales pour permettre le développement de ce mode de transport. Tout d'abord, il s'attellera à pérenniser les pistes cyclables créées à l'occasion de la crise sanitaire en mai 2020. Celles-ci, saluées par tous, ont permis un accroissement drastique de la pratique du vélo ces 2 dernières années.

Le plan propose également de créer des pistes cyclables sur les grands axes protégés pour permettre une pratique du vélo, mais aussi des plus petites pour les rues étroites dans certains arrondissements - le mien notamment, le 20e arrondissement, regorge de petites rues - pour permettre une pratique du vélo à terme. A ce titre, la rue Belgrand, le double axe avenue Gambetta, la rue de Bagnolet, ou encore l'avenue de la porte des Lilas, ont été identifiés par nos équipes. Ce sont des projets que nous mènerons et pour lesquels je me félicite, car mon arrondissement a pu parfois avoir un peu de retard en la matière.

Lors de la 3e Commission, nous avons eu l'occasion de débattre de ce "Plan Vélo" une première fois. Débat respectueux qui a permis d'identifier la problématique du stationnement comme étant l'une de celles que nous devons travailler pour améliorer la pratique du vélo à Paris. Le plan y répond en partie, avec une augmentation de moitié du nombre d'arceaux présents à travers la Capitale et le dégagement de 100.000 nouvelles places de stationnement uniquement réservées à la bicyclette. Pour cela, le plan propose de travailler avec les copropriétés, les bailleurs sociaux, mais aussi à travers les mécanismes de financement participatif, pour encourager les différents acteurs à aller vers la création de places de stationnement qui, aujourd'hui, peuvent être un frein à la pratique du vélo.

Enfin, je voudrais mentionner l'importance du soutien au vélo au monde du vélo - vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire - qui travaille pour que la pratique s'intensifie et dont nous avons aujourd'hui besoin. Ainsi, les associations qui forment à la réparation de cycles, comme la "Cyclofficine", dont l'atelier à Paris est situé à Saint-Blaise, dans un quartier populaire du 20e arrondissement, sont très importantes. Je pense aussi aux associations qui revendent des vélos d'occasion, à celles qui proposent des randonnées ou des activités en lien avec la pratique du vélo, à celles qui accompagnent les enfants, les adolescents et même les adultes dans leur apprentissage, et ce, notamment dans les quartiers populaires. Toutes ces associations permettent son essor au sein de la société. Il faut donc pouvoir les soutenir à travers des subventions que ce plan permettra de dégager et sur lesquelles nous reviendrons, bien sûr, dans de prochains Conseils.

En plus des actions menées par les associations, la Ville prend aussi sa part pour accompagner les enfants dans leur apprentissage du vélo, grâce à l'intervention de professeurs de la Ville. A ce titre, Paris sera pleinement mobilisé pour mettre en place, dès 2022, le programme "Savoir rouler à vélo", qui vise à ce que tout enfant entrant au collège soit formé à la pratique quotidienne du vélo, et que celle-ci soit la moins dangereuse possible pour lui et aussi pour les autres.

Mes chers collègues, pour conclure, ce "Plan Vélo" qui nous a été présenté est un grand pas pour faire de Paris une ville plus agréable, mais aussi une ville où la pollution de l'air tue moins. A ce titre, je suis très heureuse que nous puissions avancer en la matière.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le Maire Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la promotion de l'usage du vélo comme mode de déplacement à part entière, et moins polluant, est une volonté partagée par tous. Le triplement de la part modale du vélo de 5 % à 15 %, annoncé en 2020, que vous vous étiez assignés dès 2015, était un objectif atteignable. Or, 6 ans plus tard, fin 2021, avec 5,6 %, vous avez fait du surplace. Les doutes que j'avais exprimés alors quant à votre plan 2015-2020 se sont révélés juste, hélas. Car, un écosystème vélo, ce n'est pas seulement une action sur la voirie, mais un ensemble de services, tel que le forfait mobilité durable, des équipements sécurisés, etc.

Auteur dans une vie antérieure, si je puis dire, du premier "Plan national Vélo" de janvier 2012, qui avait lancé l'indemnité kilométrique vélo, j'avais regretté, en 2015, votre timidité à l'anticiper et votre refus de l'offrir aux personnels municipaux, à l'instar du remboursement par l'employeur de l'abonnement Vélib', que j'avais fait introduire dans le Code du travail dès 2008. Refus aussi d'équiper à hauteur de 2 % - ce n'est pourtant pas très ambitieux - la flotte de véhicules municipaux à vélo à assistance électrique. Refus, encore, d'appliquer aux personnels municipaux le programme "Cycle to Work" aidant au développement de flottes vélos d'entreprise.

Il aurait fallu encore rendre possible sans condition de ressources le cumul de la subvention pour l'achat d'un vélo cargo, afin d'accompagner l'usager dans les différents stades de la vie et surtout, l'étendre aux vélos spéciaux pour restituer des possibilités de mobilité aux personnes à besoins spécifiques, telles les personnes âgées, les artisans, les associations - que je salue, d'ailleurs ici présentes - et pour favoriser l'intermodalité aux vélos pliants. Puisque la dissuasion des vols - comme cela a été dit - joue un rôle essentiel dans l'acte d'acquisition, offrez alors le gravage et préparez avec la police municipale et la Préfecture de police un plan dédié, puisqu'il y a 6.631 plaintes pour vol en 2021.

Alors que, dans le Grenelle 2, j'ai aussi fait adopter un amendement rendant obligatoire les stationnements sécurisés pour les vélos dans tous les immeubles neufs d'habitation et ceux de bureaux, neufs ou en rénovation, la délivrance de permis de construire n'en tient pas suffisamment compte encore. Mieux, afin d'inciter les copropriétés des immeubles anciens à réaliser ces aménagements - 74 aides préconisées dans tout Paris n'y suffisent pas - je vous avais proposé une exonération temporaire de la taxe foncière et l'abaissement de la C.V.A.E. ou de la cotisation foncière des entreprises. Sans succès.

Soyez au moins en initiative quant à l'application d'autres mesures, que j'ai fait adopter avec le club parlementaire vélo, interpartisan, telle l'obligation de stationnements sécurisés dans les gares ferroviaires et routières, et l'embarquement des vélos à bord des trains et des cars. Je déplore le fiasco actuel - je pense que l'on va y remédier - des "vélostations" des gares de Lyon et de Montparnasse en raison de l'absence de toute réflexion en amont, comme nous l'avions dénoncé.

Pourquoi avoir également rejeté mes vœux réduisant la distance d'implantation des stationnements vélos autour des gares de 800 à 100 mètres - aujourd'hui, c'est même 70 mètres, et vous avez perdu 5 ans - et leur sécurisation par vidéo-protection, elle aussi obligatoire depuis juin ? Idem pour le relèvement des normes de construction de garages à vélos de 1,50 mètre carré à 3 mètres carrés dans les immeubles d'habitation, et à 2 mètres carrés ou 3 % de la SHON dans ceux de bureaux.

Si la densification de l'offre de stationnement est pertinente, bien sûr, créez une application municipale de géolocalisation des arceaux à l'instar de Vélib' et un réseau de pompes à vélos en ville, comme dans le 15e arrondissement, en plus des ateliers d'autoréparation, que vous devriez développer bien davantage. Néanmoins, et même en engageant la totalité de ce budget, ce qui serait une première, vous êtes loin de l'écosystème que vous dites appeler de vos vœux. La communication et les incantations ne suffisant pas à changer les comportements.

Et puis, cessez de dresser les usagers les uns contre les autres. On dirait que c'est le discours de la Ville. Tenez enfin compte de tous les acteurs des déplacements, par exemple dans un Code de la rue que l'on attend depuis cinq ans. Retenez la notion de priorité de l'usager le plus vulnérable, notamment le piéton, trop souvent ignoré. Accompagner les citoyens vers de meilleures pratiques n'équivaut pas à les brutaliser. De même, aller à l'encontre des maires d'arrondissement contredit vos discours sur la concertation. Je n'évoquerai que la précipitation, l'opacité, le manque de technicité pour la piste Vaugirard.

Notre amendement - j'y associe, d'ailleurs, le maire du 6e arrondissement - requérant l'avis des maires pour tout projet d'axe cyclable, vous y incitera. La bonne coopération entre tous ainsi que l'ensemble des mesures que je viens de proposer - avec mon groupe et bien d'autres - en accompagnement du "Plan Vélo", sont indispensables au triplement véritable et effectif de la part modale du vélo, sur lequel votre plan précédent a malheureusement échoué.

Elles seules permettraient au "Plan Vélo" de devenir cette alternative souhaitable aux modes de transports polluants. Mais, à cette fin, Monsieur le Maire, il vous faudra changer de braquet et de méthode !

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, cher David, voici enfin le nouveau "Plan Vélo" de la mandature. Ce "Plan Vélo", les Parisiennes et les Parisiens, les associations de cyclistes, mais je crois aussi les habitantes et les habitants de la petite, voire de la grande couronne, l'attendaient avec impatience. Le "Plan Vélo" de la précédente mandature, porté par Christophe NAJDOVSKI - que je salue ici - a permis l'émergence et l'enracinement d'une pratique durable du vélo à Paris.

Bien qu'il n'ait pu être finalisé à temps, le succès inspirant de ce "Plan Vélo" nous engage à continuer et massifier cette politique de soutien et de développement de la pratique du vélo sur notre territoire. Cette pratique a connu un formidable coup d'accélérateur avec la crise sanitaire et la mise en place d'aménagements transitoires afin de désengorger les transports en commun, en application des gestes barrières et des mesures sanitaires préconisées. De nombreux citadins ont, en effet, profité de ces nouveaux aménagements sécurisés pour sauter le pas et passer aux déplacements à vélo.

En effet, à l'été 2020, 45 % des cyclistes qui empruntaient ces pistes temporaires ne pratiquaient le vélo que depuis le confinement. Entre 2019 et 2020, la fréquentation des pistes cyclables a bondi de 47 %, puis à nouveau de 22 % entre 2020 et 2021. Cette envolée de la pratique a été observée dans d'autres métropoles françaises et européennes, mais plus surprenant encore, en milieu rural également. Preuve en est que le vélo n'est plus seulement une lubie d'écologistes citadins.

Statistique plus intéressante encore, un usager sur quatre des "coronapistes" parisiennes ne résidait pas dans Paris. Nous observons un allongement tendanciel de la distance moyenne de trajet, et un développement des déplacements pendulaires entre Paris et sa métropole ou de banlieue à banlieue. Autant de signes encourageants de la démocratisation de la pratique, qui nécessitent d'être accompagnés. C'est un enjeu essentiel que se propose de relever ce nouveau "Plan Vélo" qui ambitionne de faire de Paris une ville 100 % cyclable, à travers le développement d'un maillage sécurisé qui garantira les continuités cyclables et s'inscrira dans les réseaux métropolitains et régionaux.

La coordination des différents réseaux cyclistes et la clarté de la signalétique répondent aux demandes des usagers et des usagères. D'ailleurs, je tiens à saluer ici toutes les associations de cyclistes qui œuvrent pour encourager les pouvoirs publics à créer des infrastructures cyclables sécurisées et cohérentes. Les tracés du vélopolitain et du R.E.R. vélo, réalisés par ces associations, témoignent de leur implication, de leur connaissance du terrain.

Les ambitions de la Ville sont claires : permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent, y compris les enfants et les seniors, de se déplacer à vélo en toute sécurité dans notre ville. Ainsi, conformément à l'engagement pris, nous allons pérenniser les 52 kilomètres des fameuses "coronapistes", créer de nouveaux aménagements qualitatifs, généraliser les contresens cyclables et renforcer les niveaux de maillage. Ainsi, 130 kilomètres de nouvelles pistes seront créés durant cette mandature. Une attention particulière sera accordée aux portes de la Capitale, passage extrêmement risqué, pointé par toutes les associations, afin que leur franchissement soit apaisé et sécurisé, toujours dans l'idée de faciliter les déplacements métropolitains.

Ces déplacements métropolitains nous prouvent que le vélo peut constituer une alternative crédible aux modes de transports polluants, mais aussi aux transports en commun, trop souvent saturés. Rapide, flexible, sûr, peu cher et bon pour la santé, le vélo offre également à ses usagers une certaine liberté, avec la possibilité de se combiner avec d'autres modes de transport grâce à un usage multimodal. Dans une métropole aussi dense que la nôtre, il répond également à des enjeux de santé publique : pollution de l'air, pollution sonore, sédentarité, stress. Ces arguments, les écologistes n'ont cessé de les porter depuis des décennies, au risque d'être parfois caricaturés. Nous nous félicitons de voir qu'aujourd'hui, tout le monde - ou presque - partage la nécessité de favoriser et sécuriser ce mode de déplacement urbain.

Au-delà de l'usage du vélo "stricto sensu", ces politiques participent à un apaisement de l'espace public propice au développement des mobilités douces. En ce sens, le plan pluriannuel de réalisation des nouvelles pistes va permettre d'apporter de la clarté dans l'espace public, notamment pour les piétons qui demeurent les usagers les plus vulnérables.

Je sais, cher David, que tu vas t'atteler prochainement à la nouvelle stratégie "Paris Piétons" et à la mise en place du Code de la rue.

Aujourd'hui, la Ville de Paris prend donc clairement un engagement fort en matière de développement du vélo. Elle le prouve notamment à travers le budget conséquent de 250 millions d'euros alloué à ce nouveau plan. Un

budget augmenté de 100 millions d'euros supplémentaires par rapport à celui de la précédente mandature. Désormais, cet engagement financier devra être accompagné d'un renforcement de moyens humains pour soutenir le déploiement de ce plan ambitieux et permettre ainsi sa mise en œuvre complète d'ici 2026. Car les Parisiennes et les Parisiens nous observent et veilleront à ce que cet engagement soit bien tenu.

Mon collègue, Frédéric BADINA-SERPETTE, complétera mon propos sur le "Plan Vélo" en abordant la question du stationnement sécurisé, du renforcement de l'écosystème vélo et du développement de l'apprentissage.

Enfin, je profite de ce débat pour revenir sur les propos entendus hier, à droite de cet hémicycle. Un élu qualifiait les "coronapistes" de "politique opportuniste qui sert nos intérêts". Force est de constater que ces nouvelles pistes servent également les intérêts des Parisiennes et des Parisiens, et de tous les "vélotaffeurs" franciliens qui optent pour la bicyclette pour se rendre au travail. Avec ce "Plan Vélo", nous entendons accompagner et sécuriser leurs déplacements, et nous savons qu'ils feront des émules.

Ainsi, je vous propose de finir cette intervention en chanson, car, comme le chantait Joe Dassin en 1972 dans "La Complainte de l'heure de pointe" : "Dans Paris à vélo on dépasse les autos/A vélo dans Paris on dépasse les taxis/Dans Paris à vélo on dépasse les autos/A vélo dans Paris on dépasse les taxis". Et désormais, à Paris, les vélos continueront à dépasser les autos dans des conditions améliorées et plus sécurisées.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai hésité à ouvrir tous les micros, Madame la Présidente, mais il est trop tôt encore.

D'une présidente à un président, c'est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ d'intervenir.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je suis meilleur à vélo qu'en chanson, donc je ne vous ferai pas une petite chanson. Je vais simplement vous dire que cette ambition de faire un Paris 100 % cyclable est une ambition partagée par le groupe Communiste et Citoyen. Une ambition pour que nous ayons des parcours sécurisés, reliés aux autres départements, un maillage régional qui permette à terme de se déplacer partout en Ile-de-France.

Une partie du chemin a déjà été effectuée avec la création des "coronapistes". Leur pérennisation prévue par le "Plan Vélo" est une bonne nouvelle. D'ailleurs, la crise de la Covid nous amène à un changement de culture, à une véritable "vélorution". Cette "vélorution" est valable, bien sûr, sur la pérennisation des pistes. Ma collègue Barbara GOMES y reviendra. Elle nécessite aussi de réduire les endroits où nous avons beaucoup de problèmes, c'est-à-dire les points de carrefours qui ne sont pas aménagés, mais aussi d'entretenir les anciennes pistes cyclables. Et cela demande des moyens.

Je voudrais vous dire que, pour le groupe Communiste et Citoyen, la dimension populaire liée au vélo nous tient à cœur. C'est un critère crucial dans la réussite de ce plan. C'est l'idée d'une vraie démocratisation de la pratique. Cet objectif, c'est l'accès de toutes et tous à la pratique du vélo. Or, encore aujourd'hui, selon une étude de l'Union "Sport & Cycle", une grande majorité des cyclistes fait partie d'un public aisé, à savoir 61 % constitués de C.S.P.+. Or, vous le savez, historiquement, le vélo était une culture populaire. Les premiers à se déplacer à vélo étaient les ouvriers et les étudiants. Le combat pour que les classes populaires et les Parisiens les moins aisés puissent avoir accès au vélo, est donc plus que jamais d'actualité. Le vélo doit être une pratique accessible à toutes et à tous, peu importe l'origine sociale, le niveau de revenu ou la localisation géographique. Evidemment, Vélib' a été l'un des premiers accélérateurs de cette démocratisation, même si aujourd'hui beaucoup de réflexions nous amènent à penser qu'une régie publique serait peut-être une solution à terme.

Nous pensons que d'autres aspects doivent être développés, notamment l'aide à l'achat d'un vélo. Aujourd'hui, les prix d'entrée de gamme d'un vélo neuf sont trop élevés, notamment quand il s'agit d'un V.A.E., c'est-à-dire d'un vélo à assistance électrique. Autant le dire, beaucoup trop cher pour les Parisiens les moins aisés qui voient leur facture d'énergie augmenter, leurs salaires qui continuent de stagner et le Gouvernement qui croise les bras. Nous proposons donc de renforcer les aides à l'achat d'un vélo à destination des Parisiens sur critères sociaux, en s'appuyant par exemple sur le quotient familial. Nous proposons également d'ouvrir cette aide à tous les agents de la Ville qui habitent à Paris ou pas, également sur critères sociaux. Cette aide ne portera pas seulement sur les vélos à assistance électrique, mais sur tous types de vélos, y compris les vélos traditionnels ou les vélos cargos, notamment les vélos qui peuvent s'adresser à des enfants. Vous savez que c'est l'un des premiers cadeaux de Noël. Evidemment, aujourd'hui, la démocratisation passe par les enfants.

Cette démocratisation, c'est le pouvoir d'acheter un vélo, mais c'est aussi savoir rouler avec. Nous souhaitons, dans un même vœu, rehausser les subventions allouées aux associations qui effectuent régulièrement des formations concernant la pratique du vélo, la réparation, l'apprentissage du Code de la route. Car, si le nombre de personnes qui pratiquent le vélo augmente, il est nécessaire de faire émerger aujourd'hui une culture du savoir rouler. Ce n'est pas avoir une pratique jetable, louant un vélo en "free floating", roulant sans connaître le Code de la route et se mettre en danger ainsi que mettre en danger les piétons qui nous entourent. Cette culture du vélo n'émergera que par l'éducation populaire et la sensibilisation. Nous voyons aujourd'hui l'augmentation rapide du nombre de cyclistes à accentuer les tensions qui pouvaient déjà exister entre cyclistes, automobilistes et piétons.

Nous avons donc besoin d'un véritable plan de formation. Une expérience positive existe déjà sur ce sujet dans le 12e arrondissement. Nous avons été l'arrondissement pilote du savoir rouler, avec le "Paris Cycliste Olympique" qui, aujourd'hui, a formé 900 enfants des écoles du 12e arrondissement au savoir rouler. C'est une expérience remarquable, une expérience qu'il faut continuer et amplifier. D'ailleurs, je voudrais remercier le "Paris Cycliste Olympique" pour son intervention dans le 12e arrondissement depuis 2018.

Ce "Plan Vélo" propose de mettre en place progressivement ce programme au niveau parisien et de le généraliser. Nous souhaitons que cette mise en place soit accélérée, sans attendre l'obligation légale d'entrée en vigueur au cours de l'année 2022. Nous avons voté, en décembre dernier, un amendement permettant notamment la création d'un poste de coordination, afin d'assurer la formation des différents acteurs qui apprendront à nos enfants le savoir rouler. Aujourd'hui, je n'ai pas de nouvelles de la création de ce poste et je me permets de vous questionner à nouveau. C'est un sujet très important parce que, derrière cela, c'est la question de la coordination et de la cohérence des différentes interventions. Je pense notamment à l'intervention dans les centres de loisirs, dans les écoles, mais aussi du "Paris Sport Vacances".

Nous souhaitons aussi que, pour plus de cohérence, la Ville de Paris aménage un espace dédié à la sécurité routière. Je pense à la pelouse de Reuilly, dans le bois de Vincennes, qui est proche de la Cipale. Cet espace sécurisé permettrait à l'ensemble des publics de venir sur place et d'acquérir cette culture du vélo, que ce soient les enfants mais aussi les adultes, puisqu'aujourd'hui nous avons aussi un besoin d'apprentissage du vélo chez les adultes.

Je terminerai, et vous l'avez compris dans mon introduction : le vélo, c'est aussi une passion. C'est un sport olympique. Nous avons aujourd'hui la chance d'avoir en France le double champion du monde, Julian ALAPHILIPPE. Nous avons aussi le "Tour de France", qui arrive chaque année sur les Champs-Elysées. Nous devons tenir compte de cette passion, qui est une passion populaire, enracinée depuis le Front populaire dans notre pays. Nous avons la chance d'avoir deux anneaux cyclables à Paris, notamment un dans le bois de Vincennes, que nous avons rénové et qui accueille aujourd'hui de nombreux cyclistes à l'entraînement. Aujourd'hui, nous avons aussi un vœu, que nous soutiendrons, sur la rénovation de l'anneau dans le bois de Boulogne.

Je pense, enfin, à la Cipale, le vélodrome national qui a accueilli plusieurs fois l'arrivée du "Tour de France" et plusieurs champions olympiques sur piste. Nous avons demandé que, dans le plan d'investissement de mandature, ce lieu soit rénové et permette de relancer les courses cyclistes sur ce vélodrome.

Voilà notre volonté et notre objectif. C'est aussi sortir du cliché du "bobo à vélo", pour faire du cyclisme une pratique populaire accessible à toutes et à tous.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Et c'est sans doute le cycliste le plus émérite de notre Assemblée qui le dit.

La parole est à Mme Hanna SEBBAH.

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher collègue.

La transition est parfaite puisque ce vœu vise justement à proposer la sécurisation renforcée de l'anneau de Longchamp. Vous l'avez mentionné. C'est un endroit absolument exceptionnel, puisque c'est un anneau de 4 kilomètres qui est un lieu d'entraînement pour les cyclistes qui pratiquent ce sport avec passion, et aussi un espace d'apprentissage pour les jeunes et les moins jeunes. Quand on a pour ambition de faire de Paris une ville 100 % cyclable, ce lieu doit être considéré avec attention.

Vous connaissez le caractère exceptionnel de ce lieu, puisque j'avais proposé, en octobre 2020, un vœu visant notamment à fermer à la circulation, à titre d'expérimentation, la route de Sèvres à Neuilly pour permettre aux cyclistes de pratiquer leur sport dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité. Ce vœu avait été adopté à l'unanimité. Cette expérimentation, qui s'est déroulée de juillet à novembre, a rencontré un très grand succès, malgré la colère de la ville de Boulogne. Mais nous en reparlerons certainement.

Le vœu que je présente aujourd'hui a pour objectif de proposer trois choses. La première, c'est la piétonisation définitive de cette route de Sèvres à Neuilly. Puisque cela a rencontré un grand succès, je pense qu'il faut poursuivre ce dispositif. Le deuxième point, c'est d'avoir des aménagements dignes de ce nom le long de l'anneau de Longchamp, en particulier le long de la route des Tribunes, une route particulièrement dangereuse, où il y a eu de nombreux accidents dont un mortel. Philippe, 54 ans, qui était un habitué de cet anneau, est décédé tragiquement il y a quelques mois parce qu'une camionnette était garée sur la piste cyclable.

Enfin, le dernier point - vous l'avez mentionné - le "Plan Vélo" évoque principalement le vélo comme mode de déplacement. Je souhaiterais, par ce vœu, que l'on puisse parler du vélo comme une pratique sportive et s'interroger sur l'avenir de l'anneau de Longchamp. Quel plan pour l'anneau de Longchamp ? En particulier, je m'interroge sur la pertinence de qualifier cet anneau "d'équipement sportif". Mais je pense qu'une réunion de concertation avec les associations, notamment l'association "Vélo Longchamp", et l'ensemble des parties prenantes est nécessaire.

J'espère que ce vœu rencontrera l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne nie pas les efforts ni les engagements de la Ville, mais je pense qu'il ne faut quand même pas faire des communications où, là, c'est vraiment de la propagande. Dans le dossier de presse concernant soi-disant l'inversion des courbes, que vous prétendez pouvoir atteindre en 2024 entre les déplacements en voiture et les déplacements à vélo, honnêtement, ce n'est pas sérieux. Je pense qu'il y a suffisamment de choses qui sont faites par la Ville pour ne pas décrédibiliser l'action de la Ville par des graphiques qui sont complètement faussés. Parce que, dans ce graphique, on a une échelle qui passe avec des écarts de 200.000, puis, d'un coup, un écart d'un million d'euros.

Et puis, on ne sait pas pourquoi mais, la courbe, vous êtes persuadés qu'à partir de 2021, les choses vont totalement s'accélérer et s'inverser, dans une projection qui, je pense, est un peu présomptueuse. C'est problématique parce que, du coup, on ne peut pas travailler sérieusement si, à un moment donné, il y a plus de moyens qui sont mis dans une communication, mensongère en plus…

C'est exagéré, parce que, franchement : reprends les données, apprends à faire un graphique et tu verras que ce n'est pas sérieux.

Par contre, la pratique du vélo progresse, et c'est une bonne chose. Il faut continuer d'accompagner la pratique du vélo.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, on laisse Danielle SIMONNET parler seule.

Mme Danielle SIMONNET. - Beaucoup ont parlé de la culture du vélo. Moi, pendant la campagne municipale, j'avais proposé d'offrir un vélo à chaque jeune dès leurs 16 ans. Cela avait été évalué à 4 millions d'euros. Ce n'est pas non plus une somme complètement "inassumable". J'ai vu qu'Europe Ecologie Les Verts avait aussi soutenu cette proposition au niveau du Conseil régional. Il y a donc peut-être la possibilité de faire avancer cette idée et de la prendre au niveau de Paris, parce que cela me semble important.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je dirais que, oui, il faut développer les pistes cyclables et ne plus compter les couloirs de bus dans les plans d'aménagement des pistes cyclables. Il faut développer beaucoup plus les stationnements, arceaux, "vélostations", notamment dans les gares et "vélobox".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut lutter aussi contre le trafic de transit avec les raccourcis. Il y avait une promesse de 350 millions d'euros pour le "Plan Vélo". Cette enveloppe serait bien nécessaire.

Pour terminer, municipaliser enfin Vélib'.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux d'abord saluer les membres des associations vélos présents ce matin.

L'adoption de ce "Plan Vélo" est une excellente chose pour Paris, mais aussi - je me permets de le dire - pour le 20e arrondissement. En effet, si la politique portée par la précédente majorité municipale a permis de lancer une dynamique importante dans la transition des moyens de transport des Parisiens et Franciliens, il est nécessaire aujourd'hui de continuer et d'amplifier ce mouvement - visiblement, tout le monde en est d'accord ce matin - notamment dans un arrondissement où ce projet n'était pas une priorité dans la précédente mandature.

Le "Plan Vélo 2" a l'ambition de poursuivre la construction d'une ville 100 % cyclable. Une ambition qui se matérialise par l'aménagement de nouvelles infrastructures, par le développement massif de solutions de stationnement sécurisé, par le renforcement du vélo sur l'ensemble du territoire parisien et métropolitain : pérennisation des "coronapistes", aménagement et sécurisation des carrefours et des portes. D'ailleurs, je veux souligner que cette sécurisation est indispensable. Ce matin, j'ai une pensée pour Angela Sandoval, fauchée porte de Montreuil fin juin. Oui, la sécurisation des portes est indispensable.

Ce nouveau "Plan Vélo" marque la poursuite de la politique volontariste poursuivie par la Ville de Paris et s'inscrit dans la transition écologique indispensable de la collectivité. Je rappelle qu'en France, le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre. Emissions essentiellement dues aux déplacements des personnes en voiture particulière. Pour tenter de réduire cette part, la Ville encourage - et c'est bien - les mobilités actives et douces, et ce, dès le plus jeune âge, comme avec la campagne pour que tous les enfants parisiens soient formés, non seulement à la conduite d'un vélo, mais aussi aux règles d'usage de l'espace public qui incluent, bien sûr, la relation avec les piétons.

Enfin, j'aimerais parler de deux aspects du "Paris 100 % cyclable" de demain, souvent trop peu abordés. D'abord, les ateliers de logistique urbaine, menés actuellement en lien avec mes collègues David BELLIARD et Jacques BAUDRIER, et leur intégration dans le P.L.U. bioclimatique. C'est un aspect essentiel du Paris de demain. Les "hubs" logistiques offrent une livraison du dernier kilomètre à vélo ou à vélo cargo, et permettront de ne pas opposer développement économique de la ville et circulation douce, un paradoxe trop souvent proposé par nos collègues de l'ouest parisien, alors même que les pratiques des professionnels évoluent.

Ensuite, votre capacité à accueillir dans de bonnes conditions le tourisme, si nécessaire à notre vie économique, sans vivre comme un frein nos ambitions écologiques, à travers, entre autres, le tourisme vert. J'évoquerai ici le projet "parc des hauteurs", qui reliera les 12e, 19e, 20e arrondissements à nos voisins de Romainville, Montreuil et Vincennes, ainsi que le cyclotourisme qui permettra d'accroître les liens entre l'Est parisien et la Métropole. Je pense notamment au canal de l'Ourcq ou au bois de Vincennes.

Je me réjouis d'autant plus de ce "Plan Vélo" que le 20e arrondissement est l'un des mieux équipés en termes d'aménagements cyclables. La fréquentation de la piste bidirectionnelle de l'avenue Gambetta démontre l'attente des habitants du 20e arrondissement en ce domaine. J'ai bien noté que les infrastructures à l'échelle de l'arrondissement ou les petites liaisons interquartiers seront aménagées au cours d'autres processus, comme la démarche "Embellir votre quartier". Nous nous réjouissons d'avoir d'ores et déjà commencé à les mettre en place dans notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme la Présidente, Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette nouvelle version du "Plan Vélo", un peu améliorée, prévoit des aménagements qui n'ont effectivement pas fait l'objet de discussions et prend "a priori" le même chemin.

D'ailleurs, cher David BELLIARD, qui a "bossé", j'ai signalé la "coronapiste" que nous avons boulevard les Invalides, et n'ai pas eu de réponse. Je reconnais que nous avons pu échanger avec vous, cher David BELLIARD. Il y a des choses et des aménagements - parfois, nous considérons que c'est trop à la marge - mais nous parvenons quand même à quelques aménagements où le maire d'arrondissement, mais c'est très ponctuel, peut être entendu. Je voulais le signaler à votre endroit, cher David BELLIARD.

Mais il aura fallu attendre le 21 octobre pour que ce "Plan Vélo" soit présenté aux maires d'arrondissement ou aux groupes politiques. On a pu y découvrir, au choix : des projets de pérennisation reportés à on ne sait pas quand, des aménagements pas du tout finalisés. D'ailleurs, c'est toute la question de l'aménagement d'un itinéraire cyclable de 3,5 kilomètres sur le boulevard Saint-Germain. Si les piétons sont évidemment les grands oubliés de la mobilité parisienne, nous considérons quand même que les cyclistes ne sont finalement pas si bien servis que cela, puisqu'il est en effet indispensable que la pérennisation des aménagements cyclables s'accompagne d'une sécurisation des pistes, principalement aux carrefours et aux croisements.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, vous avez bien fait de dire que nous avions discuté avec Jacques BAUDRIER pour qu'il y ait des cours et des sensibilisations pour ceux qui ne savent pas faire du vélo. Il y en a beaucoup puisque nous avons une demande de formation, ou en tout cas d'apprentissage au vélo.

Je relève aussi que la création de nouveaux aménagements cyclables semble vouloir se faire, encore une fois, au détriment des lignes de bus, dont la circulation avait pourtant été facilitée grâce à la création de ces couloirs dédiés. Finalement, il n'y a pas besoin d'être d'un quelconque bord politique pour détricoter l'héritage des prédécesseurs, puisque c'était l'ancienne mandature.

En l'état, le "Plan Vélo" propose d'entériner aussi la création d'une Z.T.L. au nord du boulevard Saint-Germain. De toute façon, cette Z.T.L. pose des problèmes puisqu'il y a des réserves des autorités environnementales. L'opération d'aménagement d'une piste cyclable de 3,50 kilomètres sur le boulevard Saint-Germain, à peine présentée, jamais discutée, n'a d'ailleurs pas vocation à subsister dans ce plan - c'est le sens de l'amendement que nous portons avec Jean-Pierre LECOQ - puisqu'aucune étude d'impact n'a évalué les conséquences de cette modification quand même substantielle de la circulation, associée à la création d'un aménagement cyclable. Pas plus que celle d'une nouvelle voie de bus à contresens.

Réguler les flux, ce n'est pas asphyxier tout un quartier. Il faut évidemment revoir cet aménagement que l'on nous impose, qui est finalement la nouvelle marque de fabrique de cette nouvelle majorité, et nous le regrettons. Chaque tronçon de piste cyclable, il y a quand même des enjeux de proximité, que nous, les maires d'arrondissements, devons gérer au quotidien. Aujourd'hui, nous ne gérons plus une négociation ou des demandes de modification, ou des remontées d'observation, mais que des contestations ou des protestations. Puisque, derrière chaque voie de bus supprimée, il y a des Parisiens dont vous renforcez forcément l'isolement, notamment dans ce type d'arrondissement.

Il est indispensable que les maires d'arrondissement soient pleinement associés aux décisions de création des nouvelles pistes cyclables - je crois qu'il y a une voie pour cela - ainsi qu'à la mise en œuvre du double sens de circulation. C'est le sens de notre deuxième amendement, qui demande l'instauration d'un avis conforme des maires d'arrondissement sur l'ensemble de ces projets, comme d'ailleurs nous avions réussi à l'obtenir sur les autorisations de terrasses, notamment les terrasses éphémères.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher David, quelques mots, ce matin, pour compléter les propos de ma collègue, Fatoumata KONÉ, notamment pour préciser les ambitions des écologistes parisiens sur ce nouvel acte majeur de notre politique vélo.

Commençons par la question essentielle du stationnement, plus particulièrement du stationnement sécurisé à Paris. Toutes les études le disent, et nous le rappelons régulièrement sur ces bancs : la peur du vol demeure le deuxième frein à la pratique du vélo en milieu urbain. L'enjeu est complexe, car les besoins en matière de stationnement sont multiples, qu'il s'agisse d'aller au travail, de déposer ses enfants à l'école, d'aller faire ses courses, d'aller au sport, ou tout simplement de prendre le temps de se promener et de visiter un site touristique.

Il est d'autant plus complexe que l'explosion constatée de la pratique du vélo à Paris impose des mesures à la hauteur des besoins. Par conséquent, nous devons adapter l'offre de stationnement non seulement aux usages, mais aussi aux nouveaux modèles de vélos, comme les cargos. C'est ce à quoi ce "Plan Vélo" s'attelle, c'est sur ce point que nous discutons ce matin, avec un objectif de 130.000 places de vélos durant la mandature, réparties entre espace public, parkings des bailleurs sociaux, parkings concédés, nœuds intermodaux, logements et bureaux privés. Une vision globale que nous saluons.

L'objectif des 50.000 places créées dans le privé témoigne de la ligne claire portée par la Ville. Il est désormais urgentissime que les acteurs privés et les partenaires institutionnels de la Ville se saisissent de cette dynamique et intensifient leurs efforts pour développer du stationnement sécurisé. A cet égard, il nous faut donc beaucoup d'espoir dans la mobilisation des chambres consulaires, comme la C.C.I. ou la Chambre de métiers et de l'artisanat, pour sensibiliser les acteurs économiques et les entreprises sur les aides auxquelles ils ont droit.

Ces échanges, ils devront aussi porter, selon nous, sur les freins à lever pour utiliser plus massivement le vélo dans les trajets domicile travail. Sur les copropriétés, compte tenu de la densité, de l'âge, mais aussi du prix du bâti à Paris, la campagne de communication prévue et destinée aux copropriétés privées sur les systèmes d'aides qui sont mises à leur disposition dans la perspective de créer un local vélo, est bien entendu la bienvenue. Je dirai même qu'elle est indispensable. Je pense que, quotidiennement, dans nos arrondissements, c'est certainement l'un des sujets qui revient régulièrement.

Cet effort d'accompagnement de la Ville se traduit également depuis plusieurs années par des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Alors que la Région propose également des aides, il apparaissait nécessaire d'engager leur refonte afin de clarifier la lisibilité des aides, mais aussi et surtout d'introduire des critères de revenus pour pouvoir en bénéficier. Aujourd'hui, ces aides sont, en effet, majoritairement sollicitées par des CSP+. Il serait donc beaucoup plus juste pour nous de veiller à ce que ces aides soient sollicitées de manière beaucoup plus massive par les plus précaires. Nous pensons aussi aux artisans et aux ouvriers qui ont besoin d'être beaucoup plus accompagnés dans leur transition vers le vélo cargo, par exemple.

Car, oui, cher Monsieur MARGAIN, contrairement à ce que vous avez voulu faire croire hier dans cet hémicycle, les artisans parisiens se saisissent de cette opportunité. On ne compte plus les reportages sur les entrepreneurs et les artisans qui se saisissent de la transition écologique pour se tourner vers les modes doux. Vous le savez, vous avez présidé à la Région à la destinée de l'Agence de développement économique. Vous connaissez les acteurs économiques. Vous savez que ces gens commencent à travailler sur ces questions. Evidemment, ce n'est pas toujours la solution en grande couronne, mais en agglomération, c'est une solution utile. En tout cas, ces entrepreneurs et ces artisans font appel à nous pour le faire, et c'est une bonne chose.

Il nous faut désormais accompagner la transition des professionnels qui le peuvent et le veulent vers un usage quotidien facilité du vélo, le développement des vélos cargos adapté à un usage professionnel, conjugué à la création d'infrastructures adaptées d'aides spécifiques, va nous permettre enfin de franchir ce cap essentiel que nous voulons à Paris. La cyclo-logistique est d'ores et déjà en plein boom. J'en parlais déjà hier dans une précédente intervention. La Ville encourage la structuration de la filière via notre politique d'investissement à impact social. Je citerai ici "Olvo", la coopérative cyclo-logistique du 18e arrondissement. La stratégie de logistique urbaine, en cours d'étude, apportera une couche supplémentaire à la consolidation de la filière dont je veux parler.

Le vélo n'est pas qu'une affaire d'infrastructures. C'est aussi une filière économique, avec des acteurs innovants et engagés qui interviennent de la production à la vente, en passant par la réparation, la formation et

désormais le réemploi. Toutes ces mesures participent au renforcement de l'écosystème à Paris et de tous les acteurs qui le composent. C'est une excellente chose.

Nous le constatons tous les jours. N'en déplaise à certaines et certains à droite, la pratique du vélo ne se cantonne plus à de simples balades récréatives ou de rares trajets domicile travail. Même le MEDEF le reconnaît et prend conscience de ce big-bang. C'est dire. Il ne s'agit plus d'opposer le vélo à la marche, à l'automobile ou aux transports en commun, mais bien d'en faire le maillon structurant de la chaîne de nos déplacements aussi souvent que possible et une alternative au mode carboné, avec son infrastructure dédiée et son écosystème.

Regardons autour de nous. Nous sommes encore certaines et certains ici de continuer à exercer un métier dans la vie normale. C'est mon cas. Ce n'est pas qu'une question de "bobo à vélo". Combien de cols blancs à La Défense, à Plaine Commune ou à Issy-les-Moulineaux ont décidé de se tourner vers le vélo dans leurs déplacements domicile/travail ? C'est devenu monnaie courante. Un exemple en Seine-Saint-Denis où les entreprises de Plaine Commune, réunies au sein de "Plaine Commune Promotion", encouragent le vélo par le financement d'ateliers d'autoréparation dans leurs entreprises. Je vous le donne en mille : c'est un acteur de l'économie sociale et solidaire parisien, "SoliCycle", qui opère sur ce territoire. "SoliCycle", cité à plusieurs reprises hier et ce matin, un acteur solidaire et circulaire qui est structurant dans la filière, à qui nous avions proposé, avec Éric LEJOINDRE, dans le 18e arrondissement, de s'installer durablement dans l'arrondissement. C'est chose faite. Il constitue un réseau de réparation structuré tourné vers les quartiers populaires. C'est notre contribution à la structuration du réseau d'acteurs du cycle, et nous en sommes fiers.

J'en profite pour remercier mon collègue écologiste en arrondissement, Antoine DUPONT, qui poursuit, aux côtés des associations et avec engagement, ce travail sur le développement du vélo dans l'arrondissement.

C'est donc bien une affaire de mode de vie. Ce "Plan Vélo" permet à chacune et chacun, quels que soient sa vision de l'écologie et son rapport à la politique, car nous en faisons aujourd'hui un sujet politique, de faire évoluer son quotidien et de contribuer à sa mesure à la lutte contre le dérèglement climatique.

En guise de conclusion, je voudrais conclure sur la dimension formation et apprentissage, car, oui, si les comportements sont loin d'être parfaits en matière de respect du Code de la route pour la voiture individuelle, les cyclistes ne sont pas en reste. Cessons d'opposer les modes, oui, mais veillons aussi à ce qu'ils cohabitent le mieux possible. Certains collègues l'ont dit ici. C'est là que la dimension formation et apprentissage du vélo en ville est fondamentale. Nous avons encore beaucoup de travail. Ce plan comporte un volet important sur la pratique inclusive du vélo, un volet utile pour les plus jeunes, notamment pour les accompagner et les rassurer dans leur pratique.

J'en profite pour évoquer le projet de "Maison des métiers du vélo" dans le 18e arrondissement, porté par un collectif d'acteurs issus de l'économie sociale et solidaire, et que nous voulons structurant pour l'apprentissage des métiers et de la pratique du cycle, avec Éric LEJOINDRE et mes collègues Antoine DUPONT et Émile MEUNIER.

Notre vision est cohérente et structurée. Oui, nous avons un gros travail à faire sur la prévention, la formation au Code de la route, la cohabitation des modes et la sécurité des circulations. Nous ne pouvons plus accepter que les cyclistes soient régulièrement agressés par d'autres usagers de l'espace public. Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire écologiste du 12e arrondissement, me racontait de nouveau ce matin un échange compliqué avec un motard. Oui, nous avons un sujet de cohabitation sur l'espace public. Il faut le reconnaître. Les cyclistes, comme les piétons, comme les motards, comme les automobilistes, comme les conducteurs de bus, sont concernés.

Ce "Plan Vélo" nous donne les clefs pour résoudre ces conflits, vient structurer notre politique au bénéfice des usagères et des usagers, comme de l'ensemble des acteurs du secteur. Merci à David BELLIARD et merci aux services pour ce plan ambitieux et complet. Nous pouvons en être fiers.

Je vous remercie.

(Mme Célia BLAUEL, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour cinq minutes.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme l'a dit mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ tout à l'heure, nous saluons cette planification engagée sur les 5 prochaines années. Tous les chiffres le montrent : la pratique du vélo est en augmentation chaque année dans notre ville. Entre 2018 et 2019, Paris a vu augmenter son nombre de cyclistes de 54 %. C'était plus 47 % entre 2019 et 2020, et plus 20 % entre 2020 et 2021. Sur certains axes, la fréquentation dépasse même celle des voitures en heures de pointe.

Avec ces chiffres, il est clair que nous avons répondu à une demande, à un besoin de la population. C'est une vraie réussite et aussi une réponse à une partie de l'hémicycle, qui, si on l'avait écoutée, aurait laissé Paris et les quais de Seine être des autoroutes à ciel ouvert. Sans parler de notre Président, Emmanuel MACRON. Son bilan en matière de vélo est l'équivalent de son bilan en matière d'écologie. En un mot : le néant. Le "Plan Vélo" mis en place en 2018 prévoit d'investir 350 millions d'euros sur 7 ans. Vous savez ce que cela fait, 350 millions d'euros sur 7 ans ? Cela fait 75 centimes par Français et par an. Vous parlez donc d'une aumône.

Notre réussite à Paris est le résultat d'une logique simple. Lorsque les infrastructures sécurisées sont mises à la disposition des Parisiennes et des Parisiens, ils les utilisent. Seulement, aujourd'hui, il est vrai, et cela a été dit, que certaines pistes cyclables sont victimes de leur succès. Par exemple, c'est le cas du double sens boulevard Sébastopol, de la piste cyclable du boulevard Magenta, et de beaucoup d'autres. Cette saturation nuit à la sécurité des cyclistes, mais aussi à la sécurité des piétons. Elle est la source de nombreux accidents, qui suivent la même courbe d'augmentation que celle de la fréquentation des pistes cyclables. La plupart de ces accidents ont d'ailleurs lieu aux intersections - Nicolas le disait tout à l'heure - sur les grands carrefours de ville. C'est le cas à différentes portes de Paris, où l'on compte de plus en plus d'accidents, parfois mortels, depuis la fin du premier confinement.

Ce sont aussi les lieux d'habitation des Parisiennes et des Parisiens les moins aisés. Celles et ceux qui sont encore trop souvent à l'écart des consultations, qui sont loin des associations les plus influentes sur la construction du "Plan Vélo". En fait, en plus de l'écologie, il faut vraiment que l'on veille à ce que le vélo soit aussi pensé dans sa dimension populaire. Il s'agit de permettre aux habitants et aux habitantes de ces quartiers populaires d'avoir accès aux infrastructures cyclables - il y a des infrastructures de qualité - à des places de stationnement sécurisé, à des vélos à moindre coût. C'est le sens des vœux que nous déposons sur ce "Plan Vélo".

C'est aussi la raison pour laquelle nous pensons nécessaire qu'il y ait un investissement important sur les pistes cyclables déjà existantes pour les agrandir - on en discutait tout à l'heure - les sécuriser et les adapter. Nous constatons que le plan ne prévoit que des créations sur les 5 prochaines années. Or, nous souhaitons qu'y soient également intégrées des adaptations d'aménagements, qui sont déjà vieillissantes.

Nous faisons un constat : celui que nous ne pourrons pas rénover les anciens aménagements et créer de nouveaux avec le budget qui est proposé ici. A Paris, 250 millions d'euros seront consacrés sur les 5 prochaines années. Cela représente 23 euros par an et par habitant. Il est vrai que c'est un investissement important, surtout quand on se souvient des 73 centimes d'Emmanuel MACRON. Mais, au regard de nos besoins et de nos ambitions, je crains que cela ne reste quand même insuffisant pour notre ville, pour qu'elle soit une vitrine mondiale du vélo. Pour s'en rendre compte, regardons nos voisines métropoles. A Lyon, ce sont 38 euros par an et par habitant, à Strasbourg, 40 euros. A Utrecht, aux Pays-Bas, la somme atteint 122 euros par an et par habitant.

Pour Paris, nous demandons que le budget du "Plan Vélo" soit rehaussé à hauteur de 50 millions d'euros, pour atteindre la somme de 300 millions d'euros. Nous formulerons alors cet amendement au budget voté en décembre prochain. Cette somme serait ainsi attribuée au réaménagement et à la rénovation des anciennes pistes cyclables, et permettrait de sécuriser les points de discontinuité qui sont la source d'accidents.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour 4 minutes 20.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur l'Adjoint au Maire, cher David BELLIARD, oui au "Plan Vélo" et au développement du vélo à Paris, parce que c'est assurer une mobilité douce qui correspond à notre vision de la ville pour une ville et un espace public plus apaisés. Mais, pour réussir ce "Plan Vélo", il y a un certain nombre de conditions que je voudrais évoquer avec vous, qui vont soulever un certain nombre de questions.

Tout d'abord, un point sur le calendrier. Pouvez-vous nous assurer de tenir le calendrier ? Parce que c'est un rythme soutenu qui est évoqué dans ce "Plan Vélo". Il faut absolument que l'on réussisse, dans cette mandature, la transformation pour la pratique du vélo.

Deuxième point, il faut un réseau pour développer la pratique du vélo, un réseau extrêmement précis, un véritable maillage à l'échelle du Grand Paris et à celle de Paris intra-muros. Je voudrais vous interroger sur le travail avec les autres communes et la Métropole sur le développement du réseau à l'échelle du Grand Paris, mais également sur le retard que certains arrondissements ont dans le développement du vélo, notamment dans l'ouest parisien, pour que, là aussi, ces habitants puissent utiliser facilement le vélo.

Ensuite, je voudrais évoquer le sujet des moyens de réalisation. 250 millions d'euros ont été annoncés. Est-ce que c'est un chiffre minimum ou un chiffre plafond pour vous ? Cela représente 23 euros par habitant, très loin encore de ce que peuvent faire d'autres villes en Europe. Pouvez-vous, dans cette mandature, obtenir des moyens supplémentaires pour aller plus loin dans la réalisation du développement du vélo ?

Ensuite, je voudrais vous interroger sur la "Mission Vélo" au sein de la Direction de la Voirie et des Déplacements. Aujourd'hui, je crois que ce sont 11 personnes qui sont affectées. Pensez-vous que ce soit suffisant ? Certaines associations parlent d'un objectif de 20 personnes pour développer davantage le développement du vélo à Paris.

Je voudrais évoquer aussi le piéton, qui est le plus vulnérable sur la voirie. Il faut le protéger. D'ailleurs, j'avais fait, il y a quelques années, un certain nombre de propositions sur le sujet. Cela nécessite que, dans le développement de la pratique du vélo, l'on développe le savoir rouler. Le savoir rouler, c'est l'éducation en amont, notamment dans les écoles. J'avais porté aussi cette proposition. Delphine BÜRKLI, la maire du 9e arrondissement,

de notre groupe "Indépendants et Progressistes", depuis plusieurs années, permet cette éducation au savoir rouler pour tous les enfants de cours moyen deuxième année dans son 9e arrondissement.

Enfin, je voudrais évoquer la question de la signalisation pour les vélos, la lisibilité. C'est absolument important. Quels sont les axes de travail qui sont les vôtres ? Quels sont les projets très concrets que vous allez mettre en place pour faire en sorte que, lorsque l'on prend son vélo, on le fasse en toute sécurité, l'on sache où l'on va et comment on y va, sans risque et en étant protégé ?

Enfin, vous me permettrez de répondre à ma collègue Barbara GOMES, qui évoquait tout à l'heure le vélo. Vous ne pouvez pas tout à fait dire que l'Etat ne fait rien, parce que c'est la première fois que l'Etat s'engage sous ce quinquennat pour financer des infrastructures pour le vélo. Aucun Gouvernement de gauche ou de droite ne l'avait fait. C'est le premier Gouvernement à financer concrètement les collectivités locales pour développer les infrastructures de vélos. Je voulais aussi le rappeler à cette occasion.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Juste avant de donner la parole à M. Ariel WEIL, si vous pouvez, s'il vous plaît, Monsieur NAJDOVSKI, je suis navrée, on vous entend vraiment beaucoup. On a un bruit de fond très désagréable pour les orateurs. Merci.

La parole est à M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, la Bastille est assiégée et la République est en danger. Dans Paris à vélo, on dépasse les autos. Vous connaissez tous "La Complainte de l'heure de pointe" de Joe Dassin. Pour la dernière partie, en tout cas, j'ai l'impression qu'elle est plus que jamais d'actualité. Ce qui est sûr, c'est que la file indienne des pots d'échappement qui, de la Concorde jusqu'à la Bastille, formait un cordon asphyxiant le Centre de Paris, a aujourd'hui cédé la place à une trame calme, mais active.

L'essor exceptionnel des nouvelles mobilités plus douces pour nos yeux, pour nos oreilles, pour nos poumons, est un véritable phénomène d'urbanisme. J'en suis convaincu, le cas de Paris et de sa transformation sera étudié pendant des décennies. D'ailleurs, il est déjà scruté et imité dans de nombreuses capitales à l'étranger. Même si, parfois, dans la dernière mandature, il a manqué du temps pour tout faire, elle a été placée sous le signe d'un volontarisme considérable de l'Exécutif et d'un grand professionnalisme des équipes des services de la Ville, techniques en particulier, que je voudrais saluer ici. C'est ce qui nous a permis d'acter en quelques années seulement une véritable rupture avec l'ancien monde du tout automobile.

Evidemment, il reste un travail considérable. Je me réjouis - je crois, comme tout le monde ici - de la présentation de ce plan ambitieux, complet, dense, qu'il faut mettre en œuvre. Face à notre bilan et dans l'esprit des engagements que l'on a pris avec notre majorité en juin 2020, les attentes des Parisiennes et des Parisiens nous obligent dans quelques domaines en particulier.

Sur le réseau cyclable parisien lui-même, le "Plan triennal 2020-2023" est certes déjà très dense. Mais, si nous voulons tenir le cap, je suis convaincu qu'il faut y ajouter encore quelques axes structurants et stratégiques à Paris Centre. Je pense notamment à l'axe pont de Sully boulevard Henry-IV, que nous n'avons pas pu sécuriser à ce jour par une "coronapiste". Si l'on veut réaliser l'ensemble du réseau présenté dans le "Plan Vélo", je pense qu'il faut que nous réfléchissions à des aménagements qualitatifs, esthétiques, mais plus légers sur certains axes, en s'appuyant justement sur cette expérience des "coronapistes" déployées aussi rapidement.

Sur les contresens cyclables. En réalité, pour ne pas faire de contresens, il faudrait que je dise les "doubles sens cyclables". Mais, vous m'avez compris, on aime bien dire "contresens". Nous comprenons tous ce que cela veut dire. Le passage de Paris, de quasiment tout Paris à 30 kilomètres heure - dont, évidemment, avec tout le monde ou presque, je me félicite - vient allonger la liste des rues concernées par ces contresens, ou ces doubles sens, cyclables à installer. Certains secteurs étaient déjà manquants et le sont depuis plusieurs années. Il nous faut donc prioriser et agir vite. C'est un sujet que, pour Paris Centre, nous avons intégré à la démarche "Embellir Paris", et il est majeur. Je sais compter sur le soutien de la Ville pour nous aider.

Sur le stationnement vélo, en général, nos efforts ont été très importants. On sait tous que le stationnement, et l'on voit, après des décennies d'inertie sur le sujet, que le stationnement est sous-dimensionné face à une pratique qui a évolué de la manière spectaculaire que j'ai dite. Frédéric BADINA-SERPETTE en a dit un mot il y a quelques instants. Nous sommes quand même allés très, très vite dans ce début de mandature. Je voudrais souligner l'augmentation de 25 % de l'offre en arceaux vélos en moins d'un an, que nous avons réalisée sur le 1er arrondissement.

Sur le stationnement sécurisé, le plan prévoit notamment de faire des vélos stations, davantage de vélos stations. Nous avions mis en place les premières. Nous avons proposé des sites à Paris Centre. Je voudrais, en particulier, citer la zone des Halles, qui présente l'avantage d'être un point nodal de l'intermodalité parisienne. On sait que ces endroits sont cruciaux pour des grands déploiements. Ou la contre-allée Pierre-Lazareff, ou la rue de l'Hôtel-de-Ville. J'espère que nous pourrons avancer rapidement sur ce sujet.

Bref, ce Conseil et ce débat nous offrent l'opportunité de réaffirmer à l'équipe exécutive municipale notre soutien et notre volonté farouche, qui s'incarnent dans notre politique locale d'accompagnement au changement dans la mise en œuvre de ce "Plan Vélo". C'est notre rôle - à nous, maires d'arrondissements - d'être passeurs d'informations et, souvent aussi, précurseurs. J'ai confiance en notre majorité pour faire de cette politique un succès.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

A vous entendre, mes chers collègues de la majorité, tout va bien, tout est beau dans le monde merveilleux du vélo à Paris. Mais il y a encore beaucoup à faire, tellement le retard était grand. D'ailleurs, je rappelle aux plus jeunes que c'est en 1995 que les premières pistes cyclables sont apparues. A l'époque, c'était Jean TIBERI, un méchant maire de droite, qui était à la tête de la Mairie de Paris. C'est l'occasion, justement, de revenir sur quelques années en arrière et sur le problème de méthode.

2014, Paris est à la traîne des capitales européennes cyclables. Vous décidez alors d'en faire l'un des marqueurs pour le premier mandat de Mme HIDALGO. Un "Plan Vélo" 2015-2020 sera alors annoncé en grande pompe. Mais le résultat ne sera pas à la hauteur. Pour sa première moitié, 2015-2017, seulement 10 % de ce plan sera réalisé. Ce n'est pas moi qui le dis, mais, à l'époque, l'observatoire du "Plan Vélo" de l'association "Paris en Selle". Alors, sous la pression des associations, et probablement parce que les échéances électorales approchent, vous demandez à votre adjoint de l'époque et à vos services d'accélérer sa réalisation. Mais, bien évidemment, cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Après ce coup de collier de fin de premier mandat, 2018-2019, c'est, au final, seulement 50 % de ce "Plan Vélo" qui sera réalisé. Paris sera très en retard.

2020, campagne électorale oblige, comme toutes les candidates, le vélo, les mobilités actives sont au cœur de la campagne. Alors que nous proposions de travailler d'abord sur un schéma global de mobilité prenant en compte tous les modes de déplacement et intégrant les enjeux métropolitains, vous préférez brusquement profiter du confinement pour construire - souvent la nuit, en plein mois d'août - les fameuses "coronapistes", devenues célèbres dans le monde entier. Chaque matin, les Parisiens se réveillent avec des pistes multicolores, encadrées le plus souvent par des blocs de béton. Quand les médias vous interrogeaient, vous préfériez - Mme la Maire est absente - renvoyer sur votre adjoint, l'excellent David BELLIARD. Il faut bien le reconnaître, Monsieur David BELLIARD, vous avez de la suite dans les idées. Votre réponse était simple, un peu dogmatique je dirais, et se résumait en quelques mots : "C'était inscrit dans notre programme électoral, alors on exécute. Circulez, il n'y a pas à discuter". Peu ou "quasi" pas de concertation sur le tracé et la nature des "coronapistes".

C'est donc seulement aujourd'hui, à la veille de leur pérennisation et 4 semaines après l'avoir présenté à la presse, que vous nous proposez d'approuver votre "Plan Vélo" 2021-2026. Reconnaissez quand même qu'il y a, semble-t-il, un problème de méthode. On a le sentiment que, pour vous, une ville 100 % vélo se résume plus au nombre de kilomètres réservés aux cyclistes - je dirais, sans jeu de mots, la politique du chiffre - qu'à la qualité de ses aménagements.

Non, Monsieur BELLIARD, une ville 100 % cyclable, c'est avant tout une ville où le vélo trouve son harmonie avec les piétons, les trottinettes, les autobus, la voiture, partout. Oui, où circuler n'est pas source d'angoisse et de danger, où le vélo trouve son écosystème et où le cycliste ne se dit pas chaque matin, ou à l'occasion de chaque sortie culturelle : vais-je retrouver mon vélo ou aura-t-il encore été volé ?

Sur l'aménagement des carrefours, encore une fois, construire encore et encore des pistes au kilomètre, pourquoi pas, c'est votre stratégie. Mais faut-il penser à leur raccordement, le raccordement entre elles, notamment lors de carrefours, mais aussi à celles de la petite couronne, et surtout, leur raccordement aux rues environnantes. Et vous savez que c'est le maillon faible de votre maillage. Sortir ou entrer sur une piste cyclable est dangereux. Je ne parlerai même pas du passage aux portes de Paris. C'est dangereux pour le cycliste. C'est encore plus dangereux pour le piéton qui, des carrefours jusqu'aux modestes intersections, ne sait plus où donner de la tête : à gauche, à droite, à gauche, à droite. Je dirais plutôt à gauche.

Le stationnement sécurisé, c'est le grand absent de votre plan. Vous le savez, on en a parlé en Commission. Comment imaginer une ville 100 % vélo sans penser - j'exagère - sans consacrer un gros chapitre, et donc un gros budget, au stationnement sécurisé du vélo ? Là, Monsieur David BELLIARD, je ne vous comprends pas. Surtout lorsque l'on sait que 500 vélos sont volés chaque mois à Paris et que des réseaux mafieux tournent en permanence à Paris pour repérer le beau nouveau vélo, électrique ou pas, et arriver en quelques minutes à le voler. Je ne parle même pas du stationnement à côté des gares, qui est une catastrophe, mais de celui du quotidien. Du stationnement de votre "ville du quart d'heure", comme vous aimez si bien le définir. Du stationnement du Parisien qui va, d'un arrondissement à un autre, faire du shopping, au théâtre, au cinéma, boire un verre, en boîte de nuit, ou tout simplement voir sa famille et ses amis.

Demain, j'ai un vélo électrique, acheté 1.200 euros. Je vais à l'U.G.C. Ciné Cité Les Halles. Je vais en concert au Trianon. Je vais soutenir le P.S.G. au parc des Princes. Où stationner mon vélo de façon sécurisée afin d'éviter

qu'il ne soit volé ? Je ne comprends pas que vous n'ayez pas imaginé, par exemple, avec l'ensemble des parkings souterrains privés, une carte d'abonnement mutualisé à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. Il n'en existe qu'au mois ou à l'année. Je ne comprends pas pourquoi vous ne proposez pas, lors d'une renégociation ou d'un avenant au contrat avec les sociétés privées de parkings souterrains, une clause de stationnement de vélo en nombre, et ce, dans des modalités appropriées. Il faut, Monsieur BELLIARD, que le cycliste puisse toujours - je dis bien "toujours" - trouver à proximité d'où il va un parking sécurisé de courte ou de longue durée.

Pour tous ces manquements, je vous invite, Monsieur BELLIARD, à revoir votre copie. Je dirais : devoir rendu incomplet, manque de méthode, doit apprendre à travailler en équipe, peut mieux faire. C'est pour toutes ces raisons que j'invite les élus du groupe Changer Paris à s'abstenir.

Sur les vœux du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, n° 19, n° 20, n° 21, n° 23, n° 24, n° 25 amendé et n° 26, nous répondrons favorablement. Mes collègues ont présenté déjà les amendements. Je vous remercie.

J'oubliais le vœu n° 31, préconisant des mesures complémentaires dans le dispositif savoir rouler, qui est très intéressant. Nous y sommes favorables. En revanche, pour ce qui concerne l'aménagement d'un espace pérenne, ma collègue Valérie MONTANDON estime qu'il doit y avoir une réflexion globale sur le devenir de la pelouse de Reuilly, et pas des aménagements parcellaires faits au fur et à mesure.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, il y a un temps pas si ancien où la droite s'opposait sans s'en cacher aux pistes cyclables, un temps où certains de ses édiles se couchaient dans notre ville - on a des photos - en travers de la rue pour empêcher la construction d'une piste cyclable. Mais c'était également un temps où les mêmes trouvaient absurde de piétonniser les berges de Seine, où l'on trouvait normal d'entasser des voitures dans tous les sens place de la Concorde et place du Panthéon, un temps où l'anarchie - c'est vrai, Maud GATEL - et les embouteillages, monstrueux ceux-ci, régnaient rue de Rivoli.

Le réchauffement climatique n'est plus une hypothèse, mais une réalité, et même eux, certains de leurs enfants ou petits-enfants ont dû leur dire, peut-être pas tous quand on voit l'intervention d'Aurélien VÉRON hier, mais au moins certains. Puis, il y a eu la pandémie, et les "coronapistes" se sont imposées et ont eu le succès qu'on leur connaît. Même les plus réfractaires ont fini par ne plus oser le dire trop fort. On le voit.

Celui qui se couchait en travers de la voie nous dit ce matin que la volonté de promouvoir le vélo est maintenant partagée par tous et que nous sommes trop timides. C'est une victoire et c'est drôle.

On regarde aujourd'hui les images d'archives des parkings à ciel ouvert avec sidération et l'on s'aperçoit que c'est, au fond, complètement contre-nature, que cela défigurait notre belle ville. Je dis aussi à celles et ceux qui se disent protecteurs du patrimoine et ne supportent pas, dans le projet Tour Eiffel, que l'on diminue la place de la voiture, que cela défigurait notre belle ville, et que, dans sa longue histoire, ce mode de vie aberrant ne devait rester qu'une parenthèse. Alors, oui, il faut moins de voitures. Le développement du vélo, aux côtés du développement nécessaire des transports en commun, est un moyen d'y arriver. Il ne s'agit pas, comme on l'entend de manière caricaturale, de forcer tout le monde à faire du vélo, mais de permettre à toutes celles et tous ceux qui peuvent passer au vélo de le faire.

Si tout le monde affiche aujourd'hui sa conviction, il y a encore beaucoup de travail à faire. Il faudrait que le soutien de certains soit plus franc et surtout, plus concret. Quand on a, comme dans le 15e arrondissement, dans le journal municipal, un appel à signer une pétition contre la pérennisation de la piste de la rue de Vaugirard, on se dit que ce n'est pas complètement gagné. Car, malheureusement, il y a encore celles et ceux qui veulent diffuser l'idée fausse que les cyclistes font majoritairement n'importe quoi, qu'ils ne respectent pas les feux, qu'ils bousculent les piétons, et que les pistes cyclables sont très dangereuses et accidentogènes pour les piétons. Bien sûr, il faut du cynisme.

Je rejoins Nicolas BONNET-OULALDJ et de nombreux orateurs sur ce point, sur le fait qu'il faut du savoir rouler et que, pour cela, il faut de la formation dès le plus jeune âge. Notre "Plan Vélo" en contient.

Pardon de le dire : les statistiques démentent cette contrevérité. Les collisions entre vélos et piétons ont fait - j'ai les statistiques de 2019, elles sont à peu près équivalentes pour les années qui suivent - un tué. Un de trop, bien évidemment. Les collisions entre véhicules et piétons ont fait près de 480 victimes, et les collisions entre vélos et véhicules près de 190. Alors, ne nous trompons pas : ce qui est dangereux et a freiné pendant un temps le développement du vélo dans notre ville, ce qui nécessite d'avoir des casques, des gilets de sûreté réfléchissants et des lumières clignotantes, ce sont bien les voitures, qui ne respectent pas les vélos. Ce sont bien celles et ceux qui, protégés par leur habitacle, ne font pas attention lorsqu'ils tournent, lorsqu'ils ne se garent pas complètement au milieu de la piste. Ce sont celles et ceux qui n'acceptent pas les contresens cyclables ou les considèrent comme une anomalie, alors que les études montrent justement que les contresens cyclables sont moins accidentogènes.

Et il y a aussi celles et ceux qui ont essayé, c'était autre chose, pendant un temps, de dire - hier encore, Aurélien VÉRON dans notre Assemblée - que les pistes cyclables sont vides et ne servent à rien. Ils ont quand même bien du mal à le soutenir aujourd'hui. En gros, il y a ceux qui disent : "C'est très bien les pistes cyclables", mais qui ont des atermoiements incessants. Les "pas là", "non, pas comme ça", "pas dans ce sens-là", "pas celle-là". Puis, il y a, de l'autre côté, le courage politique qu'a eu, et face à des puissants lobbys, on le sait, depuis de nombreuses années, notre majorité et notre Maire, Anne HIDALGO.

Dans le cadre de la piste de la rue de Vaugirard, dans le 15e arrondissement - puisque vous voulez que l'on en parle - ces atermoiements sont édifiants. La pétition dont je parlais tout à l'heure n'a recueilli que 300 signatures. C'est ridicule face au plébiscite des 5.000 usagers qui l'utilisent tous les jours. Il y a si peu d'arguments concrets que certains en ont été réduits à tordre la parole et la pensée d'associations - "Paris en Selle" pour ne pas la nommer - en déformant leurs propos lors du dernier Conseil de Paris.

Voilà, malheureusement, l'attitude à l'égard des usagers du vélo, comme ceux qui disent, par ailleurs, qu'il faut en faire plus. Je n'ai toujours pas compris ce que, concrètement, la mairie du 15e arrondissement lui reprochait, à part le fait qu'il prenait un peu la place de la voiture.

Ce "Plan Vélo" est une pierre, une pierre perfectible, mais une pierre de plus dans l'élaboration de cet édifice complexe qu'est la transformation de notre ville et de notre modèle de société. Mais il est temps d'assumer et de dire clairement que le modèle du tout voiture doit être définitivement abandonné. Que sont les frustrations de quelques-uns qui ne pourront pas aller acheter du pain ou un pull en 4x4, face à la douleur de vos enfants et petits-enfants, si l'on ne fait rien ? Comme le disait René Char, la lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil. Ce soleil va bientôt tous nous brûler.

Madame DATI, Monsieur GOUJON, Monsieur JEANNETÉ et le groupe "rien changer à Paris", cessez vos tartuferies. Ne faudrait-il pas mieux, dès maintenant, être lucide ?

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace Mme Célia BLAUEL au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur SITBON.

La parole est à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention est un cri d'alarme pour la prise en compte du patrimoine parisien.

Oui, au développement de la pratique du vélo, mais de façon harmonieuse. Non, aux aménagements cyclables anarchiques que nous subissons aujourd'hui. Deux ans que nous subissons les "coronapistes", les plots jaunes, les feux à "scotch", les perspectives cassées.

Je pense, en particulier, à la rue Saint-Jacques, axe majeur depuis l'époque gallo-romaine, gâché par ces aménagements instables et affreux. Que dire de la place de l'Emir Abdelkader devant le café "La Traversée de Paris", qui est un monument du septième art français ? Un panneau pour autoriser le passage des vélos tient en équilibre, "scotché" sur son socle.

Tous les jours, dans le 5e arrondissement, j'entends les protestations des habitants, non pas sur la pratique du vélo, mais sur la façon dont ces pistes sont implantées. L'espace public est mité de jaune. Des forêts de plots jaunes succèdent à des remparts de béton, et "vice versa".

C'est le cas aussi sur le boulevard Saint-Michel, par exemple au carrefour de la place Edmond-Rostand, à la jonction des 5e et 6e arrondissements. Ce lieu particulièrement beau, qui rend hommage à l'auteur de "Cyrano de Bergerac", est situé juste à côté du jardin du Luxembourg et de ses belles grilles. En face, la rue Soufflot, avec la perspective sur le Panthéon. Au centre, une fontaine en eau, sculptée en 1862 par Gustave Crauk, qui vient d'être rénovée. Cette place est bordée de très beaux immeubles haussmanniens, qui lui confèrent une belle unité. Or, ce lieu de toute beauté est ruiné par des aménagements cyclables désastreux, enlaidi par les habituels plots jaunes, les affreux blocs de béton, les barrières de différentes couleurs posées cahin-caha, et les feux tricolores temporaires brinquebalants. Et je n'évoque même pas le caractère périlleux de la traversée de la place. Bref, ces aménagements sont indignes de la place Edmond-Rostand et de Paris.

La beauté d'une ville, la beauté de Paris, ne se résume pas à ses monuments et édifices célèbres. C'est une harmonie des façades, des rues, des places et des jardins. Paris est un tout. Or, il n'y a pas de langage commun entre l'esthétique parisienne les affreuses pistes cyclables. C'est valable sur les chaussées. Cela casse les perspectives, défigure la perception des façades, dénature l'harmonie du Paris que nous aimons. Oui, Paris s'enlaidit, et nous déplorons que les pistes cyclables figurent au premier rang du massacre, Monsieur SITBON.

Le projet de délibération DVD 95 prévoit la pérennisation de nombreuses "coronapistes", dont celles du boulevard Saint-Michel et de la rue Saint-Jacques. Nous espérons que ce projet de délibération va définitivement acter la disparition des "coronapistes", des plots jaunes, des blocs de béton, des barrières brinquebalantes. Nous avons hâte, mais nous restons sur nos gardes. Oui, nous restons sur nos gardes, car nous connaissons votre

propension à continuellement maltraiter l'espace public parisien, mais aussi parce que nous attendons des précisions sur l'aspect que prendront ces nouvelles pistes cyclables pérennisées.

Oui, une réflexion sur l'esthétique des aménagements cyclables est indispensable. Il est impératif que la transformation de l'espace public respecte l'unité esthétique parisienne, la beauté de ses rues et l'harmonie de son mobilier urbain. Comment comptez-vous organiser la concertation sur vos futures pistes, et prendre en compte l'indispensable réflexion sur l'esthétique de vos aménagements et le respect de la beauté de Paris ?

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le développement du vélo à Paris est une bonne chose. Nous l'avions défendu aux municipales et y restons attachés. La part du vélo dans les déplacements, qui n'était que de 330.000 quotidiens en 2018, selon l'APUR, n'a cessé de croître, malgré la baisse récente de 10 %, qui ne devrait pas durablement enrayer cette tendance.

Cette évolution engendre néanmoins de nouveaux dangers pour les Parisiens. Il offre à un certain nombre de Parisiens, c'est vrai, un mode de déplacement souple, rapide, propre, sportif, très pratique pour les petites distances. Mais, comme tout moyen de transport sur route, il n'est pas sans risque. Risque pour les cyclistes eux-mêmes. Risque pour les piétons lorsque l'anarchie règne. Risque d'autant plus élevé que de nombreux cyclistes n'ont ni permis, ni expérience de la conduite en milieu urbain. Faire du vélo en milieu urbain exige une attention de tous les instants et le respect de règles contraignantes. Les nids-de-poule, les aménagements peu visibles, plots et rebords en granit mal conçus, etc. Le vélo est peu visible des conducteurs motorisés, en particulier des poids lourds. Là-dessus, nous nous sommes rejoints pour demander que l'obligation soit faite aux camions d'avoir des caméras latérales.

Tout ceci rend la conduite à risque. Chaque année, il y a des blessés et des morts. En 2020, il y avait 911 blessés et 8 morts. Ce sont 8 morts de trop. 911 blessés, ce sont les blessés déclarés. Mais combien de blessés, qui sont fracturés, ont des blessures graves, ne se déclarent pas ? Quel est le poids dans l'activité parisienne ? Quel est le budget que la Mairie doit mettre pour sécuriser clairement la conduite à vélo à Paris ?

Le premier "Plan Vélo", de 150 millions d'euros, a permis la construction de pistes protégées sur certains grands axes. Nombre de ces voies manquent de continuité. La coûteuse et bien utile piste de la rue de Rivoli est devenue obsolète avec l'élargissement des "coronapistes", sur des voies désespérément vides hors heures de pointe. "A contrario", le boulevard Sébastopol est complètement saturé et nécessite une seconde voie pour être mis en sens unique. A côté de cela, contrairement à ce que clame Florian SITBON avec une mauvaise foi évidente, ce n'est pas le vélo qui est contesté dans le 15e arrondissement, mais des tracés complètement inappropriés. Mais, comme vous ne savez pas faire de concertation avec les maires, qui connaissent mieux le terrain que vous, vous faites la morale. Et la morale est toujours à gauche, vous êtes les bien-pensants, nous sommes les méchants, c'est bien connu.

Ces pistes débouchent parfois, comme place de la République, au milieu de l'anarchie des voitures. C'est le cas quand vous êtes rue du Temple. Je peux vous dire que c'est la piste de la mort quand vous débarquez place de la République.

Vous avez aussi installé, distribué, parsemé par milliers des blocs de béton, des plots, apparemment transitoires, pas toujours, on ne sait pas. Ces aménagements temporaires ont coûté cher. Ils ont parfois accru le danger, je peux vous le dire, comme avenue de l'Opéra, où ces rails en béton étaient carrément dantesques pour des cyclistes comme moi, quand on était coincé entre les taxis et le rail en béton. D'ailleurs, vous les avez enlevés, reconnaissant votre tragique erreur pendant 15 mois. Bref, vous avez dilapidé de l'argent pour des projets temporaires.

Vous avez aussi mis la charrue avant les bœufs. Ce plan de 150 millions d'euros n'a pas été pensé, mais improvisé avec les moyens du bord. Une partie a d'ailleurs été démontée ensuite, parce qu'elle était inutile ou mal conçue. Certains aménagements ont sécurisé le vélo, c'est vrai. D'autres ont clairement visé à nuire à la circulation des voitures et pas du tout à encourager le vélo.

Ajoutons que la sécurité du stationnement n'a été pensée qu'ensuite. Quelques vélobox, des arceaux semés au fil de l'eau, pas toujours en adéquation avec les besoins de chaque quartier, et peu de parkings de masse sécurisés. Celui de la gare Montparnasse est un échec patent. Résultat : énormément de vols et un sentiment d'insécurité pour les cyclistes qui investissent des sommes conséquentes dans leur vélo, et sont parfois rebutés par ce mode de déplacement à cause de l'insécurité, contre laquelle vous n'avez pas suffisamment lutté.

Nous espérons que le nouveau plan de 250 millions d'euros ne sera pas un nouveau bricolage hétéroclite, incohérent, dangereux, ni un outil destiné en priorité à lutter contre la voiture et pas en faveur du vélo. Nous attendons des détails précis, des budgets détaillés et de la concertation avec les maires concernés. Surtout, vous allez devoir lutter contre les cyclistes sans foi ni loi. Ils sont heureusement minoritaires, mais leur mépris des trottoirs,

des piétons ou des règles de circulation, est à l'origine d'accidents et d'un chaos anxiogène pour tous. Un chaos anxiogène pour les piétons, pour les cyclistes eux-mêmes et pour les handicapés, qui ont encore la chance de pouvoir rouler à Paris sur des trottoirs pas faits pour eux. Ces dangers publics découragent un certain nombre de cyclistes d'y aller, parce que, quand vous êtes à vélo, vous êtes parfois carrément harcelé par ces fameux cyclistes sans foi ni loi.

Nous attendons tous un plan dédié à la pédagogie, mais aussi à la répression systématique de ces fous du guidon qui nuisent à l'image du vélo et à sa pratique.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Vous m'attendiez.

Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues.

Un grand merci pour vos interventions sur ce "Plan Vélo", plan d'investissement ambitieux pour accélérer la révolution cyclable de notre Capitale. Je constate, au travers de nos différents échanges, que, oui, le vélo, qui était marginal dans sa pratique mais aussi dans le débat public, est aujourd'hui central, et que même la droite, qui s'est longtemps opposée à la pratique du vélo, est aujourd'hui favorable à son développement, avec toujours, bien entendu, un "oui, mais".

Vous l'avez, toutes et tous, dit : en quelques années, à Paris, les déplacements à vélo ont explosé. Ce n'est pas simplement un rééquilibrage auquel nous assistons, mais bien à une transformation en profondeur des mobilités urbaines. Car, au-delà des chiffres de fréquentation impressionnants des pistes cyclables, la pratique du vélo - je voulais le dire au début de mon intervention - se démocratise. Nous l'avons constaté lors des enquêtes de terrain menées suite à la mise en œuvre des "coronapistes" : de plus en plus de femmes, de personnes âgées et d'enfants se mettent aujourd'hui en selle. Ils réalisent en moyenne des déplacements de 33 minutes, beaucoup plus longs qu'auparavant, permettant bien souvent de relier Paris et sa grande couronne.

Bref, le vélo n'est plus réservé, contrairement à ce que veulent nous faire croire ses détracteurs, qu'aux seuls habitants et habitantes de l'hyper-centre, mais est utilisé par des habitants de la proche banlieue pour leurs déplacements quotidiens. Pas étonnant, donc, que sur certains axes, aux heures de pointe, nous comptabilisions désormais davantage de vélos que de voitures. 10.000 cyclistes par jour empruntent la rue de Rivoli et 15.000 le boulevard Sébastopol. Ils font entrer ces deux infrastructures dans le classement des pistes les plus fréquentées d'Europe.

Et, oui, nous nous fixons pour objectif de faire se croiser les courbes avec ou sans la bonne échelle, Madame SIMONNET, puisque nous souhaitons, en effet, d'ici 2024, enregistrer plus de déplacements journaliers à vélo à Paris que de déplacements en voiture. C'est, en creux, l'objectif que nous nous fixons avec ce "Plan Vélo" qui, je le rappelle, est extrêmement ambitieux.

Cette révolution du vélo, en quelques mots, elle est à la fois écologique et sociale.

Sociale, car - cela a été dit - le vélo est un mode de transport qui est accessible, peu onéreux et sobre. C'est un écosystème économique associatif, qui est créateur d'emplois qualifiés, et de parcours pour des personnes en réinsertion et en reconversion professionnelle. En France, ce sont quand même 65.000 emplois qui sont liés, de près ou de loin, à la filière vélo. Je sais que cela fait sourire certains de mes collègues ici présents, au Conseil de Paris. Mais ces emplois existent. Ils sont qualifiés et surtout, non délocalisables.

Ecologique, enfin, car tous ces nouveaux déplacements réalisés à vélo sont autant de gaz à effet de serre non émis, qui participe à décarboner nos déplacements, à réduire les émissions de polluants dans l'air et à atténuer nos nuisances sonores, sans compter l'activité physique qu'ils permettent, même pour les modèles à assistance électrique.

Pour toutes ces raisons, les investissements qui sont liés au vélo sont rentables pour la collectivité. Des recherches montrent que pour 1 euro investi dans le vélo, ce sont 12 euros de bénéfice à terme pour la collectivité, notamment en économie de soins de santé. C'est aussi à l'aune de ces bénéfices attendus extrêmement importants qu'il faut lire l'investissement exceptionnel de 250 millions d'euros, que nous mettons ici pour la réalisation de ce nouveau "Plan Vélo", dans un contexte budgétaire compliqué et pour lequel le travail avec mon collègue Paul SIMONDON a été déterminant.

250 millions d'euros, 115 euros par Parisien, quand l'Etat consacre moins de 13 euros. Ce sont 100 millions d'euros de plus que dans le mandat précédent. Cela montre, je crois, la volonté de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, de réaliser notre promesse de faire une ville 100 % cyclable. Parce que je crois que, oui, la noblesse d'un élu, c'est de faire ce qu'il a dit qu'il ferait pendant la campagne municipale. Je ne pense pas que ce soit dogmatique de le rappeler.

Ce plan, c'est d'abord un effort significatif sur les infrastructures et, en premier lieu, les pistes cyclables et l'offre de stationnement. Je vais y revenir.

Notre objectif est de terminer le réseau de pistes structurantes, de garantir - vous avez été nombreuses et nombreux à le rappeler - les continuités cyclables, de connecter ce réseau avec les réseaux métropolitain et régional, parce qu'en matière de transport et de mobilité, oui, l'offre crée la demande. C'est parce que nous avons investi dans le "Plan Vélo" précédent que nous connaissons aujourd'hui une explosion de sa pratique, qui est saluée par tous les bancs de cette Assemblée.

D'ailleurs, j'en profite pour rendre un hommage appuyé au travail de mon prédécesseur, Christophe NAJDOVSKI, à toutes ses équipes, ainsi qu'à toutes les équipes de la DVD, en particulier de la "Mission Vélo".

Ce nouveau "Plan Vélo" s'accompagne d'une carte des aménagements projetés et d'un calendrier, tous deux définis en collaboration avec les mairies d'arrondissements, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France et les associations spécialisées. Ces nouvelles pistes permettront d'assurer des déplacements efficaces, sûrs, sécurisés à Paris, et entre Paris et la proche couronne. 182 millions d'euros seront dédiés à la pérennisation des pistes cyclables. Je sais que cela va faire plaisir à Mme MONTANDON. Nous allons changer le jaune pour en faire des infrastructures qui soient pérennes. D'ailleurs, ces infrastructures provisoires ont d'abord permis - permettez-moi de le dire, c'est notre priorité - de sécuriser les cyclistes, et toutes celles et ceux qui utilisaient ces infrastructures.

180 millions d'euros, ce sont aussi des pistes structurantes et du stationnement vélo, auxquels nous allons ajouter 20 millions d'euros qui sont investis dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", portée par mon excellent collègue Jacques BAUDRIER, et 40 millions d'euros dans tous les grands projets d'urbanisme, portés par mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, tant pour faire des pistes cyclables que du stationnement.

130 nouveaux kilomètres de pistes séparatives et 390 kilomètres de contresens cyclables viendront s'ajouter aux 1.000 kilomètres d'aménagements cyclables existant à Paris. Cela nous conduit à pérenniser toutes les "coronapistes" - toutes - durant le mandat.

Le plan présenté a été d'ailleurs légèrement amendé, notamment pour répondre à votre demande, Madame DATI, Madame la Présidente. C'est pourquoi je vous demanderai de retirer votre amendement et votre proposition. En revanche, sur votre demande qui vise à stopper tout projet cyclable s'il ne reçoit pas l'avis conforme du maire d'arrondissement, notre avis sera défavorable.

Justement, Monsieur JEANNETÉ, je vais vous le dire : parce que nous ne souhaitons plus perdre de temps. Nous ne donnerons pas de blanc-seing à l'opposition pour empêcher ce "Plan Vélo" de voir le jour. D'autant plus que, pas plus tard que mardi, des élus de votre groupe nous ont expliqué qu'ils souhaitaient supprimer la piste cyclable de la rue de Rivoli, qui est l'une des pistes cyclables les plus utilisées en Europe.

Je vous rappelle tout de même que tous les projets structurants de ce "Plan Vélo" sont systématiquement concertés avec les équipes municipales en arrondissement, mais aussi avec les associations et les riverains au cours des réunions publiques. D'ailleurs, les services de la Ville, l'équipe municipale, intègrent à chaque projet les contraintes des professionnels, des différents usagers. J'en veux pour preuve le fait que nous avons modifié le tracé de certaines "coronapistes", par exemple, à Gambetta, avec le travail fructueux que nous menons avec son maire, Éric PLIEZ, que je salue.

Vous êtes nombreuses et nombreux à en parler. Oui, en effet, l'un des principaux freins à la pratique du vélo reste encore celui du stationnement sécurisé et des problématiques de vols. En outre, les trajets sont plus complexes. Ils combinent de plus en plus souvent plusieurs modes de transport, qui obligent à penser les interconnexions et rendent les stationnements sécurisés cruciaux.

C'est la raison pour laquelle - d'ailleurs, je ne sais pas si vous avez lu ce plan, Monsieur JEANNETÉ - nous nous fixons comme objectif la création de 130.000 places de stationnement supplémentaires, dont 100.000 sécurisées et 30.000 arceaux sécurisés supplémentaires.

Je partage votre demande, Madame GATEL, et j'émets un avis favorable à votre vœu sur cette question.

Pour entrer un peu rapidement dans le détail et, je l'espère, rassurer mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL sur la manière dont nous allons atteindre ces objectifs. D'abord, travailler avec les bailleurs sociaux de la Ville pour la transformation d'une partie de leurs parkings en sous-sol en stationnements vélos sécurisés, avec, à la clef, plusieurs milliers de nouveaux stationnements vélos sécurisés. Intégrés dans tous les renouvellements de délégations de service public, parce que, oui, nous sommes contraints par la réglementation et par la loi. Donc, c'est lors des renouvellements de D.S.P. pour la gestion des parkings en sous-sol, que nous allons systématiser la création de parkings vélos sécurisés. Nous travaillons à un "pass vélo" commun pour l'ensemble de ces parkings.

Accompagner les copropriétés pour l'installation de racks, de vélobox. Travailler avec Ile-de-France Mobilités pour les déploiements sur les nœuds d'intermodalité, qui sont les gares, les grandes stations de métro ou de R.E.R. D'ailleurs, ce travail a déjà commencé, avec un travail préparatoire sur 17 sites, en mettant en place, toujours en lien avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, une obligation de création de stationnement sécurisé à chaque nouvelle construction ou réhabilitation d'immeuble privé, de bureau ou d'établissement recevant du public. En créant également des stationnements temporaires pour vous permettre, lorsque vous irez voir un match de football, de stationner en toute sécurité.

Vous le voyez, l'ensemble de l'Exécutif est mobilisé sur ce plan transversal. Comme vous pouvez le constater, des moyens exceptionnels, non seulement en termes financiers, 250 millions d'euros, mais aussi en termes de ressources humaines dans les services, sont mobilisés pour réaliser et atteindre nos objectifs de ce nouveau "Plan Vélo".

L'explosion de la pratique du vélo n'est toutefois pas sans poser un certain nombre de questions, de chamboulements. La réalisation des pistes cyclables modifie la manière dont nous appréhendons l'espace public et, d'une certaine manière, elle en complexifie l'usage. Cela installe de nouvelles règles de fonctionnement qui ne sont pas toujours bien comprises ni respectées. Nous travaillons toujours avec, non pas une opposition des moyens et des modalités de transport, mais plutôt sur un rééquilibrage et une nouvelle répartition de l'espace public, avec moins d'espaces dédiés à la voiture et plus d'espaces dédiés aux vélos, aux bus - toujours, puisque c'est une priorité - et évidemment aux piétons, qui sont au cœur de la politique que nous sommes en train de mener. D'ailleurs, nous veillons toujours à sécuriser la traversée des piétons, en particulier lorsqu'ils doivent traverser les pistes cyclables pour rejoindre des quais bus. Nous réalisons des passages piétons, dits "traversants", installons de nouveaux feux pour assurer le respect des priorités, élargissons les trottoirs à chaque fois que cela est possible.

En ce sens, Madame GATEL, j'émets un avis favorable à votre vœu relatif à la sécurisation des trottoirs. Bien entendu, je crois que cela est partagé sur l'ensemble des bancs de ce Conseil. Leur vocation première et prioritaire est évidemment d'y accueillir des piétons.

Si la sécurité des piétons est primordiale, celle des cyclistes l'est tout autant. Trop de cyclistes meurent sous les roues des automobiles, moteurs, scooters et poids lourds. Nous sommes en train d'améliorer nos infrastructures, avec des pistes cyclables sécurisées.

C'est pourquoi, Madame GATEL, je vous demanderais, cette fois-ci, de retirer votre vœu demandant l'expérimentation des feux orange. Ce dispositif est efficace pour favoriser et protéger les cyclistes lorsqu'ils n'ont pas d'infrastructures dédiées. Leur mise en place serait trop impactante sur la vitesse commerciale des bus. Sur les petits axes, des résultats similaires peuvent être obtenus en installant des panneaux M12, ce que nous faisons déjà. Par ailleurs, soyez assurée que le respect des sas vélos et la sécurité des vélos dans les carrefours, est et reste notre priorité. Dans le précédent mandat, partout où cela a été réalisé, la dépose des répétiteurs de feux a montré que cela conduisait les automobilistes à mieux respecter les sas vélos. C'est cette logique que nous généralisons maintenant. Cela permet, au passage, de réaliser des économies d'énergie.

Je vous demanderai également de retirer votre vœu relatif à l'augmentation de la visibilité des aménagements cyclables, non pas que nous soyons en désaccord sur le fond, mais vous nous demandez de travailler plus étroitement avec les A.B.F. sur ce point. Or, ce sont malheureusement ces mêmes A.B.F., auxquels nous présentons toutes nos futures pistes cyclables, qui freinent et s'opposent parfois à des pistes cyclables colorisées et plus visibles au nom du patrimoine parisien.

En revanche, concernant votre demande de sécurisation des voies cyclables situées dans les voies de bus, j'y donnerai un avis favorable si vous acceptez l'amendement que je vous ai proposé. La Ville de Paris, dès que cela est possible, favorise la création de pistes cyclables séparatives et indépendantes des voies de bus. En revanche, il n'est pas question pour nous - je le répète ici parce que c'est important - de dégrader leur vitesse commerciale, leur accessibilité et leur régularité.

Nous menons contre les angles morts un plaidoyer actif, qui nous rassemble d'ailleurs. Oui, nous voulons rendre obligatoire l'équipement de dispositifs vélos anti-angle mort. Nous n'attendons pas un changement de la législation en ce sens pour agir. Nous travaillons à un référencement des intersections dangereuses afin de prioriser sur ces aménagements les éventuelles interventions et modifications. On l'a déjà fait à la porte de Montreuil, au Père-Lachaise, avec la mise en place d'un carrefour dit "à la hollandaise". C'est aussi ce que nous avons fait récemment sur l'avenue de la République, où nous avons installé des îlots protecteurs en forme d'œil-de-chat, qui ont d'ailleurs généré beaucoup de "tweets", notamment de la part d'élus de l'opposition municipale, qui décidément préfèrent le "buzz" à la sécurité des cyclistes. Ce sont des dispositifs qui sont anti-angle mort, que nous continuerons à déployer.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Est-ce que vous pouvez aller vers la conclusion, Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD, adjoint. - J'y arrive.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

M. David BELLIARD, adjoint. - Le confort des cyclistes, en lien avec ma collègue Colombe BROSSEL, tient aussi en grande partie au nettoyage et au déneigement des linéaires cyclables pour assurer la sécurité de tous les usagers, que nous améliorerons en cours de ce mandat. Nous développerons également un meilleur jalonnement vélo, qui permettra aux cyclistes de s'orienter et de circuler plus facilement sur les grands axes. C'est pour ces raisons, Madame GATEL, qu'une nouvelle fois, j'émets un avis favorable à votre vœu relatif à la refonte de la signalétique.

Enfin, peut-être pour terminer, si vous me le permettez, Monsieur le Maire. Je sais que c'est un peu long, mais il y avait énormément de vœux et d'interventions. Les infrastructures sont évidemment une clef pour répondre à la sécurité des usagers. Il y a aussi évidemment, et je la partage, une question sur les comportements et le respect des règles. En complément, avec mon collègue Nicolas NORDMAN, nous mettrons en place, au cours de cette mandature, des campagnes de contrôle avec les agents de la police municipale, afin d'assurer d'abord le respect des passages piétons, les plus fragiles sur l'espace public, de garantir la sanctuarisation des trottoirs, et enfin, le respect des pistes cyclables et sas vélos. Le travail a déjà commencé, avec une campagne d'information qui est toujours en affichage sur certains mobiliers de la Ville.

Nous allons lancer - je vois que c'est un sujet important - dans quelques semaines le travail sur le Code de la rue, que je souhaite extrêmement ambitieux et qui intégrera une dimension information et pédagogie, notamment au travers du programme d'apprentissage "Savoir rouler à vélo", en lien avec mon collègue Patrick BLOCHE. Notre objectif est que chaque petit Parisien sache faire du vélo en sortant du collège.

Je n'ai plus malheureusement le temps pour répondre à certains vœux, notamment auxquels j'émets un avis favorable, de Nicolas BONNET-OULALDJ, cher Président. Je sais que nous avons déjà eu un échange en direct sur ce sujet. Ni sur l'écosystème vélo, avec tous ces artisans qui, aujourd'hui, adoptent le vélo pour travailler.

Simplement, pour vous dire que nous sommes aujourd'hui engagés et extrêmement motivés sur la réalisation de ce nouveau "Plan Vélo", qui constitue une étape extrêmement importante et surtout, la réalisation d'un objectif qui est en train de changer fondamentalement notre ville. C'est de faire une ville qui est une ville 100 % cyclable. Je remercie toutes les parties prenantes, tous les collègues qui ont aujourd'hui participé et, bien sûr, j'aurais un mot, non pas pour chanter une chanson comme ma collègue Fatoumata KONÉ, mais pour avoir un remerciement plus particulier à toutes les associations qui nous accompagnent aujourd'hui, parfois avec un regard critique, mais que je salue. Je les sais nombreuses et nombreux à participer, à écouter ce débat. Elles sont une pierre extrêmement importante dans le travail que nous menons et allons continuer à mener.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Associations de cyclistes, dont certaines sont présentes ici, dans le public, et que nous saluons.

Monsieur NAJDOVSKI, pour compléter la réponse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai au vœu déposé par Mme SEBBAH et les élus du groupe "Indépendants et Progressistes", vœu relatif à la sécurisation de l'anneau de Longchamp et de la route de Sèvres à Neuilly, dans le bois de Boulogne. Je souhaite y répondre en vous proposant un vœu de l'Exécutif qui s'inscrit, par ailleurs, dans le contexte de l'adoption du "Plan Vélo" 2021-2026, porté par notre collègue David BELLIARD et présenté à l'instant.

Vous le savez, à la suite de l'adoption par notre Assemblée d'un vœu lors du Conseil de Paris de novembre 2020, nous avons mené une expérimentation, avec la fermeture à la circulation motorisée de la route de Sèvres à Neuilly sur une portion longeant l'hippodrome de Longchamp, du 11 juillet 2021 au 7 novembre dernier.

D'ailleurs, je tiens à remercier la mairie du 16e arrondissement, en particulier son maire, Francis SZPINER, avec lequel nous avons travaillé en bonne intelligence pour mener cette expérimentation.

La forte fréquentation, durant les week-ends, de familles, de sportifs, de promeneurs, a démontré la réussite de cette expérimentation. Ce succès s'explique par le fait que la route de Sèvres à Neuilly est le seul itinéraire cyclable, sécurisé et continu pour traverser le bois de Boulogne et se rendre, depuis Boulogne-Billancourt, à La Défense ou à la porte Maillot, par exemple. Je rappelle aussi que, malheureusement, la ville de Boulogne-Billancourt a, de manière unilatérale et sans concertation avec Paris, supprimé une "coronapiste" sur la départementale 1 sur le territoire de Boulogne, mais qui est située dans le prolongement de l'allée du bord de l'eau dans le bois.

En outre, rappelons que le bois est le lieu privilégié du développement des loisirs, des pratiques sportives. A ce titre, l'anneau de Longchamp, qui offre aux cyclistes une boucle d'entraînement de 3,60 kilomètres, est au cœur des préoccupations de la Ville depuis 2019, avec le vote d'une enveloppe de 560.000 euros au titre du budget participatif pour le rénover et le sécuriser. Depuis 2020, 300.000 euros ont déjà été mobilisés pour des travaux d'entretien de la chaussée, d'amélioration de la signalétique et d'amélioration du carrefour devant l'entrée du golf.

Avec le vœu de l'Exécutif, je vous propose de poursuivre ce travail de sécurisation et d'apaisement des circulations, en validant le principe d'une fermeture définitive de cette portion de la route de Sèvres à Neuilly, ce qui nous permettra d'y réaliser des aménagements en faveur des piétons et des vélos, et ce, dans la diversité des usages. Nous nous engageons également à aller plus loin dans les travaux de sécurisation de l'anneau pour le rendre plus praticable pour les usagers, mais également pour sécuriser les accès à l'hippodrome de Longchamp, en particulier. En ce sens, nous étudierons également la réalisation de travaux aux abords du site, y compris l'entrée de l'hippodrome situé route des Tribunes.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif, qui nous permettra de poursuivre la sécurisation de l'anneau de Longchamp et des pratiques cyclables dans le bois de Boulogne, et même au-delà, des pratiques pour tous les usagers du bois.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous avons maintenant, à l'issue de ce débat, un certain nombre de vœux, avant de voter la suite.

Le vœu n° 19 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, est-il maintenu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Oui, il est maintenu, Monsieur le Maire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 19 est rejeté.

Le vœu n° 20 est-il maintenu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Il est retiré.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Le vœu n° 21, avec un avis favorable, j'imagine qu'il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 21 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 319).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22, du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 320).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 321).

Le vœu n° 24 est-il maintenu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Il est maintenu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il est maintenu, donc avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 24 est rejeté.

Le vœu n° 25, avec un avis favorable s'il est amendé.

L'amendement est-il accepté ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Il est accepté.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Tout à fait, donc avec un avis favorable, le vœu n° 25.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 322).

Le vœu n° 26, avec un avis défavorable, est-il maintenu ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Il est retiré.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il est retiré.

Le vœu n° 27 est-il maintenu ?

Il y aura le vœu n° 27 bis, sur lequel il y aura des interventions de l'Exécutif.

Mme Hanna SEBBAH. - Je retire mon vœu et nous voterons le vœu n° 27 bis, à la condition que l'amendement oral soit accepté, la sécurisation de l'accès au golf et de l'anneau sur la route des Tribunes. Cela a été dit à l'oral par M. NAJDOVSKI. Je voulais juste que ce soit bien inscrit dans le vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - On me fait signe que c'est accepté par l'Exécutif.

Par contre, j'ai des explications de vote.

Je commence par M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet extrêmement important, l'anneau cyclable de Longchamp, parce que nous avons à Paris seulement deux lieux d'entraînement pour le vélo. L'anneau de Vincennes, qui a été rénové et est un franc succès. Ce sont plusieurs dizaines de milliers de cyclistes qui utilisent l'anneau de Vincennes aujourd'hui à l'entraînement. Et l'anneau de Longchamp qui, historiquement, était un anneau fortement utilisé.

Il s'avère qu'il y a eu énormément d'accidents dramatiques. Dans le précédent mandat, j'avais déposé des vœux. J'étais intervenu sur des vœux de l'Exécutif. D'ailleurs, je m'étais entretenu avec le maire de l'époque, Claude Goasguen, afin de faire évoluer cet anneau, notamment sur deux points stratégiques, que les cyclistes appellent "le goulet", qui est un étranglement avant l'entrée de l'hippodrome de Longchamp, et puis, le contresens des véhicules, ce qui a été fait de façon temporaire et retiré, et le virage du fond qui est assez dangereux.

Je me félicite qu'aujourd'hui, ce vœu de Mme Hanna SEBBAH puisse aboutir à un vœu de l'Exécutif et j'espère qu'il sera suivi d'un plan d'investissement. Ce n'est pas seulement le vœu, c'est aussi la question des crédits de paiement qui doivent être dégagés pour réaliser cet anneau.

J'en profite pour dire que nous avons beaucoup parlé des pistes cyclables. Mais, à Paris, nous avons aussi des clubs cyclistes amateurs. Nous avons vu, progressivement et historiquement, la réduction des courses amateurs. Aujourd'hui, nous avons simplement une course dans le 14e arrondissement. D'ailleurs, je remercie Carine PETIT qui organise cette course à côté de Montparnasse. Nous avons remis une course sur l'anneau de Vincennes, dans le 12e arrondissement, récemment. C'est un sujet très important. J'attire l'attention de l'ensemble des maires d'arrondissement sur la possibilité de développer le cyclisme à Paris et d'accueillir des courses cyclistes, et je l'espère, bientôt sur l'anneau de Longchamp.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

J'avais une deuxième demande d'explications de vote de M. Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le disiez, c'est un sujet très important. C'est pour ces raisons que la mairie du 16e arrondissement, dès le début de la mandature, s'est engagée sur ce sujet. La sécurité, notamment la sécurité routière, est une priorité de la mandature de Francis SZPINER. Il en a fait un pilier de sa mandature, notamment avec la création d'une délégation spécifique, avec une adjointe au maire chargée de ces sujets.

Vous le savez, la sécurité des vélos et des piétons est très importante, notamment à l'anneau de Longchamp. Nous sommes en contact régulier avec les associations de cyclistes et la Mairie de Paris, avec laquelle nous travaillons. On disait tout à l'heure que la droite était maintenant favorable au vélo. Oui, la droite est favorable au vélo et favorable sur ces sujets au quotidien. Nous travaillons au quotidien avec la Mairie de Paris pour que nos propositions soient entendues, et elles le sont. David BELLIARD et Christophe NAJDOVSKI le savent : on travaille quotidiennement ensemble.

Donc, oui, la priorité est la sécurité routière, la sécurité des cyclistes. D'ailleurs, nous avions fait la proposition à Christophe NAJDOVSKI de sécuriser cet anneau de Longchamp afin que les cyclistes puissent y être bien et pratiquer de manière sécurisée. Aujourd'hui, ce n'est pas le choix qui a été fait par la Mairie de Paris. La Mairie de Paris a décidé de le sécuriser et de le fermer pendant les week-ends, au moment où les cyclistes sont très nombreux. Ce n'est évidemment pas le choix qui a été fait par la mairie du 16e arrondissement. Cependant, je peux souligner le dialogue que nous avons eu avec Christophe NAJDOVSKI, notamment sur l'allée des Fortifications, sur laquelle nous étions très engagés. La Mairie de Paris - on la remercie - s'est engagée sur sa non-fermeture. Je tiens à le souligner ici.

Oui, la sécurité des cyclistes est importante. Nous sommes, à la mairie du 16e arrondissement…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faudrait aller vers la conclusion.

C'est deux minutes, l'explication de vote.

M. Jérémy REDLER. - Mais comme c'est un sujet très important, je suis sûr que vous ne me couperez pas.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui, mais, le règlement, c'est le règlement.

M. Jérémy REDLER. - Nous sommes très engagés sur ces sujets. Il est important que les cyclistes puissent pratiquer de manière sécurisée, mais aussi, évidemment, que tous les automobilistes puissent circuler de manière libre.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu, même si nous travaillons de manière étroite avec la Mairie de Paris, et je l'en remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Madame Hanna SEBBAH, explication de vote aussi ?

C'est déjà fait. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 27 bis de l'Exécutif ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité, il me semble. (2021, V. 323).

Pardon, excusez-moi, vu votre intervention.

Le vœu n° 28 de Mme SIMONNET est-il maintenu ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 28, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 28 est rejeté.

En réponse à l'amendement n° 29 du groupe Changer Paris, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 29 bis.

L'amendement n° 29 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Suite aux échanges que j'ai eus avec David BELLIARD, et comme à ce jour il a toujours tenu sa parole, je le retire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 29 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 29 bis est adopté à l'unanimité.

Je ne me trompe pas ?

L'amendement n° 132 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Sur l'avis conforme ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il est maintenu ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Juste une chose. Est-ce que je peux me permettre ? David BELLIARD, sur l'avis conforme, on l'a obtenu avec Olivia POLSKI justement pour aller plus vite sur les terrasses. On pourrait avoir la même chose ? Parce que l'on perd du temps à remonter discuter vers vous. Je trouve cela dommage.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Est-ce qu'il est maintenu ?

On ne va pas faire un dialogue. Il y a quand même eu deux heures d'échange dans le débat.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Il y a deux heures d'échange ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le n° 132 est-il maintenu ?

Oui, il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Défavorable, on est d'accord ?

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 132, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 132 est rejeté.

Il y a une majorité.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30, du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 324).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31, du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 325).

Je mets enfin aux voix… Pardon ?

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 95, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DVD 95).

Je vous remercie pour l'excellente tenue de ce débat.

2021 DU 128 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Déclassement et cession à la SEMAPA de l'emprise foncière correspondant au lot 8-9 de la Z.A.C.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DU 128 concernant la Z.A.C. "Python-Duvernois".

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, je ne pensais pas que l'on arrivait tout de suite à ce projet de délibération dans l'ordre du jour.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Excusez-moi, mais est-ce que l'on peut avoir un peu moins de bruit ?

On est passé maintenant au DU 128.

Est-ce que l'on peut avoir le silence ?

Rappel au Règlement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Vous vouliez faire une intervention sur un rappel au règlement.

Allez-y.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais faire un rappel au règlement au titre de l'article 4 de notre Règlement, sur la façon dont la séance vient de se passer, notamment avec la gestion des votes.

Vous allez tellement vite que l'on n'a pas du tout le temps de comptabiliser les votes. Je pense que ce qui a été noté par l'administration ne correspond pas à ce qui s'est passé. On demande donc un nouveau vote.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Les avis favorables, défavorables ont été comptés. L'administration a eu le temps de compter les votes, ce qu'elle me confirme. On ne va donc pas repasser sur les votes. Je pense que, par ailleurs, les avis étaient favorables, défavorables, en fonction des votes. Il y a des votes sur lesquels, y compris des vœux de l'opposition, il y avait des avis favorables, d'autres sur lesquels il y avait des avis défavorables. C'est "grosso modo" le fonctionnement de cette Assemblée depuis bien longtemps.

M. Francis SZPINER, maire du 16 arrondissement. - *(Hors micro)*.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Si, elles ont aussi été comptées. S'il y a des rectifications à faire sur la question des votes, elles seront faites par ailleurs, comme c'est fait régulièrement. Cela peut être fait dans la suite de la séance et dans le tableau des votes d'ici la fin du Conseil. Si vous souhaitez faire des modifications, ce tableau vous est ouvert.

On a passé deux heures et demie ou trois heures de débat, je crois, sur la question du vélo. Débat fort intéressant, avec des réponses. Je pense que les arguments ont été donnés par ailleurs. Ce qui compte, dans cette histoire, c'est que les arguments soient donnés.

Vous n'êtes pas inscrit, Monsieur SZPINER.

2021 DU 128 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Déclassement et cession à la SEMAPA de l'emprise foncière correspondant au lot 8-9 de la Z.A.C. (suite).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen du projet de délibération DU 128 concernant la Z.A.C. "Python-Duvernois".

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mon intervention sera rapide, parce que je souhaitais profiter de ce projet de délibération pour réaffirmer tout mon soutien aux habitants de "Python-Duvernois" et dire ici, dans cette Assemblée, que la mobilisation paye et qu'elle est toujours nécessaire. Parce que, souvenez-vous, il y a plus d'un an de cela, les locataires de cet ensemble de logements sociaux qui appartiennent à la R.I.V.P., pour lesquels il y avait certes un grand projet de renouvellement urbain mais qui tardait à voir le jour, et pendant tout ce laps de temps, les locataires se sentaient abandonnés par un bailleur qui avait arrêté d'entretenir le bâti. Leurs conditions de vie étaient catastrophiques, puisqu'il faut savoir qu'ils subissent à la fois la pollution du périphérique, la pollution interne des immeubles, du fait de toute l'humidité avec une V.M.C. qui ne fonctionne pas, et par ailleurs, l'infestation de rats, de souris et de cafards.

Je dois dire que leur mobilisation a permis que des réunions se multiplient et que la R.I.V.P. soit plus réactive. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème, que tout est résolu. Je pense que les travaux vont être très longs. Le relogement, c'est très long. On voit bien toute la difficulté de permettre à l'ensemble des locataires d'être relogés. On touche ici la difficulté du peu de logements sociaux disponibles pour les locataires.

Néanmoins, un certain nombre, chaque mois, a enfin la possibilité d'être relogé ailleurs. Néanmoins, on a toujours un certain nombre de difficultés sur les questions de décohabitation. J'attire l'attention sur le fait qu'il faut prendre en compte les décohabitations et permettre de garantir aux personnes "décohabitantes" un accès à un logement social. Je sais qu'il n'est pas de droit. Je sais qu'il n'est pas non plus de droit que cet accès au logement se fasse au même prix au mètre carré. Mais tenons compte de la situation sociale de "Python-Duvernois". Tenons compte aussi du devoir de réparation par rapport à ce que l'on a fait subir à ces locataires. Je continue à défendre le fait qu'il faudrait permettre que les décohabitations puissent se faire au même prix au mètre carré, y compris pour les "décohabitants".

On a aussi des soucis pour quelques personnes en situation de handicap, à mobilité réduite. Là, on voit la difficulté dans l'accès à des logements mis en accessibilité, qu'il y a vraiment un effort à faire au niveau des bailleurs et au niveau de la Ville pour avoir bien plus de logements en accessibilité.

En attendant, la situation du quotidien se marque quand même toujours par des problèmes de panne d'ascenseur, des problèmes de dysfonctionnement d'éclairage, et autres. Mais je tiens à dire qu'en ce qui concerne la concertation, les choses se sont quand même beaucoup améliorées. Cela veut dire qu'il y a plus d'échanges et de

dialogue. Une nouvelle réunion a lieu le 18 novembre. J'espère que les locataires sauront s'en saisir pour faire remonter directement l'ensemble des problématiques.

Il y a beaucoup d'attentes sur le projet de réhabilitation. Je pense que c'est du fait du calendrier qui va être long, que certains logements sont en ce moment utilisés en guise d'hébergements transitoires. Si l'on pouvait avoir un peu plus d'éléments sur ce sujet, à nouveau plus de précisions sur les éléments de calendrier - quel est le type de retard ? Où en sommes-nous au niveau des travaux ? - ce serait une bonne chose.

Je crois avoir à peu près fait le tour des éléments que je voulais porter à notre Assemblée. Je vous remercie.

J'oubliais. En Conseil d'arrondissement, on ne me donne que les chiffres au mètre carré du projet de livraison à l'arrivée, c'est-à-dire le nombre de mètres carrés de logements sociaux. Je souhaiterais quand même qu'il y ait plus d'honnêteté et de transparence, que l'on nous dise, à l'arrivée, combien de logements sociaux en moins il y aura dans la cité "Python-Duvernois". Je sais bien qu'il y a une volonté de mixité sociale sur ce quartier, sauf que, moi, je ne vois pas où va avoir lieu la compensation. J'avais estimé à une centaine de logements sociaux en moins à l'arrivée de l'opération. Sans doute, je me trompe dans mes chiffres, mais vous comprenez qu'avec vos chiffres au mètre carré, on ne peut pas avoir la comparaison.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

La Z.A.C. "Python-Duvernois" est l'un des projets les plus importants en matière d'urbanisme, de requalification, de renouvellement urbain. Nous y travaillons beaucoup avec l'ensemble des collègues de l'Exécutif, en particulier avec Anne-Claire BOUX, Jacques BAUDRIER, et puis, évidemment, avec le maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ. Nous avons fait de très nombreuses visites sur place. Je sais combien Éric PLIEZ est, au quotidien, aux côtés des habitants de "Python-Duvernois".

C'est un ensemble qui a, au cours des années, évolué de façon difficile pour les locataires. Il était temps d'engager un projet de rénovation d'une ampleur totalement inédite, qui passe aussi par l'ambition de redonner à ce quartier un nouveau souffle, dans un endroit qui, par ailleurs, coincé et à proximité de ce très grand échangeur qu'est la porte de Bagnolet, permette à ce quartier d'avoir une mixité de programmation permettant un équilibre de vie plus agréable et intéressant.

Le programme, très précisément. Je vous le dis en mètres carrés : ce sont 100.000 mètres carrés, 103.200 exactement, avec des nouveaux logements, 25.200 mètres carrés, des bureaux, 59.500 mètres carrés, des locaux d'activité, 7.000 mètres carrés, et des équipements publics, 11.500 mètres carrés. C'est un programme conduit par la SEMAPA, notre S.E.M. d'aménagement, avec toute une série d'aménagements à tiroirs - vous l'avez souligné, Madame SIMONNET, c'est exact - et la complexité du lieu, qui est occupé. Nous devons patiemment, méthodiquement, mais le plus rapidement possible tout de même, engager cette rénovation. Vous savez que cela a déjà largement commencé.

L'un des objectifs est aussi d'aérer le site, en détruisant des bâtiments qui étaient consacrés aux logements, alors que rien, dans la logique, n'aurait dû conduire à les utiliser en logements. Et puis, de requalification des espaces publics, des espaces extérieurs, qui font l'objet de beaucoup de visites que j'évoquais tout à l'heure.

Je crois que c'est un projet dont on peut tous se réjouir. Ce projet de délibération porte en particulier sur un déclassement et une cession à la SEMAPA d'une emprise foncière particulière qui appartient à la Ville, et qui permettra d'engager une phase supplémentaire de ce programme de rénovation. Le Service local du Domaine de Paris a validé les conditions financières de cette cession. Je suis certain, que ce soit dans le 20e arrondissement autour d'Éric PLIEZ ou dans cette Assemblée, que nous aurons l'occasion collectivement de suivre avec attention l'évolution des travaux et la rapidité de rénovation.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur Éric PLIEZ, le maire du 20e arrondissement, voulait ajouter un mot.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Chers collègues, je voulais en profiter pour saluer le travail de l'équipe municipale du 20e arrondissement. Je crois que les résultats sont dus aussi à une excellente coordination entre la mairie centrale, locale, la SEMAPA, la R.I.V.P. et, bien sûr, les habitants de "Python-Duvernois". Puisque notre souci, c'est d'abord les habitants, dans un projet qui est parti mais va prendre du temps, dont l'accompagnement quotidien est nécessaire. Je pense que le redéploiement de certaines associations, l'arrivée d'animations d'artistes sur le site, aidera aussi à accompagner toute cette période.

En tout cas, depuis juillet 2020, nous sommes au travail pour réaliser ce projet ambitieux, mais ô combien indispensable.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je vais soumettre au vote le DU 128.

Mme Danielle SIMONNET. - *(Hors micro)*.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - On ne peut plus, maintenant. Donc, on va passer au vote.

Mme Danielle SIMONNET. - *(Hors micro)*.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 128.

Qui est pour ?

Madame SIMONNET, ce n'est pas parce que vous avez une grande voix que…

Vous avez eu la réponse d'Emmanuel GRÉGOIRE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 128).

2021 DU 147 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Acquisition de l'allée Colette Heilbronner, de la rue Mstislav Rostropovitch et de la 2nde phase du parvis du Palais de Justice de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DU 147 sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de revenir sur une situation ubuesque récente, liée aux travaux d'électrification d'un tronçon de la Petite Ceinture au cœur du parc Martin-Luther-King, que nous avons découverte grâce aux riverains, au signalement des habitants victimes des nuisances sonores nocturnes, sans information préalable de la mairie d'arrondissement. Je m'étonne que ces travaux de la S.N.C.F., connus de la Ville et du Service aménagement, pour un montant de 3 millions d'euros, n'aient pas fait l'objet d'une concertation et d'un échange avec la mairie d'arrondissement ou le conseil de quartier, et naturellement, les riverains, les premiers concernés.

Depuis 2004 et la convention de cession de ces terrains Cardinet entre R.F.F., l'Etat et la Ville de Paris, aucun train n'est passé sur ce tronçon. La Deutsche Bahn, qui exploite notamment la centrale à béton "Eqiom", m'a confirmé par écrit qu'elle n'était plus intéressée par l'utilisation de ce tronçon dans le cadre de l'approvisionnement de ce site. Pourquoi cette convention n'a pas été revue ? Cette coupure ferroviaire empêche un franchissement piéton, demandé par les élus du 17e arrondissement à l'unanimité de son Conseil depuis mars 2021. D'ailleurs, nous avions adopté, au Conseil de Paris, un vœu demandant à la Ville de porter cette demande légitime auprès du Ministère des Transports, de permettre ce franchissement par un décret, qu'ils peuvent naturellement porter, pour ainsi permettre cette circulation sous le belvédère. Depuis, j'attends des actes. J'ai saisi moi-même le Gouvernement sur ce sujet. J'attends maintenant un soutien, qui soit autre que des mots, par une action concrète de la Ville de Paris pour permettre ce franchissement, attendu non seulement des visiteurs, mais également des habitants et des élus du 17e arrondissement. Il y va de notre crédibilité sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 17e arrondissement, il s'agit d'un projet de délibération qui concerne la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". C'est une acquisition de l'allée Colette-Heilbronner, de la rue Rostropovitch et de la seconde face du parvis du Palais de Justice. C'est un sujet qui revient régulièrement, qui fait l'objet d'un programme de transformation important, et a connu, ces dernières années, il est vrai, de fortes évolutions.

J'ai pris note, Monsieur le Maire, d'un certain nombre de demandes qui ne me paraissent pas directement liées au projet de délibération, mais je note que vous avez vous-même souligné que c'était l'occasion d'en parler.

Je vous propose que nous fassions un point complet sur ces sujets. On est sur un ensemble de compétences très diverses, entre ce qui relève du Tribunal, de la S.N.C.F., de la Ville, etc. Et donc, je suis tout à fait disposé à faire un point complet avec vous sur ces sujets, qui permettra de voir quelles sont les orientations stratégiques, notamment sur les emprises de la S.N.C.F., ce dont nous n'avons pas connaissance à ce stade.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 147).

2021 SG 62 - Convention de coopération entre l'établissement public territorial "Est Ensemble" et la Ville de Paris. - 2021-2026.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération SG 62 : convention de coopération entre l'établissement public territorial "Est Ensemble" et la Ville de Paris. - 2021-2026.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais saluer le travail de coopération entre Paris et les établissements publics territoriaux de la Métropole. Comme on l'a vu à l'instant avec le "Plan Vélo", comme on le sait aussi sur les questions d'énergie ou d'urbanisme, c'est à l'échelle métropolitaine que nous devons penser la cohérence de nos actions. C'est la raison pour laquelle la convention de coopération entre l'établissement public territorial "Est Ensemble" et la Ville de Paris est particulièrement bienvenue. Parmi les axes de coopération, la promenade des Hauteurs est particulièrement emblématique des projets qui ont vocation à recoudre la fracture autour du périphérique pour développer un grand espace de nature, un projet très structurant pour la mandature actuelle de l'établissement public et aussi des arrondissements du Nord-Est parisien.

C'est une boucle de 42 kilomètres qui va relier toutes les villes du territoire "Est Ensemble" et Paris. Elle a fait l'objet d'une réponse à l'appel d'offres dans le cadre du fonds Héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le projet intègre des randonnées urbaines à pied et à vélo, des installations sportives, la promotion de la biodiversité, la valorisation du patrimoine, etc. Cette promenade est reliée à un projet plus large d'archipel de fraîcheur autour du parc des Hauteurs et englobe un bon tiers du territoire d'"Est Ensemble". Cet archipel de fraîcheur comprend, en plus de la promenade, tout un projet de végétalisation de l'espace public, et de préservation et de création d'espaces verts, avec l'objectif de 10 mètres carrés d'espace vert par habitant, contre 6 actuellement sur le territoire, soit le taux le plus bas de la Métropole du Grand Paris.

Les parcs sont donc le support à des usages sportifs et récréatifs, mais ils sont aussi le meilleur moyen d'atteindre nos objectifs de désimperméabilisation et de rafraîchissement. C'est aussi un enjeu pour la biodiversité, pour créer la trame verte métropolitaine indispensable pour compenser le déficit de Paris dans ce domaine. Face à un futur climatique plus qu'incertain, nous nous dirigeons ainsi vers une métropole plus respirable et habitable. Nous le devons pour les futures générations de grand-Parisiennes et grand-Parisiens.

On le voit, la coopération entre les territoires du Grand Paris, appuyée par la Métropole du Grand Paris, est la condition d'un développement territorial harmonieux. Je tiens à saluer ici l'action de notre collègue Antoinette GUHL, vice-présidente de la Métropole du Grand Paris, en charge de la nature, de la biodiversité et de l'agriculture.

Pour finir, j'aurai seulement une interrogation sur la question des innovations en termes de développement économique et d'emplois développés dans la convention de partenariat. Il est majoritairement question d'expérimentations, de mises en commun de bonnes idées, de dispositifs incitatifs. Mais cela manque d'applications plus opérationnelles si l'on voulait avoir une plus grande ambition. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point : quelles sont les actions concrètes qui seront mises en place pour un développement économique partagé avec "Est Ensemble" qui soit harmonisé, harmonieux et surtout, durable ?

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur RAIFAUD, merci beaucoup de votre intervention. Il s'agit d'un projet de délibération important d'actualisation de nos conventions de coopération entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial "Est Ensemble", avec lequel, je le crois, nos relations très particulières, très constructives, sont connues depuis longtemps, mais qui connaissent, grâce à ce projet de délibération, un enrichissement thématique qui est très important.

Nous avons d'abord dressé un bilan du travail qui a été réalisé ces dernières années à l'occasion de nos premières conventions de partenariat. Puis, fort de ces deux années de coopération, le renforcement, par le présent projet de délibération, autour de plusieurs axes de travail. D'abord, la poursuite du travail engagé sur le projet d'aménagement. Nous ne comptons pas les projets urbains absolument majeurs que nous copilotons avec l'E.P.T. "Est Ensemble". Engager de nouvelles coopérations, c'était important, notamment autour de la transition écologique, de l'accès à l'emploi, de la culture. Merci à mes collègues de l'Exécutif qui nous ont aidés à documenter et à préparer la mise en œuvre de cette nouvelle convention. Puis, renforcer l'opérationnalisation de tous ces objectifs par l'identification d'actions concrètes à mettre en œuvre, et un travail de suivi renforcé.

Il est clair que, dans cette convention, l'axe clef de travail, le fil rouge de ce partenariat, c'est la transition écologique. C'est donc à la fois le travail sur le réemploi des matériaux des bâtiments, coopérer pour atteindre le zéro déchet, encourager la mobilisation de la jeunesse sur les enjeux climatiques, partager l'expérience sur la régie publique de l'eau parisienne, "Eau de Paris", avec beaucoup de territoires qui ont des réflexions sur ce sujet, et ici, en particulier, "Est Ensemble".

Merci beaucoup, Monsieur RAIFAUD, de m'avoir permis de dire quelques mots sur ces conventions. Elles sont si unanimement acceptées généralement que nous n'en parlons jamais. Donc, merci beaucoup de l'avoir mis en lumière.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 62).

2021 SG 90 - Indemnisation des victimes de l'explosion de gaz de la rue de Trévise (9e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération SG 90 : indemnisation des victimes de l'explosion de gaz de la rue de Trévise.

Je donne la parole à Mme Nelly GARNIER, pour commencer.

Mme Nelly GARNIER. - Madame la Maire, chers collègues, les dossiers comme celui de l'explosion de la rue de Trévise font partie des dossiers sur lesquels on s'exprime avec beaucoup de précaution, car on sait que chaque mot prononcé peut réveiller une blessure pour ceux qui ont vécu ce drame. Je vais dire les choses très simplement : je ne suis pas du tout une experte de ce type de dossier. Ce sont les victimes qui m'y ont fait entrer. Quand j'ai commencé à discuter avec les victimes, une chose m'a vraiment choquée. Je les ai vues sortir des dossiers énormes, des piles de courriers adressés à la Caisse d'assurance maladie. Je les ai vues me parler de tiers de confiance, de modalités de transfert, de classes, de coordinateurs, d'accords-cadres.

En fait, je me suis dit que pour se voir reconnaître le statut de victime dans cette ville, il faut avoir fait une thèse de droit administratif. Moi-même, je n'ai pas fait une thèse de droit administratif. J'ai simplement été élue par les Parisiens et mon rôle est de les défendre. Je me suis dit que notre rôle de représentant des Parisiens doit être de les défendre quand l'administration les prend en otage. Dans le cas de l'explosion de la rue de Trévise, notre rôle aurait dû être de dire aux victimes : "Concentrez-vous sur vos soins, sur la prochaine opération. Faites-vous accompagner pour vous reconstruire. Tout le reste, on va s'en occuper". Au lieu de cela, on a laissé l'administration les enfermer dans un labyrinthe kafkaïen.

La question qui se pose aujourd'hui, c'est : est-ce que ce projet de délibération qui nous est soumis va permettre enfin de sortir du labyrinthe ? Et bien, non, parce que, dans ce dossier, malheureusement, à chaque méandre administratif, on découvre un nouveau méandre administratif. Dans le projet de délibération que nous votons aujourd'hui, il faut dire aux Parisiens que seul le délibéré aura une valeur réglementaire. Qu'est-ce que dit ce délibéré ? On a un premier paragraphe qui autorise la Mairie de Paris à signer un accord-cadre. On a un second paragraphe qui autorise la Mairie à accomplir les actes préparatoires à la signature de l'accord-cadre. Je vais le résumer comme je le comprends : l'administration autorise l'administration à engager des actions visant à engager des actes administratifs. C'est cela que comprennent les victimes. Et ces victimes, cela fait trois ans qu'on leur dit que les choses avancent et qu'elles ne voient rien arriver. Cela fait trois ans qu'on leur dit que leur dossier est en

cours de traitement. Cela fait trois ans qu'on leur dit qu'il faut être patient. Alors maintenant, il faut des réponses concrètes.

Ces réponses, nous voudrions les avoir sur trois questions. D'abord, quels dommages seront indemnisés grâce à ces 20 millions d'euros, quand la "FENVAC" a estimé le montant total des dommages à 200 millions d'euros, 150 millions d'euros pour les dommages matériels et 50 millions d'euros pour les dommages corporels ? Ensuite, quand commencera exactement le versement de ces indemnités ? Enfin, les victimes recevront-elles l'intégralité de leur indemnité en un seul versement ou faudra-t-il encore attendre ?

Parce que, cette histoire, c'est l'histoire d'une insupportable attente qui creuse chaque jour un peu plus les plaies des victimes de l'explosion de la rue de Trévise. Cette insupportable attente les empêche de guérir. Alors, tout ce que nous vous demandons, c'est d'être des responsables politiques, d'arrêter de vous faire dicter le calendrier de gestion de ce dossier et d'imposer un terme à cette insupportable attente.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je veux remercier les groupes politiques qui prennent la parole ce matin pour la première fois dans ce dossier complexe et douloureux, qui me tient - chacun le sait, tout le monde le sait - très à cœur. Je les remercie de nous accompagner sur ce chemin de l'indemnisation, car je dois bien l'avouer : j'ai été, jusqu'ici, assez seule à m'exprimer, depuis 35 mois, pour défendre toutes les victimes.

Ce matin, 1.041 jours après l'explosion, il est question d'accord-cadre. Ce document n'est toujours pas finalisé. C'est encore un brouillon. Il faut encore le valider pour que les victimes obtiennent une indemnisation provisoire. Une indispensable indemnisation que les victimes attendent depuis 2 ans, 10 mois, 6 jours. Puisque, là, c'est l'enjeu. Il faut aller vite, très vite, très, très vite. Les victimes sont épuisées. Elles n'en peuvent plus d'attendre. Elles doivent être respectées.

Et puis, je resterai plus que jamais vigilante sur l'écriture de cet accord-cadre, parce qu'il y a des points qui doivent être absolument pris en compte pour les victimes dans ce document. Et d'ailleurs, elles ne transigeront pas sur ces points. D'abord, il faut absolument obtenir un montant d'indemnisation pour chaque victime, qui doit être au plus près de l'indemnisation définitive, et pas une cote mal taillée ou un montant dérisoire. Et puis, il est absolument fondamental aussi que l'accord-cadre prenne en compte les personnes qui n'étaient pas présentes le jour de l'explosion, mais ont à subir, depuis le 12 janvier 2019, un préjudice considérable. Je pense aux trois enfants de Laura, qui ont perdu leur mère dans l'explosion. Je pense aux enfants des pompiers disparus. Je pense à toutes celles et tous ceux qui ont perdu une épouse, un mari, à toutes ces familles décimées par ce drame.

Il est également essentiel que des préjudices spécifiques soient pris en compte et pris en charge très rapidement. Ce qui impose à la Ville d'adopter sur ce dossier une approche différente, d'avoir une approche humaine et pas administrative, de se placer du côté des droits des victimes, et non du côté des responsabilités, d'admettre les particularités de cet accident et de ses répercussions.

Oui, c'est un drame à dimension collective. Oui, c'est un traumatisme généré par le fait d'avoir été victime au cœur de Paris d'une explosion de gaz d'une violence inouïe. Oui, c'est une souffrance. Une souffrance accentuée par l'absence de reconnaissance immédiate de leur statut de victime. Il a manqué, depuis bientôt trois ans, de dispositif adapté de prise en charge des victimes d'accident collectif, autre que l'assistance que nous avons apportée à notre échelle de l'arrondissement avec les deux associations, "VRET" et "Trévise Ensemble". Cet accord-cadre devra, à mes yeux, reconnaître, 1.041 jours après ce drame, ce que j'appellerai ce phénomène de "sursouffrance".

Pour terminer, au risque de me répéter, les victimes ont besoin de se reconstruire. Bien sûr, beaucoup ne retrouveront pas leur vie d'avant. Elles devront vivre avec leur handicap, avec leurs blessures, avec leurs cicatrices. Mais elles ont besoin tout simplement, aujourd'hui, de se projeter. Elles ont besoin, de la part de la Ville de Paris, d'un calendrier très précis. Sur ce point, le projet de délibération que vous nous soumettez est encore trop vague. Une question simple, toute simple, s'impose : à quelle date les victimes pourront prétendre au versement des provisions ?

Voilà, en quelques mots, ce que j'avais envie de dire sur ce projet de délibération. Donc, oui, on est près du but. Je dois dire que, 35 mois après, je ne peux que m'en réjouir. Mais je demeure auprès des victimes comme je l'ai toujours été - vigilante - pour que l'application de cet accord-cadre intervienne le plus rapidement possible et surtout, le plus respectueusement possible des victimes.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il est essentiel que nous ayons tous une pensée pour l'ensemble des victimes qui ont subi ce terrible drame. Une pensée pour toutes ces femmes, ces hommes, qui ont perdu un proche et ont, comme cela a été dit précédemment, beaucoup de souffrances pour se reconstruire, pour pouvoir se projeter dans l'avenir et vivre autrement.

Je souhaite, par ailleurs, remercier Mme la Maire, Mme BÜRKLI, parce que l'on sent bien que vous avez été une maire et une élue infatigable auprès des victimes. Je pense que c'est le rôle des maires que d'accompagner quand une telle épreuve arrive, et qu'enfin, on arrive à une situation où les choses, j'espère, vont se dénouer, puisque le projet de délibération acte la création d'un fonds d'accompagnement des victimes d'un montant de 20 millions d'euros et autorise la Maire à signer un accord-cadre en cours de négociation.

Néanmoins, je suis désolée - je ne suis qu'une élue du 20e arrondissement - je ne comprends pas que tout cela prenne autant de temps. Je ne comprends pas et je souhaite aussi relayer ce que les associations de victimes dénoncent. Elles nous interpellent - nous, élus - pour que l'on comprenne et que l'on puisse faire en sorte que ces méandres administratifs ne se reposent plus, si, par malheur, un nouveau drame équivalent devait avoir lieu. Que disent les associations de victimes ? Que cela fait presque trois ans qu'elles attendent l'indemnisation, un accompagnement, et qu'entre-temps, elles n'ont pas eu de soutien de la Ville de Paris dans son ensemble. Qu'il y a eu pour elle, comme seule obsession, de nier toute responsabilité de sa part dans ce drame et qu'elle a manqué d'humanité pour les victimes.

Franchement, pour me souvenir du dernier débat que nous avons eu dans cette Assemblée, j'ai été particulièrement choquée que Mme la Maire de Paris, Mme HIDALGO, au dernier Conseil de Paris, puisse soit mentir, soit se tromper en séance sur des situations individuelles de victimes, notamment sur les questions de proposition de logement, qui nous étaient dites publiquement et, manifestement, ne correspondaient pas à la réalité de ce que disaient les victimes, premières concernées.

Je ne comprends pas que les victimes n'aient toujours pas de visibilité précise sur le calendrier de signature de cet accord-cadre, que ce soit par la presse qu'elles apprennent les éléments qui ne leur sont pas communiqués préalablement, qu'elles vivent un calvaire depuis trois ans, qu'elles aient des difficultés à être reconnues comme victimes et se retrouvent, pour certaines, à ne pas avoir accès à un logement adapté à leur situation. Il s'agit, une fois de plus, du problème de logement avec accessibilité, et aussi du logement où il n'y a pas cette problématique du gaz. Parce qu'il faut comprendre que, pour pouvoir passer le traumatisme, on ne doit pas les remettre dans la situation d'un appartement où il y a du gaz.

C'est une bonne chose que la Maire puisse débloquer enfin les fonds. Mais qu'en est-il de la signature ? Où en est-on concrètement ? Combien de temps va-t-il être nécessaire avant que les victimes puissent bénéficier de ces indemnités ? Je reprends les questions préalables : est-ce que les indemnités seront données en totalité en une seule fois ou en plusieurs fois ?

Plus largement, il faut sortir du déni de la Ville de toute responsabilité dans l'accident. Quelle que soit la vérité, il faut surtout se dire que l'on a un devoir d'augmenter les moyens dans la prévention. Il faut un audit du réseau de gaz, un plan de rénovation du réseau si nécessaire. Cela s'impose. Il y a une commission de suivi du réseau du gaz. Est-ce qu'il est possible d'avoir un peu plus d'informations en Conseil de Paris sur ces travaux ?

Car, je vous rappelle que l'on avait eu à l'époque des articles, où, notamment les syndicalistes, la C.G.T. des gaziers, étaient très critiques et disaient qu'à l'occasion du drame de la rue Trévise, ils avaient réaffirmé ce qu'ils clamaient depuis des années, c'est-à-dire qu'il y avait des problèmes de fuites qui étaient connus depuis des années dans Paris, qu'elles étaient souvent réparées de manière provisoire sept ou huit fois d'affilée. Que disait la C.G.T. ? Comme G.R.D.F. se facture à chaque intervention sur une fuite, la logique de G.R.D.F., parfois, faisait que l'entreprise préférait multiplier des opérations de rafistolage plutôt que de rénover réellement certains tronçons du réseau. Pour le syndicat, la rentabilité l'emporte sur la sécurité. Finalement, depuis la privatisation du gaz parisien, l'entreprise, au niveau de ses obligations de rentabilité, préfère gonfler la part des actionnaires plutôt que d'assurer la sécurité. C'est grave, comme constat. En 2017, je vous dis cette citation.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir aller vers votre conclusion.

Mme Danielle SIMONNET. - "Cette somme versée aux actionnaires est trois fois supérieure à celle consacrée à la sécurité".

La Ville est donneuse d'ordre. Que pilote-t-elle, que contrôle-t-elle face à une entreprise privée qui ne recherche visiblement que du profit au lieu de se comporter comme un service public ?

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme GARRIGOS a la parole.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, rue de Trévise, dans le 9e arrondissement, les fenêtres soufflées n'ont toujours pas été remplacées. Les façades des immeubles, sans les reflets de la rue ou les activités des habitants, semblent aveugles à la vie qui commence à reprendre ses droits dans

le quartier malgré tout, avec une réouverture partielle depuis 15 jours. Depuis plus de 1.000 jours - cela a été dit avant moi - la vie des habitants et des habitantes de la rue de Trévise a été bouleversée. 4 morts, dont 2 pompiers. 66 blessés, dont 4 salariés des hôtels de la rue, désormais handicapés à vie. Ce terrible compte n'inclut pas les séquelles psychologiques auxquelles font face les habitantes et les habitants de la rue de Trévise, ni tous les possibles, tous les rêves anéantis.

Je voudrais qu'ils sachent que le Conseil de Paris est avec eux, que nous sommes tous profondément choqués par le drame qui a eu lieu et que nous les soutenons dans les difficultés nombreuses qu'ils rencontrent pour obtenir des soins, reconstruire leur vie et envisager l'avenir. Je sais que tous et toutes dans cette Assemblée - les interventions qui ont précédé la mienne en sont le témoignage - nous partageons ce sentiment. Il me semble important que nous soyons unanimes pour voter l'accord-cadre qui nous est proposé aujourd'hui et permettra d'apporter une contribution à leur indemnisation.

Oui, le temps de l'administration et de ses rouages est lent. La lenteur des experts et des juristes nous semble parfois incompréhensible. Oui, aucune somme ne pourra réellement être à la hauteur des dommages causés ce jour-là, le 12 janvier 2019, par l'explosion de gaz. La Ville de Paris a pu débloquer 20 millions d'euros pour aider les victimes à se reconstruire. L'accord présenté ici permettra de verser cette somme au Comité local d'aide aux victimes. Nous espérons tous et toutes qu'ainsi, nous accompagnerons ces dernières à aller de l'avant. Aujourd'hui, ce qui importe, c'est effectivement de permettre aux victimes et à la rue de Trévise de panser leurs plaies, et de permettre à ce quartier, à ses habitants et habitantes, ses commerces et ses bureaux, de renouer avec un quotidien plein de vie et d'activité.

En votant ce projet de délibération, j'espère que nous pourrons contribuer à leur reconstruction et je vous en remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mme BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, a déjà dit l'essentiel. C'est un drame humain dont il s'agit ici. Quatre morts, des vies perdues, des vies détruites. Je ne m'attarderai pas sur les conséquences physiques et psychiques, comme pour les quatre victimes très lourdement handicapées, ou ces enfants qui ont perdu une mère ou un père. Le traumatisme est énorme, insoutenable, incontestable. La réparation et l'indemnisation, absolument nécessaire.

Nous savons que le règlement des procédures et la clôture des dossiers permettent aux victimes de pouvoir se reconstruire, d'envisager l'après. De tels délais sont injustifiables. Que certaines victimes de l'explosion puissent se retrouver dans une quelconque difficulté financière près de trois ans après le drame, est une honte. Comment la Caisse primaire d'assurance maladie peut avoir mis fin à la prise en charge de l'une des victimes handicapées après une quarante et unième opération ? Comment des assureurs peuvent-ils, en pareil cas, se renvoyer indéfiniment la responsabilité ? Comment ne pas comprendre la légitime colère de personnes handicapées à vie ?

Des vies sont brisées, et nous serions coincés par des arguties juridiques. C'est dans ces moments que l'on comprend l'insupportable. Malheureusement, nous en sommes là aujourd'hui. Nous devons regarder ce qu'il est possible de faire maintenant. Tout le monde semble reconnaître que tout n'a que trop duré, ainsi que l'urgence de l'indemnisation. Alors, nous voterons ce projet de délibération. Nous attendons que les fonds soient débloqués et que les victimes soient indemnisées le plus vite possible. Nous n'acceptons pas que le manque d'argent puisse écraser les victimes. Le préjudice qu'elles ont subi est inestimable. La somme ne devrait pas être un frein dans le cas d'un tel drame.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie pour vos interventions.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci beaucoup à l'ensemble des intervenants. C'est un sujet, vous le savez, difficile et je tiens à souligner la responsabilité que j'ai sentie dans toutes les interventions.

Est-ce que le temps est trop long ? La réponse est oui. Mon propos n'est pas ici d'en excuser la Ville de Paris comme institution, mais simplement de rappeler que, dans ce monstre froid qu'est parfois le droit administratif - il faudra donc réfléchir à comment faire en sorte que ce ne soit pas le cas dans de futures situations qui pourraient s'en rapprocher - il a le défaut de s'imposer à nous. Je sais que le temps paraît trop long pour les victimes et je ne peux que le comprendre, les convaincre et vous convaincre que nous faisons tout pour aller le plus vite possible. Mais que nous n'avons reçu l'autorisation d'engager la Ville de Paris comme institution, dans cette logique de création d'un accord-cadre d'indemnisation des victimes, comme il en existe dans d'autres cas historiques auxquels notre pays a été confronté, c'est la première fois que se présentait cette situation très particulière qu'une personne morale de droit public ait l'autorisation, en l'occurrence la Commune de Paris, la Ville de Paris, de s'engager dans un accord-cadre.

Nous n'avons reçu l'autorisation de cela - autorisation qui était indispensable pour fonder la légalité des décisions que nous sommes amenés à prendre, notamment lors de ce Conseil - que le 11 septembre dernier, avec la transmission officielle de l'avis juridique de la Direction des Affaires civiles et du Sceau, qui dépend du Ministère de la Justice.

Parce que c'est un cas inédit, qui n'est pas prévu en droit français de façon claire. Il nous a donc fallu inventer un système tout à fait nouveau. Peut-être aurions-nous dû tous, collectivement, trouver les conditions pour le faire plus vite. Mais, le 11 septembre dernier, nous recevons la lettre. Au dernier Conseil de Paris, immédiatement après, nous prenons collectivement l'engagement, à travers un vœu, d'abonder un futur fonds d'indemnisation. Au Conseil aujourd'hui, nous fondons un autre acte juridique très important à travers la délégation de signature et la confirmation de l'accord de notre Assemblée pour signer un futur accord-cadre.

Je ne peux que plaider pour dire la mobilisation exceptionnelle qui a été celle de la mairie du 9e arrondissement, de la Mairie de Paris et de l'ensemble de ses services, que ce soit le Secrétariat général, la Direction des Affaires juridiques, de la Préfecture de Région qui a pris le pilotage du dispositif qui permet de créer le lien entre toutes les parties, de l'ensemble des parties qui ont d'ores et déjà apporté leur soutien de principe au futur accord-cadre, qui se travaille, se discute et se finalise dans le cadre de la médiation mise en place par le Tribunal judiciaire de Paris. Nous avons beaucoup travaillé avec la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, avec les services du Gouvernement, avec le Gouvernement lui-même et ses cabinets, pour trouver maintenant une solution rapide, qui n'a été, je le reconnais, que trop tardive.

Pour vous faire un point exact sur la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous avons donc donné notre accord pour la signature d'un accord-cadre. L'ensemble des parties représentées par leurs avocats discutent de la finalisation de cet accord-cadre, sous la coordination des services du Tribunal de Paris. Nous avons pour objectif commun de finaliser cet accord-cadre avant la fin novembre. Nous avons en parallèle créé les conditions d'un abondement budgétaire provisionnel à hauteur de 20 millions d'euros.

Et, enfin, pour que ma présentation soit complète, nous avions une question essentielle à régler encore, sur laquelle nous avons travaillé avec le Comité local d'aide aux victimes sous le pilotage de la Préfecture de Région, avec la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, avec les associations de victimes, la "FENVAC", et la mairie du 9e arrondissement. Besoin de trouver le vecteur juridique, le tiers de confiance qui permettrait d'assurer la mise en œuvre de l'accord-cadre et la position de tiers de confiance pour l'instruction individuelle des dossiers, qui permettront ensuite de verser à chacune des victimes, dans la très grande diversité des dommages corporels et matériels auxquels elles ont pu être confrontées, dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Il y avait trois options. La première était de trouver une association qui aurait pu avoir vocation à servir de vecteur juridique pour cela. Si nous ne trouvions pas d'association, une deuxième option était de créer une association. Tout de suite, nous avons collectivement dit que ce serait particulièrement inopportun, parce que cela ferait perdre de très nombreuses semaines, le temps de monter juridiquement l'association et de lui permettre d'entrer en action.

La troisième proposition a été formulée par la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, que je remercie beaucoup, avec le soutien de la Préfecture de Région, de la chancellerie et des services du Premier Ministre, et du cabinet du Premier Ministre. C'est la nomination de deux coordonnateurs, qui permet de créer les conditions juridiques suffisantes pour que nous n'ayons pas besoin de recourir à une association de portage. Ils vont venir assurer l'instruction individuelle des dossiers et être les seuls décideurs des montants d'indemnisation. Vous comprenez bien qu'il ne revient ni à la Ville de Paris, ni à aucune des autres parties, notamment celles dont la responsabilité civile et/ou pénale pourrait être au final engagée, de définir qui a le droit à quoi, à quelle hauteur. Nous souhaitons que les coordonnateurs puissent disposer librement et souverainement des modalités financières, qu'ils adapteront ensuite à chacune des victimes.

Nous avons reçu, il y a deux jours, un courrier du directeur de cabinet du Premier Ministre nous confirmant l'accord officiel du Gouvernement pour le dispositif proposé. Le Garde des Sceaux - je le remercie, ainsi que ses services - est en train de finaliser la lettre de mission qui sera adressée à ces coordonnateurs. Mais les conditions sont réunies pour pouvoir continuer à avancer.

Est-ce que notre travail est terminé ? Non. Je peux vous dire ma disponibilité et mon engagement total pour s'assurer jour par jour que les choses avancent. Il nous reste, premièrement, à finaliser juridiquement l'accord-cadre de façon complète. Deuxièmement, à le mettre en œuvre de façon à pouvoir donner des sous, notamment à ceux qui sont dans des situations d'urgence particulière, le plus vite possible. J'ai redit mon objectif : que ce soit à la fin de l'année. Suis-je le seul décideur de ce point ? Sommes-nous les seuls décideurs de ce point ? Non. Je ne peux pas prendre seul cet engagement. C'est un engagement qui doit être collectif. Pourquoi ? Parce que la Ville verse l'argent et les coordinateurs feront l'instruction. C'est donc toute une chaîne d'acteurs qui doivent travailler ensemble pour remplir cet objectif.

Je veux redire aux victimes, et aux associations qui les représentent, que nous avons mis en place un fonds d'urgence et de disponibilité immédiate, d'ores et déjà, à travers le guichet unique qui leur a été proposé, et que si

des victimes ont besoin d'une aide financière demain matin de façon à surmonter des difficultés à court terme, cela existe déjà. Il leur suffit de se signaler auprès du guichet unique de suivi que nous avons mis en place.

J'espère que vous apporterez votre soutien à ce projet de délibération. Notre travail n'est pas fini, mais nous avons avancé de façon extrêmement spectaculaire depuis deux mois grâce à l'aide de la Préfecture de Région, de la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, de la mairie du 9e arrondissement, du Gouvernement. Tout le monde s'est aligné pour régler maintenant ce problème parce que nous le devons aux victimes. Je suis sûr que j'aurai à vous faire un point régulier sur ce sujet, et le ferai auprès des groupes politiques. C'est désormais une question de jours. Comptez sur moi pour y consacrer l'énergie nécessaire.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint, pour l'ensemble de ces réponses et explications.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, SG 90).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux publicités incitant à la consommation lors du Black Friday et pour une campagne de sensibilisation pour le Green Friday.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen de vœux non rattachés.

Nous allons examiner le vœu n° 65 relatif à la publicité sur le "Black Friday".

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas facile de passer après ce projet de délibération très lourd, mais je vais vous parler d'un sujet qui n'est pas anodin non plus.

Vous connaissez très certainement ce chiffre : si tous les habitants de la planète Terre vivaient comme les Français, il faudrait trois planètes Terre. En gros, s'ils avaient notre niveau de vie, la Terre exploserait. J'aime bien le prendre d'une autre façon, c'est-à-dire que nous, Français, on refuse aux deux tiers de la planète le droit de vivre comme nous. Cela met un peu en perspective notre égoïsme - il faut bien dire le mot - par rapport au reste de l'humanité.

Quel est la cause de ce problème ? C'est la surconsommation. La surconsommation morbide. Vous connaissez ce chiffre aussi. Lorsqu'un cargo vient de Chine pour livrer les biens de consommation que l'on peut acheter de façon impulsive, comme cela, sur Internet, c'est l'équivalent d'un million de voitures qui font le même trajet depuis la Chine jusqu'à la France. Cela doit nous inciter à réfléchir lorsque l'on a envie de faire un achat compulsif.

Le "Black Friday", qu'est-ce que c'est ? C'est l'exemple le plus violent de cette surconsommation morbide. On a tous en tête ces images de foules américaines, où il y a des morts lorsque l'on ouvre les rideaux pour aller acheter, grâce à des super-prix, des articles qui sont vendus dans les magasins. Nous ne voulons pas de cela en France. Est-ce que c'est la faute des gens ? Peut-être un peu. Il y a une part de responsabilité individuelle. Mais, nous, ce que nous pensons, ce que je pense profondément, c'est que c'est avant tout la faute des services marketing, des agences de publicité, des services de communication des grosses entreprises. Pourquoi ? Parce que l'on met les meilleurs cerveaux de la planète, qui sortent des meilleures écoles, et on les fait travailler sur des algorithmes pour pouvoir "hacker" le cerveau des gens, profiter…

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Ah ! Je me suis emballé, pardon.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je pense que la présentation de votre vœu était extrêmement claire.

M. Émile MEUNIER. - Voilà.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant un vote qui ne pourra être que non compulsif, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

M. MEUNIER vient de présenter un vœu sur un sujet qui n'est pas anodin, mais est vraiment fondamental. C'est la façon, y compris dans les politiques publiques, de comment on fait en sorte de limiter cette tendance à l'hyper-consumérisme, et donc, disons-le, au gâchis dans nos sociétés. Dans la sobriété que, je crois, nous appelons tous de nos vœux, c'est évidemment quelque chose d'important.

Le vœu est complet. Je ne suis pas sûr que j'aurais repris exactement les mots d'Émile MEUNIER pour décrire la nature du problème. Mais j'émets un avis évidemment favorable sur ce vœu. Tout ce qui peut contribuer à la sobriété de nos sociétés est quelque chose dont nous n'avons pas le droit de nous passer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 339).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 66 relatif à l'aménagement de la porte de Montreuil.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour le présenter.

Je rappelle, et je suis désolé d'avoir coupé Émile MEUNIER, que c'est deux minutes.

Mme Antoinette GUHL. - J'essaierai donc de tenir en deux minutes. Je sais maintenant quelle est la sentence.

Le quartier de la porte de Montreuil, c'est ce quartier populaire qui cumule toutes les inégalités. Un quartier populaire du 20e arrondissement qui cumule inégalités sociales, environnementales, économiques. Un quartier qui cumule deux tristes trophées : être l'un des quartiers les plus pollués d'Europe et l'un des quartiers les plus pauvres de Paris. Son réaménagement est non seulement souhaitable, mais absolument nécessaire. Une récente victime de la circulation sur le rond-point nous montre combien le réaménagement est urgent en termes de sécurité routière.

Si vous nous demandez, à nous, écologistes, si nous considérons que le projet choisi est le meilleur projet que nous pouvions réaliser à cet endroit, je vous le dis : c'est non. Un autre projet, qui intégrait la "Maison du Climat", était bien plus généreux en biodiversité et avait été pensé autour des puces de Montreuil, n'a pas été choisi par le jury de "Reinventing Cities" en 2019. Les écologistes et "Carbone 4", l'expert climat sollicité sur ce dossier, ont été mis en minorité sur ce choix. Maintenant que "Nexity" a remporté le réaménagement de la porte de Montreuil, le projet proposé ne nous convient pas, et ce, pour trois raisons.

Le projet d'aménagement ne respecte pas les engagements pour le marché aux puces centenaire de la porte de Montreuil. "Nexity" ne respecte pas les propres engagements qu'il avait pris lors du jury envers les puciers, quant au nombre de stands déployés. Nous sommes à 240 places, quand plus de 400 avaient été promises. Vous comprendrez l'opposition déterminée des puces de Montreuil.

Deuxième point, la situation transitoire des puciers pendant la période des travaux ne leur convient pas non plus.

Troisième point, ce projet prévoit la construction d'un immeuble de bureaux pont sur le périphérique. Alors que cet immeuble était une hypothèse lors du jury en 2019, il devient la pierre angulaire économique de ce projet aujourd'hui.

Enfin, de grâce, évitons que cette nouvelle porte de Montreuil ne soit un centre commercial qui ne dise pas son nom.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Antoinette GUHL. - Evitons qu'elle ne porte le risque de gentrification, qui donnerait l'impression à toutes et tous, une fois un quartier pauvre rénové, que les pauvres en sont chassés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je donne la parole au Premier adjoint, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

C'est un vœu sur un sujet absolument majeur, qui est la rénovation de la porte de Montreuil. Je crois que l'intérêt du projet ne fait pas débat sur nos bancs, compte tenu du caractère totalement déshumanisé de cette porte de Montreuil, et de la jonction avec Montreuil et Bagnolet.

Il y a deux axes autour de ce projet de la porte de Montreuil, sur lequel notre Assemblée est déjà intervenue et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir pour des projets de délibération dans les mois prochains.

Il y a la requalification urbaine de la porte de Montreuil elle-même, de transformer cet échangeur en grand jardin public place, qui soit vraiment requalifié de façon exceptionnelle. Je le redis, puisque l'on en reparlera juste après : nous mettons autant d'argent sur la porte de Montreuil que sur le projet Tour Eiffel-Champ-de-Mars. C'est cela, la réalité de l'équilibre de nos politiques d'investissements en faveur des quartiers populaires.

Deuxièmement, reconstituer un front urbain sur la jonction entre Paris, Montreuil et Bagnolet. Pourquoi ? Parce que les puces de Montreuil sont une chose à laquelle nous sommes très attachés. Mais la mairie de Montreuil, la mairie de Bagnolet, le P.T.S. Est Ensemble, avec lesquels nous travaillons beaucoup, sont en demande de régulation. Il n'est pas question qu'à l'occasion du projet de requalification, nous renoncions collectivement à un projet des puces de la porte de Montreuil qui ne garde pas sa tradition populaire.

Cela se traduira par deux choses. Cela se traduira non seulement par une montée en gamme sur le plan qualitatif de l'accueil des puciers et de leurs clients, mais aussi - et c'est la condition centrale - par des conditions d'exercice d'une délégation de service public dans le futur site qui soit compatible avec un tarif de location pour les puciers, leur permettant d'exercer leur métier sans que cela ne pèse trop sur leur chiffre d'affaires et qu'ils soient obligés de le répercuter sur les prix. Ce sera un deuxième ébat. Nous l'aurons plus tard, au moment du cahier des charges de la D.S.P. C'est fondamental.

Nous aurons l'occasion d'y revenir : ce n'est pas vrai que des promoteurs n'ont pas tenu leur promesse. Au moment du jury final, l'offre quantitative a évolué, mais elle l'a été avant l'attribution au lauréat.

Je suis favorable au vœu parce que j'en comprends les intentions et les partage. Nous avons proposé un amendement. Si l'amendement est accepté, j'émettrai un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier Adjoint.

Je suis saisi de quatre demandes d'explication de vote.

La parole est, tout d'abord, au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Ce projet est inscrit dans notre volonté d'améliorer le quotidien des habitants des portes de Paris, mais aussi de tisser un meilleur lien avec les communes voisines. Le projet de la porte de Montreuil n'est pas un projet isolé. Justement, il s'inscrit dans la continuité de "Python-Duvernois" à la porte de Bagnolet, juste au Sud, avec la porte de Vincennes. Ce projet est un chantier lancé depuis 2017 pour transformer 10 hectares d'emprise foncière. C'est l'un des projets les plus ambitieux pour transformer la ville et permettre de remettre ce quartier au cœur de la cité, tout en assurant la couture douce avec nos voisins de Montreuil et de Bagnolet.

Je sais que la question du marché aux puces a occupé les candidats de l'appel à projets et les services de la Ville depuis les premiers échanges. Les puces rénovées seront consolidées sur plus de 6.500 mètres carrés de vente couverte, permettant une ouverture sur 6 jours, et une amélioration du confort des puciers et des clients. Ce marché historique et populaire - Emmanuel GRÉGOIRE vient de le dire, mais je le dis également - ce marché, pour nous, dans le 20e arrondissement, nous y tenons et nous le défendons. Sa rénovation au centre du nouveau quartier de la porte de Montreuil participera d'une relance économique du quartier, avec une large place aux associations et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Je salue aujourd'hui l'investissement de 100 millions d'euros, que nous avons choisi de porter dans ce cadre, pour permettre de revégétaliser et de redynamiser l'un des espaces urbains les plus hostiles de Paris. Cependant, c'est un lourd chantier qui nous attend. Pendant les années de travaux, il ne nous est pas possible d'envisager de laisser les commerçants du marché aux puces sans solution. Il nous faut donc gérer la période intermédiaire en proposant des espaces provisoires, localement, mais aussi des espaces sur d'autres marchés aux puces parisiens. Il nous faut aussi accompagner au mieux les commerçants qui ne souhaiteraient pas continuer leurs activités. C'est notre engagement, aux côtés d'Olivia POLSKI et d'Emmanuel GRÉGOIRE, de prendre en compte les situations individuelles pour adapter nos réponses aux situations singulières que ces prochaines années vont générer.

Mais nous devons avancer. Nous le devons aux habitants de la porte de Montreuil et aux habitants du 20e arrondissement. Nous le devons aussi à nos voisins de Bagnolet et de Montreuil. Faire machine arrière ou perdre du temps sur ce dossier serait une erreur de jugement et un gâchis titanesque des ressources de la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

Pour le groupe Communiste et Citoyen, je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, ce projet est vraiment attendu par les Parisiens et les Montreuillois qui habitent ce quartier, le seul inscrit à Paris en quartier prioritaire par l'ANRU. Ils n'en peuvent plus et souhaitent vraiment une amélioration de leur cadre de vie. Remettre en question ce projet, qui a bénéficié de

dizaines d'années d'études, serait le fragiliser et priverait une nouvelle fois ses habitants, parmi les plus modestes de Paris, du réaménagement urbain.

Ce projet de 100 millions d'euros va créer un espace végétalisé de 4,50 hectares et apporter de nouveaux usages : agriculture, lieu de rencontre, lieu de pratique informelle. Il va pacifier les circulations en développant des circulations douces pour les vélos et les piétons. Les puces sont maintenues, car elles répondent à une réelle demande des habitants. Il s'agit d'une institution, de l'image et de l'histoire du quartier. Mais le groupe Communiste et Citoyen sera attentif au suivi des puciers, que ce soit sur l'installation temporaire ou sur le nombre de places dans la future halle.

En parallèle de ce projet, "Paris Habitat" a enclenché des travaux de réhabilitation, avec une opération "Plan Climat" de l'ensemble des logements alentour et des locaux commerciaux en pied d'immeuble. La rénovation du collège Jean-Perrin est maintenant actée au P.I.M. Une école et une crèche vont voir le jour boulevard Davout. La rénovation et la végétalisation des rues adjacentes sont lancées.

Par ailleurs, le projet doit s'accompagner de nouveaux services publics. Le quartier est aujourd'hui sous-doté. C'est pourquoi le groupe Communiste et Citoyen demande une nouvelle piscine dans le Sud de ce secteur, qu'une parcelle puisse être trouvée dans le secteur de la porte de Vincennes. Que les projets d'amélioration de lieux pour le public jeune - je pense notamment à l'agrandissement du "Centre Paris Anim' Louis-Lumière" - soient mis en place rapidement, ainsi que le projet d'agrandissement de l'espace "Paris Jeunes Davout". Je sais pouvoir compter sur mon collègue Jacques BAUDRIER pour la bonne mise en œuvre de ces travaux.

Nous voterons quand même ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, pour une explication de vote au nom du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Tout à fait.

Monsieur le Maire, chers collègues, les élus de "Génération.s" ont très longtemps hésité pour savoir si l'on votait ce vœu concernant la porte de Montreuil.

D'abord, parce que la proposition d'utiliser le square de la Paix, un jardin pour mettre les puciers pendant la période transitoire, ne nous va pas du tout. Peut-être parce qu'il y a juste un mois, nous avons fait un après-midi d'écoute dedans et avons entendu les frustrations des habitants sur sa fermeture. Nous avons pu observer que beaucoup s'y glissent pour jouer sur le terrain de sport. Et nous savons, pour y faire régulièrement du porte-à-porte, combien la population est jeune, quitte peu Paris pendant les vacances, et donc, est sans arrêt à la recherche d'espaces gratuits où se retrouver.

Ensuite, parce que nous partageons les inquiétudes soulevées par Antoinette GUHL et les élus écologistes sur les puces, sur l'immeuble pont, sur le modèle si passéiste de concevoir nos réhabilitations basées sur des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux. Je ne parle même pas de l'association des élus d'arrondissement, qui sont pourtant celles et ceux en lien direct pour faire la ville avec les habitants.

Et puis, comme nous en avons l'habitude depuis le début de la mandature, nous avons envie de faire confiance à la capacité de dialogue d'Emmanuel GRÉGOIRE et de son cabinet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

Dernière explication de vote, Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je m'exprimerai au nom de mon collègue François-Marie DIDIER, élu du 20e arrondissement, qui suit ce dossier de près.

Le projet de réaménagement de la porte de Montreuil est très important pour le 20e arrondissement, notamment pour ce quartier qui cumule de nombreuses difficultés, que ce soit en termes d'insécurité, de trafics, de saleté ou encore de circulation. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce projet. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur le vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Certes, ce vœu a le mérite de soulever un point majeur : celui des puciers de Montreuil. Là encore, si j'ai bien compris, parce que ce n'est pas toujours très clair sur les responsabilités et les négociations, j'ai bien compris que c'était la Ville de Paris qui allait négocier directement avec les puciers. Dans ce cas, mon collègue François-Marie DIDIER demandera très prochainement de maintenir le nombre de places qui est attribué aux puciers dans la future halle couverte de 7.000 mètres carrés, mais aussi de ne pas mettre en place de roulement entre les commerçants, et leur permettre d'assurer leur métier dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Mes chers collègues, je le répète : nous ne pouvons pas mettre en péril l'activité et la survie de dizaines de commerçants des puces de Montreuil. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Le vœu n° 66 du groupe Ecologiste de Paris ayant été amendé par l'Exécutif, si tout le monde en est d'accord…

Vous n'êtes pas d'accord, Antoinette GUHL ? Non ? Ce n'est pas possible ? Je suis affreusement désolé, surtout si vous êtes d'accord.

C'est donc cette version amendée que je vais mettre aux voix, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Mais, non, le règlement intérieur ne vous permet pas de reprendre la parole. J'en suis affreusement désolé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 du groupe Ecologiste de Paris amendé par l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2021, V. 340).

Tout est bien qui finit bien, Antoinette GUHL.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au report du projet "Trocadéro - Tour Eiffel - Champ de Mars".

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la suspension du projet de réaménagement du site Eiffel-Trocadéro.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons 4 vœux relatifs à l'aménagement du site Tour Eiffel : le vœu n° 67 du groupe Ecologiste de Paris, le vœu n° 67 bis de l'Exécutif, le vœu n° 68 du groupe Changer Paris, et le vœu n° 69 du groupe "Indépendants et Progressistes".

De ce fait, je donne la parole, dans le plus grand silence, à Mme Aminata NIAKATÉ pour présenter le vœu n° 67 du groupe Ecologiste de Paris, en 2 minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, après le départ du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, le C.I.D.J., qui a vocation à laisser la place à un grand restaurant panoramique, entre autres choses, après l'arrivée du Grand Palais Éphémère qui impliquera le déménagement décrié du "Mur pour la Paix", Grand Palais qui vient tout juste de connaître une nouvelle extension au droit de la pelouse pour accueillir des événements de la FIAC, me semble-t-il, après les aménagements éphémères de cet été sur le site des jardins du Trocadéro - nous aurons l'occasion d'y revenir en 7e Commission - le site Tour Eiffel semble être une source inépuisable d'inquiétudes.

Pas seulement pour les écologistes, qui s'inquiètent d'une dérive trop tournée vers l'événementiel et le tourisme de masse sur ce grand espace vert, mais également pour les architectes des Bâtiments de France et la Commission départementale des sites et des paysages, qui ont exprimé un certain nombre de réserves quant au projet. Il l'est aussi pour l'Autorité environnementale qui, dans un avis rendu en mars dernier, préconisa le choix d'options plus adaptées au changement climatique - autrement dit, les options retenues actuellement ne le seraient pas - options plus adaptées via une réorientation du projet dans le sens d'un tourisme responsable et soutenable, ainsi que le choix de variantes plus favorables au végétal et à la nature.

Il faut dire que les aménagements prévus n'ont qu'un seul but : celui que le site soit capable de supporter encore plus de tourisme et de flux piétons. Ce qui n'est pas notre vision pour l'avenir de cet espace vert. Raison pour laquelle notre groupe a fait adopter en avril dernier un vœu demandant le respect des préconisations de l'Autorité environnementale.

Source d'inquiétudes également pour un certain nombre d'associations de cyclistes, qui regrettent qu'il n'y ait pas de continuité cyclable structurante entre le Trocadéro et le Champ-de-Mars. Enfin, ce site est une source d'inquiétudes pour les Parisiennes et les Parisiens. Près de 5.000 personnes ont contribué à la participation publique par voie électronique. P.P.V.E. engagée hors lieu et place d'une véritable enquête publique en raison de ses liens

avec les Jeux olympiques. P.P.V.E. qui fait apparaître de très fortes réserves des riverains et des associations sur le projet.

Pour toutes ces raisons, nous demandons via ce vœu que le projet soit réorienté conformément aux demandes déjà formulées par notre groupe. Que la superficie actuelle des pelouses soit préservée, notamment la pelouse centrale du Champ-de-Mars. Qu'une continuité cyclable dans les deux sens soit prévue entre le Trocadéro et le Champ-de-Mars. Et enfin, qu'un calendrier de réalisation actualisée, adossé à un budget et à un plan de financement, soit présenté aux élus du Conseil de Paris pour leur parfaite information.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ, pour la présentation de ce vœu n° 67. Vous pouvez reprendre votre souffle maintenant.

Je donne la parole à M. Francis SZPINER, pour présenter le vœu du groupe Changer Paris n° 68.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous voyez bien que, même dans votre majorité, ce projet suscite de nombreuses réserves.

La première, c'est sur la forme, puisque, sur la forme, manifestement, la consultation qui a été faite, même si des efforts ont été faits par M. GRÉGOIRE, cette consultation électronique, qui déroge au droit commun sous prétexte des Jeux olympiques, a été imparfaite. Il a fallu que nous demandions une nouvelle réunion en mairie, ce que M. GRÉGOIRE a accepté, pour que nous avancions. D'ailleurs, le vœu de l'Exécutif que vous présentez tout à l'heure montre que vous êtes tout à fait conscients que cette procédure n'était pas satisfaisante. Et si elle n'est pas satisfaisante sur un projet aussi important, il y a lieu de remettre les choses à plat.

La deuxième, c'est que nous n'avons toujours pas de réponse à une question très importante en ce qui concerne le 16e arrondissement, qui est l'aménagement de la place du Trocadéro. Vous avez, Monsieur le Premier Adjoint, au cours de la réunion, reconnu que le terme "amphithéâtre" était un terme mal choisi, mais nous ne savons toujours pas la destination de cette enclave verte au Trocadéro. Vous avez reconnu également que vous aviez vous-même été surpris par le nombre d'événements qui étaient organisés. En réalité, sur la question des événementiels, nous n'avons aucune garantie.

Or, tout cela, évidemment, pose des problèmes de sécurité, des problèmes d'aménagement, des problèmes de propreté. Et donc, nous considérons qu'en l'état, ce projet doit être revu, qu'il a l'opposition des mairies du 7e arrondissement, du 15e arrondissement, du 16e arrondissement, et qu'il y a donc lieu de revoir votre copie.

Voilà le sens du vœu que j'ai l'honneur de présenter devant vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour cette présentation en 1 minute et 58 secondes, très exactement.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - *(Hors micro)*.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais je le sais bien. Je voulais le noter pour vous être agréable, Monsieur le Maire.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - *(Hors micro)*.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'essaye d'être agréable aussi bien avec les membres de la majorité que de l'opposition.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - *(Hors micro)*.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ayez confiance, Monsieur le Maire.

Vœu n° 69, du groupe "Indépendants et Progressistes", présenté par Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Dès le lancement du projet par la Ville de Paris, les riverains ont manifesté leurs inquiétudes. La Ville de Paris a mis en place, assez timidement, une consultation publique par voie électronique. Nombreux sont les riverains et commerçants du quartier qui n'avaient pas connaissance de cette concertation. Je ne vais pas vous faire une liste à la Prévert, mais je souhaitais tout de même aborder quelques points notables dans ce projet.

D'une part, la fermeture totale du site à la circulation va engendrer de sérieux reports de circulation dans les 15e et 7e arrondissements, mais également dans les 16e et 8e arrondissements, entraînant inexorablement des nuisances sonores, une augmentation de la pollution aux particules fines, des embouteillages, des difficultés de stationnement, et j'en passe.

D'autre part, la suppression du patrimoine "Belle Epoque" au profit de nombreuses constructions modernes, et la disparition des activités pour les enfants. Seul un manège va être réinstallé. Je rappelle que le Champ-de-Mars est un parc très pratiqué par de nombreux Parisiens, qui viennent avec leur famille et leurs amis, et que ce n'est pas

uniquement un lieu d'accueil touristique. Il était donc certainement possible de faire cohabiter le patrimoine ancien avec les besoins modernes.

Enfin, le budget alloué à ce projet, qui dépasse les 100 millions d'euros, est-ce aujourd'hui une priorité pour notre ville, alors que nous assistons à un délabrement de notre ville ? Serez-vous capables d'entretenir ce nouveau projet ?

Pour mémoire, dans les 10 objectifs pour la construction parisienne, que vous avez diffusés sur le site de la Mairie le 2 mars 2021, il est écrit que la Mairie s'engage à promouvoir la mixité des projets, à éviter l'imperméabilisation des sols, à protéger le patrimoine et à restructurer plutôt que démolir. Je m'interroge. Sur ce projet, vous pouviez mettre en application vos beaux concepts. Mais peut-être que c'est plutôt de la communication qu'une réelle volonté de mise en application. Ceci est bien dommage.

Je m'arrête là, évidemment, car les sujets d'environnement, d'artificialisation des sols - qui n'aident pas à lutter contre les inondations - la circulation, les exploitations commerciales, l'absence de concertation, posent également des questions.

La consultation s'est terminée hier. Après le rapport de l'Autorité environnementale et des Bâtiments de France, qui ont déjà déposé de nombreuses réserves, nous attendons avec impatience le verdict de la Commission nationale du Débat public, qui pourrait peut-être remettre en cause le projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole au Premier adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre sur ces trois vœux et présenter, par-là même, le vœu n° 67 bis.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci aux différents intervenants.

C'est un sujet passionnant. Il est passionnant parce qu'il est dans un lieu fantastique, très symbolique, qui, d'ailleurs, justifie que l'on n'ait pas le droit de se rater.

Sur ce projet, pour reprendre la distinction de M. le Maire du 16e arrondissement, sur la forme et sur le fond. Sur la forme, je sais que des critiques nous sont adressées sur la forme de la consultation, c'est-à-dire la P.P.V.E. Mais elle s'impose à nous. Les garants de la consultation ont dit : "Cela doit être une P.P.V.E.". Elle est ainsi organisée. Je vous remercie d'avoir souligné que j'avais donné beaucoup d'énergie pour venir discuter et écouter.

Deuxièmement, cela m'amène sur le fond. C'est quand même un peu paradoxal que nous ayons en débat aujourd'hui des demandes de moratoire, d'annulation, etc., alors que nous sommes encore dans la phase de consultation. J'allais dire : donnez-nous un tout petit peu de temps pour prendre en compte tout ce qui aura été proposé, de voir comment nous pouvons faire évoluer, amender, etc., avant de porter un jugement aussi définitif.

Nous aurons, d'ailleurs dans une dimension très partenariale, beaucoup des acteurs que vous avez rappelés. Il y a évidemment la SETE, mais il y a aussi tous les organismes qui veillent autant que nous à la beauté de ce lieu. Cela aura permis de donner quelques éléments sur le projet initial. Je rappelle que c'est un projet qui a fait l'objet d'un concours, avec un lauréat. La dimension des pelouses à 25 mètres est l'un des éléments de reconstitution de l'axe historique de l'aménagement du début du siècle, qui n'a été revu que post-Exposition universelle de 1937, au grand dam, à l'époque, des "patrimonialistes". Ils avaient raison puisqu'il s'écartait de la largeur de l'axe historique. On va rediscuter de tout cela. Donnons-nous un tout petit peu de temps avant d'enterrer les projets.

Je le dis, mais je crois que tout le monde en a hautement conscience sur tous les bancs. De toute façon, il est urgent que nous fassions quelque chose pour ce site. Il mérite, que ce soit sur la partie Trocadéro, place de Varsovie, etc., une remise à niveau qui n'a pas eu lieu depuis des dizaines d'années sur la Tour Eiffel. Je proposerai d'organiser une visite sur place avec tous les groupes politiques, pour que nous voyions sur site dans quel état il est actuellement, pour que nous prenions collectivement la mesure de l'urgence à réaménager le lieu. On aura l'occasion d'y revenir.

Restent deux axes fondamentaux sur ce projet, ou trois axes quand j'ajoute la dimension patrimoniale.

Le premier axe, c'est de redonner au patrimoine de ce lieu l'éclat qu'il mérite.

Le deuxième axe, c'est la végétalisation. Nous voulons végétaliser le lieu de façon beaucoup plus importante. Monsieur le Maire, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à cela. Quand nous faisons de la végétalisation en créant des espaces verts, cela s'appelle "un espace vert". Peut-être que vous n'avez pas l'habitude de l'usage des espaces verts.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - *(Hors micro)*.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je sais. C'est pourquoi je m'étonne de votre observation. Quand nous créons des espaces verts, les Parisiens savent très bien à quoi cela sert. Ils en trouvent un usage concret.

J'ai entendu, en revanche, les observations formulées par un certain nombre de vos administrés, qui portent sur principalement deux points. Premièrement, le plan de circulation et les reports de circulation. Nous devrons y réfléchir et répondre à ces inquiétudes. Deuxièmement, c'est le sujet, non pas de l'usage, mais du mésusage des nouveaux espaces publics et des nouveaux espaces verts que nous créerions.

Et puis, le troisième axe, ce sont les mobilités douces : favoriser les circulations piétonnes de façon plus importante.

Nous allons proposer un vœu de l'Exécutif - je vous prie de m'excuser d'avoir été beaucoup trop long, Monsieur le Maire - qui donne les intentions, dit notre état d'esprit d'ouverture à cela. Nous proposons un retrait des vœux au profit du vœu de l'Exécutif. Nous aurons l'occasion d'y revenir à de nombreuses reprises.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai laissé filer le temps parce que vous répondiez à trois vœux. Je le signale.

En réponse au vœu n° 67 du goupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé un vœu n° 67 bis.

Est-ce que le groupe Ecologiste de Paris maintient son vœu ?

Non ? Merci.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Vous ne m'avez pas laissé parler.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est votre présidente de groupe qui faisait non de la tête. C'est pourquoi j'ai dit…

Mme Aminata NIAKATÉ. - Le groupe Ecologiste de Paris accepte de retirer son vœu, l'Exécutif proposant de trouver des solutions aux demandes qui sont les nôtres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

De ce fait, concernant le vœu n° 67 bis de l'Exécutif, c'est sur ce vœu que vous avez demandé une explication de vote, Hanna SEBBAH, pour le groupe "Indépendants et Progressistes" ?

Mme Hanna SEBBAH. - Nous voterons favorablement le vœu du groupe Changer Paris.

Je me félicite simplement du ralliement du maire du 16e arrondissement à ma proposition de décembre 2020 visant à suspendre le projet Tour Eiffel, qui est effectivement inacceptable en l'état, parce que le maire du 16e arrondissement n'avait pas pris part au vote en décembre 2020. Mieux vaut tard que jamais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous remercie. Merci beaucoup.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 341).

Je suppose que le vœu n° 68 du groupe Changer Paris est maintenu, Monsieur le Maire du 16e arrondissement ?

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 68 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 68 est rejeté.

Vous maintenez votre vœu n° 69 ?

Je m'adresse au groupe "Indépendants et Progressistes".

Vous le maintenez, Catherine IBLED ?

Mme Catherine IBLED. - Oui, nous maintenons notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

M. Florian SITBON. - J'avais une explication de vote sur le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, sur un vœu qui a été retiré. C'est pourquoi je ne vous ai pas donné la parole, Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Non, c'était sur le vœu de…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, votre groupe l'avait indiqué sur le vœu n° 67 du groupe Ecologiste de Paris. C'est pourquoi je ne vous ai pas donné la parole.

En une minute, sur quel vœu vous souhaitez intervenir ?

Vous étiez sur le vœu n° 67.

M. Florian SITBON. - Contredit. Tant pis. Laissons filer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Merci beaucoup.

Le vœu n° 69 étant maintenu, c'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 69 est rejeté.

Je vous remercie.

Excusez-moi. Comme j'ai vu certains membres de votre groupe lever la main sur…

Là où je suis, j'ai vu certains membres de votre groupe.

Lesquels ?

Cela, Monsieur JEANNETÉ, jamais je ne donnerai les noms. Jamais. Jamais.

Donc, abstention du groupe Changer Paris.

Merci beaucoup. C'est noté au compte rendu.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'abandon du projet de Tour Triangle.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir de la Tour Triangle.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au projet de Tour Triangle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à nouveau à une discussion groupée d'un certain nombre de vœux.

Cette fois-ci, il s'agit non plus de la Tour Eiffel, mais d'une autre tour qui est la Tour Triangle.

Il y a le vœu n° 70 du groupe Ecologiste de Paris, le vœu n° 71 du groupe Changer Paris, le vœu n° 72 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Nous commençons par le vœu n° 70.

C'est Aminata NIAKATÉ qui le présente, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous connaissez l'opposition historique et constante des écologistes quant à ce grand projet inutile. Projet qui n'aurait sans doute pas vu le jour si tous les groupes politiques de notre Assemblée avaient su faire preuve de la même constance.

Nous avons été très surpris à l'annonce, au 1er novembre dernier, du soutien financier de l'assureur "Axa" au groupe "Unibail" qui porte ce projet de la Tour Triangle. Nous avons toujours considéré ce projet d'une tour de 180 mètres de haut et de près de 92.000 mètres carrés de surfaces de bureaux, totalement dépassé et inadapté aux besoins et attentes des Parisiennes et des Parisiens, alors que l'immobilier de bureaux connaît un fort taux de vacance. On comptabilise actuellement plus de 4 millions de mètres carrés de bureaux vides en Ile-de-France.

Projet dépassé, tout particulièrement en cette période de crise sanitaire, qui a engendré un fort développement du télétravail et du "coworking".

Ce projet est également très éloigné des ambitions du "Plan Climat" de la Ville de Paris, notamment en raison du bilan carbone désastreux qui implique la construction et le fonctionnement de ce type de tour. Tour qui est également un gouffre du point de vue énergétique, à l'heure où la sobriété est censée faire loi.

C'est un signal assez dissonant qu'envoie la Ville de Paris au lendemain de la COP 26 en soutenant ce projet totalement incompatible avec les trajectoires de baisse des émissions de gaz à effet de serre, et aussi un projet aberrant d'un point de vue écologique et climatique.

L'urgence sociale impose de construire plutôt des logements que des milliers de mètres carrés de bureaux, dans un contexte où la Ville de Paris prétend encourager la transformation des bureaux vacants en logements et produire plus de logements sociaux.

Pour toutes ces raisons, notre vœu demande l'abandon pur et simple du projet de la Tour Triangle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole - vous allez comprendre tout de suite pourquoi et en cohérence - à la présidente du groupe Ecologiste de Paris, Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci. Nous demandons un scrutin public sur notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Les groupes sont avertis qu'il y aura un scrutin public sur le vœu n° 70.

Nous passons maintenant à la présentation du vœu n° 71, du groupe Changer Paris.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, toujours dans le plus grand silence.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, il aura fallu attendre l'arrivée de la gauche à la Mairie de Paris et la modification du P.L.U. de 2008 pour voir le retour des tours dans la Capitale. Alors que, depuis 13 ans, élus, conseillers de quartiers, associations et habitants s'opposent à cette tour de verre, d'acier et de béton, qui obstruera le paysage du Sud du 15e arrondissement et bien au-delà, le groupe "Unibail" a choisi le jour d'ouverture de la COP 26 pour annoncer le lancement de ce gratte-ciel de 180 mètres de haut, 42 étages, 150 mètres de large et 95.500 mètres carrés de surface. Ce projet pharaonique est d'autant plus aberrant que les arguments avancés en 2008 par la Maire pour tenter de justifier cette tour, sont aujourd'hui sans fondement, Triangle ne contribuant en rien à la dynamique du Parc des expositions, désormais totalement rénové.

En revanche, cette tour fragilise le classement des rives de Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle écrasera le secteur sud du 15e arrondissement et complexifiera la desserte de la porte de Versailles, déjà sursaturée du fait de la livraison de nombreux programmes de bureaux au cours de ces 10 dernières années. De plus, cette tour contrevient aux ambitions du P.L.U. bioclimatique et aux objectifs de la COP 26, par une surdensification, une bétonisation et une consommation énergétique excessive. J'ajoute que ce concept de l'ancien monde s'inscrit à contre-courant des besoins des entreprises, dont le développement du télétravail amène à repenser le mode de fonctionnement.

Enfin, je trouve que l'Exécutif se défausse un peu facilement en déclarant ne plus pouvoir faire obstacle à la construction de la tour, alors que, depuis 2008, la Maire de Paris aura tout mis en œuvre, que ce soit au Conseil de Paris ou à travers les autorisations d'urbanisme, pour permettre la réalisation de ce projet, allant même jusqu'à autoriser l'abattage de 15 arbres d'alignement pour faciliter l'installation du chantier.

Pour toutes ces raisons et en écho à la brillante intervention du maire du 15e arrondissement, nous demandons qu'il soit sursis au projet de Tour Triangle dans l'attente de l'adoption du nouveau P.L.U. bioclimatique. Contrairement à ce qu'a déclaré le Premier Adjoint en 5e Commission, pour notre part, nous ne considérons pas que ce projet est derrière nous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mme Catherine DUMAS a la parole, au nom de son groupe.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous demandons un scrutin public sur le vœu n° 71.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, en l'occurrence à sa présidente, Mme Maud GATEL, pour présenter le vœu n° 72.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Depuis le premier jour, le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes se bat contre ce projet pharaonique. Depuis 13 ans, nous sommes opposés à la Tour Triangle. D'abord, parce que c'est une tour, et qu'une tour n'est en

rien écologique. C'est une tour et elle ne répond en rien aux besoins du quartier. Et puis, on s'est rapidement aperçu que ce n'était absolument pas adapté aux enjeux d'attractivité et aux besoins du Parc des expositions. Cet avis n'est pas simplement celui des riverains. C'est aussi celui d'une majorité de cette Assemblée, hier comme aujourd'hui.

Début novembre, coup de théâtre. On apprend qu'"Unibail" a trouvé du renfort avec "Axa" et que la signature du bail à construction a eu lieu. Mais la situation de 2015 n'est pas celle d'aujourd'hui.

D'abord, il y a les enjeux environnementaux. Mardi, nous avons parlé P.A.D.D. Objectivement, comment peut-on parler P.A.D.D. et continuer à s'entêter sur la Tour Triangle ?

Il y a le sujet des besoins post-pandémie. Vous nous parlez désormais de la réversibilité du projet. Pardon, mais j'ai vraiment du mal à vous suivre. Compte tenu de l'état des finances de la Ville, je ne vois décemment pas comment nous pourrions faire du logement dans cette tour.

Troisième point, l'UNESCO. L'avis de l'UNESCO, le Comité du patrimoine, qui questionne la délimitation de la zone tampon et les menaces sur les rives de Seine.

Quatrième point, l'enquête ouverte par le P.N.F.

J'ajouterai qu'en tout état de cause, ce projet ne sera pas achevé pour les Jeux olympiques, et donc, on assistera à une interruption.

Monsieur le Maire, plus rien ne justifie ce projet. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, rejoignez-nous. Utilisez tous les moyens à votre disposition pour surseoir au projet. Bien évidemment, nous voterons pour le vœu du groupe Changer Paris, pour le vœu du groupe Ecologiste de Paris. Nous demandons également un scrutin public sur notre vœu, le vœu n° 72.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud GATEL, pour la présentation du vœu n° 72. Donc, avec 3 demandes de scrutin public.

Je donne évidemment la parole au Premier adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour donner l'avis de l'Exécutif sur ces 3 vœux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Dans le plus grand silence, s'il vous plaît.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Un sujet sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à de très nombreuses reprises dans cet hémicycle, y compris bien avant que j'y sois élu. Pardon de vous dire que je trouve que notre débat n'a pas le niveau de sérieux qu'il mériterait. Je dis la vérité, et la vérité, vous la savez. La vérité, c'est que ce projet a été débattu à de très nombreuses reprises.

D'ailleurs, je tiens à saluer la constance du groupe Ecologiste de Paris, seul groupe dans ce cas. Au moins, le groupe Ecologiste de Paris n'a pas… Excusez-moi, d'autres groupes sont apparus bien postérieurement au vote de la délibération de 2015. Le groupe Ecologiste de Paris a toujours été d'une grande constance sur le sujet. Ce n'est pas le cas de votre groupe. J'ai eu l'occasion, à nouveau hier, de dire que ce n'est pas grave, que l'on a le droit de changer d'avis.

Simplement, un principe de droit s'impose à notre Assemblée. C'est que, lorsque nous votons des projets de délibération qui sont juridiquement engageants, aucun vœu, et cela pour la nuit des temps du Conseil de Paris, ne peut dénouer une décision souveraine de notre Assemblée. Et donc, cette décision a été prise, je le rappelle, à vote à bulletin secret. D'ailleurs, je suis heureux que vous n'ayez pas demandé un vote à bulletin secret sur les 3 vœux. Cela nous aurait pris du temps. Il n'y a pas de moyen juridique de s'opposer à ce projet. Si nous l'avions fait dans les mois qui viennent de s'écouler - comme vous l'avez d'ailleurs fort justement dit dans la presse, Madame GATEL - nous exposerions la Ville à des risques et à des niveaux d'indemnisation qui ne seraient pas soutenables pour les finances publiques. Quand on est en responsabilité, on arrive, on prend les situations là où elles se trouvent et on les assume juridiquement parce que c'est notre devoir.

Je voudrais finir par une note plus positive : vous citer les propos d'un homme politique du 15e arrondissement, que je sais inspiré par beaucoup de sagesse et de vision pour son arrondissement. C'étaient des mots de Philippe GOUJON qui, je crois, résumaient assez bien les enjeux de la Tour Triangle. Il disait…

Je le sais, je le sais. Je note simplement son absence aujourd'hui, lorsque nous en discutons.

Je le cite : "L'architecture doit être créative, audacieuse, innovante. Dans le cas d'espèce, elle peut permettre une nouvelle ambition et un nouveau souffle pour le 15e arrondissement. La position de l'ensemble de la majorité du 15e arrondissement consiste à accepter l'engagement de la procédure de révision, compte tenu d'un amendement récapitulatif. Jean-François LAMOUR et moi-même croyons que la Tour Triangle, ainsi que la majorité du 15e arrondissement, peut être un atout supplémentaire".

Compte tenu de l'absence de portée juridique de ces vœux, et en devoir de transparence et de sincérité vis-à-vis des Parisiens, je m'en remets à la sagesse de notre Assemblée. Je n'exprimerai pas de position de vote de la part de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

L'Exécutif a exprimé une sagesse sur ces 3 vœux. En cohérence. Des vœux qui n'ont aucune portée juridique, il est assez cohérent que l'Exécutif exprime une sagesse et laisse à l'Assemblée le soin de s'exprimer à travers ces 3 scrutins publics.

J'ai une multitude d'explications de vote.

Sur le vœu n° 70, j'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris.

Claire de CLERMONT-TONNERRE ? Non ? Merci.

Sur le vœu n° 70 du groupe Ecologiste de Paris, j'ai une demande d'explication de vote de Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je tiens ici à intervenir pour préciser sans équivoque la position qui est la nôtre, les élus de "Génération.s", sur ce sujet. Soyons clairs : si un projet de délibération nous était présenté aujourd'hui pour permettre la signature du bail à construction sur ce projet, nous voterions contre.

A l'heure où nous ambitionnons de doter Paris d'un P.L.U. bioclimatique - beaucoup d'entre vous l'ont évoqué - où nous exerçons la plus grande vigilance sur les projets de constructions nouvelles, en particulier de bureaux, et l'on aura l'occasion d'en reparler, ce projet qu'est la Tour Triangle, lancé en 2008, apparaît complètement daté, d'un autre temps, quelles que soient les évolutions du projet.

Mais, à cette heure, nous sommes aussi tenus par un engagement datant de 2015, un vote du Conseil de Paris. Un engagement qui nous lie collectivement, dès lors que l'option de signature du bail à construction a été levée par le groupe "Unibail", tel qu'annoncé le 1er novembre, grâce au soutien financier de l'assureur "Axa".

Nous souscrivons ainsi au fond du vœu présenté par le groupe Ecologiste de Paris, mais nous ne souhaitons pas engager la Ville sur la voie d'un contentieux, dont nous ne pourrions sortir grandis, risquant d'aboutir tant à une exécution forcée qu'à une condamnation à indemniser le préjudice en résultant pour le preneur.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Silence, écoutez.

Le groupe "Indépendants et Progressistes", en l'occurrence Catherine IBLED, souhaite-t-elle exprimer une explication de vote sur le vœu n° 70 du groupe Ecologiste de Paris ?

Silence, écoutez.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de la Tour Triangle a été longuement étudié, débattu, critiqué, encensé, modifié, et finalement amendé et validé grâce à une poignée d'élus d'opposition de l'époque, qui semblent aujourd'hui avoir changé d'avis.

Mais, aujourd'hui, il me semble qu'il est plus que temps d'abandonner les postures idéologiques. Depuis longtemps, la Tour Triangle a dressé la gauche contre la droite, mais aussi la droite contre la droite, et la gauche contre la gauche. Le résultat, c'est que le chantier doit débuter et que les problèmes majeurs, connus depuis le début, n'ont toujours pas été résolus. A commencer par l'engorgement massif des transports, la congestion de la circulation et les nuisances sonores qui en découleront.

Surtout, nous sommes à débattre, en 2021, d'un projet vieux de plus de 15 ans. Le monde du travail a pourtant considérablement changé. On trouvera dans cette tour, certes, des aménagements tel qu'un auditorium, une crèche, un hôtel 4 étoiles ou un centre de santé, mais essentiellement des bureaux. On voit bien que l'immobilier de bureau est aujourd'hui en crise. Pourquoi continuer de saturer ce secteur, alors que l'immobilier d'habitation est en souffrance ?

Le télétravail, notamment, a pris un essor considérable. Les ordonnances, prises au début du quinquennat d'Emmanuel MACRON, avaient considérablement renforcé les droits des salariés dans ce domaine et ont jeté les bases de l'essor qui a eu lieu pendant la crise sanitaire. Même si un reflux est naturel, de retour à la vie de bureau, celui-là ne ressemblera plus à celui que la Tour Triangle prévoyait, c'est-à-dire le monde du trajet quotidien dans des transports bondés, des embouteillages insupportables et des "open spaces" saturés. Plutôt que de s'acharner à défendre une Tour Triangle périmée, d'un autre temps, c'est l'occasion de repenser entièrement l'immobilier de bureau à l'échelle de l'Ile-de-France, comme dans notre arrondissement.

Chers collègues de la majorité parisienne, saisissez donc l'occasion qui vous est donnée aujourd'hui d'évoluer et de cesser cette guerre de tranchée qui dure depuis tant d'années. Vous voyez bien que, singulièrement, dans le sud de l'arrondissement, nous avons besoin d'un plan urbain cohérent qui mêle accessibilité des transports,

présence de la police, sécurisation, défense de la mixité sociale et implantation des commerces de proximité. La priorité n'est clairement pas à édifier des grandes tours de bureaux, vides le soir et le week-end.

Nous voterons donc en faveur des 3 vœux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. Florian SITBON pour une explication de vote du groupe Paris en commun, dans le plus grand silence.

M. Florian SITBON. - Je vais être très bref. Ce sera sur les 3 vœux.

Sur les 3 vœux, nous ne prendrons pas part au vote pour les raisons qui ont été énoncées par notre Premier Adjoint. C'est-à-dire que cela ne sert à rien de délibérer sur une décision qui ne pourrait, de toute façon, s'opposer.

Je vous fais grâce de toutes les citations de Philippe GOUJON que j'ai en stock, qui était très enthousiaste sur le projet de cette tour. Mais on ne va pas refaire le débat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Enfin. Chacun s'exprime.

Silence, la parole est maintenant à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour une explication de vote au nom du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Même si c'est un débat ancien, avant ce débat, il y avait un débat qui animait le Conseil de Paris, dans lequel mon camarade Ian BROSSAT intervenait régulièrement : c'était l'importance de transformer des bureaux du cœur de Paris en logements, notamment tous les bureaux qui sont dans le haussmannien. A chaque fois que le groupe Communiste et Citoyen intervenait sur "il faut transformer des bureaux en logements", l'opposition nous disait : "Nous n'avons pas de lieux adaptés pour des bureaux modernes". Puis, est née la Tour Triangle, qui était justement l'idée, sous l'impulsion de l'ensemble des grandes entreprises qui avaient besoin d'un siège, de dire : "Nous avons besoin d'un lieu avec des bureaux modernes".

Aujourd'hui, on nous dit finalement : "Cela ne va plus", comme si tout était passé. Moi, je pense toujours la même chose. Le groupe Communiste et Citoyen a voté les délibérations sur la Tour Triangle, avec un objectif : celui de récupérer dans l'ancien des bureaux pour faire des logements et mettre là où il faut des bureaux modernes, adaptés, avec des lieux adaptés.

J'entends maintenant l'apologie du télétravail, comme si le télétravail, après la crise sanitaire, était l'avenir, et comme s'il ne fallait plus de bureaux. Je lis beaucoup de rapports sur le télétravail qui ne vont pas dans le sens de la santé des salariés, ni de la vie familiale. Je ne crois pas que l'argument de dire : "Le télétravail va remplacer le bureau", est un argument recevable.

Enfin, je partage ce qu'ont dit Emmanuel GRÉGOIRE et Florian SITBON. Oui, le débat a eu lieu. Oui, les votes et les points de vue juridiques ont été pris.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste et Citoyen ne participera pas au vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen.

Sur le vœu n° 71 du groupe Changer Paris, vous avez demandé une explication de vote, Madame la Présidente du groupe Ecologiste de Paris ?

Mme Fatoumata KONÉ. - On pensait qu'on le faisait au fur et à mesure. Mais d'accord.

C'est une explication de vote sur les vœux n° 71 et n° 72.

Cela a été rappelé à plusieurs reprises, mais il me semble important pour mon groupe de le rappeler. Les écologistes sont les seuls à être restés fidèles à leur conviction vis-à-vis de la Tour Triangle depuis le début. Nous avons été le seul groupe politique à avoir unanimement voté contre la délibération présentée en novembre 2014, puis 7 mois après, en juin 2015.

Contrairement à ce que M. GOUJON a tenté de laisser croire hier, pendant la présentation de sa question d'actualité, ce n'est pas l'alliance P.S.-Verts qui a autorisé la construction de la Tour Triangle, mais bien l'alliance P.S.-L.R., notamment grâce au vote de Mme DATI. Et cela, vous devrez l'assumer.

Ensuite, je m'étonne du manque d'ambition porté par les vœux que présentent les deux groupes, Changer Paris et MoDem, Démocrates et Ecologistes, aujourd'hui à ce Conseil. Pourquoi demander une suspension du projet et ne pas pleinement assumer la demande de l'abandon du projet de la Tour Triangle ? Vous comprenez quand même que votre vœu est moins-disant que le nôtre. Je ne comprends pas pourquoi vous n'assumez pas pleinement la demande de l'abandon du projet, vous qui vous dites fervents opposants à cette Tour Triangle.

Ainsi, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, mon groupe s'abstiendra sur les deux vœux du groupe Changer Paris et du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata.

Mme Danielle SIMONNET. - *(Hors micro)*.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous n'avez pas la parole.

Sur le vœu n° 72 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, dans le plus grand silence, je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire une explication groupée pour les vœux n° 72 et n° 70.

Bien sûr, nous voterons le vœu n° 72 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Sur le vœu n° 70 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, je ne vais pas revenir sur la polémique que vient d'engager la présidente du groupe Ecologiste de Paris. Si nous ne partageons pas tous les considérants du vœu n° 70 du groupe Ecologiste de Paris, nous sommes d'accord sur l'objectif, c'est-à-dire l'abandon de la Tour Triangle. Nous voterons donc ce vœu.

En revanche, mes chers collègues verts, j'espère que, dans un souci de cohérence, vous voterez le vœu n° 71 dans le prolongement de votre vote favorable du Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

De ce fait, nous sommes arrivés au terme des explications de vote sur ces trois vœux.

Trois scrutins publics successifs vont devoir avoir lieu.

Je suspends donc la séance quelques instants, le temps d'organiser ces scrutins publics, puisque nous voterons évidemment avant l'interruption de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures trois minutes, est reprise à treize heures six minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je consulte les groupes.

Avez-vous eu le temps d'organiser ce scrutin public ?

Sachant que tout le monde vote à sa place. Lorsque vous avez une procuration, c'est-à-dire que vous votez deux fois, une fois pour vous et une fois pour le/la collègue pour lequel/laquelle vous avez une procuration, vous votez également de votre place. Vous n'avez pas besoin de vous déplacer pour aller à la place du collègue.

"A priori", tous les groupes ont distribué les cartes.

Je vais ouvrir le scrutin public sur le vœu n° 70 du groupe Ecologiste de Paris.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Il faut enfoncer la carte avec les inscriptions face à vous. Evidemment, je vous conseille d'enfoncer d'abord la puce, si j'ose dire. Qu'elle ne reste pas en dehors du clavier.

Tout le monde a-t-il voté ? Visiblement, personne n'a dit non.

Quand vous avez une procuration, vous mettez votre carte, vous appuyez une fois pour voter pour vous, puis vous enlevez la carte. Vous mettez la carte du collègue pour lequel vous avez une procuration et vous appuyez une seconde fois.

C'est bon ? Pas de regret ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 160

Suffrages exprimés : 90

Majorité absolue : 46

Abstentions : 6

NPPV : 64

Pour : 90

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 1).

Le vœu est adopté. (2021, V. 342).

Nous allons maintenant passer au vote du vœu n° 71 du groupe Changer Paris.

Toujours la sagesse de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Tout le monde a-t-il voté ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 159

Suffrages exprimés : 71

Majorité absolue : 36

Abstentions : 24

NPPV : 64

Pour : 65

Contre : 6

(Voir détail des votes annexe n° 2).

De ce fait, le vœu est adopté. (2021, V. 343).

Nous passons au troisième et dernier scrutin public, sur le vœu n° 72 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec toujours une sagesse de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Tout le monde a-t-il voté ?

"A priori", oui.

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 159

Suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Abstentions : 23

NPPV : 63

Pour : 67

Contre : 6

(Voir détail des votes annexe n° 3).

Le vœu est également adopté. (2021, V. 344).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'interroge notre Assemblée, tout particulièrement le groupe Changer Paris.

Vous avez encore 2 vœux, les vœux n° 73 et n° 74, qui sont inscrits en 5e Commission et nous permettraient de terminer les travaux de la 5e Commission avant la suspension du déjeuner.

Est-ce que vous souhaitez qu'on les présente maintenant, et on le fera brièvement, ou est-ce que vous souhaitez le faire à la reprise de séance, sachant que le Premier Adjoint est évidemment disponible ? Qu'est-ce que vous voulez, concernant la présentation des vœux n° 73 et n° 74 ? Maintenant ou plus tard ?

A la reprise. Très bien.

Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est suspendue. Elle reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures treize minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Léa FILOCHE, adjointe).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Bonjour à tous.

Je vous propose de reprendre nos débats.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de construction porté par le CERN au 44, avenue de Villiers.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous avons deux vœux pour finir la 5e Commission. Nous examinons d'abord le vœu n° 73 relatif au projet de construction porté par le CERN au 44, avenue de Villiers.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD pour deux minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Au 44, avenue de Villiers, il existe un ensemble remarquable néogothique datant du XIXe siècle et composé de deux hôtels particuliers. Un projet de construction, porté par le CERN à cette adresse en cœur d'îlot, projette de passer d'un R+2 à un R+5. Ce projet vise à la création de bureaux supplémentaires dans un quartier pourtant largement pourvu, largement excédentaire.

Nous considérons qu'il est nécessaire de préserver la singularité architecturale des deux hôtels particuliers situés au 44, avenue de Villiers. Et s'ajoute à ce souhait, plutôt à cette obligation pour la Ville de Paris de préserver son patrimoine, l'opposition de riverains, dont la pétition a déjà recueilli plus de 150 signatures, qui sont inquiets de la surélévation des constructions envisagées - objet d'un permis accordé par la Ville de Paris - et de l'aspect esthétique qui contraste très nettement avec l'architecture remarquable de ces deux hôtels particuliers Mirabaud situés à cette adresse.

J'ai saisi, en février dernier, la Commission du Vieux Paris sur le sujet, sans réponse, sans retour. Un vœu a été adopté au Conseil d'arrondissement à l'unanimité pour préserver l'architecture, pour que la Ville revoie surtout ce projet de surélévation dans un quartier qui, je le rappelle, est largement excédentaire en bureaux.

Considérant aussi, vous l'aurez compris, la gêne pour les habitants de la rue Cardinet et la perte évidemment d'ensoleillement liée à ce projet immobilier qui n'a pas de raison d'être au regard des éléments que je viens de citer, nous demandons simplement à la Ville de Paris d'engager une concertation avec le CERN pour que ce projet du 44, avenue de Villiers soit revu et qu'il intègre les réserves que j'avais notamment soumises à l'époque du permis de construire, à savoir la concertation avec les riverains et notre opposition avec la surélévation.

Je vous remercie par avance.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, c'est un dossier que désormais nous connaissons bien. C'est un permis de construire qui a été autorisé le 17 septembre 2020 et qui n'avait, comme des milliers d'autres permis de construire à Paris, fait l'objet d'aucune observation à l'époque - je parle évidemment des institutions : avis positif des A.B.F., avis positif de la Commission du Vieux Paris, pas d'avis de la mairie du 17e arrondissement et donc, comme vous le savez, un avis réputé par défaut favorable. Ce P.C. n'avait pas été considéré comme signalé à l'époque et il est passé entre les mailles du filet.

Depuis, grâce à la mobilisation de riverains, et je sais qu'ils sont ici avec nous, notre attention, la vôtre, celle de la Direction de l'Urbanisme, la mienne en particulier et celle de mon cabinet ont été attirées sur ce P.C. et sur les conséquences.

Alors, le P.C. est délivré. Il n'est pas purgé puisqu'un recours contentieux a été engagé. Et vous le savez puisque nous l'avons rendu public auprès de vous et, je le sais, auprès des riverains, nous avons demandé que soit engagée une médiation avec le CERN, de façon à remettre à plat le dossier et à voir les modifications qui pourraient y être apportées.

J'espère que cette médiation le permettra. Le président de la Commission du Vieux Paris a lui aussi exprimé une attention particulière et il ressaisira la Commission qui l'avait traité une première fois. Je crois qu'il a prévu de faire une visite sur place.

Donc je vous propose de retirer votre vœu, puisque ce que vous demandez a été déjà engagé à ma demande, et si d'aventure la médiation n'aboutissait pas, nous attendrons la fin du recours contentieux.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris et je donne la parole à Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste va voter le vœu, sauf s'il est retiré, pour les raisons qui ont été expliquées et parce qu'il y a eu unanimité en arrondissement.

Mais j'aimerais que l'on puisse en tirer des leçons. Comment est-il possible, quand on a un bijou patrimonial de cette valeur architecturale, qu'un permis puisse passer trois filtres sans que personne ne réagisse ? Moi, en tant que président de la 5e Commission, pour toutes les autorisations qui passent dans ce Conseil, j'utilise Google Earth si je ne peux pas me déplacer. Je tape l'adresse sur mon ordinateur et je peux voir les cœurs d'îlot et me faire un avis. Je ne comprends pas comment un permis peut être délivré sans que quelqu'un n'ait ce réflexe. C'est le premier point.

Pour le deuxième point, cela pose sur la table la question que l'on répète Conseil après Conseil de la révision du P.L.U. pour éviter les densifications de cœurs d'îlot, a fortiori quand il s'agit de faire des bureaux là où il y en a beaucoup. Il faudra renforcer les pastilles patrimoine, comme on dit, pour préserver les bâtiments remarquables.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 73 du groupe Changer Paris est-il maintenu, Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - J'ai écouté attentivement le premier adjoint. C'est un dossier que l'on suit avec la Direction de l'Urbanisme et ses services.

Je vais maintenir le vœu parce que c'est important que la Ville s'engage publiquement à revoir ce dossier. Oui, il y a eu des éléments que vous nous avez transmis, mais on est ici au Conseil de Paris, c'est un sujet qui touche à l'urbanisme…

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, vous avez déjà eu la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - C'est une explication de vote alors.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Non, vous ne faites pas une explication de vote sur votre propre vœu, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je réponds, j'ai droit de reprendre la parole. Oui, je suis maire d'arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Non, normalement vous n'avez pas le droit.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Ecoutez, sur un vœu, je peux reprendre la parole, tout à fait.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Non, le règlement ne le permet pas, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Ecoutez, cela aussi, ça vous gêne.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Si vous la demandez en tant que maire d'arrondissement, c'est possible.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Si M. GRÉGOIRE est en cohérence avec ses propos, il vote le vœu qu'on lui propose puisqu'il est d'accord avec notre vœu. Donc, il n'y a pas de problème et on va le maintenir parce que je ne veux pas que cela reste des écrits et des mails. On est en séance publique, cela engage la Mairie de Paris, cela engage vos services. Il y a eu des défaillances dans le passé, nous avions réémis un avis avec des réserves en 2021, puisque vous nous aviez soumis…

Non, le permis n'était pas délivré, il a été modifié en 2021, Monsieur GRÉGOIRE, et j'ai émis deux réserves. La concertation n'a pas été menée. La Commission du Vieux Paris que j'ai saisie depuis 2021 n'a pas réagi. Maintenant elle se déclare, parce qu'il y a eu un article dans la presse, mais c'est depuis février 2020 et on ne s'est pas réveillé tranquillement.

Donc je maintiens ce vœu et je vous demande d'être logiques. Le Conseil d'arrondissement, je vous le rappelle, je le dis aussi aux écologistes, a voté à l'unanimité ce vœu, donc j'aimerais aussi de la cohérence.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je précise quand même, Monsieur le Maire, que vous avez repris la parole en tant que maire d'arrondissement, ce qui est de droit, mais pas en réponse à l'Exécutif. Je le précise pour le règlement et le respect au règlement de chacun. C'est la bonne manière de pouvoir tenir une séance.

Je mets aux voix, à mainlevée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 29 pour.

Qui est contre ? 15 contre.

Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Le vœu est adopté. (2021, V. 345).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan rétrospectif du réaménagement de la place de la République.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le vœu n° 74 relatif à un bilan rétrospectif du réaménagement de la place de la République.

La parole est à M. Aurélien VÉRON pour deux minutes maximum.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, la place de la République est un lieu symbolique à de nombreux égards. Son emplacement et sa taille en font une des places les plus importantes de la Capitale.

Il y a un peu plus de dix ans, la Municipalité a entrepris une rénovation complète et coûteuse de la place pour, je cite, "lui redonner une qualité paysagère et une valeur d'usage".

Cette place est aujourd'hui totalement minérale, les jardins ayant été supprimés au nom d'un problème d'étanchéité, sans parler des fontaines qui ont disparu et sont peut-être aujourd'hui en vente au marché aux puces.

Cette place érige un mur de congestion entre le Centre et l'Est de Paris, à cause d'une circulation que vous vous vantez d'avoir rendu infernale.

Question étanchéité, les jardins des Halles survivent très bien et il me semble qu'il n'y a pas de problèmes techniques, donc l'étanchéité peut être résolue.

Cette place est aussi une source permanente de nuisances pour les riverains, voire des dangers pour les commerçants régulièrement vandalisés à cause de rassemblements non maîtrisés, des manifestations souvent non déclarées qui s'y tiennent tous les jours.

Dans cet esprit inclusif, festif et écoresponsable tant vanté par la Municipalité, vous avez privilégié une déco de Z.A.D. : traverses de chantier en guise de banc, containers tagués très tendance, urinoir obus destinés aux exhibitionnistes dans ce fameux plastique gris qui participe à la nouvelle signature esthétique de la Ville de Paris.

Un tel environnement ne peut qu'attirer son lot de troubadours, d'accros à la fumette, de jongleurs, d'illuminés, de rappeurs du dimanche et autres cracheurs de feu. Un certain nombre de femmes avouent qu'elles évitent cette nouvelle cour des miracles le soir. Le café "Fluctuat Nec Mergitur", pourtant lourdement subventionné, n'a malheureusement pas respecté l'adage qui lui a donné son nom et même lui a fermé.

Ce constat est partagé par de nombreux riverains. Plusieurs d'entre eux ont déposé ou soutenu des projets de réhabilitation et de végétalisation de la place de la République lors du budget participatif de 2021, avec même un succès populaire suscitant plus de retours enthousiastes que vos propres suggestions à vous, la Mairie de Paris. Vous les avez pourtant rejetés d'autorité.

Il nous semble ici nécessaire, avec mes collègues Nelly GARNIER et Bertil FORT, de mettre en place les outils pour dresser un bilan sur le bruit et les nuisances, la sécurité, la propreté du lieu dix ans après son aménagement. Et nous demandons enfin, dans la lignée de la volonté affichée avec le "Plan Arbre", une étude de faisabilité visant à déminéraliser et revégétaliser ce lieu emblématique de Paris.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Conseiller. Souvent quand vous intervenez, on a le sentiment que nous ne vivons pas exactement au même endroit. Je vous avoue que la description que vous faites des très nombreux Parisiens cracheurs de feu qui fréquentent la place de la République me paraît à tout le moins excessive. Mais je vais essayer de retenir les quelques éléments que vous formulez sur les nuisances que subit cette place, comme subissent malheureusement toutes les places qui ont une vie complexe, diverse, en particulier celle de la place de la République.

Vous rappelez un certain nombre de compétences qui relèvent de nous et d'autres qui relèvent d'autres institutions.

Sur les nuisances sonores, les maires d'arrondissement concernés ont déjà eu plusieurs fois l'occasion de rappeler à la Préfecture de police les améliorations qu'il fallait en la matière. Nous avons un dialogue renforcé avec la P.P. pour lutter contre les nuisances sonores, notamment liées aux événements revendicatifs, et des arrêtés réguliers sont pris par la Préfecture à notre demande pour limiter le volume sonore.

Sur les incivilités, nous avons beaucoup renforcé les effectifs des agents de la DPSP, demain la police municipale, depuis janvier 2020, puisqu'il y a trois équipes des trois circonscriptions qui sont compétentes pour couvrir la place. Il y a eu 158 missions de lutte contre les incivilités, 4 interventions massives pour du stationnement gênant, des évictions d'individus perturbateurs et des P.V. évidemment.

Enfin, sur la physionomie de la place, nous l'assumons, le réaménagement de la place de la République avait aussi vocation à garder sa vocation d'agora citoyenne populaire aussi représentative de la vie démocratique de notre pays. Je crois que personne ne pleure la mémoire de ce que vous avez qualifié de jardins. Franchement, à l'époque, pas un Parisien ne s'y aventurait. Et sur l'objectif de déminéralisation, vous savez très bien que nous sommes sur un espace complexe, au-dessus d'un réseau très complexe. Des projets de végétalisation ont eu lieu, d'autres sont à l'étude.

Je proposerai donc un avis défavorable sur ce vœu, compte tenu du descriptif totalement apocalyptique qu'il donne à cette place et qui ne traduit en rien la réalité.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix le vœu n° 74.

Excusez-moi, d'abord est-il maintenu ?

M. Aurélien VÉRON. - Je serai curieux d'en savoir plus sur ces programmes de végétalisation à venir, mais en attendant je maintiens le vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous propose que nous comptions.

Qui est pour ? 29 pour.

Qui est contre ? 33 contre.

Le vœu n° 74 est rejeté.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Conformément au Règlement, nous allons passer aux travaux de la 6e Commission et je donne la parole à son président Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 6e Commission s'est réunie à distance, mardi 9 novembre dernier, et je vais vous en faire un bref compte rendu.

Sur les questions de la jeunesse, le projet de délibération DDCT 73 avec le rapport sur l'Egalité réelle femmes-hommes a été souligné, de même que le projet de délibération DEVE 120 avec le rapport Développement durable dont une section importante porte sur la question de l'égalité.

Dans le champ de l'éducation, Patrick BLOCHE a particulièrement détaillé la communication SG 85, intitulée "Paris, territoire éducatif", dont nous allons largement parler dans quelques minutes. Je ne m'étends donc pas sur ce sujet, mais il s'agit, vous l'avez compris, d'une communication importante sur la rentrée scolaire. La Commission a pu échanger sur certains de ces sujets, plus particulièrement les effectifs scolaires, l'ouverture des cours d'écoles, la santé environnementale et le dispositif "Parcoursup" pour ne citer que ceux-là.

Céline HERVIEU a présenté le dispositif de reconventionnement avec les structures de la petite enfance et a détaillé les modalités de calcul des subventions à ces organismes. Il s'agit du projet de délibération DFPE 208.

Marie-Christine LEMARDELEY a souhaité attirer l'attention des élus sur le projet de délibération DAE 142 pour le partenariat avec le CROUS et l'investissement dans le projet "Sarrailh". D'autre part, la Ville de Paris se mobilisant

pour soutenir une recherche libre, explorant toutes les disciplines, le projet de délibération DAE 100 porte sur l'appel à projets "Emergence(s)" piloté par un conseil scientifique indépendant et qui a des retombées tangibles.

Enfin, dans le champ de la protection de l'enfance, Dominique VERSINI a présenté une actualité très dense autour des droits de l'enfant. Paris, vous le savez, est labellisée "Ville amie des enfants" par l'Unicef. Aujourd'hui même était inaugurée la "Maison de Marion", implantée dans le 13e arrondissement, qui permettra d'intervenir pour tout Paris contre le harcèlement scolaire.

Voilà, chers collègues, je crois avoir été concis et fidèle au travail de la 6e Commission et je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.

2021 DDCT 72 - Subventions (90.000 euros) à 2 associations pour les permanences associatives dans les 3 structures spécialisées dans la prise en charge globale des femmes victimes de violence.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DDCT 72 : subventions à deux associations pour les permanences associatives dans les trois structures spécialisées dans la prise en charge globale des femmes victimes de violence.

Je donne la parole pour commencer à Ariel WEIL, pour cinq minutes maximum, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

D'abord, puisqu'il est question d'un hôpital qui me touche particulièrement, celui de l'Hôtel-Dieu, l'hôpital du Centre de Paris, l'hôpital de Paris Centre, je voudrais dire que je suis toujours surpris de voir à quel point, à chaque séance du Conseil - je comprends que c'est depuis des années -, des orateurs venus de tous les rangs, et en particulier de l'opposition, trouvent toujours une nouvelle idée à assigner à l'Hôtel-Dieu. Il y a toujours une nouvelle idée, avec des idées les plus fantasmagoriques pour trouver des missions à l'Hôtel-Dieu, qui n'en a pourtant qu'une : celle d'être un hôpital de santé publique. Il s'appuie sur toutes ses grandes forces et évidemment nous le soutenons.

La différence, c'est que nous, nous travaillons avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Nous n'avons pas des idées qui nous viennent comme cela de ce qu'on pourrait mettre à l'Hôtel-Dieu. Non, nous travaillons avec Assistance publique sur des projets qui s'appuient sur les forces internes de nos structures, et en particulier ici de l'Hôtel-Dieu et des deux autres hôpitaux qui sont concernés, mais je parlerai surtout de celui-là.

En reconnaissant les spécificités de cet hôpital unique, renforcées d'ailleurs avec la psychiatrie, par exemple, la présence d'une unité médico-judiciaire qui est unique à Paris, la santé sexuelle qui combine des services municipaux et des services de l'A.P.-H.P. - je pourrais encore continuer avec d'autres spécialités -, il me semblait depuis longtemps qu'il y avait à l'Hôtel-Dieu toutes les raisons de créer un centre d'accueil des victimes, et j'espère d'ailleurs que c'est ce qui sera fait à terme.

Mais en attendant, nous avons ici une très belle étape avec ce projet de la "Maison des femmes" qui est un lieu d'accueil de toutes les femmes victimes de violences. Il va se faire avec une coordination assez inouïe de nombreux acteurs locaux, en particulier des acteurs extrêmement locaux - je pense à "Libres terres des femmes" que nous connaissons bien -, pour avoir un lieu, un lieu unique qui s'appuie sur toutes les compétences de l'hôpital en son sein.

Evidemment, nous sommes très heureux de le soutenir à travers ce projet de délibération par une subvention, par la coopération aussi opérationnelle que nous menons tous les jours avec l'A.P.-H.P. en général, et dans mon cas avec l'Hôtel-Dieu.

J'y vois la poursuite, une étape supplémentaire dans la reconquête d'un hôpital de proximité au Centre de Paris qui s'appuie sur des expertises renforcées très fortes. C'est néanmoins une étape et seulement une étape. On va continuer à spécialiser l'Hôtel-Dieu, à s'appuyer sur toutes ses forces pour avoir un centre d'accueil de toutes les victimes. Il y a également de la recherche. Même dans la partie non hospitalière du projet, qui est en cours d'élaboration, la recherche et l'innovation sont extrêmement cruciales.

Je voudrais simplement dire à quel point le projet de la "Maison des femmes" est important. Vous savez tous que les violences à l'égard des femmes, les violences intrafamiliales notamment, ont explosé pendant le confinement - je crois que c'est plus 40 % ou 50 %. Bien évidemment cette étape, qui n'est pour moi qu'une étape dans la reconstruction d'un très grand service public hospitalier à l'Hôtel-Dieu, est extraordinairement importante.

Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour cinq minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération pose une pierre de plus à l'édifice des trois "Maisons des femmes" de l'A.P.-H.P., par une subvention aux associations "Aurore" et "Halte aide aux femmes battues".

A quelques jours de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, à la veille d'une grande manifestation féministe, à laquelle j'espère nous serons nombreuses et nombreux, nous sommes fiers de l'aboutissement de ce projet en partenariat étroit avec la Ville qui participe à l'installation et au financement d'associations spécialisées dans la lutte contre les violences conjugales. D'autant qu'il fait aussi suite à un vœu porté par Hélène BIDARD et adopté en 2019 et à un amendement budgétaire des élus communistes adopté l'année dernière.

Nous parlons de trois structures, pleinement dédiées et spécialisées dans la prise en charge globale des femmes victimes de violence, assurant des permanences d'accueil, d'écoute et de suivi. Nous parlons aussi de la prise en compte de la diversité des parcours des femmes victimes de violence, avec notamment un accueil à la Pitié-Salpêtrière qui sera spécifiquement adapté aux femmes issues de parcours migratoires très compliqués.

Trois lieux donc dédiés à la prise en charge globale, adossés aux hôpitaux Bichat, Hôtel-Dieu et Pitié-Salpêtrière. Et c'est bien la proximité immédiate des hôpitaux, notamment Bichat et Hôtel-Dieu, qui permet cette prise en charge globale, avec l'intervention d'associations mais aussi de médecins et de personnels soignants. Et puisqu'on parle de femmes victimes de violences, l'accès immédiat à des services de maternité, et notamment au centre d'I.V.G. de Bichat, est indispensable.

Comme le rappelait ma collègue Barbara GOMES, nous avons besoin de conserver nos emprises hospitalières à Paris, à l'Hôtel-Dieu, à Bichat, et ces projets portés par l'A.P.-H.P. et la Ville montrent bien, s'il était encore nécessaire, que nous avons besoin dans le Centre et dans le 18e de ces hôpitaux et pas de centres commerciaux. Cher Ariel WEIL, cher Monsieur le Maire de Paris Centre, nous sommes bien d'accord avec vous : la seule et unique vocation de l'Hôtel-Dieu est d'être un hôpital, pas un lieu de commerce ou de restauration.

Donc, ces trois "Maisons des femmes", c'est une vraie grande avancée en termes de politique publique dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes qui se matérialise dans ces trois espaces, qui répond à un besoin pour des milliers de femmes du territoire parisien maintenant et pour les années à venir.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, cher Ariel WEIL, maire de Paris Centre, et chère Camille NAGET.

Chers collègues, c'est un plaisir de rapporter sur ce projet de délibération. La lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes est un enjeu d'ampleur, nécessitant des réponses urgentes et massives, d'autant que les effets découlant du Covid-19 ont aggravé l'isolement, la vulnérabilité et la précarité de nombre de femmes. Cela rend plus complexe encore leur accueil et leur accompagnement, pourtant absolument nécessaire pour garantir un parcours pérenne de sortie des violences.

Mardi dernier, le collectif "Féminicides par conjoint ou ex-conjoint" annonçait le recensement du 100e, puis du 101e féminicide sur le territoire français depuis le 1er janvier 2021, seuil qui avait d'ailleurs déjà été franchi l'année passée à la même semaine.

Bon nombre de ces féminicides sont intervenus après des alertes formulées par les victimes auprès des autorités compétentes n'ayant pas trouvé les réponses nécessaires et adaptées à garantir leur intégrité et leur sécurité. Il faut aussi considérer que le nombre de féminicides n'est bien sûr que la partie émergée de l'iceberg, les violences faites aux femmes revêtant un caractère systémique et nécessitant des moyens et des politiques publiques portées et ambitieuses.

Avec le concours de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, la Ville de Paris s'investit à faire reculer ces actes délictueux et criminels sur son territoire, notamment par la mise en place de réseaux et de partenariats avec toutes les actrices et acteurs concernés.

Aussi, nous entendons renforcer nos efforts, notamment par le soutien au nouveau projet "Maison des femmes" de l'A.P.-H.P., en finançant ces permanences d'associations féministes qui permettront de proposer un accueil, un diagnostic et un suivi social des femmes victimes de violences, en complément d'une prise en charge médicale et de possibilités d'accompagnement judiciaire.

Ce projet prévoit trois dispositifs de prise en charge globale au sein de trois groupements hospitaliers participant à l'expérimentation, à savoir ceux de Bichat, ceux de l'Hôtel-Dieu dont vous avez parlé, et celui de la Pitié-Salpêtrière.

Pour les deux premiers sites, les permanences d'accueil de proximité, d'écoute, d'accès aux droits et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales seront assurées conjointement par les associations "Halte aide aux femmes battues" et "Libres terres des femmes" qui se chargeront des premiers entretiens pour définir de manière experte les besoins des femmes et de leurs enfants accompagnés.

Pour le site de la Pitié-Salpêtrière, l'association "Aurore" propose une première évaluation psychosociale des situations pour établir les besoins de mettre en place un projet de soins et d'accompagnement, de mise à l'abri et de relogement à destination des femmes en situation de fragilité économique et même à la rue.

L'idée de ce dispositif est de sortir du fonctionnement en silo, de décloisonner les pratiques professionnelles pour travailler d'un même concours à proposer une prise en charge globale et sans interruption autour des victimes. Cela permet de lutter contre l'inacceptable morcellement du suivi des situations qui provoque un effet dissuasif chez les femmes qui abandonnent ou renoncent à leurs démarches de ce fait.

Cette expérimentation, souhaitée dès octobre 2019 par le vœu de l'Exécutif que j'avais présenté en Conseil de Paris - vous l'avez rappelé, Camille NAGET -, est permise par un amendement budgétaire du groupe Communiste et Citoyen qui avait été intégré à la lettre rectificative au budget 2021. Elle part donc du constat d'un véritable besoin souligné de longue date par les professionnels et les mouvements féministes.

Ces lieux de prise en charge globale permettront de simplifier les parcours de combattant des victimes de violences pour accéder à leurs droits et de limiter les graves dysfonctionnements qu'elles subissent dans leur prise en charge.

C'est pourquoi j'espère que nous pourrons voter unanimement ce projet de délibération assez historique, je dois le dire, et que j'ai l'honneur de co-rapporter avec ma collègue Anne SOUYRIS.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DDCT 72).

2021 DDCT 73 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2020.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la fixation d'objectifs.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 73 et le vœu n° 75 qui y est rattaché, concernant le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2020.

Je commence par donner la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe Ecologiste de Paris pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Cette présentation du rapport égalité fait suite au plan égalité, qui a été présenté au dernier Conseil, et je laisserai ma collègue Emmanuelle RIVIER revenir sur l'ensemble des mesures qui sont présentées.

Pour ma part, j'aimerais vous rappeler que lundi, nous avons bénéficié de la sortie d'une tribune intitulée #MeTooPolitique. Trois cents femmes politiques, élues, responsables, collaboratrices sont unies autour d'une analyse claire : les violences sexistes et sexuelles pourrissent encore le milieu politique. Nous sommes nombreuses à être élues ou à travailler sur le territoire parisien et à avoir contribué à cette tribune. Merci à toutes.

J'espère que nous signerons toutes et tous, à deux notables exceptions près, les engagements que je souhaite vous rappeler : je m'engage à ne pas investir de personnes mises en cause pour violences sexistes ou sexuelles ; je m'engage à ne pas donner mon parrainage ou mon marrainage à une personne mise en cause pour violences sexistes ou sexuelles ; je m'engage à ne pas embaucher en équipe de campagne, équipe de collaborateurs ou de collaboratrices une personne mise en cause pour violences sexistes ou sexuelles. Voilà déjà trois engagements qui devraient nous aider à faire un peu de tri.

Le plan égalité, quant à lui, décrit les responsabilités de la Ville en tant qu'employeuse, mais je souhaite que l'on puisse travailler dans les mois à venir sur trois dossiers que nous rappelle le mouvement #MeTooPolitique : la sécurisation du débat public, la protection spécifique que nous devons aux collaboratrices et le statut des élus.

D'abord, le groupe Ecologiste de Paris souhaiterait que soit publié le nombre de protections fonctionnelles accordées à des élues pour insultes et menaces sexistes dans le cadre de leur fonction. Il est insupportable que le sexisme et la lesbophobie soient le lot quotidien des femmes qui prennent la parole, qu'elles y soient confrontées sur les réseaux sociaux ou même à l'intérieur de cet hémicycle.

Nous souhaitons également garantir une protection spécifique des collaboratrices actuelles ou passées, qu'elles puissent savoir vers qui se tourner, alors que le statut de collaboratrice auprès d'un cabinet ou d'un groupe demeure précaire tant par sa nature, à la jonction entre l'administratif et le politique, que par les conditions de travail prévues dans leur contrat. Les droits sociaux des collaboratrices, y compris à la Ville de Paris, ne sont malheureusement pas à la mesure de ce que nous devrions ambitionner. Cette précarité n'est pas de nature à assurer le cadre de confiance nécessaire aux témoignages lorsqu'elles sont confrontées à des agissements sexistes ou à des violences sexuelles.

Enfin, le statut des élus mis en cause dans des cas de violences sexistes et sexuelles devrait être un engagement de la Ville de Paris. Une collectivité de notre taille pourrait être pionnière dans ce statut puisque, je le rappelle, le statut de mise en retrait pour fait de mise en cause dans le cadre de violences sexistes ou sexuelles n'existe pas en réalité, c'est simplement l'impunité que nous laissons construire minute après minute quand le courage politique est remplacé par une lâcheté opportuniste.

Nous devons tout faire pour que Paris agisse contre les violences masculines sans les considérer comme une fatalité. Nous devons casser les mécanismes d'impunité pour que plus jamais une élue ne soit inquiétée avant de prendre la parole, pour que plus jamais une collaboratrice ne doute que la Ville de Paris va la croire et l'accompagner.

Chers collègues, je conclurai en vous invitant toutes et tous, toujours à deux notables exceptions près, à rejoindre les cortèges féministes samedi prochain pour marcher et continuer à vous engager contre les violences sexistes et sexuelles.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Catherine IBLED, pour cinq minutes maximum.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Mes chers collègues, les années passent mais le constat demeure : les efforts menés en faveur de l'égalité femmes-hommes sont certes présents et positifs, mais ils demeurent toujours insuffisants.

Selon le rapport 2021 du Global Gender Gap, si nous restons au rythme actuel, il faudrait encore 135 années supplémentaires à l'échelle mondiale pour combler les inégalités entre les femmes et les hommes, et 52 années supplémentaires à l'échelle de l'Europe de l'Ouest. Peut-on encore attendre autant de temps ? Bien évidemment non.

Force est de constater que le Gouvernement actuel depuis 2017 s'est particulièrement mobilisé sur cette question, grande cause nationale du quinquennat. Cette mobilisation tout au long de la mandature est concrète : 100 % des mesures proposées par le bilan du Grenelle des violences conjugales ont été engagées et plus des deux tiers sont déjà effectives, comme les bracelets anti-rapprochement, la lutte contre le harcèlement de rue et le cyber-harcèlement ou le Téléphone Grave Danger. Ainsi, le Gouvernement a déployé une conception transversale de l'action publique en matière de genre, afin de changer cette situation, ce qu'aucun Gouvernement n'avait fait auparavant.

Je me réjouis donc de constater que la Ville compte à partir de cette année en faire autant avec l'introduction d'une budgétisation sensible au genre. Néanmoins, quelques critiques et quelques points de vigilance doivent être signalés.

D'abord, en examinant la répartition des subventions entre 2016 et 2020 dans le rapport de situation comparée, celles allouées à l'emploi et à l'insertion demeurent trop faibles par rapport aux enjeux. Certes, ces dernières ont augmenté : de 80.000 euros, nous sommes passés à 110.000 euros entre 2019 et 2020, mais la part de ces subventions n'a augmenté que d'un point en termes de pourcentage, passant de 8 à 9 % du budget utilisé par le pôle égalité femmes-hommes. Or, comment contribuer réellement à l'émancipation des femmes et à l'égalité en termes d'opportunités économiques, si celles-ci ne disposent pas d'un soutien à la hauteur ? Cette situation, sur laquelle j'attirais déjà votre attention l'année dernière, ne semble pas avoir été prise en compte cette année dans l'élaboration d'une budgétisation sensible au genre.

Le rapport sur la situation comparée donne deux autres illustrations concernant concrètement les Parisiennes.

Les financements pour le développement économique local touchent encore une majorité d'hommes - vous pouvez aller voir en pages 72 à 91 - avec une part budgétaire dédiée aux femmes de seulement 41 % quand celles-ci représentent 53 % de la population parisienne.

Comme j'en avais fait part l'année dernière, il n'existe toujours pas d'index de l'égalité professionnelle à l'échelle des services de la Ville de Paris, afin de faire progresser l'égalité femmes-hommes.

Madame la Maire est à la croisée des chemins. Les prochaines années sont décisives pour la moitié de la population parisienne qui contribue quotidiennement dans tous les domaines au prestige de notre ville, à ses innovations, à sa vie sociale et à sa vie culturelle.

Si une politique transversale est nécessaire, et que les questions d'éducation à l'égalité et de lutte contre la prostitution sont vitales pour contribuer à l'émancipation des femmes, n'oublions pas que l'économie et le travail doivent être sérieusement considérés dans les politiques menées pour atteindre l'égalité professionnelle et économique.

Car, comme le dit Simone de Beauvoir : "C'est par le travail que la femme a en grande partie franchi la distance qui la séparait du mâle, c'est le travail qui peut seul lui garantir une liberté concrète".

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mélody TONOLLI qui présentera aussi le vœu n° 75, pour cinq minutes maximum.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes par leur statut d'employeur, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires.

La loi du 4 août 2014, qui a déjà sept ans, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes souligne ce rôle clé pour atteindre une égalité effective partout et pour tous et toutes. En mettant en place un service dédié à l'égalité, l'intégration et l'inclusion, et en créant l'Observatoire parisien de lutte contre les violences faites aux femmes dès 2014, la Ville de Paris s'est montrée particulièrement volontaire pour atteindre l'égalité effective en posant le cadre nécessaire et les moyens afférents.

Ainsi, la Ville de Paris agit tous les jours sur les grandes problématiques liées aux droits des femmes : la prévention et la protection face aux violences patriarcales, l'éducation à l'égalité, l'accès aux droits, l'égalité professionnelle, la lutte contre la précarité, la lutte contre le système prostitutionnel, la place des femmes dans l'espace public, la visibilité de la création féminine et du matrimoine ; les sujets ne manquent pas.

Le présent rapport, s'il est prescrit par la loi, nous permet de recenser et valoriser nos politiques publiques en faveur de l'égalité, tant au sein des services qu'en direction des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi de fixer les orientations de moyen terme pour corriger les inégalités identifiées. Les actions sont nombreuses, listées sur 91 pages, et les moyens financiers mobilisés conséquents : plus de 27 millions d'euros consacrés à la promotion de l'égalité femmes-hommes en 2020 à Paris.

Cependant, si le présent rapport nous montre la grande mobilisation de la Ville sur les sujets d'égalité, il nous montre aussi les marges de progression encore devant nous. Le rapport fait état de chiffres qui ne donnent qu'une indication des budgets consacrés à l'égalité femmes-hommes par la Ville de Paris. Ils restent largement sous-estimés car plusieurs directions n'ont pas été en mesure de fournir des informations précises. Les évaluations et études d'impact ne sont que très partiellement réalisées, faute de temps ou de budget pour s'y atteler, manquant encore d'états des lieux précis basés sur des enquêtes et des comptages, comme cela a été évoqué dans le Guide de la ville et à nouveau évoqué dans le plan parisien 2021-2023 d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

Si nous voulons atteindre l'égalité effective, la méthodologie est fondamentale afin d'objectiver nos actions. Le travail est en cours par les services et nous espérons qu'il aboutisse au plus vite. Par ailleurs, sur la base de chiffres évaluant nos politiques en cours, il est indispensable de définir des objectifs de résultats mesurables et avec des échéances.

Le plan "Paris employeur inclusif" définit ainsi des objectifs de résultats mesurables à atteindre d'ici 2023 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Ce n'est pas encore le cas pour toutes les autres directions. Là aussi, le travail est en cours par les services pour le permettre.

En outre, le rapport ici présenté, le débat d'orientation budgétaire débattu en début de ce Conseil et le plan d'égalité 2021-2023 évoquent la mise en place d'un budget sensible au genre, permettant d'évaluer et de rééquilibrer les politiques publiques de la collectivité parisienne. Nous nous en félicitons et nous soutenons pleinement la démarche déployée déjà sur plusieurs directions, comme le sport et la culture.

Un budget n'est pas neutre, il reflète des choix politiques, sociaux, économiques ou écologiques. Les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et sur les inégalités, comme les progrès sociaux, économiques et culturels. Mais si la budgétisation sensible au genre nous permet d'identifier l'impact de nos politiques et des programmes pour déterminer s'ils sont susceptibles de réduire ou d'augmenter les inégalités entre les sexes, elle ne traite pas de l'éga-conditionnalité des aides publiques.

Pour aller au bout de sa démarche globale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les élus "Génération.s" souhaitent que la Ville de Paris déploie, en complément du budget sensible au genre, l'éga-conditionnalité de ces financements, mais également module leur versement à l'atteinte des objectifs fixés, ainsi que le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes le recommande dans son dernier rapport.

C'est pourquoi, avec le vœu déposé sur ce projet de délibération, les élus "Génération.s" demandent que le versement de tout financement public soit modulé selon les atteintes des objectifs, en prévoyant un bonus pour les structures qui les atteignent évidemment avant le délai fixé et un malus pour celles qui ne respectent pas ces objectifs.

Nous demandons également que des objectifs de résultats mesurables à atteindre d'ici 2023 soient définis au plus vite pour toutes les politiques publiques conduites par la Ville sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les luttes contre toutes les formes de discrimination à l'image du plan "Paris employeur inclusif". Enfin, que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il applique aussi ce que la Ville de Paris a commencé à faire.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Emmanuelle RIVIER, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Merci pour ce rapport fort détaillé. Je vais revenir pour le groupe des Ecologistes sur certains points.

Tout d'abord, je me réjouis de l'action de la Ville, loin de la poudre aux yeux et des mots creux de la toujours grande cause du quinquennat. Pour illustration, un chiffre sur la politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes : quand en France on consacre 5 euros par an et par victime, en Espagne on y consacre 15 euros. Et la différence est là, d'un côté les violences perdurent et s'amplifient, de l'autre elles se réduisent.

Alors, je vais aborder quelques points.

Le budget genré : c'est un budget qui garantit la visibilité de la répartition de l'argent public entre les femmes et les hommes ; c'est le nerf de la guerre qui seul permet de mettre en place une politique publique d'égalité dans tous les domaines d'intervention de la Ville. Aujourd'hui, nous en sommes loin, comme on le constate, par exemple, dans les domaines du sport et de la culture.

Certes, Rome ne s'est pas faite en un jour et nous prenons la bonne direction. Mais voilà plusieurs années que nous, les écologistes, demandons la mise en place de ce budget genré. En 2019, dans sa communication sur l'égalité, la Maire de Paris l'annonçait pour 2020 et il faudrait maintenant que les choses bougent concrètement, par exemple en mettant en place la méthodologie et les moyens de collecte des indicateurs nécessaires.

Autre point déjà abordé par ma collègue : l'éga-conditionnalité. Là aussi, nous avons fait adopter un vœu consistant à conditionner les aides publiques de la Ville à la parité de gouvernance des structures bénéficiaires et à une répartition égalitaire des bénéficiaires des sommes allouées. Sur ces deux sujets, nous aimerions qu'un calendrier soit fixé avec des engagements précis et qu'un groupe de travail soit mis en place avec la représentation de chaque groupe politique de notre hémicycle.

J'en viens à la question des subventions aux associations d'aide aux victimes de violence de genre. Nous l'avons vu, les cas recensés de violences conjugales et de violences sexuelles ont augmenté dans des proportions alarmantes. Et nous avons voté à l'unanimité un vœu demandant la mise en place d'un dispositif garantissant que les plaintes soient effectivement prises et ce, avec compétence et bienveillance.

Si nous voulons - je ne doute pas que toutes et tous nous le voulions - mettre en œuvre ce vœu, alors il nous faudra solliciter les associations d'aide aux victimes qui sont déjà surchargées avec de grandes difficultés à faire face à la demande. Dans ces conditions, une augmentation des subventions d'au moins 30 % s'impose. Il faudrait aussi sécuriser ces associations, en sortant de la logique de projet et en passant à une logique de conventionnement pluriannuel de fonctionnement. C'est possible, la Ville le fait déjà, par exemple, pour les subventions aux associations d'étudiantes et d'étudiants.

Enfin, je voudrais saluer et vous présenter un outil fabuleux, développé et diffusé sous l'impulsion de notre Municipalité : le violentomètre. Ce violentomètre a vocation à mesurer, au sein d'un couple ou dans le cadre d'une relation amoureuse et/ou sexuelle. Cela part du vert, ce qui est sain pour arriver au rouge, ce qui tue. Je vais vous donner quelques exemples. Cela commence par le vert : "Respecte tes décisions et tes goûts, accepte tes amis et ta famille", tout cela est parfaitement sain. Dans l'orange, on va trouver : "Est jaloux en permanence". Puis à la fin dans le rouge, on a : "T'oblige à avoir des relations sexuelles".

Cet outil est fabuleux parce qu'il est simple. Si vous le donnez à une personne, vous allez provoquer des prises de conscience dans un cas sur deux : Ah bon, si je lui fais des commentaires sur la façon dont elle s'habille, ce n'est pas respectueux ? Vraiment merci et à diffuser.

Et j'en termine par deux questions. Serait-il possible de distribuer quelques exemplaires du violentomètre dans le casier de chacun et chacune d'entre nous lors du prochain Conseil, afin que chacun et chacune puisse s'en saisir et, je l'espère, contribuer à sa diffusion. Deuxième question : j'ai vu qu'un autre violentomètre spécifique aux violences de travail a été réalisé par un groupe de travail interne. C'est vraiment une initiative très intéressante et pourriez-vous diffuser cet outil ?

Bien entendu, le GEP votera pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Camille NAGET, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, nous avons ce rapport très complet sur l'égalité femmes-hommes dans notre Ville.

Il y a deux aspects.

D'une part, c'est l'aspect des missions de la Ville employeuse. Si les femmes sont bien représentées dans la catégorie A, et en particulier dans les postes de direction à très haute responsabilité dans notre Ville, elles sont aussi fortement représentées dans la catégorie C. Et à l'image de toute la fonction publique territoriale d'ailleurs, elles sont très représentées dans les métiers auprès du public, beaucoup dans les métiers du soin, dans les métiers auprès des personnes âgées, dans les métiers auprès des enfants, parce qu'à Paris comme ailleurs, les premiers de corvée sont des premières de corvée.

On le sait, ces métiers sont difficiles avec des conditions de travail très pénibles parfois et de la pénibilité peut-être sous-estimée. Je pense notamment aux femmes qui travaillent dans les crèches, dans les établissements de la petite enfance. Je pense aussi au débat que nous avons eu hier, à l'initiative du groupe "Génération.s", sur les métiers des travailleuses et des travailleurs sociaux. Je pense aussi à toutes celles qui travaillent dans les E.H.P.A.D. auprès des personnes âgées.

D'ailleurs, dans ce rapport, il serait intéressant d'avoir aussi la répartition genrée en fonction des types de contrats : titulaire, vacataire ou contractuel. On le sait, les femmes sont plus soumises au temps partiel subi et sont surreprésentées dans ces métiers où le temps de travail est morcelé et où les contrats de travail sont moins sécurisants que le statut de fonctionnaire.

D'autre part, dans nos actions d'égalité sur tout ce qui concerne les actions municipales, les questions d'égalité femmes-hommes doivent infuser et elles le font dans toutes nos politiques municipales. Que ce soit nos politiques à destination des enfants, sur lesquelles la Ville de Paris est très ambitieuse par ses interventions dans les établissements scolaires, ou le subventionnement aux associations. D'ailleurs, en quatre ans, les subventions sur les questions d'égalité femmes-hommes ont progressé de 300.000 euros. Donc ce chiffre montre toute l'ambition de la Ville.

Mais ces questions doivent aussi infuser dans l'urbanisme, dans notre manière de penser la ville. Quand on le dit, cela fait rire, cela fait grincer des dents, mais dégenrer l'espace public, ce n'est pas une lubie, c'est une vraie ambition que nous portons et que nous devons continuer de porter et de penser dans chacun de nos projets.

On le voit, ce rapport est très complet. Beaucoup est fait. Pour l'ambition, la barre est haute. Mais beaucoup reste à faire et y compris - ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU en a parlé avec la tribune #MeTooPolitique - dans nos rapports les uns et les unes avec les autres. Non, mais oui ! C'est trop souvent que des femmes sont victimes dans cet hémicycle de remarques sexistes, se font couper la parole, se font chambrer quand elles parlent, sont victimes de remarques.

Donc nous mettons en place beaucoup de dispositifs pour apprendre aux enfants, pour que les jeunes ne se comportent pas comme cela et il y a le violentomètre dont on vient de parler. Donc, appliquons-nous à être respectueux nous aussi dans cet hémicycle, dans nos rapports entre nous, dans les rapports avec les agents et les agentes, dans les rapports avec les collaborateurs et les collaboratrices.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, vous avez interrompu un grand échange débat sur l'enjeu de dégenrer l'espace public. Il y a parfois dans cette Assemblée des discussions en plénière fort utiles et des discussions en aparté tout aussi nécessaires.

Je reviens néanmoins sur le sujet. Je souhaitais dans mon temps imparti insister surtout sur la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail à la Ville de Paris, c'est-à-dire prendre l'angle Ville de Paris employeur.

D'abord, je voudrais vous témoigner ma colère de ce matin encore. Quand les syndicalistes, par ailleurs femmes, ont voulu distribuer à l'ensemble des Conseillères et des Conseillers de Paris leurs tracts pour sensibiliser l'ensemble des Conseillers et des Conseillères de Paris sur leurs revendications dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à la Ville de Paris, on les en a empêchées. Elles se sont fait menacer de devoir payer une amende de 135 euros parce qu'elles n'avaient pas déposé d'autorisation de rassemblement pour distribuer un tract

aux Conseillères et Conseillers de Paris. Excusez-moi, c'est une honte ! Que des syndicalistes ne puissent pas distribuer un tract aux Conseiller de Paris lors de la séance du Conseil de Paris qui traite des questions des violences sexistes et sexuelles, non, c'est lamentable !

Et je vais vous dire, ce qui est insupportable également - je n'arrive même pas à savoir à partir de quelle date et si quelqu'un pouvait me dire d'ailleurs si cela dure depuis un ou deux ans - que plus aucun rassemblement ne soit autorisé sur le parvis de l'Hôtel de Ville quand il y a une séance du Conseil de Paris. Pour quelles raisons ? Cachez-moi ces contestations que je ne saurais voir ! Alors que franchement, en ce moment, il n'y a rien sur le parvis de l'Hôtel de Ville ; vous n'avez pas réussi à faire un événement qui rapportait de l'argent à la Ville sur l'espace public, donc cela ne dérangeait pas. Vraiment, décidément, j'espère qu'on aura un de ces quatre plusieurs groupes qui s'attelleront à cette bataille pour que cela change.

Revenons à ce tract fort utile. Il y a des témoignages de syndicalistes qu'il faut entendre, et je remercie le SUPAP-FSU qui a fait un travail formidable sur ce sujet : "Mon supérieur entre souvent dans le vestiaire alors qu'il sait que je me change", "On m'a appelée Mistinguette à la fin d'un entretien d'embauche", "Après avoir signé ma revalorisation salariale, le R.H. me dit en glissant un regard sur mes seins, j'espère que vous me remercierez." Ce sont des témoignages d'agents de la Ville de Paris.

Alors, il ne s'agit pas de dire que la Ville de Paris ne fait rien contre les violences sexistes et sexuelles en tant qu'employeur, mais dans le rapport, que beaucoup vantent et trouvent complet, moi je ne le trouve pas complet. Parce que sur les violences sexistes et sexuelles, il y a un axe formation mais qui n'est quand même pas bien précis sur le volume horaire. Et il y a un deuxième axe qui est l'accompagnement des agents victimes de violences sexistes et sexuelles au travail par la mise en place d'un outil de signalement, afin de libérer la parole et de gagner en réactivité dans l'orientation et l'accompagnement des victimes. C'est bien, mais cela ne suffit pas.

Je vais vous dire ce qu'il est urgent de faire par ailleurs. Je ne prétends pas avoir l'exhaustivité des mesures, mais je voudrais insister sur des propositions que je formule et reformule à de nombreuses reprises dans cette Assemblée.

D'abord, prendre en compte l'écoute et la présomption de véracité de l'agente. C'est le principe : "Je t'écoute, tu dis la vérité, tu as raison, je prends en compte ta parole." Il faut aussi qu'on ait cette posture à la Ville de Paris en tant qu'employeur, y compris quand il s'agit, et c'est d'ailleurs souvent le cas, de femmes ou d'hommes qui témoignent de femmes victimes de violences généralement de quelqu'un qui est placé en situation hiérarchique.

Ensuite, une fois que l'on prend en compte, il ne faut pas simplement se cantonner de pouvoir réceptionner cette parole mais véritablement améliorer l'accompagnement de la victime. On a des procédures internes à la Ville, et je le redis : il faut accompagner et garantir que les femmes agentes de la Ville puissent être accompagnées, par exemple d'un ou d'une syndicaliste de leur choix lors de ces démarches. Et je le redis, quand il y a des enquêtes administratives de l'Inspection générale des services, il faut que l'agente puisse être accompagnée, soit par un ou une syndicalistes de son choix, soit par une association féministe, et si on n'est pas sur les violences faites aux femmes mais sur la question du racisme et des discriminations par de l'antiracisme ou des lanceurs d'alerte.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai : il faut qu'il y ait à chaque fois la protection fonctionnelle accordée aux deux agents et pas, comme c'est trop souvent hélas le cas, où on ne l'accorde qu'à la personne positionnée en position hiérarchique.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Valérie MONTANDON pour cinq minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette communication est l'occasion pour notre groupe Changer Paris de rappeler aussi notre engagement de longue date, aux côtés de notre présidente Rachida DATI, pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Depuis des années, nous ne cherchons pas uniquement à affirmer un principe universel, mais bien à lui trouver des applications partout, dans la vie privée, dans la vie professionnelle et dans la vie sociale.

En ce sens, nos collectivités territoriales ont en effet un rôle majeur à jouer dans ce combat, parce qu'elles sont l'organe de gouvernance le plus proche des citoyens et donc le plus à même d'entreprendre des actions, dont la traduction dans les faits est concrète et quasi immédiate. Cela est valable d'ailleurs pour la Région Ile-de-France et cela est aussi valable pour la Ville de Paris.

L'égalité est plus qu'un principe, c'est un droit qui doit être garanti dans notre République. Ce droit concerne tous les aspects de la vie politique, économique, sociale, environnementale et culturelle. Aussi les collectivités ont-elles un niveau d'intervention pertinent pour combattre les inégalités en agissant en collaboration avec les acteurs locaux et en entreprenant des actions concrètes. Il est nécessaire qu'elles s'engagent pleinement, qu'elles soient motrices et exemplaires.

Bien des efforts ont déjà été faits. Je ne voudrais pas m'attarder trop longtemps, mais à la Région Ile-de-France, je voulais mettre en avant le Centre Hubertine Auclert, que vous connaissez bien, qui promeut une culture d'égalité et contribue activement à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Région a mis en place également de nombreux appels à projets en faveur de l'égalité hommes-femmes et pour lutter contre les discriminations. En 2021, ce sont 21 associations qui ont été aidées. Enfin, pour l'égalité salariale, la Région aussi est active, elle effectue actuellement un rattrapage salarial pour les femmes dirigeantes pour qu'elles touchent justement des salaires similaires aux hommes ; elle a dépensé rien que cette année 538.000 euros.

Les collectivités, parisienne et régionale, sont donc volontaristes, mais il reste encore du chemin à faire. Bien d'autres efforts doivent être consentis pour donner toute leur place aux femmes dans nos administrations. Pour cela, nous devons continuer de lutter pour réduire les stéréotypes. C'est vrai que nous n'avons pas toujours les mêmes moyens. Nous avons souvent les mêmes objectifs avec vous, mais pas toujours les mêmes moyens.

Nous ne sommes pas favorables aux budgets genrés. Nous pensons aussi que des communications sont maladroites, à l'instar de l'écriture inclusive, par exemple, qui tend plus à discréditer ce combat qui a réellement donné toute leur place aux femmes. Non, en effet, cela doit passer par une communication normale, claire, sans stéréotypes, qui prenne en compte les femmes et sache les mettre en valeur à leur juste place.

De même, cela doit passer aussi par la formation. Là encore, non pas idéologique et légère comme celle que vous demandez d'assurer à votre amie et ancienne militante Caroline DE HAAS qui se limite à l'explication de la différence entre la dragounette et la drague. Non, c'est par une formation sérieuse plutôt sur le respect dû à chacun, par la valeur de la diversité dans notre milieu professionnel.

Cela doit aussi passer par la fin d'un tabou sur l'emploi dans certains métiers considérés comme exclusivement masculins ou féminins. Nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur des métiers d'encadrement, mais aussi sur tous les autres où les inégalités demeurent, comme la petite enfance, les soins, la maintenance et la sécurité.

Et au sujet des stéréotypes, je me permets de faire un peu de "teasing". J'aurai l'occasion d'y revenir dans un petit moment, lors de la présentation d'un vœu dans cette même Commission où je dénonce la grille de pondération des métiers sur laquelle se fonde l'indice I.P.S., qui est l'indice de position sociale, où les hommes ont plus de poids que les femmes à poste égal et qui doit être profondément révisée. Pour nous, c'est justement montrer que nous mettons en application tout ce que nous sommes en train de dire lors de ce débat.

Il reste du chemin à faire pour lutter contre les violences, ne plus tolérer aucun harcèlement en notre sein, et à ce sujet la Ville de Paris n'a pas su avoir le niveau de prévention auquel elle aurait pourtant dû prétendre ces dernières années. Il est primordial d'accueillir, d'écouter, de soutenir et d'orienter nos agents en souffrance, et de prévenir toute forme de violence dans nos services comme dans cet hémicycle.

Nous devons aussi permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie pour garantir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le télétravail est en soi une belle opportunité qu'il ne faut pas laisser passer, tout comme le soutien à la parentalité et la facilitation de l'accès des mères et pères de famille lors de leurs démarches administratives.

Pour finir, nos efforts doivent aussi être intensifiés pour promouvoir la mixité et la culture d'égalité à Paris. Les managers doivent être amenés à une réflexion sur l'égalité, afin qu'ils puissent accompagner justement les femmes dans leur évolution professionnelle, et le cas échéant dans la prise de responsabilités.

La communication a aussi son importance, quand il s'agit de permettre la visibilité d'événements importants, comme la Journée internationale contre les violences faites aux femmes qui aura lieu, comme chaque année, le 25 novembre prochain.

Mes chers collègues, c'est ainsi que nous relèverons ensemble le défi qu'est la mise en place d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes, pour nos agents comme pour tous les Parisiens qui verront nos collectivités prendre le chemin de l'exemplarité.

Et j'ai envie de vous dire aussi, collectivement, chers collègues - ce n'est pas la première fois d'ailleurs que nous nous faisons cette réflexion -, je crois que le jour où il n'y aura pas que des femmes qui s'inscriront sur de tels sujets, là aussi nous aurons peut-être fait une avancée.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

En effet, Mesdames, pour ce débat et ces propos, je laisse la parole à une autre grande dame, Hélène BIDARD pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, chers collègues, merci en effet, Mesdames, pour ces interventions travaillées qui, je dois vous le dire, font extrêmement plaisir.

Une petite parenthèse avant de commencer. Merci beaucoup pour le violentomètre qui nous tient beaucoup à cœur, d'autant plus que l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes et moi-même l'avons réalisé avec l'Observatoire de Seine-Saint-Denis et Ernestine RONAI. Je suis très attachée à ce que l'on puisse aussi travailler sur ces sujets avec les autres départements, en l'occurrence la Seine-Saint-Denis. Nous l'avions déjà distribué en Conseil de Paris, mais on peut tout à fait reprendre cette proposition. Puis un violentomètre au travail a été fait, et par les ressources humaines, et par les syndicats. Je retiens la proposition.

Je vous remercie donc pour toutes ces belles interventions autour de ce rapport de la Ville de Paris sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2020. Je remercie les collègues adjointes et adjoints de la Maire de Paris qui ont œuvré aussi pour ce rapport avec le service égalité intégration inclusion de la Ville de Paris.

2020, c'était une année marquée par la crise sanitaire, une année très particulière évidemment pour nous, et pour les droits des femmes et pour la lutte contre les violences. Je veux rappeler, à quelques jours du 25 novembre, la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes, à quel point ces violences conjugales et intrafamiliales ont été exacerbées pendant les confinements. Il ne faudrait pas que l'on oublie trop vite ce qui a été vécu par nombre de femmes, d'enfants, de personnes agressées par des violences intrafamiliales. Evidemment, nous avons encore en tête ces situations.

Ce rapport annuel évalue donc le niveau d'engagement de la collectivité au service de l'égalité femmes-hommes. C'est la sixième communication de ce type que la Ville de Paris présente préalablement au budget sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et en réponse aux obligations qui sont faites par l'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle.

Nous y avons recensé l'ensemble des actions menées par la collectivité pour favoriser l'égalité femmes-hommes, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, en deux parties. La première est consacrée à l'égalité professionnelle au sein de la collectivité avec les ressources et données relatives à l'égalité femmes-hommes à la Ville, ainsi que les actions et perspectives en la matière. Puis l'autre partie comporte des éléments sur la politique propre à ma délégation, soit environ 1,35 million d'euros, mais aussi à la politique intégrée au niveau de l'ensemble de la collectivité, soit environ 27,35 millions d'euros.

Là aussi, nous avons intégré des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce document vous aura permis de constater un engagement renforcé de notre collectivité qui entend poursuivre avec force la transition féministe de Paris. Une politique avant tout intégrée et transversale, et je remercie encore une fois tous les adjointes et adjoints, et les maires d'arrondissement, les services et les partenaires pour leur contribution.

Nouveauté cette année, nous avons souhaité partager avec vous une synthèse de ce rapport avec les efforts consentis pour contribuer à l'égalité femmes-hommes. Cette synthèse montre que, pour l'année 2020, la Ville s'est mobilisée du fait de la pandémie, avec notamment un dispositif spécifique de mise en sécurité pour les femmes victimes de violences durant les périodes de confinement. Puis quelques chiffres clés permettent à chacune et à chacun de se faire une idée des avancées en matière d'égalité dans divers domaines, tels que l'action sociale, l'éducation, le logement, la sécurité et l'urbanisme, nous l'avons dit, notamment sur les questions de genre et d'espace public.

Afin d'évaluer et d'ajuster régulièrement nos politiques publiques pour qu'elles bénéficient autant aux femmes qu'aux hommes, la démarche de budgétisation sensible au genre commence son déploiement en 2020-2021.

Paris a également des responsabilités d'une ville employeur pour l'égalité professionnelle, qui s'est ainsi traduite par l'obtention de la double labellisation Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité. Cette labellisation nous oblige, c'est un début qui nécessite évidemment un déploiement dans les années à venir. Et mieux qu'un index, il y a des objectifs mesurés pour réduire les écarts de rémunération, les inégalités professionnelles. Et merci à Antoine GUILLOU qui s'y attelle avec force.

Au final, toutes ces actions vont se consolider avec un vaste Plan Egalité qui vient juste d'être présenté au Conseil de Paris pour la période 2021-203. A cet égard, je veux souligner, en réponse au vœu présenté par Mélody TONOLLI du groupe "Génération.s", que les indicateurs existent bien. Ils sont partagés au niveau des services, à ce stade, pour chacun des objectifs de ce plan, même s'ils n'avaient pas été joints à la communication lors du dernier Conseil de Paris. Mais l'administration est maintenant au travail sur ce sujet pour une mise en œuvre et nous allons en être soucieuses ensemble. Sur cette base, je vous remercie de retirer votre vœu et je vous assure que nous allons pouvoir identifier bien mieux les inégalités avec ces indicateurs.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Pardon, j'ai été beaucoup trop longue.

Je voulais juste laisser un mot à Antoine GUILLOU, si c'est possible, pour répondre notamment sur les questions de la ville employeuse, si je peux lui laisser une minute, pardon.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - On peut normalement le faire mais sur le temps de cinq minutes. Allez-y, Antoine GUILLOU, une minute s'il vous plaît.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je serai extrêmement bref car pour une fois qu'une femme prend le temps de parole d'un homme, il serait malvenu de ma part de m'en plaindre.

Je voulais remercier l'ensemble des intervenantes pour leurs propos et souligner que les sujets que vous avez évoqués sont effectivement ceux que nous souhaitons aborder et sur lesquels nous souhaitons avancer résolument dans le cadre du plan qui a été présenté au précédent Conseil.

Donc, nous continuerons à avancer avec des objectifs clairs et mesurables et je remercie le groupe "Génération.s" d'avoir souligné les objectifs de résultats que nous nous sommes fixés pour la première fois, évidemment en matière de rémunération, de mixité des métiers, de prévention des violences et de formation.

Mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans les mois et les années qui viennent.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 75 du groupe "Génération.s" est-il maintenu ? Il n'est pas maintenu.

Nous étions sur une communication, donc il n'y a pas de vote.

Merci beaucoup encore à toutes et à tous pour ce fructueux débat.

2021 SG 85 - Communication "Paris, territoire éducatif".

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à des mesures contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu périscolaire et scolaire.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un plan parisien de lutte contre le harcèlement scolaire.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, grande cause municipale 2022.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au transfert de la restauration des collèges Queneau et Alviset à la caisse des écoles du 5e.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération SG 85 et les vœux n° 76, n° 77, n° 78, n° 78 bis et n° 79. Il s'agit d'une communication sur "Paris, territoire éducatif".

Nous commençons nos échanges avec Raphaëlle RÉMY-LELEU pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le Ministre de l'Education nationale parle de lutte contre le "wokisme", d'un grand plan pour sauver le latin et le grec, d'un combat pour empêcher l'entrée de "iel" dans "Le Petit Robert".

A travers cette communication, mais surtout à travers notre action quotidienne, nous souhaitons répondre : accueil digne de l'ensemble des enfants, adaptation de l'école aux défis écologiques, sauvetage des précaires de l'Education nationale, personnel enseignant comme celles et ceux qui accompagnent les élèves, et nous rappelons notre soutien à la mobilisation des A.E.S.H. Il est important de rappeler ce schisme entre les débats nauséabonds, dont souffre l'école publique, versus la réalité vécue par les communautés éducatives.

Cette rentrée scolaire a été marquée, en effet, par deux difficultés : la crise sanitaire qui perdure et le mal-être grandissant des personnels qui a été rappelé par l'ensemble des organisations syndicales et des parents d'élèves à l'occasion du C.D.E.N. Ce contexte sensible ne facilite pas le dialogue que nous aurons à mener dans les prochains mois autour de la sectorisation.

J'espère, ainsi que l'ensemble du groupe Ecologiste, que la Ville de Paris pourra jouer un rôle d'apaisement, notamment en assurant la transparence autour de l'ensemble des informations qui relèvent de sa compétence.

Nous aurons l'occasion d'en reparler concernant le bâti scolaire. Je pense en effet que donner accès à toutes et à tous à l'ensemble des informations nécessaires sur la situation des écoles permettra d'entamer un dialogue plus riche et plus fructueux, avec les parents d'élèves comme avec les communautés enseignantes. Je sais que nous reparlerons plus tard de la Journée nationale contre le harcèlement scolaire.

Je tenais simplement à souligner également dans cette communication le fait que notre exigence environnementale continue dans l'adaptation de l'école parisienne aux défis climatiques, avec à la fois la lutte contre la présence des perturbateurs endocriniens et les pollutions, des efforts constants sur l'alimentation, qu'il s'agisse d'alternatives végétariennes ou de solutions bio ou de circuits courts, ou encore des nouvelles modalités d'apprentissage, suite notamment au vœu déposé par le groupe Ecologiste sur l'apprentissage dehors.

Cette communication comporte également un pan entier dédié aux jeunes, aux étudiants et aux étudiantes. C'est l'occasion de rappeler notre engagement contre la précarité étudiante et les efforts qui ont été faits en la matière, qu'il s'agisse de l'aide à l'installation au logement étudiant, des distributions alimentaires ou de la lutte contre la précarité menstruelle.

Enfin, nous espérons que, dans les prochains mois, nous aurons des engagements plus fermes de la part du Rectorat concernant la création de postes, qu'il s'agisse de postes titulaires ou des brigades de remplacement, qui pour l'ensemble des postes qui les concernent sont largement insuffisants, ce qui crée des situations difficiles sur l'ensemble du territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Emmanuelle DAUVERGNE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, à vous lire et à vous entendre, à Paris rien de nouveau. Chez vous, tout irait bien dans le meilleur des mondes. C'est à croire, Madame le Maire, que nous n'habitons pas la même ville.

Dans le Paris dans lequel nous vivons, on ne peut oublier, comme vous le faites dans cette communication, que notre ville connaît une baisse continue et inquiétante des effectifs scolaires : c'est encore 5 % de diminution supplémentaire sur la seule dernière année, soit 5.000 écoliers en moins.

On ne peut oublier que les familles fuient massivement notre Capitale et que cette bérézina, vous ne pouvez l'imputer à la seule crise sanitaire. C'est un mouvement de fond que nous observons depuis dix ans et sur lequel nous n'avons eu de cesse de vous alerter. Il est symptomatique de la perte d'attractivité de notre ville. Les familles, comme les personnes âgées ou handicapées, sont les premières victimes de la dégradation des services publics de proximité : propreté, entretien de la voirie, sécurité, maintenance du mobilier urbain, circulation.

Toutes les carences de votre gestion font de Paris une ville non plus inclusive, mais au contraire une ville qui exclut progressivement toute une partie des Parisiens. Cette rentrée et la chute toujours plus brutale du nombre d'enfants inscrits dans nos écoles en sont une preuve supplémentaire, s'il en était encore besoin.

Comme un symbole, la réforme du financement du forfait éducatif, que vous avez entreprise l'année dernière, a d'ailleurs conduit à diminuer drastiquement les dotations d'écoles privées sous contrat spécialisées dans l'accueil des enfants handicapés. Est-ce cela l'école inclusive que vous appelez de vos vœux ?

Votre communication passe aussi très succinctement sur le sort des 750 professeurs de la Ville de Paris. Sur ce point, une nouvelle fois, circulez, il n'y a rien à voir ! Non, rien n'évoque la transformation que vous préparez pour les professeurs contractuels du service de cours d'adultes de Paris. Ils ont pourtant appris le 8 octobre 2021, sans consultation au préalable, qu'il était question de supprimer leurs heures d'ingénierie pédagogique à partir de septembre 2022 et de les remplacer par des heures de cours en face à face ; les heures d'ingénierie pédagogique seraient donc bientôt assurées par des intervenants extérieurs à recruter sur de nouveaux contrats.

Rien n'évoque non plus le projet, dont nous avons eu écho, d'aligner le statut de ces agents sur celui des formateurs du GRETA, invalidant de fait leur contrat actuel et prenant le risque de dévaluer le niveau de recrutement en abaissant le diplôme exigé de Bac+4 à Bac+2.

Madame la Maire, nous regrettons que vous ne considériez pas ce sujet comme étant suffisamment grave pour être évoqué dans votre communication. Nos échanges fréquents avec les services de la Ville et la représentation syndicale nous conduisent à vous faire part de toutes leurs inquiétudes. Sur ce sujet sensible, une communication claire aurait été la bienvenue.

Enfin, vous vous félicitez de votre gestion de la crise sanitaire dans nos écoles. Vous savez pourtant que, dans bien des situations, il a fallu la réactivité et l'engagement fort des mairies d'arrondissement pour pallier vos échecs et vos lenteurs. Dans le 7e arrondissement avec Rachida DATI, mais comme l'ont fait d'autres maires, ce fut notamment le cas pour organiser des campagnes de dépistage et de vaccination dans nos écoles : vaccination des professeurs, tests salivaires réalisés en 8 jours pour tous les élèves de notre arrondissement.

Nous regrettons sincèrement que dans bien des situations, à la consultation, à l'expérimentation et au retour d'expérience, vous préfériez ce que vous avez d'abord jugé bon sur le seul critère, pardonnez-moi mais peu scientifique de vos préférences et idéologies. Nous attendions de cette communication de rentrée scolaire qu'elle évoque peut-être enfin un retour d'expérience sur ces premières années de réforme des rythmes scolaires. Il n'en est rien. Ce n'est pourtant pas ce qu'ont fait vos collègues socialistes de Cherbourg, qui viennent de soumettre au vote

de ses habitants, le retour aux anciens rythmes. Résultat : 70 % des habitants ont préféré le retour de la semaine de quatre jours.

Dans nos arrondissements, nous savons combien les rythmes scolaires n'ont jamais fait pleinement l'unanimité et pèsent toujours sur les familles. Ils n'ont jamais fait l'unanimité ni dans l'organisation ni dans le fonctionnement…

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Il serait grand temps que vous proposiez un bilan objectif de ce dispositif.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris et je crois que vous présentez aussi un des vœux rattachés, le vœu n° 77.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Exactement.

Madame la Maire, mes chers collègues, il ne se passe pas une semaine sans que l'actualité ne traite de faits plus ou moins graves, plus ou moins poignants de phénomènes liés au harcèlement scolaire. Le suicide récent de la jeune adolescente Dinah, à Mulhouse, le 4 octobre dernier, ou encore celui de Chanel, 12 ans, quelques semaines auparavant ne peuvent nous laisser indifférents.

Vous nous parlez aujourd'hui de réussite éducative, mais comment un enfant peut-il réussir à l'école s'il est harcelé et malheureux au point de vouloir mettre fin à ses jours ? Nous regrettons fortement que votre communication de onze pages sur la réussite éducative ne traite pas de ce phénomène de société grandissant, qui mérite non seulement d'être reconnu mais surtout traité avec sérieux et responsabilité.

Comment pouvez-vous passer sous silence ce sujet et occulter ainsi la détresse de nombreuses familles désemparées face à ces phénomènes de plus en plus présents à l'école et en dehors, alors même que le rapport de la mission gouvernementale "Comprendre et combattre le harcèlement scolaire", publié le 13 octobre 2020, estime que près de 700.000 enfants sont victimes de harcèlement scolaire chaque année en France, soit 10 % des élèves au total et en moyenne 2 à 3 enfants par classe.

Vous savez pourtant que le harcèlement a des conséquences directes sur l'absentéisme à l'école. Vous savez également qu'enseignants et parents se déclarent démunis et non formés à ces phénomènes qui prennent de l'ampleur dans notre société, à mesure que les réseaux sociaux sont de plus en plus accessibles aux plus jeunes.

Pourtant, rien de concret n'est proposé dans cette communication qui décidément porte bien son nom. Vous pourriez, par exemple, sur le temps périscolaire, qui découle de votre réforme des rythmes scolaires et qui est souvent, hélas, meublé par des ateliers de piètre qualité, proposer, en lien avec des experts, des ateliers de sensibilisation au harcèlement scolaire.

Nous pourrions, par exemple, nous inspirer de la méthode du psychiatre Philippe AÏM, auteur de l'ouvrage "Harcèlement scolaire : le guide pratique pour aider nos enfants à s'en sortir", qui préconise une approche préventive de renforcement de l'enfant, afin de lui fournir des outils pour mieux appréhender ce type de situation.

Vous pourriez aussi, comme le demandera tout à l'heure ma collègue Anne-Claire TYSSANDIER, former tous les personnels de la Ville en contact avec les enfants à la détection et au traitement du harcèlement scolaire.

Vous pourriez en 6e Commission nous faire un bilan de l'étendue à Paris du dispositif "Phare". Vous pourriez, toujours en 6e Commission, organiser une audition des professionnels et associations concernés par le harcèlement scolaire : pédopsychiatres, associations spécialisées, parents et victimes.

En substance, vous pourriez, avec sérieux et responsabilité, comme le demande également ma collègue Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, faire de la lutte contre le harcèlement scolaire votre priorité et mettre en place un plan parisien ambitieux de lutte contre le harcèlement scolaire.

Vous pourriez même, en ce 18 novembre, Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, annoncer des mesures concrètes et efficaces, au lieu de ce vœu bis vide de contenu et de sens. Vous le devez, nous le devons collectivement à l'ensemble des petites Parisiennes et des petits Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, le Conseil de Paris de juillet 2021 a proposé de confier aux caisses des écoles la restauration scolaire dans l'ensemble des collèges, dont la Ville de Paris a la charge, et j'ai dès le début donné mon accord de principe.

Je l'ai donné à deux réserves qui sont bien légitimes.

D'une part que la Ville garantisse que les cuisines des collèges, en l'espèce Alviset et Queneau de mon arrondissement, soient transférées en parfait état et conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène pour la production, avec les meilleures conditions d'emploi pour les agents. Cette demande était d'autant plus justifiée qu'un certain nombre de rapports émanant de la Préfecture de police avaient mis en demeure à plusieurs reprises les cuisines d'Alviset et de Queneau de respecter un certain nombre de prescriptions.

Puis ma deuxième attente est que la Ville inscrive, dans le plan d'investissement de la mandature, les investissements que justifiait ce transfert. Je vous remercie d'ailleurs, Monsieur le premier adjoint, d'avoir bien voulu d'ores et déjà indiquer que c'était le cas.

Alors des études ont été menées en toute transparence avec la DASCO, durant toute une partie de l'été par la caisse des écoles que je préside, afin que les deux cuisines dont je parlais, Alviset et Queneau, puissent se rapprocher des standards de production de la caisse des écoles, concernant en particulier l'emploi des personnels, le niveau de sécurité sanitaire que nous attendons et la qualité nutritionnelle des repas que nous servons traditionnellement dans nos écoles.

Aussi, je souhaiterais par ce vœu que la Ville, et plus particulièrement la DASCO, puissent engager - j'avais mis "agrée" mais je comprends que vous êtes plutôt sur l'idée de "travaille", ce qui me va très bien - un plan d'action, que nous avons déjà proposé et évoqué avec la DASCO, pour permettre le transfert effectif des cuisines des collèges, en 2022 pour Queneau, en 2024 pour Alviset. Cela comprend notamment l'élaboration des menus par une diététicienne, l'approvisionnement "bio" qui est très important, c'est 75 % dans nos cuisines - je rappelle que dans le 5e arrondissement, nous cuisinons sur place et que 75 % est du "bio" d'origine filière courte -, s'engager également sur la formation des agents et travailler à la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et de remplacement des équipements usagers.

C'est pour nous très important, les enjeux sont considérables. Je rappelle qu'il s'agirait à travers ce transfert de produire 140.000 repas supplémentaires, c'est-à-dire d'augmenter la production de notre caisse des écoles de 23 %, voire de 27 % avec la production le mercredi, ce qui correspond au volume que produit un groupe scolaire important, comme celui de Buffon.

Derrière ce transfert, vous l'aurez compris, Monsieur l'adjoint, il s'agit que nous puissions ensemble relever quatre enjeux qui nous tiennent à cœur.

Celui du développement durable et nous sommes très investis dans la réduction des déchets et la réduction de l'empreinte carbone à travers la production de nos repas dans les écoles. C'est le respect aussi de la cause animale, le soutien à l'agriculture biologique, agro-écologique et raisonnée, avec le soutien aux territoires qui va de pair puisque nous aidons au développement d'entreprises et à la création d'emplois à travers le soutien assumé à des filières courtes.

Puis aussi et surtout, c'est évidemment un engagement sur le plan éducatif : apprentissage au goût, équité alimentaire, découverte des saveurs et santé. On ne dira jamais à quel point, derrière ce sujet de santé, il y a une question de justice sociale, chaque enfant ayant droit, quel que soit le revenu de ses parents, à la sécurité et la traçabilité alimentaire de ce qu'on lui sert quotidiennement, ainsi qu'à un équilibre alimentaire propre à son développement.

Je vous remercie.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Mes chers collègues, à Paris, c'est 215.000 enfants de 0 à 16 ans qui sont accueillis tous les jours dans 1.213 structures publiques, que ce soit des établissements de la petite enfance ou encore des écoles primaires et des collèges. Ce sont plus de 34.000 professionnels qui sont en charge de ces enfants au quotidien, entre 8 heures du matin et 18 heures, parfois même en horaires décalés et je pense là aux structures innovantes qui tentent de s'adapter au rythme décalé de certaines familles.

Cet accueil large des enfants à Paris sur leurs différents temps scolaires, périscolaires, extrascolaires, vacances scolaires est d'autant plus important, parfois même vital pour certains enfants, que beaucoup de familles vivent dans de très petites surfaces, n'ont pas d'espaces verts privatifs et n'ont pas de proches à proximité pour garder les enfants en dehors de l'école et pendant les vacances.

L'éducation des enfants est certes de la responsabilité des parents, mais elle est aussi l'affaire de toutes et de tous : collectivités, associations d'éducation populaire, Etat, Ville. Et la cohérence de nos actions est fondamentale, car le risque avec l'empilement et l'enchevêtrement des actions peut être la dispersion et même d'obtenir in fine des effets contraires aux effets attendus.

C'est pourquoi la Ville travaille main dans la main avec les autorités académiques, les familles, les structures de santé et les associations d'éducation populaire pour le bien-être des élèves et leur réussite scolaire. Ce travail

partenarial se fait à diverses occasions : schéma parisien des services aux familles, P.E.D.T., conventions territoriales globales, et depuis peu les cités éducatives.

Ce nouveau dispositif mobilise, autour d'un territoire donné en quartier prioritaire, la Ville, la Préfecture de région et le Rectorat. Après les cités éducatives des 19e et 20e arrondissements, de nouveaux territoires - un dans le 18e qui regroupe trois réseaux d'éducation prioritaire et un autre dans le 14e autour du collège Villon - candidatent pour ce label et nous espérons qu'ils seront retenus lors de la vague de janvier 2022. C'est pour moi l'occasion de saluer la mobilisation de tous les partenaires sur cette candidature, notamment le directeur de l'Académie et les adjoints à la maire, Patrick BLOCHE et Anne-Claire BOUX.

Nous avons eu déjà l'occasion d'évoquer dans notre Assemblée les enjeux relatifs au P.E.D.T. et je me permets de revenir sur son deuxième axe stratégique qui vise à favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents.

C'est à travers cet axe que nous développons le principe de mixité, que ce soit dans les structures d'accueil de la petite enfance ou dans les écoles et les collèges, ou encore à l'occasion des T.A.P., dans les centres de loisirs ou pendant les vacances scolaires. Mixité garçon filles bien sûr, mais aussi mixité scolaire et sociale à tous les niveaux : crèches, écoles, collèges, groupes et classes au sein des structures mêmes.

La mixité est un enjeu, un principe qui nous tient à cœur car elle est non seulement la condition du bien vivre ensemble, dans une ville aussi mixte que la nôtre socialement et culturellement, mais elle est aussi - toutes les études, qu'elles soient nationales ou internationales, nous le disent année après année - la condition nécessaire de l'amélioration des performances scolaires de nos enfants et de leur bien-être. Les collègues à ma gauche évoquaient la question du harcèlement et elles sont fortement liées aux enjeux de mixité. C'est la condition nécessaire de l'amélioration des performances scolaires et du bien-être des enfants, ce qui n'est pas toujours évident à faire entendre dans une ville de tradition élitiste comme la nôtre.

Les expériences des secteurs multi-collèges dans le 19e et le 18e nous ont montré qu'il est possible de faire bouger les lignes. Le travail des services de la Ville, au moment de dessiner les périmètres des secteurs scolaires au niveau du collège et du primaire, celui de l'Etat avec le nouvel Affelnet dans le cadre de l'affectation des collégiens en lycée prouvent que nous avançons également à ce niveau.

Un autre axe de ce P.E.D.T. est relatif à l'amélioration de la santé et du bien-être de tous les enfants qui prend tout son sens avec la pandémie. S'il n'y avait qu'un point à retenir après la crise, tous les acteurs s'accordent à dire que c'est bien celui-là. La Ville agit à ce niveau également par le soutien des associations d'écoute, d'accompagnement et de soutien psychologique, comme "Oedipe" dans le 18e ou encore l'association "Olga Spitzer" au niveau parisien qui soutient les enfants et les familles en difficulté. Elle crée du lien avec les structures de santé et participe au financement des points écoute dans les collèges.

Mais elle agit aussi par la rénovation qualitative du bâti, dont l'impact sur le bien-être et la réussite des élèves n'est plus à prouver. Moi qui suis une élue du 18e, je vous invite à visiter le collège Utrillo, récemment rénové à la porte de Clignancourt, pour comprendre l'importance de l'impact de l'architecture sur l'environnement…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Mme Maya AKKARI. - Et je peux vous dire que, contrairement à ce que disait ma collègue, il faut voir toutes les demandes de dérogation que l'on a de banlieue pour Paris…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Maya AKKARI. - Il y a une vraie attractivité éducative à Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Remettre les familles au cœur de notre ville, au cœur de notre cité est d'une actualité criante. Les derniers chiffres sur la baisse des effectifs dans les écoles publiques après cette rentrée scolaire l'attestent et doivent nous inquiéter et nous faire réagir. Car chacun en conviendra, sans familles, sans enfants, une ville est vouée au déclin, incontestablement.

Au-delà de la question du logement à Paris, qui est bien sûr première, la fuite des familles en dehors de Paris doit nous interroger sur la qualité d'accueil des enfants dans les structures municipales, notamment les crèches, les écoles et les collèges. On sait à quel point le sujet de l'éducation, de la qualité de l'enseignement, de la qualité des établissements revêt pour les parents une grande importance. Alors nous devons être irréprochables sur trois axes forts, trois piliers qui doivent être les nôtres en tant que municipalité : la qualité des locaux bien sûr, l'alimentation des enfants et le périscolaire.

Sur l'entretien des locaux d'abord, cela peut paraître prosaïque, voire banal, mais c'est pourtant fondamental. Chacun qui siège dans les conseils d'école ou participe à des visites d'architecture pourra le confirmer, la qualité

d'entretien des locaux scolaires est au cœur de la perception que les parents ont de l'univers dans lequel évoluent leurs enfants jusqu'à parfois 10 heures par jour.

Ce souci de l'image de l'école, d'un cadre de travail digne de nos enfants m'a d'ailleurs toujours amenée à refuser que soient soumis au budget participatif des projets de réfection de toilettes qui donnait finalement le sentiment de mettre des écoles en concurrence avec d'autres projets, et ce sentiment très négatif d'un désengagement de la Municipalité.

Sur les travaux justement, je propose d'aller plus loin et de mettre en place à titre expérimental des budgets d'autonomie pour les écoles qui leur permettraient de conduire, en lien avec les maires d'arrondissement, des travaux de peinture et autres réparations. Nous avons la grande chance à Paris d'avoir des directeurs d'école en général déchargés de cours, très investis, très engagés, et nous devrions nous appuyer sur leur expertise et leur réactivité pour assurer un niveau toujours constant de qualité d'accueil.

Puis vous le savez, je suis attachée à la qualité de l'air dans les crèches et les écoles. Nous avons équipé 150 classes des écoles du 9e de capteurs, de purificateurs d'air intérieur, mais aussi des crèches. Il reste tant à faire, dans les gymnases, les conservatoires et les bibliothèques. Sans plus attendre, il faut aussi que ce sujet soit au cœur de nos préoccupations pour sortir de la crise sanitaire et préparer l'avenir.

Les cours dites Oasis, selon un modèle dont nous sommes allés chercher l'inspiration chez nos amis belges, ont également fait leurs preuves et doivent être multipliées dans tout Paris. Mais à raison d'une poignée par an, comme c'est le cas actuellement, il nous faut vraiment là aussi passer à la vitesse supérieure, et pourquoi pas en mobilisant l'équivalent des fonds jusqu'à présent consacrés au budget participatif dans les écoles pour les consacrer aux seuls cours des écoles.

Deuxième pilier, l'alimentation. C'est un sujet essentiel, un sujet de santé publique pour nos enfants, un sujet d'avenir pour la préservation de notre environnement, de nos ressources. C'est aussi un sujet d'éducation car ce temps de repas est essentiel dans la journée des enfants pour leur permettre d'être réceptifs à tous les apprentissages, sans compter les vertus pédagogiques indéniables d'une éducation nutritionnelle.

Ce sujet nécessite d'être traité au plus près des réalités de terrain - Florence BERTHOUT, dans son intervention, a beaucoup insisté sur ce sujet -, ne serait-ce aussi que par le biais de commissions menu, que nous organisons pour en permanence expliquer, sensibiliser les parents, les enfants, mais aussi recevoir leurs critiques et leurs encouragements.

C'est bien sûr continuer à développer les repas végétariens dans les écoles, avoir recours à des produits vraiment végétariens, c'est-à-dire non transformés. Cela demande une formation de tous les agents des cantines à cette nouvelle technique de cuisine. Cela demande aussi d'accroître les filières locales d'approvisionnement en féculents, en protéines végétales, en légumes. Nous attendons ainsi beaucoup du projet de création de coopérative agricole "écolo", qui doit se faire aussi en lien avec la Région Ile-de-France qui a toute la ressource et l'assise territoriale pour nous aider dans cette belle tâche.

Troisième et dernier pilier, l'offre périscolaire. C'est la nécessité d'une offre périscolaire pour les collèges, qui sont aujourd'hui le parent un peu pauvre, un peu délaissé par le Département de Paris. La demande est là et nous devons pouvoir créer cette offre périscolaire dans les collèges, avec la mise en place d'un R.E.V. par collège, et confier aux C.A.S.P.E. d'arrondissement la compétence directe sur les collèges.

Dans le même temps, il nous faut renforcer les moyens existants dans les écoles. Je ne reviendrai pas sur le sujet de la médecine scolaire, nous l'avons fait en 4e Commission hier. Il faut rendre plus attractifs ces postes pour ces personnels médicaux, comme pour les A.T.S.E.M. Il nous faut réellement rendre ces métiers plus attractifs en revoyant la valorisation salariale, en leur payant des heures supplémentaires plutôt qu'en leur proposant des récupérations, en leur offrant réellement un accès direct au parc locatif parisien. Et pour les A.T.S.E.M., c'est en se fixant l'objectif d'une A.T.S.E.M. par classe et non plus le nombre de classes moins une. Car entre les R.T.T. et les formations, il n'y a jamais un jour où toutes les A.T.S.E.M. sont présentes dans une école maternelle.

Sur le thème du périscolaire, il me reste très peu de temps, mais c'est un sujet aussi qui est en friche et où nous pourrions travailler conjointement à l'échelle de tout Paris sur l'usage des classes libérées à la suite de nombreuses fermetures.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - J'entendais parler des classes thérapeutiques pour enfants souffrant de troubles autistiques, on peut utiliser ces locaux pour de vraies salles de musique, les places dans les conservatoires font défaut.

Voilà quelques propositions et j'en avais d'autres que je souhaitais vous soumettre dans le cadre de cette communication.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les élus "Génération.s" s'expriment régulièrement sur les politiques éducatives car dans le projet que nous portons pour Paris, elles répondent aux deux principaux défis que nous avons identifiés : améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens et préparer l'avenir.

Le quotidien de toutes celles et ceux qui ont l'éducation en partage est bouleversé et incertain depuis mars 2020. Nous voulons saluer l'incroyable capacité d'adaptation des personnels des crèches et des établissements scolaires pour continuer à mener un projet éducatif cohérent, tout en affrontant une crise sanitaire d'ampleur et de durée inédite.

Nous espérons que la reprise de l'épidémie ne viendra pas remettre en cause la réouverture progressive de toutes les places d'accueil en crèche, permettant à nouveau d'accueillir un maximum d'enfants en modes de garde collectifs.

Nous espérons aussi que la reprise de l'épidémie n'empêchera pas le maintien de l'activité physique. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, le premier effet de la pandémie et des différentes mesures de confinement s'est ressenti très vite sur les corps. La sédentarité plus importante a occasionné des prises de poids, des essoufflements plus rapides, une moins bonne régulation des émotions chez les élèves, alors que celle de la peur est toujours plus importante ces derniers temps.

Mais les enfants du primaire à Paris sont quand même chanceux car ils et elles ont une pratique dispensée par des professeurs de la Ville de Paris en sport. Nous formulons un premier vœu : que le dispositif 30 minutes d'activité par jour annoncé par le Gouvernement se déploie rapidement, au-delà des 2.000 premières écoles à l'échelle nationale annoncées.

Il y a urgence pour toute une génération, et notamment les enfants des quartiers populaires qui sont restés à Paris pendant les confinements dans des appartements plus petits, avec des parcs et des jardins fermés pour le premier, avec un moindre équipement pour suivre un enseignement à distance, avec parfois un manque de nourriture.

Les corps et les imaginaires sont profondément liés. Cette génération a dû faire avec le manque d'informations et parfois avec des informations contradictoires. Elle a dû faire aussi avec la peur de contaminer ses proches, la peur de les voir malades, et parfois ils ont dû aussi subir la mort de l'un d'entre eux.

Pour pouvoir se projeter dans l'avenir, il faut avoir quelques repères. Or, il en manque cruellement dans la période, pas seulement des repères mais les mots aussi, les mots pour raconter, pour expliquer, pour partager. La pratique culturelle, la rencontre avec des artistes, la fréquentation des œuvres sont plus que jamais essentielles pour nourrir et soutenir les imaginaires, pour faire du commun dans cette période qui nous sépare les uns des autres. Nous souhaitons mettre en lumière les actions de la Ville permettant qu'éducation et culture s'imbriquent : "L'Art pour grandir", le plan de sensibilisation des conservatoires, les professeurs de la Ville de Paris en arts plastiques et en musique, les Ateliers bleus, les T.A.P., de nombreux acteurs culturels parisiens.

Aujourd'hui, nous souhaitons particulièrement nous exprimer au sujet des étudiants et des étudiantes. Le diagnostic de l'APUR, présenté lors du débat sur le P.A.D.D. mardi, montre bien la spécificité de la présence étudiante à Paris. Alors nous voudrions alerter et je sais que l'Exécutif, notamment par la voix de Marie-Christine LEMARDELEY, y est très attentif.

Alerter sur la vie étudiante car les prix des matières premières augmentent, se chauffer coûte cher, se nourrir coûte plus cher et se loger coûte toujours aussi cher. Nous proposerons prochainement une interpellation pour que la solidarité nationale le prenne en compte. Le montant des bourses était déjà insuffisant pour endiguer la précarité étudiante. Sans augmentation, il le sera encore plus.

Alerter sur la santé mentale des étudiants et des étudiantes. La génération en deuxième année aujourd'hui d'enseignement supérieur est la génération Bac Covid, la génération première année de fac à distance, la génération aussi victime de "Parcoursup" et en réalité victime du manque de places dans l'enseignement supérieur, du manque de places en première année, du manque de places en master. Il y a eu un défaut d'anticipation car le boom démographique était prévisible, cette génération étant passée par nos écoles, collèges et lycées, nous n'avons su la décompter.

Comme on sait parfaitement que dans les années à venir, si nous allons avoir une petite pause de deux ans, il y aura aussi de nouveaux une génération plus nombreuse dans l'enseignement supérieur. Il n'est pas raisonnable de compter sur la Belgique qui accueille cette année 20.000 étudiants, soit l'équivalent d'une fac française, pour assurer l'éducation et l'avenir des jeunes Français.

Alors, nous ne sommes pas dans une visée pessimiste. Notre réflexion politique a débuté à "Génération.s" par un projet nommé "Futur désirable". Nous proposons par cette communication quelques pistes de travail pour être à la hauteur de nos ambitions et pour améliorer le quotidien des jeunes et préparer leur avenir.

Tout d'abord nous attendons avec impatience la présentation de l'étude de l'APUR sur le vécu des familles pendant la première partie de la crise Covid, et un grand merci à Emmanuel COBLENCE, président de la 6e Commission pour son organisation…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Nathalie MAQUOI. - Nous aimerions qu'elle permette un échange.

Ensuite, nous aimerions déployer une stratégie sur le sport.

Enfin, nous soutiendrons les projets de délibération pour la vie étudiante et nous proposerons dans le cadre de nos débats budgétaires le mois prochain d'amplifier ces choix.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde". Cette citation de Nelson Mandela est toujours d'actualité. Dans une société de plus en plus complexe, où le pouvoir se concentre, l'éducation est un rouage central. Comment lutter contre le réchauffement climatique sans culture scientifique ? Comment analyser l'évolution du travail sans culture sociale ? Comment s'émanciper sans accès à la culture ? Bref, vous l'aurez compris, l'éducation est pour moi une pièce maîtresse de l'émancipation individuelle et collective.

La communication qui nous est donnée brosse un panorama des diverses actions de la Ville. Nous en saluons l'essentiel, même si nous pouvons avoir des bémols parfois, voire des oppositions.

Mais parlons tout d'abord du contexte. Après le mouvement de démocratisation du savoir de l'après-guerre, un mouvement contraire de dé-démocratisation s'engage, notamment avec les dégradations du service public d'éducation. L'austérité, infligée par MM. MACRON, BLANQUER et Mme VIDAL depuis près de cinq ans, s'insère dans ce mouvement : diminution du budget d'éducation, suppression de 7.500 postes d'enseignants, exclusion d'étudiants des universités via "Parcoursup" et l'insuffisance des places, casse du dispositif REFS, etc. L'austérité coûte cher à notre jeunesse.

A l'inverse, l'action de notre Ville détonne. Paris investit, et investit sur l'avenir de ses jeunes de la crèche aux écoles, collèges, lycées et universités. Les budgets sont conséquents. Ils démontrent toute la différence entre une politique de gauche, attentive à la jeunesse, et une politique de droite qui mégote sur l'avenir des jeunes, en particulier ceux des classes populaires bien sûr car la ségrégation sociale reste le marqueur, l'identité de la droite.

La Ville investit donc massivement pour ses crèches tout d'abord. Désormais 62 % des enfants peuvent bénéficier d'un accueil collectif. Après trois mandats de gauche, Paris est le premier département en France pour cet accueil. Quel contraste avec le bilan laissé par la droite, où Paris après l'ère Chirac et TIBERI était le dernier département en France.

Je pense à l'accompagnement des classes avec la présence de 2.000 A.S.E.M. ou aux 750 professeurs de la Ville de Paris. Je pense à tous ces dispositifs de soutien : "Action Collégiens", séjours de découverte, etc. Je pense à tous les dispositifs en faveur des étudiants et des étudiantes : Maison des initiatives étudiantes, distribution alimentaire, etc. La liste est longue et ce sont autant d'actions en faveur de tous les jeunes.

Laissez-moi désormais en venir à quelques points de différence.

Vous le savez, nous sommes attachés à une éducation nationale et pas municipale. Nous faisons le distinguo très net entre ce qui relève du scolaire d'un côté, et le périscolaire et l'extrascolaire de l'autre.

Permettez-moi de revenir sur les rythmes scolaires. Les chronobiologistes, contrairement à ce qui est écrit, divergent sur le sujet. Ils font la différence notamment entre la maternelle et l'élémentaire, ce que nous ne faisons nullement, et les enseignants en font une évaluation pour le moins critique. Après plus de six ans d'expérience concrète, le constat est que les enfants sont désormais épuisés dès le jeudi. Pourquoi ne pas organiser une consultation sur le sujet ? Nous continuons à le demander.

Ensuite, vous le savez, nous sommes sensibles à la ségrégation sociale très forte à Paris, la pire de toute la France. Elle est causée largement par l'évitement, la ségrégation par les établissements privés. Nous voulons prendre le problème à la hauteur de l'enjeu. Nous avions fait adopter le principe d'une modulation des dotations éducatives en 2019 et le dispositif s'est concrétisé lors du dernier Conseil. Mais nous avons aussi voté en décembre 2020 une augmentation des dotations de fonctionnement du privé, annulant en partie les effets de la première mesure. Nous voudrons revenir à l'avenir sur ce point.

Enfin, sur les capteurs de CO2 visant à lutter contre le Covid, la communication se félicite de la commande enfin de 2.400 capteurs, mais alors que nous alertions en septembre de l'an dernier déjà sur l'urgence de les commander pour septembre 2021, nous constatons que ces capteurs ne sont toujours pas là, alors que la cinquième

vague arrive. Nous n'avons pas été assez prévoyants, nous redemandons un déploiement rapide concernant toutes les classes.

Laissez-moi conclure sur deux ambitions pour l'avenir.

La première concerne les séjours scolaires et, par exemple, les séjours de découverte. Ce sont des moments souvent structurants pour les jeunes de découverte du monde, particulièrement utiles pour les jeunes des classes populaires. Nous pourrions nous fixer l'ambition que tout jeune Parisien scolarisé dans le public puisse partir une fois dans sa scolarité en séjour scolaire.

Deuxième ambition : développer l'accueil de tous les collégiens hors du temps scolaire. Sur le modèle du périscolaire des écoles, nous pourrions développer un péri-collège qui permettrait aux jeunes d'être accompagnés tout au long de leur journée par des adultes, pour les aider ou leur faire découvrir de nouveaux savoirs ou de nouvelles activités.

Nous saluons donc les actions de notre Ville et continuons à militer pour aller plus loin, car une éducation de qualité pour tous les enfants est essentielle pour une société du partage et du vivre ensemble.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à Paris, la promesse d'un avenir meilleur porté par notre jeunesse est plus que jamais une nécessité absolue.

Monsieur le Maire, il était temps de nous présenter au mois de novembre une communication sur l'éducation à Paris, alors qu'a disparu la traditionnelle communication de rentrée. Bref, c'est septembre en novembre.

Dès la première ligne de votre communication, vous nous annoncez que Paris est la ville de la jeunesse et des familles. C'était osé de l'annoncer dès la première ligne. En effet, lors du précédent Conseil de Paris, j'avais interpellé la Maire sur l'inquiétante baisse des 6.000 élèves en primaire à la rentrée 2021, confirmant une fuite historique des familles à Paris. Or, il est regrettable que ce chiffre, pourtant si alarmant, n'apparaisse nulle part dans cette communication.

Cette amnésie en dit long sur les familles à Paris. Elle prouve bien qu'elles ne sont malheureusement pas votre priorité et que 6.000 élèves en moins à Paris se résume à des classes moins surchargées, comme nous l'a répondu l'Exécutif parisien. Un désamour s'est bien installé entre Paris et les familles, donc les élèves, un désamour que vous avez amorcé et qui ne fait que s'accentuer.

Car au-delà de l'effet Covid, les conditions de vie à Paris n'encouragent guère les familles à rester, et encore moins à les attirer. Logement, transports et mobilités, sécurité, propreté : des indicateurs qui sont au rouge et pourtant essentiels au bien-être des familles et de leurs enfants.

Lorsqu'on lit votre communication, tout semble parfait. Même s'il est vrai qu'un certain nombre de mesures fonctionne bien, et c'est tant mieux pour nos jeunes Parisiens, dans la réalité tout n'est pas aussi parfait.

Pointer malgré tout des faiblesses dans certains domaines, c'est aussi se grandir, c'est reconnaître que tout ne marche pas aussi bien qu'on le souhaiterait. C'est aussi se laisser une marge de manœuvre et de progrès. C'est accepter que l'on peut se tromper en politique, que l'on est à l'écoute des Parisiens et de fait rectifier le tir.

Alors je ne reviendrai pas sur le choix qu'a fait la Ville de Paris sur la semaine des quatre jours et demi. En revanche, nous nous interrogeons sur les horaires d'ouverture des classes à 8 heures et demie. En effet, vous rappelez que 71 % des familles sont actives, voire biactives. Et vous le savez, à Paris plus qu'ailleurs, déposer ses enfants à l'école avant d'aller travailler est un véritable parcours du combattant, plus encore lorsqu'il y a plusieurs enfants à déposer entre la crèche, l'école, voire le collège.

Monsieur le Maire, notre groupe demande qu'une véritable réflexion soit menée au niveau de la Ville et des élus, afin qu'un accueil soit proposé dès 8 heures le matin. En effet, cela va dans le sens d'une demande des familles pour le bien-être des enfants, comme celui de leurs parents, afin que la journée ne commence pas dans la précipitation ni le stress.

Ma collègue Samia BADAT-KARAM l'a très bien dit, aujourd'hui c'est la Journée contre le harcèlement scolaire et malheureusement rien n'apparaît ou tellement peu dans la communication. Et pourtant, la Ville de Paris s'honorerait à présenter un véritable plan contre ce harcèlement scolaire qui empoisonne nos enfants dès le primaire et évidemment les collégiens également.

La Ville de Paris possède malgré tout de véritables atouts pour la réussite de tous les jeunes Parisiens. Je pense aux professeurs de la Ville de Paris, aux écoles d'ingénieurs de la Ville de Paris, l'E.I.V.P., l'E.P.S.I. Je pense à l'école Boulle, Duperré, Du Breuil. Je pense à tout cet écosystème culturel dont peuvent bénéficier nos écoliers, nos collégiens, nos lycéens.

Paris, c'est toute cette histoire qui s'est construite autour du savoir et dont nous sommes les héritiers. Il vous revient de faire renaître cette envie en ayant de l'ambition pour nos jeunes. Je ne retrouve malheureusement ni vision ni ambition dans cette communication, qui est davantage une gestion quotidienne qu'un véritable souffle éducatif pour notre ville.

Un territoire éducatif, c'est avant tout un espace qui rassemble, qui apaise et qui sécurise ceux qui y apprennent. Or, force est de constater que les conditions ne sont plus réunies. En témoignent encore une fois les 6.000 élèves qui se sont évaporés de Paris à la rentrée 2021.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuel COBLENCE pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication "Paris, territoire éducatif", alors que la rentrée scolaire et universitaire s'est déroulée récemment, est effectivement une bonne opportunité de faire un point d'étape. Mais avant mon intervention, je ferai une remarque préalable, en réaction à l'intervention de nos collègues Samia BADAT-KARAM, et Béatrice LECOUTURIER à l'instant.

Chères collègues, vous regrettiez tout à l'heure que, je cite, "la problématique du harcèlement scolaire ne soit jamais abordée en 6e Commission". Mais venez en 6e Commission, chères collègues. Venez en 6e Commission avant d'asséner des contrevérités pareilles ! Vous verrez, Madame BADAT-KARAM, qu'il n'y a pas eu une séance de la 6e Commission depuis cet été, pas une seule sans que Dominique VERSINI ou Patrick BLOCHE n'évoque les dispositifs de lutte contre le harcèlement scolaire. Pas une seule ! Pour ce Conseil encore, c'est le projet de délibération sur la Maison de Marion sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Votre groupe Changer Paris cherche à allumer des contre-feux plutôt que de parler du fond et c'est vraiment très dommage.

Dans cette intervention, je me centrerai sur le premier degré : les écoles maternelles et élémentaires.

Cette année, ce sont donc 112.875 élèves qui sont scolarisés dans les 645 écoles publiques parisiennes. Des effectifs qui sont en forte baisse, c'est indéniable, mais dans un contexte très particulier, reconnaissons-le : un contexte de diminution tendancielle de la natalité, un contexte bien sûr fortement marqué par la crise sanitaire qui a conduit certaines familles à choisir un nouveau mode de vie, à quitter nos grandes villes pour pouvoir profiter d'un jardin, aidées en cela par l'évolution des pratiques d'entreprises favorisant le télétravail.

Au-delà des chiffres, je voudrais détailler les avancées de cette rentrée autour de deux thématiques. D'abord, un périscolaire de qualité dans nos écoles.

Paris, vous le savez, a choisi de maintenir l'organisation du temps scolaire comprenant cinq matinées d'apprentissage, cette organisation étant jugée de l'avis unanime - j'insiste, unanime des chronobiologistes - la plus favorable aux apprentissages. Dans ce cadre, les activités périscolaires revêtent une importance cruciale.

Un nouveau marché relatif aux Ateliers bleus et aux temps d'activités périscolaires, notifié en mai 2021, a permis pour cette rentrée scolaire 2021-2022 de proposer aux élèves du premier degré de nouveaux ateliers autour de la santé et du bien-être, un axe développé dans le cadre du projet éducatif de territoire et dont l'acuité a été renforcée par les conséquences de la crise sur les enfants. Chaque semaine, plus de 2.600 enfants de nos écoles élémentaires parisiennes bénéficient ainsi de cette nouvelle offre d'ateliers, leur permettant d'apprendre à s'alimenter sainement, à se relaxer, à réguler leurs émotions et à prendre confiance en eux.

Nous proposons aussi une offre plus équilibrée, plus diversifiée entre toutes les thématiques, arts du spectacle, image, cinéma, arts plastiques, loisirs créatifs, sciences et techniques, découverte des civilisations, des langues, du patrimoine, environnement, prévention, santé, bien-être, sur l'ensemble du territoire, permettant ainsi aux enfants parisiens d'avoir accès à une très grande diversité d'activités périscolaires. C'est cela, la réalité de cette rentrée.

Si, par le passé, une certaine instabilité des prestataires intervenant aux T.A.P. et Ateliers bleus avait pu être constatée, des conditions applicables au nouveau marché sont édictées désormais, en prévoyant des pénalités pour inciter à la stabilisation des acteurs intervenant auprès des enfants. Par ailleurs, des obligations de formation continue des intervenants ont été renforcées. Tout cela est évidemment très positif et il faut le souligner.

Deuxième thématique : une alimentation toujours plus saine, toujours plus durable.

Depuis 2009, nous nous sommes engagés dans une politique de développement durable de l'alimentation, confirmée en 2015 avec l'adoption du plan d'alimentation durable 2015-2020, qui fixait comme objectif de servir 50 % d'alimentation bio et durable dans l'ensemble des restaurants collectifs de la ville, dont ceux des crèches et des établissements scolaires. Cet objectif a été largement atteint, puisqu'en 2021 les taux d'alimentation "bio" et durable servie dans les assiettes sont de 73 % pour les crèches et de 54 % pour la restauration scolaire avec un niveau élevé de saisonnalité des produits.

Voilà, chers collègues, des avancées concrètes, des avancées tangibles pour la qualité des activités périscolaires et pour la qualité de la restauration scolaire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je partage ce qu'ont pu dire les différents intervenants pour dire que l'Education nationale, l'école, les affaires scolaires, toutes ces thématiques préparent l'avenir. Ce sont les conditions mêmes de l'émancipation et cela doit donc toujours être la priorité des priorités.

Moi, je souhaiterais intervenir sous un angle un peu différent, notamment de celui de M. AQUA qui estimait que, face à l'austérité des politiques gouvernementales, on pouvait être fiers de l'implication de la Ville.

Evidemment, nous sommes d'accord sur la critique de la politique gouvernementale en la matière, qu'il s'agisse du gel du point d'indice, de toutes les réformes ou plutôt contre-réformes de BLANQUER, des nombreuses suppressions de postes et, de la maternelle à l'enseignement supérieur, de la casse terrible contre l'école, contre l'Education nationale dans le bilan de cette politique gouvernementale.

Est-ce que pour autant tout se passe bien à Paris ? D'abord, nous subissons l'impact de toutes ces politiques qui - je pense que tout le monde en conviendra - sont terribles. Cela veut dire, pour ne donner que quelques exemples, que dans le premier degré on ne retrouve pas les équipes R.A.S.E.D. qui seraient si nécessaires pour la prévention des problématiques de décrochage scolaire et des difficultés d'adaptation.

Que ce soit dans le primaire ou dans le secondaire, les insuffisances de postes sont très problématiques, avec des difficultés fréquentes d'absence de remplacements et une dégradation des conditions de taux d'encadrement avec des augmentations d'absences vraiment problématiques. On le dit souvent, la situation pour les A.E.S.H., pour les enfants en situation de handicap, est vraiment une honte, quand on regarde la faible rémunération, le sous-effectif, et le manque de formation pour celles et ceux qui font ce travail si essentiel du lien et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Et on pourrait continuer.

Mais dans ce qui relève des compétences de la Ville, prenons d'abord le bâti, les écoles. Eh bien, non ! Il y a beaucoup de difficultés encore au niveau des écoles et cela a beau faire maintenant vingt ans que vous dirigez la ville, sur vingt ans il faudrait un jour quand même faire l'état des lieux des travaux et des retards de travaux sur les écoles.

Alors, certes heureusement il y a les programmes de réhabilitation climat sur les écoles, qui permettent d'accélérer pour certaines, mais on sait que bien souvent la tendance est d'aller chercher dans les budgets participatifs pour pouvoir faire les travaux nécessaires des écoles. Certains élus racontent aussi dans leurs arrondissements comment, y compris pour les toilettes, ils sont obligés d'aller chercher dans le budget participatif pour qu'elles soient au minimum correctes. C'est une situation tout de même gravissime, on ne devrait pas aller piocher dans le budget participatif pour faire ce qui est essentiel.

Concernant les salaires des personnels qui dépendent de l'Education nationale, tout le monde a en mémoire comment la Maire de Paris, candidate à la présidence de la République, a fait cette proposition d'augmenter par deux le salaire des enseignants. Et pourtant, sur la revalorisation des agents qui interviennent auprès des enfants et qui dépendent de la Ville de Paris, qu'il s'agisse des A.S.E.M., des A.T.E., des P.V.P., la situation est beaucoup plus problématique. Ce sont des effectifs qui sont insuffisants, ce sont des primes qui pourraient être allouées et qui ne le sont pas forcément. Je conçois que la Mairie de Paris ne peut pas évidemment à elle seule modifier l'indice, mais il y a de nombreux leviers sur lesquels elle pourrait agir et elle ne le fait pas.

On parlera d'ailleurs des professeurs des cours pour adultes, je pense en décembre, mais je vous invite à revoir complètement votre copie face à la colère légitime des professeurs des cours pour adultes sur la dégradation de leur salaire que vous vous apprêtez à faire avec votre contre-réforme.

Je n'ai pas assez de temps pour reparler de l'aménagement des rythmes éducatifs sur lesquels il y aurait bien à dire. On pourrait aborder aussi la cantine, où en vingt ans vous n'avez toujours pas réussi à créer les conditions d'une titularisation des cantinières, dont beaucoup restent toujours très précaires avec des salaires de misère. Et certains ont parlé des classes de découverte et des Ateliers bleus, mais combien allons-nous en avoir à l'arrivée ?

Il me reste quelques secondes pour vous poser la question : dans quel axe du P.E.D.T. figure l'action qui vous a amenés à donner 35.000 euros pour promouvoir le porte-avions Charles-de-Gaulle dans les écoles ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Dans toutes les classes de CM2, un kit a été donné dans les classes pour vanter, avec un petit livre ludique, le porte-avions et les entreprises "Naval Group" et "TechnicAtome" qui sont les fabricants du Charles-de-Gaulle. Franchement, revenez sur le harcèlement scolaire, ce serait plus intéressant que ce porte-avions.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris et pour présenter le vœu n° 76, pour trois minutes.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, juste quelques petits mots.

A l'occasion de cette Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, il me semble que ce sujet mérite mieux que des anathèmes que l'on se lance les uns les autres. Je pense que du côté du groupe Changer Paris, de mes collègues, Samia BADAT-KARAM qui est intervenue et Mme MALACHARD DES REYSSIERS, l'objectif est vraiment de travailler avec vous main dans la main pour poursuivre, pour pouvoir proposer un véritable plan parisien de lutte contre le harcèlement scolaire.

C'est une cause qui m'est chère et c'est dans ce cadre que j'ai souhaité déposer un vœu avec mes collègues Philippe GOUJON et Agnès EVREN.

Selon le baromètre national "Marion La main tendue", réalisé avec l'IFOP et le soutien de la Région Ile-de-France, plus d'un Français sur deux indique ainsi avoir subi, de façon répétée et continue, au moins une forme de violence. Cela veut donc dire que nous devons agir sur tous les fronts : le scolaire, le périscolaire, le parascolaire.

Nora FRAISSE, présidente de l'association "Marion La main tendue", pour laquelle j'ai une profonde admiration, appelle cela les "6 C", c'est-à-dire les six lieux où le harcèlement se fait majoritairement : chemin de l'école et des activités péri-éducatives, classe, cantine, couloir, cours de récréation et bien entendu les commodités, c'est-à-dire les vestiaires et les toilettes.

Le harcèlement revêt des formes très multiples et peut conduire malheureusement de jeunes enfants et de jeunes adolescents à mettre fin à leurs jours. Permettez-moi d'avoir ici, en notre nom à tous, une pensée pour ces familles brisées par la perte de leur enfant. Nous ne pouvons nous y résoudre et, face à la recrudescence de tels actes, nous devons tout mettre en œuvre pour informer, agir, soutenir et sanctionner.

Alors, parce que l'on sait que les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et de collège, nous souhaitons que tous les personnels éducatifs des caisses des écoles mais aussi les animateurs de la Ville puissent bénéficier d'une formation spécifique quant à la prévention, à la détection des cas de harcèlement et de cyber-harcèlement.

Nous proposons aussi qu'une Charte parisienne de lutte contre les violences scolaires et le harcèlement soit élaborée et que toutes les associations subventionnées par la Ville, en lien avec les enfants et les jeunes adolescents parisiens, puissent signer cette charte, et que les subventions que la Ville de Paris octroie soient conditionnées à la signature de cette charte.

Paris se doit d'être exemplaire en matière de lutte contre le harcèlement et je salue les avancées, et notamment le soutien que vous avez apporté à l'association "Marion La main tendue" qui va permettre l'ouverture d'une antenne, dont l'inauguration a eu lieu ce matin dans le 13e arrondissement, dédiée aux parents et aux professionnels.

Mais le compte n'y est pas, il manque encore tant de choses à faire pour qu'enfin les parents et les enfants puissent être tranquilles et que l'on évite autant de drames possibles. C'est vraiment un sujet qui me touche personnellement et j'espère que vous aurez à cœur de nous entendre sur cette cause.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame TYSSANDIER.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris et la présentation du vœu n° 78 en trois minutes.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le harcèlement scolaire est un fléau qui touche 1,2 million d'élèves en France. Rumeurs, souffrances, insultes, humiliations, coups, discriminations, suicides sont des mots qu'il ne faut pas prendre l'habitude de lire ni d'entendre. Le harcèlement, si on n'en parle pas, cela ne s'arrête pas. Il peut détruire un individu et ruiner une scolarité en quelques heures.

Dans le 8e arrondissement, nous organisons plusieurs fois par an des réunions d'information et de prévention sur la sécurité au sein des établissements scolaires, avec l'aide des policiers de la Mission de prévention, de contact et d'écoute. Parmi les thèmes habituellement abordés figurent les vols et agressions, la prévention des addictions, le racket, les discriminations, les dangers d'Internet, mais pas assez le harcèlement. Or, un enfant sur dix est harcelé à l'école et 20 % des élèves seraient victimes de cyber-harcèlement.

Les chefs d'établissement nous alertent sans cesse sur la vulnérabilité des élèves face à ce fléau. En effet, l'évolution des formes et des motifs de harcèlement est très rapide, comme on a pu le voir avec les élèves de 6e nés en 2010 qui ont souffert en cette rentrée au collège de cette campagne #anti2010. Ce développement inquiétant des phénomènes de harcèlement en ligne et l'influence grandissante des réseaux sociaux, avec la diffusion de photos y compris intimes, perturbe gravement la scolarité des élèves victimes.

Dinah, 15 ans, en a été la preuve en mettant fin à ses jours, après deux ans de harcèlement scolaire. Et comme bien souvent dans ces situations dramatiques, personne n'a su détecter les signaux pour lancer l'alerte. Comment, en France, un élève peut-il subir plusieurs années de harcèlement sans qu'aucun camarade, aucun enseignant, aucun proche ne s'en rende compte ?

Nous ne pouvons pas accepter qu'à chaque suicide d'un élève, passé l'indignation, la vie scolaire reprenne son cours dans l'indifférence. C'est la raison pour laquelle, à travers ce vœu, nous souhaitons mettre en alerte l'ensemble des acteurs au contact des jeunes, afin de déceler les situations difficiles.

Alors, oui, il existe la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, il y a eu aussi l'ouverture de la Maison de Marion en 2020, mais ce n'est pas assez pour stopper ce phénomène destructeur. C'est pour cette raison que nous vous proposons ce vœu, afin que la Maire de Paris consacre la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire comme grande cause municipale en 2022.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Pour vous répondre, je donne la parole d'abord à Patrick BLOCHE, qui sera suivi par Dominique VERSINI.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, de vos interventions, avec les nuances qui existent évidemment suivant que l'on appartient à la majorité municipale ou à l'opposition. Mais merci vraiment de votre engagement sur ces sujets qui nous mobilisent, puisqu'il s'agit évidemment de l'avenir de notre ville et de l'avenir du pays, à travers les politiques publiques que nous mettons en place à l'égard des plus jeunes de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Et c'est vrai, Paris en ce domaine se veut un territoire éducatif de qualité, avec des politiques très volontaires et l'idée, c'est important, d'un continuum éducatif. Entre la crèche et l'école maternelle, puis l'école élémentaire, le collège jusqu'au lycée, il s'agit que nous travaillions collectivement sur des passerelles qui permettent aux enfants de franchir dans les meilleures conditions ces différentes étapes.

Cette communication annuelle de rentrée scolaire et universitaire, de rentrée des familles, fait référence à deux documents, dont nous avons déjà parlé en cette enceinte : le Schéma parisien des services aux familles et le projet éducatif de territoire, que nous venons de signer pour les cinq ans qui viennent et qui, comme vous le savez mais je me permets de le rappeler, est désormais ouvert aux tout-petits.

Alors, partageons ce qui fait de Paris une collectivité particulièrement engagée sur ces enjeux.

Paris - cela a été rappelé par plusieurs intervenantes et intervenants - reste et de loin le premier département de France pour l'accueil des tout-petits, puisque 62,5 % des enfants de moins de 3 ans peuvent bénéficier d'une place dans une structure d'accueil collectif. Et nous espérons effectivement que l'atténuation progressive de la crise sanitaire, même si on nous annonce le contraire, permettra de libérer toutes les places disponibles.

Et parce que j'ai rencontré récemment des adjoints de grandes métropoles françaises en charge des affaires scolaires, comme c'est mon cas, ayons à l'esprit qu'à Paris nous avons dans les écoles un adulte pour 6 enfants, quand le ratio dans d'autres grandes métropoles, que je ne citerai pas, est en général d'un adulte pour 20 enfants.

Donc je voudrais que nous prenions en compte les efforts qui sont faits, y compris sur un sujet souvent évoqué, qui est celui des A.S.E.M., compte tenu des problèmes d'absences le plus souvent légitimes qui font que tous les personnels, qui prennent en charge les élèves des écoles maternelles, ne sont pas forcément présents. C'est presque un A.S.E.M. par classe, c'est un A.S.E.M. pour 21,8 élèves quand la moyenne par classe est de 21,2 en maternelle.

Ce sont évidemment les.. *(Inaudible)* à cinq classes, ce sont les 750 P.V.P., ce sont les cours d'adultes et nous avons même le seul lycée d'adultes à Paris, ce sont les responsables lecture dans les E.P.L. et les B.C.D., ce sont les équipes d'animation pilotées par la responsable éducative Ville, ce sont des gardiennes et des gardiens dans chaque école. Ayons, chers collègues, cette fierté d'être une ville qui fait bénéficier les plus jeunes d'entre nous de moyens tout à fait exceptionnels, et je remercie d'ailleurs les 17 maires d'arrondissement pour leur engagement.

Vous avez évoqué, mais nous avons aussi souvent évoqué ces questions notamment à travers le plan d'alimentation durable que porte Audrey PULVAR, les enjeux de l'alimentation durable et bio.

Comme j'ai peu de temps pour vous répondre et compte tenu de la richesse de vos interventions, je souhaiterais terminer sur les enjeux du harcèlement scolaire. Le hasard du calendrier fait que c'est effectivement aujourd'hui la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire. Je voudrais vous remercier, Anne-Claire TYSSANDIER et Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, de la tonalité de vos interventions qui traduisent le fait tout simplement que nous devons aborder, je l'espère du moins, ce sujet de la manière la plus consensuelle qui soit. Et je remercie le président de la 6e Commission, Emmanuel COBLENCE, de rappeler que nous ne parlons pas qu'un seul jour par an, c'est-à-dire aujourd'hui, du harcèlement scolaire. En l'occurrence, j'associe à mes propos, mais elle interviendra dans un instant, Dominique VERSINI qui est très mobilisée en ce domaine.

De ce fait, le groupe Changer Paris ayant déposé trois vœux sur le harcèlement scolaire, j'ai souhaité que notre Assemblée se retrouve sur un vœu que je vous propose. Il amènera à ce que nous puissions collectivement nous mobiliser, au-delà de ce qui est déjà fait parce que des choses sont faites, notamment sur la formation et dans le domaine de la formation des agents municipaux.

Mais Mme Béatrice LECOUTURIER, je vous rassure, je serai le dernier à dire ici que tout est parfait. Nous devons chaque jour aller plus loin et progresser, et dans le domaine du harcèlement scolaire, même si l'Education nationale joue un rôle évidemment essentiel, nous devons collectivement aller plus loin et j'espère que les trois vœux seront retirés au bénéfice de ce vœu qui vise à nous rassembler sur ce sujet essentiel.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Patrick BLOCHE, de me donner la parole pour répondre, en ce jour de la Journée nationale du harcèlement, à mes collègues qui ont porté des vœux, mais dont certains m'ont quand même pour le moins surprise.

Madame BADAT-KARAM, vous dites que nous ne faisons rien sur le harcèlement scolaire, mais nous avons voté à l'unanimité, vous avez voté à l'unanimité un Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants en juin, ce n'est pas vieux. Je sais bien que l'on est tous sur nos sillons et que l'on s'intéresse à nos sujets, mais quand même. Et j'ai inauguré aujourd'hui, avec Emmanuel COBLENCE et la Ministre en charge du sujet, la vice-présidente de la Région, une "Maison de Marion" qui est basée dans le 13e arrondissement pour tout Paris.

J'avoue que je suis un peu "scotchée", comme disent les jeunes. Je suis vraiment "scotchée" parce que je considère que de dire que l'on ne fait rien sur le harcèlement et que rien n'est prévu, ce n'est pas vrai. Avec Patrick BLOCHE, nous avons travaillé et nous sommes quinze adjoints à avoir produit le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.

Vraiment, je suis surprise et surtout en ce jour très sérieux où vous avez parlé du décès de Dinah. Ce matin, nous étions avec Nora FRAISSE, qui a perdu sa fille Marion, il y a neuf ans. Quand même, comment pouvez-vous dire cela ? Mais demandez à Nora FRAISSE si Paris n'est pas à ses côtés pour ouvrir un lieu pour les enfants. Demandez à l'Education nationale si on ne travaille pas ensemble. Demandez aux directeurs du 119, du 3020, du 3018. Lisez les tweets, les LinkedIn et compagnie.

Paris est vraiment là pour accompagner les parents. C'est la Mission des droits de l'enfant qui va dans tous les établissements scolaires et les centres de loisirs, qui parle depuis un an et demi aux enfants de leurs droits fondamentaux, dont le droit à ne pas subir de violences et de harcèlement. C'est tout cela.

Je suis désolée, je vous le dis avec beaucoup de respect, mais je suis assez choquée.

Effectivement, le vœu que l'on présente avec Patrick BLOCHE fait la synthèse et vous rappelle tout ce qui est fait par Paris. Même s'il y a toujours des choses à améliorer, je vous invite quand même à le voter. Vous ne pouvez pas maintenir des vœux qui disent que Paris ne fait rien.

Je vous le dis, je suis ancienne Défenseure des enfants, autorité indépendante de l'Etat, et d'ailleurs il y aurait encore un défenseur des enfants indépendant si Nicolas SARKOZY ne l'avait pas fait supprimer pour le faire inclure dans une autorité globale qui fait, certes, son travail. Donc vraiment, sur ce, je trouve indignes vos propos et je ne les accepte pas.

Ah ! Oui, je suis parfaitement passée à gauche si c'est votre demande, absolument ! Absolument parce que cela correspond aux valeurs humanistes que je porte et que portait Jacques Chirac en son temps.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse aux vœux n° 76, n° 77 et n° 78, l'Exécutif a déposé le vœu n° 78 bis.

Est-ce que le groupe Changer Paris retire les vœux n° 76, n° 77 et n° 78 ou l'un d'entre eux ?

Je comprends que les trois vœux sont maintenus. C'est bien cela ?

Les trois vœux sont donc maintenus et ils reçoivent tous les trois un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 76 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 78 est rejeté.

Le vœu n° 78 bis de l'Exécutif.

Pardon, je crois qu'il y a une explication de vote de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU du groupe Ecologiste de Paris sur le vœu n° 78 bis de l'Exécutif.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Absolument, Monsieur le Maire, je vous remercie.

En cette Journée nationale contre le harcèlement scolaire, merci, chers collègues, pour vos différents vœux. Le groupe Ecologiste se félicite que les élus de Paris s'emparent du sujet de manière, on l'espère, plus efficace que ce qui est proposé par l'Education nationale.

Pour reprendre une analyse proposée aujourd'hui par la journaliste et essayiste Fiona SCHMIDT, il n'est pas possible de lutter contre le harcèlement scolaire et en même temps contre l'islamo-gauchisme. La mort de Dinah en a été un terrible rappel.

Libérer la parole raciste, sexiste, lesbophobe et homophobe dans ce pays n'est pas sans conséquences. Je suis donc étonnée de la manière un peu déconnectée dont nous débattons du harcèlement scolaire. La haine génère de la violence, ce constat doit être assumé. Car la protection des enfants dans les cadres scolaire et périscolaire, mais aussi dans les cadres privés est une de nos priorités.

J'espère donc que ce vœu pourra donc être adopté à l'unanimité, marquant ainsi l'unité et la résolution de notre Conseil.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 346).

Je vous remercie.

Le vœu n° 79 du groupe "Indépendants et Progressistes" a reçu une demande d'amendement. Est-ce que l'amendement est accepté ?

Il me semble qu'il y a eu une proposition d'amendement à votre vœu n° 79.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Est-ce que ce n'est pas "gère" mais "travaille" ? Est-ce cela ? Pardon ? Je suis désolée, je n'ai pas l'amendement. Est-ce "travaille" ? Oui, je suis d'accord avec l'amendement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Bien. Il me semble que l'amendement a été maintenant clarifié et qu'il est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 347).

Je vous remercie.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a bien sûr pas de vote sur le projet de délibération SG 85.

2021 DASCO 147 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire des salles de l'Académie du Climat.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 147 qui concerne la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire des salles de l'Académie du Climat.

La parole pour commencer est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis le début du projet de l'Académie du Climat, les écologistes ont voulu faire de ce lieu un lieu d'apprentissage et d'émancipation autour des questions écologiques, mais aussi un lieu ouvert qui associe les riverains et les riveraines de Paris Centre, comme des habitantes et des habitants des quartiers populaires. Un lieu enfin qui vit grâce à l'investissement des différentes associations et de toutes les personnes qui souhaitent s'y engager. L'écologie ne se fera pas sans justice sociale ou sans démocratie, cela reste une ligne directrice du groupe Ecologiste de Paris.

Si nous saluons donc les activités de l'Académie du Climat et la possibilité ouverte aux jeunes de participer à sa gouvernance, nous souhaitons que cette gouvernance soit plus ouverte et transparente, qu'elle garantisse l'ambition de ce projet et la cohérence de ses actions. C'est pourquoi nous voterons pour l'amendement n° 80 présenté par notre collègue Danielle SIMONNET, ainsi que bien entendu pour ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Cela peut être un beau projet, je dis bien "cela peut être", parce que pour l'instant, on n'en est qu'au début et il est difficile de savoir exactement ce que va devenir l'Académie du Climat. Pour l'instant, on sent que les choses ne sont pas encore bien en route, bien installées, et que la programmation n'en est qu'à ses débuts, pour le dire comme cela.

Par contre, je souhaiterais m'insurger contre ce projet de délibération. Pourquoi utilise-t-on l'ancienne mairie du 4e pour créer l'Académie du Climat ? Parce qu'on veut vraiment faire de ce bâtiment un lieu de débat démocratique au service de la lutte contre le dérèglement climatique, donc un lieu pour élever le niveau de conscience et d'engagement, un lieu démocratique pour pouvoir porter fort la bataille qui exigerait que l'on change complètement notre mode de développement. Or, dans ce projet de délibération, vous prévoyez dans l'exposé des motifs que les salles de cet équipement pourraient être mises à disposition à des fins de valorisation du domaine public. C'est-à-dire que vous prévoyez que cela puisse rapporter de l'argent et je ne suis pas d'accord, ce n'était pas l'objectif. L'objectif de l'Académie du Climat n'était pas de renflouer les caisses de la Ville.

En plus, vous ne mettez aucun garde-fou. Par conséquent, des organismes lobbyistes, par exemple pro-nucléaires ou pro-chasse ou pro-énergie carbonée, qui sont très actifs, pourraient très bien vouloir bénéficier des locaux de l'Académie du Climat pour mener des actions. Et on peut leur faire confiance, ils sauront, comme bon nombre d'entreprises très polluantes, présenter un objectif de "greenwashing" pour se donner une bonne image verte, en affichant des préoccupations soi-disant pour les questions écologiques, alors qu'ils peuvent avoir des actions totalement climaticides.

Donc, on ne doit pas permettre à de telles entreprises de pouvoir bénéficier des locaux de l'Académie du Climat. Quand bien même cela rapporterait du cash à la Ville, cela ne doit pas être notre objectif. Il n'est pas souhaitable que ce lieu, qui était en tant que mairie consacré à l'intérêt général, devienne un lieu consacré à des événements lucratifs ni un lieu pour des entreprises climaticides ou dont l'action est anti-écologique ou contraire à l'intérêt général environnemental. On ne veut pas d'organismes lobbyistes qui se donnent une image verte par l'organisation d'événements à l'Académie du Climat.

Je pense qu'il serait souhaitable que soient exclus à la fois les événements lucratifs et les événements ou débats organisés par les entreprises dont l'action n'est pas conforme aux objectifs de l'Académie du Climat.

Du coup, comment faire ? Comment juger de la conformité ou non des organismes qui réserveraient l'Académie du Climat avec les objectifs de l'Académie du Climat ? Il serait souhaitable que ces réservations soient validées par un comité associant des associations de lutte contre le dérèglement climatique, des représentants de la Ville de Paris, cela pourrait être aussi des citoyens tirés au sort, afin de bien veiller à ce que le lieu ne sorte pas de ses objectifs.

On pourrait décréter que ces salles ne peuvent pas être réservées pour des événements à caractère lucratif, qu'elles ne peuvent pas être réservées par des entreprises ou organismes à vocation de lobbying ou dont l'action n'est pas conforme aux objectifs de l'Académie du Climat. C'est pourquoi je propose un amendement qui modifie le projet de délibération en ce sens.

Par contre, il y a une chose bien dans ce projet de délibération. On se dit que l'ensemble des associations, qui sont engagées dans la lutte contre le dérèglement climatique, pourraient être exonérées et bénéficier de ces salles sans avoir à payer.

Je souhaite, pour le coup, que l'on rajoute aussi qu'il puisse y avoir des débats politiques sur la question du climat et que les formations politiques puissent organiser des débats sur les enjeux climatiques à l'Académie du Climat. Vous savez par ailleurs la grande difficulté de notre fonctionnement démocratique sur la Capitale parce que la moindre réservation d'une salle pour un débat politique est très onéreuse ou très rare.

Je pense que l'Académie du Climat pourrait, non pas dans une recherche de valorisation du domaine public mais dans une recherche de valorisation du débat démocratique concernant les enjeux climatiques, garantir que ces salles puissent être réservées par les formations politiques. On me dit toujours, quand on est sur ces débats, mais quid des demandes des formations d'extrême droite ? Eh bien, vous n'avez qu'à reprendre les formations qui sont représentées au sein du Conseil de Paris et qui ont au moins un élu.

Donc voilà le deuxième amendement qui est proposé à ce projet de délibération pour que chaque formation politique ici présente puisse organiser des débats démocratiques à l'Académie du Climat.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Effectivement, cela a été dit, l'Académie du Climat est un projet qui débute, qui a ouvert ses portes il y a quelques semaines dans l'ancienne mairie du 4e arrondissement. Nous en sommes très fiers, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette Assemblée, et nous avons été nombreux et nombreuses à le dire.

Nous sommes donc très fiers d'y voir des jeunes inventer des solutions aux problèmes qui sont posés par les dérèglements climatiques, et nous sommes notamment fiers de leur offrir des lieux qui sont très prestigieux, très patrimoniaux - je pense notamment à la salle des mariages et à la salle des fêtes. Nous sommes heureux d'offrir ces lieux au futur et ce, à double titre : d'abord parce qu'on y pense le futur de la planète, mais aussi parce que ce sont les jeunes générations qui œuvrent à l'Académie du Climat et c'est donc une fierté pour nous.

L'Académie dispose ainsi d'espaces prestigieux qu'elle est en mesure de mettre à disposition de tiers dans une perspective double. C'est d'une part la valorisation du domaine public. Chers collègues, ce n'est pas une honte que de vouloir récupérer de l'argent pour financer des activités dans le cadre de l'Académie du Climat qui seront vertueuses et qui contribueront à son objectif. Et c'est d'autre part pour accompagner des structures qui sont mobilisées au service d'objectifs partagés par l'Académie, c'est l'évidence.

L'idée de ce projet de délibération est de proposer une occupation temporaire des salles de l'Académie à des organisations dont l'objet est évidemment cohérent avec la mission de l'Académie, c'est-à-dire des structures qui rassemblent des acteurs du changement et leur donnent des moyens d'agir pour une ville neutre en carbone, plus juste et plus résiliente.

Ce sont des structures qui donnent à toutes et à tous les moyens de comprendre, d'expérimenter et de se mobiliser sur les défis environnementaux, et des structures qui accompagnent les jeunes vers la mobilisation. Cela veut évidemment dire : pas de groupes pétroliers, pas de groupes industriels ou de transports qui ne prendraient pas en compte l'ampleur des changements à accomplir ou pas de groupes dont l'activité serait sans lien avec les solutions positives pour régler la question du climat.

Ce n'est d'ailleurs pas à moi, ni à nous en tant que membres de cette Assemblée de décider de quelle structure sera accueillie à l'Académie. C'est bien évidemment à l'Académie elle-même, à la gouvernance de cette Académie qui est d'ailleurs hybride, il faut le souligner, puisqu'elle implique à la fois la direction de l'Académie et les jeunes, qui sont associés au quotidien, à la gestion de l'Académie du Climat. C'est à la gouvernance de cette Académie qu'il reviendra de décider des structures qui seront accueillies dans l'ancienne mairie du 4e, en veillant évidemment au respect de l'esprit de l'Académie du Climat et en veillant évidemment à la question du "greenwashing", comme je viens de l'indiquer.

Il est donc inutile, comme c'est proposé par un des amendements, de créer une sorte de comité locatif, puisque c'est la direction et la coalition des jeunes elle-même qui prendront ces décisions. Ces décisions pourront d'ailleurs être exposées et relayées en 6e Commission. Je pense que ce serait une très bonne idée, par mesure de transparence pour la.. *(Inaudible)* des comptes, qui sont des concepts très chers à la fois à notre majorité et à notre groupe Paris en commun, de pouvoir exposer ces locations en 6e Commission.

Pour terminer, je dois dire que le projet de délibération prévoit évidemment des mises à disposition gratuites, cela a été souligné, pour les structures associatives qui ont vocation à travailler avec l'Académie du Climat.

Mais non, Madame SIMONNET, les formations politiques ne seront pas les bienvenues dans cet espace. Cet espace est dédié aux jeunes et à la société civile. Il s'agit de mettre - je crois que c'est une formule qui vous est chère - l'avenir en commun. Et l'avenir en commun, il faut le mettre au service des jeunes et de la société civile, et ne pas s'approprier au bénéfice de formations politiques ce lieu qui doit être mis à destination de leurs publics qui sont la société civile et les jeunes.

C'est la raison qui me pousse, pour le groupe Paris en commun, à vous conseiller de ne pas voter ces amendements, mais à voter le projet de délibération DASCO 147.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nous parlons de l'Académie du Climat et comment ne pas s'en réjouir ? Vous savez que c'est un projet phare porté par la Maire de Paris, et force est de constater, alors que l'Académie du Climat a ouvert mi-septembre, un succès déjà reconnu.

Moi, je suis fasciné, parce que j'en suis vraiment un spectateur attentif, par ce qui se passe chaque jour, chaque soir, chaque week-end à l'Académie du Climat. Je vous invite à suivre le compte Twitter de l'Académie du Climat parce qu'il s'y passe des choses à tout instant.

C'est donc un succès déjà confirmé et en plus dans un cadre en perpétuelle évolution. Pourquoi ? Parce que l'action de la Ville, qui porte et qui a porté évidemment ce projet, vise justement à ne pas cadrer ces activités, à ne pas les inscrire dans une sorte de cadre ou de dispositif qui viserait à contrôler ce qui s'y passe.

C'est ce que nous faisons et pourquoi avons-nous fait ce choix ? C'est parce que l'Académie du Climat s'adresse à tous les jeunes de 9 à 25 ans. C'est parce qu'au sein de l'Académie du Climat, la coalition des jeunes pour le climat, nombre d'associations qui se sont mobilisées notamment lors de la Marche des jeunes pour le climat, sont déjà dans une convergence hybride et jouent un rôle évidemment majeur au sein de cette Académie. C'est l'objectif que nous cherchions et qui a déjà été atteint.

En l'occurrence, le projet de délibération est d'une extraordinaire banalité, puisqu'il vise à donner un cadre juridique, donc un cadre de sécurité juridique, notamment pour les mises à disposition à titre gratuit au profit d'associations et de particuliers, dont l'investissement dans les activités de l'Académie du Climat participe aux objectifs de celle-ci.

Il s'agit évidemment d'éviter tout risque en ce domaine et j'ai lu avec attention vos amendements, chère Danielle SIMONNET, sur la mise à disposition des salles à des formations politiques qui seraient au moins représentées par un élu ou une élue au Conseil de Paris. Boris JAMET-FOURNIER vous a répondu mieux que je ne le ferai. Il y a suffisamment de salles pour des débats politiques et la prochaine campagne présidentielle amènera à mobiliser suffisamment de préaux d'établissements scolaires pour que l'Académie du Climat ne soit pas nécessaire aux débats politiques et aux débats démocratiques.

Et sur la location à des entreprises lucratives, qui feraient du "greenwashing" pour se donner une belle image mais qui auraient des actions contraires aux intérêts et aux enjeux environnementaux de biodiversité et de climat, cet amendement est de suspicion à l'égard de la majorité municipale. Mais venant de vous, chère Danielle SIMONNET, je n'en suis pas surpris, ce n'est pas le premier. C'est vraiment une absence de confiance que vous faites aux jeunes qui sont engagés dans l'animation de l'Académie du Climat et avec lesquels nous serons amenés à élaborer évidemment une charte en ce domaine.

Donc, chère Danielle SIMONNET, si je donne un avis défavorable à vos deux amendements, c'est parce que, oui, avec la majorité municipale et j'espère toute notre Assemblée, nous faisons confiance aux jeunes, qui agissent pour le climat et la biodiversité et à qui nous avons dédié cette belle Académie du Climat. C'est vraiment un lieu qui leur est dédié, qui leur appartient et qu'ils animent, car c'était l'objet que nous recherchions.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Avant de soumettre aux voix l'amendement n° 80 déposé par Mme Danielle SIMONNET, nous avons une explication de vote de M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, les premiers éléments de cet amendement font déjà un amalgame absolument insupportable entre le pro-nucléaire, le pro-chasse et le pro-énergie. Vous sous-entendez de manière explicite cette opposition entre ces trois activités, chère Madame SIMONNET. Et c'est assez symptomatique de la partie gauche de cet hémicycle, où vous nous montrez que vous êtes totalement déconnectés de toutes formes de ruralité et ne voyez des chasseurs que des ennemis, mais vous les mélangez avec tout le reste. En fait, cela n'a pas tellement de sens, Madame SIMONNET, vous voyez les chasseurs comme des ennemis des animaux et non comme des amis de la nature.

A proprement parler sur l'Académie du Climat, votre amendement, Madame SIMONNET, n'est rien d'autre qu'une censure que vous souhaitez proposer. Appelez cela Politburo, cela ira beaucoup plus vite, et n'oubliez pas de donner des leçons de démocratie à la fin de chacune de vos interventions, ce sera en parfaite cohérence avec l'amendement que vous proposez.

Sur l'Académie du Climat, qui nous a été pour partie décrite par M. BLOCHE, nous sommes allés voir ce qu'il y avait sur le compte Twitter et c'est la promotion d'un film de Greta THUNBERG, qui est perçue comme une icône de l'écologie, c'est une conférence avec la F.A.G.E. Rassurez-vous, je vais proposer aux jeunes républicains dès ce soir de venir animer une conférence sur l'écologie là-bas et je pense qu'ils seront totalement les bienvenus.

En tout état de cause, ce que vous avez réussi à créer jusqu'à présent, et Mme SIMONNET s'en plaignait elle-même, c'est une Z.A.D. quasi institutionnelle, ce en quoi nous ne pourrons pas soutenir ce type de projet.

L'organisation des débats démocratiques, Madame SIMONNET, vous la jugiez très rigoureuse, vous voulez la rendre encore plus rigoureuse avec votre amendement, ce en quoi évidemment nous ne le voterons pas.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis déjà intervenue et j'ai expliqué que le groupe Ecologiste voterait cet amendement n° 80, mais suite aux derniers propos, je ne peux pas me retenir.

Oui, Monsieur GRANIER, généralement quand vous tenez en joue une personne ou un animal avec un fusil, c'est qu'a priori vous êtes son ennemi. Je crois que l'on peut s'accorder à peu près sur ce point.

Donc, sur la chasse, en effet c'est contraire à l'écologie. En effet, Greta THUNBERG participe du mouvement écologiste un peu partout dans le monde et les Marches pour la Climat y participent. Bref, une Académie du Climat fait en sorte de lutter contre le réchauffement climatique et contre les discours obscurantistes qui, encore une fois, nient tout cela.

Mais pour redire pourquoi nous voterons plus précisément encore pour cet amendement n° 80, j'ai entendu parler d'une gouvernance hybride entre la direction de l'Académie du Climat et les jeunes. Je tiens simplement à préciser que le groupe Ecologiste fait pleine confiance aux jeunes qui s'engagent pour le climat, simplement il ne faudrait pas confondre gouvernance et administration. Nous avons hâte que l'Académie du Climat devienne un établissement public qui permettra à chacun et à chacune de se retrouver dans sa future gouvernance.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 80 déposé par Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 80 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 81 déposé par Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 81 est rejeté.

Et je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 147).

Je vous remercie.

2021 DASCO 154 - Caisse des écoles (17e). - Subvention exceptionnelle (53.148 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'autonomie des caisses des écoles parisiennes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 154 qui concerne une subvention exceptionnelle à la caisse des écoles du 17e arrondissement.

La parole est à Mme Alix BOUGERET pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais profiter de ce projet de délibération relatif à une subvention exceptionnelle accordée à la caisse des écoles du 17e, suite à la décision de son président Geoffroy BOULARD de ne pas facturer les parents des écoles Fourcroy, Laugier et Renaudes, suite à un dysfonctionnement très important de la restauration suite à des suspicions d'amiante.

Mais ce vœu a un objet bien plus large et il vise à pointer une inquiétude quant aux intentions de la Ville de Paris à l'égard des caisses des écoles. Il vise à réaffirmer la nécessaire autonomie de nos caisses des écoles et je suis sûre que ces intentions sont partagées sur tous les bancs. On se souvient des tentatives ratées de centralisation encore récemment.

Pour autant, depuis plusieurs mois, de manière répétée, le bureau de la restauration scolaire sollicite les caisses des écoles, en tout cas celles du 17e, pour des demandes répétées sur le personnel, les chiffres, les fournisseurs, dans une période où franchement les personnels des caisses des écoles ont autre chose à faire. Ce sont des demandes qui vont bien au-delà du dialogue de gestion traditionnel, un dialogue de gestion nécessaire et qui conditionne les subventions de la Ville et c'est bien normal.

Au-delà de ces demandes répétées, on vient d'apprendre également une baisse conséquente de la subvention à la caisse des écoles du 17e arrondissement pour l'année 2022. Le maire du 17e, en tant que président de cette caisse des écoles, Geoffroy BOULARD, aura l'occasion de revenir vers la Ville pour évidemment formuler des demandes d'explication et surtout s'en étonner auprès de vous.

Toutes ces mesures entre les multiples demandes et les baisses de subventions nous inquiètent fortement. Et comme cela va mieux en le disant et en tout cas en le votant - je ne doute pas encore une fois que l'on partage cette intention sur tous les bancs de cet hémicycle - le vœu demande que la Ville de Paris réaffirme ici l'autonomie des caisses des écoles.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'avoue avoir été étonné par ce vœu.

Evidemment les 17 caisses des écoles sont autonomes et cela a été rappelé à mille reprises ici, et je suis étonné que l'on puisse débattre d'un vœu qui demande simplement que les caisses des écoles fournissent, comme le fait n'importe quelle association pour une demande de subvention, des documents qui sont nécessaires à la Ville de Paris, et en l'occurrence au service de la restauration scolaire, pour évidemment prendre en compte ce que sont les recettes familiales et ce que doit être la contribution financière de la Ville. Le paradoxe des caisses des écoles, c'est d'être autonomes dans leur gouvernance, mais de ne pas l'être sur le plan budgétaire puisque dépendant d'une subvention importante de la Ville de Paris.

De ce fait, rattaché à un projet de délibération, qui vise justement à attribuer une subvention exceptionnelle au titre de la restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire, j'ai trouvé ce vœu étonnant. Je me suis dit que c'était peut-être une manifestation de mauvaise humeur. En tout cas, je réaffirme, ici et maintenant, le fait que l'autonomie des caisses des écoles est un principe qui n'est en rien remis en cause.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 82 est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 82 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 154.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 154).

2021 DFPE 187 - Subventions (163.450 euros) à dix-sept associations avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFPE 187 : subventions à 17 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives.

Pour commencer, je donne la parole à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Hier, j'ai eu l'occasion d'intervenir sur la charte d'engagement réciproque entre la Ville de Paris et les associations, et notamment de m'attarder un peu plus sur quelques éléments relevant de la laïcité et puisque le Code pénal est rappelé dans cette même charte, relevant également les condamnations prévues par le Code pénal pour des discriminations ayant pour fondement l'origine, le sexe, la situation familiale, la grossesse, etc. Vous retrouverez ce document sur le site Internet de la Ville.

Je vous rappelle que j'avais déjà signalé hier que c'était signé par 39 associations sur près de 70.000, ce qui est quasiment ridicule, dérisoire, et j'ai reçu en termes de réponse un engagement sur la promotion par cette majorité du principe de laïcité, auquel nous sommes censés être tous attachés. Je prends cet engagement de bon cœur et je dis effectivement que nous votons pour le projet de délibération, où certaines associations allaient à l'encontre de principes républicains, mais ayant manifesté quelques évolutions et la Mairie, l'Exécutif m'ayant assuré que les associations signeraient la prochaine Charte sur la laïcité qui est en cours d'élaboration, que la Mairie suivrait et s'engagerait sur ces principes, j'ai fait confiance.

Sur le projet de délibération suivant, mon collègue Patrick VIRY intervient sur des ateliers fondés sur une discrimination liée au sexe et il a fallu encore entendre pendant 10 ou 15 minutes vos engagements sur des discriminations fondées sur le sexe.

Alors, j'ai voulu faire confiance au titre du groupe Changer Paris, mais avec le projet de délibération suivant, bien m'en a pris puisque vous n'avez absolument pas respecté les paroles qui venaient d'être prononcées par l'adjointe Anne-Claire BOUX.

Pour ce projet de délibération, vous savez pertinemment qu'il y a toujours une association qui nous a posé des difficultés, dont les dirigeants - Jean-Luc ROMERO-MICHEL le sait et nous l'a précisé - se sont expliqués auprès de la commission compétente. Mais nous n'avons toujours pas reçu d'engagement clair, puisque vous le remettez en cause au bout d'un projet de délibération, sur le respect de la laïcité, l'engagement des associations qui sont subventionnées pour respecter ce principe. Et n'ayez crainte, à chaque Conseil de Paris, nous serons là pour le répéter et s'en assurer.

Je sais que l'intervenant suivant au titre du groupe Communiste est très attaché à ce principe de laïcité, j'ai eu l'occasion de l'entendre avec plaisir. Je pense que, pour une fois, on peut dépasser nos clivages politiques et s'engager sur ces valeurs républicaines. On ne peut pas les bafouer, à coups de petites subventions à ce que nous appelons clairement des ennemis de la République.

Je viens de parler avec l'exécutif du groupe Changer Paris, nous étions favorables à voter ce projet de délibération. Les interventions d'hier malheureusement ne peuvent pas nous enjoindre à voter pour ce projet de délibération. Je souhaite ici vous donner un dernier signal pour que nous puissions nous engager sur cette voie de manière commune. Nous nous abstiendrons, mais nous avons besoin, les Parisiens ont besoin de vos engagements clairs à ne pas laisser faire tout et n'importe quoi au sein du milieu associatif parisien.

Je souhaite que nous ayons ces engagements clairs dans l'intervention de l'Exécutif. Peut-être que nous réviserons notre position à l'issue de la réponse de l'Exécutif, j'ai un doute, mais soyez assurés de notre vigilance.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il est du devoir de l'Education nationale de garantir aux enfants un égal accès aux connaissances, aux chances et au savoir. Nous savons que ce droit formel est parfois bien différent du droit réel, mais par ailleurs il est important aussi de savoir favoriser le lien entre les familles et l'institution scolaire et là, notre collectivité a son rôle à jouer. Car ce qui relève de l'école est de toute évidence extrêmement lié à ce qui se passe à

la maison, aux difficultés qui peuvent être rencontrées : les inégalités sociales, les problèmes d'accès aux droits, voire les discriminations dont les parents peuvent faire l'objet.

C'est pourquoi il faut souligner le travail de toutes les associations visées par ce projet de délibération qui œuvrent au quotidien pour l'intérêt des enfants. Elles participent de cette jonction entre la communauté éducative et les parents, les familles. Elles permettent de dépasser les difficultés sociales, les barrières de la langue ou les problèmes de compréhension des procédures diverses et variées. Nous voulons donc saluer tout le travail de toutes ces associations, leur travail du quotidien, patient, résolu, en venant en aide à des enfants bien souvent en difficulté.

Citons par exemple les "Papothèques" dans le 18e arrondissement, ces groupes de parole mensuels multilingues, dans lesquels les parents d'élèves des quartiers de la Chapelle se réunissent autour de la notion de communauté scolaire pour échanger sur l'intégration harmonieuse des enfants entre eux.

Citons aussi le travail de "L'A.C.O.R.T." qui sensibilise les familles à l'environnement scolaire, qui assure une fonction de médiatrice entre les familles, les assistantes et assistants sociaux, les personnels des centres médico-psychologiques lorsque cela est nécessaire. En 2020, année de confinement extrêmement difficile, en particulier pour les familles qui rencontraient déjà des obstacles avant, "L'A.C.O.R.T." a su adapter son soutien au contexte difficile et a ainsi soutenu 30 familles dont 7 monoparentales.

Voici les faits. "L'A.C.O.R.T." est une association partenaire de longue date de la Mairie de Paris, qui mène des actions auprès des familles pour permettre la réussite scolaire en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels, qui fait de l'accès aux droits et de la maîtrise de la langue française les premiers préalables à l'intégration avec grand succès.

Ce que l'on subventionne donc, ce sont des projets, ce sont des actions concrètes. Des actions concrètes que "L'A.C.O.R.T." fait au quotidien depuis plusieurs années pour les familles, pour l'intégration et pour les valeurs républicaines d'égalité et la lutte contre les exclusions.

Alors, j'entends depuis plusieurs Conseils certains prétendre qu'il y aurait un problème avec la laïcité. Je pense profondément que c'est une laïcité qui n'est pas comprise, au-delà du fait - on le verra sur les prochains votes des prochains projets de délibération - que certains peuvent aussi, et parfois les mêmes, avoir une laïcité à géométrie variable. Mais ce dossier n'a rien à voir avec la laïcité. La laïcité assure la liberté de conscience de laquelle découle la neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales. Que les propos de "L'A.C.O.R.T." ne plaisent pas à certains, c'est une chose, mais vouloir censurer leur action concrète au prétexte de cela n'est pas de laïcité. Ce n'est pas le même sujet, et en fait vous confondez le problème.

Bref, vous l'aurez compris, non seulement nous voterons pour ce projet de délibération, mais nous saluons l'action de toutes ces femmes et de tous ces hommes qui œuvrent au quotidien en faveur de jeunes en difficulté, quelle que soit leur conscience, quelle que soit leur religion, leur origine supposée, bref, qui font œuvre d'humanité.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis absolument effondré par les propos que je viens d'entendre de la part de l'inspecteur Javert, alias Rudolph GRANIER, qui continue son entreprise de démolition. Vous venez de poursuivre votre entreprise de démolition vis-à-vis de "L'A.C.O.R.T." en disant que vous allez vous abstenir, en demandant un vote dissocié. Moi, j'avais entendu des signaux plutôt positifs dans les Conseils d'arrondissement, disant qu'ils sont en train de rentrer dans l'ordre, et manifestement ce n'est pas le cas.

Mais quel est le problème avec "L'A.C.O.R.T." ? Pourquoi voulez-vous la sanctionner ? J'ai repris vos déclarations, vos interventions dans les précédents Conseils à propos de "L'A.C.O.R.T.". En gros, vous avez trois reproches. Le premier est que vous leur reprochez de dénoncer l'islamophobie. L'islamophobie est une discrimination et il est normal de la dénoncer. Deuxième grief, c'est le fait que cette association réclame le droit de vote pour des étrangers aux élections locales. Ce ne sont pas les seuls, deux Présidents de la République ont été élus en mettant cet élément dans leur programme et on ne peut pas prétendre que ni François Mitterrand ni François HOLLANDE ne sont pas Républicains, enfin ! Troisièmement, c'est de dénoncer les violences policières. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de violences policières nulle part en France, ce n'est pas possible, même si le travail de la police doit être reconnu comme étant globalement légitime et utile.

Vous reprochez à "L'A.C.O.R.T." d'avoir un discours politique, mais toutes les associations ont un discours politique et c'est le droit de chacun de donner son avis. Vous parlez de laïcité à propos de "L'A.C.O.R.T." et c'est ce qui me rend extrêmement mécontent de votre intervention à l'instant. Comment peut-on faire le reproche à "L'A.C.O.R.T.", qui est en lutte contre les islamo-nationalistes turcs avec cette valeur de laïcité, sur cet argument-là ? Comment est-ce que vous pouvez concevoir cette idée sans même avoir rencontré les responsables de

"L'A.C.O.R.T." ? C'est irresponsable de votre part et c'est à cause de vous, parce que vous légitimez ce discours-là, qu'il y a des tags haineux sur le mur de "L'A.C.O.R.T.".

D'où vient cette association entre "L'A.C.O.R.T." et l'islam ? Mais d'où cela vient-il ? Comment est-ce que notre inspecteur Javert, Rudolph GRANIER, a eu cette idée-là ? Où est-ce qu'il a trouvé ? Quelle est la source de notre inspecteur Javert ? Elle a été rendue publique, votre source : c'est un fichier sur le site "Français de souche" qui a été rendu public et qui a été dénoncé. Et je crois que votre source, votre source d'information, Monsieur, c'est l'extrême droite. Vous légitimez le discours de l'extrême droite et vous êtes irresponsable de faire cela, de façon publique comme vous le faites.

Votre acharnement est injuste à propos de "L'A.C.O.R.T.". Il a fait des dégâts et vous avez rendu visible cette parole d'extrême droite. C'est scandaleux, ce que vous faites. J'espère que vous saurez, d'ici la fin du mandat, mettre définitivement de côté ce costume de Javert qui vous va si mal.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Au début de cet échange, j'avais écouté avec beaucoup d'attention Rudolph GRANIER. J'avais noté une évolution de son groupe sur ce sujet puisqu'il n'avait pas cité l'association et qu'il n'avait pas demandé un vote dissocié. Mais à partir de l'idée où un vote même positif aurait pu émerger, visiblement le groupe s'orientait vers une abstention, si j'ai tout compris ce que vous avez dit, Rudolph GRANIER. A l'arrivée, force est de constater que c'est raté.

En l'occurrence, Jean-Noël AQUA et Sylvain RAIFAUD se sont exprimés, chacun avec leur talent et leurs spécificités. Je ne rajouterai rien à l'intervention de Jean-Noël AQUA, j'aurais pu la prononcer au mot près. Quant à Sylvain RAIFAUD, il a effectivement rappelé, s'il était nécessaire, qu'à travers la subvention qui sera versée à "L'A.C.O.R.T.", si ce projet de délibération est voté, évidemment nous considérons que cette association respecte totalement les principes de laïcité qui nous sont communs.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci pour votre concision, cher Patrick BLOCHE, vous qui félicitiez hier des collègues.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 187.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 187).

2021 DFPE 230 - Convention de partenariat pour l'opération "Restos Bébés du cœur".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 230 pour une convention de partenariat pour l'opération "Restos Bébés du cœur".

S'il vous plaît, chers collègues, si je peux avoir votre attention.

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, du groupe PEC.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je souhaite, à l'occasion de ce projet de délibération, saluer cette très belle opération "Restos Bébés du cœur". C'est la treizième édition de ce partenariat entre la Ville de Paris et les "Restaurants du Cœur".

L'opération consiste à collecter des dons auprès des parents d'enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance, établissements municipaux et partenariaux, ainsi que les centres de P.M.I. La collecte concerne des vêtements, vêtements d'hiver, pyjamas, des produits d'hygiène, couches, shampoing, savons, lingettes, et divers produits de puériculture, porte-bébés, biberons, transats, etc.

La dernière campagne d'hiver s'est déroulée en février dernier. L'ensemble des dons collectés au sein des établissements de la petite enfance a été réparti dans les sept centres d'activité de distribution des "Restos du Cœur", qui accueillent à Paris 3.000 bébés âgés de 7 jours à 18 mois, dans les cinq centres "Restos Bébés du cœur" ouverts sur Paris, où sont accueillis environ 450 bébés accompagnés de leurs parents.

Voilà pour cette bien belle opération et je vous invite évidemment à voter pour la poursuite de ce partenariat.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU, pour cinq minutes.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je souhaite remercier Emmanuel COBLENCE pour son intervention qui me permet de mettre en lumière ce projet de délibération et cette campagne très importante, vous l'avez bien dit, de "Restos Bébés du cœur" qui aura lieu du 6 au 11 novembre dans vos mairies d'arrondissement, donc soyez-y attentifs.

Comme il l'a dit, c'est une collecte de dons, qui concerne les vêtements, le matériel de puériculture et des produits d'hygiène, et qui bénéficie à des familles qui sont en grande précarité. Je rappelle qu'à Paris, encore 17 % des familles vivent sous le seuil des bas revenus. C'est inacceptable aujourd'hui en France, et a fortiori à Paris, que des enfants en bas âge n'aient encore pas accès à du matériel de puériculture, du lait, des couches, des denrées qui restent très chères et parfois inaccessibles.

Cette collecte est donc très importante et je vous invite vraiment, mes chers collègues, à la faire vivre, à la faire connaître dans vos territoires entre le 6 et le 11 décembre prochain. C'est important pour pouvoir soutenir toutes ces familles en situation de précarité et ces enfants, et la Ville de Paris est pleinement engagée en ce sens.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 230.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 230).

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun et "Génération.s" relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires parisiens.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 83 relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires parisiens.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

J'aimerais vous présenter ce vœu sur les A.E.S.H. issu d'un vœu du 13e arrondissement que nous proposons avec Jérôme COUMET et Emmanuel COBLENCE. Il revient sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap et, en matière de handicap, il y a les déclarations et il y a la réalité. Comme dirait Marx, il y a "le droit formel et le droit réel".

La considération de ces élèves porteurs de handicap a largement évolué depuis une vingtaine d'années. La loi du 11 février 2005 énonce un principe fondateur, celui de l'obligation de scolarité. C'est donc un pas important pour leur inclusion.

Mais où est le problème ? Comme souvent, dans les moyens. Cette scolarisation nécessaire appelle des moyens exceptionnels pour des élèves aux besoins particuliers. En la matière, comme en tant d'autres, l'austérité pour l'action publique nuit à l'humain. En l'occurrence, nous voulons parler des A.E.S.H., ces personnels supplémentaires accompagnant les enfants porteurs de handicap.

Ces A.E.S.H. sont indispensables pour rendre nos écoles et collèges réellement inclusifs mais, c'est là où le bât blesse, les A.E.S.H. sont très mal reconnus et valorisés. Un fort mouvement de grève est venu rappeler, à celles et ceux qui sont aveugles, que la fonction des A.E.S.H. est difficile et mal rémunérée. Le salaire moyen des A.E.S.H. est de 800 euros pour 24 heures de travail par semaine, c'est en dessous du seuil de pauvreté. C'est injuste bien sûr, en particulier au vu de l'importance de leur fonction, et c'est absurde aussi car cela repousse de nombreux travailleurs et travailleuses, et de nombreux postes ne peuvent être en conséquence pourvus.

Il n'y a pas que la reconnaissance d'ailleurs du métier. Désormais, les A.E.S.H. ne sont plus affectés dans une école, mais dans des pôles, des P.I.A.L. Cela implique concrètement leur délocalisation sur plusieurs écoles et cela dégrade encore un peu plus le suivi individuel qu'ils pouvaient faire.

Donc, par notre vœu, nous demandons trois choses : un bilan chiffré sur le déficit en A.E.S.H. et évidemment qu'il soit comblé, que tous les élèves qui en ont besoin puissent avoir des A.E.S.H. pour poursuivre leur scolarité, et enfin évidemment l'amélioration des conditions de travail des A.E.S.H.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci aux groupes Communiste, PEC et "Génération.s" de s'être réunis sur ce vœu qui rappelle évidemment tout l'enjeu qui nous mobilise, celui de la qualité de l'accueil des 9.300 élèves en

situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire et des 1.900 élèves scolarisés au sein des structures sanitaires médicosociales.

Les A.E.S.H. se sont d'ailleurs récemment mobilisés pour des conditions de travail qui soient sensiblement améliorées. Nous l'avons souvent évoqué dans cet hémicycle, on manque d'A.E.S.H., d'accompagnements pour ces élèves en situation de handicap, donc je ne peux que donner un avis très favorable à ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 des groupes Communiste et Citoyen, Paris en commun et "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 348).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la modulation des dotations aux écoles parisiennes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 84 qui est relatif à la modulation des dotations aux écoles parisiennes.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ. Non ? C'est toujours M. AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - On est monomaniaque.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir par ce vœu sur la question de la ségrégation sociale dans les établissements scolaires.

Vous le savez, nous avions été à l'origine d'un dispositif original visant à lutter contre cette ségrégation. Le principe avait été voté lors de la précédente mandature, grâce à la niche du groupe Communiste en 2019. Il s'est déployé lors du dernier Conseil et il va bénéficier à près de 80 collèges les plus mixtes.

Le principe est simple. Nous avons des données objectives de la composition sociale de nos collèges depuis de nombreuses années. Un indice anthropique permet de mesurer, de quantifier la ségrégation à l'œuvre dans nos collèges et les chiffres sont frappants. D'un côté, le collège le moins mixte accueille 0 % d'enfants d'ouvriers et de chômeurs et 15 collèges, tous privés, accueillent 1 % de ces mêmes enfants. A l'autre bout, 15 collèges accueillent plus de 40 % des enfants d'ouvriers et de chômeurs, certains allant jusqu'à 58 % dans les derniers chiffres que j'avais. Des écarts à donner le vertige.

Bien sûr, le problème est multifactoriel, mais la ségrégation du logement et l'évitement par le privé sont les deux principales causes de cette ségrégation sociale à l'école. Lutter contre cette ségrégation est un combat évidemment de longue haleine et particulièrement important à Paris, qui est la pire Académie en matière de ségrégation sociale, où 35 % des collégiens sont dans des établissements privés.

Le principe de notre dispositif est donc simple. Puisque la ségrégation se mesure, nous avons décidé de moduler les dotations éducatives des collèges en fonction de leur ségrégation ou mixité sociale. Une sorte de bonus-malus en fonction de la mixité.

Le dispositif a concerné les collèges, pour lesquels nous avions des données agrégées depuis de nombreuses années. Nous voudrions désormais aller plus loin et avoir une mesure objective aussi de cette ségrégation dans les écoles, puisque le phénomène semble, à première vue qualitative, s'étendre aussi sur les écoles.

Nous demandons donc par notre vœu que la Ville se dote de statistiques permettant de quantifier cette ségrégation désormais dans les écoles.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Patrick BLOCHE pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ce vœu, que vient de présenter Jean-Noël AQUA, pointe effectivement le fait que la Ville n'a pas actuellement la capacité de produire elle-même des statistiques, permettant de quantifier en quelque sorte la ségrégation sociale dans les écoles et dans les collèges, tout simplement parce que nous ne bénéficions pas directement des données socioprofessionnelles des parents des élèves des écoles et des collèges. Donc, vous pourriez dire que l'Education nationale possède ces éléments.

Pour le primaire, contrairement au collège, ce n'est pas aussi évident. D'ailleurs, pour le primaire, très souvent le Rectorat fait un calcul a posteriori à partir des informations obtenues sur les élèves de 6e et leur école de

provenance pour déterminer un indice de positionnement social de l'école, en faisant une moyenne des cinq dernières années. Pour quelqu'un d'aussi scientifique que vous, tout cela est quand même largement au doigt mouillé.

Comme on a quand même une idée de positionnement social de chaque école assez vague et que nous sommes en cours de renégociation de la convention avec le Rectorat pour intégrer désormais cette donnée dans les informations qu'il nous transmet, je pense que l'on ne peut que s'améliorer. Et en attendant de s'améliorer, je donne un avis favorable à ce vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 349).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un état des lieux de l'école inclusive à l'occasion de la rentrée scolaire 2021.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 85 relatif à un état des lieux de l'école inclusive à l'occasion de la rentrée scolaire 2021.

La parole est à Mme Carine PETIT. Madame la Maire qui n'est pas là ?

Mme Mélody TONOLLI. - Qui sera représentée par moi-même.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Et très bien représentée.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

En cette rentrée scolaire 2021, le service de l'école inclusive de l'Académie de Paris recense 9.000 élèves bénéficiant d'une aide humaine notifiée par la M.D.P.H. Mais cette prise en charge des élèves en situation de handicap est loin d'être satisfaisante, car les accompagnants et accompagnantes sont en nombre insuffisant. Ceux en postes ne sont plus affectés dans une école mais dans plusieurs et auprès de 6 élèves, voire plus. Les affectations peuvent se faire du jour au lendemain et sans concertation. Quel manque de considération pour ces enfants. Et dans ces conditions, comment s'étonner des 300 démissions de personnels accompagnants survenues ces derniers mois ? Des démissions qui continuent par ailleurs.

Le Ministère fait preuve d'une grande persévérance pour entretenir et pérenniser le manque d'attractivité de cet emploi, tant sur les conditions de travail que sur le plan salarial, car les personnels accompagnants sont majoritairement recrutés en temps partiel, en C.D.D., avec de faibles rémunérations, quand il n'y a pas en plus des retards de paiement. L'école inclusive ne peut être effective que si les conditions de travail du personnel accompagnant deviennent attractives a minima.

Nous considérons que l'Education nationale ne se donne pas les moyens de remplir la mission qui lui est assignée, à savoir scolariser les élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions possible.

C'est pourquoi, avec ce vœu, les élus "Génération.s" demandent que la Maire de Paris interpelle le Ministère de l'Education nationale, afin que son institution se donne enfin les moyens de remplir sa mission avec un investissement financier conséquent pour une école inclusive et fonctionnelle, comme le prévoit la loi de 2005.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, chère collègue Mélody TONOLLI.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai pris connaissance, comme Jacques GALVANI très investi sur cette question, de ce vœu sur l'école inclusive qui nous vient, si j'ose dire, du 14e arrondissement. Je vous remercie, Mélody TONOLLI, de l'avoir présenté et je remercie Carine PETIT et les élus du 14e arrondissement d'en avoir pris l'initiative.

Nous avons évoqué à l'instant, à travers le vœu n° 83 que nous avons adopté, la situation des élèves en situation de handicap et toute la problématique des A.E.S.H. Je ne peux que donner un avis favorable à ces vœux dans un objectif simple, qui est que la loi de 2005 soit pleinement appliquée.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher Patrick.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 du groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 350).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une structure à vocation éducative sur le site de l'ancienne école de la rue de Verneuil.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Le vœu n° 86 est relatif à une structure à vocation éducative sur le site de l'ancienne école de la rue de Verneuil.

La parole est à Emmanuelle DAUVERGNE, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, implantée dans le quartier historique des antiquaires du 7e arrondissement, l'école de la rue de Verneuil a joué un rôle structurant pour la collectivité au fil des années. Très attachés à cette école, avec Rachida DATI nous nous sommes battus dès la première mandature pour qu'elle soit maintenue, malgré la baisse régulière de ses effectifs depuis plusieurs années.

Je vous rappelle que Paris perd tous les ans 12.000 habitants et que le nombre de jeunes enfants diminue dans des proportions inquiétantes. Entre 2006 et 2016, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a subi une baisse de 7,3 % et celui de 3 à 5 ans de 4 %.

La difficulté de vivre à Paris décourage tous les foyers et compte tenu des projections sur cet établissement, nous avons finalement dû prendre avec le Rectorat la décision de fermer cette école. Il est cependant essentiel, dans la recherche d'une nouvelle structure, de pérenniser la vocation éducative de cet équipement de la Ville de Paris. Il y va de l'intérêt des familles, dont nous devons freiner l'hémorragie.

C'est un des meilleurs gages pour que ce quartier garde son attractivité. La libération de ces locaux doit être saisie comme une opportunité qui nous permet d'accueillir une structure au service des familles et des enfants. Les familles doivent pouvoir continuer à s'enraciner dans notre arrondissement. C'est aussi et d'abord par ce type d'engagement que l'on crée les conditions pour une ville durable soucieuse de l'avenir de la jeunesse et de sa réussite.

Aussi, nous semble-t-il indispensable que l'occupation de ce local municipal bénéficie en priorité à l'accueil d'une structure à vocation éducative, en adéquation avec les attentes des habitants et les besoins des parents.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Patrick BLOCHE pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Un vœu, qui vise à ce qu'une école, en l'occurrence l'école de la rue de Verneuil, reste dédiée à une fonction éducative, ne peut recevoir qu'un avis favorable de l'adjoint aux affaires scolaires que je suis, mais c'est évidemment plus largement un avis favorable de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - L'avis de l'Exécutif est favorable ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Bien sûr.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Très bien, je n'avais pas la bonne information.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 351).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réforme Affelnet et l'abandon de l'I.P.S.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 87 relatif à la réforme Affelnet et l'abandon de l'I.P.S.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON pour Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, mes chers collègues, j'espère aussi faire l'unanimité sur ce vœu.

En préambule, Monsieur BLOCHE, je voulais vous dire que cela fait plusieurs années maintenant que nous débattons sur Affelnet. Je pense que le premier vœu que j'ai fait était en 2016. Nous avons encore eu ce sujet lors

du dernier Conseil de Paris, mais je voulais vous dire que jusqu'à présent c'était vraiment sur la réforme en tant que tel.

La dernière fois d'ailleurs, vous aviez été très clair dans votre message. J'avais porté un vœu pour qu'il y ait un certain rééquilibrage entre la nécessité d'avoir de la mixité sociale et de soutenir aussi le mérite des élèves. Vous aviez été très clair dans votre réponse et vous m'avez dit : "Nous, à la gauche de l'hémicycle, c'est vraiment la mixité, et vous, c'est la méritocratie." Votre réponse avait été très claire.

Aujourd'hui, je voulais vous dire que je ne relance pas le débat sur ce fond, je le lance sur l'indice I.P.S. Je me suis aperçue récemment que l'I.P.S. - c'est l'indice de position sociale qui sert de base à la pondération du calcul d'Affelnet, donc le logiciel d'affectation des lycées qui est assez complexe - avait une grille de pondération des métiers et que ces métiers n'avaient pas le même poids si on est un homme ou une femme à poste égal.

Je vous dis honnêtement que cela me choque. On a eu tout à l'heure un débat assez long sur le rapport égalité hommes-femmes, on sait très bien qu'il y a des différences de salaires entre les hommes et les femmes et on est tous d'accord qu'on veut le combattre. Et pourquoi cet indice, communément utilisé et notamment par Affelnet, relate, pose - j'ai même mis le tableau pour que vous puissiez voir et un exemple dans mon vœu - que pour un homme et une femme qui sont ingénieurs, l'homme aura 179 points et une femme 164 ? Pourquoi ?

La réponse que j'ai eue dans le 12e arrondissement ne m'a pas convenu. On m'a dit qu'il y avait des différences de salaire, donc prenons acte et l'indice aussi. Non, si justement on combat, je ne peux pas me satisfaire d'avoir une pondération homme-femme qui ne soit pas la même. Quand je le remplis à la maison à titre personnel, de savoir qu'à poste égal avec mon mari, je ne pèse pas pareil, cela me dérange.

Je pense que notre Assemblée doit essayer de voir un autre indice et je vous demande de saisir le Ministère pour que l'on ait un autre indice.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Et c'est Patrick BLOCHE qui va vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai évidemment noté la subtilité de votre vœu, Valérie MONTANDON, n'ayez crainte. Reste qu'il s'intitule "abandon I.P.S." et c'est ce qui me gêne, même si je veux revenir vers vous dans quelques instants.

C'est parce que l'indice de positionnement social est indispensable évidemment pour connaître les positions sociales des élèves. C'est d'ailleurs l'esprit du vœu du groupe Communiste que nous avons adopté tout à l'heure. Sans indicateur de positionnement social, il n'y a pas de carte de l'éducation prioritaire. Sans indice de positionnement social, donc sans connaissance des revenus des familles, il n'y a pas de tarification modulée de la restauration scolaire entre 13 centimes et 7 euros le repas. Sans indice de positionnement social, vous l'avez compris, cela remet totalement en cause ce que nous avons construit à partir d'une proposition du groupe Communiste sur un forfait à l'élève modulé en fonction de la composition des collèges parisiens, publics comme privés. On ne peut donc pas abandonner l'I.P.S.

Alors j'ai regardé un peu le problème. C'est vrai qu'il y a des curiosités techniques, et qui ne sont d'ailleurs pas systématiquement défavorables aux professions exercées par des femmes, cela dépend et c'est très bizarre. Des professions des femmes peuvent tirer les hommes vers le haut, car la policière élève l'employé de commerce et l'artisane élève l'agriculteur. Mais il y a incontestablement la nécessité de regarder cela de près.

Je vous propose, en l'attente, de retirer votre vœu, sinon je donnerai un avis défavorable, et de profiter du comité de suivi Affelnet, animé par Julien GRENET, qui se réunira au mois de novembre, pour poser très concrètement le problème technique du calcul de l'I.P.S.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, Monsieur BLOCHE, je vais accepter votre proposition. J'espère que nous serons invités, tous les groupes politiques, à participer à cet échange.

Et je voulais quand même vous dire que c'est 93 % des cas où l'homme est plus pondéré que la femme.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Le vœu n° 87 est retiré.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au Règlement intérieur du Conseil de Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 88 relatif au Règlement intérieur du Conseil de Paris.

Il est porté par Mme Béatrice LECOUTURIER du groupe MDE. C'est à vous, chère collègue.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, Madame la Maire, je ne sais pas quoi vous dire parce que, pour informer nos collègues, j'avais déposé un vœu pour que le drapeau français et le drapeau européen soient dans notre Assemblée car ils n'y étaient pas.

Pourquoi j'avais demandé cela ? C'est parce que le drapeau français, c'est le symbole de la République qui véhicule les valeurs auxquelles nous sommes tous attachés ici. Et historiquement, le drapeau tricolore est né sous la Révolution française, le blanc symbolisant la couleur du roi et le bleu et le rouge symbolisant les couleurs de Paris. Ensuite, la troisième raison pour laquelle j'avais déposé ce vœu, c'est que les drapeaux français et européen sont présents dans de nombreuses collectivités territoriales.

Ce sont donc les trois raisons pour lesquelles j'avais demandé cela, et je vois mardi matin en arrivant qu'ils étaient posés là majestueusement. C'est très bien, cela veut dire que ce vœu est adopté et j'en suis très heureuse. En revanche, si je suis d'accord sur le fonds, sur la forme j'aurais peut-être quelque chose à dire et nous pourrons en rediscuter, mais je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue. Vous voyez le succès que vous avez eu, rien que de penser les deux drapeaux sont apparus, donc peut-être que vos modifications seront également exaucées.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE pour vous répondre. Si je comprends bien, le vœu sera peut-être retiré. Patrick ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Demande a été faite avant même que nous examinions ce vœu présenté par Béatrice LECOUTURIER. Je crois que des grands esprits se sont retrouvés et il faut qu'on s'en réjouisse. Ce qui montre le niveau de débat et d'échange de notre Assemblée, notamment lorsqu'on discute des dossiers de la 6e Commission ou du Conseil de Paris.

J'imagine que ce vœu étant satisfait va être retiré. En tout cas, je remercie votre groupe d'en avoir pris l'initiative.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Est-ce que cette réponse vous satisfait, chère collègue ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Ecoutez, nous sommes mis devant le fait accompli.

De toute façon, je vais le retirer parce que ce serait ridicule de le retenir.

Cela étant, j'aimerais que cette si belle tapisserie soit un peu préservée de ces deux immenses drapeaux qui ne sont pas bien mis. Donc j'insiste encore vraiment pour qu'il y ait à la prochaine séance une vraie position de ces drapeaux. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous. L'histoire nous dira si vous êtes exaucée.

Patrick BLOCHE ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - C'est un aspect technique qui est effectivement esthétique. J'adore comme vous cette tapisserie qui disparaît un peu. Nous n'avons plus que le "Nec" de "Fluctuat nec mergitur" et nous allons travailler à un repositionnement des quatre drapeaux. Et je demande aussi instamment aux groupes de ne pas déposer de vœux pour qu'il y ait, par exemple, un vœu de l'ONU ou un vœu Arc-En-Ciel, parce que cela va devenir très compliqué.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

On ne fera aucune remarque désobligeante sur le jeu de mots que l'on pourrait faire sur votre nom de famille, chère collègue, Madame LECOUTURIER, mais ce n'est qu'un détail.

2021 DFPE 208 - Reconventionnement avec les 108 associations gérant des E.A.P.E. à Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons poursuivre avec le projet de délibération DFPE 208 sur le reconventionnement avec les 108 associations gérant des E.A.P.E. à Paris.

Je donne la parole une nouvelle fois à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais à nouveau citer Jaurès : "Vous défendez avec vigueur, avec passion, contre toute surprise, contre toutes les menaces, les institutions et la laïcité, et en particulier l'école laïque qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences".

Cent dix ans après, le programme de la SFIO de 1910 et l'esprit de Jaurès n'ont pas vieilli. Ces mots résonnent encore à mesure que l'actualité continue de nous prouver que la République n'est pas acquise et qu'elle se construit

chaque jour. En être l'architecte, c'est prendre soin de ses fondations, au premier rang desquelles bien sûr figure la laïcité.

La laïcité est la garantie, je le redis, de la liberté de conscience. Il est utile de le rappeler en ces temps où pullulent les idées de l'extrême droite, des idées de repli, de repli identitaire ou religieux ou de haine, haine de l'autre, haine de l'étranger. La laïcité suppose aussi de la rigueur, une neutralité de la puissance publique par rapport aux différentes opinions, de la libre-pensée aux croyances diverses et variées.

Rien à voir donc avec sa déformation hideuse que certains et certaines, qui se reconnaîtront en font, pour viser une religion en particulier, pour en faire un faux nez de leur racisme. Rien à voir avec son instrumentalisation qu'en font d'autres avec des visées électoralistes peu honorables. Nous ne sommes pas dupes, par exemple d'un Jean-Michel BLANQUER qui fait semblant d'un côté de soutenir la laïcité, mais qui de l'autre subventionne massivement l'enseignement religieux. La laïcité est trop importante pour être instrumentalisée au profit des ambitions personnelles.

Dans ce contexte agité, nous restons fidèles à la laïcité dans sa définition. Pas à géométrie variable, pas modulée, nous restons fidèles au principe de laïcité qui reste un principe qui ne se négocie pas à 50 % ou à 75 %.

Nous le répétons, nous voulons une République une et indivisible dans laquelle les collectivités ne subventionnent pas les institutions liées aux cultes, les collectivités évidemment comme l'Etat mais nous sommes ici dans une municipalité. Nous voulons une République qui ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Le présent projet de délibération nous propose pourtant de renouveler le conventionnement à des établissements d'accueil de la petite enfance parmi lesquels, et je cite l'Inspection générale de la Ville de Paris, "des établissements d'accueil de jeunes enfants gérés par des associations à vocation religieuse".

Ces crèches sont héritées d'un passé lointain de l'ère Chirac et TIBERI. Elles visent pour certaines à "promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'Eglise" ou "en s'inspirant de l'enseignement social de l'Eglise catholique". Pour d'autres, "les valeurs morales universelles de la Torah guident leurs pratiques au quotidien".

Rappelons que, du fait de la délégation de service public, ces établissements sont censés respecter autant que les crèches de la Ville, puisque c'est une délégation de service public, un service sans caractère confessionnel. Et pourtant ce projet de délibération vise à conventionner de telles crèches. L'Observatoire parisien de la laïcité avait pointé du doigt le paradoxe dans son rapport sur le sujet, mais sans effets.

Nous savons que ces crèches se sont finalement engagées à ouvrir tous les jours pour certaines, mais nous savons que certaines, subventionnées par la Mairie donc, n'ouvrent pas le vendredi après-midi, alors qu'elles s'y étaient engagées, sans conséquence sur la dotation.

Je le redis aussi, nous respectons que de telles crèches puissent mener à bien leur mission, laïcité oblige, mais pas avec des subventions publiques, laïcité oblige aussi. Alors, nous le disons, aujourd'hui il est temps de cesser ces entorses à la laïcité. La laïcité est un principe fondateur, elle assure la liberté de conscience - j'aurais presque envie de dire la liberté d'expression -, la neutralité de l'action publique en découle.

Nous le redisons donc, il faut renoncer dès maintenant à ces partenariats pour reporter l'argent public sur la création de nouvelles places en crèche dans des établissements qui le respecteront. Des crèches publiques laïques où tous les enfants seront accueillis sans distinction.

Nous demandons donc à l'Exécutif de revoir sa copie. Il est encore temps. Paris vaut bien, non pas une messe mais des principes.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Après l'excellente intervention qui vient d'avoir lieu, avec laquelle je suis à 100 % d'accord, que rajouter de plus ? Oui, la liberté de conscience, oui, la laïcité…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - On peut s'arrêter là.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous aimeriez que je ne rajoute rien, cela vous ferait plaisir. Mais je vous entendais vous énerver sur vos bancs pendant l'excellente intervention qui vient d'avoir lieu. Et vous étiez là en train de crier : "Ah ! Vous voulez les fermer, vous voulez les fermer !" Non, je crois que l'intervention a été très claire. Jean-Noël AQUA n'a absolument pas dit qu'il souhaitait fermer ces crèches, il a même dit d'ailleurs…

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, chers collègues, vous allez vous exprimer tout à l'heure.

Mme Danielle SIMONNET. - Il a même dit que c'était le droit des familles de choisir de mettre leurs enfants dans ce type de crèches. Quand on fait le choix de mettre ses enfants dans ce type de crèches, c'est un choix que l'on assume et ces crèches doivent donc être financées par l'argent privé parce que c'est un choix privé.

Oui, la laïcité garantit la liberté de conscience. Elle garantit également le libre exercice du culte et elle considère la séparation avec la sphère privée. L'Eglise chez elle, l'Etat chez lui. Donc l'Etat ne reconnaît et ne finance aucun culte et pour les crèches publiques, on met l'argent public. Si à un moment donné, des familles veulent des crèches confessionnelles qui sortent donc du champ public, c'est à elles de les financer.

On n'est pas pour fermer ces crèches, mais pour arrêter le financement public de ces crèches confessionnelles. C'est une distinction qui me semble extrêmement claire. Il y a des crèches, par exemple, qui sont dans des entreprises et ne sont pas gérées par la Ville. Des crèches existent sans le financement de la Ville.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, le masque aussi.

Mme Danielle SIMONNET. - On ne demande donc pas du tout la fermeture de ces crèches.

Par contre, c'est un vrai débat. Je trouve que ces conventions sont une hypocrisie. C'est une hypocrisie car si vous les regardez bien, on met le mot "laïcité" dans la convention à plusieurs endroits et les associations vont signer. Alors que dans la définition même de l'objet de ces associations confessionnelles, cela a été rappelé avec les citations très précises, elles peuvent se revendiquer d'une orientation confessionnelle, religieuse, de leur propre vérité révélée. C'est leur droit le plus strict mais cela n'a rien de conforme à la laïcité.

Mais surtout, vous savez qu'elles peuvent signer comme quoi elles participent aux commissions d'attribution et quand elles arrivent aux commissions d'attribution, la crèche a déjà fait sa quasi-totalité de sélection des dossiers. Donc elles peuvent écrire "mixité", mais la vérité c'est quoi ? Dans un certain nombre de crèches, ce sont les familles d'une certaine confession qui ont choisi de mettre leurs enfants dans cette crèche.

Il peut s'agir d'associations confessionnelles catholiques ou d'associations confessionnelles Loubavitch. Il n'y a pas d'association confessionnelle musulmane qui a des crèches à Paris, mais je peux vous dire que j'aurais eu exactement le même vote contre le financement des crèches confessionnelles, quelles qu'elles soient. Par contre, je doute, hélas, dans le contexte actuel que la Ville et l'ensemble des élus auraient abordé ce débat exactement de la même manière. C'est dire le malaise qu'il y a en ce moment.

Donc je pense qu'il est extrêmement important d'arrêter ce financement, d'arrêter cette hypocrisie et de mettre cet argent public dans des crèches publiques ou associatives laïques. C'est important. Quand les uns et les autres peuvent faire des sermons au nom du séparatisme, je dirais franchement que dès la petite enfance, je souhaite que la Ville promeuve quoi ? Des crèches - ce n'est pas de la garderie et c'est quand même le premier lieu de socialisation - indépendamment de toute confession religieuse, c'est la meilleure garantie de la mixité.

Si c'est cela ! Et l'école de la République le fait d'ailleurs en dehors de toute confession religieuse. L'école de la République, elle est laïque, Monsieur ! Elle est laïque !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - S'il vous plaît…

Mme Danielle SIMONNET. - Donc, je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Avant de donner la parole au groupe Changer Paris, je me permets, chers collègues, de vous rappeler que le Covid revient, que les cas de contamination sont nombreux, y compris chez les personnes vaccinées. Sur l'ensemble des bancs sauf, je dois le dire Paris en commun, je vois des nez qui dépassent ou des visages entièrement découverts.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, d'abord sur le plan technique, je voudrais saluer la signature de ces conventions d'objectifs qui permettront à 108 associations parisiennes, gérant des établissements d'accueil de la petite enfance, de bénéficier de subventions de fonctionnement pour une durée de trois ans. Cette signature, qui aurait dû intervenir il y a deux ans, a été retardée, et nous le comprenons fort bien, en raison de la crise épidémique.

Le nouveau mode de calcul des subventions permet une simplification des démarches faites par les grosses associations ouvrant de nombreuses places en crèche dans notre ville. Nous y sommes favorables, car ce changement va aider ces associations, faciliter leur gestion quotidienne et leur permettre de mieux servir les familles parisiennes.

Mon intervention est aussi l'occasion de rappeler notre soutien, celui du groupe Changer Paris, aux crèches associatives dites confessionnelles.

Je voudrais rappeler, surtout à certains de nos collègues qui font montre, séance après séance, de manière récurrente et de manière inquiétante d'un certain acharnement contre ces structures qui accueillent des petits-enfants, deux ou trois choses qui nous paraissent, à nous élus parisiens, évidentes.

D'abord, le fonctionnement de ces crèches respecte totalement, Monsieur AQUA, les principes de la laïcité et répond point par point aux recommandations édictées par l'Observatoire parisien de la laïcité. Lisez les annexes,

lisez les documents, lisez les comptes rendus de visite, tout est respecté. Leur fonctionnement est conforme aux critères définis par la Charte de la laïcité, à laquelle vous êtes autant attachés, et nous aussi, et les contrôles qui ont été opérés sont sans appel.

Je rappelle que ces crèches sont ouvertes tous les jours, y compris le vendredi après-midi. Elles ont signé et respectent le principe de laïcité présent dans leur convention pluriannuelle d'objectifs. Elles accueillent des enfants domiciliés à Paris. Elles n'affichent aucun document, aucun signe prosélyte. Et les responsables d'établissement participent, comme tous les responsables de crèche municipale, aux commissions d'attribution et transmettent la liste des enfants admis.

Ces crèches, dois-je le rappeler, remplissent un rôle social que personne ne conteste. Situées dans le Nord et le Nord-Est de Paris, elles accueillent très souvent des familles modestes, très modestes, qui n'ont pas d'autres solutions que de faire appel à des structures d'accueil publiques ou associatives pour accueillir leur bébé.

Cette conformité aux principes fondamentaux de la laïcité et aux règles établies par notre collectivité, cette utilité sociale rendent incompréhensibles les attaques récurrentes que subissent ces crèches, séance après séance, au Conseil de Paris, et dans certains Conseils d'arrondissement. Mon ami François-Marie DIDIER en est ici le témoin.

Les familles s'en inquiètent et s'en émeuvent. Où voulez-vous en venir ? Souhaitez-vous fermer des crèches confessionnelles à Paris qui rendent un service inestimable dans des quartiers défavorisés ? Que feront-ils de leurs enfants, de leur bébé, une fois que vous aurez supprimé le financement public et que les responsables d'établissement seront dans l'obligation de fermer ? Les parents pourront-ils encore vivre dans notre ville face à des élus qui leur refusent d'élever leur bébé selon leurs convictions ?

C'est bien cela l'enjeu de ce projet de délibération. Notre groupe s'enorgueillit de leur dire que Paris reste et doit rester une ville bienveillante qui n'exclura pas ses dispositions d'aide et de soutien à ces familles et à leur bébé en raison de leurs convictions religieuses.

Je voulais aussi remercier de cette présentation de ce projet de délibération et de son soutien constant à ces crèches confessionnelles, la Mairie de Paris, la Maire de Paris et le groupe des élus socialistes.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, le service public parisien de la petite enfance s'appuie depuis de nombreuses années sur le secteur associatif qui constitue une composante essentielle de l'accueil de la petite enfance à Paris.

J'en profite pour rappeler que Paris est le premier département en matière d'accueil de la petite enfance. Aujourd'hui, en 2021, ce sont plus de 62 % des enfants qui obtiennent une place dans une structure d'accueil collectif à Paris.

Ce projet de délibération me permet de valoriser, de mettre en lumière le travail de ces associations et de les remercier pour leur engagement, permettant un accueil de qualité aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens.

Aujourd'hui, ce sont donc 108 associations partenaires, qui participent à ce service public avec un total de 281 établissements et qui offrent aux familles parisiennes un peu plus de 10.250 places, soit près d'un quart des places d'accueil à Paris.

Parmi ces 108 associations, il y a une vingtaine d'associations de grande taille qui représentent plus de la moitié des places associatives et qui gèrent en général plusieurs établissements. Et la seconde moitié des places d'accueil est gérée par des associations de plus petite taille qui gèrent pour l'essentiel un ou deux établissements. Enfin, nous avons aussi à Paris des crèches parentales gérées par des associations qui proposent 520 places d'accueil à travers 30 établissements.

L'année 2020 devait permettre d'engager une réflexion avec la Fédération nationale des associations pour la petite enfance, F.N.A.P.P.E., afin de revoir le contenu de la convention. L'objectif est évidemment de réduire le temps d'instruction des demandes de subventions et de simplifier le dialogue budgétaire avec ces associations. Malheureusement, comme l'a dit mon collègue M. BOHBOT, la crise sanitaire n'a pas rendu possible ce dialogue et nous avons dû proroger pour une seconde année cette convention de fonctionnement avec les associations.

En 2021, nous avons pu mener cette discussion avec la F.N.A.P.P.E. et l'Association des collectifs enfants parents professionnels de la Région Ile-de-France pour pouvoir proposer une nouvelle convention.

Le principe est que nous allons avoir un nouveau calcul de ces subventions qui se fera à partir d'un forfait basé sur un coût moyen à la place par association et qui sera réactualisé tous les ans. Ce forfait, ce nouveau calcul de subvention sera mis en œuvre à partir de 2022 et il permettra de donner plus de visibilité aux associations, de

simplifier le dialogue budgétaire, de réduire le temps d'instruction des demandes de subvention et de faire en sorte que le vote de ces subventions puisse avoir lieu au premier semestre de l'année.

Par ailleurs, chers collègues, je constate et je salue une nouvelle fois votre éternelle constance sur le sujet des établissements à caractère propre. Je rappelle que l'on parle d'une vingtaine d'établissements sur les 800 crèches qui existent à Paris.

Je vous rappelle, comme à chaque fois, qu'il y a un plan de progrès - il avait été présenté d'ailleurs en mai dernier lors de la 6e Commission et ensuite au Conseil de Paris - qui rappelle les efforts continuels et la régularité des contrôles effectués vis-à-vis de ces établissements à caractère propre, et l'accompagnement que l'on associe auprès de ces structures pour garantir une meilleure qualité d'accueil, car c'est ce qui est au cœur de nos préoccupations.

Et je rappelle aussi que ces contrôles, que nous réalisons avec la DFPE, s'ajoutent aux contrôles de droit commun qui sont réalisés par la P.M.I., la C.A.F., la D.D.P.P. par exemple. Donc j'insiste à nouveau sur le fait que c'est la qualité de l'accueil qui nous importe pour les petits Parisiens.

Nous nous sommes engagés à transmettre aux élus qui le souhaitent les comptes rendus des visites et nous continuerons à le faire. Nous pourrons vous faire un nouveau bilan, si vous le souhaitez, lors de la prochaine 6e Commission. Nous sommes tout à fait transparents dans ce sens, mais c'est encore une fois la qualité d'accueil qui nous importe pour les petits Parisiens et les petites Parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Y a-t-il une demande de vote dissocié ? Oui.

Nous allons donc procéder à un vote dissocié d'après ce que je comprends ? D'accord.

Nous allons donc procéder à un vote dissocié à la demande du groupe Communiste et Citoyen pour le projet de délibération DFPE 208 concernant l'article 33 pour l'école "Ganone Yad", si je prononce correctement.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 33 du projet de délibération DFPE 208.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 33 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 39 qui concerne la crèche "Ozar Hatorah".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 39 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 53 qui concerne toujours la crèche "Ozar Hatorah".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 53 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 58 pour l'Association familiale catholique Saint-Pierre Saint-Dominique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 58 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 70 pour l'association "Gan Menahem".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 70 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 87 pour l'association "Gan Esther".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 87 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 88 pour l'association "Gan Yaël".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 88 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 89 pour l'association "Jeunesse Loubavitch".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 89 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 95 pour l'association "Ohel Esther".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 95 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 99 pour la crèche "Gan Yassof".

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 99 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 208 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 208).

Merci, chers collègues.

2021 DAE 298 - Association nationale de la Recherche et de la Technologie. - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

2021 DAE 330 - Association nationale de la Recherche et de la Technologie. - Agrément d'exemption d'expertise scientifique pour la mise en place de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons poursuivre avec deux projets de délibération qui portent sur l'Association nationale de la recherche et de la technologie, le DAE 298 pour les conventions industrielles de formation par la recherche et les contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche, et le DAE 330 pour l'agrément d'exemption d'expertise scientifique pour la mise en place de conventions industrielles de formation par la recherche.

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe PEC, pour cinq minutes.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Le dispositif des conventions industrielles de formation par la recherche, C.I.F.R.E., géré par l'Association nationale de la recherche et de la technologie, A.N.R.T., pour le compte du Ministère de l'Enseignement supérieur,

de la Recherche et de l'Innovation est un dispositif d'aide permettant le recrutement de doctorants par des entreprises ou des collectivités territoriales durant la réalisation de leur thèse.

Ce dispositif des thèses C.I.F.R.E. est mis en œuvre à la Ville de Paris depuis 2009 maintenant. Il rend possible des collaborations de long terme entre services de la Ville d'une part, et laboratoires de recherche d'autre part, grâce au recrutement de doctorants dont les travaux de thèse intéressent directement notre collectivité pour un enrichissement mutuel.

Intégrés durant trois ans au sein des services municipaux, ces jeunes chercheurs bénéficient d'un accès privilégié à des données et informations constituant le matériau d'étude de leur thèse. La Ville accède en retour à des travaux scientifiques de pointe porteurs d'éclairage inédits sur ses activités et politiques publiques.

A ce jour, 69 doctorants ont signé un contrat C.I.F.R.E. avec la Ville, dont 27 sont actuellement en poste. Leurs thématiques de recherche concernent de nombreux domaines d'action de la Municipalité. Parmi elles, on peut citer à titre d'exemple la mixité sociale au collège, les nouveaux usages de l'eau pour l'adaptation de la Ville aux changements climatiques ou encore la commande publique comme levier de transition écologique du territoire.

Un objectif de recrutement d'une promotion annuelle de 10 doctorants a été fixé en 2017 par le Secrétariat général de la Ville. La sélection de ces doctorants fait l'objet d'un appel à candidatures annuel piloté par la DAE.

L'appel à candidatures 2021 pour les contrats C.I.F.R.E. à la Ville de Paris a recueilli cette année 115 candidatures éligibles, ramenées ensuite à une présélection de 34 candidatures. Celles-ci ont fait l'objet d'une évaluation scientifique conduite par l'Institut d'études avancées de Paris, I.E.A., qui a sollicité pour chaque projet, et c'est important, plusieurs expertises auprès de chercheurs à la fois compétents et indépendants.

Sur la base de ces expertises, la commission de sélection, réunie le 17 septembre dernier, a procédé au choix des 10 projets jugés prioritaires à l'échelle de la Ville. Parmi les exemples de projets reçus cette année, citons : Justice sociale et politique publique environnementale, en psychologie sociale auprès du Secrétariat général ; la ville refuge au prisme du temporaire, analyse d'une politique d'ouverture des bâtiments publics aux populations exilées de la métropole parisienne, en sociologie urbaine auprès de la DLH.

Encore une fois, mes chers collègues, les thèses C.I.F.R.E. constituent un dispositif très précieux pour notre politique de recherche, une recherche située, une recherche ancrée, enracinée dans les problématiques de notre territoire, et j'espère que nous serons nombreux à voter pour ces conventions.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Mmes TOUBIANA et BADAT-KARAM, est-ce que je peux vous demander de porter votre masque ? Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Mon prédécesseur a bien expliqué la nature de ce projet de délibération et je vais compléter ce qu'il disait. D'abord parce qu'il y a deux projets de délibération qui sont importants, et notamment le DAE 330 qui marque la reconnaissance de l'A.N.R.T. vis-à-vis du travail de la Ville sur la qualification des dossiers en réduisant les démarches administratives.

Cette reconnaissance est très importante. Ceux qui font de la recherche savent très bien que parfois les accréditations sur les sujets de recherche prennent beaucoup de temps et on va gagner ici du temps, ce qui veut dire qu'on reconnaît la capacité de la Ville à pouvoir évaluer sérieusement les travaux de recherche. C'est très important et on devrait en profiter davantage par rapport à cela.

L'autre élément intéressant dans cette procédure que je voudrais souligner est le fait qu'on n'a pas que des sujets techniques mais aussi beaucoup de sujets de thèses en sciences sociales. Or, souvent les bourses C.I.F.R.E. sont des sujets assez techniques et les sciences sociales sont exclues de ce domaine de financement et de recherche. Aujourd'hui, vu le désengagement de l'Etat vis-à-vis du financement des thèses, la bourse C.I.F.R.E. devient un moyen de financement des thèses de plus en plus recherché par défaut sur les moyens plus classiques de financement des thèses. Le fait de pouvoir ouvrir à des sujets de sciences sociales est très important car dans les domaines où il y a le plus de réductions de financement, ce sont les sciences sociales qui sont les premières victimes.

Cependant, on pourrait regretter qu'on se limite à 10 dossiers par an car on pourrait faire beaucoup plus. On a vu qu'il y a eu 34 dossiers présentés et on en a choisi 10. Il est donc dommage que l'on écarte des dossiers qui auraient mérité d'avoir un financement du fait de cette contrainte de 10. Je pense que la ligne budgétaire consacrée à la bourse C.I.F.R.E. devrait être augmentée. Ce n'est pas grand-chose, c'est 34.000 euros par an consacrés à des bourses et il faut savoir que c'est concrètement un contrat de travail. En plus du travail de thèse, la moitié du temps de travail est à destination des services de la Ville et donc pas lié à la thèse mais à aider les services sur des sujets assez pointus qui peuvent être parfois différents du sujet de thèse.

On devrait profiter de cette manne mais aussi de cette expérience - on parlait de recherche située - parce que c'est bien aussi parfois d'avoir des gens qui n'ont pas le passé des gens qui sont dans les services pour amener des choses nouvelles et pouvoir de ce fait améliorer le travail collectif des services de la Ville.

Je pense qu'il y a une sous-utilisation de ce dispositif et j'espère que nous augmenterons la ligne l'année prochaine. Que l'on se mette même un montant maximum de financement et qu'on aille en fonction des dossiers jusqu'à 10, 20, voire 34 si les 34 dossiers sont de bonne qualité, mais il y a généralement des dossiers qui méritent d'être écartés.

En tout cas, que l'on ne se mette pas une contrainte de 10 parce que de fait, on se retrouve en situation d'écarter des sujets de qualité parce que nous n'avons pas le financement. La Ville dépense de l'argent parfois pour des choses qui lui sont beaucoup moins utiles et là, nous avons la possibilité de financer des thèses.

On a voté hier, par exemple, 60.000 euros pour l'hôtel Pullman pour mettre des fontaines à eau. Là, on a la possibilité de salarier des gens qui ne feront pas leur thèse s'ils n'ont pas cette bourse. On est malheureusement aujourd'hui dans une situation d'une telle difficulté pour les jeunes thésards qu'ils ne peuvent pas faire la thèse. Ils vont à l'A.N.P.E. chercher du travail sans pouvoir faire leur travail de thèse parce qu'ils n'ont pas eu ce financement.

J'espère que l'on va voter à l'unanimité ces deux projets de délibération et qu'on ne sera pas limité l'année prochaine à 10 financements.

Merci de votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Madame la Maire, pour cinq minutes.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je remercie tout d'abord Emmanuel COBLENCE et Jérôme GLEIZES pour leurs interventions qui mettent en valeur ce dispositif en effet très précieux pour la Ville, pour les doctorants aussi mais pour la Ville en particulier, car nous avons le souci permanent d'encourager la recherche et de nouer des liens très forts avec les travaux des chercheuses et des chercheurs qui, je le rappelle, sont indépendants. L'un de nos meilleurs outils pour y parvenir, c'est d'accueillir à la Ville de Paris des doctorantes et des doctorants qui travaillent sur des sujets immédiatement utiles pour notre collectivité.

Comme chaque année, nous avons suivi un processus d'évaluation strict, destiné à nous garantir la qualité scientifique des projets, le niveau des candidats et la pertinence des sujets par rapport aux politiques que nous menons. La centaine de candidatures reçues a été ainsi soumise aux différentes directions, puis évaluée par des experts indépendants sélectionnés par l'Institut d'études avancées de Paris.

Parmi eux, ce sont donc 10 candidates et candidats qui ont été sélectionnés par un jury interne à la Ville qui se fonde sur les critères suivants : note scientifique, degré de priorité selon les directions, nouveauté des sujets par rapport aux années précédentes, intérêt par rapport aux politiques prioritaires de la Ville, par exemple la transition socio-écologique, l'égalité femmes-hommes, et je ne citerai pas d'autres exemples.

Cette année, les candidates et candidats retenus sont 7 femmes et 3 hommes. Ils travailleront sur des sujets aussi essentiels que la flore à Paris, la présence des rats, les inégalités sociales ou encore la paternité dans les P.M.I.

Chaque contrat doctoral durant trois ans, ce sont donc 30 étudiants en doctorat qui travailleront au sein des services de la Ville.

Il y a en effet cette année une nouveauté, comme l'a souligné Jérôme GLEIZES, qui est le fruit de nombreux échanges entre la Ville et l'A.N.R.T. Les projets C.I.F.R.E., que nous sélectionnons rigoureusement grâce à l'expertise technique de l'Institut d'études avancées de Paris qui fait appel à son réseau de chercheurs et de chercheuses, seront automatiquement validés par l'A.N.R.T. Jusqu'à présent, ces projets de thèses étaient soumis à l'examen de cet organisme, ce qui pouvait occasionner des retards du fait du double examen scientifique. Cette nouvelle procédure est donc une reconnaissance officielle du sérieux et de la rigueur du processus que nous avons mis en place.

J'ai une nouvelle sans doute positive à annoncer, mais qui n'est pas encore très précise : nous travaillons avec la nouvelle direction, la D-Tech, pour augmenter le nombre de bourses C.I.F.R.E. qui concerneraient plus directement la transition socio-écologique.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 298.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 298).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 330.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 330).

2021 DAE 142 - Subvention (1.850.000 euros) et convention avec le CROUS de Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 142 et l'amendement n° 131. Le projet porte sur une subvention de 1.850.000 euros et une convention avec le CROUS de Paris.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe Ecologiste de Paris pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Le CROUS de Paris est l'opérateur de la vie étudiante en charge du logement, des aides sociales, de la restauration et de l'animation culturelle et associative sur notre territoire. Le CROUS de Paris est également un partenaire fiable de la Ville avec qui nous développons des dispositifs depuis plusieurs années, dont vous trouverez le détail dans la convention, et je ne doute pas que Marie-Christine LEMARDELEY nous exposera les grandes orientations de notre partenariat.

Je tenais à souligner quelques points particuliers.

D'abord, l'un des dispositifs d'aide sociale dont vous savez qu'il me tient à cœur.

L'aide à l'installation dans un logement étudiant, dit A.L.E., est une aide financière accessible à l'ensemble des étudiantes et étudiants de Paris et de la petite couronne pour s'installer dans notre Capitale, dont nous discutons régulièrement de la cherté de la vie et en particulier du logement. Ce dispositif est donc indispensable pour lutter contre la précarité.

Mais plus encore que d'avoir créé cette aide, nous accompagnons son déploiement et faisons tout pour garantir qu'un maximum d'étudiantes et étudiants puissent recourir à ce droit. Ainsi, sur l'année universitaire 2019-2020, ce sont 1.216 demandes qui ont été déposées et 838 aides qui ont été accordées. En 2020-2021, suite à une adaptation de l'aide que nous avions travaillée avec Marie-Christine LEMARDELEY et ses équipes, ce sont 2.154 demandes qui ont été faites et pas moins de 1.582 aides qui ont été accordées.

Nous nous réjouissons de ce résultat qui, plus encore que la preuve de l'efficacité de notre méthode de conduite des politiques publiques, nous a permis d'aider près de deux fois plus d'étudiantes et d'étudiants. Nos objectifs pour les années à venir sont clairement affichés dans les suivis d'indicateurs de la convention et le groupe Ecologiste de Paris salue ce travail commun avec le CROUS, qui d'ailleurs devrait servir de modèle pour un certain nombre d'autres conventions de financement.

Je voulais ensuite attirer votre attention sur les efforts faits en matière d'éco-responsabilité par le CROUS de Paris, tant dans le modèle de construction des résidences universitaires que dans les évolutions de son cahier des charges de restauration. La précarité alimentaire chez les étudiants et les étudiantes n'a jamais été aussi forte. Notre service public cherche donc à leur permettre d'accéder à très bas coût à une alimentation de qualité, avec de plus en plus d'alternatives végétariennes, des produits "bio" et issus de l'agriculture durable dans l'ensemble des points de restauration - distributeurs, cafétéria, restaurants universitaires et même péniche -. Nous soutenons à cette fin l'amendement n° 131, déposé par Danielle SIMONNET, qui permet d'accélérer cette transformation de la restauration universitaire en phase avec nos valeurs.

Il me semblait important en la matière d'évoquer néanmoins une inquiétude, celle de la disparition brutale du dispositif repas à 1 euro qui n'est plus financé par l'Etat, et une inquiétude en réalité budgétaire alors que le conseil d'administration du CROUS approche.

Enfin, je tenais à vous informer que, du 6 au 10 décembre, auront lieu les élections des représentants étudiants et étudiantes au CROUS de Paris. Parce que le CROUS de Paris est l'une des rares institutions publiques qui fait encore la part belle à la démocratie étudiante en son sein, il me semble donc fondamental que la Ville de Paris participe à la communication et à l'information autour de cette échéance électorale importante.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET. Si dans le même temps vous pouviez présenter votre amendement, je vous remercie.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, bien sûr.

Comme Raphaëlle RÉMY-LELEU le rappelait, ces conventions sont importantes, tant Paris est une ville étudiante et tant la situation de précarité étudiante exige de renforcer les moyens alloués au CROUS, parce que vous savez que la vie étudiante est extrêmement chère à Paris pour se loger et c'est un taux de pression extrêmement fort.

Hélas, malgré les efforts de la Ville et de sa convention et les efforts du CROUS, l'insuffisance d'engagement de l'Etat en faveur des étudiants fait qu'au final le compte n'y est pas. Le compte n'y est pas en termes d'offre de logements en cité universitaire. Le compte n'y est pas en termes de dispositifs de l'Etat de bourses étudiantes. Le compte n'y est pas sur les aides au logement et les A.P.L. Le compte n'y est pas face à la précarité étudiante, non seulement sur le logement mais aussi sur les autres niveaux de budgets, puisque la mesure des repas à 1 euro notamment - cela a été rappelé tout à l'heure - a été arrêtée par le Gouvernement, comme si la situation de crise sociale en milieu étudiant s'était arrêtée.

La bataille dans le milieu étudiant en faveur d'une allocation d'autonomie reste toujours d'actualité et même de plus en plus, hélas. Néanmoins, ce n'est pas à la Ville d'organiser une allocation d'autonomie pour les étudiants à la place de l'Etat et il faut saluer les engagements de la Ville qui vont au-delà de ses compétences, même si bien sûr, en la matière, je pense qu'on peut toujours aller au-delà.

Je voudrais maintenant présenter mon amendement et saluer l'engagement de la Ville dans cette convention qui est proposée à la signature du CROUS concernant la question de l'offre végétarienne dans la restauration. Je proposerai avec cet amendement que l'on aille plus rapidement plus loin, je dirais.

Je pense que tout le monde comprendra. Il n'est pas besoin de revenir sur les nombreux rapports scientifiques internationaux, qui établissent un lien direct entre le dérèglement climatique et l'alimentation à base de produit animal et l'enjeu de réduire nos consommations carnées, le secteur de l'élevage représentant entre 14,5 % et 16,5 % des émissions de CO2 émises par l'ensemble des activités humaines. L'association "Greenpeace" affirme que l'élevage bovin est responsable à 60 % de la destruction de la forêt amazonienne, c'est dire l'urgence de réduire nos consommations carnées. Je ne reviendrai pas non plus sur les arguments évidents, pour toutes celles et ceux qui sont attachés à la condition animale, de prendre en compte la souffrance des animaux dans les élevages, les abattoirs et la pêche.

Se battre pour améliorer l'alimentation étudiante, c'est aussi se battre pour offrir une alimentation de qualité, une alimentation qui respecte le climat et qui respecte la condition animale. D'ailleurs, 88 % des étudiants trouveraient judicieux d'avoir un menu végétalien complet chaque jour dans les restaurants universitaires et ces convictions progressent aussi très fortement dans la population. Il y a de nombreuses initiatives, qui visent à végétaliser l'alimentation en développant l'offre de protéines végétales, et beaucoup de collectifs. On pourrait parler de "L'Appel des 500 pour un Lundi Vert", de la tribune des professionnels de la santé, d'une tribune parlementaire, d'une Lettre ouverte de centaines d'universitaires de Bourgogne-Franche-Comté et j'en passe.

Le CROUS est déjà engagé. Il est engagé dans l'initiative "Lundi Vert" et déjà 10 % à 15 % des repas consommés au CROUS sont végétariens. Dans cette convention, il y a clairement des avancées affichées, notamment dans une démarche de végétalisation des repas : former systématiquement les chefs cuisiniers à la cuisine végétale, proposer deux options végétariennes pour chaque plat - entrée, plat principal, dessert - et dans tous les lieux de restauration - restaurants universitaires, restaurants administratifs, cafétérias - en mettant en place une signalétique renforcée sur cette offre végétarienne pour qu'elle puisse être présentée comme une offre principale et pas uniquement secondaire.

En plus de cela, je propose que l'on soit plus précis sur le délai. Au lieu de proposer que cette offre végétarienne représente 25 % de la part totale de l'offre de la restauration en 2026, avec un taux de prise de repas végétariens équivalent, je propose à travers un amendement que l'atteinte de ces 25 % soit fixée d'ici fin 2022, à la fois dans l'offre par rapport à la part totale et à travers le taux de prise de repas.

Je souhaiterais pour conclure remercier Mme LEMARDELEY qui, sur ces conventions, a travaillé et était à l'écoute des demandes des associations, notamment des associations de défense de la condition animale, comme "Paris Animaux Zoopolis" très impliquée sur ce sujet mais bien d'autres encore.

Je vous en remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, évidemment Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Danielle SIMONNET pour vos interventions.

Depuis 2001, la Ville de Paris et le CROUS de Paris se sont engagés sur un programme de coopération, mais aussi de rénovation des infrastructures universitaires parisiennes pour améliorer les conditions de vie des étudiants dans la Capitale, conditions essentielles pour leur bien-être et leur réussite éducative. C'est pour mettre en œuvre cet objectif que nous renouvelons ce partenariat sous forme d'une convention pour la période 2021-2026.

La première, dont vous n'avez pas parlé, ni l'une ni l'autre, mais qui me paraît importante concerne la participation au financement du projet "Sarrailh". Vous connaissez tous ce bâtiment emblématique, en haut du boulevard Saint-Michel à Port-Royal, très exactement rue Guy-de-La-Brosse, qui a été construit au début des années 1960 et qui est un des lieux étudiants les plus fréquentés de la Capitale.

Ce lieu accueille plusieurs activités, des logements universitaires, des restaurants universitaires et administratifs, un centre sportif universitaire, un centre de conférences et de formation et un accueil du public étudiant. Il est prévu de transformer les surfaces administratives en espaces de vie étudiante et en logements, ce qui permettra la création de 70 nouveaux logements étudiants. Je le souligne parce qu'il est rare que spontanément une institution décide de changer ses bureaux en logements. Le bâtiment Sarrailh deviendra ainsi un lieu emblématique tourné exclusivement vers la vie étudiante.

Cette convention de partenariat va au-delà des subventions d'investissements pour des projets d'équipements. Il s'agit aussi, vous l'avez dit, de se donner des ambitions communes pour le bien-être des étudiants et dans le domaine de la transition écologique. C'est pourquoi nous nous sommes fixés de nouveaux objectifs pour la végétalisation des repas, pour lutter contre l'urgence climatique, pour le bien-être animal, mais aussi pour la santé des étudiants.

Je vous remercie, Madame SIMONNET, de votre proposition d'amendement sur cet objectif, parce que tel qu'il était retranscrit dans le texte, il ne reflétait pas les ambitions que nous avions inscrites dans le tableau de suivi d'indicateurs en annexe de la convention ; un tableau que nous avons travaillé et négocié avec ma collègue Audrey PULVAR dans le cadre du Plan Alimentation durable de la Ville. Je ne reviendrai pas non plus sur les raisons évidentes que nous partageons et qui nous poussent collectivement à aller plus loin dans nos ambitions.

Je propose donc d'accepter votre amendement dans le texte de la convention et d'amender également le tableau de suivi en annexe, afin que les objectifs de part de la consommation correspondent aux objectifs de part de l'offre, à savoir 25 % en 2022, 40 % en 2024 et 50 % en 2026.

Je vous propose donc à tous, membres de ce Conseil, de voter pour continuer ce partenariat si précieux qui lie la Ville de Paris et le CROUS de Paris pour améliorer la vie étudiante.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 131 déposé Mme Danielle SIMONNET avec un avis favorable de l'Exécutif, chère Danielle.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 131 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 142 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DAE 142).

2021 DAE 324 - Subvention (34.000 euros) et convention avec la Mutuelle des étudiants.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 324 : subvention de 34.000 euros et convention avec la Mutuelle des étudiants.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

La Mutuelle des étudiants et des étudiantes veille au bien-être des étudiants et étudiantes, un bien-être à la fois physique ou psychologique, et c'est tout l'objet de cette convention.

Je tenais, avant de débuter sur la convention elle-même, à vous faire lecture d'un paragraphe, qui est présent dans le rapport présenté hier par la Défenseure des droits concernant la bonne santé mentale des enfants et des jeunes, santé mentale qui a été mise à mal par les derniers mois que nous venons de vivre.

La Défenseure des droits appelle à prendre la pleine mesure de l'enjeu décisif que représente la bonne santé mentale des enfants et à agir urgemment pour sortir des approches fragmentaires et strictement sanitaires. Elle souhaite que la santé mentale soit appréhendée dans sa globalité, conformément à l'approche retenue par l'O.M.S., en lien avec la santé physique et avec l'environnement dans lequel évolue l'enfant ou le jeune, comme l'environnement familial et scolaire, les relations affectives, les conditions de vie, les réseaux sociaux, etc.

Ce rapport de la Défenseure des droits est assorti de plusieurs dizaines de recommandations pour améliorer les dispositifs d'accompagnement et d'aide face à la crise de la santé mentale chez les jeunes. Je crois profondément que ce dispositif, qui nous est présenté par la L.M.D.E. et que nous connaissons bien puisque nous l'accompagnons depuis plusieurs années, répond à ces recommandations. En effet, il s'agit d'aller vers, directement dans des résidences universitaires où on sait que les étudiants et étudiantes sont particulièrement précaires et soumis à des situations de rupture familiale, en tout cas plus souvent qu'ailleurs. Il s'agit également d'un dispositif complet en lien avec la médecine universitaire de prévention par les pairs encore une fois, ce qui nous semble particulièrement important.

Je dois dire que j'ai repéré que mes camarades communistes étaient aussi inscrits sur ce projet de délibération et que nous avons un désaccord au sujet de ce dispositif depuis plusieurs années, puisque ce dispositif est assuré par des services civiques. Cela me paraît indispensable pour cette fameuse prévention par les pairs. Bien entendu, cela ne remplacera jamais le manque de psychologues présents dans les universités, cela ne remplacera jamais le mauvais état dans lequel se trouvent les services de santé, qu'il s'agisse de ceux qui sont censés être présents dans les CROUS, dans les résidences universitaires ou dans les établissements d'enseignement supérieur. Malheureusement, les difficultés du mouvement associatif et mutualiste sont telles que je pense que nous devons nous contenter de tels dispositifs.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère Raphaëlle.

Pour vous répondre, je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Comme vous le savez tous, les confinements successifs, la fermeture des universités, la distance imposée ont eu des conséquences graves sur la santé mentale des étudiants. D'ailleurs, Nathalie MAQUOI l'a rappelé tout à l'heure.

Depuis le début de la mandature mais déjà avant la Covid, nous avons fait de la lutte contre le mal-être psychique une priorité. Je souligne que c'était également un vœu voté par le Conseil parisien de la Jeunesse que la Ville se saisisse de cette question. Dans ce cadre, il est essentiel de mieux informer et d'aller vers les étudiantes et les étudiants. En effet, toutes et tous n'ont pas conscience d'aller mal.

Il est nécessaire d'aller les chercher où ils se trouvent pour les sensibiliser. Pour cela, nous travaillons avec la L.M.D.E. qui forme des étudiants en service civique qui interviennent auprès d'autres étudiants dans 13 résidences universitaires ou lors des distributions alimentaires ou aussi dans les opérations de dépistage à destination des étudiants. C'est-à-dire qu'ils vont là où sont les étudiants.

Le travail entrepris par la L.M.D.E. depuis 2017 est organisé à travers le programme Cité Zen pour des interventions dans les résidences du CROUS de Paris. Concrètement, cela veut dire que les intervenants relais santé, qui sont des étudiants volontaires en service civique encadrés par un coordinateur en C.D.D., vont à la rencontre des étudiants en organisant des porte-à-porte, littéralement des porte-à-porte avec trois objectifs : faire le point avec les étudiants sur leur parcours de soins, rompre l'isolement des étudiants et aborder les grandes thématiques de prévention santé, comme la nutrition, la sexualité, le tabac, l'alcool, les conduites à risques, le stress, l'isolement, le mal-être, et surtout pour informer les étudiants de l'existence de structures d'accompagnement local.

Un suivi particulier est mis en place concernant la santé mentale.

Pour faire face à la crise sanitaire et pour être au plus près des étudiants, des actions supplémentaires sont menées sur les sites de distribution alimentaire de la Ville. Par exemple, un premier stand sera testé à l'ESS'pace, qui est un lieu de la Ville dans le 13e, dans le cadre de la distribution de l'association "Linkee" lundi prochain.

L'an dernier, 4.296 entretiens ont ainsi été menés. Derrière ce nombre, ce sont autant d'étudiantes et d'étudiants qui ont vu leur isolement se dissiper et leur mal-être s'alléger.

Je vous propose donc de voter cette subvention qui permet la tenue de ce dispositif visant à améliorer le recours aux droits des étudiants et notamment à la santé.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 324.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 324).

2021 DAC 402 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alfred Kastler 1, rue du Val-de-Grâce (5e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 402 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alfred Kastler, 1, rue du Val-de-Grâce dans le 5e.

Je donne la parole à Mme Douchka MARKOVIC pour cinq minutes.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

"Nous savons que la carence en protéines, tout particulièrement dans l'alimentation des enfants de moins de 3 ans, crée des atrophies cérébrales irréversibles qu'une nutrition convenable est incapable de réparer. Or, une évolution récente dans les pays industrialisés aggrave grandement la situation alimentaire mondiale et tout particulièrement le bilan en protéines disponible pour le tiers-monde.

Je veux parler de l'extension de l'élevage industriel en batterie des animaux domestiques qui absorbe une proportion de plus en plus grande de la production mondiale de céréales, et surtout de céréales riches en protéines comme le soja. Sur les 1.200 milliards de tonnes de céréales produites annuellement dans le monde, 400 milliards servent à l'alimentation du bétail des riches, alors que consommées directement, elles pourraient nourrir 1,5 milliard d'êtres humains. Il faut en effet 5 à 20 kilos de protéines végétales pour fabriquer un seul kilo de protéines animales.

Cette évolution n'est pas uniquement préjudiciable aux habitants du tiers-monde, c'est à une alimentation carnée trop riche qu'il faut attribuer, à en croire les cardiologues, la multiplication spéctaculaire au cours des dernières années des accidents cardiaques dans les milieux aisés des pays industrialisés.

L'unicité du code génétique nous apprend que biologiquement l'animal est notre frère, que l'humain a émergé du règne animal, mais juridiquement cette parenté n'est pas reconnue. La reconnaissance du droit de l'animal doit être une extension naturelle du droit de l'homme. La souffrance de l'humain, et tout particulièrement de l'enfant du tiers-monde, est liée directement à la souffrance de l'animal."

Alors ces paroles ne sont pas de moi, je viens de vous lire un extrait de "Souffrance humaine, souffrance animale : la question de l'élevage industriel", par Alfred Kastler. Effectivement, déjà dans les années 1970, cet homme avait tout compris. Il avait déjà projeté ce que nous vivons à l'heure actuelle et c'est ainsi que je souhaite lui rendre hommage.

Une société ne peut se dire ni civilisée ni socialement évoluée, si elle ne respecte pas les animaux et si elle ne prend pas leur souffrance en considération. Cet homme, Alfred Kastler, né en 1902 et mort en 1984, prix Nobel de physique, avait déjà tout compris de ce lien inébranlable entre les humains et l'animal. Il nous dira aussi que la cruauté pour l'homme va de pair avec la cruauté pour l'animal. Ainsi, les deux sont liés.

Par ces quelques mots, j'aimerais rendre hommage à cet homme qui non seulement a travaillé sur la physique, a été prix Nobel, a découvert des méthodes spécifiques sur la résonance hertzienne mais qui, profondément humaniste, a aussi toujours lutté pour les droits humains, pour le droit des animaux. Et qui, par sa grande sincérité, s'est toujours levé de façon indéniable pour les luttes des intellectuels et des idées politiques, et même pour les réfugiés politiques et scientifiques.

Dans le 5e arrondissement, 1, rue du Val-de-Grâce, sera apposée une plaque et je ne peux qu'être heureuse pour lui et pour sa famille de cette reconnaissance de la Ville de Paris.

Merci à vous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC, pour votre très belle intervention qui me permet de revenir, moi aussi, sur la vie d'Alfred Kastler.

Le parcours de cet homme méritait, vous l'avez dit, d'être rappelé par une plaque à son domicile, dont le texte sera le suivant : "Au 1, rue du Val-de-Grâce, dans cet immeuble a vécu Alfred Kastler (1902-1984), prix Nobel de physique (1966), humaniste engagé".

Ce projet a été voté à l'unanimité au Conseil du 5e arrondissement et ce projet est soutenu par l'Ecole normale supérieure qui veut rendre hommage à l'un de ses anciens élèves.

D'abord, Alfred Kastler a eu une carrière scientifique assez exceptionnelle, brillante. Reçu premier à l'agrégation de physique, ensuite docteur en physique, il a été maître de conférences puis professeur de physique à l'Université de Paris et à l'Ecole normale supérieure. Il deviendra ensuite président de l'Institut d'optique théorique et appliquée et sera élu à l'Académie des sciences en 1964.

La consécration de sa carrière de scientifique interviendra deux ans plus tard, en 1966, avec le prix Nobel de physique. Un détail qui me touche en tant qu'universitaire, car je sais combien la recherche est collective, c'est que lorsqu'il a reçu ce prix Nobel, il a regretté que son ami et collègue Jean Brossel, avec qui il avait développé la méthode pour laquelle il était récompensé, ne soit pas cité. C'est assez rare pour être mentionné. Le pompage optique qu'ils ont mis en valeur est à l'origine du laser que nous connaissons pour ses applications scientifiques, et médicales en particulier.

Mais comme vous l'avez rappelé, Madame MARKOVIC, et comme son fils aime à le dire, il n'était pas seulement un brillant enseignant-chercheur, car il adorait enseigner, un brillant scientifique, mais également un poète et un humaniste engagé. Il s'opposera à l'armement nucléaire, à la guerre d'Algérie et à la guerre du Vietnam, il s'engagera en faveur de la condition animale - comme vous l'avez dit et vous l'avez même cité, ce dont je vous remercie - avec la volonté de développer des méthodes alternatives à l'expérimentation animale et de lutter contre l'élevage intensif. Ce sont tous ces visages que Paris se rappellera à travers cette plaque.

J'en profite également pour préciser qu'avec la restructuration de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris, dans le 5e arrondissement, l'entrée de l'école, qui est aujourd'hui rue Vauquelin, se fera désormais par la place Alfred Kastler. Oui, il existe déjà une petite place Alfred Kastler, qui sera beaucoup mieux mise en valeur par cette nouvelle ouverture de l'école. Elle sera exactement et rigoureusement placée entre l'Ecole normale supérieure et l'E.S.P.C.I. Un bel exemple pour nos étudiantes et nos étudiants qui pourront s'inspirer des engagements et de la carrière scientifique de cet être d'exception.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 402.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 402).

2021 DASES 251 - Adoption du Plan parisien d'action pour l'enfance et la jeunesse 2020-2026 élaboré avec l'association "Unicef France" (6e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 251 : adoption du Plan parisien d'action pour l'enfance et la jeunesse 2022-2026 élaboré avec l'association "Unicef France".

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est aujourd'hui le 18 novembre, Journée de lutte contre le harcèlement scolaire et également Journée européenne de l'abolition des violences sexuelles envers les enfants, à deux jours du 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, que nous examinons le Plan parisien d'action pour l'enfance et la jeunesse.

Une journée particulièrement symbolique donc, et qui doit nous rappeler toutes les dimensions de l'action réellement en faveur des droits de l'enfant : la protection contre les violences de tous ordres et, dans le même temps, l'affirmation de leur place au sein de la cité et de la nécessité de permettre leur participation pleine et entière dans des modalités adaptées à leur âge et à leur niveau d'information.

Et la participation, ce critère essentiel, que ce soit aux affaires de la cité, aux décisions qui les concernent, dans les institutions où ils sont accueillis, est généralement considérée comme la pierre de touche qui caractérise réellement l'approche des politiques publiques par les droits de l'enfant, qui les présente de part en part.

Il est ainsi prévu de créer un Conseil parisien des enfants qui sera, je l'espère, l'occasion pour ses membres de nous dire leurs attentes et de faire des propositions. Plus largement, les enfants sont pleinement intégrés à la démarche participative dans l'élaboration des politiques publiques dans le P.L.U. des enfants, et surtout dans l'élaboration déjà largement engagée du Schéma parisien de protection de l'enfance.

Nos devoirs sont d'autant plus importants envers ces enfants lorsqu'ils sont accueillis par l'A.S.E. et que nous assurons les responsabilités de protection qui incombent aux parents. Il est d'autant plus fondamental de créer un espace d'écoute qui leur permette de parler dans la certitude que leurs propos seront pris en compte. Cela suppose un investissement très fort des professionnels qui les accompagnent et j'espère qu'ils pourront le faire dans de bonnes conditions.

La participation des enfants, c'est aussi leur donner…

Excusez-moi, il y a beaucoup de murmures.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien aller à la buvette, si vous voulez continuer à parler, il n'y a pas de problème, elle est toujours ouverte.

Mme Geneviève GARRIGOS. - La participation des enfants, c'est aussi leur donner la possibilité de faire du bénévolat, en dépit de leur minorité, par le biais de la Fabrique de la Solidarité.

Vous avez aussi voulu, chère Dominique, lutter de manière transversale contre le non-recours auprès des parents aussi bien que des enfants, s'agissant des soins psychiatriques et de santé mentale, et vous avez bien fait. C'est faire œuvre d'émancipation que d'informer les enfants des services qui peuvent les aider à faire respecter leurs droits en cas de besoin, et notamment le droit à la santé.

Lutter contre la stigmatisation de ces services importants, faire connaître, comme vous le faites, les sites et les numéros d'aide aux enfants face au harcèlement scolaire, face aux situations de danger, et le travail avec les familles autour du soutien à la parentalité, notamment à l'heure du numérique, voilà autant de pistes qui ne peuvent que renforcer la capacité des enfants à vivre pleinement leur vie et l'ensemble de leurs droits.

Je note aussi deux points qui me semblent importants et sur lesquels nous devrons être là aussi particulièrement vigilants : le droit à l'école de tous les enfants du territoire parisien sans exception, tant il peut être difficile à faire respecter pour certains publics particulièrement précaires, et l'intégration du droit à un environnement sain, s'agissant particulièrement de la qualité de l'air dans l'optique d'être en 2030 pleinement respectueux des recommandations de l'O.M.S.

Madame la Maire, faire de Paris une ville pleinement respectueuse et amie des enfants, comme nous le sommes déjà et comme nous entendons l'être par le biais de ce plan auprès de l'Unicef, cela dépend de toutes et de tous, et nous entendons prendre pleinement notre part à ce travail. Le plan qui nous est proposé est riche de promesse. A nous de faire en sorte, par son application et par notre capacité à écouter les besoins et les attentes exprimés par les enfants, que ces promesses deviennent réalité.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes appelés à voter le Plan parisien d'action sur l'enfance et la jeunesse pour le renouvellement de notre label "Ville amie des enfants" de l'Unicef, et ce projet de délibération est d'autant plus symbolique à la veille de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre.

Agir pour l'enfance et la jeunesse, c'est s'intéresser à une multitude de sujets. C'est être dans une double dimension, à la fois dans la recherche d'un socle commun de valeurs et de services que l'on veut garantir aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes, et en ayant également conscience des différences et des inégalités qui subsistent et différencient leur trajectoire : des différences de genre, des différences sociales, des différences territoriales.

Pour y répondre, il est nécessaire d'aborder le sujet de façon transversale et c'est l'approche favorisée par ce plan, il faut le saluer.

Le développement de l'enfant entrecroise beaucoup de problématiques. Il y a, par exemple, l'accès à un apprentissage de qualité et, vous le savez, nous avons encore de grandes inégalités scolaires à Paris. Mon collègue Jean-Noël AQUA l'expliquait très bien, il y a quelques minutes. Mais il y a aussi l'accès à une alimentation de qualité, à une offre de santé accessible, à des loisirs sportifs et culturels. Il y a la sécurité et le bien-être des enfants, chez eux et à l'extérieur.

Mais pour tous ces objectifs ciblés par le plan que nous examinons, il y a un incontournable, ce sont les personnels qui interviennent dans l'ensemble de ces domaines auprès des enfants. Favoriser une offre de santé accessible aux enfants, c'est aussi intervenir fortement pour les services de santé scolaire à Paris. Garantir la sécurité de tous les enfants à l'extérieur, mais surtout à domicile dans leur environnement intrafamilial, c'est agir pour revaloriser et améliorer les conditions de travail des agentes et agents qui interviennent dans le champ de la protection de l'enfance.

Il y a aussi de nombreux points sur lesquels notre Ville a su progresser et élaborer des dispositifs adaptés, et je pense qu'il faut le saluer. Notamment, nous en parlions encore mardi, ce sont les apports de la convention pour le logement d'abord ; ils vont permettre de renforcer les mesures à destination des jeunes sortis de l'Aide sociale à l'enfance en matière d'hébergement d'urgence et d'accès à un logement pérenne, parce qu'un jeune sur quatre en situation de rue et né en France est passé un jour par l'Aide sociale à l'enfance. Un quart !

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, France 2 a consacré une soirée à la protection de l'enfance, un téléfilm inspiré du livre et de la vie de Lyes LOUFFOK suivi d'un débat. Lyes LOUFFOK, militant des droits de l'enfant, membre du Conseil national de la protection de l'enfance appelait, à l'issue de cette soirée très poignante, à ne pas être tristes mais en colère, une colère saine et légitime.

Comme dans d'autres domaines, c'est vrai, la Ville de Paris n'est pas dernière de la classe, loin de là. Mais pour les enfants placés, nous nous devons d'être encore meilleurs, de ne laisser aucun jeune sans contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans, de garantir un accompagnement des enfants par des personnels qualifiés en nombre suffisant.

En résumé, il y a dans ce plan beaucoup d'ambitions, certaines sont en très bonne voie pour aboutir, mais d'autres doivent nous rappeler qu'il est nécessaire de nous engager toujours plus fortement pour les enfants, et pour ceux et celles qui travaillent auprès d'eux quotidiennement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme cela a été dit précédemment, cette question de l'enfance, de la protection de l'enfance et de la protection de la jeunesse est essentielle. Je pense que tout le monde a été marqué par ce film qui est passé sur France 2 et qui retrace la vie de Lyes LOUFFOK. Il retrace aussi de façon poignante l'irresponsabilité de nos politiques publiques vis-à-vis de l'enfance, avec toutes les failles terrifiantes des systèmes d'Aide sociale à l'enfance des départements.

Il est d'autant plus important de redoubler d'efforts pour veiller à ce que nos politiques publiques à Paris progressent. La situation n'est pas égale d'un département à un autre et il est important de le rappeler. Nous avons eu de longues occasions d'aborder tous les enjeux de la protection de l'enfance à Paris, cela ne veut pas non plus dire que l'on n'a pas des marges de progression.

Il est donc important à chaque fois de redoubler d'efforts, à la fois en termes de prévention, c'est-à-dire de faire connaître le 119, de faire connaître et intervenir auprès des écoles et des familles dans tous les quartiers, et ne pas se cantonner aux quartiers et aux arrondissements où il y a déjà énormément de travailleurs sociaux, de P.M.I. et de relais pour aller vers les familles. Il faut bien penser qu'y compris dans les quartiers de l'Ouest parisien, il peut y avoir de la maltraitance sur enfant. La maltraitance sur enfant n'est pas propre à une classe sociale, elle est également présente, quels que soient les milieux sociaux. Sur cette tâche, il faut continuer, il faut l'amplifier pour bien protéger les enfants.

Il y a aussi toute la réflexion sur les enfants placés. Comment assume-t-on véritablement de mettre les moyens ? C'est à la fois recruter des familles prêtes à accueillir des enfants, parce que les familles volontaires ne sont pas toujours en nombre suffisant ; il faut qu'elles soient accompagnées et formées, mais il faut aussi accepter qu'elles soient contrôlées et ne pas se dire qu'avec un enfant placé, la responsabilité départementale est à ce moment-là déchargée.

Le département reste le tuteur, il reste le responsable de l'enfant placé, et les contrôles et les suivis sont à renforcer. Car quoi de plus monstrueux qu'un enfant victime de violences, alors qu'il a d'ores et déjà peut-être été abandonné ou victime de violences et qu'il se retrouve à nouveau victime de violences dans une famille de placement qui est censée le protéger. Ce travail-là doit être également renforcé à tout prix.

Puis il y a aussi toute la problématique des enfants qui arrivent à l'âge adulte, à leurs 18 ans, avec l'angoisse de ce passage. Vous savez, Madame VERSINI, qu'un sujet qui me tient à cœur est cette question des contrats jeunes majeurs. Qu'en est-il de la question des contrats jeunes majeurs ? Vous nous avez dit à plusieurs reprises que le Département de Paris était, à la différence des autres départements, un département qui accordait le plus de contrats jeunes majeurs. Le problème est : combien de jeunes ont demandé un contrat jeune majeur et combien en ont eu ? Ce sont aussi ces chiffres qu'il faut évaluer. Ce qui est important pour nous, ce n'est pas simplement le "quantitatif brut", c'est le ratio entre ceux qui ont besoin d'un dispositif et ceux qui vont finalement pouvoir accéder à un dispositif.

Il en va de même pour les mineurs isolés. La question n'est pas de se satisfaire et de se dire qu'on a augmenté fortement la prise en charge des mineurs isolée, parce qu'il est par ailleurs de notoriété que Paris est une ville capitale et qu'il y a donc beaucoup plus de jeunes mineurs isolés qui viennent à Paris par rapport à d'autres départements. La question est : est-ce que nous arrivons à assumer notre obligation départementale qui est de ne pas laisser un seul jeune à la rue ?

Je tiens d'abord à vous remercier car, à chaque fois que les associations me transmettent des cas de jeunes à la rue et que je vous interpelle, une solution finit par être trouvée. Certes, ce n'est pas dans la nuit même, mais dans les quatre à cinq jours qui suivent et j'espère qu'on va pouvoir ainsi continuer.

J'invite d'ailleurs les associations à transmettre à chaque fois aux élus les situations problématiques auxquelles elles sont confrontées pour que nous, élus, puissions aussi relayer et en même temps être informés de la réalité sur le terrain. Car il est insupportable de savoir qu'un jeune peut être abandonné à la rue, quelle que soit sa situation administrative bien évidemment, et on sait hélas que la situation est toute particulière pour les mineurs étrangers.

Je crois que j'ai dépassé mon temps de parole et je m'arrêterai là.

Je vous en remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chères collègues, pour l'intérêt que vous portez à ce Plan parisien d'action pour l'enfance et la jeunesse 2020-2026 qui répond aux demandes de l'Unicef, qui nous a fixé des critères et qui a souhaité vérifier nos actions, les actions de Paris et de toutes les autres villes qui postulaient pour ce label "Ville amie des enfants", et nous avons répondu à toutes leurs demandes. Mais entre deux labellisations, puisque Paris a le label "Ville amie des enfants" depuis la création de ce label en 2002, tous les cinq ou six ans, on doit repostuler et montrer que l'on a progressé, voire que l'on est allé dans des directions nouvelles recommandées par l'Unicef.

Geneviève GARRIGOS a fait la démonstration d'un certain nombre d'actions qui vont dans le sens des demandes de l'Unicef, c'est-à-dire de donner la parole aux enfants, aux jeunes, de les faire participer aux politiques publiques. On a vu le P.L.U. Pour le Schéma de prévention et de protection de l'enfance - je vous le présenterai au vote du Conseil de Paris de décembre et j'espère que ce sera un débat très intéressant -, nous avons construit le nouveau Schéma de prévention et de protection de l'enfance pour les enfants qui nous sont confiés placés ou qui sont dans leur famille mais pour lesquels nous avons des éducateurs qui les suivent.

Nous avons donc mis en place une consultation des enfants - c'est la première fois que cela se fait en France - et sur la base de cette consultation et des propositions des enfants, on a retenu leurs propositions, ainsi que celles des professionnels. Parce que jusque-là, on construisait le schéma uniquement avec les professionnels et maintenant il y a la parole des enfants. L'association "Repères", que vous connaissez bien, Madame SIMONNET et les autres, les anciens de l'A.S.E. ont été aussi complètement impliqués dans la participation du schéma.

D'ailleurs, je n'ai plus la date en tête mais tous les groupes politiques et vous, Madame SIMONNET, en tant que vous-même, vous avez reçu une invitation pour participer la semaine prochaine au dernier COPIL, au comité de pilotage de ce schéma, et je vous invite à y venir.

J'ai la bonne nouvelle de vous dire que l'Unicef nous renouvelle le label "Ville amie des enfants" pour toutes les actions que nous faisons habituellement et pour toutes les nouvelles qui les ont particulièrement intéressés. Par exemple, le Plan d'alimentation durable les a beaucoup intéressés parce que c'est une progression pour le bien-être des enfants, mais c'est aussi le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants dont on a beaucoup parlé et la Charte parisienne des droits de l'enfant qui visait à se donner un cap à partir de la consultation que l'on a fait auprès des enfants.

Je voulais donc vous dire ce 20 novembre que rien n'est jamais parfait, mais je pense que ce label montre que Paris progresse et ne cesse de progresser.

Je dirai quand même un mot - il y a eu plusieurs débats et c'est normal parce que ce sont les enfants qui vivent les choses les plus difficiles - sur les enfants qui sont placés, qui sont confiées à l'Aide sociale à l'enfance. Vous savez que c'est 4.800 enfants parisiens ou mineurs non accompagnés, dont 34 % de mineurs non accompagnés qui nous sont confiés par la justice. Nous les accompagnons, je tiens à le dire et je l'affirme, en proposant à tous ceux qui le veulent un contrat jeune majeur. Il n'y a pas de jeune qui demande un contrat jeune majeur qui n'en ait pas ou alors c'est que quelque chose ne va pas et il faut revenir vers moi. Sinon tous les jeunes qui le veulent ont un contrat jeune majeur qui les amène jusqu'à leurs 21 ans. Et dans le nouveau schéma, on va écrire que tous les jeunes ont un contrat jeune majeur jusqu'à leurs 21 ans et au-delà, si certains veulent aller au-delà en fonction de leur projet étudiant, professionnel, etc. Donc, je pense que c'est une grande avancée.

Les contrats jeunes majeurs, c'est une grande avancée que l'on a faite ensemble. Il n'y en avait quasiment pas avant 2014, on a progressé tout le long du mandat et on est là vraiment en ligne. Cela concerne de façon égale les mineurs non accompagnés, puisque nous avons autant d'enfants, de jeunes mineurs non accompagnés qui ont un contrat jeune majeur que de mineurs dont les parents sont résidents en France et qui nous sont confiés. Donc, à Paris, il n'y a pas de discrimination entre enfants, comme c'est le cas dans beaucoup de départements.

Et je veux dire aussi que vous avez raison, Danielle SIMONNET, sur la question des familles d'accueil sur laquelle il faut être très vigilant. Je peux vous dire qu'à Paris, on n'a pas la main qui tremble. Il y a des cas où nous avons interrompu des contrats de famille d'accueil qui ne correspondaient pas dans leurs comportements ou autres, parce qu'il y a à Paris un contrôle permanent, c'est clair.

Et je voulais vous dire également que ce film très bouleversant de Lyes LOUFFOK, qui a été placé dans des conditions invraisemblables car c'est à peu près la succession de toutes les erreurs qu'une Aide sociale à l'enfance peut faire pour ce qui s'est passé pour cet enfant qui est maintenant un jeune homme de 25 ans…

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien conclure, Madame la Maire.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vais conclure.

Oui, je suis passionnée…

Je veux dire qu'il a raison. C'est bien que l'on nous rappelle que cela existe, parce qu'il ne peut pas y avoir d'Aide sociale à l'enfance, d'A.S.E. dans laquelle il n'y ait pas une fois tout qui ne marche pas sur un enfant, comme c'est arrivé avec lui. Cela peut arriver et c'est pour cela qu'il faut que l'on soit vigilant et que le contrôle est absolument indispensable.

Mais vous verrez que le prochain schéma que je vous présenterai en décembre correspond, je pense, à toutes vos demandes et à tout ce que l'on essaie de faire depuis 2014.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci pour votre passion.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 251.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, sous vos applaudissements. (2021, DASES 251).

2021 DASES 284 - Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux du centre maternel Ledru-Rollin Nationale (13e) à l'association "Marion La Main Tendue". - Avenant n° 1 à convention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 284 : convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du centre maternel Ledru-Rollin-Nationale à l'association "Marion La Main Tendue". C'est l'avenant n° 1 à la convention.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour la Journée nationale contre le harcèlement scolaire, il y a ceux qui proposent des numéros verts et des codes PIN, et il y a celles et ceux qui proposent la mise à disposition à titre gratuit d'un local pour l'ouverture d'une maison "Marion La Main Tendue" dans le 13e arrondissement.

"Marion La Main Tendue", c'est quoi ? C'est qui ? C'est une association créée par Nora FRAISSE, la maman de la jeune Marion qui s'est donné la mort suite à du harcèlement scolaire.

C'est le deuxième lieu qu'elle ouvre en France et c'est une vraie avancée pour notre ville, pour les enfants qui sont victimes de harcèlement scolaire, qui n'ont pas d'endroits ou trop peu d'endroits où se tourner. On l'a dit et on le redit, malheureusement la médecine scolaire étant ce qu'elle est, le manque de psychologues fait que les enfants ont finalement peu d'espaces ou pas assez dans lesquels ils peuvent parler de ce dont ils sont victimes. Mais parfois ont-ils même conscience d'être victimes de ce harcèlement ?

Il y a aussi la détresse et la souffrance des parents, de la communauté éducative, de toutes celles et tous ceux qui interviennent dans l'éducation des enfants. On le sait, ce que l'on appelle les signaux faibles sont très difficiles à repérer pour un enfant, surtout à l'adolescence où les enfants changent, où leur vie évolue, où ils ont envie aussi de construire leur propre personnalité peut-être en dehors du cocon familial. Ce sera donc un lieu ressources pour toutes ces personnes.

Voilà, c'était simplement pour souligner, mettre à l'honneur l'existence et l'ouverture de ce lieu qui a été inauguré ce matin.

Juste un petit point. On inaugure un lieu ce matin pour lequel on vote le projet de délibération ce soir. Par principe de démocratie, il serait préférable que l'on soit d'abord d'accord tous ensemble pour faire les projets et qu'ensuite on inaugure ces lieux.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE, pour cinq minutes.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme cela a été très utilement rappelé tout à l'heure par Dominique VERSINI, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants.

Je rappelle que ce plan répond à un double enjeu : premièrement, diffuser une large culture des droits de l'enfant pour mieux lutter avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de Paris contre les violences faites aux enfants ; deuxièmement, renforcer la protection des enfants parisiens contre toutes les formes de violences, que celles-ci soient physiques, psychologiques ou sexuelles et ce, dans tous les lieux qu'ils fréquentent.

Ce plan parisien fait suite à une consultation réalisée à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, auprès d'un groupe représentatif de 170 enfants parisiens qui ont rédigé la Charte parisienne des droits de l'enfant signée par la Maire de Paris le 20 novembre 2020, et dans laquelle ils ont notamment demandé à être mieux protégés contre toutes les formes de violences, parmi lesquelles le harcèlement entre enfants, le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement.

Vous le savez sans doute, la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a posé le droit à une scolarité sans harcèlement. Aucun élève, aucun enfant ne doit subir de la part d'autres élèves des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits, à sa dignité ou d'altérer à sa santé physique ou mentale.

Or, malgré cette évolution législative, la dernière enquête sur le sujet, réalisée en mars dernier par l'I.F.O.P. en partenariat avec l'association "Marion La Main tendue", montre que le harcèlement est, je cite : "Un phénomène perçu par les personnes interrogées comme étant en augmentation, 95 %, pas appréhendé à sa juste mesure par les pouvoirs publics, 92 %, et de grande ampleur en France, 89 %." Plus inquiétant encore peut-être, 41 % des personnes interrogées ont indiqué avoir déjà été victimes de harcèlement scolaire.

Camille NAGET l'a dit et je vais aller vite. L'association "Marion La Main Tendue" a été créée par Nora FRAISSE après le décès de sa fille Marion, âgée de 13 ans, des suites d'un harcèlement particulièrement violent dans son école. Elle a ouvert une "Maison de Marion" à Orsay, dans l'Essonne, en décembre 2020. L'association y accueille, prend en charge et accompagne les enfants victimes de harcèlement et leur famille, mais aussi les enfants harceleurs, ce qui est très important. Elle intervient aussi dans les établissements scolaires de proximité pour prévenir les situations de harcèlement via des formations dédiées.

Lors de notre séance d'octobre, le Conseil de Paris a voté l'octroi d'une subvention de 45.000 euros à l'association "Marion La Main Tendue", visant à lui permettre de développer une action similaire à Paris au bénéfice de tous les enfants parisiens. La Ville a identifié un lieu pouvant être mis à disposition. Ce lieu se trouve au sein du Centre maternel Ledru-Rollin-Nationale, rue Nationale dans le 13e arrondissement, cela a été dit.

Imaginée par Nora FRAISSE, avec sa formidable énergie, avec son engagement, cette seconde "Maison de Marion" - on espère bien sûr qu'il y en aura beaucoup d'autres sur tout le territoire français - va bénéficier à tous les Parisiens. C'est un outil magnifique, généreux, un outil de plus dans le dispositif global dont se dote résolument la Ville, sous l'impulsion de Dominique VERSINI pour garantir les droits des enfants.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci pour vos interventions. C'est un sujet dont on a beaucoup parlé aujourd'hui, mais c'est normal parce que c'est un sujet qui nous concerne tous en tant que parent, en tant que grand-parent - je pense à moi -, et parce qu'aujourd'hui tout enfant peut se voir harceler ou cyber-harceler, tout enfant peut être mis en danger et tout enfant peut risquer sa vie.

Nora FRAISSE, sa fille, elle l'a retrouvée pendue, à 13 ans ! Vous vous rendez compte, c'est absolument effrayant. Elle s'est relevée et elle a décidé d'aider les autres parents à ne pas vivre cela et c'est ce qui est vraiment important.

C'est la deuxième "Maison de Marion" de France et je pense qu'il y en aura d'autres partout, comme à une époque des Maison des adolescents se sont développées partout.

Vous avez raison, Camille NAGET, on vous le présente aujourd'hui, alors qu'on l'a ouvert ce matin. Mais ce n'est vraiment pas du tout un manque de respect pour notre Assemblée, c'est que l'on n'était pas du tout sûr d'avoir l'accord de la Préfecture de police pour l'ouvrir pour des raisons de sécurité et on l'a finalement eu. Bien sûr, j'en suis confuse, je m'en rends bien compte, mais l'idée était que l'on ne perde pas de temps et que cela puisse démarrer.

D'ailleurs, ils ont déjà reçu des appels aujourd'hui et eu des rendez-vous de familles. Je dis que c'est dans le 13e mais c'est pour tout Paris. Donc je vous invite, mes chers collègues élus, à rendre visite à la "Maison de Marion". En plus, c'est un lieu très symbolique, c'est dans une maison maternelle qui accueille une cinquantaine ou une soixantaine de femmes qui sont prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance avec leurs enfants, parce qu'elles ont besoin d'être protégées pour des raisons de violences conjugales subies, etc. Il y a aussi une crèche en bas et la "Maison de Marion" est située en haut. C'est à la fois formidable pour les femmes qui sont là et qui en bénéficient, et pour tous les acteurs parisiens.

D'ailleurs, il y a vraiment l'unanimité aujourd'hui. Une Secrétaire d'Etat était présente, il y avait la Vice-présidente de la Région et cet après-midi Jean-Michel BLANQUER est passé. La lutte contre le harcèlement, c'est transparti, cela concerne tout le monde. On est tous en danger, les enfants sont tous en danger. Donc je crois que

c'est bien, on a fait cela et c'était juste notre devoir. On a eu la chance d'avoir un local que l'on peut mettre à disposition gracieusement.

En tout cas, merci à tous. Et surtout n'hésitez pas, dans ses engagements, Nora FRAISSE pourra aller de mairie d'arrondissement en mairie d'arrondissement pour faire un débat, pour répondre aux parents, aux professionnels. Il n'y a vraiment pas de problèmes, c'est la maison de tout le monde, de tous les arrondissements.

Merci, mes chers collègues.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 284.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté encore une fois à l'unanimité. (2021, DASES 284).

Bravo, Madame VERSINI.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission. Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, sa présidente.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

La 7e Commission s'est réunie le 9 novembre dernier pour examiner une vingtaine de projets de délibération et quatre vœux.

Nous avons dans un premier temps abordé les projets de délibération relatifs à la délégation d'Arnaud NGATCHA, avec notamment l'organisation du "Forum 0 carbone", le 30 novembre prochain, l'œuvre hommage au poète kazakh Abaï Kounanbaïouly - excusez-moi mais j'ai toujours des difficultés à prononcer les noms - offerte à la Ville de Paris et qui sera installée au square des Poètes dans le 16e, ou encore l'accueil d'une artiste persécutée dans son pays à la Cité internationale des arts, dans le cadre du programme ICORN et j'interviendrai sur ce sujet un peu plus tard.

Pierre RABADAN nous a ensuite présenté un projet de délibération relatif aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, la subvention proposée par la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs au titre de l'événement célébrant le sport et l'olympisme organisé au Trocadéro cet été.

Ce sont aussi des projets de délibération qui concernent le sport de proximité, afin d'aider les structures sportives à surmonter la crise sanitaire avec des prolongations d'occupation temporaire du domaine public, et des projets de délibération qui consacrent Paris capitale du sport, des subventions à la Fédération française de judo, de ju-jitsu, kendo à l'occasion du Paris Grand Slam, ainsi qu'à la Fédération française d'athlétisme.

Nous avons également évoqué les projets qui visent à renforcer les liens entre la culture et le sport, l'évolution du dispositif "Paris Sport Vacances", ainsi que des subventions à des associations portant des projets sportifs et culturels ou qui s'adressent à des personnes en grande exclusion. Il y a aussi l'attribution de la dénomination "Eudy Simelane" au T.E.P. situé rue Olivier-Métra dans le 20e. Enfin, Karim ZIADY nous a présenté les projets de délibération visant à attribuer des subventions à 11 associations sportives locales.

Nous avons ensuite examiné les projets de délibération relatifs à la délégation d'Anouch TORANIAN qui concernent essentiellement le financement de projets issus du budget participatif, ainsi que des subventions au titre de l'engagement associatif et citoyen.

Les vœux, dont nous aurons l'occasion de débattre plus amplement, concernent notamment le bilan de l'événement organisé au Trocadéro cet été, une question sur la Solideo, ainsi qu'un soutien au maire de Riace.

A l'instar des autres commissions, et comme cela a déjà été rappelé par mes collègues présidents et présidentes, Jacques BAUDRIER nous a présenté les travaux réalisés sur les équipements parisiens, dont la qualité a été grandement saluée par les élus des différents groupes.

Je profite également de cette introduction pour vous inviter toutes et tous à venir apporter votre soutien à la cause des femmes yézidies, victimes oubliées d'un génocide perpétré par les hommes de Daech. A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le jeudi 25 novembre, la 7e Commission vous invite à l'auditorium de l'Hôtel de Ville pour la projection et le débat autour du film de Aly YEGANEH, "Le silence de Sibel", qui revient sur la tragédie de ces femmes torturées, violées et réduites à l'esclavage sexuel. Je compte sur votre présence nombreuse.

Pour finir, permettez-moi de joindre ma voix à celle des organisations internationales et des O.N.G. qui appellent la Pologne et le Bélarus à respecter leurs obligations en vertu du droit international et à garantir la sécurité,

la dignité et la protection des droits des personnes bloquées à la frontière, notamment en permettant l'accès de l'aide humanitaire. La vie de personnes, quelle que soit leur origine, ne devrait jamais être monnaie d'échange pour régler des différends entre des Etats.

Je vous souhaite de bons débats. Merci à tous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2021 DGRI 41 - Conditions d'accueil de la résidente ICORN de la Ville de Paris. - Convention pluriannuelle tripartite 2021-2022 avec la Fondation Cité internationale des arts (CIA) et subvention (2.600 euros).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 41 : conditions d'accueil de la résidente ICORN de la Ville de Paris et convention pluriannuelle tripartite 2021-2022 avec la Fondation Cité internationale des arts et une subvention de 2.600 euros.

De nouveau, la parole est à Geneviève GARRIGOS, pour cinq minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis sa création il y a quinze ans, le réseau international ICORN recueille, protège et accompagne des femmes et des hommes persécutés et empêchés d'exercer leur activité artistique dans leur pays d'origine.

Fidèle à sa tradition de ville refuge, Paris accueillera cette année sa sixième résidente, Mme Jannatun Nayeem PRITY, écrivaine, artiste et activiste originaire du Bangladesh. La Ville de Paris s'engage à offrir à cette jeune écrivaine un havre de paix et de sécurité, où elle pourra vivre et travailler sans craindre d'être censurée, voire réduite au silence.

Nous pouvons aujourd'hui accueillir cette artiste à Paris grâce à la mobilisation à nos côtés de la Cité internationale des arts que je tiens à remercier. A l'instar de ses prédécesseurs, Jannatun Nayeem PRITY sera hébergée au sein de l'un de ces 325 ateliers logements aux côtés d'artistes du monde entier exerçant dans leur discipline.

Avec l'Atelier des artistes en exil ou encore la Maison des journalistes, la Cité internationale des arts figure parmi ces nombreuses structures parisiennes engagées pour la protection de celles et ceux qui sont contraints de fuir leur pays pour pouvoir continuer à exercer leur art.

Fidèle à sa volonté d'être toujours aux côtés de celles et ceux qui défendent la liberté et les droits humains, Paris a fait le choix de rejoindre le réseau des villes ICORN dès 2015. C'est de fait un honneur et une tradition pour notre ville d'offrir aux artistes du monde entier la possibilité de travailler. Milan KUNDERA, Pablo Picasso, Marjane SATRAPI, Angel Parra, pour n'en citer que quelques-uns, toutes et tous ont contribué à l'essor culturel de la France.

Nous le savons, les écrivains, les journalistes et les artistes sont en première ligne lorsque des régimes autoritaires ou des groupes répressifs mettent un frein à la liberté d'expression. Les artistes sont des cibles lorsqu'ils relayent des idées et des critiques qui souvent défient les normes et les conceptions sociales existantes. Cela peut les exposer à la censure, aux persécutions, à l'emprisonnement ou à la mort. En 2021, 215 artistes et 353 journalistes ont été emprisonnés dans le monde, 17 artistes et 37 journalistes ont été assassinés pour avoir exercé leur activité et exprimé leurs droits à vivre en liberté.

Jannatun Nayeem PRITY est une jeune écrivaine bangladaise qui a déjà écrit de nombreux romans, notamment des récits sur la guerre, et dont le travail a été récompensé par l'Unicef en 2017. En 2018, elle donnait une interview dans le "Daily Observer", l'un des plus grands quotidiens du Bangladesh et indiquait : "Je fais l'objet de beaucoup de pressions et de menaces. Mais en tant qu'écrivaine, ceux qui essaient de vous faire peur, ce sont en fait ceux qui ont peur de vous. Et c'est bien pour cela que je ne les laisserai jamais m'empêcher de faire mon travail. Je ne les crains pas, ce sont eux qui ont peur de moi." C'est une très belle raison pour laquelle nous pouvons être très fiers de l'accueillir à Paris.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour cinq minutes.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Monsieur l'adjoint à la Maire.

Mes chers collègues, Geneviève GARRIGOS a fait une présentation très complète sur l'ICORN, ce réseau international des villes refuges qui a été créé en 2006 en Norvège et qui bénéficie d'un studio à la Cité internationale des arts. Et lorsque Geneviève GARRIGOS a mentionné la jeune femme bengali qui vient d'être choisie par le jury, cela m'a rappelé, en discutant tout à l'heure avec Bénédicte ALLIOT, l'excellente directrice de la Cité internationale des arts, que quand Bertrand DELANOË était Maire de Paris, avec Anne HIDALGO et Pierre SCHAPIRA, nous avions accueilli le prix Sakharov et Simone de Beauvoir, la femme de lettres bengali Taslima NASRIN. Donc c'est une deuxième femme bengali que le prix ICORN a choisie aujourd'hui et qui sera en effet accueillie.

Mon intervention n'était pas simplement pour faire un point d'histoire, mais c'était juste pour vous demander d'envisager un effort sérieux pour que la modeste subvention de 2.600 euros soit augmentée sérieusement en 2022.

En effet, accueillir, c'est le rôle de ce processus et évidemment c'est sauver une vie de femmes et d'hommes qui sont exilés, réfugiés et dans un très grand danger. Cependant, accueillir c'est bien, c'est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant. Car toute femme ou tout homme, toute personne qui arrive d'un pays où elle a été maltraitée, où elle a été en danger de mort est très traumatisée et a donc besoin d'être accompagnée.

C'est un vœu que je formule auprès de M. NGATCHA, avec le soutien de Mme GARRIGOS je pense, qui connaît bien le sujet, pour que la subvention de 2.600 euros, qui est extrêmement modeste, puisse connaître un essor important pour permettre en effet à ces femmes et à ces hommes exilés, réfugiés, d'être accompagnés et pas seulement accueillis dans un studio de la Cité internationale des arts.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, chère Geneviève, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Christophe, tout d'abord je vous remercie vivement pour votre intervention sur ce projet de délibération qui permet de mettre en exergue les moyens mis en place par la Ville de Paris, afin d'assurer l'expression de la liberté artistique. Je voudrais associer d'ailleurs ma collègue Carine ROLLAND, avec qui je travaille notamment sur ce point.

Tout a été dit de façon très complète, notamment par Geneviève GARRIGOS et par vous, cher Christophe, sur le dispositif et évidemment sur l'histoire qui lie la Ville de Paris à ce réseau, donc je ne vais pas revenir dessus.

Je vais revenir sur la question que vous m'avez posée et qui est le montant. J'entends ce que vous m'avez dit et je regarderai cela avec attention. Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 41).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien du Maire de Riace, Domenico Lucano.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 89 est relatif au soutien du maire de Riace, Domenico LUCANO.

La parole est à Mme Antoinette GUHL pour deux minutes.

Mme Antoinette GUHL. - Chers collègues, ce vœu est un soutien clair, net, sans ambiguïté au maire de Riace, Domenico LUCANO, injustement et lourdement condamné pour avoir accueilli des migrants. Sa condamnation résonne comme une injustice majeure aux oreilles des humanistes du monde entier. "La solidarité n'est pas un délit", pouvions-nous entendre hier soir à la Bourse du travail, où la salle était comble pour accueillir Mimmo LUCANO.

Condamné pour avoir inventé un système d'accueil des migrants, pour avoir fait la preuve que cet accueil était non seulement un acte d'humanité mais permettait aussi à tout un village de rouvrir ses écoles, ses commerces et de retrouver une nouvelle jeunesse. Il lui en a fallu du courage, de l'imagination, de la détermination pour montrer qu'ouvrir des maisons aux volets fermés à des migrants qui s'échouaient sur sa plage était non seulement possible mais souhaitable. Il lui en a fallu du courage et de la force pour résister aux violences et aux menaces mafieuses, dont lui et sa famille ont été victimes pendant de longues années. Aujourd'hui, c'est la justice italienne qui fait défaut dans cette chaîne de solidarité en condamnant lourdement Domenico LUCANO pour délit de solidarité.

A l'heure où certains préfèrent construire des murs plutôt que d'ouvrir leurs bras, j'en appelle à votre humanisme. Ce vœu est un vœu de soutien à un élu honnête et courageux, qui n'a agi qu'au nom de l'intérêt général et qui est un exemple dans le monde entier.

Je vous invite donc toutes et tous à le voter.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je veux tout d'abord remercier chaleureusement l'ensemble des élus du groupe Ecologiste pour leur mobilisation en faveur de Domenico LUCANO ou Mimmo LUCANO, maire de Riace, ce petit village de Calabre, depuis 2004.

Domenico LUCANO a été arrêté le 1er octobre 2018 pour aide à l'immigration clandestine. Il avait impulsé une politique d'accueil et d'intégration qui a eu pour effet de revivifier la vie de sa commune désertée par ses habitants. En prenant ses responsabilités de maire et tous les risques que lui dictait sa conscience, Domenico LUCANO a démontré que des solutions positives pouvaient être trouvées, loin, très loin des discours anti-migrants portés par les partis populistes d'extrême droite.

Dans toute l'Europe, il est devenu un exemple du courage, de l'humanisme, du volontarisme. Et dans le monde, il est connu comme la preuve que les valeurs les plus profondes, celles de notre continent l'Europe, ont encore un sens. Elu d'un village de 1.800 âmes, il a été désigné quarantième personnalité la plus influente au monde par le magazine "Fortune".

Depuis son arrestation, la Mairie de Paris comme l'ensemble des associations de défense des droits de l'homme ont tenu, à travers différentes prises de position publiques à exprimer toute sa solidarité au maire de Riace. Hier encore, en sa présence, une soirée de solidarité a été organisée à Paris, à laquelle je me suis rendu pour le saluer, lui réaffirmer tout le soutien de notre Assemblée et lui dire tout simplement de tenir bon.

C'est donc dans la logique et la lignée de ce soutien que le Conseil de Paris est amené aujourd'hui à voter ce vœu qui vient rappeler notre engagement collectif et celui de l'ensemble des groupes de la majorité lors du précédent mandat.

Paris se tient aux côtés de Mimmo LUCANO. Ensemble, je vous invite évidemment à voter largement ce texte amendé. Grazie mille.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Vous acceptez l'amendement, Antoinette ? Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 89 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Pardon, une explication de Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous avions déjà déposé conjointement avec le groupe "Génération.s" un vœu de soutien à Mimmo LUCANO, il y a exactement trois ans en novembre 2018. A ce moment déjà, la justice italienne avait décidé de le suspendre de son poste de maire et de l'obliger à quitter sa commune.

Nous demandions, entre autres, que la médaille de la Ville de Paris lui soit décernée et que la Mairie de Paris agisse et s'adresse au Gouvernement français, à l'ensemble des réseaux des maires et au maire de Rome, et aussi qu'elle le reçoive officiellement à l'Hôtel de Ville. Il avait été partiellement satisfait par un vœu de l'Exécutif et je suis contente d'apprendre par la voix d'Hermano SANCHES RUIVO que les attendus ont bien été réalisés, car nous n'en avons jamais eu le retour, comme bien trop souvent dans le cas des vœux qui restent lettre morte.

Aujourd'hui, à l'issue d'une cavale judiciaire, Mimmo est accusé d'avoir accordé une carte d'identité à une Nigériane, non-résidente de Riace pour qu'elle puisse faire soigner son enfant, et pour des irrégularités dans la passation de marchés publics qui allaient à des coopératives dans lesquelles travaillaient des exilés. Sa condamnation à la peine exorbitante de treize années de prison est scandaleuse.

Personne n'est dupe, ce dont est accusé Mimmo, c'est bien de délit de solidarité. C'est bien pour sa politique exemplaire d'accueil des migrants qu'il est poursuivi, parce que ce modèle viable et humain n'est pas supportable pour la droite et l'extrême droite italienne, et encore moins pour la mafia. La gauche italienne comme la gauche européenne ne s'y trompent pas et le mouvement de solidarité s'organise dans toute l'Europe avec des soirées, comme celle du 17 novembre dont vous venez de parler.

Le groupe Communiste votera donc ce vœu, auquel nous aurions aimé être associés. Et si cela avait été le cas, nous aurions demandé que notre Ville aille au-delà et lui accorde la Citoyenneté d'honneur.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 amendé déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 352).

D'accord. Ne prend pas part au vote le groupe Changer Paris.

2021 DJS 148 - Attribution de la dénomination Eudy Simelane au terrain d'éducation physique (T.E.P.) situé rue Olivier-Métra (20e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 148 : attribution de la dénomination Eudy Simelane au terrain d'éducation physique situé rue Olivier-Métra dans le 20e.

La parole est à Mme Antoinette GUHL pour cinq minutes maximum.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'attribuer la dénomination Eudy Simelane au terrain d'éducation physique rue Olivier Métra. Ce T.E.P. situé au cœur du 20e, dans un quartier populaire, va porter le nom d'une femme footballeuse, lesbienne assumée, d'une femme noire sud-africaine, morte en 2008 après avoir subi un viol dit correctif, des hommes s'autorisant à violer pour corriger ce qu'ils considèrent être une dérive sexuelle.

Rendre hommage à une femme victime d'une attaque terrible lesbophobe témoigne aujourd'hui du combat que nous menons à Paris pour l'égalité, et nous rappelle qu'aujourd'hui encore, ici, à Paris même, des personnes parce que lesbiennes sont insultées et violentées trop souvent.

En France, en 2020, ce sont 1.590 crimes et délits anti-LGBTQI selon l'Observatoire des inégalités. Ce chiffre cache 30 % de violences physiques, 1,5 % de viols et agressions sexuelles. Au niveau international, l'homosexualité est encore illégale dans plus de soixante-dix pays et condamnée par la peine de mort dans encore six pays.

Le combat pour l'égalité est donc toujours nécessaire et cette dénomination y contribue. Nous voterons donc pour ce projet de délibération.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je donne la parole à Geneviève GARRIGOS sur le même projet de délibération.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, confrontée à la politique d'Apartheid dès son plus jeune âge, Eudy Simelane s'est particulièrement distinguée par sa combativité, son courage et son travail. Elle intègre l'équipe nationale sud-africaine féminine de football, après avoir suivi son frère en entraînement dès l'âge de 5 ans, à une époque où très peu de femmes pratiquaient ce sport.

Par la suite, elle s'impose comme l'une des plus grandes sportives de sa génération, attirant les foules dans les stades, alors qu'elle portait le maillot de capitaine de l'équipe des Banyana Banyana. Symbole de réussite pour l'ensemble de sa communauté, elle partage son amour du ballon rond avec les jeunes de sa ville en entraînant pas moins de quatre équipes locales.

Surnommée "le diamant" par son entourage, elle se distingue par son humour, prenant toujours du plaisir à marquer de beaux buts, à plaisanter, à taquiner ses coéquipières sur le terrain. Eudy Simelane est aussi l'une des premières femmes ouvertement lesbienne à militer en Afrique du Sud pour les droits humains en général, et pour les droits des personnes LGBTQIA+ en particulier, malgré les menaces qui pesaient sur celles osant braver l'ordre prétendument moral, c'est-à-dire l'ordre patriarcal.

Aussi, nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, au moment de porter le vœu de cette dénomination au sein de ce Conseil, vœu qu'avec mes collègues du groupe Paris en Commun nous avions proposé et fait adopter au conseil d'arrondissement du 20e. C'est avec beaucoup de fierté que nous vous proposons aujourd'hui d'inscrire sur le fronton d'un équipement sportif municipal du 20e, le nom d'une femme noire, figure emblématique du football et de la lutte contre le sexisme, les LGBTphobies et les discriminations. Une femme de courage qui partageait son amour du foot avec les jeunes du quartier qui l'avait vu naître.

Eudy Simelane a été retrouvée morte dans le lit d'un ruisseau de la ville qui l'a vu naître. C'était le 27 avril 2008, elle avait 31 ans. Son corps, criblé de coups de couteau assénés par ses boureaux, portait les stigmates du viol "correctif" qui lui a été infligé pour la "guérir de son homosexualité".

Sa mort violente permet une prise de conscience mondiale de l'ampleur et de la réalité de ces fameux viols dits "correctifs" car elle n'était pas un cas isolé. Pendant les dix ans qui ont précédé sa mort, au moins 31 lesbiennes ont été assassinées dans des conditions similaires à la suite d'un viol. Des crimes sadiques, visant les lesbiennes, les homosexuels et les personnes transgenres en Afrique du Sud, des crimes bénéficiant d'une quasi-impunité, les hommes ayant violé des lesbiennes étant encore trop souvent considérés comme des héros par leurs pairs pour essayer de remettre ces femmes dans le droit chemin.

Depuis ce crime odieux, nous avons pleuré Endy et de nombreuses autres lesbiennes assassinées dans des contextes similaires. Les lois ont changé, les meurtriers d'Eudy Simelane ont été condamnés, mais les changements de mentalité prennent du temps. La mobilisation reste nécessaire et nous souhaitons aussi par cette nomination rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui combattent ces violences dans tous les pays où elles sont encore courantes, en particulier en Afrique du Sud.

C'est la vie d'Eudy Simelane, ses combats, ses prouesses sportives, son engagement auprès des autres que nous voulons honorer aujourd'hui et nous nous devons de rappeler aussi que ses engagements et sa visibilité lui ont coûté la vie.

La dénomination d'un équipement sportif de proximité, particulièrement symbolique pour ses liens avec les valeurs de respect, d'égalité et de partage nous permet aujourd'hui d'honorer sa mémoire. Et nous souhaitons associer à cette démarche les associations et groupes qui font vivre justement à la fois sa mémoire et notamment le club de foot (Inaudible).

Nous avons souhaité que des événements sportifs évocateurs de son nom, de ses valeurs et de ses combats s'y déroulent régulièrement, afin de faire connaître au grand public, et notamment aux plus jeunes, l'humanisme et le courage de cette femme exceptionnelle, pour qu'elle puisse reposer en puissance et continuer d'éclairer le monde.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne évidemment la parole à Pierre RABADAN pour répondre aux oratrices.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup Antoinette GUHL et Geneviève GARRIGOS.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments qui nous ont poussés, j'allais dire, en tout cas qui nous ont incités fortement à attribuer cette dénomination du nom d'Eudy Simelane et le destin tragique qui a été le sien et qu'il fallait souligner. Je suis content que beaucoup dans cette Assemblée l'aient écouté attentivement et l'aient entendu.

Cette dénomination hautement symbolique poursuit notre volonté de participer activement à la féminisation de l'espace public et de faire connaître ces histoires, aussi tragiques soient-elles, et le parcours de cette personne absolument remarquable, comme cela a été raconté par Geneviève GARRIGOS.

Evidemment on parle là d'un assassinat abject qu'il ne faut pas banaliser et qui a été celui dont a fait l'objet Eudy Simelane, vous l'avez dit, Geneviève GARRIGOS, pour le fait d'être homosexuelle et de défendre ses droits et ceux de celles qu'elle représentait.

C'est avec beaucoup de satisfaction évidemment que nous portons ce projet de délibération. Je voulais remercier l'ensemble des personnes qui ont proposé son nom, les associations, vous les avez citées, Geneviève GARRIGOS, et l'ensemble des élus en Conseil d'arrondissement qui ont porté cela…

Il y a beaucoup de bruit, mais pas le bon pour le coup.

Je voulais remercier aussi l'adjoint aux sports qui s'est associé à ce projet de délibération.

Je voudrais vous dire que, pour nous, il est essentiel de donner aussi des noms d'équipements sportifs à des personnes, et à des femmes en particulier pour rééquilibrer des dénominations qui sont trop souvent le nom d'hommes, même s'ils ont eu un parcours marquant dans le milieu sportif et aussi lorsqu'ils sont le symbole de répression et de discriminations très fortes et encore plus quand ils le payent de leur vie.

Je vous remercie beaucoup et j'espère que cette dénomination sera votée à l'unanimité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, cher Pierre RABADAN, comme vous le souhaitiez. (2021, DJS 148).

2021 DJS 149 - Subvention (20.000 euros) à la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation du Paris Grand Slam les 16 et 17 octobre 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 149 : une subvention à la Fédération française de judo, de jiu-jitsu, kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation du Paris Grand Slam les 16 et 17 octobre dernier.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le week-end du 16 au 17 octobre dernier s'est tenue la 50e édition du Paris Grand Slam à l'Accor Arena de Bercy organisée par la

Fédération française de judo, de jiu-jitsu, kendo et disciplines associées, créée en 1946. Cette compétition de judo est devenue un événement majeur dans le calendrier international du fait de son label "Super coupe du monde".

Dans une année olympique, il est l'un des tournois qualificatifs pour le rendez-vous organisé tous les quatre ans. Depuis 2009, ce tournoi fait partie des quatre tournois du Grand Chelem et ce sont plus de 15.000 spectateurs qui se sont déplacés à l'Accor Arena pour assister aux combats et soutenir les judokas français sur les deux jours de compétition.

Avec plus de 346.000 licenciés, elle demeure néanmoins la 4e fédération sportive française et l'une des plus influentes dans le judo mondial. Nous pouvons être fiers de compter parmi les dix plus grands champions de tous les temps le n° 1, Teddy RINER, deux fois champion olympique et dix fois champion du monde, et le n° 3 David DOUILLET, deux fois champion olympique et quatre fois champion du monde. Ce classement prend en compte les victoires en Coupe du monde et aux Jeux olympiques.

La Fédération française de judo est également l'une des fédérations les plus pourvoyeuses de médailles aux Jeux olympiques et paralympique ou dans les compétitions internationales. Lors de ce Paris Grand Slam 2021, elle a rapporté 14 médailles. C'est une bonne nouvelle avant l'échéance des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Cette subvention par le biais de ce projet de délibération est un soutien supplémentaire à un grand événement rassemblant les champions de la Fédération française de judo et invitant des champions internationaux à participer à des compétitions de haut niveau. Cela favorise en plus les liens avec les jeunes générations de sportifs et leur permet de rencontrer à cette occasion leurs idoles, les anciennes et nouvelles générations de champions, pendant les séances de dédicaces lors de cette manifestation. Et qui sait peut-être susciter des vocations et inciter les jeunes à la pratique du sport dans le cadre des objectifs de l'héritage des Jeux.

De plus, les arts martiaux sont aussi une école de la vie, voire une philosophie où on apprend le respect de l'autre, le courage, la politesse ou le contrôle de soi, et cela pour promouvoir par ses membres le respect de l'éthique sportive et l'application des principes enseignés par le code moral des arts martiaux, le code du Bushido. Tout cela construit également la confiance en soi. L'éducation par le sport, l'éducation pour la tête, l'esprit et le corps.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

La parole est à Pierre RABADAN pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de faire gagner un peu de temps à cette Assemblée, tant les propos rapportés par Delphine MALACHARD DES REYSSIERS sont conformes à la réalité et je la remercie de son intervention pour valoriser ce tournoi.

Juste pour remettre dans le contexte, il se tient d'habitude au mois de février mais il a été annulé compte tenu de la situation sanitaire. Je veux saluer la volonté de la Fédération de le maintenir. Parce qu'il s'agit de l'un des quatre tournois du Grand Chelem de la Fédération internationale, il était donc important, même dans des circonstances différentes, de maintenir au mois d'octobre ce tournoi très important pour nombre de judokas français, y compris ceux qui sont en devenir, vous l'avez souligné.

C'était aussi le 50e anniversaire et c'était particulièrement important. Il a permis à quelques athlètes français de s'illustrer. C'est aussi l'occasion saluer la porte-drapeau Clarisse AGBEGNENOU et l'ensemble de l'équipe de France pour les résultats qu'ils ont eus à Tokyo, en espérant qu'ils seront encore plus réussis à Paris.

Je vous propose évidemment de soutenir ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 149.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 149).

2021 SG 59 - Subvention de la Délégation interministérielle aux Grands Événements Sportifs (D.I.G.E.S.) à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'éco-responsabilité des événements organisés dans l'espace public.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 59, l'amendement n° 90 et les vœux n° 91 et n° 91 bis.

Il s'agit d'une subvention de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs à la Ville de Paris, au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cet été, pendant toute la durée des Jeux olympiques et paralympiques organisés à Tokyo, les Parisiennes et les Parisiens ont eu le plaisir de profiter d'un grand complexe sportif installé de façon temporaire dans les jardins du Trocadéro.

Après des mois de confinement, nous avons effectivement fait le choix d'offrir à toutes celles et ceux qui ne sont pas ou peu partis en vacances, ainsi qu'aux Français et touristes étrangers en visite à Paris, un grand événement populaire et familial dédié à la célébration du sport et des Jeux olympiques et paralympiques.

Marqués par une année particulièrement morose et longtemps privés d'activités sportives, les Parisiennes et les Parisiens ne s'y sont pas trompés. Près de 210.000 personnes se sont ainsi pressées au Trocadéro tout l'été pour participer à de multiples animations sportives, initiations et démonstrations gratuites accessibles à toutes et tous.

Pour m'y être moi-même rendue en famille, je peux vous dire que cette grande fête du sport, alors que la météo parisienne n'était pas vraiment au beau fixe, a aussi été l'expression pour toutes celles et ceux qui y ont participé de grandes bouffées d'air frais et de liberté retrouvée. Les rires, les sourires, la joie étaient bien au rendez-vous.

Paris était à nouveau en fête au cœur d'un lieu emblématique de la Capitale au pied de la tour Eiffel. Véritable succès populaire, l'événement a été imaginé pour le grand public avec la retransmission des compétitions et des temps forts des Jeux olympiques puis paralympiques organisés à Tokyo, des rencontres avec les athlètes et la célébration des médailles, et j'ai pu y retrouver de nombreux amis et collègues justement.

Dans une démarche solidaire, la Ville a par ailleurs fait le choix de déployer des actions sportives ciblées pour certains publics prioritaires. Pour les enfants qui ne partent pas en vacances, près de 400 petits Parisiens et Parisiennes inscrits dans les centres de loisirs ont eu l'opportunité de s'initier à de nouvelles activités et de participer à des animations gratuites dans un cadre de carte postale connue du monde entier. Les enfants restés à Paris ont par ailleurs bénéficié de sessions d'initiation au skateboard, nouvelle discipline olympique.

Près de 300 jeunes issus d'instituts médico-éducatifs parisiens ont pu être accueillis également pour profiter du spectacle et des animations dans cette enceinte dédiée aux sports totalement accessible aux personnes en situation de handicap. Des actions spécifiques ont également été menées en direction du public féminin et des seniors.

Ainsi, cet événement a été l'occasion pour de très nombreux Parisiens et Parisiennes, toutes classes sociales et générations confondues, fans de sport, pratiquants réguliers ou amateurs, de découvrir ensemble de nouvelles activités sportives, d'assister à des démonstrations de haut niveau, de prendre du plaisir et de partager l'émotion des grandes compétitions internationales.

Le soutien financier de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs, à cette initiative fédératrice qui a permis avant tout de célébrer le sport accessible au plus grand nombre, prend ainsi tout son sens.

Je vous remercie donc, chers collègues, de bien vouloir voter en faveur de ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Aminata NIAKATÉ, qui en profitera pour présenter l'amendement n° 90 et le vœu n° 91 de son groupe.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avions eu cet été un vif débat autour de ce projet de stade éphémère au Trocadéro, projet qui s'inscrit dans le cadre du plus vaste projet tour Eiffel.

Le projet de délibération soumis à notre examen proposait alors de développer et de promouvoir, en plein cœur des jardins du Trocadéro et en lieu et place de ses fontaines, la pratique sportive à travers la retransmission des plus grandes compétitions sportives - autrement dit une "fan zone" - mais également par la mise en place d'initiations et de démonstrations sportives à destination du grand public.

Pour enrichir la programmation de ce stade éphémère, ce projet de délibération donnait également à tout organisme à but lucratif ou non lucratif la possibilité d'organiser des événements pouvant être de nature promotionnelle ou commerciale, la tarification pouvant aller de 10.000 à 50.000 euros par jour.

Une majorité de ce Conseil s'était émue de cette emprise temporaire et avait voté contre ce projet de délibération. Malgré cette indication très claire, l'Exécutif décidera de passer outre la volonté du Conseil de Paris et organisera tout de même les événements décriés.

Ce stade éphémère, privé d'une partie de ses financements, verra donc finalement le jour. Aujourd'hui, par le présent projet de délibération, après que les portes ont été en quelque sorte fermées cet été, on revient un peu par la fenêtre pour trouver de nouveaux financements a posteriori avec cette demande de subvention de 500.000 euros.

Si nous ne voulons pas priver la Ville de Paris de cette subvention, notre groupe trouve tout de même un peu facile cette manière de passer en force, puis de nous mettre devant le fait accompli. Allons-nous voir pousser d'autres installations éphémères sans que le Conseil de Paris n'en soit averti au préalable ? C'est une inquiétude en tout cas que nous avons.

Nous voterons tout de même ce projet de délibération. Toutefois, nous aurions souhaité plus de transparence sur l'organisation de cet événement, sur son coût - pour ma part, j'ai découvert seulement à l'occasion de ce projet de délibération que le budget de cette opération était de 2.775.000 euros - et sur le marché passé avec l'entrepreneur ayant installé la structure éphémère occupant le domaine public.

Nous souhaiterions aussi connaître le bilan final de cette opération. Vous prévoyez d'en faire un dans le cadre de la convention de subventionnement avec l'Etat. Les Conseillers de Paris apprécieront certainement de recevoir la même information : c'est le sens de l'amendement que nous avons déposé.

Par ailleurs, les deux projets de délibération de cet été et celui-ci ont fait un certain nombre de références, soit à la Charte parisienne pour des événements écoresponsables, soit à la Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs. Dans le prolongement de cette intention, nous avons déposé un vœu rattaché qui formule un certain nombre de demandes, à savoir :

- que la signature et le suivi de la Charte pour des événements écoresponsables à Paris deviennent obligatoires pour tout événement faisant l'objet d'une convention d'occupation de l'espace public ;

- que les organisateurs d'événements sportifs s'engagent plus particulièrement à suivre la Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements sportifs et mentionnent cet engagement dans les conventions d'occupation de l'espace public passées avec la Ville ;

- que la Ville s'engage à accompagner et évaluer le suivi de ces chartes pour tous les événements faisant l'objet d'une convention d'occupation de l'espace public ;

- que les événements sportifs liés aux Jeux olympiques et paralympiques soient désormais prioritairement organisés dans les quartiers populaires et dans des équipements et lieux adaptés et non sur des espaces verts, et qu'aucune nouvelle structure éphémère ne soit installée sur un espace vert classé ou en zone urbaine verte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en juillet dernier, le Conseil de Paris avait voté contre le projet de délibération qui autorisait la Ville de Paris à financer par des A.O.T. les événements sportifs de l'été sur la place du Trocadéro. Un dispositif éphémère a toutefois été installé sur cette place et dans ces jardins du 17 juillet au 13 septembre.

Notre groupe Changer Paris, tout comme la majorité des élus du Conseil de Paris, avait voté contre ce projet de délibération pour plusieurs raisons.

D'abord, cette décision d'utiliser pour ne pas dire défigurer la place du Trocadéro s'est faite, comme l'avait rappelé le maire du 16e, Francis SZPINER, sans aucune concertation de la mairie du 16e arrondissement, au mépris de toute règle démocratique.

Aussi, nous l'avions déjà dit avec les élus du 16e en juillet et même avant, ces installations éphémères allaient créer beaucoup de nuisances, de travaux, de pollution et cela n'a pas manqué. Tout cela a représenté beaucoup d'argent gaspillé pour de l'éphémère et au mépris de la tranquillité des riverains qui en ont payé le prix dans tous les sens du terme.

Aujourd'hui, comme si rien ne s'était passé, comme si ni les Verts ni le groupe Changer Paris n'avaient voté contre ce projet éphémère nuisible et coûteux, vous revenez à la charge en nous proposant de voter une convention qui autorise la D.I.G.E.S. à subventionner a posteriori vos erreurs de cet été.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous ne pouvons que voter contre ce projet de délibération, car cette subvention de 500.000 euros de la D.I.G.E.S., faut-il le rappeler, sort de la poche du contribuable. En responsabilité, les Conseillers de Paris que nous sommes ne pouvons accepter que le contribuable français ou parisien paye pour les erreurs de la majorité parisienne.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire au mois de juillet dernier lors du débat sur les Jeux olympiques, l'héritage des Jeux doit se concrétiser autrement que par toutes ces nuisances. C'est par des équipements durables qui profiteront à plusieurs générations de Parisiennes et de Parisiens, à l'image par exemple de la salle de sport Halimi que vous nous avez refusée en octobre dernier.

Concernant l'amendement déposé par le groupe Ecologiste de Paris, le groupe Changer Paris votera favorablement. Nous ne pouvons, en effet, que souscrire à la demande d'un bilan financier de cette opération qui viendra mettre des chiffres précis sur la facture que paieront les Parisiens pour cet événement qui a défiguré le Trocadéro et qui les a tellement gênés.

S'agissant du vœu et du vœu bis proposé par l'Exécutif, nous y souscrivons si et seulement si cela peut nous éviter à l'avenir de subir des événements nuisibles et polluants, tels que ceux du Trocadéro cet été.

Enfin, nous serons vigilants quant à l'effectivité de la représentation de tous les groupes politiques du Conseil de Paris dans le groupe de travail proposé auquel nous souhaitons participer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est au président M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - On ne va pas refaire le match mais tout de même. Quand j'entends ici parler de pollution et de nuisances quand on a un événement au cœur du Trocadéro en pleines vacances et que l'on a beaucoup de personnes qui partent en avion à l'autre bout de la planète, est-ce qu'on calcule le CO2 de ces personnes ?

Mais comparons, comparons ! Là, il s'agit…

Monsieur ALPHAND, si vous voulez faire comme Mme DATI et couper tout le temps la parole…

Ecoutez, je demande une suspension de séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La suspension de séance est de droit demandée par un président de groupe. Deux minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures huit minutes, est reprise à vingt heures dix minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

2021 SG 59 - Subvention de la Délégation interministérielle aux Grands Événements Sportifs (D.I.G.E.S.) à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021 (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise et la parole est redonnée au président M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je disais que la pollution atmosphérique est beaucoup plus importante générée par les voyages en avion l'été que par des enfants, qui n'ont pas la chance de partir en vacances et qui, par l'action de la Ville, peuvent venir célébrer les Jeux olympiques, célébrer les champions, participer à des activités populaires. Que l'on ne nous mente pas…

Je demande une suspension de séance !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors, on est parti pour une suspension de séance de 30 secondes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures onze minutes, est reprise à vingt heures douze minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

2021 SG 59 - Subvention de la Délégation interministérielle aux Grands Événements Sportifs (D.I.G.E.S.) à la Ville de Paris au titre des grands événements sportifs internationaux de l'été 2021 (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise, la parole est au président BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Si je fais des suspensions de séance, c'est pour que les personnes qui ont besoin de se calmer sortent et aillent se calmer à la buvette.

La réalité, c'est que nous avons des personnes dans cet hémicycle qui sont gênées et qui n'osent pas dire, et c'est un mensonge, qu'ils n'apprécient pas que des événements populaires, attirant des jeunes de toute la Région Ile-de-France et notamment des quartiers les plus populaires, puissent se passer chez eux. C'est cela, la vérité !

Or, la vérité, c'est que le Trocadéro, la tour Eiffel, le Champ-de-Mars ne sont pas votre propriété : c'est la propriété de tous les Français et ce sont des lieux reconnus mondialement et qui sont à l'image de toute la France. Ce n'est ni la propriété de Mme DATI, ni la propriété de M. SZPINER, ni la propriété de M. GOUJON. C'est la propriété de tous les Français !

Alors, le projet de délibération demande une subvention de l'Etat de 500.000 euros. J'ai moi-même exprimé, lors du débat d'orientations budgétaires, le besoin de l'accompagnement de l'Etat auprès des collectivités. J'ai d'ailleurs entendu M. LISNARD, nouveau président de l'A.M.F. issu de la droite républicaine, dire la même chose au Congrès des maires : nous avons besoin de l'accompagnement de l'Etat. Eh bien, je vois, ici à Paris, que la droite ne suit pas les propos de M. LISNARD en votant contre les subventions de l'Etat quand il y en a au Conseil de Paris.

Puis je voudrais dire une chose. Nous allons accueillir les Jeux olympiques en 2024 - il nous reste à peu près deux ans et demi - et nous avons besoin d'une vraie dynamique populaire qui mette en mouvement l'ensemble des fédérations, qui mette en mouvement l'ensemble de la population, et pour cela nous avons besoin de ce type d'événements. Parce que c'est avec ce type d'événements que finalement les Jeux olympiques seront la propriété de tout le monde et que tout le monde pourra s'en mêler.

Or, aujourd'hui, qui s'occupe des Jeux olympiques ? Le COJO, dans un monde un peu restreint, et s'il n'y a pas cet engouement populaire, évidemment le COJO continuera à faire des choses qui ne seront peut-être pas ce qu'on voudra.

Alors j'ai deux propositions, puisque ce projet de délibération sera peut-être demain, l'année prochaine, remis sur la table à l'occasion des Journées olympiques qui auront lieu le 23 juin.

L'année prochaine, nous avons aussi un événement très important à célébrer, et j'espère qu'il sera financé par l'Etat et soutenu par tous les groupes politiques : les 100 ans des premiers Jeux olympiques féminins qui ont eu lieu en 1911 au stade Pershing, organisés à l'initiative d'Alice Milliat, dont j'ai proposé d'ailleurs dans cet hémicycle un vœu pour que son nom soit accolé à la future Arena porte de la Chapelle. Ce serait un moment très fort de faire les Journées olympiques autour de ces premiers Jeux féminins, qui ont permis l'accès des femmes aux Jeux olympiques et qui permettent qu'en 2024, pour la première fois, nous aurons des Jeux olympiques à parité en termes de sports masculins et féminins.

Deuxième aspect intéressant, dont nous avons parlé avec Nicolas DUPEUX qui est directeur du P.O.P.B. AccorHotels Arena. C'est l'idée que, dans cette journée olympique, on mette aussi en avant les Jeux paralympiques. Nous avions débattu ici à plusieurs reprises justement de la mise en avant et l'égalité de traitement des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques. Pourquoi ne pas saisir aussi cette Journée olympique du 23 janvier prochain pour faire des grands Jeux paralympiques autour de l'AccorHotels Arena ? Je sais que le directeur en est tout à fait d'accord et qu'il est prêt à le mettre en dynamique, notamment avec Michaël JEREMIASZ, qui est un ancien champion olympique de tennis issu du 12e arrondissement et qui fait le lien notamment avec le sport santé et avec tous les jeunes.

Ces événements, c'est exactement cela. C'est faire le lien entre des sportifs de haut niveau qui viennent des quartiers populaires, les célébrer et relancer une dynamique populaire, et pourquoi pas demain avoir des futurs champions issus de ces quartiers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Effectivement, l'été dernier, durant les Jeux olympiques et paralympiques organisés à Tokyo, la Ville a fait le choix - il faut aussi dire après des mois de confinement - d'offrir à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens cette grande fête du sport dont on a parlé. Une fête du sport et de l'olympisme ouverte à toutes et à tous dans un lieu emblématique de la Capitale, face à la tour Eiffel.

Si on écoute la droite, cela aurait défiguré le Trocadéro. C'est ce qui a été dit littéralement : "défigurer la place du Trocadéro". Ce qui est faux, mais on sait que vous ne vous arrêtez pas aux mensonges, on a l'habitude.

Je ne reviendrai pas sur la dimension sociale et solidaire de cet événement, qui a été souligné par la présidente Geneviève GARIGOS. Un événement populaire, un événement fédérateur, gratuit, qui a attiré 5.000 personnes par jour et il faut quand même souligner ce succès.

Le président BONNET-OULALDJ a également souligné la dimension respectueuse de l'environnement de cet événement, et de fait ce n'est pas un hasard si la D.I.G.E.S. souhaite subventionner cet événement. Je tiens vraiment à souligner les efforts réalisés par la Ville pour inscrire cet événement dans une démarche forte en faveur

du développement durable et qui est parfaitement conforme aux préconisations de la Charte municipale des 15 engagements écoresponsables. Je vais donc en dire deux mots.

Les mesures mises en œuvre nous permettent aujourd'hui de souligner la qualité du dispositif qui a permis d'organiser un événement réellement pionnier en la matière, en limitant au maximum son impact environnemental. C'était une dimension forte du projet et je veux en souligner quelques points.

Performance unique et c'est un point qu'il faut souligner pour ce type d'événement : aucune bouteille plastique n'a été utilisée, grâce à la mise à disposition de fontaines à boire, de gourdes "Eau de Paris" et de gobelets qui étaient consignés à la fois pour les organisateurs et pour le public. C'est un engagement et une réalisation concrète qui nous fait espérer que ce type de dispositif va se multiplier à l'approche des J.O.P. de 2024 pour avoir des événements dont l'impact environnemental soit le plus limité possible.

Le tri sélectif des déchets a très bien fonctionné sur le site, grâce là encore à des actions de sensibilisation, à la mise en place d'une communication ludique sur les poubelles qui reprenait les codes du sport. Des matériaux pour le montage du site avaient été en partie récupérés, des places de stationnement vélo gratuites et sécurisées étaient mises à disposition.

Et puisque Mme BADAT-KARAM a parlé des travaux, effectivement des travaux ont été réalisés en amont de l'événement pour répondre aux besoins électriques du dispositif avec des raccordements au réseau de la ville ; c'est tout simplement pour être plus intelligents et, plutôt que d'installer des groupes électrogènes, c'est pour raccorder ce site au réseau électrique de la ville, ne pas avoir recours aux groupes électrogènes et être donc plus vertueux.

Ces investissements permettent d'ailleurs d'anticiper la configuration du site qui sera utilisé lors des J.O.P. de 2024. Quand j'entends Mme BADAT-KARAM parler d'argent, je cite, "gaspiller pour de l'éphémère", c'est absolument faux puisque nous réutiliserons ce site et il faut le souligner. Voilà encore une dimension de respect de l'environnement avec ce dispositif.

Enfin, on a parlé beaucoup, lors du dernier Conseil de Paris, des arbres à Paris et la totalité des arbres et des végétaux du site a été préservée grâce à la mise en place d'un système de coffrage amovible avec de la luminothérapie et du goutte-à-goutte. Voilà aussi des innovations qui nous permettent d'avancer sur cette dimension écoresponsable des événements, et notamment des événements sportifs.

Comme pour tous les grands événements sportifs, un bilan carbone est en train d'être réalisé. L'étude de l'empreinte environnementale permettra d'évaluer le budget nécessaire dans le cadre d'une éventuelle compensation carbone locale. On espère qu'il n'y en aura pas, mais si tel devait être le cas, ce sera précisé par le bilan carbone.

J'insiste, pour terminer, sur la dimension citoyenne de cet événement, dont le succès repose aussi sur la mobilisation des volontaires de Paris, il faut le dire. Et pour la première fois, une dizaine de personnes en situation de handicap ont été intégrées dans le programme des volontaires. Voilà encore une dimension tout à fait bénéfique à souligner dans cet événement.

Au regard donc de la qualité notamment environnementale, c'est ce sur quoi j'ai insisté, de cet événement très apprécié des Parisiennes et des Parisiens, à part celles et ceux qui sur les bancs de la droite se laissent aller à quelque passion triste, la D.I.G.E.S. souhaite subventionner cet événement et c'est ce que je vous propose de faire en votant favorablement ce projet de délibération SG 59.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il y a quand même un problème de méthode dans ce dossier. On est en séance du Conseil de Paris depuis mardi, je n'ai pas compté le nombre d'heures, mais cela sert à quelque chose ce que l'on délibère et vote ici ? Oui ou non ? On se pose quand même des questions.

Finalement, on a là un projet de délibération qui porte sur un événement qui a déjà eu lieu, pour lequel le Conseil de Paris ne s'était pas prononcé en faveur mais qui a quand même eu lieu. Donc c'est assez compliqué. C'est à se demander ce que l'on fait là et pourquoi on consacre autant d'heures à délibérer si la parole des élus ne sert à rien. Donc je ne comprends pas.

Oui, c'est une subvention interministérielle, mais pour un événement sur lequel le Conseil de Paris ne s'était pas prononcé en faveur. C'est un peu compliqué cette histoire…

Je pense avoir bien compris, j'ai lu le projet de délibération, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, mais je ne comprends pas comment on fonctionne.

Par ailleurs, ce que nous votons - la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs qui va donc accorder sa subvention sur l'événement qui a déjà eu lieu - prévoit dans la convention qu'il faut faire un bilan final de l'opération au plus tôt six mois après, c'est-à-dire demain, en décembre. Excusez-moi mais juillet, août, septembre,

octobre, novembre, décembre ! Cela fait quand même beaucoup d'incohérences. On ne peut pas fonctionner comme cela, ce n'est pas sérieux.

J'ai lu non seulement le projet de délibération mais les amendements et les vœux du groupe Ecologiste…

Excusez-moi, vous me demandez à moi de lire le projet de délibération ou vous demandez à l'Exécutif de relire ses projets de délibération ? A l'Exécutif ? Excusez-moi parce que j'ai lu. Avant la fin de mon intervention ? Vous me permettez quand même de terminer mon intervention, si ce n'est pas trop vous demander.

Bref, je trouve cela quand même assez incohérent.

En tous les cas, j'ai lu avec attention l'amendement et le vœu du groupe Ecologiste. Il y a quelque chose que je n'ai pas compris dans le vœu parce que vous demandez que ce bilan soit transmis en mars 2022, alors que la convention dit "dans six mois". Peut-être estimez-vous que cela paraît complètement illusoire qu'il puisse y avoir un vrai bilan ?

Ah ! Cela s'est terminé en septembre, en effet. Donc pourquoi pas.

Ce que je comprends, c'est que même si on peut être en désaccord - et je suis en désaccord avec l'organisation en tant que telle des Jeux olympiques -, ce n'est pas pour autant que je suis contre des manifestations sportives populaires à l'occasion de ces événements quand ils ont déjà eu lieu. Il ne faut pas mépriser les oppositions que l'on peut exprimer sur la façon dont les choses se sont déroulées.

Dans ce que je comprends, on ne peut pas à la fois vouloir préserver les espaces verts, et en même temps créer des événements qui ne peuvent, vu l'affluence, que détériorer les espaces verts. C'est ce que je comprends dans l'opposition du groupe Ecologiste qui propose dans leur vœu qu'on le fasse dans des espaces qui sont plus adaptés. D'où le vœu de l'Exécutif avec plutôt des "équipements sportifs" qui peuvent être soit minéralisés, soit en lieu clos, et qui du coup garantissent que l'on ne peut pas par notre événement prétendre être écoresponsable et en même temps porter atteinte à l'espace vert, aux arbres, malgré les précisions qui ont été données par M. JAMET-FOURNIER.

Je ne voterai pas ce projet de délibération parce que je trouve qu'on doit respecter autrement le fonctionnement démocratique qui doit être celui d'une assemblée délibérative qui délibère avant que les choses aient lieu et qui, quand la délibération refuse qu'un événement ait lieu, ne maintient pas l'événement.

Néanmoins, je voterai l'amendement et le vœu du groupe Ecologiste à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à toutes et à tous.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des propos, mais je voudrais redonner un cadre à ce qui s'est passé sur ce projet de délibération.

D'abord, nous n'avons pas délibéré en juin, avec une majorité qui s'est abstenue, contre un événement. Nous avons délibéré contre des conventionnements avec des organisateurs qui allaient utiliser cette plateforme qui, elle, ne nécessitait pas d'avoir une délibération favorable ou pas puisqu'elle était du ressort de la Ville. Ensuite, je rappelle que cet événement devait se dérouler en 2020 et qu'il a fallu attendre les prescriptions gouvernementales pour savoir si elle pouvait avoir lieu en 2021 et dans quelles conditions. Ce qui a expliqué, et je l'avais dit la dernière fois, la décision tardive de la mettre en activité.

Si vous pouvez me laisser terminer au lieu de dire comme d'habitude… Merci beaucoup.

Par ailleurs, effectivement sur ces conventionnements, une majorité a refusé. Donc nous avons trouvé un autre vecteur pour pouvoir organiser ces manifestations dans un cadre légal, ce qui a été le cas.

Et je rappelle que ces conventions avaient pour but principal de pouvoir faire des événements liés aux Jeux olympiques et paralympiques, mais pas uniquement puisqu'il y en a eu plusieurs autres, de manière ouverte et gratuite pour l'ensemble des gens qui pouvaient y assister. Sinon, nous étions obligés de rentrer dans un système de billetterie payante, que chacun aurait pu dénoncer en expliquant que cela avait dans ce cas moins de sens car ce serait beaucoup moins populaire. C'est ce que je voulais préciser.

M. JAMET-FOURNIER et Mme GARRIGOS ont été précis et je ne vais pas reprendre l'ensemble des points.

Toutes les précautions ont été prises, notamment sur les végétaux, et nous avons effectivement recouvert la fontaine du Trocadéro. Puis vous avez vu, suite au démontage, que tout a été mis en place pour respecter le lieu et faire en sorte que rien ne soit abîmé et c'est le cas aujourd'hui.

Il se trouve effectivement, Madame SIMONNET, que nous allons faire un bilan. Nous avons six mois. Si je compte bien, cela s'est arrêté le 13 septembre et nous sommes le 18 novembre, ce qui fait deux mois et quatre jours. Il nous reste donc encore un peu de temps et c'est pour cela que nous avons proposé, en échangeant avec le

groupe Ecologiste, de faire un bilan qui sera présenté en début d'année, au plus tard en mars 2022, pour rendre compte de ce qui s'est passé.

Je n'irai pas aller au-delà de la polémique et des raisons qui ont positionné chacun à donner un avis favorable ou défavorable, je veux juste redire que ce dispositif a été un succès absolument incontestable. Des images ont fait le tour du monde, il faut quand même en avoir conscience. A la sortie de la crise sanitaire, c'était donner une certaine image extrêmement positive de notre pays et de notre ville.

Il faut bien redire aussi que plus de 200.000 personnes ont assisté à des événements sur le site, dont un nombre très important d'enfants, et je tiens à remercier l'ensemble des fédérations qui se sont associées à ces moments d'animation pour faire découvrir la pratique sportive. Nous avons fait un événement populaire, comme le soulevait Nicolas BONNET-OULALDJ, et son succès est aujourd'hui incontestable.

Je pense que les nuisances ont été réduites au maximum. Il y a eu très peu d'activités en fin de journée, voire en début de soirée. C'est arrivé peut-être quatre jours sur les deux mois et demi et les remontées ont vraiment été minimalistes en termes de gêne.

Donc je crois qu'il faut se réjouir, comme le disait Nicolas BONNET-OULALDJ, quand on fait des choses qui fonctionnent. Nous avons respecté le cadre qui a été donné par ce Conseil. On a pu donner une image extrêmement positive de Paris et de la France, et on a fait surtout bénéficier le grand public d'événements ouverts qui ont valorisé le sport et sa pratique, et qui ont permis des moments de fête populaire.

C'est bien ce que nous voulons faire, dans le cadre des prochains événements, tout en gardant avec nous l'exigence qui doit être la nôtre sur ce genre d'événements en termes d'écoresponsabilité. Nous rendrons compte effectivement de tout ce qui a été fait en ce sens.

Je voulais redire que cela a été un vrai succès et que l'on propose aujourd'hui de voter une convention qui associe les services de l'Etat et de la D.I.G.E.S., la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs, parce qu'elle a participé au financement des nombreuses activités qui ont été nommées.

Je n'irai pas plus loin. Je pense que beaucoup a été dit sur ce sujet. Chacun fera le constat par rapport à la qualité de l'événement. Beaucoup d'entre vous ont été là et je les en remercie. Beaucoup l'ont soutenu. Même si certains ont pris des positions et des affichages ici, j'en ai vu pendant cet événement et il faut savoir parfois sortir aussi de ses postures.

Concernant l'amendement n° 90, Madame NIAKATÉ, nous ferons un bilan total de ce dispositif. En conséquence, je vous demande de retirer votre amendement parce que le bilan sera présenté en 7e Commission avant le mois de mars.

Concernant le vœu, comme vous le savez, nous allons proposer un vœu de l'Exécutif qui réaffirme notre volonté de réaliser des Jeux au service des territoires et de ses habitants. Donc je vous demande de retirer votre vœu au profit de l'Exécutif, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je demande au groupe Ecologiste de Paris s'il maintient son amendement n° 90 ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Il est retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je demande au groupe Ecologiste s'il maintient son vœu n° 91 ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Il est également retiré.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 353).

Et évidemment, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 59).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au budget des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 92 est relatif au budget des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Qui le présente pour le groupe GEP ?

Antoinette GUHL a la parole et elle seule, dans le silence le plus total.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le budget des J.O. s'élève à 7,3 milliards d'euros. Je rappelle qu'il était évalué à 6,2 milliards d'euros lors de la candidature aux J.O., donc un dépassement de 17 % est déjà enregistré.

Je reprends donc ces 7,3 milliards d'euros, et non seulement 3,9 milliards comme cela a été présenté lors du dernier conseil, et ces 7,3 milliards se répartissent ainsi :

- 3,4 milliards pour la Solideo, ce qui inclut le village des médias et le village des athlètes, partiellement financés d'ailleurs pour ces 3,4 milliards par le privé. Je crois que c'est 1,2 milliard, si j'en crois la Cour des comptes ;

- 3,9 milliards pour le COJOP qui devraient être financés par les recettes liées à l'événement, la billetterie et la publicité.

Nous découvrons par le projet de délibération DRH 30 qu'il existe un troisième volet de financement des J.O. qui est donc le budget de la Ville de Paris.

Nous demandons que la transparence soit faite sur ce budget par la requête suivante : qu'une annexe sur les engagements financiers de la Ville pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 soit présentée au budget primitif 2022, incluant tous les engagements hors bilan, "Solideo" et COJOP, et qu'un bleu budgétaire sur l'ensemble des moyens alloués par la Ville de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 lui soit présenté en décembre 2022, celui-ci devant préciser les moyens alloués directement par la Ville et ceux alloués via la "Solideo" et le COJOP, les moyens alloués à l'organisation des Jeux olympiques eux-mêmes et ceux dédiés à leur héritage.

Enfin, Monsieur l'Adjoint, je réitère la demande exprimée au dernier Conseil de Paris et pour laquelle je n'ai pas eu de réponse. Comme le demande la Cour des comptes, y a-t-il eu un accord entre l'Etat et la Ville de Paris sur le partage des éventuels dépassements budgétaires, s'ils étaient avérés à la fin des Jeux ? Puisqu'il y a eu une demande officielle sur ce partage, j'aimerais savoir si oui et quelle est la part de responsabilité de la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Pierre RABADAN a la parole.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Antoinette GUHL de remettre en perspective l'exigence qui est la nôtre sur les engagements des coûts liés aux Jeux olympiques, avec une petite précision dans l'augmentation des chiffres que vous avez annoncés.

La part du financement public dans cette augmentation est exactement la même. Il faut faire attention quand on manipule les chiffres. Même si vous l'avez précisé pour la part du COJOP et je ne dis pas le contraire, il faut bien redire que lorsqu'on parle de plus de 7 milliards pour les Jeux, qu'elle soit passée de 6,4 ou 6,9 ou 7,2 milliards, pour l'instant la part de l'engagement des deniers publics dans son ensemble, c'est-à-dire de l'Etat et des collectivités, est restée à 1,5 milliard sur l'ensemble des deux structures, la Solideo" et le COJOP. Je voulais donc le repréciser pour qu'il n'y ait pas de confusion sur les chiffres qui sont indiqués.

Vous nous demandez de la transparence et c'est notre volonté et notre engagement de faire des Jeux qui soient exemplaires sur cet aspect et nous nous y tiendrons. J'irai donc dans le sens de votre demande évidemment. C'est une implication de longue date prise par Anne HIDALGO, la Maire de Paris, dans l'engagement de la Ville sur un sujet de transparence budgétaire. C'est même un des piliers de la candidature et donc de l'organisation. Il y a beaucoup de contrôles, de la Cour des comptes, de l'Agence française anticorruption et de beaucoup de comités afférents à ces structures qui assurent la transparence. C'est pourquoi j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

On s'engage à produire effectivement un bleu budgétaire à propos de l'ensemble des moyens alloués par la Ville à l'organisation des Jeux, parce qu'il y aura bien sûr un coût de l'organisation des Jeux pour la Ville. C'est déjà un coût humain et vous avez fait référence à quelques emplois dans un cadre assez court qui seront créés pour bien organiser les Jeux et pour faire en sorte qu'ils soient faits dans les meilleures conditions et qu'ils n'engagent pas plus d'argent que cela devrait être le cas si nous avions des retards. C'est pour cela que nous avons besoin de cette expérience et de ce savoir-faire humain.

Comme vous le savez, nous avons aussi un programme d'héritage ambitieux puisque nous voulons en faire un événement qui compte pour les Parisiennes et les Parisiens dans la transformation de leur ville. Donc l'ensemble de la politique municipale s'articulera aussi autour de la ville, mais nous serons absolument transparents pour les moyens qui sont alloués.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Concernant votre dernière question sur les garanties, et j'en terminerai là, l'Etat va prendre le relais dans la loi de financement sur les éventuels déficits du COJO. Ce sera le cas en 2022, il s'y est engagé mais ce n'est pas encore traduit dans la loi.

Donc, j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 92 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 354).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une suspicion de conflits d'intérêt à la "Solideo".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 93 relatif à des suspicions de conflits d'intérêts à la "Solideo".

La parole est à David ALPHAND pour le présenter au nom de son groupe.

M. David ALPHAND. - Je vous remercie Monsieur le Maire.

C'est un très bon enchaînement par rapport aux propos de M. RABADAN, je l'ai entendu parler d'engagement de transparence budgétaire de la part de Mme HIDALGO sur ces questions. Donc je m'attends bien naturellement à un avis très favorable au vœu que je vais présenter dans un instant et qui est fortement inspiré notamment par notre collègue Brigitte KUSTER.

Nous avons eu droit à un show olympique le mois dernier. Mme HIDALGO est présidente de la "Solideo". Naturellement, le show a escamoté très largement un certain nombre de questions, y compris des zones grises à ce jour qui ont été relevées, en revanche, par la presse, et notamment dans "Le Canard enchaîné" dans son édition du 20 octobre dernier qui fait état de deux rapports de l'Agence française anticorruption, A.F.A.

Dans ces rapports, il ressort que les modalités d'attribution de certains marchés par les deux structures ne seraient pas à la hauteur des enjeux et des risques encourus, les deux structures étant le COJOP et la "Solideo". L'A.F.A. souligne la situation de potentiels conflits d'intérêts non maîtrisés dans le cadre de l'attribution de prestations liées à plusieurs marchés, dont l'accord-cadre conseil hébergement des Jeux, le marché de maîtrise urbaine du village olympique, la conception du village des médias. Elle relève aussi un certain nombre d'ambiguïtés concernant la composition du comité d'innovation de la "Solideo".

Je prendrai pour exemple l'accord-cadre conseil hébergement des Jeux. L'une des sociétés attributaires est en effet dirigée par un ancien directeur du comité de candidature Paris 2024. Pour ce qui est de la composition du comité d'innovation de la "Solideo", on y retrouve une cadre dirigeante de la "Solideo" mais qui a précédemment exercé au sein de la direction des opérations d'un acteur majeur du B.T.P., sans pour autant se déporter formellement des délibérations concernant cette entreprise.

Nous demandons que la transparence soit faite, que la Maire de Paris puisse communiquer les éléments nécessaires, les apporter à la connaissance des Conseillers de Paris, y compris devant les 1ère et 7e Commissions de notre Assemblée.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur ALPHAND, cela me donne l'occasion de mettre au centre de l'attention, suite au sujet budgétaire, les sujets d'éthique et de transparence, bien que nous n'ayons pas attendu ni le papier du "Canard enchaîné" ni votre vœu pour essayer de l'être.

Vous le savez, le projet olympique, et tous ses acteurs à l'image de la Ville de Paris, de la Maire et de moi-même, nous sommes particulièrement attentifs à ce que les J.O. soient exemplaires et donc, de manière tout à fait naturelle, à ce que l'Agence anticorruption suive avec attention ce projet.

Tout d'abord, sur la méthode, le vœu que vous proposez se fonde sur l'article du "Canard enchaîné", vous l'avez dit, qui fait état d'un rapport provisoire datant de janvier et qui est normalement soumis au contradictoire qui a permis de répondre aux inquiétudes de l'Agence et qui reste valable aujourd'hui. Les deux marchés cités sont

parfaitement conformes au Code des marchés, ils sont conclus en procédure intégralement documentée et contrôlée par le contrôleur général économique et financier.

Vous avez évoqué la présence de la directrice adjointe des opérations de la "Solideo", anciennement chez "Bouygues" mais qui n'est plus en lien depuis plus de deux ans, à une séance du comité d'innovation en tant que membre invité. Sa présence, comme vous l'avez dit, rentre pleinement dans sa mission de supervision, elle n'a pas pris la parole ni participé aux débats et encore moins aux votes, conformément au règlement du comité d'innovation. D'ailleurs, la subvention proposée était au profit de la Métropole du Grand Paris et non au profit du constructeur qui a été choisi et qui était en l'occurrence "Bouygues".

Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'attendre les Commissions et que je vous ai donné peut-être des éléments suffisamment précis pour lever vos inquiétudes. Si ce n'est pas le cas, on pourra le faire avec la "Solideo" en parfaite transparence. En tout cas, j'espère que je vous ai rassurés et c'est pour cela que je vous demande de retirer votre vœu pour ne pas y émettre un avis défavorable.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je me tourne vers David ALPHAND. Est-ce que les explications de Pierre RABADAN peuvent vous amener à retirer votre vœu ?

M. David ALPHAND. - J'ai bien entendu les explications de M. RABADAN. L'histoire de l'olympisme a trop souvent été marquée par les affaires de corruption et de conflits d'intérêts pour que l'on n'y accorde pas davantage de temps qu'une minute 40 de réponse ce soir. Donc nous maintenons naturellement notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Je suis saisi d'une explication de vote de Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je suis surpris, mais agréablement surpris de voir le groupe Changer Paris se préoccuper d'enjeux de transparence, alors même que certains de ses membres, et même de ses membres les plus éminents, ne respectent pas les engagements de transparence auxquels ils sont soumis en matière justement d'intérêts, puisqu'elles et ils ont signé la Charte de déclaration de déontologie du Conseil de Paris et ne respectent pas la publication de leur déclaration d'intérêts.

C'est assez incroyable de voir que vous pointez des situations, je cite, de "potentiels conflits d'intérêts non maîtrisés" et que la présidente de votre groupe elle-même ne satisfait pas à ses obligations de transparence relative à ses intérêts. Je me demande personnellement pourquoi, mais elle pourra profiter de son micro pour nous expliquer tout cela.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chut…

M. Boris JAMET-FOURNIER. - C'était un propos liminaire, j'en viens au fond du sujet.

Vous le savez, le projet olympique et paralympique et tous ses acteurs sont particulièrement attachés à la transparence et à l'équité. En l'occurrence, le journaliste du "Canard enchaîné" s'est procuré des rapports qui étaient provisoires, qui étaient confidentiels et soumis au contradictoire. Pierre RABADAN l'a dit : les marchés sont conformes, la salariée en question était invitée et n'a pas participé ni aux débats ni aux votes. Il n'y a donc pas lieu de soutenir ce vœu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

J'ai noté votre rappel au règlement, Madame la Présidente.

Est-ce que vous me permettez de mettre ce vœu aux voix et je vous donne la parole après ? Ou vous voulez la prendre maintenant ?

Très bien, vous l'avez, bien sûr.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais vous dire, j'ai assez de bonnes relations quand elles sont de manière effectivement transparente, mais quand j'entends certains d'entre vous systématiquement me mettre en cause personnellement…

J'ai eu Sarcelles, M. BONNET-OULALDJ a dit tout à l'heure que la tour Eiffel ne m'appartenait pas. Sans doute, c'est mieux que je sois à Sarcelles, cela m'appartiendrait plutôt légitimement.

J'en parlais tout à l'heure avec la présidente du groupe Ecologiste. Il y a certaines personnes dans cette Assemblée qui sont systématiquement mises en cause sur ce qu'elles sont. Donc, Monsieur, je souhaite que ce qui vient d'être dit soit inscrit au PV et nous en tirerons les conséquences. C'est une mise en cause personnelle et diffamatoire. C'est honteux.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas laisser passer ces propos. C'est une mise en cause personnelle, parce qu'il n'y a pas d'enjeux, j'ai respecté les règles déontologiques de cette Assemblée, je n'ai jamais été mise en cause sur des sujets et encore moins sur des détournements d'argent public ou mise en cause sur de l'argent public. Ce que vous avez dit, soit vous le retirez…

Non, non, Monsieur le Maire, je demande votre attention.

Nous avons eu des propos, y compris avec M. BROSSAT récemment, sur lesquels il n'y a pas eu d'excuses. J'ai écrit à Mme le Maire pour l'acter, pour pouvoir me laisser la possibilité d'entamer des procédures à l'égard des propos comme ceux de M. BROSSAT, comme ceux d'ailleurs de M. FÉRAUD qui a demandé mon expulsion lors de la Conférence d'organisation…

Non, vous permettez.

Les mises en cause personnelles vont toujours trop loin. Après, quand vous dites mes réactions, mes réactions sans doute parfois…

Pardon ?

C'est une honte. Pour des gens qui se disent de gauche, ces mises en cause personnelles…

Monsieur le Maire, c'est inacceptable. Vous allez très loin. Que ce soit M. FÉRAUD, que ce soit M. LEJOINDRE, que ce soit M. BROSSAT la semaine dernière, c'est crescendo. A un moment donné, il faut que cela s'arrête.

Je suis maire du 7e, je sais que cela gêne certains en termes sociaux, je sais que ma responsabilité les gêne. Certains évidemment me dénient ma responsabilité. J'ai été élue démocratiquement comme vous tous ici, donc maintenant stop !

Et les propos de ce Conseiller de Paris, soit ils sont retirés, soit effectivement j'entamerai une procédure. C'est une mise en cause grave personnelle, Monsieur le Maire. Nous l'aurions fait pour l'un des vôtres, vous auriez demandé, comme le fait M. BONNET-OULALDJ sur lequel il ne répond jamais… sur des mesures sur lesquelles nous avons demandé, qui sont légitimes… dans laquelle j'ai mis dans un courrier à Mme la Maire sur les mesures à prendre sur la lutte contre les atteintes sexuelles et le racisme, notamment dans le groupe suite au hashtag #MeTooGay, nous n'avons jamais eu de réponse.

Donc c'est trop facile de toujours avoir des mises en cause personnelles, cela va trop loin. Donc soit les propos sont retirés, soit, Monsieur le Maire, je souhaite que nous puissions en tirer les conséquences avec votre soutien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente pour ce rappel au règlement.

Je mets donc aux voix le vœu n° 93…

Pardon ? Je n'ai pas à émettre d'avis comme président de séance. J'organise la séance du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Rémi FÉRAUD.

Je voudrais faire voter le vœu et Rémi FÉRAUD aura évidemment la parole. J'avais noté son rappel au règlement.

On va faire tout cela. Je vous propose, pour que l'on avance, que l'on vote le vœu n° 93 avec un avis…

Une explication de vote ? Allons-y pour l'explication de vote.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais vous répondre, Monsieur GRANIER.

Tout d'abord, si je demande des suspensions de séance, c'est simplement pour appeler au calme et c'est dans le règlement intérieur. Je trouve que vos attitudes, les uns les autres, sont très mal élevées, et ce n'est pas digne d'élus d'être mal élevés et de couper la parole en permanence.

Quant à Mme DATI, je ne vous ai pas mise en cause ni discriminée puisque j'ai dit et je peux le redire tel que je l'ai dit : la tour Eiffel ni le Champ-de-Mars n'appartiennent pas à Mme DATI en tant que maire du 7e, ni le Trocadéro à M. SZPINER ni à M. GOUJON. Je l'ai dit comme cela et je ne vois pas en quoi c'est discriminant et en quoi vous me mettez en cause sur ces propos, Madame DATI.

Donc je pourrais aussi moi-même demander des excuses puisqu'à travers ces propos vous m'accusez de discriminations, ce qui n'est pas le cas. Ce que j'ai dit, c'est que cela appartient aux Français et cela appartient même, comme l'a très bien répondu M. RABADAN, au monde entier parce que c'est une image de notre pays et c'est en cela que mon propos était, et pas du tout discriminant par rapport à vos origines, comme vous voulez le laisser entendre.

Enfin, sur le vœu, j'ai entendu les propos de notre collègue tout à l'heure. M. JAMET-FOURNIER disait et parlait de la Commission de déontologie de la Ville et du fait que tous les élus que nous sommes sont amenés à déclarer leur patrimoine et leurs intérêts dans cette Commission. Il ne vous a pas mise en cause personnellement,

pas du tout, pas du tout. En tout cas, pour ma part, les électeurs le savent, j'ai toujours rendu publiques mes déclarations d'intérêts et de patrimoine…

Pardon ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, il est 8 heures moins 10…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Non, vous m'avez mis en cause et je réponds publiquement à votre mise en cause.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez, qu'est-ce que votre groupe vote ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - En tout cas, nous ne voterons pas ce vœu et nous soutiendrons l'Exécutif, M. RABADAN a très bien répondu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Avec sa permission et je l'en remercie chaleureusement, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 93 déposé par le groupe Changer Paris qui est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 93 est rejeté.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur le Président FÉRAUD, vous avez demandé un rappel au règlement et il est de droit.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Un rappel au règlement qui est un bref rappel à la vérité, puisque Mme DATI a dit que j'avais demandé son expulsion du Conseil de Paris. Elle serait bien en peine de le démontrer parce que je sais bien que personne ne le croit, mais les choses vont mieux en le disant. Donc, c'est une pure invention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Président.

2021 DDCT 87 - Subventions (18.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à six associations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, pour terminer nos travaux et pour que je puisse suspendre la séance, d'examiner les dossiers de la 7e Commission avec le projet de délibération DDCT 87. Ce sont des subventions au titre de l'engagement citoyen et associatif à six associations.

Marie-Caroline DOUCERÉ a la parole et elle seule.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose une subvention à l'association "MaKabane", association dont je voudrais tout d'abord saluer le travail remarquable. Son équipe cherche à créer des liens entre les familles, les habitants au cœur du quartier Balard par des temps de partage et de convivialité adaptés à chacun. Pour animer leurs activités en intérieur, ils vont grâce à cette subvention pouvoir intégrer un local de la R.I.V.P. situé rue Cauchy.

Si avec Chantal ROLGEN, adjointe au maire du 15e, nous avons accompagné et soutenu particulièrement cette initiative, je souhaite aussi parler pour toutes les autres associations et interroger les processus qui régissent à la Ville de Paris ces demandes de locaux et de subventions de fonctionnement.

Je voudrais insister sur l'indispensable fluidité dans le traitement des demandes, en particulier quand elles concernent des locaux liés aux bailleurs sociaux, comme celui que je viens de citer rue Cauchy. Le fait que cette demande pour "MaKabane" ait été traitée si rapidement est une excellente chose, mais nous pouvons regretter que d'autres associations attendent des années, parfois sans espoir.

Cette question me permet de rebondir sur l'importance des Maisons de la vie associative et citoyenne qui offrent des lieux de travail et de réunion aux associations n'ayant pas leur propre local. Dans le 15e, la M.V.A.C. est très utilisée et suroccupée même. C'est pourquoi nous réclamons depuis des années, mais sans succès, avec Philippe GOUJON et Agnès EVREN, que la Mairie de Paris prenne les dispositions nécessaires pour ouvrir une antenne dans le Nord de l'arrondissement.

Sous la précédente mandature, Pauline VÉRON, en charge de cette délégation, avait fini par en convenir et s'était même engagée sur le sujet. En l'espèce, une réelle volonté de la Mairie de Paris s'impose. Les associations

jouent un rôle vital dans notre société, alors accompagnez-les suffisamment pour qu'elles puissent déployer leurs actions à la hauteur de ce qu'exige notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour cette intervention, Madame DOUCERÉ. Je vais modestement tenter de prendre la place d'Anouch TORANIAN, que j'excuse parce qu'elle est actuellement en congé maternité, et je vais donc tenter de répondre à ce projet de délibération - je la félicite au passage avec, je pense, l'ensemble de l'Assemblée du Conseil de Paris, merci pour elle.

La Ville de Paris a à cœur avec les mairies d'arrondissement de soutenir activement les associations qui sont sur son territoire. Chaque année, c'est 290 millions d'euros de subventions qui sont ainsi attribués dans des domaines variés allant de la culture à l'environnement, en passant par la solidarité, évidemment le sport, l'égalité et l'insertion. A ces dispositifs s'ajoute tout le soutien complémentaire en matière de locaux et la présence de Maisons de la vie associative et citoyenne dans les arrondissements, comme cela a été rappelé.

Dans ce cadre, ce projet de délibération permet de soutenir six associations agissant dans les arrondissements, au titre de la vie associative et de la participation citoyenne. Grâce à elle, ces six associations localisées dans différents arrondissements, dont le 15e, vont bénéficier d'une aide financière pour réaliser leurs projets dans des domaines aussi variés que la participation citoyenne, le dialogue intergénérationnel, les actions à destination des familles ou encore les animations dans l'espace public.

S'agissant de l'aspect plus spécifique de la M.V.A.C. 15 et de votre demande de création d'annexe, j'ai bien pris en note votre intervention. Je vois que le cabinet d'Anouch TORANIAN est aussi présent et je sais que vous avez l'occasion d'échanger avec eux sur ce sujet. Elle m'a assuré qu'elle ne manquerait pas de revenir vers vous à ce sujet et de vous proposer une réunion dédiée.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DDCT 87).

Une belle unanimité pour terminer cette troisième journée de séance du Conseil de Paris.

Nous en avons terminé avec les dossiers de la 7e Commission. Nous aborderons ceux de la 8e Commission demain matin à 9 heures.

La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 18 novembre 2021 à vingt-et-une heures, est reprise le vendredi 19 novembre 2021 à neuf heures, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bonjour à tous et toutes. Je vous propose de reprendre nos travaux.

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, notre Commission a commencé ses travaux, comme c'était le cas pour d'autres Commissions d'ailleurs, par l'intervention de M. BAUDRIER, pour la présentation du bilan des projets de délibération globaux portant sur les équipements publics, adoptés entre 2015 et 2021. C'était donc le projet de délibération DCPA 20.

Cette présentation, par M. BAUDRIER, par les services de la DCPA, était claire et riche d'informations. Tous les élus ont d'ailleurs reçu par la suite un exemplaire de cette présentation.

S'agissant plus particulièrement de l'ordre du jour de notre Commission, nous avions 40 projets de délibération environ, présentés par 5 adjointes et adjoints à la Maire de Paris.

Parmi ces projets de délibération, je souhaite souligner le fait que le rapport "Développement durable 2020", inscrit dans le cadre d'une communication de la Maire de Paris, concernait plusieurs adjoints. Compte tenu de l'ordre du jour chargé et parce que c'était un dossier très intéressant, il nous a paru utile de réserver les échanges pour le Conseil de Paris.

Pour les projets de délibération, Mme PULVAR a présenté les projets de délibération au nombre de 13 concernant sa délégation. Je souhaite mettre l'accent sur le DAE 123, qui concerne les projets lauréats de l'appel à projets "Paris fertile 2021".

Ensuite, sur le DEVE 100 qui, je crois, va susciter plusieurs interventions, relatif à l'appel à projets "Paris sème" pour des subventions en investissement au secteur économique parisien de l'agriculture durable et de proximité.

Et enfin, sur le projet de délibération qui concerne la subvention accordée au groupement des agriculteurs "bio" d'Ile-de-France, pour des actions de formation et de structuration de filières biologiques. Un projet de délibération très intéressant d'ailleurs.

Ensuite, notre collègue, M. le maire Dan LERT, étant absent pour cause de déplacement à Glasgow pour la COP 26, les projets de délibération concernant sa délégation ont été rapportés par M. LETISSIER. Il s'agissait de sept projets de délibération et en particulier le SG 79, qui concerne le programme parisien de lutte contre la précarité énergétique, ou encore le DEVE 122, la convention entre la Ville de Paris et Airparif pour l'appui à l'élaboration et à l'évaluation du Plan d'action Air renforcé.

M. LETISSIER nous a également présenté ses projets de délibération et notamment ceux concernant une subvention d'investissement de 100.000 euros en faveur du réseau "Consigne et réemploi Ile-de-France" et ceux concernant la subvention à l'association "La réserve des arts", pour l'animation d'un réseau de recycleries culturelles, également un beau projet de délibération.

La délégation de Mme BROSSEL était aussi concernée par sept autres projets de délibération, dont le DPE 32 sur l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, et le DPE 54 concernant le budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris.

Enfin, M. NAJDOVSKI est d'abord intervenu pour présenter ses projets de délibération, dont le DEVE 99 relatif à une convention-cadre pour le suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières, ou le DEVE 101 relatif au partenariat avec le CNES. Là aussi, un beau sujet sur les modalités du spatial dans les domaines de la végétalisation, du changement climatique et de la biodiversité.

Par la suite, comme il s'y était engagé lors d'une des séances précédentes du Conseil, M. NAJDOVSKI est intervenu, assez longuement, pour faire un point d'étape sur les forêts urbaines. Je tiens à l'en remercier très sincèrement ainsi que son cabinet et ses services.

Enfin, six vœux ont été déposés par les groupes politiques. Nous aurons à les examiner dans quelques instants.

Compte tenu de cet ordre du jour chargé, notre séance a permis, une nouvelle fois, des échanges à la fois utiles et surtout relativement consensuels.

Aussi, je souhaite remercier tout d'abord nos deux vice-présidentes pour leur implication et le travail à mes côtés. Je souhaite aussi remercier toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu y prendre part. Enfin, je remercie une nouvelle fois, comme il est de règle, les agents administratifs pour leur assistance et aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexis GOVCIYAN, et merci d'avoir scrupuleusement tenu votre temps de parole.

2021 DPE 32 - Approbation sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris pour l'exercice 2020.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une remunicipalisation de la collecte des déchets.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions salariales et sociales des agents du SYCTOM.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 32 et les vœux n°s 94, 95 et 95 bis. Il s'agit de l'approbation sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers à Paris pour l'exercice 2020.

Beaucoup d'inscrits, en premier lieu M. Franck MARGAIN.

La parole est à vous.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

C'est simplement une question que je souhaiterais poser à cette honorable Assemblée. En 2017, la Ville de Paris lance l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires dans le 12 et le 2e arrondissement, puis en 2019 dans le 19e. Après quatre années, pourrions-nous avoir un bilan complet de cette expérimentation ? En particulier, ce serait agréable d'avoir, par exemple, le volume mensuel obtenu dans les arrondissements, l'utilisation de son traitement par les services de la Ville, le taux de participation des citoyens, une extension éventuelle à tout Paris ou éventuellement l'abandon, des modifications du projet, le retour que vous avez des habitants.

Etant moi-même au cœur de l'amicale de locataires, nous avons eu au départ une très forte adhésion à ces petites boîtes marron, qui étaient distribuées à titre expérimental. L'engouement s'est tassé, il n'y a plus de communication, il n'y a pas eu de suivi. Je voudrais savoir quels sont les projets de la Ville sur cette expérimentation qui, au demeurant, semblait prometteuse.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

Nous poursuivons avec M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous le savons tous, la protection de l'environnement est l'enjeu de notre siècle, qui doit dépasser tous les clivages politiques. L'environnement passe d'un côté par la préservation de nos ressources et une meilleure traçabilité de leur provenance, et de l'autre côté par la valorisation de nos déchets.

La croissance et l'attractivité doivent être maintenues, mais raisonnées comme je le détaillais dans le cadre de la communication sur l'économie de Paris. Davantage de "fabriqué en France", plus de local, des livraisons groupées, et des emballages limités.

Par conséquent, la gestion des déchets doit être appréciée de deux manières. En premier, la réduction des déchets inutiles par la prévention, tant pour les déchets alimentaires et ménagers que ceux issus des emballages, avec la sensibilisation des commerces parisiens, physiques ou en ligne, en lien avec les chambres consulaires.

C'est évident lorsque l'on voit la quantité de poubelles ramassées quotidiennement, d'autant plus avec le confinement et les livraisons, notamment par les emballages.

En second, un meilleur tri et recyclage de nos déchets en favorisant les partenariats public/privé, ainsi que les initiatives des "start-up" innovantes comme celles qui recyclent des masques usagés ou bien des mégots pour en faire du mobilier urbain.

A ce titre, nous pensons que la fréquence de passage des poubelles jaunes, à trois passages par semaine, serait un point clé. Rappelons que seulement 26 % du plastique est réellement valorisé et recyclé. C'est trop peu.

De plus, un quart des déchets qui arrivent dans les centres de recyclage partent à l'incinérateur, et 6 % des déchets sont encore enfouis.

A ce titre, nous pouvons noter, dans le rapport qui nous est présenté, que la quantité globale des déchets collectés à Paris en 2020, soit pendant le premier confinement, a diminué de 14 % par rapport à 2019, alors que les collectes sélectives ont baissé dans une proportion plus importante de moins 15 % malgré toute la communication effectuée.

En effet, pendant le premier confinement, nous avons constaté la fermeture des centres de tri et surtout l'arrêt définitif de certains sites de revalorisation des déchets non rentables, comme nous l'avons d'ailleurs étudié lors de la M.I.E.

Loin des annonces de "greenwashing" du gouvernement comme la Conférence citoyenne pour le climat, qui a fait "pschitt" d'ailleurs, le seul site français de recyclage de papier, la papeterie de la Chapelle Darblay, qui recyclait jusqu'à 480.000 tonnes par an de déchets imprimés, a fermé ses portes en 2020. Quel gâchis social et écologique, vous vous rendez compte !

Pourtant, notre présidente, Rachida DATI, en parlait au début de ce Conseil de Paris : la taxe de redevance des ordures ménagères pour tous et la redevance spéciale pour les entreprises ont augmenté ces dernières années, sans vrais services rendus et bilan positif pour les Parisiens, tant sur le plan de la propreté de nos rues que sur le plan de la planète, avec un bilan carbone dégradé.

Afin de rendre le recyclage indispensable, il faudrait une vraie fiscalité, tant nationale que locale, et des incitations pour les entreprises qui jouent le jeu : méthanisation, mesures antigaspi, énergies renouvelables.

Il faudrait surtout lutter activement contre les récalcitrants avec le principe du pollueur-payeur pour les dépôts sauvages, les "stickers" sur le mobilier urbain - je vois beaucoup de "stickers" sur les ordinateurs de certains d'entre vous d'ailleurs -, l'accumulation des déchets sur la voie publique, qui dégrade tant l'image de Paris.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

Nous poursuivons avec Nathalie LAVILLE.

Mme Nathalie LAVILLE. - En matière environnementale, le seul déchet qui ne pollue pas est celui que l'on ne produit pas. D'ailleurs, durant la pandémie, du fait du ralentissement de l'activité économique, nous avons assisté à une chute importante de leur production, puisqu'à Paris cette baisse a été de 12,6 % en 2020. Cela a impliqué moins d'enfouissement, moins d'incinération, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour notre planète.

Cela étant, puisqu'il n'est pas prévu, en tout cas pour le moment, de cesser notre consommation génératrice de déchets, mais bien plutôt de la réduire, il est essentiel de renforcer nos actions en direction de la valorisation énergétique et du recyclage de ces mêmes déchets, même si ces actions ont aussi un impact sur l'environnement.

D'ailleurs, en la matière, le recyclage s'est accentué ces dernières années. Il est aujourd'hui de 21 %, contre seulement 14 % en 2014. Notons, au passage, que ces chiffres auraient été meilleurs si le SYCTOM n'avait pas dû fermer ses centres de tri pendant le premier confinement.

S'ils vont dans le bon sens, ces chiffres restent largement en deçà des résultats nationaux, puisque le taux global pour le recyclage matière et organique, incluant donc toutes les collectes sélectives, est de 22 % en Région Ile-de-France, contre 49 % en France. Les Franciliens ont donc encore bien du chemin à parcourir. Pour les pousser à être plus performants, il faut compter sur la pédagogie et soutenir les expérimentations de tri à la source des biodéchets.

La Ville de Paris soutient un certain nombre de projets qui vont dans ce sens. Par exemple, deux nouvelles ressourceries ont été lancées dans les 12e et 18e arrondissements. Un composteur électromécanique a été mis en fonctionnement dans le 20e arrondissement. Un projet innovant a aussi été mené. Les Parisiens peuvent désormais apporter leurs déchets alimentaires sur les marchés. Ces déchets alimentaires, au lieu d'être incinérés, alors qu'ils sont à 80 % constitués d'eau, deviennent désormais du biogaz qui permet de faire rouler des camions poubelles et des bus, ainsi que du compost pour les agriculteurs. Il importe maintenant de mieux faire connaître cette initiative.

Bien gérer ses déchets, c'est une formidable gageure pour une collectivité. Alors que la lutte contre le réchauffement climatique patine au niveau des instances internationales, nous devons continuer à jouer, voire à renforcer localement notre rôle en soutenant pleinement les actions qui visent à réduire l'impact négatif sur l'environnement de tout ce que nous jetons.

Les chiffres 2020 sont évidemment très particuliers, car en lien avec la crise sanitaire. Pour autant, Paris a pu avancer sur différents projets pour aller plus loin vers le soutien aux acteurs de réemploi, sur le tri, le recyclage, ou la collecte de déchets alimentaires. Nous devons continuer à progresser encore et j'espère, Madame la Maire, chère Colombe, que vous pourrez nous donner des éléments pour la trajectoire de Paris à venir pour aller encore plus loin dans la réduction des déchets et le réemploi, le tri et le recyclage dans les années à venir.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE.

La parole est à présent à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Dans la continuité de l'intervention précédente, je voudrais rajouter que si Paris doit renforcer ses efforts, elle doit les décupler, parce qu'on a tout de même un retard, comparé à d'autres collectivités. Nous avons encore sur Paris beaucoup trop de déchets.

Il y a tout un travail d'éducation populaire à poursuivre pour réduire les déchets, même s'il y a aussi une bataille nationale pour réduire les déchets à la source et repenser complètement notre mode de développement. Il faut bien comprendre que la réduction des déchets est un impératif écologique et que nos déchets, en revanche, sont une source de richesse pour les prédateurs, pour un bon nombre de grandes entreprises, c'est de l'or. Ils font de l'or sur nos déchets.

C'est pourquoi j'ai toujours défendu et défendrai toujours une gestion publique des déchets à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la collecte, du tri, ou des opérations de recyclage, il faut des services publics ou bien des structures associatives d'économie sociale et solidaire d'insertion.

Je voudrais, dans mon propos sur le SYCTOM, insister sur deux aspects. D'abord, rappeler le scandale à nouveau qui a été relevé par le reportage de Zone Interdite diffusé le 18 octobre 2021 et tourné au printemps 2021,

où l'on voit des éboueurs du 18e arrondissement, sur ordre du prestataire Derichebourg, déverser directement les poubelles d'emballages triés dans le conteneur des déchets ménagers.

De telles pratiques ont déjà été constatées par le passé. J'entends bien que face à ce scandale, non seulement cette aberration écologique mais en plus ce mépris des obligations du prestataire, l'Exécutif a affirmé dans la presse avoir durci les méthodes de contrôle et pénalités financières. Comme ce n'est pas la première fois, j'aimerais que l'Exécutif nous dise ce qu'il a donc fait et en quoi il est efficace dans la surveillance de la sous-traitance… enfin dans la surveillance des délégataires qui visiblement se moquent de nous et n'ont absolument pas peur de nous.

Je pense qu'à un moment donné, il faut assumer de menacer de rompre les marchés. Personnellement, je serais pour que l'on rompe les marchés et que l'on revienne à une gestion municipale des déchets. C'est l'objet de mon premier vœu.

Deuxième vœu rattaché, il porte sur le SYCTOM qui doit assumer ses responsabilités de donneur d'ordre. Depuis dix ans, trois sociétés se sont succédé au centre de tri SYCTOM de Paris du 15e arrondissement, Coved, Ihol, Xvéo, une filiale de Veolia, et chaque fois cela s'est fait au détriment des salariés. Les travailleurs ont perdu de nombreux éléments de rémunération, notamment des primes à l'occasion du passage à Veolia, et les relations au travail se sont fortement dégradées jusqu'à devenir délétères. Des écarts de salaire atteignent 250 à 300 euros par rapport aux autres centres de tri des différentes entités de Veolia Ile-de-France.

En parallèle, la charge de travail est passée de 30 à 75 tonnes environ par jour et par équipe, sans augmenter les effectifs. Les feuilles de paie, à l'arrivée, sont assez basses. Alors, un écart de salaire de 250 à 300 euros, c'est énorme.

Une telle gestion déléguée des déchets au privé, qui méprise les acteurs premiers de l'écologie que sont les trieuses et les trieurs, il faut un service public qui porte l'ambition de répondre aux impératifs écologiques, par le respect des travailleuses et des travailleurs, le respect du droit du travail, le respect de l'égalité, à travers égal salaire égal. C'est valable également pour le SYCTOM en tant que donneur d'ordre.

Je suis allée soutenir la grève qu'ils ont menée récemment au centre de tri du SYCTOM du 15e, cela relevait bien l'ensemble des dysfonctionnements. Leur message était clair : à travail égal salaire égal ; et les revendications simples : revalorisation des salaires de 200 euros brut pour tous, prime de qualité à 150 euros comme dans les autres usines du groupe Veolia, augmentation des coefficients des salariés bloqués depuis plusieurs années.

En tant qu'élus, vous êtes un certain nombre à siéger au SYCTOM. Vous êtes donc de fait responsables des conditions de travail et de la pénibilité à l'arrivée de ceux qui sont embauchés. Vous avez donc un devoir de relayer cette exigence du respect des travailleurs à la direction du SYCTOM.

C'est pourquoi j'interpelle à la fois l'Exécutif et chaque conseiller de Paris qui siège dans le SYCTOM, à travers ce vœu, pour que le SYCTOM, en tant que donneur d'ordre de Veolia, exige que les salariés de l'usine du tri du 15e bénéficient tous de la même prime de 150 euros, comme dans les autres usines du groupe Véolia, que les salaires soient revalorisés de 200 euros brut, et que le SYCTOM, lors de la passation de marchés, impose des clauses sociales en concertation avec les organisations syndicales pour protéger les salariés.

Quant au vœu de l'Exécutif, il est vraiment très léger, car justement, il ne présente pas ces éléments concrets que les élus se doivent d'assumer et de relayer.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne à présent la parole à Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, on parle du rapport 2020. C'était une année particulière à bien des égards.

Je voudrais commencer cette intervention en remerciant toutes les équipes qui étaient sur le terrain. C'est difficile de s'en rendre compte au quotidien, mais là on l'a vraiment vu. Cette continuité de service était exceptionnelle, particulièrement dans cette période. Toutes les équipes méritent nos remerciements, mais nos soutiens au quotidien et dans l'avenir, car ce sont des métiers difficiles.

Prudence avec les chiffres de ce rapport, puisque l'année a été exceptionnelle, les baisses de tonnage constatées sont évidemment liées à la chute de l'activité économique, voire du déplacement d'une certaine partie des habitants en dehors de Paris.

Année noire également pour le recyclage du fait de la fermeture ponctuelle de certains centres de tri, et une reprise assez effarante avec tous les emballages jetables que l'on a pu voir vraiment exploser et des questions vraiment liées à la suroccupation de l'espace public du fait de la fermeture de certains établissements, qui a généré de nombreuses difficultés sur l'entretien et la propreté de la voirie.

Au-delà de ces faits un peu exceptionnels, la poubelle verte des ménages continue d'être remplie de 50 % d'emballages que l'on pourrait trier, que l'on pourrait mettre dans la poubelle jaune et surtout près de 30 % des

déchets organiques que l'on pourrait trier également et valoriser vers des filières de compostage ou de méthanisation.

Finalement, il nous reste presque 20 % de la poubelle, et quand on la détaille, on se rend compte que 90 % de ce qui reste n'a pas lieu d'être dans cette poubelle, c'est du textile, des gravats, des déchets dangereux qui pourraient également être triés. Au final, on a une proportion vraiment infime de déchets que l'on devrait mettre dans la poubelle verte pour être envoyés à l'incinération. Un objectif à terme pourrait être de ne plus avoir à collecter cette poubelle verte, qui n'a pas lieu d'être.

En décembre, d'ailleurs, on va discuter et voter un nouveau règlement de collecte, et le groupe écologiste proposera que l'on puisse inciter aux gestes de tri, en commençant à refuser les bacs verts dans lesquels il y a trop d'emballages visibles déposés. Il faut absolument qu'au moins on puisse commencer à trier de façon plus massive.

Le groupe Ecologiste voulait tout de même saluer le travail de la Ville. Beaucoup de choses sont faites. Déjà, bientôt, on passera à trois collectes de bacs jaunes à Paris, c'est une excellente nouvelle. Il y a eu une attente, un besoin d'augmenter vraiment ces capacités de tri.

On avance également sur la collecte des biodéchets. Je voulais également saluer le travail d'Antoinette GUHL, qui avait mis en place le premier plan Compost dès 2016. On a donc vraiment incité les propriétés à mettre en place le compost. On commence à voir apparaître des points d'apport volontaire pour trier les déchets alimentaires. C'est une excellente chose. Il y a énormément de demandes.

On avance également sur la prévention, qui est vraiment la première brique de la sobriété pour éviter les déchets inutiles. On voit bien l'engouement de l'ensemble des arrondissements qui s'engagent notamment dans les territoires Zéro Déchet depuis cette année.

Il y a également un travail effectué avec Florentin LETISSIER sur le changement de l'environnement de consommation, qui nous permettra de réduire à la source les déchets. Quand on voit encore les écarts de budget entre ce qui relève vraiment du traitement hygiéniste de la ville et de l'incinération, et ce qui relève de la prévention et de la réduction à la source, on voit bien qu'il y a encore un grand écart et qu'il faut pouvoir inverser cette tendance.

Il faut aller beaucoup plus vite, beaucoup plus loin. Il y a de gros enjeux devant nous.

Une réforme de la T.G.A.P., qui va vraiment faire exploser les budgets liés à l'incinération, au traitement des déchets.

Des baisses de capacité d'incinération du SYCTOM, qui sont également devant nous. Il faut que l'on réduise nos tonnages à la source et que l'on trie beaucoup mieux très rapidement.

En 2023, les obligations nationales de collecte séparée des biodéchets. Il faut vraiment que l'on avance beaucoup plus vite sur le nombre de dispositifs à la disposition des habitants.

Pour faire tout cela et pour accélérer toute la prévention, il faut que l'on mette plus de moyens sur ces questions de propreté et de réduction des déchets.

Vous connaissez la position des écologistes, on propose d'activer une politique fiscale plus efficace, d'abord en revalorisant la TEOM et surtout en mettant une partie d'incitation, la fameuse tarification incitative. Un système qui serait plus juste selon le principe du pollueur-payeur, qui ne s'applique pas que pour les incivilités et les "tags", Monsieur BALADI, c'est aussi pour les gros producteurs de déchets.

Ces gros producteurs, ce sont notamment les commerces. Il faudra pour cela, accompagner tous ces commerçants, ces restaurateurs pour qu'ils puissent réduire à la source ces déchets et qu'à terme, on puisse mettre en place une fiscalité adaptée à leur production de déchets.

Je crois avoir dépassé mon temps, Merci, Monsieur le Président.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et c'est mal que je ne vous aie pas reprise.

Je poursuis avec Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous pouvons nous féliciter de la tendance observée sur la baisse de la quantité de déchets l'an dernier. Elle a baissé de 14 % pour les déchets collectés à Paris, 15 % pour les collectes sélectives, 13 % pour les ordures ménagères résiduelles. Les déchets recyclés, quant à eux, observent une légère hausse. Tout ceci va dans le bon sens.

Evidemment, ces chiffres sont à analyser prudemment. Ils correspondent à la période de confinement et la crise de Covid pendant laquelle nos habitudes et nos modes de vie ont été bouleversés. Difficile d'en tirer des projections pour l'avenir. Néanmoins, cela va dans le bon sens, et saluons-le.

Le projet de délibération fait donc état du volontarisme de la Ville, son engagement pour la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Puisque la Ville dispose de la compétence des déchets, nous voulons que ce volontarisme aille plus loin, jusqu'au cœur du problème et se traduise, vous le savez, par une maîtrise publique de la collecte des déchets, pour laquelle nous militons depuis de nombreuses années. Nous devons stopper les D.S.P. sur la collecte et repasser, et nous le demandons, l'intégralité de la collecte sur le territoire parisien en régie. Il en va de l'enjeu social mais aussi environnemental.

D'aucuns pensent sur les bancs de la droite, que c'est là un faux débat, car pour eux, la modernité, c'est le privé, l'efficacité économique, c'est le privé, etc. Le temps du service public serait dépassé. J'ai entendu les interventions ce matin.

Non, la question de l'environnement est éminemment politique. Evidemment, il y a une différence d'approche entre une approche de droite ou de gauche.

Justement, chers collègues, cette collecte a un coût. Lors de la M.I.E. portée par Mme BERTHOUT et M. LEJOINDRE, sous la précédente mandature, ce coût a été mis en évidence. Il apparaît que la tonne d'ordures ramassées par le public coûte 15 euros de moins que le même volume ramassé par le privé. 15 euros de moins par tonne ramassée par le public par rapport à ce que fait le privé. Je le répète…

(Problème de micro).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous promets que je suis totalement innocent, Jean-Noël.

(M. AQUA change de place).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le micro juste derrière est allumé, je présume donc qu'il fonctionne.

On est partageux de ce côté-là de l'hémicycle.

(Cet autre micro ne fonctionnant pas, un micro portatif lui est apporté).

M. Jean-Noël AQUA. - Cela fonctionne ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous sommes tout ouïe.

M. Jean-Noël AQUA. - 15 euros de moins, on est d'accord. C'est le chiffre que je voulais vous mettre en tête.

L'argument économique est donc imparable. La gestion par le privé coûte éminemment plus cher que celle par le public. Il nous en coûte plus cher sur un plan financier, mais également au niveau social. Il est intolérable que les métiers de la collecte deviennent une manne financière pour de grands groupes, qui profitent de bas salaires pour faire d'importantes marges et bénéfices. C'est d'autant plus insupportable que c'est la collectivité publique qui finit par financer ces marges et bénéfices.

Soyons donc courageux et ambitieux pour Paris, exigeons que le service public de collecte des déchets soit effectué par le service public. Nous avons eu le courage de reprendre l'eau en régie, allons plus loin sur la gestion des déchets.

Sur les vœux rattachés proposés par Danielle SIMONNET, nous voterons sur la municipalisation des déchets, en accord avec ce que je viens de dire. Nous voterons aussi le vœu relatif aux agents du SYCTOM. Les communistes, au niveau du SYCTOM, ont déjà écrit à la direction pour demander la même chose. Nous ne l'avons pas fait sous forme de vœu, nous l'avons déjà fait par le passé. Nous continuons, en ce Conseil, à le faire. Sachez que cette revendication a déjà été portée au niveau du SYCTOM par les élus de mon groupe.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, pile 5 minutes, merci beaucoup Jean-Noël AQUA.

Nous avons terminé ces prises de parole. Pour vous répondre à toutes et à tous avec un magnifique micro, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup et merci aux intervenants qui, un matin, au quatrième jour de Conseil, se sont mobilisés pour travailler sur ce sujet important.

Examen traditionnel du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, et en même temps pas totalement un examen traditionnel, puisque nous examinons le rapport 2020 qui a été une année particulière, vous l'avez rappelé les uns et les autres, et qui doit nous amener à la prudence sur la comparaison chiffre à chiffre, année par année. C'est le préambule qu'il fallait poser sur ce rapport un peu exceptionnel à tous les sens du terme.

Merci, chère Léa VASA, d'avoir salué dans cette enceinte, permettez-moi de rebondir sur ce point, la continuité du service public, car le 17 mars 2020, si l'ensemble de la population française était confiné, il y avait dans la rue des éboueurs qui venaient en effet collecter les déchets.

Je crois qu'ils méritent nos chaleureux applaudissements.

Si l'on doit avoir de la prudence sur ce rapport, on peut néanmoins en tirer quelques enseignements. Je vais me permettre de donner quelques chiffres qui vont, je crois, également pouvoir répondre à des questions ou des interrogations que vous avez posées.

D'abord, oui, une tendance de long terme de réduction des déchets et nous n'avons pas le choix. La réduction des déchets est un impératif, je me permets de le rappeler, nous collectons dans notre ville 3.000 tonnes de déchets par jour. Nous ne pouvons pas rester sans nous inscrire dans une stratégie, une direction radicale de réduction des déchets. La tendance est bonne, puisqu'en 10 ans, nous avons baissé, si l'on prend un ratio de kilos par habitant, la production de déchets de 16 %, passant de 483 kg par habitant en 2010 à 403 kg par habitant en 2020. Nous devons poursuivre, nous n'avons pas le choix.

Le taux de recyclage poursuit sa hausse, lentement, mais sûrement. Nous continuons à avoir un certain retard par rapport au reste de la France, comme l'Ile-de-France d'ailleurs. L'Ile-de-France, globalement, est concernée par ce retard et donc, nous devons réduire et accélérer le mouvement pour le réemploi, le tri et le recyclage.

Le rapport décrit l'ensemble des mesures que nous mettons en œuvre pour que, en effet, vous l'avez cité pour plusieurs d'entre vous, les 70 % de ce qui se trouve dans nos poubelles vertes et qui n'ont rien à y faire puissent trouver le débouché naturel, à 45 % dans un bac jaune, à 25 % dans un dispositif de collecte et de valorisation des déchets alimentaires.

Oui, l'action de la Ville est volontariste, avec les TRILIB' bien entendu, avec le passage à trois jours de collecte pour les bacs jaunes dans quelques mois, avec le déploiement de la collecte sélective pour les déchets alimentaires, notamment sur les marchés alimentaires avec des bornes fixes, qui nous permet, vous avez posé la question, de passer en 2019 d'environ 1.000 tonnes collectées à aujourd'hui quasiment 2.500 tonnes collectées.

C'est donc un mouvement qui continue avec, je l'avais évoqué lors du dernier Conseil, l'organisation que nous proposons, avec Patrick BLOCHE, notamment aux présidents des caisses des écoles, de pouvoir collecter l'ensemble des déchets alimentaires dans les écoles, les collèges et les établissements de petite enfance.

Oui, nous continuons résolument en mettant les habitants au cœur de ce que nous faisons. Nous le faisons avec des moyens supplémentaires. Nous y viendrons au moment du débat et du vote du budget en décembre.

Permettez-moi de répondre rapidement sur les deux vœux proposés. Le premier propose la remunicipalisation de l'ensemble des services de collecte. Je vais y apporter un avis défavorable. Nous avons déjà eu cet échange dans cette enceinte, je l'ai dit en transparence aux élus. Je l'ai dit aux organisations syndicales, l'une d'entre elles porte historiquement cette revendication. Nous ne bougerons rien sur les équilibres de collecte dans notre arrondissement, vous le savez, une moitié d'arrondissement collectée en régie, une moitié collectée par des prestataires privés, nous ne bougerons rien à cet équilibre.

Toutefois, la Maire de Paris l'a dit, le redit, l'assume : les moyens supplémentaires qui seront mis en œuvre, nous avons déjà commencé lors du dernier budget et cela va continuer, seront prioritairement sur les questions de propreté et d'entretien de l'espace public, car c'est là que nous avons un défi à remporter.

Nous avons proposé un vœu de l'Exécutif sur le SYCTOM, parce que le sujet est malheureusement plus large qu'uniquement sur un centre dans le 15e arrondissement. Nous avions déjà été confrontés, comme élus au SYCTOM, à d'autres mouvements sociaux, donc nous souhaitons pouvoir travailler globalement sur les sujets de commande responsable avec le SYCTOM.

Merci à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je vous propose de passer au vote.

Je mets aux voix le vœu n° 94 de Danielle SIMONNET, mais je suis saisi d'une explication de vote de Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Léa VASA, la parole est à vous.

Mme Léa VASA. - Nous allons suivre l'Exécutif sur ce vote, je vais expliquer pourquoi. La remunicipalisation des services nous intéresse, mais nous avons besoin d'éléments, de chiffres, de diagnostics, et ce sont des éléments que le groupe n'a pas. Nous souhaitons vraiment entamer un travail de fond avec l'Exécutif, les agents, pour savoir quelles sont les opportunités, les difficultés que l'on rencontre aujourd'hui, ce que l'on peut faire de tout cela.

Mme Danielle SIMONNET. - *(Hors micro, inaudible)*.

Mme Léa VASA. - Exactement, c'est ce que nous demandons aujourd'hui.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 déposé par Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 94 est rejeté.

En réponse au vœu n° 95, l'Exécutif a déposé le vœu n° 95 bis. Le vœu n° 95 était déposé par Danielle SIMONNET. Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 95 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 95 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 355).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 32).

2021 DEVE 122 - Convention spécifique entre la Ville de Paris et l'association "Airparif" pour l'appui à l'élaboration et à l'évaluation du Plan d'Action Air renforcé.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 122. Il s'agit d'une convention spécifique entre la Ville de Paris et l'association "Airparif".

La parole est à M. Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, la Ville de Paris va conclure une convention avec "Airparif". Cette convention doit continuer à nous aider à perfectionner nos politiques publiques d'amélioration de la qualité de l'air sur notre territoire, conformément aux ambitions de notre Plan Climat et aux recommandations de l'O.M.S.

Cette convention est particulièrement intéressante, car elle doit nous aider à évaluer l'impact réel de nos actions dès que cela est possible, mais aussi identifier des leviers d'amélioration. La Ville aura une meilleure visibilité sur sa trajectoire et sur les efforts à fournir pour remplir ses objectifs et satisfaire aux normes internationales. A ce titre, cette convention participe à la révision du Plan Climat.

Cela nous permettra de corriger le tir ou d'intensifier certaines politiques vertueuses. Je pense au Plan Vélo présenté par David BELLIARD hier et voté par notre Assemblée.

Le groupe Ecologiste salue son approche basée sur la science et serait ravi que cette logique soit plus largement utilisée.

Ainsi, comme le demandait plus tôt dans notre Conseil notre groupe, nous serions ravis de voir que les externalités négatives comme la qualité de l'air, les gaz à effet de serre ou encore le bruit sont systématiquement prises en compte avec des objectifs de résultat, et donc des mesures.

Notre groupe appelle également à continuer le travail engagé à l'échelle de la métropole et dans chaque territoire pour une action à la bonne échelle, pour améliorer sensiblement la qualité de l'air.

Je profite de mon intervention pour vous signaler que le groupe écologiste aura à cœur d'encourager la prise en compte de la santé environnementale et de la prévention, au travers de son implication lors de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Santé.

Merci de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alexandre FLORENTIN.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le maire, chers collègues, cher Alexandre FLORENTIN, merci de votre intervention, qui me permet de revenir sur ce projet de délibération important, qui prévoit un plan d'action Air renforcé au niveau de la Ville de Paris, en lien avec "Airparif". C'est une disposition issue de la loi LOM en 2019, qui prévoit un plan d'action renforcé pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Ce plan d'action renforcé, comme cela a été indiqué par M. FLORENTIN, nous permettra d'accroître notre visibilité sur la trajectoire à suivre dans le domaine de la réduction des pollutions de l'air et d'établir un état des lieux très précis pour savoir quels efforts restent à fournir par la Ville et les autres acteurs, chacun selon son champ de compétences, et de prendre de l'avance par rapport à la révision du Plan Climat Air Energie Territoire de notre ville.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de la délibération adoptée au Conseil d'octobre, qui permet à la Ville de bénéficier d'une subvention de l'ADEME pour étudier la réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion de bois à Paris et dans la Métropole.

Je voulais souligner à l'occasion de ce projet de délibération, l'amélioration de la qualité de l'air à Paris, qui est une bonne nouvelle. En 15 ans, nous avons réussi à réduire les émissions de polluants de 50 % pour les dioxydes d'azote, et de 46 % pour les particules fines. Ce sont des résultats extrêmement significatifs qui ont été soulignés par la Maire de Paris en début de ce Conseil.

Pour autant, la situation n'est pas satisfaisante, puisque notamment les concentrations en dioxyde d'azote, particules fines et ozone dépassent les seuils réglementaires européens, seuils réglementaires européens qui seront renforcés par les nouvelles normes de l'O.M.S. en matière de pollution de l'air.

300.000 Parisiens sont toujours exposés à des concentrations de NO2, de dioxyde d'azote, supérieures aux recommandations de l'O.M.S. La totalité des Parisiens est exposée à des pollutions aux particules fines supérieures aux recommandations de l'O.M.S.

Ce constat nous oblige à renforcer nos mesures pour réduire ces pollutions à la source. En agissant notamment sur le trafic routier avec mon collègue David BELLIARD et la Métropole du Grand Paris, nous allons renforcer effectivement la Z.F.E., afin d'améliorer la qualité de l'air à Paris et en Ile-de-France de manière significative.

C'est la mesure la plus efficace qui nous permettra d'accélérer notamment le renouvellement du parc routier, d'évincer les véhicules les plus polluants avec un impact sanitaire très élevé en fonction des pollutions issues du trafic automobile.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 122).

2021 SG 79 - Programme parisien de lutte contre la précarité énergétique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le projet de délibération SG 79 et l'amendement technique nº 135. Il s'agit du programme parisien de lutte contre la précarité énergétique.

La parole est à M. Jérôme LORIAU.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, parler de précarité énergétique, c'est mettre un mot, un nom sur la réalité du quotidien d'environ 1 de nos concitoyens sur 5. Selon le baromètre annuel du médiateur national de l'énergie, 14 % de nos concitoyens ont déclaré qu'ils avaient souffert du froid au cours de l'hiver 2020. Ils étaient, cette année, 20 %. Dans 40 % des cas, ils estimaient que cette situation était liée à leurs conditions de logement.

La précarité énergétique, c'est d'abord une question de sécurité, parce que pour remédier aux conditions de son logement quand on est obligé d'utiliser des poêles à pétrole, des chauffages de fortune, des braseros, des barbecues, on s'expose au risque d'incendie dans le logement. On constate régulièrement la survenue d'incendies en raison de l'utilisation de ces dispositifs.

La précarité énergétique, c'est aussi une question essentielle de santé publique, ou si l'on veut l'appeler ainsi, de santé environnementale.

Depuis 2005, de nombreuses études sont venues étayer cet élément et démontrer un lien statistique très significatif avec les conséquences de la précarité énergétique au niveau de la santé. On parle de conséquences en matière d'hypertension, d'asthme, de migraines et de maux de tête, de rhumes, de maux de gorge, de troubles

digestifs, de phénomènes allergiques, de troubles respiratoires, mais également au-delà des conséquences purement physiques, d'un impact psychologique majeur.

Ainsi, 28 % des adolescents des échantillons des études vivant en situation de précarité énergétique présentent des troubles mentaux multiples, là où 4 % seulement des adolescents vivant dans des conditions de logement confortables présentent ce même type de troubles. C'est donc un impact sur la santé majeure.

Je ne connais pas beaucoup d'autres phénomènes extérieurs qui puissent agir de manière aussi défavorable sur un aussi grand nombre de paramètres de santé.

Si nous devons œuvrer pour améliorer les conditions de logement de tous les Parisiens, la lutte contre la précarité énergétique dans les logements sociaux nous oblige davantage.

La Ville, fut-ce par l'intermédiaire des bailleurs sociaux, ne peut assumer la responsabilité de créer ou maintenir cette précarité chez ceux qu'elle doit tout particulièrement protéger. Plus d'un tiers des locataires du parc social sont concernés par le phénomène de précarité. Pour ces familles, cela se traduit par des dépenses énergétiques annuelles plus élevées que celles de l'ensemble du parc social, mais aussi plus importantes que les locataires en précarité énergétique du parc privé, alors même qu'ils dépendent majoritairement de l'utilisation d'une chaudière collective.

Vous allez me dire que depuis 2009, c'est vrai, sur les 250.000 logements sociaux recensés à Paris, 10 % ont déjà été rénovés, et 21 % recensés depuis 2009. Si nous faisons le calcul ensemble, il en reste 200.000 à rénover, et au rythme de 5.000 par an, rythme qui a été annoncé, je vous laisse faire le calcul du temps qu'il faudra pour rénover l'ensemble du parc social.

On pourrait également évoquer les conditions dans lesquelles les rénovations se déroulent. Je ne vous cite pas les nombreux articles de presse qui relatent les conditions d'intervention de ces rénovations auprès des occupants, qui ont à vivre dans les locaux avec des travaux qui sont parfois faits à la va-vite dans des circonstances très difficiles pour eux.

C'est sûr, c'est difficile de demander toujours plus à des bailleurs sociaux déjà assommés par le paiement des loyers capitalisés. En matière de gestion, on est rattrapé par la réalité.

Au groupe Changer Paris, même si nous voterons ce projet de délibération, nous considérons que la rénovation du parc social doit être une priorité absolue et que l'objectif, qu'il s'agisse de la connaissance du territoire - c'est l'objectif énoncé dans ce projet de délibération -, ou du rythme de rénovations annoncé, n'est pas au niveau de l'ambition qui doit être celle de notre Ville pour tous ces occupants.

Manquer ce rendez-vous, c'est manquer celui de la sécurité, de la santé des habitants du parc social, mais ne l'oublions pas, c'est surtout manquer le rendez-vous de la réduction de l'impact environnemental.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alexandre FLORENTIN.

Nous poursuivons avec Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Il me semble que ce n'est pas Alexandre FLORENTIN qui vient d'intervenir...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Jérôme LORIAU, tout va bien.

Mme Fatoumata KONÉ. - Excuse-moi, Ian.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Par contre, c'est toujours vous là, Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le 10 novembre dernier, la Fondation Abbé Pierre co-organisait, avec 19 organismes impliqués dans la prévention de la précarité énergétique, la lutte contre l'exclusion et l'urgence climatique, la première Journée nationale contre la précarité énergétique, dans le but de sensibiliser les Françaises et les Français à cette forme de mal-logement.

Les inquiétudes au sujet de la précarité énergétique rencontrent un écho particulier dans ce contexte de hausse des prix de l'énergie.

Depuis plusieurs mois, la France fait face à une augmentation des tarifs énergétiques aussi forte que continue. Le gaz connaît une augmentation continue depuis plus d'un an, plus 59 % depuis janvier 2021, et plus 12,6 % pour le seul mois d'octobre 2021. L'électricité est en hausse ininterrompue depuis le début de l'année, plus 3,62 % depuis le mois de janvier.

De plus, les confinements successifs, la généralisation du télétravail, ainsi que les effets du dérèglement climatique qui se font de plus en plus sentir dans notre pays ont renforcé le besoin de bien vivre chez soi et de préserver sa santé à l'abri du froid et des pics de chaleur.

Les membres de l'O.N.P.E., Observatoire national de la précarité énergétique, ont publié, le 9 novembre dernier, une déclaration appelant l'ensemble des parties prenantes à accélérer les actions qui combinent

efficacement justice sociale et justice climatique, pour faire de la lutte contre la précarité énergétique une priorité nationale.

Je veux rappeler que l'O.N.P.E. s'appuie sur deux indicateurs pour quantifier le phénomène de précarité énergétique en France, un indicateur économique, le taux d'effort énergétique d'un foyer, et un indicateur déclaratif de ressenti du froid, sur la base des réponses au baromètre Energie-info du médiateur national de l'énergie, qui permet de quantifier les phénomènes d'autorestriction que ne capte pas l'indicateur économique.

La réduction de la précarité énergétique constitue donc un enjeu majeur de la politique énergétique et de santé environnementale. Les leviers d'action sont entre autres de deux ordres : traiter les causes en agissant sur la consommation, notamment au travers de la performance énergétique des logements ; proposer une aide au paiement de la facture énergétique pour les ménages en situation de précarité.

A Paris, la précarité énergétique est une problématique connue et reconnue, qui concernerait environ 77.000 foyers, mais qui n'est pas adressée à ce jour par la Ville de Paris, car elle se situe à la croisée des politiques sociales d'aide à la personne, de l'amélioration de l'habitat, et des politiques environnementales.

A travers ce programme parisien de lutte contre la précarité énergétique, Paris démontre sa volonté de renforcer l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens les plus impactés.

Il me semble nécessaire de rappeler trois actions dont la mise en œuvre sera indispensable dans le cadre de ce programme :

1. Définir un pilotage et une coordination de la précarité énergétique à Paris.

2. Repérer et qualifier les situations de précarité énergétique.

3. Mettre en place un fonds d'aide aux petits travaux.

Le dispositif "SLIME", Service local d'information sur la maîtrise de l'énergie, coordonné au national par "Leclerc" et décliné par les territoires volontaires, constitue une méthode reconnue et une opportunité de financement externe pour mettre en place rapidement les deux premières actions que je viens de citer.

La troisième action relève des aides sociales de la Ville de Paris, qu'il s'agisse des aides à la personne, DASES, C.A.S.-V.P., ou du soutien à l'amélioration de l'habitat, DLH.

La Ville de Paris souhaite donc créer un nouvel outil grâce au Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie. La Ville sera maître d'ouvrage de ce dispositif et en assurera la supervision et le financement. Son pilotage opérationnel sera assuré par l'Agence parisienne du climat. J'en profite pour saluer et remercier son équipe qui a largement contribué à l'élaboration de ce programme de lutte contre la précarité énergétique.

Celui-ci permettra donc à notre Ville de :

- repérer de façon précise les foyers en situation de précarité énergétique, qui résident dans le parc privé ou social ;

- engager une prise de contact et accompagner ces foyers ;

- définir des parcours permettant un traitement pérenne des situations de mal-logement : lien avec la rénovation énergétique des immeubles, l'opération d'amélioration de l'habitat dégradé, ou "Eco-rénovons Paris", par exemple.

Vous l'avez donc compris, Paris se dote ici d'un outil exemplaire répondant à deux objectifs communs qui se situent au centre des préoccupations de notre Municipalité, à savoir la mise en place d'une politique favorisant la mise en œuvre de la justice sociale et de la justice climatique. Désormais, il sera indispensable que ce programme soit soutenu par une enveloppe budgétaire à la hauteur des enjeux, afin de nous permettre de répondre concrètement à ces objectifs.

Le groupe Ecologiste de Paris sera donc bel et bien au rendez-vous, afin que dès le prochain Conseil, à l'occasion de la présentation du budget 2022, nous soyons en mesure de présenter des lignes budgétaires qui sauront permettre aux différents acteurs et partenaires de la collectivité, de réellement lutter contre la précarité énergétique dans notre ville.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à présent à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La semaine dernière, je lançais dans le 9e arrondissement, aux côtés du directeur général de la Fondation des transitions, Gilles BERHAULT, la première édition de la Journée nationale de sensibilisation à la précarité énergétique. C'est un sujet majeur, un sujet qui a pris tous ces derniers mois une ampleur considérable, en France bien sûr, à Paris peut-être plus qu'ailleurs, puisque la précarité énergétique concerne plus de 70.000 foyers parisiens aujourd'hui.

Les personnes en situation de précarité énergétique font face à des situations dramatiques. Elles habitent dans des logements mal isolés. Cela entraîne de fortes consommations énergétiques, donc des dépenses importantes dans un contexte de hausse du prix de l'énergie. La précarité énergétique, c'est également la double peine pour de nombreuses personnes, de nombreux Parisiens, d'autant plus dans le contexte de crise du logement à Paris où des habitations, en plus d'être anciennes, énergivores, sont de plus en plus chères.

La hausse de la consommation d'énergie, notamment en lien avec la crise sanitaire et les confinements successifs, a des conséquences particulièrement sensibles selon le rapport du médiateur de l'énergie. En 2021, 60 % des personnes interrogées ont réduit le chauffage par peur de payer des factures de gaz ou d'électricité trop importantes, au risque d'avoir froid, jour et nuit.

Comme l'indique le rapport, 1 foyer sur 5 a déclaré dans cette enquête avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures dans leur logement. Ce chiffre nous alerte et constitue vraiment une réflexion pour nous, et des solutions doivent être apportées au plus vite.

Il n'est pas normal que la Capitale connaisse une telle situation. Il est encore moins normal que celle-ci perdure. D'après les estimations de la Fondation des transitions, la précarité énergétique coûte chaque année dans notre pays 21 milliards d'euros. A l'échelle nationale ou locale, des dispositifs pour la rénovation énergétique des bâtiments existent.

Dans le 9e, nous nous en saisissons afin d'engager, au nom de la mairie, des travaux concernant des bâtiments publics comme ceux concernant les bâtiments privés, à chaque Conseil municipal. Nous adoptons de nombreux projets de délibération pour rénover des écoles, contribuer à des rénovations de copropriétés effectuées par des privés ou des bailleurs sociaux, mais on sait qu'il faut aller beaucoup plus loin.

L'exemple, tout à l'heure j'entendais mon collègue M. LORIAU parler de la difficile rénovation des logements sociaux. Oui, il a raison. Les travaux sont souvent faits au rabais et ne règlent rien. Là aussi, une prise de conscience très forte doit être prise.

Il est également regrettable que les travaux de rénovation énergétique n'aient parfois pas lieu en raison d'une méconnaissance des dispositifs existants. Les mairies d'arrondissement font ce travail pour inciter leurs foyers à le faire. On estime quand même à 20 % le nombre de foyers éligibles aux différentes aides de rénovation énergétique, mais ils ne les demandent pas, faute de les connaître. C'est un chiffre beaucoup trop important pour être résiduel. Nous ne pouvons plus continuer comme cela. Des efforts doivent être aussi menés en ce sens.

En somme, nous partageons avec vous l'idée d'agir sur les deux leviers de lutte contre la précarité énergétique : rénovation énergétique et accompagnement des ménages connaissant ces situations. D'ailleurs, nous soutenons plusieurs actions proposées dans ce projet de délibération. Oui à l'amélioration de la connaissance du territoire et des acteurs. Oui à l'identification et à l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Oui au service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie.

Pour pouvoir agir pleinement, il convient d'avoir une action coordonnée avec l'Etat, les collectivités territoriales, mais aussi avec les entreprises, et vous les mentionnez dans votre plan. Je salue d'ailleurs la récente mesure d'EDF prévoyant la fin des coupures d'électricité en cas de factures impayées. Si EDF est le fournisseur historique d'électricité en France, d'autres acteurs de l'énergie se sont développés depuis.

Notre Ville de Paris a de nombreux concessionnaires de l'énergie sur son territoire. Elle doit mieux piloter la politique énergétique de sa ville au plus près et demander à ces concessionnaires de participer toujours et encore plus à un fonds de solidarité pour alimenter les aides sociétales.

C'est pourquoi il nous faut renforcer le travail d'échanges réciproques avec les fournisseurs d'énergie, qui sont les mieux placés pour repérer les foyers en difficulté.

J'émettrai cependant un petit bémol face aux nombreux acteurs du logement, de l'énergie, de la lutte contre la précarité. Il faut que nous soyons très attentifs à ce que les initiatives transversales, censées favoriser les synergies, ne soient pas là pour créer des obstacles et ne viennent pas entraver les actions menées. Je sais que vous partagez ce point-là également.

Soyons donc collectivement à la hauteur de cet enjeu. La précarité énergétique est très présente à Paris. Son éradication doit être une priorité pour tout simplement améliorer le cadre de vie des Parisiens et permettre à notre territoire d'être plus respectueux de l'environnement.

Vous trouverez, Monsieur LERT, le groupe "Indépendants et Progressistes" à vos côtés pour soutenir toutes les dispositions qui nous semblent aller dans le bon sens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine BÜRKLI.

Nous poursuivons avec Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci. Selon le rapport annuel du Secours Catholique sur l'état de la pauvreté en France, publié hier, 30 % des familles les plus pauvres ont subi des pertes de revenus en 2020, et 60 % ont vu certaines de leurs dépenses augmenter.

La crise sanitaire a en effet fragilisé davantage la situation des Français les plus pauvres, trop nombreux à ne plus pouvoir se nourrir, ou se chauffer correctement.

A cette situation dramatique, la flambée des coûts de l'énergie de ces dernières semaines vient encore un peu plus aggraver la situation de nombreux Français, dont de nombreuses Parisiennes et nombreux Parisiens.

La Ville de Paris œuvre déjà pour aider les ménages défavorisés, notamment à travers les nombreuses aides qui existent pour soutenir les personnes en situation de précarité énergétique.

Le programme parisien de lutte contre la précarité énergétique 2022-2026 nous permet d'aller plus loin et de renforcer nos actions à un moment crucial, car trop de Parisiens et Parisiennes souffrent du froid l'hiver, principalement à cause d'une mauvaise isolation, ou pour des raisons financières.

Ils peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs existants à Paris : Fonds de Solidarité Logement, Paris Energie Familles, ou encore l'allocation exceptionnelle de la Ville de Paris. Ces dispositifs concernent près de 43.000 bénéficiaires pour un montant de 10 millions d'euros environ.

Malheureusement, nous constatons un phénomène de non-recours au droit de la part de nombre de foyers qui pourraient pourtant en bénéficier. Le programme qui nous est présenté ici prévoit d'y remédier.

L'autre cause majeure de cette précarité énergétique, l'isolation des logements, touche à l'un des sujets que les élus "Génération.s" portent et défendent régulièrement dans cette Assemblée : la nécessité d'avancer plus vite et plus fort sur la rénovation énergétique des bâtiments. Nous y sommes attachés, parce qu'elle couple à la fois des enjeux environnementaux, de performance énergétique, mais aussi des enjeux de pouvoir d'achat, des enjeux sociaux.

Ainsi, un logement mieux isolé peut présenter des économies de charges de 400 euros par an pour les locataires, et 54 % d'émission de chaleur en moins dans l'atmosphère.

Les moyens que nous consacrons à ces rénovations et à l'amélioration des performances énergétiques des logements sont croissants, en particulier pour le parc social. Notre groupe plaide pour une augmentation des moyens et de se consacrer à l'accompagnement des petits propriétaires privés avec le dispositif "Eco-rénovons" Paris.

Si des ambitions de la Ville de Paris sont à souligner et de mes collègues en charge de ces dossiers, nous regrettons cependant que le Gouvernement ne mobilise pas de dispositif durable et suffisamment efficace en parallèle. Cela renforcerait la force de nos actions.

Ils sont effectivement sans cesse modifiés, refondés, depuis les crédits d'impôt de transition énergétique jusqu'à l'actuel "MaPrimeRénov'", qui nécessite encore des avances de trésorerie de la part des ménages.

L'Etat n'apporte pas de réponse à la hauteur du défi, lorsqu'on compte plus de 5 millions de passoires énergétiques en France. D'autant que les investissements pour la rénovation énergétique sont bons pour le climat, bons pour le portefeuille des plus précaires et leurs conditions de vie, et enfin bons pour l'emploi.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

Nous poursuivons avec Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, 77.000, c'est le nombre de foyers parisiens en situation de précarité énergétique, selon l'Observatoire national de la précarité énergétique, comme il a été déjà dit.

Le programme parisien de lutte contre la précarité énergétique présenté aujourd'hui semble partir d'un constat à mon avis largement sous-estimé, en parlant de 77.000 personnes en situation de précarité énergétique.

Si cette notion n'est peut-être pas claire pour tout le monde, permettez-moi de rappeler qu'il s'agit de la difficulté, voire de l'incapacité à avoir un accès normal et régulier aux sources d'énergie, visant à satisfaire des besoins primaires. Concrètement, c'est avoir froid chez soi. C'est garder un manteau à l'intérieur faute de pouvoir allumer le chauffage. C'est parfois se priver d'un repas pour pouvoir payer ses factures d'électricité ou de gaz.

Le 9 novembre dernier, l'Observatoire national de la précarité énergétique demandait que la lutte contre la précarité énergétique soit une priorité nationale. En vain.

La précarité énergétique découle de trois facteurs : les faibles revenus, la hausse du prix de l'énergie, et la mauvaise isolation des bâtiments. Au regard de ces trois facteurs, la situation est alarmante. La pauvreté avance à Paris comme ailleurs, mais à Paris comme le démontrent les chiffres du R.S.A. Et le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter. 10 % au mois de juillet, 5 % en août, 9 % en septembre, 12 % en octobre pour le gaz, 12 % pour l'électricité en février. Le parc immobilier parisien concentre une grande part de logements anciens mal isolés.

Dès lors, ce Plan parisien de lutte contre la précarité énergétique est une ambition que nous soutenons fortement. Effectuer un diagnostic le plus fin possible de la situation parisienne, impliquer tous les acteurs, mettre en place une gouvernance claire, faciliter l'information et l'accompagnement via la création d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie - SLIME - sont autant de progrès concrets pour tous les Parisiens et Parisiennes.

Mais, nous devons aller plus loin. L'une des causes de la précarité énergétique est la hausse du prix de l'énergie. Il faut contrôler les prix. Nous pensons que la transition énergétique doit être sociale ou elle ne sera pas. Les enjeux sociaux et environnementaux nécessitent une vision à long terme, loin des fluctuations du marché et de leur exigence de rentabilité pour les actionnaires.

Les principaux fournisseurs d'énergie ont versé à leurs actionnaires plus de 9,5 milliards d'euros en 2020. A ce rythme, on fonce dans le mur du réchauffement climatique et de la crise sociale, les deux pieds sur l'accélérateur. Nous disons stop, l'énergie doit être un bien commun.

Nous demandons donc de replacer l'énergie au cœur de nos politiques publiques en renationalisant le secteur de l'énergie, permettant l'investissement dans l'appareil productif et la protection des ménages.

Le système français de production d'électricité permet à la France d'être dans les champions d'Europe en matière de faiblesse des émissions de CO2, mais aussi de coût de l'électricité. C'est le fruit d'un investissement dans le secteur public. Nous ne pouvons que déplorer que progressivement, ce service public recule.

La privatisation du marché de l'énergie s'est finalement traduite par l'augmentation folle des prix de l'énergie, et la faiblesse de l'innovation et de l'investissement dans l'appareil productif, les deux en même temps, pour le plus grand bonheur des actionnaires, mais pas des consommateurs ni de l'environnement.

Nous devons lutter contre cette mise en concurrence de l'énergie et promouvoir, à l'inverse, un investissement massif dans une énergie tant décarbonée que la moins chère possible.

Si nous pensons que l'électricité doit être gérée par un grand service public national, j'en viens à mon dernier point concernant une énergie locale, à savoir la chaleur urbaine. Notre réseau de chaleur urbaine C.P.C.U. permet aujourd'hui de produire une énergie tant vertueuse écologiquement qu'intéressante pour les consommateurs. Nous faisons un lien direct entre la précarité énergétique et les tarifs que nous comptons à l'avenir, via la C.P.C.U., appliquer pour cette chaleur urbaine.

Lors de notre précédent Conseil, nous avons délibéré d'un schéma directeur. Plusieurs options sont en discussion pour l'avenir de la concession. Vous savez que nous serons sensibles au statut des salariés, au développement du réseau, mais aussi aux prix facturés aux consommateurs. Des prix tant de la chaleur, bien sûr, que des coûts de raccordement, qui sont bien trop importants et bien souvent prohibitifs aujourd'hui pour que les copropriétés puissent se raccorder au réseau.

Il nous semble urgent d'avoir une analyse fine et surtout concertée sur les différents modèles, afin d'analyser le potentiel social de ce réseau de chaleur.

Je conclurai, l'énergie doit être un bien commun, un bien commun géré collectivement, et donc par un service public permettant seul une vision de long terme, dans l'intérêt tant des consommateurs que de l'environnement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Peut-on imaginer qu'en 2021 à Paris, des personnes âgées, des familles, de jeunes étudiants puissent encore souffrir de précarité énergétique ? Défaut d'isolement, énergie trop chère, revenus trop faibles, avec des conséquences sur la santé, entre autres.

Oui, il faut agir pour que toutes ces personnes souffrant du froid, de l'humidité, de factures qu'elles ne peuvent honorer, puissent redresser la tête et vivre convenablement.

Ainsi, le programme qui nous est présenté aujourd'hui est important pour se mettre en ordre de bataille, mais pour agir surtout. Tout d'abord, aider financièrement ceux qui en ont besoin, immédiatement. C'est une nécessité absolue, en attendant d'aboutir sur la question de la rénovation thermique des bâtiments et tous les acteurs publics doivent participer.

Pour cela, il faut des moyens financiers, je crois qu'ils sont sur la table de façon claire. Il faut aussi un travail de fond pour repérer quasiment au jour le jour ceux qui en ont besoin. Communiquer aussi correctement pour faire savoir ce qui est possible.

Cependant, pour être vraiment efficace, il faut une souplesse et une adaptabilité des structures que je ne vois pas apparaître dans le programme présenté.

Mon sentiment est qu'au fil des ans, on crée des dispositifs qui s'empilent, sans cohérence, sans connaissance du public concerné, et au final on perd considérablement en efficacité.

Il y a un autre sujet. Au-delà d'aider immédiatement à régler des factures, il faut aussi rénover le plus rapidement possible. C'est le plus important. Il s'agit d'avancer sur le terrain de l'environnement en commençant par respecter les engagements de la France en termes de transition énergétique, c'est-à-dire en divisant par 2 à objectif 2030 les émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments par rapport à 2015.

C'est bien là et peut-être surtout là que les Parisiens ont le plus besoin de l'efficacité de l'action publique, quand on voit les bâtiments publics, je parle uniquement des bâtiments publics, y compris les bâtiments de l'Hôtel de Ville et ses annexes, dont l'étude en 2015 n'a toujours pas abouti à une quelconque rénovation.

Evidemment, le deuxième axe, la rénovation, est beaucoup plus complexe, technique et coûteux, mais c'est l'action centrale qu'il faut mener rapidement. Cela passe d'abord par la connaissance des besoins, l'information aux publics, au-delà des moyens financiers.

Quand on parcourt le programme qui s'étale tout de même sur quatre ans, quatre ans c'est long, on se perd dans des lieux communs de mise en place de groupes de travail, de concertation, de réflexion, et en fait, on est complètement au-dessous des ambitions affichées.

Ce qui manque réellement, c'est un vrai plan de rénovation du bâti complet, exhaustif, avec les moyens financiers pour une action rapide.

Quand on lit le rapport annexé, on voit des phrases, des titres de mission. On est sur "évaluer et anticiper les conséquences de l'interdiction de louer des logements énergivores. Amplifier les formations des professionnels pouvant être confrontés aux réalités parisiennes. Enrichir le service public…", il y a 30 pages comme cela. Croyez-moi, je n'ai même pas fait le tri.

A ce rythme, nous arriverons à la veille des échéances sans n'avoir rien changé et tout le problème est là. On ne va pas assez vite.

Ce que souhaite clairement le groupe MoDem, c'est un plan de rénovation du bâti, qui repérerait les bâtiments privés et publics nécessitant une rénovation des travaux, et enfin une planification claire dans le temps et avec les moyens financiers adéquats. Nous n'y sommes pas encore, loin de là, et nous le regrettons.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Mes chers collègues, je pense également qu'il y a une sous-estimation du nombre de personnes en situation de précarité énergétique à Paris, et que la situation est bien plus catastrophique que celle décrite, et qui fait entendre qu'il y aurait 70.000 personnes en situation de précarité énergétique à Paris.

Il est bien rappelé dans le projet de délibération que la précarité énergétique est liée à trois facteurs : le coût de l'énergie et de l'explosion de la hausse du coût de l'énergie ; les faibles revenus ; et ensuite, la mauvaise qualité du bâti.

Sur le premier point, sur le coût de l'énergie, l'Exécutif parisien fait exactement comme CASTEX. Vous n'avez pas une orientation très différente de celle du Gouvernement. Le Gouvernement a décidé de bloquer les prix, mais ne s'attaque absolument pas aux profits qui ont explosé. Les fournisseurs d'énergie, il faudrait taxer leurs profits pour permettre de faire peser sur leurs profits le blocage des prix de l'énergie.

Or, le gouvernement a décidé de "bloquer" les prix que pour une petite période, après les hausses successives que l'on a connues ces derniers mois. Résultat, on sait très bien que c'est par le contribuable que tout cela va être financé.

Et vous, finalement, au niveau de la Municipalité, Paris a la main sur la C.P.C.U., mais ne l'a pas complètement parce que vous avez décidé que la C.P.C.U. continuerait à être gérée par "Engie", une entreprise privée. Résultat, "Engie" fait, sachez-le, entre 6 à 13 millions de dividendes par an.

La bataille pour bloquer les prix d'"Engie" doit se poursuivre, car il n'est pas acceptable que dans les années passées, on ait connu autant d'augmentation sur le prix de l'énergie issue du chauffage urbain.

Donc oui, nationalement, il faudrait une politique alternative, la renationalisation de l'énergie, un blocage des prix, faire payer pendant la période intermédiaire les fournisseurs d'énergie, et du point de vue municipal, municipaliser la C.P.C.U., les fournisseurs d'énergie parisiens.

Sur la question ensuite des aides, parce qu'une partie de la population à Paris a de faibles revenus, une victoire vient d'être obtenue par la Fondation Abbé-Pierre, c'est la fin des coupures, enfin ! Mais il faut aussi augmenter les aides tant qu'il n'y a pas une augmentation des salaires et une baisse des loyers à la clé.

L'augmentation des aides pour le F.S.L., pour "Paris Energie Familles", exigerait un cadre national, qui, pareil, dans l'attente de la création d'un pôle public de l'énergie, fasse que les profits des fournisseurs d'énergie soient automatiquement dans l'obligation d'abonder à ces aides.

Il va y avoir la création d'un observatoire parisien de la précarité énergétique. C'est une bonne chose, parce qu'il va falloir beaucoup plus analyser qui sont les personnes en situation de précarité énergétique, pour pouvoir faire en sorte que dans la période transitoire, les aides que nous pouvons distribuer soient au montant qui correspond aux besoins.

Or, pour l'instant, je pense que l'on est dans une situation où les besoins sont bien supérieurs aux aides que nous sommes en capacité d'attribuer, et l'information en tous les cas, sur les personnes qui pourraient avoir droit à ces aides, est bien trop faible. Et il y a peu de connaissances, je pense, de la population en situation de précarité énergétique, sur les aides dont elle pourrait bénéficier.

D'où l'intérêt par ailleurs du dispositif du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie. J'imagine que ce service ne va pas simplement aider les familles à mieux comprendre comment réduire leur consommation énergétique chez elles, mais aussi quelles sont les aides dont elles vont pouvoir bénéficier. Et que l'on soit dans une politique véritablement d'aller vers.

Je voudrais dire pour conclure, sur la mauvaise qualité du logement, cela fait 20 ans que vous dirigez Paris, que vous êtes par ailleurs en capacité à "Paris Habitat", à la R.I.V.P., à Elogie-Siemp, sur une grosse partie du logement social, d'agir directement.

Or, il y a des problématiques de précarité énergétique dans le logement social, y compris chez les bailleurs de la Ville. Vous avez encore beaucoup de logements qui sont de vraies passoires, des locataires qui sont complètement pris en otage par les factures d'EDF de radiateurs grille-pain, complètement exorbitantes.

Il y a une urgence avant même l'aboutissement de l'ensemble des Plans Climat, d'entendre les familles sur ces problématiques.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci de vos importantes interventions au sujet du Plan de lutte parisien contre la précarité énergétique que je co-pilote avec ma collègue Léa FILOCHE, que je souhaitais saluer en introduction de mon intervention.

La précarité énergétique à Paris, c'est un sujet majeur, vous l'avez toutes et tous souligné. Cela concerne environ 77.000 foyers parisiens. Ce sont bien des foyers. Selon les données de l'INSEE, en 2018, à Paris, 5,3 % des habitants déclaraient avoir des difficultés, d'avoir froid à leur domicile. Cela a été souligné par l'ensemble des intervenants.

La précarité énergétique, c'est avoir froid à son domicile, devoir choisir entre chauffer son domicile, faire des courses pour ses enfants, être dans une situation de pauvreté très accentuée.

5 % aussi des Parisiens font état de retards de paiement pour payer leurs factures d'énergie au cours de l'année. Ce sont des logements insalubres, des logements humides, des logements qui impactent la santé des habitants.

Cette situation risque de s'aggraver avec l'augmentation, l'explosion des prix de l'énergie que nous connaissons depuis maintenant plusieurs mois et que les ménages précaires vont subir cet hiver, avec d'autant plus de violence qu'ils ont été fragilisés par la crise sanitaire et économique.

Nous agissons à Paris depuis de nombreuses années. Nous aidons 43.000 ménages en année pleine, à payer leurs factures d'énergie. Les montants d'aide qui sont délivrés par la Ville de Paris correspondent à peu près à 9,6 millions d'euros par an, que ce soit à travers le F.S.L., l'aide exceptionnelle de la Ville, et le "Paris Energie Familles".

Nous devons renforcer notre dispositif de lutte contre la précarité énergétique, notamment sur le volet de prévention de lutte contre la précarité énergétique. La Ville a été pionnière en matière de rénovation énergétique des logements, tant dans le parc social que dans le parc privé.

Nos objectifs dans le domaine du parc privé sont très clairs, nous devrons atteindre la rénovation de 40.000 logements privés par an à partir de 2030. Nous allons poursuivre le programme "Eco-rénovons" Paris, mis en place dans le précédent mandat. Nous poursuivrons l'action déterminée et résolue, et je veux saluer l'action de mes collègues Jacques BAUDRIER et Ian BROSSAT, en ce qui concerne la rénovation énergétique du parc social. Nous sommes sur la bonne trajectoire, celle du Plan Climat, 5.000 logements rénovés par an. C'est un défi majeur. C'est un engagement réussi pour la Ville de Paris.

Nous allons, à travers ce plan, renforcer la prévention de la précarité énergétique à Paris. Je vais insister sur trois actions essentielles de ce plan.

- La mise en place de l'Observatoire parisien de la précarité énergétique, qui va nous permettre de repérer les ménages en situation de précarité énergétique et donc d'agir plus efficacement pour le recours aux aides sociales de la Ville, et au chèque énergie de l'Etat.

- La mise en place d'un fonds d'aide aux travaux pour les travaux d'urgence, pour les petits travaux, pour le changement de l'électroménager pour les ménages en difficulté.

- Et le SLIME, qui va nous permettre d'avoir un accompagnement individualisé de tous ces ménages en situation difficile, pour payer leurs factures d'énergie en fin de mois.

Le dispositif du SLIME va s'adresser tant au parc social qu'au parc privé, pour avoir une réponse adaptée et agir efficacement.

L'Observatoire national de la précarité énergétique a fait une déclaration très récemment, à l'occasion de la journée nationale de la précarité énergétique, le 10 novembre. Notre plan précarité énergétique à Paris entend répondre à l'ensemble de ses recommandations, notamment sur l'accompagnement gratuit et sur mesure des foyers en difficulté, la cartographie, le repérage des ménages en situation de précarité énergétique.

Nous nous associons évidemment à l'Observatoire national pour la demande qui concerne un plan national de lutte contre la précarité énergétique, ainsi qu'un délégué interministériel dédié.

Je me joins aux interventions précédentes pour saluer la victoire de la Fondation Abbé-Pierre, et pour les ménages pauvres d'ailleurs de notre ville. C'est-à-dire la décision d'EDF de ne plus couper l'électricité à ses usagers en cas d'impayés. Ce sont des mesures fortes. Avec le plan parisien de lutte contre la précarité énergétique, nous entendons évidemment renforcer l'action de la Ville pour lutter contre les inégalités et pour la trajectoire de notre Plan Climat.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 135 de l'Exécutif, qui par définition a un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 135 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 79 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, SG 79).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au gel des prix de l'électricité et du gaz et à la création d'un pôle public de l'énergie en France.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu n° 96, relatif au gel des prix de l'électricité et du gaz et à la création d'un pôle public de l'énergie.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste.

M. Jean-Noël AQUA. - Sur l'énergie comme sur tous les services publics, la privatisation, la marchandisation coûtent cher aux consommateurs.

Après plus de 20 ans de libéralisation de l'énergie, après plus de 20 ans de politiques de droite, ou inspirées par la droite, les prix se sont envolés et sans investissement dans l'appareil productif.

Au final, les consommateurs trinquent, l'environnement s'échauffe, et les actionnaires, eux, sont électrisés par des dividendes plus que juteux.

D'un côté, les tarifs du gaz ont flambé de 48 % depuis septembre 2020. Ceux de l'électricité vont augmenter de 10 % en 2022. La privatisation de GDF et la libéralisation du marché du gaz se sont traduites par une augmentation des prix de 75 %, 21 % hors inflation. La libéralisation du prix de l'énergie électrique s'est, elle, traduite par une augmentation du prix de l'électricité de 40 % depuis l'ouverture à la concurrence en 2007, selon le médiateur national de l'énergie.

Si les prix augmentent, les dividendes aussi. Total, la plus grosse entreprise pétrolière française, en est le parfait exemple. Au cours des six premiers mois de l'année, ses bénéfices ont augmenté de 60 % par rapport au

premier semestre 2020. Pas au bénéfice des salariés, bien sûr, au bénéfice des seuls actionnaires qui vont toucher 1,7 milliard d'euros en plus des 2,1 milliards qu'ils avaient l'année dernière.

Le scandale devient sensible, car les gens ont du mal à se chauffer, à se déplacer. L'énergie révèle chaque jour les aberrations du néolibéralisme.

Le sujet fait visiblement peur à la droite, celle du Gouvernement actuel. Il sort des rustines pour cacher le problème réel : la libéralisation du marché de l'énergie. Nous pensons, à l'inverse, qu'il faut attaquer le problème à la racine. Nous demandons par notre vœu que la Maire interpelle le gouvernement sur deux choses.

Tout d'abord, la constitution d'un pôle public de l'énergie fondé sur la nationalisation d'EDF et GDF, et ensuite le gel des prix non seulement pour le gaz, mais aussi pour l'électricité.

Nous verrons sur ce vœu si nous sommes cohérents avec les grandes déclarations que nous faisions avant, sur le projet de délibération sur la lutte contre la précarité énergétique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Pour vous répondre, Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Jean-Noël AQUA, merci de votre intervention.

La flambée des prix de l'énergie que nous évoquions tout à l'heure, que nous connaissons actuellement, est très préoccupante et nécessite que nous la traitions dans le cadre d'une approche globale, qui intègre à la fois l'urgence climatique, la réduction des consommations, la lutte contre la précarité énergétique, ou encore les évolutions structurelles importantes attendues dans le monde industriel de l'énergie.

Je pense en particulier à la sortie des énergies fossiles, au développement important des énergies renouvelables, et à la décentralisation des modes de production.

Cette approche globale doit être évidemment menée par les différentes parties prenantes, dont les collectivités locales, mais aussi l'Etat, en considérant tous les paramètres de cette équation énergétique complexe. C'est un enjeu politique majeur, un choix de société. Il me semble que les débats nationaux actuels y participent. C'est dans ce cadre que la question de la renationalisation doit être posée.

Concernant le gel des tarifs, là aussi, il me semble que cette question a vocation à être traitée au niveau national.

Pour autant, je profite de cette occasion pour me réjouir à nouveau de la décision récente d'EDF de ne plus couper la fourniture d'électricité aux clients en situation de précarité énergétique.

Mais comme je l'ai indiqué précédemment, ce débat est un débat national, un débat de société. Je vous propose de retirer votre vœu en conséquence, pour pouvoir permettre à ce débat de s'installer au niveau national.

Merci de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dan LERT.

J'imagine que ce vœu est maintenu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Je demandais justement que l'on interpelle le niveau national, donc l'explication... Evidemment, nous le maintenons.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 96 est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une campagne de sensibilisation aux nuisances sonores.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 97 relatif à une campagne de sensibilisation aux nuisances sonores.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Monsieur le Maire adjoint, chers collègues, considérant que les écologistes les premiers, et maintenant quasiment tout le monde aujourd'hui, dénoncent la pollution très puissante et particulièrement nocive qu'est le bruit.

Considérant qu'avec la prolifération des "iPhones" et autres téléphones portables, nos concitoyens s'expriment et parlent partout, beaucoup, et souvent sans limite dans la sphère publique, en activant de plus en plus souvent leurs haut-parleurs dans les transports en commun, les lieux de consommation, les halls d'immeuble.

Considérant que la notion d'intime tend à disparaître au détriment du collectif.

Considérant que lors de nos déplacements en train, la S.N.C.F. nous demande de mettre en mode silencieux nos téléphones portables et de passer nos appels sur la plateforme, et que cette mesure est plutôt respectée, appréciée, et comprise.

Considérant que Paris est une ville d'une grande densité, l'une des plus fortes d'Europe, où il est souvent difficile de trouver calme, sérénité et parfois des lieux de silence, les églises et temples sont sans doute les derniers havres urbains de silence et de quiétude.

Considérant que l'on peut détourner le regard, on ne peut détourner l'ouïe.

Considérant qu'il convient de respecter le collectif, comme nous n'acceptons pas les graffitis sauvages et dégradations dans l'espace public, j'émets le vœu que la Ville de Paris mette en place une campagne de sensibilisation afin que discrétion, courtoisie, et respect de l'autre soient vivement encouragés, pour un meilleur vivre ensemble dans la plus belle ville du monde.

Je précise simplement qu'au Conseil du 18e arrondissement, ce vœu a été voté à l'unanimité des votants, ce vœu bienveillant.

Je vous remercie. Je suis très heureux que ce soit Dan LERT qui réponde.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christophe GIRARD.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, cher collègue, merci pour votre présentation du vœu sur les nuisances sonores. La question des nuisances sonores dues aux incivilités dans l'espace public est un sujet très important. Il est à intégrer dans notre projet de plan d'amélioration de l'environnement sonore qui est en cours de consultation publique. Un certain nombre d'actions du plan sont consacrées aux bruits dits de voisinage.

Depuis le 10 novembre dernier, pour une durée de deux mois, cette consultation publique est organisée. Elle est ouverte à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, qui peuvent donner leur avis à travers le site "idee.paris.fr", voire proposer de nouvelles actions sur ce site.

Je profite de cette intervention pour rappeler mon attachement à la consultation du public sur le Plan Bruit, qui sera définitivement adopté au premier trimestre 2022, après cette période de consultation.

Je redis ici ma disponibilité auprès des maires d'arrondissement pour l'organisation de réunions publiques dédiées à cette question de la pollution sonore. J'ai participé mardi à une réunion du CICA du 6e arrondissement, à l'invitation du maire du 6e, et d'autres rencontres sont prévues dans le 18e, dans le 14e, et dans le 12e. Il nous semble essentiel d'aller à la rencontre des Parisiens et Parisiennes sur ce sujet qui concerne leur vie quotidienne et leur santé.

Dans cette perspective, je vous propose, Monsieur GIRARD, de retirer votre vœu, et de faire émerger cette question des bruits liés aux incivilités, et notamment à l'utilisation excessive de téléphones portables. Je partage avec vous cette préoccupation sur la pollution sonore issue de cet excès lié à l'usage du téléphone portable dans l'espace public.

Je ne doute pas que cette question émergera dans la consultation en cours.

Je vous propose de l'intégrer à travers cette consultation, et de revenir vers vous au moment de l'adoption définitive du plan en 2022, pour améliorer la prise en compte de cette problématique dans le plan.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dan LERT.

En conséquence de cela, le vœu est-il maintenu ou retiré, Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD. - J'ai un peu de bouteille. Je n'ai aucune envie d'avoir un vœu retoqué. J'entends ce que Dan LERT a dit. Je le trouve très courtois et très sérieux. Je suivrai attentivement, en effet, puisque pas mal d'habitants, de nos concitoyens, se plaignent de cela. Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 97 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la plantation d'arbres par des artistes et sportifs autour de l'Accor Arena (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 98 relatif à la plantation d'arbres par des artistes et sportifs autour de l'Accor Arena dans le 12e arrondissement.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas besoin de rappeler à notre assistance que le P.O.P.B., actuellement nommé l'Accor Arena, est un équipement de l'Est parisien majeur. C'est une salle mythique. Il n'y a pas très longtemps, il y a un mois, nous avons inauguré l'esplanade Johnny Hallyday, ainsi que le Johnny's Bar. L'Accor Arena fait beaucoup d'efforts pour diversifier ses activités et dynamiser le quartier, qui en a besoin.

C'était intéressant de faire un dispositif qui permette aux athlètes ou aux artistes, qui ont un lien fort avec le P.O.P.B… On pouvait avoir comme critères le nombre de compétitions effectuées, ou le nombre de concerts donnés, mais c'est vrai que l'on pourrait avoir l'ancien dispositif où les artistes, les athlètes, peuvent planter un arbre.

Cela s'inscrit bien dans le Plan Arbres voté au dernier Conseil de Paris avec l'objectif de 170.000 arbres. C'était un moyen de créer un lien fort avec l'Accor Arena et le quartier.

Cela se fait à Hambourg en Allemagne avec la Barclays Arena, où des artistes plantent un arbre de façon symbolique.

Il n'y a pas de gros écriteau. C'est juste un petit écriteau en bois, où il y a le nom de l'artiste qui plante cet arbre.

Au Conseil d'arrondissement, on m'a dit que c'était une bonne idée, mais non. On m'a quand même avancé un argument, j'espère que vous n'avancerez pas le même si jamais vous le refusez, mais j'ai quand même espoir qu'il passe. On m'a dit que c'était une privatisation de l'espace public. Je pense que quand on plante un arbre, ce n'est pas une privatisation de l'espace public, sinon, on est très mal engagé avec les 170.000 arbres que l'on est censé planter.

J'attire votre attention sur l'étude et le lancement de ce dispositif, qui pourrait dynamiser le quartier et avoir une symbolique d'hommage pour les artistes et athlètes qui ont un lien avec l'Arena.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris et la Mairie du 12e arrondissement ont à cœur de dynamiser et embellir les abords de l'Accor Arena que vous présentez, Madame MONTANDON, et dont nous sommes toutes et tous fiers.

Pour rappel, une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours sur la pelouse de Bercy, avec pour but de dessiner des améliorations à venir sur cet espace. Votre vœu intervient alors que s'est achevée la phase de concertation de cette A.M.O., et le résultat de l'étude sera connu prochainement.

De son côté, le parc de Bercy, avec près de 1.200 arbres, présente un couvert arboré déjà important, difficilement augmentable. Seules les replantations pourraient ainsi faire partie de ce dispositif, avec un rythme par conséquent très lent.

Vous intervenez un mois seulement après le rejet d'un vœu de votre groupe portant, je cite, "la création d'un lieu de mémoire pour honorer les artistes iconiques de Paris et de la France".

Sans répéter la réponse que Mme Laurence PATRICE vous avait apportée, je dirai simplement si nous portons collectivement le souhait de rendre hommage à des personnes admirées pour leur accomplissement artistique ou sportif, ce que vous proposez ne correspond pas à la politique mémorielle de la Ville de Paris.

En effet, votre proposition place un lieu de mémoire dans un périmètre restreint, là où nous souhaitons que de tels lieux s'installent dans toute la ville, les rues, les places, les quartiers. Cela, en fonction d'un lieu précis, qui a une dimension symbolique dans la vie de la personne dont nous tenons à honorer la mémoire. Le lien avec l'Accor Arena semble de fait très restrictif.

Enfin, votre proposition pourrait être perçue, effectivement, comme une privatisation de l'espace public et surtout, une démarche publicitaire pour l'Accor Arena au sein même de l'espace public.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif donnera un avis défavorable à ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Bien sûr, il est maintenu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 98 est rejeté.

2021 DAE 123 - Conventions et subventions de fonctionnement (553.300 euros) et d'investissement (282.000 euros) à 22 projets lauréats portés par 15 structures candidates à l'appel à projets "Paris Fertile 2021".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 123 : conventions et subventions de fonctionnement et d'investissement à 22 projets lauréats portés par 15 structures candidates à l'appel à projets "Paris Fertile 2021".

Pour commencer, je donne la parole à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Changer Paris.

Non ? D'accord.

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE pour le groupe GEP.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vous apprendrai rien aujourd'hui en vous disant que le secteur de l'agriculture connaît, et ce depuis des années maintenant, une véritable crise des vocations. C'est une profession d'ailleurs, ne l'oublions pas, en grande souffrance.

Comment ne pas évoquer le nombre élevé de cas de suicides de cette profession qui est en difficulté ? On le sait, les exploitants agricoles ont malheureusement la mortalité par suicide la plus élevée, et ce, de toutes les catégories sociales. Les chiffres font froid dans le dos, puisqu'il y a en moyenne un suicide par jour dans la profession.

A cela s'ajoutent de grandes difficultés de reprise des exploitations, puisque les fils et les filles d'agriculteurs et d'agricultrices ne souhaitent plus prendre la relève de leurs parents. La moitié des agriculteurs de France vont partir à la retraite dans les 10 prochaines années.

Il s'agit donc d'une vraie préoccupation dans les territoires, y compris en Ile-de-France, et d'un véritable enjeu de renouvellement des générations futures, puisqu'on estime que 20 % des agricultrices et agriculteurs franciliens ont aujourd'hui plus de 60 ans.

Alors que la relocalisation de notre alimentation, le retour à une production moins industrielle et plus paysanne redeviennent progressivement des priorités, nous ne pouvons nous résoudre à accepter cette situation de désertification des fermes. Cela doit nous amener, mes chers collègues, à faire émerger de nouvelles vocations dans le domaine agricole.

Ce projet de délibération est une réponse à cette problématique, puisqu'il propose en effet de soutenir des dispositifs qui visent à la fois à sensibiliser, à former, à accompagner les Parisiennes et Parisiens qui souhaitent choisir la voie de la production agricole et de la transformation alimentaire durable en devenant ouvriers, ouvrières, techniciens, techniciennes agricoles, ou bien même en reprenant la responsabilité d'exploitations agricoles, en devenant eux-mêmes chefs d'entreprise.

Outiller celles et ceux qui ont besoin d'être formés dans leurs parcours, en particulier lorsqu'elles et ils ne sont pas issus du monde agricole, est donc une nécessité.

Nous soutenons bien évidemment cette dynamique pour accompagner les personnes en reconversion professionnelle, les agriculteurs et agricultrices qui souhaitent se tourner vers des productions plus durables, ou les demandeurs d'emploi, ainsi que les jeunes en décrochage scolaire.

Ce projet de délibération s'inscrit dans une démarche globale de la Ville pour soutenir la structuration de filières nouvelles à Paris, comme en témoignent les nombreux projets de délibération que vous portez ce mois-ci, Madame PULVAR, qui, je dois le souligner, sont très favorables à la mise en place d'un écosystème vertueux, de l'alimentation et de l'agriculture sur notre territoire.

Le groupe Ecologiste tient donc à saluer la création de la Conférence citoyenne pour l'alimentation durable, dont nous avons pu apprécier la qualité du travail au printemps dernier.

A l'appui de leurs 32 propositions pour mieux manger à Paris et suite aux Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation durable qui se sont achevés le mois dernier, va s'entamer la création d'un nouvel opérateur, "AgriParis", dont la mission revêt un intérêt considérable, puisqu'il s'agit d'approvisionner la restauration collective de Paris avec des aliments sains et produits localement.

Un chiffre-clé en Ile-de-France qu'il est bon d'avoir en tête, nous disposons de 49 % de terres agricoles en Ile-de-France et 64 % de cette surface est consacré à la culture des céréales. Pourtant, 90 % des produits alimentaires que nous consommons continuent d'être importés. L'enjeu est donc de nous engager vers un modèle d'alimentation beaucoup plus résilient, de favoriser la préservation des terres agricoles locales, de favoriser le "bio", de favoriser l'agroécologie, car il n'y a pas qu'une question de transport et d'approvisionnement. Il s'agit aussi d'un enjeu de création d'emplois, de santé publique, de protection de la biodiversité des sols et de l'eau.

Nous, écologistes, bien sûr le soutenons, car nous pensons que c'est par la formation, l'éducation, la sensibilisation que l'on peut favoriser le déploiement de l'agroécologie.

Paris dispose des outils pour cela grâce à un maillage important des associations, grâce à l'école Du Breuil, ou encore aux formations agronomiques dispensées à "AgroParisTech".

Aujourd'hui, ils et elles sont nombreux et nombreuses à rechercher un retour à la terre, aux grands espaces, et l'appétence croissante pour les questions d'impacts environnementaux de notre alimentation, les enjeux d'autonomie, de résilience alimentaire, le circuit court, la remise en question du rapport au travail, et le besoin de mieux connaître l'origine de ce que l'on mange amènent bon nombre de Parisiennes et Parisiens à se tourner aujourd'hui vers les métiers de la production agricole et de la transformation alimentaire.

Redonnons donc de l'attractivité à la profession d'agriculteur et d'agricultrice, métier noble, du concret, de la production et du vivant. Ce, tout en veillant à lutter contre la précarité du statut de nombre de salariés agricoles.

Le groupe Ecologiste de Paris salue donc avec enthousiasme ce projet de délibération que nous voterons bien évidemment.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Nathalie LAVILLE, pour le groupe PEC.

Mme Nathalie LAVILLE. - Produire local, c'est bien, mais évidemment pour cela, il va nous falloir des bras. C'est la raison pour laquelle nous sommes tous et toutes concernés par l'évolution du monde agricole, puisque la moitié des agriculteurs en activité sont âgés de 50 ans ou plus. D'ici trois ans, ils seront un tiers à partir à la retraite. D'ici deux ans, ils seront 50 %.

Il faut le savoir, aujourd'hui, pour deux ou trois départs à la retraite, un seul exploitant s'installe. Pour répondre à cette problématique, il est possible de compter sur l'arrivée de personnes qui ne seraient pas issues du monde agricole, car si l'agriculture est encore une affaire de famille, le monde paysan accueille de plus en plus de nouveaux profils comme des personnes en reconversion ou encore des jeunes issus d'autres horizons, qui souhaitent se tourner vers ce métier.

Celui-ci peut être attractif pour les urbains, en particulier parce qu'il permet d'accéder à un statut d'indépendant. Aussi, parce qu'il permet d'aller vers une activité en phase avec les attentes de la société, qui renoue avec la nature.

La Ville de Paris met en œuvre de plus en plus de projets qui permettent de redonner de l'attractivité à cette profession, des projets qui facilitent aussi cet éveil des vocations.

Les métiers de l'agriculture sont une opportunité, aussi parce qu'ils apparaissent comme un moyen de contourner les difficultés liées à la distance vis-à-vis de l'emploi. C'est important que notre Ville soutienne des initiatives visant à favoriser l'emploi, en renforçant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi habitant Paris en particulier.

Des initiatives qui, dans le même temps, permettent de développer des projets dont le but est de protéger les ressources naturelles, de maintenir la biodiversité, ou encore de protéger des populations contre les risques naturels.

Les lauréats implantés dans notre arrondissement, qui s'inscrivent dans le "Paris Fertile 2021", ont tous pour objectif de remplir cette mission urgente, qui est de sensibiliser, former, accompagner les Parisiennes et Parisiens, ces urbains qui voudront se lancer dans des professions riches de sens.

Puisqu'il va falloir remplacer dans les années à venir ces milliers d'agricultrices et d'agriculteurs qui partiront à la retraite, encourageons celles et ceux qui voudront le faire, en privilégiant l'agriculture durable et responsable.

En conclusion, mes chers collègues, je vous appelle à voter en faveur de ce projet de délibération.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est un très beau projet de délibération qui nous est présenté par Audrey PULVAR, qui pourrait interroger. Pourquoi la Capitale, et pourquoi le milieu urbain s'intéresserait à l'agriculture ? Est-ce une question qui ne dépend pas de la ruralité ?

Non, et pour preuve, j'ai un souvenir très important d'une exposition qui avait eu lieu au Pavillon de l'Arsenal, il y a deux ou trois ans, dont le titre s'appelait "Paris, capitale agricole". Nous avions visité avec le groupe Communiste, et Christine LECONTE, Présidente de l'Ordre des architectes, cette exposition, qui montrait le potentiel du milieu urbain, pour justement l'agriculture, et pour amener de nouvelles vocations.

Je vois des élèves des écoles de Paris qui sont en tribune. Peut-être que parmi elles et eux, demain, nous aurons les agriculteurs de l'avenir, des agriculteurs peut-être en milieu urbain, mais aussi et c'est ce que la Ville de Paris met en place, sur les terres agricoles où nous captons l'eau de Paris.

Ce dispositif mis en place avec "Eau de Paris" est à la fois sain et vertueux. C'est l'idée d'installer des agriculteurs là où l'on capte l'eau, et de préserver les terres agricoles, notamment des pesticides, des polluants, de tout ce qui est intra, qui peut être utilisé.

Ce projet de délibération est un beau projet de délibération, car il pose une question essentielle. Essentielle, parce que comme l'ont dit mes collègues avant moi, le monde agricole va très mal. C'est un milieu où il y a énormément de suicides. C'est un milieu avec un métier très difficile, où les heures ne se comptent pas. C'est surtout un milieu mal payé, mal reconnu.

Essentiel pourquoi ? Parce qu'il pose une question très grave. C'est notre souveraineté alimentaire. C'est notre capacité dans les années à venir de ne pas être dépendants de produits qui viennent du monde entier. C'est notre capacité aussi à bien manger.

Ce projet de délibération propose une chose, c'est bien sûr d'aider, d'accompagner, de former, mais aussi de revaloriser le métier.

Comment revaloriser ce métier d'agriculteur ? La réponse est simple : en les payant mieux, mais aussi, en reconnaissant mieux leur travail.

Nous nous félicitons de la loi votée et portée par notre camarade André CHASSAIGNE, président du groupe Communiste à l'Assemblée nationale, qui a permis de revaloriser toutes les petites retraites agricoles de 10 %. C'est un premier pas durement affecté qui appelle de nombreux pas.

A Paris, on estime à 3.000 le nombre d'emplois qu'il est possible de créer dans l'agriculture durable francilienne au cours des 10 prochaines années. Nous devons nous en saisir. C'est l'intention de ce projet de délibération.

De plus, une mutation doit être effectuée dans notre région. Chloé SAGASPE l'a évoqué, aujourd'hui, seuls 5 % des terres en Ile-de-France sont cultivées en agriculture biologique et 90 % en céréales ou betteraves sucrières. Nous ne pouvons pas rester dans ce modèle de quasi-monoculture, il est temps d'accompagner nos agriculteurs et agricultrices vers des cultures plus diversifiées, qui permettront demain, à la France, d'être alimentairement suffisante.

Nombreux sont déjà celles qui entament cette mutation. Cela passe par une refonte des aides au niveau national, mais également par des campagnes au niveau local, afin de favoriser ces vocations vers des métiers oubliés ou inconnus.

Nous nous félicitons que les aides allouées par ce projet de délibération permettent de transmettre cette vocation à des publics souvent exclus...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! Il y a des conversations. Si vous pouvez les tenir à l'extérieur, pour mieux entendre les intervenants. Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous nous félicitons que les aides allouées par ce projet de délibération permettent de transmettre cette vocation à des publics souvent exclus de notre système scolaire. Ainsi, des jeunes en décrochage scolaire, primo-arrivant en France, des personnes en reconversion professionnelle, des personnes porteuses de handicap, des réfugiés aussi pourront être formés aux métiers en lien avec l'agriculture.

La demande en produits "bio", sains, de qualité, accessibles à toutes et à tous est en augmentation constante dans notre pays. Toutes les études le montrent. Si nous souhaitons sortir du productivisme et effectuer notre transition écologique, nous aurons besoin de davantage d'agriculteurs et d'agricultrices dans notre pays.

Alors, nous voterons ce projet de délibération qui donne les moyens pour les former.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que Barbara GOMES maintient son intervention ? Non.

Pour vous répondre, je donne la parole à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues, Nicolas, Chloé, Nathalie. Je vous remercie de l'intérêt porté à cet appel à projets qui concerne la formation aux métiers de l'agriculture durable. Effectivement, nous avons un jeune public aujourd'hui avec nous. Peut-être que parmi elles et parmi eux, il y a de futurs agricultrices et agriculteurs venus de Paris.

Ce nouvel appel à projets, lancé début 2021, s'inscrit dans le cadre du plan "Paris boost emploi". Je remercie ma collègue Afaf GABELOTAUD pour son soutien indéfectible, et sa présence à nos côtés, avec les équipes de la DAE.

La Ville et ses services ont développé en la matière une grande expertise.

Vous avez peut-être découvert ces derniers jours la campagne de mobilisation de l'association "Terre de Liens" et sa question : sans paysans, on fait comment ?

Cette campagne alerte sur une situation connue, mais trop peu traitée. Dans 10 ans, la moitié des agriculteurs français sera partie à la retraite, et un grand nombre d'agricultrices et d'agriculteurs n'ont pas encore de successeurs. Faute de candidats et de candidates à la reprise de leurs exploitations, ce sont du foncier agricole et des savoir-faire qui disparaîtront. C'est dans le pas des projets urbains ou qui feront l'objet de remembrement.

La disparition des petites fermes au profit d'immenses exploitations en grande culture mobilisant moins de main-d'œuvre que l'élevage ou le maraîchage aura pour conséquence la baisse de l'emploi agricole et une diversification encore moindre des cultures et des méthodes agricoles.

Déjà entre 2000 et 2016, plus d'un tiers des emplois agricoles ont disparu en Ile-de-France. Augmenter et améliorer l'emploi agricole en favorisant la multiplication d'exploitations agroécologiques diversifiées de taille moyenne est un levier que nous, Ville de Paris, pouvons et devons utiliser, afin de créer une activité agricole locale, vertueuse, et rémunératrice, qui permettra de mieux nourrir les Parisiens.

D'ailleurs, les Parisiennes et Parisiens nous le demandent. Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir des denrées agricoles saines, de qualité, et de proximité, qui respectent au mieux l'environnement, la biodiversité et surtout, les conditions de vie des agricultrices et des agriculteurs.

Mais, l'offre locale n'est pas suffisante. Les grandes cultures céréalières recouvrent 90 % de la surface agricole utile d'Ile-de-France et regroupent près de 80 % de ces exploitations. Essentiellement pour de l'exportation ou de l'alimentation animale, mais il y a dans notre région très peu de maraîchage, quasiment pas d'élevage, donc peu de produits transformés à partir d'une matière première inexistante, et une transition qui...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Une transition qui demeure timide vers les méthodes agricoles les moins prédatrices pour l'environnement.

Au 31 décembre 2020, on compte 29.770 hectares cultivés en agriculture biologique en Ile-de-France, soit à peine plus de 5 % de la S.A.U. de notre région, qui est pourtant, on le sait peu, la première région agricole de France.

Pour répondre à la demande des Parisiennes et Parisiens et endiguer l'effondrement du nombre d'actifs agricoles, la Ville de Paris doit accompagner les filières agricoles franciliennes de production et de transformation, aider à la diversification de ces productions, au développement des méthodes agricoles les plus durables, respectueuses de l'environnement, et garantir des débouchés et revenus décents aux agricultrices et agriculteurs qui s'engagent ou poursuivent un engagement dans l'agriculture durable.

Avec "Paris Fertile" lancé dans le cadre de la préfiguration d'"AgriParis", nous souhaitons prendre toute notre part à cet effort collectif, en travaillant avec les acteurs de la formation et de l'emploi.

Nous souhaitons que les Parisiennes et Parisiens qui le souhaitent puissent être accompagnés dans leur parcours de formation, et participer à cette dynamique, tout particulièrement celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Connaissez-vous la signification de l'acronyme NIMA ? Ce sont les non issus du monde agricole, des urbains qui s'intéressent au métier de la terre. Elles et ils sont de plus en plus nombreux à faire le choix de l'agriculture et représentent désormais 30 % des nouvelles installations. Une proportion qui est en hausse avec la crise sanitaire.

Les Parisiens et Parisiennes en quête de sens et d'un métier à l'utilité sociale et à l'impact environnemental avérés représentent une relève inespérée pour ce secteur confronté, comme je vous l'expliquais, à un défi générationnel.

Cette première édition de "Paris Fertile" va nous permettre de financer 22 actions de formation proposées par 15 structures. Elles permettront au total de sensibiliser près de 3.500 Parisiens et d'en former 186, et d'en accompagner 64 dans leur projet de création d'activité agricole durable.

J'en termine, avec ce projet de délibération, nous vous proposons l'attribution de subventions en fonctionnement et investissement à 22 projets portés par 15 structures, pour un montant total de 835.300 euros.

J'en profite pour vous convier, toutes et tous, le 24 novembre prochain, à l'Académie du climat, où nous organiserons une cérémonie de présentation des lauréats de "Paris Fertile".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est noté. Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAE 123).

Souhaits de bienvenue.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Permettez-moi, puisque nous avons pu identifier les classes, de saluer les élèves de CM1 et CM2 de l'école Rocroy dans le 10e arrondissement.

Merci à eux.

2021 DAE 310 - Arc de l'innovation. - Subvention (1.292.500 euros) et convention avec la R.I.V.P. pour le projet de Serpollet "La Fabrique des transitions alimentaires agricoles" (20e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 310 : Arc de l'innovation, subvention et convention avec la R.I.V.P. pour le projet de Serpollet, "la fabrique des transitions alimentaires agricoles" dans le 20e arrondissement.

Pour commencer, je donne la parole à Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est avec plaisir que je prends la parole sur ce projet de délibération important, dans le cadre des différents projets de renouvellement urbain des portes du 20e.

Située exactement entre la Z.A.C. "Python-Duvernois", la porte de Bagnolet, et la porte de Montreuil, la tour Serpollet est un outil majeur pour la dynamisation de ces quartiers.

Le projet porté aujourd'hui par ma collègue Audrey PULVAR et par la R.I.V.P. répond parfaitement à nos attentes et nos besoins, dans le cadre du plan "Fabriqué à Paris", qui se couple à la stratégie de Paris pour une alimentation durable.

Notre objectif est d'augmenter l'autonomie alimentaire de Paris en développant des projets innovants, qui améliorent la qualité de nos assiettes, notamment dans nos cantines scolaires. Le projet Serpollet permettra donc de créer des locaux adaptés aux acteurs du "Fabriqué à Paris" et de la transition alimentaire aux portes du 20e arrondissement.

C'est en répondant à un appel d'offres lancé en juillet 2021 que le projet Serpollet, "la fabrique des transitions alimentaires agricoles", a été retenu. Porté par la R.I.V.P., il est emblématique de notre politique d'alimentation durable et propose aux structures de la filière des locaux adaptés, aussi bien en termes de surfaces que de caractéristiques techniques et surtout, cohérents au niveau des loyers.

Ce projet de réhabilitation complète de l'hôtel industriel du 26, rue Serpollet permettra d'y développer des locaux d'activité liés à l'alimentation durable et notamment à la fabrication, puis à la transformation alimentaire.

Il est donc lauréat de l'appel à projets "Quartiers fertiles" de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

L'un des objectifs principaux du projet de la R.I.V.P. est la rénovation des plateaux industriels du bâtiment, et la reprise de la façade, afin d'intégrer de façon harmonieuse le bâtiment dans un environnement en pleine mutation.

En plus des programmes de logements, de parcs, et de cités des sports, c'est un pôle économique complet que nous installerons dans ce qui fut l'un des quartiers les plus précaires de la Capitale, et je m'en réjouis.

La réhabilitation de l'hôtel d'entreprise Serpollet prévoit la création de 13 lots modulables allant de 42 mètres carrés à 335 mètres carrés.

Afin d'assurer la viabilité de ce projet, dont le coût d'investissement est évalué à 8 millions d'euros, il est proposé aujourd'hui de voter une subvention de 1,3 million et de garantir à hauteur de 50 % un emprunt bancaire de la R.I.V.P., dont les conditions de garantie feront l'objet d'un projet de délibération ultérieur.

Une petite remarque : si à l'avenir, la R.I.V.P. décidait en prime d'y installer une cuisine professionnelle permettant la transformation sur place, nous en serions ravis.

Grâce à cette subvention, que je vous invite à voter ce jour, nous serons néanmoins en mesure de proposer des loyers à partir de 130 euros du mètre carré. Cela permettra d'implanter des structures proches des besoins des habitants, dont les modèles économiques sont souvent novateurs, qui donc demandent aussi du temps pour se mettre en place.

La mairie du 20e devra évidemment être associée au choix des acteurs qui intégreront le site.

En conclusion, en amplifiant ces dispositifs de transformation urbaine de moyen terme, nous visons à réintroduire en ville des espaces de production au plus proche des lieux de consommation.

Nous devons veiller à conserver et développer des espaces répondant aux besoins et spécificités des projets de fabrication, et de transformation alimentaire urbaine. C'est donc le cas aujourd'hui dans le 20e. Nous en sommes ravis. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voterai également ce projet de délibération, et ce projet est important.

Vous connaissez mon attachement à ce quartier Python-Duvernois qui mérite toute notre attention et véritablement d'être soutenu.

Le projet de délibération DAE 310 sur le projet Serpollet vise à soutenir la création de la fabrique des transitions alimentaires agricoles, et d'allouer une subvention de 1.292.500 euros à la R.I.V.P. dans le cadre de l'appel à projets de l'Arc de l'innovation.

Le projet est déjà bien enclenché, puisque tout ce qui est permis de construire est derrière nous. Les financements des travaux ont déjà été anticipés.

Le projet de délibération, j'ai un peu du mal à comprendre que d'un point de vue financement, on est sur une aide d'investissement alors qu'en réalité, cette subvention sera intégralement répercutée aux entreprises locataires sous la forme de rabais de loyer par rapport au prix du marché. Ce, en fonction par ailleurs des loyers supportables par les entreprises accueillies, en fonction de leur maturité afin, de ce que je comprends dans l'esprit, de bien aider à ce que les entreprises que l'on accueille, liées aux transitions alimentaires agricoles, soient des entreprises engagées dans une certaine éthique, dans une certaine démarche.

C'est pourquoi il faut les aider et les soutenir en contribuant à baisser les loyers.

Je souhaiterais que l'on soit plus précis dans cette convention. C'est pourquoi j'ai fait un amendement. D'abord, la convention précise l'existence d'un comité de sélection des entreprises locataires devant associer la Ville de Paris. Je propose que l'on puisse associer également les habitants du quartier Python-Duvernois, car on doit être dans une démarche aussi d'impliquer les habitants dans la vie de leur quartier et dans cette implantation d'activité économique dans ce quartier.

Vous savez comme moi que le quartier Python-Duvernois est un quartier populaire dont la population est confrontée à un taux de chômage très important, bien plus important que la moyenne de l'arrondissement, qui déjà est plus important que la moyenne parisienne.

La volonté de la Ville de contribuer à la ville du quart d'heure, et donc à la réduction des distances domicile-travail, doit également contribuer à ce que les implantations de créations d'emploi permettent aussi, en retour, que la population au chômage localement puisse s'y intégrer pour reprendre, par exemple, aussi l'esprit "Territoires zéro chômeur" qui nous rassemble tous.

On doit également réfléchir en ce sens. C'est pourquoi j'ai fait un amendement pour dire : trouvons les formes pour associer les habitants du quartier à cela.

Je souhaite que l'on précise, deuxième chose, la nature des activités, car cela va mieux en le disant. Comprenez bien mon amendement, je suis persuadée que vous ne souhaitez pas que dans cette future fabrique des transitions alimentaires agricoles, on se retrouve à devoir héberger les "dark kitchens" ou les restaurants fantômes, ces structures qui se sont développées avec l'explosion de l'"ubérisation" et la livraison des plats à domicile.

Elles font que, sur Paris et sur la Région Ile-de-France, on se retrouve avec ces plateformes qui décident carrément de prendre des hangars et de se passer des restaurants, et du coup de créer elles-mêmes leurs restaurants fictifs. Elles vous font croire si jamais, mais j'espère que vous ne le faites pas, vous commandez vos repas par ces plateformes, que ce sont des petits restaurants de quartier, alors que ce sont de grandes plateformes et l'exploitation est à son comble.

Je préférerais qu'on note dans la convention, que l'on se rassure et que l'on soit bien précis en disant : "on ne veut pas de "dark kitchens" ou restaurants fantômes". C'est pourquoi mes deux amendements, l'un propose que les habitants du quartier Python soient associés au comité de sélection des futures entreprises locataires.

Je souhaite proposer également que l'on amende en disant : "seront exclues les entreprises de préparation de repas vendus via des plateformes de l'"ubérisation", de livraison à domicile" et que l'on rajoute : "les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire, les projets adossés aux circuits courts soutenant une agriculture paysanne, saine et si possible "bio" seront priorisés".

C'est totalement dans l'esprit du projet de délibération, mais afin de bien le préciser.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Audrey PULVAR pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Eric PLIEZ, Monsieur le Maire, et merci à Danielle SIMONNET de votre soutien et votre confiance. Merci de mettre en lumière ce très beau projet.

Une des missions que m'a confiées la Maire de Paris en créant cette délégation à l'agriculture et à l'alimentation durable consiste en la relocalisation de notre alimentation, afin que Paris gagne en autonomie et en résilience.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, un brouhaha s'est à nouveau installé. La séance est longue, mais merci de respecter la parole des intervenants.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je suis déçue de ne pas intéresser l'auditoire, mais cela viendra peut-être.

Nous accompagnons naturellement les agricultrices et les agriculteurs, et plusieurs des projets de délibération que je rapporte à ce Conseil en attestent.

Relocaliser la production primaire n'aurait aucun sens si nous n'accompagnions dans le même temps les acteurs de la transformation alimentaire. Pour ce faire, il nous faut leur proposer des locaux adaptés techniquement aux activités de production-transformation et accessibles financièrement. C'est tout l'enjeu de cette fabrique des transitions agricoles et alimentaires portée par la R.I.V.P., au sein de l'hôtel industriel de la rue Serpollet, qui est situé dans le 20e arrondissement.

Cet immeuble Serpollet, au cœur du quartier Python-Duvernois dans le secteur des portes du 20e arrondissement, fait aujourd'hui l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain, l'ensemble du quartier, et l'un des axes majeurs de ce projet urbain sera, à l'horizon 2023, la mixité fonctionnelle du quartier.

Je me réjouis que les transitions agricoles et alimentaires et les activités économiques créatrices d'emplois et de valeurs qui en résultent soient au cœur de la programmation de ce lieu.

Livré en 1991, cet immeuble Serpollet avait besoin d'une significative réhabilitation énergétique. La régie immobilière de la Ville de Paris, propriétaire et gestionnaire des murs, a lancé ces travaux, qui sont toujours en cours.

L'hôtel industriel, une fois rénové, pourra accueillir des activités de production alimentaire ou de fabrication et de transformation au service des filières agricoles et alimentaires durables, chère Danielle SIMONNET.

Evidemment, il est exclu qu'il soit installé des actrices et des acteurs qui ne seraient pas dans cette logique d'une agriculture et d'une alimentation durables.

L'objectif est d'accueillir une grande diversité d'activités allant d'entreprises émergentes à des entreprises confirmées, en privilégiant les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, cher Florentin LETISSIER, les entreprises à mission, agrémentées "ZUS", d'insertion par l'activité économique, ou encore entreprises à impact.

En permettant aux entreprises dédiées à l'alimentation durable dans toutes ses dimensions de se développer dans des locaux adaptés à leurs besoins, nous poursuivons notre soutien au "Fabriqué à Paris", cher à beaucoup d'entre nous dans cet hémicycle, dont Olivia POLSKI, qui est là, bonjour Olivia, et Nicolas BONNET-OULALDJ que je remercie pour leur engagement en faveur du fabriqué local.

Cette opération permettra la création de 13 lots modulables sur 1.722 mètres carrés, et participera à la dynamisation et à l'attractivité du futur quartier.

Je me réjouis avec vous, cher Eric, que cette fabrique des transitions alimentaires agricoles, projet emblématique et structurant de la politique d'alimentation durable parisienne, voie bientôt le jour dans le 20e arrondissement.

Je tiens à rappeler qu'il est lauréat de l'appel à projets de l'ANRU "Quartiers fertiles".

Afin d'assurer la visibilité de ce projet dont le coût d'investissement est évalué à un peu plus de 8 millions d'euros, et de proposer des locaux à des niveaux de loyers abordables, il vous est proposé de verser une subvention de 1.292.500 euros à la R.I.V.P. et de garantir, comme l'indiquait Eric PLIEZ tout à l'heure, à hauteur de 50 %, l'emprunt bancaire qui permettra le financement de ce projet.

Les conditions de garantie de cet emprunt feront l'objet d'un projet de délibération ultérieur.

Je vous remercie de votre attention, chers collègues.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 310.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 310).

C'est le seul vote qu'il y avait à faire passer. Il n'y avait pas d'amendement, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - *(Hors micro, inaudible)*.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Non.

Non, il ne figure pas dans le déroulé. Il n'est pas dans l'ordre du jour, Madame SIMONNET.

Vous le voyez vous-même, dans le déroulé, il ne figure pas.

Mme Danielle SIMONNET. - Il n'a pas été envoyé avant…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On va regarder cela avec la séance.

2021 DAE 328 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Open Food France".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 328 : subvention et convention avec l'association "Open Food France".

Je donne la parole à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup.

Réjouissons-nous de l'enthousiasme et de la créativité que génère le développement de l'agriculture durable et solidaire à Paris. D'ailleurs, nous-mêmes, n'avons-nous pas toutes et tous changé nos habitudes d'achat, modifié nos habitudes de consommation et peut-être notre manière de cuisiner ? Je l'espère en tout cas.

Autour de chez nous, ce qui est certain, dans nos quartiers, c'est que nous sommes plus sensibles aux circuits courts ou à l'étiquette mentionnant "alimentation raisonnée et raisonnable". Nous tentons, tant bien que mal, de prioriser les restaurants solidaires, les halles alimentaires, les cantines à prix libres, ou les épiceries coopératives à la recherche du 100 % vrac et Zéro Déchet. C'est un combat de tous les jours. J'espère qu'en tant qu'élus, nous le menons à notre mesure.

Si l'essor de cette nouvelle économique locale est florissant, il n'en demeure pas moins que la principale difficulté rencontrée par les acteurs des circuits courts est liée à la logistique. Evidemment, pour faire venir toutes ces denrées, il faut régler des problèmes logistiques. Ces flux logistiques alimentaires, en grande majorité des flux routiers, représentent un tiers des émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation. C'est donc un problème important.

Des solutions innovantes sont élaborées, expérimentées au service des producteurs locaux, et des outils de mutualisation pour que la logistique des premiers et des derniers kilomètres soit la plus neutre en carbone possible. C'est un objectif louable.

A l'échelle de l'Ile-de-France, la complexité et les particularités de l'agriculture francilienne, qui sont nombreuses, mais aussi de l'organisation urbaine, nous savons que nous sommes dans une métropole très dense, on le dit très souvent, toutes ces complexités, toutes ces particularités pèsent sur le développement des circuits courts malgré l'appétence des Parisiens et des Parisiens, qui est réelle.

Nous avons donc un problème : les circuits courts sont court-circuités. J'espère que vous apprécierez ce trait d'humour.

Pour répondre à ce problème, l'association "Open Food France" a impulsé et coordonne depuis janvier 2017, un consortium de plateformes numériques proposant des services logiciels ou de livraison, à destination des circuits courts.

Ces acteurs construisent ensemble, c'est un véritable mouvement collectif, un standard numérique qui s'appelle le "Data Food Consortium", qui facilite le partage de données, notamment pour éviter les saisies multiples de catalogues et simplifier la gestion du stock pour les producteurs. On comprend que c'est un enjeu important et que cette logistique facilite cette gestion des stocks et cet acheminement des denrées jusqu'aux consommatrices et aux consommateurs.

Des outils et connaissances en "open source", libres de réutilisation, sont coproduits par les experts et expertes de l'Association pour gagner en efficacité. Cette mise en réseau et cette mutualisation des informations permettent d'optimiser les circuits courts, c'est le but recherché, et garantissent la réduction du coût de la logistique qui est important, correspondant encore à 20 ou 30 % du prix de revient alors que l'on est autour de 10 % dans les filières classiques. On a donc un enjeu spécifique pour ces filières-là. On doit donc réduire le coût.

L'Association développe ainsi et partage des outils pratiques pour soutenir au quotidien dans la gestion des circuits courts. On a des fiches mémos, des guides pratiques, des outils d'aide à la décision, juridiques ou financiers, et des logiciels de gestion "open source" au nom de l'association "Open Food France". Vous aurez compris qu'il s'agit d'"open source".

Pour nous, élus parisiens et parisiennes, cette association propose de réaliser sept études de cas à partir d'expériences significatives des circuits courts à Paris, en analysant au plus fin possible les caractéristiques communes aux expériences d'autres territoires, mais aussi les spécificités locales à Paris. "Open Food France" souhaite ensuite se diriger vers un prototypage des circuits courts franciliens.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie pour une alimentation durable enclenchée en 2018, et plus récemment relayée au dernier Conseil de Paris, où nous avons voté l'appel à projets "alimentation durable et solidaire" si cher à ma collègue de Paris Centre, Audrey PULVAR, pour subventionner 40 structures valorisant le circuit court et la production de proximité, à 250 kilomètres autour de Paris.

Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération qui vise à soutenir l'association "Open Food France", pour optimiser et faciliter les circuits courts à Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, cher Boris JAMET-FOURNIER, de me permettre de mettre en valeur ce soutien inédit à une association spécialisée dans un secteur particulièrement stratégique pour ma délégation, qui est celui de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité.

"Open Food France" travaille avec des praticiens, des experts et des collectivités sur les enjeux de ce secteur. L'Association recense et partage des connaissances sur l'organisation des circuits courts, travaille à l'élaboration collaborative d'un standard qui permet un échange d'informations simplifié sur les produits et les transactions, et appuie l'émergence d'outils opérationnels pour les acteurs des circuits courts et de proximité, outils juridiques ou solutions logicielles libres.

Ces échanges et partages de pratiques sont une demande forte qui nous remonte régulièrement des actrices et acteurs de l'alimentation durable et ceux des circuits courts de proximité. Que ce soit dans le cadre des travaux menés au sein du groupe de travail dédié à ce sujet pendant nos états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables que David BELLIARD copilote, ce dont je le remercie, ou dans le cadre des travaux qu'il mène lui-même avec les services de la DVD et de l'Agence de la mobilité pour l'élaboration de la nouvelle stratégie logistique de la Ville, les problématiques posées par les circuits courts alimentaires sont au cœur de nos préoccupations.

La logistique des circuits alimentaires courts et de proximité est complexe. Elle peut difficilement être massifiée. Or, la structuration des filières alimentaires de proximité, si nous voulons qu'elles fournissent notre restauration collective, nécessite un système logistique adapté.

En marge des états généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables qui nous permettent de préfigurer le futur opérateur "AgriParis" avec l'ensemble des professionnels et représentantes ou représentants de notre système agricole et alimentaire territorial, "Open Food France" a proposé d'accompagner notre collectivité dans son travail d'optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité.

Les travaux et études que mènera l'Association nous permettront de mieux prendre en compte les atouts et les contraintes spécifiques du territoire parisien et de garantir l'adéquation entre les expérimentations et solutions que Paris peut encourager, et les besoins des circuits courts parisiens.

Avec cette subvention de 40.000 euros, nous sommes au cœur de l'engagement porté dans la mandature d'accompagner les actrices et les acteurs des circuits courts alimentaires de proximité parmi lesquels figurent naturellement nos 21 gestionnaires de la restauration collective, qui font de plus en plus appel aux productrices et producteurs locaux, et seront aidés en cela par l'opérateur "AgriParis".

Je vous remercie donc, chers collègues, de voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 328.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 328).

2021 DEVE 100 - Appel à projets "Paris Sème". - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 100, qui porte sur un appel à projets "Paris Sème". Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité. Un grand nombre de conseillers se sont inscrits.

Je donne tout d'abord la parole à Agnès EVREN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Agnès EVREN. - Mes chers collègues, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on reste sur notre faim. Bien sûr, nous partageons l'esprit de cet appel à projets. Bien sûr, nous voulons offrir aux Parisiens une alimentation de qualité, locale et respectueuse de l'environnement. Mais il faut se réveiller, Paris n'est plus le potager du XIXe siècle qui produisait en abondance sur 600 hectares.

Aujourd'hui, Paris, c'est un des territoires les plus denses que la Maire de Paris agrémente d'une terrasse végétalisée par-ci, d'une microferme expérimentale par-là, d'un jardin résilience servant de houblonnière, ou encore d'une cour aromatique. Que de poésie pour désigner autant de projets à l'impact si modeste.

La Ville de Paris s'éparpille sans cesse dans des compétences dérogatoires. Résultat : cela saupoudre allègrement de la subvention, au lieu de frapper fort sur les thématiques nécessaires.

Car, le vrai défi pour soutenir une alimentation locale et durable à petit prix aux Parisiens, ce n'est pas de cultiver trois tomates de-ci de-là sur des balcons, mais d'abord et avant tout de relocaliser la production agricole en Ile-de-France. Comment ? En protégeant les terres agricoles et en assurant la pérennité des entreprises et des exploitations franciliennes. C'est d'ailleurs tout l'objectif du plan "Ile-de-France comestible" que Valérie PECRESSE a mobilisé autour de 1 milliard d'euros pour que chacun des Franciliens dispose, à 20 minutes de chez lui, d'un site de production agricole alimentaire.

19 projets sur les 27 déposés ont été retenus par la Ville de Paris pour un montant de 707.300 euros. Mais voilà, près de la moitié de cette subvention, 40 %, est dédiée à l'entreprise "Green'elle", qui souhaite transformer les anciens réservoirs d'eau non potable de Paris en ferme aquaponique. Ce sont donc, mes chers collègues, 269.600 euros accordés à un projet contesté depuis 5 ans et élaboré en dépit du bon sens.

La multiplication des subventions au profit de cette structure depuis 2016 et l'appel à projets "Parisculteurs" vont à rebours de tous les principes que prétend défendre la Maire de Paris à longueur de délibération. Ce réservoir est devenu un puits sans fond, mais vous nous avez habitués à gaspiller sans compter.

Je rappelle que lors du conseil d'arrondissement du 8 novembre, la majorité nous avait indiqué que la convention proposée pour subvention incluait une clause suspensive conditionnant le versement au résultat de la procédure en cours.

Nous aimerions avoir de ce point de vue là une clarification, et comprendre pourquoi cette précipitation à verser cette subvention, alors qu'une procédure est en cours.

L'avis des riverains a été piétiné, tout comme celui du conseil d'administration d'"Eau de Paris", qui a soulevé en 2019 des objections majeures à la viabilité technique et économique du projet. La totalité des quatre personnalités qualifiées a voté en sa défaveur.

En termes de qualité environnementale, c'est un non-sens de supprimer une étendue d'eau de 2.000 mètres carrés. Celle-ci sera bâchée, privant des centaines de riverains d'une oasis de fraîcheur pourtant salutaire.

En termes de services rendus aux Parisiens, là encore c'est contre-productif. L'élevage de poissons et l'activité de l'exploitation généreront des nuisances olfactives et sonores, alors même que la loi sur l'eau n'autorise pas les installations de pisciculture à 100 mètres des habitations. Sans compter que cette activité dénature le paysage, c'est peu de le dire...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pouvez-vous arrêter vos discussions sur tous les côtés de l'Assemblée ? C'est pénible et on a du mal à entendre l'intervenante.

Je vous en prie, Madame EVREN.

Mme Agnès EVREN. - Sans compter que cette activité dénature le paysage avec ses affreux containers, exit la valorisation patrimoniale de ce réservoir construit en 1888 et doté d'une remarquable structure voûtée. Voilà des années que le maire du 15e, que Claire de CLERMONT-TONNERRE, que Rachida DATI relaient les doléances de ces habitants, mais la Maire de Paris fait encore une fois la sourde oreille et s'entête à promouvoir un projet fumeux de truites fumées malgré nos vœux successifs.

En février dernier, nous étions quasi unanimes lors de notre Conseil d'arrondissement, où tous les groupes, hormis Paris en commun, ont voté en faveur de vœux exigeant l'abandon du projet. Un tour au Conseil de Paris plus tard, et un vœu de l'Exécutif plus loin, les écologistes ont lâché du lest en mars dernier et oublié leurs engagements au profit de l'Exécutif, barbouillant de leurres un projet si peu durable.

Alors que la protection de notre biodiversité est un enjeu absolument majeur, autant que le dérèglement climatique, il est incompréhensible que la Maire de Paris ait rejeté de but en blanc le projet alternatif de valorisation du réservoir, porté par l'association "Respiration Paris 15", qui fait un travail exceptionnel.

Celui-ci proposait, dès 2017, la création de pentes douces végétalisées et de milieux propices à l'accueil d'espèces d'oiseaux rares. Nous sommes favorables au développement de l'agriculture urbaine, dès lors que cette activité s'inscrit dans un site approprié.

Nous n'avons eu de cesse d'augmenter la végétalisation de notre arrondissement par la création de potagers et de trames vertes ou par des plantations d'herbe.

Pour conclure, nous voterons en faveur de 18 des projets présentés, mais nous nous opposerons à la convention de subvention d'équipement entre la Ville de Paris et "Green'elle", et nous demandons pour ce faire la dissociation d'un vote concernant l'article 9.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je donne la parole à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Bonjour, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela ne vous surprendra pas, je ne serai pas sur la même ligne parce que, au contraire, c'est un projet extrêmement intéressant pour Paris et pour notre arrondissement.

Lors du débat organisé autour de la transition écologique au Conseil de Paris en octobre dernier, nous avons pu constater et quantifier le nombre grandissant de projets liés à l'agriculture urbaine dans notre ville, pour casser les îlots ou dômes de chaleur et pour que, enfin, souffle un vent nouveau, un vent de fraîcheur dans notre ville.

C'est l'objet de l'appel à projets "Paris Sème", exposé dans ce DEVE 100, qui a pour ambition de soutenir 19 projets et pas seulement celui du 15e auquel vous vous êtes intéressée, Madame EVREN, pour un montant total de subvention en investissement de 707.300 euros.

Rappelons que l'objectif principal est de répondre aux enjeux que la Ville de Paris s'est fixés, visant à soutenir les projets relevant des secteurs de la production agricole primaire, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles ou de l'aquaculture.

L'aquaculture, c'est bien ce qui nous anime dans le 15e arrondissement, avec l'un des projets lauréats "Green'elle", comme vous l'avez dit, auquel la Ville propose une subvention de 269.600 euros, pour assurer la création d'une ferme aquaponique de 3.000 mètres carrés sur les anciens réservoirs d'eau non potable d'"Eau de Paris".

Ce projet, mes chers collègues, nous le connaissons bien, il a d'ailleurs fait l'objet d'un vœu de l'Exécutif en mars dernier, adopté par notre Assemblée. Ce projet remplit bien l'un des objectifs de l'appel à projets "Paris Sème", qui est de renforcer la qualité environnementale de la production grâce à la préservation de la ressource en eau, récupération d'eau de pluie, irrigation ; à des aménagements en faveur de la biodiversité, mise en place de dispositifs de réemploi ou de recyclage des déchets ; et à la réduction des consommations énergétiques.

A l'appui, mes chers collègues, et pour tenter de vous montrer que ce projet est très intéressant et n'a pas tous les désavantages que vous avez injustement voulu montrer, Madame EVREN, je vous éclaire sur les six points suivants.

S'agissant de l'instauration d'un îlot rafraîchissant du bassin en eau, la Ville a mené, de 2014 à 2016, une étude sur le rôle thermorégulateur des espaces verts et milieux humides, dont la réalisation de plusieurs thermographies aériennes de Paris en conditions estivales, avec un zoom sur les bassins de Grenelle. Il y a peu de variations pendant la nuit, contrairement aux surfaces végétalisées qui rafraîchissent fortement l'air ambiant au cours de la nuit, avec des évolutions marquées en fin de nuit.

S'agissant de l'architecture financière, le plan de financement d'environ 1,2 million d'euros sur trois ans, un tiers d'agencement du bâtiment, un tiers serres et pisciculture, un tiers équipements techniques, la moitié sera couverte par des subventions européennes, celles du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et le solde majoritairement par des emprunts bancaires. Le jugement du Tribunal du 29 janvier allant permettre de les conforter.

Le modèle économique a été conçu en collaboration directe avec des experts de l'aquaponie, ainsi qu'avec les services de la chambre d'agriculture. La subvention de la Ville, via cet appel à projets, ne concerne donc que l'équipement initial. Le modèle économique repose sur la vente de truites fraîches et fumées, et la vente de végétaux, pour partie au détail, pour partie via des distributeurs.

S'agissant de la prise en compte du bien-être des poissons, "Green'elle" respectera les bonnes pratiques en matière de conditions de vie des poissons. Le projet ne pourra toutefois pas bénéficier du label "AB", qui n'autorise pas la recirculation de l'eau. Pour limiter la consommation d'eau, le projet aura recours, en effet, en partie, à la recirculation.

Ces bonnes pratiques visent à mener des actions préventives pour la santé des poissons, à s'assurer qu'ils disposent de suffisamment d'espace, que l'eau ait une teneur en oxygène suffisante, et que les animaux aient une alimentation de préférence bio et sans OGM.

S'agissant de la consommation d'eau, en exploitation elle sera de 6 mètres cubes par semaine, soit l'équivalent d'une baignoire. L'aquaponie est un système très économe en eau. Seul le renouvellement des bassins nécessite d'en consommer. De plus, on récupère les eaux pluviales et le volume d'eau dans les bassins est de l'ordre de 65 mètres cubes.

S'agissant de la biodiversité, une visite du site avec les équipes des collègues urbains de la DEVE a eu lieu le 19 décembre 2018. Absence de végétalisation sur le site, le rapport indique qu'il n'y a pas de biodiversité majeure. Le projet prévoit la création de surfaces végétalisées favorables, au contraire, à la biodiversité. La végétation choisie sera diversifiée. La flore indigène sera privilégiée en appui technique de la DEVE.

Enfin, il est évident, et pour répondre à une crainte de l'association "Respiration 15", qui m'a également interrogé sur ce point, et ce ne sont pas exactement mes propos en Conseil d'arrondissement, mes propos en Conseil d'arrondissement sont de dire que si le projet ne se faisait pas, la subvention ne serait pas versée. C'est déjà inclus dans cette convention à l'article 2, je cite : "cette subvention n'est acquise que sous réserve du respect par la structure bénéficiaire, des obligations mentionnées dans la précédente convention". Donc, c'est à nouveau une "fake news" de votre part.

Pour toutes ces raisons, en tout cas je veux rassurer l'association "Respiration 15" sur ce point…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Florian SITBON. - Il est évident que si le projet ne se fait pas, la subvention ne sera pas versée.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, mes chers collègues, à soutenir ce projet, à voter massivement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe GEP.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce n'est pas la première fois que nous évoquons ce projet d'aquaponie consistant en la création d'une exploitation agricole hors sol dans le fond des bassins des réservoirs de Grenelle, et sous des serres en plastique.

Projet envisageant de produire 25 tonnes de fruits et légumes et 30 tonnes de poissons par an, pour les proposer à des riverains très réfractaires à l'arrivée de cette installation agricole. Un contentieux est d'ailleurs pendant devant la cour administrative d'appel de Paris.

En mars dernier, le groupe Ecologiste déposait déjà un vœu demandant une réorientation de celui-ci vers un projet de biodiversité co-construit avec les habitants, pour rafraîchir un quartier densément peuplé.

Nous avions exprimé un certain nombre d'inquiétudes en termes de biodiversité et de bien-être animal s'agissant notamment des oiseaux que les riverains observaient quand les bassins étaient encore en eau, et qui ne viennent plus depuis que les bassins ont été vidés. En termes également de prélèvements de poissons dans les écosystèmes pour renouveler le stock de l'installation d'aquaponie, et en termes de bilan carbone et environnemental.

Si un vœu de l'Exécutif apportait néanmoins quelques garanties, nous avions beaucoup d'inquiétudes sur le caractère bancal du financement du projet, qui ne nous semblait pas entièrement couvert. Force est de constater, à l'examen de ce projet de délibération, que nos inquiétudes étaient fondées. Examen qui a dû être minutieux, car il a fallu fouiller parmi toutes les propositions de subvention pour tomber sur celle de 269.000 euros attribuée à l'entreprise privée "Green'elle".

Subvention presque noyée parmi les autres subventions bien plus modestes dans leur montant, attribuées à des associations et des projets d'agriculture urbaine, que bien entendu nous soutenons.

Le budget de l'entreprise "Green'elle" tend à conforter nos inquiétudes quant à l'équilibre financier du projet. Il prévoit un chiffre d'affaires annuel de près de 385.000 euros. Rapporté à une production annuelle de 3 tonnes de poissons et 25 tonnes de fruits et légumes, cela revient à très cher le moindre kilo de fruits ou de légumes.

L'argent public est très rare. Nous avons des débats nourris et des arbitrages difficiles pour soutenir de nombreux projets associatifs vertueux et dont l'acceptabilité ne suscite aucun débat. Cette somme, qui correspond à près de 75 % des prévisions annuelles de chiffre d'affaires de cette entreprise, nous paraît exorbitante pour un projet dont la viabilité fait encore débat.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions voter contre la seule convention prévue avec l'entreprise "Green'elle". Je souhaite réitérer le soutien de notre groupe à toutes les autres subventions d'investissement dédiées à des projets d'agriculture urbaine, vecteurs d'une économie de circuits courts et d'une alimentation durable et sans gaspillage.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je ne vais pas revenir sur les modalités de l'appel à projets "Paris Sème" dans leur globalité, mais j'aimerais mettre en lumière un projet lauréat "Pépins production", qui installe des pépinières de quartier pour faire pousser de belles plantes en plein cœur de la ville. On sera d'accord sur tous les bancs pour dire qu'on en a besoin.

Cette association, qui installe et exploite des pépinières urbaines dans Paris, travaille à optimiser ses processus de production et souhaite opérer un changement d'échelle, qui nécessite la réalisation d'études, l'acquisition de matériels et de logiciels.

Il est crucial de les aider, parce que les projets portés par cette association permettent la distribution en circuit ultra-court, on y revient, de plantes à destination des Parisiennes et Parisiens, mais également des agricultrices et des agriculteurs urbaines et urbains du territoire parisien.

Les investissements projetés sont d'un montant d'un peu moins de 17.000 euros, pour une subvention d'investissement qui permettra de renforcer l'activité de l'Association, d'optimiser la traçabilité de ses productions et l'efficacité de ses circuits logistiques de collecte et de distribution des plantes.

L'association "Pépins production" remplit l'un des objectifs majeurs de l'appel à projets "Paris Sème", en développant un outil de production local, à savoir l'aménagement de bâtis dans Paris, de supports et de techniques de culture.

Quelques chiffres pour vous dire ce qu'est "Pépins production", ce sont 500 adhérentes et adhérents, et 35.000 plantes produites par an depuis 2015 dans 4 pépinières de quartier. La pépinière Chanzy dans le 11e arrondissement, une pépinière dans le 14e arrondissement, et deux dans le 20e arrondissement.

Si j'ai voulu vous parler de cette association, c'est que véritablement, une pépinière de quartier exploitée par "Pépins production", c'est un espace de convivialité et de citoyenneté dédié aux habitantes et habitants du quartier. C'est une structure de production et de diffusion culturelle dont les actions visent à questionner quelque part les relations entre urbanisme, végétalisation et pratiques sociales. Ce sont donc des sujets qui sont intéressants à investiguer et approfondir.

Chez les Pépins, comme on les appelle, on n'est pas seulement consommateur, on vient chercher une belle plante, et finalement on reste pour participer aux semis, pour animer un atelier bouturage, ou pour apprendre et multiplier les connaissances au-dessus du composteur.

L'Association porte d'ailleurs le projet "l'hôpital des plantes" situé sur le toit de la résidence des Célestins dans le 4e arrondissement, que Mme la Maire et cher Ariel WEIL, vous connaissez bien.

Ce projet nourrit la politique volontaire de la Ville, qui depuis 2014 soutient le retour de l'agriculture de proximité au plus près des Parisiennes et des Parisiens. Les services rendus par l'agriculture convergent avec nombre des enjeux de la transition écologique des territoires. C'est la lutte contre les îlots de chaleur urbains. C'est la contribution à la rétention des eaux pluviales. C'est la préservation et le renforcement de la biodiversité urbaine. C'est le recours au réemploi. C'est le développement des circuits courts et de proximité. Bref, il s'agit de créer des emplois durables pour produire, transformer et commercialiser une alimentation de qualité et durable.

Ce projet, j'en termine, vise à se développer dans d'autres arrondissements de la Ville. J'espère d'ailleurs prochainement à Paris Centre. Je vous invite donc, chers collègues, à voter pour le DEVE 100, afin que près de chez vous pousse une pépinière respectueuse de l'environnement, conviviale et joyeuse très vite.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Catherine IBLED pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, le projet de délibération DEVE 100 propose donc des subventions en investissement aux acteurs économiques de l'agriculture durable. Une volonté d'investir dans des projets parisiens d'agriculture durable, qui est tout à fait vertueuse.

Cependant, à l'article 9 de ce projet de délibération, on découvre un projet d'investissement surprenant, puisqu'il propose le financement de l'entreprise "Green'elle", qui doit mettre en place le projet de ferme aquaponique en lieu et place des bassins de Grenelle, alors qu'à ce jour, comme l'ont rappelé Aminata NIAKATÉ et Changer Paris, un verdict n'est toujours pas rendu de la part du Tribunal de commerce.

Il y a quelques mois, je suis intervenue...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Excusez-moi, en plus, c'est particulièrement à gauche de l'hémicycle, c'est assez présent. Si vous pouviez faire attention et avoir vos conversations à l'extérieur. Tout le monde a le souhait de se faire correctement écouter quand on intervient, et donc d'écouter les autres également.

Je vous remercie, et vous laisse reprendre la parole.

Mme Catherine IBLED. - Je vous remercie.

Il y a quelques mois, je suis intervenue ici même pour soutenir l'association "Respiration 15", qui défend son quartier et les bassins de Grenelle contre un projet inadapté.

Comment est-il donc possible aujourd'hui de parler d'un financement, de la mise en place d'une échoppe pour la vente de produits de cette ferme, alors que le projet n'est pas validé ? L'association "Respiration 15" a engagé un recours en justice. Comme je vous le disais, à date, le Tribunal n'a pas rendu son jugement. Il semble donc inconcevable de verser des subventions.

Comment effectivement justifier ce type de dépenses, quand on voit le niveau d'endettement de la Ville, qui est chaque mois plus important ?

Pour mémoire, sur le projet, au cœur du 15e arrondissement existait un îlot de fraîcheur grâce aux bassins de Grenelle…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Laissez Mme IBLED aller au bout de son intervention.

Mme Catherine IBLED. - Il existait des bassins qui recueillaient 6.000 mètres cubes d'eau et accueillaient une multitude d'oiseaux. A l'heure où l'on s'interroge encore sur la manière de rendre la ville plus adaptée aux canicules à venir, comment décider de faire un élevage intensif sous bâches de plastique ? Aujourd'hui, les bassins vides se dégradent, et donc sont devenus des îlots de chaleur.

Ce projet pose également la question de la gestion des déchets liés à l'élevage intensif, des nuisances sonores, visuelles et olfactives induites par ce type d'élevage. Egalement, la consommation d'énergie liée au maintien des bassins à bonne température, été comme hiver.

Dernier point, cet élevage va à l'encontre du bien-être animal, même si de nombreux projets ont été ajoutés pour modifier cet aspect.

Encore une fois, la méthode de la Mairie de Paris est un peu surprenante.

Sur ce dossier, qui part d'une intention louable, la Mairie de Paris n'a pas écouté les riverains et s'est donc précipitée pour lancer le projet et débloquer des fonds, sans aucune certitude que ce projet aboutisse.

C'est pourquoi, avec les élus de mon groupe, "Indépendants et Progressistes", nous demandons, comme les autres groupes, un vote dissocié pour l'article 9. Si cela est possible, nous voterons donc favorablement pour l'ensemble des autres subventions.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole maintenant est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est dans le prolongement de celui que nous avons adopté tout à l'heure, qui permet d'installer des agriculteurs et de les aider à se former.

Celui-ci porte sur des subventions en investissement sur plusieurs appels à projets. Si j'ai bien compris, à part un projet qui pose problème dans le 15e arrondissement, pour principalement des élus du 15e qui se sont exprimés, l'ensemble des projets seront votés à l'unanimité et je m'en réjouis.

Concernant le projet d'aquaponie dans le 15e arrondissement, le groupe Communiste n'est pas spécialiste en la matière. Nous nous remettons, comme l'a dit Florian SITBON, aux études effectuées par des experts. Je ne suis pas dans la défiance, et j'ai confiance dans la science et dans les études qui sont portées par des scientifiques.

A ce titre, nous ne rentrerons pas dans la polémique et voterons pour l'ensemble des projets.

Sur l'ensemble des projets, je pense que ce projet de délibération est très important, parce qu'il renvoie à notre vision de l'avenir de la ville. Nous avons, dans ce Conseil de Paris, abordé le P.A.D.D. et comment nous concevons la ville de demain...

Si l'on pouvait avoir plus de silence, ce serait plus agréable pour parler.

Je demande une suspension de séance, puisqu'on continue comme d'habitude.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est de droit. Vous avez une suspension de séance de 30 secondes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante-et-une minutes, est reprise à onze heures quarante-deux minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

2021 DEVE 100 - Appel à projets "Paris Sème". - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité (suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous pouvez reprendre la parole, Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ce projet de délibération nous renvoie à cette question fondamentale de la relocalisation de la production, des circuits courts et de l'alimentation. Nous sommes confrontés à un réel danger d'avenir, qui est la souveraineté alimentaire, et qui est également lié aux questions de pollution et des matières premières, mais aussi de l'alimentation qui voyage, circule dans le monde entier et génère énormément de pollution.

La conception que le groupe Communiste a et qui renvoie à ce projet de délibération, c'est évidemment de renforcer les circuits courts, mais ce n'est pas simplement du producteur au consommateur, c'est aussi dans la proximité. C'est la nécessité de relocaliser. Nous avons, la semaine dernière, avec Olivia POLSKI, présidé le jury des labels "Fabriqué à Paris", et lundi prochain nous remettrons, une nouvelle fois, quatre ans après cette initiative, le label "Fabriqué à Paris".

Ce qui émerge énormément dans ces labels "Fabriqué à Paris", ce sont les produits alimentaires qui sont liés à l'agriculture urbaine. Cela peut être du miel, des fruits et des légumes. Ce projet de délibération en est l'exemple parfait.

Le deuxième aspect, au-delà de la relocalisation, c'est la capacité pour les Parisiens d'acheter ces fruits et légumes. Pour cela, le groupe Communiste avait proposé une délibération, qui était une délibération sur la création des halles alimentaires. C'est l'idée aussi que nous puissions vendre à des tarifs abordables l'ensemble de ces fruits et légumes. Plus nous relocalisons, moins cela coûtera cher, et plus nous accompagnerons cela, plus nous serons dans un système vertueux.

Troisième pilier de notre vision, qui est complètement lié, c'est le lien avec nos cantines scolaires et la restauration collective. Pour cela, nous avions débattu avec Audrey PULVAR de la possibilité d'accompagner notre restauration collective et de permettre notamment de créer de nouvelles filières. Je pense notamment à la possibilité de traiter ces fruits et légumes, tout ce qui est notamment la conserverie, la transformation alimentaire. Je pense que c'est en cela que nous devons nous engager.

Dans ce projet de délibération, nous pensons qu'il faut combiner l'ensemble de ces outils, c'est-à-dire aider les agriculteurs à se former et à s'installer, retrouver des parcelles dans Paris pour faire l'agriculture urbaine, retrouver du réseau avec les cantines scolaires, et donc d'aller de la fourchette à la fourche et à l'assiette.

C'est toute cette conception que la Ville est en train de mettre en place et prochainement avec "AgriParis", la possibilité de créer une coopérative qui ira plus loin et pourra trouver ce maillage à l'échelle de l'Ile-de-France, voire plus loin en installant les agriculteurs.

Je me félicite de cette avancée qui est récente, puisque tout ce dont on parle, ce sont des choses dont nous avons débattu dans le précédent mandat il y a trois ou quatre ans. Aujourd'hui, nous sommes dans le concret, dans le dur, et cela s'accompagne par ces projets de délibération de subventions en investissement. Bravo ! Nous soutiendrons bien évidemment l'ensemble de ces projets.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Barbara GOMES pour le groupe Communiste et Citoyen…

D'accord, merci.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour le groupe GEP.

Merci aux groupes de nous tenir au courant des désinscriptions. Cela nous évitera de perdre un peu de temps.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur l'agriculture urbaine, il faut être lucide et ne pas se payer de mots, ne soyons pas naïfs. Même si nous devons redoubler nos efforts, en aucun cas l'agriculture urbaine ne va permettre de nourrir Paris. Promettre cela serait une grave erreur.

L'agriculture urbaine à Paris peut nous permettre de découvrir que l'on peut faire des petits projets agricoles dans la Capitale, que l'on peut se nourrir par nous-mêmes, mais très partiellement. Cela permet surtout d'être un point d'appui, une radicalité concrète à un travail d'éducation populaire, pour modifier les consciences.

C'est un levier d'éducation populaire, à la fois pour permettre de reconnecter les urbains à la terre, en avoir conscience, et pourquoi pas susciter des vocations pour certains qui souhaiteraient faire un retour à la terre.

En tous les cas, pour la grande majorité, leur permettre d'avoir un autre apport à la terre et de la fourche à la fourchette et pas de la fourchette à la fourche, permettre un changement dans le rapport de chacune et chacun à la consommation de ce qu'il mange, qu'il ait conscience que ce qu'il mange, ce qu'il choisit de manger est déterminant pour la préservation de nos terres, de nos écosystèmes, et aussi la préservation ou la construction des emplois de ceux qui y travaillent, qu'ils puissent y travailler aussi en bonne santé.

On est vraiment dans un rapport d'éducation populaire plus que sur un leurre d'une autosuffisance.

En revanche, il y a donc deux leviers de la Ville. Les projets de délibération antérieurs étaient importants. Quand 90 % des terres agricoles Ile-de-France sont réservés à la surexploitation monoculture céréalière, c'est catastrophique. Par ailleurs, que même ces terres céréalières soient menacées par 36.000 projets de bétonisation, c'est catastrophique.

Je rappelle, hélas, que dans cette Assemblée, nous n'étions pas majoritaires pour dénoncer "Europacity". Pendant longtemps, on a été bien seul pour préserver les terres agricoles franciliennes contre ce projet aberrant de centre commercial. Ce n'est qu'une fois que le mouvement associatif avec des élus politiques qui le soutenaient par ailleurs, que ce soit la France insoumise, Europe Ecologie les Verts et je ne sais plus où vous en étiez sur le sujet, excusez-moi, ce n'est qu'après que la bataille a partiellement été gagnée que le reste de l'Exécutif parisien s'est préoccupé du sujet.

Le plus gros de la bataille, c'est de voir comment Paris peut aider à la préservation des terres agricoles sur la Région Ile-de-France et aider à des retours à la terre.

C'est pourquoi j'encourage vraiment tout ce qui est la coopérative agricole, qui est essentielle, que l'on puisse vraiment aider à l'installation par la coopérative agricole.

Maintenant, on peut donc défendre des projets dans la ville qui permettent de faire ce travail d'éducation populaire, mais en préservant les enjeux de biodiversité, en préservant également les enjeux de lutte contre les îlots de chaleur.

Non, tout projet d'agriculture urbaine n'apporte pas toujours un plus écologique, un plus environnemental. Non. Je vais vous donner deux exemples. D'autres sont intervenus sur la question des réservoirs de Grenelle et je les soutiens amplement. Je me suis toujours prononcée contre les réservoirs de Grenelle, car concernant le projet d'aquaculture dessus, la problématique, c'est que vous mettez par ailleurs des serres, des bâches, donc tout le bienfait des réservoirs de Grenelle est totalement annulé par le projet d'agriculture.

Par exemple, dans le 20e, rue Stendhal, il y a un problème équivalent. Vous aviez une grande pelouse au-dessus des réservoirs, qui avait sa fonction : beaucoup d'insectes y butinaient, cela jouait aussi un rôle de captation de CO2. Ce n'est pas une pelouse, justement, cette pelouse libre, le projet d'agriculture urbaine dessus fait que l'on se retrouve avec des serres, avec du plastique qui recouvre.

Dans l'Hémicycle. - C'est faux.

Mme Danielle SIMONNET. - Regardez les photos sur le site à certains endroits, venez sur place et vous verrez.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Cela ne veut pas dire que tout est négatif, mais il y a un problème, donc pas de "greenwashing" non plus.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, merci à vous.

Tout à l'heure, s'agissant des désinscriptions des groupes, elles avaient bien été transmises à la séance, mais la séance ne me les avait pas communiquées, dont acte, désolée.

Je donne la parole pour vous répondre à Audrey PULVAR. J'espère la fin des diverses discussions, afin que l'on puisse bien entendre les réponses qui seront apportées.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci à toutes et tous pour ces interventions variées et pas toujours très exactes.

Chers collègues, je vous invite à vous rendre sur les lieux dont vous parlez, cela vous évitera de dire un certain nombre de contrevérités.

Par exemple, sur le réservoir de Charonne dont vous parliez à l'instant, Danielle SIMONNET, il y a une magnifique installation d'agriculture urbaine plébiscitée par les riverains, et qui est un grand lieu de préservation de la biodiversité.

Concernant l'appel à projets "Paris Sème", depuis 2014, Paris soutient le retour de l'agriculture au plus près des citadines et des citadins, notamment au travers de son appel à projets "Parisculteurs", dont nous avons annoncé les lauréats de la saison 4 il y a quelques semaines.

L'installation des Paricultrices et Pariculteurs sur l'ensemble de notre territoire répond à plusieurs enjeux de la transition écologique. Leurs projets permettent de lutter contre les îlots de chaleur, contribuent à la rétention des eaux pluviales, à la préservation et au renforcement de la biodiversité urbaine, au développement de circuits courts et de proximité pour l'alimentation. Ils permettent également la création d'emplois durables et non délocalisables pour produire, transformer et commercialiser.

Nos Pariculteurs et leurs sites participent au développement du lien social, à l'accès de tous et toutes à une alimentation de qualité et durable, à la sensibilisation et à la formation notamment des plus jeunes à ces enjeux. Personne n'a jamais dit et surtout pas moi que l'agriculture urbaine avait la possibilité de remplacer l'agriculture de plein champ ou de nourrir tout Paris.

En revanche, elle peut contribuer à lutter contre la précarité alimentaire et à mettre à proximité des populations les plus démunies - il me semble qu'elles vous intéressent un peu, Madame SIMONNET - à mettre à leur disposition une alimentation de qualité. C'est en tout cas ce à quoi je m'emploie.

Quant à vous, Madame EVREN, je vous rappelle simplement qu'au bout de vos railleries, au bout de vos moqueries à l'égard de l'agriculture urbaine, il y a des hommes et des femmes qui se lèvent chaque matin pour mener à bien ces projets.

Quand vous attaquez ces projets, ce n'est pas moi que vous attaquez, ce n'est pas cette majorité que vous attaquez, ce sont ces femmes et ces hommes qui sont debout chaque matin pour aller travailler et rendre cette ville plus résiliente.

Pour soutenir les agricultrices et agriculteurs urbains professionnels, nous avons lancé, en juillet 2021, la première édition de cet appel à projets "Paris Sème". Son objet est le soutien, au travers de subventions en investissement, de projets relevant des secteurs de la production agricole primaire, de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles et de l'aquaculture.

L'une des lauréates, semble-t-il, a particulièrement retenu l'attention de ce Conseil. Je voudrais signaler à l'Assemblée que les lauréats et les lauréates de cet appel à projets ont été désignés par un jury au sein duquel figuraient mon collègue de l'Exécutif Florentin LETISSIER, des représentants de la Ville, des partenaires externes comme l'ADEME, et que cette subvention a été votée à l'unanimité par ce jury.

Il y a eu également unanimité ici, dans cette Assemblée, lors du vote du schéma directeur de l'eau non potable en 2015, et cette Assemblée a adopté à l'unanimité un amendement relatif à ces réservoirs, indiquant qu'ils devaient désormais être valorisés par un projet d'agriculture urbaine en étudiant notamment la possibilité d'y installer de l'aquaponie.

Qu'il me soit permis de me répéter partiellement, puisque nous avions déjà eu cette discussion il y a quelques mois, les réservoirs de Grenelle, jadis réservoirs d'eau non potable, sont vides. Ils sont inutiles pour le réseau de la Ville de Paris depuis la fermeture des usines de Javel dans les années 1970. Ce n'était pas un îlot de fraîcheur, tout simplement parce que l'eau y était stagnante. C'est scientifique et démontré. Deux bassins vides !

Le projet présenté par la porteuse de projet a été amendé et amélioré au fil du temps, afin de répondre aux inquiétudes soulevées par une association de riverains. Je laisse la droite à ses caricatures et parfois à sa bêtise.

Chère Aminata NIAKATÉ, je ne comprends pas votre position. Nous avons longuement échangé sur ce sujet. Nous avions d'ailleurs voté ensemble, votre groupe politique et le mien, un vœu en mars dernier que nous mettons en œuvre depuis, avec la porteuse de projet. Je n'ai eu de cesse de chercher à apaiser vos inquiétudes et à tenir compte de vos recommandations.

Je finis par me demander quelles sont les réelles motivations de votre opposition systématique à ce projet, puisqu'il semble que chaque fois qu'un obstacle est franchi ou désamorcé, vous en plantiez immédiatement un autre sur le chemin de la porteuse de ce projet, qui est un projet écologique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - A Bordeaux, à Lyon, des villes écologiques, ces villes se sont engagées pour l'aquaponie, et Paris sera la ville où les élus écologistes s'opposent à de l'aquaponie ? C'est cela le résultat que vous souhaitez ?

Je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je tiens à dire ici haut et fort toute mon admiration pour Cécile ROUX, la porteuse de projet, qui continue à défendre ce projet.

Merci de votre attention.

Rappel au règlement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je crois que le groupe Changer Paris souhaite faire un rappel au règlement.

Madame DUMAS…

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

En ce qui concerne le règlement, tout sujet n'autorise pas un certain nombre d'invectives à notre égard, ce n'est absolument pas normal, voire d'injures.

Aucun sujet ne permet d'avoir des invectives ou des injures à notre égard, première chose.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Ce n'est pas possible, s'il vous plaît.

Mme Catherine DUMAS. - Deuxième chose, je constate que l'orateur qui répondait a dépassé largement son temps de parole. Ce n'est pas tout à fait normal.

Troisième chose, sur ce vote, nous souhaitons qu'il y ait une disjonction de l'article 9, et demandons un scrutin public sur l'article 9.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est entendu. Nous organisons ce scrutin public sur l'article 9.

Une suspension de séance de deux minutes pour l'organiser.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-neuf minutes, est reprise à douze heures une minute, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous reprenons nos travaux.

2021 DEVE 100 - Appel à projets "Paris Sème". - Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité (suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Est-ce que tous les conseillers ont pu mettre la main sur leur carte ? Cela fait 2 minutes 30 déjà.

On attend que le groupe Changer Paris notamment, qui a demandé le scrutin public, soit prêt à voter.

Tout le monde est prêt ? Nous allons passer au scrutin public qui a été demandé sur l'article 9, qui porte une subvention d'investissement de 269.600 euros pour l'E.A.R.L. "Green'elle Paris".

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Pour les procurations, tout le monde a pu voter ?

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 153

Suffrages exprimés : 151

Majorité absolue : 76

Abstention : 1

NPPV : 1

Pour : 71

Contre : 80

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 100).

Je vous remercie.

2021 DEVE 121 - Subventions (100.000 euros) au Groupement des agriculteurs "bio" d'Ile-de-France pour ses actions de formation et de structuration des filières biologiques.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 121. Subventions au Groupement des agriculteurs "bio" d'Ile-de-France pour ses actions de formation et de structuration des filières biologiques.

Je vais donner la parole à Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, qui pourra commencer dès que le silence aura été retrouvé.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Mes chers collègues, je voudrais, si vous me le permettez, intervenir sur 3 projets de délibération, et si je n'ai pas un tout petit peu plus de silence, je m'apprête à faire 15 minutes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous pouvez reprendre depuis le début, car il y a encore beaucoup de bruit. N'hésitez pas à quitter la salle si vous avez des conversations à poursuivre.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises, depuis le début de cette mandature, sur cet enjeu essentiel qu'est le développement de l'alimentation durable dans notre ville.

Une ville de plus de 2 millions d'habitants préoccupés par leur impact quotidien sur l'environnement, par leur santé, par la mise en place de nouveaux modèles économiques vertueux qui rémunèrent justement les producteurs et agriculteurs qui les nourrissent. Evidemment, cette intervention et ces projets de délibération sont fortement en lien avec ce qui vient de se passer dans cet hémicycle.

Dire de nouveau mon soutien à Audrey PULVAR pour le travail qu'elle fait. L'engagement de la Ville dans ce domaine, au-delà de toute "fake news", fausse information, ou désinformation, à laquelle on vient d'assister, est une évidence. Cette action d'Audrey PULVAR au sein de l'Exécutif est vraiment extrêmement précieuse. Beaucoup reste à faire encore, et elle travaille à marche forcée.

Trois projets de délibération viennent aujourd'hui illustrer cet engagement. Trois projets de délibération qui bénéficieront à l'ensemble du territoire parisien en permettant de soutenir la stratégie de Paris pour une alimentation durable, stratégique, qui associe citoyens, agriculteurs, professionnels de la transformation, de la logistique, de la restauration collective, du tri des déchets alimentaires et de leur valorisation, distributeurs, collectivités et institutions.

Alors que les Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables à Paris se poursuivent jusqu'à la fin de l'année, je souhaitais également redire l'importance de la création d'"AgriParis", qui aura pour mission de soutenir la transition agroécologique des exploitations franciliennes, pour permettre à la restauration collective municipale de s'approvisionner de manière plus durable et plus locale.

Et tous les présidents de caisse, tous les maires d'arrondissement savent à quel point c'est important de trouver des leviers nouveaux.

C'est également tout l'enjeu du troisième plan "Alimentation durable", qui vise une alimentation 100 % durable à Paris en 2026, nous y travaillons tous ensemble, dont la moitié sera issue de productions locales à moins de 250 kilomètres de Paris.

Cette transition vers une alimentation saine et durable passe par l'éducation des jeunes générations. En cela, il nous faut poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de ce qui est servi à nos enfants. Nous le faisons avec détermination.

Notre rôle en tant que maires, c'est aussi comme présidents de caisses des écoles, de soutenir les acteurs locaux qui militent pour une agriculture "bio", locale, de saison et équitable. Nous sommes engagés tous ensemble sur ces défis.

C'est pourquoi je me réjouis du passage du projet de délibération DEVE 129, qui poursuit le soutien de la Ville à l'association "Bio Consom'acteurs", qui développe et accompagne les caisses des écoles dans la réduction de l'impact carbone. Nous l'avons menée dans le 10e. Cela a été également le cas dans le 9e et cela a permis de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre pendant la période. C'est très efficace. Je me réjouis que cela s'étende à d'autres arrondissements.

Avec la même volonté de proposer aux Parisiennes et Parisiens une alimentation saine respectueuse de l'environnement accessible à toutes et à tous, il nous est également proposé de soutenir, par le vote du projet de délibération DEVE 126, la coopérative "bio" d'Ile-de-France, qui souhaite développer un nouveau projet de production de purées, de soupes et de compotes à destination de la restauration collective.

Ce projet est né du constat que des recettes adaptées permettent de diversifier et faciliter la consommation de légumes et de fruits de saison par les enfants, ce qui est un enjeu pour chaque famille, mais évidemment un enjeu de restauration collective. Merci de me laisser parler, Mesdames...

Et de lutter contre le gaspillage alimentaire en utilisant des denrées impropres.

Valoriser toute l'année les fruits et légumes de saison, c'est vraiment notre objectif.

Aujourd'hui, les produits "bio"-transformés restent limités dans la restauration collective parisienne. Je vous le rappelle, 30 millions de repas par an, dans 1.200 établissements. Continuons à travailler dans cette direction.

La coopérative "bio" d'Ile-de-France prévoit de développer au sein de sa légumerie, créée en 2020, une nouvelle ligne de production pour répondre aux besoins de la restauration collective. Elle nous aidera donc à atteindre nos objectifs, et saluer ce projet qui s'inscrit dans les objectifs de la loi EGalim et du Plan parisien de sortie du plastique et est aussi un enjeu fondamental pour nous tous.

Enfin, je voudrais appuyer rapidement le projet de délibération DEVE 121, qui propose de soutenir le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, je vous propose, alors que nous venons de lancer les premiers quartiers pilotes de l'alimentation durable dans les 10e et 11e, de soutenir l'ensemble de ces projets de délibération, ainsi que de remercier encore une fois Audrey PULVAR pour son travail.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 10e arrondissement, chère Alexandra CORDEBARD.

La parole est à Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci Alexandra, Madame la Maire, de revaloriser et valoriser l'action de nos gestionnaires de la restauration collective parisienne en faveur de l'alimentation durable, et de me permettre de faire un point d'étape sur le sujet.

Je porte, pour notre Exécutif, le projet ambitieux d'une restauration collective parisienne 100 % "bio" et/ou durable.

Cet objectif, ainsi que le chemin qui nous permettra de l'atteindre, ne se décrètent pas d'un coup de baguette magique. Ils se conquièrent grâce à la mobilisation de chacune et chacun, en premier lieu celle des différents gestionnaires de la restauration collective parisienne, la DFPE, le C.A.S.-V.P., la DASES, l'ASPP et nos 17 caisses des écoles, qui sont engagés pour servir le meilleur et le plus durable à nos convives.

En témoigne, s'il le fallait, leur participation active à la concertation et aux travaux lancés en vue de l'élaboration de notre prochain plan "Alimentation durable", que je vous présenterai au premier trimestre 2022.

Comme lors de notre précédent Conseil, en adoptant le plan de sortie des plastiques de la restauration collective, nous poursuivons l'accompagnement pour une alimentation plus durable. Avec ces trois projets de délibération, nous allons ainsi encourager la mise à disposition d'outils et de formations adaptés.

Le DEVE 121 permettra à trois, voire quatre gestionnaires volontaires, de profiter de l'accompagnement du Groupement des agriculteurs "bio" d'Ile-de-France, GAB Idf, pour faciliter leurs achats de produits "bio" et locaux.

Cet accompagnement concernera également les équipes en cuisine, le personnel d'animation, avec des formations sur la saisonnalité des produits, la diversification des recettes, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la composition des menus et l'introduction de protéines végétales, ou le développement d'animations et d'ateliers à destination des convives.

Des visites à la ferme sont également prévues. Ce besoin de formation de toutes les actrices et de tous les acteurs de notre restauration collective est le premier enseignement des ateliers de concertation, que j'ai lancés autour de notre prochain plan "Alimentation durable".

Le DEVE 126 nous permet d'accompagner la coopérative "bio" d'Ile-de-France dans la préfiguration d'une ligne de production de soupes, de purées, de compotes biologiques à destination de la restauration collective. Elle le fera au sein de sa légumerie, que nous avons également soutenue.

Outre l'étude technique de cette future ligne, la subvention de la Ville soutiendra l'accompagnement des agriculteurs avec le concours du GAB Ile-de-France pour la culture de nouvelles parcelles de légumes de plein champ, de légumineuses et de fruits, qui entreront dans la composition des soupes, purées et compotes, mais aussi la formation des chefs de cuisine, et la réalisation d'une campagne d'information dédiée.

Le DEVE 129 propose un autre accompagnement aux caisses des écoles parisiennes avec la démarche Climat Cantines développée par l'association "Bio Consom'acteurs", en partenariat avec "Eco2 Initiative".

Cette méthode est née à Paris dans votre arrondissement, chère Alexandra, et dans le 9e arrondissement, chère Delphine BÜRKLI, où elle a largement fait ses preuves, avec une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la restauration collective en cantine, et ce, dans le délai de seulement deux années.

Nous espérons répliquer la méthode dans d'autres caisses des écoles. Ainsi, pour cette année scolaire 2021-2022, trois nouvelles caisses des écoles seront accompagnées pour une réduction de leurs émissions de 20 % dès la première année.

Dans ces trois arrondissements, les gestionnaires seront accompagnés, avec la réalisation d'un état des lieux initial, la configuration et la formation aux outils de Climat Cantines. Un travail autour des menus ainsi qu'un bilan et la définition d'objectifs seront également réalisés.

En parallèle, le programme prévoit des ateliers d'éducation à l'alimentation auprès des convives, et la formation des personnels éducatifs, tout particulièrement ceux qui sont présents pendant la pause méridienne.

La Ville investit dans la qualité des assiettes servies dans nos restaurants collectifs en accompagnant les gestionnaires vers une alimentation durable issue des circuits courts de proximité. Je suis convaincue que nous pouvons toutes et tous nous en féliciter.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 121).

2021 DEVE 129 - Subvention (40.000 euros) à l'association "Bio Consom'acteurs" pour le projet "Des cantines scolaires bas carbonne avec climat cantines".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 129. C'est une subvention à l'association "Bio Consom'acteurs" pour le projet des cantines scolaires bas carbone avec Climat Cantines.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme PULVAR vient en partie de répondre sur ce projet de délibération. On le sait, la lutte contre le changement climatique commence dans nos assiettes. Saviez-vous en effet, mes chers collègues, que le quart des émissions des gaz à effet de serre provient directement de notre alimentation ?

Selon l'ADEME, c'est autant que le logement ou le transport. Pourtant, c'est l'un des secteurs où nous pouvons avoir le plus rapidement des baisses d'émissions.

Quel est le levier d'action le plus efficace pour réduire l'impact carbone de nos repas ? Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, une multiplicité de facteurs et de possibilités, mais on sait surtout que la réduction de la consommation de viande est l'un des leviers les plus efficaces, même s'il n'est pas le seul.

Selon le réseau Action Climat, un faible mangeur de viande, environ 50 grammes par jour, émet 1,5 fois moins de gaz à effet de serre qu'un gros mangeur de viande à 100 grammes par jour. Un végétarien émet près de 2 fois moins.

Pour assurer une transition alimentaire bonne pour notre santé mais aussi pour la planète, nous devons agir sur plusieurs leviers, et ce, simultanément. Moins de viande, moins d'emballages, moins de gaspillage alimentaire, plus de produits locaux et de qualité, mais aussi travailler sur des techniques de cuisson à basse température ou sur les grammages.

Paris a été pionnière en la matière, puisque sous l'impulsion des écologistes, nous avons expérimenté la démarche Climat Cantines dans les 9e et 10e arrondissements, vous l'avez évoquée, Madame PULVAR, à l'initiative d'ailleurs de ma collègue Léa VASA ici présente, que je tiens ici vivement à saluer et à qui je laisserai le soin de vous faire un bilan plus détaillé du dispositif qu'elle a elle-même lancé dans le 10e.

L'objectif, concrètement, c'est quoi ? Des repas bas carbone, plus durables et équilibrés dans nos cantines. Le retour d'expérience, vous l'avez évoqué, est très positif, puisque les résultats sont très concrets. En un an à peine, les émissions de gaz à effet de serre rejetées par les cantines dans le 10e ont été réduites de 20 % et 30 % en un an et demi. Les résultats sont impressionnants. On passe ainsi de 1.800 grammes de CO_2 par repas en 2018, à 1.200 grammes de CO_2 par repas en 2020.

Pour mieux comprendre, 600 grammes économisés par repas pour une cantine qui sert, disons 100 repas par jour, c'est l'équivalent d'un tour du monde en avion qui est économisé par an.

Circuits courts, moins de viande, une agriculture locale et des aliments "bio", c'est possible et c'est ce que nous faisons déjà à Paris, notamment dans le 11e arrondissement. Nous pouvons et nous devons aller encore plus loin, parce qu'après les désormais légendaires lentilles "bio" locales du 11e arrondissement, pour paraphraser Patrick BLOCHE, nous souhaiterions à notre tour expérimenter cette démarche dans le 11e arrondissement, pionnière et exemplaire.

J'en profite pour rappeler qu'à ce jour, nous sommes malheureusement le seul arrondissement qui a mis en place un partenariat avec des agricultrices et agriculteurs "bio" en Ile-de-France, pour fournir nos cantines en légumineuses "bio", et proposer ainsi des repas végétariens de qualité aux enfants, tout en réduisant l'empreinte carbone des aliments.

On espère, chère Audrey, que ce type de partenariat très vertueux et innovant puisse se multiplier avec d'autres caisses des écoles, à Paris mais pas seulement.

Je me réjouis de cette subvention attribuée à l'association "Bio Consom'acteurs", dont je salue la directrice, Julie POTIER, et les actions essentielles qu'elle mène pour une alimentation "bio", locale, accessible au plus grand monde. Actions qui lui ont valu pas plus tard que cette semaine, la deuxième place du prix de l'engagement solidaire du 11e, remis dans notre mairie par Dominique KIELEMOËS, ma collègue, Florentin LETISSIER, et le maire du 11e.

J'espère que cette expérimentation fera tache d'huile et entraînera de nouveaux arrondissements dans cette démarche engagée, mais qui devra être à terme, je l'espère, et vous pourrez peut-être nous le confirmer, généralisée à l'ensemble des caisses des écoles parisiennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE. Vive le 11e, je suis bien d'accord avec vous.

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire. Je vous rassure, je ne vais pas me lancer dans un bilan complètement détaillé.

On n'a pas eu l'occasion de célébrer les résultats de cette expérimentation qui a eu lieu dans les 10e et 9e arrondissements, puisque cela s'est terminé en 2019, début 2020, en pleine période électorale.

Or, les résultats sont impressionnants. Je voulais vraiment remercier les deux maires des 9e et 10e arrondissements, mais aussi et surtout les directrices des caisses des écoles et toutes les équipes. C'est vraiment un projet collectif qui implique toute la communauté éducative, au premier rang les cantiniers et cantinières et celles et ceux qui fabriquent les menus.

C'est vraiment cette implication collective qui est intéressante. On commence en partant de leurs valeurs et de leurs envies. Pourquoi font-elles ce métier ? Ce sont principalement des femmes, et c'est principalement pour les enfants. Si l'on avait interrogé les enfants qui étaient ici tout à l'heure, ils nous auraient sûrement dit que la cantine de l'école, c'était déjà très bon.

L'objectif, pour toutes les équipes, c'est que ce soit déjà encore meilleur. Encore meilleur pour le goût, et aussi pour l'environnement, pour le climat, pour les agriculteurs et agricultrices, et tous les travailleurs de l'ensemble de la filière.

Vraiment, l'objectif, ce n'est pas d'être les empêcheurs de tourner en rond, de ne pas manger plus que des légumes à la cantine. L'objectif est d'avoir de bons menus, délicieux et équilibrés, et en même temps bons pour la planète.

Ce que l'on a vu, c'est que ce n'est pas si compliqué, au contraire. En un an, simplement en adaptant les grammages, le principe de l'outil, c'est une base de données dans laquelle sont répertoriés tous les ingrédients, leur impact environnemental et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Cet outil se met en appui de l'outil qu'utilisent habituellement les personnes qui font les menus. Grâce à un simple indicateur visuel, elles peuvent voir quelle est l'émission de gaz à effet de serre du plat. Très simplement, elles peuvent adapter les menus comme ceci, et en un an, faire 20 % de réduction de gaz à effet de serre.

Il suffit de rajouter un plat végétarien par semaine, en apprenant comment cuisiner les protéines végétales, et on arrive à faire 30 %. Ces résultats sont vraiment impressionnants.

On peut aussi utiliser cet apprentissage pour l'ensemble de la commande publique à Paris. On ne commande pas que de l'alimentaire, mais aussi d'autres produits au quotidien. Simplement de visualiser leur impact peut nous permettre de faire les bons choix très en amont de la commande.

Merci beaucoup en tout cas, félicitations et remerciements aux prochains arrondissements qui se lanceront dans la démarche. Cela vaut vraiment la peine. C'est un projet très enthousiasmant pour toutes les équipes.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

La parole est à Audrey PULVAR. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Chloé SAGASPE et Léa VASA, de mettre en avant ainsi à la fois ce projet Climat Cantines et l'association "Bio Consom'acteurs". C'est un projet que vous connaissez bien, Léa VASA, vous l'avez indiqué vous-même à l'instant, pour l'avoir porté avec Eric ALGRAIN lors de la précédente mandature, dans votre arrondissement, le 10e. Le 10e arrondissement, chère Alexandra CORDEBARD, est particulièrement fier, à raison, de cette expérimentation, dont nous encourageons désormais l'essaimage.

J'ai eu l'occasion de présenter rapidement ce projet, suite à l'intervention d'Alexandra CORDEBARD. Je profite de cette nouvelle prise de parole pour remercier la directrice de la caisse des écoles de cet arrondissement, particulièrement active dans nos travaux de concertation autour du prochain P.A.D., plan alimentation durable, comme dans les Etats généraux de l'agriculture et de l'alimentation durables que nous menons en ce moment.

L'objectif de notre mandature est ambitieux : faire de Paris la capitale du bien manger durable. Et pour être crédible sur le sujet, Paris doit être exemplaire en tant qu'acteur majeur de la restauration collective, avec les 30 millions de repas par an servis dans nos 1.300 établissements.

Nos engagements pour la restauration collective parisienne sont à la hauteur de ces enjeux : 100 % d'alimentation "bio" et/ou durable, dont 50 % d'alimentation locale en 2026, et zéro plastique pour ne citer que ces deux objectifs.

Pour y parvenir, il nous faut à la fois de la détermination, et je pense que vous savez désormais que je n'en manque pas, de la mobilisation, et les gestionnaires parisiens en font la preuve au quotidien. Mais aussi, des outils, des formations et de l'accompagnement.

C'est d'ailleurs presque un pacte que nous vous proposerons quand je vous présenterai, en début d'année prochaine, notre plan "Alimentation durable" de la mandature, un pacte entre Paris et ces gestionnaires.

Encore quelques éléments, aujourd'hui, l'alimentation compte pour environ un quart des émissions de gaz à effet de serre de Paris. Nous sommes, chacune et chacun d'entre nous, à la fois responsables du problème et porteurs de la solution. C'est à chacune et chacun d'entre nous, à son niveau, de mettre en œuvre les changements de comportement qui permettront à Paris d'atteindre ses objectifs de neutralité carbone.

L'alimentation est un sujet environnemental, donc un sujet d'égalité, puisque le réchauffement climatique amplifie les inégalités, et que lutter contre le réchauffement climatique, c'est d'abord et avant tout lutter contre les inégalités. Nous ne pouvons pas accepter que dans notre ville, si riche et pleine de ressources, ne s'alimentent bien que celles et ceux qui en ont les moyens.

Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, quels que soient leurs revenus, leur origine, leur lieu de résidence, veulent le meilleur pour leurs enfants, pour leurs aînés, et pour elles et eux-mêmes.

Toutes et tous n'ont pas forcément les moyens financiers d'accéder à une alimentation durable, c'est-à-dire locale, de saison, produite dans des conditions respectant l'environnement et le bien-être animal, et rémunératrices pour l'agriculteur, pour l'éleveuse, ou pour le transformateur.

C'est donc à nous, Ville de Paris, puissance publique, de mettre en place les conditions pour que partout sur notre territoire, aujourd'hui, la restauration collective et les commerces solidaires, demain la restauration commerciale et les commerces plus classiques, offrent aux Parisiennes et Parisiens une alimentation de la meilleure qualité qui soit, accessible à toutes et à tous.

C'est ce que nous ferons avec cet essaimage des solutions de "Bio Consom'acteurs" et ce programme Climat Cantines.

Nous attendons les candidatures des différents gestionnaires, des différentes caisses des écoles. Trois, sinon quatre, pourront bénéficier de ce dispositif et engager de façon très forte et très rapide les actions de baisse des émissions de gaz à effet de serre dues à notre alimentation et à l'agriculture, qui fournit cette alimentation.

Merci à toutes et tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 129.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 129).

Nous avons fini avec les dossiers de la 8e Commission.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous abordons les travaux de la 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Au cours de la réunion de la 1ère Commission, qui s'est tenue le 9 novembre dernier, Mme KOMITÈS et Mme POLSKI ont présenté les projets de délibération relatifs à leur délégation.

Nous avons évidemment longuement parlé du débat d'orientations budgétaires, projet de délibération 2021 DFA 58, présenté par Paul SIMONDON, au sujet duquel je suis intervenue pour m'enquérir de différents éléments qui manquaient dans ce projet de délibération.

Jérôme GLEIZES l'a fait également, sur la question des programmes de dépenses pluriannuels, et sur l'absence d'un programme d'investissement sur la mandature.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, le Président, nous a fait un point d'étape sur la mission visant à réaliser une contribution afin de nourrir le débat sur l'avenir des finances locales.

M. SIMONDON nous a ensuite présenté d'autres projets de délibération relatifs à sa délégation, donnant lieu à des interventions et des questions sur le rapport social de la Ville de Paris.

D'autres interventions de Jérôme GLEIZES ont porté sur le projet de délibération sur la communication de la liste des marchés conclus au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris.

Nous avons eu ensuite des présentations de Mme CHARNOZ et Mme GABELOTAUD, avec des interventions de Jérôme GLEIZES et de David ALPHAND sur le rapport annuel concernant le développement durable.

La présentation par M. GUILLOU de ses projets de délibération, là aussi avec des interventions de M. ALPHAND. La présentation par M. HOCQUARD de projets de délibération, et des questions de Jérôme GLEIZES sur le projet de délibération DAE 194.

Enfin, M. LETISSIER a présenté ses projets de délibération.

En fin de séance, nous avons eu la présentation par M. BAUDRIER des projets de délibération globaux 2021 portant sur les opérations d'équipements publics.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 1ère Commission, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

2021 DFA 73 - Rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 73. Ce sont les rapports des mandataires du Conseil de Paris dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2020.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les rapports que nous examinons aujourd'hui sont riches d'enseignement sur l'année particulière que nous venons de vivre. Ils nous offrent l'occasion de nous pencher sur l'activité des entreprises publiques locales dans lesquelles la Ville de Paris détient des participations : 11 sociétés d'économie mixte, 2 sociétés publiques locales d'aménagement, 4 sociétés publiques locales.

Ces rapports permettent d'ailleurs de mesurer l'intégration de ces sociétés dans les politiques publiques de la Ville, dans les champs du logement et du traitement de l'habitat insalubre, de l'aménagement, des déplacements et de la logistique, des loisirs et du tourisme, de l'environnement et des réseaux, de la revitalisation commerciale et des services funéraires.

Avec plus de 3.600 emplois équivalents temps plein, ces 17 sociétés sont des outils des politiques publiques qui contribuent à l'économie parisienne, à son tissu commercial de proximité, à la logistique urbaine du dernier kilomètre, comme elles participent à la qualité du service public parisien.

Comme élu du 14e, je voudrais témoigner de leur action avec la SOREQA, qui nous a permis de sortir des immeubles de l'insalubrité. Je pense notamment au 8, rue de la Gaîté, où un projet est en cours. Avec les réalisations d'une société d'aménagement comme "Paris et Métropole Aménagement", avec laquelle nous avons beaucoup travaillé sur Saint-Vincent de Paul sur le projet des Grands Voisins et la suite. Ou encore, le travail de nos

bailleurs sociaux comme la R.I.V.P., avec qui plusieurs projets sont en cours dans le 14e, notamment à porte de Vanves, avec un important programme de travaux qui permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants et de proposer de nouveaux logements et des activités.

Il est très instructif de retrouver une fois par an l'ensemble des actions et projets de nos entreprises publiques locales. Ce rapport nous montre ainsi que durant la crise sanitaire, nos sociétés publiques ont joué un rôle particulièrement essentiel auprès des Parisiennes et Parisiens, en soutien au monde culturel et associatif et aux côtés du tissu économique.

Ainsi, grâce au soutien constant de la ville actionnaire, les chantiers de tous nos projets d'aménagement ont pu être poursuivis, contribuant ainsi au maintien de l'activité économique et de l'emploi du bâtiment.

De même, malgré la crise sanitaire, les logements ont continué à être livrés autant que possible, en 2020, sans renoncer aux réhabilitations Plan Climat. C'était un défi particulièrement important pour notre politique de réduction des consommations d'énergie.

Deuxième et dernier axe que je tenais à souligner pour cette année, c'est aussi le soutien aux secteurs socioéconomiques les plus fragiles, par la politique d'exonération partielle ou totale des loyers des associations des artisans et des commerçants. D'ailleurs, si nous avons encore, mes chers collègues, nos commerces de proximité qui animent nos quartiers, c'est en partie grâce aux bailleurs et à la SEMAEST.

Aussi, nous soutiendrons pleinement ce projet de délibération et ce rapport. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, beaucoup Mélody TONOLLI.

Je donne la parole à Sandrine CHARNOZ pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la conseillère, chère Mélody TONOLLI, de souligner le rôle et la place des entreprises publiques parisiennes dans la vie économique, sociale et culturelle. Merci d'avoir rappelé leur rôle à nos côtés pendant la crise Covid.

Examiner ce projet de délibération présentant les rapports de nos mandataires dans les conseils d'administration de nos sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locale n'est pas seulement une obligation, c'est avant tout l'occasion de mettre en valeur le rôle des membres des conseils d'administration et de mettre en perspective la stratégie de la Ville de Paris concernant ces opérateurs.

Nos entreprises publiques contribuent à la vitalité économique de notre ville et son attractivité, comme cela a pu être rappelé mercredi. Elles participent également au service public parisien dans la multiplicité de ses réalités.

Plus que jamais, dans la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons, nos concitoyens ont besoin de ce service public fort, engagé, au plus près du terrain et de ces besoins.

Bras armé de nos politiques publiques sectorielles, nos entreprises publiques locales s'inscrivent dans les objectifs globaux de notre mandature et sont pleinement partie prenante de nos ambitions pour Paris.

Ces rapports sont aussi l'occasion de mesurer l'engagement de chaque entreprise publique aux côtés de Paris sur ces valeurs partagées.

J'en profite pour saluer l'obtention, par les services funéraires, du label "GIS" certifiant de la haute qualité de la politique d'égalité femmes-hommes. L'adoption du Plan Climat d'Elogie-Siemp pour sa propre activité, et du prix de la médaille de l'urbanisme de la SOREQA, décerné par l'Académie d'architecture, ou encore la nomination de la SOGARIS au prix de l'équerre d'argent, qui sera décerné la semaine prochaine.

Je m'arrête là, car la liste est longue. Cela démontre, mes chers collègues, que service public et haute qualité vont de pair pour nos opérateurs.

C'est dans cette perspective que depuis 15 mois, j'ai entamé, après le plafonnement des jetons de présence que notre Assemblée a adopté il y a un an tout juste, le travail de féminisation des conseils d'administration. Je vous en rendrai compte prochainement à la suite du vœu que nous avons adopté en février dernier.

De même, avec Patrick BLOCHE, comme nous nous y étions engagés auprès des groupes du Conseil, nous suivons avec attention la présence des mandataires parisiens dans les conseils d'administration. Nous avons déjà été amenés à exercer une alerte.

Nous avons également pu, avec le soutien de l'administration parisienne que je remercie ici, à travers sa Secrétaire générale Marie VILLETTE, proposer aux administrateurs parisiens un dispositif de formation abordant tant l'environnement institutionnel, juridique, financier, économique des entreprises publiques parisiennes, que les enjeux déontologiques de leurs mandats. 57 élus, sur les 84 membres des conseils d'administration ayant participé à distance, soit près de 70 %.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler aux autres que ces formations sont toujours accessibles sur l'intranet.

Une bonne compréhension de l'environnement, des cadres et des enjeux est indispensable pour permettre aux administrateurs d'être pleinement acteurs et actrices des instances et "in fine", garantir à la Ville une gouvernance efficace.

C'est bien l'enjeu essentiel pour la Ville. Etre un actionnaire actif, cohérent et pertinent dans l'action, qui pilote ces opérateurs, et exerce son contrôle sur leurs objectifs.

Pour garantir cette mise en cohérence entre les politiques publiques de la Ville et les mises en œuvre opérationnelles assurées par ces opérateurs, chacun d'entre eux est désormais amené à présenter un plan stratégique à moyen et long terme, discuté avec tous les adjoints concernés par leur délégation thématique, et avec Paul SIMONDON pour les finances et le budget.

Pour conclure, vous l'aurez compris, nous sommes résolus à ce que la Ville joue pleinement son rôle d'actionnaire, et que vous, administratrices et administrateurs, soyez informés et formés pour jouer également pleinement le vôtre.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 73).

2021 DAE 304 - Avenant n° 2 à la convention entre la Ville et l'O.T.C.P. relative au plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 304. Avenant nº 2 à la convention entre la Ville et l'O.T.C.P., relative au plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un projet de délibération très important, puisqu'il concerne, vous venez de le préciser, le plan de soutien aux acteurs du tourisme, acteurs qui ont terriblement souffert de la crise sanitaire, comme chacun le sait. En tant qu'élu du 18e arrondissement, j'ai pu le constater dans notre quartier de Montmartre, où beaucoup d'acteurs sont dans des situations très préoccupantes, liées à cette crise sanitaire, avec évidemment l'absence quasi totale et brutale de visiteurs dans la Capitale.

La Ville a réagi, avec beaucoup de réactivité, dès le mois de juillet 2020 puisque, par délibération au Conseil de Paris du mois de juillet et du mois de septembre, la Ville a apporté son soutien au plan de soutien de l'Office du tourisme et des congrès de Paris, avec un financement à hauteur de 3,5 millions d'euros. C'est un financement très important, afin d'apporter différentes solutions de soutien pour les acteurs du tourisme.

On l'a vu d'ailleurs dans d'autres domaines que celui du tourisme, la crise a finalement conduit à accélérer des processus qui étaient parfois déjà engagés, ou peut-être au stade de réflexion. On le vérifie particulièrement dans le domaine du tourisme. Les axes de ce plan de soutien en sont l'illustration.

Très concrètement, on a trois axes principaux dans ce plan de soutien. Le premier est d'encourager les Parisiens et les Franciliens à revenir dans les quartiers, dans les zones touristiques, à retrouver les richesses que parfois on ignore, ou que l'on n'avait pas regardées suffisamment dans nos propres arrondissements. Autrement dit, à favoriser un tourisme local, au sein même de nos arrondissements, au sein même de Paris, au sein même de la Métropole.

Et puis, à ce titre, je veux saluer l'initiative qui a été engagée hier, dans un espace tout proche d'ici, par Frédéric HOCQUARD et Olivia POLSKI. L'initiative du Paris local, qui vise à mettre en valeur dans nos arrondissements, des artisans, des acteurs, qui ont une activité qui mérite le détour, qui mérite que l'on vienne les voir dans tous les domaines d'ailleurs, tout cela en lien avec le label "Fabriqué à Paris". C'est aussi une manière d'attirer des visiteurs locaux de Paris, ou de la région immédiate.

Le deuxième axe était aussi un axe de réflexion qui était : comment favoriser une transformation du mode de tourisme, pour favoriser ce tourisme que je relie à mon premier point, un tourisme plus local, qui soit plus vertueux, dans un certain nombre de domaines.

Je pense, par exemple, à la production de déchets, qui est un sujet. Je pense aussi aux locations meublées illégales, qui sont aussi un autre problème. Je pense à la suroccupation de certains lieux, qui est aussi une difficulté.

Toute une réflexion s'est engagée, s'est concrétisée par les Assises du tourisme durable, au 1er juillet dernier, avec sept groupes de travail engagés pour réfléchir sur tous ces sujets, pour réorienter.

Il ne s'agit pas de fermer la ville de Paris aux touristes et visiteurs qui souhaitent y venir. Ils sont accueillis avec plaisir. Il s'agit de réorienter un peu le mode d'accueil que nous pouvons proposer et le mode de tourisme que nous souhaitons. C'est aussi notre rôle. Et aussi, afin d'élargir le type de visiteurs que nous pouvons accueillir, en favorisant, je le répète, des visiteurs à une échelle beaucoup plus locale.

Dernier axe de ce plan, il s'agit de mettre en place toute une gamme d'outils à destination des acteurs, qui sont des données, des études dans de nombreux domaines, afin de leur permettre de se projeter dans l'année qui vient, pour pouvoir réagir et relancer leur activité.

Ce projet de délibération, finalement, qui est un avenant à la convention existante, prévoit de prolonger d'une année ce plan de soutien, qui était initialement prévu pour un an. Il s'agit de le prolonger d'une année afin d'approfondir les réorientations et réflexions déjà engagées et le soutien à tous ces acteurs. Cette prolongation peut se faire dans la mesure où les budgets envisagés avaient été largement dimensionnés, ce qui permet de continuer cette année ce plan de soutien, avec les financements nécessaires.

C'est pourquoi je vous incite à voter massivement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

Je donne la parole évidemment à Afaf GABELOTAUD pour vous répondre. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, face à l'ampleur de la crise sanitaire, la Ville de Paris s'est mobilisée, dès l'été 2020, pour soutenir les acteurs du secteur touristique, particulièrement concernés par les contraintes de déplacement et l'arrêt des flux de visiteurs internationaux.

Un ambitieux plan de soutien a été mis en place par l'Office du tourisme et des congrès de Paris, l'O.T.C.P., soutenu par la Ville à hauteur de 3,5 millions d'euros, comme cela vient d'être rappelé par mon collègue, M. DAVIAUD.

Depuis, de multiples actions ont déjà été mises en place afin de répondre aux besoins des professionnels, autour de trois axes : structurer et développer les offres alternatives et locales ; accompagner la transition vers un tourisme plus durable et plus responsable ; accompagner les filières les plus touchées par la crise et promouvoir la destination Paris.

Dans un contexte sanitaire incertain, l'O.T.C.P. a mis en œuvre les actions jugées les plus pertinentes et efficaces, afin de répondre aux enjeux de court terme causés par la crise, dans la lignée des préconisations ressorties des Assises du tourisme durable pour développer et promouvoir "Paris autrement", auprès des visiteurs comme des Parisiens et Franciliens.

Ce plan de relance, initialement prévu pour durer un an, nécessite toutefois d'être prolongé d'une année supplémentaire, afin de permettre à l'O.T.C.P. de continuer à accompagner les acteurs dans la reprise progressive des flux touristiques.

L'O.T.C.P. veillera notamment à poursuivre ses actions en lien avec les mairies d'arrondissement, afin de :

- Développer les offres du "Paris autrement", encourager l'accueil des visiteurs à vélo, le cyclotourisme et les balades à vélo, dans la continuité des Assises du tourisme durable Paris 2021.

- Favoriser la visibilité des acteurs du tourisme durable dans les salons européens et internationaux.

- Intégrer davantage encore les dispositifs durables portés par la Ville, dans son programme "développement durable", comme l'organisation de la première édition de "Paris local" hier.

Les financements déjà attribués à l'O.T.C.P. au titre du plan de relance et non consommés à fin 2021 pourront être reportés sur l'année 2022. Le tourisme reprend à Paris depuis septembre. Il est important pour la Ville de mettre en lumière celles et ceux, artisans et commerçants, qui contribuent à l'animation d'un Paris au quotidien, et qui font de notre ville un endroit unique, créatif et foisonnant, admiré mondialement, et ce notamment au lendemain de cette crise, et à l'époque de l'hyper consumérisme indirect.

Je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi. Quand le premier adjoint vous parle, tout s'arrête.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 304.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 304). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux conditions de travail des travailleurs sans-papiers et indépendants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 99 relatif aux conditions de travail des travailleurs sans papiers et indépendants.

La parole est à Barbara GOMES pour le présenter au nom de son groupe, le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Certaines grandes enseignes ont vu dans l'externalisation à des foules d'indépendants une opportunité de faire des économies sur le prix du travail, le tout de plus en plus souvent dans le cadre d'une sous-traitance en cascade complètement indigne, il faut le dire.

A la fin, comme c'était le cas pour les livreurs sans papiers qui ont fait grève le 25 octobre dernier, on peut avoir 3 entreprises différentes entre l'enseigne et le livreur, d'ailleurs livreur que vous allez chercher dans son foyer, et en l'occurrence, Monoprix, mais aussi Stuart, filiale de La Poste, étaient concernés. C'est honteux.

Heureusement, il y a eu une forte mobilisation, mon collègue Jean-Philippe GILLET en sait quelque chose, pour soutenir cette lutte jusqu'à sa victoire. Pour autant, ce type de pratiques abjectes de "dumping" social continue de se répandre. Le "Quick" commerce, c'est cela aussi. C'est l'idée que maintenant, si on veut monter sa boîte sans respecter le droit et les travailleurs, on peut. Uber le fait, pourquoi pas les autres ?

L'"ubérisation", c'est un cheval de Troie pour briser le statut de l'emploi. Si on n'agit pas maintenant, si on plie face à ces modèles économiques toxiques et égoïstes qui veulent les profits sans aucune responsabilité, ce virus qu'est l'"ubérisation" va contaminer tous les secteurs. Cela commence déjà dans l'entretien, dans les services à la personne, même à l'hôpital. C'est une maladie contre laquelle on a pourtant un traitement très efficace, cela s'appelle le contrat de travail, le statut de salarié.

Puisque les plateformes refusent de se l'administrer, le gouvernement doit les y contraindre. Le gouvernement doit cesser sa complaisance coupable et imposer une présomption de salariat, comme l'a fait en Espagne la Ministre communiste du travail, Yolanda DIAZ. La Ville doit interpeller le gouvernement à nouveau sur cette question. Elle doit veiller à valoriser les entreprises qui salarient leurs travailleurs et trouver les moyens d'agir contre ce nouveau symptôme qu'est le "Quick" commerce, pour le bien des travailleurs, pour le bien de nos quartiers, et pour la justice sociale, la solidarité. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - La question du modèle dit de l'"ubérisation" est un défi qu'il nous faut regarder pour ce qu'il est : un retour en arrière en matière de droit du travail, voire le déni de l'existence d'un Code du travail.

Je souscris donc à l'intention de ce vœu qui vise à rappeler les responsabilités de chacun, entreprises, consommateurs et pouvoirs publics, à l'égard des travailleurs concernés.

Pour sa part, la Ville de Paris s'est toujours montrée vigilante et active pour faire avancer les choses dans le sens d'une amélioration des conditions de travail de ces travailleurs, en maintenant le dialogue avec les entreprises ayant recours à ces livreurs d'abord, afin de les orienter vers des solutions plus vertueuses.

En associant l'ensemble des acteurs concernés dans l'élaboration de nos politiques de régulation ensuite. Je pense en particulier à la stratégie de logistique urbaine dont la Ville est en train de se doter sous l'égide de mon collègue David BELLIARD.

En soutenant par ailleurs des acteurs et entreprises proposant des modèles alternatifs, et en accompagnant la mise en œuvre de solutions innovantes, à l'image de la Maison des coursiers dans le 18e arrondissement, dont notre collègue Barbara GOMES a été l'une des principales instigatrices.

Je vous indique également que l'Observatoire de l'économie parisienne a pour projet de mener des travaux pour cette catégorie de travailleurs, afin de nous permettre de disposer d'éléments objectifs et chiffrés sur le phénomène.

La Ville s'est constamment engagée depuis deux mandatures aux côtés des travailleurs sans papiers et a voté de nombreux vœux appelant à leur régularisation, spécialement quand ils étaient employés dans de grands groupes. Evidemment, la Ville fait tout pour faire respecter le droit du travail à Paris, comme l'ensemble des codes qui composent notre législation.

Compte tenu de ces éléments, l'Exécutif émet un avis favorable à ce vœu, sous réserve qu'il soit amendé sur la forme et dans sa rédaction, ainsi que nous vous l'avons proposé.

Je vous propose ces amendements, et si vous les acceptez, j'émettrai donc un avis favorable et proposerai qu'il soit adopté.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. C'est clair, Madame la Maire ? J'imagine que la discussion a déjà eu lieu, que le groupe Communiste accepte les amendements de l'Exécutif ?

Mme Barbara GOMES. - C'est accepté, effectivement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 du groupe Communiste et Citoyen amendé par l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 356).

2021 DILT 9 - DFA - Décision modificative n° 1 du budget annexe des Transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DILT 9 - DFA, nous avons un amendement technique nº 136 de l'Exécutif.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, directement cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 136 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 9 - DFA ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DILT 9 - DFA).

2021 DDCT 81 - Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif "Conseiller numérique France Service" avec la Caisse des dépôts et consignations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 81. C'est l'approbation de la convention de subvention au titre du dispositif "Conseiller numérique France Service", avec la Caisse des dépôts et consignations.

La parole est à Séverine de COMPREIGNAC…

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne vais pas voter contre ce projet de délibération, puisque la Ville va pouvoir recruter 11 conseillers numériques "France Service" par le biais du plan de l'Etat. On ne va pas s'opposer à ce qu'il y ait ces 11 personnes.

Mais je tenais à dire ma réprobation sur la politique globale conduite par le Gouvernement en la matière.

Quel "foutage de gueule" ! On a un Gouvernement qui n'a eu de cesse de profiter de la dématérialisation et d'accélérer la dématérialisation de nombreuses démarches pour pouvoir casser les services publics en présentiel, à tous les niveaux.

Je suis déjà intervenue il y a deux ans sur toute la bataille au niveau des finances publiques par exemple, contre la suppression et la fusion de centres des impôts, que le Gouvernement justifie du fait de la dématérialisation des déclarations.

Pas plus tard qu'hier ou avant-hier, lorsque nous débattions de la situation du surtravail des travailleurs sociaux, du fait de la dématérialisation de services de l'Etat, C.N.A.F., C.A.F., C.P.A.M. et j'en passe, nous savons qu'à chaque fois, cela impacte énormément, parce que toutes celles et tous ceux qui subissent la fracture numérique,

cette dématérialisation qui s'accompagne d'une suppression des guichets humains, du service public par l'humain, se retrouvent totalement en situation d'exclusion numérique.

Les 4.000 promesses d'embauche de conseillers numériques "France Service", c'est une goutte d'eau. Le gouvernement se donne un beau rôle, alors qu'il ne cesse de casser nos services publics, et la fracture numérique est bien là dans le pays.

Maintenant, ne parlons plus d'hypocrisie. Tout le monde se souvient d'avoir vu la Maire de Paris en campagne présidentielle découvrir dans ses déplacements, que pour acheter un billet de train, là aussi la S.N.C.F. fermait nombre de guichets, et que l'on était face à des machines. Tout d'un coup, elle découvrait ce phénomène et s'en insurgeait.

A Paris aussi, on a dématérialisé bon nombre de démarches. Même s'il y a des soutiens à différents dispositifs pour lutter contre la fracture numérique, le compte n'y est pas.

On voit bien d'ailleurs l'affluence dans les mairies d'arrondissement vers les agents et agentes, le nombre d'hommes et de femmes qui ont besoin d'être accompagnés dans ces démarches, et le rôle d'ailleurs essentiel de notre réseau de bibliothèques, par exemple, pour aussi accompagner individuellement dans ces démarches.

Bien sûr, je ne voterai pas contre ce projet de délibération, mais ne sabrons pas le champagne pour ces 11 recrutements. Et ne sabrons pas le champagne pour les 4.000 promesses d'embauche en France dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET, avec qui nous ne sabrerons pas le champagne. Vous êtes prévenu, Antoine GUILLOU, merci de lui répondre.

Mme Danielle SIMONNET. - Cela fait faire des économies.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Je n'avais rien au frais, Monsieur le Maire, sinon une réponse pour souligner la vision du service public qui est celle de la Ville de Paris.

Nous aurons l'occasion d'y revenir à travers les vœux déposés notamment par le groupe Communiste et Citoyen, mais contrairement peut-être à la vision d'un certain nombre de services publics nationaux, qui effectuent leur dématérialisation au détriment de leur présence sur le terrain, de leurs guichets physiques, ce n'est pas la vision de la Ville de Paris.

Nous souhaitons d'une part, bien sûr, moderniser nos services publics et permettre leur accès de manière dématérialisée. C'est un progrès aussi pour un certain nombre d'usagers pour qui se déplacer est un frein à l'accès au service public.

Pour autant, et à l'inverse, nous souhaitons garder des guichets physiques accessibles pour tous les usagers qui, eux, ont besoin d'un appui humain. Notre vision, c'est évidemment au-delà du fait de garder des guichets physiques, c'est aussi d'aider les Parisiennes et Parisiens à pouvoir se familiariser avec les outils numériques, à pouvoir les accompagner dans leurs démarches.

C'est le rôle de ces conseillers numériques, qui sont en train d'arriver dans les mairies d'arrondissement, dans les arrondissements qui comptent des quartiers "politique de la ville".

Ces conseillers auront ce rôle, d'aider les usagers au sein des mairies d'arrondissement, à accéder aux démarches en ligne, mais se déploieront aussi dans d'autres lieux du service public municipal, les bibliothèques, les centres sociaux, et d'autres encore.

C'est là un enjeu crucial, que de permettre à l'ensemble des usagers d'avoir accès à cette aide.

Nous nous inscrivons dans un dispositif de l'Etat, qui permet à la Ville de bénéficier de co-financements, mais cela s'inscrit tout à fait dans la stratégie globale d'accessibilité au service public que nous portons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 81).

2021 DRH 79 - Approbation d'un projet de décret modifiant les statuts particuliers des corps de chef de service et des agents de police municipale de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de lever la séance, vous pensez ? Bon. En l'occurrence, Nicolas ? Je vais vraiment assurer le confort. Si c'est le projet de délibération DRH 79, il n'y a plus d'inscrits.

Je vous propose formellement de voter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, comme cela le problème est derrière nous. (2021, DRH 79).

Nous commencerons cet après-midi avec le projet de délibération DRH 85. Cela vous va ? Très bien. Merci. Je vous souhaite un bon appétit. La séance est suspendue jusqu'à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

2021 DRH 85 - Création de 19 emplois non permanents et autorisant le recrutement d'agents contractuels par contrats de projet pour mener à bien le projet d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 85 : création de 19 emplois non permanents et autorisant le recrutement d'agents contractuels par contrats, dans le cadre du projet Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, s'il est là.

La parole est à M. Patrick VIRY, pour le groupe Changer Paris.

M. Patrick VIRY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que vous nous présentez vise à autoriser la création de 19 emplois de catégorie A à pourvoir par contrats de projet, c'est-à-dire à durée déterminée. Cela représente un budget sur 3 ans de 4.250.000 euros et cela vise à renforcer vos services dans l'organisation opérationnelle des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Vous justifiez ces recrutements par la nécessité de vous attacher temporairement les services de personnes dotées de profils spécifiques et expérimentées en matière d'organisation et d'accueil d'événements de grande envergure.

Ce dossier appelle de notre part 3 remarques.

Tout d'abord, sur son coût. Il est estimé à 4.250.000, comme je viens de le dire, ce qui représente en moyenne une rémunération de 75.000 euros brut par emploi et par an. Ce montant est significatif, mais sur le marché du travail ce n'est pas un coût que l'on associe spontanément à des profils rares, tels que vous voulez bien nous les présenter dans l'exposé des motifs. C'est la rémunération de cadre expérimenté de la fonction publique, voire de cadre supérieur de la Ville de Paris ou de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique hospitalière. C'était ma première remarque.

La deuxième porte sur les compétences. Les compétences que vous recherchez, on les retrouve en fait dans les intitulés tout à la fin du dossier. Ces compétences ne laissent pas de nous surprendre de la part d'un Exécutif qui se trouve à la tête d'une administration de 50.000 agents. Je cite les compétences que je souhaite mettre plus spécifiquement en exergue : "relations publiques", "développement territorial", "conduite de travaux", "contrôle de gestion", "contrôle interne" et le meilleur pour la fin, mais ce n'est pas de ma faute, c'est vous qui l'avez glissé tout en bas du projet de délibéré, "les marchés publics".

En résumé, sur ces deux premiers points, vous vous apprêtez à recruter à l'extérieur des profils que vous pourriez probablement trouver parmi les personnels de la Ville, pour peu que vous les cherchiez.

Ce qui m'amène à mon troisième point, ma troisième remarque : faute d'indications dans le dossier, tout conduit à penser que vous n'avez pas cherché de candidats en interne avant de lancer la procédure qui nous intéresse aujourd'hui. On pourrait donc en conclure que l'objectif premier de ce projet est d'éviter de recourir à vos propres agents. Alors, bien sûr, le dispositif que vous envisagez est légal et nous nous félicitons que la loi de transformation de la fonction publique trouve cette fois-ci en vous un élève appliqué, mais en termes d'optimisation de la masse salariale, de gestion des compétences, de management ou tout simplement de confiance dans les talents et les savoir-faire de vos agents, vous ne passez pas la moyenne.

Le groupe Changer Paris s'abstiendra donc sur ce projet de délibération et vous demande d'ores et déjà de bien vouloir fournir à la 1ère Commission un tableau de suivi des recrutements de la Ville de Paris sur contrats de

projet au fur et à mesure de ces recrutements, comportant notamment l'origine professionnelle des nouveaux agents, la rémunération qui leur est allouée et les compétences spécifiques qu'ils détiennent.

Notre groupe sera en outre particulièrement attentif au pourvoi des postes dont l'activité est présumée sensible, ce qui est notamment le cas des postes sur les marchés publics.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jérôme GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - C'est dommage que Pierre RABADAN ne soit pas là.

Je vais intervenir. Pour une fois, je vais dire du bien des Jeux olympiques, c'est donc dommage que Pierre RABADAN ne soit pas là. Ce projet de délibération est intéressant, puisqu'il montre que lorsqu'on veut faire de l'emploi de qualité, on le fait. Ici, ce projet de délibération concerne les postes qui vont être destinés pour les gens qui vont travailler sur les Jeux olympiques. On voit que, sur les 21 postes, on va avoir 21 postes de catégorie A. Cela veut dire que l'on a pris, on va mettre des gens qui vont être hautement qualifiés par rapport à des charges. Il n'y a donc pas que la nature du travail qui importe, c'est aussi le fait que, en sélectionnant des gens de catégorie A, on va aussi qualifier l'activité qui sera réalisée.

Vous savez notre position sur les Jeux olympiques. Nous allons donc regarder, projet de délibération par projet de délibération, ce que l'on va faire. D'ailleurs, hier, en 7e Commission, nous avons fait un amendement pour que tous les engagements de la Ville non financiers, qui ne sont pas dans le budget, fassent l'objet d'une annexe. Cela faisait partie des dépenses directement budgétées par la Ville. Ici, c'est 19 postes. Nous allons donc suivre projet de délibération par projet de délibération jusqu'en 2024 pour aller dans le bon sens.

Je profite d'ailleurs, par rapport à cela, d'un sujet qui concerne les Jeux olympiques, c'est le Grand Palais éphémère. Manifestement, il y a eu le rajout d'une annexe qui n'était pas prévue initialement, une annexe de 150 mètres. Déjà, le Grand Palais éphémère est une emprise très importante sur le Champ-de-Mars. On voit que, sur ce point, on ne respecte pas les plans initiaux. On reviendra plus tard sur ce sujet, mais ne vous inquiétez pas, nous suivrons en détail tout ce qui concerne les Jeux olympiques jusqu'en 2024.

Merci de votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Immense "scoop" du jour, je voterai contre ce projet de délibération. Je suis contre les Jeux olympiques, mais je crois que vous le saviez déjà.

Ecoutez, sur ce projet de délibération, je dirai la chose suivante : vous créez 19 emplois non permanents. Je ne comprends pas pourquoi, même si le projet de délibération tente de l'expliquer, pourquoi il n'a pas, parmi les agents de la Ville, pu y avoir une anticipation pour qu'ils puissent assumer ces fonctions. On voit bien que 19 emplois non permanents, cela va correspondre à une certaine somme d'ici aux Jeux olympiques.

Je suis tout à fait d'accord avec les propos de Jérôme GLEIZES qui, au nom du groupe Ecologiste, demandait hier ou avant-hier la transparence sur tous les engagements financiers et dépenses indirectes pour les Jeux olympiques et que l'on puisse avoir un document vraiment de fléchage, car on sait que ces Jeux olympiques sont déjà aujourd'hui bien plus coûteux que ce que l'on nous promettait, mais cela, on s'en doutait. A l'arrivée, la facture sera encore plus salée à n'en pas douter. Il est donc important que, en toute transparence, régulièrement, nous en soyons informés.

Je suis aussi d'accord avec les propos précédents du Conseiller de Paris Changer Paris, qui demandait aussi : chaque poste, il faut une vigilance et une transparence sur les responsabilités que les personnes pouvaient occuper auparavant et que l'on soit bien garanti, notamment en ce qui concerne des marchés publics, qu'il n'y a absolument aucun conflit d'intérêts.

Ceci étant dit, je voterai contre, parce que je pense que l'absence de Jeux olympiques à Paris serait bien meilleure pour la Capitale, mais je vais vous faire grâce de l'ensemble des arguments à ce sujet, que vous connaissez.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs et oratrices, Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci beaucoup aux intervenantes et intervenants.

Ce projet de délibération vise effectivement à créer 19 postes non permanents pour les Jeux olympiques, avec une double justification à cette procédure : le fait que les postes sont créés pour un projet précis, évidemment - et

quel projet ! -, les Jeux olympiques, avec une date de début du projet et une date de fin - après les Jeux olympiques - . Première raison.

Deuxième raison : le fait que nous cherchions des compétences spécifiques pour un certain nombre de profils. Je réponds à l'interpellation de M. VIRY. Effectivement, certains profils pourraient être pourvus par les agents de la Ville. D'ailleurs, nous les y encourageons, puisque ces postes sont accessibles, bien sûr, aux agents de la Ville. Cela signifie simplement qu'un agent de la Ville qui postule à l'un de ces postes, au bout de la date d'échéance fixée par le projet de délibération, réintégrera les effectifs de la Ville sur un autre poste. C'est tout à fait notre volonté que de permettre aux agents de la Ville, qui disposent des compétences sur certains postes, d'y accéder et, ainsi, de participer à ce beau projet que sont les Jeux olympiques.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'ensemble du projet. Pierre RABADAN le fera bien mieux que moi en d'autres occasions. Préciser que ce dispositif est effectivement encadré, a été présenté aux organisations syndicales, fera l'objet d'un suivi dans ce cadre et, donc, pourra aussi faire l'objet d'un suivi pour les Conseillers de Paris, par exemple, en 1ère Commission ou en 7e Commission sans difficulté particulière, en vue de ce beau projet que sont les Jeux olympiques.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DRH 85).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un moratoire concernant la numérisation des services publics.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 100 est relatif à un moratoire concernant la numérisation des services publics.

La parole est à Mme Barbara GOMES.

Ah bon ? Ce n'est pas ce que j'ai. Raphaëlle PRIMET, alors.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, il y a quelques semaines, Amélie DE MONTCHALIN s'enorgueillissait que 212 démarches administratives, sur les quelque 250 demandes présentées comme essentielles à la vie quotidienne des Français, soient désormais numérisées. Ce qui m'embête, c'est que, derrière cette annonce se cache une réalité bien moins reluisante : un prétexte à des suppressions de postes. A la S.N.C.F., 5.000 guichetiers ont été licenciés ces dernières années. A la C.A.F., on estime les suppressions de postes entre 1.200 et 2.100. Depuis 2015, ce sont plus de 2.000 fermetures de bureaux de poste, 80.000 emplois supprimés depuis 2012 à La Poste. Autant d'agents et d'experts en relations publiques remplacés par des machines, rendant impossible la résolution humaine des problèmes.

On sait pourtant que, souvent, c'est parler à quelqu'un, avec une personne en vrai, qui aide à trouver des solutions, spécialement lorsqu'elles sont un peu atypiques, hors cadre, mais aussi pour les personnes âgées, les personnes qui ont des difficultés avec la maîtrise de la langue ou les outils informatiques. Numériser, oui, en tant qu'outil supplémentaire, mais pas en prétexte pour fermer les services publics de proximité, si essentiels dans les territoires ruraux et les quartiers populaires. On fragilise encore la vulnérabilité sociale de personnes déjà fragiles. C'est une rupture dans l'égalité républicaine. Nous saluons à ce titre la prise de parole il y a quelques semaines d'Henriette STEINBERG, présidente du Secours populaire, pour faire entendre la parole de ces "sans voix".

Pour le bien de la population, pour un service public accessible à toutes et tous, pour que la population la plus fragile ne le soit pas encore davantage, pour l'égalité républicaine, nous proposons que la Ville de Paris, dans sa transition vers le numérique, continue d'assurer la présence d'agents dans les différents services dont elle a la responsabilité. Nous souhaitons également que l'Etat cesse de se désengager des services publics et qu'il organise des permanences dans les C.A.F., les C.P.A.M., les C.A.S.-V.P., les services publics accueillant les usagers.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET, pour ce vœu qui nous permet de revenir sur le sujet de la numérisation des services publics, que nous évoquions avant la pause.

Sujet sur lequel nous sommes vigilants, je le disais, à la fois pour les services publics de la Ville, bien sûr, à ce que nous puissions à la fois moderniser notre service public - nous avons fait de grands progrès en la matière et nous allons continuer à le faire - tout en maintenant évidemment un accueil physique, ce qui est tout à fait indispensable pour nombre de Parisiennes et de Parisiens qui ne sont pas aussi à l'aise que cela avec les outils numériques.

Votre vœu attire aussi l'attention sur la nécessité pour l'Etat de cesser son désengagement des services publics de proximité au profit d'une stratégie parfois "tout numérique", qui conduit à laisser de côté un certain nombre d'usagers.

Or, ce que nous prônons, c'est effectivement, en la matière, de progresser sur deux jambes : à la fois un service public numérisé, c'est un progrès en matière d'accessibilité pour un certain nombre d'usagères et d'usagers, mais à l'inverse aussi des guichets physiques, qui restent indispensables pour bon nombre de nos concitoyens. Sous réserve que les amendements que je vous ai proposés soient acceptés, je donnerai un avis favorable sur votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Les amendements sont-ils acceptés ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 357).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de centres des finances publiques à Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 101 relatif aux fermetures de centres des finances publiques à Paris.

Cette fois-ci, sans me tromper, je pense, Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, si vous passez rue des Fillettes dans le 18e arrondissement, vous verrez une longue file de Parisiennes et de Parisiens qui attendent sous la pluie et dans le froid. Sauf que ce n'est ni une distribution alimentaire qui a lieu, ni même la soupe populaire. C'est une file d'attente pour avoir accès à un service public, en l'occurrence celui du centre des finances publiques de Boucry. C'est un centre très sollicité. Pourtant, il est menacé de fermeture.

Les agentes et les agents du centre, des élus d'arrondissement, des habitantes et des habitants du quartier sont mobilisés pour empêcher cette fermeture et ils et elles ont raison. Ce n'est pas le premier service public qui déserte le quartier et, toujours, on a les mêmes conséquences pour les habitantes et les habitants du quartier.

En 2006, on avait le commissariat de la rue Raymond-Queneau. Tout de suite, on a eu des problèmes de dégradation de la sécurité dans le quartier. On a eu le cas de la C.P.A.M. aussi, qui était située 15, rue des Fillettes, encore elle, qui a fermé, avec évidemment un recul de la qualité et de l'accessibilité du soin pour les habitantes et les habitants. En 2016, c'est le bureau de poste, celui qui était rue Tristan-Tzara, qui est parti. Evidemment, cela a encore un effet de relégation du quartier. A chaque fois, surtout, on peut dire que c'est la République qui abandonne les habitantes et les habitants.

A Paris, d'ici 2027, la Direction régionale des Finances publiques prévoit la fermeture de 12 sites des finances publiques sur 25. C'est la moitié. C'est énorme. Depuis 2002, c'est près de 65.000 postes qui ont été supprimés par le Trésor public. La dématérialisation proposée est loin de résoudre ce problème de service public, surtout pour les personnes les plus fragiles, comme le disait à l'instant ma collègue Raphaëlle PRIMET. Les habitantes et les habitants ont besoin de proximité. Ils ont besoin d'humain. C'est cela aussi le service public.

C'est pourquoi le Centre des finances publiques de Boucry doit être préservé, d'autant que la mairie du 18e arrondissement s'est engagée à les aider pour trouver un lieu. On n'a donc plus d'excuse. Ce qui justifie le maintien de Boucry impose évidemment celui de nos services publics de proximité en physique et plus d'accessibilité, comme on le disait tout à l'heure.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Barbara GOMES, pour ce vœu qui illustre en réalité très bien le précédent et la nécessité de maintenir un service public de proximité, en l'occurrence le service public fiscal et l'exemple du centre des finances publiques de Boucry que vous citez.

Cela illustre, comme je le disais, la problématique de la numérisation des services publics, qui ne doit évidemment pas se faire au détriment de la présence physique. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer.

Sous réserve de l'acceptation des amendements, là aussi, que je vous ai proposés, je donnerai un avis favorable sur votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Barbara GOMES. - Ils sont acceptés.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Les amendements sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 358).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au travail effectué par les agents de la Ville de Paris dont les missions relèvent d'un métier d'artisanat.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 102 relatif au travail effectué par les agents de la Ville de Paris, dont les missions relèvent d'un métier d'artisanat.

C'est Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec ce vœu, notre groupe souhaite mettre en valeur le travail et les savoir-faire des nombreux agents de la Ville de Paris. Dans nos ateliers, ils exercent des activités artisanales spécifiques, comme des menuisiers, des peintres, des jardiniers, des bûcherons, des maçons ou encore des métalliers. Il y a là une partie de notre culture et de notre héritage. Ces techniques sont transmises par des artisans passionnés qui, génération après génération, enseignent ces savoir-faire à des successeurs plus jeunes qui reprennent le flambeau.

Malheureusement, ces métiers sont de plus en plus dénigrés par les plus jeunes quand ils pensent à leur avenir. Le sésame, ce sont les grandes études. Le baccalauréat est donné. Les amphithéâtres des "facs" sont surchargés. Le taux de chômage des jeunes, lui, reste malheureusement très élevé.

C'est pourquoi il est important, même au niveau de notre Municipalité, de mettre en valeur ces métiers et leur apport important pour notre société. Nous avons le devoir de faire connaître au plus grand nombre, notamment aux plus jeunes, ces métiers, ces techniques, cette passion qui anime ces artisans. Nous devons éveiller cette curiosité, susciter l'intérêt et, pourquoi pas, bien sûr, de nouvelles vocations pour reprendre le flambeau. Soyons donc fiers de nos ateliers municipaux, soyons fiers de leur travail accompli. Donnons-leur un peu plus de visibilité pour permettre de mettre en valeur des actions de la Ville de Paris. Il est bon de se rendre compte que, à Paris, il n'y a pas qu'une entreprise de saccage massif, celle qui entraîne chaque jour un flot de photos, témoins techniques et visuelles à travers le monde, mais dégradant durablement l'image de notre ville.

Alors, mettre en valeur le travail de ces agents, c'est donc déjà commencer à réparer et embellir Paris. C'est montrer qu'il existe bien du bon sens, du savoir-faire dans cette Mairie. C'est aussi permettre à ces agents de se sentir fiers d'arborer chaque jour ce logo reconnaissable entre 1.000, qui ne serait pas toujours associé à ces images indignes de la Ville lumière.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Catherine DUMAS. Je vous suivais sur le début de votre intervention. Après, j'ai eu du mal à comprendre comment vous pouviez être à la fois fière et critique du travail de nos agents, mais nous allons sans doute réussir à résoudre ensemble cette contradiction.

Nous sommes effectivement très fiers du travail des artisans qui travaillent pour la Ville de Paris. Vous avez rappelé un certain nombre de métiers qui font la fierté de nos équipes. Il y a, bien sûr, beaucoup d'occasions de les mettre en valeur. Je citerai peut-être un premier exemple, qui est sans doute un peu méconnu, c'est le site "PatPro" pour "Patrimoine Professionnel", un site accessible à toutes et à tous, qui met en valeur le patrimoine professionnel de la Ville de Paris. Je vous invite à le consulter après la fin de notre séance.

Nous organisons aussi beaucoup d'événements, qui sont l'occasion de mettre en valeur le travail de nos artisans : les Journées du Patrimoine, bien sûr, durant lesquelles cela est l'occasion de le faire, la Fête des Jardins encore pour nos métiers des espaces verts ou les Journées Portes Ouvertes, qui n'ont pas pu être organisées cette année, malheureusement, en raison de la situation sanitaire, mais qui pourront l'être, j'espère, dès 2022 et qui sont aussi l'occasion de mettre en valeur le travail de nos agents. Je citerai encore un autre exemple tout près d'ici, Quartier Jeunes, où vous pouvez voir le mobilier qui a été réalisé par les agents de la DCPA.

Je partage tout à fait l'ambition que vous décrivez dans votre vœu. En revanche, compte tenu du fait que ce que vous proposez comme actions existe déjà, je vous proposerai de le retirer, mais de continuer, pourquoi pas, à travailler ensemble sur un certain nombre d'actions, notamment dans le cadre de la territorialisation. Nous serions évidemment heureux d'accompagner les initiatives qui pourraient être prises par les mairies d'arrondissement pour mettre en valeur le travail des équipes dans les différents ateliers et les différentes circonscriptions.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Catherine DUMAS. - Bien sûr, puisque la réponse n'apporte pas de solution précise.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 102 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise au temps de travail des agents de la Ville de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 103 relatif à la mise au temps de travail des agents de la Ville de Paris.

Mme Brigitte KUSTER a la parole.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, personne au sein de cette Assemblée ne l'ignore, les dysfonctionnements de la Mairie de Paris se multiplient. C'est particulièrement vrai en matière de temps de travail des agents municipaux. Les manifestations devant l'Hôtel de Ville il y a quelques mois, à l'appel de l'Intersyndicale, en témoignent. Faut-il rappeler que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a fixé la durée annuelle de travail effectif des agents de la fonction publique territoriale à 1.607 heures, alors que les agents de la Ville travaillent en moyenne 1.552 heures par an, soit 55 heures de moins que le cadre légal fixé par le législateur. Autant dire que Paris est pleinement concernée par la nouvelle législation. La Cour des comptes a d'ailleurs estimé que le régime horaire favorable pour les agents de la Ville de Paris a un coût. Ce coût, Monsieur le Maire, Madame la Maire, est estimé à 74 millions d'euros. Vous disposiez d'un an, à compter du renouvellement de notre Assemblée en juin 2020, pour définir les nouvelles règles relatives au temps de travail, qui doivent entrer en vigueur en janvier 2022. Malgré la loi, vous continuez à chercher à éviter, coûte que coûte, de faire appliquer cette durée minimale de travail.

Pour éviter la grogne sociale, vous avez voulu créer une sujétion au titre de la pénibilité spécifique pour les agents, en donnant un droit à 3 jours de RTT. De même, vous avez essayé de faire reporter au 1er septembre l'application du nouveau temps de travail, en méconnaissant la loi. Il y a donc un problème qui, au-delà même de la durée du temps de travail, montre une difficulté dans le dialogue social, qui n'a pas su être créé avec le personnel qui, à mon avis, perd même le sens de la mission de service public qui doit être le sien. D'ailleurs, le Préfet d'Ile-de-France a été contraint, par ailleurs, de déposer sur ce que je viens d'évoquer un référé, auquel la Justice a fait droit pour annuler vos propositions. Ce feuilleton a déjà causé assez de désordre. Nous avons encore tous en mémoire les images de l'invasion de l'Hôtel de Ville par des manifestants. Vous avez déjà suffisamment tergiversé.

Alors, oui, nous souhaitons, Madame la Maire, avec Rachida DATI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et l'ensemble du groupe Changer Paris, nous vous demandons de cesser de chercher à contourner la loi sur le temps de travail.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Et nous vous demandons de l'appliquer. C'est juste ce que vous demandent également le Préfet et l'ensemble des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame KUSTER, cela va peut-être vous surprendre, mais je vous remercie de ce vœu qui a au moins le mérite de clarifier la position du groupe Changer Paris et, finalement, de clarifier l'orientation qui est la vôtre et qui se traduisait par votre vote, en l'occurrence personnel, au Parlement sur l'approbation de la loi de transformation de la fonction publique.

Oui, l'augmentation du temps de travail de la Ville de Paris, ce n'est pas l'option qui est portée, qui est approuvée par la Majorité municipale. Oui, c'est d'ailleurs à cette loi que s'opposent les agents publics et les organisations syndicales que vous avez cités. Je n'ai à ce titre pas bien compris l'articulation de votre propos. Nous avons décidé, dans le cadre de la loi, d'essayer de mobiliser effectivement le maximum de leviers pour limiter l'impact de la loi sur les agents publics, qui ont été très mis à contribution ces derniers mois. Cela ne nous semblait en aucun cas opportun, ni sur le fond ni sur la méthode, que d'appliquer strictement cette loi, comme vous auriez souhaité que nous le fassions. Nous avons donc cherché à mobiliser un certain nombre de leviers. Seul un levier a été contesté par le Préfet, c'est la sujétion des 3 jours que vous avez évoquée. Elle a été contestée en référé. Nous avons donc fait appel de cette décision en référé, en sachant que le jugement du Tribunal administratif, au fond, est attendu pour l'année prochaine.

Sur la question du calendrier, le report qui était évoqué, comme j'ai eu l'occasion de le dire pendant notre Conseil, ne concernait qu'un petit nombre d'agents de la Direction des Affaires scolaires, dont le calendrier est basé sur le calendrier scolaire. Cette mesure nous paraît être, encore une fois, de bon sens. Le Préfet et, en référé, le Tribunal administratif en ont jugé autrement, mais nous avons fait aussi appel de cela.

Nous verrons donc quelles seront les suites données à cela, mais en aucun cas la Ville de Paris n'est en délicatesse par rapport à la loi. Nous avons voté le projet de délibération et la disposition qui est contestée suivra son cours juridique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 103…

Jérôme GLEIZES, vous vouliez une explication de vote ? Alors, une explication de vote, M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce vœu est quand même très original.

Lorsque nous l'avons lu, nous nous sommes demandé si c'était une blague, car on a l'impression qu'il n'y a pas eu le débat en juillet, il n'y a pas eu une prise de position, il n'y a pas eu une rencontre entre les différents groupes politiques et les syndicats. D'un seul coup, on avait l'impression que cette problématique apparaissait, alors que cette problématique est quand même depuis de longs mois dans les médias, notamment dans notre face-à-face avec une Ministre de la Fonction publique, dont on se demande si elle défend la fonction publique ou si elle est uniquement là pour défendre les intérêts d'un parti politique.

On a eu le débat, on aura le débat sans doute au prochain Conseil de Paris, puisqu'on va voter les cycles de travail de la part des agents, qu'il y ait une continuité de cette réforme. Nous savons très bien que cela n'a été retoqué que sur les 3 jours. Tout le reste a été accepté. C'était assez bizarre que, alors que nous avons eu le débat qui a été assez long, que nous avons proposé des amendements, qu'il y a eu des débats sur les amendements, d'un seul coup, on se rende compte : "Tiens, on avait oublié qu'il y avait une loi et qu'il fallait l'appliquer", car cela faisait partie des médias. Je trouve que ce n'est pas très sérieux que de faire ce type de vœux dans ce type d'assemblée, alors que le débat a déjà eu lieu par le passé.

Bien sûr, nous voterons contre ce vœu. Même, il devrait être retiré, car il n'a pas de sens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 103 est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la cybersécurité.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 104 relatif à la cybersécurité.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, c'est un vœu important cet après-midi sur la cybersécurité, un point que nous avions d'ailleurs déjà abordé voilà un an dans le "Pacte pour un Numérique responsable, intelligent, à impact positif pour les Parisiens", que nous avions proposé au Maire de Paris à l'époque.

Imaginez un Paris plongé dans l'obscurité, dans lequel les communications pourraient, le cas échéant, être coupées, où plus personne ne pourrait rentrer ni sortir des parkings municipaux et où des données confidentielles - médicales, financières, y compris des comptes bancaires- pourraient avoir disparu et tomber dans les mains de pirates du Net. Vous pensez peut-être que c'est une vue apocalyptique de la Ville de Paris.

Il y a quelques années, quand j'entendais parler Bill GATES d'une attaque d'un virus qui pourrait avoir des conséquences planétaires, je pensais également qu'il allait trop loin. Les cyberattaques se multiplient aujourd'hui et l'une de leurs cibles privilégiées, ce sont bien les collectivités territoriales. L'Agence d'Etat ANSSI les chiffre à près de 1 collectivité territoriale sur 3 ciblée. A Tokyo, lors des Jeux olympiques, on a décompté 70.000 attaques et, selon les experts de ces questions, le chiffre pourrait probablement être multiplié par 9 lors des prochains Jeux olympiques à Paris.

Nous demandons donc à l'Exécutif de bien vouloir fournir aux élus parisiens une évaluation du niveau de protection de la Ville concernant ces attaques.

Pour conclure, je suis quand même très inquiet de voir la désorganisation de l'Exécutif à ce propos, quand je constate que c'est M. GUILLOU qui sera amené dans quelques instants à me répondre, alors qu'il est en charge des ressources humaines et qu'il y a voilà un an nous avions évoqué les questions numériques avec M. SIMONDON qui, d'ailleurs, vient de s'absenter. Peut-être est-il un peu gêné aux entournures.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Nous n'avons pas de raison d'être très optimistes sur la réponse qui va nous être apportée.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, c'est bien M. Antoine GUILLOU qui a la parole.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est donc l'adjoint aux ressources humaines et à la qualité du service public qui vous répondra, et cela englobe un certain nombre de sujets.

Monsieur ALPHAND, je partage avec vous un certain nombre des considérants de votre vœu sur l'importance pour les collectivités locales d'être particulièrement attentives à la question de la cybersécurité et du fait que les collectivités et les administrations publiques sont aujourd'hui la cible d'un certain nombre d'attaques de "hackers", de pirates.

Nous sommes évidemment à cet égard, en tant que Ville capitale, sujets nous aussi à un certain nombre d'attaques, que nous repoussons d'ailleurs régulièrement. Nous avons une politique de sécurité des systèmes d'information, bien sûr, en cohérence avec celle qui existe au niveau de l'Etat, qui est mise en œuvre à partir des recommandations de l'ANSSI, Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, afin à la fois de diminuer le risque d'occurrence d'une attaque, de limiter, si jamais celle-ci devait avoir lieu et être réussie, ses conséquences et, évidemment, de se préparer, dans le cas extrême, à pouvoir gérer des crises. Des équipes sont dédiées à cela.

En revanche, autant je partage les considérants de votre vœu, autant, pour des raisons qui me semblent évidentes, votre attendu me semble tout à fait saugrenu. C'est-à-dire que je ne vois pas comment, pour respecter vos considérants, nous pourrions présenter publiquement notre politique de défense et de cybersécurité. Au contraire cela me paraîtrait être de nature à accroître la menace et notre vulnérabilité plutôt qu'à l'augmenter. Nous partageons, encore une fois, l'importance du sujet et les considérants, mais en aucun cas nous n'allons publier notre politique de cybersécurité. Cela risquerait, pour des raisons qui me semblent encore une fois tout à fait évidentes, de nous desservir plus qu'autre chose. J'espère que vous partagerez ce point de vue.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 104 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement de "Paris & Co".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 105 relatif au financement de "Paris & Co".

La parole est à Mme Alix BOUGERET pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce vœu présenté par Geoffroy BOULARD et les élus de mon groupe a trait à l'agence "Paris & Co", l'agence de développement économique et d'innovation parisienne et métropolitaine. Comme vous le savez, "Paris & Co" favorise chaque année la diffusion de l'innovation par l'incubation de plus de 500 "start-up" françaises et étrangères, ce qui en fait le plus grand réseau d'incubateurs en Europe, avec 11 plateformes d'innovation sectorielles.

Compte tenu du contexte économique que nous connaissons et du nécessaire soutien que nous devons apporter collectivement aux entreprises et aux plus jeunes d'entre elles, l'action de "Paris & Co", évidemment, a en ce moment toute sa place. L'économie parisienne et métropolitaine bénéficie directement des actions menées par cette agence. Les subventions accordées à cette agence semblent diminuer d'année en année. Ce vœu, tout simplement, demande à la Ville de Paris de maintenir, de pérenniser son soutien financier, en adéquation avec les actions menées par l'agence "Paris & Co" en faveur du tissu économique parisien.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame BOUGERET.

Nous avons eu l'occasion, j'ai eu l'occasion d'en parler avec M. BOULARD. Bien évidemment, nous partageons la nécessité de soutenir cette agence, tant au niveau parisien que métropolitain, puisque, comme vous l'avez bien dit, l'innovation doit être au service de tous les habitants et avoir un impact positif dans nos politiques publiques.

Cette association, qui s'appelle "Paris et Compagnie", plus connue sous le nom de "Paris & Co", est, comme vous l'avez dit, l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et la Métropole. Elle a été créée en janvier 2015. Ce n'est pas une simple association, c'est vraiment un acteur unique et très spécifique au service des "start-up" parisiennes, métropolitaines et étrangères, mais aussi de l'innovation territoriale, de l'attractivité de Paris et de la Métropole, qui a intégré ces instances en 2019 et je m'en félicite.

La principale mission de "Paris & Co" consiste à agir avec les entrepreneurs pour la transformation durable de la cité avec les "start-up". Elle conduit son action en modifiant ses activités aussi pour devenir un acteur majeur de la transformation urbaine via l'innovation, le défi étant de faire de l'innovation un outil à fort impact pour la société, tant sur le plan économique que social.

Nous sommes bien évidemment, et la Maire de Paris la première, très attachés à cet outil unique. A la lecture du vœu, je ne peux que vous rassurer. Cette structure continuera à être soutenue fortement par la Ville. Nous sommes en train d'examiner les différentes actions programmées sur l'année 2022, leur coût. Le travail n'est pas totalement terminé. Puis, je dirais qu'il n'est pas d'usage de voter un vœu budgétaire un mois avant la présentation du budget.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je termine.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Oui, mais vous avez dépassé votre temps.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je vous prie de bien vouloir le retirer, sinon, malheureusement, je donnerai un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Alix BOUGERET. - Oui, je vais retirer le vœu, compte tenu du soutien formulé par Mme KOMITÈS, tout en restant évidemment très vigilante sur les subventions à venir à cette agence.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 105 est retiré.

2021 DAE 179 - Subventions (94.000 euros) et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 179 : subventions et conventions avec 11 structures de l'économie sociale et solidaire.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ces subventions, une pose problème, celle accordée à l'association "Thanks for nothing". Un de leurs projets s'intitule "La forêt en mouvement". D'abord, sur la forme, nous avons à la Ville de Paris un service de l'arbre tout à fait compétent. Pourquoi subventionner une association pour planter des arbres, alors que nous avons du personnel tout à fait habilité à le faire ?Les Parisiens paient déjà, par leurs taxes et impôts, ce service.

De plus, planter un arbre n'est pas un acte anodin. Il ne peut être fait que par des professionnels, car un arbre mal planté peut tomber sur la voie publique et être dangereux. Avez-vous vérifié que cette association a bien eu les autorisations nécessaires ? Sur le fond, je suis assez étonnée que cette association ait déjà planté 200 arbres, alors que nous savons que la Ville a beaucoup de mal à planter des arbres et que l'on nous rétorque chaque fois que, en raison de nombreux réseaux, il est difficile de planter un arbre. Souvent, tous les projets de plantation de la Ville sont remplacés par des bacs avec de petits arbustes.

Avez-vous connaissance des adresses de ces 200 arbres déjà plantés par cette association et quels types d'arbres ? L'association a, de plus, en projet de planter 500 arbres. Ce que la Ville a beaucoup de mal à faire, une association le pourrait-elle ? J'avoue être vraiment très étonnée. Avez-vous les adresses de la plantation de ces futurs 500 arbres ?

D'autre part, un projet de cette association s'intitule "Poetry Saved My Life", qui consiste en la vente de tee-shirts dont les bénéfices iraient à des associations que nous ne connaissons pas, qui ne sont absolument pas mentionnées, dont nous ne connaissons ni le nom ni l'objet. Cette pratique est tout à fait étonnante et condamnable. Le Conseil de Paris doit connaître les noms des associations qui reçoivent des subventions avant de les voter. Sauf si vous pouvez répondre à mes interrogations et pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette subvention et demanderons un vote disjoint.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très brève, afin de ne pas prolonger outre mesure notre Conseil, qui est déjà très long.

Je voulais quand même prendre la parole pour souligner l'importance de l'économie sociale et solidaire, surtout en ce mois de l'économie sociale et solidaire. Nous avons d'ailleurs, il y a 2 jours, avec Florentin LETISSIER, remis un prix sur un projet dans le 11e arrondissement, un très beau projet de l'association "Bahamas".

Effectivement, tout à l'heure, Mme Chloé SAGASPE nous a parlé de l'association "Bioconsommateurs". Je ne pouvais donc pas ne pas intervenir pour vous rappeler que l'économie sociale et solidaire, c'est environ 10 % de l'emploi à Paris à travers des structures historiques - les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations - auxquels s'ajoute l'emploi généré par les entreprises d'utilité sociale.

L'E.S.S. est demeurée créatrice d'entreprises et d'emplois en France tout au long des années 2000, y compris au plus fort de la crise. Outre qu'elle représente un secteur important, croissant et résilient en termes d'activité et d'emplois, l'E.S.S. est porteuse d'effets sociaux et environnementaux positifs sur la vie des Parisiennes et des Parisiens. De surcroît, les structures de l'E.S.S. peuvent jouer un rôle d'aiguillon pour une évolution positive de l'ensemble de l'écosystème parisien, y compris l'économie classique qui peut être pollinisée par des modèles de gouvernance plus démocratiques, des principes de gestion moins focalisés sur le lucre et des finalités sociales et/ou environnementales fortes données à l'entrepreneuriat.

Cette nouvelle forme d'entrepreneuriat trouve son dynamisme dans la créativité de porteurs de projet, mais aussi l'accompagnement prodigué par des structures d'incubation, de mise en réseau, de plaidoyer ou encore d'animation. Je vous fais grâce de la liste des associations ou des structures qui sont ainsi subventionnées, mais sachez que chaque emploi de l'E.S.S. subventionné par la Mairie de Paris est non délocalisable et en général, effectivement, porteur de création d'emplois d'avenir.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chères collègues. Merci, Mesdames KIELEMOËS et TOUBIANA, pour vos questions.

Madame KIELEMOËS, vous venez de faire un beau plaidoyer pour l'économie sociale et solidaire, que je partage évidemment. J'étais ravi d'être à vos côtés l'autre soir, dans le 11e arrondissement, pour remettre ce prix. D'ailleurs, le 11e est le seul arrondissement qui a un Trophée de l'économie sociale et solidaire d'arrondissement. Je voulais le souligner, car c'est vraiment une très bonne chose. J'étais ravi d'être à vos côtés pour remettre ce prix.

Par rapport à votre question, Madame TOUBIANA, je connais votre attachement aux arbres. Je me souviens que, sous la précédente mandature, lorsque nous étions tous les 2 élus d'arrondissement, nous avions eu l'occasion d'échanger, notamment sur le sujet du jardin Atlantique dans le quartier Montparnasse.

Je voudrais vous dire cependant 2 ou 3 choses. Si vous voulez les adresses précises des arbres qui sont plantés, comme vous le demandez, il faut le demander avant la séance publique. Je vous le dis très honnêtement. Je me suis fait la réflexion à plusieurs reprises en 1ère Commission ces derniers temps. Finalement, il y a très peu de questions sur le contenu des projets de délibération des élus de l'opposition. Vous attendez la séance publique pour poser des petites questions comme cela, pour finalement, peut-être, essayer, je ne sais pas, de mettre en difficulté l'Exécutif d'une manière ou d'une autre ou de faire un peu le "buzz" sur certains sujets. En fait, cela ne contribue pas vraiment au travail concret sur les dossiers et c'est dommage, car j'aurais eu plaisir à échanger avec vous de manière plus approfondie sur ce sujet. Je vous invite donc vraiment à participer aux travaux de la Commission. C'est fait pour cela.

Je vais vous dire tout de même que, effectivement, la Ville de Paris a un service de l'arbre. C'est un métier de professionnels. On a des agents publics qui font très bien cela, mais on peut aussi très bien soutenir des associations qui ont des projets de végétalisation. Ce n'est pas la première fois. D'ailleurs, là, en l'occurrence, il ne s'agit pas que d'arbres, mais aussi d'arbustes. Il ne s'agit donc pas que de planter des arbres de très grande taille. Un certain nombre ont été plantés dans la ferme urbaine Zone Sensible à Saint-Denis, dans le 93. Vous me direz que ce n'est pas sur Paris, je vous répondrai que les arbres passent, par le rôle qu'ils ont en matière d'écosystème, je ne vais pas vous faire, vous connaissez cela très bien, le CO2, l'oxygène, etc. Cela n'a pas forcément de sens de rester uniquement dans les frontières de Paris intra-muros.

Puis, il y a des arbres qui ont aussi été plantés dans la Cité des sciences et de l'industrie. Sur les prochains arbres qui seront plantés, d'autres sites sont prévus : les terrasses du musée Pompidou, la Cité internationale des arts, notamment.

Encore une fois, j'aurais été ravi de pouvoir discuter avec vous de cela plus en détail en amont de cette séance. N'hésitez pas, je suis à votre disposition, Madame TOUBIANA.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur LETISSIER.

Il y a une demande d'un vote disjoint sur l'article 3.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 3. Je rappelle, c'est une subvention de 5.000 euros à l'association "Thanks for nothing".

Qui est pour cet article 3 ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 179 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté avec l'article 3. (2021, DAE 179).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'une plateforme "Acheter à Paris".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 106 relatif à la mise en place d'une plateforme "Acheter à Paris".

Je donne la parole à Mme Barbara GOMES pour 2 minutes.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'année dernière, nous avons voté dans cet hémicycle pour la création d'une plateforme "Acheter à Paris". Je sais, c'est un projet ambitieux, transversal, qui implique un travail de rencontres, d'études, d'échanges, qui ne peut pas se réaliser ainsi, en un claquement de doigts. Je sais, mais comme je l'ai dit, cela fait un an que l'on attend cette plateforme. Si elle n'est toujours pas lancée, c'est aussi parce qu'on ne mesure pas encore complètement son utilité. Je vais donc vous dire en quelques mots pourquoi nous avons besoin de la plateforme "Acheter à Paris".

Tout d'abord, la plateforme "Acheter à Paris", c'est un bel outil pour promouvoir le "fabriqué à Paris", par exemple, dans un onglet dédié. Plus globalement, avec la crise sanitaire, l'explosion des achats via Internet et le récent et toxique développement du "quick commerce", dont on a déjà beaucoup parlé, nos commerçantes et nos

commerçants sont malmenés. Trop d'entre eux ont dû se tourner vers des entreprises comme "Amazon" pour avoir une visibilité de leurs produits en ligne.

Justement, la plateforme "Acheter à Paris" répond à ce besoin de recenser des produits en ligne, sans recourir forcément à un tiers aux pratiques sociales et écologiques problématiques, parce que, par ailleurs, la plateforme "Acheter à Paris", c'est garantir aussi des livraisons opérées par des entreprises qui respectent le droit social, qui respectent l'environnement, par le recours à des contrats de travail et à des modes de mobilité douce. La plateforme "Acheter à Paris" est alors aussi un outil pouvant favoriser l'E.S.S. "plus plus", disons, et lutter activement contre les problèmes d'"ubérisation" pour les travailleuses et les travailleurs des plateformes, pour ouvrir des perspectives de droit et de respect.

Enfin, notamment pour celles et ceux qui souhaiteraient tout simplement aller récupérer leurs colis en boutique, la plateforme "Acheter à Paris" est un moyen pour les Parisiennes et les Parisiens de découvrir ou redécouvrir leurs commerces de proximité et faire vivre nos quartiers.

J'exprime alors mon regret que l'on rate un lancement pour Noël 2021. Cela aurait été une merveilleuse opportunité pour nos commerçantes et nos commerçants et une initiative qui aurait sans doute été très appréciée des Parisiennes et des Parisiens. Alors, essayons de ne pas rater le prochain rendez-vous et donnons-nous les moyens de faire vivre la plateforme "Acheter à Paris".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame GOMES.

Pour vous répondre, M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Barbara GOMES, pour votre intervention.

J'ai eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, je partage vraiment votre volonté sur ce sujet. L'intérêt d'une plateforme "Acheter à Paris" est évidemment très pertinent, surtout si elle est portée par une structure de l'E.S.S., surtout si l'on y met des acteurs aussi, pourquoi pas, de la livraison E.S.S. et il y en a.

Pour autant, vous l'avez dit, une telle plateforme nécessite un travail approfondi, cela nécessite du temps, cela pose de nombreuses questions, qu'elles soient logistiques, qu'elles soient techniques, juridiques, puis aussi un petit sujet budgétaire. Nous avons eu l'occasion d'en parler. Il faut en avoir conscience. On a donc besoin d'un peu plus de temps. D'autant plus que l'on a aussi des choses qui existent. Il y a notamment une initiative qui a été portée par "Les Canaux", avec qui, vous le savez, nous travaillons en lien très étroit, qui a justement développé l'année dernière, en partenariat avec "Dream Act" et "éthi'Kdo", une "marketplace" de produits écoresponsables qui s'appelle #OffronsResponsables. Il y a donc quand même déjà des choses qui existent.

Ce que je vous propose, c'est que l'on parte aussi de l'existant, que l'on regarde comment on peut faire, comment on peut développer ce qui existe et en approfondissant à travers une expérimentation locale, pourquoi pas dans votre arrondissement, dans le 18e arrondissement. C'est l'enjeu des prochains mois. Je suis tout à fait volontaire pour y travailler avec vous, pour que l'on puisse concrétiser cela dans les prochains mois. Je vous remercie en tout cas.

En attendant, je vais quand même donner un vote défavorable, mais sur la volonté, elle est là, bien sûr.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 106, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 106 est rejeté.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif aux risques liés au développement du quick-commerce "plus rapide que le consommateur".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 107 est relatif aux risques liés au développement du quick commerce "plus rapide que le consommateur".

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu est porté par les groupes GEP et "Génération.s". Il concerne donc le développement rapide d'un nouveau type de commerces.

Dans notre ville, par exemple, rue Popincourt, dans le 11e arrondissement, se développent en rez-de-chaussée, derrière des façades opaques, des entrepôts dédiés à la livraison, des "dark shops", des entrepôts supermarchés d'une part et des "dark kitchens" d'autre part, de grandes cuisines qui sont en concurrence directe avec les restaurants de proximité, qui soit confectionnent soit se font livrer, ne procédant qu'à l'emballage des plats, qui peuvent être soit italien, chinois, japonais et "fast food".

Tout cela est dédié à la livraison. Ces commerces sont en fait de grandes entreprises. Ils ne sont ni clairement répertoriés ni régulés. Le modèle de ces entreprises est, d'une part, celui de la mécanisation des tâches répétitives, avec des cadences serrées et imposées aux personnes qui opèrent dans ces entrepôts, souvent tard le soir et le week-end, et repose d'autre part sur des livreurs "ubérisés", sans vrai contrat de travail ni protection sociale. Est-ce le modèle d'emploi que la Ville veut voir se développer ? Je ne pense pas. Ces entreprises voudraient répondre aux envies immédiates des clients, c'est-à-dire s'appuyer sur le pulsionnel, là où les écologistes considèrent qu'il est nécessaire de favoriser le durable, le temps long et surtout pas la surconsommation.

Nous nous interrogeons donc sur un modèle économique qui risque, s'il est viable, ce qui est très incertain, de contribuer à la mono-activité dans certains quartiers. Ces commerces ne sont pas destinés à recevoir du public et leur développement serait susceptible de dévitaliser des rues commerçantes entières. Nous sommes très attachés aux commerces de quartier, qui contribuent notamment au lien social nécessaire entre toutes et tous.

Nous demandons donc, par ce vœu, que la Ville de Paris s'appuie sur les travaux de l'APUR, sur les nouvelles formes de distribution et sur la révision du Plan local d'Urbanisme pour que des dispositifs de régulation soient mis en place, plus largement, que la Ville de Paris identifie et mobilise tous les moyens nécessaires afin de mieux réguler le développement de ce nouveau mode de commerce et identifier les manques législatifs à combler pour que le développement de ce type de commerces ne se fasse pas au détriment du droit des salariés, de leurs conditions de travail, de la vitalité commerciale des centres-villes et des enjeux sociaux et environnementaux.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur DURAND-RAUCHER, mes chers collègues, le développement des nouvelles formes de distribution - "dark stores", "dark kitchens", "quick commerce", entrepôts fantômes -, effectivement, est une tendance qui s'est fortement accentuée avec la crise sanitaire, en transformant de façon durable une façon de consommer de certains de nos concitoyens, qui fait porter des risques aujourd'hui pour nos villes et pas qu'à Paris, d'ailleurs.

Cela se traduit concrètement par l'installation dans nos quartiers, dans d'anciennes boutiques où plus aucun client n'est reçu et derrière des façades qui sont souvent opacifiées, l'installation de ces sortes d'entrepôts ou de lieux de préparation de repas, qui diminue évidemment très fortement, notamment, l'animation de nos rues. Tout se passe sur Internet et détruit progressivement à la fois le paysage de nos rues et le lien social évidemment essentiel qui est créé par nos commerçants. Cette concurrence, vous l'avez dit, risque de fortement déstabiliser notre commerce de proximité.

Au-delà des menaces qui pèsent sur ce dernier, ces nouveaux types de commerces posent évidemment aussi des problèmes majeurs d'encombrement de l'espace public, avec les livraisons démultipliées à outrance à vélo, à scooter, etc., mais aussi des problèmes, d'ailleurs, qui nous remontent régulièrement, de respect du Code de la route et de mise en danger potentiellement d'autrui. Conscients de la multiplication et l'importance de ces transformations, nous avons d'ores et déjà commandé une étude à l'APUR. D'ailleurs, on vote aujourd'hui, à ce Conseil même, la subvention et l'avenant sur ce sujet précis, qui permettra d'identifier les acteurs, notamment, de réfléchir à la dimension juridique, etc.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous propose d'amender votre vœu, car il est question à la fin, notamment, d'une demande de mission et…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous avez terminé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Vous pouvez vous saisir des outils à votre disposition de M.I.E., pour lesquels je serai ravie de me mettre à votre disposition. Avis favorable si amendé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote par M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Chers collègues, le groupe Changer Paris s'opposera à ce vœu, qui se trompe en fait d'interlocuteur et porte des orientations trop régulatrices et néfastes à la liberté d'entreprendre. Je profite cependant de cette discussion pour recentrer le débat sur ce que devrait faire la Ville de Paris, au regard des attentes des Parisiens et de ses

compétences. Les livraisons tardives qui se sont multipliées avec la crise sanitaire, qui a instauré durablement de nouveaux modes de consommation, la multiplication des "dark kitchens", ces restaurants sans places assises, sont autant de sources de nuisances pour les riverains, qui subissent le bruit des véhicules de livraison en circulation ou qui attendent devant les cuisines le temps que le repas soit préparé.

Plutôt que de s'en remettre à une éventuelle instance transversale de concertation ou à une hypothétique régulation qui viendrait du législateur, utilisons dès à présent la nouvelle police municipale afin qu'elle puisse, par son bras préventif ou son bras punitif, corriger les dérives de ces nouveaux modes de livraison et de consommation, qui ne sont pas condamnables en soi, mais qui devraient se faire en harmonie avec la tranquillité des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 107, en demandant préalablement à M. DURAND-RAUCHER si les amendements proposés sont acceptés.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Nous acceptons les modifications de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 107 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, je vous en remercie. (2021, V. 359).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des projets de préemption des baux commerciaux et des fonds de commerce, visant à promouvoir la diversité économique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 108 relatif à des projets de préemption des baux commerciaux et des fonds de commerce, visant à promouvoir la diversité économique.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe GEP.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu concerne la lutte pour préserver la diversité commerciale, conserver des commerces du quotidien qui soient abordables dans l'ensemble des quartiers de notre ville et toutes les actions qui peuvent être engagées pour la diversité économique, le tissu commercial, l'économie sociale et solidaire, avec des emplois dignes, puis le patrimoine vivant parisien.

On a tous en tête, dans nos arrondissements, des exemples de lieux dans lesquels cette diversité commerciale doit être préservée. Je sais l'engagement de la Ville, d'Olivia POLSKI sur ces questions. C'est un sujet qui est revenu souvent, particulièrement dans le 10e arrondissement. Il y a eu plusieurs vœux, souvent à l'initiative du groupe Communiste du 10e, qui ont été adoptés depuis 2016, donc fin 2016, fin 2018, en 2020 également sur cette question. C'est quelque chose que nous avons porté ensemble dans la campagne pour les élections municipales. C'est donc un engagement de notre mandature. Il y a un élément nouveau qui concerne spécifiquement le 10e arrondissement, mais qui, à mon avis, est un objet commun, c'est le fait que les citoyennes et les citoyens s'en mêlent, puisqu'un budget a été adopté dans le cadre du budget participatif dans le 10e arrondissement pour accentuer cette mise en œuvre.

L'objet de ce vœu, c'est de commencer à travailler, de poursuivre le travail de façon très opérationnelle sur le sujet, en partageant déjà, dans un premier lieu, un état des lieux des instructions en cours.

La deuxième demande de ce vœu, c'est d'engager une concertation de terrain avec les acteurs. Cela avait déjà été adopté à la fin de l'année 2020. Je précise que ce vœu, dans des termes quasiment identiques, a été adopté à l'unanimité dans le 10e arrondissement au dernier Conseil.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur RAIFAUD, mes chers collègues, effectivement, c'est un sujet qui n'est pas nouveau. Vous l'avez dit, on est extrêmement engagé, notamment dans le 10e.

D'abord, il y a eu Vital'Quartier 1, Vital'Quartier 2, le Contrat de revitalisation qui a aussi été adopté en 2017. Ce sont des actions de sauvegarde, de protection du commerce de proximité, pour lequel on essaie aussi de trouver des leviers un peu nouveaux, un peu différents. La préemption des baux est un sujet sur lequel on avait dit qu'il fallait que l'on puisse mener, notamment dans le 10e, une expérimentation. J'y suis toujours favorable.

Entre-temps, il y a une nouveauté, c'est que nous sommes en train de travailler sur un opérateur commerce. C'est cet opérateur commerce qui est aussi en train d'être travaillé par les services. Ces deux travaux vont évidemment de pair. Cela fait partie des objectifs que l'on fixe à cet opérateur commerce. Dès que l'on aura avancé plus avant, évidemment, je vous tiendrai au courant de cette question, qui fait partie des objectifs que nous avons fixés.

Je vais donc vous demander de retirer votre vœu, puisqu'on l'a voté à plusieurs reprises. Vous savez donc que nous y sommes favorables. Les services y travaillent. Laissez-nous un peu de temps, car, en plus, c'est un sujet un peu complexe.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Il y a une demande d'explication de vote de Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous ai écoutés attentivement. J'ai lu, déjà, le vœu attentivement, puis je vous ai écoutés attentivement. Je ne sais pas comment on peut parler de mono-activité, comment on peut parler de lutter justement contre la mono-activité et faire de la revitalisation commerciale sans évoquer la SEMAEST. Il me semble que la SEMAEST est tout de même un outil qui est à la disposition de la Ville, qui a déjà fait dans le passé un travail exemplaire avec Vital'Quartier 1 et Vital'Quartier 2.

D'ailleurs, on est plusieurs à espérer qu'il y ait aussi un Vital'Quartier 3. Ils ont vraiment une expertise, la SEMAEST. Je vais vous dire, j'étais administratrice la mandature précédente et je déplorais que les missions de la SEMAEST baissaient de plus en plus, le budget de la SEMAEST baissait aussi de plus en plus. On sentait qu'il n'y avait pas de stratégie. Je pensais que, avec cette nouvelle mandature, il y aurait un nouveau souffle.

En fait, je m'aperçois, avec des vœux comme ceux-là ou même des échanges que l'on peut avoir en Conseil de Paris, que la SEMAEST, vous l'avez peut-être laissée sous perfusion, alors que ce sont justement des missions qui devraient dépendre et on devrait donner… Car on est entièrement d'accord avec vous sur le fond, sur les expérimentations, mais comment cela se fait que vous n'utilisiez pas cet outil ? Je suis très étonnée. Je vous invite, ne serait-ce aussi que par optimisation des moyens dont dispose déjà la Ville, de traiter ce sujet via la SEMAEST.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre ce vœu aux voix.

Il y a une demande de retrait de l'Exécutif. Je ne sais pas si le vœu est retiré.

M. Sylvain RAIFAUD. - Nous maintenons le vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

M. Sylvain RAIFAUD. - J'entends bien ce qui a été dit. La SEMAEST, je ne l'ai pas citée, juste parce que je n'avais que 2 minutes d'intervention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Non, très rapidement.

M. Sylvain RAIFAUD. - Je trouve que c'est le cas pour Olivia POLSKI, c'est que, évidemment, elle est au centre du dispositif. Le vœu est maintenu, parce que nous avons cet élément nouveau. Nous devons donner une réponse aux personnes qui se sont engagées pour le budget…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Maintenu, parfait.

Merci. Ce n'est pas une nouvelle intervention. S'il vous plaît.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 108 est rejeté.

Merci.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'acte 3 de l'opération Vital'Quartier.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 109 est retiré de l'ordre du jour.

2021 DAJ 19 - Communication de la liste des marchés conclus du 16 avril 2021 au 19 août 2021 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 19 : communication de la liste des marchés conclus du 16 avril 2021 au 19 août 2021 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat.

La parole est à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir au nom du groupe Ecologiste sur cette communication de la liste des marchés conclus, notamment pour souligner un point. On l'a rappelé à plusieurs reprises, on a fait cette demande à plusieurs reprises, qui a été satisfaite, du rétablissement de la Commission d'anticipation des achats. Je voulais illustrer la raison pour laquelle une telle commission a de l'importance et a de l'intérêt.

On a de nombreux marchés qui nous sont présentés, qui nous sont énumérés dans cette communication. Un marché a retenu notre attention, mon attention, c'est le marché notamment de l'éclairage public d'un montant extrêmement élevé, ce qui est normal, d'un montant de 645 millions d'euros. 645 millions d'euros, c'est extrêmement important, c'est un énorme marché. L'avantage de la création ou plutôt de la réactivation de cette Commission d'anticipation des achats nous aurait permis, en amont, d'échanger autour de ce marché. Je prends cet exemple, parce qu'il est significatif, parce que le montant du marché est extrêmement important, mais cela vaut en réalité pour bien d'autres marchés conclus par la Ville de Paris.

Certes, nous avons en amont délégué notre pouvoir, en tout cas une délégation de pouvoir a été faite à la Maire de Paris lors du tout premier Conseil de Paris. Nous lui avons octroyé cette délégation de pouvoir, c'est une chose. Cela n'empêche que nous devons, en tant que Conseillères et Conseillers de Paris, pouvoir échanger sur la définition notamment des besoins de la Ville. Je voulais insister à nouveau sur ce point et sur l'utilité d'une telle commission pour poursuivre les objectifs qui sont les nôtres et bien anticiper les besoins de la Ville de Paris. C'est aussi une question de transparence, en réalité, et de démocratie.

Autre point, c'est une demande que je formule à nouveau. La liste est extrêmement complète et exhaustive et je vous en remercie. Néanmoins, serait-il possible d'avoir un document un peu analytique, sans que cela demande, bien entendu, trop de travail aux services, mais un document analytique pour que l'on puisse tout simplement approfondir notre réflexion sur les dépenses de la Ville ? C'est une demande que je vous formule ici à nouveau.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Alice TIMSIT.

Effectivement, cette communication de la liste des marchés est un projet de délibération récurrent. Il comporte la liste des marchés résiliés, celle des marchés signés ou des avenants. Parmi les très nombreux marchés, celle-ci comporte, vous l'avez cité, le marché global de performance relatif aux installations d'éclairage public, d'illuminations et de signalisation lumineuse, qui est le plus gros marché de la Ville de Paris et qui va permettre à la fois d'améliorer l'entretien sur les mâts d'éclairage, les feux tricolores, de baisser significativement la consommation énergétique et d'offrir aussi une protection accrue de la biodiversité.

Oui, la Commission d'anticipation des achats, nous avons eu l'occasion plusieurs fois d'en parler ensemble, sera mise en place. Comme je m'y suis engagé lors du Conseil de Paris d'octobre dernier, elle sera mise en place en début d'année prochaine et elle pourra effectivement suivre ces sujets par anticipation, c'est son titre, mais aussi avec cette vision analytique que vous demandez sur des "listings" de marchés, qui restent une matière brute qui n'est pas facile à étudier, j'en conviens.

Nous aurons donc l'occasion de nous y retrouver, de la mettre en place. Elle pourra également participer à suivre la stratégie parisienne de commande publique responsable, que nous pourrons évoquer bientôt, sur laquelle je travaille avec mon collègue Florentin LETISSIER.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2021 DEVE 131 - Avis sur le projet d'installation d'une chambre funéraire au 37, boulevard de Ménilmontant (11e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 131 et l'amendement technique n° 134 : avis sur le projet d'installation d'une chambre funéraire au 37, boulevard de Ménilmontant.

Je donne la parole à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous prie de m'excuser un instant, que je retrouve mon intervention. Je peine à la retrouver. Tant pis.

Ce projet de délibération qui nous est soumis porte sur un projet d'exploitation d'espace funéraire par la société "Funecap", une société privée, dans le 11e arrondissement au boulevard de Ménilmontant. L'objectif est de créer des chambres froides, des cellules et des espaces de recueillement, des salons de recueillement à destination des familles et à destination des proches du défunt, de la personne décédée. Si nous poursuivons cet objectif, si nous considérons que cela répond à un besoin réel des familles, des proches du défunt, nous nous interrogeons toutefois sur le fait que, en réalité, ce projet de délibération confie finalement toujours plus au privé le service public des pompes funèbres de la Ville.

En réalité, j'ai deux questions à adresser. Une première question : avons-nous la garantie que les tarifs proposés par la société "Funecap" seront accessibles ? Car il ne s'agit pas de créer des espaces funéraires et que ces derniers soient inaccessibles aux Parisiennes et aux Parisiens. Nous aimerions avoir la garantie que les tarifs pratiqués seront accessibles et que tout le monde pourra se permettre de se recueillir.

Deuxième question, qui s'adresse plus spécifiquement à la présidente de la S.A.E.M.P.F., Mme KOMITÈS : à l'occasion de notre prochain conseil d'administration, pourrions-nous échanger notamment sur ce besoin réel d'équipement de proximité en matière funéraire ? Puisque c'est un besoin, ces salons de recueillement manquent. Nous ne voulons pas, finalement, que le service public se recroqueville et que l'on confie toujours plus au privé ce service essentiel. On a tous en mémoire la privatisation du crématorium du Père-Lachaise, qui a porté un coup sérieux au service public des pompes funèbres. Nous aimerions avoir la garantie que, en parallèle, se développent une offre de qualité et une offre accessible pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Soyez assurés de notre engagement sur le sujet et de notre vigilance sur cette question, dans la continuité notamment de l'attention que Pascal JULIEN avait portée à ces questions lors de la précédente mandature. En tout cas, nous serons au rendez-vous.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un projet de délibération un peu singulier, car il porte sur l'avis que la Ville doit donner concernant le projet d'installation d'une chambre funéraire au 37, boulevard de Ménilmontant dans le 11e, au terme d'une procédure sur laquelle je ne reviendrai pas en détail, puisque l'exposé du motif, en réalité…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pardonnez-moi. Juste, il y a un brouhaha extrêmement dérangeant. Si vous pouviez faire vos conversations particulières à l'extérieur, ce serait plus simple pour la personne qui parle.

Allez-y.

Mme Barbara GOMES. - Je disais, pour reprendre : on parle de cette chambre funéraire et plus particulièrement de la procédure. Le champ sur lequel la Ville doit intervenir est en réalité assez restreint, du coup. Il ne s'agit pas de se prononcer sur l'opportunité d'installer ou non une nouvelle chambre funéraire à Paris, mais plutôt de veiller à ce que cette installation ne trouble pas les usages publics, autrement dit, que le projet ne cause pas de problèmes de circulation.

Evidemment, puisqu'il m'est donné l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, je voudrais quand même rappeler la position du groupe Communiste et Citoyen sur la question des établissements funéraires, qu'il s'agisse d'ailleurs des funérariums ou des crématoriums.

Paris en manque. Paris manque de chambres funéraires. Alice TIMSIT vient de le dire. C'est un fait, on ne le conteste pas, mais à la question de la construction de nouveaux funérariums s'ajoute celle concomitante de leur gestion. Le service funéraire est aujourd'hui devenu un marché et nous le regrettons. Garantir un service public funéraire, c'est essentiel. Que l'on soit riche ou pauvre, la douleur éprouvée lorsque l'on perd un être cher est la même. On a donc le devoir de garantir à toutes et à tous l'accès à ce service funéraire. C'était déjà pour cette raison que l'on alertait, en décembre 2017, mais aussi en mars 2018, sur l'importance de garantir un service public funéraire de qualité au service de notre S.E.M., d'ailleurs, le service funéraire de la Ville de Paris.

En dépit de nos alertes et alors même que notre S.E.M. était tout à fait en mesure de rendre un service d'une grande qualité aux Parisiennes et aux Parisiens, le Conseil de Paris a concédé la gestion du second crématorium via

une délégation de service public à un opérateur privé. Cette incursion toujours plus grande du privé sur le service funéraire nous fait craindre son corollaire, qui est le démantèlement du service public.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'avez compris, nous ne voulons pas d'une privatisation du secteur funéraire et nous alerterons à chaque fois que cela sera nécessaire. Bien sûr, il nous sera répondu qu'il s'agissait d'un établissement privé appartenant à un opérateur privé qui souhaite y installer un funérarium. Je vois des têtes qui approuvent. Compte tenu de cette propriété, la Ville est peu disposée à émettre une quelconque prescription ou contestation, je sais. La juriste que je suis l'entend par ailleurs, mais l'élue que je suis également ne souhaite pas que le secteur funéraire soit privatisé. Alors, pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Alice TIMSIT, Barbara GOMES, je partage totalement vos propos, mais j'irai plus loin. Je pense que ce projet de délibération, dans lequel finalement la Ville n'a qu'à émettre son avis sur l'installation d'une nouvelle chambre funéraire gérée par le privé, ce projet de délibération révèle l'absence totale de politique publique d'anticipation des besoins. Et ce projet de délibération révèle l'aveuglement libéral de la politique municipale parisienne vis-à-vis de cette question si importante, qui est : comment est-ce que l'on organise nos politiques publiques par rapport à un sujet qui ne doit pas être tabou, qui est la mort ? Oui, cela doit réveiller le scandale, parce que je pense que c'est un scandale que la Ville ait, quelque part, privatisé le crématorium du Père-Lachaise et le nouveau crématorium.

En fait, un an avant la fin de la D.S.P. - délégation de service public - sur le crématorium du Père-Lachaise, qui était géré par la Société d'économie mixte de la Ville de Paris - S.A.E.M.P.F., je ne sais pas comment on le prononce -, j'étais intervenue pour dire : "Attention ! Vous décidez de relancer une procédure de délégation de service public. Vous prenez donc le risque qu'une entreprise privée y réponde et que, dans le cadre de la Commission d'appel d'offres, ce soit une entreprise privée qui l'emporte". On m'expliquait dans les couloirs : "Ecoute, évidemment, ce sera une Commission d'appel d'offres, mais tu penses bien que c'est la Société d'économie mixte qui sera retenue". J'ai dit : "Oui ? Et pourquoi ? Vous ne pouvez pas le dire publiquement, parce que, forcément, il y a mise en concurrence et qu'il faut respecter les règles. Vous prenez un risque énorme". Un an après, évidemment, que s'est-il passé ? J'aurais aimé ne pas être seule à m'opposer à l'ouverture du lancement de la démarche de délégation de service public, parce que si l'on a été plus d'élus à l'issue de la démarche d'appel d'offres à voter contre le choix de "Funecap", un an auparavant, j'étais seule à m'opposer à l'ouverture de la démarche et à dire : "C'est dès maintenant qu'il faut s'engager sur la remunicipalisation et, donc, que ce soit une régie directe ou une S.P.L.". C'est une première chose.

Deuxième chose, on est dans une situation catastrophique, parce qu'on a donc le crématorium du Père-Lachaise géré par "Funecap", on a le futur crématorium, qui va être construit porte de Pantin à la Villette, géré par "Funecap". "Funecap", par ailleurs, gère déjà dans le 13e ou va gérer dans le 13e, plutôt, dans le cadre d'un "Réinventer Paris" remporté par la Compagnie de Phalsbourg, à côté du cimetière de Gentilly, un nouvel espace funéraire et son siège. Il va là y avoir, en plus de ce site de la Poterne des Peupliers, une nouvelle chambre funéraire dans le 11e, juste à côté du Père-Lachaise. Vous avez par ailleurs 2 autres salles funéraires qui sont gérées par "O.G.F.", l'autre concurrent de "Funecap", une dans le 17e aux Batignolles, une dans le 20e au 9, boulevard de Ménilmontant.

Je pose la question : que reste-t-il du service public funéraire à Paris ? Quand la Ville va-t-elle se décider à anticiper les besoins, les besoins en termes notamment de funérariums, et anticiper ces besoins pour y développer sa politique publique de programmation des nouveaux équipements à créer ? Créer des équipements publics pour permettre à celles et ceux qui viennent de perdre un être cher de faire leurs adieux dans un cadre laïque, c'est extrêmement important. C'est essentiel. On n'est pas complètement sorti de la crise COVID. On en a tous conscience, mais on sort de ces moments les plus durs, au moment du premier confinement, où je pense que la réflexion dans notre rapport à la mort a, j'espère, progressé. J'espère que tout le monde a été choqué par, un moment donné, ces mises en scène à Rungis, où les cercueils étaient entassés pour des sommes extravagantes, avec des familles totalement démunies qui non seulement n'avaient même pas pu dire adieu à leurs défunts, mais se retrouvaient quasiment prises à la gorge par une logique quasi mafieuse.

Il y a donc une nécessité de politiques publiques. C'est l'humanité de notre conception de la ville et de ses usages qui l'ordonne et qui l'exige. Je trouve que ce projet de délibération, c'est une honte. S'il y a des besoins en salles funéraires, c'est à nous de les anticiper en termes de politiques publiques. Le rôle des élus dans la Ville, c'est d'émanciper les usages de la Ville des intérêts privés, pour que justement les usages de la Ville ne soient pas l'objet de profits, de marchandises, mais qu'au contraire ce soit le collectif qui y réponde, pour garantir par ailleurs l'égalité et, en matière funéraire, la gratuité, la gratuité des services funéraires de A à Z. C'était un esprit fort de la Ville de Paris en la matière. Cela disparaît par la privatisation d'un côté et l'absence de nos politiques publiques qui fait que le privé s'en empare.

Je voterai contre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Vos trois interventions l'ont montré, chacune à leur manière, le projet de délibération à propos duquel nous discutons n'est pas vraiment concerné. Il s'agit en fait d'un avis relativement formel que la Ville va rendre à la Préfecture dans le cadre de l'autorisation préfectorale d'ouverture d'une chambre funéraire, projet privé sur un patrimoine privé, dans le cadre d'un marché concurrentiel. La seule raison pour laquelle, éventuellement, l'avis préfectoral pourrait s'y opposer, ce sont des motifs d'ordre public ou de salubrité publique. Il n'y a rien en la matière à y redire, d'où ce projet de délibération qui propose, dans ce cadre, un avis favorable.

Vous avez, par contre, posé toutes les trois la question du rôle du service public et de la part concurrentielle dans les marchés des activités funéraires. Je voulais vous assurer de notre attachement, bien sûr, à notre rôle de service public en la matière, à notre outil qu'est la S.E.M. de la Ville, les services funéraires de la Ville de Paris, bien sûr, en particulier à travers la D.S.P. dont elle est titulaire sur les services extérieurs des pompes funèbres et le travail formidable qui est fait sur ce sujet, avec en particulier le "Collectif Les Morts de la Rue", d'une part, mais aussi l'attention sur la question des chambres funéraires.

Dans celles que vous avez citées, il y en a bien une, celle des Batignolles, qui est une D.S.P., donc un patrimoine municipal, ainsi que le futur parc funéraire de la Porte de la Villette qui, aussi en D.S.P., proposera un service de chambres funéraires. Dans le cadre de ces D.S.P., je ne reviens pas sur les attributions et comment elles se sont passées, mais c'est bien dans le cadre de D.S.P. où il y a une maîtrise publique sur les services rendus, y compris sur les prix, qui influe, bien sûr, sur le marché parisien des services funéraires et qui les tire vers plus de qualité et plus de respect des usagers. En tout cas, nous en sommes persuadés.

Voilà pourquoi je comprends tout à fait les débats et les remarques qui ont été posés, mais en l'occurrence, pour en revenir à ce strict projet de délibération, je vous proposerai, bien sûr, de l'adopter.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Il y a un amendement technique n° 134.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - J'ai oublié d'en parler. Pardon.

Un amendement technique important, qui précise que l'avis que nous rendons est bien adressé à la Préfecture d'Ile-de-France.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 134 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 131 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DEVE 131).

2021 DFA 66 - Autorisation donnée à la Maire de Paris de procéder aux ajustements demandés par le Professionnel du Chiffre après clôture comptable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 66 : autorisation donnée à la Maire de Paris de procéder aux ajustements demandés par le Professionnel du Chiffre après clôture comptable.

La parole est à M. David ALPHAND. Non ? C'est Grégory CANAL ? Alors, allez-y. C'est une erreur sur mon papier.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit plutôt d'une question, d'une demande d'éclaircissement que d'une intervention à proprement parler, une fois n'est pas coutume. J'aurais pu, d'ailleurs, poser cette question à l'occasion de la 1ère Commission.

Malheureusement, j'ai été insuffisamment concentré pour découvrir ce projet de délibération, qui est assez technique quand même.

Ma question est la suivante : vous êtes engagés manifestement dans un processus de certification des comptes de la Ville de Paris, processus qui est ouvert par la loi NOTRe et qui, de mémoire, est quand même une procédure assez longue et complexe. S'agit-il en réalité, si j'ai bien compris, d'une correction, je dirai, des écritures comptables d'exécution des crédits ? En gros, une correction de la nomenclature, par exemple, pour bien s'assurer que la nomenclature M57 est bien conforme aux demandes de la Cour des comptes, donc, "grosso modo", c'est de la régularisation strictement technique.

Par exemple : "Telle dépense de 100.000 euros est sur telle ligne. Attention, bien mettre la nomenclature de telle sorte que cette ligne soit bien mise sur le bon intitulé". Un peu comme le fait l'Etat avec la L.F.I. Ou s'agit-il d'une correction post-exercice du compte administratif, qui permettrait de prendre en compte des erreurs, par exemple, des sous-estimations ou des surestimations comptables ? C'est simplement cet élément que je vous demande de dissiper et qui a son importance.

Je me permets de vous formuler une demande complémentaire : serait-il possible, lorsque ce rapport sera proposé à la sagacité générale, que ce projet de délibération soit commodément exposé avec les demandes de modification, de telle sorte qu'elles ne soient pas noyées dans le magma des pièces annexes, pour que notre jugement soit le plus éclairé possible ?

Merci.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Si j'ai bien compris, je donne la parole à Jérôme GLEIZES, qui n'a pas l'air d'être là.

En l'absence de Jérôme GLEIZES, je vais donner la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Mon sujet est relativement aride, j'en conviens. La Ville de Paris s'est lancée dès 2016 dans une étape de transparence financière, qui est cette expérimentation de la certification des comptes. La candidature de la Ville a été retenue avec 25 autres collectivités, dont la Métropole de Toulouse, la Ville de Montpellier et celle d'Orléans. C'est la Cour des comptes qui pilote cette expérimentation. Une convention a été signée avec son premier président en 2017.

Au titre des travaux préalables, c'est déjà une bonne chose, les actions de modernisation de la fonction financière menées par la Ville ont été soulignées, en particulier dans la mise en place du service facturier et la modernisation de la fonction achat. A la suite de ces travaux, ce sont donc les exercices 2021 et 2022 qui vont être soumis à un audit indépendant réalisé par un Professionnel du Chiffre, en l'occurrence le cabinet "Grant Thornton", qui a été désigné au terme d'une procédure d'appel d'offres en début de cette année pour conduire la mission. Les travaux ont débuté depuis le mois de mai.

Pendant cette mission, le cabinet peut être amené à préconiser des ajustements comptables, c'est bien l'objet des recommandations, des ajustements comptables sur l'actif, le passif, les charges ou bien les produits, pour s'adapter au mieux aux états financiers dont les modalités évoluent chaque année. C'est l'ensemble de ces demandes d'ajustements qui sera naturellement présenté au Conseil de Paris, dans un rapport établi par le Professionnel du Chiffre de manière indépendante, qui sera tout à fait détaillé. Il s'agit bien en rapport au référentiel comptable M57, rapport à ce que vous avez posé comme question.

Simplement, c'est l'objet de ce projet de délibération, en regard de notre calendrier budgétaire, c'est l'expérience que nous avons retirée des collectivités qui se sont lancées dans cette expérimentation dès l'exercice précédent, qui ont eu une difficulté, à savoir que les demandes d'ajustements du cabinet pouvaient intervenir durant la période d'élaboration par le comptable public, en lien avec nos services du compte de gestion, donc, pour nous, ce sera entre février et avril 2022, et sans permettre au Conseil de Paris de se prononcer dans les bons délais sur ces demandes d'ajustements. Le risque, c'est à cela qu'ont été confrontées d'autres collectivités, c'est l'incapacité à prendre en compte ces demandes d'ajustements et, donc, de se retrouver avec, finalement, l'émission d'une réserve dans l'avis du Professionnel du Chiffre, alors qu'il n'y avait aucune difficulté à les prendre en compte.

C'est pour cela que, en toute transparence, ce projet de délibération propose d'autoriser la Maire de Paris à signer les certificats administratifs pour que le comptable prenne en compte les ajustements préconisés par le Professionnel du Chiffre, dont l'approbation au Conseil de Paris aura bien sûr lieu au moment du vote du compte de gestion, en détaillant totalement l'intégralité de ces recommandations.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 66).

Vous avez voté contre. Oui, c'est bon.

2021 SG 66 - Communication du rapport de suivi des recommandations de la C.R.C. en 2020.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 66. C'est la communication du rapport de suivi des recommandations de la C.R.C. en 2020.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Les rapports de la C.R.C. sont toujours très intéressants, même si, parfois, ils sont très techniques. D'ailleurs, ils permettent de montrer, notamment dans ce type de rapport de suivi des recommandations de la C.R.C., de montrer la qualité des services, notamment de la DFA, dans le suivi des recommandations et dans la mise en œuvre des recommandations.

Je profite de ce projet de délibération pour venir sur une des recommandations très particulières, qui peut sembler très technique, mais qui a beaucoup de conséquences économiques et politiques. C'est la recommandation 4 sur la C.P.C.U. : "Revoir le mode d'établissement du prix de cession interne". Le prix de cession interne, vous allez me dire : "C'est quoi ce truc de comptable ?" Il y a eu un débat préalable sur les questions comptables, mais là, en fait, c'est très économique. C'est-à-dire que c'est la manière dont la C.P.C.U…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers amis, est-ce que… Chers amis, est-ce que l'on pourrait…

M. Jérôme GLEIZES. - Cela pourrait intéresser M. ALPHAND, en plus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Si, si. Paul SIMONDON et moi, nous vous écoutons, "a minima".

Un tout petit peu de silence pour que nous puissions écouter Jérôme GLEIZES et seul Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Le prix de cession interne, donc, ce sont les relations entre la C.P.C.U. et son actionnaire principal qui est "Engie". Souvent, les prix de cession interne, cela permet de baisser le bénéfice de la société mère, enfin, de la société plutôt pas mère, mais la société concédée à la C.P.C.U., et de transférer des bénéfices vers "Engie", notamment dans le cadre, par exemple, de l'achat du gaz.

Vous voyez donc que, aujourd'hui, avec les problématiques de hausse de prix du gaz, on est quand même dans une situation très particulière : c'est quand un des actionnaires de la C.P.C.U. est aussi, par ailleurs, producteur ou courtier en gaz. Il est donc très important que ce type de données très comptables, très internes, qui ne sont même pas données aux administrateurs de la C.P.C.U., d'avoir un contrôle pour s'assurer que l'actionnaire ou celui qui a la concession ne profite pas d'artifices comptables pour sous-payer la C.P.C.U. ou pour faire payer les consommateurs.

Parce que vous savez qu'il y a une autre recommandation. Il y a eu un procès entre des utilisateurs de la C.P.C.U. sur la tarification, qui a poussé la C.P.C.U. à revoir sa tarification et qui a aussi fait perdre de l'argent à la C.P.C.U. On a au départ ce qui permet de produire la chaleur, en l'occurrence le gaz, ce qui permet de produire la chaleur, puis ce que va payer le consommateur. Il est donc très important… C'est pour cela, je suis un peu surpris que l'on dise que cette recommandation est en cours de traitement dans le cadre des travaux de fin de concession. Que l'on ait un peu plus d'éléments sur ces sujets. Je ne demande pas une réponse, notamment à Paul SIMONDON. Je ne pense pas qu'il puisse me répondre sur un sujet aussi précis sur ce point, mais je veux bien souligner l'importance que la Ville doit avoir, le contrôle sur ces S.E.M., sur ces concessions, de façon à assurer qu'il n'y ait pas, que le contribuable parisien ne soit pas lésé par des accords entre entreprises au détriment de la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Très rapidement, je partage votre vigilance sur ce point. Effectivement, ces recommandations, comme les autres concernant la C.P.C.U., ont été émises, mais pour une concession qui approche de son terme.

Notre Assemblée sera prochainement appelée à décider du futur du réseau de chaleur urbaine, dans le prolongement du Schéma directeur adopté au dernier Conseil. Mais la plupart de ces recommandations, y compris celle-là, j'entends bien votre vigilance sur ce point et votre souhait d'un contrôle précis du fonctionnement de nos outils et satellites. Je le partage complètement. Il sera plus facile de les mettre en œuvre et de les adapter dans le

cadre du prochain contrat, d'où le fait de retenir ces recommandations en points de vigilance dans nos travaux préparatoires au prochain contrat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais mettre… Non, c'est une communication, donc pas de vote.

Merci à vous, Messieurs.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état des finances des bailleurs sociaux de la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 110 est relatif à l'état des finances des bailleurs sociaux de la Ville.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Comme s'il ne suffisait pas d'endetter la Ville sur le dos du contribuable parisien, vous ponctionnez depuis 2016 plus de 1,2 milliard d'euros aux bailleurs sociaux de la Ville, via la méthode comptable prétendument exceptionnelle, mais véritablement controversée et contestable des loyers capitalisés.

Et ce n'est pas fini, puisque 500 millions d'euros de nouveaux conventionnements sont annoncés dans vos orientations budgétaires. Vous continuez donc votre politique de conventionnement engageant les bailleurs sociaux, tant pour les indemnités de résiliation des baux actuels que pour les loyers capitalisés des nouveaux baux. Les bailleurs sociaux eux-mêmes critiquent cette méthode, qui fragilise leurs fonds propres et compromet gravement leur capacité d'investissement, tant pour les opérations de réhabilitation et de rénovation que pour la construction de logements neufs.

Le parc social de la Ville de Paris en aurait pourtant bien besoin. De nombreux équipements vieillissent, tombent en panne, lorsqu'ils ne sont pas dangereux et nécessitent un remplacement. Songeons notamment aux ascenseurs, sans parler de l'insalubrité qui gagne chaque année de nouveaux immeubles. Vous avez donc transféré la charge de votre politique dispendieuse sur les bailleurs sociaux qui deviennent, à leur corps défendant, les banquiers occultes de la Ville de Paris. Ces organismes reconnaissent que leur dette a progressé ces dernières années. Pourtant, le dispositif des loyers capitalisés et leurs montants ne sont pas présentés dans les états financiers des bailleurs, comme l'exigerait pourtant une parfaite transparence.

C'est pourquoi notre groupe demande que, à l'occasion de la présentation du budget primitif 2022, soit le mois prochain, soit présenté un rapport exposant l'état des finances des bailleurs sociaux de la Ville depuis 2016, avec pour chacun d'entre eux le détail de ces loyers capitalisés engagés et un récapitulatif des conventionnements.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pas de surprise dans votre intervention, peut-être pas de surprise non plus dans ma réponse. C'est un sujet dont on a déjà parlé plusieurs fois.

Oui, nous procédons à des conventionnements, d'abord et avant tout pour mettre en œuvre une politique de logement qui, dois-je le répéter, répond à une obligation légale. Il s'agit également d'équité. Aujourd'hui, nous avons en effet des logements sociaux de fait financés sur argent public, qui ne sont pas des logements sociaux de droit encore. C'est un héritage de la droite, on le sait, lorsqu'elle gérait les H.L.M. de cette Ville.

En outre, dans une grande partie des cas, les opérations de conventionnement donnent lieu, justement, à des travaux, ceux que vous appelez de vos vœux, des travaux de rénovation de la part des bailleurs. Cette politique est triplement vertueuse et les Parisiens qui bénéficient de ces opérations, qui permettent de diminuer leurs loyers dans la plupart des cas et, surtout, de maintenir les classes moyennes et populaires dans Paris, ne s'en plaignent pas, bien sûr.

Effectivement, contrairement à ce que vous affirmez, les bailleurs investissent chaque année des sommes très importantes pour rénover le parc, des sommes de plus en plus importantes. Pour "Paris Habitat", par exemple, les fonds investis sur le patrimoine, qu'il s'agisse de réhabilitation importante ou de maintenance quotidienne, ont augmenté de 20 % depuis 2014. La situation financière des bailleurs parisiens est saine et les élus de votre groupe présents dans leur conseil d'administration le savent très bien.

Sans surprise, je donnerai donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 110 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'espaces funéraires écologiques dans trois cimetières parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 111 relatif à la création d'espaces funéraires écologiques dans trois cimetières parisiens.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, via le journal "Le Parisien" le 1er novembre dernier, la Ville de Paris communiquait sur sa proposition d'espaces funéraires écologiques dans ses cimetières en Petite Couronne.

Alors que ce sujet nous concerne tous et alors que je siège avec mon collègue François-Marie DIDIER aux Pompes funèbres de Paris, je déplore d'avoir dû déposer un vœu pour évoquer les dispositions figurant dans cet article.

Concrètement, autant il me paraît pertinent que la collectivité encourage de potentielles inhumations en faisant usage de matériaux biodégradables, autant je m'émeus de deux autres aspects de cette réforme. Tout d'abord, nous apprenons que les tombes seront creusées à la force des bras, pas par des pelleteuses mécaniques. Je crois savoir que Mme la Maire n'apprécie guère les systèmes automatisés facilitant le quotidien professionnel, comme les distributeurs de tickets, mais avez-vous conscience de ce que cette proposition implique en termes de pénibilité pour les fossoyeurs et les avez-vous consultés en amont ?

Ensuite, vous imposerez une charte très contraignante, susceptible d'exclure de ces espaces funéraires les personnes ayant un cathéter ou ayant bénéficié d'injections de produits biocides. Dans ce cas, comment seront traitées les demandes des personnes ayant une hanche en titane, une prothèse de genou ou encore des électrodes dans le cerveau ? Comment ne pas provoquer une violation de la confidentialité des informations relatives au défunt ? Allez-vous définir une zone d'exclusion autour de ces espaces écologiques pour ne pas les "contaminer" ? Comment comptez-vous expliquer aux Franciliens ayant des convictions écologiques fortes, mais malades du cancer, que leurs dernières volontés ne pourront être honorées, qu'ils seront tout simplement exclus du dispositif ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à conclure, Madame.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Dans quelle dynamique discriminatoire engagez-vous la collectivité parisienne ? Des défunts et familles endeuillées exigent un très grand respect et des Parisiens se disent choqués de ce qu'ils ont lu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je voulais en témoigner ici.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - J'aurais préféré que l'on puisse en parler avant. Cela aurait évité un certain nombre de malentendus et d'expressions, à mon avis, très malheureuses dans votre intervention.

Ce service n'est pas nouveau. Il existe depuis 2019 à Ivry. Il a été présenté, bien sûr, à ce moment. Il existe bientôt à Thiais. En tout cas, le projet de délibération tarifaire que nous allons voter à cette séance, mais sur lequel personne ne s'est inscrit, permet d'ouvrir à Thiais. Il existera ensuite à Pantin. Il s'agit d'un service nouveau, d'une offre en plus qui ne retire absolument rien à personne, avec un cahier des charges sur la construction des monuments funéraires, les matériaux utilisés et le type d'aménagement paysager dans les divisions en question.

Sur le contenu de votre vœu, non, il n'est pas prévu d'ouvrir une division dans chacun des cimetières parisiens. Ce n'est pas le sujet. On sait très bien qu'il n'y a pas la place dans les cimetières intra-muros. Les services funéraires de la Ville de Paris n'ont pas le monopole sur ce sujet. Chacun des opérateurs funéraires peut être amené à intervenir. Surtout, il n'y a aucune forme de violation de la moindre confidentialité. Il y a, dans le cahier des charges, le fait de faire retirer des corps des dispositifs médicaux. Cela existe dans d'autres circonstances. Cela existe exactement de la même manière avant l'utilisation d'une crémation.

Je propose que, dans un souci de dignité, nous évitions les mots malheureux en la matière. Il n'y a rien de discriminatoire à ce sujet et certainement pas sur les personnes qui ont pu décéder suite à une maladie ayant entraîné des soins médicaux spécifiques, que ce soit le cancer ou autre chose. Je vous en prie, sur cette affaire, restons modérés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Enfin, sur les conditions de travail, les fossoyeurs ne sont pas concernés. C'est quelque chose d'extrêmement classique. Dans tous les cimetières, il y a des tombes qui sont creusées à la force des bras, comme vous le dites, ne serait-ce que par la configuration des cimetières. Rien de nouveau en la matière.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explications de vote d'Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Nous profitons de ce vœu présenté par le groupe Changer Paris pour nous réjouir de la création de ces nouveaux espaces funéraires écologiques. Cela correspond à une forte aspiration, en réalité, des Parisiennes et des Parisiens et, au-delà, en réalité, des Françaises et des Français. Nous nous réjouissons donc de cette offre supplémentaire.

J'aimerais aussi ici tout de même saluer et remercier les personnels des Pompes funèbres, car, durant la crise du Covid-19, ils ont fait beaucoup de sacrifices personnels et certainement pas aux dépens des défunts. Ce qui a été suggéré par le vœu des Républicains concernant les conditions de travail ne nous semble ici pas opportun, parce que, en réalité, M. Paul SIMONDON vient de le rappeler, cela a déjà été le cas, cela arrive très fréquemment que les tombes soient creusées à la force des bras.

Je vous remercie. Nous voterons contre ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 111, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 111 est rejeté.

Vœu déposé par Mmes LELIÈVRE et GATEL relatif à l'inhumation des dépouilles des animaux de compagnie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 112 est retiré de l'ordre du jour.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 2e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous avions pour cette Commission à nouveau un très grand nombre de projets de délibération de dénomination, dont l'importante dénomination de la place des Combattantes et Combattants du Sida, que nous avons adoptée ce mercredi. De nombreux nouveaux vœux pour de nouveaux hommages vont nous être proposés dans l'heure qui suit.

Laurence PATRICE nous a présenté 2 subventions que je souhaite mettre en valeur. La première concerne le projet "La voix des Justes", porté par le "Comité Yad Vashem", de créer une série de 10 "podcasts" réalisés à partir de témoignages de Justes pour un travail vivant de transmission mémorielle en direction des jeunes. L'association "L'enfant et la Shoah", elle, souhaite rééditer, à l'occasion du 80e anniversaire de la rafle du "Vél' d'Hiv'", le kit pédagogique "Une histoire sans paroles" et proposer une exposition à destination des élèves de C.M.2 aux maires d'arrondissement qui le souhaitent.

En ce qui concerne la vie culturelle parisienne, si la rentrée est dense et la vitalité de la création retrouvée, la disparité dans les chiffres de fréquentation par secteur est bien réelle. Les musées et les galeries, comme le montre le succès de la FIAC ou de Paris Photo, sont moins touchés que le spectacle vivant. Théâtres, salles de concert et même cinémas souffrent encore de la pandémie et du "pass" sanitaire. Nous avons aussi échangé sur la baisse de fréquentation des bibliothèques due à l'instauration du "pass" sanitaire, débat qui a pu être poursuivi grâce à la question d'actualité portée par Mme TONOLLI pour le groupe "Génération.s".

Carine ROLLAND a ensuite attiré notre attention sur la démarche de la Ville qui, à travers son très riche Fonds d'art contemporain, a souhaité initier des rencontres artistiques inopinées dans les lieux de la vie de tous les jours -

mairies, squares, stations de tramway ou cours d'école -. 84 œuvres d'artistes contemporains ont donc été disséminées dans la Capitale, dans 44 lieux différents. Le projet de délibération DAC 204 va d'ailleurs permettre à notre fonds d'acquérir 43 nouvelles œuvres cette année.

A noter aussi la subvention de 775.000 euros au Centre national de la musique, avec qui la Ville poursuit un partenariat depuis 2016, qui vise à soutenir les salles de musique actuelle et de variété indépendantes de moins de 300 places. En 2020, ce dispositif a bénéficié à plusieurs établissements parisiens, dont "La Station - Gare des Mines", le "Music Factory", le "Sunset", "Le Hasard Ludique", "Petit Bain" et l'"Archipel", pour réaliser des travaux et produire des concerts d'artistes émergents de musique actuelle.

Carine ROLLAND a aussi souhaité mettre en lumière le projet de délibération DAC 57. En effet, le Carreau du Temple souhaite pérenniser l'accueil au sein de l'équipement d'une halte de femmes en situation précaire. Initiée lors du premier et du deuxième confinement, en partenariat avec l'association "Aurore", cette expérimentation a eu des résultats positifs pour les femmes accueillies comme pour l'établissement, notamment en renforçant le caractère pluridisciplinaire et en permettant à des publics différents de se rencontrer dans un même lieu, autour d'un projet de démocratisation culturelle.

Pour finir, Jacques BAUDRIER, comme pour toutes les autres Commissions, a présenté sa communication concernant les opérations sur les équipements publics, dont beaucoup concernent les établissements culturels et de la rénovation de notre patrimoine. Elles s'inscrivent toutes dans une démarche de sobriété et de qualité de la Ville. Nous avons pu ainsi découvrir les projets en partie réalisés ou à venir de la médiathèque James Baldwin, de la "Maison des réfugiés", l'extension du Conservatoire Frédéric Chopin dans le 15e arrondissement, le Pavillon de l'Arsenal, le musée Bourdelle, la ferme Montsouris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à René Maran.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu n° 113 relatif à une dénomination en hommage à René Maran.

C'est Hamidou SAMAKÉ qui présentera le vœu.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 15 décembre 1921, le prix Goncourt, prix littéraire de prestige mondial, était remis pour la première fois à un jeune écrivain noir, René Maran, pour son roman "Batouala". C'était il y a 100 ans. Ce prix s'est joué à une voix près, celle qui compte double, celle du président du jury. Quand "Batouala" remporte le prix Goncourt en 1921, la nouvelle fait l'effet d'une bombe. A Paris, ce Goncourt inattendu déchaîne les passions, dont je vous épargne les excès. René Maran en était surpris et meurtri.

Qui était donc ce jeune homme jusque-là inconnu des cercles littéraires parisiens ? Né le 5 novembre 1887 sur le bateau qui mène ses parents guyanais à Fort-de-France, René Maran est un pur produit de l'école républicaine. Dans sa vie de fonctionnaire colonial en poste en Afrique subsaharienne, l'écriture va vite devenir pour lui une thérapie, une passion dévorante qui prend même le pas sur sa vie sociale et sentimentale. C'est dans cette situation qu'il commence l'écriture de "Batouala", dont la rédaction va durer près de 5 ans. Très vite après le prix Goncourt, le roman "Batouala" est interdit en Afrique. René Maran reçoit de nombreuses lettres de menaces et d'injures. Il est donc finalement poussé à la démission de l'administration en 1924. Ainsi, il va rentrer définitivement en France et épouse le 9 août 1927 à Paris Camille Berthelot. Ils ont adopté en 1943 une fille, Paulette Cernard, qui épousera à son tour en 1946 Paul Michel, père de ses deux enfants, Françoise et Bernard. Ce dernier est aujourd'hui citoyen du 20e, où il réside et travaille.

René Maran a été un pionnier, un humaniste qui a éclairé la France sur ses colonies. Les lumières qu'il a projetées ont été un bon témoignage de la réalité. Il mérite une belle célébration du centenaire de son prix Goncourt et d'avoir un équipement de la Ville de Paris qui le rappelle à notre mémoire collective. Pour finir, je vous rappelle que ce vœu a été adopté à l'unanimité par le conseil du 20e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques MARTIAL.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue Hamidou SAMAKÉ, pour la présentation de ce vœu.

Oui, il y a un siècle, l'académie Goncourt décernait son prestigieux prix à René Maran pour son roman "Batouala, véritable roman nègre". Il s'agit du titre original de l'oeuvre. Il se sera passé d'ailleurs un siècle avant qu'un autre afro-descendant soit distingué par l'académie Goncourt, puisque Mohamed MBOUGAR SARR vient d'en être récompensé pour son roman "La plus secrète mémoire des hommes", que je vous encourage et invite à lire de toute

urgence. C'est absolument magnifique. Espérons qu'il ne faudra pas attendre autant de temps pour qu'une autre femme afro-descendante succède dans ce même prix à Marie NDIAYE. La parution de "Batouala", comme le disait Hamidou SAMAKÉ, a fait à l'époque un véritable scandale. Le journal, par exemple, "Le Petit Parisien", parce qu'il faut savoir d'où l'on partait, écrira : "M. Maran, domicilié à Fort-Archambault en Oubangui-Chari", aujourd'hui la Centrafrique, "au milieu de Noirs qui lui ressemblent comme des frères, a reçu hier le prix Goncourt. Sa qualité de nègre a séduit les dix de l'académie Goncourt épris de couleur et d'étrangeté." La décolonisation des esprits en France restait à faire. Sept ans avant André Gide et son livre "Voyage au Congo", René Maran, avec "Batouala", commençait le travail et jetait ce premier pavé dans le marigot.

Prié par l'administration coloniale, pour laquelle il travaillait alors, de démissionner, René Maran s'installera à Paris et bientôt dans cet immeuble de la rue Bonaparte, où notre Conseil avait formulé le vœu que la Ville de Paris puisse y apposer une plaque signalant qu'il y avait vécu. Malheureusement, malgré les efforts répétés de Laurence PATRICE, appuyée par la médiation du maire du 6e arrondissement Jean-Pierre LECOQ, que je remercie tous deux, notre vœu n'a pas pu être exaucé. Dont acte. Aussi, en accord avec Karen TAÏEB et Laurence PATRICE, nous envisageons désormais la pose, devant le 26 rue Bonaparte ou à proximité, d'un élément du mobilier urbain culturel que la Ville est en train de finaliser, en remplacement des anciennes pales Decaux. Afin de célébrer dignement le centenaire de cette œuvre précurseur et de son prix, je donne un avis favorable à votre vœu pour qu'un lieu culturel parisien, comme une bibliothèque, puisse porter le nom de René Maran.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif, cela a été dit.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 360).

2021 DAC 395 - Subvention (6.000 euros) à l'association "Comité français pour Yad Vashem".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 395. C'est une subvention de 6.000 euros à l'association "Comité français pour Yad Vashem".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons tous en tête les témoignages et les récits des survivants de la Shoah. Ces textes nous ont tous émus, nous ont marqués, nous ont permis de mieux comprendre le cercle infernal qui conduisit à ces crimes contre l'humanité et les ressorts de la tragédie des camps. En disant tout cela, je pense bien sûr à "Si c'est un homme" de Primo Levi, qui est sans conteste l'une des plus grandes œuvres littéraires du XXe siècle, mais aussi à de nombreux autres témoignages individuels, comme celui d'Ida Grinspan, à qui le Conseil de Paris a rendu hommage il y a quelques mois, ou à des recueils de témoignages collectifs, comme s'y sont employés le remarquable ouvrage d'Ilya Ehrenbourg et Vassili Grossman ou encore celui de Marek HALTER. Il y a une chose toutefois que ces livres ne peuvent pas transmettre, en tout cas pas complètement, il s'agit de la voix, de sa tessiture, de ses vibrations. Les émotions, les convictions et les éventuelles fêlures qu'elle laisse filtrer sont une manière supplémentaire de rendre ce passé présent.

En effet, la voix est précieuse pour transmettre une mémoire vivante. Elle nous plonge au cœur des réalités, quand bien même celles-ci nous apparaissent lointaines. Elle donne une réalité matérielle à ce que nous voyons avec la distance du temps ou de notre propre vie quotidienne.

Le "Comité français pour Yad Vashem" a justement décidé de créer une série de 10 "podcasts" à partir d'enregistrements de témoignages de Justes dont il dispose. Ces documents exceptionnels nous plongent au cœur de l'héroïsme. C'est cette initiative qui fait l'objet du présent soutien du Conseil de Paris. Elle sera, j'en suis sûr, le moyen de porter à un plus large public la connaissance de ceux qui ont incarné l'honneur de la France, comme le disait si bien Jacques Chirac en 2007, dans son hommage de la Nation aux Justes de la France. Elle sera aussi plus globalement une manière de garder vivace et vivante la mémoire de la Shoah au sein d'une génération qui s'éloigne, hélas, parfois de la force des textes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a des moments où certains votes prennent une importance plus grande. C'est ici le cas, même si ce n'est que 6.000 euros. Ce vœu au "Comité français pour Yad Vashem" est très important. Je rappelle que Yad Vashem est le mémorial situé à Jérusalem, construit en mémoire des victimes juives de la Shoah, perpétrée par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. L'association française a pour action principale d'œuvrer à la commémoration en France de la Shoah et, surtout, de la transmission de sa mémoire aux générations futures, de faire reconnaître et honorer les "Justes parmi les Nations", celles et ceux qui, au péril de leur vie, ont sauvé des milliers de Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Pendant longtemps, nous avons commémoré et rappelé le souvenir de ces héros. Mais aujourd'hui, un candidat putatif à la présidence fait du révisionnisme sur ce sujet : Pétain aurait sauvé des Juives et des Juifs. Cette même personne distingue celles et ceux qui avaient la nationalité française des étrangers et des apatrides. Cette distinction est ignoble sur le fond. Certaines et certains auraient mérité d'être sauvés plus que d'autres, car françaises et français. C'est honteux. En plus, c'est faux historiquement, car de nombreux Juifs ont été déchus de leur nationalité avant leur déportation. Il est triste que nous devions à nouveau rappeler des faits documentés, sans contestation, par rapport à un débat nauséeux. J'espère que cette campagne présidentielle reviendra à une norme beaucoup plus républicaine et mettra fin à ces discours ignobles.

J'invite bien sûr tout le monde à voter cette subvention, petite par son montant - 6.000 euros -, mais très importante par son effet sur la mémoire.

Merci de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue.

En 2015, notre Assemblée a voté l'adhésion de notre Ville au réseau "Villes et Villages des Justes de France". La Maire de Paris, Anne HIDALGO, l'a signée officiellement en janvier 2016, avec Pierre-François VEIL, président du "Comité français pour Yad Vashem". J'ai au printemps dernier fait un point d'étape de cette adhésion avec M. VEIL et son équipe.

Nous avons souhaité engager ensemble un partenariat que, je vous rassure, cher collègue, Monsieur GLEIZES, j'espère poursuivre aussi l'année prochaine. Nous sommes sur une subvention de cette année. Un partenariat, donc, pour contribuer à perpétuer la mémoire et le souvenir infiniment précieux de tous ceux qui, souvent au péril de leur vie, sauvèrent des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, les "Justes parmi les nations".

Le "Comité français pour Yad Vashem" dispose de plusieurs enregistrements, cela a été dit, de témoignages de Justes et souhaite créer, à partir de ces enregistrements, une série de "podcasts" pour faire entendre leurs voix, transmettre ces voix à un large public, mais aussi mettre en résonance avec les témoignages précieux de ces aînés, les mettre en résonance avec les réactions de jeunes d'aujourd'hui, ce qui permettra de travailler de façon explicite à une transmission vivante de cette mémoire. C'est le projet intitulé "La voix des Justes", que je vous propose de soutenir par le vote de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un grand merci à vous, Madame PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 395.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 395).

Je vous remercie.

2021 DAC 396 - Subvention (5.150 euros) à l'association "L'enfant et la Shoah - Yad Layeled".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 396. C'est une subvention à l'association "L'enfant et la Shoah - Yad Layeled".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes tous des enfants de la Shoah. Ce moment de l'histoire s'est imprimé dans la conscience collective de notre pays et de l'Europe. Comme une boussole, elle guide, elle devrait guider notre sens de la responsabilité. Cela a été dit et prouvé à de nombreuses reprises, je pense à l'enquête qui avait été réalisée au début des années 2000 par ces professeurs, ces

enseignants, "Les Territoires perdus de la République", il est de plus en plus difficile pour nos jeunes générations d'appréhender et de regarder en face ce qu'a représenté l'extermination industrialisée des Juifs d'Europe.

La transmission de cette mémoire et sa bonne compréhension par tous sont un défi de plus en plus difficile à relever. Il est vrai aujourd'hui que parler d'un sujet aussi tragique et d'un épisode aussi traumatique, aussi barbare à de jeunes enfants n'a jamais été chose facile.

C'est bien pour cela que des associations, telles que "L'enfant et la Shoah - Yad Layeled", sont aussi indispensables. Cette association organise des interventions de témoins de la Shoah, des expositions itinérantes, crée des formations, élabore des supports de travail et des ressources pédagogiques. Elle est de ces initiatives précieuses qui permettent aux enseignants d'aborder cette thématique difficile dans les meilleures conditions et en usant de la manière la plus adaptée à chaque classe d'âge.

En préambule d'une année qui nous commande de mobiliser plus encore notre énergie au service de la transmission de notre histoire, le soutien de la Ville de Paris est un devoir essentiel, républicain, à l'heure où les profanateurs de l'histoire, je rejoins tout à fait l'intervention précédente de M. GLEIZES, intoxiquent notre jeunesse.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BOHBOT.

La parole est à Mahor CHICHE.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je me joins évidemment aux propos de Jack-Yves BOHBOT et Jérôme GLEIZES sur le projet de délibération précédent et le soutien à apporter au "Comité Yad Vashem" et au travail éducatif.

Au moment où les derniers disparaissent, où ces femmes et hommes, anciens résistants ou déportés, nous quittent, leur seule inquiétude est : que restera-t-il de leur histoire, de leur combat, de leur mémoire ? Notre génération saura-t-elle être à la hauteur de cette transmission de mémoire de la Résistance et de la Shoah ? En 2022, nous commémorerons les 80 ans de la rafle du "Vél' d'Hiv'", qui s'est déroulée à Paris les 16 et 17 juillet 1942. 13.152 personnes, Juifs allemands, autrichiens, tchécoslovaques, russes et apatrides, furent raflées, dont 4.115 enfants. Drancy, Pithiviers, Beaune-la-Rolande avant Auschwitz Birkenau et ses chambres à gaz. La barbarie absolue. Il aura fallu attendre le 16 juillet 1995 avant que le Président Jacques Chirac, Président de la République, reconnaisse officiellement cette tache noire dans l'histoire de France : "Que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'Etat français."

Pourtant, trop de jeunes ignorent ce qu'a été la Shoah. Beaucoup d'enseignants se trouvent démunis face à certaines questions, face à certaines négations. "L'enfant et la Shoah - Yad Layeled France" est une association créée en 2016, avec pour objet de développer des ressources pédagogiques qui doivent venir en soutien à ces enseignants, notamment au sein des établissements scolaires et universitaires. Elle propose divers ateliers faisant réfléchir : peut-on avoir une raison légitime de désobéir aux lois ? En quoi suis-je concerné par le sort des autres ? Quelles valeurs faut-il défendre pour défendre la paix ?

Au moment où l'extrême droite veut réhabiliter Pétain et le régime de Vichy, au moment où il tente une distinction macabre entre Juifs français morts pour la France en déportation et ceux de nationalité étrangère, faisant mine d'oublier que Vichy a collaboré et agi avec l'occupation nazie de son propre chef, que ce sont bien tous les Juifs qui furent concernés par la politique discriminatoire et d'extermination de Vichy, au moment où la lutte contre les haines, l'antiracisme sont considérés comme de l'endoctrinement par certains par un biais de l'histoire, un retournement opportuniste de nos valeurs, la Ville de Paris s'honore à soutenir ces associations mémorielles, qui aident les enseignants à mieux expliquer, à transmettre la citoyenneté et la mémoire aux élèves, à mieux comprendre l'histoire de France. Enseigner contre les préjugés, contre les haines, contre toutes les haines, décrypter l'histoire, regarder en face ces pages sombres, ce n'est pas faire acte de repentance.

Je tiens à saluer le travail des associations mémorielles, qui participent à éveiller les consciences, qui organisent des voyages sur les lieux de la barbarie, qui sont présentes à nos cérémonies patriotiques et qui nous permettent de faire vivre la devise de la République : Liberté, Égalité, Fraternité. Transmettre cette mémoire est aujourd'hui notre devoir.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues, pour vos inscriptions qui mettent l'accent sur une initiative très importante et nécessaire dans la période dans laquelle nous vivons et nécessaire dans le travail de transmission, dont je poursuis la mise en œuvre.

L'association "L'enfant et la Shoah" est un partenaire reconnu dans nos écoles et son travail sur les ressources pédagogiques concernant l'enseignement de l'histoire de la Shoah est effectivement exemplaire. Comment parler de la Shoah aux enfants ? L'association s'y attache en proposant un travail transversal avec les élèves, en articulant son

programme avec les cours d'enseignement moral et civique et de l'histoire. L'année prochaine, en 2022, nous commémorerons le 80e anniversaire de la rafle du "Vél' d'Hiv"'. Il m'a semblé essentiel de vous proposer de soutenir l'association dans ses missions, notamment en contribuant à la réédition du kit pédagogique "Une histoire sans paroles", afin de le mettre à la disposition de davantage de professeurs des écoles. Une exposition prolongeant ces ressources sera également proposée aux mairies d'arrondissement. Elle permettra notamment de proposer des visites aux classes de C.M.2, avec des médiations faites par les bénévoles de l'association. Je sais que certaines mairies d'arrondissement sont déjà intéressées à recevoir cette exposition.

Je ne doute pas, chers collègues, que ce projet de délibération fera l'objet d'une belle unanimité.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 396.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 396).

Merci, en effet, pour l'unanimité de ce vote.

2021 DAC 403 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Flore et Georges Loinger 16, rue du Ranelagh (16e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 403 : apposition d'une plaque commémorative 16, rue du Ranelagh dans le 16e arrondissement en hommage à Flore et Georges Loinger.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je pense que c'est utile que le Conseil de Paris puisse, pendant quelques instants, s'arrêter sur cet homme, Georges Loinger, dont la vie aurait pu faire l'objet d'un beau roman d'aventures, si elle n'avait eu pour cadre les atrocités du XXe siècle.

Né dans une famille juive polonaise immigrée, le jeune Georges s'est investi dans les Eclaireurs juifs, dès son plus jeune âge. Il a été appelé sous les drapeaux en 1939. Il s'est évadé de son camp d'internement. Il a fondé un réseau de résistance. Et, avec l'œuvre de secours aux enfants, il a permis de sauver et de protéger près de 400 enfants juifs.

Cet engagement extraordinaire et héroïque n'a été possible qu'avec le soutien, l'accompagnement très précieux de son épouse, Flore.

Après la guerre, il est devenu un ardent défenseur du peuple juif et de l'Etat d'Israël. Il est un des acteurs du célèbre épisode de l'Exodus, ce bateau qui emmenait des Juifs de l'île de Chypre jusqu'en Palestine de l'époque, qui a été refoulé par les autorités anglaises.

Il a aussi participé à la fondation de la Fraternité d'Abraham, qui prône le rapprochement des trois religions monothéistes. Il a été décoré, reconnu, avec les plus hautes distinctions de la République.

Par cette plaque, qui sera apposée dans le 16e arrondissement, rue du Ranelagh, Paris confirme sa fidélité indéfectible à ses idéaux, à son engagement pour la transmission de la mémoire de ses véritables héros.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur BOHBOT, ce projet de délibération est le fruit d'un vœu voté au Conseil de Paris en décembre 2019. L'instruction de la Direction des Affaires culturelles a pu aboutir, avec l'accord de la famille et des propriétaires. Je remercie en cela les équipes de la DAC.

Effectivement, Flore et Georges Loinger constituent l'un de ces couples héroïques à qui nous devons beaucoup, que nous devons honorer. Tous deux ont résisté. Tous deux, membres de l'O.S.E., ont contribué au sauvetage de centaines d'enfants juifs. Tous deux ont été également, il faut le signaler, membres des Eclaireurs Israélites de France, organisation qui a eu une très grande importance dans la résistance, dont les membres ont sauvé bien des vies.

J'ai d'ailleurs une pensée pour Liliane Klein-Lieber, mais aussi pour Roger Fichenberg à qui nous avons rendu hommage cet automne, et puis cet été pour Liliane Klein-Lieber.

La plaque sera donc apposée rue du Ranelagh, sur la façade de l'immeuble qu'ils ont habité de 1953 à 2018.

Pour prolonger cet hommage, je vous encourage à lire, car certes cela n'a pas été l'objet d'un roman, les souvenirs de Georges Loinger dans son livre d'entretien "Aux frontières de l'histoire", publié en 2006.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 403.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 403).

2021 DAC 404 - Apposition de deux plaques commémoratives à la mémoire des habitants et résistants déportés du 209, rue Saint-Maur (10e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 404. C'est l'apposition de deux plaques commémoratives à la mémoire des habitants et résistants déportés du 209, rue Saint-Maur, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Avec sa porte cochère donnant sur un carré séparant quatre bâtiments, le 209 de la rue Saint-Maur n'est qu'un immeuble apparemment anodin de cette longue rue qui traverse le 11e et le 10e arrondissement. Jusqu'à il y a quelques années, son destin tragique durant l'occupation était oublié ou méconnu.

Pourtant, au cours des années 1930, des familles juives fuyant l'Europe de l'Est y avaient trouvé refuge, et s'y trouveront hélas piégées, plus d'une centaine y résidait. Elles représentaient alors un tiers de ses occupants. Cet immeuble fut à l'image de la France de l'époque, avec ses grandeurs, ses petitesses, ses lâchetés, son attentisme, ses résistances, ses délateurs, et ses nombreux déportés.

Ce bâtiment nous raconte les différentes phases de la déportation des Juifs de France, notamment la célèbre rafle du 11e arrondissement, appelée la rafle du billet vert de mai 1941, avec aussi ses déportés de la rafle du Vél d'Hiv le 16 juillet 1942. Et puis, d'autres déportations dues à des délations dans les mois et années qui suivirent la rafle du Vél d'Hiv.

Il est donc un condensé de l'histoire de la résistance, comme celle de la collaboration.

Ces vies et ces destins ont fait l'objet d'un livre, "Le 209 rue Saint-Maur, Paris 10e", ainsi que d'un film poignant, soutenu par la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Ces documents sont le fruit d'une enquête minutieuse sur plusieurs années et plusieurs continents menée par Ruth ZYLBERMAN.

Elle a filmé ces survivants, elle les a trouvés à New York, à Tel-Aviv, en Australie, à Melbourne. Elle a, à l'image des pierres de l'immeuble, reconstitué leur trajectoire et leur destinée brisée.

L'histoire des bâtiments parisiens est indissociable de l'histoire des Parisiens. Elle porte les meurtrissures de notre histoire comme ses gloires. Avec ce documentaire, notre patrimoine matériel nous permet la transmission de notre patrimoine immatériel. Il est heureux que la Ville de Paris, à travers ces deux plaques qui sont apposées sur cet immeuble, honore ses déportés, ses familles, ses enfants, ses résistants et ses justes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

M. BOHBOT a dit beaucoup de choses, que je ne répéterai pas. Je mettrai le focus sur d'autres éléments.

D'abord, au 209, rue Saint-Maur, c'étaient des familles immigrées, pauvres, des petits appartements qui n'avaient ni eau ni gaz, quelques toilettes à se partager. Un tiers était étranger. C'étaient des petits employés, des ouvriers. Ils venaient des pays évidemment d'Europe centrale, Pologne, Russie, Roumanie, pour fuir les dictatures totalitaires, pour fuir l'antisémitisme.

Effectivement, Monsieur BOHBOT, vous avez parlé de la rafle du billet vert, de la rafle du Vélodrome d'Hiver. Beaucoup d'entre eux se sont engagés dans la résistance, la résistance juive communiste et aussi dans les F.T.P.

M.O.I. : impression de tracts, organisation d'attentats, fabrication de faux papiers, transport d'armes, bref, des terroristes.

Beaucoup d'entre eux bien sûr ont été arrêtés, déportés, ne sont évidemment pas revenus. Je ne parlerai pas évidemment de ceux qui dans l'immeuble, ont eu un comportement beaucoup plus négatif, voire meurtrier.

Effectivement, le 209 de la rue Saint-Maur est resté dans notre mémoire grâce au livre et au film de Ruth ZYLBERMAN.

Pour moi, je voudrais rappeler que l'histoire nous enseigne que les immigrés ne sont pas forcément indésirables, qu'ils ne sont pas forcément dangereux. Il n'est pas inutile de le rappeler dans cette période qui voit renaître des pensées et des propos nauséabonds. Effectivement, Monsieur BOHBOT, vous l'avez rappelé, en 1995, le Président Chirac a reconnu la responsabilité de la France dans la collaboration et notamment vis-à-vis de la Shoah.

C'est pourquoi il n'est jamais inutile de rappeler, surtout par les temps qui courent, que le général de Gaulle et le maréchal Pétain, ce n'est absolument pas la même chose.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues.

Il s'agit effectivement de l'un de ces projets participatifs que j'aime à encourager dans le travail de mémoire de notre Ville, car lorsque j'ai rencontré Ruth ZYLBERMAN sur le projet de plaque, qui prolongerait dans l'espace public son œuvre, en quelque sorte, dont on a parlé, que ce soit le livre ou le film, nous avons souhaité ensemble que les habitants puissent y participer.

Ainsi, ils se sont véritablement approprié ce projet, et ont eux-mêmes fait des suggestions, des compléments d'information, qui font l'objet du projet de délibération que je présente aujourd'hui. En lien avec les actuels habitants de l'immeuble, nous rendrons hommage ainsi aux victimes de la Shoah, aux résistants, aux Justes qui ont habité dans l'immeuble, sur la façade extérieure, comme vous l'avez vu dans le projet de délibération, en apposant une plaque qui ne citera pas les noms.

Et puis, ils ont souhaité aussi, quand on rentre dans la cour de l'immeuble, que l'on puisse avoir une plaque plus importante, qui rappellera tous les noms des habitants dont la mémoire sera honorée par cet hommage.

Je suis d'autant plus ravie que ce projet a été vraiment collectif. Il est porté par les habitants actuels de ce 209, rue Saint-Maur.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 404.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 404).

2021 DAC 407 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Anna Karina et Dennis Berry 156, boulevard Saint-Germain (6e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 407. C'est l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Anna Karina et Dennis Berry, boulevard Saint-Germain.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion pour la Ville de Paris d'inscrire dans l'espace public le nom d'Anna Karina et de l'homme avec qui elle partagea sa vie depuis le début des années 1980, le regretté Dennis Berry.

Ce dernier l'avait mise en scène dans "Last song" en 1986, et "Chloé" en 1996 pour lui rendre un hommage vibrant ; dans un film documentaire en 2017 intitulé "Anna Karina, souviens-toi", véritable déclaration d'amour au travers d'un portrait intime et émouvant de cette superbe héroïne de la nouvelle vague.

Anna Karina fut la figure emblématique du renouveau du cinéma français des années 1960. Elle, Hanne Karin Blarke Bayer âgée de 17 ans, quitte la capitale danoise à l'occasion d'une dernière fugue pour vivre la vie de bohème à Paris. Lui, Dennis Berry, fils du réalisateur américain John Berry, arrive en France à l'âge de 7 ans à la suite de

l'exil de son père, dénoncé comme communiste pendant les sombres heures du Maccarthisme. C'est le début d'un mariage qui dura toute une vie, celui d'une artiste avec le quartier Saint-Germain.

Outre le fait d'avoir partagé leur vie, ces deux artistes ont ceci en commun d'avoir tous deux été adoptés par Paris, et d'avoir adopté Paris. De la France, elle connaît peu de choses, si ce ne sont les chansons de Piaf et de Trenet. Repérée pour son regard hypnotique et intense par l'imprésario de mannequins Catherine Harlé, elle est baptisée Anna Karina par Coco Chanel.

Quand on évoque Anna Karina, on ne peut s'empêcher de penser au souvenir de ses films avec Jean-Luc Godard, dont elle fut la muse et aussi la compagne, et avec qui elle tourna sept films.

Comment ne pas penser ici à sa rencontre avec Jean-Paul Belmondo, autre monstre sacré, dans "Pierrot le fou", et son fameux "qu'est-ce que je peux faire, j'sais pas quoi faire ?", phrase signature qui sera au cœur de l'album "une histoire d'amour", que lui consacrera 35 ans plus tard le poète et compositeur Philippe Catherine ?

Anna Karina, l'interprète, traverse les époques à l'instar de Jeanne Moreau. En 1967, Serge Gainsbourg, avec qui elle entretient une grande complicité, composera pour elle "Sous le soleil exactement".

Celle qui représente encore à ce jour un modèle de nouvelle féminité pour de nombreuses générations de femmes, tant sa personnalité, son allure et son phrasé rompent avec les codes dans lesquels ses contemporaines puisaient alors.

Anna Karina incarne la liberté dans la modernité. Elle définit elle-même les normes de son existence, et c'est cela qui la rend inattendue. Jamais dans la provocation, mais bien plutôt dans la capacité à saisir le décalage et à entretenir le mystère, telle Greta Garbo comme aimait à le dire son ami Jean-Claude Brialy.

Anna Karina a mené une carrière internationale au cinéma. Des réalisateurs renommés, à l'instar des représentants du nouveau cinéma allemand, Rainer Werner Fassbinder ou Volker Schlöndorff, l'ont réclamée dans leurs films tout comme Georges Cukor, le réalisateur de "My Fair Lady", maître incontesté de la comédie de mœurs et de la comédie romantique, dont elle devient proche. D'autres grands noms suivront et pas des moindres comme ceux de Luchino Visconti ou Tony Richardson.

Mes chers collègues, ces deux artistes à qui nous rendons hommage dans notre Assemblée ont trouvé dans notre ville les conditions nécessaires à l'expression de leur art. Cela n'a rien d'anodin. C'est bien parce que nous sommes reconnaissants de leur œuvre, que nous leur rendons hommage.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Raphaëlle PRIMET.

Oui, c'est un bel hommage. Ce projet fait suite à un vœu de notre collègue Céline HERVIEU pour un hommage public à Anna Karina, au printemps dernier, porté aussi très largement par le maire du 6e arrondissement.

Notre Assemblée a bien évidemment voté à l'unanimité cet hommage, ce vœu, à la belle personnalité que fut Anna Karina, née au Danemark, parisienne de vie et de cœur, dont toute la carrière a eu cours à Paris, plus des tournages internationaux.

L'icône de la nouvelle vague est devenue au fil des années une figure de son quartier de Saint-Germain-des-Prés. Emblématique de la vie germanopratine, elle était connue de tous les commerçants de ce quartier.

J'avais reçu Dennis Berry pour évoquer avec lui ce projet d'hommage, qui l'enthousiasmait. Il était tout à fait ravi que l'on ait envie de rendre hommage de la sorte à Anna. Malheureusement, il nous a quittés cet été.

D'un commun accord avec Jean-Pierre LECOQ, nous vous proposons d'associer Dennis Berry, qui lui-même a été comédien, cinéaste. Ces deux artistes ont vécu ensemble pendant 40 ans. Ils ont constitué un couple, et ils étaient sur le boulevard Saint-Germain. Lui aussi faisait partie des personnalités de ce quartier.

Je vous propose donc de voter pour ce projet de délibération qui réunira encore, et pour longtemps, j'espère, Anna Karina et Dennis Berry boulevard Saint-Germain.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 407.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 407).

2021 DEVE 89 - Dénomination "jardin Jane Vialle" attribuée à l'espace vert situé 122, rue des Poissonniers (18e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 89 : dénomination "jardin Jane Vialle" attribuée à l'espace vert situé 122, rue des Poissonniers.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

Je prends la parole pour deux choses au sujet de ce projet de délibération.

D'abord, pour rendre tout l'hommage qu'elle mérite à Jane Vialle.

D'autre part, pour dire à quel point cet hommage est incompatible avec les attaques violentes contre Rokhaya DIALLO et Assa TRAORÉ dont cette mairie s'est fait la complice la semaine passée.

En fait, c'est toujours pareil pour ces projets de délibération qui concernent les hommages, qui concernent des témoignages publics de reconnaissance que nous faisons, nous, élus, à une personnalité. Il faut que nous nous demandions si notre politique, celle de l'Hôtel de Ville, est à la hauteur de ceux, celles qui, comme c'est le cas de Jane Vialle, ont eu des vies d'héroïnes, si ces hommages sont cohérents avec nos positionnements actuels.

Sinon, nous nous exposons aux critiques justifiées envers ce qui est dénoncé comme une politique des plaques, c'est-à-dire de faire de l'affichage.

Je trouve absolument essentiel le travail de dénomination et d'hommage, en particulier lorsqu'il est construit, pensé, mis en œuvre, comme le font Laurence PATRICE et son cabinet.

Grâce à ce travail, des millions de personnes découvrent jour après jour des personnalités au parcours exceptionnel, qui hélas restent trop souvent ignorées des livres d'histoire, surtout si elles sont femmes, surtout si elles sont noires, ce qui est le cas de Jane Vialle.

Nommer ce jardin du 18e Jane Vialle, et consacrer un temps du Conseil de Paris à sa mémoire est donc un acte capital.

Jane Vialle, c'est le genre de femmes, de parcours qui vous fait vous sentir extrêmement humble. Elle est née au Congo, sur un territoire envahi par les colons français, deviendra l'une des premières sénatrices noires de la République française, et n'aura de cesse de combattre le racisme et les discriminations dont elle fut elle-même largement la cible.

Un parcours qui mêle journalisme, elle fut journaliste à l'A.F.P., militantisme et engagement. Elle est entrée par l'entremise d'un foyer d'étudiants asiatiques et africains dans la résistance, et a d'ailleurs reçu la médaille de la résistance.

La politique, elle fut élue sénatrice en 1947. Aussitôt, en compagnie d'une autre sénatrice noire, d'une autre résistante, Eugénie Eboué-Tell, elle œuvre, avec des élus d'Outre-Mer, à dénoncer les inégalités de traitement entre les conseillers de la République de Métropole et ceux d'Outre-Mer.

Ces deux-là, ce mini "squad" avant l'heure, ces femmes qui ont rendu concret le concept de "sisterhood", de sororité, ont également œuvré ensemble à ce que la recherche de la paternité soit appliquée outre-mer comme en métropole.

Voici les mots de Jane Vialle : "Je suis moi-même la fille d'un de ces pères consciencieux et d'une mère noire, mais lorsque les pères ne veulent pas s'embarrasser d'une responsabilité prolongée, ils les abandonnent".

Comme l'écrit Annette JOSEPH-GABRIEL, professeur d'études françaises à l'université du Michigan et autrice de "Comment les femmes noires ont transformé la citoyenneté dans l'empire français" : "Bien que françaises, elles étaient perçues comme étrangères à l'ordre et au système établi. Néanmoins capables de se bâtir un chemin jusqu'au centre du pouvoir, elles ont ainsi permis d'ouvrir la qualification de français à des individus qui ne semblaient, dans un imaginaire jusqu'alors restreint, pas pouvoir y prétendre. Elles ont aussi lutté et obtenu des droits égaux de citoyens pour ceux et celles qui comme elles, étaient issus des colonies".

L'autrice fait d'ailleurs le lien avec d'autres femmes politiques aujourd'hui telles que Danielle OBONO, elle aussi et tout récemment encore cible de menaces de mort épouvantables, et en permanence en prise au racisme et au sexisme, en précisant : "Des politiciennes noires aujourd'hui continuent cette tradition en utilisant leur pouvoir politique pour défendre les personnes placées aux marges de la société".

Sans trop m'avancer et sans scientificité vu l'anachronisme, je pense qu'aujourd'hui, Jane Vialle, cette femme à qui Paris décide de rendre hommage, serait qualifiée au choix d'identitaire, d'antiraciste, puisque c'est devenu une insulte, de décoloniale, d'indigéniste, autant de qualificatifs dont on affuble des femmes au travail si important que celui de Rokhaya DIALLO ou Assa TRAORÉ.

Je les cite elles, parce que la semaine dernière dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, à quelques mètres de l'endroit où nous sommes en train de dire notre reconnaissance à Jane Vialle, a été décerné, sous l'égide de la Maire

de Paris, un prix national à une personnalité. Je ne cite pas la personnalité. Ce n'est pas pour l'ignorer, c'est au contraire plutôt pour la protéger, et parce que ce n'est pas elle qui est en cause directement.

Pour expliquer pourquoi ce prix national de la laïcité allait être remis à cette personnalité, le dossier de presse de cette cérémonie avait adjoint une petite "bio" très courte dans laquelle figuraient quelques mots, et surtout ceci "Elle a dénoncé l'imposture des idéologies coloniales et imperfectionnelles, et s'est illustrée dans ses positions contre Assa TRAORÉ et Rokhaya DIALLO".

Cette dernière phrase est terrible. Il n'y avait presque rien d'autre dans la "bio", donc juste s'illustrer contre des femmes engagées, c'est mériter une médaille ?

Je ne dis pas que cette médaille ne devait pas être décernée. Je ne dis pas que l'on doit être d'accord avec Rokhaya DIALLO et Assa TRAORÉ, moi je le suis pleinement mais ce n'est pas le sujet. Ce qui est grave, c'est d'estimer que désormais, s'en prendre à deux femmes noires déjà tant exposées dans l'espace public, c'est mériter une médaille.

On peut être d'accord, on peut ne pas être d'accord, on peut poursuivre des combats différents dans la vie, mais je ne comprends pas comment la Maire de Paris peut, dans le même temps, célébrer le souvenir de Jane Vialle et se faire l'alliée de textes qui glorifient le fait de combattre des militantes, des journalistes, des femmes, dont pour l'une, Christiane TAUBIRA disait qu'elle était une chance pour la France.

Je prie Rokhaya DIALLO et Assa TRAORÉ d'accepter nos excuses, en tout cas les miennes à ce sujet. Je n'étais pas informée des motifs invoqués pour ce prix, sinon je serais intervenue. Je prie Jane Vialle aussi, dans son jardin du 18e, qui j'espère lui plaira, de nous aider à sortir des invectives, et de ne plus penser que celles-ci sont dignes de lauriers.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Madame PATRICE, vous avez la parole.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - L'objet de ce projet de délibération est donc le jardin Jane Vialle, la mairie du 18e arrondissement participe effectivement grandement à notre ambition de féminiser l'espace public.

Je veux remercier le maire, Eric LEJOINDRE, pour cette politique volontariste puisque, en effet, dans ce quartier du Nord de Paris, on a la rue Madeleine Rébérioux, le gymnase Wilma Rudolph, à l'Ouest des voies S.N.C.F. l'allée Lydia Becker, rue Eva Kotchever, rue Mado Maurin et le nouveau jardin…

Vous permettez que je…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Personne n'a interrompu personne, et donc Mme PATRICE, seule, très tranquillement et sereinement comme elle le fait, va continuer son propos. Ensuite, à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Ensuite, nous allons inaugurer bientôt le jardin Nusch Eluard avec Eric LEJOINDRE.

Et donc, effectivement, ce projet de dénomination continue cette politique de féminisation de l'espace public à Paris, et singulièrement dans le 18e arrondissement. Il est donc soumis à votre vote.

Il donne une identité à un magnifique espace de 6.000 mètres carrés, aménagé récemment et qui fait le bonheur des familles du quartier. Je ne vais pas reprendre le parcours de cette personnalité née en République du Congo, je veux juste rappeler qu'elle fut aussi élue sénatrice en 1947.

Elle a rencontré la sénatrice de Guadeloupe Eugénie Eboué-Tell, qui a une rue à Paris, dans votre arrondissement, je crois, Alice, dans le 12e arrondissement. Elles ont toutes deux œuvré pour l'égalité, contre le racisme. Elles ont été à l'origine de nombreuses initiatives parlementaires qui dénoncent les inégalités entre les habitants de la Métropole et ceux de l'Outre-Mer.

Je vous propose donc de voter pour ce jardin dans le 18e arrondissement, qui rendra hommage à cette grande personnalité de notre histoire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 89).

2021 DEVE 125 - Dénomination "square Edmée Chandon" attribuée au square situé 13, cité de Phalsbourg (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 125 : dénomination "square Edmée Chandon" attribuée au square situé 13, cité de Phalsbourg, dans le 11e arrondissement.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

J'avais déjà soutenu ce vœu pour donner à un espace vert du 11e arrondissement le nom d'Edmée Chandon. J'avoue à ma grande honte, même si les femmes sont formidables dans tous les domaines, que je ne connaissais pas Edmée Chandon avant de soutenir ce vœu.

Edmée Chandon est née en 1885, donc à une époque pas spécialement féministe. Elle était une des premières bachelières en sciences, licenciée en mathématiques et physique à la Sorbonne, reçue première au concours d'agrégation de mathématiques, de jeunes filles bien sûr, puisqu'il y avait deux concours à l'époque.

Elle entre comme stagiaire à l'Observatoire de Paris et travaille au service méridien où elle est chargée de la détermination quotidienne de l'heure. Elle est nommée aide-astronome en 1912, et devient la toute première femme astronome professionnelle française. Le journal "l'Aurore", de Clémenceau à l'époque, annonce cette nomination en première page comme une nouvelle victoire féministe.

En 1914, elle représente l'Observatoire de Paris à la fête du soleil organisée par la Société astronomique de France à la Tour Eiffel.

Mobilisée pendant la Première Guerre mondiale, elle est employée à calculer les trajectoires des projectiles d'artillerie. Elle améliore en 1916 la détermination de la latitude de l'Observatoire de Paris à partir de l'observation d'étoiles avec un nouvel outil, l'astrolabe à prisme de Claude et Driencourt. En 1919, elle est admise à la Société mathématique de France.

Dans les années 1920, ses travaux portent sur la mesure des étoiles doubles. Elle est nommée astronome adjoint en 1924. En 1930, elle obtient le grade de docteur ès sciences mathématiques. Elle est la première femme à soutenir une thèse d'Etat en sciences mathématiques intitulée "recherches sur les marées de la mer rouge et du golfe de Suez".

En 1935, elle produit avec André Gougenheim, un ouvrage bilingue, français/anglais, traitant notamment des astrolabes à prisme. Cet ouvrage fera autorité pendant 25 ans.

Malheureusement pour elle, arrivent la Deuxième Guerre mondiale, l'occupation allemande à Paris, la collaboration et l'Etat français du Maréchal Pétain. Le gouvernement de Vichy édicte une loi sur le travail féminin. Elle doit donc prendre sa retraite. Même si le directeur de l'Observatoire parvient à la réintégrer et la propose avec trois autres candidats pour un poste d'astronome titulaire à l'Observatoire de Paris, ce sera sans succès, car évidemment, le choix se portera sur un homme.

A une époque où la possibilité pour une femme de faire des études et une carrière scientifique reconnue relevait de la prouesse, Edmée Chandon est une pionnière : première femme astronome professionnelle en poste en France ; première Française obtenant un doctorant ès sciences mathématiques en 1930. Par son intelligence, son travail et sa rigueur, elle a ouvert la voie aux femmes dans la recherche et les métiers scientifiques.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Dominique, pour votre inscription sur ce projet fait en concertation avec la mairie du 11e arrondissement, adopté à la Commission de dénomination du 9 juin dernier.

Ce projet fait suite à un vœu voté au Conseil de Paris et à la mairie du 11e arrondissement pour cet hommage. Il s'agit d'un charmant jardin situé entre le boulevard Voltaire et la rue Léon-Frot.

Ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY se réjouira, il me semble, également que l'on rende hommage à cette grande scientifique que fut Edmée Chandon, reçue première au concours d'agrégation de mathématiques de jeunes filles en 1908. Elle entre la même année à l'Observatoire de Paris et deviendra la première femme astronaute professionnelle française. Elle a ouvert la voie ainsi aux femmes dans la recherche et les métiers scientifiques.

C'est donc une de ces femmes pionnières que je souhaite mettre en valeur. Ce jardin s'intégrera, je l'espère, avec bonheur dans le parcours des femmes pionnières que je mets en place et sur lequel nous travaillons avec toutes les mairies d'arrondissement et des représentants de chaque groupe politique de ce Conseil de Paris.

Je vous propose donc de voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 125.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 125).

2021 DJS 99 - Attribution de la dénomination "Ruth Bader Ginsburg" au Centre Paris Anim' Les Halles Le Marais, situé au 6/8, place Carrée (1er).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 99 : attribution de la dénomination "Ruth Bader Ginsburg" au centre Paris Anim' Les Halles Le Marais dans le 1er arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, puis à Gauthier CARON-THIBAULT.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le centre de Paris Anim' des Halles portera le nom de "Ruth Bader Ginsburg". Quel plus bel endroit que le Marais, quartier emblématique de lutte LBGTQI+, pour rendre hommage à cette figure emblématique, qui a combattu toute sa vie les discriminations et pour les droits des femmes.

Joan Ruth Bader Ginsburg est née en 1933 dans une famille juive à Brooklyn. Elle est la deuxième femme à avoir été nommée à la Cour suprême des Etats-Unis, la plus haute juridiction fédérale où elle a siégé de 1993 à sa mort en 2020. Elle fit partie des premières femmes à intégrer Harvard en 1956. Elle a dû se battre pour exister légitimement en tant que femme dans le milieu des études supérieures très masculin de l'époque.

Les discriminations sexuelles qu'elle a subies pendant ses études ont largement motivé son engagement.

Illustrée par l'affaire Reed contre Reed en 1971, elle a fait reconnaître qu'il n'y a aucune raison valable qu'une loi favorise la nomination d'un père plus qu'une mère comme administrateur des biens d'un enfant décédé.

Elle a réussi à convaincre la Cour qu'à l'instar de la lutte contre les discriminations raciales, les juges devraient appliquer le 14e amendement de la constitution américaine aux discriminations fondées sur le genre.

Elle a fait le choix de partager et transmettre ses idées aux jeunes et est devenue en parallèle de sa carrière de juriste, professeur à l'Université de Columbia.

Les centres Paris Anim' sont des lieux de convivialité, vecteurs de lien social. Les équipes d'animation y organisent régulièrement des temps de débat et des conférences qui permettent ensuite aux usagers d'échanger sur des thèmes structurant notre société. Les Parisiens sont particulièrement attirés par le centre des Halles pour son emplacement central et l'attractivité du quartier. La structure dispose d'une salle de spectacles, d'une bibliothèque particulièrement riche, d'une cuisine pour accueillir des ateliers culinaires.

Bref, cette dénomination permettra sans aucun doute de faire connaître cette femme au parcours de vie impressionnant auprès de nombreux Parisiens qui fréquentent le centre en quête de rencontres.

Nous espérons que ce centre pourra accueillir une exposition qui lui sera dédiée et aux combats qu'elle a menés tout au long de sa vie, afin d'inspirer à son tour les jeunes Parisiennes et Parisiens qui réfléchissent et agissent à leur échelle en faveur d'une société plus égalitaire et moins discriminante.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAULT.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de la préparation de ce projet de délibération avec Laurence PATRICE, nous avons eu l'occasion de visiter le centre d'animation Paris Les Halles, non pas que je ne le connaissais pas, mais cette visite était l'occasion de le présenter à Jane GINSBURG, la fille de Ruth Bader Ginsburg, une francophile parfaite puisqu'elle a même habité en France et nous a rejoints au centre en parlant un français parfait, et un roman français à la main.

A l'occasion de cette visite, nous avons pu découvrir le travail structurel très important sur l'égalité femmes-hommes fait par le gestionnaire du lieu, "Actisce", notamment en lien avec des associations locales. Je citerai des ateliers de self-défense avec l'association "Stop harcèlement de rue", des actions de sensibilisation sur les violences faites aux femmes avec l'association "En parler", ou encore des actions de reconstruction après des cancers féminins avec des associations comme "Rosa Mouv".

Cette année également, un gros travail a été fait sur les sciences et les femmes pour dénoncer les problématiques d'accès que notre société et nos habitudes créent. Pour cela, une exposition autour de portraits de femmes scientifiques a été faite avec le Patronage laïque. Peut-être qu'une prochaine fois, Edmée Chandon pourra rejoindre les femmes scientifiques présentées dans cette exposition.

Un événement de "gaming" autour de la place des femmes dans l'économie numérique des jeux vidéo avec "Women in game" a été organisé, ainsi qu'une rencontre sur la place des filles dans les filières scientifiques avec l'association "Femmes et sciences", pour justement donner envie aux jeunes filles de rejoindre dans leurs études ces filières scientifiques.

Avec Laurence, nous sommes sortis de cette visite avec la satisfaction de ne pas avoir choisi ce lieu par hasard pour honorer Ruth Bader Ginsburg. Nous en sommes également sortis avec l'accord de sa fille, qui examine chaque demande de nomination avec une grande attention.

J'aimerais également profiter de ce projet de délibération pour répondre à celles et ceux, car il y en a eu, qui nous ont reproché que notre hommage s'adresse à une Américaine, à une étrangère, comme si nous n'honorions aucune Française, aucun Français dans nos choix.

Ce Conseil de Paris montre encore la diversité des nationalités des personnes que Paris honore.

Oui, nous assumons ce choix de Ruth Bader Ginsburg, comme nous assumons les choix de Harvey Milk et Marc Ashton, militants contre l'homophobie, d'Helen Keller, militante contre le validisme, Maggy Kuhn, contre l'agisme, Elie Wiesel, contre l'antisémitisme, ou Nelson Mandela, contre le racisme. Ils et elles ont tous et toutes donné leur nom à des lieux de Paris, plus chauvinement à des lieux de Paris Centre, et nous en sommes fiers, car honorer à Paris celles et ceux qui se sont battus contre les discriminations en France, en Europe, ou dans le monde, c'est montrer que ces valeurs sont universelles et partout non négociables.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Raphaëlle et cher Gauthier.

Je n'ajouterai que peu de choses puisque, effectivement, ce projet, ce travail a été tout à fait exemplaire de l'étroite relation que nous essayons d'avoir avec chaque famille, pour que vraiment l'hommage que nous rendons à une personnalité soit vraiment en cohérence avec ce que cette personnalité fut.

Nous avons effectivement, lors de cette visite avec Jane Ginsburg, vu la grande attention qu'elle portait. Elle voulait s'enquérir des activités proposées dans ce centre des Halles et de l'accessibilité du site, rencontrer les équipes et rencontrer les jeunes enfants qui s'y trouvaient.

Je voulais juste ajouter que ce projet a été évidemment co-porté avec ma collègue Hélène BIDARD, en charge de la jeunesse. Avec elle, nous travaillons à ce que certains centres Paris Anim' puissent justement avoir un nom, une identité assez exemplaire pour un peu éclairer les jeunes générations qui le fréquentent.

Je l'ajouterai effectivement, Ruth Bader Ginsburg est une Américaine, mais Paris est fier d'honorer la mémoire de cette immense femme qui a œuvré dans la lutte pour l'égalité des femmes, des hommes, le combat contre les discriminations raciales, ainsi que pour les droits civiques de toutes et tous.

C'était une grande progressiste dont les combats, j'en suis certaine, seront des sources d'inspiration pour les jeunes usagers du centre Paris Anim' des Halles.

Merci beaucoup de votre vote.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 99).

2021 DU 114 - Dénomination place Lili et Nadia Boulanger (9e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 114 : dénomination de la place Lili et Nadia Boulanger.

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chère Laurence PATRICE, merci pour ce projet de délibération. Il s'agit, avec celui-ci, de nous prononcer sur la dénomination de la place Lili et Nadia Boulanger, située à l'intersection des rues Ballu et de Vintimille dans le 9e arrondissement. C'est important pour Mme la Maire Delphine BÜRKLI et pour moi-même.

Par arrêté préfectoral du 5 mai 1970, en effet, à l'époque c'était la Préfecture qui donnait les noms à des rues et à des places, cette place avait déjà la dénomination "place Lili Boulanger" pour rendre hommage à cette artiste décédée en 1918 à l'âge de 24 ans. Lili était en effet la première femme à remporter le grand prix de Rome à seulement 19 ans, avec sa cantate "Faust et Hélène".

Aujourd'hui, avec ce projet de délibération que vous nous proposez, Madame la Maire, chère Laurence, il s'agit aussi de rendre hommage à sa sœur, Nadia, pédagogue et chef d'orchestre décédée le 22 octobre 1979, à Paris dans le 9e arrondissement, et de joindre ainsi son nom à celui de sa sœur.

Dans l'exposé des motifs, nous avons une description de l'immense carrière de Nadia Boulanger, professeur au collège américain de Fontainebleau dès 1921, qu'elle dirigera à la fin des années 1940 jusqu'à sa mort. Elle enseignera aussi à l'Ecole normale de musique ainsi qu'au Conservatoire national de musique de Paris.

Plus de 1.000 musiciens, compositeurs ou interprètes du monde, certains très célèbres, seront d'ailleurs ses élèves. Les noms sont nombreux dans l'exposé des motifs, mais permettez-moi de citer Quincy JONES, Léonard Bernstein, Michel Legrand, Vladimir COSMA, ou encore Astor Piazzolla. Cette femme dirigera également les orchestres de Boston et de New York.

Nous savons avec cette description et en lisant son histoire, que Nadia Boulanger était une femme d'exception. La République française avait reconnu ses mérites. En 1966, le Ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, André Malraux, l'avait promue au grade de Commandeur des arts et lettres. Tout le monde n'a pas ce privilège d'avoir eu une telle distinction par un tel grand monsieur des arts et de la culture.

En 1977, le Président Giscard d'Estaing avait élevé Nadia Boulanger à la dignité de Grand officier de la Légion d'honneur, là aussi une distinction particulièrement importante.

On l'a bien compris, comme Lili, Nadia Boulanger était une femme d'exception du 9e arrondissement et de Paris. Pour toutes ces raisons, et parce que ce projet de délibération vient à point nommé, je vous informe, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE, que notre groupe votera ce projet de délibération avec beaucoup d'enthousiasme.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Alexis. Merci pour votre enthousiasme et pour celui de Delphine BÜRKLI.

Je n'ajouterai que peu de choses. Effectivement, c'est un travail de mémoire, mais c'est en l'occurrence un travail de justice et de réparation, puisqu'on pensait souvent que la place portait déjà les deux noms. Ce n'est que réparation. On a déjà travaillé comme cela dans la nomenclature parisienne et notre Assemblée l'a fait précédemment pour deux autres sœurs illustres que sont Jeanne et Paulette Nardal. Egalement, un peu plus récemment aussi, la rue Caroline et Williams Herschel, donc ce n'est que justice.

Je vous invite aussi, toutes et tous, à voter ce beau projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 114).

2021 DU 117 - Dénomination promenade Cécile Chaminade (8e et 17e).

2021 DU 118 - Dénomination promenade Aristides de Sousa Mendes (8e et 17e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les projets de délibération DU 117 et DU 118, qui concernent la dénomination de la promenade Cécile Chaminade, puis la dénomination de la promenade Aristides de Sousa Mendes. Je vais proposer, car je crois que c'était calé ainsi, à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS d'avoir une intervention conjointe sur les deux projets de délibération.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'intervention portera donc sur les deux projets de délibération DU 117 et DU 118, étant donné leur objet similaire.

La Commission de dénomination des voies et des hommages publics, à laquelle appartient Jeanne d'HAUTESERRE, a défini, lors de sa séance du 9 juin dernier, les modalités d'hommage à Cécile Chaminade et Aristides de Sousa Mendes, conformément aux souhaits exprimés par le Conseil de Paris.

Cécile Chaminade, née en 1857 dans le 17e arrondissement à Paris, est une compositrice, pianiste et musicienne qui s'est produite notamment à la salle Pleyel. Un de ses maîtres était Camille Saint-Saëns, auquel le 8e arrondissement rend hommage tout au long de cette année, dans le cadre du centenaire de sa disparition.

Quand la guerre éclate, à 57 ans, Cécile Chaminade accepte de prendre la direction d'un hôpital londonien abandonnant complètement la musique. Elle restera à jamais la première femme musicienne à recevoir la Légion d'honneur avec le grade de chevalier.

Aristides de Sousa Mendes est un diplomate portugais honoré du titre de juste parmi les justes. Il a délivré depuis le consulat général de Bordeaux, où il avait été nommé et contre les ordres du dictateur Salazar, plusieurs dizaines de milliers de visas à des réfugiés fuyant l'avancée des troupes nazies sur le territoire français, et notamment des Juifs, plus de 30.000.

Simone Veil avait reconnu son action et citait : "je souhaite qu'à travers son exemple, chacun puisse réfléchir aux responsabilités toutes particulières qui incombent aux serviteurs de l'Etat, aux conséquences parfois décisives que peuvent avoir leurs actes, à la liberté qu'ils peuvent toujours saisir malgré leur devoir d'obéissance quand, du plus profond de leur conscience, ils perçoivent la nécessité de dire non".

Ainsi, la promenade située au centre du boulevard des Batignolles sera dénommée Cécile Chaminade, entre la place de Clichy et la rue Darcet. Celle située entre la place Prosper Goubaux et la rue Andrieux aura la dénomination Aristides de Sousa Mendes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais proposer à mes deux collègues, Laurence PATRICE et Hermano SANCHES RUIVO, de se partager le temps de réponse à votre intervention, Madame.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues.

Effectivement, les femmes musiciennes sont donc à l'honneur de ce Conseil de Paris. Après Lili et Nadia Boulanger, nous vous proposons de rendre hommage à Cécile Chaminade, grande compositrice et pianiste.

C'est une emprise tout à fait symbolique, car Cécile Chaminade est née dans l'ancien village des Batignolles, qui sera plus tard annexé à Paris. C'est une artiste célèbre que nous honorons donc aujourd'hui, qui a enthousiasmé le public, cela a été dit, de la salle Pleyel à ses tournées européennes et américaines.

Elle a reçu la Légion d'honneur en 1913. C'est également une femme qui, pendant la Grande Guerre, a abandonné sa carrière musicale pour diriger un hôpital, donc une femme tout à fait exemplaire qui repose aujourd'hui au cimetière de Passy où se recueillent ses admirateurs.

Je vous proposerai de voter favorablement pour ce projet de délibération, comme c'est le cas pour celui consacrée à Aristides de Sousa Mendes, diplomate portugais. Je vais pour ce faire donner la parole à mon collègue Hermano, qui vous en dira plus, puisque c'est une grande personnalité résistante, Juste parmi les Nations. Il lui a déjà été rendu un grand hommage au Portugal tout récemment.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour compléter, Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - Merci, chère collègue.

Laurence, tu as déjà beaucoup dit. Je ne serai pas beaucoup plus long.

Aristides de Sousa Mendes est enfin connu et reconnu. Il a fallu beaucoup d'années. Je serais injuste si je ne rappelais pas de Simone Veil à Jean Daniel, en passant par Irène Pimentel, Manuel Dias ou Jean Lacouture, tous ceux qui, ces dernières années, avant d'arriver à ce travail mené par la Maire de Paris, par toi, chère Laurence, et avec quelques-unes des propositions que beaucoup ont pu formuler et que j'ai formulées avec beaucoup de joie, oui, Aristides de Sousa Mendes est enfin un héros parisien. Il était déjà un grand Européen et un héros portugais.

Pourquoi je dis un héros parisien ? Parce que finalement, ce Consul du Portugal à Bordeaux, a permis à des anonymes comme à des gens célèbres de fuir une réalité tragique. Parmi ceux-là, je me permets de le mettre en avant ici, le Général Leclerc qui, pour rejoindre le général de Gaulle, passe par le Portugal grâce à un des visas délivrés par Aristide de Sousa Mendes. Il deviendra ainsi, pour nous tous, pour l'éternité, le grand libérateur de Paris.

Tu l'as dit et avec fort justesse et, Madame, merci de l'avoir également précisé, il illustre jusqu'au tragique, le devoir de résistance et parfois de désobéissance. Simone Veil l'avait très clairement indiqué, femme merveilleuse et exemplaire par ailleurs.

Je ne peux que conclure en disant que grâce à nous tous, grâce à ce vote, cette réhabilitation de la mémoire passe aussi par la Ville de Paris. Il était temps, diront certains, mais nous faisons notre travail. Ainsi, elle sera entendue par des milliers de nos compatriotes qui sans lui n'auraient pas été sauvés et ne seraient pas là.

Elle résonnera aussi partout en Europe, évidemment, au Portugal. Le 19 octobre dernier, Aristide de Sousa Mendes rentrait au Panthéon national. Je crois que nous sommes enfin tous réunis, cette grande famille européenne, autour d'une personnalité aussi conséquente. Je ne peux que dire "obrigado".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 117.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 117).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 118.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 118).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nomination des écoles maternelles et élémentaires publiques parisiennes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 114 est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Hubert Germain (1920-2021).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à "Hubert Germain".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n°s 115, 116 et 116 bis relatifs à une dénomination en hommage à Hubert Germain qui, comme chacun sait, vient de nous quitter.

La parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Lors de notre dernière séance, le 13e arrondissement a présenté un vœu afin que la Ville honore la mémoire de Claude Lalet, qui figurait parmi les 27 fusillés de Châteaubriant, alors qu'il n'avait que 21 ans.

Aujourd'hui, c'est à Hubert Germain que nous souhaitons que la Ville rende hommage. Quoi de commun entre ces deux hommes, tous les deux nés en 1920, entre Claude Lalet, qui aura à peine vécu, et Hubert Germain, qui se sera éteint près de 80 ans jour pour jour après le jeune étudiant, au terme d'une longue vie bien remplie où il aura été maire, député et ministre ?

Quoi de commun entre le communiste et le gaulliste, outre le lien avec le 13e arrondissement, où le premier vivait et dont le second a été longtemps l'élu ?

Ils avaient en commun tout simplement la volonté de dire non. Celle de refuser l'occupation. Celle de refuser l'humiliation de la patrie. Celle de rejeter l'esprit de collaboration et les compromissions.

Que serions-nous si de tels hommes ne s'étaient pas levés ? C'est la question que posait le Président de la République lors des hommages du 11 novembre. J'ajouterai la question : où irons-nous si nous les oublions, si nous ne rappelons pas aux jeunes générations qui étaient ces hommes, quels ont été leurs choix ? Des choix qui pour l'un d'eux ont conduit jusqu'au sacrifice suprême.

Avec Hubert Germain, dont les faits de guerre sont désormais connus de tous, c'est le dernier des 1.038 compagnons de la Libération qui disparaît. Avec Hubert Germain, c'est le temps des acteurs et des témoins directs de cette époque qui s'achève. Certains l'ont bien compris et tentent de réécrire l'histoire à leur convenance, au gré de

leurs ambitions. Des propos, qui hier encore auraient été taxés de révisionnistes, semblent dorénavant, pour certains, propices à assurer un destin national.

Mes chers collègues, nous sommes élus de Paris, la capitale de notre pays, ville qui s'est soulevée contre la barbarie et qui a elle aussi été élevée au rang de Compagnon de la Libération. Cet héritage nous oblige. Il nous appartient plus qu'à d'autres de conserver la mémoire de ce qui a été.

Dénoncer clairement que souhaiter la victoire de l'Allemagne, pour reprendre les paroles de Pierre Laval, ou appeler à la poursuite du combat comme le fit le général le Gaulle en juin 1940, ce ne sont pas les mêmes choses.

Engager volontairement et résolument la France dans la collaboration avec le régime nazi ou résister à l'occupant, ce ne sont pas les mêmes choses.

C'est pourquoi nous devons célébrer sans réserve celles et ceux qui en ces heures les plus sombres de notre histoire, ont fait le choix de l'honneur, du courage, de la justice et de la dignité.

Je vous en remercie.

(M. Jacques GALVANI, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la conseillère.

Je donne la parole à René-François BERNARD, du groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un honneur de porter ici le vœu de notre arrondissement, au nom de Mme la Maire du 7e arrondissement, présidente de notre groupe.

Hubert Germain était le dernier Compagnon de la Libération. Il est mort le 12 octobre 2021 à l'âge de 101 ans. Par son engagement et son courage, ce fils de général est devenu celui de l'histoire. Son engagement dans le combat a honoré la France.

Dès le 24 juin 1940, à l'âge de 20 ans, il s'engage au sein de la France libre et décide de s'embarquer pour la Grande-Bretagne avec trois de ses camarades à destination de Liverpool. Il prend part aux principales campagnes militaires contre le camp de l'Axe. Il combat d'abord en Syrie en 1941, puis foule le sable de la Libye en 1942, avant de poursuivre le combat en Tunisie, en Italie, lors des batailles de Bir Hakeim et Monte Cassino à l'occasion desquelles il s'illustre.

Aux heures les plus décisives de notre histoire, Hubert Germain répondit présent. En 1944, il participe au débarquement de Provence et au combat de la première armée française qui remonte la vallée du Rhône vers l'Allemagne.

La force de ses convictions et l'exigence de son attachement à la démocratie l'amènent par la suite à poursuivre son engagement au service de l'intérêt général en qualité d'élu local, de député et de ministre. On se rappelle encore dans cette administration historique le Ministre débonnaire des P.T.T. qui la portait.

L'histoire d'Hubert Germain est intimement liée au 7e arrondissement. Il en fut l'éminent résident place du Palais Bourbon, qu'il a quittée pour l'institution des Invalides, dont il fut pensionnaire jusqu'à la fin de ses jours. Il porte la mémoire héroïque des défenseurs de la liberté, de ceux qui, au nom d'une certaine idée de la France, se sont battus pour que triomphent les valeurs de la Résistance.

La Nation lui a rendu un hommage solennel aux Invalides, puis le 11 novembre comme l'a rappelé notre collègue.

"Il faut aujourd'hui, en France, des braises ardentes" disait-il. Ainsi, pour que les enfants de France puissent continuer à les ranimer, nous vous appelons, chers collègues, à voter ce vœu qui donne le nom de "Hubert Germain, Compagnon de la Libération", à la contre-allée du boulevard des Invalides située le long de l'Hôtel national et de l'Institution, entre la rue de Grenelle et la rue de Tourville.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le conseiller.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE, pour deux minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, chers collègues.

Comme en pareil cas, lorsqu'un vœu est déposé sur le même sujet, je préfère avoir la sagesse de déposer un vœu de l'Exécutif. Vous avez pu en prendre connaissance durant la séance. Je vous propose donc de ne pas le relire, puisque nos deux collègues ont largement évoqué la grande personnalité d'Hubert Germain.

Il est certain que c'était le dernier Compagnon de la Libération. L'hommage de la nation lui a été rendu en ce 11 novembre. En même temps, c'était aussi, en plus d'être le dernier compagnon, un grand parisien, puisque M. Hubert Germain est effectivement né à Paris dans le 16e arrondissement, et qu'il a été dans sa vie politique un ministre et un député précédemment du 13e arrondissement. Et puis, évidemment, il est mort dans le 7e arrondissement.

Je vous propose que nous agissions avec sagesse, et donc au nom de l'Exécutif, j'émets le vœu que la Commission des nominations des voies, des places, espaces verts et équipements que j'ai l'honneur de présider, étudie très précisément les différentes possibilités, en lien évidemment avec la famille d'Hubert Germain comme il se doit, en lien également avec l'Ordre de la Libération pour que Paris honore donc Hubert Germain posément, que nous trouvions le meilleur emplacement possible.

Voilà le vœu que je vous propose en substitution, si je puis dire, des deux vœux du 13e et du 7e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - L'Exécutif a donc déposé un vœu n° 116 bis. Le vœu n° 115 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit de l'Exécutif ?

J'ai cru comprendre que oui.

Mme Johanne KOUASSI. - Exactement.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Le vœu n° 116 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

M. René-François BERNARD. - Oui également.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 116 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 361).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un hommage en l'honneur d'Yves Montand et de Simone Signoret.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Le vœu n° 117 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage au marquis Martian de Bernardy de Sigoyer.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 118 relatif à la dénomination en hommage au marquis Martian de Bernardy de Sigoyer.

La parole est à M. Aurélien VÉRON pour Changer Paris, pour deux minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la nuit du 24 mai 1871, le Louvre échappa aux fuséens de la Commune, également appelés pétroleuses et pétroleurs.

D'illustres bâtiments n'eurent pas cette chance et disparurent dans les flammes au cours de la fameuse semaine sanglante. Ainsi, furent réduits en cendres le palais des Tuileries voisin, résidence jadis royale et impériale, la Cour des comptes, le Ministère des Finances, pour détruire les grands livres des impôts, qui hélas ne disparaissent jamais, la Légion d'honneur, le Palais royal, la manufacture des Gobelins, la Préfecture de police et l'ancien Hôtel de Ville.

Le Louvre, lui, survécut heureusement à cette folie incendiaire. Il ne s'agit pas de rouvrir le débat sur cette période qui s'ouvrit sur une révolution pleine d'espoir avec de l'utopie, c'est vrai, après une cuisante défaite contre la Prusse, pour finir en tragédie et dans le sang.

Mais pour clore les 150 ans que nous avons commémorés cette année, je vous propose d'honorer la mémoire d'un homme qui, de sa propre initiative et au péril de sa vie, a permis de sauver ce joyau du patrimoine français.

A 46 ans, Martian Bernardy de Sigoyer était commandant du 26e bataillon de chasseurs à pied en mai 1871. Il avait déjà une longue expérience acquise en Afrique et en Crimée et était décoré de la croix de la Légion d'honneur. Devant l'urgence de la situation de cette nuit de mai 1871, il mit en œuvre les moyens à sa disposition pour creuser une tranchée entre les Tuileries et le Louvre et repousser les assaillants du Louvre, combattre le feu et sauver le Louvre attenant, en attendant l'arrivée des sapeurs de Paris bien connus.

Sans son intervention providentielle, le Louvre et ses inestimables collections auraient été réduits en cendres, car seuls 297 chefs-d'œuvre avaient été mis à l'abri à Brest à l'époque. Imaginez si la gigantesque collection d'oeuvres exceptionnelles avait disparu dans les flammes.

Malheureusement, le commandant n'a pas vécu assez longtemps pour être remercié à la hauteur de cette action. Il mourut deux jours après son acte de bravoure dans les combats de la Commune.

L'établissement public conserve toujours un buste et une plaque commémorative à la mémoire de Martian Bernardy de Sigoyer. Depuis 150 ans, Paris conserve une dette éternelle envers ce héros qui a sauvé le plus grand musée au monde, le plus grand musée de France, qui continue à faire rayonner notre pays dans le monde.

Il me semble que la Ville de Paris s'honorerait d'attribuer la dénomination Martian Bernardy de Sigoyer à un lieu proche du Louvre.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Aurélien VÉRON.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Effectivement, comme vous l'expliquez, nous devons sans doute d'avoir sauvé les collections du Louvre à M. Martian de Bernardy de Sigoyer, qui n'était pas marquis d'ailleurs comme écrit dans votre vœu, je crois. Ce n'était pas le cas, nos historiens l'ont vérifié.

Comme vous le signalez, il y a déjà un hommage. En règle générale, on essaie que les hommages aient un sens et soient au bon endroit. Il me semble que la plaque commémorative située en toute logique au cœur du Musée du Louvre au rez-de-chaussée de l'aile Denon, à proximité de la galerie Delarue, est le meilleur moyen de rendre hommage à cette personnalité.

Comme la Commission des dénominations préconise de ne pas multiplier les hommages, je vous demanderai, pour cette raison, de retirer votre vœu. Sinon, je serai au regret de lui donner un avis défavorable.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Le vœu n° 118 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

M. Aurélien VÉRON. - Il y a une petite plaque commémorative au Louvre sur un buste mobile, je pense qu'il mérite mieux que cela. Je maintiens donc mon vœu.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 118 est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inventaire des plaques commémoratives de Paris.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 119 relatif à l'inventaire des plaques commémoratives de Paris.

La parole est à René-François BERNARD du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, je reprends la parole pour soutenir le vœu porté par Anne BIRABEN, qui a dû quitter ce Conseil pour des circonstances familiales graves.

Dans leur diversité, les plaques commémoratives retracent toutes sortes d'histoires, de l'histoire combattante à celle d'un quartier, d'un grand nom ou d'une personnalité depuis longtemps oubliée par la grande histoire.

Chaque Conseil de Paris, nous votons ainsi un hommage à plusieurs de ces histoires. Elles contribuent toutes à l'identité de Paris. Les Parisiens s'y intéressent et de belles initiatives citoyennes peuvent naître à partir de ces fragments de mémoire à la portée de tous.

Je pense, par exemple, à un projet de longue haleine mené par un graphiste, Philippe APELOIG, descendant d'une rescapée de la Shoah, qui a photographié des mois durant, des plaques commémoratives de la Seconde Guerre mondiale, sillonnant tout Paris, de ses hôpitaux à ses gares, en passant par ses écoles. Il les a rassemblées dans un très beau livre paru en 2018 "Enfants de Paris".

Aux dernières journées du patrimoine, ces plaques ont été projetées sur le Panthéon, dans le cadre d'une installation particulièrement émouvante dénommée "Ces murs qui nous font signe".

Des plaques commémoratives de 1939-45 sont aujourd'hui recensées sur le site d'"open data" de la Ville. Il est dommage, en revanche, que les très nombreuses autres plaques n'aient pas encore fait l'objet d'un recensement ou d'une cartographie disponible en "open data".

Alors que les questions de mémoire suscitent divers projets d'intérêt public, tels que la reconnaissance dans l'espace public de l'importance des femmes qui ont fait Paris, l'absence d'une telle ressource est regrettable. Les historiens et associations mémorielles pourraient voir leur travail facilité. Les simples curieux ou passionnés de Paris pourraient y trouver un intérêt documentaire.

Monsieur le Maire, le groupe Changer Paris vous demande donc d'initier ce travail d'inventaire et de cartographie de l'ensemble des plaques commémoratives à Paris, et éventuellement lance un appel à contributions pour la phase de recensement, afin d'intéresser les Parisiens à la présence précieuse de ces traces du passé.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le conseiller.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, chers collègues, je vais vous rassurer tout de suite, parce qu'un travail de recensement, d'inventaire, de cartographie des plaques commémoratives est déjà en cours depuis un certain temps, avant même que je sois en charge de cette délégation.

C'est un chantier extrêmement long, qui a été initié par la direction des affaires culturelles, en lien avec le comité d'histoire de la Ville de Paris. Comme vous l'imaginez, cela ne peut se faire qu'au long cours. Il y a une grande diversité de plaques géographiquement, mais aussi dans leur matérialité. Leur nombre n'est pas aussi proportionnel suivant la superficie de l'arrondissement. On compte plus de 2.700 plaques. Comme vous voyez le temps que je passe à vous répondre à toutes et tous, cela augmente quasiment chaque mois.

Nous sommes en train d'y travailler, de trouver la meilleure façon de présenter cela au public pour le rendre accessible, à la fois utile et ludique pour permettre aux Parisiens de s'en emparer.

En ce sens, vous demandiez aussi un éventuel appel aux Parisiens. Comme nous avons tous les éléments, cela ne me semble pas nécessaire. Je vous rassure donc, ce travail est en cours. Je ne manquerai pas de vous en donner des nouvelles et de donner des nouvelles à Mme Anne BIRABEN notamment.

Ce sera une demande de retrait, puisque votre demande n'a pas lieu d'être, je vous remercie. Sinon, mon avis sera défavorable.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu des explications données, le vœu n° 119 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame le Maire, de ces explications. Je retirerai le vœu en proposant peut-être que ces plaques portent un QR Code, qui permettrait de les identifier.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Très bien, je vous remercie.

Le vœu n° 119 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'adaptation de la dénomination rue et square Marietta Alboni.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 120 relatif à l'adaptation de la dénomination existante de la rue l'Alboni et du square Alboni.

La parole est à Mme Hanna SEBBAH, du groupe GIP.

M. Alexis GOVCIYAN. - Je vais essayer de remplacer Hanna SEBBAH, si vous voulez bien.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - De la remplacer peut-être pas, mais en tout cas de vous exprimer en son nom.

M. Alexis GOVCIYAN. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre collègue Hanna SEBBAH, conseillère de Paris du 16e arrondissement, vous prie de l'excuser, elle n'a pas pu terminer une réunion, et compte tenu de l'ordre du jour, elle m'a demandé si je pouvais lire son texte en son nom. C'est ce que je vais faire.

Ce vœu s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets de délibération votés dans cet hémicycle, visant à féminiser l'espace public parisien.

En effet, à Paris, seuls 12 % des rues, 2 % des stations de métro, 20 % des écoles, et 80 espaces verts sur 500 portent des noms de femmes. Aussi, nous sommes heureux lorsque des petits pas, mais très symboliques sont franchis, la rue marguerite de Rochechouart, la rue Juliette Récamier, la rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne, par exemple.

Aujourd'hui, avec ce vœu, il s'agit de la rue de l'Alboni et du square Alboni dans le 16e arrondissement de Paris. Cette rue et ce square font référence à Marietta Alboni, cantatrice italienne du XIXe siècle, considérée comme l'une des plus grandes contraltos de l'histoire de l'opéra et qui s'est produite dans toutes les grandes villes d'Europe.

Marietta Alboni s'est installée à Paris en 1847 et a joué dans tous les grands théâtres et aussi à l'Opéra de Paris.

A sa mort, Marietta Alboni, enterrée au cimetière du Père-Lachaise, légua également des sommes importantes à la Ville de Paris et à l'assistance publique.

Enfin, le square Alboni et la rue de l'Alboni sont aussi des lieux où une histoire particulière de Paris est aussi existante. Je souhaite à cet effet vous informer, Monsieur le Maire, chers collègues, que par exemple, la bibliothèque Nubar, de l'Union générale arménienne de bienfaisance, seule bibliothèque en dehors de l'Arménie qui contienne toute la littérature et tous les documents liés au génocide arménien, se trouve au 11, square Alboni.

Je suis donc heureux de présenter ce vœu au nom de Hanna SEBBAH.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Alexis GOVCIYAN. - Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce vœu, si vous êtes d'accord, bien sûr, et si Mme Laurence PATRICE est d'accord, je vous remercie.

Désolé pour le retard.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, cher Alexis.

Votre vœu, le vœu d'Hanna SEBBAH plus exactement, entre dans la volonté de notre Assemblée d'inscrire dans la nomenclature les prénoms des personnalités féminines sur les trop rares cas de rue qui rendent hommage à une femme. Cela a été le cas pour la rue Juliette Récamier dans le 7e arrondissement, le boulevard Marguerite de Rochechouart dans les 9e et 18e.

Je tiens à rappeler que le 16e arrondissement a été également pionnier en la matière dès 2019, avec l'avenue Anne-Eugénie Milleret-de-Brou, la rue Marceline Deshordes-Valmore, puis la rue Maria Brignole en 2020.

Evidemment, cela me semble une excellente idée. On vous tiendra informés de tout cela, puisque nous allons continuer à adapter ces noms de rue quand il y a lieu et vous l'aurez compris, je donne un avis tout à fait favorable à ce vœu.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 120 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. Je vous remercie. (2021, V. 362).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'une place Chavarche et Arpik Missakian.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 121 relatif à la création d'une place Chavarche et Arpik Missakian.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, je souhaiterais que nous rendions hommage à Paris à une femme de caractère, une femme courageuse, une femme d'exception, Arpik Missakian, que j'ai eu le bonheur de connaître dès le plus jeune âge.

Son père, M. Charvache Missakian, était le fondateur du quotidien arménien, Haratch. Il était reconnu et apprécié pour ses actions et son engagement citoyen, culturel et journalistique.

La Ville de Paris, en particulier notre arrondissement, avait décidé de la création de la place Chavarche Missakian face au square Montholon, sur l'emprise des voies qui la bordent, et cette place avait été inaugurée en 2007 par Bertrand DELANOË et par mon prédécesseur, M. Jacques BRAVO.

Le journal Haratch a été le seul quotidien en langue arménienne paru en France et en Europe occidentale dès 1925, l'année d'arrivée de Chavarche Missakian en France. A son décès en 1957, c'est sa fille, Arpik Missakian, qui a repris le flambeau pour pérenniser, poursuivre, transmettre le travail au service de l'identité culturelle arménienne.

Il faut aussi rappeler la place importante qu'occupait Mme Arpik Missakian auprès des décideurs politiques culturels, cultuels, et aussi des intellectuels, mais aussi auprès de tous nos concitoyens français d'origine arménienne, pour tout le travail qu'elle a réalisé, le travail d'engagement citoyen qui avait été reconnu par la République française qui, par décret du 7 mai 2007, l'avait promue au grade d'officier dans l'Ordre national du Mérite.

D'autre part et surtout, il nous faut insister sur l'intérêt réel que portait Mme Missakian à Paris, au 9e arrondissement bien sûr, compte tenu de l'histoire de notre territoire, de la présence et du rayonnement de l'identité arménienne sur notre territoire parisien.

Madame Arpik Missakian est décédée le 19 juin 2015. Elle a laissé un héritage intellectuel, moral conséquent qui mérite que son nom figure également sur la place qui porte le nom de son père. C'est le sens du vœu qui vous est soumis cet après-midi. Nous avons eu l'occasion, chère Laurence, d'échanger à ce propos. Il s'inscrit également dans l'action de mise en valeur des personnalités féminines dans notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Madame la conseillère.

La parole est à Laurence PATRICE, pour vous répondre, pour deux minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, nous avions déjà évoqué ensemble ce projet qui s'inscrit totalement dans la politique de féminisation. Surtout, comme vous l'avez dit, je ne vais pas rappeler le parcours de cette femme remarquable, mais effectivement, c'est une belle personnalité qui a su prendre les rênes, la suite du travail de son père. C'est une figure essentielle de la communauté arménienne de Paris, une très grande journaliste. Je ne peux qu'apporter un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 121 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2021, V. 363).

2021 DAC 56 - Subvention d'investissement (200.000 euros) et convention avec l'association "Théâtre Paris 14" (14e).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 56 : subvention d'investissement de 200.000 euros et convention avec l'association "Théâtre Paris 14" dans le 14e arrondissement donc.

La parole est à Mme Alice COFFIN, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Courte intervention sur ce projet de délibération que nous voterons, mais je voulais signaler que le Théâtre Paris 14 était un des rarissimes établissements théâtraux à avoir exprimé très officiellement, très publiquement, son soutien au mouvement #MeeToo théâtre dont nous avons beaucoup discuté lors du dernier Conseil.

J'en profite pour renouveler mon admiration à ce combat qui continue, et à remercier les directeurs du Théâtre Paris 14, Mathieu TOUZÉ et Edouard CHAPOT, qui ont très vite publié un communiqué pour, je cite : "soutenir toutes les personnes qui ont témoigné avec le #MeeToo théâtre. Ce mouvement nous amène à nous questionner sur nos devoirs et responsabilités en tant qu'institution", affirme la direction.

Face à cette vérité révélée, le Théâtre 14 a ouvert un espace de réflexion et d'échange avec l'ensemble de son équipe et de ses partenaires, pour améliorer sa capacité à écouter, protéger et accompagner. On ne peut qu'inciter l'ensemble des établissements culturels parisiens à suivre ce remarquable exemple.

Merci.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Madame la conseillère.

La parole est à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame COFFIN.

Je ne peux qu'aller dans votre sens, saluer à mon tour Mathieu TOUZÉ et Edouard CHAPOT, les directeurs du Théâtre 14, pour tout ce qu'ils font en matière de parité bien sûr, mais cela n'aurait aucun sens si cela ne s'inscrivait pas dans une démarche complètement artistique culturelle, de société. C'est précisément le sens de leur action.

Je pense pouvoir dire que Mélody TONOLLI et Carine PETIT s'associeraient à ces propos, nous aurons l'occasion d'y revenir. Ils ne sont pas les seuls. C'est tout le sens de l'accompagnement que nous portons aux côtés des lieux de spectacles vivants pour ce qui est de la présence des femmes à la direction de ces lieux, sur scène aussi, que d'accompagner, d'encourager et de continuer à ouvrir le champ des possibles.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement ce projet de délibération, bien sûr.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous avions compris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2021, DAC 56).

2021 DAC 57 - Avenant à la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple et subventions d'investissement (50.000 euros) à la Société publique locale du Carreau du Temple.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 57 : avenant à la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du Carreau du Temple, et subventions d'investissement de 50.000 euros à la Société publique locale du Carreau du Temple.

La parole est à Mme Corine FAUGERON du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Raphaëlle RÉMY-LELEU, en tant qu'administratrice du Carreau du Temple, suivant l'avis de la Commission de déontologie, se déporte pour la présentation de ce projet de délibération et ne participera pas au vote.

A l'issue d'une consultation locale pour la réhabilitation du marché couvert, lancée par la mairie du 3e arrondissement, le Carreau du Temple sera transformé en équipement polyvalent accueillant des activités sportives, culturelles, économiques et événementielles.

L'équipement, livré en 2014, se compose d'un auditorium de 250 places dans lequel se déroulent entre autres des séances de ciné-Carreau, ciné-club local, d'un espace modulable de 1.800 mètres carrés, d'un espace bar et de plusieurs salles destinées aux pratiques culturelles et sportives.

En 2018, un contrat de délégation de service public pour la gestion de l'exploitation du lieu est signé entre la Ville et la Société publique locale du Carreau du Temple. Ce contrat s'achèvera en 2024.

Contraint par la crise sanitaire, le Carreau du Temple ferme ses portes. Aussitôt, à l'initiative de la Ville et en coordination avec l'Etat, le Carreau du Temple met à disposition de l'association "Aurore", une partie de ses espaces pour y accueillir les familles les plus démunies tous les matins, du 24 mars au 30 juin 2020.

Lors du second confinement, avec la DASES et le C.A.S.-V.P., en lien avec la mission S.D.F. du Secrétariat général, un nouveau dispositif est mis en place pour accueillir la halte femmes du 12e arrondissement, qui accroît ainsi sa capacité d'accueil.

D'octobre 2020 au 30 avril 2021, de 9 heures à 19 heures, près de 130 femmes en grande précarité sociale et en situation d'errance ont pu bénéficier chaque jour d'un accueil et d'un accompagnement global. D'autres associations se joignent au projet.

Ainsi, un espace pour les enfants a été imaginé, en partenariat avec le Forum des images. La médiathèque Marguerite Audoux prête une sélection de livres. L'association "La fête des voisines" propose une permanence quotidienne de soins et de santé. "La Fabrique de la solidarité" et l'association "MaMaMa" fournissent aux mères isolées des vêtements chauds et des colis alimentaires et d'hygiène.

Dans le cadre du plan "Grand froid", les horaires ont été prolongés jusqu'à 1 heure du matin.

Au regard du bilan très positif de cette expérimentation, la Société publique locale du Carreau du Temple souhaite pouvoir reconduire, à l'avenir, l'accueil de structures du champ social. Il est prévu à l'issue de ce Conseil de Paris ou un peu plus tard, de pouvoir à nouveau accueillir la halte femmes du 12e arrondissement, de manière durable et dans des conditions satisfaisantes.

La halte sera alors ouverte tous les jours de 9 heures à 19 heures au niveau moins 1 de l'équipement. Elle se composera d'un espace de repos fermé, de 8 couchages, d'un espace de discussion, de convivialité et d'attente, d'un accès spécifique à des sanitaires et à un vestiaire avec douches, d'un espace de soins, et d'une buanderie. Trois box seront destinés aux travailleurs sociaux, un box sera réservé pour une permanence médicale, un autre pour des cours de français.

Tout cela permettra l'accueil simultané de 50 femmes. Il a été estimé que 70 femmes par jour pourraient bénéficier d'une prise en charge et d'un accompagnement par 6 travailleurs sociaux.

Pour ce faire, il est proposé de conclure un avenant entre la Ville et la Société publique locale du Carreau du Temple, afin de lui permettre de signer une convention d'occupation prévoyant un loyer avec l'association "Aurore", pour éviter à la Ville un coût supplémentaire de fonctionnement.

L'inscription de cette nouvelle activité complémentaire au service public délégué dans le contrat de D.S.P. permettra en outre, de renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'établissement et sa volonté de faire croiser et se rencontrer dans un même lieu, des publics différents autour d'un projet de démocratisation culturelle.

Il ne manque plus à ce projet que l'accueil de nuit, comme celui qui a existé à la mairie du 4e durant 20 ans, pendant la période de grand froid.

Je vous invite donc à voter cette subvention de 50.000 euros, qui se compose d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 20.000 euros relative à l'amélioration des conditions d'accueil et de circulation, d'une subvention de 30.000 euros de fonctionnement annuelle, afin de concrétiser ce nouveau volet d'activité au Carreau du Temple, qui proposera dorénavant des activités sportives, culturelles, économiques, événementielles, conjuguées avec une activité sociale qui lui manquait.

Merci pour votre vote.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Madame la conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame FAUGERON, vous avez très bien parlé de cette nouvelle étape dans la vie, déjà longue vous l'avez dit, du Carreau du Temple.

Effectivement, le Carreau du Temple est et restera un lieu de création, de diffusion culturelle extrêmement foisonnant, très impliqué. J'y pense parce que nous y étions ensemble avec Pierre RABADAN dans l'olympiade culturelle, à l'occasion du festival Jogging, mettant aussi en œuvre désormais un nouveau volet d'activités autour du champ social. Cela est rendu possible grâce à la collaboration avec l'association "Aurore", que je veux ici saluer, mais aussi et surtout grâce à Sandrina MARTINS et son équipe, formidable directrice du Carreau du Temple.

J'associe aussi à cette démarche Léa FILOCHE, qui au titre de l'action sociale s'y est aussi beaucoup impliquée. Et cela va sans dire, Ariel WEIL, maire de Paris Centre et président du conseil d'administration du Carreau du Temple.

Il me semble que nous avons là une très belle illustration de ce que peut être un lieu culturel aujourd'hui. Je le disais, lieu de création et de diffusion, mais aussi lieu modulable, élargissant ses activités et se mettant totalement au service des enjeux de société.

A tous ces titres, je souhaite vous proposer de voter favorablement ce projet de délibération. Et vous avez compris, je m'en réjouis ô combien.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Très bien.

Avant la mise aux voix du projet de délibération, je voudrais demander aux différentes personnes qui ont des conversations assez continues, si elles peuvent quitter l'hémicycle, ce sera plus simple pour les orateurs. Je vous remercie beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2021, DAC 57).

2021 DAC 62 - Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention avec l'association "La Maison de la Poésie" (Paris Centre).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 62 : subvention d'investissement de 150.000 euros et convention avec l'association "La Maison de la poésie" de Paris Centre.

La parole est au maire, M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

"L'empire des signes contre-attaque ; Triste sunlight des tropiques ; Crème et chat qui ment ; Moules Frites ; Légume des jours", Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez tous reconnu ces titres de Roland Barthes, de Claude Lévi-Strauss, de Dostoïevski, JM Falkner, et Boris Vian.

Vous les avez reconnus, à peu près, puisqu'ils ont subi une petite intervention, jubilatoire et poétique, celle des fameuses couvertures détournées de Clémentine MÉLOIS, si pérequienne, si oulipienne, dont la boîte à livres siège au cœur du très bel endroit du centre de Paris, la Maison de la poésie bien entendu.

D'ailleurs, pour marquer la fin des travaux qui viennent de s'y dérouler, avec son complice Victor POUCHET, Clémentine MÉLOIS a décoré à sa façon les toilettes de l'établissement. Je vous invite à visiter la Maison de la poésie et ses toilettes.

Bien sûr, oui, des travaux viennent de s'achever, non seulement à la Maison de la Poésie, mais aussi en réalité tout autour, dans le fameux passage Molière, et elle forme presque un cas d'école de la politique que nous aimons mener, une triple revitalisation, dans un passage à l'identité patrimoniale très forte, puisque c'est celle d'un passage parisien, cette curiosité architecturale si chère à Walter Benjamin, qui fait la richesse de Paris Centre, surtout de Paris Centre, pas uniquement, et qui est le berceau d'une institution culturelle phare, la Maison de la Poésie.

Maison installée en 1983 dans l'ancien théâtre Molière qui, lui, avait été créé en 1797 par Boursault-Malherbe, descendant de Boursault, auteur dramatique contemporain et rival de Molière. Le passage portait alors le nom du passage des nourrices. Mais, c'était il y a longtemps, à l'époque Paris se confondait presque avec Paris Centre.

Nous avons souhaité mettre en valeur cette spécificité urbanistique à travers une opération de réhabilitation, qui s'est appuyée sur un programme de logements sociaux d'une part, et de commerces culturels.

C'est un triple objectif, je disais presque un cas d'école de ce que nous aimons faire à la Ville. Un cas de revitalisation commerciale, avec un soutien aux commerces qui font la vie de leurs quartiers, qui ont souffert de la crise sanitaire et trouvent ici pleinement leur place dans ce passage à réhabiliter, avec un partenariat avec le groupement d'intérêt économique Paris'Commerces, qui avait lancé au printemps dernier un appel à projets exclusivement culturels, pour six nouveaux locaux commerciaux.

C'est également une opération culturelle, avec une offre plurielle pour tous les habitants du quartier, notamment pour les familles.

Enfin, une opération sociale, puisqu'avec des familles en particulier, dans les 34 logements qui ont été conventionnés et rénovés, nous continuons à soutenir avec force la politique de conventionnement et de création de logements sociaux au cœur de Paris Centre. Dans ce cas, grâce à notre partenaire Paris Habitat.

Je serai donc ravi d'inaugurer avec vous, dès le début de l'année 2022, avec l'ouverture des commerces attendus, l'installation des anciens habitants et surtout des nouveaux arrivants, un lieu de vie culturelle, familiale et patrimoniale.

Voilà un programme hybride que nous pouvons qualifier absolument de modèle pour notre territoire.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Ariel WEIL.

Quelques mots sur la Maison de la poésie, qui vit dans ce si bel endroit qu'est le passage Molière, sous l'impulsion d'Olivier CHAUDENSON, grand amoureux des mots, grand porteur de mots à Paris et bien au-delà, ainsi que ses équipes.

Quelques mots pour dire que la Maison de la poésie est l'un de ces lieux tout à fait significatifs de la politique que nous portons à Paris en faveur de la littérature, de la parole, au-delà de toutes les frontières, mais bien en faisant en sorte que cette littérature, cette parole et ces mots ouvrent et nous unissent.

Ils font cela merveilleusement bien à la Maison de la poésie. Je tiens à souligner combien ils l'ont fait aussi pendant les mois de confinement, mettant en valeur leurs ressources numériques, pour continuer de tisser des liens avec des publics encore inconnus et inexplorés.

En ce moment, c'est le festival "Paris en toutes lettres", jusqu'au 21 novembre. Je vous invite bien sûr à en profiter, autour de la Maison de la poésie. Et puis, ce très beau projet de délibération pour contribuer à l'ouverture d'un café de la poésie dans le passage Molière. Vous l'avez très bien dit, cher Ariel WEIL, avec un lieu qui contribuera à l'animation, à la vie du passage Molière, et dont les ressources et bénéfices iront bien sûr à la Maison de la poésie.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2021, DAC 62).

2021 DAC 204 - Acquisitions 2021 du Fonds d'art contemporain. - Paris Collections et cessions de droits afférentes.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 204 : acquisitions 2021 du Fonds d'art contemporain. Paris Collections et cessions de droits afférentes.

La parole est à Eric PLIEZ, pour le groupe Paris en commun.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Ce projet de délibération concerne les œuvres d'art acquises en 2021 par le Fonds d'art contemporain, et les cessions des droits d'auteur afférentes. Je me permets quelques observations et remarques.

Tout d'abord, je souhaite me réjouir de l'enrichissement permanent des collections municipales grâce à ces acquisitions annuelles. Elles sont très importantes pour les artistes, particulièrement en cette période. Elles le sont aussi pour que Paris garde sa place de capitale de la création culturelle dans le monde.

Le budget exceptionnel accordé aux acquisitions l'an dernier et renouvelé cette année a permis aux fonds d'art contemporain de disposer d'un montant supplémentaire de 70.000 euros, portant le budget total à 200.000 euros.

Ce soutien renforcé à la création, par l'acquisition d'œuvres d'artistes talentueux et prometteurs, a permis à la Commission d'autoriser l'achat cette année de 43 œuvres de 30 artistes. Elle a également approuvé 2 propositions de don provenant d'un artiste et d'un duo d'artistes.

Une sélection de ces acquisitions a été présentée à la dernière FIAC récemment devant 46.000 visiteurs.

Je tiens donc à saluer le travail des équipes du fonds d'art contemporain, la pertinence de leur sélection et leurs actions de valorisation. Ils disposent depuis leur installation en 2020 dans de nouveaux lieux porte de la Chapelle, chez mon collègue Eric LEJOINDRE, des conditions de conservation optimales pour ce fonds d'art unique de plus de 23.000 œuvres, dont plus de 3.500 pour la période contemporaine.

En soutenant la création contemporaine et en s'enrichissant chaque année, cette collection reste vivante et est complémentaire de celles des musées parisiens, ayant une vocation toute particulière, celle de sortir de ses murs, d'irriguer culturellement le territoire parisien et d'aller à la rencontre de publics diversifiés.

Sa vocation est en effet de favoriser la transmission des œuvres à travers des expositions, dans les équipements et lieux publics, notamment auprès des plus jeunes, à travers des programmes de médiation dans les établissements scolaires parisiens.

Je profite aussi de ce projet de délibération pour saluer l'exposition en cours depuis le 4 octobre jusqu'au 15 décembre prochain, "Rencontres inattendues". Fidèle aux objectifs du Fonds d'art contemporain, "Rencontres inattendues" secoue effectivement notre quotidien et trouve son public. Dans ce cadre, Paris Collections expose dans l'espace public plus de 80 pièces, permettant aux gens de découvrir près de chez eux, dans une quarantaine de lieux, des œuvres appartenant au fonds municipal.

Ainsi, peintures, sculptures, photographies, art graphique, vidéoinstallations, en compagnie de médiateurs et de médiatrices culturels, ou en présence des artistes, grâce à une programmation variée et étendue, sont proposés toute la durée de l'exposition. Il s'agit d'une exposition très étonnante, remarquable.

Dans le 20e, nous la recevons dans divers lieux du quotidien et accessibles, mairie, écoles maternelles, médiathèques, les Plateaux Sauvages, et dans l'espace public, place Martin Nadaud.

Nous constatons que la médiation proposée permet de mieux faire connaître les artistes, les œuvres, et le rôle de l'art contemporain.

En même temps, l'exposition attire de nouveaux publics à l'intérieur des équipements municipaux. Nous avons eu des visiteurs du 20e et d'autres arrondissements qui n'auraient autrement pas eu l'occasion d'entrer dans ces équipements municipaux de l'arrondissement.

Pour conclure, je vous appelle donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération, qui permet au Fonds d'art contemporain d'enrichir ses collections, en soutenant la création par la commande publique.

Merci.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Eric PLIEZ de vos mots. Je ne peux qu'y souscrire. Je le fais avec bonheur.

Effectivement, l'acquisition d'œuvres au bénéfice du Fonds d'art contemporain Paris Collections, c'est un moyen de contribuer à la fois à l'attractivité de Paris, dont nous avons parlé et la boucle est presque bouclée, en début de ce Conseil, il y a quelques jours, et au bien vivre à Paris, tant les œuvres qui y sont acquises sont une

manière de contribuer à la vie des artistes, ceux qui font vivre la créativité parisienne, ceux qui contribuent aussi à son rayonnement.

Ce sont des œuvres qui bénéficient au grand public, et la rentrée, l'automne que nous avons vécu à Paris, est une très belle illustration, je crois, de ce que l'art contemporain apporte à la vie parisienne.

Nous pouvons penser à ce qui a été fait autour de Christo, la foire internationale d'art contemporain a été souvent mentionnée, et "Paris Photo". Et puis, c'est une manière de faire vivre la création au plus près des Parisiennes et Parisiens.

C'est l'objet de "Rencontres inattendues", cette nouvelle initiative que nous avons mise en place cette année, je tiens vraiment à en remercier la Maire de Paris, qui a adhéré immédiatement à cette idée de se dire que oui, les œuvres d'art contemporain du fonds Paris Collections peuvent vivre dans des lieux tels que des bibliothèques, les mairies d'arrondissement, des centres sociaux.

Et dans le 20e, cher Eric PLIEZ, vous vivez au quotidien avec la très belle production "l'Alchimiste", d'Elsa SAHAL, qui fait honneur à la céramique, manière de montrer combien la tradition peut trouver des expressions renouvelées dans l'art contemporain.

C'est tout cela que fait le fonds d'art contemporain. C'est à cela que servira ce projet de délibération, si vous le votez, et je vous y invite favorablement bien sûr.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 204.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2021, DAC 204).

2021 DAC 312 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Poum Poum Tchak" (8e).

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 312 : subvention de 5.000 euros à l'association "Poum Poum Tchak" dans le 8e arrondissement.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, du groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, malgré la reprise de la vie culturelle, de nombreux acteurs continuent de souffrir des effets de la crise sanitaire sur leur activité.

"Poum Poum Tchak" est de ceux-là. Sous la direction de Cyrille DENIS, l'association, créée en 2012, dispense des cours de musique pour enfants, très appréciés des parents du 8e arrondissement. Le président de l'association littéralement nous a appelés à l'aide. Il a dû assumer ses loyers onéreux sans disposer de ses revenus habituels, puisque les activités ont été suspendues pendant les confinements.

Jusqu'à présent, l'association n'avait jamais eu besoin de fonds publics pour assurer ses activités, mais devant l'urgence de la situation, ce soutien public devient essentiel.

Cette subvention exceptionnelle de 5.000 euros, pour laquelle Jeanne d'HAUTESERRE remercie vivement l'adjointe à la Mairie de Paris en charge de la culture, va desserrer quelque peu la situation financière de l'association, dans l'attente d'un retour au rythme habituel de ses activités, que nous espérons le plus rapide possible.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la conseillère.

Effectivement, "Poum Poum Tckak" n'avait pas pour habitude de solliciter les pouvoirs publics. Mais, c'est très volontiers que nous avons accédé à leur demande, tant nous avons conscience que les associations, les associations qui s'adressent notamment aux amateurs, ont souffert pendant cette crise. Elles ont dû fermer, continuer de payer un certain nombre de prestations, à commencer par le loyer et d'autres charges, et n'ont été que trop peu aidées par les mécanismes gouvernementaux.

C'est pourquoi il nous a semblé de notre responsabilité, en l'occurrence, de venir en soutien à cette association. Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 312.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. Je vous remercie. (2021, DAC 312).

2021 DAC 573 - Convention d'application financière au titre de l'année 2021 de la convention triennale (2020-2022) de coopération pour le cinéma et l'image animée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien à l'émergence et au renouveau des talents dans la filière cinématographique.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 573 et le vœu rattaché n° 122, sur la convention d'application financière au titre de l'année 2021 de la convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée.

La parole est à Corine FAUGERON, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une intervention sur l'aide à l'émergence de nouveaux talents, et l'aide au court-métrage.

La Ville de Paris mène une politique ambitieuse en faveur du cinéma, de la production et l'exploitation, comme l'illustre la convention triennale de coopération signée avec le C.N.C.

Néanmoins, à la lecture de cette convention, il nous était apparu que l'enveloppe dédiée à l'aide à l'émergence et au renouveau des talents était faible, avec seulement 4.000 euros par an alloués au dispositif "Talents en cours". Ceci, alors que Paris est une ville au rayonnement et à l'attractivité importants pour l'industrie cinématographique et qu'elle accueille de nombreuses écoles et filières d'études cinématographiques sur son territoire.

Sans rentrer dans le détail de notre vœu, nous proposons ainsi de flécher plus précisément les 230.000 euros de l'aide au court-métrage vers les premiers, deuxièmes et troisièmes courts-métrages, afin de mieux soutenir la nouvelle génération de cinéastes.

Nous avons cependant pu échanger avec votre cabinet, Madame ROLLAND, à ce sujet. Il est apparu qu'une attention particulière était déjà portée sur les premiers courts-métrages. Je sais que vous y reviendrez dans votre réponse.

Mais nous souhaitons également évoquer les difficultés qui nous ont été rapportées dans le processus d'attribution de l'aide au court-métrage, plus particulièrement dans la présentation des projets devant le second jury, composé de personnalités de cinéma.

Si ce jury permet d'apporter un regard professionnel et extérieur à la Ville sur les projets de court-métrage, il semblerait qu'il rende néanmoins des avis parfois éloignés des enjeux de la production du court-métrage.

Il nous semble donc qu'une évolution du dispositif est à réfléchir dans l'articulation du dispositif et la composition du second jury.

Ceci, afin d'améliorer l'analyse des projets à soutenir, et de mieux valoriser ce dispositif vis-à-vis de la filière cinématographique du court-métrage.

De toute façon, nous voterons bien évidemment ce projet de délibération.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame la conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame FAUGERON, pour votre attention toujours vive à l'ensemble des sujets culturels bien sûr, tout particulièrement à ceux qui concernent le cinéma.

Nous sommes ici invités à voter un projet de délibération-cadre, qui ne recouvre pas tout ce que nous faisons en faveur de la production cinématographique, notamment de courts-métrages, puisque nous soutenons, chaque année, un fonds doté d'une enveloppe de 320.000 euros, qui n'apparaît pas dans ce projet de délibération encore une fois. La grande majorité de cette enveloppe va à des propositions émergentes de premier, deuxième, voire parfois troisième court-métrage.

C'est donc bien en ce sens que nous œuvrons, avec d'ailleurs de très belles réalisations, et des réalisatrices et réalisateurs soutenus par ce fonds, tels que Caroline BRAMI et Frédéric BAS, Marion le CORROLLER, Léahn VIVIER-CHAPAS, qui ont été récemment soutenus et ont été lauréats de très beaux festivals par la suite.

Le mécanisme fonctionne. Il est doté d'une enveloppe importante, je viens de le dire. C'est aussi accompagné d'actions de diffusion, puisque vous n'êtes pas sans savoir que nous soutenons des festivals en matière cinématographique, il suffit de penser à ce qui concerne le court-métrage à "Silhouette".

J'entends votre sollicitation pour réfléchir à la composition du comité de sélection. Nous pouvons toujours y revenir.

Je vous invite, en tout cas pour l'instant, à retirer votre vœu, comme vous l'avez proposé, je crois, et à voter bien sûr ce projet de délibération DAC 573.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 122 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 573.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 573).

Je vous remercie.

2021 DAC 712 - Subventions (7.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 712 : subventions de 7.000 euros à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

La parole est à Vincent BALADI du groupe Changer Paris, pour 5 minutes.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre des crédits dits "Bloche", Jeanne d'HAUTESERRE a souhaité soutenir deux associations dont les subventions sont entérinées par ce projet de délibération.

Le "111 des arts" est une association caritative qui tient en ce moment même à la mairie du 8e son exposition-vente annuelle de peintures et de sculptures, au profit du service d'hématologie et de cancérologie pédiatrique dirigé par le professeur LEVERGER.

L'an dernier, l'association n'avait pu tenir son exposition-vente en raison des contraintes sanitaires, une première depuis 15 ans.

Une partie des œuvres ont toutefois pu être vendues sur le site de la plateforme numérique créée à cette occasion.

Grâce aux bénéfices de la vente, aux dons, et à la subvention de 3.000 euros très utile, le financement des travaux de recherche a été sécurisé tout comme les projets d'amélioration d'accueil des enfants malades, suivis dans le service.

Au sujet de la deuxième subvention, en cette année du bicentenaire de la disparition de Napoléon Ier, l'association "Le souvenir napoléonien" et ses antennes locales font vivre la mémoire de l'Empereur, notamment auprès des plus jeunes, en multipliant par exemple les reconstitutions en costumes d'époque.

La subvention a pour but d'organiser un événement auprès des élèves de l'arrondissement, même si les contraintes sanitaires en milieu scolaire nous ont contraints à le différer.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le conseiller.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci aussi, Monsieur BALADI.

Je vais bien sûr dans votre sens pour souligner l'importance de ce mécanisme dit des crédits Bloche, puisque nous le devons à l'initiative de Patrick BLOCHE, il y a de cela quelques années, qui permet sur le budget général de financer des actions culturelles locales dont nous savons qu'elles ont une immense importance dans les divers territoires qui composent notre ville.

Un mot pour dire que concernant l'association "Les 111 des arts" de Paris, l'association organise du 16 au 21 novembre une exposition-vente au profit du service d'hématologie et d'oncologie pédiatrique de l'hôpital Trousseau.

Je vous invite bien sûr, chers toutes et tous, à vous y rendre. C'est une belle illustration de ce que l'action culturelle locale peut faire.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 712.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2021, DAC 712).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet de changement de statut du Mobilier national.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Il y a des désinscriptions.

Le vœu n° 123 est relatif au projet de changement de statut du Mobilier national.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ…

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est Raphaëlle PRIMET.

Mes chers collègues, le Mobilier national est une particularité française, une exception mondiale. Le Mobilier national est reconnu internationalement pour ses savoirs et savoir-faire. Il contribue à l'exception française sur de nombreux métiers d'art et d'artisanat. Le Mobilier national, ce sont donc des fonctionnaires à la passion communicative, ultra-spécialisés dans leur art, travaillant sur des pièces uniques qui démontrent que l'excellence, c'est aussi la liberté. La liberté d'exceller sur sa passion grâce à un statut protecteur.

Seulement voilà, le Président MACRON a ses lubies et ses amis. Il n'a cessé de réduire ou d'étrangler, réforme après réforme, les services publics.

Sur le Mobilier national, sa volonté est désormais de transformer ce service à compétence nationale en établissement public à autonomie de gestion, avec une logique purement gestionnaire, qui se résume en un mot : le "cash".

Le futur établissement devra donc dégager du bénéfice. Il est question de partenariat avec de grandes chaînes de distribution pour vendre des meubles. Les mots, nous les connaissons et les avons entendus à de nombreuses reprises : création de filiales, opération commerciale, recherche de ressources propres, non-renouvellement des contractuels.

Vous l'aurez compris, nous contestons le projet de transformation; mais en outre, la méthode est hallucinante. La direction veut visiblement passer son projet en force et en cinquième vitesse. Elle multiplie les réunions, les comités techniques ministériels, afin de faire valider au plus vite son projet. Plusieurs réunions par semaine ne permettant pas un réel dialogue social, au point où toutes les organisations syndicales décident de boycotter le processus.

Bref, le fond, comme la forme, est à revoir. Nous demandons donc non seulement le respect du dialogue social, mais plus largement, l'annulation du projet.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Madame la conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Raphaëlle PRIMET. Vous avez raison, le Mobilier national est un lieu d'activité absolument remarquable, et qui doit être soutenu en toutes matières, ainsi que ceux qui le font vivre.

Je tiens d'abord à préciser que je suis en lien étroit et régulier, ainsi que l'est Jérôme COUMET, avec les équipes du Mobilier national, et que nous connaissons bien ce projet engagé en 2015.

Je tiens aussi à préciser que la transformation en établissement public administratif, c'est bien de cela qu'il s'agit, la même forme que celle que nous avons adoptée pour "Paris Musées", par exemple, fait suite à un rapport parlementaire du député Philippe HUPPÉ, qui vise à protéger les métiers d'excellence en France, ainsi qu'un rapport de la Cour des comptes de 2019, qui aurait pu être inquiétant quant à l'avenir du Mobilier national.

Cette transformation en établissement public administratif vise d'abord à protéger les métiers, et à les projeter dans l'avenir.

Avec, obtenu de la part de son directeur que je salue ici, un apport budgétaire considérable, l'année prochaine et les années suivantes, le Mobilier national bénéficiera d'un budget augmenté, un renforcement des moyens humains, avec la création d'une dizaine de postes supplémentaires. Le maintien de tout le personnel, mais aussi le maintien de l'ensemble des droits de tous les agents du Mobilier national.

Et cela va, oui, ce n'est pas honteux, avec une stratégie ambitieuse de valorisation des métiers, des talents, et de développement de l'établissement public. Ce pourquoi le mobilier national a initié une démarche d'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

C'est en ce sens que nous avons proposé un amendement à votre vœu, qui vise à faire en sorte de s'assurer que le dialogue social se poursuive au sein du Mobilier national, et que la Ville de Paris s'engage aux côtés du futur établissement public, pour l'inscription des savoir-faire de cet établissement au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Je vous invite donc à voter, mes chers collègues, ce vœu amendé.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Est-ce que le groupe Communiste et Citoyen accepte la version amendée du vœu ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 123 du groupe Communiste et Citoyen, amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2021, V. 364).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la baisse de fréquentation des théâtres.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 124 relatif à la baisse de fréquentation des théâtres.

La parole est à Mélody TONOLLI du groupe "Génération.s", pour deux minutes.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, 18 mois après le début de la crise sanitaire du Covid-19, près de la moitié des Français ne se sont pas rendus dans un lieu culturel depuis que ceux-ci ont rouvert, alors qu'ils étaient 88 % à les fréquenter avant la pandémie, d'après une étude du Ministère de la Culture.

La crainte de contracter le Covid-19 n'est pas la seule explication. Le télétravail ou les pertes de revenus limitent aussi les publics dans les possibilités de sortie.

Plus préoccupant encore, plus de 10 % des personnes interrogées déclarent qu'elles se rendront désormais moins dans les lieux culturels, même lorsque la pandémie sera définitivement terminée. Une partie des publics assurent enfin qu'ils privilégieront désormais les moyens numériques pour accéder aux contenus culturels.

Ces nouvelles habitudes sont-elles une tendance pérenne ? Il nous faudra encore quelques mois pour observer les conséquences de la pandémie. Elles doivent cependant nous questionner dès à présent sur l'offre culturelle de nos établissements et sa rencontre avec le public.

Parmi les différentes activités culturelles touchées par la crise, les élus Génération.s souhaitent évoquer avec ce vœu le spectacle vivant, qui est particulièrement impacté, puisque seulement 25 % des Français indiquent être retournés au théâtre depuis leur réouverture. Cette étude vient malheureusement appuyer le constat des théâtres, qui enregistrent des baisses très importantes de leurs abonnements et de la fréquentation des spectacles.

Aujourd'hui, c'est tout un champ professionnel qui est encore plus menacé, alors que les effets de la crise sont déjà multiples pour les personnes travaillant dans ce secteur. Il est donc nécessaire de travailler à la relance, en soutenant l'investissement dans la programmation et les équipements, mais aussi l'éducation artistique et culturelle.

Les élus Génération.s sont disponibles pour soutenir l'action de la Ville de Paris en ce sens, et en particulier les réflexions entamées par Carine ROLLAND, adjointe en charge de la culture, avec les professionnels du secteur.

C'est le sens de notre vœu, faire face aux évolutions en cours et à venir et répondre aux attentes du public, notamment en expérimentant de nouveaux dispositifs dans les établissements culturels pilotes.

Merci.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci, Madame la conseillère.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Mélody TONOLLI, de mettre la lumière sur la situation encore très fragile, je vous rejoins tout à fait sur ce point, des établissements culturels, notamment ceux de spectacles vivants. Nous assistons incontestablement à un changement d'habitudes dont nous ne savons dire s'il est durable. C'est en tout cas l'occasion d'une réflexion importante, que nous avons initiée avec les lieux de spectacles vivants parisiens. Cela a débuté en septembre.

Cela continuera sur les prochains mois, parce que je crois pouvoir dire que cette crise est un révélateur de phénomènes qui étaient déjà à l'œuvre précédemment, qui se sont accélérés.

Si l'on revient à un certain nombre de choses qui ont pu être dites précédemment, à savoir l'importance de la culture dans la vie parisienne, pour son attractivité, pour le bien-vivre, pour le levier d'émancipation qu'est la culture et qu'elle doit être pour toutes et tous, nous devons être aux côtés de ces réflexions amenées.

Je tiens ici à saluer le travail mené en ce sens par la direction des affaires culturelles, avec nos théâtres.

Le travail aussi fortement impulsé par mon cabinet, avec en premier lieu la force et l'intelligence toujours très fine de son directeur, que je salue ici ce soir. Il se reconnaîtra. C'est important, en ce jour particulier, c'est important pour l'avenir des lieux culturels aussi.

Oui, continuons à réfléchir avec eux. Oui, soutenons-les. Pas moins de 17 campagnes de communication ont été mises en œuvre grâce au concours de la direction de la communication depuis la reprise, et il faut continuer.

Et oui, continuons d'interpeller, ce que nous avons fait à l'endroit de la Ministre de la Culture, parce que bien sûr, les soutiens financiers sont importants. Mais d'abord, ils doivent pouvoir aller à tous, et pas seulement aux établissements d'Etat. Et puis, les moyens financiers, cela ne fait pas tout et cela ne fait pas une politique culturelle.

C'est le sens du vœu que vous proposez et que nous avons proposé d'amender. Je vous invite à le voter favorablement et je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Un vœu avec amendement de l'Exécutif. L'amendement est accepté ?

Il y a une explication de vote du groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec mes collègues Rachida DATI et Brigitte KUSTER, nous partageons l'inquiétude qui porte sur l'avenir des théâtres parisiens, mais tous les théâtres souffrent. Entre la chute des abonnements, qui entraîne un manque de trésorerie, la tendance aux réservations de dernières minutes, qui ne permet plus aux théâtres parisiens de bénéficier d'une visibilité à long terme sur le remplissage des salles, et puis une très difficile reprise d'habitudes de sorties culturelles d'avant la crise, ce sont tous les théâtres, et notamment les théâtres parisiens privés, puisque 20 % de leurs fauteuils se retrouvaient seulement occupés.

Vous ne les mentionnez pas, ces théâtres privés, pas une fois, dans ce vœu. Vous portez exclusivement vos demandes sur les théâtres publics. Pourtant, les théâtres privés contribuent de manière essentielle à la richesse, à la proximité et à la diversité de l'offre de spectacles à Paris, et ils font vivre de nombreux artistes et compagnies. Ils méritent aussi d'être accompagnés face aux difficultés et mutations actuelles.

Le groupe Changer Paris se désole de cet oubli, qui méconnaît totalement leur importance.

Partant de ce profond désaccord, nous nous abstiendrons sur votre vœu.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 124 du groupe "Génération.s" amendé, et donc un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2021, V. 365).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Cité du Théâtre.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 125 relatif à la Cité du Théâtre.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, du groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. J'associe Brigitte KUSTER, députée de Paris, qui ne pouvait pas être parmi nous ce soir, Catherine DUMAS et Alix BOUGERET, et toute l'équipe municipale du 17e arrondissement, pour ce vœu relatif à l'avenir de la Cité du Théâtre.

Vous connaissez tous le projet qui réunit les ateliers Berthier, la Comédie-Française, le théâtre de l'Odéon et le Centre national supérieur d'art dramatique, boulevard Berthier. C'est un projet lancé il y a maintenant quatre ans, qui met malheureusement beaucoup de temps à voir le jour.

C'est un projet national. C'est ce qui explique notre vigilance croissante en ces temps de difficultés budgétaires. Il y a eu la création du groupement d'intérêt public Cité du Théâtre, qui a vocation à accompagner la reconversion de ces ateliers Berthier.

Cependant, nous nous heurtons à une difficulté et une négociation entre l'Etat et la Mairie de Paris. Ces négociations conduites depuis un moment n'ont toujours pas abouti. Dans le détail, je tiens à rappeler que la direction de l'immobilier de l'Etat a évalué le foncier municipal en question à 5 millions d'euros, et pour la cession même de ce terrain, la Ville de Paris réclame 12 millions d'euros. Cela empêche et bloque le projet de Cité du Théâtre, à ce stade.

En tant que rapporteure du budget culture, Brigitte KUSTER a interpellé le Ministre de la Culture sur ce sujet lors des débats parlementaires. Sauf avancée de ces négociations, dont nous aurions souhaité être avisés, force est de constater que la balle est bien dans le camp de la Mairie de Paris.

Oui, c'est le deuxième vœu, d'ailleurs, en quelques mois, que nous sommes obligés de faire pour accélérer les choses et ne pas rater une chance historique pour Paris, non seulement le 17e arrondissement, d'accueillir cette Cité du Théâtre de l'excellence.

Notre vœu porte sur une demande d'exonération du G.I.P. Cité du Théâtre, de la contribution à l'aménagement de la Z.A.C. "Clichy Batignolles". Comme c'est son pouvoir, que la Ville de Paris revoie à la baisse ses exigences financières quant à la cession du foncier municipal.

C'est à ces conditions que ce magnifique projet verra le jour pour renforcer, Monsieur le Maire, l'offre culturelle pour l'ensemble du Nord-Ouest parisien.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Maire du 17e. Nous n'avons pas du tout oublié les théâtres privés. Nous travaillons main dans la main avec l'Association de soutien aux théâtres privés, qui fait l'objet elle aussi de subventions. C'était le cas lors du dernier Conseil de Paris et lors de celui-ci.

Concernant la Cité du Théâtre, oui, c'est un très beau projet. Un si beau projet qu'il a été porté initialement par le Président HOLLANDE et sa Ministre de la Culture, Audrey AZOULAY. C'est un très beau projet culturel, urbain, urbanistique, tel qu'il pourrait se déployer dans le 17e arrondissement.

Seulement, il est envisagé qu'il se déploie, le jour où il prendra vie, sur des terrains qui appartiennent à la Ville. Il se trouve que pour l'instant, des négociations ont bel et bien été entamées. Elles ont eu lieu, mais force est de constater qu'elles n'ont pas abouti.

Permettez-moi quand même, Monsieur BOULARD, de m'étonner. Vous nous reprochez de ne pas savoir gérer l'argent public. Vous nous demandez de faire une faveur de pas moins de 6 millions d'euros à l'Etat. Pour le coup, comprenez que nous ne puissions y consentir.

Oui, nous sommes favorables au projet d'une Cité du Théâtre dans le 17e arrondissement. Karen TAÏEB a eu l'occasion de vous le dire, à plusieurs occasions, lors de votre Conseil d'arrondissement.

Oui, je vous invite à ce que nous y travaillions ensemble. Mais non, je ne peux donner un avis favorable à votre vœu, puisque son objet n'est pas moins que de demander à la Ville de faire une énorme faveur financière à l'Etat, ce qui n'est pas entendable.

En l'état actuel des choses, j'émets un avis défavorable à ce vœu, et soutiens l'idée qu'un jour, la Cité du Théâtre puisse exister.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 125 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 125 est donc rejeté.

Je vous remercie.

2021 DAC 526 - Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'espace du Musée de l'air et de l'espace au bénéfice de la Ville de Paris (Direction des Affaires culturelles) à titre gratuit.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 526 : convention d'autorisation d'occupation temporaire d'espace du Musée de l'air et de l'espace au bénéfice de la Ville de Paris, à titre gratuit cette fois-ci.

La parole est à Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - "L'imaginaire, c'est mon refuge, mon palais. L'imaginaire est une promenade à l'intérieur du carré et du rond. Je suis une aveugle, et mes sculptures sont mes yeux. L'imaginaire est l'arc-en-ciel, le bonheur est l'imaginaire".

L'imaginaire existe, chers collègues, Monsieur le Maire, ce sont des mots de Niki de Saint Phalle. Vous allez comprendre pourquoi nous actons, par l'adoption formelle de ce presque dernier projet de délibération du Conseil de Paris, puisqu'on est un peu en avance, je peux prendre un peu de temps pour développer ma pensée…

C'est un très beau projet de délibération.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Vous avez cinq minutes.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je vais essayer de les utiliser.

Nous actons la renaissance d'un exceptionnel monument artistique qui participe à la renommée de Paris partout dans le monde. Je parle des 16 statues hommages à Igor Stravinski, créées en 1983 par le couple de Niki de Saint Phalle et de Jean Tinguely. Ces œuvres machines qui évoquent la vie, "le Rossignol" ou "la Spirale", et qui ont ceci de singulier qu'elles s'intègrent parfaitement dans leur quartier, cet ancien coupe-gorge sombre, cher Eric PLIEZ, et insalubre aussi de Paris, au carrefour du Centre Pompidou, de l'église Saint-Merri, des cafés, des restaurants, qui participent à dessiner le visage de Paris.

C'est même la confrontation assez harmonieuse, très harmonieuse et plutôt rare de plusieurs siècles, du Moyen Âge au XXIe siècle, en passant par la Renaissance pour l'église, sous le regard des fresques de "street art" de OBEY ou d'autres.

C'est la preuve que l'on peut aimer le Vieux Paris, son patrimoine, et accepter la création de chaque époque. C'est cela, Paris.

Par le choix des Parisiens, la fontaine va être restaurée. Ce sont 900.000 euros qui ont été fléchés au budget participatif de 2008 - je ne sais pas si Rachida DATI veut commenter les fonds de la fontaine Stravinsky -, vers le financement des travaux de remise en état des statues.

Un budget complémentaire de la Ville, puisqu'après analyse longue et étude longue des projets, la restauration dans l'état de l'art s'avère bien plus coûteuse que le montant du budget participatif. La Ville complète son propre budget, puisque je rappelle à tout le monde - je vois souvent des commentaires qui prétendent le contraire -, que le budget participatif est un budget de la Ville. Nous complétons ce budget.

Notre Assemblée, je la remercie, vient de voter aujourd'hui ou hier, une rallonge. Je remercie aussi Paul SIMONDON, l'adjoint aux finances, qui va compléter cette somme, pour un projet évalué au total à près de 1,6 million.

Trois ans ont passé depuis le budget participatif, le vote. Il y avait un autre chantier, celui du désamiantage de l'IRCAM, situé pile sous la fontaine, qui a empêché d'avancer avant. Le calendrier est désormais dessiné. Les travaux de l'IRCAM sont achevés et ceux de Stravinsky vont pouvoir débuter. Nous nous en réjouissons.

Je voudrais remercier tout particulièrement Karen TAÏEB, l'adjointe au patrimoine, qui a déployé une énergie constante sur ce sujet pour le faire avancer. Il est complexe, technique, légal. Sur ce sujet, sur cette fontaine et sur d'autres, en particulier à quelques mètres de là, pour la rénovation de la plus ancienne fontaine de Paris, je parle de la fontaine des Innocents bien sûr.

En ce qui concerne Stravinsky, le calendrier prévisionnel, c'est la livraison du chantier au printemps 2023, si nous votons ce projet de délibération.

Je voudrais, pour conclure, saluer la coordination parfaite des parties prenantes, qui permet d'assurer la réussite de cette opération. D'ailleurs, à l'échelle de la coopération, assez rare, qui a donné lieu à l'installation de ces fontaines entre l'Etat, le Centre Pompidou, et la Ville de Paris bien entendu, qui finance entièrement cette opération.

Entièrement, mais avec un mécénat de compétences de plusieurs parties. Et en l'occurrence, c'est l'objet de ce projet de délibération. Le prêt à titre gratuit des espaces du Musée, qui permet d'avoir pour la Ville un espace assez grand pour entreposer et restaurer ces 16 sculptures, qui composent la fontaine.

Je voudrais remercier le Centre Pompidou et son nouveau président qui, à peine nommé, a déjà participé au travail autour de cette restauration, notamment grâce à l'exposition à la Villette, qui va venir, des œuvres de Jean Tinguely, d'avril à août 2022.

"La Sirène, la Vie, le Renard, le Hérisson, l'Amour, la Mort et le Serpent" vont donc retrouver l'air et l'espace pour une nouvelle peau, et nous réjouir à nouveau au Centre de Paris.

Je vous remercie.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Ariel, dont je connais le souci du patrimoine et de l'amour de l'art. On partage cela. C'est toujours un plaisir de travailler avec vous, car nous partageons cette même volonté de préserver la beauté de Paris et son histoire.

Oui, il est important de souligner ce qui, à travers ce projet de délibération, pourrait ressembler à la première étape très attendue, il y a eu des retards à cause des travaux de l'IRCAM. Mais, je veux remercier aussi mon collègue Paul SIMONDON pour le budget de cette opération qui sera voté dans la liasse de tous les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'intervention. C'est le DFA 62.

Ce projet de délibération c'est en fait l'enclenchement de cette opération de restauration de la fontaine réalisée par Niki de Saint Phalle et Jean Tinguely, cette œuvre fontaine en hommage au compositeur Igor Stravinsky.

Une opération très attendue, puisqu'il s'agit d'un projet lauréat du budget participatif de 2018. J'associe bien sûr Anouch TORANIAN.

Je veux remercier chaleureusement le Musée de l'air et de l'espace et sa directrice, Anne-Catherine ROBERT-HAUGLUSTAINE, qui a accepté d'accueillir gratuitement les 16 œuvres le temps de leur restauration, qui s'échelonnera du début 2022 au printemps 2023.

Cette fontaine, qui répond en écho à Beaubourg, qui côtoie l'église Saint-Merri qui date du XVIe siècle, comme les œuvres des street artistes OBEY, Jef AEROSOL et INVADER, est indissociable de Paris, celui des années 1980, bien sûr, où il était question de mettre en avant l'art contemporain dans l'espace public, mais désormais une œuvre intemporelle, car patrimoniale.

C'est le patrimoine du XXe siècle, et avec Niki de Saint Phalle, c'est même le "matrimoine".

Dans ce projet de délibération, il est question des 16 célèbres sculptures qui évoquent une composition de l'auteur du sacre du printemps et qui seront acheminées, stockées, mais aussi restaurées au Musée de l'air et de l'espace.

Cette œuvre très colorée, au fonctionnement aussi sensible que complexe, puisque chacune des sculptures projette de l'eau tout en étant animée par des moteurs avec des mouvements également accompagnés de sons produits par la fontaine, mérite le plus grand soin.

Soumise à des désordres importants depuis plusieurs années, cette fontaine fera l'objet de plusieurs interventions, dont la réfection de l'étanchéité du bassin, la rénovation des installations techniques, le traitement de l'eau, la fontainerie, l'électricité, les automatismes, et la rénovation des 16 sculptures.

Je veux remercier la Direction des Affaires culturelles et plus particulièrement le Service de la conservation des œuvres d'art religieuses et civiles, la COARC, que tout le monde connaît, qui aura la responsabilité de la restauration des œuvres. Et bien sûr, "Eau de Paris", pour ce mécénat de compétence, qui aura la charge de tout l'aspect technique de la fontaine, la mission de maîtrise d'œuvre, et co-pilotera le chantier avec la DAC.

Quelques mots en termes de calendrier : le démontage des sculptures se fera en janvier-février 2022. Elles seront transportées au Musée de l'air et de l'espace au Bourget avec le plus grand soin.

Puis, il y aura un temps administratif d'appel d'offres, d'analyse des offres jusqu'en septembre 2022. Durant cette période, les sculptures seront en cours de restauration au Bourget.

En septembre 2022, démarrage des travaux, fontainerie, machinerie, ingénierie, mécanisme, etc.

Une livraison prévue au printemps 2023.

Il s'agit, vous l'aurez compris, d'une restauration d'envergure, qui va beaucoup plus loin que le projet initial du budget participatif, qui souhaitait une remise en eau et une rénovation pour un montant au départ estimé à 100.000 euros. Depuis, il y a eu de nombreuses études, et des budgets augmentés. On était passé à 900.000 euros, mais il a fallu beaucoup plus pour une restauration totale. Le montant s'élève aujourd'hui à un 1,6 million d'euros. On s'en félicite, car c'est une restauration très attendue d'une œuvre absolument majeure pour notre ville.

J'ajoute, en conclusion, que cette restauration, outre le fait que l'on retrouvera les œuvres de Niki de Saint Phalle et de Jean Tinguely en beauté et en mouvement, cela permettra une diminution des consommations en eau et

en électricité, et une plus grande facilité d'entretien pour la Ville, ce qui était évidemment à souligner. Je vous remercie donc de voter pour ce projet de délibération.

Merci.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 526.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2021, DAC 526).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir de l'église suédoise de la rue Médéric.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 126 relatif à l'avenir de l'église suédoise de la rue Médéric.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est porté par l'ensemble des élus du Conseil du 17e arrondissement, relatif à l'église suédoise de Paris, rue Médéric, bâtiment remarquable, classé au titre du P.L.U. de 2016 en vigueur et de notre patrimoine parisien.

Construit en 1920 par la communauté suédoise de Paris, propriété de l'église de Suède depuis la séparation de l'Église et de l'Etat en Suède, il y a une dizaine d'années, notre demande porte sur le maintien pour ce bâtiment, pour ce lieu, de la protection au titre du P.L.U. bioclimatique. Le maintien en tout cas de sa protection, mais également le soutien actif de la Ville à une inscription ou un classement auprès de la DRAC ou du Ministère de la Culture, pour sécuriser l'édifice et permettre le financement de travaux.

Ce vœu vient surtout apporter une marque concrète de soutien à une communauté suédoise et paroissienne mobilisée contre un projet de cession immobilière du site, envisagé par la direction immobilière de l'église de Suède.

Ce n'est pas qu'un lieu de vie rue Médéric, cette église suédoise, pour la communauté suédoise à Paris, 15.000 résidents notamment. C'est le rayonnement de la Scandinavie, mais au-delà, c'est un lieu de vie culturelle, sociale, important pour le quartier, la rue Médéric ; nombre de concerts, de conférences, d'opérations de solidarité ou de fêtes annuelles.

Ce vœu est un vœu important, il est notamment soutenu par l'ambassadeur de Suède, et évidemment la communauté de la rue Médéric.

Je vous remercie par avance.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Dernière intervention de ce très long Conseil.

Monsieur le Maire du 17e arrondissement, chers collègues.

Je vous remercie pour ce vœu qui concerne l'église suédoise du 9, rue Médéric, voté à l'unanimité en Conseil du 17e arrondissement, dont je fais partie.

Impossible de ne pas voir l'imposant bâtiment de briques rouges, lorsque vous êtes dans ce quartier du 17e arrondissement, entre la rue de Prony et la rue de Courcelles. Ce lieu de culte protestant, un lieu de vie, un lieu vivant, comme vous l'avez bien décrit, Cher Geoffroy BOULARD, qui est l'œuvre de l'architecte suédois Gustav Adolf Falk, commencé entre 1910 et 1913, puis poursuivi par les architectes Jean Naville et Henri Chauquet. Une église dont la majeure partie des matériaux, excepté les briques rouges, provient de Suède.

J'ai été alertée par mon collègue Hermano SANCHES RUIVO au sujet de l'église suédoise du 9, rue Médéric, et notamment sur les bruits qui couraient d'un éventuel changement d'affectation qui pouvait entraîner des modifications bâtimentaires. Je peux comprendre l'émoi que cela a suscité.

Si cet édifice n'appartient pas à la Ville de Paris mais à la Suède, il revêt un caractère patrimonial indéniable, et imaginer qu'il y a des velléités de le faire disparaître du paysage du 17e arrondissement, même si ce n'est pas à l'ordre du jour, en tout cas pas à notre connaissance, exige toute notre vigilance.

Comme vous le rappelez dans votre vœu, il fait l'objet d'une protection Ville de Paris dans le cadre du P.L.U. Il en sera ainsi dans le cadre du prochain P.L.U. bioclimatique. Le patrimoine du XXe siècle mérite toute notre attention. D'ailleurs, un ensemble a reçu par la DRAC le label "patrimoine du XXe siècle".

Sans attendre le Conseil de Paris, j'ai interrogé la DRAC pour savoir si l'intérêt patrimonial de cette église avait déjà été étudié et s'il pouvait faire, le cas échéant, l'objet d'une étude en vue d'une protection ou d'un classement "monument historique".

Première réponse, il n'a pas encore été étudié. C'est une bonne nouvelle en soi, sans préjuger le résultat. Il est donc tout à fait possible d'en faire la demande auprès de la DRAC. C'est ce que je ferai au nom de la Maire de Paris.

J'émets donc un avis favorable à ce vœu, même si, vous l'aurez compris, j'ai déjà entrepris les démarches.

Dans l'hémicycle. - Bravo !

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Le vote n'a pas encore eu lieu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 126 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, mes chers collègues. (2021, V. 366).

2021 DEVE 99 - Approbation d'une convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous informe que le projet de délibération DEVE 99 a été retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - C'est ainsi que nous concluons ce Conseil de Paris. Nous avons encore deux votes à effectuer. Je vous demanderai de patienter encore quelques secondes.

D'abord, il nous faut procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris (R. 57) :

- Mme Maya AKKARI,

- Mme Johanne KOUASSI,

- M. Patrick BLOCHE,

- M. Thomas CHEVANDIER,

- M. Nour DURAND-RAUCHER,

- Mme Léa VASA,

- Mme Camille NAGET,

- M. David ALPHAND,

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Association FACE Paris (R. 58) :

- Mme Geneviève GARRIGOS.

Commission supérieure de contrôle de la chaleur urbaine (R. 59) :

- Mme Afaf GABELOTAUD, en remplacement de M. Antoine GUILLOU, démissionnaire désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (R. 60) :

- Mme Afaf GABELOTAUD, en remplacement de M. Antoine GUILLOU, démissionnaire désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Commission supérieure de contrôle du gaz (R. 61) :

- Mme Afaf GABELOTAUD, en remplacement de M. Antoine GUILLOU, démissionnaire désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des Métallos" (conseil d'administration) (R. 62) :

Personne qualifiée :

- M. Hugues CHARBONNEAU, en remplacement de Mme Constance RIVIERE, démissionnaire désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Faculté de médecine Sorbonne Université (conseil d'administration) (R. 63) :

- M. Hamidou SAMAKÉ.

Groupement d'intérêt public de recherches sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (R. 64) :

- M. Stéphane LECLER, directeur de la Direction de l'Urbanisme.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2021, R. 57 à R. 64).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Jacques GALVANI, adjoint, président. - Je vous informe, avant les remerciements d'usage, que le prochain Conseil aura lieu les 14, 15 et 16 et 17 décembre.

Je souhaite, évidemment, vous remercier pour votre assiduité, remercier les collaborateurs de cabinet, l'ensemble des collaborateurs des groupes, ainsi que très chaleureusement les fonctionnaires du Conseil de Paris.

Merci à tous.

Enfin, je remercie, bien sûr, pour terminer, les Parisiens et les Parisiennes qui ont suivi en direct nos débats.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

I - Question du groupe Changer Paris.

QE 2021-22 Question de M. Rudolph GRANIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux solutions envisagées par la Maire de Paris pour lutter contre la consommation de crack, et à la transparence de leur processus d'élaboration.

Libellé de la question :

"Depuis maintenant plusieurs mois, la situation des consommateurs de crack n'est toujours pas réglée. Les échecs se succèdent et votre passivité est coupable pour de nombreux riverains comme pour des personnes en déshérence sanitaire, sociale et médicale.

Les points d'ancrage que vous avez contribué à diffuser dans Paris, l'échec du Plan crack, les associations subventionnées pour accompagner la consommation plutôt que l'empêcher sont autant d'errements d'une politique du malheur.

Vos discours et changements de dialectique récurrents donnent le sentiment d'une certaine indécision, d'un manque de clarté que l'opacité de vos projets vient d'ailleurs accentuer. Nous déplorons ne toujours pas avoir de réponse aux nombreuses alertes envoyées ainsi qu'aux multiples solutions que nous avons proposées. Le manque de transparence dans l'élaboration de solutions - ainsi vouées à être présentées d'autorité - achève le sentiment d'abandon ressenti par nos concitoyens.

A ce titre, nous vous demandons de vous exprimer clairement sur les orientations que vous souhaitez porter concernant les points suivants :

Souhaitez-vous porter un projet de création de centre de prise en charge globale, médical, psychiatrique, social, des personnes toxicomanes, notamment des consommateurs de crack, dans un lieu éloigné des zones densément peuplées et visant la désintoxication ?

Que souhaitez-vous proposer pour garantir le statut et l'organisation des CAARUD et des CSAPA de Paris ?

Pouvez-vous prendre l'engagement d'exclure toute consommation de stupéfiant au sein des CAARUD et des CSAPA ?

Renoncez-vous à la création de nouvelles salles de shoot ou S.C.M.R. ou salle de repos ?

Pouvez-vous présenter le bilan des réunions de concertation organisées depuis le mois d'octobre ?"

Réponse (Mme Anne SOUYRIS, adjointe) :

"Souhaitez-vous porter un projet de création de centre de prise en charge globale (médical, psychiatrique, social) des personnes toxicomanes, notamment des consommateurs de crack, dans un lieu éloigné des zones densément peuplées et visant la désintoxication ?

Le traitement des addictions s'appuie communément sur le modèle dit "trivarié". Ce modèle est désormais recommandé comme grille d'analyse et guide des pratiques de prévention, de réduction des risques et de soin des usages de drogue problématiques[1]. À la fois modèle théorique et outil diagnostique et thérapeutique, il considère que les facteurs biologiques, psychologiques et sociaux interagissent en permanence sur l'état de santé d'une personne.

Il faut prendre en compte les facteurs tels que (1) le produit (toxicité, potentiel addictif, potentiel de modification psychique, mode d'administration, fréquence d'usage, quantité et qualité du produit, poly-consommation) ; (2) l'individu (âge, genre, état de santé mentale et physique, compétences psychosociales, histoire familiale, événements de vie) ; (3) l'environnement (milieu de vie, contexte de consommation, situation socio-économique, statut social et juridique du produit, influence des pairs).

[1] https://eurotox.org/wp/wp-content/uploads/Eurotox-Livret5_Soins.pdf

Le champ de l'addictologie est composé de trois secteurs:

- le secteur médico-social ;

- le secteur sanitaire hospitalier ;

- le secteur de la ville (regroupant notamment les médecins généralistes, pharmacies d'officines et les réseaux de santé).

Les missions comprennent le soin médico-psychologique, l'accompagnement à l'insertion et à l'inclusion sociale, la réduction des risques[2], l'intervention précoce et la prévention.

Le Plan crack dans son Axe 1 relatif à l'accompagnement des usagers (renforcement des maraudes par les CAARUD, mise à disposition de matériels, renforcement des dispositifs de premier accueil avec l'ouverture d'espaces de repos) et son Axe 2 (hébergement avec accompagnement médico-social ou soins, mise à l'abri) répond pour une très large part aux attendus en matière de prise en charge sanitaire et sociale des personnes concernées par cette addiction.

Les structures médico-sociales avec hébergement relevant du "traitement résidentiel", et dont il semble que vous faites mention dans votre question, regroupent :

- Les centres thérapeutiques résidentiels (CTR), hébergements collectifs avec sevrage dits de "post-cure", c'est-à-dire en sortie d'un séjour de sevrage généralement hospitalier ;

- Les communautés thérapeutiques (CT), centres résidentiels permettant de longs séjours dans un environnement sûr et sans drogue, et accordant une place importante à la vie en communauté, à la resocialisation et au soutien par les pairs ;

- Les centres d'accueil, d'urgence, et de transition (CAUT), pour des courts séjours ;

- Les appartements thérapeutiques (AT) ou appartements relais, qui supposent une certaine autonomie ;

- Les appartements de coordination thérapeutique (ACT), qui s'adressent en priorité à des personnes souffrant de pathologies lourdes nécessitant un suivi médical renforcé.

Il existe plusieurs exemples de ces dispositifs en région parisienne, mais la proportion d'anciens consommateurs de crack qui parviennent à y obtenir une place de moyen ou de long séjour est limitée. En effet, ces dispositifs sont plutôt conçus pour une prise en charge de transition ou de fin de parcours de sevrage, une fois la personne stabilisée dans ses droits notamment. Ils ne sont, de fait, pas ouverts à des personnes sans titre de séjour ou en rupture totale de leur suivi sanitaire. Et si le séjour y est conditionné au respect du règlement intérieur (donc à l'absence de consommation), il va de soi que ce ne sont en aucun cas des lieux d'enfermement. L'adhésion aux soins et le consentement libre et éclairé des usagers sont des conditions indispensables à un traitement et un sevrage durablement efficaces.

La proposition de soutenir la création d'un nouveau lieu de ce type "éloigné des zones densément peuplées et visant la désintoxication", si elle rentrait dans les conditions prévues d'autorisation par l'ARS et la DRIHL dans le Code de la santé publique ou le Code de l'action sociale et des familles, pourrait donc présenter une réponse complémentaire au panel de l'offre de soins existante.

En tant qu'autorité de contrôle de ces établissements et parce qu'elle a des fonctions de régulation, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a toute latitude pour évaluer le besoin de ce type de dispositifs et pour initier leur création par voie d'appel à projets.

En 2019, les partenaires du Plan Crack 2019-2021 avaient estimé comme prioritaire la création d'autres types de dispositifs, correspondant davantage à une prise en charge en amont (sortie de la rue, sortie de l'urgence, entrée dans un parcours de soin) qu'à une prise en charge d'aval (post-cure, long séjour). Cette question peut néanmoins être soulevée dans le cadre d'un nouveau Plan Crack que l'exécutif parisien appelle de ses vœux.

Que souhaitez-vous proposer pour garantir le statut et l'organisation des CAARUD et des CSAPA de Paris ?

---

[2] A**rticles L3411-7 et suivants du Code de la Santé Publique et** Arrêté du 22 mars 2016 portant approbation du cahier des charges national relatif à l'expérimentation d'espaces de réduction des risques par usage supervisé, autrement appelés "salles de consommation à moindre risque".

La Ville de Paris concourt depuis plus de vingt ans au maintien de l'activité des CAARUD et des CSAPA, notamment en les accompagnant dans leurs recherches de locaux.

Via sa mission métropolitaine de la prévention des conduites à risque (MMPCR), elle contribue à la coordination des CAARUD dans leur action de réduction des risques. Elle anime notamment un comité de suivi des maraudes, initié dans le cadre du Plan Crack. Elle accompagne les associations gestionnaires et les professionnels dans la compréhension des processus à l'origine des conduites à risques et leur propose des ressources pour leurs projets de prévention.

Elle s'appuie sur leur compétence en participant aux financements de plusieurs actions de réduction des risques et de promotion de la santé.

Pouvez-vous prendre l'engagement d'exclure toute consommation de stupéfiant au sein des CAARUD et des CSAPA ?

La proposition consistant à prendre l'engagement d'exclure toute consommation de stupéfiants au sein des CAARUD et des CSAPA pose plusieurs problèmes d'ordre juridique, de sécurité et de santé publique :

1. D'un point de vue légal, le contrôle de l'activité des CAARUD et des CSAPA ne relève pas de la Ville de Paris, mais de l'Agence régionale de santé. Si les autorités sanitaires nationales proposaient d'expérimenter une activité de Haltes Soins Addictions[3] comprenant de la consommation supervisée au sein de CAARUD ou de CSAPA parisiens, cela se ferait, conformément au PLFSS 2022, en concertation avec la commune concernée et, à Paris, Lyon et Marseille, en concertation avec le maire d'arrondissement concerné[4]. Le choix du lieu d'implantation, le projet précis porté par l'association gestionnaire et l'ARS, le public ciblé, les mesures de médiation avec les riverains prévues, la position du commissaire d'arrondissement concerné, etc. seront autant de paramètres à prendre en considération dans ce temps de concertation entre l'Etat et les élus locaux.

2. Du point de vue de la santé et de la sécurité publiques, cet engagement reviendrait à se priver par idéologie d'une solution efficace, qui a fait ses preuves. Plusieurs études confortent cet argument :

- D'après l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, les résultats obtenus indiquent que les salles d'inhalation sous supervision peuvent réduire les troubles à l'ordre public et les confrontations avec la police[5] (DeBeck et al., 2011) ;

- Le rapport scientifique d'évaluation des Salles de consommation à moindre risque (SCMR) en France, publié par l'Institut de Santé Publique de l'INSERM[6] le 7 mai 2021, démontre une amélioration significative de la santé des consommateurs·trices, une diminution des passages aux urgences, la baisse du matériel d'injection abandonné dans l'espace public et l'amélioration de la tranquillité de l'espace public à la suite de l'ouverture des SCMR de Paris et Strasbourg.

En conséquence de quoi, nous ne pouvons prendre cet engagement, qui n'apporterait aucune réponse concrète aux enjeux de santé et de sécurité publique qui se posent.

Renoncez-vous à la création de nouvelles salles de shoot ou SCMR ou salle de repos ?

Tout d'abord, il semble important de s'accorder sur les termes. Les salles de consommation à moindre risque (SCMR), et bientôt les Haltes Soins Addictions (HSA), sont des lieux de réduction des risques qui permettent à des

[3] https://www.federationaddiction.fr/congresaddiction-olivier-veran-annonce-la-creation-de-%E2%80%89haltes-soin-addiction%E2%80%89/#:~:text=Il%20s'agit%20d'un,int%C3%A9gr%C3%A9e%20des%20usages%20de%20drogue.

[4] Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) dans son article 43 rappelle qu'"À titre expérimental et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025, les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques et des dommages pour usagers de drogue (CAARUD) mentionnés à l'article L. 3411-9 du code de la santé publique et les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie mentionnés à l'article L. 3411-6 du même code (CSAPA), désignés par arrêté du Ministre chargé de la santé après avis du directeur général de l'agence régionale de santé et en concertation avec le maire de la commune concernée et, à Paris, Lyon et Marseille, en concertation avec le maire d'arrondissement ou de secteur concerné, ouvrent une halte "soins addictions", qui est un espace de réduction des risques par usage supervisé et d'accès aux soins, dans le respect d'un cahier des charges national arrêté par le Ministre chargé de la santé.

[5] https://bdoc.ofdt.fr/doc_num.php?explnum_id=23614

[6] https://www.inserm.fr/rapport/salles-de-consommation-a-moindre-risque-rapport-scientifique-mai-2021/

personnes qui consommeraient de toute façon, dans des conditions dangereuses pour elles et pour autrui, de le faire avec la supervision et l'accompagnement au soin de professionnels de santé.

En les nommant abusivement "salles de shoot", vous faites comme si les équipes médicales, infirmières et sociales des associations qui les gèrent, et avec elles l'ARS qui les autorise ou encore le Gouvernement qui en pérennise l'expérimentation au PLFSS 2022, encourageaient le fait de se "shooter" sans aucune perspective de sevrage ou de contrôle progressif de la consommation de stupéfiants. Cela dénote un grand mépris pour le professionnalisme et l'engagement des médecins, psychiatres, addictologues, infirmiers, éducateurs et travailleurs sociaux qui œuvrent chaque jour pour aider les grands toxicomanes en errance à reprendre pied dans leur vie.

En 2022, les salles de consommations à moindre risque seront remplacées par les Haltes Soins Addictions (HSA), conformément aux dispositions votées à l'occasion de l'adoption du Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2022. Comme indiqué au préalable, ce n'est pas à la Ville de Paris de renoncer à un dispositif sanitaire, puisque l'initiative de la programmation et de l'ouverture des futures HSA relève de la compétence de l'ARS, même si la Maire de Paris et les Maire d'arrondissement concernés sont concertés.

Quant aux espaces de repos, la consommation n'y est pas autorisée. Il s'agit de lieux de répit, qui permettent aux consommateurs, souvent SDF, de se poser quelques heures pour prendre une douche, laver leur linge ou dormir un peu.

Pouvez-vous présenter le bilan des réunions de concertation organisées depuis le mois d'octobre ?

Lors de la réunion organisée par le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le préfet de police et la directrice générale de l'ARS d'Ile-de-France, nous avons demandé plusieurs actions à court, moyen et long terme concernant :

- la prise en charge des personnes consommatrices de crack présentes à la Porte de la Villette (soins en urgence, mises à l'abri, dispositifs d'hébergement avec soins)

- le pilotage avec une comitologie du Plan crack par la PRIF plus proactive ;

- le besoin d'un portage politique du plan par le parquet de paris et le préfet de police signataire du plan.

Les réponses sont incomplètes. Si nous pouvons saluer l'augmentation de places pour de la mise à l'abri (+ 40 places Assore) et la mise en place d'un bus sanitaire Porte de la Villette ; il reste que l'état ne répond pas totalement à ses obligations d'assistance aux personnes sans abri[7] ; de planification des soins et de régulation de l'offre de soins.

L'État, par la voix du Préfet de Région, attend de la Ville qu'elle soit aidante dans la recherche de foncier et de locaux adaptés, notamment pour le relocalisation d'un CAARUD qui a dû fermer ses portes au printemps dernier (association Aurore), pour l'ouverture de nouveaux espaces de repos et pour l'installation dans Paris de plusieurs établissements médico-sociaux prévus au Plan Crack 2019-2021 (LAM-LHSS et UHS). Force est de constater que des questions comme celles posées ici par le Groupe Changer Paris, et la virulence avec laquelle tout projet, même provisoirement à l'étude, est attaqué, ne facilitent pas la capacité de l'administration parisienne à répondre aux attentes de l'État.

Cependant, comme nous l'avons toujours été, la Ville de Paris, en responsabilité, reste et restera force de proposition."

[7] *"Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence".* Code de l'action sociale et des familles Art.L.345-2-2.

II - Question du groupe Écologiste de Paris.

QE 2021-23 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au coût de la formation et à la mobilité des agents de la police municipale.

Libellé de la question :

"En juillet dernier, le Conseil de Paris votait la création d'une police municipale parisienne. Cette police municipale, contre laquelle s'est toujours positionné le groupe Ecologiste de Paris, commence aujourd'hui à prendre forme, en témoigne la première promotion de 153 agent.e.s entrée en fonction le 17 octobre.

Le groupe Écologiste soutient néanmoins les ambitions affichées par la Ville de Paris en matière de formation des futur.e.s agent.e.s de sa police municipale. En effet, il est prévu que ces policiers municipaux disposent d'une formation classique obligatoire et identique à celle reçue par tous les policiers municipaux de France mais également d'un corpus supplémentaire de formations, harcèlement sexiste, police environnementale, discriminations, orientation des victimes de violences conjugales dans l'espace public, etc.

Selon les premiers chiffres annoncés, la majorité des futurs policiers municipaux seront des anciens agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. Les fonctions exercées jusqu'ici par ces agents leur ont permis de bénéficier d'une partie de la formation obligatoire. Ils devront donc achever la formation obligatoire puis recevoir la formation complémentaire tandis que les agents recrutés sur concours externe recevront la totalité des deux corpus de formation.

Or, l'article L. 412-57 de loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés créé la disposition suivante : "La commune ou l'établissement public qui prend en charge la formation du fonctionnaire stagiaire des cadres d'emplois de la police municipale peut lui imposer un engagement de servir pour une durée maximale de trois ans à compter de la date de sa titularisation".

Le groupe Ecologiste s'inquiète de cette possibilité offerte aux collectivités, constituant une entorse grave au principe de mobilité des agents au sein de la fonction publique territoriale. Les coûts de formation ne sauraient échoir aux policiers municipaux dont les rémunérations sont déjà faibles.

A ce titre, les élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris souhaitent vous interroger sur :

- Le coût total par agent de la formation obligatoire et de la formation complémentaire.

- La volonté ou non de la Ville de Paris d'activer la clause d'engagement de 3 ans pour les anciens agents de la DPSP et les nouveaux agents recrutés par concours externe ?"

Réponse (M. Nicolas NORDMAN, adjoint) :

"Le Conseil de Paris, par délibération adoptée en juin 2021, conformément à la Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, a créé un service de police municipale à Paris.

Conformément à l'article L. 533-3 de la Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, "les agents mentionnés à l'article L. 533-1 bénéficient d'une formation initiale et continue assurée par la Ville de Paris. Le contenu et la durée de ces formations sont équivalents à ceux des formations dispensées aux agents des cadres d'emplois de la police municipale mentionnés à l'article L. 511-2. La Ville de Paris peut à cet effet passer une convention avec les administrations et établissements publics de l'État chargés de la formation des fonctionnaires de la police nationale et des militaires de la gendarmerie nationale ainsi qu'avec le Centre national de la fonction publique territoriale".

La Ville de Paris a donc créé à cet effet une École de formation des métiers de la sécurité qui dispensent aux agents une formation de qualité et diversifiée.

La formation initiale des agents se compose en deux volets :

- la formation initiale des agents de police municipale à Paris est organisée en stricte homologie avec les formations prévues dans la fonction publique territoriale, organisées par le Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT.

- La Ville de Paris a souhaité apporter un complément à cette formation initiale en intégrant quatre modules spécifiques: une formation aux gestes qui sauvent, une formation sur le harcèlement de rue, une formation contre les violences faites aux femmes et une formation contre les LGBTphobies, en mobilisant le monde associatif parisien spécialisé.

Concernant le cout de la formation, le CNFPT estime à 138 euros par jour le coût de la formation d'un agent de PM. Ce coût constitue une estimation précise applicable à Paris, en absence de facteur d'écart significatif des dispositifs mis en place à la Ville et au CNFPT (y compris sur les frais de structure et autres charges de structure).

Pour les agents déjà en poste, en détaillant corps par corps, voici ce que donne l'estimation des dépenses de formation pour nos agents :

ISVP : 58 jours : 8.004 euros

ASP : 40 jours : 5.520 euros

TTPS/Contrôleur : 50 jours : 6.900 euros

Pour les agents nouvellement recrutés, leur formation est de 120 jours comme pour tout agent de police municipale en France, cela représente donc 16.560 euros.

En 2021, la Direction de la Police municipale et de la Prévention, DPMP, a formé 154 agents de la 1ère promotion, 200 agents de la 2e promotion et 50 agents TTPS, cela équivaut à un coût d'environ 2,7 millions d'euros.

Pour rappel, à la formation initiale citée ci-dessus s'ajoute la formation continue pour tous les agents de la Ville de Paris et pour laquelle ont été mobilisés un grand nombre de partenaires parisiens sur des thématiques comme le handicap, la laïcité, l'aide aux victimes, la régulation de la vie nocturne, la prévention des rixes etc.

Concernant la volonté ou non de la Ville de Paris d'activer la clause d'engagement de 3 ans pour les anciens agents de la DPSP et les nouveaux agents recrutés par concours externe. L'article L. 412-57 du code des communes dispose à son 1er alinéa que "La commune ou l'établissement public qui prend en charge la formation du fonctionnaire stagiaire des cadres d'emplois de la police municipale peut lui imposer un engagement de servir pour une durée maximale de trois ans à compter de la date de sa titularisation".

Le 2e alinéa précise que "Le fonctionnaire des cadres d'emplois de la police municipale qui rompt l'engagement prévu au premier alinéa doit rembourser à la commune ou à l'établissement public une somme correspondant au coût de sa formation".

Par ailleurs, un projet de décret ayant pour objet de déterminer les conditions d'application du présent article, a été présenté au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale qui a rendu un avis défavorable sur le texte présenté.

Des échanges sont en cours avec la DGCL pour déterminer si ces dispositions sont applicables à la Ville de Paris, étant entendu que cela ne vaudra éventuellement que pour les agents nouvellement recrutés et non pour les agents déjà en poste."

Votes spécifiés.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 95, DVD 84, DVD 102 et DVD 85.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 84, DVD 85, DVD 95, SG 72 et DPE 44.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 32.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 74.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 84, DDCT 62 et le vœu n° 36.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 9, DVD 101, DPE 33, DPE 54, SG 79, DAE 305, DAJ 19 et le vœu n° 96.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 56, DAC 57, DAC 62 et DAC 573.

Mme Anessa LAHOUASSA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 79 et le vœu n° 96.

Mme Delphine BÜRKLI a voté pour le vœu n° 71.

Mme Pierre-Yves BOURNAZEL a voté contre l'article 9 du projet de délibération DEVE 100.

M. David BELLIARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 264, DLH 80, DLH 127, DLH 152, DLH 171, DLH 319, DLH 323, DLH 325, DLH 318, DLH 351, DLH 330 et DLH 310.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 57.

Mme Valérie MONTANDON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 44.

Le groupe Ecologiste de Paris s'abstient sur le projet de délibération DRH 79.

Votes spécifiques.

M. Patrick BLOCHE, Mme Colombe BROSSEL, M. François DAGNAUD, Mme Léa FILOCHE, MM. Jacques GALVANI, Franck MARGAIN, Mmes Camille NAGET, Alice TIMSIT et Geneviève GARRIGOS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 729.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alice COFFIN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Eric LEJOINDRE, Mme Valérie MONTANDON et M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 73 et DFA 77.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Célia BLAUEL, Agnès EVREN, M. Antoine GUILLOU et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 119.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 171.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Célia BLAUEL, MM. Patrick BLOCHE, Thomas CHEVANDIER, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Chloé SAGASPE et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 305.

M. Emmanuel COBLENCE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 71.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 167.

Mme Olivia POLSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 138.

Mme Alix BOUGERET et M. Geoffroy BOULARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 154.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Emile MEUNIER et Mme Carine PETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 74.

Mme Lamia EL AARAJE, MM. Jean-Philippe GILLET, Rudolph GRANIER, Nicolas NORDMAN, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU et Hanna SEBBAH ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 97, PP 99, PP 106, PP 107, PP 109, PP 110 et DSIN 8.

Mmes Maya AKKARI, Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel COBLENCE, Jean-Philippe DAVIAUD, François-Marie DIDIER, Mmes Marie-Caroline DOUCERÉ, Lamia EL AARAJE, Maud GATEL, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Halima JEMNI, Dominique KIELEMOËS, Johanne KOUASSI, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Léa VASA et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 17, DVD 82 et DPE 33.

MM. Jean-Noël AQUA, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mmes Véronique BUCAILLE, Delphine BÜRKLI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mmes Rachida DATI, Jeanne d'HAUTESERRE, M. François-Marie DIDIER, Mmes Agnès EVREN, Afaf GABELOTAUD, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Antoinette GUHL, Anne HIDALGO, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, MM. Jean-Pierre LECOQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emmanuel MESSAS, Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Carine PETIT, MM. Eric PLIEZ, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN, MM. François VAUGLIN, Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération SG 72 et DPE 44.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 102 et DRH 76.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, M. Emile MEUNIER, Mmes Laurence PATRICE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 200, DLH 201, DLH 203, DLH 267, DEVE 103 et DFA 73.

Mme Anne-Claire BOUX, MM. Emmanuel COBLENCE, Jean-Philippe DAVIAUD, Mmes Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, M. Jacques GALVANI, Mmes Geneviève GARRIGOS, Barbara GOMES et M. Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 281.

MM. David ALPHAND, Jean-Noël AQUA, Mmes Célia BLAUEL, Colombe BROSSEL, MM. Dan LERT et Jérôme LORIAU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 44.

Mmes Maya AKKARI, Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 41.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 204.

M. Eric LEJOINDRE, Mmes Carine PETIT et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 92.

MM. Vincent BALADI, Ian BROSSAT, Jérôme GLEIZES, Roger MADEC, Jean-Baptiste OLIVIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 390 et DU 143.

Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 225.

M. Karim ZIADY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 96.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE et Mme Célia BLAUEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 128.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 195, DLH 333, DLH 352, DLH 417 et DLH 63.

MM. Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Audrey PULVAR ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 102, DVD 85 et DVD 84.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 281, DLH 282, DLH 299, DLH 284, DLH 285, DLH 286, DLH 287, DLH 288, DLH 294 et DU 142.

M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Dominique KIELEMOËS et M. Aurélien VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 320 et DAC 729.

Mmes Geneviève GARRIGOS, Céline HERVIEU, Véronique LEVIEUX, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Carine PETIT, M. François VAUGLIN et Mme Maya AKKARI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 729.

Mmes Inès de RAGUENEL, Dominique KIELEMOËS, Raphaëlle PRIMET et M. Florian SITBON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 311.

Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, MM. Jérôme COUMET, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 350, DFPE 110, DFPE 211, DFPE 212, DPE 40 et DAE 307.

Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, Mmes Afaf GABELOTAUD et Aminata NIAKATÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 303.

Mme Delphine BÜRKLI, MM. Frédéric PÉCHENARD, Jérémy REDLER, Mmes Béatrice LECOUTURIER, Valérie MONTANDON, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Pierre LECOQ, Daniel-George COURTOIS, Jack-Yves BOHBOT, Mmes Alix BOUGERET, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Jeanne d'HAUTESERRE, Nelly GARNIER et Audrey PULVAR ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 95, DVD 85 et DVD 84.

MM. David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 80, DLH 127, DLH 152, DLH 171, DLH 319, DLH 323, DLH 235, DLH 330, DLH 351, DLH 264, DLH 318, DAE 310, DFA 73 et DAE 190.

Mmes Maya AKKARI, Lamia EL AARAJE, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 17, DVD 69 et DFA 73.

Mmes Afaf GABELOTAUD, Alexandra CORDEBARD, M. Alexis GOVCIYAN, Mmes Alice TIMSIT, Aminata NIAKATÉ, Anouch TORANIAN, MM. Antoine GUILLOU, Arnaud NGATCHA, Mme Audrey PULVAR, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Célia BLAUEL, M. Christophe GIRARD, Mmes Colombe BROSSEL, Dominique KIELEMOËS, Douchka MARKOVIC, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Florian SITBON, François VAUGLIN, François-Marie DIDIER, Frédéric BADINA-SERPETTE, Frédéric HOCQUARD, Gauthier CARON-THIBAULT, Hamidou SAMAKÉ, Jean LAUSSUCQ, Jean-François MARTINS, Jean-Philippe DAVIAUD, Jean-Philippe GILLET, Jean-Pierre LECOQ, Jérôme COUMET, Jérôme GLEIZES, Mme Karen TAÏEB, M. Mahor CHICHE, Mmes Marie-Caroline DOUCERÉ, Nathalie LAVILLE, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Nicolas NORDMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Pierre RABADAN, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Thomas CHEVANDIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 73.

MM. Jérôme COUMET, Alexandre FLORENTIN, Mmes Dominique KIELEMOËS, Johanne KOUASSI, MM. Christophe NAJDOVSKI, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 128.

Mme Maya AKKARI, MM. François DAGNAUD, Rudolph GRANIER, Eric LEJOINDRE et Emile MEUNIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 91 et DFA 73.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, M. Antoine GUILLOU, Mmes Catherine IBLED, Pénélope KOMITÈS, Véronique LEVIEUX, Douchka

MARKOVIC, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND, M. Florian SITBON et Mme Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 73, DFA 75 et DFA 76.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 312.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Colombe BROSSEL, Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Nelly GARNIER, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Mmes Raphaëlle PRIMET, Delphine TERLIZZI et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 9.

M. Pierre RABADAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 29.

Mmes Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Raphaëlle PRIMET, M. Pierre RABADAN, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 57 et DFA 73.

M. Jacques BAUDRIER, Mmes Alix BOUGERET, Anne-Claire BOUX, M. François DAGNAUD, Mme Lamia EL AARAJE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, M. Roger MADEC, Mmes Carine PETIT, Carine ROLLAND, MM. Hamidou SAMAKÉ et Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 147, DU 91 et DFA 73.

MM. René-François BERNARD, Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Rudolph GRANIER, Mme Nathalie MAQUOI, M. Eric PLIEZ, Mme Léa VASA et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 381 et DFA 73.

Mme Maya AKKARI, MM David ALPHAND, Jean-Noël AQUA, Frédéric BADINA-SERPETTE, Mmes Véronique BALDINI, Anne BIRABEN, MM. Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Mme Colombe BROSSEL, MM. Grégory CANAL, Gauthier CARON-THIBAULT, Thomas CHEVANDIER, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Lamia EL AARAJE, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nelly GARNIER, Maud GATEL, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Alexis GOVCIYAN, Rudolph GRANIER, Antoine GUILLOU, Mme Céline HERVIEU, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mmes Nathalie LAVILLE, Béatrice LECOUTURIER, MM. Eric LEJOINDRE, Florentin LETISSIER, Mmes Véronique LEVIEUX, Valérie MONTANDON, Camille NAGET, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Carine PETIT, M. Eric PLIEZ, Mmes Raphaëlle PRIMET, Audrey PULVAR, MM. Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jérémy REDLER, Hamidou SAMAKÉ, Hermano SANCHES RUIVO, Paul SIMONDON, Florian SITBON, Mmes Delphine TERLIZZI, Anouch TORANIAN, Marie TOUBIANA, Léa VASA, MM. François VAUGLIN, Aurélien VÉRON et Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 32 et DPE 35.

MM. Antoine BEAUQUIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Alexandra CORDEBARD, Geneviève GARRIGOS, Céline HERVIEU, M. Eric LEJOINDRE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Arnaud NGATCHA, Mmes Raphaëlle PRIMET, Emmanuelle RIVIER, Carine ROLLAND, M. Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 729.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération PP 108.

M. Grégory CANAL, Mme Inès de RAGUENEL, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Ian BROSSAT, Jacques GALVANI, Rudolph GRANIER, Emmanuel COBLENCE, Antoine GUILLOU, Mmes Johanne KOUASSI, Nathalie LAVILLE, Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Alice TIMSIT, MM. Mahor CHICHE, Jean-Philippe GILLET, Mme Camille NAGET, M. Jacques BAUDRIER, Mmes Antoinette GUHL, Raphaëlle PRIMET, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Halima JEMNI, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN, Nicolas BONNET-OULALD, Franck MARGAIN, Mme Valérie MONTANDON, M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Geneviève GARRIGOS, Nathalie MAQUOI, Séverine de COMPREIGNAC, Céline HERVIEU, MM. Jean-Pierre LECOQ, Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Véronique LEVIEUX, Audrey PULVAR, M. Ariel WEIL, Mmes Alice COFFIN, Emmanuelle PIERRE-MARIE, MM. Jacques MARTIAL, Rémi FÉRAUD, Sylvain RAIFAUD, Paul SIMONDON, Mmes Dominique VERSINI, Marie-Caroline DOUCERÉ, MM. Franck LEFEVRE, Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Florence BERTHOUT, M. Pierre CASANOVA, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Anne BIRABEN, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Olivia POLSKI, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Patrick VIRY, Jack-Yves BOHBOT, Mmes Alix BOUGERET, Karen TAÏEB, MM. Karim ZIADY, Gérard LOUREIRO, Mmes Camille NAGET et Marie TOUBIANA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 139.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2021 DCPA 11 Groupe scolaire Saussure - Indemnisation de la société Balas suite à l'allongement du chantier.

2021 DCPA 19 Travaux de relogement des services de la DPE et DVD préparatoires au projet "Réinventer Paris 2 - Esplanade des Invalides" (7e) - Attribution de la maitrise d'œuvre au groupement d'architectes Dominique Perrault / Pierre-Antoine Gatier - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.

2021 DLH 63 Réalisation 164-170, rue du Faubourg Saint Martin (10e) d'un programme de rénovation et d'AQS de 128 logements sociaux par ICF Habitat La Sablière - Subvention (1.992.192 euros).

2021 DLH 264 Réalisation, 86 rue de Clignancourt (18e), d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP - Subvention (16.140 euros).

2021 DLH 281 Réalisation 3 rue Boinod (18e) d'un programme de rénovation de 26 logements sociaux par I3F - Subvention (262.950 euros).

2021 DLH 282 Réalisation 44, rue Ramus (20e) d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux réalisés par I3F - Subvention (58.500 euros).

2021 DLH 299 Réalisation 26-32 allée des Orgues de Flandre et 5-7 rue Mathis (19e) d'un programme de rénovation de 126 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (2.592.727 euros).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2021 DVD 17 Parc de stationnement Bac Montalembert Gouraud (7e) - Convention DSP pour son exploitation.

2021 DVD 69 Parc de stationnement passage des Récollets (10e) - Avenant n° 2 à la convention de concession.

2021 DVD 82 Parcs de stationnement Didot et Porte d'Orléans (14e) - Principe de délégation de service public.

2021 DVD 99 Association Syndicale Libre Olympiades (ASLO) (13e) - Convention pour la participation au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour 2021.

2021 DVD 100 Stations de véhicules utilitaires partagés avec bornes de recharge électrique - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public avec la société Clem-e suite à la crise sanitaire.

2021 DVD 102 Prolongement de la ligne 14 au sud - Pôle d'échanges Maison Blanche (13e) - Protocole transactionnel relatif à la régularisation de l'étude du pôle.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2021 DJS 127 Subventions d'équipement (21.600 euros) et conventions avec 4 associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs.

2021 DJS 128 Subvention d'équipement (48.400 euros) et convention avec l'association Mag-Jeunes LGBT.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2021 DEVE 128 Superposition de gestion de dépendances du domaine public fluvial à la Ville de Paris sur le port Saint Bernard (5e) - Avenant à la convention signée le 6 juin 1997.

2021 DPE 44 Subvention d'équipement (900.000 euros) à l'établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

2021 SG 74 Convention de partenariat et soutien financier (200.000 euros) au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris dans le cadre de "Paris demain ! 2030 et au-delà".

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2021 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23.001 euros), subventions d'équipement (19.610 euros) et subventions pour travaux (140.536 euros).

2021 DASCO 149 Subvention (20.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (ADAPEEP de Paris) (20e).

2021 DASCO 150 Subvention (20.000 euros) à l'association "La Ligue de l'Enseignement" (7e) pour l'organisation du salon européen de l'éducation 2021.

2021 DDCT 83 Subventions avec conventions avec les deux sociétés de retraite des conseillers municipaux de Paris (1.150.000 euros) et des conseillers généraux de la Seine (1.350.000 euros).

2021 DFPE 216 Subvention (15.750 euros), avenant et conventions aux associations Coopération Féminine, Jardin des Roos et Parler à d'Aurtres pour la gestion de deux lieux d'accueil enfants parents à Paris (20e et 9e).

2021 DFPE 227 Subvention (10.000 euros) à l'association "La Compagnie des Demains qui chantent" pour son action "Créer un espace artistique dans le jardin Frédéric Dard à Paris 18e".

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2021 DDCT 66 Subventions (50.500 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 7 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires.

2021 DDCT 68 Subventions (150.000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

2021 DDCT 69 Subventions (173.504 euros) à 38 associations pour le financement de 43 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens.

2021 DDCT 71 Subventions d'investissement (132.153 euros) à 11 associations situées en quartiers populaires.

2021 DDCT 84 Subventions (40.000 euros) à 9 structures associatives déployant des actions d'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers populaires.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2021 DASES 263 Subventions de fonctionnement (78.500 euros) à cinq organismes pour leurs programmes et actions favorisant l'insertion sociale, culturelle et professionnelle des réfugié.es à Paris - Avenant - Convention.

2021 DLH 80 Réalisation 65 boulevard Ney (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (PLS) par la RIVP - Subvention (20.760 euros).

2021 DLH 152 Réalisation, 61 rue Custine (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (3 PLA-I adaptés, 6 PLUS, 3 PLS) par la RIVP - Subvention (848.288 euros).

2021 DLH 160 Réalisation 10 rue Fauvet (18e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 10 logements PLA-I et 9 logements PLUS par Heneo - Subvention (557.739 euros).

2021 DLH 171 Réalisation 10, place d'Italie (13e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 9 logements sociaux (5 PLA-I et 4 PLS) et 14 logements à loyer abordable par la RIVP - Subvention (390.910 euros).

2021 DLH 200 Réalisation, 11, rue Bourgon (13e) d'un programme de construction de 5 logements sociaux (PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (126.853 euros).

2021 DLH 203 Réalisation, 68, rue Léon Frot (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (6 PLA-I, 8 PLUS, 6 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (1.082.470 euros).

2021 DLH 225 Réalisation, 14-16 rue Domrémy (13e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par HSF - Subvention (210.960 euros).

2021 DLH 284 Réalisation, 111 rue Oberkampf (11e), d'un programme de rénovation de 35 logements sociaux par I3F - Subvention (250.500 euros).

2021 DLH 285 Réalisation, 67 avenue de Breteuil (7e), d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par I3F - Subvention (133.500 euros).

2021 DLH 286 Réalisation, 72 avenue des Gobelins (13e), d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par I3F - Subvention (191.520 euros).

2021 DLH 287 Réalisation, 37 rue Bichat (10e), d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par I3F - Subvention (107.550 euros).

2021 DLH 288 Réalisation, 4 rue Nicolai (12e), d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux par I3F - Subvention (163.440 euros).

2021 DLH 294 Réalisation 81, rue de Picpus (12e) d'un programme de rénovation de 45 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (317.340 euros).

2021 DLH 319 Réalisation, 209, boulevard Voltaire (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 26 logements sociaux (8 PLA-I, 10 PLUS, 8 PLS) par la RIVP - Subvention (558.582 euros).

2021 DLH 321 Réalisation 8 rue de Nemours (11e) d'un programme de création d'une Résidence Hôtelière à Vocation Sociale par SIPHREM - Garantie du prêt RHVS par la Ville (868.900 euros).

2021 DLH 323 Réalisation, 18-30 rue Boucry (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 222 logements sociaux (74 PLUS, 148 PLS) par la RIVP - Subvention (5.086.434 euros).

2021 DLH 325 Réalisation, 20 rue de Wattignies (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA-I, 9 PLUS, 7 PLS) par la RIVP - Subvention (709.741 euros).

2021 DLH 327 Réalisation 14 rue du Roi d'Alger (18e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 60 places par Emmaüs Solidarités - Octroi d'une subvention exceptionnelle (99.000 euros).

2021 DLH 350 Réalisation, 33 rue Chapon (3e) d'un programme acquisition-amélioration de 4 PLA-I, 4 PLUS, 12 PLS par Paris Habitat - Subvention (445.758 euros).

2021 DLH 352 Réalisation, secteur Hébert Lot H (18e) d'un programme de construction d'un foyer de jeunes travailleurs comportant 59 logements PLA-I par ICF la Sablière - Subvention (692.680 euros).

2021 DLH 417 Réalisation, Secteur Hébert lot H (18e) d'un programme de construction de 19 logements PLUS pour personnes âgées (habitat inclusif) par ICF Habitat la Sablière - Subvention (498.783 euros).

2021 DLH 167 Location de l'immeuble 94-96, rue Leibniz (18e) à Batigère IDF - Avenant à bail emphytéotique.

2021 DLH 312 Location de l'immeuble 25, rue Maître-Albert (5e) à Sequens - Avenant à bail emphytéotique.

2021 DLH 318 Location de l'immeuble 19, passage Cardinet (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2021 DLH 351 Location de l'immeuble 29 rue Nollet (17e) par l'EPFIF à la RIVP - Convention spécifique.

2021 DLH 92 Immeuble communal Villa Compoint (17e) - Fixation du tarif d'occupation du domaine public - Groupe Hospitalier Universitaire (GHU).

2021 DLH 111 Office du Tourisme et des Congrès de Paris, 29 rue de Rivoli (4e) - Fixation du tarif d'occupation du domaine public - Aide en nature.

2021 DLH 310 Association Turbulences, 12 boulevard de Reims (17e) - Convention d'occupation du domaine public - Aide en nature.

2021 DLH 330 Demande de garantie d'emprunt pour la réalisation d'un programme de rénovation par la RIVP au 8 rue Guyton de Morveau (13e) - Garantie des prêts par la Ville (1.220.000 euros).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2021 DPE 9 Groupement de commande portant sur la limitation des rejets en Seine des déversoirs d'orage Vincennes Charenton, Périphérique Est, Alma Rive Gauche et Wilson - Avenant n° 1 à la convention avec le SIAAP.

2021 DPE 40 Création d'un lieu d'appel pour éboueurs et jardiniers dans un bâtiment de logements dans la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14e) - Convention entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH.

2021 DPE 52 Subvention (12.000 euros) à l'association Surfrider Foundation Europe pour sont projet "Paris aquatique et sans plastique".

2021 DPE 53 Dévoiement des ouvrages d'assainissement à place d'Italie pour la mécanisation des sorties de la station de métro place d'Italie - Avenant n° 1 à la Convention avec la RATP.

2021 DPE 54 - DFA Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2021.

2021 DPE 55 Approbation du retrait de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2021 DFA 75 Prise de participation de la SemPariSeine au capital de la société par actions simplifiée (SAS) PariSeine Développement (filiale à 100 % de la SemPariSeine) permettant sa création.

2021 DFA 76 Prise de participation de la SemPariSeine au capital de la société par actions simplifiée (SAS) PariSeine Immo (filiale à 100 % de la SemPariSeine) permettant sa création.

2021 DFA 77 Mesure de soutien en fonds propres auprès de la Société anonyme d'exploitation du palais omnisports de Paris-Bercy (SAE POPB) dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2021 DASES 13 Convention tripartite CAF/DASES/Fédération des centres sociaux et subvention (105.000 euros).

2021 DASES 26 Subvention (45.000 euros) à deux associations portant des projets sportifs et culturels destinés à restaurer ou à maintenir le lien social des personnes en situation de grande exclusion - Convention.

2021 DASES 183 Subventions d'investissement (215.519 euros) 4 conventions et 1 avenant avec 5 centres sociaux pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels.

2021 DASES 244 Subventions (159.000 euros) à trois associations dans le cadre de la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion sociaux et professionnels des publics vulnérables.

2021 DASES 264 Convention pour l'Accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA sans domicile stable dans les permanences sociales d'accueil (PSA) au titre de l'exercice 2021.

2021 DASES 275 Subvention (20.000 euros) et avenant avec l'association Impulsion 75 pour son action d'aide et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle en faveur de jeunes.

2021 DASES 262 Coordination et actions de lutte contre la précarité. 3 Subventions de fonctionnement (225.000 euros) et 1 subvention d'investissement (30.000 euros) - Conventions - Convention de partenariat CRPCEN.

2021 DASES 267 Subvention (135.167,50 euros) complémentaire pour l'ESI Halte Femmes Aurore et modification des modalités de versements des soldes de 4 accueils de jour - Modification du bénéficiaire de la subvention sur le projet "cocoon" - Avenants et convention.

2021 DASES 268 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'association CLLAJ de Paris au titre de son action Inser'Toit.

2021 DDCT 62 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS de Paris et attribution d'une subvention (145.000 euros) au titre de l'année 2022.

2021 DLH 315 Attribution d'une aide en nature à l'association La Chorba pour la mise à disposition de locaux 87 boulevard Poniatowski (12e).

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2021 DAE 282 Adhésion (14.205 euros) à l'association Alliance Villes Emploi.

2021 DAE 284 Paris Boost emploi : Subventions (99.000 euros) à 5 associations pour accompagner les parisiens vers l'emploi.

2021 DAE 309 Nominations au Conseil d'administration de l'Accélérateur parisien d'innovation locale pour l'emploi (La Pile).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2021 DASES 168 Subventions (63.000 euros) à 5 associations et avenant n° 2 avec 3 d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'insertion professionnelle des PSH.

2021 DASES 184 Subventions (75.000 euros) à 16 associations, convention avec le CATRED et avenant n° 3 à convention avec les Papillons blancs 75, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des PH.

2021 DASES 252 Subvention (2.000 euros) à l'association A Coeur Voix pour son action culturelle en direction des PSH (Nuit Blanche 2021).

2021 DASES 279 Avenant aux conventions avec l'ADIAM, pour le solde de la participation 2020 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz (38.101 euros).

2021 DASES 280 Participations (145.995,74 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS) Masséna et Austerlitz.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2021 DDCT 54 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

2021 DSIN 8 Convention pour l'échange réciproque de données entre la Ville de Paris et la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2021 DSIN 10 Convention de financement de projet pour la mise en accessibilité des principaux services numériques.

2021 DU 91 ZAC Cardinet Chalabre (17e) - Suppression de la ZAC - Reddition des comptes et quitus à P&MA.

2021 DU 131 Procédure de DUP sur la parcelle 11 rue des Trois Couronnes (11e) - Levée de la réserve figurant dans le rapport d'enquête parcellaire et avis favorable à la poursuite de l'opération.

2021 DU 139 DUP Secteur Olympiades (13e) - Accès rue Regnault - 20-30 avenue d'Ivry / 120-122 rue Regnault (13e) - Levée de la réserve figurant dans le rapport du commissaire enquêteur.

2021 DU 134 Renouvellement de la participation de la Ville de Paris au groupement d'intérêt public de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH).

2021 DU 142 Convention de PUP avec l'Immobilière 3F - Parcelle au 100 rue Amelot / 1 à 5 passage Saint-Pierre Amelot (11e).

2021 SG 72 Conventions au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Sequoia FNCCR, convention cadre de partenariat et convention de reversement d'une subvention pour la rénovation énergétique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2021 DASES 269 Fixation de modalités de rémunération des préavis effectuées en cas de licenciement des assistant.es familiaux.ales employé.es par la Ville de Paris.

2021 DRH 42 Fixation de la nature des épreuves et des modalités de l'examen professionnel pour l'accès au grade de classe exceptionnelle du corps des assistant.e.s socio-éducatif.ve.s d'administrations parisienne.

2021 DRH 49 Fixation de la nature des épreuves et des modalités de l'examen professionnel pour l'accès au grade de classe exceptionnelle du corps des éducateur.rice.s de jeunes enfants d'administrations parisiennes.

2021 DRH 50 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades principal 2ème classe et principal 1ère classe du corps des animatrices et animateurs.

2021 DRH 51 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et programmes des examens professionnels d'accès aux grades "principal" et "en chef" du corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes.

2021 DRH 52 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de classe supérieure et classe exceptionnelle du corps des assistant.e.s spécialisé.e.s des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes.

2021 DRH 53 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de "classe supérieure" et de "en chef" du corps des techniciens des services opérationnels.

2021 DRH 54 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades principal 2ème classe et principal 1ère classe du corps des éducateur.rice.s des activités physiques et sportives de la Commune de Paris.

2021 DRH 55 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de principal de 2ème classe et de principal de 1ère classe du corps des techniciennes et techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris.

2021 DRH 56 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe supérieure et de classe exceptionnelle (2ème et 3ème grades).

2021 DRH 57 Fixation de la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de secrétaire médical.e et social.e d'administrations parisiennes de classe supérieure et de classe exceptionnelle (2ème et 3ème grades).

2021 DRH 74 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours d'accès au corps des professeurs de la ville de Paris - dans la discipline éducation physique et sportive - dans les classes de niveau élémentaire des écoles de la ville de Paris.

2021 DRH 75 Mise à disposition contre remboursement d'un agent, adjoint technique principal de 2C (plombier) auprés de la Présidence de la République.

2021 DRH 76 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Société du Grand Paris.

2021 DRH 78 Convention avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles pour l'organisation d'épreuves écrites de concours pour l'année 2022.

2021 DRH 80 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres avec épreuves d'accès au corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes, dans la spécialité assistant de service social.

2021 DRH 81 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres avec épreuve d'accès au corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes, dans la spécialité éducateur spécialisé.

2021 DRH 82 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres avec épreuves d'accès au corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes, dans la spécialité conseiller en économie sociale et familiale.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 DFPE 110 Convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris pour la crèche collective 51, rue Berzélius (17e).

2021 DFPE 211 Convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris pour la crèche collective Alphonse Karr (19e).

2021 DFPE 212 Convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris. Crèche municipale 11, rue Mendelssohn (20e).

2021 DFPE 157 Subventions (361.412 euros) et avenants n° 6 avec l'association Estrelia (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 159 Subvention (367.050 euros) à la Fondation de Rothschild pour son établissement de petite enfance situé dans le 12e arrondissement.

2021 DFPE 188 Subventions (5.138.707 euros) et avenants n° 6, 5, 4, 2 et 1 avec Crescendo pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 200 Subvention (107.059 euros), avenant n° 6 à l'association Acidulés et à Croquer pour la crèche parentale (18e).

2021 DFPE 204 Subventions (2.439.075 euros), avenants n° 6 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 222 Subvention (112.444 euros) et avenant n° 6 au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2021 DFPE 224 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association La Maison des Bout'chou (6e) pour les travaux liés à l'accessibilité du multi accueil 39 bis rue René Coty (14e).

2021 DFPE 225 Subvention (636.448 euros), avenants n° 6 avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 226 Subventions (682.245 euros), avenants n° 6 avec l'association "La Goutte de Lait Saint Léon" (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 231 Protocole transactionnel (33.256,80 euros) et convention de répartition des charges entre la Ville de Paris et le syndicat des Copropriétaires du 7/11.

2021 DFPE 232 Etablissements d'accueil de la petite enfance engagés dans la démarche "à vocation d'insertion professionnelle" - Conclusion de 2 conventions de subventionnement avec la CAF.

2021 DFPE 233 Logement de fonction de la crèche située 35, rue Dautancourt (17e) - Convention de répartition des charges avec un volet transactionnel entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2021 DAE 192 Subvention de fonctionnement à l'association Paris Diversité.

2021 DAE 193 Subvention d'investissement à l'association Parisien d'un jour Parisien toujours (Paris Greeter).

2021 DAE 296 Adhésion à l'association Vélo et Territoires.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2021 DAE 312 Subvention d'investissement (70.000 euros) et convention avec l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - ECUJE (10e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2021 DAE 100 Subventions d'investissement (3.000.000 euros) et conventions avec quinze organismes de recherche dans le cadre du dispositif Emergence(s).

2021 DAE 174 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'Association Bernard Grégory (3e).

2021 DAE 306 Subvention (240.000 euros) et convention avec l'association Linkee Paris dans le cadre du dispositif d'aide alimentaire en faveur des étudiants parisiens.

2021 DAE 314 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Université Paris 8.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2021 DEVE 119 Subvention d'équipement (150.000 euros) à l'Agence parisienne du climat pour la modernisation de Coach Copro® et la création d'Adaptaville.

2021 DPE 51 Subvention (5.000 euros) à l'association Cluster Eau-Milieux-Sols pour ses activités 2021.

2021 DVD 101 Centrales de production d'énergie frigorifique "Canada" et "La Tour Maubourg" - Avenants n° 1 aux contrats d'occupation du domaine public avec Climespace.

M. Dan LERT, rapporteur.

2021 DAE 302 Budget Participatif - Convention et subvention d'investissement (100.000 euros) en faveur du Réseau Consigne et Réemploi Île de France pour l'achat de contenants réutilisables standardisés.

2021 DEVE 118 Subventions (13.500 euros) à l'association La Réserve des Arts pour l'animation d'un réseau des recycleries culturelles du territoire parisien.

2021 DAE 188 Subventions (190.000 euros) et conventions avec sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

2021 DAE 189 Subventions (117.800 euros) et conventions avec sept structures de l'insertion par l'activité économique.

2021 DAE 313 Budget participatif - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association La Cravate Solidaire.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2021 DASES 171 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement en 2021 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE).

2021 DASES 172 Subvention (5.000 euros) à l'association Silver Valley pour son action visant à renforcer l'émergence de projets innovants pour les seniors.

2021 DASES 204 Subvention d'investissement (60.000 euros) et convention avec l'EHPAD Pean (ACPPA) pour l'amélioration de la climatisation/rafraichissement de ses locaux.

2021 DASES 206 Mise en œuvre de la 12ème Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris. Participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention" (843.490 euros).

2021 DASES 207 12ème Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie - Participations (1.802.677,62 euros) au titre de l'enveloppe forfait autonomie et signature de CPOM.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2021 SG 65 Subvention (4.000 euros) à l'association Compagnie des Mornes Bleus (Guadeloupe) pour l'organisation d'une manifestation mettant en valeur les Outre-Mer en 2021.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur.

2021 DAE 329 Subvention d'investissement (38.000 euros) et convention avec l'association Halage (93).

2021 DEVE 101 Partenariat avec le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) sur les modalités d'utilisation du spatial dans les domaines de la végétalisation, du changement climatique et de la biodiversité.

2021 DEVE 111 Subvention (1.500 euros) à l'association Les Ruches Pop pour son action dans le domaine de la biodiversité.

2021 DEVE 127 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2021 DAC 207 Signature d'un pacte adjoint et d'un contrat de cession de droits d'auteur et de garantie - Œuvre hommage à Abaï Kounanbaïouly.

2021 DGRI 63 Subvention (10.000 euros) à l'association iReMMO et subvention (13.000 euros) à l'association Coup de Soleil pour la co-organisation du Maghreb-Orient des Livres.

2021 DGRI 64 Subvention accordée au Forum de Paris pour la Paix du 11 au 13 novembre 2021 (20 000 euros).

2021 DGRI 65 Subvention accordée au groupe La Tribune pour l'organisation du forum 0 carbone le 30 novembre 2021 (50.000 euros).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2021 PP 97 Modification de contrat n° 2 marché de construction d'une base vie du regroupement des services d'instruction pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Valenton (94460) (Lot 1 : Démolitions - Terrassement - Structures - Clos couvert).

2021 PP 101 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant les prestations de nettoyage textile et les prestations de location - Entretien textile au profit des services de la Préfecture de police, de la Garde républicaine et du centre régional de formation.

2021 PP 102 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant la location de fontaines de dégraissage et prestations de maintenance associées, au profit des services de la Préfecture de police et du SGAMI-Ile-de-France.

2021 PP 111 Convention constitutive d'un groupement de commandes relative à l'entretien et la maintenance des installations de relevage des eaux des bâtiments de la Préfecture de police, d'autres services du secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur d'Ile de France (SGAMI-IDF) ou relevant de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.

2021 PP 103 Fourniture de matériels, consommables, accessoires de photographie et prestations de maintenance des équipements pour les services relevant du Préfet de police.

2021 PP 104 Fourniture de documents pré-imprimés au profit de la Préfecture de police.

2021 PP 105 Signature des marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du code de la commande publique.

2021 PP 108 Don de mobilier à l'institut médico-légal (IML) pour une valeur estimée à 19.587 euros par l'Université de Paris.

2021 PP 109 Accord-cadre relatif à l'acquisition de gros outillages, machines-outils et ses accessoires au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2021 PP 110 Marché public maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour construction bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour BSPP sur site de Valenton (94460) - Individualisation d'une autorisation de programme.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2021 DAC 397 Subvention (4.500 euros) et convention avec l'association Musique jeune public (9e).

2021 DAC 405 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir des marins de l'Ile de Sein engagés dans la Résistance 87 boulevard Arago (14e).

2021 DAC 406 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Adrienne Neyrat 83 avenue de Wagram (17e).

2021 DAC 408 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Henry au 32 rue de Toul (12e).

2021 DEVE 88 Dénomination "Allée Théodore Vacquer" attribuée à une allée du jardin des Arènes de Lutèce et square Capitan (5e).

2021 DJS 157 Attribution de la dénomination Victoire Tinayre, au Centre Paris Anim' Daviel (13e).

2021 DU 120 Dénomination place Aminadabu Birara (18e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2021 DAE 305 Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention, triennale avec l'APUR.

2021 DAE 307 Subvention d'investissement (625.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la rénovation et l'attractivité de plusieurs locaux commerciaux destinés à accueillir des commerces de proximité.

2021 DAE 323 Animations de fin d'année sur la place de l'Hôtel de Ville (4e) et la place de la Bastille (4e, 11e et 12e) - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.

2021 DU 155 Classification de nouvelles voies du 6e arrondissement au titre des droits de voirie.

2021 DU 158 Classification d'une nouvelle voie du 17e arrondissement au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2021 DAE 195 Conventions et subventions (543.000 euros) à cinq structures favorisant l'installation, le développement et la structuration d'activités dédiées à l'agriculture et l'alimentation durables.

2021 DEVE 63 Adhésion (7.000 euros) à l'association Les Greniers d'Abondance qui œuvre en faveur de la résilience alimentaire.

2021 DEVE 103 Subvention d'investissement (40.000 euros) accordée à Elogie-Siemp pour ses actions en faveur de l'agriculture urbaine sur sa résidence sociale Pavillon Pelleport (20e).

2021 DEVE 113 Subvention d'investissement (30.500 euros) accordée à l'Institut National des Jeunes Sourds pour ses actions en faveur du développement de l'agriculture urbaine sur son site rue Saint Jacques à Paris.

2021 DEVE 115 Subventions (181.000 euros) à 7 associations pour contribuer à rendre leurs actions en faveur de la lutte contre les précarités alimentaires plus durables et diversifiées.

2021 DEVE 126 Subvention (49.500 euros) à la Société coopérative d'intérêt collectif La Coopérative Bio d'Île-de-France pour son projet de préfiguration d'une ligne de production de soupes et compotes biologiques.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2021 DJS 120 Terrain de tir à l'arc et bâtiments situés 53, boulevard de l'Amiral Bruix (16e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Spine Paradox.

2021 DJS 141 Evolution du dispositif Paris Sport Vacances.

2021 DJS 144 Avenant n° 2 à la CODP du 20 juillet 2006 conclue avec la SASP Lagardère Paris Racing Ressources pour l'exploitation du CS de la Croix-Catelan (Bois de Boulogne).

2021 DJS 146 Avenant n° 3 à la CODP du 18/07/2016 conclue avec la SARL Le Five 13 pour l'installation et l'exploitation d'une activité sportive urbaine - Anciens terrains du stade de la Tour à parachutes (13e).

2021 DJS 147 Avenant n° 3 à la CODP du 01/01/2019 conclue avec la SARL Le Five 17 pour l'installation et l'exploitation d'une activité sportive urbaine - Site de la ZAC de Porte de Pouchet (17e).

2021 DJS 150 Subvention (50.000 euros) à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements sportifs et d'animations à Paris en 2021.

2021 SG 51 Subvention (180.000 euros) et convention entre la Ville de Paris et le Comité d'Organisation France Basket.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2021 DAC 32 Subventions d'investissement (171.500 euros) et conventions avec 4 structures culturelles.

2021 DAC 46 Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Association française pour le cirque de demain pour l'organisation de son 42e festival.

2021 DAC 63 Convention triennale tripartite relative aux subventions d'investissement des théâtres privés avec l'Association pour le soutien du théâtre privé et l'État (DGCA - Ministère de la Culture).

2021 DAC 123 Avenant à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'équipement culturel la Gaîté Lyrique.

2021 DAC 135 Subvention (10.000 euros) à l'association Studio des variétés.

2021 DAC 138 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

2021 DAC 139 Subventions (775.000 euros) et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

2021 DAC 140 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Guinguette Pirate.

2021 DAC 141 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison des Cultures du Monde.

2021 DAC 194 Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio.

2021 DAC 206 Subvention (5.000 euros) à l'association Letourdunmonde (Paris Centre).

2021 DAC 303 Subvention (2.000 euros) à l'association Orchestre d'Harmonie des Agents de la Ville de Paris.

2021 DAC 311 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Paris Ateliers.

2021 DAC 313 Avenant à la convention d'équipement (7.814 euros) avec l'association Ménilmusique (20e).

2021 DAC 320 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image (Paris Centre).

2021 DAC 360 Subventions (2.000 euros) à l'association SoBD (Paris Centre).

2021 DAC 570 Subvention (5.000 euros) à l'association Cinémas Indépendants Parisiens pour la mise en œuvre de deux résidences cinéma dans des collèges parisiens.

2021 DAC 571 Approbation du règlement 2021 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

2021 DAC 572 Approbation du règlement 2021 du fonds de soutien aux projets nouveaux médias et signature d'une convention avec chaque société de production.

2021 DAC 615 Subvention (2.000 euros) à l'association 9e histoire dans le cadre de l'action culturelle locale du 9e arrondissement.

2021 DAC 676 Convention avec la DRAC pour l'attribution d'une subvention (75.000 euros) en faveur de l'Archivage numérique en Territoire.

2021 DAC 677 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et le CMN pour la mise à disposition du kiosque situé place du Châtelet.

2021 DAC 718 Subventions (6.500 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

2021 DAC 727 Contrat territoire-lecture entre l'Etat (Préfecture de la Région Ile-de-France - Direction régionale des affaires culturelles) et la Ville de Paris - Avenant d'extension.

2021 DAC 729 Olympiade Culturelle : Subventions aux projets de 21 établissements culturels dans le cadre de Paris Sport Vacances + Culture (60.000 euros).

2021 DICOM 22 Convention pour les expositions sur la voie publique.

2021 DICOM 30 Avenant à la convention de partenariat média entre le Groupe Marie Claire et la Ville de Paris dans le cadre de l'exposition dédiée à Simone Veil.

2021 DICOM 31 Convention de co-organisation de l'édition 2021 du Festival "FNAC Live Paris".

2021 DICOM 32 Exposition sur les femmes Afghanes sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2021 DDCT 75 Candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2021 DEVE 10 Modification des tarifs des concessions funéraires, redevances des cimetières parisiens.

2021 DFA 50 Admissions en non-valeur et remises gracieuses.

2021 DFA 64 Budget Ville de Paris - Régisseuses et régisseurs - Demandes en décharge de responsabilité ou en remise gracieuse.

2021 DFA 62 Décision modificative n° 1 du Budget général de la Ville de Paris.

2021 DFA 71 Aximo - Réaménagement de 2 emprunts auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France - Maintien de la garantie de la Ville de Paris pour le montant global refinancé de 6.688.687 euros.

2021 DFA 74 Convention d'occupation du domaine public relative aux bâtiments dénommés "la Forge" et "le Belvédère" situés dans le parc Martin Luther King (17e) - Protocole d'accord transactionnel.

2021 DILT 8 Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2021 DASES 148 Subvention (15.000 euros) avec l'association Women Engage for a Common Future (WECF France) (74).

2021 DASES 188 Subvention (5.000 euros) à l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e).

2021 DASES 189 Subvention (3.000 euros) à l'association Guy Renard (14e).

2021 DASES 193 Subvention (3.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires (6e).

2021 DASES 196 Subvention (1.000 euros) à l'association l'Art de coudre à Paris (14e).

2021 DASES 201 Subvention (15.000 euros) à l'association FEMASIF (19e).

2021 DASES 202 Subvention (5.000 euros) à l'association Onde Musica (14e).

2021 DASES 214 Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association Marie-Thérèse pour son centre de santé Paris 15 dans le cadre du budget participatif.

2021 DASES 227 Subvention (3.000 euros) à l'association Société Francophone de Santé et Environnement (SFSE) (13e).

2021 DASES 245 Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles.

2021 DASES 248 Subventions (24.200 euros) à 3 associations et conventions avec deux d'entre elles. - Mise en œuvre d'actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif spécifique et/ou alternatif.

2021 DASES 259 Subvention (5.000 euros) à l'association Collectif Schizophrénies (13e).

2021 DASES 266 Subventions (32.169 euros) à quatre associations et conventions avec trois d'entre elles intervenant dans le quartier santé de QJ.

2021 DFPE 217 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association "Réseau de Santé Périnatal Parisien" (RSPP) pour participer au financement du dispositif de soutien à l'allaitement "SOS Allaitement 75".

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2021 DAC 725 Subvention (25.000 euros) à la Société d'histoire du protestantisme français et signature d'une convention.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2021 DASES 272 Signature d'un contrat de cession de droits d'auteur relatif aux supports de formation et d'information de la plateforme René Cassin (Apprentis d'Auteuil).

2021 DASES 283 Convention de co-production avec l'association Repairs 75 ! pour son exposition "Des visages et des mots contre les maux : portraits d'ancien·ne·s enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance".

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2021 DJS 3 Subventions (48.600 euros) à 11 associations sportives locales (dont une convention pluriannuelle d'objectifs) (5e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e et 19e).

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2021 DPE 33 Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2020.

M. Dan LERT, rapporteur.

2021 DFA 53 Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Paris.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 9 novembre 2021

Présents :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Danielle SIMONNET, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS et Paul SIMONDON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Florence BERTHOUT et M. Francis SZPINER.

Absent :

M. Pierre CASANOVA

******

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 84 à l'ordre du jour :

Innovation et attractivité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - Mme POLSKI, rapporteure :

Mme POLSKI présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur :

Présentation par M. SIMONDON du rapport sur le débat d'orientation budgétaire (DOB), projet de délibération DFA 58.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le niveau d'endettement prévisionnel 2022.

Réponse de M. SIMONDON.

Présentation par M. BONNET-OULALDJ de la mission visant à réaliser une contribution pour nourrir le débat sur l'avenir des finances locales.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

M. SIMONDON poursuit en présentant les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DFA 62, DAJ 19, DEVE 10, DEVE 131, DFA 50, DFA 53, DFA 66 et SG 66.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Intervention de M. GUILLOU concernant le rapport social.

Intervention de Mme SIMONNET sur le projet de délibération DEVE 131 : avis sur le projet d'installation d'une chambre funéraire au 37, boulevard de Ménilmontant (11e).

Intervention de M. GLEIZES concernant le projet de délibération DAJ 19 : communication de la liste des marchés conclus du 16 avril 2021 au 19 août 2021 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

Réponse de MM. GUILLOU et SIMONDON.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GLEIZES sur le projet de délibération DFA 77.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi, et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Mme GABELOTAUD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme SIMONNET sur le projet de délibération 2021 DAE 310 : Arc de l'innovation - subvention (1.292.500 euros) et convention avec la RIVP pour le projet de Serpollet "La fabrique des transitions alimentaires agricoles" (20e).

Intervention de M. ALPHAND sur le rapport annuel concernant le développement durable.

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur :

M. GUILLOU apporte des éléments de compréhension sur les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DDCT 62, DDCT 73, DRH 85 et SG 70.

Intervention de M. ALPHAND sur le projet de délibération DDCT 73 : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2020 ainsi que sur le rapport social et la mise en œuvre du temps de travail tel que prévue dans la loi de transformation de la fonction publique du 7 août 2019.

Réponse de M. GUILLOU.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GLEIZES sur le projet de délibération DAE 194 : subventions d'investissement (939.581.70 euros) et conventions avec 15 structures lauréates de l'appel à projets "Hébergement touristique durable et accessible".

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER apporte un éclairage sur les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DAE 97, DAE 189, DAE 303 et DAE 313.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

13 vœux rattachés, et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des délibérations globales 2021 portant sur les opérations d'équipements publics de la DCPA 2021, par M. BAUDRIER, adjoint à la Maire en charge de la construction publique et par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maitrise d'ouvrage.

Séance levée à 17 heures 54.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 8 novembre 2021

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD et Paul HATTE.

Absents :

Mmes Alice COFFIN, Brigitte KUSTER, MM. Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

******

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 68 à son ordre du jour :

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure :

Mme PATRICE présente l'actualité de son secteur, les célébrations et inaugurations à venir puis présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GIRARD sur le projet de délibération DU 114 : Dénomination place Lili et Nadia Boulanger (9e) et sur le projet de délibération DAC 408 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Henry au 32 rue de Toul (12e).

Réponse de Mme PATRICE.

Culture et la ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure :

Mme ROLLAND expose l'actualité de la vie culturelle parisienne.

Mme ROLLAND poursuit en présentant les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DAC 32, DAC 56, DAC 57, DAC 63, DAC 123, DAC 138, DAC 139, DAC 204, DAC 570, DAC 571, DAC 572, DAC 573, DAC 712, DAC 727, DAC 729 et DICOM 32.

Intervention de M. GIRARD sur les fermetures des théâtres et des salles de cinéma durant la période de confinement, sur le théâtre privé et sur les projets de délibérations suivants : DAC 123 : Avenant à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'équipement culturel la Gaîté Lyrique ; DAC 138 : Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures ; DAC 32 : Subventions d'investissement (171.500 euros) et conventions avec 4 structures culturelles.

M. GIRARD remercie la DICOM et sa directrice pour son travail remarquable et volontariste.

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB expose l'actualité du patrimoine notamment les inaugurations dont celle qui s'est déroulée le 27 octobre 2021 sur l'Esplanade des ouvriers de la Tour Eiffel en présence de la petite fille de l'un des ouvriers pour rendre hommage à ces "charpentiers du ciel".

Mme TAÏEB poursuit en présentant l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Conseiller délégué auprès de la Maire chargé de l'outre-mer - M. MARTIAL, rapporteur :

En l'absence de M. MARTIAL et par délégation, M. Pierre THOMAS présente le projet de délibération SG 65.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à la nomination des écoles maternelles et élémentaires publiques parisiennes par Mme PATRICE, au nom de l'Exécutif.

Présentation des vœux relatifs à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à René Maran ainsi qu'à la mémoire d'Hubert Germain (1920-2021) par Mme KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Présentation du vœu relatif à la baisse de fréquentation des théâtres par Mme TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Présentation du vœu rattaché au projet de délibération DAC 573 relatif au soutien à l'émergence et au renouveau des talents dans la filière cinématographique par Mme FAUGERON, pour le groupe Écologiste de Paris.

Présentation du vœu relatif au projet de changement de statut du Mobilier national par Mme PRIMET, pour le groupe Communiste et citoyen.

Intervention de MM. COUMET et GIRARD sur le vœu relatif au projet de changement de statut du Mobilier national.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Présentation des délibérations globales 2021 portant sur les opérations d'équipements publics de la DCPA 2021 par M. BAUDRIER, adjoint à la Maire en charge de la construction publique et par Mmes Marie GUERCI, cheffe du secteur culture de la DCPA et Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage.

Séance levée à 12 heures 48.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 8 novembre 2021

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD,

Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON er Ariel WEIL.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE.

******

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 01.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 35 à l'ordre du jour :

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 par M. BAUDRIER, adjoint à la Maire chargé des constructions publiques, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, complétée par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Pas d'intervention.

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur :

M. BELLIARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de Mme d'HAUTESERRE, de MM. JEANNETÉ et SITBON sur le projet de délibération DVD 95 relatif au plan vélo - Approbation du plan d'actions 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la RIF ainsi que sur le projet de délibération SG 84 sur le thème "Paris 100 % Cyclable" - Communication relative à l'adoption du Plan vélo à Paris (2021-2026).

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DASES 155 et DPSP 4.

Intervention de M. GRANIER sur le projet de délibération DPSP 4 relatif aux subventions (709.340 euros), conventions et avenants aux conventions avec 26 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive.

Réponse de M. NORDMAN.

Présentation par M. David BELLIARD, adjoint à la Maire chargé de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie et M. Jacques GALVANI, adjoint à la Maire chargé de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap sur l'accessibilité du réseau de transports urbains à Paris.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 15 vœux rattachés et 10 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation par M. GIRARD de son vœu.

Réponse apportée par l'adjoint en charge du dossier.

Séance levée à 10 heures 31.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 9 novembre 2021

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAULT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absent :

M. Emmanuel MESSAS.

******

Sous la présidence de M. CARON-THIBAULT, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 55 à son ordre du jour :

Présentation par Mme HATEM du dispositif "Paris en Compagnie", ses missions, ses résultats après 3 ans d'expérimentation et ses perspectives.

Ce dispositif gratuit est accessible à tous les aîné.e.s de plus de 65 ans qui souhaitent être accompagné.e.s dans leurs déplacements de proximité et tous les citoyen.ne.s majeur.e.s qui souhaitent s'engager bénévolement dans leur quartier. L'objectif est principalement d'aider les aîné.e.s à se déplacer, de favoriser leur mobilité et de briser la solitude et l'isolement en créant du lien dans les quartiers. Ce dispositif permet également d'identifier les besoins et les fragilités de nos aîné.es.

Intervention de MM. DURAND-RAUCHER, CARON-THIBAULT et de Mme NAGET.

Réponse de Mmes HATEM et LEVIEUX.

Présentation par Mme LEVIEUX du bilan du schéma séniors à Paris 2017-2021 et démarche d'élaboration du schéma 2022-2026.

Séniors et solidarités entre générations - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DAE 134, DASES 171, DASES 204, DASES 257, DASES 260, DASES 276 et DASES 277.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

Mme FILOCHE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - M. GALVANI, rapporteur :

M. GALVANI présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur :

M. ROMERO-MICHEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. DURAND-RAUCHER.

Réponse de M. ROMERO-MICHEL.

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS présente l'ensemble des projets de délibérations relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif aux indispensables mises à l'abri rapides des campements de rue dans le 19e arrondissement par M. CARON-THIBAULT, pour le groupe Paris en commun.

Réponse de l'adjoint à la Maire de Paris en charge du secteur.

Présentation des délibérations globales 2021 portant sur les opérations d'équipements publics de la DCPA 2021 par M. BAUDRIER, adjoint au Maire en charge de la construction publique et par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maitrise d'ouvrage.

Séance levée à 11 heures 25.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 8 novembre 2021

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Aurélie PIRILLO, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Patrick VIRY.

Absents :

MM. Jean LAUSSUCQ et Jean-Baptiste OLIVIER.

******

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance est ouverte à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 87 à l'ordre du jour :

Prospective Paris 2030 et de la résilience et de la Seine - Mme BLAUEL, rapporteure :

Mme BLAUEL présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DPE 44 et SG 74.

Pas d'intervention.

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure :

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme SIMONNET sur le projet de délibération DDCT 81 relatif à l'approbation de la convention de subvention au titre du dispositif "Conseiller Numérique France Service" avec la caisse des dépôts et consignations.

Réponse de Mme BOUX.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DLH 312, DASES 208, DASES 263, DLH 319, DLH 321, DLH 334, DLH 350 et DU 143.

Intervention de Mme MONTANDON sur le projet de délibération DLH 312 relatif à la location de l'immeuble 25, rue Maître-Albert (5e) à Sequens - Avenant à bail emphytéotique.

Réponse de M. BROSSAT.

Intervention de Mmes SIMONNET, RAYMOND-ROSSI et de M. MEUNIER sur le projet de délibération DLH 334 relatif à la réorientation de la politique en faveur de l'accession à la propriété des Parisiens à revenus moyens.

Réponse de M. BROSSAT.

Présentation du bilan des opérations de "Rénovation plan climat" des logements sociaux par Mme Blanche GUILLEMOT, directrice de la DLH.

Question de Mme SIMONNET.

Réponse de Mme GUILLEMOT et de M.BAUDRIER.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation de la communication de la Maire de Paris, DU 135, relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de la révision du Plan local d'Urbanisme de Paris (PLU) par Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.

Questions de Mme SIMONNET et de M. MEUNIER.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 par M. BAUDRIER, adjoint à la Maire chargé des constructions publiques, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, complétée par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements, 8 vœux rattachés et 14 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 18 heures 04.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 9 novembre 2021

Présents :

Mmes Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI, MM. Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Hélène BIDARD.

Absents :

Mme Maya AKKARI et M. Jean-Noël AQUA.

******

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 37.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 54 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure :

En l'absence de Mme BIDARD, M. BLOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU sur le projet de délibération DDCT 73 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2020.

Réponse de M. BLOCHE.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DFPE 230 et SG 85.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation ainsi que le projet de délibération SG 85 pour la partie estudiantine.

Pas d'intervention.

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure :

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet de délibération DFPE 208.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 par M. BAUDRIER, adjoint à la Maire chargé des constructions publiques, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, complétée par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Intervention de Mme MAQUOI sur la présentation.

Réponse de M. BAUDRIER et de Mme KATZWEDEL.

Vœux et amendements :

2 amendements, 3 vœux rattachés et 12 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 12 heures 31.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 9 novembre 2021

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES-RUIVO et Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Marie-Caroline DOUCERÉ, Anouch TORANIAN, MM. Gérard LOUREIRO et Arnaud NGATCHA.

****

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 26 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur :

En l'absence de M. NGATCHA, M. ZIADY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme GUHL sur le projet de délibération DGRI 54 relatif à la participation de la Ville de Paris à l'organisation du Forum zéro carbone les 10 et 11 décembre 2021 et convention de partenariat avec la SAS "La Tribune Nouvelle".

Réponse de Mme GARRIGOS.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure :

En l'absence de Mme TORANIAN, M. RABADAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques - M. RABADAN, rapporteur :

M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports de proximité - M. ZIADY, rapporteur :

M. ZIADY présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 par M. BAUDRIER, adjoint à la Maire chargé des constructions publiques, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti, complétée par Mme Nathalie COLENGE, architecte voyer en chef, cheffe du secteur de la jeunesse, des sports et du patrimoine concédé au sein de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA).

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 2 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 26.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 8 novembre 2021

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSSEL, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François

DAGNAUD, Alexandre FLORENTIN, Alexis GOVCIYAN, Florentin LETISSIER, Christophe NAJDOVSKI, François VAUGLIN.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Dan LERT

Absents :

Mmes Agnès EVREN, Delphine TERLIZZI, MM. Rémi FÉRAUD, Jean-Philippe GILLET et François-Marie DIDIER.

******

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 03.

Présentation des délibérations globales 2021 portant sur les opérations d'équipements publics de la DCPA 2021 par M. BAUDRIER adjoint à la Maire en charge de la construction publique et par Mme Virginie KATZWEDEL, cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage.

Intervention de M. FLORENTIN sur la question de la rénovation des bâtiments existants et sur l'adaptation aux vagues de chaleur à l'horizon 2050.

Réponse de M. BAUDRIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 41 à son ordre du jour **:**

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure :

Mme PULVAR présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DAE 123, DAE 195, DAE 310, DEVE 100, DEVE 121, DEVE 126 et DEVE 129.

Pas d'intervention.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DPE 52 ; DPE 40 et DPE 33.

Mme BROSSEL renouvelle son invitation auprès des membres de la commission pour la visite du Musée des égouts de la Ville de Paris qui a rouvert ses portes depuis le 23 octobre dernier après 3 ans de rénovation.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur :

En l'absence de M. LERT et par délégation, M. LETISSIER présente les principaux projets de délibération relatifs à cette délégation : DEVE 119, DEVE 122, SG 62, SG 79 et DEVE 120.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DEVE 101 et DEVE 128.

Pas d'intervention.

M. NAJDOVSKI présente un point d'étape sur la question des forêts urbaines.

Intervention de Mme SAGASPE.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 15 heures 37.

Listes des membres présents.

Mardi 16 novembre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 16 novembre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 17 novembre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Jacques MARTIAL, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absent :

M. Pierre CASANOVA.

Mercredi 17 novembre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 18 novembre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jean-Philippe GILLET, M. Roger MADEC, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 18 novembre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine PETIT, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Jean-Philippe GILLET, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 19 novembre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 19 novembre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Alexandre FLORENTIN, M. Emmanuel MESSAS, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Elisabeth STIBBE.

Annexe n° 1 - Scrutin public sur le vœu n° 70 relatif à l'abandon du projet de Tour Triangle.

Groupe Changer Paris

	Vote	Nom	Procuration
16	Pour	M. ALPHAND David	
153	Pour	M. BALADI Vincent	
148	Pour	M. BEAUQUIER Antoine	M. CAPLIEZ Stephane
127	Pour	M. BERNARD Rene-Francois	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
83	Pour	M. BOHBOT Jack-Yves	
37	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
82	Pour	M. CANAL Gregory	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. SZPINER Francis
149	Pour	M. CONNAULT Francois	
110	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. CANAL Gregory
105	Pour	M. DIDIER Francois-Marie	M. BERTHAULT Jean-Didier
35	Pour	M. GOUJON Philippe	Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire
106	Pour	M. GRANIER Rudolph	
161	Pour	M. HATTE Paul	
61	Pour	M. JEANNETE Nicolas	
125	Pour	M. LAUSSUCQ Jean	
38	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
84	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. JEANNETE Nicolas
155	Pour	M. LORIAU Jerome	
162	Pour	M. LOUREIRO Gerard	M. LECOQ Jean-Pierre
129	Pour	M. MARGAIN Franck	M. BOHBOT Jack-Yves
147	Pour	M. MESSAS Emmanuel	Mme GARNIER Nelly
108	Pour	M. OLIVIER Jean-Baptiste	Mme DUMAS Catherine
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme MONTANDON Valerie
64	Pour	M. REDLER Jeremy	Mme BOUGERET Alix
39	Pour	M. SZPINER Francis	
103	Pour	M. VERON Aurelien	
134	Pour	M. VIRY Patrick	
133	Pour	Mme BADAT-KARAM Samia	
109	Pour	Mme BALDINI Veronique	
102	Pour	Mme BIRABEN Anne	
59	Pour	Mme BOELLE Sandra	
63	Pour	Mme BOUGERET Alix	
156	Pour	Mme BUCAILLE Veronique	
58	Pour	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	M. BERNARD Rene-Francois
15	Pour	Mme DATI Rachida	
60	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	Mme DATI Rachida
86	Pour	Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire	
128	Pour	Mme DE RAGUENEL Ines	
34	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
132	Pour	Mme DOUCERE Marie-Caroline	
14	Pour	Mme DUMAS Catherine	
40	Pour	Mme EVREN Agnes	M. BOULARD Geoffroy
104	Pour	Mme GARNIER Nelly	
131	Pour	Mme JACQUEMONT Helene	
36	Pour	Mme KUSTER Brigitte	M. LAUSSUCQ Jean
126	Pour	Mme LAHOUASSA Anessa	
150	Pour	Mme LUBIN-NOEL Carline	M. ALPHAND David
154	Pour	Mme MALACHARD DES REYSSIERS Delphine	
62	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
130	Pour	Mme PIRILLO Aurelie	
160	Pour	Mme STIBBE Elisabeth	
107	Pour	Mme TOUBIANA Marie	
152	Pour	Mme TYSSANDIER Anne-Claire	

(Votants: 55 / 55)

Groupe Communiste et Citoyen

	Vote	Nom	Procuration
20	Nppv	M. AQUA Jean-Noel	M. BONNET OULALDJ Nicolas
49	Nppv	M. BAUDRIER Jacques	Mme BIDARD Helene
1	Nppv	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Nppv	M. BROSSAT Ian	Mme GOMES Barbara
18	Nppv	M. GILLET Jean-Philippe	Mme PRIMET Raphaelle
50	Nppv	Mme BIDARD Helene	
41	Nppv	Mme GOMES Barbara	
17	Nppv	Mme NAGET Camille	
73	Nppv	Mme PATRICE Laurence	
42	Nppv	Mme PATRIE Beatrice	Mme NAGET Camille
19	Nppv	Mme PRIMET Raphaelle	

(Votants: 11 / 0)

Groupe " Générations "

	Vote	Nom	Procuration
25	Abst	M. HOCQUARD Frederic	
48	Abst	Mme CHARNOZ Sandrine	Mme MAQUOI Nathalie
54	Abst	Mme FILOCHE Lea	
2	Abst	Mme MAQUOI Nathalie	
23	Abst	Mme PETIT Carine	
46	Abst	Mme TONOLLI Melody	

(Votants: 6 / 0)

Groupe " Indépendants et Progressistes "

	Vote	Nom	Procuration
100	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
146	Pour	M. GOVCIYAN Alexis	
145	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
101	Pour	Mme BURKLI Delphine	
123	Pour	Mme IBLED Catherine	
124	Pour	Mme SEBBAH Hanna	

(Votants: 6 / 0)

Groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Pour	M. CASONOVA Pierre	
121	Pour	Mme DE COMPREIGNAC Severine	
98	Pour	Mme GATEL Maud	
99	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
122	Pour	Mme LELIEVRE Maud	Mme LECOUTURIER Beatrice

(Votants: 5 / 0)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
144	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Paris en Commun

	Vote	Nom	Procuration
70	Nppv	M VAUGLIN Francois	M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc
7	Nppv	M. BLOCHE Patrick	
117	Nppv	M. CARON-THIBAULT Gauthier	
140	Nppv	M. CHEVANDIER Thomas	Mme BROSSEL Colombe
139	Nppv	M. CHICHE Mahor	
91	Nppv	M. COBLENCE Emmanuel	
47	Nppv	M. COUMET Jerome	M. GALVANI Jacques
94	Nppv	M. DAGNAUD Francois	
115	Nppv	M. DAVIAUD Jean-Philippe	
4	Nppv	M. FERAUD Remi	
52	Nppv	M. GALVANI Jacques	
9	Nppv	M. GREGOIRE Emmanuel	
80	Nppv	M. GUILLOU Antoine	
142	Nppv	M. JAMET-FOURNIER Boris	
69	Nppv	M. KIELEMOES Dominique	
72	Nppv	M. LEJOINDRE Eric	
118	Nppv	M. MADEC Roger	
97	Nppv	M. MARTIAL Jacques	
119	Nppv	M. MARTINS Jean-Francois	M. FERAUD Remi
13	Nppv	M. NAJDOVSKI Christophe	Mme PULVAR Audrey
57	Nppv	M. NGATCHA Arnaud	Mme LEMARDELEY Marie-Christine
27	Nppv	M. NORDMAN Nicolas	M. GREGOIRE Emmanuel
95	Nppv	M. PLIEZ Eric	
51	Nppv	M. RABADAN Pierre	
55	Nppv	M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc	
138	Nppv	M. SAMAKE Hamidou	
78	Nppv	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Nppv	M. SIMONDON Paul	
96	Nppv	M. SITBON Florian	
93	Nppv	M. WEIL Ariel	M. SIMONDON Paul
77	Nppv	M. ZIADY Karim	
90	Nppv	Mme AKKARI Maya	
30	Nppv	Mme BLAUEL Celia	Mme AKKARI Maya
8	Nppv	Mme BROSSEL Colombe	
71	Nppv	Mme CORDEBARD Alexandra	Mme GABELOTAUD Afaf
114	Nppv	Mme EL AARAJE Lamia	M. GUILLOU Antoine
53	Nppv	Mme GABELOTAUD Afaf	
92	Nppv	Mme GARRIGOS Genevieve	
79	Nppv	Mme HERVIEU Celine	
163	Nppv	Mme HIDALGO Anne	M. KIELEMOES Dominique
141	Nppv	Mme JEMNI Halima	
24	Nppv	Mme KOMITES Penelope	M. LEJOINDRE Eric
68	Nppv	Mme KOUASSI Johanne	
143	Nppv	Mme LAVILLE Nathalie	Mme ROLLAND Carine
10	Nppv	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
5	Nppv	Mme LEVIEUX Veronique	
33	Nppv	Mme POLSKI Olivia	M. SITBON Florian
31	Nppv	Mme PULVAR Audrey	
116	Nppv	Mme RAYMOND-ROSSI Marie-Jose	
29	Nppv	Mme ROLLAND Carine	
32	Nppv	Mme TAIEB Karen	
56	Nppv	Mme TORANIAN Anouch	Mme GARRIGOS Genevieve
11	Nppv	Mme VERSINI Dominique	M. SANCHES-RUIVO Hermano

(Votants: 53 / 54)

Groupe Ecologiste de Paris

	Vote	Nom	Procuration
111	Pour	M. BADINA-SERPETTE Frederic	
6	Pour	M. BELLIARD David	
113	Pour	M. DURAND-RAUCHER Nour	
88	Pour	M. FLORENTIN Alexandre	
21	Pour	M. GLEIZES Jerome	
76	Pour	M. LERT Dan	
74	Pour	M. LETISSIER Florentin	
135	Pour	M. MEUNIER Emile	
137	Pour	M. RAIFAUD Sylvain	
75	Pour	Mme BOUX Anne-Claire	
66	Pour	Mme COFFIN Alice	
65	Pour	Mme FAUGERON Corine	
45	Pour	Mme GUHL Antoinette	
3	Pour	Mme KONE Fatoumata	
87	Pour	Mme MARKOVIC Douchka	Mme BOUX Anne-Claire
43	Pour	Mme NIAKATE Aminata	
22	Pour	Mme PIERRE MARIE Emmanuelle	
44	Pour	Mme REMY-LELEU Raphaelle	M. GLEIZES Jérôme
67	Pour	Mme RIVIER Emmanuelle	
89	Pour	Mme SAGASPE Chloe	
26	Pour	Mme SOUYRIS Anne	Mme PIERRE MARIE Emmanuelle
112	Pour	Mme TIMSIT Alice	
136	Pour	Mme VASA Lea	

(Votants: 23 / 23)

Annexe n° 2 - Scrutin public sur le vœu n° 71 relatif à l'avenir de la Tour Triangle.

Groupe Changer Paris

	Vote	Nom	Procuration
16	Pour	M. ALPHAND David	
153	Pour	M. BALADI Vincent	
148	Pour	M. BEAUQUIER Antoine	M. CAPLIEZ Stephane
127	Pour	M. BERNARD Rene-Francois	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
83	Pour	M. BOHBOT Jack-Yves	
37	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
82	Pour	M. CANAL Gregory	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. SZPINER Francis
149	Pour	M. CONNAULT Francois	
110	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. CANAL Gregory
105	Pour	M. DIDIER Francois-Marie	M. BERTHAULT Jean-Didier
35	Pour	M. GOUJON Philippe	Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire
106	Pour	M. GRANIER Rudolph	
161	Pour	M. HATTE Paul	
61	Pour	M. JEANNETE Nicolas	
125	Pour	M. LAUSSUCQ Jean	
38	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
84	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. JEANNETE Nicolas
155	Pour	M. LORIAU Jerome	
162	Pour	M. LOUREIRO Gerard	M. LECOQ Jean-Pierre
129	Pour	M. MARGAIN Franck	M. BOHBOT Jack-Yves
147	Pour	M. MESSAS Emmanuel	Mme GARNIER Nelly
108	Pour	M. OLIVIER Jean-Baptiste	Mme DUMAS Catherine
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme MONTANDON Valerie
64	Pour	M. REDLER Jeremy	Mme BOUGERET Alix
39	Pour	M. SZPINER Francis	
134	Pour	M. VIRY Patrick	
133	Pour	Mme BADAT-KARAM Samia	
109	Pour	Mme BALDINI Veronique	
102	Pour	Mme BIRABEN Anne	
59	Pour	Mme BOELLE Sandra	
63	Pour	Mme BOUGERET Alix	
156	Pour	Mme BUCAILLE Veronique	
58	Pour	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	M. BERNARD Rene-Francois
15	Pour	Mme DATI Rachida	
60	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	Mme DATI Rachida
86	Pour	Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire	
128	Pour	Mme DE RAGUENEL Ines	
34	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
132	Pour	Mme DOUCERE Marie-Caroline	
14	Pour	Mme DUMAS Catherine	
40	Pour	Mme EVREN Agnes	M. BOULARD Geoffroy
104	Pour	Mme GARNIER Nelly	
131	Pour	Mme JACQUEMONT Helene	
36	Pour	Mme KUSTER Brigitte	M. LAUSSUCQ Jean
126	Pour	Mme LAHOUASSA Anessa	
150	Pour	Mme LUBIN-NOEL Carline	M. ALPHAND David
154	Pour	Mme MALACHARD DES REYSSIERS Delphine	
62	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
130	Pour	Mme PIRILLO Aurelie	
160	Pour	Mme STIBBE Elisabeth	
107	Pour	Mme TOUBIANA Marie	
152	Pour	Mme TYSSANDIER Anne-Claire	

(Votants: 54 / 55)

Groupe Communiste et Citoyen

	Vote	Nom	Procuration
20	Nppv	M. AQUA Jean-Noel	M. BONNET OULALDJ Nicolas
49	Nppv	M. BAUDRIER Jacques	Mme BIDARD Helene
1	Nppv	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Nppv	M. BROSSAT Ian	Mme GOMES Barbara
18	Nppv	M. GILLET Jean-Philippe	Mme PRIMET Raphaelle
50	Nppv	Mme BIDARD Helene	
41	Nppv	Mme GOMES Barbara	
17	Nppv	Mme NAGET Camille	
73	Nppv	Mme PATRICE Laurence	
42	Nppv	Mme PATRIE Beatrice	Mme NAGET Camille
19	Nppv	Mme PRIMET Raphaelle	

(Votants: 11 / 0)

Groupe " Générations "

	Vote	Nom	Procuration
25	Abst	M. HOCQUARD Frederic	
48	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	Mme MAQUOI Nathalie
54	Contre	Mme FILOCHE Lea	
2	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
23	Contre	Mme PETIT Carine	
46	Contre	Mme TONOLLI Melody	

(Votants: 6 / 0)

Groupe " Indépendants et Progressistes "

	Vote	Nom	Procuration
100	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
146	Pour	M. GOVCIYAN Alexis	
145	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
123	Pour	Mme IBLED Catherine	
124	Pour	Mme SEBBAH Hanna	

(Votants: 5 / 0)

Groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Pour	M. CASONOVA Pierre	
121	Pour	Mme DE COMPREIGNAC Severine	
98	Pour	Mme GATEL Maud	
99	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
122	Pour	Mme LELIEVRE Maud	Mme LECOUTURIER Beatrice

(Votants: 5 / 0)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
144	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Paris en Commun

	Vote	Nom	Procuration
70	Nppv	M VAUGLIN Francois	M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc
7	Nppv	M. BLOCHE Patrick	
117	Nppv	M. CARON-THIBAULT Gauthier	
140	Nppv	M. CHEVANDIER Thomas	Mme BROSSEL Colombe
139	Nppv	M. CHICHE Mahor	
91	Nppv	M. COBLENCE Emmanuel	
47	Nppv	M. COUMET Jerome	M. GALVANI Jacques
94	Nppv	M. DAGNAUD Francois	
115	Nppv	M. DAVIAUD Jean-Philippe	
4	Nppv	M. FERAUD Remi	
52	Nppv	M. GALVANI Jacques	
9	Nppv	M. GREGOIRE Emmanuel	
80	Nppv	M. GUILLOU Antoine	
142	Nppv	M. JAMET-FOURNIER Boris	
69	Nppv	M. KIELEMOES Dominique	
72	Nppv	M. LEJOINDRE Eric	
118	Nppv	M. MADEC Roger	
97	Nppv	M. MARTIAL Jacques	
119	Nppv	M. MARTINS Jean-Francois	M. FERAUD Remi
13	Nppv	M. NAJDOVSKI Christophe	Mme PULVAR Audrey
57	Nppv	M. NGATCHA Arnaud	Mme LEMARDELEY Marie-Christine
27	Nppv	M. NORDMAN Nicolas	M. GREGOIRE Emmanuel
95	Nppv	M. PLIEZ Eric	
51	Nppv	M. RABADAN Pierre	
55	Nppv	M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc	
138	Nppv	M. SAMAKE Hamidou	
78	Nppv	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Nppv	M. SIMONDON Paul	
96	Nppv	M. SITBON Florian	
93	Nppv	M. WEIL Ariel	M. SIMONDON Paul
77	Nppv	M. ZIADY Karim	
90	Nppv	Mme AKKARI Maya	
30	Nppv	Mme BLAUEL Celia	Mme AKKARI Maya
8	Nppv	Mme BROSSEL Colombe	
71	Nppv	Mme CORDEBARD Alexandra	Mme GABELOTAUD Afaf
114	Nppv	Mme EL AARAJE Lamia	M. GUILLOU Antoine
53	Nppv	Mme GABELOTAUD Afaf	
92	Nppv	Mme GARRIGOS Genevieve	
79	Nppv	Mme HERVIEU Celine	
163	Nppv	Mme HIDALGO Anne	M. KIELEMOES Dominique
141	Nppv	Mme JEMNI Halima	
24	Nppv	Mme KOMITES Penelope	M. LEJOINDRE Eric
68	Nppv	Mme KOUASSI Johanne	
143	Nppv	Mme LAVILLE Nathalie	Mme ROLLAND Carine
10	Nppv	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
5	Nppv	Mme LEVIEUX Veronique	
33	Nppv	Mme POLSKI Olivia	M. SITBON Florian
31	Nppv	Mme PULVAR Audrey	
116	Nppv	Mme RAYMOND-ROSSI Marie-Jose	
29	Nppv	Mme ROLLAND Carine	
32	Nppv	Mme TAIEB Karen	
157	Contre	Mme TERLIZZI Delphine	
56	Nppv	Mme TORANIAN Anouch	Mme GARRIGOS Genevieve
11	Nppv	Mme VERSINI Dominique	M. SANCHES-RUIVO Hermano

(Votants: 54 / 54)

Groupe Ecologiste de Paris

	Vote	Nom	Procuration
111	Abst	M. BADINA-SERPETTE Frederic	
6	Abst	M. BELLIARD David	
113	Abst	M. DURAND-RAUCHER Nour	
88	Abst	M. FLORENTIN Alexandre	
21	Abst	M. GLEIZES Jerome	
76	Abst	M. LERT Dan	
74	Abst	M. LETISSIER Florentin	
135	Abst	M. MEUNIER Emile	
137	Abst	M. RAIFAUD Sylvain	
75	Abst	Mme BOUX Anne-Claire	
66	Abst	Mme COFFIN Alice	
65	Abst	Mme FAUGERON Corine	
45	Abst	Mme GUHL Antoinette	
3	Abst	Mme KONE Fatoumata	
87	Abst	Mme MARKOVIC Douchka	Mme BOUX Anne-Claire
43	Abst	Mme NIAKATE Aminata	
22	Abst	Mme PIERRE MARIE Emmanuelle	
44	Abst	Mme REMY-LELEU Raphaelle	M. GLEIZES Jerome
67	Abst	Mme RIVIER Emmanuelle	
89	Abst	Mme SAGASPE Chloe	
26	Abst	Mme SOUYRIS Anne	Mme PIERRE MARIE Emmanuelle
112	Abst	Mme TIMSIT Alice	
136	Abst	Mme VASA Lea	

(Votants: 23 / 23)

Annexe n° 3 - Scrutin public sur le vœu n° 72 relatif au projet de Tour Triangle.

Groupe Changer Paris

	Vote	Nom	Procuration
16	Pour	M. ALPHAND David	
153	Pour	M. BALADI Vincent	
148	Pour	M. BEAUQUIER Antoine	M. CAPLIEZ Stephane
127	Pour	M. BERNARD Rene-Francois	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
83	Pour	M. BOHBOT Jack-Yves	
37	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
82	Pour	M. CANAL Gregory	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. SZPINER Francis
149	Pour	M. CONNAULT Francois	
110	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. CANAL Gregory
105	Pour	M. DIDIER Francois-Marie	M. BERTHAULT Jean-Didier
35	Pour	M. GOUJON Philippe	Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire
106	Pour	M. GRANIER Rudolph	
161	Pour	M. HATTE Paul	
61	Pour	M. JEANNETE Nicolas	
125	Pour	M. LAUSSUCQ Jean	
38	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
84	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. JEANNETE Nicolas
155	Pour	M. LORIAU Jerome	
162	Pour	M. LOUREIRO Gerard	M. LECOQ Jean-Pierre
129	Pour	M. MARGAIN Franck	M. BOHBOT Jack-Yves
147	Pour	M. MESSAS Emmanuel	Mme GARNIER Nelly
108	Pour	M. OLIVIER Jean-Baptiste	Mme DUMAS Catherine
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme MONTANDON Valerie
64	Pour	M. REDLER Jeremy	Mme BOUGERET Alix
39	Pour	M. SZPINER Francis	
103	Pour	M. VERON Aurelien	
134	Pour	M. VIRY Patrick	
133	Pour	Mme BADAT-KARAM Samia	
109	Pour	Mme BALDINI Veronique	
102	Pour	Mme BIRABEN Anne	
59	Pour	Mme BOELLE Sandra	
63	Pour	Mme BOUGERET Alix	
156	Pour	Mme BUCAILLE Veronique	
58	Pour	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	M. BERNARD Rene-Francois
15	Pour	Mme DATI Rachida	
60	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire	
128	Pour	Mme DE RAGUENEL Ines	
34	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
132	Pour	Mme DOUCERE Marie-Caroline	
14	Pour	Mme DUMAS Catherine	
40	Pour	Mme EVREN Agnes	M. BOULARD Geoffroy
104	Pour	Mme GARNIER Nelly	
131	Pour	Mme JACQUEMONT Helene	
36	Pour	Mme KUSTER Brigitte	M. LAUSSUCQ Jean
126	Pour	Mme LAHOUASSA Anessa	
150	Pour	Mme LUBIN-NOEL Carline	M. ALPHAND David
154	Pour	Mme MALACHARD DES REYSSIERS Delphine	
62	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
130	Pour	Mme PIRILLO Aurelie	
160	Pour	Mme STIBBE Elisabeth	
107	Pour	Mme TOUBIANA Marie	
152	Pour	Mme TYSSANDIER Anne-Claire	

(Votants: 55 / 55)

Groupe Communiste et Citoyen

	Vote	Nom	Procuration
20	Nppv	M. AQUA Jean-Noel	M. BONNET OULALDJ Nicolas
49	Nppv	M. BAUDRIER Jacques	Mme BIDARD Helene
1	Nppv	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Nppv	M. BROSSAT Ian	Mme GOMES Barbara
18	Nppv	M. GILLET Jean-Philippe	Mme PRIMET Raphaelle
50	Nppv	Mme BIDARD Helene	
41	Nppv	Mme GOMES Barbara	
17	Nppv	Mme NAGET Camille	
73	Nppv	Mme PATRICE Laurence	
42	Nppv	Mme PATRIE Beatrice	Mme NAGET Camille
19	Nppv	Mme PRIMET Raphaelle	

(Votants: 11 / 0)

Groupe " Générations "

	Vote	Nom	Procuration
25	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
48	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	Mme MAQUOI Nathalie
54	Contre	Mme FILOCHE Lea	
2	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
23	Contre	Mme PETIT Carine	
46	Contre	Mme TONOLLI Melody	

(Votants: 6 / 0)

Groupe " Indépendants et Progressistes "

	Vote	Nom	Procuration
100	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
146	Pour	M. GOVCIYAN Alexis	
145	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
101	Pour	Mme BURKLI Delphine	
123	Pour	Mme IBLED Catherine	
124	Pour	Mme SEBBAH Hanna	

(Votants: 6 / 0)

Groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Pour	M. CASONOVA Pierre	
121	Pour	Mme DE COMPREIGNAC Severine	
98	Pour	Mme GATEL Maud	
99	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
122	Pour	Mme LELIEVRE Maud	Mme LECOUTURIER Beatrice

(Votants: 5 / 0)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
144	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Paris en Commun

	Vote	Nom	Procuration
70	Nppv	M VAUGLIN Francois	M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc
7	Nppv	M. BLOCHE Patrick	
117	Nppv	M. CARON-THIBAULT Gauthier	
140	Nppv	M. CHEVANDIER Thomas	Mme BROSSEL Colombe
139	Nppv	M. CHICHE Mahor	
91	Nppv	M. COBLENCE Emmanuel	
47	Nppv	M. COUMET Jerome	M. GALVANI Jacques
94	Nppv	M. DAGNAUD Francois	
115	Nppv	M. DAVIAUD Jean-Philippe	
4	Nppv	M. FERAUD Remi	
52	Nppv	M. GALVANI Jacques	
9	Nppv	M. GREGOIRE Emmanuel	
80	Nppv	M. GUILLOU Antoine	
142	Nppv	M. JAMET-FOURNIER Boris	
69	Nppv	M. KIELEMOES Dominique	
72	Nppv	M. LEJOINDRE Eric	
118	Nppv	M. MADEC Roger	
97	Nppv	M. MARTIAL Jacques	
119	Nppv	M. MARTINS Jean-Francois	M. FERAUD Remi
13	Nppv	M. NAJDOVSKI Christophe	Mme PULVAR Audrey
57	Nppv	M. NGATCHA Arnaud	Mme LEMARDELEY Marie-Christine
27	Nppv	M. NORDMAN Nicolas	M. GREGOIRE Emmanuel
95	Nppv	M. PLIEZ Eric	
51	Nppv	M. RABADAN Pierre	
55	Nppv	M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc	
138	Nppv	M. SAMAKE Hamidou	
78	Nppv	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Nppv	M. SIMONDON Paul	
96	Nppv	M. SITBON Florian	
93	Nppv	M. WEIL Ariel	M. SIMONDON Paul
77	Nppv	M. ZIADY Karim	
30	Nppv	Mme BLAUEL Celia	Mme AKKARI Maya
8	Nppv	Mme BROSSEL Colombe	
71	Nppv	Mme CORDEBARD Alexandra	Mme GABELOTAUD Afaf
114	Nppv	Mme EL AARAJE Lamia	M. GUILLOU Antoine
53	Nppv	Mme GABELOTAUD Afaf	
92	Nppv	Mme GARRIGOS Genevieve	
79	Nppv	Mme HERVIEU Celine	
163	Nppv	Mme HIDALGO Anne	M. KIELEMOES Dominique
24	Nppv	Mme KOMITES Penelope	M. LEJOINDRE Eric
68	Nppv	Mme KOUASSI Johanne	
143	Nppv	Mme LAVILLE Nathalie	Mme ROLLAND Carine
10	Nppv	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
5	Nppv	Mme LEVIEUX Veronique	
33	Nppv	Mme POLSKI Olivia	M. SITBON Florian
31	Nppv	Mme PULVAR Audrey	
116	Nppv	Mme RAYMOND-ROSSI Marie-Jose	
29	Nppv	Mme ROLLAND Carine	
32	Nppv	Mme TAIEB Karen	
157	Nppv	Mme TERLIZZI Delphine	
56	Nppv	Mme TORANIAN Anouch	Mme GARRIGOS Genevieve
11	Nppv	Mme VERSINI Dominique	M. SANCHES-RUIVO Hermano

(Votants: 52 / 54)

Groupe Ecologiste de Paris

	Vote	Nom	Procuration
111	Abst	M. BADINA-SERPETTE Frederic	
6	Abst	M. BELLIARD David	
113	Abst	M. DURAND-RAUCHER Nour	
88	Abst	M. FLORENTIN Alexandre	
21	Abst	M. GLEIZES Jerome	
76	Abst	M. LERT Dan	
74	Abst	M. LETISSIER Florentin	
135	Abst	M. MEUNIER Emile	
137	Abst	M. RAIFAUD Sylvain	
75	Abst	Mme BOUX Anne-Claire	
66	Abst	Mme COFFIN Alice	
65	Abst	Mme FAUGERON Corine	
45	Abst	Mme GUHL Antoinette	
3	Abst	Mme KONE Fatoumata	
87	Abst	Mme MARKOVIC Douchka	Mme BOUX Anne-Claire
43	Abst	Mme NIAKATE Aminata	
22	Abst	Mme PIERRE MARIE Emmanuelle	
44	Abst	Mme REMY-LELEU Raphaelle	M. GLEIZES Jerome
67	Abst	Mme RIVIER Emmanuelle	
89	Abst	Mme SAGASPE Chloe	
26	Abst	Mme SOUYRIS Anne	Mme PIERRE MARIE Emmanuelle
112	Abst	Mme TIMSIT Alice	
136	Abst	Mme VASA Lea	

(Votants: 23 / 23)

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif à l'article 9 du projet de délibération DEVE 100.

Groupe Changer Paris

	Vote	Nom	Procuration
16	Contre	M. ALPHAND David	Mme EVREN Agnes
153	Contre	M. BALADI Vincent	
148	Contre	M. BEAUQUIER Antoine	M. CAPLIEZ Stephane
127	Contre	M. BERNARD Rene-Francois	
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
83	Contre	M. BOHBOT Jack-Yves	M. VERON Aurelien
37	Contre	M. BOULARD Geoffroy	Mme DUMAS Catherine
82	Contre	M. CANAL Gregory	
151	Contre	M. CAPLIEZ Stephane	M. ALPHAND David
149	Contre	M. CONNAULT Francois	
110	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	
105	Contre	M. DIDIER Francois-Marie	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire
35	Contre	M. GOUJON Philippe	
106	Contre	M. GRANIER Rudolph	M. DIDIER Francois-Marie
61	Contre	M. JEANNETE Nicolas	M. MARGAIN Franck
125	Contre	M. LAUSSUCQ Jean	M. CANAL Gregory
38	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	
84	Contre	M. LEFEVRE Franck	
155	Contre	M. LORIAU Jerome	
162	Contre	M. LOUREIRO Gerard	M. BERNARD Rene-Francois
129	Contre	M. MARGAIN Franck	
147	Contre	M. MESSAS Emmanuel	M. GRANIER Rudolph
108	Contre	M. OLIVIER Jean-Baptiste	Mme TYSSANDIER Anne-Claire
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	M. BALADI Vincent
64	Contre	M. REDLER Jeremy	
39	Contre	M. SEPINER Francis	
103	Contre	M. VERON Aurelien	Mme DATI Rachida
134	Contre	M. VIRY Patrick	
133	Contre	Mme BADAT-KARAM Samia	
109	Contre	Mme BALDINI Veronique	
102	Contre	Mme BIRABEN Anne	
59	Contre	Mme BOELLE Sandra	M. SEPINER Francis
63	Contre	Mme BOUGERET Alix	M. LECOQ Jean-Pierre
156	Contre	Mme BUCAILLE Veronique	
58	Contre	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	
15	Contre	Mme DATI Rachida	
60	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Contre	Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire	
128	Contre	Mme DE RAGUENEL Ines	
34	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
132	Contre	Mme DOUCERE Marie-Caroline	
14	Contre	Mme DUMAS Catherine	
40	Contre	Mme EVREN Agnes	
104	Contre	Mme GARNIER Nelly	Mme DAUVERGNE Emmanuelle
131	Contre	Mme JACQUEMONT Helene	
36	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
126	Contre	Mme LAHOUASSA Anessa	
150	Contre	Mme LUBIN-NOEL Carline	Mme LAHOUASSA Anessa
154	Contre	Mme MALACHARD DES REYSSIERS Delphine	
62	Contre	Mme MONTANDON Valerie	M. ALPHAND David
130	Contre	Mme PIRILLO Aurelie	
160	Contre	Mme STIBBE Elisabeth	
107	Contre	Mme TOUBIANA Marie	
152	Contre	Mme TYSSANDIER Anne-Claire	

(Votants: 54 / 55)

Groupe Communiste et Citoyen

	Vote	Nom	Procuration
20	Pour	M. AQUA Jean-Noel	M. BONNET OULALDJ Nicolas
49	Pour	M. BAUDRIER Jacques	
1	Pour	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour	M. BROSSAT Ian	M. BAUDRIER Jacques
18	Pour	M. GILLET Jean-Philippe	Mme PRIMET Raphaelle
50	Pour	Mme BIDARD Helene	
41	Pour	Mme GOMES Barbara	
17	Pour	Mme NAGET Camille	
73	Pour	Mme PATRICE Laurence	
42	Pour	Mme PATRIE Beatrice	Mme NAGET Camille
19	Pour	Mme PRIMET Raphaelle	

(Votants: 11 / 0)

Groupe " Generations "

	Vote	Nom	Procuration
25	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
48	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
54	Pour	Mme FILOCHE Lea	
2	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
23	Abst	Mme PETIT Carine	
46	Pour	Mme TONOLLI Melody	

(Votants: 6 / 0)

Groupe " Independants et Progressistes "

	Vote	Nom	Procuration
100	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
146	Nppv	M. GOVCIYAN Alexis	
145	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
101	Pour	Mme BURKLI Delphine	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
123	Contre	Mme IBLED Catherine	
124	Contre	Mme SEBBAH Hanna	

(Votants: 6 / 0)

Groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Contre	M. CASONOVA Pierre	Mme GATEL Maud
121	Contre	Mme DE COMPREIGNAC Severine	
98	Contre	Mme GATEL Maud	
99	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
122	Contre	Mme LELIEVRE Maud	Mme LECOUTURIER Beatrice

(Votants: 5 / 0)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
144	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Paris en Commun

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M VAUGLIN Francois	M. KIELEMOES Dominique
7	Pour	M. BLOCHE Patrick	
117	Pour	M. CARON-THIBAULT Gauthier	
140	Pour	M. CHEVANDIER Thomas	
139	Pour	M. CHICHE Mahor	M. SAMAKE Hamidou
91	Pour	M. COBLENCE Emmanuel	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
94	Pour	M. DAGNAUD Francois	
115	Pour	M. DAVIAUD Jean-Philippe	
4	Pour	M. FERAUD Remi	
52	Pour	M. GALVANI Jacques	
9	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
80	Pour	M. GUILLOU Antoine	
142	Pour	M. JAMET-FOURNIER Boris	
69	Pour	M. KIELEMOES Dominique	
72	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
118	Pour	M. MADEC Roger	M. DAGNAUD Francois
97	Pour	M. MARTIAL Jacques	
119	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	M. PLIEZ Eric
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
57	Pour	M. NGATCHA Arnaud	
27	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
95	Pour	M. PLIEZ Eric	
51	Pour	M. RABADAN Pierre	
138	Pour	M. SAMAKE Hamidou	
78	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Pour	M. SIMONDON Paul	
96	Pour	M. SITBON Florian	
93	Pour	M. WEIL Ariel	
77	Pour	M. ZIADY Karim	
90	Pour	Mme AKKARI Maya	
30	Pour	Mme BLAUEL Celia	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
71	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
114	Pour	Mme EL AARAJE Lamia	M. DAVIAUD Jean-Philippe
53	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
92	Pour	Mme GARRIGOS Genevieve	
79	Pour	Mme HERVIEU Celine	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	M. FERAUD Remi
141	Pour	Mme JEMNI Halima	
24	Pour	Mme KOMITES Penelope	
68	Pour	Mme KOUASSI Johanne	
143	Pour	Mme LAVILLE Nathalie	
10	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
5	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
31	Pour	Mme PULVAR Audrey	
116	Pour	Mme RAYMOND-ROSSI Marie-Jose	
29	Pour	Mme ROLLAND Carine	
32	Pour	Mme TAIEB Karen	
157	Pour	Mme TERLIZZI Delphine	
56	Pour	Mme TORANIAN Anouch	M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc
11	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 53 / 54)

Groupe Ecologiste de Paris

	Vote	Nom	Procuration
111	Contre	M. BADINA-SERPETTE Frederic	
113	Contre	M. DURAND-RAUCHER Nour	
88	Contre	M. FLORENTIN Alexandre	
21	Contre	M. GLEIZES Jerome	Mme GUHL Antoinette
135	Contre	M. MEUNIER Emile	
137	Contre	M. RAIFAUD Sylvain	
66	Contre	Mme COFFIN Alice	Mme NIAKATE Aminata
65	Contre	Mme FAUGERON Corine	
45	Contre	Mme GUHL Antoinette	
3	Contre	Mme KONE Fatoumata	
87	Contre	Mme MARKOVIC Douchka	
43	Contre	Mme NIAKATE Aminata	
44	Contre	Mme REMY-LELEU Raphaelle	
67	Contre	Mme RIVIER Emmanuelle	
89	Contre	Mme SAGASPE Chloe	
112	Contre	Mme TIMSIT Alice	
136	Contre	Mme VASA Lea	

(Votants: 17 / 23)

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
Débat d'orientation budgétaire 2022										
1	1		GEP	MEUNIER, GLEIZES, NIAKATÉ, BADINA-SERPETTE, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à la constitution d'une provision financière pour des projets urbains en adéquation avec les objectifs climatiques de Paris.	SIMONDON	**Rejeté**	16-nov.-21
1	2		GEP	RAIFAUD, GLEIZES, SAGASPE, FAUGERON, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à l'augmentation des moyens de la DEVE.	SIMONDON	**Retiré**	16-nov.-21
1	3	315	GEP	GLEIZES, TIMSIT, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à la relation entre la Ville et l'État.	SIMONDON	**Adopté**	16-nov.-21
1	4		GEP	GLEIZES, TIMSIT, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif aux investissements dans les équipements de proximité en arrondissement.	SIMONDON	**Retiré**	16-nov.-21
1	5		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à la stratégie d'investissement.	SIMONDON	**Rejeté**	16-nov.-21
1	6		GEP	MEUNIER, GLEIZES, DURAND-RAUCHER, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à l'abondement du compte foncier logement.	SIMONDON	**Retiré**	16-nov.-21
1	7	316	GCC	BONNET-OULALDJ	V	2021 DFA 58	relatif aux compensations de l'État en matière de dette de la Covid et de l'acte II de la décentralisation.	SIMONDON	**Adopté**	16-nov.-21
1	7bis	317	Exécutif		V	2021 DFA 58	En réponse aux vœux V3 et V7.	SIMONDON	**Adopté**	16-nov.-21
Plan Local d'Urbanisme										
5	8	318	GEP	MEUNIER, VASA, FAUGERON, KONÉ	V	2021 DU 135	relatif à l'utilisation du sursis à statuer dans le cadre de la révision du PLU Bioclimatique.	GREGOIRE	**Adopté (amendé)**	16-nov.-21
5	9		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à la dédensification de la ville en arrêtant les projets de constructions de Tour et les surélévations.	GREGOIRE	**Rejeté**	16-nov.-21
5	10		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à la reconquête de la pleine terre pour un objectif de 30% sur l'ensemble du territoire parisien.	GREGOIRE	**Rejeté**	16-nov.-21
5	11		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif au temps nécessaire sur le diagnostic territorial et environnemental.	GREGOIRE	**Rejeté**	16-nov.-21
5	12		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif aux hôpitaux et équipements de santé.	GREGOIRE	**Rejeté**	16-nov.-21
5	13		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à des matériaux biosourcés.	GREGOIRE	**Rejeté**	16-nov.-21
5	14		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à un bilan de tous les appels à projets urbains.	GREGOIRE	**Rejeté**	16-nov.-21
5	15		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à la programmation des catégories de logements sociaux.	GREGOIRE	**Rejeté**	16-nov.-21
l'Economie parisienne										
1	16		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	V	2021 SG 86	relatif à un bilan des actions engagées avec les subventions versées par la Ville de Paris.	GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	**Rejeté**	17-nov.-21
1	17		NI	SIMONNET	V	2021 SG 86	relatif à la nécessité de réinterroger les politiques dites d'attractivité.	GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	**Rejeté**	17-nov.-21
1	18		NI	SIMONNET	V	2021 SG 86	relatif aux alternatives à l'ubérisation.	GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	**Rejeté**	17-nov.-21
1	127		Exécutif		A	2021 DAE 97	Amendement technique.	GABELOTAUD	**Adopté**	17-nov.-21
Plan vélo à Paris (2021-2026)										
3	19		MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à l'entretien des pistes cyclables.	BELLIARD	**Rejeté**	18-nov.-21
3	20		MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à l'expérimentation des feux oranges.	BELLIARD	**Retiré**	18-nov.-21
3	21	319	MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à l'installation d'arceaux vélo.	BELLIARD	**Adopté**	18-nov.-21
3	22	320	MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à la refonte de la signalétique.	BELLIARD	**Adopté**	18-nov.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	23	321	MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à la sanctuarisation des trottoirs pour les piétons.	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21
3	24		MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à la sensibilisation au code de la route pour l'ensemble des usagers de la voirie.	BELLIARD	Rejeté	18-nov.-21
3	25	322	MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à la sécurisation des voies cyclables situées dans les voies de bus.	BELLIARD	Adopté (amendé)	18-nov.-21
3	26		MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à l'augmentation de la visibilité des aménagements cyclables.	BELLIARD	Retiré	18-nov.-21
3	27		GIP	SEBBAH	V	2021 SG 84	relatif à la sécurisation et l'avenir de l'anneau cyclable de Longchamp.	BELLIARD	Retiré	18-nov.-21
3	27bis	323	Exécutif		V	2021 SG 84	En réponse au vœu V27	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	18-nov.-21
3	28		NI	SIMONNET	V	2021 SG 84	relatif à l'offre d'un vélo gratuit à chaque jeune Parisien.	BELLIARD	Rejeté	18-nov.-21
3	29		Changer Paris	DATI, LECOQ	A	2021 DVD 95	relatif à la création de 3500 mètres de linéaire de piste cyclable sur le boulevard Saint-Germain.	BELLIARD	Retiré	18-nov.-21
3	29bis		Exécutif		A	2021 DVD 95	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21
3	132		Changer Paris		A	2021 DVD 95		BELLIARD	Rejeté	18-nov.-21
3	30	324	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	V	2021 DVD 95	relatif à l'accessibilité de la pratique du vélo pour toutes et tous.	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21
3	31	325	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	V	2021 DVD 95	relatif au dispositif "savoir rouler".	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21
Autres dossiers										
3	32		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à la préfabrication des éléments de l'espace public et au pré-percement en atelier.	BAUDRIER	Rejeté	16-nov.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	33		NI	SIMONNET	V	2021 DVD 84	relatif au fonctionnement du service PAM 75.	BELLIARD	Rejeté	16-nov.-21
3	34		Changer Paris	TOUBIANA	V	2021 DVD 88	relatif à la verbalisation indue des chauffeurs de taxi garés en station.	BELLIARD	Rejeté	16-nov.-21
3	35	326	GEP	BADINA-SERPETTE, FAUGERON, RAIFAUD, KONÉ	V	2021 SG 29	relatif à l'héritage de la voie olympique sur le périphérique afin d'intégrer le tronçon sud.	BELLIARD	Adopté	16-nov.-21
3	36	327	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	VNR		relatif à la privatisation des réseaux de bus en Île-de-France.	GREGOIRE	Adopté	16-nov.-21
3	37		Changer Paris	LEFEVRE, LORIAU	VNR		relatif à la régulation des livraisons à scooter.	BELLIARD	Rejeté	16-nov.-21
3	38		Changer Paris	MARGAIN, VÉRON	VNR		relatif à une répartition équilibrée et harmonieuse des voies de la rue de Rivoli.	BELLIARD	Rejeté	16-nov.-21
3	128		Exécutif		A	2021 DPSP 4	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	16-nov.-21
3	39	328	PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à l'implantation de vidéo-protection dans les quartiers "Bruneseau" et "Porte d'Italie".	NORDMAN	Adopté	16-nov.-21
3	40	329	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif au déploiement de la vidéo-protection dans le 17e.	NORDMAN	Adopté	16-nov.-21
3	41		Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif aux effectifs de la police municipale dans le 17e.	NORDMAN	Rejeté	16-nov.-21
3	42		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETÉ	VNR		relatif à la sécurisation de la dalle du Front de Seine.	NORDMAN	Rejeté	16-nov.-21
3	43	330	GEP	RIVIER, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la réponse pénale aux victimes de violences faites aux femmes et aux enfants.	NORDMAN	Adopté (amendé)	16-nov.-21
4	129		Exécutif		A	2021 DASES 232	Amendement technique.	FILOCHE	Adopté	16-nov.-21
4	44		NI	SIMONNET	V	2021 DASES 274	relatif à la création de logement sociaux et à la mobilisation de "Louez solidaire".	FILOCHE	Rejeté	16-nov.-21
4	45		NI	SIMONNET	V	2021 DASES 144	relatif à un audit et un plan d'amélioration du fonctionnement de la MDPH.	GALVANI	Rejeté	16-nov.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	130		Exécutif		A	2021 DASES 260	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	17-nov.-21
4	46		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif aux anciens résidents de l'ancien EHPAD de la rue du Jardin des plantes.	LEVIEUX	Retiré	17-nov.-21
4	47	331	PEC, GCC	COUMET, PLIEZ, BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET	VNR		relatif à la cession des centres de santé de la Croix-Rouge au secteur privé.	SOUYRIS	Adopté	17-nov.-21
4	48	332	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la situation de la médecine scolaire à Paris.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	17-nov.-21
4	49		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à la situation des médecins scolaires à Paris.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21
4	50	333	GCC, Génération.s	BONNET-OULALDJ, GOMES, MAQUOI	VNR		relatif à l'hôpital Bichat.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	17-nov.-21
4	51		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif à l'installation de salles de shoot dans le 13e.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21
4	52		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à un centre de dépistage des troubles du langage au sein des locaux vacants de l'ancienne école rue Pelleport.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21
4	53		Changer Paris	DATI	VNR		relatif à la création d'un centre de prise en charge globale des toxicomanes dans les locaux de l'ancien hôpital de l'Hôtel Dieu.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21
4	54		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sauvegarde du Centre d'Adaptation Psycho-Pédagogique Panoyaux.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21
5	55		NI	SIMONNET	V	2021 DLH 406	relatif à des permanences de défense des droits des locataires.	BAUDRIER	Rejeté	17-nov.-21
5	56		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif à l'état du parc social de la Ville.	BAUDRIER	Rejeté	17-nov.-21
5	57		Exécutif		A	2021 DLH 267	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21
5	58		PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif aux mises à l'abri rapides des campements de rue dans le 19e.	BROSSAT	Retiré	17-nov.-21
5	59		GEP	DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif au soutien aux grévistes de la faim de Calais.	BROSSAT	Retiré	17-nov.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	59bis	334	Exécutif		VNR		Réponse aux V58 et V59.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21
5	60	335	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à la nécessité de poursuivre le développement du logement social.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21
5	61	336	Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif aux opérations de conventionnement dans le parc social de la Ville.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21
5	62		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETÉ	VNR		relatif à l'expulsion des logements sociaux des membres de familles condamnés par la justice pour trafic de drogue.	BROSSAT	Retiré	17-nov.-21
5	62bis	337	Exécutif		VNR		Réponse au V62.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21
5	63	338	Changer Paris	SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS	VNR		relatif au développement de projets de logements intergénérationnels dans le 16e.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21
5	64		MDE	LELIÈVRE	A	2021 SG 70	relatif au vote des investissements à intérêt local.	GREGOIRE	Rejeté	17-nov.-21
5	133		Changer Paris	DATI, LECOQ, d'HAUTESSERRE, GOUJON, SZPINER, BOULARD	A	2021 SG 70		GREGOIRE	Rejeté	17-nov.-21
5	65	339	GEP	MEUNIER, GLEIZES, FLORENTIN, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif aux publicités incitant à la consommation lors du Black Friday et pour une campagne de sensibilisation pour le Green Friday.	GREGOIRE	Adopté	18-nov.-21
5	66	340	GEP	GUHL, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	18-nov.-21
5	67		GEP	NIAKATÉ, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel.	GREGOIRE	Retiré	18-nov.-21
5	67bis	341	Exécutif		VNR		En réponse au V67	GREGOIRE	Adopté	18-nov.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	68		Changer Paris	DATI, GOUJON, SZPINER	VNR		relatif au report du projet "Trocadéro - Tour Eiffel - Champ de Mars".	GREGOIRE	Rejeté	18-nov.-21
5	69		GIP	IBLED, SEBBAH	VNR		relatif à la suspension du projet de réaménagement du site Eiffel-Trocadéro.	GREGOIRE	Rejeté	18-nov.-21
5	70	342	GEP	NIAKATÉ, GLEIZES, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à l'abandon du projet de Tour Triangle.	GREGOIRE	Adopté (scrutin public)	18-nov.-21
5	71	343	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à l'avenir de la Tour Triangle.	GREGOIRE	Adopté (scrutin public)	18-nov.-21
5	72	344	MDE	GATEL	VNR		relatif au projet de Tour Triangle.	GREGOIRE	Adopté (scrutin public)	18-nov.-21
5	73	345	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, LUBIN-NOËL	VNR		relatif au projet de construction porté par le CERN au 44, avenue de Villiers.	GREGOIRE	Adopté	18-nov.-21
5	74		Changer Paris	VÉRON, GARNIER	VNR		relatif à un bilan rétrospectif du réaménagement de la place de la République.	GREGOIRE	Rejeté	18-nov.-21
6	75		Génération.s	TONOLLI	V	2021 DDCT 73	relatif à la fixation d'objectifs.	BIDARD	Retiré	18-nov.-21
6	76		Changer Paris	GOUJON, EVREN, TYSSANDIER	V	2021 SG 85	relatif à des mesures contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu périscolaire et scolaire.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21
6	77		Changer Paris	BADAT-KARAM	V	2021 SG 85	relatif à la mise en place d'un plan parisien de lutte contre le harcèlement scolaire.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21
6	78		Changer Paris	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS	V	2021 SG 85	relatif à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, grande cause municipale 2022.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21
6	78bis	346	Exécutif		V	2021 SG 85	Réponse aux vœux V76, V77 et V78.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21
6	79	347	GIP	BERTHOUT	V	2021 SG 85	relatif au transfert de la restauration des collèges Queneau et Alviset à la Caisse des Écoles du 5e.	BLOCHE	Adopté (amendé)	18-nov.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	80		NI	SIMONNET	A	2021 DASCO 147	relatif à des événements lucratifs ou organisés par des entreprises dont l'action est anti-écologique	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21
6	81		NI	SIMONNET	A	2021 DASCO 147	relatif à l'organisation de débats démocratiques.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21
6	82		Changer Paris	BOULARD, GOUJON, SZPINER	V	2021 DASCO 154	relatif à l'autonomie des caisses des écoles parisiennes.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21
6	83	348	GCC, PEC, Génération.s	BONNET-OULALDJ, AQUA, FERAUD, COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, MAQUOI	VNR		relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires parisiens.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21
6	84	349	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la modulation des dotations aux écoles parisiennes.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21
6	85	350	Génération.s	PETIT	VNR		relatif à un état des lieux de l'École inclusive à l'occasion de la rentrée scolaire 2021.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21
6	86	351	Changer Paris	DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à une structure à vocation éducative sur le site de l'ancienne école de la rue de Verneuil.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21
6	87		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la réforme Affelnet et l'abandon de l'IPS.	BLOCHE	Retiré	18-nov.-21
6	88		MDE	LECOUTURIER	VNR		relatif au règlement intérieur du Conseil de Paris.	BLOCHE	Retiré	18-nov.-21
6	131		NI	SIMONNET	A	2021 DAE 142		LEMARDELEY	Adopté	18-nov.-21
7	89	352	GEP	GUHL, GLEIZES, KONÉ, DURAND-RAUCHER	VNR		relatif au soutien du Maire de Riace, Domenico Lucano.	SANCHEZ-RUIVO	Adopté (amendé)	18-nov.-21
7	90		GEP	NIAKATÉ	A	2021 SG 59	relatif au bilan de l'opération "Trocadéro 2021".	RABADAN	Retiré	18-nov.-21
7	91		GEP	NIAKATÉ	V	2021 SG 59	relatif à l'éco-responsabilité des événements organisés dans l'espace public.	RABADAN	Retiré	18-nov.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	91bis	353	Exécutif		V	2021 SG 59	Réponse au V91	RABADAN	Adopté	18-nov.-21
7	92	354	GEP	GLEIZES, GUHL, RAIFAUD	VNR		relatif au budget des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.	RABADAN	Adopté	18-nov.-21
7	93		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à une suspicion de conflits d'intérêt à la Solideo.	RABADAN	Rejeté	18-nov.-21
8	94		NI	SIMONNET	V	2021 DPE 32	relatif à une remunicipalisation de la collecte des déchets.	BROSSEL	Rejeté	19-nov.-21
8	95		NI	SIMONNET	V	2021 DPE 32	relatif aux conditions salariales et sociales des agents du SYCTOM.	BROSSEL	Rejeté	19-nov.-21
8	95bis	355	Exécutif		V	2021 DPE 32	En réponse au V95	BROSSEL	Adopté	19-nov.-21
8	135		Exécutif		A	2021 SG 79	Amendement technique.	LERT	Adopté	19-nov.-21
8	96		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au gel des prix de l'électricité et du gaz et à la création d'un pôle public de l'énergie en France.	LERT	Rejeté	19-nov.-21
8	97		NI	GIRARD	VNR		relatif à une campagne de sensibilisation aux nuisances sonores.	LERT	Retiré	19-nov.-21
8	98		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la plantation d'arbres par des artistes et sportifs autour de l'Accor Arena (12e).	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-21
1	99	356	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif aux conditions de travail des travailleurs sans-papiers et indépendants.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	19-nov.-21
1	136		Exécutif		A	2021 DILT 9	Amendement technique.	GUILLOU	Adopté	19-nov.-21
1	100	357	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif à un moratoire concernant la numérisation des services publics.	GUILLOU	Adopté (amendé)	19-nov.-21
1	101	358	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GOMES	VNR		relatif aux fermetures de centres des finances publiques à Paris.	GUILLOU	Adopté (amendé)	19-nov.-21
1	102		Changer Paris	DATI, CANAL	VNR		relatif au travail effectué par les agents de la Ville de Paris dont les missions relèvent d'un métier d'artisanat.	GUILLOU	Rejeté	19-nov.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	103		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à la mise au temps de travail des agents de la Ville de Paris.	GUILLOU	Rejeté	19-nov.-21
1	104		Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif à la cybersécurité.	GUILLOU	Rejeté	19-nov.-21
1	105		Changer Paris	BOULARD	VNR		relatif au financement de Paris & Co.	KOMITÈS	Retiré	19-nov.-21
1	106		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif à la mise en place d'une plateforme "Acheter à Paris".	LETISSIER	Rejeté	19-nov.-21
1	107	359	GEP, Génération.s	DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, BADINA-SERPETTE, KONÉ, MAQUOI	VNR		relatif aux risques liés au développement du quick-commerce "plus rapide que le consommateur".	POLSKI	Adopté (amendé)	19-nov.-21
1	108		GEP	RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à des projets de préemption des baux commerciaux et des fonds de commerce, visant à promouvoir la diversité économique.	POLSKI	Rejeté	19-nov.-21
1	134		Exécutif		A	2021 DEVE 131	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	19-nov.-21
1	110		Changer Paris	DATI	VNR		relatif à l'état des finances des bailleurs sociaux de la Ville.	SIMONDON	Rejeté	19-nov.-21
1	111		Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif à la création d'espaces funéraires écologiques dans trois cimetières parisiens.	SIMONDON	Rejeté	19-nov.-21
2	113	360	PEC	SAMAKÉ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à René Maran.	MARTIAL	Adopté	19-nov.-21
2	115		PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Hubert Germain (1920-2021).	PATRICE	Retiré	19-nov.-21
2	116		Changer Paris	DATI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à "Hubert Germain".	PATRICE	Retiré	19-nov.-21
2	116bis	361	Exécutif		VNR		Réponse aux V115 et V116.	PATRICE	Adopté	19-nov.-21
2	118		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à une dénomination en hommage au marquis Martian de Bernardy de Sigoyer.	PATRICE	Rejeté	19-nov.-21

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes où Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	119		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'inventaire des plaques commémoratives de Paris.	PATRICE	Retiré	19-nov.-21
2	120	362	GIP	SEBBAH	VNR		relatif à l'adaptation de la dénomination rue et square Marietta Alboni.	PATRICE	Adopté	19-nov.-21
2	121	363	GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à la création d'une place Chavarche et Arpik Missakian.	PATRICE	Adopté	19-nov.-21
2	122		GEP	FAUGERON	V	2021 DAC 573	relatif au soutien à l'émergence et au renouveau des talents dans la filière cinématographique.	ROLLAND	Retiré	19-nov.-21
2	123	364	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET	VNR		relatif au projet de changement de statut du Mobilier National.	ROLLAND	Adopté (amendé)	19-nov.-21
2	124	365	Génération.s	TONOLLI	VNR		relatif à la baisse de fréquentation des théâtres.	ROLLAND	Adopté (amendé)	19-nov.-21
2	125		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS, BOUGERET	VNR		relatif à la Cité du Théâtre.	ROLLAND	Rejeté	19-nov.-21
2	126	366	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT, JACQUEMONT, MARGAIN	VNR		relatif à l'avenir de l'église suédoise de la rue Médéric.	TAIEB	Adopté	19-nov.-21

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vœ, LR	N° délib	OBJET	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
							Débat d'orientation budgétaire 2022																									
1	1		GEP	MEUNIER, GLEIZES, MAKATÉ, BADINA-SERPETTE, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à la constitution d'une provision financière pour des projets urbains en adéquation avec les objectifs climatiques de Paris.	SIMONDON	Rejeté	16-nov.-21		X		X				X											X			
1	2		GEP	RAIFAUD, GLEIZES, SAGASPE, FAUGERON, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à l'augmentation des moyens de la DEVE.	SIMONDON	Retiré	16-nov.-21																						
1	3	315	GEP	GLEIZES, TIMSIT, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à la relation entre la Ville et l'État.	SIMONDON	Adopté	16-nov.-21				X																X		
1	4		GEP	GLEIZES, TIMSIT, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif aux investissements dans les équipements de proximité en arrondissement.	SIMONDON	Retiré	16-nov.-21																						
1	5		GEP	TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à la stratégie d'investissement.	SIMONDON	Rejeté	16-nov.-21					X															X		
1	6		GEP	MEUNIER, GLEIZES, DURAND-RAUCHER, KONÉ	V	2021 DFA 58	relatif à l'abondement du compte foncier logement.	SIMONDON	Retiré	16-nov.-21																						
1	7	316	GCC	BONNET-OULALDJ	V	2021 DFA 58	relatif aux compensations de l'État en matière de dette de la Covid et de l'acte II de la décentralisation.	SIMONDON	Adopté	16-nov.-21																			X			
1	7bis	317	Exécutif		V	2021 DFA 58	En réponse aux vœux V3 et V7.	SIMONDON	Adopté	16-nov.-21																						
1						2021 DFA 58		SIMONDON	Adopté	16-nov.-21				X																X		
1						2021 DEVE 120	Rapport Développement Durable	SIMONDON	Pas de vote	16-nov.-21																						
							Plan Local d'Urbanisme																									
5	8	318	GEP	MEUNIER, VASA, FAUGERON, KONÉ	V	2021 DU 135	relatif à l'utilisation du sursis à statuer dans le cadre de la révision du PLU Bioclimatique.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov.-21				X															X			
5	9		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à la dédensification de la ville en arrêtant les projets de constructions de Tour et les surélévations.	GREGOIRE	Rejeté	16-nov.-21		X				X		X			X		X			X			X			
5	10		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à la reconquête de la pleine terre pour un objectif de 30% sur l'ensemble du territoire parisien.	GREGOIRE	Rejeté	16-nov.-21						X															X	
5	11		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif au temps nécessaire sur le diagnostic territorial et environnemental.	GREGOIRE	Rejeté	16-nov.-21		X				X		X			X					X					X	
5	12		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif aux hôpitaux et équipements de santé.	GREGOIRE	Rejeté	16-nov.-21		X				X		X			X				X			X			X	
5	13		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à des matériaux biosourcés.	GREGOIRE	Rejeté	16-nov.-21		X				X		X			X				X			X	X			
5	14		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à un bilan de tous les appels à projets urbains.	GREGOIRE	Rejeté	16-nov.-21		X				X		X			X				X			X		X		
5	15		NI	SIMONNET	V	2021 DU 135	relatif à la programmation des catégories de logements sociaux.	GREGOIRE	Rejeté	16-nov.-21		X				X		X			X				X			X		X		
5						2021 DU 135	Communication.	GREGOIRE	Pas de vote	16-nov.-21																						
							l'Economie parisienne																									
1	16		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	V	2021 SG 86	relatif à un bilan des actions engagées avec les subventions versées par la Ville de Paris.	GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	Rejeté	17-nov.-21					X															X		
1	17		NI	SIMONNET	V	2021 SG 86	relatif à la nécessité de réinterroger les politiques dites d'attractivité.	GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	Rejeté	17-nov.-21					X																X	
1	18		NI	SIMONNET	V	2021 SG 86	relatif aux alternatives à l'ubérisation.	GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	Rejeté	17-nov.-21					X															X		
1						2021 SG 86	Communication.	GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	Pas de vote	17-nov.-21																						
1						2021 DAE 311		GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	Adopté	17-nov.-21				X															X			
1						2021 DAE 325		GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	Adopté	17-nov.-21				X															X			
1						2021 DAE 194		GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	Adopté	17-nov.-21				X																	X	
1						2021 DAE 303		GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	Adopté	17-nov.-21				X															X			
1						2021 DAE 290		GABELOTAUD, HOCQUARD, LETISSIER	Adopté	17-nov.-21				X															X			
1	127		Exécutif		A	2021 DAE 97	Amendement technique.	GABELOTAUD	Adopté	17-nov.-21				X															X			
1						2021 DAE 97		GABELOTAUD	Adopté	17-nov.-21				X																		
1						2021 DAE 134		GABELOTAUD	Adopté	17-nov.-21				X															X			
1						2021 DAE 281		GABELOTAUD	Adopté	17-nov.-21				X															X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vœ, LR	N° délib	OBJET	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
							Plan vélo à Paris (2021-2026)																									
3	19		MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à l'entretien des pistes cyclables.	BELLIARD	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X		X			X			X			
3	20		MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à l'expérimentation des feux oranges.	BELLIARD	Retiré	18-nov.-21																						
3	21	319	MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à l'installation d'arceaux vélo.	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21				X															X			
3	22	320	MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à la refonte de la signalétique.	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21				X															X			
3	23	321	MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à la sanctuarisation des trottoirs pour les piétons.	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21				X															X			
3	24		MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à la sensibilisation au code de la route pour l'ensemble des usagers de la voirie.	BELLIARD	Rejeté	18-nov.-21		X		X				X			X		X			X			X			
3	25	322	MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à la sécurisation des voies cyclables situées dans les voies de bus.	BELLIARD	Adopté (amendé)	18-nov.-21				X																X		
3	26		MDE	GATEL	V	2021 SG 84	relatif à l'augmentation de la visibilité des aménagements cyclables.	BELLIARD	Retiré	18-nov.-21																						
3	27		GIP	SEBBAH	V	2021 SG 84	relatif à la sécurisation et l'avenir de l'anneau cyclable de Longchamp.	BELLIARD	Retiré	18-nov.-21																						
3	27bis	323	Exécutif		V	2021 SG 84	En réponse au vœu V27	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	18-nov.-21	X			X			X			X			X			X					X	
3	28		NI	SIMONNET	V	2021 SG 84	relatif à l'offre d'un vélo gratuit à chaque jeune Parisien.	BELLIARD	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X			X			X			X		
3						2021 SG 84	Communication.	BELLIARD	Pas de vote	18-nov.-21																						
3	29		Changer Paris	DATI, LECOQ	A	2021 DVD 95	relatif à la création de 3500 mètres de linéaire de piste cyclable sur le boulevard Saint-Germain.	BELLIARD	Retiré	18-nov.-21																						
3	29bis		Exécutif		A	2021 DVD 95	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X											X	
3	132		Changer Paris		A	2021 DVD 95		BELLIARD	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X		X			X			X			
3	30	324	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	V	2021 DVD 95	relatif à l'accessibilité de la pratique du vélo pour toutes et tous.	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21				X															X			
3	31	325	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	V	2021 DVD 95	relatif au dispositif "savoir rouler".	BELLIARD	Adopté	18-nov.-21	X			X			X														X	
3						2021 DVD 95		BELLIARD	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X											X	
							Autres dossiers																									
3	32		Changer Paris	SALADI	VNR		relatif à la préfabrication des éléments de l'espace public et au pré-percement en atelier.	BAUDRIER	Rejeté	16-nov.-21		X			X			X			X								X			
3						2021 DVD 11		BAUDRIER	Adopté	16-nov.-21				X															X			
3	33		NI	SIMONNET	V	2021 DVD 84	relatif au fonctionnement du service PAM 75.	BELLIARD	Rejeté	16-nov.-21		X			X			X			X			X			X			X		
3						2021 DVD 84		BELLIARD	Adopté	16-nov.-21				X															X			
3						2021 DVD 85		BELLIARD	Adopté	16-nov.-21																			X			
3	34		Changer Paris	TOUBIANA	V	2021 DVD 88	relatif à la verbalisation indue des chauffeurs de taxi garés en station.	BELLIARD	Rejeté	16-nov.-21		X			X			X			X								X			
3						2021 DVD 88		BELLIARD	Adopté	16-nov.-21				X															X			
3						2021 DVD 93		BELLIARD	Adopté	16-nov.-21																			X			
3						2021 DVD 97		BELLIARD	Adopté	16-nov.-21				X															X			
3	35	326	GEP	BADINA-SERPETTE, FAUGERON, RAIFAUD, KONÉ	V	2021 SG 29	relatif à l'héritage de la voie olympique sur le périphérique afin d'intégrer le tronçon sud.	BELLIARD	Adopté	16-nov.-21	X			X			X			X				X			X			X		
3						2021 SG 29		BELLIARD	Adopté	16-nov.-21		X			X			X			X				X			X			X	
3	36	327	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	VNR		relatif à la privatisation des réseaux de bus en Île-de-France.	GREGOIRE	Adopté	16-nov.-21	X			X			X			X				X			X			X		
3	37		Changer Paris	LEFEVRE, LOBAU	VNR		relatif à la régulation des livraisons à scooter.	BELLIARD	Rejeté	16-nov.-21		X			X			X			X		X						X			
3	38		Changer Paris	MARGAIN, VÉRON	VNR		relatif à une répartition équilibrée et harmonieuse des voies de la rue de Rivoli.	BELLIARD	Rejeté	16-nov.-21		X			X			X			X		X			X			X			
3	128		Exécutif		A	2021 DPSP 4	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	16-nov.-21	X			X			X			X					X			X	X			
3						2021 DPSP 4		NORDMAN	Adopté	16-nov.-21				X															X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Voe, LR	N° délib	OBJET	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
3						2021 PP 99		NORDMAN	Adopté	16-nov.-21				x															x			
3						2021 PP 106		NORDMAN	Adopté	16-nov.-21				x															x			
3						2021 PP 107		NORDMAN	Adopté	16-nov.-21				x															x			
3						2021 PP 112		NORDMAN	Adopté	16-nov.-21				x															x			
3	39	328	PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à l'implantation de vidéo-protection dans les quartiers "Bruneseau" et "Porte d'Italie".	NORDMAN	Adopté	16-nov.-21		x			x					x			x			x			x			
3	40	329	Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif au déploiement de la vidéo-protection dans le 17e.	NORDMAN	Adopté	16-nov.-21		x			x					x			x			x			x			
3	41		Changer Paris	BOULARD, PÉCHENARD	VNR		relatif aux effectifs de la police municipale dans le 17e.	NORDMAN	Rejeté	16-nov.-21		x			x			x			x		x			x			x			
3	42		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETÉ	VNR		relatif à la sécurisation de la dalle du Front de Seine.	NORDMAN	Rejeté	16-nov.-21		x			x			x			x		x			x			x			
3	43	330	GEP	RIVIER, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la réponse pénale aux victimes de violences faites aux femmes et aux enfants.	NORDMAN	Adopté (amendé)	16-nov.-21																						x
4						2021 DASES 187		FLOCHE	Adopté	16-nov.-21				x															x			
4	129		Exécutif		A	2021 DASES 232	Amendement technique.	FLOCHE	Adopté	16-nov.-21				x															x			
4						2021 DASES 232		FLOCHE	Adopté (amendé)	16-nov.-21				x															x			
4						2021 DASES 243		FLOCHE	Adopté	16-nov.-21				x															x			
4						2021 DASES 155		FLOCHE	Adopté	16-nov.-21				x															x			
4	44		NI	SIMONNET	V	2021 DASES 274	relatif à la création de logements sociaux et à la mobilisation de "Louez solidaire".	FLOCHE	Rejeté	16-nov.-21						x														x		
4						2021 DASES 274		FLOCHE	Adopté	16-nov.-21				x															x			
4						2021 DDCT 88		FLOCHE	Adopté	16-nov.-21				x															x			
4	45		NI	SIMONNET	V	2021 DASES 144	relatif à un audit et un plan d'amélioration du fonctionnement de la MDPH.	GALVANI	Rejeté	16-nov.-21																					x	
4						2021 DASES 144		GALVANI	Adopté	16-nov.-21																			x			
4						2021 DASES 116		LEVIEUX	Adopté	16-nov.-21																						x
4						2021 DASES 257	Communication.	LEVIEUX	Pas de vote	16-nov.-21																						
4	130		Exécutif		A	2021 DASES 260	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	17-nov.-21																			x			
4						2021 DASES 260		LEVIEUX	Adopté (amendé)	17-nov.-21																			x			
4						2021 DASES 276		LEVIEUX	Adopté	17-nov.-21																			x			
4	46		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif aux anciens résidents de l'ancien EHPAD de la rue du Jardin des plantes.	LEVIEUX	Retiré	17-nov.-21																						
4						2021 DU 123		ROMERO-MICHEL	Adopté	17-nov.-21																						x
4						2021 DASES 112		SOUYRIS	Adopté	17-nov.-21																			x			
4						2021 DASES 254		SOUYRIS	Adopté	17-nov.-21																			x			
4						2021 DASES 265		SOUYRIS	Adopté	17-nov.-21																			x			
4						2021 DASES 271		SOUYRIS	Adopté	17-nov.-21																				x		
4						2021 DFPE 217		SOUYRIS	Adopté	17-nov.-21																			x			
4	47	331	PEC, GCC	COUMET, PUCE, BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET	VNR		relatif à la cession des centres de santé de la Croix Rouge au secteur privé.	SOUYRIS	Adopté	17-nov.-21																					x	
4	48	332	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la situation de la médecine scolaire à Paris.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	17-nov.-21																			x			
4	49		GIP	BORELLI	VNR		relatif à la situation des médecins scolaires à Paris.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21																			x			
4	50	333	GCC, Génération.s	BONNET-OULALDJ, GOMES, MAQUOI	VNR		relatif à l'hôpital Bichat.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	17-nov.-21																			x			
4	51		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif à l'installation de salles de shoot dans le 18e.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21																			x			
4	52		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à un centre de dépistage des troubles du langage au sein des locaux vacants de l'ancienne école rue Pelleport.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21																			x			
4	54		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la sauvegarde du Centre d'Adaptation Psycho-Pédagogique Pereyaux.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21		x			x			x			x			x			x		x			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Voe, LR	N° délib	OBJET	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
4	53		Changer Paris	DATI	VNR		relatif à la création d'un centre de prise en charge globale des toxicomanes dans les locaux de l'ancien hôpital de l'Hôtel Dieu.	SOUYRIS	Rejeté	17-nov.-21																			x			
5						2021 DCPA 18	Bilan	SOUYRIS	Pas de vote	17-nov.-21																						
5	55		NI	SIMONNET	V	2021 DLH 406	relatif à des permanences de défense des droits des locataires.	BAUDRIER	Rejeté	17-nov.-21		x			x			x			x										x	
5						2021 DLH 406		BAUDRIER	Pas de vote	17-nov.-21																						
5	56		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif à l'état du parc social de la Ville.	BAUDRIER	Rejeté	17-nov.-21		x			x			x			x								x			
5						2021 DDCT 70		BOUX	Adopté	17-nov.-21																						x
5						2021 DDCT 65 ART. 11		GREGOIRE	Adopté	17-nov.-21																					x	
5						2021 DDCT 65		GREGOIRE	Adopté	17-nov.-21																			x			
5						2021 DASES 208		BROSSAT	Adopté	17-nov.-21																						x
5						2021 DLH 127		BROSSAT	Adopté	17-nov.-21				x																		x
5						2021 DLH 195		BROSSAT	Adopté	17-nov.-21	x			x			x			x										x		
5						2021 DLH 201		BROSSAT	Adopté	17-nov.-21	x			x			x			x										x		
5						2021 DLH 333		BROSSAT	Adopté	17-nov.-21	x			x			x			x										x		
5	57		Exécutif		A	2021 DLH 267	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21	x			x			x			x						x				x		
5						2021 DLH 267		BROSSAT	Adopté (amendé)	17-nov.-21	x			x			x			x						x				x		
5						2021 DLH 334		BROSSAT	Adopté	17-nov.-21	x					x				x					x			x		x		
5						2021 DLH 381		BROSSAT	Adopté	17-nov.-21				x																		
5						2021 DLH 390		BROSSAT	Adopté	17-nov.-21				x															x			
5						2021 DU 143		BROSSAT	Adopté	17-nov.-21	x			x			x			x										x		
5	58		PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif aux mises à l'abri rapides des campements de rue dans le 19e.	BROSSAT	Retiré	17-nov.-21																						
5	59		GEP	DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif au soutien aux grévistes de la farm de Calais.	BROSSAT	Retiré	17-nov.-21																						
5	59bis	335	Exécutif		VNR		Réponse aux V58 et V59.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21	x			x			x			x										x		
5	60	336	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à la nécessité de poursuivre le développement du logement social.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21				x																x		
5	61	337	Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif aux opérations de conventionnement dans le parc social de la Ville.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21				x															x			
5	62		Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, JEANNETÉ	VNR		relatif à l'expulsion des logements sociaux des membres de familles condamnés par la justice pour trafic de drogue.	BROSSAT	Retiré	17-nov.-21																						
5	62bis	338	Exécutif		VNR		Réponse au V62.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21	x				x		x			x			x			x			x			
5	63	339	Changer Paris	SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS	VNR		relatif au développement de projets de logements intergénérationnels dans le 16e.	BROSSAT	Adopté	17-nov.-21		x		x															x			
5	64		MDE	LELIÈVRE	A	2021 SG 70	relatif au vote des investissements à intérêt local.	GREGOIRE	Rejeté	17-nov.-21		x			x			x			x					x			x			
5	133		Changer Paris	DATI, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, SZPINER, BOULARD	A	2021 SG 70		GREGOIRE	Rejeté	17-nov.-21		x			x			x			x					x			x			
5						2021 SG 70		GREGOIRE	Adopté	17-nov.-21	x			x			x			x								x			x	
5						2021 DU 128		GREGOIRE	Adopté	17-nov.-21				x															x			
5						2021 DU 147		GREGOIRE	Adopté	17-nov.-21				x															x			
5						2021 SG 62		GREGOIRE	Adopté	17-nov.-21				x															x			
5						2021 SG 90		GREGOIRE	Adopté	17-nov.-21																						x
5	65	340	GEP	MEUNIER, GLEIZES, FLORENTIN, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif aux publicités incitant à la consommation lors du Black Friday et pour une campagne de sensibilisation pour le Green Friday.	GREGOIRE	Adopté	18-nov.-21	x			x			x			x				x			x			x		
5	66	341	GEP	[illegible], GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	18-nov.-21	x			x			x			x											x	
5	67		GEP	NAKATÉ, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à l'aménagement du site Tour Eiffel.	GREGOIRE	Retiré	18-nov.-21																						

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Voe, LR	N° délib	OBJET	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communistes et Citoyens GCC POUR	GCC CONTRE	GCC ABST.	Ecologiste de Paris GEP POUR	GEP CONTRE	GEP ABST.	Génération.S EGCP POUR	EGCP CONTRE	EGCP ABST.	Paris en Commun PEC POUR	PEC CONTRE	PEC ABST.	Modem, Démocrates et Ecologistes MDE POUR	MDE CONTRE	MDE ABST.	Indépendants et Progressistes GIP POUR	GIP CONTRE	GIP ABST.	Changer Paris POUR	Changer Paris CONT.	Changer Paris ABST.	UNANIMITÉ
5	67bis						Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X			X			X				X		
5	68		Changer Paris	DATI, GOUJON, SZPINER	VNR		relatif au report du projet "Trocadéro - Tour Eiffel - Champ de Mars".	GREGOIRE	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X		X			X			X			
5	69		GIP	BILED, SEBBAN	VNR		relatif à la suspension du projet de réaménagement du site Eiffel-Trocadéro.	GREGOIRE	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X		X			X					X	
5	70	342	GEP	NIAKATÉ, GLEIZES, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à l'abandon du projet de Tour Triangle.	GREGOIRE	Adopté (scrutin public)	18-nov.-21																						
5	71	343	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à l'avenir de la Tour Triangle.	GREGOIRE	Adopté (scrutin public)	18-nov.-21																						
5	72	344	MDE	GATEL	VNR		relatif au projet de Tour Triangle.	GREGOIRE	Adopté (scrutin public)	18-nov.-21																						
5	73	345	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, LUBIN-NOËL	VNR		relatif au projet de construction porté par le CERN au 44, avenue de Villiers.	GREGOIRE	Adopté	18-nov.-21		X		X				X			X		X			X			X			
6	74		Changer Paris	VÉRON, GARNIER	VNR		relatif à un bilan rétrospectif du réaménagement de la place de la République.	GREGOIRE	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X		X			X			X			
6						2021 DDCT 72		BIDARD	Adopté	18-nov.-21																						
6	75		Génération.s	TONOLLI	V	2021 DDCT 73	relatif à la fixation d'objectifs.	BIDARD	Retiré	18-nov.-21																						
6						2021 DDCT 74		BIDARD	Pas de vote	18-nov.-21																						
6	76		Changer Paris	GOUJON, EVREN, TISSANDIER	V	2021 SG 85	relatif à des mesures contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu périscolaire et scolaire.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X								X			
6	77		Changer Paris	BADAT-KARAM	V	2021 SG 85	relatif à la mise en place d'un plan parisien de lutte contre le harcèlement scolaire.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X								X			
6	78		Changer Paris	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS	V	2021 SG 85	relatif à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, grande cause municipale 2022.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X								X			
6	78bis	346	Exécutif		V	2021 SG 85	réponse aux V76, 77, 78.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X				X			X				X	
6	79	347	GIP	BERTHOUT	V	2021 SG 85	relatif au transfert de la restauration des collèges Queneau et Alviset à la Caisse des Écoles du 5e.	BLOCHE	Adopté (amendé)	18-nov.-21			X					X			X			X			X		X			
6						2021 SG 85	Communication.	BLOCHE	Pas de vote	18-nov.-21																						
6	80		M	SIMONNET	A	2021 DASCO 147	relatif à des événements lucratifs ou organisés par des entreprises dont l'action est anti-écologique.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21			X	X				X			X			X			X			X		
6	81		M	SIMONNET	A	2021 DASCO 147	relatif à l'organisation de débats démocratiques.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21			X		X															X		
6						2021 DASCO 147		BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21	X			X			X			X			X			X			X			
6	82		Changer Paris	BOULARD, GOUJON, SZPINER	V	2021 DASCO 154	relatif à l'autonomie des caisses des écoles parisiennes.	BLOCHE	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X					X			X			X			
6						2021 DASCO 154		BLOCHE	Adopté	18-nov.-21				X															X			
6						2021 DFPE 187		BLOCHE	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X											X	
6						2021 DFPE 230		BLOCHE	Adopté	18-nov.-21				X															X			
6	83	348	GCC, PEC, Génération.s	BONNET-OULALDJ, AQUA, FERAUD, COUMET, CONTENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, MAQUOI	VNR		relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires parisiens.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21																						X
6	84	349	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la modulation des dotations aux écoles parisiennes.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X										X		
6	85	350	Génération.s	PETIT	VNR		relatif à un état des lieux de l'École inclusive à l'occasion de la rentrée scolaire 2021.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21				X															X			
6	86	351	Changer Paris	DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à une structure à vocation éducative sur le site de l'ancienne école de la rue de Verneuil.	BLOCHE	Adopté	18-nov.-21		X		X															X			
6	87		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la réforme Affelnet et l'abandon de l'IPS.	BLOCHE	Retiré	18-nov.-21																						
6	88		MDE	LECOUTURIER	VNR		relatif au règlement intérieur du Conseil de Paris.	BLOCHE	Retiré	18-nov.-21																						
6						2021 DFPE 208	Art. 33, 39, 51, 58, 70, 87, 88, 89, 95, 99.	HERVIEU	Adopté	18-nov.-21		X																	X			
6						2021 DFPE 208		HERVIEU	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X									X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Voe, LR	N° délib	OBJET	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communistes et Citoyens GCC POUR	GCC CONTRE	GCC ABST.	Ecologiste de Paris GEP POUR	GEP CONTRE	GEP ABST.	Génération.S EGCP POUR	EGCP CONTRE	EGCP ABST.	Paris en Commun PEC POUR	PEC CONTRE	PEC ABST.	Modem, Démocrates et Ecologistes MDE POUR	MDE CONTRE	MDE ABST.	Indépendants et Progressistes GIP POUR	GIP CONTRE	GIP ABST.	Changer Paris POUR	Changer Paris CONT.	Changer Paris ABST.	UNANIMITÉ
6						2021 DAE 298		LEMARDELEY	Adopté	18-nov.-21				X															X			
6						2021 DAE 330		LEMARDELEY	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X									X			
6	131		M	SIMONNET	A	2021 DAE 142		LEMARDELEY	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X										X		
6						2021 DAE 142		LEMARDELEY	Adopté	18-nov.-21																						X
6						2021 DAE 324		LEMARDELEY	Adopté	18-nov.-21																						X
6						2021 DAC 402		LEMARDELEY	Adopté	18-nov.-21				X															X			
6						2021 DASES 251		VERSINI	Adopté	18-nov.-21																			X			
7						2021 DASES 284		VERSINI	Adopté	18-nov.-21																						X
7						2021 DGRI 41		NGATCHA	Adopté	18-nov.-21																			X			
7	89	352	GEP	GUHL, GLEIZES, KONÉ, DURAND-RAUCHER	VNR		relatif au soutien du Maire de Riace, Domenico Lucano.	NGATCHA	Adopté (amendé)	18-nov.-21				X																NPPV		
7						2021 DJS 188		RABADAN	Adopté	18-nov.-21																						X
7						2021 DJS 189		RABADAN	Adopté	18-nov.-21																						
7	90		GEP	NIAKATÉ	A	2021 SG 59	relatif au bilan de l'opération "Trocadéro 2021".	RABADAN	Retiré	18-nov.-21																						
7	91		GEP	NIAKATÉ	V	2021 SG 59	relatif à l'éco-responsabilité des événements organisés dans l'espace public.	RABADAN	Retiré	18-nov.-21																						
7	91bis	353			V	2021 SG 59	en réponse au V91.	RABADAN	Adopté	18-nov.-21		X		X				X			X									X		
7						2021 SG 59		RABADAN	Adopté	18-nov.-21	X			X			X			X										X		
7	92	354	GEP	GLEIZES, GUHL, RAIFAUD	VNR		relatif au budget des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.	RABADAN	Adopté	18-nov.-21				X															X			
7	93		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à une suspicion de conflits d'intérêt à la Solideo.	RABADAN	Rejeté	18-nov.-21		X			X			X			X								X			
8						2021 DDCT 87		TORANIAN	Adopté	18-nov.-21																			X			X
8	94		M	SIMONNET	V	2021 DPE 32	relatif à une remunicipalisation de la collecte des déchets.	BROSSEL	Rejeté	19-nov.-21					X															X		
8	95		M	SIMONNET	V	2021 DPE 32	relatif aux conditions salariales et sociales des agents du SYCTOM.	BROSSEL	Rejeté	19-nov.-21					X																X	
8	95bis	355			V	2021 DPE 32	en réponse au V95.	BROSSEL	Adopté	19-nov.-21				X																	X	
8						2021 DPE 32		BROSSEL	Adopté	19-nov.-21				X															X			
8						2021 DEVE 122			Adopté					X															X			
8	135		Exécutif		A	2021 SG 79	Amendement technique.	LERT	Adopté	19-nov.-21				X															X			
8						2021 SG 79		LERT	Adopté	19-nov.-21				X																		
8	96		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au gel des prix de l'électricité et du gaz et à la création d'un pôle public de l'énergie en France.	LERT	Rejeté	19-nov.-21					X																X	
8	97		M	GIRARD	VNR		relatif à une campagne de sensibilisation aux nuisances sonores.	LERT	Retiré	19-nov.-21																						
8	98		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la plantation d'arbres par des artistes et sportifs autour de l'Accor Arena (12e).	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-21					X														X			
8						2021 DAE 123		PULVAR	Adopté	19-nov.-21																						X
8						2021 DAE 310		PULVAR	Adopté	19-nov.-21																						X
8						2021 DAE 318		PULVAR	Adopté	19-nov.-21				X															X			
8						2021 DEVE 100	Art. 9 **SCRUTIN PUBLIC**	PULVAR	Rejeté	19-nov.-21																				X		
8						2021 DEVE 100		PULVAR	Adopté	19-nov.-21				X															X			
8						2021 DEVE 121		PULVAR	Adopté	19-nov.-21				X															X			
1						2021 DEVE 129		PULVAR	Adopté	19-nov.-21				X															X			
1						2021 DFA 73		CHARNOZ	Adopté	19-nov.-21				X															X			
1						2021 DAE 304		GABELOTAUD	Adopté	19-nov.-21				X															X			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vœ, LR	N° délib	OBJET	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1	99	356	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif aux conditions de travail des travailleurs sans-papiers et indépendants.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	19-nov.-21																				X		
1	136		Exécutif		A	2021 DLT 9	Amendement technique.	GUILLOU	Adopté	19-nov.-21				X																		
1						2021 DLT 9		GUILLOU	Adopté	19-nov.-21				X															X			
1						2021 DDCT 81		GUILLOU	Adopté	19-nov.-21	X			X			X			X			X			X			X			
1						2021 DRH 85		GUILLOU	Adopté	19-nov.-21				X																	X	
1	100	357	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif à un moratoire concernant la numérisation des services publics.	GUILLOU	Adopté	19-nov.-21				X															X			
1	101	358	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GOMES	VNR		relatif aux fermetures de centres des finances publiques à Paris.	GUILLOU	Adopté	19-nov.-21				X															X			
1	102		Changer Paris	DATI, CANAL	VNR		relatif au travail effectué par les agents de la Ville de Paris dont les missions relèvent d'un métier d'artisanat.	GUILLOU	Rejeté	19-nov.-21					X						X								X			
1	103		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à la mise au temps de travail des agents de la Ville de Paris.	GUILLOU	Rejeté	19-nov.-21					X														X			
1	104		Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif à la cybersécurité.	GUILLOU	Rejeté	19-nov.-21					X														X			
1	105		Changer Paris	BOULARD	VNR		relatif au financement de Paris & Co.	KOMITÈS	Retiré	19-nov.-21																					X	
1						2021 DAE 179	Art. 3	LETISSIER	Adopté	19-nov.-21																				X		
1						2021 DAE 179		LETISSIER	Adopté	19-nov.-21										X									X			
1	106		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif à la mise en place d'une plateforme "Acheter à Paris".	LETISSIER	Rejeté	19-nov.-21					X																X	
1	107	359	GEP, Génération.s	DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, BADINA-SERPETTE, KONÉ, MAQUOI	VNR		relatif aux risques liés au développement du quick-commerce "plus rapide que le consommateur".	POLSKI	Adopté (amendé)	19-nov.-21				X						X											X	
1	108		GEP	RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à des projets de préemption des baux commerciaux et des fonds de commerce, visant à promouvoir la diversité économique.	POLSKI	Rejeté	19-nov.-21																					X	
1						2021 DU 19	Communication.	SIMONDON	Pas de vote	19-nov.-21																						
1	134		Exécutif		A	2021 DEVE 131	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	19-nov.-21				X															X			
1						2021 DEVE 131		SIMONDON	Adopté	19-nov.-21																			X			
1						2021 DPA 66		SIMONDON	Adopté	19-nov.-21				X																	X	
1						2021 SG 66	Communication.	SIMONDON	Pas de vote	19-nov.-21																						
1	110		Changer Paris	DATI	VNR		relatif à l'état des finances des bailleurs sociaux de la Ville.	SIMONDON	Rejeté	19-nov.-21					X											X			X			
2	111		Changer Paris	DOUCOURÉ	VNR		relatif à la création d'espaces funéraires écologiques dans trois cimetières parisiens.	SIMONDON	Rejeté	19-nov.-21					X								X						X			
2	113	360	PEC	SAMAKÉ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à René Maran.	MARTIAL	Adopté (amendé)	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 395		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 396		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 403		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 404		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 407		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DEVE 69		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DEVE 125		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DJS 99		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DU 114		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DU 117		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DU 118		PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2	115		PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Hubert Germain (1920-2021).	PATRICE	Retiré	19-nov.-21																						

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vœ, LR	N° délib	OBJET	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Ecologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2	116		Changer Paris	DATI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à "Hubert Germain".	PATRICE	Retiré	19-nov.-21																						
2	116bis	361	Exécutif		VNR		Réponse aux V115 et V116.	PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2	118		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à une dénomination en hommage au marquis Marthan de Bernardy de Sigoyer.	PATRICE	Rejeté	19-nov.-21																+X			X			
2	119		Changer Paris	BRABEN	VNR		relatif à l'inventaire des plaques commémoratives de Paris.	PATRICE	Retiré	19-nov.-21																						
2	120	362	GIP	SEBBAH	VNR		relatif à l'adaptation de la dénomination rue et square Marietta Alboni.	PATRICE	Adopté	19-nov.-21																			X			
2	121	363	GIP	BÜRKLI	VNR		relatif à la création d'une place Chavarche et Arpik Missakian.	PATRICE	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 56		ROLLAND	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 57		ROLLAND	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 62		ROLLAND	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021DAC 208		ROLLAND	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 312		ROLLAND	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2	122		GEP	FALGERON	V	2021 DAC 573	relatif au soutien à l'émergence et au renouveau des talents dans la filière cinématographique	ROLLAND	Retiré	19-nov.-21																						
2						2021 DAC 573		ROLLAND	Adopté	19-nov.-21				X															X			
2						2021 DAC 712		ROLLAND	Adopté	19-nov.-21				X																		
2	123	364	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET	VNR		relatif au projet de changement de statut du Mobilier National.	ROLLAND	Adopté (amendé)	19-nov.-21				X																	X	
2	124	365	Génération.s	TONOLLI	VNR		relatif à la baisse de fréquentation des théâtres.	ROLLAND	Adopté (amendé)	19-nov.-21				X																	X	
2	125		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS, BOUGERET	VNR		relatif à la Cité du Théâtre.	ROLLAND	Rejeté	19-nov.-21					X														X			
2						2021 DAC 526		TAIEB	Adopté	19-nov.-21																						
2	126	366	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT, JACQUEMONT, MARGAIN	VNR		relatif à l'avenir de l'église suédoise de la rue Médéric.	TAIEB	Adopté	19-nov.-21				X															X			